



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

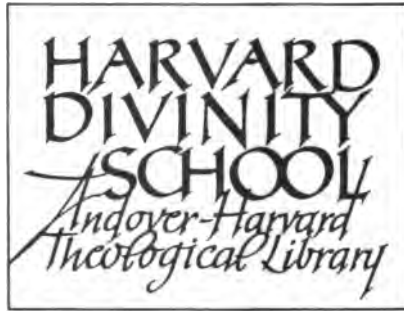
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>









LA FRANCE
PROTESTANTE

GENÈVE. — IMPRIMERIE BUCHART

LA FRANCE PROTESTANTE

PAR

MM. EUGÈNE ET ÉMILE HAAG

DEUXIÈME ÉDITION

SOUS LA DIRECTION

DE M. HENRI BORDIER

TOME SIXIÈME



PARIS

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME

33, RUE DE SAINT, 33

1888



FX
4343
.H32
v.6

LA FRANCE PROTESTANTE

EASME (LÉONARD), pair de la commune de La Rochelle, marié à Jacquette François, qui était veuve en 1628. JACQUES, leur fils, écuyer, sr de Lugette (ou Louyré ?) était avocat à La Rochelle. Un Easme, d'Arvert (Charente-Inf.), abjura à la Révocation, « pour obéir aux ordres du Roy. » Cependant, la famille Easme ou Easme de la Croix, persista malgré cette défection contrainte et extérieure dans la communion chrétienne réformée, où mourut, le 10 mars 1877, âgé de 84 ans, Aimé-René Easme, né à Etaules, lieutenant de vaisseau. (RICHEMOND).

EBERARD (La veuve), du Dauphiné, réfugiée à Genève à l'âge de 90 ans, assistée et prise en pension dans cette ville, 1687. — (François), dernier pasteur français, vers 1810, des églises françaises de Swabach et d'Erlangen en Bavière.

EBRAY (JEAN), du Vivarais, prédicant, assisté à Genève, 1709 (Bourse française). Voy. mss. d'Ant. Court, n° 47 B, p. 150. MM. Haag l'appellent Ebrui dit Saint-Paul [VII 353 a].

ECHARD (SAMUEL), de Pont-de-Vesle, étudiant en théologie à Genève (Samuel Echardus pontvelanus). 1606, pasteur aux Vez en 1647. — Jean de L'Échevin, officier dans l'armée hollandaise, 1717-22.

ECK (GÉORGES), de Strasbourg, ne nous est connu [Haag, IV 532] que par l'ouvrage suivant, sur le titre duquel il a pris la qualité d'étudiant en théologie : *Heliodorus, ein schön neu Comedia, in lat. Sprach, beschrieben von M. J.-P. Crusio, übersetzt durch M. G. Eck*; Strasb., 1617, in-8°.

ECKARD ZUM TREUBEL [Haag, IV 532] que d'autres écrivent ECCARD DE DRUBEL

(*Bull.*, 1874, XXIII, 494) était un patri-cien de Strasbourg qui embrassa la Réforme avec ardeur et qui, par sa loyale parole de soldat aussi bien que par ses écrits enthousiastes, contribua fort à en répandre les principes dans son pays. La connaissance qu'il avait de l'Écriture sainte était des plus solides. Il inclinait vers les opinions des anabaptistes et rebaptisa lui-même, et à la fois, trois de ses fils dont l'aîné avait sept ans, disant que les enfants, qu'ils aient un an ou qu'ils en aient dix, sont toujours des enfants. Cependant, sur les reproches qui lui furent adressés, il essaya de se justifier dans un écrit (daté du 1^{er} mai 1538) qui n'a pas vu le jour, mais que l'on conservait à la bibliothèque de Strasbourg dans la *Collection Schad.* Sous d'autres rapports encore, il s'éloignait du sentiment général des Réformateurs : il ne croyait pas à la divinité de Jésus-Christ ou tout au moins il ne l'admettait pas sans réserve, l'Écriture ne parlant que d'un seul Dieu. Personne d'ailleurs ne se montra plus que lui partisan de la liberté de conscience, ni plus ennemi des vices qui affligeaient les âmes pieuses de son temps et qu'il reprochait aux pasteurs strasbourgeois de ne pas combattre avec assez d'énergie. On a de lui :

1. *Ein demütige Ermanung an ein gantze Christenheit* (Humble représentation à toute la Chrétienté); Strasbourg, 1521, 22, 23. in-4°. ... Je ne suis, dit-il, ni luthérien, ni antiluthérien, mais un simple laïque pressé d'élever la voix contre des abus qui soulèvent son indignation. Tout est véniel dans l'Église, et moi qui ai parcouru tant de pays, la Turquie, la Va-

lachie, la Podolie, je n'ai rencontré ni secte, ni religion qui offrit rien de pareil. »

II. *Eyn christelich Lob und Vermanung*, s. l., 1524, in-4°. — C'est un éloge de la ville de Strasbourg, dans lequel il exhorte les magistrats de cette ville à persévérer dans la voie où ils étaient entrés d'autoriser la prédication des réformes.

III. *Eyn christlich bryderlich treulich Warnung vor Auffrur und trostlich bestendig bey dem Evangelio zu beharren*, 1525, in-4°.

IV. *Da gloriam Deo. Von dem einigen Gott. von dem Sun Gottes. vom Freudenreichen*, etc. ; s. l., 1534, in-4°. — Livre dans lequel sont exposées ses idées sur les dogmes du christianisme.

V. *Bericht und Anzeyge zu Lob und Eeren und Preiss Gottes, aller Menschen und Creaturen* ; Strasbourg, 1539, in-4°. — « Épanchement d'une âme pénétrée de l'amour de Dieu, monument remarquable de piété et de talent poétique » (Haag).

Eccard termina sa carrière vers le milieu du siècle au château de Hindesheim. Il avait épousé une d^{lle} de Büttenheim, dont il eut, outre deux filles, cinq fils : ECKARD, NOË, GABRIEL, SALOMON et ABRAHAM. Gabriel mourut, sans enfants, en 1591, après avoir été cinq fois *Stattmeister* de Strasbourg, et en lui s'éteignit la famille.

ECMAN, famille d'artistes parisiens, originaires de Malines. Édouard Ecman, graveur sur bois, et Marie Sautnier sa femme eurent entre autres enfants : NICOLE, mariée en 1655 à Abraham Meusnier, architecte ; ANTOINE, marchand, né en 1640, marié en 1680 avec Anne Godin ; JEAN, peintre du roi (pour la miniature), admis à l'acad. de peinture, le 3 août 1675, mort le 16 juill. 1677, marié en fév. 1671 avec Catherine fille du peintre Guillaume Briot ; conf. t. III, col. 156. Édouard est l'auteur d'une trentaine d'assez belles gravures sur bois énumérées dans les recueils de Florent le Comte, Papillon, Brunet et Le Blanc. — En février 1681, Paul Érasme, orfèvre à Paris, fils de Henri Érasme, marchand à Bordeaux, et de Marguerite Henry, épouse au temple de Charonton Catherine Briot, veuve du peintre Jean Ecman.

ÉCRIVAIN (Pierre), de Gascogne, martyr en 1553, voy. I, col. 72.

ÉCROLEAU (JEANNE), de La Tremblade, 40 ans, assistée à Londres, 1708. — M^{lle} Édeline, mise chez les jésuites de Caen, 1686 (Tr 317). — Édiene, ancien d'Anduze, député au synode de St-Jean de Gardonenque, juin 1669 (Tr 253). — Nicolas Édon, du Vivarais, cultivateur, et Jacob Édon, du Dauphiné, régent d'école, réfugiés à Lausanne avec leurs familles, 1740. — Effrie, ancien et scribe du consistoire de La Rochelle en 1650, Bull. VI, 8. — Égouin, voy. Aigouin ; Éguisier, voy. Aiguisier. — Égoulan, gentilhomme de Touraine, poursuivi judiciairement en 1685 pour avoir soustrait sa fille nouvellement née au baptême de l'église romaine (Tr Tourlet). — Isabeau Egulionne, de St-Martin en Cévennes, réfugiée à Lausanne et décédée à l'hôpital de cette ville, avril 1689.

EHRLÉN, famille alsacienne, originaire du village de Wasserburg sur les bords du lac de Constance et venue s'établir à Strasbourg, à la fin du XVI^{me} siècle, pour y professer librement la religion évangélique. C'est là que naquit, 20 juillet 1668, JEAN-JACQUES Ehrlén, pasteur à Quarzenheim en 1692, à Heiligenstein en 1696, à Strasbourg de 1703 à 1730, année de sa mort. Il était pasteur de la paroisse de St-Aurélien et chanoine de St-Thomas. On a de lui un manuel pour la consolation des malades : *Geistliche Krancken-Cur, aus der himmlischen Seelen-Apothek der H. Schrift, mit auserlesenen Sprüchen, geistreichen Gebeten, Scuffzern und Gerängen, christlichen Herzen in mancherley Leibs u. Seelen Kranckheiten bis in letzten Todeskamff...* ; Strash., J.-H. Heitz, 1740, petit in-8° de 772 p. et 8 d'index (autre édition, 749 p. in-12), orné, en tête, d'une bonne gravure de Lüttherbing représentant un pasteur au chevet d'une femme malade. J.-J. Ehrlén fut marié deux fois : 1° en 1696 avec M. S. Huber, fille d'un des pasteurs de la ville, 2° avec N. M. Engelhardt, le 26 oct. 1712. Il eut 15 enfants de ses deux mariages et parmi eux PRISCA BARBARA Ehrlén qui fut la mère de l'helléniste Schweighäuser. Une autre de ses filles, MARGUERITE-ÉLISABETH, épousa en 1713 J.-Fr. Busch, chirurgien à Ribeauvillé, dont le petit-fils fut Frédéric Busch, érudit, né à la fin du XVIII^{me} siècle et mort le 10 mai 1853, qui publia sous le titre

Les découvertes d'un bibliophile, la description d'ouvrages immoraux inspirés par la religion romaine. Il s'agissait principalement d'un Guide du confesseur, rempli de questions révoltantes que le prêtre devait adresser aux époux, imprimé à Lyon et approuvé par l'évêque de St-Flour. Voyez sur cet ouvrage : *Lettre à M. le cardinal-archevêque de Lyon sur la querelle de l'Université et de l'Épiscopat et sur les Collationes Practicæ à l'usage du séminaire de St-Flour*; par Ath. Coquerel; Paris, Cherbuliez, 1844, in-8°, 32 p. (Elle a paru d'abord dans le journal *Le Lien*).

JEAN-FRÉDÉRIC, docteur en droit, professeur de droit romain à l'université de Strasbourg. Il mourut dans cette ville en 1775, laissant un grand nombre de savantes dissertations : I. *De diis et deabus Gentilium in sacrâ Scripturâ memoratis*, 1750, in-4°. — II. *De situ Paradisi terrestri, ad illustrandum locum Gen. II, 8 seqq.*, 1751, in-4°. — III. *Dissert. I et II de occupatione rerum immobilium*, 1757, in-4°. — IV. *De potestate regis Romanorum*, 1764, in-4°. — V. *De præscriptione*, 1764, in-4°. — VI. *Venditiæ novæ Gratiani dogmatis de præscriptione*, 1767, in-4°. — VII. *De inædificatione*, 1769, in-4°. — VIII. *De testamento filii familiâs*, 1770, in-4°. — IX. *Institutions au droit public d'Allemagne*, 1771, in-8°.

GEORGES-GODEFROY, né le 10 nov. 1747, pasteur à Ribeauvillé en 1753, mort pasteur au temple-neuf de Strasbourg en 1790. Il prononça, l'année de son installation, un beau discours funéraire : *Leichen-Rede bey Beerdigung der weyländ hoch-edelgebornen Maria-Magdalena Reichshoffer*, épouse de J.-J. Wiltmann, conseiller de la cour des Deux-Ponts à Ribeauvillé; Strasbourg, Sim. Kürsner, in-4°. — Un de ses fils, CASIMIR Ehrlen, juge à Osnabrück, mourut à Strasbourg sans postérité¹; une de ses filles, MARGUERITE-MADELEINE épousa, 1774, G.-J. Eissen, pasteur, mort à Strasbourg en 1825.

JEAN-JACQUES, frère cadet de G. Godefroy, pasteur à Ribeauvillé, est mort jeune, laissant deux filles et un fils nommé CHRÉTIEN-LOUIS, né en 1772, quartier-

maître au siège de Mayence et à l'armée de Vendée, mort à Colmar en 1830. L'une de ses filles, CATHERINE, épousa Mathias Engel, né à Strasbourg en 1756, pasteur très considéré en Alsace, mort en 1811, président du consistoire de Colmar, auteur de plusieurs discours (dont l'un prononcé à l'occasion de la naissance de Napoléon II), d'un recueil de cantiques et d'un livre d'édification intitulé *Timotheus*.

Chrétien-Louis n'a laissé qu'un fils, M. Louis Ehrlen, négociant à Colmar, qui n'a point de fils, mais seulement deux filles, et que la mort d'un de ses cousins, médecin, décédé à Saint-Domingue en 1854, a laissé le dernier représentant de cette famille.

EHRMANN, famille de savants strasbourgeois [Haag, IV 532], qui tous ont laissé de nombreux ouvrages sur les différentes parties de la science dont ils s'étaient le plus spécialement occupés, savoir : JEAN-CHRÉTIEN Ehrmann, né en 1740, professeur en médecine, et depuis 1755, doyen du collège des médecins de Strasbourg; ses deux fils : JEAN-FRÉDÉRIC, médecin, né en 1739, professeur de clinique en 1782, et JEAN-CHRÉTIEN, né en 1749, docteur en médecine de l'université de Bâle en 1772, correspondant de l'acad. des sciences de Paris. — FRÉDÉRIC-LOUIS Ehrmann, né à Strasbourg en 1741, professeur de physique. est surtout connu comme inventeur des lampes à air inflammable et comme auteur de plusieurs traités sur cette matière et sur les montgolfières; mort au mois de mai de l'année 1800. — THÉOPHILE-FRÉDÉRIC, né à Strasbourg, le 25 oct. 1762, se livra d'abord à l'étude du droit, puis alla s'établir en 1788 à Stuttgart où il devint instituteur et publiciste; il a publié de 1782 à 1795 une foule de médiocres ouvrages de vulgarisation, littéraires et géographiques.

EISEN (NICOLAS), théologien de Strasbourg [Haag, IV 534], a laissé :

I. *Planctus pœnitentialis Davidis oder Buss-und Klage-Thrænen Davids in Erklärung über dessen sieben Buss-Psalmen*, Strab., 1624, in-4°. Le père Lelong mentionne une édit. de Strab., 1627, in-4°.

II. *Zwölf Predigten über den Propheten Jona*; Strab., 1640, in-4°.

EISENMANN (GEORGES-HENRI), docteur en médecine et chanoine de Saint-Thomas

¹ Celui-ci porta les armoiries qui avaient été reconnues à la famille par l'armorial de novembre 1696 : d'argent à un arbre de sinople terrassé de même

[Haag, IV 534], né à Strasbourg le 18 nov. 1693, et mort dans la même ville le 16 sept. 1768. Après de brillantes études, Eisenmann visita les principales universités de France, de Hollande et d'Allemagne. De retour dans sa patrie, il prit le grade de docteur, 1719, et continua avec ardeur à cultiver les sciences naturelles. Nommé professeur de physique, en 1733, puis d'anatomie et de chirurgie, 1734, enfin de pathologie, 1756, il remplit cette dernière chaire jusqu'à sa mort. Au jugement de la Biogr. univ., Eisenmann dut surtout le succès de son enseignement à sa mémoire prodigieuse. Doué d'un esprit judicieux, mais peu inventif, il se contenta de répéter dans ses leçons ce que l'on avait dit avant lui, sans rien découvrir de nouveau, sans faire un pas à la science. M. Dezeimeris déclare que cette réflexion est sans application comme sans motif, et que les ouvrages d'Eisenmann, relatifs principalement aux maladies des femmes, sont fort intéressants.

EISENSCHMID (JEAN-GASPARD), docteur en philosophie et en médecine et mathématicien habile [Haag, IV 535], né à Strasbourg, le 25 sept. 1656 selon Moreri, le 15 nov. selon la Biogr. univ., et mort le 4 ou le 5 déc. 1712. Son père, potier d'étain, était un notable de la ville. Il voulut donner à son fils la meilleure éducation possible, et le jeune Eisenschmid répondit à ses soins. Ses études terminées, en 1676, il soutint, pour obtenir le grade de docteur en philosophie, une thèse *De umbilico* avec un succès qui présageait ceux qu'il obtiendrait dans la suite. Avidé d'apprendre, il se mit ensuite à l'étude de la médecine, sans négliger celle des mathématiques vers lesquelles le portait un goût déclaré. En 1681, il fut agrégé au collège des médecins de sa ville natale. La même année, il vint à Paris, et après avoir visité les universités les plus célèbres de France, d'Italie et d'Allemagne, il retourna à Strasbourg, 1684. Il y prit le bonnet de docteur en médecine, et soutint à cette occasion une thèse *De scrofulis*. Une chute fort grave, qu'il fit en 1696, l'ayant privé de l'usage de ses jambes et forcé de renoncer à la pratique de la médecine, il se voua exclusivement à l'étude des mathématiques. La même année, l'acad. des sciences se l'associa. On a de lui : *Dia-*

tribe de figurâ telluris elliptico-spheroidâ ; Argent., 1691, 8°. — Contrairement à l'opinion soutenue par Newton et par Huyghens, il donnait à la terre une figure elliptico-sphéroïde. Cette hypothèse ayant été attaquée, il la défendit dans des *Lettres* qui ont été publ. dans le *Journal des savants* (1692).

II. *Introductio nova ad Tabulas manuales logarithmicas J. Kepleri et J. Bartschii*, Argent., 1700, in-8°, en tête d'une seconde édition qu'il donna des Tables de Kepler et de Bartsch, qui étaient devenues extrêmement rares.

III. *De ponderibus et mensuris veterum Romanorum, Græcorum, Hebræorum, necnon de valore pecuniæ veteris*, Argent., 1708, in-8° ; 1737, in-8°. — Selon Jöcher, ce livre, un des meilleurs sur la matière, appartient à Stanislas Græpsius, et Eisenschmid n'en est que l'éditeur.

On trouve aussi plusieurs mémoires d'Eisenschmid dans les principaux journaux de Paris et de Trévoux, ainsi que dans le recueil de l'académie des sciences, où l'on remarque notamment ses *Observations* sur l'éclipse de lune de 1701, et sur les éclipses de soleil de 1699 et de 1706.

ELIALE, ministre de La Crouzette, délégué au synode de Saverdun, septemb. 1678.

ELIE. Maître ELIE ou ELY fut le premier pasteur de St^e-Marie-aux-mines. C'est ce qu'atteste un de ses successeurs, le pasteur J. *Le Bachellé*, dans l'histoire abrégée qu'il fit de cette église en 1643 pour Paul Ferry, son collègue de Metz (*Bull.* I 150), en ces termes : « Cette vallée, pour le spirituel, dépendant de l'évêché de Strasbourg, le premier ministre nous vint aussy de là, du temps que l'église françoise y fleurissoit. Il avoit nom maistre Elie, avoit esté auparavant abbé au pays de Haynaut et avoit depuis espousé a Strasbourg la femme du saint martyr Pierre Brully bruslé à Tournay l'an 1545¹. » Claude Rouget qui écrivit, à la fin du XVI^e siècle, une histoire plus étendue du même pays², ajoute que le monastère d'où sortait Elie était celui de Liessies en Hainaut,

¹ Voy. l'article Brully ci-dessus, t. III, col. 327.

² *Claude Rouget ; une église calviniste au XVI^e siècle ; hist. de la communauté réformée de St^e Marie aux Mines*, publiée avec notes et comm. par E. Mullenbeck, 1881, in-8°.

dont il était le prier, et qu'il épousa la veuve de Brully en 1546. On pourrait s'étonner de la hâte avec laquelle se mariaient et se remariaient alors les pasteurs ou leurs veuves¹; cela vient surtout de ce qu'on tenait beaucoup à ce que les ministres et les jeunes proposants prissent femme; ceux, en grand nombre qui sortaient du clergé romain n'inspirant de confiance absolue que si par leur mariage ils avaient irrévocablement rompu avec le catholicisme. Rouget dit encore que recommandé par le nom de Brully aux actionnaires, la plupart strasbourgeois, des mines d'argent et de cuivre de Ste-Marie, maltre Elie y trouva facilement de l'emploi. Le jour il travaillait dans la mine et le soir il prêchait. Il passa ainsi trois ou quatre années après lesquelles, dit Rouget, il s'effaça ou disparut, sa veuve, Margueritte, est encore mentionnée comme marraine dans un acte de baptême du 29 déc. 1566. — La correspond. Calvinienne mentionne, vers 1549, un *Hely* ou *Helias* comme un agent de confiance de Calvin et lui servant de messager, mais qui n'a rien de commun, sauf le nom avec le précédent. — Elie, ministre à St-Gilles en Languedoc au mois d'août 1559 (*Bull.* VIII 75). — Pierre Elie, « craincallier de Reims en Champagne, » reçu habitant de Genève, mai 1559; — (Lucrèce), de Belle en Dauphiné, assistée à Genève d'un viatique pour Halle, 1702; (Jacques), de Vigne en Dauphiné, avec sa femme et 3 enfants, assisté à Genève en 1703 et 1704; (Eve), de Livron, avec 2 enf. *id.* 1703; — (Daniel), de Touzac, Saintonge, 67 ans, assisté à Londres, 1706. — *Eliezer*, ministre en Languedoc, mort en 1571.

ELINCK (CHARLES), jeune homme de Hondschoote près Dunkerque [Haag, IV 535], converti au protestantisme et noyé comme hérétique, le 8 oct. 1562. Son interrogatoire qui roula, comme d'habitude, sur la Cène et les autres sacrements de l'Église romaine, l'autorité du Pape, comme vicaire de Dieu, le purgatoire, l'invocation des saints, les bonnes œuvres, les jeûnes, l'abstinence des viandes, le pouvoir des magistrats, a été relaté par Crespin dans son martyrologe, d'après les

¹ Il y en a ci-dessus nombre d'exemples. Voy. Marie Dentièrre, V, 240; Guillemette d'Avrigny, 798; Marie Colignon, 802.

« écrits propres du prisonnier envoyez aux fidèles du lieu. » Il est inutile de dire qu'Elinck maintint intrépidement la vérité des doctrines calvinistes. — Simon *Elin*, drapier, fugitif de Sedan, reçu gratuitement bourgeois de Leyde en 1688; — Jean *Ellyn*, de Sedan, négociant, *id.*, 1690. — Gabriel *Eliot*, ministre de Fernex, délégué au synode de Sergy, 1665; ministre de Beaune, au synode du Bussy, juin 1671; — (La veuve de Pierre), d'Embrun, assistée à Genève, 1699; mise au mois en 1701; — (Elisabeth), du Poitou, veuve d'un tailleur de Jersey, et ses 2 enf., assistés à Londres, 1702. — Jacques *Elizant*, sr de La Courbe, ancien de l'église de Mer, 1644; Anne Elizant veuve de Charles de Bernouville (voy. II col. 391), médecin à Blois, abjure en 1703.

ELLE, peintre; voyez Ferdinand.

ELLIERS (Louis d'), marquis de Radret, officier dans l'armée hollandaise, de 1685 à 1687. — Marguerite *Elot*, veuve, et sa fille, assistées à Londres, 1702. — *Eloy*, de Meaux, et sa femme, assistés à Genève, 1550. — Isaac *Elzier*, de St-Ambroise, assisté à Genève, 1709. — Gabriel *Elzière*, soldat protestant de St-André de Valborgne, reçoit une pension annuelle de 30 liv. sur l'abbaye de Sauve, par lettres patentes du roi, pour avoir eu la jambe emportée par un boulet de canon en 1573.

EMAR (Loys), « masson, natif de Nanthillé en Champagne, » reçu habitant de Genève, octob. 1556; — (.....) « du Dauphiné, pelletier » admis à l'habitation à Lausanne, nov. 1570; (Jacques) et Marie *Barrault*, sa tante, assistés à Londres, 1702. — Mme *Emblard*, veuve du ministre de ce nom, morte au refuge à Lausanne le 6 avril 1716. Son mari était probablement le ministre saintongeais Jean *Amblard*, voy. t. I col. 168. — *Emeric*, capitaine protestant, inventeur des pétards ou « mascles, » cet engin d'artillerie dont on a tant usé à la fin du XVI^e siècle. Il en fit le premier essai à la prise de Lislé d'Albigeois, le 23 mai 1577, et non « en « un meschant chasteau du Rouergue » comme le dit d'Aubigné. (*V. Mém. de Gaches; Journal de Faurin; Antiq. de Castres*, par Borel; *Biographies castrais.*) — *Emeris*, nom d'une famille du pays Castrais réfugiée en Angleterre après le

massacre de la St-Berthélemy, 1572, et qui a pour représentant actuel M. W.-R. Emeris de Louth, comté de Lincoln (PRADL). — *Emery*, nom de plusieurs familles protestantes de Poitou et de Saintonge. (Josias) inscrit sur les registres de l'église réformée de La Rochelle, comme marié 1^o à Anne Guillebert, 2^o à Catherine Beaumont; de ce dernier mariage naquit, 17 janv. 1616, Lazare Emery. Vers le milieu du siècle, Jean Emery sieur de La Vallée, marchand, épouse Marie Graindorge, veuve en 1697 (minutes de Guillemot); — (Abraham), docteur en médecine, délégué de l'église de Soubise au synode de Marrennes, 1674, et au colloque de St-Jean d'Angely, 1676; — (Sa veuve) et sa fille, à Rouen, 1686; (n'ont point abjuré). — (Louis et Marie) condamnés par le juge de Coutances, le premier aux galères, la seconde à la réclusion, 1688 (Tr 261). — (.....) médecin relégué à Riom, 1689 (E 3375). — Antoine *Emmery*, d'Abbeville, étudiant à Genève (Ant. Emmericus Episcopi-villa alsatus) janv. 1623.

EMONET, famille originaire de Montbéliard, établie dans le pays de Vaud au commencement du XVIII^{me} siècle. — Jacques *Emonon* « natif de la ville de Gry, dioc. de Saintonge, » reçu habitant de Genève, août 1551. — Georges *Emontre* et Marie *Benott* font baptiser un fils, Marc, à l'égl. réf. de Bédarioux, 1598.

EMPEYTA (MARGUERITE), du Dauphiné, assistée à Lausanne, 1689. — Henri-Louis *Empyrtaz*, théologien, né et mort à Genève, 1790-1853. Il fut l'un des premiers ecclésiastiques protestants qui lorsque les idées, les agitations et les négations de la Révolution française, eurent succombé en France et en Suisse, dans le cours des années 1814 à 1816, crurent le terrain si radicalement nettoyé de toutes les aspirations libérales, qu'ils pouvaient, et qu'ils devaient revenir, en matière religieuse, aux purs enseignements du XVI^{me} siècle. Il était d'une piété brûlante et s'imposait des pénitences, des jeûnes, des macérations. En 1810 il se mit en communication avec un pieux frère morave dont la doctrine était la même et en 1813, il s'associa aux travaux et aux prédications d'une véritable illuminée, M^{me} de Krüdner, qu'il alla rejoindre dans une solitude des Vosges, de 1814 à 1817. C'est de là qu'il pu-

blia (1^{er} août 1816) une brochure (64 pag. in-8^o) intitulée :

Considérations sur la divinité de J.-C. adressées à MM. les étudiants de l'auditoire de théologie de Genève.

L'auteur remarque en termes très mesurés que le catéchisme de Genève, publié en 1776 par le pasteur Jacob Vernes, avance que ni la Trinité, ni la divinité de J.-C., ni le péché originel, ni la nécessité de la Révélation, ni l'éternité des peines ne sont des dogmes essentiels et fondamentaux¹. *Empyrtaz* continue en précisant :

Les faits ne permettent pas de douter que le dogme de la divinité de J.-C. n'ait été éliminé du symbole des ministres genevois. C'est ce que montre leur catéchisme, leur liturgie, les traités de leurs professeurs de théologie, la version de la Bible qu'ils ont adoptée, la prédication des pasteurs et les thèses soutenues par les candidats. A l'exception de deux d'entre eux tous les sermons des pasteurs de Genève imprimés depuis le milieu du XVIII^{me} siècle n'offrent qu'un silence absolu sur cette vérité ou des opinions qui lui sont formellement opposées. L'auteur n'en parle pas à la légère : il a lu 17 sermons d'Amédée Lullin imprimés en 1761; 30 d'Antoine Achard, 1774; 30 de Laget, 1779; 28 de Romilly, 1780; 8 de Rochemont, 1793; 28 de Mouchon, 1798; 16 de Reibaz, 1804; 12 de Juventin, 1802; 16 de Claparède, 1805; 12 de Jean Le Cointe, 1815. Dans ces 197 sermons pas un seul où l'on trouve une profession de foi sur la divinité du Sauveur. C'était mettre le feu dans toutes les âmes pieuses de Genève; aussi *Empyrtaz* y fut-il un peu rembarqué lorsqu'il y revint, mais soutenu par les pasteurs Malan, Guers, Ami Bost et autres non moins absolus dans leurs croyances et non moins recommandables par la pureté de leur vie, il réussit à ressusciter dans les églises de Suisse et de France des groupes de chrétiens convaincus de la vérité absolue de tout ce qui est écrit dans la Bible. Ce mouvement a été appelé LE RÉVEIL.

ENARD (PIERRE), « escolier de Poi-

¹ Ce catéchisme fut pleinement approuvé par le pasteur Marron, président du Consistoire de Paris dans une lettre datée du 18 brumaire 1804, qui fut publiée à cette époque.

tiers, » admis à l'habitation à Genève le 27 oct. 1572. — Madeleine *Enardon* de St-Étienne de St-Jeoire en Dauphiné, morte à Lausanne, mai 1692; — (Étienne), du même lieu, assisté d'un viatique à Genève, 1697. — La femme de Silas *Enaud*, assistée à Genève, 1691. — Pierre *Enault*, natif de Séz en Normandie, » reçu habitant de Genève, mai 1559; (Sarah et Lydie) d'une famille de Sezanne en Brie, 1612 (*Bull.* XXI, 270).

ENCONTRE, famille de Languedoc. Sur les listes de protestants fugitifs de Nîmes vers l'époque de la Révocation (Tr 282), on trouve Antoinette *Encontre*, femme de David *Sauzet*. — Pierre *Encontre*, pasteur du désert, s'honora par ses talents et sa piété. Il était né à Marsillagnes, étudia la théologie pendant une année (1746-47) au séminaire de Lausanne et fut consacré dans un synode du bas Languedoc, en avril 1750. Il alla desservir, pendant l'année suivante, les églises du Poitou, puis successivement plusieurs de celles de sa province : Yannage, Montpellier, Bédarieux en 1759; Boucoiran, Nozières en 1768; St-Geniès et La Calmette en 1770. Il était pasteur à Lezan en 1791, à St-Christol en 1793. On lui confia en 1763 le soin de rédiger avec *Rabaut* et *Pradel*, une « Correspondance fraternelle de pasteurs. » Sa descendance a formé, dit M. *Dardier* (Corresp. de *Paul Rabaut* et *Ant. Court*, t. I p. 203), « une famille véritablement sacerdotale. »

Sa femme (dlle *Maraval*, de Vauvert) lui donna trois fils : PIERRE (dit Germain), ANDRÉ, DANIEL.

Pierre fut admis au pastorat, mai 1773, par le synode du bas Languedoc, et adjoint à son père pour le service des églises de St-Geniès et de La Calmette, il représenta les églises de St-Ambroise, St-Jean et Peyremale au synode du 23 avril 1776 et celle de St-Christol au synode d'avril 1793. Son fils, PIERRE-DANIEL, dit également Germain, et son petit-fils, ADOLPHE, ont également embrassé la carrière pastorale, que le premier a exercée à Barjac, à St-Jean-de-Marnéjols et à Valleraugue; le dernier, après avoir été pasteur à Mourriès et à Ganges, l'est encore aujourd'hui à Bréau.

André, proposant en 1775, consacré au synode d'avril 1779, fut l'année suivante

pasteur à Vallon, Salavas et Lagorce; il abandonna le ministère en 1783 pour se livrer à l'instruction publique.

Daniel, né en 1762 [Haag, IV 535] fut aussi pasteur, mais se rendit surtout célèbre comme professeur à la faculté des sciences de Montpellier. Son père l'envoya, vers 1780, étudier la théologie au séminaire de Lausanne, et en 1782 à l'académie de Genève; il desservit d'abord (1788) les églises de Cette et de Pignan, reçut la consécration des mains de son père à Lédignan (mai 1790) et exerça les fonctions pastorales aux Vans pendant l'année 1790-91. Il se rendit ensuite à Paris pour se perfectionner dans l'étude des sciences et revint, au temps de la Terreur, à Montpellier, où il vivait en donnant des leçons de mathématiques. Il faisait en même temps partie du Consistoire. Lors de la création de l'École centrale du dép. de l'Hérault, il obtint la chaire de belles-lettres qu'il occupa jusqu'à la transformation de cette école en lycée. Nommé, au concours, professeur de mathématiques transcendantes, il devint doyen de la faculté des sciences en 1808. Cette belle position qu'il occupait à Montpellier était sans aucun doute douce et honorable pour un homme modeste, qui fuyait le bruit avec autant de soin que d'autres le recherchent; cependant il n'hésita pas, en 1814, c'est-à-dire lorsque la Faculté de théologie calviniste fut transférée de Genève à Montauban, à quitter une ville où il était aimé et honoré de tous, pour aller remplir la chaire de dogme dans la nouvelle école dont il fut nommé doyen. Le zèle qu'il apporta à l'accomplissement de ces fonctions et surtout les contrariétés qu'il éprouva, les résistances qu'il eut à vaincre, altèrent rapidement sa santé. Lorsqu'il sentit sa fin approcher, il se fit transporter à Montpellier, désirant reposer dans la même tombe qu'une fille chérie qu'il avait perdue quelques années auparavant. A peine arrivé au but de son voyage, il expira (16 septemb. 1818). Il a laissé aussi un fils, PIERRE-ANTOINE, né à Anduze le 10 juin 1798 qui fut médecin et professeur d'humanités à la faculté de Montauban où il mourut le 9 février 1847. Les deux filles de ce dernier ont épousé l'une M. *Daniel Bourchenin*, pasteur à Lezay, l'autre M. P. *Abric*, pasteur à Passy-Paris. (Nous

avons cité M^{me} Abric-Encontre, t. I col. 26).

Daniel Encontre n'a publié que deux ou trois opuscules sans grande importance ; c'est dans les recueils de sociétés savantes dont il était membre, dans les Mém. de l'acad. de Montpellier, dont il fut secrétaire perpétuel, dans ceux des acad. de Nîmes et de Montauban, qu'il faut aller chercher les preuves des vastes et profondes connaissances qui le plaçaient au rang des bons mathématiciens de son siècle. Voici la liste de ses principaux ouvrages, qui ne sont, pour la plupart, que de très courtes dissertations :

I. *Mémoire sur l'inscription de l'ennéagone, et sur la division complète du cercle*, Montp., an IX, in-8° ; déjà publ., en extraits dans le Recueil des Bull. de la Soc. des sciences et belles-lettres de Montpellier (an 1803), ainsi que les deux opuscules suivants.

II. *Mémoire sur la théorie des probabilités*.

III. *Mémoire sur un cas particulier de l'intégration des quantités angulaires*.

IV. *Lettre à M. M^r sur différents problèmes relatifs à la théorie des combinaisons*. — Dans le même recueil (an. 1805), ainsi que les trois mémoires suivants.

V. *Essai de critique sur un passage [de Gorgias] de Platon, trad. par La Harpe*.

VI. *Mémoire sur un théorème fondamental du calcul des sinus*.

VII. *Nouvelles recherches sur la composition des forces*, 1^{er} Mémoire. Un 2^{me} Mémoire a été publ. dans le Recueil de 1809. L'auteur en avait promis un 3^{me} qui n'a pas paru. — Encontre prouve, contre l'opinion reçue, que les anciens ont connu le parallélogramme des forces.

VIII. *Éléments de géométrie plane, avec un vocabulaire étymologique des termes propres à cette science*, Paris et Montp., 1806, 77 p. in-8° ; 2^{me} édit. Montauban, 1820, in-8°.

IX. *M. Boucacous ou l'S et le T*, comédie en un acte et en vers, Montp., 1806, in-8°. — Blquette pétillante de verve comique sur une question d'orthographe.

X. *Dissertation sur le vrai système du monde, comparé avec le récit que Moïse fait de la création*, Montp., 1807, in-8° ; Avignon, 1808, in-8°, et dans le Recueil de l'acad. de Montpellier (an. 1809).

XI. *Théorie de l'intérêt composé et application de cette théorie au calcul de la différence des niveaux, d'après les observations du baromètre*. — Dans le recueil cité (an. 1809) et, à ce qu'il paraît, séparément, Montp., sans date, in-8°.

XII. *Lettre à M. Combes-Dounous, auteur de l'Essai historique sur Platon*, Paris, 1811, in-8°. — Écrit non moins remarquable par la force du raisonnement que par l'urbanité du style.

XIII. *Discours prononcé à l'ouverture solennelle des cours de la Faculté de théologie de Montauban*, Montaub., 1816, in-8°.

XIV. *Mémoire sur les principes fondamentaux de la théorie générale des équations*. — Nous ne connaissons pas l'année de l'impression de ce mémoire.

XV. *Recherches sur la botanique des anciens*, in-8°. — Il n'a paru qu'une livraison de cet ouvrage qu'Encontre avait entrepris en collaboration avec de Candolle.

XVI. *Examen de la nouvelle théorie du mouvement de la terre proposée par le docteur Wood*. — Publ. dans les Annales de mathématiques de Gergonne.

XVII. *Mémoire sur l'île de Blascon*. — Encontre détermine la cause de l'encombrement du port de Cette.

XVIII. *Addition [d'une quinzaine d'articles] à la Flore biblique de Sprengel*.

Encontre a laissé, en outre, des traités plus ou moins avancés sur les *Probabilités*, la *Sommation des séries*, le *Calcul différentiel*, la *Détermination de l'orbite des comètes*, les *Sections coniques*, ainsi qu'un *Commentaire sur la mécanique céleste de Laplace* et des *Mémoires sur sa propre vie*. Il avait terminé un *Traité de l'Église*, en latin et un *Résumé de ses leçons sur le péché originel*.

ENGELBERT (JEAN), ouvrier drapier, fils d'un tailleur de Brunswick, naquit dans cette ville en 1599, mais son nom semble indiquer une origine française. C'était une âme honnête avec un cerveau malade. Il avait des visions et prétendait (dès 1623) recevoir des révélations du Ciel, s'adonnant à la piété la plus austère, à la prédication, aux œuvres de charité, aux jeûnes, aux macérations et s'appelant ouvertement « Envoyé du Très Haut. » Il s'attaquait volontiers aux « méchants » qui raillaient ses discours, particulièrement aux pasteurs, et pérorait contre plusieurs des dog-

mes reçus, notamment celui de la prédestination. Expulsé de Brunswick et de plusieurs autres États voisins, il mena une vie errante et misérable, qui ne l'empêcha pas de persister dans ses rêveries jusqu'à sa mort, arrivée en 1644, et de répandre le récit des merveilles qu'il s'attribuait dans plusieurs petits écrits, savoir :

I. *Une vision du Ciel et de l'Enfer*, avec l'histoire d'une partie de la vie de l'auteur.

II. *La vision d'une montagne au milieu d'un déluge universel*.

III. *Le nouveau Ciel et la nouvelle Terre*.

Ces trois ouvrages sont en allemand et en flamand ; nous en ignorons les dates, et n'en avons pu trouver que les titres. Un quatrième nous est mieux connu :

IV. *Divine Vision et Révélation des trois états, l'Ecclésiastique, le Politique et l'OEconomique : laquelle Moy Jean Engelbert, de Bronswic, ay vû de mes yeux et veillant, étant à Winsem au pais de Lunembourg, l'an 1625. Écrite pour une seconde fois à Embden l'an 1640, par l'auteur mesme en allemand, et traduite en françois pour l'édification des âmes qui cherchent Dieu ; Amsterdam, chez P. Arentz, 1680 ; in-16 de 18 feuil. prélim, et 124 pages.*

L'auteur inconnu de cette traduction est un sectateur enthousiaste du visionnaire et qui le défend, dans sa Préface en s'appuyant sur l'exemple d'autres visionnaires infiniment respectables selon lui, particulièrement « Mlle Antoinette Bourignon¹ dont les divins ouvrages sont • plus forts, plus lumineux, plus touchans, • plus intelligibles, plus convaincans.... • que tout ce qui a jamais paru. » Et il s'appuie sur ce raisonnement spécieux :

... Cela ne vous doit pas surprendre, Lecteur, que je parle si déterminément de cet ouvrage comme d'une œuvre du S. Esprit qui me paraît de mesme rang avec ce que Dieu a produit autresfois par les saints Prophètes et les Apostres... L'on se représente les écrits divinement inspirés comme des choses qui doivent estre dans une langue estrangère, hébraïque ou grecque, faites depuis mille ans et davantage, publiées par des personnes vénérables tenues pour

¹ Voyez sur elle l'article piquant inséré par Bayle dans son Dictionnaire.

Prophètes ou pour Apostres, approuvées de toute l'Eglise, et sur tout des sçavans et des Docteurs... Et néanmoins du temps que les Saints ont parlé, ils n'avoient nulles de toutes ces marques, et ceux qui les ont rejeté sous prétexte de ce manquement l'ont fait à leur damnation. En effet ce n'estoient pas des personnes qui eussent étudié des langues étrangères ; ils parloient le patoy de leur pays : ils n'estoient pas des personnes pour qui on eust du respect comme pour des hommes de Dieu ; ils n'avoient pas l'approbation du peuple, encore moins des sçavans. L'un estoit un villageois qui s'appelloit Elizée le laboureur (I Rois, XIX, v. 19) qu'on tenoit pour un conteur de fables si incroyables (2 Rois, VII, v. 1) que Dieu mesme n'auroit pû les effectuer quand il auroit fait des fenestres au Ciel ; l'autre estoit un garçon méprisé que l'on appelloit Jeremie l'enthousiaste (Jér. XXIX, v. 26), que l'on souffletoit et mettoit en prison sans forme de procès comme un fou à cause de ses rêveries ; l'autre estoit un paissant grossier nommé Amos le bouvier (Amos VII, v. 14) qui vouloit aussi se mêler de parler contre la religion du Roy (VII, 13) et de la République ; un autre Jean le sauvage et le possédé (Matth. XI, 18) ; un autre le fils du charpentier et l'endiable (Jean VIII, 48) qui disoient tous deux trop d'injures aux gens d'église (Matt. III, 23 ; Jean VIII, 44) ; d'autres estoient des simples artisans : un Pierre le pescheur, un Matthieu le péager et semblables, tous des francs idiots (Actes IV, 13). Et si quelqu'un avoit eu un peu d'étude on disoit (Act. XXVI, 24) que cela luy avoit troublé la cervelle et qu'il estoit un babillard (Act. XVII, 18). Bien loin que leurs paroles ayent esté tenus pour canoniques, on les condamnoit comme des reveries (Jér. XXIX, 26), comme des lettres de fanatiques ; on les dechiroit (Jér. XXXVI, 23) et on les brûloit. Ces pauvres gens se devoient cacher...

Néanmoins la divine vision d'Engelbert ne vaut pas la peine d'être contée.

ENGELMANN (GODEFROI), habile lithographe, né à Mulhouse en 1788 et mort en 1839. Engelmann fréquenta l'atelier du peintre Regnault. Il avait déjà obtenu plusieurs distinctions honorables à l'académie de peinture de Paris, lorsqu'il décida de se rendre à Munich pour étudier sous la direction de l'inventeur lui-même, Senefelder, les procédés de l'art lithographi-

que. De retour en France, il fonda dans sa ville natale, et bientôt après à Paris (1816) les premiers établissements de ce genre que nous ayons possédés. Ses premiers essais furent bien accueillis et l'on peut dire qu'il porta son art à la perfection, car malheureusement la lithographie qui exigeait d'habiles dessinateurs, est aujourd'hui bien abandonnée par suite des succès faciles de la photographie. Engelmann a fourni de belles planches à un grand nombre de publications, telles que le *Voyage dans le Levant*, du comte de Forbin, les *Antiquités de l'Alsace*, le *Voyage pittoresque dans le Brésil*, le *Voyage en Espagne*, etc. Vers la fin de sa carrière, il mit le comble à sa réputation par une heureuse découverte, celle de la chromo-lithographie, ou art d'imprimer en couleur, dont le succès toujours croissant, eut pu le consoler de la décadence de la lithographie simple. Engelmann a publié divers ouvrages sur son art : 1. *Recueil d'essais lithographiques*, in-8°, 1817. — 2. *Portefeuille géographique et ethnographique*, in-4°, en collaboration avec Berger. — 3. *Manuel des dessinateurs lithographes*, 1823, in-8°. — 4. *Traité théorique et pratique de la lithographie*, 1839, in-4°.

ENGELRAS, de Nîmes, pasteur, consacré en 1641. Appelé à desservir les églises de Chamborigaud, 1644-44; de Lunel, 1646-61; d'Uzès, 1663-78.

ENGLISCH (JEAN), ou *Langlois*, en latin *Anglicus* [Haag, IV 538], naquit à Buchsweiler au commencement du xv^{me} siècle. Chassé de sa patrie comme hérétique, il se retira à Strasbourg où *Zell* le prit pour adjoint. Il mourut en 1577. C'est lui qui a mis en vers allemands le *Cantique de Zacharie* et celui de *Siméon* pour le recueil de cantiques de Strasbourg. — Voy. Langlois.

ENGUERRAND (OLIVIER) né à Mantes. Il fut d'abord religieux cordelier et obtint une cure. Il passa au protestantisme en 1604 après avoir fait quelques mois d'étude à Montauban et fut nommé pasteur à Mougouin en Poitou, puis à Chef-Boutonne en 1603. Mais vu de mauvais œil par les pasteurs du voisinage et d'ailleurs peu capable, il retourna au catholicisme, en 1606. On lit dans le Journal de l'Estoile à la date du 11 juin 1610 : « Un mien ami, de la paroisse de Charenton, m'a

conté comme le jour de devant qui estoit le dimanche 10 de ce mois, il avoit veu faire au dit Charenton, au curé de Lorgeie près de Gisors, nommé Enguerrant, paravant ministre de Chef-Boutonne en Poitou, nouvelle abjuration et itérative profession de foy. » Le ministre André Rivet (voy. son article) publia en 1607 une brochure contre l'apostat.

ÉNOCH (Louis), peut-être primitivement *Hénoque*, était un savant maître d'école [Haag, IV 538], né et exerçant à Issoudun en Berry qui, en 1549 ou un peu avant, se retira à Genève avec sa femme Françoise Minet, passa quelques mois au pays de Vaud (Ragueau not. IV, 512) et trouva enfin, grâce à Calvin qui appréciait son mérite, la position qu'il cherchait. Le vendredi 9 mai 1550, lit-on dans les registres du Conseil de Genève, « M. Calvin a présenté ung maistre d'escolle dict Énoch, lequel à oyr est remis à lundi prochain. » Et en effet, le lundi 12, la présentation fut acceptée. Calvin en faisait grand cas non seulement à cause de son érudition, mais à cause de son caractère. « Ce fut un homme d'énergie qui réforma l'école et rétablit l'autorité du directeur (Bétant, *Hist. du collège de G.*, p. 12). » Son influence fut sans doute cause en grande partie de la retraite de *Castalion* lorsque celui-ci abandonna Genève (t. IV, col. 124, lig. 29), et l'un des amis de ce dernier, Jean *Colinet*, régent, lui écrivait (7 août 1553) : « Vous devés entendre que nous avons un grand maistre d'escole en ceste ville, grand hipocrite et grandement adonné aux personnes que vous cognoissés [Calvin et ses partisans], voyre jusqu'à dire que les commentaires de l'un d'entre eux [Calvin] sont pur évangile. » Le grand maître d'école ainsi dépeint est Louis Énoch¹. Ses réels

¹ Voy. la lettre entière dans *Opera Calvini*, Brunsw. XIV, 585. Ce Jean *Colinet*, régent au Collège de Genève pendant plusieurs années, avait été destitué par le Conseil le 30 septembre 1552. Il avait l'humeur belliqueuse (voy. lettre de *Pelloquin* à Calvin, *Ibid.* XIV, 499); mais il eut l'honneur de se rallier aux principes de tolérance proclamés par *Castalion*. Lorsqu'il demanda au Conseil de Genève (21 nov. 1553) une attestation de sa bonne conduite comme pédagogue, Calvin la lui fit refuser en alléguant ses relations avec *Castalion* et qu'il avait « plusieurs opinions non « [sup]portables, mesmement que l'on ne doit point punir les gens pour les oppinions. »

services furent bientôt récompensés ; en 1556, il fut nommé principal du collège et honoré de la bourgeoisie gratuite, à la suite d'une séance du Conseil où il présenta aux magistrats genevois une pièce de sa composition sur l'Aigle qui regarde le soleil et sur la Clef « qui ouvre les choses désirables, » armoiries de la ville ¹. Il présenta de nouveau cette pièce au Conseil quelques années après, augmentée sans doute et perfectionnée. On lit dans les registres, à la date du 6 janv. 1558 :

Maistre Enoc, sus ce qu'il a proposé icy une poésie et allusion d'une fable de Jupiter qui aymeroit Europe, par luy composée, qu'il desireroit estre prononcée devant les seigneurs de Berne, d'autant que c'est à l'honneur de ceste alliance ² et mesmes qu'il prend son argument des armoiries de ceste cité ; semblablement une tragédie des cinq escoliers de Berne executez a Lyon ³, qu'il voudroit aussi estre jouée comme il en a des enfans tous instruits, requerant luy donner licence. Arresté qu'on le voye et qu'on en communique avec M. Calvin, qu'il luy en semble.

Il ne parait pas que Calvin ait donné un vif assentiment à ces compositions ; du moins n'en a-t-il été rien imprimé, que nous sachions.

Dès l'année 1557, Énoch avait été admis au saint ministère et attaché à une église de la ville. Il faut croire qu'il y déploya beaucoup de talent, car il fut demandé pour ministre (en 1561) par M^{me} Jacqueline de Rohan et par l'église de Troyes en même temps et plus tard par la duchesse Renée de France. Il occupa ce dernier emploi ⁴, mais quelques mois seulement (en 1566), sa mauvaise santé l'ayant empêché de le garder davantage. Ajoutons qu'il eut l'honneur, en 1563, d'être appelé à prendre la succession de Théod. de Bèze comme recteur de la célèbre académie de Genève. Au mois de juin 1566, il obtint un congé pour aller à Issoudun, sa ville natale, régler des affaires de succes-

sion ; mais dès le mois d'août, il écrivit aux magistrats de Genève que son état maladif ne lui permettait pas de reprendre ses fonctions.

Il avait, en effet, laissé du bien en Berry, et avait pris ses mesures pour ne pas le perdre. C'est ce qu'on voit par l'acte suivant que nous reproduisons pour montrer comment les religionnaires fugitifs s'efforçaient de se soustraire à la rigueur des édits :

Comme ainsy soyt que spectable Enoc, pour éviter les idolatries et superstitions papistiques estans au pays de france se soyt avec sa famille retiré en ceste cité de Genève et despuys au pays de Berne dès l'an 1549 et semblablement habandonné ses biens situés aud. pays de france ; Et que pour éviter au saisissement et confiscation de sesd. biens il aye fait une vendition ou transport de sesd. biens à honorable Jehan Robert le Jeune, marchand, demourant en la ville d'Yssould'un et par ladite vendition confessé avoir reçu la somme de 50 escuz pour ses dits biens ou aultre somme comme appert plus amplement par l'instrument et contract de ce, fait entre le dit sp. Enoc et led. Robert, receu par egrege Charnavel, notaire au pays de Foussigny sous la juridic^{on} du parlem. de Chambéry dès l'an 1552 ; leq. prix touteffoys icelluy sp. Enoc n'auroit receu du d. Robert, mais seulement avoit esté faicte lad. vendition pour sauver le bien d'iceluy spect. Enoc et en éviter la confiscation ou saisissement et d'autant qu'il se confioit en la prudhommie et loyauté dud. Robert. Comme les choses susdictes estre vrayes, lesdicts Enoc et Robert tous deux présens ont confessé et confessent par ces présentes. Pour ce est-il que ce jourdhy 19^e jour de nov. l'an 1561 pardevant moy Jeh. Ragueau not. (IV 513), led. hon. Jeh. Robert a remys et quicté aud. sp. Enoc tous et chascuns les biens, droitz, noms et actions queled. Enoc luy pourroyt avoir cedez, vendus et tranzportez... Presens spect. Claude Prevost habit. de Geneve et honorables François du Val d'Yssouldun et Jehan Truchet b. de G.

En outre, Énoch donna procuration en 1564 (6 mars) à un procureur d'Issoudun, pour requérir en son nom « une quarte partie des biens et successions delaissez par le trespas de defuncte honorée Pernette Andoze sa mère, item la moytié des

¹ Séance du 21 janv. 1556. Voy. *Opera Calv.* Brunsw. XXI, 626.

² Confer. Jos. du Chesne ci-dessus, t. V, col. 633.

³ Voy. I, col. 72-77.

⁴ Archives de Genève, portef. hist. n° 1885 ; Biblioth. de G. mas., 197^{aa} cart. 2.

biens délaissez par feu Jehan Énard le jeune, son frère maternel... » (Ragueau, VII 17).

On a son testament fait à Genève, le 11 fév. 1567 (Ragueau, IX 76). Il avait eu un grand nombre d'enfants¹; il déclare en testant, qu'il ne lui en reste que trois : PIERRE, JEHANNE plus un fils peut-être encore vivant, ÉLYE, qui s'est enfui de la maison paternelle, en France, à l'âge de 9 ans et 9 mois et dont il n'a jamais « pu oyr nouvelles certaines quelque diligence qu'il en aye sceu faire; » il soupçonne celui-là d'être resté dans le catholicisme, et sous peine d'exhérédation, « il veult et ordonne que le d. Elye retourne et fasse profession de la vérité de l'Évangile, ayant renoncé à toutes idolâtries et superstitions papistiques. » Témoins : Théod. de Bèze, Nic. Colladon, Henry Scrimger, Laurent de Normandie, Anth. de Saussure seigneur de Vernant, Yves Bergevin (voy. t. II, col. 329) et l'apothicaire Jean Molet. Le testateur mourut probablement peu de jours après. Sa femme Françoise Minet testa le 15 septemb. 1571, atteinte de la peste, et mourut le 20. Elle n'avait plus qu'un enfant, Pierre Énoch, qu'elle institue son héritier, en lui substituant sa sœur Anthoïnette et ses frères Bonaventure et Sulpice Minet et en faisant un grand nombre de legs parmi lesquels on remarque :

... A la vefve de feu sr Yves Bergevin ung de ses meilleurs chapperons avec ses bagues de valeur jusques à 4 ou 5 escus; à Arnaud Dupuis ung baptizoir de toille d'Olandres brodé des deux boutz; a sire Estienne Toucheron ung aultre baptizoir² de toille d'Olandre brodé tout a l'entour; plus aux dits Dupuis, Toucheron et a Symon Le Maire, à chacun d'eux quatre culliers d'argent d'une douzaine qu'elle a;... plus a M^{lle} Dorcenne une balle de livres reliés de l'Es-criture sainte ja emballés; a M. de Montberon gendre de M. d'Orsenne une autre balle de livres d'humanitez qui sont aussy

¹ Les registres de décès des Archives de Genève, très incomplets, tellement qu'on n'y trouve pas inscrit celui d'Énoch, mentionnent qu'il perdit le 9 septembre 1553 sa fille SARAH; le 24 juin 1558 un fils innomé; le 25 mars 1563 une fille, MARIE; le 25 juin 1565 son fils THÉODORE âgé de cinq ans.

² Aucun dictionnaire de vieux français ne nous fournit le sens du mot *baptizoir*. On peut supposer que c'est un mouchoir de toille fine appelée batiste.

emballés; semblablement à M^r maitre Claude Prevost ministre d'Issoudun une autre balle de livres de l'Es-criture sainte; aussy elle donne et legue a spectacle Nicolas Colladon une autre balle de livres mêlés et a maitre Gervaix Esnauld une autre balle de livres d'humanité; etc... (De la Rue not., III 128).

Louis Énoch, possesseur de ce gros fonds de livres, en a laissé quelques-uns de sa composition :

I. *Prima infantia linguæ græcæ et latinæ simul et gallicæ*; in-4^o Parisius, 1546; apud Jacob. Bogardum; 2^{me} édit., 1555.

II. *Lodoici Enoxi uzelodunensis Partitiones grammaticæ*; Genevæ ex officina, J. Crispini, 1551, in-4^o, 125 pag. commençant par une élégante préface, fort adulatrice « Senatui populoque Genevensi, » datée des cal. de septemb. 1551.

En tête du volume est la table des chapitres suivie de cette petite pièce :

Enocus ad adolescentulos Genevenses.
Grammaticon edit quisque : at eur edimus et nos ?
Ut vos hie ordo cam brevitare juvet.
Multa scilens, prudens præcepta intacta reliqui;
Pondera ne parvia magna ferenda darem,
Omnia qui miscet nil ut necesse putetur,
Is, ne eui noceat, ait sibi grammaticus.

Plusieurs éditions. La quatrième, Gen. 1563, en 2 tom. in-12 de 230 et 287 pages, précédée de la préface de 1551.

III. *De puerili græcarum litterarum doctrina liber*; oliva Rob. Stephani, 1555, in-8^o, 208 feuillets. En tête est une préface « Adolescentibus Genevensibus reliquisque suis discipulis, » dont voici la dernière phrase : ...In eo ego certamine cupio sic Christum vestras ingenii contentiones suo spiritu bene fortunare, ut de victoria ista et vestra linguarum præstantiore cognitione cum Evangelii studio conjuncta sic semper laudetur, ut Genevensis ecclesiæ integritas incredibili parentum vestrorum erga Numen pietate jam celeberrima, fiat hinc etiam multo celebrior. Va-lete, Idibus maii 1555. Sénebier (Hist. litt. de Genève) lui attribue des *Commentaires sur Cicéron* publiés, dit-il, par Estienne dans son édition des œuvres du célèbre orateur. Des recherches sérieuses vainement faites par MM. Haag pour retrouver ces *Commentaires* donnent à croire que Sénebier, et d'autres d'après lui, ont commis une erreur.

Dans son testament, Louis Énoch, pré-

occupé de son fils Pierre aussi bien que de son fils Élie, avait dit : « Item et parce que luy testateur dès son jeune aage s'est adonné et employé à instruire les autres et qu'en cela il a senty ung grand profict et avancement en ses études, il veult aussy que, après son décès, le dict Pierre Énoch son filz, selon la commodité qui se offrira, s'employe à faire le semblable pour la meame cause susdicte... ; item et pour ses conseillers au dict gouvernement le d. testateur a pryé et prie spect. Th. de Bèze et sp. Germain Colladon ses amys, donner conseil et ayde à sa femme, etc. » Le jeune homme ne se conforma pas exactement à cette prescription paternelle ; il devint un amateur de littérature mondaine et de poésie légère. Peut-être est-ce par respect filial qu'il a publié ses vers en prenant un nom de terre, Pierre de La Meschinière, tandis qu'à ses Tableaux de la vie et de la mort, il a conservé le nom d'Énoc. Voici ce qu'on connaît de ses œuvres :

I. *Opuscules poétiques* ; Genève, Jacq. Stoer, 1572, in-8°.

II. *Tableaux de la vie et de la mort*, par maistre Pierre Énoc, G(enevois).

III. *La Cécocyre, contenant 151 sonnets, odes, chansons, élégies, bergeries* ; imp. à Lyon, par Barthél. Honnorat, 1578. — « Il était jeune quand il fit sa Cécocyre, nom ridiculement composé de Καία et de κῆρ, comme qui diroit Brûle-cœur. » Dans ce poème, « il a chanté son amour malheureux pour une demoiselle qui ne l'aima point et à laquelle, bien conseillé, il renonça ; mais ne voulant pas perdre en entier le fruit de ses soupirs et de ses peines, il fit imprimer ses vers avec cinq odes, dont l'une a pour objet la mort d'Adonis, une élégie, quatre églogues et quelques autres petites pièces de vers toutes très médiocres » (Notes de La Monnoye).

IV. *Sonnets du seigneur Pierre de La Meschinière, mis en musique nouvellement par Jean Castro, le tout à trois parties* ; Douai, J. Bogarst, 1611, in-4°, 27 feuillets (n° 1455 du catalog. des livres de J. Taschereau, 1875).

ENTERIEU (JEAN), cardeur de laine, du lieu d'Aulas, âgé de 21 ans, pendu sur la place publique du Vigan pour avoir assisté à une assemblée de culte surprise par

les dragons à Lacan, parr. de Roquedur, le 6 oct. 1686 (TRISSIER).

1. ENTRAGUES. Nous avons parlé d'une dame de ce nom (t. I, col. 292), qu'on écrit aussi d'*Antraigues*, comme d'une protectrice des premiers confesseurs de la foi, en 1525. Le ministre Pierre Toussain ayant été accueilli par elle, dans son château du Bois-Malesherbes (près Pithiviers) écrivait, de cette retraite (en octob. 1526) au ministre baslois, OÉcolampade, qu'il se trouvait pour le moment à l'abri, *in hac arce generosissimæ mulieris domine d'Entraigues, exulum Christi susceptricis*. (Herminj. *Corresp. des Réf.*, I, 445). — Elle se nommait Anne Malet de Graville, femme de Pierre de Balzac, baron d'Entragues, seigr des Dunes et avait vécu, nous dit M. Herminjard, dans l'entourage de la reine Claude, première femme de François I^{er} (morte en 1524) ; ajoutons : et de sa sœur, la duchesse Renée de Ferrare. On a quelques lettres de François de Balzac¹, fils de Guillaume et probablement neveu de cette dame, qui montrent que toute la famille fut d'abord cliente de Renée dont elle était vassale par ses principaux domaines (Marcoussis, Bois-Malesherbes, Entragues, Clermont, etc.), mais qu'elle passa par la suite au service plus lucratif du roi et des Guises. François, devenu gouverneur d'Orléans, écrivait à la duchesse, le 4 juin 1568 : « Madame, Je n'ay point oublié les honneurs et faveurs que ma feu mère et tous les miens ont receu de vous, qui me donne assez d'ocasion pour l'espérance que j'ay que vous les continuerez en mon endroit, de m'employer pour tous ceux que vous aimez. A quoy, Madame, je ne feray jamais faulte...² ; » et quelques mois après il lui adressait cette lettre embarrassée³ en réponse à la demande qu'elle lui avait faite, de laisser évader d'Orléans quelques protestants qui n'étaient pas en sûreté dans cette ville :

¹ Voy. *Bibl. nat.*, coll. Bèthune, n° 3199, f° 45 ; 3218, f° 49 ; 3225, f° 50 ; 3227, f° 43 ; 3229, f° 22 ; 3364, f° 99 ; 3372, f° 141 ; 3378 (5 lettres au roi, de l'année 1587) ; 3379 ; 3407, f° 99 ; 3411, f° 15 ; 3422 et 3616, f° 96 ; toutes ces lettres originales, de 1568 à 1589, sont adressées à Renée de Ferrare, puis au roi, enfin au duc de Nevers.

² Beth. 3199.

³ Beth. 3225.

Madame, Dieu scayt le desplaisir que j'ay de ne pouvoir satisfaire a la lettre qu'il vous a pleu m'escripre ; et quand je l'eusse entrepris j'eusse mis les pauvres dames que vous me demandez en peril par ce que sur les champs le peuple est tellement desbordé qu'a mesure qu'il reconnoist ceulx de la religion, il s'en dispense desmesurément. Je scay bien les peines que j'en ay eues et que j'en ay tous les jours pour contenir ung chacun en son debvoir ; Dieu et les gens de bien m'en sont tesmoings. Et pour mieulx me faire obéir on m'avoit laissé sans forces estrangères¹ avecq la brutalité de ce peuple ; chacun scayt le desastre que j'en ay pensé recevoir. Et aussy, madame, je ne vous veulx pas celler que j'ai commandement exprès de sa majesté de ne laisser sortir aulcung de ceste ville, comme je vous ay fait autreffoys entendre. Je ne m'en oseroys dispenser sans une lettre de sa majesté que je ne feisse crier jusques au ciel ce populace. Je croy que ce soyt pour plusieurs consideracions reservees à sa dite majesté, vous suppliant tres humblement, Madame, vouloir croire que tout ce qui sera en ma puissance sans interest du service du Roy et de ma réputation, je l'employeray pour vous faire tres agréable service. Madame, je prie à Dieu qu'il vous donne, en la meilleure et plus parfaite santé, très heureuse et très longue vie. D'Orléans le penultième jour d'octobre 1568. Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

ENTRAGUES.

Ce François de Balzac d'Entragues avait épousé Marie Touchet l'amie en titre de Charles IX, et la belle Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, qui devint en 1599 l'amie en titre de Henri IV était leur fille.

2. ENTRAGUES (CÉSAR DE GUILLERANE seigneur d') ou d'Entrages, capitaine huguenot [Haag, V 390], connu par sa belle défense de Mâcon contre le maréchal de Tavannes. Les protestants s'étant rendus maîtres de cette ville, en 1562, leurs frères de Lyon s'empresèrent d'y envoyer les capitaines *Moreau* et *Vertis*, chargés de diriger la défense de la place contre l'attaque qu'on prévoyait. Tavannes, trop faible pour rien tenter de décisif contre une population qui semblait bien résolue, s'éloigna en attendant les renforts qu'il avait mandés de toutes les parties de la

¹ Suisses, reîtres ou italiens.

Bourgogne. Dès qu'il eut rassemblé ses troupes, malgré les ordres formels du roi, apportés par le sieur de *Pise* que les habitants avaient député en Cour avec des lettres où ils exposaient leurs griefs et justifiaient leur conduite, il alla mettre le siège devant Mâcon. Dans ce pressant danger, les Lyonnais sentant qu'il était d'une grande importance que cette ville restât au pouvoir des protestants, y envoyèrent le capitaine Entragues, qui jouissait d'une grande réputation d'habileté et de valeur. Selon l'abbé Agut, ce fut le 5 mai 1562 que César de Guillerane entra dans Mâcon, accompagné des capitaines *Du Tranche*, *Dudeau*, *Tilheau*, *Correllier*, *Gris*, *Daniel de La Place*, *Crevasson*, *Montreton*, *Ravel*, *Meyserien*, *Grandjacques* et des deux frères *Soulier*. Il prit aussitôt le commandement, mais ses fréquentes sorties n'arrêtant pas les travaux de l'ennemi, il fut forcé de demander des renforts à Lyon, d'où il reçut cent arquebusiers sous les ordres du capitaine *Saint-Louis*, et quelques pièces d'artillerie. La tranchée achevée, le feu s'ouvrit, le 4 juillet, habilement dirigé par un canonier que Tavannes avait fait venir exprès de Paris, tant il jugeait, lui aussi, la possession de Mâcon importante. En moins de deux heures, toutes les défenses de la ville furent renversées. Sommé de se rendre, Entragues refusa fièrement d'écouter aucune proposition, et il fit travailler avec activité à la réparation des brèches, sous le feu même de l'ennemi qui lui tua beaucoup de monde, entre autres son lieutenant *La Flèche*. Étonné d'une résistance aussi opiniâtre et désespérant d'entrer dans Mâcon par la force, Tavannes recourut à la ruse. Il essaya d'attirer les assiégés dans une embuscade ; mais aussi prudent que brave, Entragues déjoua son projet, et le chef catholique se vit réduit à lever le siège.

Sachant que l'avantage resta dans cette circonstance aux huguenots, il sera plus intéressant encore de voir de près l'insolence de Tavannes dans ses rapports avec le brave capitaine de Mâcon. Voici une correspondance qu'ils échangèrent pendant le siège¹ :

¹ Mss. Bibl. nat., coll. Fontette, 9484^b, f^o 214 et suiv.

Monsieur, Monsieur de Tavanès. Mon aieur, je croy qu'estes de ceste heure bien adverty de la défaicte que les miens feirent hier de quelques ungs des vostres au village de Varennes, et d'autant que j'en tien huit de prisonniers et qu'ilz se disent gentils-hommes, je vous l'ay bien voulu faire entendre à ce que si vous voulez qu'ilz aient bon et honneste traitement vous aiez l'œil et teniez main que les miens que vous tenez soient traictez de mesmes. On a semé bruit de deça que vouliez faire mourir des nostres ; si l'avez fait ou le vueillez faire, je détermine exterminer les vostres. Je supplie le le créateur vous donner, Monsieur, en santé heureuse vie. A Mascon, ce dern^r aoust (juillet ?) 1562. Vostre entièrement bien prest a vous obeir, CESAR D'ANTRAGES.

Coppie des lettres escriptes au cappitaine Antraigue. Cappitaine Entrages, jay receu voz lettres par ou me mandez que voz gens ont prins quelques ungs des miens lesquelz vous traicterez ainsi que je traicteray les vostres. Je vous veulx bien adverty que quant j'en ay prins des vostres, je les ay tousjours renvoyez et ne m'a soulcidé guières du traicement que vous ferez a ceulx que vous tenés pour avoir esté prins en dormant. Lesquelz je m'attens de fort bien chastier silz reviennent en mes mains. Il fut prins ces jours passez ung nommé Bonnet premier eschevin de Mascon et ung cordonnier et quelques aultres habitans de la dite ville que je fais delivrer à la court de parlement par le commandement de la Royne et Roy de Navarre pour leur faire leur procès comme rebelles a sa majesté et larrons qui emportoient les tresors du dit Mascon et quant ilz n'eussent esté remis a la dite court si les eussé-je faict chastier comme subjectz de mon gouvernement. Au demeurant vous scavés bien qu'il y a longtems que je scay quelle guerre il fault faire a ceulx qui sont enrollez et marchent soubz les enseignes, et que je ne suis carnassier ni bourreau de soldatz qui m'ont eslevé ainsi que je suis, et seroys bien marry d'en ressembler beaucoup d'aultres encores que l'on m'en donne occasion, qui est l'endroit ou je prie Dieu, cappitaine Entrages, qui vous veulle garder. De Chalon, ce ij daoust 1562.

A Monseig^r mg^r de Tavanès, chevalier de l'Ordre et lieutenant pour le Roy au pays de Bourgongne. A Chalon. Monseigneur, j'ay receu a ce matin un paquet lequel je vous envoie pource que c'est pour le service du Roy, et d'autant qu'il ne se

trouve point de poste pour le vous envoyer j'ay esté contraint le vous envoyer par un mien soldat auq. je vous prie ne permettre qu'il luy soit fait aucun desplaisir. Je vous prie de permettre que les postes retournent chacun en son lieu, a celle fin que le service du Roy se puisse plus promptement exécuter. Faisant fin a la presente je priera le Seigneur, Monsieur, qu'il vous tienne sous sa sainte protection à jamais et vous maintienne en bonne prosperité. De Sence, ce xiiij^e aoust 1562. Vostre tres humble et obeissant serviteur CESAR D'ANTRAGES.

(Autographe).

Capitaine Antraigue, j'ay receuz ung paquet que vous m'avez envoyé par ung soudart que jay fait retenir prisonnier, d'autant qu'il n'a point de sauf conduit, qu'il n'est herault, trompette ny taborin qui sont les mesagiers de guerre que l'on a accoustuméz d'envoyer et pource que je trove ceulx de Lion qui premierement sont vegnuz sce asné (cette année ?) de ceste ville, despuys de Mascon, pour ennemys capitals de la france, comme aussy foys-je tous ceulx qui sont entrez en sce gouvernement avecque armes sans mon commandement atandu que de troys roys esjà je y suys establi pour lieutenant parquoy dissy en avant lessez aller les postes qui sont retengu au lieu ou je leur ay commande sce trouver par le commandement de la roigne et vous mesler de faire la guerre puisque nous en sommes la, car sce n'est vostre estat de chevalcur d'escurie, et a Dieu qui vous veille garder. De Chalon ce xv^e aoust 1562. (Minute très raturée).

A monseig^r mg^r de Tavanès etc. a Mascon. Monseigneur ayant esté adverty de vostre venue a Mascon, je suys esté fort joyeux esperant que par icelle pourray recouvrer ma femme laquelle fut prinse a la prinse de Mascon, vous suppliant, Monseigneur, me faire tant de bien de commander qu'elle me soit rendue et obligerez ung pauvre gentilhomme a vous faire tres humble service qui sera la fin, monseigneur, où vous presenteray mes humbles recommandations, priant le seigneur vous maintenir en sa grace. De Mascon le xxiii^e d'aoust 1562. Vostre tres humble et tres obeissant serviteur. CESAR D'ANTRAGES.

Cappitaine Entrages, j'ay receu voz lettres suyvant lesquelles j'ay commandé que vostre femme vous fust renvoyée, laquelle de sa bonne fortune et la vostre est tumbée entre les mains de gentilhommes gens de

bien, qu'ilz sçavent commant de tout temps j'ay accoustumé de respecter l'honneur des femmes. Et encoires que la guerre qui se fait de vostre cousté soit indigne de ceste honnesteté, je ne veulx laisser de user en cela et en toute chose comme j'ay fait de tout temps. Qui est endroyt où je prie à nostre seigneur qui vous veulle conserver. De Mascon ce xxv^e aoust 1562 (Minute).

Aussitôt l'ennemi retiré, Entragues s'était occupé du soin pressant de rétablir parmi les habitants et les gens de guerre l'ordre d'autant plus compromis que les principaux citoyens, comme l'échevin *Brunet*, donnaient l'exemple d'une cupidité insatiable. Sa juste sévérité mécontenta les soldats qui, des murmures, passèrent bientôt à la révolte. Le capitaine se tira de cette position dangereuse par un véritable tour de vieux routier. Il annonça une revue hors de la ville, fit défiler d'abord les compagnies de *Luquot* (qui fut tué peu de jours après) et de *Villet*, qui s'étaient signalées par leur mutinerie, et leur ferma les portes. Il est à croire que sa conduite fut présentée sous un faux jour à *Soubise*, qui commandait à Lyon; autrement on aurait de la peine à s'expliquer qu'un homme qui avait déployé tant de vigueur et rendu d'aussi éminents services, qui venait tout récemment encore de s'emparer du château de Pierrecloix, eût été en quelque sorte destitué. Entragues ne témoigna d'ailleurs aucun mécontentement de cette injustice, il continua à servir avec autant de dévouement qu'auparavant; seulement lorsqu'il vit son successeur *Ponsenat*, vaillant soldat, mais malheureux capitaine, perdre par son imprudence la ville de *Mâcon*, il manifesta son indignation avec une violence qu'excusait sans doute l'importance de la perte. Décidé à recouvrer cette place à tout prix, il partit de Tournus, dont *Ponsenat* venait de s'emparer, se porta par une marche rapide sur *Mâcon* dans l'espoir de l'enlever par escalade, et pour encourager ses soldats, il planta lui-même les échelles contre les murailles, « à quoy étant mal suivy, raconte *Tavannes*, la peur augmentée, il se retira en fuite avec les Suisses mal contents. » Il paraît qu'Entragues se rendit à Lyon où nous le trouvons combattant aux côtés de *Blacons* lors de la surprise tentée par les catholiques. — Nous n'oserions affirmer,

vu le grand nombre de lieux qui portent le nom d'Entragues, que le capitaine dont nous venons de parler soit le même que le sieur d'Entragues dont *Théod. de Bèze* nous dit (*Hist. eccl.*) qu'il embrassa ouvertement le protestantisme après le pillage de son château par les catholiques en 1562.

3. Un vicomte d'Entragues avait recueilli dans son château, en 1681, l'église de Vals en Vivarais et la représenta, cette année, au synode tenu à Vallon (Tr 289). C'est probablement sa femme qu'on trouve dans les papiers du séquestre sous le nom de « comtesse d'Entragues, du diocèse de Viviers, » reléguée à Vienne en 1687; elle avait obtenu permission d'aller faire ses couches chez elle et était restée protestante (Tr 322). « M. d'Entragues, nouveau converti, » obtient en 1688 une pension de mille livres (Tr 252). — Un abbé d'Entragues est le sujet de l'anecdote suivante racontée dans les Mémoires de la régence¹. En 1720, la religion réformée fit l'acquisition d'un prosélyte d'une naissance distinguée et d'un ordre qui devait rendre sa conversion remarquable. C'était l'abbé d'Entragues âgé d'environ 65 ans. Il fit hautement profession à Paris de ses nouveaux sentiments, le jour de Noël, après quoi il disposa de ses biens et se prépara à passer dans les pays étrangers. Mais il fut arrêté à Lille et transféré à Charenton dans la maison des fous. Court nous apprend (*Mss. de Court*, No 39) que cet abbé avait été amené au protestantisme par *Barbe*, chapelain de l'ambassade de Hollande (I col. 779). L'abjuration eut lieu dans la chapelle de l'ambassade. Le régent s'en montra si fort scandalisé qu'il fit renouveler les défenses d'assister au service divin chez les ambassadeurs des puissances protestantes, et qu'il donna ses ordres pour enfermer d'Entragues à la Bastille. Cependant, grâce à de hautes protections, l'abbé obtint la permission de sortir de France; mais le parlement n'en tint compte; il se mit en devoir de lui faire son procès, et à son passage à Lille, d'Entragues fut encore arrêté et renvoyé à Paris. Selon *Dangeau*, c'était une espèce de fou qui voulait se singulariser; mais l'apostat *Dangeau* n'était-il

¹ Et dans la Corresp. de la duch. d'Orléans, trad. par *Gust. Brunet*; Paris, 1855, t. II, p. 209-220.

pas guidé par le désir de justifier la mesure dont le pauvre abbé fut victime ?

ENTREMONT (Jacqueline, comtesse d'). *M^{me} d'Entremont*, deuxième épouse de l'amiral Coligny, voy. t. IV col. 212. — Hyacinthe comte d'Envie, colonel au service de Hollande, 1748-58. — Albert de L'espée, lieutenant-colonel, *id.*, 1680; (Charles-Joseph), colonel, *id.*, 1754-58.

EPICIME. On a un petit volume intitulé :

Traicté de la cène et de la messe. Contenant vingt-quatre argumens, assavoir douze souslemans la Messe estre la Cène de J.-C., avec douze Responses à la fin d'un chacun d'iceux prouvant le contraire. Et douze autres Argumens prins de la sainte Esriture, montrans clairement que la Messe n'est la Cène de J.-C.; par André Epicime « Hebr. X : Par une seule oblation le Fils de Dieu a rendu parfaits pour tout jamais ceux qui sont sanctifiés. » Lyon, 1564, in-16, 64 pages; autre édit. ou tirage, Lyon, chez Claude Ravot, in-8° 1564. Autre, citée par MM. Haag, 1563.

Un vieil érudit saxon, Melchior Adam, mort en 1622, nous dispense des recherches et des suppositions que pourrait nous occasionner ce nom hellénique : *Epicime*. Il nous apprend dans ses *Vitæ theologorum german.*, que ce fut le pseudonyme pris par Hartmann Beyer, étudiant de Wittemberg et disciple de Luther, né à Francfort-sur-le-Mein en 1516, puis ministre dans cette ville, pour publier en réponse à diverses apologies de la messe un pamphlet qu'il intitula : *Pro fictitio missæ sacrificio Argumenta erronea sophistarum pontificiorum cum refutationibus* (Andreas Epicimus edidit); Magdebourg, 1551 in-8°. Quel rapport avait-il pu trouver entre Beyer et Epicimus ? Aucun ; mais comme le remarque avec justesse l'académicien La Monnoye. (Notes sur la Croix du Maine et du Verdier), Epicime paraît être la traduction de l'adjectif grec Ἐπίτιμος, homme dont l'honneur est hors d'atteinte.

Le ministre luthérien (lutheranismi doctrinâ et ritibus ardentissimus propugnator, dit-on dans l'Encyclop. de Hertzog) s'était proposé de terrasser trois théologiens catholiques de son temps et de son pays, Jean Cochleus de Nuremberg (mort en 1532) auteur d'un *Speculum antiquæ devotionis erga missam*, Wickel de Fulda

(1501-1573) et surtout Michel Holding, évêque de Meersbourg, qu'on appelait Michaël Sidonius depuis qu'il avait précédemment reçu le titre d'évêque, *in partibus*, de Sidon, auteur d'une *Canonis missæ paraphrastica explicatio* (Augsbourg, 1548, in-4°). En effet il ne les ménage pas, car voici sa conclusion telle que la donne la traduction lyonnaise :

J'ay récité les argumens contre la Messe, laquelle nous reprouvons. A cause de quoy nous sommes estimez tres meschans et pernicieux. Sur cela les adversaires songent, machinent, traictent, vomissent des feux, espées, massues, broches, grils, cordes, sacs et quoy non ? Ils nous rendent suspects et odieux aux grans, et les irritent contre nous à fin qu'ils nous meurtrissent. De nostre part nous recommandons nostre cause a Dieu, qui contregardera son Eglise contre ces assaux et rages de Satan et du monde, maugré les portes d'enfer, et deussent crever de despit Cochleus grosse et lourde beste ; Sidonius fier, arrogant et cauteleux ; Vicelius malicieux apostat, avec tous les yvrongnes et vilains moynes et toute l'eslite de Satan. Le Dieu Eternel, Pere de notre Seigneur J.-C. nous veuille conserver en la confession constante de sa vérité, nous consoler et fortifier par son Esprit, afin que nous ne craignions les hommes et fureurs de Satan. Louange à Dieu. Prov. 21 : Il n'y a sagesse, il n'y a prudence, il n'y a conseil contre le Seigneur. Fin.

Comment et par quel huguenot français ce livret publié à Magdebourg en 1551 fut-il traduit et imprimé à Lyon en 1563 ? On l'ignore. Cependant les pasteurs Jean de Lespine et Pierre Viret ayant fait imprimer sur le même sujet, la même année, chez le même imprimeur de Lyon de petits traités dont nous donnerons les titres lorsque nous parlerons de ces théologiens, il se pourrait que l'un d'eux fut le traducteur de Beyer.

EPINAC (PIERRE D'), archevêque de Lyon, né en 1540, mort en 1599 [Haag, IV 539]. Notre intention n'est point de réclamer pour la France protestante ce fameux ligueur, ni, par conséquent, de lui donner un article étendu dans notre ouvrage ; nous voulons seulement rappeler ici qu'il fut un instant avec les huguenots. Grâce à la protection de son oncle l'archevêque de Lyon, d'Epinac faisait déjà par-

tie du chapitre de cette ville, où il avait été admis dès l'âge de dix ans, lorsqu'il alla étudier le droit à Toulouse. Ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il s'unit aux assemblées religieuses des protestants, mais aussitôt qu'il s'aperçut que sa religion serait un obstacle à sa fortune, il l'abandonna et devint le plus ardent adversaire des huguenots. C'était un homme habile et éloquent, mais en même temps, un intrigant sans foi, sans loi et sans mœurs, qui sacrifia tout à son ambition. Gallican ou ultramontain, partisan de Henri III ou ligueur forcené, il n'eut en vue, dans ses continuelles variations, qu'un seul objet, le chapeau de cardinal, mais il ne put y atteindre et il eut la douleur de mourir simple archevêque de Lyon. — *Epine*, religionnaire de Sedan, 1719. — Geneviève *Epinel*, enfermée au couvent de N.-Dame-de-Saintes, 1740. — *Pierre Erant*, pasteur de Marcillac, 1603. — *Pierre Erault*, sr de La Prée Goisy, lieutenant au régiment de Champagne, protestant de l'île de Rhé; Jacques Erault major général de la milice de l'île, 1677 (Tr 258).

ERB (MATTHIAS), né à Etlingen en 1494 [Haag, IV 539], reçut son éducation en Suisse. Il fit comme aumônier dans les troupes bernoises, en 1531, une campagne contre les cantons catholiques. En 1536, on l'appela comme pasteur à Baden, mais il y garda peu de temps cette place et après avoir dirigé pendant deux ans l'école de Gegenbuch, il fut enfin placé à la tête de l'église de Riquewihr, et nommé par le comte de Montbéliard surintendant de toutes les églises de ses possessions d'Alsace. Pendant vingt-quatre ans, Erb s'acquitta de ces fonctions avec autant de prudence que de zèle. C'est par ses soins que la Réforme s'introduisit à Mittelwihr, Hunawhir, Ostheim, Andolsheim, Baldenheim, Sundhofen, etc. Il eut aussi plus d'une fois l'honneur de prêcher l'Évangile dans la chapelle du château de Ribeaupierre, en présence du comte qui faisait le plus grand cas de lui. Ami de Bucer, de Capiton, de Zell, dont il partageait les sentiments, uni aux théologiens suisses dans leurs opinions sur la Cène, Erb fut victime de la réaction luthérienne qui suivit la mort du comte Georges de Montbéliard. Il fut mis à la retraite en 1560 et se retira

à Ribeauvilliers où il mourut, le 13 mars 1571.

Lipenius lui attribue *Christlicher Bericht vom Trost und Unterhaltung derer die umb Christi, seines Worts und Evangelii Willen Verfolgung und Schmach leiden müssen*, Nürnb., 1569, in-8°. La même année, il publia *Vom Sauffen und Fressen, den zweyen schændlichen Lastern*, Mülhausen, 1569, in-8°, trad. allemande du traité de Chrysostôme : Quod nemo leditur quàm à se ipso. On possède à la Biblioth. de Genève (MSS. N° 197^{aa}, Carton 1) une lettre d'Erb, datée du 23 mai 1562, par laquelle il demande aux pasteurs genevois un ministre pour l'église de Ribeaupierre, lettre importante en ce qu'elle prouve que, dès lors, le protestantisme était professé dans cette ancienne seigneurie, et de plus, qu'Erb prêchait encore à cette époque le calvinisme qui ne devait pas tarder à être proscrit du comté de Montbéliard. On a d'autres lettres de lui à la Biblioth. de Bâle, et à celle de Colmar quatre vol. mss. de sermons et pièces diverses, parmi lesquelles figure sous la date de 1563 un traité contre les Ubiquitaires intitulé *Narratio de sacrâ Cœnâ, ad Elisabetham de Rapolstein*.

ERBAUD, en Dauphiné. Pierre Erbaud réclame contre la régie des biens de Daniel et Moïse Erbaud, ses parents, fugitifs ou condamnés; 1719 (Tr Tourlet). — Marguerite d'Erby, veuve, 60 ans, assistée à Londres, 1702. — Veuve Erconteau, de la Saintonge, 50 ans, *id.*, 1706. — Milon Erdier, de Châlon-sur-Saône, marchand, reçu habitant de Genève, 23 oct. 1572.

ERIEU (d') ou Eyrieu, d'Herrieu, d'Errieu, famille de pasteurs dauphinois. Un membre de cette famille assiste au synode de Dauphiné, tenu à Gap en 1597. — (Isaac) figure comme pasteur de Monestier, de Clairmont et de Vif et assiste en cette qualité à plusieurs synodes, de 1605 à 1607; il devient ensuite pasteur de Pont-de-Royans église dans laquelle il remplit les fonctions pastorales de 1607 à 1642; les colloques de Serres et de Nyons, du mois d'août de cette dernière année le déclarèrent excusé « à cause de ses indispositions et de sa grande vieillesse. » — On trouve aussi : Denis d'Erieu, pasteur de Monestier en 1600-1609; Daniel, son fils, étudiant en théologie en 1600; Jean Erieu,

pasteur à Pont-en-Royans, en 1614. — Jacques Eriou, du Vivarais; Pierre Eriou ou Erioud, de Villeneuve-de-Borg, sa femme et deux enfants, et la veuve de François Eriou ou Eriou, du Dauphiné, assistés à Genève de 1697 à 1703. — Jean Erignet « praticien de Lyon » reçu habitant de Genève, 2 oct. 1572.

ERMAN (JEAN-PIERRE), l'auteur, avec Reclam, des précieux Mémoires sur l'histoire du refuge en Prusse. Il était né à Berlin, en 1735, d'une famille originaire de Mülhouse, qui s'était établie à Genève avant de se transporter à Berlin. Dans cette dernière ville il étudia au collège français sous Pierre Naudé et Formey. Il fut élu pasteur de l'église du Werder en 1757 et donné pour collègue à Achard et Pelloutier. Outre ces fonctions pastorales qu'il garda jusqu'à sa mort, et celles de Principal du Collège français, il fut encore professeur au séminaire de théologie et membre du Consistoire supérieur. Il était aussi de l'acad. de Berlin aux séances de laquelle il donna lecture de 14 mémoires qu'elle a imprimés; enfin il reçut le titre d'historiographe de Brandebourg. Le grand Frédéric lui fit l'honneur en 1776 de le remercier, par lettre, d'un sermon qu'il avait prononcé sur « L'amour de la patrie. » Il mourut le 11 août 1814. Lorsqu'il eut achevé la 50^{me} année de son ministère, l'église du Werder lui décerna une médaille d'or frappée à cette occasion. On a de lui :

I. *Mémoire historique sur la fondation de l'église française de Berlin, publié à l'occasion du jubilé qui sera célébré le 10 juin 1772*, Berlin, 1772, in-8°.

II. *Geographiæ antiquæ elementa, in usum scholarum*, Berlin, 1777, in-8°.

III. *Abrégé de mythologie*, Berlin, 1779, in-8°.

IV. *Sermons sur divers textes*, Berlin, 1779, in-8°.

V. *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les états du roi*, Berlin, 1782-1800, 9 vol. in-8°. — Publié en collaboration avec Reclam, ainsi que le suivant. C'est l'ouvrage le plus important d'Erman. On a reproché aux auteurs d'être entrés dans trop de détails, oubliant que leur but était, non pas d'écrire une histoire, mais de rassembler des matériaux pour constater la piété de nos pères, leur

probité, leur charité et leur fructueuse application dans toutes les branches de l'art, des sciences, du commerce ou de l'industrie.

VI. *Mémoire historique sur la fondation des colonies françaises dans les états du roi de Prusse, publié à l'occasion du jubilé du 29 oct. 1785*, Berlin, 1785, in-8°.

VII. *Oraison funèbre de Frédéric II avec des remarques historiques*, Berlin, 1786, in-8°.

VIII. *Monument séculaire consacré à la mémoire de Frédéric-Guillaume-le-Grand*, Berlin, 1788, in-8°.

IX. *Recherches historiques sur le mariage de Jean de Brandebourg avec Germaine de Foix*, Berl., 1788, in-8°.

X. *Lettres à un ami de Genève sur la constitution et la prospérité des colonies françaises dans les états du roi de Prusse*, Berlin, 1788, in-8°.

XI. *Éloge historique de M. Reclam*. Berlin, 1789, in-8°.

XII. *Éloge historique de Sophie-Charlotte d'Hanovre, reine de Prusse*, Berlin, 1790-95, in-8°.

XIII. *De l'influence des relations du Brandebourg et de la Hollande sur le bonheur des deux nations*, Berlin, 1790, in-8°.

XIV. *Oratio panegyrica Friderici I*, Berl., 1790, in-8°.

XV. *Instruction donnée par Frédéric-Guillaume I au prince royal, son fils, pour la campagne du Rhin, en 1734*, trad. de l'alle., Berlin, 1793, in-8°.

XVI. *Tableau généalogique des descendants du bourgrave de Nürnberg, Frédéric, auquel remontent, en ligne directe, presque toutes les maisons régnantes de l'Europe*, Berlin, 1795, in-8°.

XVII. *Sur l'ordre de succession dans la dynastie des souverains de la Prusse et du Brandebourg de la maison de Hohenzollern*, Berlin, 1798, in-8°.

XVIII. *Mémoires pour servir à l'histoire de Sophie-Charlotte, reine de Prusse*, Berlin, 1801, in-8°.

Erman a publié, en outre, dans les Mémoires de l'académie de Berlin, sous le titre : *Sur les bévues littéraires* (an. 1786-1803), treize mémoires où il traite de leur influence sur la mythologie, l'histoire, la géographie, la biographie, la science étymologique, les sciences exactes; — *Éloge*

de Schultz (an. 1794-95) ; — *Mémoire sur la princesse Barbe de Brandebourg, fille du margrave Jean* (an. 1803) ; — *Mémoire historique sur la ville et le château de Cœpenick* (an. 1804).

Voy. les notes du sermon *L'adoration en esprit et en vérité*, par le pasteur F.-J.-D. Andrieu, prononcé dans l'église de la Friederichstadt, le 22 déc. 1861 ; imp. à Berlin, H. Sauvage, 1862, in-8° de 58 pages.

Jean-Pierre Erman laissa deux fils. L'aîné, nommé JEAN-GEORGES, fut pasteur de l'église française de Postdam, et mourut le 1^{er} mai 1805. Il a publié :

I. *Mémoire historique sur la fondation de l'église française de Postdam*, 1785.

II. *Sermon pour le premier jubilé centenaire de la fondation du collège royal français de Berlin*, Berlin, 1790, in-8°.

III. *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte*, Berlin, 1791, in-8°.

IV. *Sermon sur le devoir de prier pour les rois*, Berlin, 1791, in-8°.

Le cadet, PAUL, professeur au collège français et membre de l'académie des sciences, s'est fait connaître avantageusement, ainsi que son fils ADOLPHE (que son voyage autour du monde a rendu célèbre), par de savantes recherches sur le magnétisme. On trouvera la liste de leurs ouvrages dans Kaiser.

1. ERARD (aliàs Evrard) ministre, au XVI^{me} siècle, de Burtoncourt, fief mouvant du duché de Deux-Ponts, entre Metz et Sarrelouis, appartenant alors à André de Vienne sr de Clervant. Cette église qui disparut bientôt pour être annexée à celle de Metz avait été desservie aussi par Pierre de Cologne, 1563 ; Nicole de Courcelles, 1572-77 ; Gardesey, 1577 ; Maillard, de Courcelles, 1585 ; Peter, 1593. (O. CUVIER.) — Marie Erard de St-Clair, de Normandie, 71 ans et sa fille, assistées à Londres (18 et 14 liv. st.), 1706-1710. — Jean Erard, chevalier, seigr de Belisle, marié à Anne de Ferrières veuve de René de Gonzabatz (minutes de Soullard not. à La Rochelle) ; abjure pour devenir capitaine de vaisseau, puis chef d'escadre ; tué en 1705 au combat de Malaga (RICHEMOND).

2. ERARD ou plutôt ERRARD (JEAN), un des meilleurs ingénieurs militaires du XVI^{me} siècle [Haag, IV 541] et l'un des premiers qui ait écrit sur l'art de fortifier

les places, naquit à Bar-le-Duc en 1554. On ne connaît cette date que par un beau portrait (gravure de Thomas de Leu) portant qu'il fut exécuté en l'année 1600 quand Errard avait 46 ans et l'on ne sait absolument rien des origines de sa famille¹ et des commencements de sa carrière. Nous ne nous arrêtons pas à parler des généalogies fantaisistes fournies par La Chenaye des Bois dont nous avons si souvent à relever les sottises complaisances ; encore moins à discuter une charte ridicule de l'an 1436 suivant laquelle les Errard descendaient d'un chef danois débarqué, l'an 985, en Normandie pour aider le duc Richard à repousser une invasion du roi Lothaire. Aux écrivains d'aujourd'hui assez avengles pour répéter de telles sornettes², il vaut mieux emprunter leur jugement formé sur les documents contemporains de l'homme dont ils parlent, lequel était un serviteur excellent du roi Henri IV et des ducs de Bouillon. « Esprit vigoureux, dis-ent-ils, cœur austère, il ne quéta pas les applaudissements ; avec une bonhomie bien passée de mode, il fit son devoir simplement ; il dissimula presque son génie et ses talents. On dirait qu'il s'est refusé à nous fournir les moyens de l'admirer. Hors deux ou trois passages dans ses livres, il n'a rien laissé qui puisse nous fixer sur sa famille, ni sur sa vie, ni sur ses travaux, et sans les soins pieux de longues générations, le Barrois ne pouvait rendre la justice due à l'un des hommes dont il doit être le plus fier³. » C'est en peu de paroles bien peindre un de nos vieux huguenots.

En effet on lit c'est-à-dire on lisait, dans les registres de l'église de Charenton, que Jean Erard ingénieur du roi et Barbe (de Reims ou de Reince) sa femme, firent baptiser dans cette église, le 28 octob.

¹ Cependant il pourrait bien être le fils d'un Philippe Errard qu'on trouve employé vers 1546 sous la direction d'un ingénieur italien à des travaux de fortification dans la Lorraine. Voy. l'ouvrage ci-dessous mentionné de MM. Lallemand et Boinette, page 11 note.

² *Jean Errard de Bar-le-Duc, sa vie, ses œuvres, etc.*, par Marcel Lallemand et Alfred Boinette ; Bar-le-Duc, 1884, in-12 de 334 p. ; page 1. Petit volume clérical foisonnant d'erreurs volontaires et beaucoup trop loué dans le *Bull.* XXXIII, 425.

³ Jean Errard, par M. Lallemand et A. Boinette, page 11.

1598, leur fils ABDIAS (parrains Daniel Tilenus et J.-B. de Guéribalde); qu'ensuite ALEXIS Errard neveu de Jean et Geneviève Bacler sa femme, y firent baptiser le 26 nov. 1619 leur fils JEAN (parrain, Gillot secrétaire de l'artillerie, marrain, M^{me} Sarrau); le 24 janv. 1621, une fille (parrain, Aleaume ingénieur ordinaire du roi, marr. Marie Sarrau); le 3 avril 1622 un fils, JEAN, et le 6 octob. 1624 un fils, ISAAC. Cette famille protestante habitait sans doute Bar-le-Duc plutôt que Paris, mais les registres paroissiaux de Bar ne commencent qu'à l'an 1622¹ et on n'y connaît pas de registres protestants.

L'ingénieur Errard avait 29 ans lorsqu'il se manifeste à nous pour la première fois. Dans un compte du trésorier général de Lorraine pour l'année 1583. Par un mandement du duc, en date du 12 nov. de cette année, il est alloué 200 fr. « à Jean « Errard, demeurant à Bar, pour subvenir « aux frais qu'il luy convient supporter à « l'impression de certains livres qu'il prétend mettre en lumière². » En effet l'année suivante, parut à Nancy *Le premier livre des instruments mathématiques mécaniques de J. Errard de Bar-le-Duc (Dédié à M. le duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldre, etc.* Imp. à Nancy par Jan Janson imp. de S. A. 1584; gr. in-4^o de 44 feuillets. L'ouvrage est composé principalement de planches, au nombre de 40, représentant des machines diverses et qu'on doit croire, car elles ne portent aucune signature ni monogramme, gravées par l'auteur. L'ouvrage n'eut pas grand succès, car une 2^{me} partie qui devait être suivie d'un traité de *L'art de la navigation* n'ont jamais paru³. C'est cependant vers ce temps qu'Errard se fit une haute réputation par ses travaux militaires dans les campagnes de Henri IV contre l'Espagne et contre la Ligue. Il aida à réduire un bon nombre de places et défendit ou fortifia très habilement par des procédés nouveaux alors plusieurs villes importantes des frontières du nord-est de la France, comme Jametz, Amiens, Sedan, Verdun. Henri IV faisait de lui le plus grand cas et sa renommée était assez répandue au loin pour que la Seigneurie

de Venise, en 1594, ait envoyé au roi pour être soumis au contrôle de son ingénieur Errard le plan d'une forteresse « à neuf boulevards » qu'elle se proposait d'élever pour se défendre contre l'Autriche et contre le Turc. Il obtint de Henri IV en 1599¹ des lettres d'anoblissement, et il lui avait été déjà précédemment accordé le singulier privilège de faire battre monnaie partout où bon lui semblerait jusqu'à la somme de 50 écus, en sols²; singularité qui s'explique peut-être comme une concession particulière faite en vue d'une campagne où l'on prévoyait des sièges à soutenir. A partir de l'an 1600 jusqu'à sa mort, arrivée au mois de juillet 1610, il fortifia les villes du Calaisis, du Boulonnais, de la Picardie, de la Bourgogne, de la Bresse, du Languedoc, de la Guyenne et travailla au port de Toulon sans que nous puissions dire exactement les ouvrages qu'il y exécuta. Pierre de Lestoile, dans son Journal, dit que la mort d'Errard fut hâtée par le chagrin que lui fit éprouver celle du roi et il ajoute : Il était « homme de grand esprit et excellent en son art, mais surtout « homme de bien et craignant Dieu, qui « est le principal et que j'estime plus que « tout le reste. »

Les ouvrages de J. Errard sont :

I. *Le livre des instruments mathématiques*, mentionné plus haut.

II. *La géométrie et pratique générale d'icelle*; Paris, impr. de David Le Clerc, 1594. In-8^o de 7 feuil. et 80 pag., rempli de fig. géométriques; le 1^{er} livre est dédié au roi; le 2^{me} au duc de Bouillon. — 2^{me} édition, Paris, Guill. Auvray; 1602, petit in-8^o, 86 p. — 3^{me} édit. revue et augmentée par D. H. P. E. M. (peut-être Denis Henrion, professeur ès mathématiques), Paris chez Mich. Daniel, 1619 in-8^o de 332 pages. — 4^{me} édit., Paris, 1621.

III. *La fortification réduite en art et démontrée*, par J. Errard, de Bar-le-Duc, ingénieur du très chrestien roy de France. Dédiée à Sa Majesté; Paris, 1600; in-folio, 102 p.; — 2^{me} édition de la même année 1604, in-fol. 130 pages. Dès la même année encore, et en 1617, l'ouvrage fut réimprimé à Francfort par Théod. et

¹ *Ibid.* page 11.

² Archiv. de la Meuse, B 1196; Inventaire somm. par H. Lepage.

³ Lallemend et Boinette, p. 109.

¹ Armes : d'azur à une tour d'or surmontée de 3 étoiles de même.

² F.-J.-B. Noël, Mém. pour servir à l'hist. de la Lorraine, 6 vol. in-8^o (1835-45).

Jean-Théod. de Bry. Puis Alexis Errard, ce neveu de l'ingénieur que nous avons mentionné, et qui était lui aussi ingénieur du roi, s'occupa de donner une édition plus complète dont le privilège est daté du 25 mai 1615 et qui parut à Paris en 1620, chez Abr. Picard, in-fol., 175 pag. Une dernière édition enfin, porte la date de 1622.

IV. *Les neuf premiers livres des élémens d'Euclide traduits et commentez*; Paris, Guill. Auvray, 1604, in-8° de 90 feuillets.

Nous devons maintenant compléter les premiers renseignements que nous avons donnés sur la famille de l'ingénieur d'Henri IV. Longtemps avant son fils ABDIAS, baptisé au temple de Charenton en 1598, Jean Errard avait eu un autre fils, MAXIMIN, qui suivait d'une manière brillante la carrière paternelle lorsqu'il reçut la mort dans l'exercice de ses périlleux devoirs, en enclouant des canons ennemis. Sully écrit au roi (voy. ses *Œconomies royales*) à la date du 25 juillet 1607 : « Il est arrivé un accident, en Provence, qui me cause du déplaisir ; c'est la mort de vos deux ingénieurs, Bonnefons et le jeune Errard qui n'en sçavoit guères moins que son père. » Celui-ci eut encore une fille, prénommée Barbe, comme sa mère. Abdias, frère puîné de Maximin, épousa le 1^{er} mai 1623, d^{lle} Ide fille de Louis d'Ourches sr de Broussey. Le contrat rédigé à cet effet dénote un mariage mixte ; il porte : ont promis de se prendre en foy et loyauté de mariage si Dieu et notre mère sainte Église s'y accordent. Si donc Abdias n'abandonna pas sa religion en se mariant, ses descendants du moins rentrèrent dans le catholicisme. Leurs grades militaires après la Révocation en font foi.

LOUIS fils d'Abdias et d'Ide d'Ourches, sr de Delouze et Broussey, servit 34 ans dans les armées du roi ; il épousa Jeanne de la Motte sa cousine et eut six enfants : LOUIS, NICOLAS, FRANÇOISE, LOUISE, MARGUERITE, JEANNE. Nicolas, né en 1667, engagé dans une compagnie de cadets, eut un fils et deux filles morts sans postérité. Louis, né en 1666, devint capitaine de cavalerie ; il épousa 1° Anne Delaforge ; 2° en 1711 Catherine Rouyer ; 3° en 1713 d^{lle} Massy. CLAUDE-FRANÇOIS, enfant du premier lit, fut capitaine d'infanterie et n'eut qu'un fils, mort au service ; Louis-

LÉOPOLD, du 3^{me} lit, né le 19 avril 1726, entra en 1742 dans les cadets gentilshommes du roi de Pologne, capitaine au régiment de Hainaut, atteint de deux blessures à la bataille de Fontenoy, marié, 15 fév. 1769, à M.-J. Antoinette de Cheppe, dont il eut deux filles et un fils FRANÇOIS, colonel du génie, mort en 1851, avec lequel s'est éteinte cette branche de la famille¹.

ERRAIN (MARC). Un historien lyonnais, catholique fougueux, Claude de Rubys (Hist. véritable de la ville de Lyon ; 1604, in-fol. p. 398) raconte ainsi un fait de guerre qui peut-être eut tiré de l'obscurité, s'il eût réussi, ce nom de Marc Errain.

Pendant que les catholiques (à Lyon) reposoient en leurs lits, sous l'ombre des aisles de M. de Saulx, qui leur avoit donné tant d'assurance le soir au paravant et promis de les garentir de mal et de surprise au peril de sa vie, voilà les protestants qui environ les onze heures ou minuict du mesme jour mercredy 30 et dernier du mois d'avril, l'an 1562, sortent en rue armez et embastonnez, se saisissent des places, coings et advenues des rues, suivant les rendez-vous qu'ils avoyent de longuemain pris entre eux. En sorte que par là ils ostant bien le moyen aux catholiques de se r'allier et mettre ensemble. Aussi ne trouvant ils nul qui leur fist teste. Et ne fit le sieur de Saulx pas seulement contenance de vouloir sortir de son logis pour aller voir que c'estoit ; aussi le sçavoit il bien..... Cependant arriva le baron des Adrets et avec lui les sieurs de Ponsonas, de Blaccon, et autres qui accouroyent a la curée, et le sieur de Saulx s'en alla à sa maison de Provence. On se met après saccager les églises et piller les maisons des prestres, avec tant d'opprobre et de scandale, qu'il n'y avoit cœur si acéré qui ne fondit en larmes... [De plus] ils firent une levée de douze enseignes de Suyssez des Cantons de Berne et Suric, qui furent accompagnez de certains pistoliers de Genève qui sembloient mieux cuisiniers, ayants leurs estuys de cousteaux à l'arçon de la selle, que soldats. Pour avoir ceste

¹ On rattache aux Errard ingénieurs, les Errard peintres du roi, notamment Jean (1602-1688), l'un des premiers membres de l'Académie de peinture et le premier directeur de l'École de Rome, malgré le peu de vraisemblance de cette parenté, ceux-ci étant Bretons ; en outre ils étaient catholiques.

levée, ils donnèrent à entendre à leurs seigneurs et supérieurs que c'étoit pour les mettre dans Lyon pour la garde de la ville... Mais M. le prince de Condé chef de leur ligue, mal content (comme il estoit bon Prince et du sang généreux de Bourbon) des déportements de ce barbare Baron des Adrets et ayant en horreur ses cruautés, envoya à Lyon pour gouverneur M. de Soubize, gentilhomme raintongeoy qui... trouvant les couvents tous pleins de catholiques qui y estoient gardez estroitement, les vivres courts et l'argent fort rare, fut d'avis que l'on permist aux catholiques de se retirer la part ou ils voudroyent... Le Roy envoya aussi Mgr le duc de Nemours avec une armée de sept huit mille hommes de pied... Il y avoit aussi quelques cornettes de Reystres, des arquebusiers à cheval [etc.]. Les protestants de Lyon eurent belle peur quand ils se virent cette armée sur les bras... Et combien que les forces de M. de Nemours ne fussent pas suffisantes pour assieger une si grande ville que Lyon, si les tint-il tellement pressés qu'il les mit à la faim... Depuis, sur l'entrée du carême de l'année suivante, 1563, M. de Nemours estant avec son armée à S. Genys-la-val, distant seulement d'une lieue et demie de Lyon, comme sa cavalerie et surtout le valeureux sieur de Mandelot son lieutenant, ne failloyent point d'aller tous les jours courir jusques aux portes et n'en revenoyent guieres qu'ils n'en ramenassent des prisonniers ou du butin, ils prindrent entre autres, un jour, un Receveur des tailles de Lyon, nommé Marc Errain, seditieux et mauvais garçon et qui avoit quelque commandement dans la ville, à l'occasion de quoy les siens l'appelloyent le capitaine Errain. Il estoit natif de Mâcon mais marié et domicilié à Lyon. Or jaçoit que tous ceux de Lyon qui estoient en l'armée advertissent M. de Nemours et le suppliaient de ne point se fier en luy, ce Sinon sut si bien jouer du plat de la langue que ce bon prince se fia en luy de la promesse qu'il luy fit de le mettre dans Lyon et luy livrer la porte S. Just, d'où il luy representoit les moyens si faciles qu'il pensoit desjà estre dedans; et à ces fins il le fit conduire jusques à Lyon, où arrivé il ne faillit de faire entendre le traicté à M. de Soubize et à ceux qui commandoyent en la ville qui ne faillirent de bien pourvoir à tout ce qui estoit nécessaire. Cependant Errain assigne le jour à M. de Nemours, auquel et à l'heure donnée, la porte S.

Just se trouva ouverte et y entra le valeureux seigr de Brissac avec quelque nombre des siens, mais si tost qu'il fut entré on baissa la grille et se treuvent le sr de Brissac et ceux qui estoient avec luy pris entre deux portes; et leur fut néanmoins la fortune si bonne qu'ils eurent la commodité et le loisir de ressortir et se sauver par dessus la muraille et n'y en demeura qu'un seul de marque. — M. de Nemours eust bien depuis sa raison de ce trahistre de Marc Errain, lequel il fit longtemps croupir en un cul de fosse et en fin mourir miserable.

ERMET (JEAN), de Couches en Bourgogne, assisté à Genève, 1705. — Antoine Ernal, de Nîmes, *id.*, 1701. — Pierre Ernaudon, notaire de St-Marcellin en Dauphiné, reçu habitant de Genève, 11 nov. 1572. — *Ernauld*, famille de marchands de Rouen, 1680, « religionnaires endurcis » (Tr 261; Bull. XI 292; Bianquis, *La révoc. à Rouen*, 1885). — *Mlle d'Erne*, mise aux Nouv. cathol. de Caen, 1688 (Tr 317). — *Ernont*, dit Judas, martyr, pendu à Valenciennes en 1567, avec Allard Barre, drapier, Jean Matieu, marchand de vin, Pierre Le Poivre et autres (Bull. VIII 272).

ERONDELLE (ANTOINE), « natif de Paris, » reçu habitant de Genève, nov. 1559. — (Jean); le roi lui permet, à cause de sa conversion, de tenir boutique d'orfèvre à Paris, 1688. — (Pierre), natif de la Normandie, pasteur [Haag, IV 541], a publié à Londres, selon Watt :

I. *Remonstrance et exhortation aux Princes chrestiens à donner secours à l'Église de Dieu et royaume de France*, en franç. et en angl., Londres, 1586, in-8o.

II. *Nova Francia; or the Description of that part of New-France, which is one continent with Virginia, transl. out of french*, Lond., 1609, in-4o. — Autre Pierre Erondelle, étudiant en théologie à Sedan en 1607; pasteur à Sedan, 1610; à Francheval près Sedan, 1619; puis à Rouen; envoyé en cette dernière qualité comme député des églises de Normandie au synode de Castres en 1626; épouse Marie François; leur fille, Charlotte, est mariée, 1641, au temple de Charenton, avec Pierre Cattaigne, marchand drapier.

ERSIGNY (d'), famille parisienne emprisonnée et forcée à l'abjuration en 1686;

voy. ci-dessus, t. V, col. 239 et les Archives de la Bastille, t. VIII, p. 389, 392, 412. Marie d'Ersigny, « femme de *Costard*, » réfugiée à l'étranger, obtient en 1712 la permission de vendre les biens qu'elle a laissés en France (E 3396). — Jeanne et Madeleine d'Erval fugitives du royaume, 1688 (E 3374). — Pierre *Ervieux*, de Villeneuve de Berg, assisté à Lausanne, allant en Allemagne avec femme et enfant, avril 1699 ; — *Ervieux* (ou *Hervieux*), pasteur à Nanteuil, donne la cène à Courcelles près Metz, de 1760 à 1780 ; pasteur à La Ferté sous Jouarre en 1788 (*Bull.* VIII 569). — *Ervin*, de Beaune (Petrus Ervinus belnensis), étudiant à Genève, 1607.

ESCAMBOUX (ÉLISABETH d'), de la société des dames françaises réfugiées à Haarlem en 1719 et de celle de La Haye en 1763 ; morte dans cette dernière ville en 1770. — Antoine *Escaphit*, de Toulouse, admis à l'habitation à Genève, 23 oct. 1559. — David *Escaffi*, assisté à Genève, 1704. — *Escaffre de la Veissière*, du Mas d'Agenois, fugitif à la Révocation (Tr 267).

ESCALE ou Escalé (BERNARD), de Castres, étudiant à l'acad. de Puylaurens, 1660-63, puis à Genève (B. Scalens castrensis apud Albios) en 1664, pasteur à St-Rome du Tarn en 1667, à Sableyroles et délégué comme tel au synode de St-Aubin, 1668 (Tr 315), enfin à Lacrouzette, 1672-85. — Jean *Escalle*, de St-Vincent en Poitou, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1685 ; (Franç.-Guill.), avocat, vignier de Bedarieux, 1765. — *Escallez*, fugitif de Castres, 1686. — Autre, Bernard Escalé, manufacturier à Réalmont et Élizabeth *Cavailles*, du même lieu, sont emprisonnés et condamnés à 1500 liv. d'amende pour s'être mariés au désert et y avoir fait baptiser un de leurs enfants, 1751 (archiv. du consist. de Nîmes). Arrêt prononcé par M. de St-Priest à Montpellier, 26 oct. 1754, par lequel sont condamnés : « La femme du nommé Escalé et la veuve d'Austry Lagrandeur (voy. I, col. 588 et IV, 98) à être enfermées à la tour de Constance, plus J. B. *La Chaume* fils et Jean *Barran* fils, bourgeois de Réalmont, Jean *Albigex*, peigneur de laine, du même lieu et le sieur Guill. *de Nantonnier* sr de Castelfranc sieur de Lol-

marié au consulat de Venez, aux galères perpétuelles, plus *Marin* perruquier, *Cavaliès* cordonnier et *Mauriès* fils, à la même peine par contumace, plus les nouveaux convertis des arrond. de Réalmont et Montredin actuellement prisonniers au château de Ferrières, à 600 liv. d'amende et 509 l. de frais, pour avoir assisté pendant la nuit du 5 au 6 juill. 1754, à une assemblée religieuse tenue au bois de Miral, dans le taillable de Venez (arch. du cons. de Nîmes). — Jean *Escallier*, ancien moine franciscain, brûlé vif à Toulouse comme hérétique, en 1554. Il est omis dans le martyrologe de J. Crespin¹.

ESCANDE (MATTHIEU), métayer de la métairie del Puech (consulat de Montlédier, dioc. de Castres), convaincu d'avoir fait partie d'une assemblée religieuse tenue près du château de Montlédier et d'y avoir fait, à défaut de ministre, la lecture de la Bible, est, pour ce fait, condamné à être pendu et étranglé sur la place publique de Mazamet, son corps brûlé, ses cendres jetées au vent, ses biens acquis et confisqués au profit de Sa Majesté après prélèvement de 100 liv. d'amende et des frais du procès, par jugement du 14 avril 1689 (Archiv. de l'Hérault, C 169). — Un autre *Escande*, supplicié de même, vers 1720. Une relation rédigée par un catholique à cette époque (Bibliot. de Nîmes, mss. 13838) nous apprend que des protestants de La Case et de Vabre célébraient souvent le culte sur une montagne du voisinage. On les surveilla et on en arrêta un certain nombre ; plusieurs curés des environs les livrèrent eux-mêmes à la justice, notamment « trois jeunes hommes bien faits résidants à la Case, » un cordonnier nommé Escande, né à Sablairoille et marié depuis peu de temps, un boulanger marié à La Case depuis deux ans, et un cardeur de laine nommé *Samson*. Ils furent condamnés à être pendus, Escande à Castelnau de Brassac, l'un de ses compagnons à Esperausses et le troisième à Vabres. « Leur fermeté ne diminua pas en chemin, dit l'auteur du mémoire. Attachez sur des chevaux, ils s'entretenoient à cœur ouvert avec une liberté surprenante pour des paysans. Arrivez à Castel-

¹ Ainsi que beaucoup d'autres martyrs des premiers temps de la Réforme ; on l'a fait remarquer, t. V, col. 1189.

nau, celui qui devoit être exécuté en ce lieu prit congé de ses camarades dans l'espérance de les revoir bientôt au ciel. Il fut remis entre les mains du curé de la paroisse, très honnête homme, qui, le même soir, avoua n'avoir jamais vu tant de constance, que toutes ses remontrances avoient été vaines et que bien loin de se rendre à ses discours le patient avoit voulu disputer avec lui. Étant sur l'échelle, prêt à être jetté, il déclara qu'il mourroit protestant et qu'il prioit les assistants d'en porter témoignage..... » (*Bull.* XIV, 161).

ESCARCEL (NICOLAS), « cousturier, natif de Noyon en Picardie, » reçu habitant de Genève, 5 nov. 1554. — Pierre *Escarman*, « sargier de Bergerac, » reçoit à Genève diverses assistances, 1692. — *Escayrac*, pasteur de Flaix, 1665 ; de La Sauvetat, 1671. — *D'Esch*, famille échevinale de Metz (*Armes* = burelé d'argent et de gueules), dont un membre, le chevalier Nicolas d'Esch, fut un ami de Farel et joua un rôle important lors de l'établissement de la Réforme au pays messin et dans les contrées voisines. Voy. Herminjard, *Corresp. des réf.*, t. I, p. 252, 312 ; V, 385 à 417 et *passim*. — Constantin *Eschalier*, du Vivarais, faiseur de bas, réfugié en Suisse, puis vena en Hollande, 1699, pour se rendre à la Floride. — Jacques et Benjamin *d'Eschalon*, de Falaise, 23 et 18 ans, fils de Gabriel d'Eschalon, sr des Essards, réfugiés en Danemark (Tr 270).

ESCHALLARD [Haag, IV 541], « l'une des familles nobles les plus considérables de la généralité de Poitiers, » écrivait en 1664 le maître des requêtes Colbert du Terron dans son rapport au Roi sur la noblesse de cette province. Selon Beauchet-Filleau, elle commence à paraître en 1285 et dès la fin du XIV^{me} siècle, elle rend hommage pour divers fiefs importants, notamment celui de Maillé, aux châteaux de St-Maixent et de Thouars. = *Armes* : d'azur au chevron d'or.

ANTOINE Eschalard, écuyer, seig^r de La Boulaye et de Maillé rendit un aveu au château de La Guierche, 14 septemb. 1499. Il était lieutenant dans une compagnie d'ordonnance et se maria dans une famille qui fut bientôt protestante, celle d'*Appelvoisin* ; sa femme, Guyonne d'Appelvoisin dame de Chaligné, lui donna plusieurs fils.

L'aîné, HONORAT, épousa aussi une protestante avérée comme nous l'avons montré (IV, col. 1073), par une pièce de l'année 1565 qui fait voir qu'elle s'appelait *Lucrece de Puyguyon*, qu'elle était déjà veuve à cette date, et que son mari l'avait laissée avec un fils unique appelé M. de La Boulaye, baron de Chasteaumur. Ce dernier était CHARLES, dont nous allons reparler.

FRANÇOIS, frère puîné d'Honorat, avait épousé de même, 1^{er} avril 1551, une d^{lle} protestante, de la Normandie, Jeanne d'*Aussy* (I, col. 587). Celui-ci poussa plus loin son zèle pour la Réforme, car il était à Genève très peu de temps après son mariage, et donnait lieu à l'inscription suivante, sur le registre des nouveaux habitants :

1551, 4 septembre. Noble François Eschallet de La Bolayie, gentil homme du pays de Poictou, estant desja paravant avec sa supplication, aoy^s ¹ est esté admys, et a juré comme les aultres [fidélité à la République].

Charles, fils d'Honorat et de Lucrece de Puyguyon, fut élevé à la cour de Navarre comme enfant d'honneur du jeune *Henri*. Au rapport de d'Aubigné, ce prince lui témoigna toujours une grande faveur, dont Eschallard sut d'ailleurs se montrer digne. En 1576, il prit Civray par escalade, secondé par *Boisragon*, qui y fut tué ; c'est le premier de ses hauts faits dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. En 1580, il emporta Montaignu, que la trahison de son lieutenant *Butteris* faillit lui enlever peu de temps après, et qui fut démantelée à la conclusion de la paix, après avoir soutenu un long blocus. La même année, il défit un corps de Ligueurs logés dans Attigny, et assista à la déroute du duc de Mercœur. En 1585, il suivit le prince de Condé dans son expédition contre Brouage, où il se signala d'une manière particulière en forçant le pas d'Hiers, exploit qui ne lui coûta que quelques hommes, entre autres, le capitaine *Vignolles*. Eschallard accompagna ensuite Condé devant Angers, et fut chargé de couvrir la retraite sur Beaufort. Placé à la tête de l'avant-garde, il passa la Loire avant l'arrivée des trou-

¹ *Auditus*, ayant été entendu. Sur le français de Genève avant l'éducation protestante, voy. t. V, col. 522 note.

pes catholiques, opéra sa jonction avec *Laval*, et prit avec lui la route de *S-Jean-d'Angély*, où ils arrivèrent heureusement, le 2 sept., selon de Thou, ayant conservé intactes leurs deux compagnies, qui formaient un corps d'environ 130 chevaux et de 300 arquebusiers. Nous avons raconté ailleurs (IV, col. 239) la part qu'il prit à la délivrance de *M^{me} de La Trémouille*; nous ajouterons qu'au rapport de *Fiefbrun* (*S. Germ. franç.*, n° 1019), c'est lui qui se chargea d'escorter jusqu'à La Rochelle la future princesse de Condé.

En 1586, Eschallard prit part à la dé faite du régiment de Tiercelin. L'année suivante, il combattit à Contras sous les ordres du roi de Navarre, avec qui il fit, en 1588, la campagne du Poitou, durant laquelle il trouva de nombreuses occasions de signaler son courage, notamment à la reprise de Marans et à la levée du siège de Montaigu par Mercœur.

En récompense de ses services, La Boulaye avait été nommé gouverneur de Taillebourg et de Fontenay, titre auquel il ajouta plus tard ceux de chevalier de l'ordre du roi, de vice-amiral de Guienne et de capitaine de 50 hommes d'armes. Lorsque Henri IV eut en son pouvoir Charles de Bourbon, le roi des Ligueurs, il confia la garde de ce compétiteur à la fidélité du compagnon de son enfance. Eschallard se montra digne de cette confiance, et le roi en récompense le nomma son lieutenant dans le bas Poitou. En cette qualité, Eschallard fit une rude guerre aux Ligueurs. En 1591, il prit La Grève par surprise, s'empara de La Boucherie, battit les Bretons venus au secours, et se rendit maître d'un grand nombre de petites places. En 1593, il força Le Vigean à capituler, et défit le gouverneur de La Garnache; mais la mort, 1594, interrompit le cours de ses succès¹.

La Boulaye laissa cinq enfants de son

¹ Inscription sur son tombeau : Charles Eschalart, chevalier, seig^r baron de la Boulaye, Chasteaumur, Chaligné, Pierrefitte, La Tour d'Oiré, Chandolent, Boistercinye et la Grosallière, conseiller et chambellan ord. du Roy, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant. gén. pour S. M. de Fontenay-le-Comte et pays du bas Poitou et vice-admiral en Guienne, décédé aud. Fontenay le 5^e jour de juin à onze heures du matin, l'an 1594. (RICHENORD.)

mariage avec Marie *Du Fou*, fille de François *Du Fou*, baron du Vigean, et de Louise *Robertet*, et veuve de René *de Talensac* sr de la Bretonnière, savoir : 1^o PHILIPPE, qui suit; — 2^o FRANÇOIS, baron de Champdolent, qui épousa Louise *de Constant*, et succéda à son beau-père comme gouverneur de Marans. Suivant le Mercœur françois c'est bien lui, et non pas Augustin de Constant (voy. IV, col. 594) qui, en 1621, porta les clefs de cette place de sûreté au roi Louis XIII, dès son arrivée à Fontenay, empressément qui lui valut d'être maintenu dans son gouvernement; — 3^o SUZANNE¹; — 4^o LOUISE, mortes filles.

Philippe Eschallard, seigneur de La Boulaye, baron de Châteaumur, gouverneur de Fontenay-le-Comte après son père, et lieutenant des gendarmes de la reine, n'intervint pas d'une manière active dans les affaires des protestants. Il venait de prêter, par écrit, serment de fidélité à la cause des églises, lorsqu'il mourut à Loudun, au commencement de l'année 1616. Instruite de sa mort par *Sully*, l'assemblée de La Rochelle nomma son fils aîné pour le remplacer, « sans tirer à conséquence, » en lui donnant pour curateur son oncle, le sieur de *Loudrière*, et en priant le prince de Condé de faire expédier les provisions nécessaires. En 1621, le nouveau gouverneur fit écrire à l'assemblée de La Rochelle, par son lieutenant *Valedan*, « qu'il vouloit entièrement dépendre d'elle » (*Brienne*, n° 225), ce qui ne l'empêcha pas de faire, bientôt après, sa soumission et, plus tard, de se convertir.

Outre ce fils, nommé MAXIMILIEN, Philippe Eschallard avait eu de son mariage avec Marie *Hurault*, fille de François, sieur du Marais et de Châteaupers, et de Rachel *de Cocheilet*, contracté en 1604, trois filles, LOUISE, MARIE et MARGUERITE. L'aînée épousa le marquis d'Allègre, les deux autres entrèrent dans des couvents par lettres de cachet probablement; pour l'une d'elles au moins, la contrainte est

¹ Le dimanche 26^e d'avril 1587 a esté baptisée par M. *Fleury*, ministre en l'église d'Angiers, Susane fille de nob. homme Charles Eschalart et de dame Marie du Four, sieur et dame de la Boullay, pairain *Henry de Bourbon*, roy de Navarre, premier prince du sang, mairaine *Loyse Gellyer* dame de Montsoir (Reg. de La Rochelle).

prouvée par l'ordre que nous avons eu sous les yeux (E 3372).

Une autre branche de cette famille, fondée par Antoine Eschallard, 2^{me} frère d'Honorat, embrassa également la religion protestante. Du mariage de cet Antoine avec la dame de Châtillon-sur-Clain, naquirent deux fils, 1^o JACQUES, 2^o BALTHASAR, sieur de CHATILLON-D'AVAILLES, qui défendit Maillezais contre Joyeuse, en 1586, mais qui dut bientôt capituler, sa garnison ayant été réduite à 27 hommes par le rappel de la compagnie de *La Plenne*. En 1596, il prêta le serment d'union à l'assemblée de Loudun, et mourut en 1609, laissant de son mariage avec Françoise *Eschallard*, un fils, BENJAMIN, et deux filles, MARIE et ANNE, qui ne semblent pas avoir persisté dans la profession des doctrines évangéliques. Le rameau dont Balthasar fut l'auteur, resta plus longtemps fidèle à la foi protestante. Balthasar Eschallard, sieur d'Availles, épousa, en 1573, Louise *Du Couret*, fille unique de Pierre *Du Couret* et de Catherine *Arembert*. Il en eut MARIE, femme de Jean de *Rochechouart*, et BENJAMIN, qui se maria, en 1624, avec Sylvie de *Remigioux*, puis, en 1635, avec Madelaine de *Saint-Georges*. Du premier lit sortit BALTHASAR, sieur d'Availles, qui épousa Madelaine, fille de Philippe de *Saint-Georges* sieur de Suaulx, et de Louise *Gourjault*, et qui en eut un fils, nommé ANTOINE-LOUIS, vivant en France, c'est-à-dire converti, en 1691.

Eschallart (L'). D'Aubigné cite un ministre de ce nom, en Bretagne, mort en 1563.

ESCHARD (RAYMOND), « citoyen de la ville de Bloys, » reçu habitant de Genève, 15 oct. 1554. Jean Eschart, de Bloys, *id.*, 19 septembre 1572. Yves fils de Yves Eschard, « libraire, natif de Tours en Touraine, » *id.*, 24 avril 1569.

ESCHASSERIAUX (JEAN), notaire à Saintes en 1520; François Eschasseriaux sr de Conteneuil, de la même famille, juge du bourg de Clion, puis conseiller au présidial de Saintes, élu échevin en 1569 et garde des sceaux-échevin de cette ville de 1576 à 1592. Guy fils de François avocat au parlem. de Bordeaux et Suzanne *Johanneau* sa femme font baptiser leurs enfants (1604-1609) au temple de Saintes alors établi à Bussac. Un de ses descen-

dants, Charles Eschasseriaux sieur du Ramet (paroisse des Gonds) épouse Marie Marchais sœur du président en l'Élection, Moïse *Marchais*, qui fut interdit de son office pour cause de religion vers 1651. Charles mourut aux Gonds vers 1671. Cette famille paraît avoir abjuré à l'époque de la Révocation. Joseph Eschasseriaux né en 1753, reçu avocat au parlem. de Bordeaux en 1775, prit une part active aux événements de la Révolution de 1789, fut député à l'assemblée législative, puis à la Convention, membre du comité de salut public, puis du Tribunal et baron de l'empire en 1810; mort en 1823. La famille est rentrée aujourd'hui dans le protestantisme (RICHEMOND).

ESCHAUZIER (SAMUEL), chapelain du prince d'Orange, pasteur de l'église wallonne de La Haye et membre de la Société des sciences de Flessingue, est auteur d'un recueil de sermons qu'on a publiés après sa mort sous le titre de *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte*; La Haye, 1795, in-8^o. — François d'Esclaud sieur de Myrigaux et Marguerite *Dezant* sa femme font baptiser leur fille Marguerite dans le temple de Rochebeaucourt, 1596; — d'Esclaud (ou des Claux) ancien de Laparade au synode de St-Foy, 1681 (Tr 340).

ESCODÉCA (D'), noble et importante famille de Périgord, Agenais, Quercy; les nobles Escodéca étaient seigneurs de Boisse (ou Boesse), Montsavignac, Villebeau, Soussignac, barons d'Allemans, marquis de Mirambeau, de Pardailan, Mauvezin, Hautcastel, etc. = *Armes*: de gueules à 3 chiens courants diffamés (sans queue) posés l'un sur l'autre.

Ni le père Anselme, ni d'Hozier n'ont donné de généalogie de cette maison et La Chenaye des Bois s'est borné à la mentionner. Les renseignements que nous présentons sur elle sont tirés principalement des archives du château de Mauvezin. Nous les devons à la bienveillance de M^{me} la c^{tesse} M. de RAYMOND et de M. TAM. de LARROQUE.

Un Izarn d'Escodéca, chevalier, seigneur de Boisse en Périgord, vivait en 1066 et c'est de lui que paraît être descendu: I. Hector d'Escodéca seigneur de Boisse qui épousa en 1298 Antoinette de Mourre, dont il eut:

Izarn, qui suit et Béatrix, épouse d'un sr de Roquefort.

II. Izarn, 1^{er} du nom, sr de Boisse, marié 1^o en 1314 avec Honorine Paga, fille de Foucant Paga chevalier, 2^o en 1318 avec Guillermine de Roquefort, fille de Pierre, d'où : Izarn, Bertrand, Hélié, Béatrix.

III. Izarn, 2^{me} nom, épouse Marguerite de Roquefort, d'où Izarn qui suit.

IV. Izarn, 3^{me} du nom ; épouse Philippe de Biron fille de Guillem de Biron et de d^{lle} de Montagut, dont 1^o Jean, 2^o Gaston, 3^o Aimeri, 4^o Ursin, 5^o Hélié, 6^o Esclarmonde.

V. Hélié d'Escodéca, seigr de Boisse, épouse Julienne de Sammoniac et fut père de Izarn qui suit et Alquier.

VI. Izarn 4^{me} du nom, épouse Jeanne de Beinac dont il eut Raimond.

VII. Raimond d'Escodéca fut père (femme inconnue) de 1^o Bertrand qui suit ; 2^o Mathurin prêtre ; 3^o Jean moine ; 4^o Pierre prêtre ; 5^o Catherine, femme d'Antoine de la Tour de Renier ; 6^o Hélène, femme de Robert de Beauville.

VIII. Bertrand d'Escodéca sr de Boisse épouse, 1477, Marguerite, fille de Charles de Caumont et veuve de Jean de Cardailac sr de Brengues. D'où 1^o Jean qui suit ; 2^o Geoffroi ; 3^o autre Geoffroi (père de François et Isabeau) ; 4^o Charlotte ; 5^o Marie, femme de Gaston de La Lande sr de La Taste en Agenais ; 6^o Hélène, femme du sr de St-Jory en Albigeois ; 7^o Jeanne, femme de Pierre d'Aspremont.

IX. Jean d'Escodéca sr de Boisse [Haag IV 543] combattit vaillamment dans les rangs protestants au temps des guerres civiles, car il fut choisi pour gouverneur de la ville de Pons après que *Boucard* et de *Piles* s'en furent emparés (1568) ; il était l'année suivante à La Rochelle et y assistait aux séances du Conseil de la reine de Navarre (*Bull.* III, 124-131). Il eut de sa femme, Marguerite d'Aspremont, quatre fils : 1^o ARMAND sr de Boisse, Cugnac et Roquépine, gentilhomme ord^{re} de la chambre, marié avec Jeanne de *Bourzolle* qui lui donna deux filles : MARGUERITE, épouse, 17 oct. 1602, de Henry *Nompar de Caumont* de Casteldan duc de La Force, et MARIE, épouse de J. de *Lescours* seigr de Savignac en Roussillon et baron d'*Auradour* ; — 2^o JEAN sr de Montsavignac mort

sans postérité ; — 3^o FRANÇOIS sr de Villebeau tué en 1588 au siège de Beauvoir-sur-mer ; — 4^o PIERRE, qui suit ; — 5^o CATHERINE, femme de Jean de Ségur.

X. Pierre d'Escodéca, baron de Boisse jona un rôle considérable dans les guerres de religion sous Henri IV et Louis XIII. Il se distingua en 1587 à la bataille de Coutras. Il servait depuis longtemps déjà dans le régiment de Navarre, avec le grade de capitaine, lorsque, en 1592, il leva un régiment d'infanterie de son nom avec lequel il assista aux sièges de Dreux et de Rouen, et fit la campagne du Périgord en 1593. Son régiment, qui avait été fort maltraité sous les murs de Rouen, ayant été incorporé dans celui de Navarre, il en devint colonel et commanda aux sièges de Laon et de Dijon, au combat de Fontaine-Française, en 1595, et au siège de La Fère, en 1596. La même année, il prêta le serment d'union à l'assemblée politique de Loudun ; toutefois il n'hésita pas à se séparer de ses coreligionnaires et à suivre le roi au siège d'Amiens, en 1597. En 1598, il fut employé à l'armée de Picardie. En 1600, il fit la campagne de la Bresse et fut nommé par Henri IV gouverneur de la citadelle de Bourg, malgré Biron qui en conçut un vif mécontentement. Il signala son gouvernement de Bourg par des singularités qui soulevèrent l'indignation de l'évêque de Belley, J.-P. Camus, qui s'en plaint dans un de ses ouvrages¹ en ces termes : « Il y avait (dans le diocèse de Belley), une abbaye de moines richement fondée (abb. de St-Sulpice, ord. de Cîteaux) dont l'abbé était un capitaine huguenot marié, gouverneur d'une citadelle voisine et qui tenoit tout le pays en échec et en alarme. Il lui prit envie de faire un haras dans le couvent... L'église, grande comme une cathédrale servit à resserrer les foings ; à peine restoit-il une partie du chœur autour du grand autel qui fût libre pour les moines affin qu'ils y chantassent leur office... Monsieur l'abbé prétendu refformé pour fermer la bouche aux religieux et aller au devant de leurs plaintes haussoit un peu le chevet de leurs prébendes ou portions canoniques, les carressoit extraordinairement, les recevoit à sa table dans la citadelle et les protégeoit

¹ Intitulé L'Anti-Basilic. Voy. aussi le Dictionn. de Bayle à l'article Belley, note B.

contre toute la noblesse voisine... Ce beau train dura près de huit ou neuf ans. » Ces 9 ans doivent probablement être comptés de 1602 jusqu'à 1611 année où la forteresse de Bourg fut rasée. Nous ne retrouvons Boisse qu'en 1615, alors que le parti huguenot, allié à Condé et aux autres mécontents, prit les armes pour s'opposer aux mariages espagnols. Après l'assemblée de Villefranche, à laquelle il assista, il conduisit son régiment à l'armée du maréchal de Bois-Dauphin « plus porté, dit La Force, d'ambition et d'avarice que de religion. » Une entreprise conduite par lui contre l'abbaye de Saint-Ferme, qu'il convoitait, échoua. L'année suivante, il servit sous les ordres du duc de Guise et mena du secours à La Force attaqué par Grammont. Au mois de décembre de la même année, il se démit de son régiment. Il est fort probable que, dès cette époque, il commença à prêter une oreille complaisante aux séductions de la Cour, qui, pour se l'attacher, le créa maréchal de camp, par brevet du 22 mars 1619. Ce fut en cette qualité qu'il servit en Guienne sous le duc de Mayenne, sans rompre ouvertement néanmoins avec le parti huguenot. Loin de là, les députés des églises s'étant assemblés à La Rochelle, malgré les défenses du roi, Boisse, d'accord avec son fils Mirambeau, avec *La Forest* gouverneur de Castillon, et avec les consuls de Sainte-Foy, *Lajonie*, *Gaigniard* et *J. Cappelle*, leur écrivit, dès le mois de février, pour protester « de sa dévotion et fidélité en l'union des églises et en exécution des résolutions de ladite assemblée. » Ces promesses, renouvelées encore le mois suivant, étaient, de sa part au moins, dictées par une odieuse hypocrisie. Boisse était dès lors vendu à la Cour, et il avait déjà reçu des ordres du roi pour fortifier Sainte-Foy et Monheurt contre les huguenots. A l'époque de l'assemblée de Sainte-Foy, dans le but évident d'affaiblir le parti protestant, il avait eu recours à toutes sortes d'intrigues pour faire nommer député à La Rochelle son affidé *Ponchat* ou *Ponchat*, qui ne tarda pas à abjurer, et pour se faire donner à lui-même le commandement en chef de la Guienne, de préférence à *La Force*. L'assemblée de Sainte-Foy, redoutant de mécontenter l'un ou l'autre avait renvoyé la nomina-

tion à l'assemblée de La Rochelle qui avait élu La Force général de la basse Guienne en lui adjoignant Boisse comme lieutenant. Peu satisfait de cette résolution qui rompait ses projets ce dernier refusa le poste qu'on lui assignait, tout en renouvelant d'ailleurs à l'assemblée l'assurance « d'employer sa vie et ses amis pour l'avancement de la gloire de Dieu et maintien de ses églises avec autant de zèle et fidélité que par le passé » (*Brienne*, n° 225). Or, dans le même temps, il fit partir pour la Cour *Malleret de Feuillas*, de Bordeaux, chargé de protestations d'obéissance et de fidélité de la part des villes de la Guienne. Maître de Montflanquin par *Saint-Léger*, qui y commandait ; de Tonneins-Dessus, par Jacques *de Bruet*, sieur de La Garde, qui lui était dévoué ; de Sainte-Foy, de Gensac, de La Mothe, de Castillon, de Montravel, il pouvait, jusqu'à un certain point, promettre à Louis XIII qu'il n'éprouverait nulle part de résistance ; mais *Rohan* sut déjouer ses manœuvres, en sorte qu'à l'arrivée du roi, il ne put plus lui livrer que Monheurt et Sainte-Foy dont la garde lui fut laissée.

Boisse accompagna Louis XIII au siège de Montauban. Le connétable et les personnes les plus distinguées de la Cour, raconte le Vassor, lui faisaient des caresses extraordinaires pour l'engager à changer de religion, et il n'en paraissait pas éloigné. Selon Fontenay-Mareuil on lui promettait, pour prix de son abjuration, le bâton de maréchal de France et la lieutenance du roi en Guienne. Sur ces entre faites arriva la nouvelle que Mirambeau, son fils aîné, et *Théobon*, son gendre, avaient profité de son absence pour se saisir de Monheurt et de Sainte-Foy. Boisse s'empressa de partir, par ordre du roi, et il fit une telle diligence qu'il arriva à l'improviste à Monheurt et s'assura sans peine de la place ; puis il s'achemina vers Sainte-Foy où commandait *Théobon*. Mais en passant à Gensac, il y trouva *Savignac d'Eynesse*, huguenot exalté qui s'était promis de punir le traître. A peine était-il descendu dans le logis de l'avocat *Nauze* qu'il y fut attaqué et tué avec un prêtre, qu'au rapport du *Mercur*, « il avait toujours avec lui. » L'éloge que fait Pinard de cet ambitieux, c'est qu'il s'était battu vingt-deux fois et avait toujours tué son

adversaire. Fontenay-Mareuil réduit à sept le nombre de ses duels; c'est déjà trop.

Pierre d'Escodéca avait épousé *Marie*, fille de Jean de Ségur seigr de Pardaillan et de Madeleine de Lavergne; sa femme ayant hérité de la terre de Pardaillan, en prit le titre. De ce mariage naquirent : 1^o ARMAND qui suit; — 2^o HECTOR, auteur de la branche des marquis de Mauvesin; — 3^o LOUIS, écuyer, seigr de Soussignac, terre achetée par son père le 6 déc. 1617, moyennant 157,000 livres, à François Nompars de Caumont comte de Lauzun. Il épousa Judith de La Rochefoucaud (Le p. Anselme IV, 446) et en eut un fils, mort sans alliance en 1679, plus une fille, MARIE, dame de Soussignac qui épousa François de Pons, baron de St-Maurice, fils de Pierre de Pons et de Louise de Ségur; — 4^o JEANNE qui épousa, par contrat du 30 oct. 1616, Charles de Rochefort de Saint-Angel marquis de Théobon¹ capital de Puichagut.

XI. Armand d'Escodéca, de Boisse de Pardaillan, marquis de Mirambeau en Saintonge par son mariage, septemb. 1617, avec Madeleine de Pons, dame de Mirambeau, Campagnac, Beaumont et autres terres, fille de Jacques de Pons et de Marie de La Porte. Après le meurtre de son père, auquel on l'accusa faussement d'avoir consenti, il se saisit de nouveau de Monheurt que Louis XIII fit bientôt investir pour se venger sur cette petite ville de l'affront que ses armes avaient reçu devant Montauban. Le jeune marquis sembla d'abord disposé à vendre la place, au prix de 4000 écus; mais bientôt, revenant à des sentiments plus honorables, il rompit la négociation, et bravement secondé par le capitaine *Labroue*, il se défendit avec courage. Les attaques furent conduites vigoureusement. La mort de Labroue, emporté, le 10 déc., par un boulet de canon, et la blessure de Mirambeau démoralisèrent les assiégés et, avec le découragement, l'esprit d'insubordination se répandit dans Monheurt. On parla donc de se rendre, mais le roi refusa d'abord toute composition. Il finit cependant par accorder la vie aux gentilshommes et permit à la garnison de sortir un bâton blanc à la main;

¹ Archiv. de Lot-et-Garonne; Insinuations B 42. Mariage de leur fille, Anne, 1669, avec Henri de Labaig comte de Vialla; *ibid.* B 79.

mais il refusa de comprendre les habitants dans la capitulation. La ville fut livrée à la discrétion du soldat et réduite en cendres le 12 déc. Selon le P. Daniel, Mirambeau défendit ensuite Argenton qu'il fut forcé de rendre au duc de Luxembourg. Le Mercure français appelle, en effet, *Boisse* ou *La Boisse* le capitaine huguenot qui commanda dans cette place en 1622, en ajoutant que, peu de temps après, il tomba en frénésie et mourut. Nous croyons qu'il s'agit de deux personnes différentes, Castelnaut nous apprenant dans ses Mémoires, et il devait être bien renseigné, que Mirambeau, irrité de ce que *La Force* ne voulait pas consentir à lui livrer le meurtrier de son père, passa dans le camp ennemi en 1622, tandis que selon l'Historique journalière du voyage du roi en 1621, il fut tué en essayant de se jeter dans Sainte-Foy avec le vicomte de *Castets*.

Quoiqu'il en soit de cette contradiction, Armand de Boisse avait épousé en 2^{es} noces, le 26 juin 1631, Victoire de Bourbon-Malauze¹. Il n'eut d'enfants que de ce dernier mariage, savoir : HENRY; CHARLOTTE morte sans alliance; MADELEINE, épouse, 12 septemb. 1634, de Jean de Bardonin, comte de Sansac.

XII. Henry, marié le 14 fév. 1668 avec Élisabeth, fille de Jean de Bretinauld (ou Bertinaud) sieur de Saint-Seurin et de Marie Patric, dont deux enfants, HENRY, né le 19 juill. 1670, baptisé au temple de Charenton, et VICTOIRE.

XIII. Henry répudia la succession de son père, et Victoire devint seule héritière; mais étant sortie du royaume, avec sa mère, pour cause de religion, sa propre succession fut ouverte, et sa cousine germaine, Henriette de Bardonin, catholique, en recueillit le profit.

Branche cadette, d'Allemands et Mauvesin.

XI. Hector d'Escodéca de Boisse, baron d'Allemands, marquis de Mauvesin (Agenais), comte de Montblanc, seigr de Haut-castel², mestre de camp des armées du roi,

¹ Ceci d'après les archives du château de Mauvesin. On a vu plus haut (II col. 1086) que d'après les registres de Charenton, Armand d'Escodéca aurait épousé en secondes noces Rachel de *Massy*, en sorte que son union avec Victoire de Bourbon-Malauze serait un troisième mariage, à ce qu'il semble.

² En Quercy; dans la commune de Pellagal, canton de Lauzerte, Tarn-et-Garonne.

était le 3^me fils de Pierre de Boisse et de Marie de Ségur. Il épousa, 13 nov. 1624, Marguerite, fille et héritière de Gaston de Ferrand, baron de Mauvesin et d'Antoinette du Faur, fille de Pierre du Faur, seigneur de St-Jorry premier président du parlem. de Toulouse (V, col. 669), cousin germain du célèbre Guy du Faur seigr de Pibrac et de Charlotte de La Jugie. De ce mariage naquirent HENRY qui suit, et deux filles ; CLAUDE qui épousa Blaise de Verdusan dont elle n'eut pas d'enfants et MARGUERITE, mariée le 26 nov. 1663 avec Alexandre de Benquet seigr d'Arblade (voir Cauna, Nobiliaire des Landes, I, 109).

XII. Henry eut (d'une épouse dont le nom reste ignoré) deux fils, JEAN-HENRY et BONAVENTURE, ce dernier cité en 1690 dans un état des propriétaires de fiefs nobles de la sénéch. de Montauban.

XIII. Jean-Henry épousa Marthe de Comminges-Péguilhem dont il eut trois enfants, peut-être quatre : 1^o GILBERT-BONAVENTURE qui suit ; 2^o PIERRE, seigr de Monthblanc, assassiné en 1677 ; 3^o ANNE, mariée le 10 fév. 1695, avec François de La Barthe baron de Lahaye ; 4^o ? LOUIS-ALEXANDRE-JOSEPH, reçu chevalier de Malte en 1735.

Le meurtre de Pierre, commis à S. Anthonin de Rouergue, est l'objet d'un dossier des archives de Mauvesin. Le jeune homme était en pension dans une Académie¹ dite de la ville (l'académie protestante du sieur Pierre Barthe escuier). Il fut « proditoirement et cruellement assassiné et tué sur le pont de la ville de S. Anthonin, le soir du 9^e juin 1677 par le nommé Teyssier, pensionnaire des Carmes de la dicte ville de S. Anthonin, à la faveur de ses adhérens et complices » (Plainte du père de la victime). Ce crime doit être imputé à la rivalité existant entre l'académie protestante et le couvent des Carmes, qui tenaient aussi des pensionnaires (Procès-verb. dressé le lendemain par Ravalhe, juge de S. Anth.). Procès-verbal de deux médecins. La justice voulant faire des recherches au couvent des Carmes, les religieux refusent d'ouvrir et les gens du roi, obligés d'entrer de force, après vaine recherche dans la maison d'habitation, découvrent le s^r Teyssier dans la chapelle, caché sous le maître autel. Le

¹ Voy. sur ces pensions, dites académies, t. V, col. 773.

prieur des Carmes expose immédiatement le S. Sacrement promettant néanmoins de remettre le criminel à la justice le lendemain (Procès-verb. du 11 juin). Le lendemain, autre procès-verbal des gens du roi attestant que le prieur et ses religieux confessent avoir cru faire un acte de charité en laissant évader le sieur Teyssier. Arrêt de la cour de Villefranche de Rouergue en date du 7 août 1677, qui condamne le s^r Teyssier à avoir la tête tranchée, par contumace, et les pères Carmes aux dépens.

XIV. Gilbert-Bonaventure d'Escodéca, marquis de Boisse, baron de Mauvesin et Hautcastel, comte de Montblanc épousa (suivant La Chenaye des Bois, généalogie de Roissiac) Jeanne de Durand de Cominges dame de Vernozé, duquel mariage naquit une fille unique.

XV. FRANÇOISE-LOUISE-MARIE, épouse, 8 juill. 1760, de François-Germain de Rossiac, baron de Verlhac ; dont un fils :

XVI. Henri-Alexandre de Verlhac, dit le comte de Verlhac, mort pendant la Restauration, sans enfant.

ESCOFFIER (ROBERT) étudiant à Genève (Rob. Escoferius) en 1567 ; — (Guillaume) ministre de Jametz, délégué aux colloques de Sedan, avril 1572 et juin 1576 ; — (Guillaume) ministre de Mussidan, 1591-1617 ; — (Isaac) professeur de philosophie à Die, 1620-34 ; — (Jean) pasteur d'Aimargnes en avril 1624 ; de Lunel, 1626-34 ; — (Jean) né à Lunel, pasteur à St-Gilles en mai 1664, interdit à perpétuité en 1680 (Tr 244), réfugié à Lausanne en 1688 ; — (Jean), de Sommières, étudiant à Genève (J. Scoffierus tectosagus Sommediensis) en 1653 ; — Veuve Escoffier et sa fille, de La Baume en Dauphiné, assistées à Genève, 1704 ; (André), de Chovas en Provence, *id.*, 1704 ; Sa veuve, *id.*, 1710 et suiv. ; (Marie) de Livron, *id.*, 1710.

ESCOLLIERS (CLAUDE D'), dit le capitaine Pastoureau [Haag, IV 545], capitaine de cent arquebusiers à cheval et commandant du château d'Alençon en 1589. Pastoureau vivait en mauvaise intelligence avec le gouverneur de la ville, René de Renty, baron de Landelles. Celui-ci, pour se débarrasser d'un ennemi, répandit sourdement le bruit que Pastoureau, bien que huguenot, entretenait des intelligences avec Mayenne, et il fit si bien que quel-

ques habitants, trompés par cette calomnie, poignardèrent le capitaine comme il allait dîner chez Jean de Frotté, seigneur de Couterne. — *Escom*, pasteur de Carla-le-comte, 1585. — François *Escomelt*, pasteur de Valence, 1576-83; de Sabarrat, 1588-92; de Pierregourde, 1592; puis de la Bastie de Crussol, mort avant 1599.

ESCOPERIES (PONTUS D'), sieur de LA GARDIE [Haag, IV 545], feldmaréchal et sénateur de Suède, était né à Rieux en Languedoc, où son père Jacques possédait les seigneuries de Russol, La Gardie et Hornezon. La Gardie avait déjà porté les armes dans sa patrie, lorsqu'il passa en Danemark, où Frédéric II lui confia plusieurs commandements importants. Ayant été fait prisonnier par les Suédois, à la prise de Varberg, en 1565, il offrit ses services au roi Eric XIV qui les accepta; mais ce prince s'étant rendu odieux par ses cruautés, La Gardie embrassa le parti des frères du roi, Jean et Charles, se mit à la tête de leurs troupes et se rendit maître de Stockholm. Jean III, après son avènement au trône, donna des marques éclatantes de sa reconnaissance au général à qui il devait la couronne. Il le nomma successivement chevalier, baron, feldmaréchal, sénateur, ambassadeur en France, en Autriche, à Rome, et lui accorda en mariage une de ses filles naturelles. La Gardie se montra digne de ces faveurs par les services qu'il continua à rendre à la Suède, surtout en Livonie où il combattit les Russes avec succès. Il venait de négocier une trêve de quatre ans, et retournait en Suède, lorsque le navire qui le portait coula dans le port de Narva. Il fut noyé, avec dix-huit personnes, le 5 nov. 1585.

Son fils, Jacques, comte de La Gardie, né en 1583 et mort en 1652, obtint du roi Charles IX de Suède le commandement des armées suédoises contre les Russes, sur lesquels il remporta de brillantes victoires. Ses succès frappèrent si vivement l'imagination de ces peuples superstitieux, qu'ils lui donnèrent place dans leur calendrier. Tout cédait à ses armes victorieuses, et il venait de s'emparer de Moscou, lorsque les États de Novogorod lui firent demander la paix, en offrant la couronne de Russie à un prince suédois. La Gardie conseilla fortement à Gustave-Adolphe de l'accepter pour son frère; mais des raisons

d'État ayant retardé le départ du duc Charles-Philippe, les Russes firent un autre choix et la guerre recommença. Gustave-Adolphe se rendit à l'armée de La Gardie, qui eut ainsi la gloire d'apprendre le métier des armes au futur sauveur de l'Église protestante. Grand capitaine, La Gardie était en même temps excellent négociateur. C'est lui qui conclut la paix de Stolbowa, en 1617. Créé sénateur et ministre de la guerre, il fut, après la mort de Gustave-Adolphe, un des tuteurs de sa fille Christine. De son mariage avec Ebba de Brahé, alliée à la famille Vasa, naquit, en 1622, MAGNUS-GABRIEL. Doué de tous les avantages extérieurs, que rehaussait une brillante éducation, le jeune La Gardie parut avec éclat à la Cour, au retour de ses voyages dans les principaux États de l'Europe. Christine le combla de marques de faveur; on dit même qu'elle l'aurait épousé sans l'opposition d'Oxenstiern. En 1646, il vint en France avec une suite nombreuse, comme ambassadeur extraordinaire, et fut présenté à la reine, le 13 septemb. « Il étoit bien fait, lit-on dans les Mémoires de M^{me} de Motteville; il avoit la mine haute et ressembloit à un favori. Il parloit de la reine en des termes passionnés et si respectueux qu'il étoit facile de le soupçonner de quelque tendresse plus grande que celle qu'il devoit par sa qualité de sujet. Il étoit accordé à une cousine-germaine de cette reine, qu'elle-même lui faisoit épouser. » Le mariage de La Gardie avec la princesse *Euphrasine* se célébra, en effet, à son retour en Suède; mais sa gloire excita la jalousie; ses ennemis le desservirent auprès de Christine qui lui ordonna, en 1654, de se retirer dans ses terres. Sa disgrâce dura jusqu'à l'avènement au trône de son beau-frère, Charles-Gustave, qui le rappela à la Cour, le nomma trésorier du royaume et lui confia un commandement en Livonie. En 1656, La Gardie obtint le gouvernement de la Samogitie et de la Lithuanie, et il défendit si bien Riga que les Russes furent obligés de se retirer après un siège de six mois. Nommé un des tuteurs du jeune Charles XI, il se fit donner la dignité de grand-chancelier, puis de grand-sénéchal, et il profita de l'influence qu'il conserva, même après la majorité du roi, pour engager la Suède dans une alliance avec Louis

XIV, en 1672. Les revers qu'éprouvèrent les armes suédoises diminuèrent son crédit et amenèrent son éloignement des affaires. Ses ennemis ne négligèrent rien pour hâter sa chute. Les États ayant accordé, en 1680, à Charles XI le droit de réclamer les terres de la couronne aliénées sous les règnes précédents, La Gardie fut dépouillé de ses vastes domaines et tomba dans l'indigence. Il mourut le 26 avril 1686. « Ainsi se termina, dit Catteau-Calleville (Biogr. univ.), la carrière d'un homme qui avait pu se flatter de ceindre le diadème, qui s'était allié à la famille royale, qui avait fait construire trois châteaux et seize églises dans ses terres, et qui, pendant vingt ans, s'était vu l'arbitre des destinées de l'État. Toute cette grandeur fut oubliée ; mais on conserve le souvenir de ce que le favori de la fortune avait fait pour les sciences, les lettres et les arts, et l'on se plaît encore en Suède à rappeler qu'il réunissait les savants dans ses châteaux, qu'il protégeait les artistes, qu'il eut trois bibliothèques et une imprimerie qui mit au jour plusieurs ouvrages importants ; qu'il fit rassembler dans un dépôt public tous les monuments de l'histoire du pays, et qu'étant chancelier de l'université d'Upsal, il enrichit la bibliothèque des manuscrits les plus précieux qu'elle possède, et en particulier du célèbre Codex argenteus. »

Magnus de La Gardie est regardé comme l'auteur de *Regum principumque institutio, succ. et lat. cum notis J. Schefferi*, Helmst., 1669, in-fol. Jöcher lui attribue aussi, sans autre indication : *Oratio de academiâ Upsalensi* ; — *Spectaculum certaminis pedestris* ; — *Donatio testamentaria librorum mss. aut aliâ rariorum*.

Une descendante de cette illustre famille, BRIGITTE-SOPHIE de La Gardie entra en France et abjura la religion réformée. Louis XV lui accorda, en conséquence, 1746, une pension de 2000 livres (E 3432), et en 1753 des lettres de naturalisation (P 2594).

ESCOBRIAC (D'), famille languedocienne [Haag, IV 547]. = *Armes* : d'azur au chevron d'or, accomp. en pointe d'un lionceau de même.

I. GUICHARD d'Escorbiac était syndic de Montauban en 1562. Il fut envoyé, avec un des consuls de la ville, auprès des gé-

néraux ennemis, Monluc et Burie, qui s'avançaient contre la ville pour les supplier de ne pas poursuivre leur marche ; mais son éloquence ne put l'emporter sur les incitations de l'évêque. A son retour, voyant ses concitoyens disposés à se défendre, il se hâta de fuir, loin de les seconder dans leur noble projet. Nous ne le retrouvons qu'en 1577, où il signa le traité de Bergerac, comme député du haut Languedoc. Il était alors un des conseillers de la chambre mi-partie qui avait été établie l'année précédente à Montpellier et qui fut transportée ensuite à Revel puis en 1579 à L'Isle en Albigeois.

Maître des requêtes et conseiller des finances de Henri IV, ce prince devenu roi l'avait commis, 7 avril 1590, à faire la recette des contributions volontaires fournies par les réformés du Languedoc et de Guyenne pour l'aider à soutenir la guerre contre la Ligue. Son dernier emploi fut celui de conseiller à la chambre mi-partie ou chambre de l'Édit, de Castres, où il fut appelé en 1595 et il paraît avoir terminé sa carrière peu d'années après¹. Lorsque M. Berger de Xivrey publia le Recueil des lettres missives de Henri IV (9 vol. in-4° 1843-76) les descendants de la famille (encore existants à Montauban) lui communiquèrent cent lettres ou billets adressés par ce prince à leur ancêtre² et qui témoignent de la confiance qu'il avait en lui. M. Berger de Xivrey en a publié une quarantaine et nous reproduisons d'après lui la première de toutes, en date de 1578, qui respire un sentiment très affectueux et deux autres de 1579 et 1581 où l'on voit le rusé Béarnais employer son affidé à de petites manœuvres de publicité assez piquantes :

12 janv. 1578 : à M^r Escorbiac à Montauban. Monsieur Scorbiac, j'ay esté bien aise d'entendre que vous ayez esté nommé par les députés des églises pour estre prez

¹ Le 2 juillet 1606, il reçoit un brevet de conseiller « Vétéran, tant pour les services qu'il a rendus pendant 26 ans comme conseiller que en plusieurs autres occasions es quelles il a esté employé pour le service du Roy. » Notes de M. CH. PRADEL.

² Voy. t. I p. 158 de ce Recueil. Voy. aussi sur les Mémoires (ou papiers) de la famille d'Escorbiac la mention faite à la p. 274 ligne 6 (tome III) du *Bulletin*.

de moy, ce que j'ay toujours désiré, afin qu'estant assisté de gens fidèles craignant Dieu je puisse plus commodément et seurement pourvenir aux affaires qui se présenteront ; vous priant me faire ce plaisir de venir des premiers sans attendre le quartier qui vous a esté ordonné.

11 mai 1579, de Pamiers. M. de Scorbiac, je vous envoie le discours cy enclos que je vous prie recevoir ; et donner ordre devant que de partir qu'il soit mis sur la presse ; en donner la charge a quelque homme avisé et prudent de le recueillir ; et m'en envoyer une grande partie ; et faire publier l'autre partie au loin, sans savoir d'où il vient ; de sorte qu'il semble n'estre point né, ne icy ne là où vous estes ; parce que ce faisant on en tirera et fruit et utilité ; à quoi on tend pour le repos des gens de bien.

13 oct. 1581, de Nérac. Quatre yeulx y voient plus que deux. Je vous envoie un escript faict par un citoyen de Vallence qui représente au vray les desseins et l'artifice du duc du Mayne. Je vous prie le faire imprimer après avoir apporté voz avis en quelques fautes ou mots que peut estre il faudra changer ; mais non ceulx qui tesmoignent l'animosité de l'auteur contre nostre party. Il en faudra faire imprimer mille ou douze cens afin que cela coure par plusieurs mains. — (Joint une quittance de l'imprimeur Louis Rabier constatant qu'il fut payé six escus soleil.)

II. Le fils de ce fidèle sujet du roi, JEAN d'Escorbiac seigneur de Bayonnette, succéda aux emplois de son père et soutint les mêmes opinions. Seulement, les discordes civiles qui agitèrent les premières années du règne de Louis XIII l'ayant forcé d'opter entre le parti de l'obéissance au roi et celui du protestantisme ardent, ce fut l'obéissance absolue qu'il choisit. Nous ignorons s'il est le même d'Escorbiac qui fut député par Montauban à l'assemblée de Pamiers, en 1614, avec *Dariat* et *Joly*, mais il est certainement celui qui, en 1627, protesta avec les notables de Montauban contre la prise d'armes du duc de Rohan (voy. *Brienne*, vol. 213) et qui en 1628 sortit de cette ville sur l'ordre du parlem. de Toulouse, ainsi que ses collègues, conseillers au Sénéchal, *Rouques*, *Thomas*, *La Boissonnade* et autres adversaires du duc.

Il écrivait en effet de Toulouse, le 28 mai 1628, au commissaire du roi, Auguste *Galland* (voy. ce nom), l'agent le plus

actif alors employé par le gouvernement dans le midi contre Rohan, une lettre dont voici les passages principaux (Papiers de Galland ; Bibl. nat., inss. fr., n° 20964, fo 124) :

Je vous escrivic il y a longtems que je ne pouvois vous escrire librement parceque les factieux prenoient un grand soing d'attraper mes lettres au bureau de la poste pour en descouvrir les secrets... Maintenant je suis en plaine liberté de vous pouvoir escrire toutes choses, ayant esté chassé de Montauban par la seule considération de la grande résistance que j'ay faite contre ceux qui y vouloit establir l'autorité de M. de Rohan... Un huissier de notre siège nommé France, insigne mutin et séditeux, sitôt que je fus arrivé à Montauban, qui fut le 13 de ce mois, publia partout que j'apportoie commission du parlem. de Tholose pour chasser de la ville tous ceux qui tenoient le party dud. s^r duc de Rohan et tous les estrangers aussy et qu'en ceste sorte je voulois affaiblir la ville pour la livrer entre les mains de Mg^r le Prince et que je voulois mettre une citadelle et garnison de la ville et que j'estoie un traistre... Ledit France huysier va susciter tous les parans de Dupuy afin qu'ils prinssent cette occasion de se venger de moy de ce que j'avois installé le 1^{er} de La Boissonnade en l'office de Dupuy. Tous lient la partie pour me tuer ou me sortir de la ville. Le dim. 14 de ce moix, le lendemain de mon arrivée, ma mayson feut investie de cent ou six vingts seditieux apportant les uns pistolletz, d'autres carabines, acquibuses et pourtuysanes. Mes parans et amis estoient au paravant chez moy qui mestoie venu advertir des grands preparatifs qui se faisoient dans la ville contre moy à quoy les officiers du seneschal mes collègues travailloient puissamment... Ce neantmonys, il estoit en mon pouvoir avec mes seuls parans qui estoient chez moy, ou amis, d'aller couper la gorge a tous ces seditieux, mais je voyois que c'estoit le sujet de leur faire prendre les armes le lendemain. Les consuls et personnes de qualité qui savoient le dessein de ces seditieux qui estoit de tenir ma mayson investie tout ce jour et sur la nuit, ils avoient parolle de plusieurs qui n'osoient paroistre le jour de venir petarder ma mayson et me tuer. Je fus conseillé par les consuls pour leur hoster tout pretexte de prendre les armes de sortir de la ville et leur faire place pour quelques moix, jusques à ce que cette fureur

leur feust passée. Il feut capitulé avec ce peuple mutiné que je sortirois le lendemain matin de la ville xv^e de ce moix, ce que je fis. Du despuis j'ay demeuré a Lavalade près Moysac au chasteau de M. de Ricord d'où je me retiré a Montech a cause des frequentes visites que j'y avois des personnes de qualité de Montauban qui venoient causer avec moy des moyens qu'il faloit tenir pour contenir ceste ville dans l'obéissance, pour ne constituer le dit s^r de Ricord en ceste despence... Me voyla en mauvaise posture pour avoir fidelement servy le Roy et rendu misérable.

Il fait le compte des mauvaises récoltes qu'il a subies depuis l'année 1621, ajoute sans ambage que « banni de chez lui pour avoir voulu maintenir dans Montauban l'autorité du roi, il est bien juste qu'il soit nourri à ses dépens, » et termine en implorant secours.

C'est probablement le même Jean d'Escorbiac, juge-mage de Montauban qui, toujours docile instrument du pouvoir, consentit en 1632, à faire exécuter l'ordonnance de Richelieu, lorsqu'il cassa l'élection consulaire de Montauban, d'ailleurs parfaitement régulière, pour le seul motif que les catholiques n'avaient pu faire passer aucun de leurs candidats, et attribua aux sectateurs de la religion du roi la 1^{re}, la 3^{me} et la 5^{me} place, laissant aux protestants la 2^{me}, la 4^{me} et la 6^{me}.

C'est aussi le même certainement qui composa le poème de *La Christiade* dont il nous reste à parler et qui vivait encore en 1649¹.

La Christiade ou Poème sacré contenant l'histoire sainte du Prince de la vie. Divisé en cinq livres; par Jean d'Escorbiac seigt de Bayonnette; Paris, Jean Coderc, 1613, in-8^o de 320 pages. Les cinq livres portent pour titres: La Promesse, la Naisance, la Vie, le Martyre, les Gloires. — Cette vie de Jésus en vers est une des nombreuses imitations, faibles et pompeuses, que fit naître le poème de Du Bartas, la

¹ D'après l'acte de naissance de Louis, quatrième fils d'un autre Jean d'Escorbiac, avocat à la chambre de l'édit de Languedoc et d'Isabeau de Ligonier, acte portant que ce Louis naquit le 6 mai 1649 et fut présenté au baptême par Jacques de Ligonier secrétaire en la chancellerie de Montpellier et par Catherine de Saluste du Bartas femme de Jean d'Escorbiac seigneur de Bayonnette (PRADEL).

Création, dont Jean d'Escorbiac croyait sans doute avoir plus qu'un autre le droit de s'inspirer, puisqu'il était par alliance le neveu du célèbre poète. Cependant, il avoue modestement, dans son épître dédicatoire adressée à la Reine-mère et Régente, qu'il publie son poème avec l'espoir d'y trouver quelque bénéfique matériel. « Mon père, dit-il, après avoir servi Votre Majesté cinquante et tant d'années en diverses charges des plus honorables et finalement en l'estat de conseiller en la chambre séant à Castres, n'a laissé en nostre maison que ses mains vides et maints espineux affaires. » Mais le caractère dominant de l'ouvrage est l'exaltation religieuse exprimée par le lourd et pénible effort d'une phrase ingrate. En voici les premiers vers :

Je ne suys plus le train des hommes de ce monde
Mala bien, tout désireux d'une vie seconde,
Qui repurge la mienne et me rende plus sain,
Je me donne au Messie et me jette en son sein.....

Et voici les derniers :

Jenne d'ans j'ai vieilli en faisant cet ouvrage
Et vieux, je rajennis en le voyant parfait.
Si j'y ai employé le plus beau de mon Age
C'est pour servir à Christ qui par moi l'œuvre a fait.

III. THOMAS d'Escorbiac, baron de Montclus, fils du poète, fut aussi, dès 1638, conseiller à la chambre de l'édit de Languedoc. Celui-là fut admirable comme magistrat et comme protestant. Il se dépensa en résistances et en remontrances, qui furent stériles alors, contre l'injustice et la perfidie avec lesquelles le clergé catholique minait sans relâche ni conscience, les droits des réformés consacrés par l'édit de Nantes. La dignité et la fermeté qu'il mit à remplir ce rôle de protestant fidèle ont été bien peintes¹ comme étant le caractère d'« Un magistrat hugenot au XVII^{me} siècle, » dans une notice qui contient plusieurs documents de sa main, notamment une lettre de représentations qu'il adressait en 1664 à l'un des ministres du Roi, lettre d'où il nous suffira d'extraire le passage suivant pour honorer la mémoire de ce magistrat et constater sa clairvoyance :

... Ces messieurs (les Conseillers catho-

¹ Par M. Frank Puaux, dans le *Bull. t. XXXIII* (1884) p. 128 et 267.

liques) font scrupule pour fait de religion de faire aucune action de justice favorable à ceux qui la demandent; ils font au contraire profession de se rendre incompétents. Il y en a qui nous disent que notre religion n'est plus à la mode et tachent de jeter des méfiances dans les cœurs de tous ceux qui la professent. Nous avons, par un malheur commun aux autres compagnies, fort peu d'affaires au palais, ce qui engendre du chagrin parce que l'argent est fort rare. Il ne manque pourtant pas à certaine cabale de bigots qui s'assemble un jour de chaque septième pour faire des procès criminels¹ sur leur invention de nouveaux crimes, tantôt contre un qui aura chanté un pseume, contre un autre qui aura été le onzième à un enterrement ou qui n'aura pas attendu les ténèbres pour faire ces actions de piété². Nous sommes forcés de decreter contre les pères qui ont enterré leurs enfans et contre les enfans qui ont enterré leurs pères, quoy que cela choque notre humanité; mais c'est pour montrer que nous sommes fidèles exécuteurs de la volonté du Roy. Nous reconnissons, Monsieur, à notre grand regret que tous ces nouveaux retranchemens qu'on a fait de l'Edit (de Nantes) produisent de mauvais effets. Le commerce de ce pays est presque tout entre les mains de ceux de la Religion prétendue réformée. Dès que quelque jeune homme excelle en son mestier, il quitte sa patrie où sa religion est en opprobre et se retire dans les pays estrangers où il est bien receu et s'y établit. Ceux qui ont leur fortune en argent ou en des effets faciles à transporter se retirent ailleurs, et il y en a qui se trouvent plus en repos à Genève ou à Livourne qu'ils ne n'étoient à Nîmes, Uzès ou Montpellier. La ville de Genève s'est presque doublée et on y fait aujourd'hui les meilleures étoffes qui se débitent à Lyon, au lieu qu'autres fois on n'y faisait rien qui vaille. On a agrandi la ville d'Amsterdam d'un tiers, où il y a plus de dix mil communians françois de la R. P. R. Dans Leyde il y a deux grands temples et deux ministres françois et dix mil communians. A Rotterdam il y en a 7000, et trente trois autres églises françoises dans la Hollande. Il y en a dans la Suisse, dans l'Allemagne

¹ Le *Bulletin* (XXVI, p. 113) a publié les curieux procès-verbaux d'une association de ce genre en exercice à Montpellier en 1679.

² Défense était faite aux protestants d'assister plus de dix personnes aux funérailles d'un des leurs et d'y procéder de jour.

et en Angleterre. On fait estat qu'il y a cent mil personnes; si chacun a emporté mil livres, ce seroit cent millions tirés du Royaume depuis une trentaine d'années. C'est chose dont le Roy peut estre informé par ses ambassadeurs et dont ceux qui en sont cause ne se soucient gueres, agissant plutôt pour des intérêts particuliers que pour les intérêts de l'Estat. Quand le Roy Henry le Grand fit l'Edit de Nantes après avoir consulté les meilleurs politiques de son Conseil, il crut avoir osté de l'esprit de ses sujets de la R. P. R. la méfiance et la crainte d'estre maltraités et les retenir par là dans les terres de son obéissance sans que pas un ne s'escartât. Mais aujourd'hui qu'on voit que Messieurs du Clergé obtiennent au Conseil tous les arrêts qu'ils demandent pour détruire cet edict, il y a fort peu de gens qui ne songent à quitter leur patrie s'ils peuvent se défaire de leurs biens en fonds. J'ay cru, Monsieur, vous devoir dire toutes ces vérités afin que vous les puissiez représenter au Roy quand vous le jugerés à propos pour le bien de son service...

Quinze ans plus tard, en 1679, ce fut l'auteur de cette lettre que les magistrats Castrais choisirent pour rédiger leur protestation contre la suppression de leur tribunal. Ils ne pouvaient choisir d'interprète parlant un plus noble et plus ferme langage, comme on peut le voir dans les *Remontrances au roi, au sujet de la translation du siège de Castres à Castelnaudary* qu'ils eurent la permission de faire imprimer¹ et qui ont été récemment reproduites dans le *Bulletin* (XXXIII, 272-284). Elles n'empêchèrent pas d'être exécutées cette translation de siège ordonnée uniquement dans le but de vexer les protestants. « Par là, dit La Hode, on ruina Castres, ville odieuse au clergé, à cause de la puissance que les réformés y avoient acquise. On éloignoit les conseillers de leurs familles, de leurs biens, de leurs habitations; on les envoïoit dans un lieu où il y avoit à peine le quart de ce qu'il falloit de maisons pour les loger, où surtout il n'y avoit pas d'exercice public de leur religion. Cette chambre n'avoit rien fait d'ailleurs qui méritât cette disgrâce. »

¹ L'abbé de Marolles en parle dans ses *Mémoires* et dit que l'auteur lui en donna un exemplaire.

Thomas avait épousé Catherine de Rouvière dont il eut : 1° SAMUEL, né vers 1643, mais dont nous ne retrouvons pas l'acte de naissance¹; 2° ANNE, baptisée 9 juin 1645, parr. Paul Rouvière, marchand à Nîmes et marraine Anne de Thomas, femme d'un Samuel d'Escorbiac, conseiller à la chambre de l'édit; 3° VALENTINE, née le 1^{er} nov. 1647; 4° JEAN-PAUL, né le 6 avril 1649, présenté au bapt. par Arnaud Boisson, avocat et Jeanne d'Ausin femme de Jean d'Escorbiac sr de Belserrès; 5° JACQUETTE, 21 juin 1650; 6° JEANNE, 6 septemb. 1651; 7° JEAN, 14 septemb. 1656; 8° CATHERINE, 23 nov. 1659; 9° BERNARDINE, 30 déc. 1661, parr. Thomas de Martel, avocat et Jacquette de Rouvière épouse de Jacques Got, banquier à Lyon; 10° JEAN, 26 fév. 1663; 11° CATHERINE, 6 déc. 1665; 12° BENOÎT, 7 sept. 1667.

IV. Samuel² fils aîné de Thomas lui succéda dans sa charge de conseiller dont celui-ci fit résignation le 14 janv. 1671. Il paraît, d'après l'avocat B.-A. Marturé (Hist. du pays castrais, 1822) avoir laissé un *Recueil des arrêts rendus par la Chambre de l'édit*. Peut-être est-ce le même qui abjura³ et gagna ainsi une place de conseiller au parlem. de Toulouse avec une pension de 3000 l. et une de 1000 l. pour sa femme (Tr 252).

V. L'histoire mentionne un d'Escorbiac qui se signala au siège de Montauban, en

¹ Notes de M. CH. PRADEL.

² Un autre SAMUEL de Scorbiac docteur en droit et avocat à la chambre de l'édit, à Castres, avait reçu la charge de lieutenant partienlier au senéchal de Queroy, siège de Montauban par résignation de Jean Scorbiac, son frère, le 28 septemb. 1604. Il avait été pourvu de l'office de lieutenant-général civil et criminel, le 4 août 1623, par le décès de Jean de Vipoze, et au mois de mars 1631, il devint conseiller à la chambre de l'édit après le décès de J.-J. Pelisson (Archiv. du parlem. de Toulouse. Lettres patentes).

³ Ce dernier est qualifié comme suit : « M. d'Escorbiac, ci-devant conseiller à la chambre de l'édit et maintenant (1702) au parlement, est grand tenancier dans le vallon de Mazamet. Il y a une terre dite de Montfort en justice haute et beaucoup de granges. La plus grande partie de ses sujets sont nouveaux convertis peu sincères, corrompus par le voisinage de Mazamet et peut-être par quelque mauvaise impression de la maison d'Escorbiac et de celle de *Villette-Montlédier*, diocèse de Castres » (Archiv. de l'Hérault, C, 273).

1622, comme capitaine de la milice bourgeoise et qui, comme lieutenant de St Michel de la Rochechalais, eut une grande part à la prise de St-Maurice et de la Motte d'Ardus. ANTOINE d'Escorbiac était capitaine au régim. de la marine en 1647. MARC, sr de La Bayonnette, lieutenant au même régiment, enterré au cimetière des SS^{ts} Pères, 2 juill. 1652. Enfin, une dame d'Escorbiac, grand'mère du réfugié *Donnadiéu-de Pelissier-Dugrez* et des enfants du pasteur Marc Vernoux de Mazamet, mourut en Allemagne vers l'année 1700.

ESCOSET (La veuve de Daniel), du Dauphiné, assistée à Genève, avec son fils, 1700. — Jean Escot, de Grenoble, chaussetier, reçu habitant de Genève, 11 septemb. 1572. — Isaac (Isaacus Escot bergeracensis), étudiant à Leyde, août 1687; (Marie et Madelaine), de Bergerac, sœurs assistées à Lausanne et à Genève, allant en Hollande, 1690; (Isaac), ministre ordonné après 1685 (probablement celui de Bergerac), assisté à Londres en 1702. — (.....) Escot, de Peyrat, dioc. de Mirepoix, emprisonné pour avoir repris de force sa fille qui s'était retirée chez un curé, 1764 (E3525). — Paule Escouens et Anne Lapra¹ condamnées en 1740 à être enfermées à la Tour de Constance pour avoir écouté le prédicant Gab. Fauriel; archiv. de l'Hérault, C. 207 (TEISSIER). — Guailhard d'Escout, d'Arudy au val d'Ossan, 29 ans, chirurgien, « mis à mort au nom de Jésus-Christ » en 1569, à Pau (*Crespin*, 849 d). Bernard d'Escout ou d'Escot, ministre à Laruns, achète une maison à Arudy en 1573 (Arch. des B.-Pyr. E 1874); ministre à Bielle, 1574-1585, il marie sa fille en 1590 au ministre Jean Fauget (*ib.* E 1876, 2005); mort avant 1599 (E 2017). — Marie Escroignard, prisonnière à la conciergerie de Rouen, 1688; (Étienne) de Rennes, sa femme et 5 enf., assistés à Londres, 1702-1710; (Anne), de Normandie, veuve, 71 ans, et sa fille, 30 ans, *id.* 1705. — Flourens de Baine sr d'Escroux, tué par erreur, à la défense de Castres, par les siens, 1585; « regretté de tout le monde pour avoir été fort homme de bien, brave gentilhomme et de fort ancienne noblesse; laissant de sa femme, Élisabeth Daure, Charles de Beine sr

¹ Noms à ajouter à la liste des prisonnières de la tour de Constance, IV col. 85-98.

d'Escroux et Jean sr de *Roquecésière* (Mém. de *Gaches*). D'Escroux, ancien de l'église d'Espérausse au synode du haut Languedoc, septemb. 1651. — Jacques *Escudier*, de Montpellier, assisté à Lausanne, allant en Allemagne, 1699.

ESCURY (D'), voy. Collot, t. IV, col. 523.

ESCUYER (JEAN) ou Lescuyer, ministre de Chavornay (Vaud) en 1536 (Herminj. *Corresp. des réf.*, IV, 63); — Guillaume Escuyer, libraire, réfugié à Lausanne et mort dans cette ville; sa veuve, Marie *Grosse*, nommée tutrice de leur fille, avec spect. Eléazard Perriauld, régent d'école, pour coadjuteur, le 3 juill. 1578. — (Humbert), fils de feu Estienne Escuyer, de Nantua, reçu habitant de Genève, 1558; (Boniface) tué à Grimant en Provence et traîné hors de la ville en 1562 (*Crespin*). — Joachim d'*Esquillon*, sieur de Villate, lieutenant de cavalerie, fils de Jacques, sieur de la Baubinière et d'Anne Vergnon, épouse au temple de Charenton, septemb. 1651, Elisabeth de *Lalouette*, fille de Robert de Lalouette sr de Saulcy et de Florence d'Éguillon. — David *Eslard*, ancien de Fontenay-le-Comte, 1563. — Jean *Esmein*, maître de poste à Montansier, ancien représentant de cette église au synode de Marennes, 1674. — Boniface *Esmieu*, ministre, demandé pour l'église de Gignac, puis pour Colmar; en 1567.

ESLAYAS. « Extrait du rôle du pain fourni aux prisonniers détenus au château de Pau : Isaac d'*Eslayas*, du bourg de Depart près Orthez; Daniel de *Targuet*, d'Orthez; Jean de *Honta*, de S^{te}-Suzanne; Pierre *Lamarque* du même lieu, entrés tous quatre le 7 juin 1688, sortis le 6 octobre; Pierre *Casailot*, entré le 21 juillet, encore détenu le 1^{er} janv. 1689; Anne d'*Amadine*, id. du 30 juill. au 1^{er} oct. » (voy. I, 163). Du 6 octob. 1688 : Certificat de délivrance par Raucourt, greffier du parl. de Pau, à de La Barre, capitaine d'infanterie, des sieurs Eslayas, Targuet, Lamarque et Honta, protestants condamnés à servir le Roi dans ses armées » (*Archiv. B.-Pyr.* B 3999 et 4540). — Boniface *Esmieux*, pasteur vers 1567 (*Bull.* IV, 296).

ESNARD (LOUIS), ou *Hesnard*, ministre de Fontenay [Haag, IV 550]. Il fit ses études de théologie à Genève où il est inscrit sur le livre du recteur (Lud. Hesnard

Landigolensis), à la date du 15 sept. 1566. Il fut d'abord ministre au Vigan (1578-84), puis à La Rochelle, où il était encore en 1590 (*Bull.* IX, 321), et jouit de bonne heure d'une haute considération puisqu'en 1577, le choix des églises se porta sur lui, lorsque, sur l'invitation de Jean-Casimir, électeur palatin, elles envoyèrent à Francfort un député pour travailler, de concert avec ce prince et quelques théologiens luthériens, à un projet de réunion qui devait être soumis à l'approbation des ministres des deux communions. Esnard rendit compte de sa mission au synode national de Sainte-Foy, qui accueillit avec joie ses communications et nomma des commissaires qui assistassent, au nom des églises de France, aux conférences qui devaient se tenir à ce sujet. Cette tentative de conciliation échoua comme tant d'autres.

En 1581, le Poitou députa Esnard à l'assemblée politique de Montauban, et en 1593, à celle de Mantes qui l'élut président, en lui adjoignant *Béraud*, député de la Haute-Guienne, comme vice-président, et *Sainte-Rhue-Chalmot*, député de la Sain-tonge, comme secrétaire ¹.

Benoît raconte qu'à la suite d'une conférence entre *Du Plessis-Mornay* et Ville-roy, il avait été convenu que les docteurs des deux religions s'assembleraient pour discuter, en présence du roi, les matières de controverse, afin d'éclairer complètement la conscience de Henri IV. Ce prince fit semblant d'approuver cet expédient; il écrivit même aux églises pour les inviter à envoyer à Mantes des personnes capables de défendre leurs doctrines. Les catholiques se montrèrent inquiets de cette résolution; mais une lettre du chancelier à l'évêque de Chartres où il lui disait : « qu'il pouvait venir en assurance, sans se mettre en peine de théologie, » les rassura, en même temps qu'elle apprit aux réformés ce qu'ils devaient attendre de cette prétendue conférence. Néanmoins, pour ne

¹ D'après le vol. 220 de Brienne, complète et corrigé par le T. II de la Collection Conrart, où l'on trouve également une copie des actes de cette assemblée, les autres députés furent *Maravat*, *La Vallière*, *Montlouet*, *Chouppes*, *Montigny*, *La Motte*, *Du Breuil-Chalmot*, *Dangeau*, *Fujols*, *Rotan*, *Feydeau*, *Boucaud*, *Bretaville* et *Civille*. Cette liste est évidemment incomplète.

pas fournir aux prélats romains l'occasion de se vanter d'avoir fait fuir les ministres, on jugea nécessaire de répondre aux lettres du roi en envoyant des députés à Mantes. Henri IV n'attendit même pas leur arrivée pour faire son abjuration.

L'assemblée s'ouvrit le lundi 8 novemb. 1593. Après la vérification des pouvoirs, on passa à l'examen des cahiers des provinces et l'on en fit un cahier général (*Collect. Du Puy*, vol. 243), qui ne fut prêt que le 9 déc. à être envoyé au roi. Dans l'intervalle, lundi 15 nov., l'assemblée avait député *Maravat* et *La Vallière* à Henri IV, qui était alors à Dieppe, pour le prier de fixer le jour où il lui plairait de donner audience aux députés des églises réformées. Mais le roi, à qui son abjuration avait attiré d'amers reproches de la part surtout de la reine Élisabeth, et qui ne doutait pas que ses anciens coreligionnaires ne lui tinssent le même langage, redoutait de se trouver en leur présence, et de leur côté, ses conseillers catholiques ne négligeaient rien pour le détourner d'une entrevue indispensable ; car il ne pouvait refuser de voir les députés des églises, sans avoir à craindre d'irriter le parti huguenot, avec lequel il fallait encore compter. Pendant que *Maravat* et *La Vallière* se rendaient à Dieppe, *Sancy*, premier maître d'hôtel, arriva à Mantes pour annoncer à l'assemblée que le roi recevrait les requêtes des églises dans huit ou dix jours, et lui faire entendre que « quelque changement de religion qu'il eût fait, il n'avait pas changé de volonté envers les dites églises. » Le 25, l'assemblée, comptant sur la prochaine arrivée de Henri, décida qu'elle lui présenterait en corps les cahiers, et que *J. Feydeau*, qui fut nommé, plus tard, président protestant de la chambre mi-partie de Guienne sur la présentation de l'assemblée de Saumur¹, porterait la parole, assisté de *Montlouet*, *Chouppes*, *Esnard*, *Montigny*, *La Motte* et *Du Breuil-Chalmot*. Le 27, *Maravat* fut de retour de

Dieppe avec son collègue, et annonça que le roi viendrait en personne « recevoir les remontrances et donner contentement à toutes les églises. » Le samedi 11 déc., Henri IV arriva enfin, et dès le lendemain, l'assemblée fut admise en sa présence. Après une courte harangue, dans laquelle il analysa brièvement le volumineux cahier des plaintes, *Feydeau* le présenta au roi qui le reçut gracieusement. Il avait voulu, répondit-il, voir les représentants des églises pour trois raisons : la première, pour leur attester que son changement de religion n'avait apporté aucun changement dans son affection pour eux ; la seconde, parce qu'il n'avait pas voulu conclure la paix, sans les consulter, afin qu'il ne se fit rien à leur préjudice ; la troisième, parce qu'averti des plaintes de plusieurs églises, il avait désiré en être informé plus particulièrement afin d'y pourvoir. Il remit ensuite le cahier au chancelier en le chargeant de l'examiner, et congédia les députés en les invitant à désigner six d'entre eux « pour en traicter avecq ceux qu'il choisiroit de son conseil ausquels il bailleroit cette charge à donner contentement ausdits députés. » L'assemblée nomma donc *Montlouet*, *Pujols*, *Rotan*, *Montigny*, *La Motte*, *Feydeau*, et *Boucaud* comme suppléant de *Feydeau* qui était malade. Les six commissaires se rendirent à Vernon, où le roi s'était retiré ; mais quelle déception les y attendait ! Le chancelier leur avoua « qu'à la vérité les demandes contenues ausdits cahiers estoient justes et raisonnables, » et cet aveu, il ne pouvait guère se dispenser de le faire, car les demandes des protestants se réduisaient à ces quatre points principaux : libre exercice de leur religion, sécurité pour leurs personnes et pour leurs biens, administration impartiale de la justice, et admission de tous les Français indistinctement aux emplois. Mais, ajouta le chancelier, « pour le présent les affaires de S. M. ne peuvent permettre de consentir à accorder les articles contenus ausdits cahiers. » Les commissaires allaient repartir avec cette réponse, lorsque *Bouillon* et *Du Plessis* firent valoir avec tant de force l'inconvenance d'un pareil procédé et les funestes conséquences de l'irritation qu'il produirait, qu'on se décida à nommer une commission, mais composée exclusivement de

¹ Voici la composition de cette chambre : Président : *Feydeau* ; conseillers : *Gaillard de Roussanes*, *Jean Morin* ou *Maurin*, *Raymond Peyruqueau*, *Etienne Trellier* ou *Treilles*, *Jacques de Rabat*, *Elie Festineau* ; substitut de l'avocat du roi : *Jean de Bacalan* (Brienne, 209). D'après *Arch. gén.* K. 107, il faut ajouter de *Vergnes*, substitut du procureur général, et *Isaac Thierry* receveur des amendes.

catholiques. Après plusieurs séances perdues en discussions sans résultat, il fallut y adjoindre Bouillon et Du Plessis qui firent enfin avancer la solution de la question. On dressa un projet en un certain nombre d'articles dont voici les plus importants : abolition des édits arrachés à Henri III par la Ligue ; rétablissement de l'édit de 1577 avec les interprétations de Nérac et de Fleix ; dédommagements aux réformés pour les pertes que les traités avec la Ligue leur avaient fait éprouver ; rétablissement de la religion catholique dans tous les lieux tenus par les protestants ; libre exercice de la religion réformée dans les villes de l'obéissance du roi, à la cour dans la maison de Catherine de Navarre, du duc de Bouillon, de La Trémoille, de Rohan, de Du Plessis ; à l'armée chez les capitaines de gendarmes et les mestres-de-camp ; constitution, sous le nom de la sœur du roi, d'un fonds destiné à l'entretien du ministère ; validité des dons aux églises et aux pauvres, etc. L'assemblée refusa d'accepter ces articles, parce qu'ils ne pourvoient pas à l'administration de la justice, et parce que les sûretés offertes aux protestants étaient insuffisantes. Elle chargea Montigny, La Motte, Du Breuil-Chalmot et Sarrasin de dresser des remontrances (Brienne, vol. 220) qui, signées par tous les députés, furent portées à Henri IV par Montlout, Chouppes, Esnard, de Gasques, de La Motte, Du Breuil-Chalmot. La députation fut reçue, le 21 janv., par le roi qui répondit « qu'il ne pouvoit pour le présent ordonner autre chose synon remettre sus l'édit de l'an 1577 avec les responses qui avoient esté faictes par lesdits sieurs de son conseil sur les cahiers desdits députés. » Il daigna d'ailleurs ajouter qu'il le ferait fidèlement exécuter et qu'il pourvoit aux besoins des pasteurs et des églises, sans vouloir toutefois en donner la promesse par écrit. De l'avis de Bouillon, La Trémoille, Du Plessis, l'assemblée renonça « pour le présent à plus faire aucune poursuite, » et les députés, déçus de toutes leurs espérances, retournèrent chacun dans sa province. Le seul fruit de cette assemblée fut le renouvellement du serment d'union. Ce serment, ils l'avaient déjà prêté à Nîmes, à Montauban, à La Rochelle, en la présence même du roi de

Navarre ; mais ce fut la première fois qu'ils le prêtèrent avec l'agrément du roi de France, et ils attachèrent un grand prix à cette formule.

Le résultat dérisoire de l'assemblée de Mantes mécontenta, on devait s'y attendre, les églises réformées, et la marche des événements était bien propre à justifier leurs alarmes. Sentant la nécessité de se préparer à tout et de resserrer encore les liens de leur confédération, les huguenots résolurent de tenir une nouvelle assemblée politique. Trente députés se réunirent donc, au mois de mai 1594, à Sainte-Foy, sans se mettre en peine d'en demander la permission au roi qui, ne voulant pas accoutumer ses sujets réformés à semblable licence, se hâta d'autoriser l'assemblée par brevet. Le but principal de cette assemblée était une nomination d'un *protecteur des églises*, chacun reconnaissant que, depuis sa conversion, Henri IV ne pouvait plus protéger des gens que sa nouvelle religion lui faisait un devoir d'exterminer. Le duc de Bouillon, trop fin politique pour se mettre lui-même à la tête du parti, proposa de conférer ce titre à l'électeur palatin ; mais les *consistoriaux*, las de la tyrannie protectorale, qui avait toujours sacrifié l'intérêt général à l'intérêt particulier du protecteur, ne voulurent point consentir à l'élection d'un nouveau chef, et leur sentiment ayant prévalu, on créa un Conseil général, composé d'un député de chaque province. La France protestante entière fut divisée en dix provinces : 1^o Bretagne et Normandie, 2^o Picardie, Champagne, Sedan et Pays-Messin, 3^o Isle-de-France, Pays-Chartrain, Dunois, Berri et Orléanais, 4^o Touraine, Anjou, Maine, Perche, Vendomois et Loudunois, 5^o Saintonge, Aunis, La Rochelle et Angoumois, 6^o Haut et Bas-Poitou et Châtelleraudois, 7^o Bourgogne, Lyonnais, Provence et Dauphiné, 8^o Bas-Languedoc, Basse-Auvergne et Basse-Guienne, 9^o Gascogne, Bordelais, Agénois, Périgord et Limousin, 10^o Haut-Languedoc, Haute-Auvergne et Haute-Guienne. Les trois ordres devaient être représentés dans le Conseil général ou Directoire, à peu près comme ils l'étaient dans les États-généraux, savoir : par quatre gentilshommes, deux ministres et quatre membres du tiers-état. Les provinces devaient, par rotation, choisir tour à tour

leurs députés dans chacun des trois ordres, et pour régler de quel ordre serait, pour la première fois, le député de chaque province on décida qu'on s'en rapporterait au sort. Le Directoire devait se renouveler par moitié, tous les six mois, de telle manière que les cinq plus anciens députés se retireraient pour faire place à d'autres. Les ducs, les lieutenants-généraux et autres personnes qualifiées pouvaient y être admis, avec voix délibérative, ne fussent-ils pas députés. Le Conseil général devait correspondre avec les dix Conseils provinciaux, composés de cinq ou sept membres des trois ordres. Les Conseils provinciaux étaient particulièrement chargés de recueillir et de transmettre au Conseil général les avis et les mémoires, d'entretenir la concorde entre les grands seigneurs du parti, de faire la répartition d'un impôt de 45,000 écus, levé sur les églises dans l'intérêt de la Cause et d'en régler l'emploi, de veiller sur les places de sûreté, d'assurer la paye des garnisons, même en saisissant les deniers royaux ; en un mot, ils exerçaient, chacun dans son ressort, la même autorité que le Conseil général sur toutes les églises. Les membres des Conseils devaient prêter le serment d'union, et il leur fut alloué une indemnité à la charge de chaque province. Outre ce règlement, l'assemblée adopta huit articles secrets, portant : 1^o qu'on demanderait des chambres mi-parties, et que si on ne pouvait les obtenir, on récuserait tous les parlements, les présidiaux et autres juges royaux ; 2^o qu'on aurait recours à l'intervention de la reine d'Angleterre et des Provinces-Unies pour tirer les églises d'un état intolérable ; 3^o qu'on exhorterait les grands à la piété et à l'union ; que chaque province serait autorisée à doubler le nombre de ses députés à la prochaine assemblée générale, vu l'importance des questions qui s'y devaient traiter ; 5^o qu'on rétablirait la messe partout où elle était avant la dernière guerre, mais 6^o qu'on attendrait le retour des députés en Cour pour savoir si l'on admettrait les catholiques aux charges dans les villes tenues par les protestants ; 7^o qu'on désavouerait tout ce qu'une province ferait sans l'agrément des autres, article dirigé contre la province de l'Isle-de-France, qui ne s'était pas contentée d'accepter purement et sim-

plement l'édit de 1577, mais qui avait poussé la faiblesse jusqu'à consentir à un projet d'union entre les Gallicans et les Réformés ; enfin, 8^o qu'il était permis à plusieurs provinces contiguës de s'unir en un seul conseil provincial.

En organisant aussi fortement le parti huguenot, l'assemblée de Sainte-Foy sauva peut-être, en France, la cause du protestantisme. Comme il nous a été impossible d'en retrouver les actes, nous ne saurions dire si Esnard y assista. Ce qui est certain, c'est qu'à cette époque il était toujours ministre de Fontenay, et que l'église de La Rochelle le demanda pour pasteur sans pouvoir l'obtenir. En 1596, il fut député à l'assemblée politique de Loudun qui l'élut vice-président. En 1598, le synode national de Montpellier le choisit pour un des commissaires qu'il chargea de corriger les éditions fautives de la Discipline. A partir de cette époque, il n'est plus fait mention de lui. On sait seulement (B. Filion, Hist. de l'égl. de Fontenay) qu'il termina sa carrière à la fin de l'an 1598. — Marc *Esnard*, de Tourette en Provence, assista à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1699.

ESNÉ (Abraham), de La Rochelle, assista à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1702. — *Esnau*, famille saintongeoise, voy. *Aineau* (t. I col. 59) et les Décis. cathol. de Filleau, p. 704 ; Esneau ancien et secrétaire de l'église française de Cassel en 1697 (*Bull.* XXIV, 270). Charles *Jolly* sieur *d'Esnaux*, écuyer et Judith *André* sa femme font baptiser un fils, Henry, dans l'église de Cozes en Saintonge, mai 1685. — Samuel *Esnout*, chirurgien, fugitif de l'élection d'Alençon, 1685. — Isaac *Espagnac*, ministre à Graisserac, 1620 ; à St-Géniès, 1626. — André *Espagniac*, « de la ville d'Alais, confesseur de Dijon où il est resté 21 mois en prison, » assista à Lausanne, 4 mai 1688.

1. ESPAGNE (GEOFFROY D'), seigneur de VENEVELLES, gentilhomme du Maine, eut de son mariage avec Catherine de *Cusac*, dame de Saint-Brice en Limousin, deux fils nommés LAZARE et NICOLAS. Le cadet, sieur de Champdurand, épousa, en 1568, Léa *Boutaut*, fille de Claude, seigneur de Laubonnière, et en eut JEANNE, femme de Benjamin de *Ranconnet*, sieur d'Escoire. L'aîné, seigneur d'Espagne et

de Vénévelles¹, servit, avec le grade d'enseigne, dans la compagnie de Malicorne, à ce qu'on lit dans le Nobiliaire de Saint-Allais. Il prit pour femme, 14 nov. 1573, Anne *Boutaut*², sœur consanguine de Léa, et fut père de deux fils, PAUL et LAZARE, sieur de Laubonnière, plus une fille, MARIE, femme de Jean de *Bonnefoi*. Ils eurent aussi un fils, JACQUES, qui était l'aîné (né vers 1576) mais qui mourut jeune et au sujet duquel Henri IV écrivit à Anne Boutaud (4 juill. 1588) l'aimable lettre que voici :

Mademoiselle de Venevelles, ce m'est beaucoup de déplaisir de vous écrire pour un si mauvais sujet, mais puisque c'est chose qui ne vous peut être célée, j'aime mieux vous en avertir que si c'étoit un autre qui ne pourroit vous en conter l'histoire si au vray comme moy. Pour donc commencer ce triste evenement je vous diray comme il a plu à Dieu prendre votre fils que m'aviez donné Page, dont je porte encore un plus grand ennuy, parceque j'espérois en faire un honnête homme ; mais puisque c'est la volonté Divine, il nous y faut tous conformer et ce qui vous doit apporter de la consolation en cette affliction est que vous avez d'autres enfans pour lesquels si j'ay moyen de faire quelque chose, et pour vous, croyés que je m'y emploieré comme une personne désirente de vous rendre tous les témoignages qu'elle pourra de la bonne volonté qu'elle vous porte. Vous saurés par ceux qui ont traité votre dit fils que l'on a rien épargné pour sa guérison ; mais la diligence des hommes n'a pu divertir la condicion sous laquelle il étoit né. Je vous puis assurer que tant pour l'aquit de ma conscience que pour le desir que j'avois qu'il se put garantir de cette maladie, je l'ai fait secourir le mieux que j'ai pu. Je vous diray encore une fois que ce me sera un extrême contentement de faire chose qui puisse aporter utilité à vous et à vos enfans, comme celui qui a jamais sera Votre plus fidele et très assuré ami
HENRY DE BOURBON³.

¹ Dans son contrat de mariage : Noble et puissant Lazare d'Espagnes seigneur de Vénévelles, S^r-Brice et Chally, demeurant au lieu noble de Vénévelles, paroisse de Luché, évesché de Mans.

² L'acte de mariage et les conventions matrimoniales qui le précédèrent sont aux Carrés d'Hozier (Bibl. nat.) t. 238.

³ Bibl. nat. Carrés d'Hozier, tome 238 p. 274.

Paul d'Espagne, seigneur de Vénévelles et de Coulaines, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, fut député, en 1615, par les églises de sa province, à l'assemblée politique de Grenoble, qui l'envoya, avec *Cagny*, auprès de Condé, en les chargeant de sonder les véritables intentions du prince et de s'assurer des forces de son parti. Vénévelles prit aussi une part active à la négociation du traité de paix, et fut porté, par l'assemblée de La Rochelle, sur la liste des commissaires pour l'exécution de l'édit de pacification. Il mourut avant 1620, année où sa veuve se remaria avec Gédéon de *Pressac*. De son mariage avec Marie de *Pons*, fille de Jacques de *Pons-Mirambeau*, qu'il avait épousée en 1606, naquit HENRI, seigneur de Vénévelles, de Coutts et de La Sameillère, gentilhomme de la chambre de Louis XIII, en 1636, et gouverneur de Belfort, qu'il défendit vaillamment. Les services qu'il rendit lui obtinrent l'érection en marquisat de sa terre de Vénévelles. Sa femme, Susanne *Le Vasseur*, fille de Louis, seigneur de Coignée, lui donna une fille, SUSANNE, et deux fils. Le second, LOUIS-PAUL, marquis de Vénévelles, né en 1650 se maria, au temple de Clenné près Rennes, le 28 janv. 1685 avec d^{lle} Claude Marguerite, 21 ans, fille de Claude-Charles *Gonyon*, baron de Marcé vicomte de Torchant, et de Marie d'*Appelvoisin* sa femme ; mais quelques mois après, il était mis à la Bastille, et forcé d'abjurer. Le frère aîné, HENRY, seigneur de Coutts et d'Avaines, était capitaine au régiment de Tilladet et avait pris pour femme, à Charenton le 12 janv. 1681, Claude Chauson ou Chanson, fille d'un capitaine suisse. Un fils LOUIS-HENRY leur naquit le 29 août 1685 dans leur château d'Huillé près Durtal en Anjou. C'était deux mois avant la Révocation ; le baptême de cet enfant fut toute une affaire. Théod. *Barin* pasteur de Saumur avait été désigné (18 juill.) par l'Intendant de la province pour le baptiser, mais arrêté et emprisonné à Marans, l'Intendant désigna à sa place M. de *Hautecourt*, autre pasteur, qui accomploit la cérémonie du baptême à Tours, le 4 septemb. 1685, en présence de Jean Tasche-reau seigneur de Baudry conseiller du Roy, lieutenant particulier de Touraine. Le père et la mère purent s'enfuir du royaume, et

plus tard, après la mort du père, un de leurs fils, HENRY, rentra en France et abjura pour obtenir la restitution des biens de sa famille.

= *Armes* : D'azur à un peigne [d'Espagne] d'argent posé en fasce, accompagné de 3 étoiles d'or, 2 et 1. Ces armes parlantes et bourgeoises séparent absolument les d'Espagne dont il vient d'être question des grands personnages du même nom qui figurèrent dans l'Hist. des XIV^{me} et XV^{me} siècles, tels que Loys comte de Chalamont, amiral de France, Charles seigneur de Lunel, Charles connetable vers 1350, Bertrand maréchal du comte de Poitiers, Arnault sire de Montespan sénéchal de Périgord puis de Quercy et de Carcassonne de 1350 à 1370 ; tous ceux-ci portaient un lion passant, avec diverses pièces accessoires.

2. DESPAGNE (MARTIN) « fils de JEHAN Despagne le vieux, de Chausseau en Dauphiné, » reçu habitant de Genève le 1^{er} janvier 1560. — Très vraisemblablement ces deux dauphinois sont des ancêtres de HENRI d'Espagne qu'on trouve pasteur à Mizoën [X, 330], dans le colloque de Grésivaudan, puis au Bourg d'Oisans, de 1591 à 1626, ayant pour collègue un autre HENRI d'Espagne, son fils, qui fut déchargé en 1637 [X, 348]. On doit englober peut-être dans la même famille Jeanne et Isabeau d'Espagne arrivant à Genève, de Beaufort en Dauphiné, en 1691, et assistées là d'un viatique de 2 écus pour les aider à gagner le Brandebourg.

Henri d'Espagne le père eut un autre fils, JEAN, né à Mizoën en 1591 et qui suivit aussi la carrière pastorale. Il fut éminent comme pasteur et comme écrivain. Admis au saint ministère en 1617, il est donné d'abord à l'église d'Orange et on le trouve porté comme tel sur la liste des pasteurs arrêtée au synode d'Alais, 1620. Il n'y était plus en 1626 et était passé en Hollande, où il desservait l'église de La Haye à l'époque du siège de La Rochelle (1628). Son zèle pour la défense de cette ville héroïque, boulevard du protestantisme français, enflammait ses auditeurs autant qu'il mécontentait le gouvernement hollandais, car le prince d'Orange passait pour avoir vendu à Richelieu sa complaisante neutralité. En outre, Jean d'Espagne, calviniste absolu, parlait hautement

contre les libéraux de ce temps-là, les Arminiens. La chaire lui fut interdite dans toute la Hollande, et il passa en Angleterre, 1629. En 1636, il revint à Orange où il resta une année et prêcha vingt fois, puis il retourna à Londres où M. de Soubize (Benjamin de Rohan) le retint comme ministre de sa maison, en lui permettant d'aller prêcher quelquefois au loin, dans diverses églises, et il resta auprès de ce seigneur jusqu'à la mort de celui-ci arrivée en 1642. Aussitôt il ouvrit un lieu de culte, à leur demande, pour les Français qui habitaient le quartier de Westminster, malgré l'opposition du consistoire de l'église de Londres, et s'y maintint comme pasteur d'une chapelle dissidente (en fait non en doctrine) que le comte de Pimbroke recueillit dans la chapelle de son hôtel de Durham, puis celle-ci ayant été démolie, dans la chapelle de l'hôtel de Sommerset, où il resta jusqu'à sa mort (*Bull.* VIII, 141), arrivée le 25 avril 1659¹.

Jean d'Espagne est l'auteur de nombreux ouvrages, généralement inspirés par un esprit curieux et critique, mais d'une erudition trop légère pour bien traiter les questions qu'il soulève.

I. *Traité des anciennes cérémonies ou Histoire contenant leur naissance et accroissement, leur entrée en l'Église et par quels degrez elles ont passé jusques à la superstition* ; par I. Despagne, ministre du St-Év. en l'église de La Haye, Arnoult Meuris, 1629, in-12 non paginé. — Dédié au roi Charles 1^{er}.

II. *Anti-Duel, the anatomy, of duells with the symptomes thereof* ; Lond. 1632 in-4o. Il ne paraît pas y en avoir d'édition française.

III. *Les erreurs populaires es poincts généraux qui concernent l'intelligence de la Religion* ; La Haye, Théod. Maire, 1639, in-12 ; Charenton, M. Mondière, 1643, in-12 ; La Haye, F. Verhove, 1661, in-12 ; Charenton, 1668 ; Middelbourg, J. Misson, impr. des Etats de Zelande, 1662 ; trad. en anglais, Lond., 1648 in-8o. — L'édition de 1662 est dédiée au roi d'Angleterre Charles II.

¹ Voy. dans le *Bull.* (VIII, 373) l'épithaphe latine qui lui fut consacrée dans cette chapelle par son zélé disciple, éditeur de quelques-uns de ses ouvrages, le médecin Théophile de Garencières.

Sire, le feu Roy, Père de votre Majesté, daigna commander l'impression d'un manuscrit qui estoit les premisses de ma plume, sur lequel il luy avoit pleu jetter les yeux. En quoy sa bonté Royale, eut plutôt esgard a mon zele qu'à mon ouvrage. Celuy que 'ose mettre aux pieds de votre Majesté porte son rebut sur le front¹. Mais la clemence d'icelle, qui daigne estendre la veüe sur l'Yssoppe aussi bien que sur les Cèdres du Liban, me fait esperer son favorable aspect. Le Seigneur Dieu vueille accepter vos oblations, faire florir votre Diademe et affermir vostre Throne comme celuy du Soleil.

Voici quelques-unes des erreurs qu'il veut signaler :

Premier erreur qui jamais nasquit entre les chrestiens (croire que S. Jean l'évangéliste ne mourrait point). Le diable faussement accusé de toutes les mauvaises pensées. Pourquoy certains articles de Foy sont plus faciles a notre créance que les autres. Pourquoy les révélations divines se communiquoient aux hommes dans leur sommeil. Pourquoy la figure corporelle de J.-C. n'est point dépeinte en l'Évangile. Pourquoy la vue des lieux saints en oste l'admiration. Que la science produit l'Athéisme. Pourquoy les doctes sont sujets à plus de doutes que le simple populaire. Tout homme a une opinion naturelle d'etre sauvé par ses œuvres. Pourquoy les dogmes les plus énormes se retiennent plus opiniastrement que ceux qui sont moins absurdes. Des similitudes étranges. De la science infuse. De ceux qui ne savent rien que par les livres. Des matières vulgaires dans les sermons. Etc. etc.

IV. *La manducation du corps de Christ considérée en ses principes*, La Haye, 1640, in-8° (dédié à Frédéric-Henri, prince d'Orange); Charent., 1642, in-12; trad. en angl., Lond., 1652, in-8°. — « Il a fort bien réussi, dit Bayle, à expliquer la doctrine de la communion eucharistique. »

V. *L'usage de l'oraison dominicale maintenu contre les objections des novateurs de ce temps*, Lond., 1646, in-12; trad. en angl., Lond., 1646, in-8°; autre traduct. anglaise, And. Symeon, 1702, in-8°.

VI. *Nouvelles observations sur le symbole de la foy ou Première des quatre parties de la doctrine chrétienne*; Londres, Th.

Whitaker, 1647, in-8°. — Cet ouvrage et le précédent ont été réunis ensemble, trad. en anglais et publiés sous le titre qui suit :

VII. *On the Creed and Lord's Prayer*, Lond., 1647, in-8°.

VIII. *Sermon funèbre de J. d'Espagne sur la mort de sa femme, prononcé le 31 oct. 1647*; in-8°.

IX. *Avertissement touchant la fraction et la distribution du pain dans la sainte Cène*, Lond., 1648, in-8°.

X. *Sermon sur Gen. XXIII, 1-2*, Charenton, 1648, in-12.

XI. *An abridgment of a sermon preached on the Fast-day, appointed to be hold for the good successe of the treaty that was shortly to ensue between the king and the parliament*; Lond., 1648, in-12. — Nous ne connaissons pas d'édit. franc. de ce sermon avant le texte qu'en donne le recueil de Genève de 1671.

XII. *Nouvelles observations sur le Décalogue ou Seconde des quatre parties de la doctrine chrétienne, prêchées sur le catéchisme*. Londres, T. Whitaker, 1649, in-12.

XIII. *Observations on the Decalogue*, Lond., 1652, in-8°. — Traduct. anglaise du n° IX.

XIV. *Considération représentée en un sermon, le 28 mars 1652, sur le sujet de l'éclipse qui advint le lendemain*, Lond., 1652, in-12.

XV. *Shibboleth ou réformation de quelques passages es-versions françoise et angloise de la Bible; correction de diverses opinions communes, peintures historiques et autres matières*, Lond., 1653, in-12 dédié à Cromwell; Middelb., 1662; trad. en angl. par Codrington, Lond., 1655, in-8°.

XVI. *Essay des merveilles de Dieu en l'harmonie des tems, des générations et des plus illustres évènements y enclos, 1^{re} partie*, Lond., 1657, in-8°; trad. en angl., 1662, in-8°; réimp. sous ce titre : *Essay des merveilles de Dieu en l'harmonie des tems qui ont précédé les jours de Christ, et comme ils se rencontrent en luy, sa généalogie, et autres mystères préparatoires à son premier advenement*, Lond., 1668, in-8° et se vend par Oliv. de Varennes à Charenton). Portrait gravé de l'auteur¹; trad. en angl., Lond., 1682, in-8°.

¹ Le mot « populaires. »

¹ Sur les portraits de J. d'Espagne voir l'arti-

XVII. *Examen de XVII maximes judaïques, ensemble un Avertissement préparatoire à la réfutation de certains calomnieux ennemis de l'Harmonie*, Lond., 1657, in 8°; trad. en angl., Lond., 1682, in-8°.

J.-Ant. et Sam. de Tournes ont réuni les principales œuvres de notre pasteur sous ce titre : *Les œuvres de Jean Despaigne. min. du St-Év. en l'église française de Londres au quartier de Westmünster divisée en trois tomes*, Genève, 1671, 2 vol., in-12; réimp. à La Haye, 1674, 2 vol. in-12 de 588 et 5... pages; puis à Berlin, 1673, et à Zell, 1699, et trad. en allem. par Hoffmann, Francf., 1724. Chacun des ouvrages qui composent ce recueil dans l'édition de Genève a un titre et une pagination spéciale et l'on y retrouve avec ceux que nous venons de mentionner plusieurs autres dont nous n'avons pas retrouvé la première édition, savoir :

XVIII. *Lettre de M. Despaigne min. du St-Év. dans laquelle il justifie la vérité de cet oracle de St-Paul (Cor. I, 15) que Christ a été fait les Premices des Dormans et qu'Euliche est véritablement ressuscité.*

XIX. *Exemples des jours qui ont été Fataux en Bien et en Mal en diverses années aux Rois, aux Royaumes, aux Gouverneurs, aux Nations et à l'Eglise.*

XX. *Amica et extemporanea Collatio inter clarissimum judæum Rabbi Menasseh ben Israel et Joann. Despaigne, Novi Testamenti ministrum, habita 2 die maii 1656* (sic). — Le Prosélyte. Abrégé d'un sermon prononcé en l'égl. fr. de Westminster le 2 may 1658 (sic) au baptême d'un mahométan converti, ensemble des questions a luy faites.

XXI. *Sermons*. 1, sur la mort de sa femme; ci-dessus n° VIII; 2, sur le traité entre le Roi et le Parlement; ci-dessus n° XI; 3°, sur la mort (23 janv. 1650) de Philippe comte de Pembroke, 27 janv. 1651; 4 et 5, sur l'ordination d'un pasteur en l'église française de Cantorbéry Théodore Crespin, ordonné le 5 mai 1650¹; 6, sur l'éclipse, 28 mars 1652, ci-dessus n° XIII; 7, La charité du parlem. d'An-

gleterre envers l'égl. franç. de Westminster; 8, abrégé de ce qui a été presché au sujet de l'éclipse de soleil advenue le 2 aoust 1654.

gleterre envers l'égl. franç. de Westminster; 8, abrégé de ce qui a été presché au sujet de l'éclipse de soleil advenue le 2 aoust 1654.

Nous achèverons de peindre notre pasteur en transcrivant le court Avertissement que les de Tournes mirent douze ans après sa mort, en tête de leur édition de 1671 :

Il y a longtemps que Monsieur DESPAIGNE s'est acquis de l'estime parmi les Personnes lettrées, et qu'on a vû paroître en lui quelque chose de singulier en diverses Remarques qui regardent la Sainte Théologie, qui sont ou pour aider à l'intelligence de l'Escriture ou pour l'illustration des Mystères qu'elle contient. Ce goust exquis et non commun qu'il a témoigné en ses premières Productions, et l'application qu'il a montré, à des sujets qui sembloient donner de la difficulté dans les Saintes LETTRES, avec le desir qu'il avoit de ne pas débiter des choses triviales, ont fait rechercher fort curieusement les ESCRITS qu'il a donnez au jour, et qui ont esté imprimez en Angleterre ou ailleurs, sans que pourtant un grand nombre de ceux qui les ont recherché ait trouvé moyen de se satisfaire; soit pour la pêne qu'il y a d'avoir par de ça ce qui s'imprime en ces lieux-là, soit parce que la plus part de ces Traitez, se sont rendus rares et difficiles à recouvrer dans ces dernières Années. C'est ce qui a obligé un THEOLOGIEN, affectionné au bien du Public, de recueillir avec soin les Ouvrages de cet AUTEUR, tant ceux qu'il a donnez avant sa mort, que ce qu'on a pû avoir du depuis, afin que l'on pust jouïr plus librement des lumieres qu'il avoit reçues, et du fruit de ses Travaux. Et comme il nous les a confié après les avoir revuës, et que nous avons été d'ailleurs sollicité, de divers endroits, de ne pas refuser au Public cette satisfaction de les publier en un Corps, étant des PIÈCES fort désirées: Nous avons cru que nous y devons travailler sans plus de délai: Espérant que nos soins pour ce regard, ne vous seront pas désagréables.

Il est fort vraisemblable que Samuel d'Espagne qui épousa, en 1670, à Londres, Marie Baudry, étoit fils de notre ministre dauphinois.

ESPAGNET (PAUL D'), lieutenant du juge de Fezenzaguet, député par le Consistoire de Mauvezin au duc d'Épernon, obtient de celui-ci la tenue d'un synode dans

de qui lui a été consacré par son compatriote M. Ad. Rochas dans sa Biographie du Dauphiné (in-8° 1856).

¹ Ci-dessus t. IV col. 910, où on l'a, par erreur, prénommé JEAN.

cette ville en mai 1634. Il avait épousé Denise de Saint-Faust, qui lui donna 1^o DAVID, né le 11 nov. 1674 ; 2^o ISAAC, présenté au baptême par Isaac Las Costes de Barjan et par Isabeau de Luppé femme du pasteur Pierre de Saint-Faust, 23 mai 1673. Un autre membre de cette famille avait épousé Anne du Vignaux morte en 1628, léguant 10 écus pour les pauvres au Consist. de Mauvezin. — Jean *Espaignet*, réfugié en Angleterre, y était shérif de Waterford en 1707 (PRADEL). — *Espagnol* ou *Lespagnol*, de St-Paul-Damiat, brave soldat tué en défendant sa ville natale, en 1588. « Il avoit fait des merveilles » (*Mém. de Gaches*). Famille de La Rochelle du même nom : Judith Lespagnol fille de Jehan, bapt. au temple de cette ville, 17 septemb. 1569. — « Accordé a spectacle Jehan-Pierre et à maistre Abraham *Espagnon*, attestation de la bonne vie et conversation de feu M^{re} Jehan Espagnon leur père, pour s'en pouvoir servir ou de besoin leur fera ; 9 mai 1639 (reg. de Lausanne). » — *Espaignac*, ministre, 1627 (Bapt. de Montpell.). — Au sac de Vire par les catholiques, en septemb. 1562, le fils aîné du seigneur « d'Espains, près Thury, jeune gentilhomme de la suite de la Poupelière, estant abatu d'un coup d'arquebeuze, vesquit par terre environ deux heures, assailli de tous costés par les prestres, lui troublans sa conscience : mais en vain, estant mort avec cette constance que l'un des prestres mesmes en fust touché jusques à embrasser la religion » (*Crespin*).

ESPALUNQUE (D'), une des plus anciennes familles du Béarn [Haag, IV 556], alliée aux *Gassion*, aux *Gontant-Biron*, aux *d'Arros*. = *Armes* : de gueules au chevron d'or. Il n'est pas souvent fait mention de ses membres dans les annales de nos églises protestantes. Cependant nous avons cité (t. I col. 381) un Bertrand d'Espalungue parmi les capitaines huguenots qui défendaient Navarreins en 1569. Ce Bertrand, né en 1519, avait épousé, le 19 janv. 1546, d^{lle} Maria de Casans et le mariage devait être béni « segont la ley de Diu et de Roma, » disent les conventions matrimoniales¹ ; mais le mari n'en

avait pas moins adopté quelques années après les principes de la Réforme, car on le voit faire un chemin assuré dans la faveur de Jeanne d'Albret et de son fils. La reine de Navarre le nomme, 18 déc. 1563, son maréchal-des-logis ; elle lui donne en 1571 la commanderie d'Aubertin « pourveu qu'elle soit en droict de loy et qu'elle ne soit aucunement des biens ecclésiastiques¹ ; » le prince de Navarre le nomme, 18 juin 1574, maître d'hôtel de sa sœur Catherine, et le 18 déc. de la même année, par un acte daté d'Avignon et contre-signé *Le Royer*, il l'investit d'un emploi plus important. « Nous a plain confians, dit l'acte, des sens, expérience au fait des armes et bonne diligence de notre ami et féal Bertrand d'Espalungue, maistre d'hôtel ordinaire de nostre très chere et amée sœur la princesse de Navarre, icelluy commettons, ordonnons et depputons pour commander en notre Parsan d'Oussau, Monench, La Seube, Bruges, Asson, Arros et le Bosq d'Arros, tout ainsi que le capitaine *Gratian* a cy devant fait du temps qu'il a eu charge en nostre dit Parsan. » Il mourut laissant de nombreux enfants dont l'aîné était ANTOINE et le second HENRY.

Le 17 avril 1573, un HENRI d'Espalungue sr de Lobier en Ossau, deuxième fils de Bertrand, épousait d^{lle} Suzanne, fille de noble Joan de Neys de Coaraze, et voici son testament en langage du pays que celle-ci dicta longtemps après, à un notaire de Pau (5 nov. 1623).

Au nom de Diu. Conegude cause sie a tous que constituide en sa personne damiselle Suzanne de Neys, molher relictte deu defunct noble Henricq d'Espalungue, senhor en son bibent de l'abadie de Béost et mayson noble de Casans de Lovier, ma laude de son corps... a feyt et condyt son present et darrer testament... Priemierement recomande son anime a diu... ditz quelle es estade maridade ab lo dyt defunct nob. H. d'E., loquoal per son testement et darrere volontat de datte a Loubier deu vingt et sieys de dexembre mille sieys cens et quinse, auré lextat à la d. de Neys la somme de sieys mille franxs... En outre lo defunct noble Johan de Nays son payre, outre la dot et parselle que luy abé vail-

¹ Transcrites aux Carrés d'Hozier, vol. 239 n^o 68.

¹ *Ibid.* p. 71

hade luy lo auré lexat et leguat la somme de detz et seyt cens frans de las qualles sommes... elle desire dispansaren la forme... seguenta. Primierement lègue en faveur deus prauves de l'église reformade en fassen profession de quere la somme de trente franxs bordalès per estar distribuiz a la connexence deu ministre et Consistory du dyt locq... Item lègue [a ses filles Andrée et Cathaline, chacune 2000 fr.] quoad troubera son partit en maridadge. Item lègue en favour de Joan et Henricq d'Espalunque. sous enfans, a chacun la somme de mille franxs bordallès pagnedors quoad trouberan lour partit en maridadge... Item lègue a Yaabé sa filhe maridage ab meste Bernad d'Arribens advocat en la cour de parlement la somme de quoaate centz franxs bordalès... Et instituex per son héràter en lo restant deusditz sieys mille franxs d'une part et detz et oeyt cents franxs d'autre, a noble Anthony d'Espalunque son filh en complin luy sa voluntat delad. testante... Feyt a Loubier, au cap deu lhey [au chevet du lit] de lad. testayre, lo cinqual de nobembre mille sieys centz vingt et treis. Et per executar de sad. volontat et le testament a nomat Nobles Henry Dincamp sgr de Loubier, Souveron et Thimote de Bearn senhour d'Abere, ausquoals pregue voler axceptar la dite charge¹...

Le fils aîné de la défunte, Antoine d'Espalunque comptait parmi les biens de sa famille dont il héritait une abbaye en commande, l'abbaye de Béost située dans le val d'Ossau. En 1627, il engagea une partie du revenu qu'il tirait de ce bénéfice ecclésiastique pour acheter une enseigne dans l'armée de Hollande². Cet outrage à l'église romaine paraît cependant être demeuré à l'état de projet, car le nom d'Espalunque ne se trouve pas dans les listes d'officiers hollandais et Antoine, resté dans son pays, s'y mariait deux ans plus tard. Son contrat de mariage présente

¹ *Ibid.* n° 76.

² . Sappien toutz... que cum sie ainxy que noble Anthony d'Esp., abat de l'abbadie de Beost en Ossau, aye bailhat et livrat à Henry d'Esp. son fray, la desme de la dite abbadie de Beost per une parti de sa legitime, es assaver per lox pretz et somme de deus mille dus centz franxs... ab purance de ponder aquer empeinhar et nomadement crompar [comparare] une enseigne en Hollande en une compainhie entretiengude, per so es assaver que.... (7 juill. 1627). *Ibid.* n° 78.

comme un tableau de toute la famille à ce moment :

Contrat de mariage de noble Antoine d'Espalunque de Lobier accordé le 21 juill. 1629 avec d^{lle} Marie de Gassion de Pau, le dit futur procedant de l'avis et assistance de egrège M^e Jean de Claverie conseiller du Roy en sa cour de p. de Navarre, de M^e Henry de Lussan docteur en médecine, nobles Pierre de Casaux, Raimond de Camanes seig^r de Serignac, Nicolas de Monain seig^r de Meyrac, Jean-Remy et Jean de Saious avocats aud. parlement, ses parens et alliés — et la dite d^{lle} future de l'autorité et assistance de messire Jacques de Gassion conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé et président en lad. cour de parl. et dame Marie dens Claus ses père et mère, de egrège M. et M^{me} Jean de Gassion aussi cous. dud. en ses C. d'Etat et privé, et son avocat general aud. parl., M^e Isacq de Gassion aussi avocat ses frères, M^e Jacob de Gassion d^r en méd., Henry de Gassion conseiller du Roy et maître des comptes, Bertrand de Gassion secretaire du Roy et son controleur general ses oncles, — et du costé de la dite dame egregis maitres Guill. de Pardier, Bertrand de la Salle conseil. aud. parl., Pierre d'Estandau secretaire du Roy aud. parlem. et autres ses parens et alliés. Lequel mariage ils promettent solemniser en l'église reformée et en faveur duquel etc. Passé à Pau en présence de noble Jacques de Poeydarrer d'Arthex sieur de Moulia de Sarporeux, de Maitre François d'Estandau... etc. (*Ibid.* n° 79).

A l'époque de la Révocation ils subirent comme tous leurs coreligionnaires les rigueurs des Intendants de Louis XIV. Les registres du parlem. de Pau (juin et juill. 1685) témoignent de poursuites judiciaires exercées à cette occasion contre M. d'Espalunque et l'aîné de ses fils ; le plus jeune des deux, appelé le chevalier d'Espalunque, mourut sur ces entrefaites et malgré les exhortations des jurats et du curé il mourut ferme dans sa religion¹. Cependant le père et le fils furent forcés d'abjurer, car on voit les mêmes jurats et curé de Pau signer en 1699 une dénonciation contre M. d'Espalunque baron d'Arros et M. de St^e-Colombe comme n'allant jamais à l'église (Tr 248).

¹ *L'Intendant Foucault et la Révoc. en Béarn*, par L. Souliès. Pau, 1885, in-8°, p. 124.

Ce baron d'Arros doit apparemment être distingué de CHARLES d'Espalunque-La Badie, mort lieutenant-général, en 1724. Capitaine au régiment de Louvigny, ce dernier servit, en 1672, à la prise de Maesseyk, de Saint-Tron, de Tongres, de Burick, de Rées, d'Arnheim, de Nimègue, de Crèvecœur, de Bommel. L'année suivante, il combattit, sous *Turenne*, contre l'électeur de Brandebourg; et se trouva à la prise d'Unna, de Camen, d'Altena, de Soest, de Bielefeld. En 1674, il passa dans le Roussillon, sous les ordres de *Schomberg*. Ce fut probablement vers cette époque qu'il se convertit; car nous ne pensons pas que, sans abjuration, il eût obtenu, après la bataille de Fleurus, à laquelle il assista, le grade de major, dont il était revêtu au siège de Mons. Nommé, bientôt après, lieutenant-colonel, et, en 1694, brigadier, il continua de servir, sous Luxembourg, dans les Pays-Bas, même après avoir été créé, en 1695, inspecteur général de l'infanterie. En 1696, il passa à l'armée de la Meuse, en 1701, il fit la campagne de Gueldre. Élevé, en 1704, au grade de lieutenant-général, il fut employé, en cette qualité, à l'armée d'Espagne, où il continua à se signaler dans toutes les occasions, depuis le siège de Gibraltar jusqu'à la prise de Carthagène. Ses services lui valurent le gouvernement de la citadelle de Lille, vacant par la mort de Vauban; cependant il ne quitta pas l'Espagne, et Lille ayant été prise par les ennemis, en 1708, il obtint, comme dédommagement, le commandement du Quesnoy. Assiégé, en 1712, il fut obligé, après une belle défense, de se rendre prisonnier de guerre avec sa garnison. En 1713, il fut rétabli dans le gouvernement de la citadelle de Lille, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

ESPARBÈS, très ancienne et plantureuse maison de l'Armagnac. = *Armes* : d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de 3 éperviers (Lussan 3 merlettes), 2 et 1. PONS d'Esparbès de Lussan, dernier représentant d'une branche aînée qui remontait au XII^{me} siècle, avait combattu sous le prince de Condé pendant les guerres de religion. Joseph d'Esparbès de Lussan gentilhomme de la chambre d'Henri IV en 1589. FRANÇOIS d'Esparbès vicomte d'Anbeterre, lieutenant au gouvern. de

Blaye en 1610. JEAN-PAUL d'Esparbès, second fils de François gouverneur de Blaye en 1614 épousa, 3 mai 1593, Françoise de *Cardenau*; cette branche fut très dévouée au protestantisme, mais n'est pas très connue. MOYSE d'Esparbès, seigr de Cardenau, vice-sénéchal d'Armagnac fut assigné par le parlem. de Toulouse, en fév. 1611, comme ayant poursuivi certains catholiques d'Eause¹; sa femme Paule de *Bridyès* légua par son testament, du 16 août 1636, cent liv. à l'église réf. de Puycaquier dans laquelle elle avait toujours vécu, pour l'entretien du ministre; dans cet acte, elle déshérite son fils aîné JACQUES, en faveur de ses autres enfants PAUL, ÉLISÉE, JACOB et sept filles dont la première est nommée ISABEAU, la dernière ARMOISE. Mais arrive l'ère de la persécution, Élisée et sa femme sont arrêtés comme fugitifs en 1687 et emprisonnés à Gourdon (Tr 253). L'année suivante on trouve inscrite la famille d'*Esparvais* sur les registres de réfugiés à Yverdon en Suisse.

ESPARDAILLER ou Espardalié (GUÉRIN) professeur au collège de Castres de 1574 à 1577. (Jean) consul de la même ville en 1609. (Pierre) époux de Suzanne de *Malabrou*, dont il eut Jean, 7 déc. 1625, etc. — M^{lle} d'*Esparis*, enfermée aux religieuses d'Orbec, 1694.

ESPARRON (NOEL), de Fay en Forez, reçu habitant de Genève le 8 octob. 1572. — *D'Esparron*; deux seigneuries de ce nom, l'une en Béarn, l'autre en Dauphiné. Un *d'Esparron*, capitaine dans l'armée de Schomberg, 1687. François d'Esparron, de Manosque, étudiant en théologie à Genève (F. d'Esp. manosquensis) en 1694. Dans leurs *Mémoires* pour l'histoire des réfugiés *Erman* et *Reclam* citent Jean d'Esparon, né à Manosque en 1677 mort à Berlin en 1748 et Magdeleine de *Tholozan de Remoulon* native d'Embrun, femme de Jean de Morcez, écuyer, seigr d'Esparon. Le nom de famille des d'Esparron dauphinois est *Moviers*. — *Esparon*, dit aussi *Dortial* et *Saint-Jean* [Haag, IV 557], natif de Chalencçon, prophète camisard. La défaite de *Cavalier* à Vagnas (t. III col. 930), ayant fait avorter le projet qu'il

¹ Nous trouvons Moïse exerçant sa charge de vice-sénéchal de l'Armagnac de 1605 à 1623. Bibliot. nat. Pièces orig.

avait conçu pour soulever les protestants du Vivarais, Esparon, que *Court* qualifie de « prophète jusqu'à l'extravagance, » se tint à l'écart pendant quelques mois, préparant en silence une nouvelle tentative d'insurrection, avec le concours d'un autre prophète nommé *Jolicœur*. Toutes ses mesures prises, il passa l'Ardèche au pont d'Arc, dans le mois de février 1704, réunit sa troupe à celle d'Abraham *Charmasson*, qui, dans cette occasion, prit le nom de Cavalier, le célèbre chef cévenol, et entra dans le Haut-Vivarais, où Louis *Mercier* dit *Descombes*, homme influent dans ces cantons, vint se joindre à eux. Mais, depuis le supplice d'*Homel*, les Vivaraisans s'étaient beaucoup refroidis; les plus zélés ou les plus courageux avaient été massacrés, livrés au bourreau, conduits aux galères, incorporés dans les troupes ou forcés de s'exiler, en sorte qu'une centaine à peine répondirent à l'appel d'Esparon, qui, s'imaginant follement qu'à défaut de l'enthousiasme, la terreur grossirait sa troupe, se livra à toutes sortes d'excès. Ce moyen lui fut fatal; il souleva, en effet, la population, mais contre lui-même. Vivement poursuivi par *Julien*, il fut surpris au village de Franchesin, et, après un combat acharné, où il perdit une soixantaine d'hommes, il disparut, avec le reste de sa troupe, au milieu des rochers et des précipices. Julien fit massacrer tous les habitants de Franchesin et mit à prix la tête des trois chefs de l'insurrection, qui réussirent à se soustraire à toutes les recherches.

ESPELETTE (D'), écrit aussi *Despolette*, pasteur à Baigts en Béarn, 1611-1622. — François-Richard d'*Espenouse*, de Bourgogne, assisté à Londres (12 liv.), 1705.

ESPENCE (CLAUDE D'), né à Châlons-sur-Marne [Haag, IV 557], en 1511, d'une famille noble, docteur de Sorbonne et recteur de l'Université de Paris, en 1541¹.

¹ Espence (Marne) arrond. de S^t-Menehould, village de 372 hab. — Du 15 septemb. 1553, acte de partage entre maître Claude d'Espence prestre, docteur en théol., prieur commandataire de S^t-Gaond, dioc. de Troyes et son frère cadet François d'Espence secuier demeurant au chasteil dud. Espence avec Claude Delamarie sa femme, tous deux fils de Messire Claude d'Espence chevalier seig^r du d. lieu et de dame Yolande des Ursins, décédée le 27 déc. 1552. Ils conservent indivis les maisons, jardin et pour-

Les écrivains catholiques accordent volontiers que d'Espence fut un des docteurs les plus modérés de son temps; ils reconnaissent qu'ennemi de la violence, il désapprouva les persécutions; mais ils n'avouent pas qu'il fut un partisan des idées nouvelles. Ne pouvant dissimuler complètement la vérité, Crevier confesse qu'en 1543, la Faculté de théologie le cita à son tribunal « pour quelques expressions qui furent relevées et que la Faculté ne crut pas devoir négliger dans un tems où les ennemis de l'orthodoxie se multiplioient et tiroient avantage de tout; » mais il se garde bien de reproduire l'acte d'abjuration que d'Espence fut forcé de lire publiquement dans l'église de S^t-Médéric (S^t-Merry) à Paris, le 22 juillet 1543. MM. Haag en ont retrouvé une copie à la Biblioth. nat. dans la Collect. Dupuy, vol. 137, fo 126. L'extrait que nous allons donner de cette pièce curieuse prouvera combien l'historien de l'Université de Paris, Crevier, s'est trompé lorsqu'il a dit que d'Espence « imitoit le cardinal de Lorraine son patron, qui a été regardé comme ne se piquant pas d'une raideur inflexible dans les points qu'il jugeoit ne pas intéresser la substance de la foi. »

L'acte de rétraction que les commissaires devant lesquels il comparut, le 7 juin, le condamnèrent à lire en chaire, commence ainsi :

« Au commencement et à la salutation angélique, nous demanderons la grâce du Saint-Esprit, par l'intercession de la benoïste vierge Marie, mère de Dieu, roïne du ciel, laquelle, comme bien chante l'Eglise à l'antienne *Regina cœli*, a mérité porter le Fils de Dieu, et la saluerons du salut angélique. Ave Maria, etc. Pour autant qu'en mes prédications faictes le carresme dernier en ceste présente église, quelques gens de bien ont esté scandalisez et mal éditez de moi, pour aucunes propo-

pris assis en la ville de Châlons appelés « la maison d'Espence » et se partagent les nombreuses seigneuries patrimoniales dont Claude retient pour sa part celles de l'Aulnoy, Regnauld, Replonges, Soisy aux boys, Noirlien, Sommercourt, Poix, Verrières d'Aulcourt. Claude lègue le château d'Espence à son frère et tous deux payent 18,000 liv. à leurs sœurs Claua femme de Loys de Proisy et Loyse femme de Nicolas de Roussy. — Armes : Trois chèvres couchées et superposées (Bibl. nat. pièces orig.).

sitions, desquelles j'ai esté accusé et déferé envers ma bonne et fidèle mère, la Faculté de théologie, avoir dictes et preschées ; pour remédier ausquelz scandales et mieux tollir et oster du tout à l'advenir selon mon pouvoir, avant que passer plus avant au présent sermon, j'ay délibéré, juxte le bon conseil et advis de madite bonne mère la Faculté, de vous réciter et référer présentement lesdites propositions et icelles confesser et reconnoistre estre dissonantes et répugnantes et scandaleuses à nostre sainte foi catholique, protestant de bonne foy qu'au cas que je les auroi ainsi dites et preschées que je vous les réciterai, l'auroi très-mal dit et presché témérairement et indiscrètement contre la vérité de nostre sainte foy catholique et doctrine de nostre mère sainte Eglise, mesmes tous ceux qui les voudroient (ainsi que vous diray) prescher et soutenir et privément et publiquement, seroient meschans et schismatiques et ennemis de nostre sainte foi catholique et de toute l'Eglise chrestienne, dignes d'estre punis comme telz selon toute rigueur de disposition de Droict. »

Quelles étaient donc ces propositions qui, au dire de Crevier, n'intéressaient pas la substance de la foi, et que d'Espence rétracta comme fausses ? Les voici :

I^{re} proposition. Il nous faut premièrement adresser à Dieu qu'aux Saints.

II. Dieu n'est point content si notre oraison n'est premièrement faite à luy.

III. Il ne faut point des chandelles ni offrir aux Saints. Voilà une pauvre femme qui n'a qu'un tournois ; elle le mettra en une chandelle et puis la porte à je ne scay qui. Tu en fais ton Dieu, chrestien : vat'en à Dieu, tu t'abuses.

Claude d'Espence avait dit encore :

Censure de ces trois propositions.

Ces trois propositions sont fausses et scandaleuses, retractives de la Devotion qu'on a eue et faite aux Saintz depuis la primitive Eglise jusqu'à present, et qui telles les effermeront (affirmeront) feront scisme et division en l'Eglise.

Assertions contre les dites trois propositions.

Pourquoy au contraire je dy que c'est bien fait premièrement s'adresser au saintz comme a nos intercesseurs et de ce Dieu on est bien content, car telles oraisons sont à Dieu agréables, suivant la coutume

de notre mère S^{te}-Eglise, laq. s'adresse souvent immédiatement à la sacrée Vierge Marie, chantant : Regina cœli, Salve Regina, inviolata et autres antiennes, tant à elle qu'aux saints, ausquels est aussi louable et bien fait porter oblations et offrir chandelles en protestation de foy et qu'ils sont intercesseurs pour nous envers Dieu.

IV. Pour garder les commandemens de Dieu, pour les bonnes œuvres, pour aller à confesse, tu ne seras point justifié ; car il n'y a que la seule foy qui justifie.

V. Soyez assurez que quelques péchez qu'ayez faits, tant grands soient-ils, croyez comme saint Thomas soulement, ils vous sont pardonnez tous, et si vous mourez en ceste foy, vous yrez droict en paradis.

VI. Je n'approuve ne reprouve la confession auriculaire, laquelle peut estre appelée sacrement, si l'ordre de prétrise est sacrement.

VII. Tu ne seras point justifié par la confession.

VIII. Le pescheur ne peut satisfaire pour son pesché, car il n'y a que Nostre Seigneur qui peut satisfaire pour tous.

Et toutes ces propositions, ainsi qu'on peut le lire dans le vol. 137 de Du Puy, le même docteur les reniait avec la même coupable légèreté. Il s'était élevé avec non moins de force contre le jeûne du carême, « chose griève et à manière de parler insupportable ; » contre le célibat des prêtres, institué par gens lubriques et mal vivants, qui chargeaient les autres d'un joug qu'ils ne voulaient pas porter ; contre les ordres monastiques, contre les ornements d'église « qui seroient mieux employés aux pauvres. » Mais à quoi bon poursuivre ? Nous ne rapporterons plus qu'une seule de ses propositions, parce qu'elle justifie la Réforme. « Depuis 400 ans, avait-il dit, le saint Evangile n'a esté bien presché jusques à maintenant ; mais seulement preschoient-ils ne scay quelle doctrine et philosophie humaine. » Attaquer les scolastiques, les saint Thomas, les Anselme, les Bonaventure ! La proposition fut déclarée téméraire, fausse, schismatique et hérétique, et aux saints docteurs et prédicants injurieuse.

D'Espence s'était soumis à l'humiliation qui lui avait été imposée, et cependant sa conscience semble n'avoir pas cessé de protester contre les abus de l'Eglise romaine. Dix ans plus tard, au mois d'août

1553, invitée par le parlement à examiner plusieurs livres suspects d'hérésie, au nombre desquels se trouvaient la *Paraphrase ou méditation sur l'oraison dominicale* (Lyon, J. de Tournes, 1550, in-16), et la *Consolation en adversité*, par Claude d'Espence, la Sorbonne releva dans ces deux opuscules plusieurs propositions obscures, ambiguës, erronées, captieuses, suspectes d'hérésie, et demanda qu'ils fussent supprimés. Quelques années après, le pauvre d'Espence, qui venait de jouer un rôle considérable au colloque de Poissy, fut forcé de rétracter les articles, qu'il avait proposés à Saint-Germain sur le culte des images. Mais, aussi n'avait-il pas poussé l'audace jusqu'à demander qu'on enlevât des églises les peintures de la Trinité et les images « en forme lascive, deshonnête et étrange ; » qu'on défendit de les couronner, habiller, porter en procession, de leur offrir des vœux et des offrandes, de les encenser et saluer, de s'agenouiller devant elles, « ce qui est partie de l'adoration ; » qu'on les fit disparaître de dessus les autels et qu'on n'y laissât que la croix ? Malgré toutes ces rétractations, d'Espence retombait, à chaque nouvel écrit sortant de sa plume, dans son péché d'habitude. En 1565, il publia, à Paris, *Sur la continence*, un livre qui fut mis à l'index, parce qu'il y attaquait les vices du clergé, ce qui ne l'empêcha pas de renouveler ses attaques dans son *Commentaire sur l'épître à Tite* (Paris, 1568, in-8°) dont la lecture fut également défendue. On doit s'étonner que les inquisiteurs aient négligé d'inscrire dans l'index le *Commentaire sur les épîtres à Timothée*, qui méritait cependant cet honneur par les vives sorties que l'auteur s'y permet contre les prélats de l'Église romaine.

Si ces rechutes continuelles n'attirèrent pas à d'Espence de plus cruels châtimens, il faut l'attribuer sans doute à la faveur du cardinal de Lorraine, qui le tenait en si grande estime, qu'il le mena avec lui en Flandre, en 1544, et en Italie, onze ans après. On dit que pendant son séjour à Rome, il entra si avant dans les bonnes grâces de Paul IV, que ce pape, pour le retenir, lui offrit le chapeau de cardinal ; mais d'Espence préféra revenir dans sa patrie.

Cependant il faut attribuer aussi une bonne

partie de l'indulgence qu'on eut pour lui à ce qu'il prit quelquefois la parole comme un assez zélé Sorboniste. Le traité qu'il avait publié en 1565 lui attira une réponse acerbe de la part de quelque huguenot qui ne s'est point nommé. Ce fut l'occasion pour Claude d'Espence de publier un gros livre de près de 200 pages dans lequel il se démène en un style obscur et entortillé, mais semé de traits assez spirituels.

Je m'estois, dit-il, dès l'an 1562 excusé d'écriture de la Foy en françois, pour en estre l'escrit plus facile a calomnier qu'à imiter. Et voicy, comme je pense plus tost à tout autre cas qu'à combattre, un de ces pretendus reformez, par public escrit, mais sans nom, l'an 1565, m'assault, me deffie, me provoque (car pour moins d'outrages et mensonges bien on en vient aux mains et non seulement aux paroles) et ce en temps et aage, lequel jadis plus n'estoit subject à combat. Or outre que j'avois entre les mains autres argumens si avancez que je ne les pouvois bonnement ou laisser du tout, ou entremettre et discontinuer, mon naturel est si plain de *Laisse m'en paix*, que quelque lent et pesant soit aussi mon style, toutesfois j'ay plus mis de temps a deliberer qu'a respondre ; a deliberer, dis-je, si je responderois ou me tairois, car l'homme ne philosophe pas moins en se taisant pour le temps qu'en parlant...

Cet ouvrage plein de détails piquants a pour titre :

Apologie contenant ample discours, exposition, response et deffense de deux Conférences avec les Ministres extraordinaires de la Religion prétendue réformée en ce Royaume, par M. Claude d'Espence, Théologien en l'Université de Paris. Paris, chez Michel Sonnius, 1569, petit in-8° de 14 feuil. prélim., 752 p. et 12 feuil. de table.

D'Espence assista aux États d'Orléans ainsi qu'au colloque de Poissy, et mourut (de la pierre), en 1571. Ses Œuvres latines ont été publiées par Gênebrard sous le titre : *Opera omnia quæ supersunt adhuc*, Lutet. Paris, 1619, in-fol.

D'ESPENCE-Beauvau, II col. 160.

1. ESPÉRANDIEU, famille noble de l'Albigeois [Haag, IV 559]. — I. (JEAN) Esperandieu ou Spérandieu, lieutenant principal au sénéchal d'Uzès, devint mat-

tre des requêtes ordinaire de la maison et couronne de Navarre, par lettres patentes du 3 août 1605, et mourut le 24 mai 1626, à l'âge de 92 ans. Il avait épousé, 1^{er} janvier 1571, Marguerite, fille de Guichard *Mercier*, conseiller au parlement d'Orange, et de Firmine, fille de Mathieu de *Bargeton*, anobli par lettres pat. de sept. 1533. Elle lui donna quatre fils et trois filles : — 1^o LOUIS, lieutenant principal d'Uzès, par résignation de son père, le 28 août 1609, juge mage de la même ville, le 7 juin 1619, député par le bas Languedoc à l'assemblée politique de Grenoble, en 1615, avec *Saint-Privat*, de *Serres*, général à la cour des aides, Daniel de *Gallières*, consul de Montpellier l'année précédente et trésorier de France, et le ministre *Le Faucheur*; Louis épousa Marie de *Rosset*, le 13 février 1627, testa en 1630 et mourut, le 13 janvier 1634, à l'âge de 60 ans; — 2^o GUILLAUME qui suit; — 3^o HENRY, avocat, qui épousa Suzanne de Bret et n'eut qu'un fils, Jean, marié avec *Espérance de Noguier*, mort sans enfant; — 4^o JEAN II, avocat à Uzès, épousa Jeanne de *Cléricy*, et meurt en 1636 laissant : JEAN-LOUIS, avocat, marié avec Ève de *Boyer* dont il eut JEAN, sieur de La Baume qui épousa Suzanne *Rouvière* et mourut sans postérité en 1740; GUILLAUME, capitaine, tué en Catalogne, 1641; et JEANNE; — 5^o JEANNE, épouse Honoré *Martin*, lieutenant principal en la sénéchaussée d'Uzès, le 12 oct. 1630; — 6^o MARIE, épouse Firmin *Pujolas*, avocat de Nîmes, et meurt en 1676; — 7^o ESTHER, qui épousa François *Brouzet*, avocat au sénéchal de Nîmes.

II. Guillaume, second fils de Jean, était seigr d'Aiguesfonde, coseigneur d'Hautpoul et avocat. Il représentait le haut Languedoc, dans l'assemblée de Grenoble, et faisait partie de la Commission chargée de dépouiller les cahiers des provinces (Fonds de *Brienne*, n^o 223). Alors premier consul de Castres, Guillaume fut député à la Cour afin d'éviter la suppression ou l'incorporation au parlem. de la Chambre de l'édit, incorporation que les conseillers de Toulouse avaient obtenue. Après une audience particulière, le roi lui accorda le maintien de la Chambre à Castres, par lett. pat. du 3 avril 1615. « Homme de mérite et de capacité, » dit Bouffard-Madiane, Guillaume devint le bras

droit du duc de *Rohan* pendant les guerres civiles de son temps. En récompense des services qu'il avait rendus pendant les négociations de la paix de Montpellier, il obtint l'office de lieutenant-général, civil et criminel et commissaire examinateur du sénéchal du Quercy, au siège de Montauban, vacant par la mort de Jean de *Vicose* (lett. pat. du 20 oct. 1622 et 15 févr. 1623). Cependant, il n'exerça jamais cette charge qu'il vendit à Jean d'*Escorbiac*. Guillaume avait épousé Gabrielle, fille de Jean de *La Cassagne*, avocat et de Catharine de *Comte*, et petite-fille de Bertrand, le 17 sept. 1605. Il mourut à l'âge de 61 ans, 28 février 1640, laissant deux fils et deux filles : 1^o JACQUES, qui suit; — 2^o JEAN, seigr de Saint-Alby; — 3^o SUZANNE, qui épousa Antoine de Rotolp; — 4^o JEANNE, mariée avec Jean de *Thomas*.

III. Jacques, sgr. d'Aiguesfonde, coseigneur d'Hautpoul, avocat à la chambre de l'édit, fut secrétaire perpétuel de l'acad. de Castres, depuis sa fondation par *Péligsson* et autres. C'est à lui que l'on doit la rédaction des règlements de cette société au sein de laquelle il lut plusieurs poésies latines restées inédites et perdues sans doute; mais qui n'étaient pas sans valeur, de l'avis de *Péligsson*. Jacques mourut à Castres, le 15 mai 1680. Il avait épousé Madeleine, fille de Salomon de *Faure*, conseiller à la chambre de l'édit et de Bernarde de *Faure*, le 16 mai 1641. De ce mariage naquirent treize enfants : 1^o SALOMON, qui suit; — 2^o JEAN, bapt. le 1^{er} déc. 1644; — 3^o SUZANNE, présentée au bapt. par Claude de Faure, conseiller à la cour, son oncle maternel, et par Suzanne d'Esperandieu, le 26 déc. 1645; — 4^o JACQUES, sieur de Calmont, né le 6 janvier 1647, qui fut sans doute cet intrépide confesseur dont parle Haag. Il fut enfermé à Pierre-Eucise pour cause de religion, à l'âge de quatre-vingts ans; — 5^o BERNARDINE, née le 4 sept. 1648, épousa Jacques de *Bissol*, sgr. de Malacan; — 6^o FRANÇOIS, sieur de La Calm, né le 21 oct. 1649; — 7^o et 8^o ISABEAU et JEANNE, jumelles, nées le 4 fév. 1651; — 9^o MARIE, 6 mars 1654; — 10^o LOUIS, sieur de Fontalba, bapt. le 26 nov. 1655; — 11^o MADELEINE, 3 mars 1657; — 12^o MARIE, 8 juin 1658; — 13^o GABRIELLE, née le 25 juin 1663, au sujet de laquelle nous trouvons la note sui-

vante : « Ses deux frères, les sieurs
« de Calmont et son fils, et le sieur d'Ai-
« guefonde sont demeurés en France. »

IV. Salomon, sgr. d'Aiguefonde, naquit à Castres, le 8 novembre 1643. On trouve sur son compte, vers 1700, le rapport suivant aux arch. de l'Hérault : « Salomon
« d'Espérandieu, sgr. d'Aiguefonde et
« cinq enfants dont l'aîné avec le père,
« étant catholiques ambigus pourroient
« entreprendre quelque chose contre le
« service du roi ou accorder retraite aux
« mal intentionnés. Les autres enfants
« sont en bas âge. Le château d'Aigue-
« fonde est bien bâti, élevé au-dessus du
« village de ce nom lequel est composé
« d'une vingtaine de familles de nouveaux
« convertis. Sa femme et sa belle-sœur
« sont très mal intentionnées et ont beau-
« coup de relations à Castres par leurs
« alliances, et au Pont de l'Arn avec la
« maison de *Villette-Montlédé*¹. » Salomon
avait épousé Marie de Rosset. L'aîné de
leurs enfants, PIERRE, sgr. d'Aigue-
fonde, épousa Anne de Rotolp, et eut à
son tour : 1^o JEAN-LOUIS, sgr. d'Aigue-
fonde, né le 10 nov. 1714 ; — 2^o LOUIS-
GÉRON, sgr. de Saint-Sauveur ; — 3^o
PIERRE, sgr. de Saint-Alby, héritier uni-
versel de Jean d'Espérandieu, écuyer,
sgr. de La Baume, coseigneur du mande-
ment d'Aigalliers, habitant d'Uzès, lequel
faisant son testament, le 17 déc. 1727,
dit : « j'accomplis ainsi la volonté de
« Louis d'Espérandieu, juge-mage, afin
« que le d. de Saint-Alby puisse faire son
« séjour dans la ville d'Uzès où nous
« avons subsisté près de cinq siècles... »
— Jean-Louis, sgr. d'Aiguefonde, avait
épousé Renée de Chauvet, dont il eut au-
tre JEAN-LOUIS, le 1^{er} mars 1749, et RENÉE
qui épousa Jean de Mauriès, sgr. de La-
bontarié, de Réalmont.

V. Jean, sgr. de Saint-Alby, second fils
de Guillaume, faisait partie de l'acad. de
Castres, et mourut le 24 oct. 1652. Il
avait épousé Esther de Clot qui lui donna :

¹ Voy. les dispositions hostiles manifestées par
toute la famille après la conversion forcée et con-
statée par le rapport de l'intendant en 1686. *Bull.*,
t. XXIX, p. 216, 224, 351. Un d'eux, Espéran-
dieu d'Aigalliers, arrêté dans une assemblée reli-
gieuse, en 1686, fut enfermé au château de Pierre
Encise, où il mourut huit années après, âgé de
80 ans (M 1439, *Tourlet*).

1^o MADELINE, présentée au baptême par
Jacques d'Espérandieu et par Madeleine
de *Curvalle*, 24 mars 1642 ; — 2^o JACQUES,
présenté au bapt. par Jacques *Portes* et
par Madeleine de *Faure*, femme de Jac-
ques d'Espérandieu d'Aiguefonde, 2 mai
1651. — Jean eut, croyons-nous, un autre
fils qui, vers 1700, résidait à Saint-Alby,
« château de q. q. défense qui pourrait ser-
vir à de mauvais desseins contre le ser-
vice du roi ; mais ce n'est pas un homme
remuant » (Arch. de l'Hérault, C. 273).

Il a été dit un mot ci-dessus (t. I, col.
54), des seigneurs d'Aiguefonde et de leur
dernier représentant (PRADEL).

2. ESPÉRANDIEU, ministre député à
l'assemblée politique de Montauban, 1584.
— (Olivier), de Nîmes, assisté à Genève
avec sa femme et 2 enf., 1690. — (Marie),
« de Nîmes, venant de Haarlem, allant
retrouver sa mère à Genève, » assistée à
Lausanne, 1694. — (Isaac), de La Baume,
est porté dans l'État des gens qui sont
partis de Valabrègue avec *Cavalier*, » en
1704. Son nom est marqué d'une croix
comme l'un des plus dangereux camisards
(Dépôt de la guerre, 1799, p. 214).

ESPÉROU (BERTRAND), notaire de Cas-
tres, échangeait à l'occasion la plume con-
tre l'épée. Grâce à lui, les troupes du capi-
taine de Bouffard-Lagrange s'emparèrent
de Burlats, en 1573. Il faisait partie des
treize braves qui entrèrent les premiers à
Castres, l'année suivante (*Mém. de Ga-
ches*). Nommé syndic de la ville quelque
temps après ce fait d'armes, on le retrouve
signalant aux États du diocèse « plusieurs
« hérésies meschantes et damnables septes
« qui commencent à pulluler entre aucuns
« desvoyés de la droite religion, se nom-
« mant Déistes, meames devers le valon
« de Saint-Amans et Hautponlois... »
15 juin 1576. — Le chef de cette curieuse
secte éclore dans ce coin du midi, était ce
Ch. de *Bellefleur* dont nous avons parlé
en son lieu (ci-dessus t. II, col. 223).
Ajoutons ici que Bellefleur 1 de notre ar-
ticle n'est autre que le précepteur des en-
fants de Sauveterre, Bellefleur 3, dont
nous ignorions l'identité. Il porte la qua-
lité de « docteur en droit de Castelnaud-
« dary » dans l'acte qui le nomme prévôt
du diocèse de Castres, en 1570 (Arch. du
Tarn, C 4012 et 4015). Il s'intéressa vive-
ment au poète Auger *Gaillard*, poursuivi,

lui aussi, comme l'un des frondeurs du parti orthodoxe d'alors (Voy. Un chap. de l'hist. de l'imprimerie à Montauban, par Forestié). Quant à Espérou, il ne dut pas laisser de descendance directe, mais son nom est encore très répandu dans le Castrais (PRADEL).

ESPERT ou Expert (Noé), marchand de Castres, avait épousé Jeanne *Gonabel* qui lui donna de 1633 à 1649 cinq enfants. A la révocation de l'édit de Nantes, un membre de la famille Expert demeurant à Puy-laurens, GASPARD, sans doute, est dénoncé à l'Intendant de Languedoc comme « fort passionné contre la religion catholique, ainsi que les deux fils du sieur Pitorre dont l'un est gendre d'Imbert du Barry. » L'une des filles de Gaspard Expert fut enfermée au château de Sommières en 1687, puis embarquée pour les colonies et noyée en route (Élie *Benoist*). Gaspard était frère d'Antoine; ils étaient fils de Jeanne d'Albouy, 1656 (PRADEL). — Charlotte *Espère* de St-André en Dauphiné, assistée à Genève en 1693.

ESPEVILLE (Charles d'), pseudonyme de Calvin.

ESPIARD, de Semur, étudiant à Genève (Petrus Espiardus semurionensis jurisprudentiæ studens), mai 1579. — René d'Espic, de Blois, cleric au greffe de MM. les Treize de Metz, et procureur en la justice de cette ville, y épouse, 15 septemb. 1619, Élisabeth Wirion, union d'où naquirent sept enfants dont l'aîné, JÉRÉMIE d'Espic, né à Metz en 1621, fut conseiller du roi, commissaire provincial des guerres en Champagne, Alsace, Lorraine et sieur de La Guische; une de ses sœurs, FRANÇOISE, née en 1624, épouse, 15 avril 1657, Jacques *Cochefer*, cheveu-léger de la garde du roi, emprisonné à Nîmes (motif inconnu), en 1675. — Abraham *Espie*, ancien et scribe du consistoire de La Rochelle; défense à lui faite par jugement du Présidial de cette ville « et à tous autres de quelque condition et qualité qu'ils soient de plus à l'advenir dans aucuns actes publics, user et se servir du nom d'Église Réformée, luy enjoignant d'employer les noms et mots de la Religion Prétendue Réformée, suivant les Édits, sur peine de 500 livres d'amende et autres plus grandes peines s'il y échoit, » 13 juin 1648 (Filleau, Décis. cath., p. 749).

— D'Espie, voy. Saussure. — Marie *Espy*, du Gua, enfermée au couvent de St-Joséph de Privas à la demande de l'évêque de Viviers, 1753. — *Lespinagre*, officier dans l'armée hollandaise, 1701. — Jean-Pierre *Espinas*, ancien et procureur de St-Félix de Châteauneuf en Vivarais, fut d'abord arrêté, en 1732, à Montpellier où il était allé porter une collecte au ministre Pierre Durand, puis arrêté de nouveau en 1740 pour avoir donné asile à un ministre et reçu des livres religieux prohibés; condamné aux galères perpétuelles, où il fut, à Toulon, un correspondant d'Ant. *Court*. Sa femme, Anne *Lapraz*, réfugiée à Berne, obtient (1740) de la chambre des réfugiés de cette ville une pension, 8 liv. par mois.

ESPINASSE (Pierre), ministre à Revel, 1603-1620; (Pierre), de St-Amans en Albigeois, ministre à St-Amans et Villemaigne, de 1617 à 1651; (Jean), probablement fils de Pierre, écolier à Montauban en 1655 et étudiant en théologie à l'acad. de cette ville en 1660, pasteur à Carmaing dans le Lauraguais en 1667 et au Pont-de-Larn, près Castres, 1672-76; réfugié en Angleterre à la Révocation (*Agnew I*, 48). — (Guillaume), de Milhan, assisté d'un viatique à Genève, allant en Allemagne.

ESPINASSE (Maître Jean de L'), juge d'appaux à Castres en 1598 (Borel, *Antiq. de Castres*, II, p. 26). — (Étienne de L'), officier dans l'armée hollandaise, 1700-1705; (François), conseiller à la cour de Surinam, 1719; (Étienne), pasteur à Deventer en 1746, puis à Amsterdam; mort en 1761. — Olivier de Lespinasse, de Lyon, étudiant à Genève, 1644. — Isaac, né en 1640, étudiant à Genève (Isaacus Lespinassus galloburgundus cabilonensis, philosoph. studens), mai 1663; avocat au parlement de Paris, réfugié en Prusse à la Révocation, mort juge de Brandebourg en 1726. Un de Lespinasse du Puy, ingénieur, réfugié à Francfort-sur-le-Mein en 1686; un autre, lieutenant au régiment de Varennes, réfugié au Brandebourg, 1702. — François *Espinassou*, « mercier, natif de la ville de Donsenach en Lymosin, » reçu habitant de Genève, 2 nov. 1556. — D'Espinassous, ancien de l'église de Meyrueis au synode tenu en cette ville, 17 juin 1674. — Pierre *Espinouz*, de l'église de Villefagnan, 1664.

ESPINAY (NICOLAS D'), ou *Despinay*, quelquefois *Lespinay*, sieur du Parc de Nerville [Haag, IV 559] d'une famille originaire de la Normandie, était fils de Nicolas d'Espinay, sieur de Campigny et de Grandval, anobli en 1608 pour récompense de ses services, et de Geneviève de *Boniface-de-Saint-Aignan*. D'Espinay se voua à la carrière ecclésiastique, reçut la consécration en 1609, et fut nommé pasteur à Loudun. Ce fut en cette qualité qu'il fut député par l'Anjou à l'assemblée politique de Loudun et à celle de La Rochelle. Cette dernière, où il remplit les fonctions de vice-président, lui confia une mission auprès du roi d'Angleterre, au mois d'août 1621. Il devait « l'informer au vray de la persécution rigoureuse et désolation des églises, » et « le supplier très humblement vouloir en cette extrême nécessité secourir lesdites églises, puisqu'il portoit le titre glorieux de défenseur de la foy » (*Brienne*, n° 225). De son mariage avec Marie *Sasserie*, fille du sieur *Sasserie* et de Susanne *Des Cerisiers*, naquirent PIERRE, qui suit; JEAN, mort sans postérité; NICOLAS; MARIE, femme, en 1638, d'André *Roy* sieur de La Rollandière; SUSANNE, mariée à Charles *Jullin*.

Pierre, sieur de Nerville et du Lieu, né vers 1615, épousa, en 1641, Marie *Martin*, fille de Philippe, sieur de La Rigollière, dont il eut NICOLAS, sieur du Lieu et d'Espenne, qui suivit la carrière des armes et se convertit lors de la Révocation; JEAN, sieur de Nerville, qui servait dans la cavalerie en 1674, et MARIE, femme d'*E. Gaudoyer*.

Nicolas d'Espinay avait plusieurs frères et sœurs. L'aîné, JEAN, sieur de Campigny, ne laissa qu'une fille, mariée à Jean d'*Illiers*, sieur de Vinèze. Le second, FRANÇOIS, continua la branche normande qui professait encore la religion protestante à la Révocation; en 1688, Susanne d'*Espinay* fut enfermée aux Nouvelles-catholiques d'Alençon (M 670). L'aînée des sœurs épousa Mathurin de *Bonnechose*, sieur de Bellouet, et la cadette, qui fut aussi enfermée dans un couvent, en 1739, le sieur *Du Perron* dont descendait Alexandre *Du Perron*, de Falaise.

DESPOIR, pseudonyme du ministre J. de *Pleurs* (1557) et quelques années plus tard du ministre Pierre d'*Urdez*; voy. ci-dessus

t. V, col. 1030¹.—Bermond d'*Espondeilhan*, voy. ci-dessus II, col. 349.

ESPRINCHARD (MICHEL), sieur du PLOMB, faisant partie du corps de ville de La Rochelle en 1573; il fut appelé à la dignité de Coëlu [1^{er} adjoint à la mairie] en 1577 et de maire en 1578. Ce fut lui qui présenta au baptême en 1583, au nom de la ville de La Rochelle, l'enfant qui devint Benjamin de *Rohan*, duc de Soubise. Michel Esprinchar d' avait épousé Sylvie *Tarquais*, et mourut le 15 septemb. 1584, laissant de son mariage: JACQUES, baptisé le 16 déc. 1573 par le pasteur *Richer* (parr. Jehan *Godefroy* d'Orléans, marr. Catherine *Tarquay*); PIERRE, bapt. le 12 déc. 1574; MICHEL, bapt. le 15 déc. 1575, pair de La Rochelle en 1602, échevin en 1604, mort en janv. 1622; JEANNE, bapt. le 10 septemb. 1577, mariée en 1600 à Jacq. de *Remigoux*, sr de La Faye, avocat, et en 2^{mes} noces à Jacq. de *Vieux*, écuyer, sr de La Salle; JEAN, bapt. le 13 mars 1579; ÉLISABETH, le 11 août 1580, parr. le sr du *Voysin de la Popelinière*; autre JEAN, bapt. le 7 oct. 1581.

L'aîné de ces enfants, Jacques Esprinchar d, fut celui qui laissa la trace la plus distinguée [Haag, IV 560]. Son père voulut donner tous les soins à son éducation et l'envoya faire ses études au collège d'Orthez. Sorti du collège, il obtint la permission de voyager et s'embarqua, 23 avril 1593, pour l'Angleterre où il fit un assez long séjour. Il passa ensuite dans les Pays-Bas avec l'intention de suivre les cours de l'université de Leyde, où il resta en effet quatre années « à cause des beaux exercices de toute science qu'on y voit. » Il y soutint, sur les tutelles, des thèses qu'il dédia à *Scaliger*. Ses études finies, il partit, 3 mars 1597, pour se rendre en Allemagne, visita la plupart des États de l'empire, rentra en France, parcourut les provinces, se lia d'amitié avec une foule d'hommes distingués, entre autres, avec de Thou, Casaubon, Welsler, Goulart, L'Étoile qui regretta vivement « sa douce, docte et chrestienne compagnie. » Il retourna enfin dans sa ville natale, le 24 mai 1598, riche des connaissances qu'il avait acquises dans ses longues et savantes

¹ Au même, t. V, col. 456, nous avons eu le tort d'inscrire (fig. 25 à 29) un Pierre Dordes qui n'est autre que ce d'Urdez.

courses à travers une partie de l'Europe. Il prit la part la plus active à la fondation de la Bibliothèque de La Rochelle qui fut ouverte en 1606, dans une salle haute du temple de St-Yon, sous les auspices du Consistoire. Mais il n'existait plus lorsqu'elle s'ouvrit. Élu membre de la municipalité rochelaise, le 12 janv. 1604, il fut enlevé le 29 août de la même année, à la fleur de son âge, dans une épidémie qui, le 10 septembre suivant, emporta aussi sa femme.

Esprinchard a laissé plusieurs ouvrages :

I. *De tutela et cura*, thèses de droit dédiées à Scaliger ; Leyde, 1597.

II. *L'histoire des empereurs romains depuis Jules-César jusqu'à Rodolphe II*, recueillie de divers auteurs anciens et modernes [Gen.] Sam. Crespin, 1600, 2 vol. in-8°. — Watt cite : *L'histoire d'Auguste contenant les vies des empereurs romains*, Gen. 1610, 2 vol. in-8° ; mais ce n'est apparemment qu'une réimp. du même ouvrage.

III. *Histoire des Ottomans ou empereurs des Turcs jusques à Mahomet III*, Paris, 1609, in-8°. — On trouve dans le même volume : *Traicté des forces de l'empire ottoman, des desseins des empereurs et des moyens d'y obvier*, ainsi qu'un *Brief discours de la dernière guerre de Perse*.

IV. *Voyages en diverses contrées de l'Europe*, msc. in-4°. Cet ouvrage manuscrit, précédé d'une notice de Colomiers père sur la vie de l'auteur, existe à la Biblioth. de La Rochelle.

Esprinchard a travaillé, en outre, avec Simon Goulart à la traduction française des Méditations historiques de Camérarius ; il a traduit seul, pour l'édition latine de Genève, les additions d'Étienne Guazzi à son traité De mutuâ et civili conversatione, ouvrage qui eut beaucoup de lecteurs dans le XVI^m siècle ; enfin on trouve quelques *Lettres* de lui parmi celles de Scaliger. M. de Richemond dans sa *Biographie de la Charente inf.* (1875, in-12), a publié un sonnet composé par Esprinchard à la louange de son ami Simon Goulart. On a aussi d'Esprinchard neuf lettres, des années 1597-1602, à Jos. Scaliger, pleines de détails intéressants sur la littérature et sur l'état des églises réformées de Saintonge et Guyenne. Elles ont été pub. par Jacq. de Reves, *Epistres fran-*

çoises, 1624. — Esprinchard, marchand à La Rochelle, contribua à l'entretien du ministère pastoral, 1679 (Tr 316).

ESQUALET (JEAN) « fils de monsieur Esqualet, pasteur de Castres, qui va trouver son père en Hollande, » assisté à Lausanne, 13 juill. 1688. — *Esquiro*, famille de Mauvesin. — Dardé *Esquirol*, sergent du capitaine de Bouffard-Lagrange, de Castres, était un brave soldat huguenot qui s'empara de Puechassaut, pour son maître, en 1579. Il commit encore plusieurs autres actions d'éclat dans l'Albigeois, mais « aussi plusieurs voleries et pilleries (avec « son ami le sergent *Lelong*) » que les consuls de Castres dénoncèrent au juge du comté. Son fils, Étienne, avait épousé (1619) Suzanne de Fargues. — Clément *Esquirol* et sa femme assistés à Londres, 1702. — Joseph des *Essars de Marsinville*, pensionné (300 liv.) comme nouveau catholique, 1688 (E 3374). Perrette des Essars veuve de Jean Paly réfugiée à Utrecht avec 4 enf., 1701. Voy. Des Essars, au t. V, col. 288. — Pierre *Estadiéu*, consul de Castres en 1601. — Antoine *Estague*, de Lunel, assisté à Lausanne, venant de Maestricht et allant à Genève, mars 1698. — Anne *Estailard*, femme de Pierre Jourdan, arrêtée dans une assemblée surprise à Cabrières, 1736 (Tr 236). — Simon *Estain*, régent au collège de Castres ; il eut de sa femme, Marie *Roques*, deux fils, Simon en 1644, Joseph en 1646. — *Estandeau*, pasteur à Oraas, colloq. de Sauveterre, 1613-37. — Jean *Estendeau* de La Hontan en Béarn, 68 ans, assisté à Londres, 1705. — *Lestang*, ministre (appelé *Stagnæus* par Calvin ; lettre du 4 août 1538), et qu'on trouve prêchant à Paris en 1561 (*Bull.* XXIII, 62) ; il était attaché à la maison de la reine de Navarre (Herminj. V, 207). — Nicolas de *Lestang*, officier en France, de 1677 à 87 ; lieutenant aux gardes du prince d'Orange, 1688 ; brigadier 1691 ; général-major en 1696. — Daniel *Estaurié*, chef d'une famille protestante de Puylaurens en 1630. — *Estaurié de Pérals*, avocat, « du d' « nier entêtement en religion, ainsi que le « sieur d'Arnaud son confrère, et M. de « Capdepy » (Archiv. de l'Hérault, C 273) ; — (Antoine), fils de feu Jean-Jacques et de Sara Nicolau, épouse au désert, 9 août 1773, Anne fille de Jean Favar et de

Jeanne Malabiau ; Jean Estauais de La Trappe obtient la permission, quoique protestant, de vendre ses biens, 1778. — Noble Abraham Ester, bailli pour S. M. le roi de France au bailliage de Haguenau en basse Alsace, épouse à Genève, 3 mars 1639, Lavinia, fille de nob. J.-B. Stoppa. — La femme de Barthélemy Estergou, de la Bourgogne, délaissée de son mari avec 3 enfants, assistée à Genève, 1690. — Denys Estève « natif de Colevri en Sontaige, » reçu habitant de Genève, 10 déc. 1554. Estaise, famille de Saintonge, 1684. — Samuel Esteveus et Henri Esteve, tous deux de Castres, étud. à Genève en 1668 et 1689. — Jean d'Estainville, officier en Hollande, pensionné par les États généraux (250 flor.) en 1687, mort à Haarlem, 3 mai 1702 ; sa veuve, Anne Carré, continuée dans la pension.

1. ESTIENNE (Hélène, fille de Jean), native de Anqueteville, dioc. de Coutances, établit ses conventions matrimoniales avec son mari Jacques de Contryges, maroquinier, de la parr. de Cecqueuil, dioc. de Séz, 18 avril 1556¹. — (François), prêche la Réforme à Pont-à-Mousson vers 1560, d'où il est chassé et se retire à Genève [V 39 note]. — (Jacques), ancien de l'église de Marseillan au colloque de Montpellier, 1562 (*Bull.* XXI, 228). — (André) prend part à la dévastation d'une abbaye à Cateau-Cambrésis, 1566. — (Antoine), pasteur à Cardet, 1620. — (Jacques), pasteur à St-Bonnet, 1620-26. — (Jean), secrétaire de la chambre, abjure en 1621. Son changement a servi de texte à un petit écrit intitulé « Traicté sur le sujet de la Conversion à la Religion cathol., apost. et romaine de maistre Jean Estienne, secrétaire de la chambre du Roy. Et sa réception en la sainte Église ; par le R. P. Athanase, prédicateur de l'ordre des Pères capucins ; Paris, Ant. Estienne, 1621, » in-8° de 88 p. (*Biblioth. Mazarine*, 26331). C'est Jean Estienne lui-même qui, après avoir dédié cet écrit au roi, expose les motifs de sa conversion. Ce récit, conçu en termes fort modérés, énonce 95 thèses controversées sur chacune desquelles l'auteur donne sa solution. — (Étienne), auteur de l'ouvrage suivant : *Discours consolatoires pour tous les mal-*

contents, c'est-à-dire Plusieurs beaux moyens parmi les plus grandes adversitez de ce monde calamiteux, par M. Estienne Estienne, champenois. A Yverdon, par la Société helvétique caldoreque¹ ; 1624, in-12 de 160 p. non compris la dédicace au Conseil souverain de Berne et la table. — (.....), ministre à Canaules, 1626. — Estienne Estienne, chirurgien, 3^{me} consul du Vigan en 1631. — (Joseph) nommé en 1647 à une 2^{me} place de pasteur du Vigan rendue nécessaire par le grand âge et les infirmités de Jehan de Surville ; il mourut après 3 ans de ministère, 25 septemb. 1650, laissant veuve d^{lle} Jaquette de Vivens, sa femme. — Estienne, famille fugitive de Rouen à la Révocation. — (Antoine), de Ganges, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1698.

2. ESTIENNE, noble famille de typographes, dont les plus illustres représentants professèrent la religion réformée. Quoique d'origine plébéienne, cette famille a joui, par une rare exception, du privilège réservé à la seule naissance ou à l'importance politique : elle a eu ses historiens. Almelveen, Maittaire et récemment M. Renouard ont tour à tour raconté, dans de savants ouvrages, l'histoire des travaux de chacun de ses membres : juste tribut de reconnaissance pour les services que les Estienne ont rendus à la civilisation moderne, en remettant en lumière les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique. ROBERT, premier du nom, le plus célèbre des trois fils de HENRI Estienne souche de la famille, naquit à Paris en 1503.

Tel est le début, simple et véridique, du long article consacré par MM. Haag [V, 1-40] à ces imprimeurs de haute renommée. C'est aussi, en abrégé, ce que disent Almelveen (*De vitis Stephanorum*, 1683), Maittaire (*Stephanorum historia*, 1709) et Renouard (*Annales des Estienne*, 1843). Cependant, Renouard ajoute (p. 276) en parlant du premier des Estienne, Henri père de Robert 1^{er} : « On a prétendu qu'il était noble et d'une ancienne famille ; que déterminé par son admiration pour l'art typographique à se livrer à l'exercice de cette belle profession, il n'en put être détourné par la crainte de l'exhérédation paternelle. Mais ceci n'est rien moins que

¹ Bern. Neyrod not. à Genève, I, 91.

¹ Voy. t. III, col. 696, lig. 16.

prouvé. Un autre grand typographe, mort il y a peu de temps, Ambroise-Firmin Didot, a consacré à l'histoire des Estienne une longue série d'articles de la Biographie Générale dont il était l'éditeur (46 vol., 1862-77) et n'a pas manqué de reproduire et d'accentuer cette légende relative à la noblesse des Estienne qu'il rattache aux d'Estienne seigneurs de Lambesc (dont il sera dit un mot plus loin) en les faisant remonter à l'année 1270. Cette date extraordinaire, et l'intervention des d'Estienne du Languedoc ou de Provence qui n'ont aucun rapport avec les Estienne de Paris, montrent l'inanité de ce conte puéril et ce qui le fait mieux ressortir encore, c'est qu'il avait été communiqué à MM. Didot sous forme d'un tableau généalogique, par un inspecteur de la librairie nommé Antoine Estienne. En gonflant la gloire du nom, cet inspecteur travaillait pour lui-même, maladie moderne dont nous voyons tant d'autres exemples au courant de nos volumes ¹, mais il a omis un point capital, à savoir qu'aucun des actes civils connus qui sont relatifs à ses illustres homonymes et confrères du XVI^e siècle ne porte la moindre qualification nobiliaire.

Les Estienne se distinguèrent par la beauté premièrement et l'extrême correction des ouvrages sortis de leurs presses, par le zèle éclairé avec lequel ils répandirent les bons textes, par la piété qu'ils apportèrent à améliorer particulièrement les textes sacrés, par leur supériorité comme savants, par la grande érudition qui leur a fait souvent mettre en lumière, pour la première fois, des textes perdus de l'antiquité, par de nombreux travaux qui les ont placés au premier rang des philologues et des critiques, enfin par l'étonnante activité de leurs ateliers. Renouard a compté 1590 ouvrages publiés par eux de l'an 1502 à l'an 1664.

I. Le premier ouvrage imprimé par Henri I^{er} (avec un associé, l'allemand Wolfgang Hopil) en 1501, est une édition des *Éthiques* d'Aristote publiée par Lefèvre d'Étaples. Viennent ensuite en 1502 et années suivantes diverses œuvres de mathématiques, d'astronomie et de philo-

¹ Voy. aux tables des matières des volumes précédents les articles : Généalogies rectifiées, fautiveuses, contestées, suspectes, etc.

sophie. Ses presses ont produit 120 volumes dont un seul, un traité de géométrie, en français. L'un des plus remarquables est le *Quintuplex psalterium*, in-fol. (1509, 2^e édit. 1513) extrêmement bien imprimé en rouge et noir; c'est là que pour la première fois les versets du texte sacré sont distingués par des chiffres. Il fit toujours usage du caractère *romain*, innovation élégante, par opposition au caractère *gothique* alors dominant en France. Henri Estienne mourut en 1520; on conjecture d'après la date de ses premiers produits typographiques qu'il était né vers 1460.

Sa veuve, dont on ignore le nom, se remaria avec l'imprimeur Simon de Colines, habile graveur en caractères, qu'elle rendit par cette union tuteur de ses trois fils FRANÇOIS, ROBERT et CHARLES Estienne. Le premier fut libraire, le troisième médecin.

II. Quant à Robert, il continua les travaux de son père et entra dans les premiers rangs de la Réforme, formés par les amis de son père, Lefèvre d'Étaples et Farel. Il était né à Paris en 1503, et n'avait que 17 ans à la mort de son père. A cette heureuse époque de notre histoire les écoliers étaient déjà des savants et le chef de la maison, Simon de Colines, ayant confié au jeune homme la surveillance d'une édition du Nouveau-Testament latin, celui-ci s'en acquitta avec tant de zèle qu'il alla jusqu'à corriger quelques passages qui lui semblaient altérés. Une si grande témérité indigna la Faculté de théologie et l'imprudent fut obligé de soutenir devant la Sorbonne un procès où il eût infailliblement succombé sans la protection du roi François I^{er} qui se montra bien, en cette circonstance, le père des lettres. Robert nous raconte ainsi cet incident :

• Quand le Nouveau-Testament fut imprimé en petite forme [1523, in-16], par mon beau-père Simon de Colines, qui le rendit bien net et correct, et en belle lettre et d'autant que j'avoie charge de l'imprimerie, quelles tragédies esmeurent-ils contre moy ? ils crioient dès lors qu'il me falloit envoyer au feu, pource que j'imprimoye des livres si corrompus : car ils appelloyent corruption tout ce qui estoit purifié de ceste bourbe commune, à laquelle ils estoient accoustumés. Et lors je

rendi tel compte de mon fait comme il appartenait. Or combien qu'en leurs leçons publiques ils reprinsent magistralement et aigrement le jeune homme duquel telle correction estoit procédée, toutesfois estans eux-mesmes bons tesmoins de leur propre ignorance, ne l'osèrent jamais assaillir ouvertement... mais avoyent plus de paour de luy, qu'ils ne luy en eussent sceu faire, parce que Dieu les avoit effrayez. »

Dès que Robert fut en possession de sa part d'héritage, il fonda une imprimerie pour son compte. Ses premières impressions datent de la fin de 1526. Il prit pour marque un olivier, avec cette devise tirée de l'Épître de St Paul aux Romains : *Noli altum sapere, [sed time]*, ne l'élève point par orgueil, mais crains. Ces deux derniers mots sont le plus souvent omis. Son mariage remonte à cette même époque. Perrette *Bade*, qu'il épousa, était fille du savant professeur et imprimeur Jodocus *Badius* (t. 1, col. 680). Cette digne compagne de sa vie, fort lettrée elle-même, gouverna sa maison pendant plus de 20 années. Les savants y étaient accueillis avec bienveillance et distinction. Henri Estienne nous apprend que, dans la famille de son père, le latin était devenu en quelque sorte la langue usuelle; chacun le parlait, jusqu'aux enfants et aux domestiques. Ce qui avait surtout contribué à y introduire cet usage, c'était la présence, comme commensaux, d'une dizaine de savants correcteurs de différentes nations, qui pour communiquer entre eux, étaient obligés de se servir de cette langue savante.

Depuis plusieurs années, Robert préparait une édition de la Bible en latin. Il s'était entouré de manuscrits recueillis dans divers établissements de Paris, et il les avait collationnés avec les anciennes éditions, entre autres avec la Bible germanique et avec la Polyglotte d'Alcala (complutensis). Ses soins ne se bornèrent pas à ce travail de collation; il joignit (1528, in-fol.) au texte de la version de la Vulgate, qu'il suivit presque partout, si ce n'est dans les Psaumes où il conserva une ancienne traduction en usage dans l'Église, un ample Index des noms propres hébreux, chaldéens, grecs et latins, dont il rétablit l'orthographe, avec l'interprétation en latin. Cette première édition s'épuisa

promptement, car à la suite de la révolte de Luther, la curiosité publique s'était éveillée. Quatre années s'étaient à peine écoulées que Robert fit paraître une nouvelle édition du précieux volume (1532, in-fol.), beaucoup plus correcte que la première, à laquelle, indépendamment des différentes leçons, il ajouta de courtes notes explicatives tirées des meilleurs interprètes et des glossateurs hébreux. Il n'en fallut pas davantage pour soulever de nouveau la Sorbonne. Elle prétextait que le livre contenait de damnables hérésies, et n'arrêta ses poursuites que sur l'ordre exprès du Roi. Tout en paraissant se soumettre, les sorbonnistes ne cessèrent de nourrir une haine sourde, mais implacable, contre le téméraire savant qui avait osé leur résister. On mit en œuvre contre lui un système de basses persécutions, dans le but de l'intimider ou de le pousser hors des bornes de la prudence et de la modération. A tout moment, sa maison fut bouleversée par des visites domiciliaires. Mais Robert supportait avec un grand fond de philosophie ces petites incommodités d'une vie honnête, vouée sans réserve au bien public, et pendant toute sa carrière typographique, il fit son affaire la plus chère de la propagation des textes sacrés, ne cessant de travailler à améliorer son œuvre. Sa troisième édition de la Bible, bien supérieure aux deux précédentes, tant pour la correction que pour le choix des annotations, parut in-fol. en 1540. Il y joignit dix-huit gravures sur bois, représentant le tabernacle de Moïse et le temple de Salomon, lesquelles avaient été exécutées sous la direction de François *Vatable*. Ce volume est vraisemblablement le premier en date sur lequel se trouve ajoutée à son nom la qualification de typographe royal. Ce titre, mérité par tant de chefs-d'œuvre, lui avait été donné par lettres-patentes du 24 juin 1539, d'abord pour les lettres latines et hébraïques, et, en 1540, après la mort de Néobar, typographe royal, pour les lettres grecques. »

« Lors, de rechef, dit Robert, furent allumées nouvelles flammes, car ces prudhommes de censeurs se desgorgèrent à outrance contre tout le livre, auquel ils ne trouvoient la moindre chose qui fust à reprendre, ne qu'ils peussent eux-mesmes redarguer, sinon aux Sommaires qu'ils

appellent, disans en leurs censures qu'ils sentoyent leur hérésie. Je poursuy néantmoins, et metz en avant, autant qu'il m'estoit permis par eulx, ce que le Seigneur avoit mis en mon cuer, estant toutesfois intimidé, je le confesse, par leurs outrages menaces. J'imprimay donc pour la seconde fois les Commandemens et la Somme de l'Esriture, chacun en une feuille, de belle et grosse lettre, pour les attacher contre les parois ¹. Qui est-ce qui ne cognoist les fascherics qu'ils m'ont faictes pour cela ? Combien de temps m'a il fallu absenter de ma maison ? Combien de temps ay-je suyvi la court du Roy ? duquel à la fin j'obtins lettres pour réprimer leur forcenerie, par lesquelles il m'estoit enjoinct d'imprimer lesdicts Commandemens et Sommaires tant en latin comme en françois. Combien de fois m'ont-ils appelé en leur Synagogue pour iceulx, crians contre moy qu'ils contenoient une doctrine pire que celle de Luther ? Toutesfois le Seigneur mena par moy cest affaire jusque là, qu'il y en eut plus de quinze des plus apparens maistres de leur Collège qui approuverent manifestement par leurs signets ce que toute la troupe avoit réprouvé. Finalement quand ils veirent les signets de ces vieillards et le privilège du Roy, ou estans abattus de honte, ou voyans qu'ils résistoyent envain, souffrirent qu'ils fussent approuvez par leurs députez en la maison de leur bedeau. »

La trêve fut de courte durée. Dès l'année suivante, à la suite d'une nouvelle édition du Nouveau-Testament en latin (1544, 2 vol. in-8°), l'imprimeur fut obligé pour la troisième fois de se cacher. La tempête apaisée, il reprit courage et fit son édition de 1543. in-16 ; puis comme pour mettre le comble à ses témérités, il réimprima la Bible en entier (1545, 2 vol. in-8°) en y ajoutant une version nouvelle (de *Leo Judæ*) et de nouvelles annotations empruntées aux leçons hébraïques de Vatable. Cette fois les colères de la Sorbonne lui donnèrent plus de tourmens et plus de craintes qu'il n'en avait encore eu ; les accusations portées contre lui par les théologiens furent longuement débattues dans les conseils du Roi et la mort de Fran-

¹ Un de ces placards existe à la Bibliothèque du Protestantisme français.

çois I^{er} (1547) lui ayant enlevé son principal appui, il songea sérieusement à s'exiler de France. Il commença par envoyer successivement en avant les membres de sa nombreuse famille ; lui-même suivit secrètement, accompagné de son fils aîné, et c'est probablement peu de jours après son arrivée à Genève, que le registre des nouveaux habitants de la ville inscrivit avec une emphase inusitée :

Reception de honorable homme Robert Estienne natifz de la ville de Paris, faicte le 13 de novembre 1550.

Au mois de décembre suivant fut confirmé à Genève son second mariage avec Marguerite *Des Champs* ou *Du Chemin* ¹, déjà veuve de deux maris dont elle avait des enfants. On comprend que Robert, en partant, n'avait pu réaliser que la plus faible partie de ce qu'il possédait. Mais à la mort de sa première femme (1547) et peut-être dans la prévision de ce qui arriva, il avait eu soin de mettre son établissement sous le nom de ses enfants. Cette sage précaution ne fut pas inutile. Dès que l'édit de Châteaubriand (27 juin 1551) eut été rendu, le procureur général près le parlement de Paris, armé de l'art. 39 de ce décret prononçant la confiscation de tous les biens appartenant à ceux qui s'étaient retirés à Genève, se transporta au domicile du fugitif. Charles Estienne, en sa qualité de tuteur des enfants mineurs, mit opposition à la saisie, se fondant sur ce que la part des dits enfants était seule demeurée en la maison de leur père ; et pour ce qui regardait leur sortie du royaume, que ses pupilles ayant agi sans discernement et par contrainte paternelle, ils ne pouvaient être tenus responsables de leurs actions. Charles Estienne était protégé par le cardinal de Lorraine, à qui il dédia plusieurs ouvrages. Le gouvernement fit droit à sa requête et ordonna la mainlevée de la saisie, « à condition que dans six mois prochainement venant ou plus tost, s'ilz pouvoient sortir de la puissance de leurdit père, les enfans retourneroient résider dans le royaume et en

¹ Les deux noms se prenaient indifféremment l'un pour l'autre. Son mari Robert et son fils Charles, dans leurs testaments, l'appellent *des Champs*, et elle-même dans le sien se nomme *du Chemin*.

icelluy vivoient en bons chrestiens et catholiques. » Robert, l'un d'eux, n'avait pas attendu cette invitation pour se soustraire à la puissance paternelle. Il est certain que Charles qui, après la fuite de son frère, avait « conceu si grant ennuy qu'il en estoit tumbé en maladie, » réussit également à tromper la vigilance de ses parents. Nous voyons, par le testament de Robert, qu'à la fin de 1559, il se trouvait, ainsi que son frère, à Paris. « Toutesfoys, y est-il dit, les aulcungs d'iceulx, assavoir Robert et Charles, à son grand regret et contre son vouloir, l'ont fraudé de ceste espérance [d'être secondé par eux dans ses travaux], se retirans d'avec lui et de ceste église et s'en retournans au lieu duquel, par la grace du Seigneur, il les avoit retirés et, qui pys est, se sont mariés sans son autorité, vouloir et consentement en se polluant à la messe et aultres superstitions de la papaulté. » Robert ne leur pardonna jamais leur révolte. Mais sa rigueur, en les déshéritant, ne doit pas être jugée trop sévèrement ; elle est plus apparente que réelle. On doit considérer que tout déshérités qu'ils étaient, leur part était encore assez belle, puisqu'ils avaient été mis en possession de l'établissement typographique de Paris à l'exclusion de leurs frères restés à Genève.

Robert retrouva à Genève son beau-frère Conrad *Badius* qui l'y avait précédé d'un ou deux ans, et auquel il avait confié son fils Robert, pour être placé aux écoles de Lausanne que devait diriger son ami Mathurin *Cordier*. A l'article *Badius*, nous avons dit que Robert et lui s'associèrent pour fonder une imprimerie. Mais rien dans le titre des publications sorties de ses presses n'indique cette association. Seulement, dans son édition de la Bible de 1555, nous lisons ces mots : *Excudebat Rob. Stephano Conradus Badius*, ce qui veut simplement dire qu'Estienne se servit pour cette publication des presses de son beau-frère. Le premier ouvrage que publia Robert Estienne à Genève, fut la traduction en grec, par son fils Henri, du *Catéchisme* de Calvin (1551, très pet. in-8°). Robert ne tarda pas à reprendre la publication de ses Bibles et de ses Nouveaux-Testaments, mais il pouvait désormais poursuivre son œuvre sans avoir le bâcher en perspective.

Il nous reste à parler des services rendus par Robert aux lettres profanes, non seulement comme éditeur, mais aussi comme auteur. Il a parcouru cette partie de sa carrière avec non moins d'éclat. Sans parler d'une foule de bons livres élémentaires, qui sortirent de ses presses et dont plusieurs étaient le fruit de ses veilles, on peut dire que son Trésor de la langue latine fut un des flambeaux de la Renaissance. On ne possédait encore que des dictionnaires extrêmement imparfaits, celui, entre autres, de l'italien Calepino. Tout le monde sentait l'insuffisance de ce dernier vocabulaire, le plus estimé de tous ; il s'agissait de le corriger et de le compléter, mais les plus hardis reculaient devant l'énormité de la tâche. Plusieurs fois Estienne s'était adressé à des savants, ses amis, pour les engager à ce travail ; ses offres les plus séduisantes n'avaient pu les y déterminer. Voyant cela, et sentant mieux que tout autre l'utilité d'une œuvre qui devait comme nous ouvrir les portes de l'antiquité, il n'hésite plus, et après deux années d'un travail opiniâtre, il met au jour, non pas un chef-d'œuvre, mais un livre qui réunissait en lui tous les éléments d'un chef-d'œuvre. « *Binos annos in hoc opere dies noctesque, rei domesticæ et corporis ferè negligens, ita desudavit ut quotidie duobus prelis materiam subjiceret, et absque ope divinâ oneri succumbendum fuerit.* » Quels que fussent le zèle et les soins qu'Estienne apporta dans ce travail, on comprend qu'avec cette hâte et cette fatigue, son *Lexique* n'ait dû être d'abord qu'un essai, car il n'est pas d'œuvre qui demande davantage d'être mûrie. Robert ne se faisait donc pas d'illusion sur le mérite de son livre ; aussi ne cessa-t-il de travailler à l'améliorer dans chaque édition nouvelle, et il y réussit tellement que son *Thesaurus* devint comme un répertoire où les lexicographes de tous les pays allèrent puiser.

Estienne cultivait les lettres grecques avec non moins d'ardeur que les latines, et peut-être même se portait-il à cette étude avec un sentiment de prédilection. Aussi n'est-ce pas seulement comme raretés bibliographiques que ses éditions sont encore estimées et recherchées de nos jours. Si le bibliophile admire l'élégance des types, *typi regii*, « les plus beaux qui aient

jamais existé, » le philologue sait apprécier la correction des textes. Nous ferons connaître les huit ouvrages grecs qu'il publia en première édition; ce sont : les Œuvres d'Eusèbe (1544-46, 2 vol. in-fol.), Moschopolus (1545, gr. in-4°), les Œuvres de Denis d'Halicarnasse (1547, in-fol.), le médecin Alexandre Trallianus (1548, in-fol.), les Histoires de Dion Cassius (1548, in-fol.) et l'Abrégé de J. Xiphilin (1551, in-4°), les Œuvres de S. Justin (1551, in-fol.), les Histoires d'Appien (en commun avec son frère Charles, 1551, in-fol.). Le savant Robert ne se contentait pas de surveiller l'impression des ouvrages qui sortaient de ses ateliers, il en était lui-même l'éditeur; des correcteurs le secondaient, mais ne le suppléaient pas. Le service inappréciable qu'il avait rendu aux lettres latines par la publication d'un bon Dictionnaire, il méditait de le rendre pareillement aux lettres grecques; il s'occupait assidûment de ce projet pendant une dizaine d'années, mais la gloire de cette publication était réservée à son fils Henri, qui profita des nombreux matériaux que son père avait déjà réunis. Il ne convient guère que dans cette notice nous mentionnions l'infâme accusation qui a été portée contre Robert, non pas de son vivant, mais plus de vingt ans après sa mort, d'avoir soustrait et emporté à Genève les caractères grecs appartenant à l'imprimerie royale de François I^{er}. Nous renverrons aux historiens des Estienne et plus particulièrement à Renouard, Firmin Didot et Aug. Bernard (*Bull.* IV, 444), qui se sont donné la peine de produire une réfutation en règle de cette calomnie que le caractère et la vie de Robert suffisaient à repousser. « Pour peu, nous dit Baillet, qu'on fasse réflexion sur le caractère particulier du génie des Estienne, c'est-à-dire sur ce zèle extraordinaire pour le bien public, et sur leur rare désintéressement qui a même ruiné leur famille et leur a fait consumer tout leur bien, tous leurs soins, tous leurs travaux, et tout le temps de leur vie, dans ce noble exercice, il est aisé de juger qu'on a voulu calomnier Robert Estienne, lorsqu'on l'a accusé d'avoir volé les caractères de l'imprimerie du roi, en se retirant à Genève, et d'avoir été brûlé en effigie pour ce sujet. » L'un et l'autre faits sont également faux. Le premier fabricant de

cette indignité fut le bénédictin Gilbert Genebrard, furieux ligueur, un des signataires de la supplique que les Seize envoyèrent à Philippe II pour lui demander un roi. Voici comment il s'exprime dans sa *Chronographia Sacra* (1580) : « Vatabli nomine nova Bibliorum versio conditur Genevensibus, multis in locis impurior et indoctior, quam nec Vatablus agnorit, nec qui leviter linguis tincti sunt probant. Ejus causâ Robertus Stephanus Genevam, solum receptatricem, profugit, surreptis secum regis characteribus, adulterinos alios partus viris bonis et doctis suppositurus, vel genuinos ritu loci corrupturus. » Il n'y a pas seulement des erreurs dans cette diatribe, « mais autant de faussetés que de mots; et pour la Bible, pour sa destination, pour l'auteur de la version, la cause de la retraite à Genève, l'altération et supposition prétendue d'ouvrages, enfin le vol des caractères, tout y est mensonge (Renouard). »¹

Robert mérita l'estime de ses nouveaux concitoyens. Le 4 déc. 1556, on lui accorda gratuitement les droits de bourgeoisie. Calvin et Bèze l'honoraient de leur amitié. Le généalogiste genevois Galiffe se fonde sur le testament, plein d'une piété rigoriste que Robert a laissé, pour lui appliquer l'épithète injurieuse de protestant fanatique. Robert était d'un temps où la tolérance eut passé, tout au moins, pour de l'indifférence. Si nous avons relevé ce trait du généalogiste, ce n'est pas que nous attachions la moindre valeur au blâme de M. Galiffe. Cet écrivain possède un talent bien méprisable, selon nous, contre lequel on doit sans cesse se mettre en garde : c'est celui de présenter des faits vrais sous un jour faux. Rien de plus jésuitique que ses insinuations, il y a dessous du fiel et du venin². Sa notice sur la

¹ Les bruits injurieux provinrent aussi de ce que soixante ans après la mort de Robert, son petit-fils Paul Estienne se trouvant ruiné et dans un extrême besoin d'argent, en 1616, fit proposer au gouvernement français d'acheter ces matrices. Mais la négociation dura plus de quatre ans, et fut remplie de difficultés au cours desquelles la diplomatie insinua doucement, pour rendre la conclusion plus facile, que Robert pouvait bien les avoir emportées sans en avoir tout à fait le droit.

² Voyez à l'appui de ces paroles de MM. Haag l'article Bolsec, ci-dessus t. II col. 745-776, l'art. Busignet, III col. 411, les observations t. III col. 1099-1104, etc.

famille des Estienne en est plaisante. Mais voici de quoi consoler les honnêtes gens : c'est une phrase de l'historien J.-A. de Thou : Roberto non solum Gallia, sed universus christianus orbis plus debet quam cuiquam fortissimorum belli ducum ob propagatos fines, patria unquam debuit ; majusque ex ejus unius industria, quam ex tot præclarè bello et pace gestis ad franciscum decus et nunquam interitura gloria redundavit.

Nous avons vu que Robert Estienne fut marié deux fois. Sa première femme lui donna neuf enfants, savoir : 1^o HENRI, qui suit ; — 2^o ROBERT, né en 1530 ; rebuté, dit-on, par les mauvais traitements de sa belle-mère, il parvint à se soustraire à l'autorité paternelle, retourna auprès de ses oncles à Paris, où il abjura, et reprit, dès 1556, l'établissement typographique de son père ; — 3^o CHARLES, qui suivit l'exemple de son frère Robert. On a un testament de lui fait à Genève le 9 mars 1563 (J. Jovenon, V, 680), dans lequel pour excuser son apostasie et sa pauvreté, il accuse son père, sa belle-mère, son oncle Charles et ses frères. C'est là que Galiffe a surtout puisé les renseignements qu'il donne sur la famille. Cependant il paraîtrait que, dans cette occasion, Henri ne remplit pas à son égard les devoirs d'un frère. On trouve dans les registres du Consistoire, à la date du 2 nov. 1570, une sévère réprimande où on lui reproche sa dureté et le « renvoie au jugement de Dieu. » Il avait pour s'excuser les termes du testament de son père qui, préoccupé par-dessus tout du sort futur de sa célèbre imprimerie, avait pris des dispositions rigoureuses pour qu'elle restât entre les mains du seul Henri, son plus savant fils. Charles avait épousé Catherine Moulle, dont il eut une fille, MARIE, vivante en 1563 ; il mourut à Genève en 1570 ; — 4^o FRANÇOIS, dont nous parlerons après son frère Henri ; — 5^o JEANNE, qui se maria à Genève, le 9 juillet 1559, avec Jean Anastase ou Anastaise, de Maringues en Auvergne, qui avait été reçu bourgeois de Genève, le 20 déc. 1558, en même temps que son père Jean et ses frères Gaspard et Etienne ; — 6^o CATHERINE, née le 5 mars 1541. Laissée à Paris auprès de ses oncles, elle se retira plus tard à Genève où elle épousa Etienne Anastaise,

libraire et imprimeur, puis un bourgeois de Genève nommé Jehan Servin¹ (J. Jovenon notaire, V, 572). C'était une savante femme, comme on le voit par un passage d'une lettre de Henri à son fils Paul, servant de préface à l'Aulu-Gelle. « Quid de superstite sorore meâ, amitâ autem tuâ, nomine Katharinâ, dicam ? Illa quoque eorum quæ latinè dicuntur interpretem non desiderat. Multa verò et ipsa eodem loqui sermone potest, et quidem ita (licet nonnunquam impingat) ut ab omnibus intelligatur. » Elle paraît être morte en couches en oct. 1585 et n'avoir laissé qu'un fils Théod. Anastaise (Jov. V, 572) ; — 7^o JEAN, né le 23 juin 1543, qui fut conduit à Lausanne, avec sa sœur Jeanne, par sa belle-mère vers 1550. Il paraît qu'il mourut jeune, puisqu'il n'en est pas fait mention dans le testament de son père. Cependant au rapport de Renouard, il aurait été marié, et le baptême de son fils JEAN, un des enfants que lui donna sa femme *Prudence*, serait consigné sur les registres de Genève, à la date du 20 déc. 1569. N'y a-t-il pas là quelque confusion de nom ? — 8^o MARIE, née le 31 janvier 1544, qui fut laissée à Paris avec sa sœur Catherine ; — 9^o SIMON, né le 22 août 1546.

Nous ne citerons que les ouvrages originaux dus à Robert Estienne, en faisant toutefois une exception pour sa première édit. de la Bible. Quoique ses réimpressions latines et grecques soient un des plus beaux monuments de sa gloire, et que telle d'entre elles eût suffi pour fonder la réputation d'un savant, on comprend que l'espace où nous devons nous renfermer, ne nous permette pas d'en reproduire la liste, pour laquelle nous renvoyons aux trois volumes de Renouard.

I. *Biblia*, Parisiis, ex officinâ Roberti Stephani, è regione scholæ decretorum, 1528, in-fol., cum privilegio Regis. Et à la fin de l'Apocalypse : Parisiis excudebat in suâ officinâ R. St. 4 cal. decemb. anno 1527. Vient ensuite : *Hebraica, Chaldæa, Græcaque et Latina nomina virorum, mulierum, populorum, urbium, idolorum, fluviorum, montium, ceterorumque locorum quæ in Bibliis utriusque Testamenti sparsa sunt, restituta, hoc volumine comprehendun-*

¹ MM. Haag disent qu'elle fut aussi femme de Louis Jaquelin notaire à Paris. Ce serait alors en premières noces.

tur cum interpretatione latinâ. Indices item duo, alter in Vetus Testamentum, alter in Novum, Paris., ex off. Rob. St., etc., 1528, in-fol. — Privil. daté du 5 fév. 1527. — Première édit. de la Bible latine donnée par notre imprimeur. Les autres éditions se succédèrent à de courts intervalles. Une des plus estimées est celle de 1540, in-fol., pour laquelle Robert fut aidé par Guill. Fabricius, chanoine de Poitiers.

— Dans le cours de sa carrière typographique, Robert Estienne ne donna pas moins de 11 éditions de la Bible, la plupart annotées et in-fol., dont 8 latines, 2 hébraïques et 1 française; 7 éditions des Psaumes en latin et 11 éditions du Nouveau-Testament, dont 5 en latin, 4 en grec et 2 en français.

II. *Dictionarium poeticum, quod vulgò inascribitur Elucidarius Carminum, ibid., 1530, 12 cal. martii, in-8º, plus. fois réimpr. — Robert ne fit qu'enrichir et améliorer ce Dictionnaire de Hermann Torrentinus, en s'aidant, comme il le dit dans sa préface, des travaux analogues. J. Thomasius n'est donc pas fondé à l'accuser de plagiat.*

III. *Roberti Stephani Dictionarium seu Latinæ linguæ Thesaurus, cum gallicâ ferè interpretatione, Parisiis, ex off. auctoris, 1531, in-fol. Et à la fin : Excudebat R. St. in suâ off., 1532, 4 cal. oct. ; 2º édit. augmentée, non singulas modò dictiones continens, sed integras quoque latinè et loquendi et scribendi formulas ex Catone, Varrone, Cæsare, Cicerone, Livio, Columellâ, Plinio utroque, Plauto, Terentio, Virgilio, Martiale. Cum latinâ tum grammaticorum, tum varii generis scriptorum interpretatione, ibid., 1536, 14 cal. decemb., in-fol. ; 3º édit. (appelée 2º sur le titre, probablement parce que l'auteur considérait la 1ºe comme non avenue à cause de son imperfection), ibid., 1543, 12 cal. junii, 3 vol. in-fol.*

IV. *Dictionarium Latino-Gallicum Thesaurò nostro ita ex adverso respondens, ut extra pauca quædam aut obsoleta, aut minus in usu necessaria vocabula, et quas consultò prætermisimus auctorum appellationes, in hoc eadem sint omnia, eodem ordine, sermone patrio explicata, ibid., 1538, 4 non. sept., in-fol. ; plusieurs fois réimprimé et augmenté ; l'édition de 1546, multò locupletius, est la plus estimée.*

V. *Dictionariolum puerorum, in hoc*

nudæ tantum, puræque sunt dictiones, nullo loquendi genere adjecto : ut indè sibi à teneris exempla sumant ad declinandum pueri simulque propriam vocum significationem paulatim discant, Paris., ap. R. St., 1542, 15 julii, in-4º ; plus. fois réédité et augm., sous un titre modifié, et notamment en 1557, à la demande de Mathurin Cordier, in scholæ Lausannensis potissimum gratiam.

VI. *Les mots françois selon l'ordre des lettres, ainsi que les fault escrire, tournez en latin pour les enfants, Paris, Robert Estienne, 1544, 15 mars, in-4º ; plus. fois réimp. et notamment en 1557, « ajoutant les mots et manières de parler françoises qui défailloyent. »*

VII. *Ad censuras theologorum Parisiensium, quibus Biblia à Rob. Stephano typographo regio excusa calumniosè notârunt, ejusdem Rob. Stephani Responsio, [Genève] Oliva R. St., 1552, 23 junii, in-8º ; trad. en franç. par l'auteur lui-même, sous le titre : Les censures des théologiens de Paris, par lesquelles ils avoyent faulsement condamné les Bibles imprimées par Rob. Estienne, imprimeur du roy, avec la Response d'iceluy Rob. Estienne. Traductes de latin en françois, L'Olivier de Rob. Est., 1552, le 13 de juillet, in-8º.*

VIII. *Evangelia Matthæi, Marci, Lucæ et in eadem commentarii à Stephano Roberto ex Scriptoribus Ecclesiasticis collecti. Novæ glossæ ordinariæ Specimen, auctore Rob. Stephano. [Andrææ Osiandri] Harmonia Evangelica, [Genevæ] Oliva Rob. St., 1553 ; ibid., jan., in-fol. ; trad. en franc. sous le titre : Les Quatre Evangélistes, avec une Exposition continuelle et familière recueillie des expositions des plus sçavans docteurs ecclésiastiques, par laquelle on peut voir combien les Gloses ordinaires et Postilles, que, le temps passé, on a baillé au peuple chrestien en lieu de l'Evangile, l'ont esloigné et destourné de Jésus-Christ, et en quelles ténèbres on l'a mené, [Genevæ] L'Olive de R. Est., 1554, in-fol.*

IX. *Ambrosii Calepini Dictionarium, quarto et postremo ex Roberti Stephani latinæ linguæ Thesaurò auctum, 1553, et à la fin : Excudebat Rob. St. in suâ off., cal. jan. 1554, 2 vol. in-fol.*

X. *Concordantiæ Bibliorum utriusque Testamenti, novæ et integræ, quæ revera Majores appellare possis, ab integro ex ipso*

textu excerptæ, ac multis partibus auctiores superioribus, Oliva Roberti, 1555, 7 cal. feb. in-fol.

XI. *Traité de la grammaire françoise* [1557]. L'olivier de Robert ; réimpr. dès l'année suivante, et traduit en latin par son fils Henri.

III. Henri Estienne, deuxième du nom, naquit à Paris en 1528, et mourut en voyage, à Lyon, en mars 1598. Henri II continua son père : même dévouement aux lettres, même ardeur à l'étude ; la gloire de l'un et de l'autre fut égale. Dès son jeune âge il annonça des dispositions remarquables. Ses jeux d'enfants étaient déjà des travaux d'érudit. Il lui suffit d'entendre un jour déclamer dans son école la Médée d'Euripide, pour être pris d'un violent amour pour cette belle langue grecque si mélodieuse et si suave, « non solum inusitatus, sed præposterus et præcox amor. » Il fallut que son père consentit à ce qu'il commençât ses études par cette langue préférablement au latin. Les succès répondirent à son ardeur ; en peu de temps, il fut en état de remplir son rôle dans les exercices dramatiques de ses compagnons d'étude. Cette passion du grec ne le quitta plus. Les savants hellénistes Pierre Danés, Jacq. Toussaint, Adrien Turnèbe, achevèrent ce qui avait été si heureusement commencé. La passion du jeune écolier pour le grec s'étendit jusqu'aux caractères graphiques de cette langue. Il acquit, dans le tracé de la lettre, une telle perfection qu'on suppose qu'il reçut des leçons du célèbre Ange Vergèce, calligraphe de François I^{er}. Ses autres études ne furent pas non plus négligées. Une conception prompte, une mémoire heureuse, une ardeur infatigable, telles étaient les qualités qui dominaient en lui et qu'il faisait servir à son insatiable besoin d'apprendre. En un mot, Henri Estienne était une de ces têtes puissamment organisées, capables de tout embrasser, et à qui le temps seul a été mesuré. Il était à peine dans sa 17^{me} année, lorsque son père lui confia le soin de collationner le texte grec de son édition de Denys d'Halicarnasse. A l'âge de 19 ans, il entreprit de visiter les plus importantes bibliothèques de l'Europe, pour mettre le sceau à son instruction. Il visita les principales villes de l'Italie, conférant avec les savants, et recueillant auprès

d'eux et dans les bibliothèques toute sorte de richesses. Après environ deux ans d'absence, il revint [1549] chargé de dépouilles. D'autres pays, riches en manuscrits, restaient encore à explorer. A peine de retour, il repartit pour l'Angleterre. On dit que le roi Edouard VI, qui n'était pas sans lettres pour un enfant et surtout pour un souverain, lui fit le meilleur accueil. Puis il continua son voyage par la Flandre et le Brabant, où il apprit, en passant, la langue espagnole. Ce fut à Louvain qu'un Anglais lui communiqua un manuscrit des poésies d'Anacréon, par la publication desquelles il devait inaugurer sa carrière de critique. A son retour à Paris, il trouva son père sur le point de s'expatrier. Quelque regret qu'il dût éprouver de renoncer à sa ville natale, le vif amour qu'il portait à son père ne lui permit pas de balancer ; il l'accompagna dans son exil. Peu de temps après leur installation à Genève, il retourna en Italie, travailla quelque temps à Venise dans l'imprimerie des Manuce, et revit Rome et Naples, butinant en tous lieux comme l'abeille. Dans cette dernière ville, il eut l'occasion de rendre à notre ambassadeur à Venise, Odet de Selve, un service d'une nature politique qui eût pu le compromettre gravement. Nous étions alors en guerre avec Charles-Quint. Sur le point d'être reconnu par une personne qui l'avait vu à Venise chez l'ambassadeur, il se tira de ce danger en lui parlant italien avec une telle perfection que son interlocuteur crut s'être mépris. Non seulement Estienne s'était familiarisé avec la langue du Dante, mais il en parlait différents dialectes. De retour à Venise, l'ambassadeur fut tellement satisfait du succès de sa mission, qu'il l'admit dans son intimité. Sans doute l'agrément de son commerce y fut aussi pour quelque chose. En 1555, Henri se trouvait à Genève, où il épousa Marguerite Pillot (dont il dénatura le nom dans son *Epicédion*, en le traduisant par *Pilonia*), une des filles de sa belle-mère. Il vécut heureux avec elle pendant neuf ans. On peut supposer que, dès cette époque, son père se l'associa dans son imprimerie, en lui confiant plus spécialement la publication des ouvrages grecs. C'est ainsi que nous nous expliquerions la qualité de typographe qu'il prend dès 1557. L'année suivante, il se qualifiait de

typographe de Huldreich Fugger. On sait que ce riche wurtembergeois consacrait une partie de son immense fortune aux progrès des arts et des lettres. Sa collection de manuscrits anciens était très riche. Il la mit à son service, lui vint plusieurs fois en aide par des prêts d'argent, et de plus, il lui faisait une pension, très modique il est vrai, si l'on devait en croire les commérages du Pithœana. Henri II continua à prendre le titre de typographe de Huldreich Fugger ou des Fugger jusqu'en 1568, époque à laquelle la famille du grand capitaliste parvint, à force d'obsessions, à faire supprimer la pension. Dans un recueil de lettres de H. Estienne publiées, en 1830, par M. Passow de Breslau, on en trouve plusieurs relatives à des débats d'argent avec les Fugger qui refusaient d'acquitter les libéralités de leur parent.

En 1559, Henri, en vertu des dernières dispositions de son père, fut mis en possession de l'établissement typographique fondé par celui-ci.

Son activité comme imprimeur passe toute croyance. Ses savantes publications se succédaient coup sur coup. Elles suffisaient presque pour alimenter ses presses. Mais il arriva par cet excès de travail que ses forces s'épuisèrent et qu'il fut frappé d'une espèce de paralysie dans la plus chère de ses affections, celle des lettres grecques. Plusieurs fois dans sa vie si laborieuse et si agitée, il éprouva les mêmes symptômes d'apathie et de dégoût pour tout ce qui faisait auparavant ses délices. Son amour de l'étude était une fièvre qui le dévorait. Après quelque temps de repos, son abattement cessait, et sa fièvre le reprenait. La vie d'un savant est tout entière dans ses livres, les événements y sont rares. Cependant les démêlés que son père avait eus avec la Sorbonne, Henri les eut presque pareils avec le Consistoire de Genève. Plus d'une fois il fut tancé et réprimandé. C'est ainsi que le 6 fév. 1570, on lui interdit la Cène pour avoir publié, sans le congé des magistrats, un livre d'épigrammes, probablement ses *Epigrammata græca selecta ex Anthologiâ*. Le 31 août seulement, et sur sa demande, la Cène lui fut rendue après admonition. Henri était contumier du fait. Son Apologie pour Hérodote (1556) lui avait déjà attiré les mêmes censures. Seulement, dans

ce cas-ci, le Consistoire avait de très justes griefs; l'immoralité de la forme n'est pas moins pernicieuse que l'immoralité du fond. S'il est vrai, comme Henri l'objectait pour sa défense, « que les ministres sont bien contraints de dire en chaire beaucoup de choses pour reprendre les vices, » nous pensons qu'ils ne doivent pas le faire en termes malséants. Henri dut faire subir plusieurs changements à son édition originale. Mais, en 1578, l'affaire fut plus grave. Il avait été assez osé, après le vu des censeurs, pour faire quelques additions à ses Dialogues du nouveau langage françois italianisé. Le 11 sept., il fut mandé à la barre du Conseil. Prévoyant sans doute que l'affaire pourrait prendre une fâcheuse tournure, il jugea prudent de s'éloigner et se rendit à Paris, où il passa dix-huit mois. Le roi Henri III, qui l'avait en grande estime et se plaisait dans sa conversation, s'employa par l'intermédiaire de son agent à Genève, pour adoucir MM. du Conseil, et lui obtint un sauf-conduit. Après bien des démarches et des longueurs, le 12 avril 1580, Henri comparut devant le Conseil. Il fit observer pour sa justification que ce qu'on avait trouvé de répréhensible dans son livre était mis dans la bouche d'un interlocuteur dont il réfutait l'opinion, et quant aux trois passages qu'on avait condamnés, il montra qu'il les avait supprimés. Ses raisons ne paraissent pas avoir persuadé ses juges, car ils prononcèrent la saisie du livre incriminé. On devrait croire qu'après cette exécution, la justice fut satisfaite, mais il n'en est rien. Le 12 mai, Henri fut de nouveau cité devant le Consistoire. Dans sa défense, il se montra « du tout enflé et présomptueux. » Mais ce qui blessa très justement les ministres, c'est qu'il s'oublia jusqu'à leur dire qu'il voyait bien que, pour leur plaire, il fallait être quelque peu hypocrite. Après l'avoir censuré et excommunié, le Consistoire le renvoya devant le Conseil qui le condamna à la prison. En même temps, il fut exclus du Conseil des Deux-Cents, où il était entré en 1567. A deux reprises différentes, le 3 et le 20 juin, le résident français écrivit au Conseil pour obtenir son élargissement. Ses démarches paraissent avoir eu quelque succès. Du reste, Estienne se soumit aux exigences du Conseil, car nous le voyons de-

mander, le 1^{er} août, l'autorisation d'imprimer son *Juris civilis fontes et rivi*, ce qui fut accordé à condition qu'il en soumettrait les épreuves à un ministre au fur et à mesure du tirage.

Le séjour forcé que Henri fit à Paris, fut l'occasion de la composition d'un livre de quelque valeur pour l'histoire de la langue française, le *Projet du livre sur la précellence* de notre langue sur toutes les autres, la grecque exceptée. Un jour que Henri III lui avait entendu développer cette thèse avec sa séduction ordinaire, il l'invita à mettre ses idées par écrit. Comme Estienne s'en excusait sur ce qu'il n'avait pas avec lui ses livres et ses papiers, eh ! quoi, lui objecta le roi, ta tête est-elle aussi restée à la maison ? Piqué d'honneur, il promit donc, et trois mois après, le livre était composé et imprimé. Ce n'était qu'une ébauche, mais S. M. en fut très satisfaite, et elle fit délivrer à l'auteur un mandat de trois mille livres. Or voici ce qui arriva de cette gratification. L'Estoile confirme le fait dans son journal. Lorsque Estienne se présenta pour toucher cette somme, le trésorier, en homme habile, ne consentit à acquitter les libéralités du monarque qu'à la condition qu'on lui en abandonnerait la moitié. Estienne se récria. Soit ! répondit le financier, vous pourrez vous en repentir. Et en effet il s'en repentit. Car, à quelque temps de là, s'étant de nouveau présenté chez notre homme de finances dans l'intention de s'exécuter s'il persistait dans ses idées de rapine, il lui fut répondu qu'il était trop tard. De son côté, l'honorable trésorier avait capitulé avec le peu de scrupules qui lui restaient, et toute la gratification royale était passée à son profit. Les libéralités de Henri III ne se bornèrent pas là. A la date du 12 août 1579, ce prince lui accorda un brevet de trois cents livres de pension « à prendre par chacun an par les mains des trésoriers des Lignes pour lui donner tant plus de moyen de s'entretenir, en considération des services que luy et ses prédécesseurs lui avoient cy-devant faits, comme il espérait qu'il continueroit à l'avenir tant du costé de Suisse que ailleurs, selon que les occasions s'en pourroient offrir. » Cette pension eut à peu près le sort de la gratification, elle fut très mal payée ; mais la bonne intention reste et

nous devons en tenir compte au souverain.

Après la publication du Thesaurus, une nouvelle ère semblait commencer dans la vie de Henri. Mais, soit que cet effort l'eût épuisé, soit que le dérangement de ses affaires (cette immense entreprise l'avait presque ruiné) lui fit rechercher la distraction, soit simplement pour satisfaire à sa passion des voyages toujours mal contenue, il se mit à mener une vie nomade, heureux de s'échapper sous le moindre prétexte, courant de ville en ville, de pays en pays, de bibliothèque en bibliothèque. Son instruction sans doute n'y perdait pas, mais ses affaires en souffraient. Les magistrats de Genève le trassaient par leur exigeante sévérité. Il est probable que, s'il n'en n'avait pas été empêché par les dispositions du testament de son père, il eût fini par transporter son imprimerie ailleurs. Ainsi, le 1^{er} sept. 1581, il fut cité devant le Conseil pour avoir imprimé sans permission *C. Sigonii Fasti consulares*. Après une verte réprimande, on le condamna à une amende de 25 écus, qu'on réduisit plus tard à 10, payables en trois semaines. Cette mansuétude du Conseil nous porterait à croire que les affaires du savant typographe devaient être dans un bien triste état. Aussi voyons-nous qu'en 1582 deux volumes seulement sortirent de ses presses ; en 1583, deux, et pas un seul l'année suivante. Les malheurs de ce temps contribuaient sans doute aussi à ruiner son commerce. Henri passa toute l'année 1585 à Paris, faisant imprimer ses ouvrages chez des imprimeurs étrangers. En 1587, le poète Paul Méliissus, son ami, le félicitait, dans une lettre, de ce qu'il avait fermement pris la résolution de réorganiser son imprimerie. Ces bonnes dispositions portèrent leurs fruits pendant un peu de temps ; mais son inquiétude finit par reprendre le dessus. Il séjourna une partie de l'année de 1590 à Bâle. Les années suivantes, il reprit quelque énergie ; mais bientôt il ne tint plus en place. Ces intermittences d'apathie et d'activité occupèrent ses dernières années. Il était, en 1592, professeur de grec à Lausanne, mais nous voyons par une de ses lettres à Bèze (*MSS. de Genève*, 197^{aa} Cart. 1) qu'à la fin d'avril de l'année suivante, il se trouvait à Heidelberg, fort

mécontent de n'avoir obtenu ni de *Tous-saint* ni du prince palatin ce qu'il en espérait. En 1597, il était à Montpellier auprès de son gendre *Casaubon*, alors occupé de ses commentaires sur Athénée, pour lesquels il avait mis à sa disposition les variantes que, dans sa jeunesse, il avait recueillies à Rome. Il était encore plein de vie, et quoi qu'on en ait dit, rien dans ses facultés mentales n'annonçait qu'il fût près de sa fin. Ayant quitté Montpellier, il se remit en course, visita plusieurs villes et arriva malade à Lyon. Comme il n'avait personne auprès de lui pour le soigner, il se fit transporter à l'Hôtel-Dieu, où il devait trouver les soins qui lui auraient manqué dans une hôtellerie. Mais les ressorts de la vie étaient usés en lui, il mourut dans les premiers jours de mars 1598, à l'âge de près de 70 ans. *Casaubon*, en rapportant sa mort dans ses *Ephémérides*, ne lui épargne pas de dures vérités. Nous reproduisons ses paroles dans une traduction littérale.

« Estienne, dit-il, est mort à Lyon, loin de sa maison, comme quelqu'un qui n'aurait pas eu de foyer, lui qui avait un établissement considérable à Genève ; loin de son épouse, lui qui en avait une très-chaste ; loin de ses enfants, lui qui en avait encore quatre en vie. Chose déplorable, et d'autant plus déplorable que le défunt n'était absent de chez lui par aucune nécessité. Que nous sommes de misérables êtres, lorsque je pense, mon Estienne, mon Estienne, *ὦ τίς τίς τίς οἶα !* Toi qui, sans contredit, aurais pu tenir le premier rang parmi les hommes de ta condition, tu as mieux aimé être rejeté que d'être en honneur. Toi qui avais reçu de grands biens laissés par ton père, tu as mieux aimé les dissiper que de les conserver. Toi qui avais été si bien doué par la divine Providence, que pas un ne rivalisait avec toi pour la connaissance des lettres et surtout des lettres grecques, tu as mieux aimé te préoccuper d'autres soins que *τῶν ἐκαστῶν ἀπολαύειν*. Cela, mon Estienne, ne fut pas tant ton fait que le résultat des vices de notre esprit. Car il n'est donné qu'à un petit nombre de connaître ses avantages et d'en profiter. Cependant, ô grand homme, tu as fait des tiens, étant jeune, le meilleur usage ; tu as si bien mérité des lettres qu'il y en a peu qui puissent t'être justement comparés et presque aucun qui puisse t'être préféré. Sans doute, ô grand homme, dans

le bien comme dans le mal tu as donné de grands exemples. Fasse le Ciel que moi et les miens imitions tes vertus, ta vigilance et cette ardeur infatigable à l'étude. S'il y eut des taches en ta vie, et entre autres celle-ci, que tu as toujours préféré être loin de ta maison que d'y être présent, efforçons-nous de ne pas tomber dans les mêmes fautes. Je te supplie, ô Dieu éternel, de veiller sur les enfants et sur toute la famille Stéphanienne ; fais en sorte qu'elle prospère dans la piété et dans toutes les vertus. Surtout je te recommande, ô Dieu, mon épouse maintenant accablée par la maladie ; si elle vient à apprendre la mort de son père, quelles plaintes ! quels gémissements fera-t-elle entendre ! Console-la donc, Père des miséricordes qui seul en as le pouvoir, et fais que toujours nous nous accordions les deux dans l'amour de toi et dans ton culte avec les très-chers enfants que tu nous a donnés. Amen. »

Henri Estienne ne laissa aucune fortune. On dut vendre à l'encan les livres de ses magasins pour solder ses créanciers. Depuis longtemps ses affaires étaient très gênées. La dot même de la femme de *Casaubon* n'avait pas été intégralement payée. On admet généralement que les dépenses considérables qu'il avait dû faire pour son *The-saurus* avaient obéré sa maison. Il pressentait cette ruine. En 1565, il écrivait pour expliquer le retard qu'éprouvait cette publication : « Il est bien vrai, que d'une part la pesanteur de cest ouvrage me fait craindre et chercher des délais, sachant qu'elle me fera ployer les reins ; mais d'autre part la pesanteur de la perte qu'il me faudra porter à faute de poursuivre l'entreprise de cest ouvrage (à cause d'une grosse somme d'argent engagée aux préparatifs d'iceluy) me donne une seconde crainte, laquelle estant plus grande, chasse la première et m'aguillonne à hazarder et avanturer la faiblesse de mes reins. Ce que l'expérience monstrera (avec l'aide de Dieu) plus tost qu'on ne pense. » Comme il l'avait craint, il ploya sous le faix. C'est ce qu'il exprime dans ces vers qui se lisent au titre de son Dictionnaire :

*Theauri momento alii ditant beatique,
Et faciunt Crossam qui prius Iran erat.
At Theaurus me hic ex divite reddidit egenum,
Et facit at juvenem ruga senilis arot.
Sed mihi opum levius est, levius est jactura juvenote,
Judicio hanc levius est si labor iste tuo.*

Si l'on doit en croire Casaubon, Henri Estienne était d'une humeur difficile. Il ne permettait à personne, pas même à son gendre, de pénétrer dans sa bibliothèque : c'était son Saint des Saints. Ses publications feront assez connaître quel était son vaste savoir. Il possédait le grec comme pas un de son siècle. Il écrivait le latin avec correction et élégance. Le français lui était peut-être moins familier. Nos érudits, habitués à l'usage du latin, écrivaient leur langue naturelle avec une dédaigneuse indifférence.

Henri Estienne avait son établissement à Genève, mais il possédait une maison de campagne du nom de Grières, dans le village de Viry, à deux lieues de la ville, où il paraît que sa famille résidait. Il fut marié trois fois. Il épousa en premières noces, le 1^{er} déc. 1553, comme nous l'avons dit ci-dessus (col. 130) Marguerite Pillot, avec laquelle il vécut neuf ans dans la plus parfaite union. Des quatre enfants dont elle fut mère, deux (?) la précédèrent dans la tombe, et un troisième l'y suivit de près. La seconde seule, JUDITH, survécut. Voici leurs noms, avec la date de leur inscription sur le Registre des baptêmes : 1^o HENRI, 8 déc. 1557 ; on n'a rien su de lui jusqu'à présent. Il se pourrait que ce fût à lui qu'on doive rapporter cette quittance (Pièces orig. t. 1079, doss. 24860, n^o 29) « Henry Estienne interprete des langues greque et latine » reçoit 300 liv. à luy ordonnées par le Roy pour la pension qu'il plaît à S. M. luy donner à savoir 600 liv. par an ; 18 nov. 1614. » — 2^o JUDITH, 1^{er} janvier 1559 ; — 3^o ESTHER, 31 oct. 1563 ; — 4^o ISAAC, 11 oct. 1564. Judith épousa le 24 avril 1580, François Le Preux, libraire-imprimeur de Paris, réfugié pour cause de religion, d'abord à Lausanne où il imprimait en 1574, puis à Morges, en 1581. En 1593, il avait un double établissement à Genève et à Lyon.

Le 19 mars 1566, Estienne se remaria avec noble d^{lle} Barbe de Wille-le-preudhon, d'origine écossaise, fille de feu Claude de Wille et de d^{lle} Françoise de Saussure, seigneur et dame du dit Wille-le-preudhon et de Felin en Lorraine¹. Dans sa préface de l'Aulu-Gelle, il fait de sa femme le plus

¹ La future est assistée par son oncle Antoine de Saussure seig^r de Soury et S. Martin en Lorraine, et par sa tante nob. dam^{lle} Anthoinette d'Auy. Voy. I, col. 576.

bel éloge. De ce second mariage naquirent huit enfants, qui sont : 5^o PAUL, qui suit, présenté au baptême le 24 janv. 1567 ; — 6^o FLORENCE, baptisée le 12 août 1568. Elle épousa, le 28 avril 1586, le célèbre Isaac Casaubon, auquel elle survécut. Quoique d'une santé extrêmement délicate, elle n'eut pas moins de vingt enfants, dont trois fils ou quatre parvinrent à la maturité de l'âge. L'une des filles JOANTILLA, née en mars ou avril 1597 à Montpellier, épousa son cousin Henri Estienne, sieur des Fossés, fils de Henri, troisième du nom, intendant des bâtiments du roi (Reg. de Charenton). Une autre, Jeanne, fut mariée au juriconsulte Jean de Gravelle du Pin¹. Vers la fin de 1613, Florence fit un voyage en France pour réclamer des arrérages de traitement qui étaient dus à son mari depuis 1610. Elle échoua dans ses démarches ; mais elle réussit à faire transporter à Londres la bibliothèque de Casaubon qu'à son départ on n'avait pas voulu laisser sortir, et qui était restée cachée chez de Thou. Elle vivait encore en 1620² ; — 7^o Une fille, non nommée sur le registre où est consigné son baptême, sous la date du 9 déc. 1571 ; — 8^o DENISE, présentée au baptême le 22 janv. 1576. On croit qu'elle mourut fille vers 1614 ; — 9^o DENIS, 22 janv. 1576 ; — 10^o EUNICE, 15 juillet 1577 ; — 11^o MARIE, 27 nov. 1578 ; — 12^o ANNE, 7 juin 1581. Ces différentes dates sont celles de la présentation au baptême. Il paraît que la mère mourut en couches de ce dernier enfant. Toute la ville la pleura, *quam mecum tota propemodum urbe luget*, écrit Henri à la date du 1^{er} août de cette année.

Après que sa plus grosse douleur fut apaisée, Henri convola en troisièmes noces, le 9 mai 1586. Sa femme Abigail Poupart³,

¹ C'est lui qui soigna l'édition des Notes posthumes de Casaubon sur le 1^{er} livre de Polybe, ouvrage qu'il dédia sous le nom de sa belle-mère au roi Jacques d'Angleterre. Le privilège est au nom de la veuve, sous la date du 22 déc. 1616. Ce commentaire de Casaubon était destiné au Polybe de Dronart, 1609, in-fol. (non pas 1699), sur le titre duquel il est même annoncé quoique absent. Voy. ci-dessus t. III, col. 820.

² On a cependant d'elle un testament, en date du 30 juill. 1588 (J. Jovenon not. de Genève, VI, 402) par lequel elle lègue mille liv. à son mari et institue son héritier Henry Estienne « son honoré père luy seul et pour le tout. »

³ Fille de noble Jehan Poupart, bourgeois de

lui donna encore deux enfants : 13° DAVID, baptisé le 6 mars 1587, et 14° JACQUES, le 23 sept. 1588. Casaubon parle de sa mort dans ses Ephémérides sous la date du 18 avril 1599. Depuis quatre jours seulement elle était de retour à Genève d'un voyage en France, lorsqu'elle succomba à une attaque de peste. On a un testament d'elle, daté du moment où elle était en couches de son premier enfant (28 février 1587; Michel Try not. VIII, 140), par lequel elle institue seuls héritiers ses père et mère.

Afin de faciliter les recherches, nous diviserons les publications de Henri Estienne en trois catégories : 1° les livres de littérature ancienne publiés en première édition; 2° les éditions annotées par lui; 3° les ouvrages originaux, y compris les traductions. Nous nous abstenons de citer les simples réimpressions, quoiqu'il y en ait telles qui pourraient passer pour des éditions princeps, tant les textes en ont été châtiés à l'aide d'une judicieuse critique ou par la collation de nouveaux manuscrits. Pour ces dernières publications, nous nous contenterons de renvoyer à l'excellent travail de Renouard.

I. PREMIÈRES ÉDITIONS. — Henri publia, de 1554 à 1592, 19 ouvrages en première édition, quelques-uns seulement en partie, dont 18 grecs et 1 latin : I. Odes d'Anacréon, gr. et lat., (1554, in-4°); — II. Divers opuscules de Denys d'Halicarnasse, (1554, in-8°); — III. L'Apologie d'Athénagore et son traité de la Résurrection, gr. et lat., (1557, in-8°); — IV. Discours de Maxime de Tyr, gr. et lat., (eod. ann., in-8°); — V. Divers écrits d'Aristote et de Théophraste, (eod. anno, in-8°); — VI. Histoires tirées de Ctésias, Agatharchide, Memnon, etc., (eod. anno, in-8°); — VII. Les Nouvelles, etc., (1558, in-fol.); — VIII. Diodore de Sicile, (1559, in-fol.); — IX. Discours de Thémistius, (1562, in-8°); — X. Lexique d'Erotien, (1564, in-8°); — XI. Recueil de Médecins grecs et latins, en lat., (1567, in-fol.); — XII. Déclamations de Polémon Himérius et de

de Melun et de D^{lle} Marie de Mézières. Conventions matrim. passées le 5 avril 1586 (J. Jovenon not. VI 27), l'épouse étant assistée de son frère nob. Jeh. Poupart habit. de Genève, de Charles Bernard de Miremont ministre de la p. de D. (voy. ci-dessus t. II, col. 891, lig. 28) et de François Hotman, doct. ès droits.

quelques autres, (eod. anno, in-4°); — XIII. Hymnes de Synésius de Cyrène, et quelques odes de Grégoire de Nazianze, gr. et lat., (1568, in-32); — XVI. Recueil composé des dialogues d'Athanase, du Traité de Basile contre Eannomius, de l'Explication abrégée de la foi orthodoxe d'Anastase et de Cyrille, gr. et lat., (avec l'interprétation de Bèze), du Livre de Fœbadius contre les ariens, lat., (1570, in-8°); — XV. Le Droit de l'Eglise d'Orient (annoté par Ennemond Bonnefoi), gr. et lat., (1573, in-8°); — XVI. Recueil de poètes grecs, Empédocle, Xénophane, Timon, Parménide, Cléanthe, Epicharme, Orphée, Héraclite et Démocrite, (eod. ann., in-8°); — XVII. Combat d'Homère et d'Hésiode, etc., gr. et lat., (eod. anno, in-8°); — XVIII. Opuscules géographiques de Dicéarque de Messine, gr. et lat., (1589, in-8°); — XIX. Epttre de S. Justin à Diognète et Discours aux Grecs, gr. et lat., (1592, in-8°).

2. ÉDITIONS ANNOTÉES : I. *Horatii poemata, scholiis et argumentis ab Henr. Stephano illustrata*, Lutetiae, ex off. Rob. St., 1549, in-8.

II. *Athenagoræ atheniensis philos. christ. Apologia pro christianis, ad imper. Antoninum et Commodum. Ejusdem, De resurrectione mortuorum. Ex antiq. exemplaribus libellus ille nunc primum profertur, hic autem castigatior quam antea editur* (cum vers. lat. subjuncta Conc. Gesneri et Petri Nannii; ac ipsius Gesneri et Henr. Stephani notis), ex off. Henr. Steph., 1557, in-8°.

III. *Aristotelis et Theophrasti Scripta quædam, græcè, cum notis*, ex. off. H. St. Paris., 1557, in-8°.

IV. *Æschyli Tragœdiæ VII, græcè, etc., cum observationibus*, ibid., 1557, in-4°.

V. *Adagiorum chiliades quatuor cum sesquicenturia Des. Erasmi roterod. cum animad. in Erasmicas quorundam Adagiorum expositiones*, [Genèv.] Oliva Rob. St., 1558, in-fol.

VI. *Xenophontis omnia quæ extant Opera, etc., cum annotationibus*. Excud. H. St. ill. viri Huldr. Fuggeri typ., 1561, in-fol. — *Xenophontis Operum Interpretationem à diversis editam Henr. Stephanus partim ipse recognovit, partim per alios recognoscendum curavit*, etc. Huic præfata est ejusd. H. St. *Oratio de conjungendis cum Marte*

Musis, exemplo Xenophontis, ibid., 1561, in-fol. — Henri est lui-même l'auteur de la version latine du livre de la Cavalerie. Pour cette publication, il eut le concours de plusieurs savants, le crétois Fr. Portus, Conr. Gesner, Joach. Camérarius, etc., et il parvint à rendre son édit. aussi supérieure à celle d'Alde (1525) que celle-ci l'emportait sur l'édit. de Ph. Junta (1516). Henri réussit mieux encore, dans la réimpr. qu'il fit en 1581, et qui moins brillante d'exécution que le volume de 1561, lui est littéralement très supérieure.

VII. *Themistii philos. Orationes XIII, græc., cum not., ibid., 1562, in-8°.*

VIII. *Fragmenta Poetarum veterum latinorum, quorum Opera non extant: Ennii, Pacuvii, Accii, Afranii, Lucilii, Nævii, Laberii, Cæcili, aliorumque multorum: undique à Rob. Steph. summâ diligentia olim congesta: nunc autem ab Henr. Steph. ejus filio digesta, et priscarum quæ in illis sunt vocum expositione illustrata: additis etiam alicubi versibus græcis quos interpretantur. Hoc in gratiam studiosorum carminis: propediem autem et amatoribus orationis solutæ in simili labore (Deo favente) gratificabimur. ibid. 1564, in-8°.* — Estienne n'a pas tenu sa promesse; l'ouvrage qu'il annonçait comme devant paraître prochainement, n'a pas été publié. L'extrême activité de son esprit ne lui permettait de réaliser qu'une partie de ses projets. Ce livre sera resté comme tant d'autres en manuscrit dans ses papiers.

IX. *Diogenis Laertii de vitis, dogmatis et apophthegmatis eorum qui in philosophiâ claruerunt, libri X. Græcè et lat. Ex multis vetustis codicibus plurimos locos integritati suæ restituentes, et eos quibus aliqua deerunt explentes. Cum annotationibus Henr. Steph. Pythag. Philosophorum fragmenta, cum lat. interpretatione (Anonymi cujusdam Dissertationes: Lysidis, Theanús, Melissæ, Musæ Epistolæ, græcè tantum), 1570, in-8°; réimpr., sans les notes, en 1594. Voir n° XXVII.*

X. *Plutarchi chæronensis quæ extant Opera cum lat. interpretatione. Ex vetustis codicibus plurima nunc primum emendata sunt, ut ex Henr. Steph. annotationibus intelliges: quibus et suam quorundam libellorum interpretationem adjunxit. Emili Probi, seu Cornelii Nepotis de vitâ excellentium imperatorum. Item Donati*

Acciaoli vitæ Scipionis et Annibalis, 1572, 13 vol. in-8°. — Selon M. Renouard, cette édition, exécutée avec correction et élégance, est restée la meilleure, jusqu'à ce que les travaux de Reiske, de Wyttenbach et de Coray aient acquis à leurs savantes publications une supériorité incontestée.

XI. *Apollonii Rhodii Argonauticon libr. IV. Scholia vetusta in eosdem libros quæ palmam inter alia omnia in alios poetas scripta obtinere existimantur: græcè. Cum annot. H. Steph. ex quibus quantam in hanc editionem contulerit diligentiam cognosci poterit, 1574, in-4°.*

XII. *P. Virgili Maronis Poemata, novis scholiis illustrata, quæ H. Steph. partim dominata, partim è virorum doctorum libris excerpta dedit. Ejusdem. H. Steph. Schediasma de dilectu in diversis apud Virgilium lectionibus adhibendo, [1575] in-8°; réimpr. en 1583.*

XIII. *Horatii Flacci Poemata, novis scholiis et argumentis ab Henr. Steph. illustrata. Ejusd. H. Steph. Diatribæ de hæc suâ editione Horatii et variis in eam observationibus, [1575] in-8°; réimpr. en 1588 avec quelques additions.*

XIV. *Novum Testamentum, græc. Obscuriorum vocum et quorundam loquendi generum accuratas partim suas, partim aliorum interpretationes margini adscripsit Henr. Stephanus, 1576, 8. cal. mart., in-16.* — Savante préface de 36 pages *De stylo Novi Testamenti*. On trouve aussi dans ce volume les vers grecs que Henri avait composés pour le Nouveau-Testament grec, in-fol., de son père; mais la pièce est revue et modifiée.

XV. *Diversorum Commentationes ad Ciceronis epistolas ad familiares, 1577, in-8°.* — Estienne est au nombre des auteurs à qui sont dus ces Commentaires, qui parurent à la suite de son édition des Lettres familières de Cicéron.

XVI. *Callimachi cyrenæsi Hymni (cum H. St. scholiis græcis) et epigrammata, etc. Henr. Steph. partim emendationes, partim, annotationes in quosdam Hymnorum locos. Ejusd. duplex interpretatio Hymni primi carmine utraque: quarum una, adstrictæ, altera liberæ et paraphrasticæ interpretationis exemplum esse possit, 1577, in-4°.*

XVII. *Interpretatio Dionysii alex. Poemati ad verbum; necnon Annotationes in*

idem, dans un Recueil d'anciens Géographes, 1577, in-4^o.

XVIII. *Judicium de quorundam locorum interpretatione Johannis Serrani et multorum contextus græci emendatio*, dans son édition des Œuvres de Platon, avec la trad. de Jean de Serres, 1578, 3 vol. in-fol.

XIX. *Theocriti aliorumque poetarum Idyllia, etc. Omnia cum interpr. latinâ, in Virgilianas et Nason. imitationes Theocriti Observationes Henr. Stephani*, 1579 et 1586, in-16. On trouve, en outre, de Henri dans ce recueil une trad. en vers grecs d'une élégie de Propertius, la 2^e du second livre.

XX. *Xenophontis quæ extant Opera : græcè. Annotationes H. Steph. multum locupletæ : quæ varia ad lectionem Xenophontis longè utilissimâ habent. Edit. secunda*, 1581, in-fol. — Moins belle que l'édition de 1561, celle-ci, d'un texte plus épuré et avec de plus nombreuses notes, lui est de beaucoup supérieure.

XXI. *Herodiani Historiarum libri VIII, græcè. Cum Angeli Politiani interpr. et hujus partim Supplemento, partim examine Henr. Steph. utroque margini adscripto. Ejusd. H. Steph. emendationes quorundam græci contextus locorum, et quorundam expositiones, etc.*, 1581, in-4^o.

XXII. *S. Justin Martyris Epistola ad Diognetum et Oratio ad Græcos, gr. et lat., nunc primum luce et latinitate donatæ ab Henr. Steph. cum ejusd. et Jacobi Beureri annotationibus. Tatiani, discipuli Justin, quædam*, 1592, in-4^o.

XXIII. *Annotationes in quasdam Appiani historias, et in conciones per totum opus sparsas*, dans son édit. d'Appien, 1592, in-fol.

XXIV. *In Joannem Xiphilinum post duos egregios messoros [Guil. Blancum et Guil. Xylandrum] Spicilegium*, dans son édit. de Jean Xiphilin, gr. et lat., 1592, in-fol.

XXV. *In Isocratem Diatribæ VII quarum una observationes Harpocrationis in eundem examinat*, dans son édit. des Discours et Lettres d'Isocrate, gr. et lat., 1593, in-fol., dédiée à Marc Fugger.

XXVI. *Concordantiæ græco-latiniæ Novi Testamenti. Cum Henr. Steph. præfatione*, 1594, in-fol. — Ces concordances sont en grande partie l'ouvrage de Robert Estienne.

XXVII. *Judicium de interpretatione Diogenis Laertii ab Ambrosio et Brognolo. Item Annotationes ad Hesychii Illustrii libr. de Philosophis, gr. et lat.*, dans sa seconde édition de Diogène Laërce, 1594, in-8^o. — Estienne n'a pas reproduit, dans cette édit., les annotations qu'il avait mises dans sa première, quod essent imperfectæ; et il préféra celles de Casaubon.

XXVIII. *Schediasmata II ad Dicerchum*, Aug. Vindob., 1600, in-8^o. — Cité dans la Bibl. Barberina, ainsi que le suivant.

XXIX. *Emendationes in Petronii Epigrammata*, Helenopoli, 1614.

XXX. *Κεφάλαια D. Matthæi et D. Marci. Interpretatio latina obscuriorum vocum et phrasium*. Insér. dans les Critiques sacrées d'Angleterre (Amst. 1698, in-fol.). — Tiré du n^o XIV.

3^o OUVRAGES ORIGINAUX ET TRADUCTIONS : I. Pièce de 72 vers grecs en tête du Nouveau-Testament grec, in-fol., de Rob. Estienne, 1540; corrig. dans les édit. suivantes.

II. *Rudimenta fidei christianæ (græcè). Libellus apprimè utilis, nunc primum in lucem editus*, [Genevæ] ap. Rob. St., 1551, très pet. in-8^o; plus. fois réimpr. — Trad. en grec du Catéchisme de Calvin.

III. *Anacreontis Teii Odeæ, gr. et lat., ab Henr. St. luce et latinitate nunc primum donatæ*, Lutetiæ, ap. Henr. Steph. [et selon M. Renouard, typis Car. Steph.], 1554, in-4^o; réimpr., en 1556, chez Guill. Morel et Rob. Estienne II. — L'indication *apud Henricum Stephanum* a fait supposer que Henri II avait eu une imprimerie à Paris. Mais il suffit de remarquer que ce petit volume est le seul qui porte cette indication, pour se convaincre que c'est une erreur. On trouve en tête de ce livre une éplre grecque de Henri *Philomusis*, plus trois épigrammes, dont une grecque et deux latines. Après le texte d'Anacréon suivent vingt pages de scolies, puis la traduction en vers latins de quelques-unes des odes. C'est contre toute vraisemblance que *Jos. Scaliger* a prétendu que Henri s'était approprié une traduction de Jean Dorat (Auratus).

IV. *Moschi, Bionis, Theocriti, elegantiss. poetarum Idyllia aliquot ab Henr. Steph. latina facta. Ejusd. Carmina non diversi ab illis argumti*. (Cum annot. in

illa idyllia et Propertii elegiâ, ex libr. II, græcè reddita), Lutetiæ, ex off. Rob. Stephani, 1556, 3 cal. jan., in-4°. — Réimpression d'une première édit. faite par Paul Manuce, en 1555, pet. in-4°, pendant le séjour de Henri à Venise. Ce fut la première production de l'imprimerie de Robert Estienne II.

V. *Mazimi Tyrri, philos. platon., Sermones sive Disputationes XLI. Græcè nunc primum editæ*, ex off. H. St., paris. typogr. — *Eædem latinæ ex Cosmi Puccii archiep. Florentini interpretatione, ab Henr. Stephano quamplurimis in locis emendatâ*, ibid., 1557, in-8°. — Cette traduction a été tellement améliorée qu'elle peut passer pour un ouvrage original.

VI. *Ciceronianum Lexicon græco-latinum. Id est Lexicon ex variis græcorum scriptorum locis à Cicerone interpretatis collectum ab Henr. Steph. Loci græcorum authorum cum Ciceronis interpretationibus*, ibid., 1557, in-8°. — *In M. T. Ciceronis quamplurimos locos Castigationes Henr. Steph., partim ex ejus ingenio, partim ex vetustissimo quodam et emendatissimo exemplari*, ibid., 1557, in-8°. — Cette seconde partie fait suite à la première et n'en doit pas être séparée.

VII. *Gallicæ grammatices libellus latinè versus* [Genève], 1558, in-8°. — Trad. en latin, afin de faciliter l'étude de notre langue aux étrangers, des notes et observations que Henri avait recueillies sur la grammaire française.

VIII. *Sexti philos. Pyrrhoniæ hypotypôseon libri III, etc. Græcè nunquam, latinè nunc primum editi, interprete H. Stephano (cum ejus notis)*. Excud. H. St., Huldr. Fuggeri typ., 1562, in-8°. — Le texte grec ne fut imprimé, pour la première fois, qu'en 1621. Dans sa dédicace à Henri de Mesmes, Henri raconte un des accès de mélancolie ou plutôt de bibliophobie, dont il avait été pris à la suite d'un excès de travail, et qui donna lieu à la publication de ce livre.

IX. *De abusu linguæ græcæ in quibusdam vocibus quas latina usurpat, Admonitio*, ibid., 1563, in-8°.

X. *Dictionarium medicum, vel Expositiones vocum (græcarum) medicinalium ad verbum excerptæ ex Hippocrate, Aretæo, Galeno, etc., cum latinè interpretatione. Lexica duo in Hippocratem huic dictiona-*

rio præfixa sunt, unum Erotiani nunquam antea editum, alterum Galeni multò emendatius quàm antea excusum, cum notis Henr. Steph. in utrumque, C. Gesneri in Erotianum, ibid., 1564, in-8°.

XI. *Colloquiorum seu Dialogorum græcorum specimen*, à la suite d'une édition des Colloques latins de Mathurin Cordier [1564], ap. H. Steph., 8°.

XII. *Roberto Stephano, viro de liter. Rep. B. M. ob editos complures hebr., gr., lat. q. libros omnibus artis typ. numeris absolutiss., quam ita calluit ut munia ejus omnia unus obire potuerit : cui corpus par oneri tanto fuit, inædiæ, vigiliæ, algoris patientissimum : par etiam animus in exiguo corpore ingens, adeo ut operum suorum magnificentia cum Francisci Gall. reg. hoc nom. primi planè regali in eam artem liberalitate certaverit : patri suo chariss. Henr. Stephanus hæc tumuli ornamenta lacrymis piissimis perfusa posuit. Vixit ann. LIX. mens. XI.* — Nous tenions à reproduire en entier cet éloge du père par le fils. Les épitaphes sont au nombre de 14, dont 9 latines et 5 grecques, imprim. sur une grande feuille in-fol. (1564) « en telle magnificence qu'on les peut appeler un mausolée typographique. » Comme spécimen d'un certain mauvais goût de l'époque, nous rapporterons la dernière de ces épitaphes qui était sans doute destinée à couronner l'œuvre :

Ὁ Στέφανος Στεφάνου στεφάνω Στεφανὼ
στεφάνωσιν,
Ἐἶν καὶ Στεφάνους νῦν Στέφανον στεφάνωσιν.

XIII. *Memoriæ Margaridis Piloniæ parisinæ... Epicedia* (cal. jan. 1564), grande feuille in-fol., en placard, contenant une pièce de 144 vers latins et trois petites pièces grecques, à la louange de *Marguerite Pillot*, sa première femme.

XIV. *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec, divisé en trois livres, dont les deux premiers traictent des manières de parler conformes : le troisième contient plusieurs mots françois, les uns pris du grec entièrement, les autres en partie, c'est-à-dire en ayant retenu quelques lettres par lesquelles on peut remarquer leur étymologie. Avec une préface remontrant quelque partie du désordre et abus qui se commet aujourd'huy en l'usage*

de la langue françoise. En ce traicté sont descouverts quelques secrets tant de la langue grecque que de la françoise : duquel l'auteur et imprim. est Henry Estienne, fils de feu Robert Estienne [Genève, 1565], in-8°; réimpr. à Paris, chez Robert II, en 1569, avec la suppression de quelques passages où le clergé et le pape n'étaient pas traités avec assez de respect. — Le titre explique suffisamment le but du livre. L'auteur s'attache à prouver qu'il y a dans le grec, avec le français, « surtout le vieil françois qui ne tient rien d'emprunt des langues modernes, » une plus grande conformité de génie qu'avec aucune autre langue, sans prétendre pourtant que cette conformité dérive de leur parenté.

XV. Quelques *Psaumes de David* trad. en vers grecs à la suite de la Paraphrase poétique de Buchanan [1565], ap. Henric. et Rob. Stephanos, in-8°. — On trouve aussi dans ce recueil quelques trad. en vers gr. de Florent Chrestien.

XVI. *Herodoti halicarnassei Historiæ lib. IX, et de vitâ Homeri libellus, latinè. Illi ex interpr. Laur. Vallæ adscriptâ, hic ex interpr. Conr. Heresbachii : utraque ab Henr. Stephano recognita. Ex Ctesid excerptæ Historiæ. Icones quarundam memorabilium structurarum. Apologia Henrici Stephani pro Herodoto* [Genève], Henr. Steph., 1566, in-fol.

XVII. *L'Introduction au Traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote. L'argument est pris de l'Apologie pour Hérodote, composée en latin par Henri Estienne, et est ici continué par lui-même.*

Tant d'actes merveilleux en cest œuvre illez
Que de nul autre après esmerveillé sores.
Et pourrez vous sçavans du plaisir ici prendre
Vous non sçavans pourrez en riant y appregdre.

L'an 1566, au mois de nov., in-8°. — Ce livre a eu un grand nombre d'éditions; la meilleure et la seule complète est la 13^{me} qui parut à La Haye, 1735, 3 vol. pet. in-8°, par les soins et avec les remarques de *Le Duchat*. L'intention d'Estienne dans cette publication n'était d'abord que de prévenir ceux qui auraient eu envie de traduire son Apologie pour Hérodote, de crainte qu'ils ne trahissent sa pensée, et d'autant plus, dit-il, qu'il lui serait loisi-

ble, « en son interprétation, d'user d'une liberté qui ne seroit ni séante ni permise » à un traducteur étranger. Mais « l'issue fut autre que je ne pensois, écrit-il dans son Épître préliminaire, car la traduction de mon livre, que j'avois commencée, me despleut tellement que je la quittay, et au lieu d'icelle, pour rendre mon esprit content, j'entrepris cest œuvre, ou plus tost quelque chose ressemblant à cest œuvre. Car, pour dire la vérité, mon dessein n'estoit pas d'aller si avant; mais en ne voulant que costoyer le rivage, je me trouvoye incontinent porté en pleine mer. » Et en effet, il nage en pleine eau dans un déluge d'anecdotes, toutes plus ou moins licencieuses. Nos auteurs les plus populaires ont tous eu une pointe de gaillardise. Estienne aimait le mot pour rire, mais trop souvent les plus gros lui paraissent les meilleurs. « On a imprimé, dit M. Renouard, mais sans en apporter de preuves, que, pour ce livre, Henri avait été brûlé à Paris en effigie. On en a dit autant de Robert, son père, mais sans le prouver davantage. Henri, vers ce temps-là et après, vint plusieurs fois à Paris, y séjourna, fut accueilli et à la ville et même à la cour, ce qui n'aurait pas eu lieu si un jugement de condamnation au feu eût existé contre lui. »

XVIII. *Psalmi Davidis aliquot, metro Anacreontico et Sapphico. Authore Henr. Steph., cujus etiam ex off. prodeunt. Ejusdem Henr. St., Odarion de Psalmis aliquot Davidicis à se ἀνακρεον τειομελο παιηθεϊσι.* 1568, in-32.

Anacreontis olim
Modos dedi jocosos :
Anacreonticam nunc,
Sed nil Anacreontis
Dabo lyram sonantem.
Sic æmulabor hastam
Quæ vulnus inferebat,
Addebat et medelam.
Quos sauciatit olim
Nervis chelys profanis,
Sanabit illa nervis
Aptata christianis.

XIX. *Annotationes in Sophoclem et Euripidem : quibus variæ lectiones examinantur, et pro mendosis emendatæ substituantur. Ejusdem Tractatus de orthographiâ quorundam vocabulorum Sophocli cum cæteris tragicis communium. Ejusdem Dissertatio de Sophocleâ imitatione Homeri,* 1568, in-8°.

XX. *Comicorum græcorum Sententiæ,*

id est γῶμαι latinis versibus redditæ, et annotationibus illustratæ, 1569, in-24. — Dédié au duc de Bavière. A la fin sont ajoutées les Sentences des Comiques latins et celles du Publius Syrus.

XXI. Quelques *Épigrammes grecques et latines*, à la suite de la seconde édition des Poésies de Bèze, etc., 1569, in-8°.

XXII. *Artis typographicæ Querimonia, de illiteratis quibusdam typographis, propter quos in contemptum venit. Epitaphia græca et latina doctorum quorundam typographorum*, 1569, in-4°. — Réimpr. à la fin de l'ouvr. de M. Renouard. Petit poème de 158 vers, hexam. et pentam., précédé d'une Épître en prose.

XXIII. *Epistola quæ ad multas multorum amicorum respondet, de suæ typographicæ statu, nominatimque de suo Thesaurio linguæ græcæ. In posteriore autem ejus parte, quàm misera sit hoc tempore veterum scriptorum conditio, in quorundam typographorum præla incidentium, exponit. Index librorum qui ex officinâ ejusdem Henr. Steph. hactenus prodierunt*, 1569, in-8°. — Cet écrit, moins l'Index, est reproduit dans les ouvr. d'Almeloveen et de Maïtaire sur la famille des Estienne et en partie dans celui de M. Renouard.

XXIV. *Remonstrance du prince de Condé au roy Charles IX, du 23 août 1568. Avec la protestation et le récit du meurtre perpétré en sa personne, le 13 mars 1569, in-8°.* — *Literæ Ludovici Bourbonii, principis Condæi, ad Carolum IX. Testificatio causarum quæ eum arma sumere cœgerunt. Brevis narratio cædis ejusdem principis et scripta in eundem Epitaphia*, in-8°. — Cet écrit, attribué à Henri Estienne, paraît être sorti de ses presses, au jugement de M. Renouard, bien qu'il ne porte ni son nom ni sa marque.

XXV. *Epigrammata græca selecta ex Anthologiâ. Interpretata ad verbum, et carmine, ab Henr. Stephano: quædam et ab aliis. Loci aliquot ab eodem annotationibus illustrati. Ejusdem interpretationes centum et sex unius distichi, aliorum item quorundam epigrammatum variæ*, 1570, in-8°.

XXVI. ΘΗΣΑΥΡΟΣ τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης. *Thesaurus græcæ linguæ ab Henr. Steph. constructus. In quo præter alia plurima quæ primus præstitit (paternæ in The-*

sauro latino diligentæ æmulus) vocabula in certas classes distribuit, multiplici derivatorum serie ad primogenia, tanquam ad radices undè pullulant, revocata.

Thesaurus lectori.

Nunc alii intrepidè vestigia nostra sequantur :
Me duce plana via est quæ salubrosa fuit.

Anno 1572 excudebat Henr. Stephanus, 5 vol. in-fol. Cum privilegio Cæs. Majestatis [1570], et Christianiss. Galliarum Regis [1561]. — Dédié à Maximilien II et à ses académies de Prague et de Vienne ; à Charles IX et à l'académie de Paris ; à Élisabeth et à ses académies d'Oxford et de Cambridge ; au prince palatin Frédéric et à son académie de Heidelberg ; à l'électeur Auguste de Saxe et à ses académies de Leipzig et de Wittemberg ; au margrave Jean-George de Brandebourg et à son académie de Francfort-sur-l'Oder.

Les trois premiers tomes sont seuls consacrés au Lexique. Dans une Épître au lecteur, Estienne déduit les raisons du plan qu'il a suivi. Puis viennent les écrits de quelques rhéteurs *de laudibus litterarum græcarum* : — On trouve dans le VI^me tome : 1° *Appendix libellorum ad Thesaurum græcæ linguæ pertinentium* ; — 2° *De græcæ linguæ dialectis, ex scriptis Joannis Grammatici quæ τυχὴν fuerunt inscripta* ; — 3° *Collectio vocum quæ pro diversâ significatione, accentum diversum accipiunt*, petit vocabulaire attribué à Cyrille et qu'Estienne croit de Philoponus ; — 4° *Verborum quorundam themata, quæ magnâ ex parte vel sunt anomala vel poetica*, etc. ; — 5° *Index* divisé en 2 parties ; la première allant jusqu'à la lettre H, colonne 229 à 1746, et la 2^me commençant à la lettre P, colonne 1 à 208. Cet index a une grande importance dans l'ouvrage, non seulement parce que les mots du Lexique disposés dans un ordre philosophique, y sont rétablis dans leur ordre alphabétique, ce qui facilite les recherches aux commençants, mais aussi parce que l'auteur y a réuni une foule de détails qu'il avait omis à dessein ou qui lui avaient échappé, « quæcumque enim vocabula in ipso opere vel consultò prætermissa fuerunt, vel me subterfugerunt, ea suis locis (id est quos series alphabetica illis assignat) tibi exhibiturus est. » — Le tome V, qui ne parut que

l'année suivante, contient : 1^o *Glossaria duo, è situ vetustatis eruta : ad utriusque linguæ cognitionem et locupletationem perutilia. Item, De atticæ linguæ seu dialecti idiomatis Comment. Henr. Stephani. Utraque nunc primum in publicum produnt.* An. 1573. Excud. H. Steph. Cum privil. Cæs. Majestatis. — Dédiés l'un et l'autre à Thomas Redinger. — Un second titre porte : *Lexicon latino-græcum vetus, glossarii nomine inscriptum, ex quo multæ antiquæ sermonis latini voces, hactenus incognitæ, quædam etiam græcæ cognoscuntur,* colonne 1 à 666. — Dans ce lexique, le mot latin est simplement traduit par le mot grec, sans explication. Après les Commentaires de Henri sur le dialecte attique, suivent : 2^o ses *Remarques in libr. Joannis Grammatici de Dialectis* ; — 3^o *De quibusdam vocabulis quæ apud Atticos vacant, etc.* ; — 4^o *Appendix ad aliorum scripta de Dialectis Atticis.* — Notre description de cet ouvrage diffère en quelques points de celle qu'en donne M. Renouard ; mais cela provient sans doute de ce que tous les exemplaires de l'édition princeps ne sont pas parfaitement conformes. La disposition ingénieuse et savante qu'Estienne avait adoptée en classant les mots de son dictionnaire dans l'ordre, pour ainsi dire, de leur génération, c'est-à-dire les dérivés et les composés à la suite des mots simples ou primitifs, *tanquam rivi ad suos fontes, vel stirpes ad suas radices*, cette savante disposition, disons-nous (plus philosophique que celle adoptée par Dolet dans ses Commentaires, et qui aurait pu cependant en donner l'idée), contribua, avec le prix élevé de l'ouvrage, à susciter des contrefacteurs qui, en mettant ce livre à la portée des petites bourses et des commençants, nuisirent à son succès et ruinèrent le malheureux éditeur. Un éhonté plagiaire, Jean Scapula, que Henri avait employé à mettre son manuscrit au net et à en revoir les épreuves, en fit un abrégé qu'il donna comme son propre ouvrage, s'attribuant même l'idée d'avoir groupé les dérivés sous leurs radicaux. « La compilation écourtée de Scapula, dit Renouard, eut la fortune de beaucoup d'abrégés : bien moins chère et en apparence d'usage plus facile, elle se vendit, se réimprima pendant que le *Trésor* restait dans le magasin

de son auteur... D'après les vices de cette compilation, si bien signalés par Henri, on peut vraiment s'étonner d'un succès si réel et si continu. » Réemment encore il en a été fait trois éditions différentes en Angleterre avec des additions et changements. Quant au *Trésor*, il paraît que Henri n'en donna qu'une seule édition, bien qu'en différents endroits de ses écrits, il parle d'une deuxième ; il se borna à réimprimer un certain nombre de feuilles, équivalant, selon M. Didot, à environ la moitié de tout le contenu du livre. Malgré l'immense savoir de l'auteur, il était naturel qu'il y eût dans son livre des lacunes et des erreurs. Plusieurs tentatives d'amélioration ont été faites ; dans le siècle dernier, Daniel Scott fit paraître à Londres 2 vol. in-fol. de Supplément. Dans celui-ci, l'honorable M. Didot a appelé à lui les plus savants hellénistes de l'Europe pour donner du chef d'œuvre d'Estienne une édition supérieure à toutes celles qui ont paru. Cette œuvre, que nous appellerons patriotique, forme 8 vol. in-fol. parus de 1831 à 1865. Éclairé par l'expérience, l'éditeur n'a pas cru devoir conserver la disposition méthodique observée par Estienne, il l'a intervertie en adoptant pour le Lexique l'ordre alphabétique, qui est d'un usage plus commode.

XXVII. *Virtutum Encomia : sive Gnomæ de virtutibus : ex poetis et philosophis utriusque linguæ græcis versibus, adjectâ interpretatione Henrici Stephani, 1573, in-16.*

XXVIII. *Francofordiense Emporium, sive Francofordienses Nundinæ : quàm varia mercium genera in hoc emporio præstent, pagina septima indicabit, 1574, prid. cal. mart., in-8^o.* — Recueil de plusieurs morceaux en prose ou en vers, dont les cinq premiers (1 en prose et 4 en vers) appartiennent à Henri. Les cinq autres, pris du grec ou du latin, roulent sur l'éloge ou la condamnation de l'ivresse. Le volume de 120 pag. se termine par une Epître de Henri à Paul Melissus.

XXIX. *Oratorum veterum Orationes, Æschinis, Lysiæ, Andocidii, Isæi, Dinarchi, Antiphontis, Lycurgi, Lesbonactis, Herodis (attici), Demadis, Antisthenis, Alcidasantis, Gorgiæ et aliorum : græcè. In harum editione quid ab Henr. Steph. præstitum sit, ex ejus præfatione lector*

intelliget. Cum interp. latiná quarundam, 1575, in-fol. — La traduct. de la harangue de Lysias De cæde Erasthothenis, est due à Estienne.

XXX. *Parodiæ morales H. Stephani in Poetarum veterum latinorum Sententias celebriores totidem versibus græcis ab eo redditas. Centonum veterum et parodiarum utriusque lingue exempla, 1575, in-8º.* — Nous nous en rapportons de confiance à M. Renouard qui nous dit que « ces imitations grecques de vers latins anciens sont plutôt des tours de force qu'un recueil de bons vers. » Henri les composa à cheval, pour tromper les ennemis de la route, *ad fallendum itineris tædium*, en revenant de Vienne en Autriche, à ce que suppose son biographe.

XXXI. *Discours merveilleux de la vie, actions et deportemens de Catherine de Medicis, royne mère, auquel sont recitez les moyens qu'elle a tenu pour usurper le gouvernement du royaume de France, et ruiner l'estat d'iceluy, 1575, in-8º de 164 pp.* ; trad. en lat. sous le titre : *Catharinæ Medicæ reginæ matris, vitæ, actorum et consiliorum quibus univrsam regni Gallici statum turbare conata est, stупenda eaque publica enarratio, 1575, in-8º de 116 pp.* ; ou sous celui-ci un peu modifié : *Legenda Sanctæ Catharinæ Medicæ, etc., eod. ann., in-8º de 103 pp.* Selon Lenglet, l'édition latine serait l'original. Les éditions se multiplièrent rapidement. La 3^{me}, annoncée comme plus correcte, mieux disposée que la première et la seconde, et augmentée de quelques particularitez, parut en 1578, in-8º. Les augmentations consistent en une pièce de 24 vers intitulée : *Sympathie de la vie de Catherine et de Jézabel, avec l'antipathie de leur mort*, et Deux Lettres envoyées à la Roynie-Mère, par un sien serviteur [de Villemadou] après la mort de Henri II. Il se peut que ces additions se trouvent déjà dans l'édition de 1576, annoncée aussi comme augmentée. — On attribue généralement cet écrit à Henri Estienne, et au jugement de M. Renouard, rien ne paraît plus vraisemblable. « Le caustique auteur de l'Apologie pour Hérodote était bien homme, nous dit-il, à produire l'outrageux pamphlet, dont, au reste, la grave et sévère histoire a confirmé, sinon approuvé,

presque toutes les rudes et souvent brutales accusations. Un des plus sûrs garants de la véracité de ce libelle pourrait être Catherine elle-même qui, suivant ce qu'assurent plusieurs écrits contemporains, dit, après s'être fait lire l'ouvrage, que si l'auteur l'avait consultée, il aurait pu en raconter bien d'autres. Quelques-uns, continue le savant bibliographe, prétendent que l'auteur est *Théodore de Bèze*, et non Henri. Il est très possible que ces deux hommes, qui avaient des rapports continuels de travaux et d'amitié, y aient mis la main l'un et l'autre, mais ce ne sont que des conjectures. » En effet, il nous semble que les raisons que M. Renouard apporte à l'appui de son opinion, ne sont pas suffisantes. Nous préférerions nous en rapporter au jugement de M. Sayous, dans ses intéressantes Études sur les écrivains français de la réformation ; si ses raisons ne sont pas entièrement concluantes, elles sont au moins plus solides. Selon lui, si on avait lu au delà des premières pages, on aurait reconnu que rien ne rappelle moins l'auteur de l'Apologie pour Hérodote que cet écrit, tout politique, et dans lequel il n'est question que de la longue liste des crimes publics de Catherine de Medicis. « Se bornant au côté tragique de l'histoire, l'écrivain n'insiste sur aucun détail graveleux... Le *Discours merveilleux* lancé dans le public entre la mort de Charles IX et le retour de Henri III à Paris était un premier acte du parti des Politiques, qui réunissait, contre la reine et Henri III, les nobles catholiques et protestants autour du duc d'Alençon, encore prisonnier de Catherine, ainsi que le roi de Navarre. Le but de ce pamphlet est de montrer Catherine visant tout le long de sa vie à anéantir la noblesse française, et la Saint-Barthélemy elle-même n'ayant pas d'autre portée. L'auteur ménage avec une intention marquée les gentilshommes catholiques qu'on a vus les plus animés contre les huguenots ; il lave même les Guises du complot de la Saint-Barthélemy pour en charger uniquement Catherine, représentée comme le patient et ambitieux assassin de la noblesse de France... Au milieu des détails de l'accusation, on attire habilement l'intérêt sur les princes prisonniers, sur le duc d'Alençon, en particulier, désigné comme le sauveur de la

patrie ; le roi de Navarre est à peine nommé. » Mais qui pourrait assurer que par politique Henri ne se fût pas placé à ce point de vue ? Le plus fort argument, selon nous, en faveur de l'opinion de M. Sayous, est encore dans le ton et le style de cet écrit. Pour ce qui est de *Théodore de Bèze*, M. Sayous serait plus disposé à le lui attribuer « si l'intérêt politique n'y dominait à tout instant l'intérêt ecclésiastique que le chef des églises réformées ne sacrifia jamais. » Pour nous, nous ferons seulement remarquer qu'il y a entre ce livre et le Réveille-Matin des Français (t. I, col. 843) une certaine conformité d'idées qui semblerait déceler un seul et même auteur.

XXXII. *De latinitate falso suspecta, Expostulatio. De Plauti latinitate Dissertatio, et ad lectionem illius Progymnasma*, 1576, in-8°. — Dédicace à Jér. de Chastillon, président au parlement de Lyon, datée à *Grieriana villâ nostrâ*, febr., 1576.

XXXIII. *Pseudo-Cicero Dialogus. In hoc non solum de multis ad Ciceronis sermonem pertinentibus, sed etiam quem delectum editionum ejus habere et quam cautionem in eo legendo debeat adhibere, lector monebitur*, 1577, in-8°. — La grave querelle des Cicéroniens n'était pas encore apaisée. Quant à Henri, son admiration pour le grand orateur laisse cependant son jugement libre.

XXXIV. *Nizoliodidascalus, sive Monitor Ciceronianorum Nizolianorum. Dialogus*, 1578, in-8°, dédié à Hubert Lanquet. François Estienne en donna la traduction en 1581. — Nizolianus était auteur du *Thesaurus Ciceronianus* qui devait initier les adeptes à tous les secrets du maître. Estienne, dans cet écrit, de même que dans les deux précédents, se moque agréablement de ces fanatiques de diction qui ne jurent que par l'orateur romain et qui sont loin de lui ressembler.

XXXV. *Deux Dialogues du nouveau langage français italianisé, et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps : de plusieurs nouveautés qui ont accompagné ceste nouveauté de langage ; de quelques courtisanes modernes, et de quelques singularitez courtisanesques* [1578], in-8° de 623 pp. — Curieuse satire où l'on trouve de très utiles renseignements. Une foule d'expressions

que Henri condamne comme des singularités courtoisanesques, ont tellement pris racine dans notre langue que l'on s'étonne d'en devoir l'importation aux Italiens que Catherine de Médicis avait attirés à sa cour. Nous avons vu que ce livre avait suscité à Estienne de fâcheux démêlés avec le Consistoire et le Conseil de Genève.

XXXVI. *Schediasmatum variorum id est Observationum, Emendationum, Expositionum, Disquisitionum, libri tres : qui sunt pensa succisivarum horarum Januarii, Februarii, Martii*, 1578, in-8°. — La suite de ce recueil d'observations philologiques parut en 1589 pour les trois mois suivants ; voy. n° XLV.

XXXVII. *Project de livre de la Précellence du langage français*. Paris, Mamert-Patisson, 1579, in-8° de 327 pages. Épître au roi Henri III. — Première ébauche d'un ouvrage qui n'a pas paru. Nous avons dit, dans notre notice biographique, à quelle occasion ce livre fut écrit. Le débat est entre l'Italien et le Français. Comme de raison, Estienne donne l'avantage à sa langue maternelle, apportant à l'appui de sa thèse une foule de bonnes raisons, sans s'abstenir toujours, dans l'ardeur du combat, de l'arme perfide du paradoxe. Selon M. Sayous, cet écrit est, sous le rapport du style, le chef-d'œuvre d'Estienne.

XXXVIII. *Collatio Mosaicarum et Romanarum ante Justiniani imp. statem indè sumpta*, dans son édition des Sources du droit civil, 1580, in-8°.

XXXIX. *Paralipomena grammaticarum gr. linguæ institutionum. Item, Animadversiones in quasdam grammaticorum græc. traditiones*, 1581, 13 oct., in-8°.

XL. *Hypomneses de gallicâ linguâ, peregrinis eam discentibus necessariæ ; quædam verò ipsis Gallis multum profuturæ. Auctore Henr. Steph. qui et gallicam patris sui grammaticen adjunxit. Cl. Mitalerii Epistola de vocabulis quæ Judæi in Galliam introduxerunt*, 1582, in-8°.

XLI. *Auli-Gellii Noctes Atticæ, seu Vigilæ Atticæ, quibus invigilatæ sunt, Henr. Stephani Noctes aliquot Parisinæ*, Parisii, 1585, in-8°. — Les Nuits parisiennes sont au nombre de sept, toutes relatives à Aulu-Gelle, plus une première Nuit servant d'introduction. Estienne en annonçait douze autres comme étant terminées, mais elles n'ont point paru.

XLII. *Ad Senecæ lectionem Proodopæia, in quâ et nonnulli ejus loci emendantur, Ejusd. H. Steph. Epistolæ ad Jac. Dalechampium, partim Diorthotikæ quorundam Senecæ locorum, partim etiam Exotastikæ* [Genève], 1586, in-8°.

XLIII. *De criticis veter. græcis et latinis, eorumque variis apud poetas potissimum reprehensionibus, Dissertatio*; Parisii, 1587, in-4°.

XLIV. *Dialogus de benè instituendis græcæ linguæ studiis. Alius Dialogus de parùm fâcis græcæ linguæ magistria, et de cautione in illis legendis adhibendâ*, 1587, in-4°.

XLV. *Schediasmatum variorum libri tres, qui sunt pensa succisivorum horarum Aprilis, Maii, Junii* [Genève], 1589, in-8°. — Ce journal philologique, qui devait embrasser une année entière, n'a pas été poursuivi.

XLVI. *Dicæarchi Messenii Geographica quædam, sive de vitâ Græciæ. Ejusd. Descriptionis Græciæ, versibus iambicis, ad Theophrastum : græcè, cum latin. interpretatione atque annotationibus Henr. Steph., et ejus Dialogo, qui inscribitur Dicæarchi Sympractor*, 1589, in-8°; réimpr. dans le t. XI des Antiq. grecq. de Gronovius. — La version lat. est de Henri, ainsi qu'une partie des notes; les autres sont de Casaubon.

XLVII. *Principum Monitrix Musa, sive de Principatu benè instituendo et administrando Poema. Autore Henr. Stephano. Ejusd. Poematium, cujus versus intercalaris Cavete vobis, principes. Ejusd. libellus* (Dialogus Philoceltæ et Coronelli); et *libellus in gratiam Principum scriptus, de Aristotelicæ Ethicæ differentiâ ab historicâ et poeticâ, ubi multi Aristotelis loci vel emendantur, vel fîdelius redduntur*, Basileæ, 1590, in-8°. — M. Renouard décrit ainsi ce livre. « En tête du volume, dit-il, est, en 124 vers, le Proème ou préface d'une œuvre de Henri Estienne, intitulée : *L'Ennemi mortel des Calomnieux*, en vers français. Cette œuvre avait été présentée par Estienne à Henri III et il en est fait mention dans le poème latin. Je ne vois pas qu'on l'ait jamais imprimée. Quoique long, et paraissant indiquer tout le contenu du volume, ce titre n'est cependant pas complet. Après les 224 pages de *Musa Monitrix*, viennent, en 64 pages,

deux autres ouvrages en vers, faisant suite à ce recueil de conseils versifiés. L'un, *Rex et Tyrannus*, est un parallèle entre ces deux sortes de maîtres; le second traite *De principatu benè instituendo et administrando*, en vers hexamètres, à *Musâ monitrice principum dictati*. Après soixante-trois distiques, tous suivis du refrain *Cavete vobis, principes*, vient un Dialogue *Philoceltæ et Coronelli* [Stephani], en 48 pages, non annoncé sur le titre et servant de commentaires aux distiques. — Henri, continue Renouard, était d'un savoir immense, mais quelle différence de son style avec le style élégant et correct, on pourrait dire aimable, de Paul Manuce, et souvent même celui d'Alde, fils de Manuce ! Cette critique nous semble juste. Le style de Henri Estienne est très inégal, non par impuissance de faire mieux, mais par défaut d'application. L'idée le préoccupe toujours plus que la forme.

XLVIII. *Ad M. Terentii Varronis Assertiones analogiæ sermonis latini, Appendix H. Stephani. Item, Jul. Cæs. Scaligeri de eadem disputatio doctissima. Loci Varronis quamplurimi emendati* [Genevæ], 1591, in-8°.

XLIX. *Epigrammata*, au nombre de 31, précéd. d'une longue préface, dans une édit. de Martinalitiâ venatione, par le prince palatin Frédéric IV, Heidelb., 1592, in-4° de 32 pp.

L. *Ad Augustiss. Cæsarem Rodolphum secundum et ad universos Sacri Rom. Imp. ampliss. Ordines Ratisbonæ conventum habentes, Oratio adversus lucubrationem Uberti Folietæ de magnitudine et perpetud in bellis felicitate Imperii Turcici*. (Ejusd. ad eosdem) *Exhortatio ad expeditionem in Turcas fortiter et constanter persequendam*, Francof., 1594, in-8°.

LI. *Les Prémices, ou le premier livre des Proverbes épigrammatisez, ou des Épigrammes proverbialisez, c'est-à-dire signez et scellez par les proverbes français; aucuns aussi par les grecs et latins, ou autres, pris de quelcun des langages vulgaires; rangez en lieux communs* [Genève], 1594, in-8°.

LII. *Ex Memnone excerptæ historiæ de tyrannis Heracleæ Ponticæ. Ex Ctesid et Agatharchide excerptæ historiæ, omnia cum recenti accessione, græcè et seorsim latinè, partim ex H. Stephani, partim ex Laur. Rhodomanni interpretatione, etc.*,

1594, in-8°. — La version latine forme une partie séparée.

LIII. *De J.-Lipsii Latinitate Palæstra prima Henr. Stephani Parisiensis, nec Lipsiomimi, nec Lipsiomomi, nec Lipsiocolacis, multoque minus Lipsiomastigis; cum ejusdem præludio* : Libertas volo sit latinitati, sed licentia nolo detur illi : hic multa non vulgaria vulgi literatorum linguis de latinitate illâ antiquariâ tantum non digladiantibus apponuntur, Francof., 1595, in-8°. — Mauvaise satire contre un rival en érudition. A propos du latin de Juste-Lipse, Estienne ne s'occupe guère, dans ce pamphlet, que de la guerre à faire aux Turcs. C'était une idée fixe, qui lui fit perdre de vue le but de son livre.

LIV. *Carmen de senatulo seminarum, magnum senatui virorum levamentum atque adjumentum allaturo*, Argentorati, Anton. Bertram., 1596, in-4°. — Nous ignorons si Henri s'est inspiré, dans cette pièce, de la comédie d'Aristophane, ou comme M. Renouard le suppose, du Colloque d'Érasme, intitulé *Senatulus*. Nous n'avons pas été plus heureux que lui pour nous la procurer.

La Croix du Maine, Draudius et l'auteur du Catal. Bibl. Barberinæ attribuent encore à Henri Estienne une foule d'ouvrages. M. Renouard en reproduit, en partie, la liste ; mais si l'on en retranche ceux qui ne lui appartiennent pas, tout est incertitude pour le reste. Ce qui est plus certain, c'est qu'il laissa une grande quantité de manuscrits. Casaubon parle, entre autres, dans une lettre à Dav. Hoeschel, de deux forts volumes écrits en grande partie de la main de Henri, « duo sunt grandia *ἱκανῶς* volumina magnam partem manu τοῦ μακαρίτου Henr. Stephani scripta. Egi cum Paulo Stephano fratre ut ea curaret ad te perferenda, neque dubito facturum. » Puis il ajoute : « Quantus ille vir fuerit in literis, si nesciebam antè, potui affatim discere ex iis quæ reperta sunt mihi in bibliothecâ καὶ φιλελευθερίας καὶ φιλομαθείας propè incredibilia monumenta. » Que sont devenues toutes ces richesses ? on l'ignore. M. Renouard termine sa savante notice, en reproduisant, d'après Maittaire, une longue liste (4 pag. in-8°) d'ouvrages que, dans le cours de sa laborieuse carrière, Henri s'était proposé de mettre au jour ; ce que l'on voit par di-

vers passages de ses écrits. « Les projets littéraires de Henri, nous dit le judicieux bibliographe, furent innombrables ; la [notre] liste n'en donne [encore] qu'une indication bien imparfaite ; et la vie entière de deux Henri, de deux hommes d'une capacité égale à la sienne n'y eût point suffi ; aussi en devait-il nécessairement rester un grand nombre sans exécution : et cette longue série de projets non réalisés, gardons-nous de la considérer comme l'inutile forfanterie d'un esprit vaniteux dont l'outré-cuidance s'imagine pouvoir tout atteindre, tout exécuter. Dans ses indications les plus vagues, il nous a ouvert, jalonné plus d'une route, et suggéré ou accéléré d'utiles travaux auxquels, sans lui, on eût beaucoup moins pensé. »

IV. Paul Estienne, le seul fils de Henri qui ait été typographe, marcha sur les traces de son père, mais à distance. Le génie des Estienne brillait encore en lui, mais il était sur son déclin. Chose remarquable, un grand nombre de familles qui, de père en fils, ont marqué dans l'histoire, ne restèrent attachées au protestantisme qu'aussi longtemps qu'un noble sang, *virtus animi*, coula en elles, et qu'elles l'ont abandonné, dès que ce sang s'est appauvri. Il y a là un grand enseignement : c'est que la liberté ne convient qu'aux âmes d'élite. Les Estienne, eux aussi, subirent cette loi. Paul Estienne naquit à Genève, en janvier 1567. Lorsque son éducation fut achevée, il visita les universités et se mit en rapport, à l'exemple de son père, avec divers savants. En 1587, il était à Leyde. Juste-Lipse, dans une de ses lettres, en parle comme d'un jeune homme d'un caractère aimable, mitis animi adolescens. De retour à Genève, il se maria. Dès lors, il prit part aux travaux typographiques de son père, restant souvent chargé, pendant ses longues absences, de la direction de l'établissement. Quoique très jeune, il n'était pas au-dessous de cette tâche. Ses connaissances philologiques étaient solides ; mais, pas plus que Henri, il n'avait le génie des affaires. En 1597, il fut admis au Grand Conseil de Genève. Après la mort de son père, qui n'avait point fait de testament, il dut acheter son imprimerie pour la somme de huit cents écus ; mais sur la généreuse insis-

tance de *Casaubon*, et comme un hommage rendu à la mémoire du défunt, ses cohéritiers lui abandonnèrent, avant tout partage, les manuscrits qui se trouvaient dans sa bibliothèque. Il en profita pour la publication de plusieurs bonnes éditions. Son repos ne tarda pas à être troublé par une fâcheuse affaire. A la suite de la tentative avortée du duc de Savoie, appelée l'Escalade, Estienne fut accusé d'avoir empêché un paysan du Chablais de venir témoigner dans le procès, pour cause de trahison, intenté au syndic Blondel. Jeté en prison, le 13 sept. 1605, il en sortit, le 23 octobre, moyennant submission et promesse de se représenter toutes et quantes fois [il en seroit requis], et de n'absenter la ville sans congé de Messieurs du Petit Conseil. » En même temps, on le suspendit de sa charge de conseiller. Soit que sa conscience l'eût accusé, soit qu'il ait craint que l'effervescence populaire n'influençât la justice, Estienne eut la faiblesse de manquer à sa parole ; il s'enfuit secrètement de Genève. Dans une requête à Messieurs du Conseil, sous la date de janvier 1608, pour obtenir un sauf-conduit afin de pouvoir régler ses affaires, il leur marque qu'il a pris la résolution de se retirer à Paris vers son beau-frère [Casaubon] « pour y vivre en liberté de conscience et en l'exercice de la religion que Dieu lui a faict la grâce de sucer avec les mamelles en leur Eglise, et là chercher les moyens d'entretenir soi et ses enfans leurs citoyens sans scandale, desplaisir ou ombre de ses concitoyens. » Il ne reparut dans sa ville natale qu'en 1620 et pour peu de temps, avec un sauf-conduit du Conseil, afin de retirer les matrices grecques, emportées à Genève par son aïeul Robert. Cependant son imprimerie ne cessa de marcher, à son nom, jusqu'en 1626, mais en chômant souvent pendant des années entières. Renouard ne cite que 27 ouvrages sortis de ses presses.

Avec assez de savoir pour se faire un beau nom dans la typographie et les lettres, Paul Estienne manqua de cette activité qui, chez son père, fut quelquefois portée à l'excès. Ayant fort bien commencé, il produisit peu, laissa languir son imprimerie et, par conséquent aussi, ses affaires commerciales ; enfin il resta en arrière de ce que l'on pouvait attendre du fils de Henri Estienne. Sa femme, Marie Rou-

phe, appelée par d'autres Catherine de Sarms, lui donna de nombreux enfants, dont nous reproduisons les noms avec la date de leur inscription au registre des baptêmes : 1° ABIGAIL, 18 déc. 1589, Henri Estienne parrain ; — 2° ANTOINE, 28 juin 1592 ; — 3° ISAAC, 22 mai 1594, Isaac Casaubon parrain ; — 4° LUCRÈCE, 29 sept. 1598 ; — 5° AIMÉ, 1^{er} sept. 1600 ; — 6° MARIE, 20 déc. 1601 ; — 7° JOSEPH, 23 sept. 1603 ; — 8° RUTH, 8 mars 1605 ; — CATHERINE. Elle n'est pas nommée par MM. Haag, mais quelques actes notariés¹ obligent à l'inscrire.

V. Antoine et Joseph rentrèrent tous deux dans l'église catholique, et selon toute probabilité, ils y rentrèrent du consentement de leurs parents, mais non sans résistance et désespoir de ceux-ci. Nous voyons dans une lettre de Paul aux pasteurs de Genève, à la date du 18 nov. 1616, qu'il met la conversion de ses enfants sur la conscience de ses persécuteurs : « J'appelle donc à Dieu contre ces gents là du sang de l'âme de mon enfant *quem pontificis in suas partes traxerunt*, auquel pour l'estroict de mes affaires n'ay peu donner remède, les moyens m'ont esté levez de l'entretenir en vos escholes ; et mon second regret encore est de me voir en semblable difficultés pour les études de mon autre fils, lequel j'ay toujours sauhaicté d'instruire en la ville à laquelle j'ay tout voué : de quoy je semble aujourd'hui estre forclos par la force qui me vent faire perdre mon bien, qui est aussi celuy de mes créanciers avec lesquels selon la forme des susdictes procédures je suis du tout empesché de traicter. »

Antoine acheva à Paris, sous les yeux de son père, son éducation commencée à

¹ Du 19 mai 1653 Jean fils d'Abraham Berger orlogeur à Genève et sa femme Catherine fille de feu noble Paul Estienne procédante par l'avis et conseil de Sp. Pierre Colinet ministre à Morges, confesse avoir reçu de noble J.-Fr. Godard Seign^r conseiller de Lausanne 20 pistoles d'or sur ce qui peut appartenir à la dite Estienne en l'hoirie de sa sœur Abigahy Estienne sa sœur et (belle)-fille du d. nob. Godard (L. Pasteur, XVII 113). — Du 23 sept. 1665 Catherine fille de feu sieur Paul Estienne imprimeur et veuve du sieur Jean Berger maistre orlogeur confesse avoir emprunté 200 flor. pour reparer sa maison sise à Virey laq. est tombée en partie et ruinée (Id. XLIII, 92).

Lyon. Après avoir fait abjuration entre les mains du cardinal du Perron, il obtint la charge d'huisier de l'assemblée du Clergé, avec une pension de 500 livres, pension qui lui fut conservée lorsqu'en 1635, il perdit cette place ou y renonça. Son père le seconda sans doute dans la fondation de son établissement typographique à Paris. Ses premières impressions remontent à 1613 ; la dernière est de 1664. Dès 1615, il prend le titre d'imprimeur du roi. Quant à Joseph, il fut nommé, par lettres-patentes du 15 juin 1629, seul imprimeur et libraire du roi à La Rochelle. Ce n'était sans doute pas sans motif que l'on choisissait cette ville, qui venait de tomber au pouvoir de Richelieu, pour y envoyer un petit-fils de Henri Estienne, *lavé et nettoyé* du péché de ses pères. Mais sa destinée n'était pas de servir d'appeau ; il mourut de la peste peu de semaines après son arrivée.

On ne doit à Paul Estienne, comme écrivain, que quelques essais de poésie latine.

I. *Pauli Stephani Versiones epigrammatum græcorum Anthologiæ latinis versibus. Ejusdem Juvenilia*, Genève et Lugd., apud Franc. Le Preux, 1593, in-8°. Dédiés à son père Henri. — Renouard nous apprend que dans le catalogue des livres apportés aux foires de Francfort pendant le cours du XVI^e siècle (Francfort, 1602, in-4°), à la suite de ces *Juvenilia*, se trouve cité : *Meditationes peculiæares, sive Fidei labores*, ibid., 1593, in-8°, qu'il suppose être un appendice à ce volume de poésies.

II. *Votum pro felici itinere Mauritiï, landgravi Hassiæ*, 1602, in-4°. — Petite pièce de vers latins.

Nous citerons encore l'*Epicède* (41 hexamètres), si plein de tendres regrets, qu'il composa sur la mort de son père, et l'*Adieu* qu'il adressa à la Compagnie des pasteurs de Genève *post festum Paschatis anni 1607* [37 hexam.] ; en voici un passage :

..... Vos ð nunquamne videbo ?
 Nulla dies, nulla est que non . os hora reducat.
 Extremumne vale pleno singultibus oro
 Ergo feram ? magno jam mens mea fluctuat æstu.
 Totus eo in lacrymas, et me nihil acris urit
 Quam comitem vestris jam non adjungere sacris
 Ut loquit quondam. Sed mens mea perficit absens
 Quod nequeo.

II. François Estienne, second du nom,

fils de Robert I^{er}, et frère puîné de Henri II, naquit à Paris vers 1540. Les Lettres de rémission du roi Henri II, dont nous avons parlé dans notre notice sur Robert, nous fournissent quelques renseignements sur sa première éducation. « Environ l'an mil cinq cens quarante-neuf, y lisons-nous, ledit François, lors aagé de six ans seulement [un peu plus haut, il est dit âgé de 12 ans, à la date d'août 1552] fut emmené par un marchand de la ville de Strasbourg pour lui servir et apprendre, tant au fait de la marchandise, estude, que en la congnoissance de la langue germanique, lequel marchand le meist en pension chez ung nommé Theobaldus, demourant en ladict ville de Strasbourg, homme de sçavoir pour instituer jeunes enfans. » Environ quatre ans après [nous renonçons à éclaircir ces dates], il fut retiré de Strasbourg et conduit à Lausanne « où il fut mys en pension avec [chez] ung nommé de Bellenove, lequel l'instituoit en grammaire, en la langue du país. » Ses deux frères Robert et Charles l'y avaient précédé ; Robert avait été placé chez un nommé Rabicus [*Ribbitus*], « lequel l'institua en hébrieu et l'envoya au colleige, » et Charles chez « ung précepteur qui l'instituoit ez lectres grecques. » Lorsque leur père se fut retiré à Genève, il les fit venir auprès de lui, où il les occupa « tous en divers actes et ministères, selon leur capacité et congnoissance qu'ils povoient avoir de son estat et de ce qui en dépend. » Nous lisons, en effet, dans le testament du père (1559) : « ordonne icelui testateur que ledict François se contente d'icelle somme [2000 l. t.] heu égard aux *grandz despens* que ledict testateur a fait pour l'entretenir aux estudes et es lieux où il a demouré hors sa maison. Et neantmoingz afin que l'on puisse cognoistre quel devoir fera ledict François de s'entretenir et demourer en ceste église et cité tant qu'il plaira à Dieu maintenir la saincte réformation d'icelle telle qu'il a pleu à Dieu y establir selon son saint Evangile, ledict testateur veult et ordonne que ladict somme demoure entre les mains dudict Henry en baillant les profictz d'icelle chacun an audict François pour l'entretenir jusques à ce qu'il soit venu en aage de vingt-cinq ans et que l'on cognoisse par sa vie et conversation et qu'il ayt apparence

en l'église, par le tesmoignage des spectables ministres d'icelle, qu'il ha vouloir de continuer et snyvre et se maintenir en ladicté réformation. Et s'il faict le contraire et se débauche ou retire de ladicté réformation, ledict testateur veut et ordonne qu'il soit privé entièrement de ladicté somme et qu'elle demoure audict Henry. » On voit que les huguenots zélés n'avaient pas scrupule de faire, dans leur particulier, ce qu'ils reprochaient à leurs persécuteurs. Ils ne comprenaient pas que, comme toute autre autorité, politique ou religieuse, la puissance paternelle, s'arrête là où commencent les droits souverains de la conscience. François Estienne suivit aussi la carrière illustrée par son père. Dès 1562, nous le voyons à la tête d'une imprimerie à Genève. Sa première publication fut un recueil de sermons de Calvin, et sa dernière, parue en 1582, les Œuvres de Plutarque, de la trad. d'Amyot. Pendant cette période de 20 années, seize publications seulement, portant son nom, sortirent de ses presses. On lui a attribué plusieurs ouvrages ; mais un seul est de lui, c'est la traduction en français du célèbre écrit d'Hubert Languet *Vindiciæ contra tyrannos*, qu'il publia sous ce titre : *De la puissance légitime du prince sur le peuple, et du peuple sur le prince. Traité très utile et digne de lecture en ce temps, écrit en latin par Estienne Junius Brutus, et nouvellement traduit en françois* (anonyme), 1584, in-8°. Quant au *Traicté des dances et à la Remonstrance charitable*, ces deux productions appartiennent au minime Antoine-Étienne [noms pris en entrant en religion] qui n'a rien de commun avec la famille de nos Estienne.

François Estienne se maria, dit-on, deux fois. Sa première femme, Blanche de *Corguilleray*, fille de ce seigneur du Pont¹ qui eut maille à partir avec Durand de Ville-gagnon (V, col. 973), et de Marguerite de *Machault*. Il l'épousa à Genève, le 13 juill. 1563, et elle lui donna deux fils : SAMUEL, baptisé le 4 avril 1563, et DANIEL, le 13 mars 1567². Si l'on doit en croire La Caille,

¹ Philippe de Corguilleray s^r du Pont avait laissé trois enfants : 1^o d^{me} Ayme, 2^o Hector, 3^o Blanche. Après sa mort, ses deux aînés rentrèrent dans leur patrie, l'Orléanais. Voy. la note suivante.

² En 1582, il ne lui restait que Sampel et une

François serait allé se fixer en Normandie, après 1582, et y aurait épousé, en secondes noces, Marguerite *Cave* dont il aurait eu plusieurs enfants : GERVAIS, libraire à Paris vers 1616, qui épousa, le 24 oct. 1618, Denise Pailleaux, dont il eut Marie Estienne, née le 2 nov. 1619 ; — 2^o ADRIEN, libraire également né à Paris en 1616, qui épousa, le 10 juillet 1617, Marie Chastelain, dont il eut trois enfants : PIERRE, né le 21 août 1618 ; ADRIENNE, née le 16 déc. 1626, et JÉROSME, le 10 sept. 1630, reçu libraire à Paris, le 29 nov. 1657 ; — 3^o ADRIENNE, mariée, le 4 févr. 1635, au libraire de Paris Jacques Palfart.

Th. Janson ab *Almeloveen*, *De vitis Stephanorum*, Amsterd., 1683. — Idem, *Vie de Casanbon et lettres de celui-ci* (n^{os} 12, 15, 68, 163, 176, 185, 188, 194, 1047 dans l'édit. de 1709 in-fol.) — Maittaire, *Stephanorum historia*, 1709. — Nicéron, *Mém. sur les hommes illustres*, t. 36. — Prosp. Marchand, *Dict. hist.*, 1758, in-fol. — Senebier, *Hist. litt. de Genève*, 1786. — Renouard, *Annales des Estienne*, 1843. — Fougère, édit. du *Traité d'H. Estienne sur la Conformité du langage français avec le grec*, 1853. — Sayous, *Les Écrivains français de la Réformation*, 1854. — Gaulleux, *La Typog. genevoise*, 1855. — A. Firmin Didot, *Biographie générale*, 1872. — A. Bernus, *Encyclopédie des sciences relig.*, 1878.

3. ESTIENNE (d') vieille famille noble de Provence. On a un acte enregistré au parlement d'Aix, 21 mai 1534, dans un procès entre « Esperit Estienne escuier, seigr de Venelles, Antoine et Jehan Estienne ses frères d'une part, et dam^{lle} Magdallaine Chaussegrosse de Lambesc de l'autre » (Bibl. nat. mss. pièces orig., t. 1079, doss. 24865, n^o 2). Honoré d'*Estienne de Chaussegros*, marquis de Lioux [Haag, V 40], fils de Jean d'Estienne de Chaussegros et de Blanche de *Génas*, fut élevé par sa mère dans la religion protestante. Envoyé de bonne heure en Hollande pour y apprendre le métier des armes sous le prince d'Orange, il rendit de grands services à la république des Provinces-Unies.

filles nommées DENISE. Le 18 juin de cette année, il vendit à J.-Ant. Sarrasin, D^r médecin à Genève, pour 450 écus d'or, son domaine de Bussy (terre de Gex), dont un tiers était le bien de Blanche sa défunte femme et dont les deux autres tiers lui avaient été vendus en 1578 par Ayme de Corguilleray suivant acte passé au bailliage d'Orléans, et par Hector de Corg. suivant acte passé en la prévôté de Montargis (J. Jovenon, not. à Genève, V, 214).

De retour en France, il fut nommé colonel du régiment de Piémont. Il avait épousé, en 1624, Marguerite de Cambis, et il mourut après 1657. Son fils unique, Cosme, marquis de Lioux, fut créé lieutenant de cavalerie par brevet du 14 déc. 1630. Trois ans plus tard, il épousa Lucrèce de Coriolis, fille d'un président à mortier au parlement de Provence et, par conséquent, catholique. Il en eut Honoré qui fut élevé dans la religion romaine. — Deux autres branches de cette famille, celles de MIMET et de CLELLES, professèrent également la religion réformée. Le chef de la première se convertit, à la Révocation, et mourut en 1697, laissant trois filles qui furent enlevées à leur mère, huguenote zélée, et enfermées dans un couvent d'Aix (M 668). Le chef de la seconde était en 1670 Charles-Gaspard d'Estienne. En l'absence de son ministre Annet, le seigneur de Clelles invita Jacques Borel, ministre de Mens, et Jean Latelle, ministre de Tréminis, à venir prêcher dans son château où s'assemblait une église assez considérable. Sous prétexte qu'ils avaient contrevenu à la Déclaration qui défendait de prêcher dans les annexes, les deux ministres furent mis en accusation, mais le parlement de Grenoble les renvoya de la plainte (Tr 253).

4. ESTIENNE (GEORGE D'), bourgeois de Castres en 1575, procureur à la chambre de l'Édit en 1602, trésorier de la maison commune en 1611. — D'Estienne, famille noble de Montpellier divisée au commencement du XVII^e siècle en trois branches, les d'Estienne de Carlinas, d'Estienne de Pradilles et d'Estienne d'Améric. Un Améric d'Estienne d'Améric était conseiller au présidial en 1604, conseiller de la ville en 1617 et premier consul pendant le siège de 1622 (*Bull.* XII, 202). Nous avons vu déjà (IV, col. 219) un capitaine Carlinas en 1586; un autre était consul en 1611 et capitaine en 1622, à Montpellier. C'est le même probablement qui a laissé un journal autographe sur les faits qui eurent lieu dans cette ville du 1^{er} janv. 1628 au 13 juill. 1629 (Bibl. nat., mss. lat., n° 10001). Jacques d'Estienne, sr de Carlenas, était des grands mousquetaires de l'Électeur de Brandebourg en 1700. Tallemand des Réaux cite un Carlenas, « languedocien, qui a fait de si jolies épigrammes » (VII, 524) et qui mourut, dit-il,

capitaine en Hollande. — Quatre frères et sœurs Estienne de Mornac, François, Daniel, Marie et Judith, étant réfugiés hors du royaume pour cause de religion, leurs biens sont donnés à leur frère Jean Estienne, capitaine de brûlot¹, 1698 (E 3374).

5. ÉTIENNE (DANIEL), dit *La Montagne* [Haag, V 42], mort à Cadenet, le 10 avril 1749. Le curé ayant refusé de l'enterrer, quelques protestants enlevèrent le cadavre pendant la nuit et allèrent le déposer dans une fosse qu'ils avaient creusée au milieu des champs. Mais ils avaient été épiés par le chirurgien du lieu qui, à la tête de la populace ameutée, courut exhumer le cadavre. On lui attache une corde au cou, raconte le Patriote français et impartial, et on le traîne ainsi au son d'un tambourin et d'un flageolet par tout le village. Dans chaque station que ces furieux faisaient, ils frappaient le cadavre à coups de bâton, en l'apostrophant ainsi : Ce coup est pour telle assemblée où tu as été; celui-ci est pour celle-là. Ah ! pauvre Montagne, tu n'iras plus au préche à Lourmarin ! Après cette manœuvre, ils attachent le cadavre par les pieds, le suspendent dans un lieu élevé, lui ouvrent la poitrine, arrachent le cœur, le foie et les entrailles qu'ils fixent au bout de bâtons et promènent ces trophées dans les rues en criant à gorge déployée : Qui veut acheter de la fraichaille ? Fatigués de ce jeu de cannibales, ils finissent par couper le cadavre en quatre quartiers et le portent chez le chirurgien. Le magistrat ne put s'empêcher de verbaliser; mais personne ne fut puni.

ESTIGNOL; • En cette année (1570) de Estignol greffier de la maison de ville à Bordeaux et commis du clerc en icelle, est osté de sa charge parcequ'il estoit de la religion prétendue réformée » (Gaufreteau, Chron. bordelaise; I, 156). — *Estienvrot* (François), pasteur du désert en Saintonge, vers 1773. — *Estimeur*, famille fugitive de Rouen à l'époque de la Révocation. — La d^{lle} d'Estiot, fugitive de Caen, *id.* — La comtesse d'Estival, nièce de M^{me} d'Esply d'Heucourt, convertie, à la Révocation. — La femme de Pierre Estivals

¹ Quittance de 150 liv. pour trois mois de table, délivrée le 25 nov. 1672 par Jean Estienne, commandant le brûlot *Le De Guise* (Bibl. nat., pièces orig., t. 1079, dossier 24857, n° 22).

ou *Estivallet*, et ses 2 enfants, assistés d'un viatique à Genève, 1709 ; Pierre Estivals, à son tour, allant en Allemagne, *id.* à Lausanne, 1711. — Jean *Estive*, naturalisé anglais (*Agnew* ; I, 38), en mars 1682.

ESTOARD ou ASTOARD (JEAN D') seigneur de Cheminades en Gévaudan [Haag, V 41], prit les armes pour la cause protestante lorsque la première guerre civile éclata, et fut nommé commandant du bourg de Bedouin, en 1563, par Gaspard Pape, seigneur de Saint-Auban, gouverneur du Comtat Venaissin et de la principauté d'Orange. Estoard avait épousé, en 1550, Madelaine *Geoffroy*. Il en eut JACQUES, sieur de Cheminades, marié en 1583, avec Hélène de *Villèles*, qui lui donna GABRIEL, lequel alla s'établir à Montrun en Dauphiné, où il prit pour femme, en 1633, Louise *Courtois*, fille de Jean *Courtois* et d'Anne d'*Espierre*. De ce mariage naquirent deux enfants, une fille nommée FRANÇOISE, qui épousa Charles Artaud de Montauban, et un fils, du nom de RENÉ, qui transporta son domicile à Saulten Provence, et épousa, en 1670, Marie de *Grandis* de Carpentras. Peut-être avait-il déjà abjuré à cette époque.

ESTOT (JEAN), orfèvre de Milhau en Rouergue, fugitif de là St-Barthélemy reçu habitant de Genève, 12 septemb. 1572. Espérance *Estoc*, veuve Richard, « du Languedoc, » assistée à Lausanne, avril 1718. — David *Estoi*, pasteur à Surinam, de nov. 1712 à 1731. — *Estoille*, ancien de l'église d'Annonay, 1664-75. — Laurent *Estoubie*, de Mérindol, assisté à Lausanne, allant dans le Palatinat, 1733. — *Estouneau*, maître d'hôtel du roi de Navarre (Mém. d'Aubigné). — *Estourneau*, famille du bourg d'Escoyeux près Saintes, 1652 ; (Joseph), de Matha en Xaintonge, tailleur, assisté à Londres avec sa femme et 3 enf., 1705. — René *L'Estourneau de Beaumortier*, prêtre des Carmélites de Poitiers, demande aux États-généraux de Hollande, 3 août 1700, un secours pour se rendre à Londres ; il obtient 4 flor. par semaine. — *Estoupignan*, capitaine dans le Castrais, 1568-73 (*Mém. de Gaches*). — Pierre *Estra*, de Bourdeaux en Dauphiné, et sa femme, assistés à Lausanne, 1703. — *Estrade* ou *Lestrade*, branche de la maison de Montalembert, (Élie), condamné à Bordeaux en 1569 (ci-dessus I, col. 655) ; (René), sieur

d'Estrades, serviteur du roi de Navarre, Henri IV ; Louis, marquis d'Estrades, officier de cavalerie au service de Hollande, 1668 ; — M^{me} de Lestrade, détenue à l'abbaye de Fervaques où elle parait avoir abjuré, 1688 ; l'Intendant d'Amiens, Chauvelin, propose de la renvoyer à son mari en Quercy, à condition que celui-ci soit converti (Tr, *Tourlet*). — Jean *Estran*, de Saillans en Dauphiné, assisté à Genève, 1683 ; Catherine *Estran*, « provençale, nouvellement sortie de France, fait réparation avec ses deux fils et sa fille, » à Lausanne, juill. 1697. — Mathieu *Estran*, de Crest, assisté à Genève, 1701 ; (Jean), de Dieu-le-fit, *id.* 1707. — La veuve *Estre*, d'Orpière en Dauphiné, *id.* 1710.

ESTRÉES. Estrades dans le midi, Estrées dans le nord, est un nom assez répandu, car il désigne un lieu situé sur le bord d'une grande route pavée, *strata*, la voie romaine. Aussi a-t-on signalé des familles d'Estrées dans le Maine, la Touraine, le Berry, la Bresse ; mais la plus importante est celle dont le berceau fut le village d'Estrées-Saint-Denys en Picardie placé à cheval sur la route de Flandre et à laquelle appartenait Raoul d'Estrées, maréchal de France au temps du roi Saint-Louis, représenté dans la salle des Croisades au palais de Versailles par son écusson portant = d'azur au quintefeuille d'argent entouré d'une orle de 8 merlettes de même ¹.

Les d'Estrées picards du XVI^{me} siècle avaient pour *Armes* = un fretté d'argent et de sable au chef chargé de 3 merlettes. L'un de ceux qui les représentaient à cette époque fut un ami de la Réforme, JEAN d'ESTRÉES seigneur de Valieu et, par achat, de Cœuvres, baron de Dodenville en Boulonois et par suite premier baron et sénéchal de cette province, fils d'ANTOINE d'Estrées et de Jeanne de La Cauchie. Né vers 1486, il fut élevé page de la reine Anne de Bretagne, et entra, plus tard, comme gendarme dans la compagnie du comte de Vendôme. Il fit toutes les guerres de François 1^{er} et de son fils, et donna en toute occasion des preuves d'une éclatante bravoure. Nommé, en 1526, capitaine

¹ Ces anciens d'Estrées étaient alliés du poète et bailli de Vermandois, Phil. de Beaumanoir. Voy. ce qui en est dit dans Phil. de Remi, sire de Beaum. (in-8°, Techener, 1869), p. 74 et suiv.

des Albanais ; en 1545, capitaine des gardes du Dauphin ; nommé grand maître et capitaine général de l'artillerie, le 9 juill. 1550, il fut adjoint, cette même année, à Villebon, Passy et *Sénarpont*, gouverneur du Boulonois, pour traiter avec les commissaires anglais de la délimitation des frontières. Créé en 1556, chevalier de l'ordre du roi ; en 1557, capitaine de deux enseignes d'infanterie attachées à l'artillerie, puis capitaine de 50 lances, il rendit les plus grands services au siège de Calais, et reçut comme récompense, l'année suivante, le brevet de grand maître de l'artillerie.

Allié au roi de Navarre et au prince de Condé par son mariage avec Catherine de Bourbon, fille aînée de Jacques de Bourbon bâtard de Vendôme, Jean d'Estrées, qui avait en outre embrassé avec ardeur les doctrines nouvelles et qui, le premier de tous les gentilshommes de la Picardie, avait établi un préche dans son château de Cœuvres, avait, à ce qu'il semble, sa place marquée dans l'armée de Condé aux côtés de Coligny ; mais il poussait plus loin encore que l'amiral, le culte de la royauté ; aussi dès que les triumvirs se furent rendus maîtres de la personne de Charles IX, sa *loyauté* imposant silence à la voix de l'amitié et de la religion, il n'hésita pas (voy. de Thou) à accepter de la reine mère et des Guise la lieutenance-générale d'Orléans avec la mission spéciale d'empêcher Condé de s'en emparer. Par la rapidité de sa course le prince enleva la ville (Voy. t. II, col. 1046) ; mais d'Estrées prit une éclatante revanche au siège de Rouen où il commanda l'artillerie de l'armée des triumvirs. Il est à supposer que les séductions et les promesses de toute espèce furent employées par Catherine de Médicis pour le détacher complètement du parti de la Religion, mais il y resta fidèle. On conserve aux archives de Genève (Portef. historiques, n° 1775) une lettre datée du mois d'octobre 1564, dans laquelle il demande pour ministre, aux Conseils de Genève, Jean Hellin, natif de Picardie :

J'ay commencé à dresser une esglise à Cœuvres et fait faire exercice en icelle, les jours de dimanche et de jedy. Mais d'aultant que pour continuer et parachever une telle entreprise il m'est besoing avoir ung mynistré ordinairement, je vous ay depeché ce porteur exprès, ayant recours a voz

seigneuries pour vous prier, comme je fais de bon cœur, me faire ceste faveur de m'accorder M. Helyn, l'ung des ministres en voz terres, lequel j'ay entendu estre de present en ces païs, avec l'ayde duquel Dieu nous fera la grâce que le commencement aura bonne fin.

Cette demande, appuyée auprès des Genevois par le prince de Condé (oct. 1564, portef. 1712) et par Hellin lui-même (13 déc. 1564, portef. 1745) aboutit à la satisfaction du seigneur de Cœuvres. Jean Hellin exerçait encore les fonctions pastorales auprès de lui en 1567 comme on le voit dans un écrit du temps qui dépeint en même temps la situation double et peu estimée ou d'Estrées s'était placé. Nous voulons parler du récit fait par Nicolas Lespaulart, prieur de l'abbaye de St-Crespin et curé de Cœuvres, au sujet de l'occupation du Soissonnais en 1568 par un corps de soldats huguenots.

Je demanday [dit-il] à quelques-uns [de ceux-ci] si M. Destrées estoit encore a Sedan avec Mg^r duc de Bouillon. Ils me respondirent qu'il estoit allé à Jametz, arriere poltron de faire la canne [le plongeon, comme les canards] a l'heure qu'il convenoit defendre l'Evangile. Je respondis qu'il avoit fait prudemment et que luy estant ja aagé de plus de ~~lxxx~~ ans et ne pouvant plus porter les armes ni la fatigue de la guerre, il ne s'en vouloit mesler ne pour l'ung ne pour l'autre ; Et que ci après on ne luy pourroit reprocher d'avoir porté les armes contre le Roy ¹...

Il paraît que Hellin fut remplacé par Joachim du Moulin sur la fin de l'année 1570 ; mais au bout de 2 ans environ, celui-ci fut brutalement expulsé. « Mon père (au moment de la St-Barthélemy, dit Pierre du Moulin, fils de Joachim, dans son *Diaire*) estoit à Cœuvres et avoit la fièvre quarte et estoit sans argent. Ma mère et tous leurs enfans estoient malades. M. d'Estrées changea de religion et chassa mon père de Cœuvres au lieu de le secourir. En cette nécessité, il cacha ses enfans en la maison d'une femme nommée Ruffine, de contraire

¹ Copie du mss de Lespaulart, à la Biblioth. nat. mss fr. Coll. dom Grenier, t. 35. Ce mss a été publié par la Soc. histor. et archéol. de Soissons (Laon, Ed. Fleury, 1862, in-8°).

religion, mais qui nous aimoit ¹. » D'Estrées avoit alors 86 ans ; on voudrait attribuer à son successeur dans la seigneurie de Cœuvres (son fils Antoine) et non à lui cette docilité cruelle à suivre les ordres du roi ; mais c'est bien lui, on n'en peut douter ². Brantôme nous a peint d'une plume pleine de vie le portrait de ce courtisan : « C'estoit un fort grand homme, et beau et vénérable vieillard, avec une grande barbe qui luy descendoit très-bas, et sentoient bien son vieux aventurier de guerre du temps passé, dont il avoit fait profession, où il avoit appris d'estre un peu cruel. » Ailleurs, après avoir parlé avec admiration de sa rare intrépidité, le sieur de Bourdeilles apprécie en ces termes les services que d'Estrées rendit à l'artillerie française : « C'estoit l'homme du monde qui connoissoit mieux les endroits pour faire une batterie de place et l'ordonnoit le mieux... C'a esté luy qui le premier nous a donné ces belles fontes d'artillerie que nous avons aujourd'huy, et mesme de nos canons qui ne craindroient de tirer cent coups l'un après l'autre, par manière de dire, sans rompre, ny sans éclater, ny casser... Il avoit ordinairement son fait et son attirail si leste quand il marchoit, que jamais rien n'y manquoit, tant il estoit bien expert en sa charge. Il avoit aussi de très-bons commissaires dont entr'autres ont été Boissompierre et La Foucaudie, petit homme huguenot, et M. L'Admiral pour ce l'aimoit fort et s'en aida et s'en trouva bien en ses guerres. Tant d'autres bons y a-t-il eu que je ne nommeray point, et la plupart huguenots, qui avoient imité leur général, mondit sieur d'Estrées qui l'estoit fort. »

D'Estrées laissa trois enfants. Nous n'avons aucune preuve que son fils ANTOINE ait professé la religion protestante. Sa fille aînée, FRANÇOISE, épousa Philippe de Longueval, seigneur d'Haraucourt, qu'on voit figurer dans l'armée du duc de Deux-Ponts. La cadette, BARBE, fut mariée trois fois,

mais ses trois maris paraissent être restés fidèles au catholicisme. Sa petite-fille fut la fameuse GABRIELLE, maîtresse d'Henri IV (voy. t. I, col. 177 lig. 34).

ESTREMAN (J.), pasteur à Thèze, puis à Sallies, 1620-1637. — (JEAN D') sieur de La Broquère, était pasteur à Bellocq dans le Béarn [Haag, V 42] en 1676. A la révocation de l'Édit de Nantes, il se réfugia en Hollande (1687). On a de lui un sermon publié sous ce titre : *Les larmes de Jean d'Estreman cy devant ministre de Bellocq en Béarn ou sermon sur les paroles du livre de l'Exode ch. III, verset 2, prononcé à Amsterdam en 1687* ; Amsterdam, chez Pierre Savouret, 1688, in-12 ; suivi, à partir de la page 97, d'une *Lettre de Jean d'Estreman cy devant ministre de Bellocq à ses brebis qui ont eu le malheur de succomber sous la violence de la persécution et persévèrent encore dans leur chute*. Le tout, 126 pages. Il mourut en Hollande, en 1696.

ESTUART (DAVID) ou mieux *Stuart*, « maître brodeur, fils de Robert Estuart, « d'Edimbourg, en Écosse, à présent habitant de Castres, épouse Guillaume « Franc, fille de feu Bertrand Franc, « quand yivait capitaine du lieu de Teillet, » le 29 janvier 1614. De ce mariage naquit un fils, au moins, nommé JEAN, présenté au baptême par Jean Oulès, fils, et par Jeanne de Carles, le 3 octobre 1621 (PRADEL).

ESVEILLARD (JACQUES) s^r de la Ganerie, « avocat, ancien et surveillant de l'église, au quel pour ceste cause fut baillée la question extraordinaire, » mis à mort pour la religion, à Angers, le 31 mai 1562 (*Crespin*). — C'est aussi le nom d'une famille de La Rochelle, inscrite sur les registres de l'église réformée dès 1587 en la personne de Pierre Esveillard et Élisabeth Bernard sa femme. On remarque principalement dans ces registres : Anne Esveillard, veuve de François de Ferrières en 1615 ; Pierre, sieur de La Guillebandière maire de St-Jean-d'Angely en 1621 ; Marie Gabory, veuve de Louis Esveillard s^r de La Vergne et Charles Esveillard sieur de Longpré (veuf de Michelle Rabaud et époux de Marie d'Hillierin), tous deux maintenus dans leur noblesse en 1667. — Matthieu Eveillard, ancien de St-Martin-de-Rhé, délégué au synode de

¹ C'est ce qui a été raconté ci-dessus (t. V, col. 798) où l'on a eu tort de dire le duc d'Estrées. Ce titre n'entra dans la maison qu'en 1642.

² Au t. 1086 des pièces orig. (Bibl. nat. mss fr.) se trouvent une vingtaine de quittances signées de lui : la première, du 3 février 1518, comme « capitaine d'une des bandes des archers françoys de de la garde du roy ; » la dernière datée du 2 octobre 1572.

Marenes, octob. 1674 (Tr 247). — J.-F.-L. Eveillard des Bois, capitaine, figure en 1797 sur la liste des officiers de l'armée hollandaise pensionnés.

ETAMPES-VALENÇAY (HENRI D'), seigneur de LA FERTÉ-IMBAULT [Haag, V 42], né à Paris, en 1603, fut reçu chevalier de minorité de l'ordre de Malte et obtint, à l'âge de 20 ans, le commandement d'une galère; mais quelque temps après, il quitta l'ordre de Malte et même la religion romaine pour embrasser le protestantisme et se marier. Sa conversion était probablement l'œuvre de l'amour plutôt que d'une conviction sincère. Au XVI^e siècle, les exemples surabondent, de prêtres et de religieux se convertissant; mais alors les temps étaient bien changés. Sur la poursuite de l'avocat-général Jacques Talon, la Chambre de l'édit de Paris rendit, en mars 1626, un arrêt qui cassa le mariage de La Ferté-Imbault, et qui lui défendit de fréquenter sa femme sous peine de mort. Le jeune homme obéit, et pour le récompenser, Richelieu lui donna un commandement dans l'escadre qui bloqua La Rochelle. Plus tard il retourna à Malte, et il redevint si bon catholique qu'en 1652, il fut envoyé à Rome comme ambassadeur extraordinaire, et qu'il allait être élu grand maître de l'ordre lorsqu'il mourut, en 1678.

ETCHEQUEPAR (MARIE), de Montory en Béarn, martyrisée en 1569. « Elle fut prise dans sa maison par les ennemis de l'Évangile et pendue par les pieds, la teste en bas, droit à une fosse d'eau, dans une forêt nommée de Retsu. On la levoit fort haut et puis on la laissoit tomber la teste dans l'eau. Ce qui fut fait par plusieurs et diverses fois pour plus l'affliger, tenter et affoiblir sa foi, s'il leur eust été possible. Mais assistée et fortifiée par l'esprit de Dieu, elle demeura ferme en sa vocation, tellement que les persécuteurs n'ayans rien peu gagner sur elle, furent contrains de la quitter, après avoir exercé contre elle tout plein d'autres cruautés (Crespin fo 851 a).

EUDE (MATTHIAS), sieur de Veules, mis à mort à Dieppe en 1569, voy. t. III, col. 862. — (Jacques), « natif de Beauvais en Beauvaisin, du mestier de cordanier, » reçu habitant de Genève, juin 1556. — (Jean), de Bayeux, étudiant à Genève

(Joannes Eudes baioencis), en 1563. Il était ministre de Bayeux et assistait en cette qualité au synode de Gergeau, en mai 1601. — Eudes, ministre de Chatillon-sur-Loing, délégué au synode du Berry tenu à Banegon le 25 avril 1582 (Tr 321). — (Etienne), de la province de Normandie, étudiant à Genève (Steph. Eudeus normannus) en 1618; pasteur de Pont-l'évêque en 1626 [X 317]. — (David), normand, étudiant en théologie à l'acad. de Montauban en 1622; il fut un des argumentateurs de J. Verdier, sur la thèse *De scientia animæ Christi*. — (Jean), assisté à Londres avec sa femme et six enfants, 1702.

EUDELIN, famille parisienne: Jacques Eudelin secrétaire de la chambre, épouse, mai 1628, Claudia Drelincourt (V, col. 485) et de ce mariage naissent: CHARLES, 14 fév. 1630; NICOLAS, 16 avril 1631; JACQUES, 21 septemb. 1632 (parrain François Eudelin receveur des aides à Falaise et marr. Elisabeth Drelincourt femme de P. Trouvé médecin); CLAUDIA, 17 déc. 1634; autre CHARLES, 7 septemb. 1636; PIERRE, bapt. le 11 nov. 1637; MARIE, née le 20 fév. 1639; ELISABETH (parr. Bernard, avocat au Conseil et au parlement); JEAN, bapt. le 4 août 1641. — JOACHIM Eudelin, banquier et Charlotte Le Jeune sa femme, présentent au baptême leur fils CHARLES, 1666. Le 18 septemb. 1678, leur fils PHILIPPE, joaillier, épouse Susanne fille d'Etienne Lucas libraire et de Geneviève Mallet (Registres de Charenton). — Eudeline, famille française réfugiée à Lausanne en 1572 (voy. IV col. 688, lig. 37). Marie, Catherine et Esther, Eudeline, dont le père était mort protestant, à Rouen, sont enlevées à leur famille et mises au couvent, 1698. — Eudelot, sieur de Pressigny près Langres, exempté du logement des dragons, 1686. — Marc d'Eurre, ancien de l'église de Courtezon, Dauphiné, délégué au synode national de Gergeau, mai 1601.

EUSTACHE, étudiant en théologie à Genève (Franciscus Eustatius) en 1569 (Livre du recteur). — (David) né en Dauphiné vers 1595 fut successivement pasteur à Corps [Haag, V 43], et à ce titre assista, en 1622, au synode de la province; il était pasteur à La Mure en 1626, sur la fin de la même année à La Terrasse jusqu'en 1637, puis la même année à Die,

enfin à Montpellier, dont l'église édiflée par le zèle et le talent qu'il fit paraître au synode d'Uzès, en juin 1642, le fit demander au synode et le conserva jusqu'à sa mort arrivée¹ en 1672. Il présida le synode provincial du bas Languedoc réuni dans cette dernière ville le 29 avril 1654. Il avait pour adjoint *Rosselet*, et pour secrétaires *Bonnier*, *Saurin* et *Paul*. A la demande des pasteurs *Surville*, *Blanc*, *Reboutier* et *Bouton*, et des anciens *Roquette* et de *Fraisse*, députés des colloques de *Sauve* et d'Anduze, et sur les instantes prières du prince de *Tarente* et des marquis de *Malauze* et de *Ruvigny*, le synode s'occupa surtout de rechercher les moyens d'éteindre les divisions que les disputes sur la grâce avaient jetées dans l'église, disputes qui continuaient malgré les décrets des synodes nationaux d'Alençon et de Charenton. Il nomma une commission composée de quatre députés des trois colloques du bas Languedoc : *Carcenat* et *Atgier* pasteurs, d'*Ortoman* et *Bonfoux* anciens, pour celui de Montpellier ; *Dalard* et *Serres* pasteurs, de *La Grange* conseiller au présidial de Nîmes et *Peironnés*, anciens, pour celui de Nîmes ; de *Croy* et *Rally* pasteurs, *Roche* juge-mage, et *Boileau*, anciens, pour celui d'Uzès, afin de conférer avec les députés des Cévennes et ceux de Nîmes et d'Uzès sur cet objet important. La commission s'assembla chez *Clauzel*, conseiller en la cour des comptes, et pour s'entourer de plus de lumière, elle appela dans son sein le sieur de *Ricart* conseiller, le sieur de *Berger* correcteur en la cour des comptes, le sieur de *Vauvert* conseiller en la même cour, les magistrats et les consuls de Nîmes et d'Uzès ; puis, après mûres délibérations, d'un commun accord, on adopta un projet de règlement qui fut soumis au synode et adopté. Défense fut donc faite aux ministres et aux professeurs, comme à tout autre fidèle, de parler, ni en particulier, ni en public, de l'universalité de la grâce, de la non-imputation du péché d'Adam, de la connaissance de Dieu par les œuvres de la création, de décrets conditionnels, frustratoires, révocables, de première et de seconde miséricorde, de prédestination universelle, de rédemption générale, de la

¹ Suivant M. Ferd. TEISSIER, d'après les registres du Consistoire.

foi indistincte, de la vocation réelle, etc., sous peine de suspension et de censure pour les pasteurs, d'excommunication pour les laïques. Ce décret fut signé avec un élan d'enthousiasme par tous les députés, savoir :

Colloque de Montpellier : *Baux*, *Carcenat*, *Du Bourdieu*, *Atgier*, *Engeltras*, *Gibert*, *Manuel*, *Chambon*, *Coulan*, *Barbeyrac*, *La Brune*, *Roux*, *Modena*, *Pongi*. Colloque de Nîmes : *Berlié*, *Dalard*, *Lichière* ou *Lichères*, *Gasagne* ou *Gassaigne*, *Allègre*, *Fornier* ou *Fournier*, *Guizot*, *Vals*, *Viala*, *Roussillon*, *Noguier*, *Justamont*, *Abrénèthée*, *Gasagne* fils, de *Méjanes*. Colloque d'Uzès : de *Croy*, *Rudavel*, *Paulet*, *Sorbier*, *Ravanel*, *Bonnier*, *Rally*, *Boursier*, *Fauchier*, *Thomas*, *Castanier*, *Rouère* ou *Roure*, *Chabaud*, *Noguier* jeune, *Capiou*, *Sousselier*, *Jourdan*, *Couran*, *S. Vial*.

Cependant le synode n'avait pas clos ses séances qu'il fut attaqué dans un écrit anonyme intitulé *La sainte liberté des enfans de Dieu*, où on lui reprochait d'avoir donné à chaque fidèle « la sainte liberté de croire ce qu'il voudrait. » A cette attaque fort injuste, les pasteurs signataires du décret répondirent en peu de mots, que l'acte qu'ils avaient souscrit suffisait seul pour convaincre le libelle d'imposture, puisqu'il défendait, sous de fortes peines, aux pasteurs de prêcher et à toutes personnes d'écrire sur un grand nombre de matières. Ils auraient pu ajouter que si quelqu'un avait à se plaindre, c'étaient les partisans du libre examen.

En 1659, Eustache fut député par le bas Languedoc au synode national de Loudun, qui le choisit avec *Mirebel* pour aller présenter au roi « ses très-humbles devoirs, ses soumissions et remerciemens. » Louis XIV était alors à Toulouse. Le pasteur de Montpellier porta le premier la parole et il s'acquitta de sa commission avec dignité. Le synode le chargea aussi d'accommoder, à son retour dans sa province, un différend qui s'était élevé, nous ne savons à quel sujet, entre le pasteur *Méjanes* et son église. Eustache mourut quelque temps après, et ne laissa que deux filles. Il est auteur de sermons et de quelques ouvrages de controverse qui lui avaient acquis de la réputation. En voici la liste :

I. *Actes de la conférence tenue au Périer le 5 février 1626* ; Genève, 1626, in-8°. — Cette conférence avait eu lieu entre le pasteur de La Mure et le curé d'Entraigues, Didier Barruel. Elle s'était tenue le soir au Périer dans la maison de « sire Abraham Blanc. » Eustache s'étant empressé de faire imprimer à Genève ces *Actes*, c'est-à-dire le compte rendu qu'il avait fait de la dispute, son adversaire qui n'y figurait pas comme champion victorieux, publia aussitôt à Grenoble, en manière de revanche, un vol. in-8° (176 pag.) sous ce titre : *Imprimé véritable de l'écrit fait au Périer par le curé d'Entraigues et le ministre de La Mure, où sont mises à part les faussetés insérées par ledit ministre dans l'imprimé qu'il publia l'an passé* ; Grenoble, P. Marniolles, 1627 (fleuron et devise des Jésuites). Et l'irascible curé ne se sentit pas encore satisfait, car il fit imprimer de plus : *Refutation d'un petit écrit du sieur Eustache ministre de La Mure, où est montré que S. Augustin au livre de la Cité de Dieu ch. 27 ne dit point du sacrifice pour les morts les paroles que le ministre cite de lui. Au peuple du mandement de Valbonnais* ; Grenoble, P. Marniolles ; 22 p. in-8°.

II. *Défaut de la foi catholique ou preuve des principaux points de la religion chrétienne, controversée en ce siècle par textes de la Bible de l'Église romaine et par les anciens docteurs, opposée à un livre intitulé : Imprimé véritable etc. contenant infinies absurditez, calomnies, digressions et confusions sur le fait de la religion* ; par David Eustache, min. de La Mure ; Genève, Pierre Aubert, 1628 in-8° de VIII feuil. prélim. et 423 pages. — Ce livre paraît être une réponse à un écrit de l'adversaire qui portait presque le même titre : *Défense de la foi catholique au lieu de Défaut* ; mais on n'a pas ce dernier.

III. « Colloques avec Barruel curé d'Entraigues. » C'est Allard qui, dans sa Bibliothèque du Dauphiné, mentionne ainsi, sans plus de détail, un écrit du pasteur de La Mure. Peut-être n'est-ce qu'une vague réminiscence de nos nos I et II.

IV. Peut-être aussi y a-t-il une allusion à quelque ouvrage, resté inconnu de nous, du même pasteur dans le suivant :

Arc de triomphe dressé à la gloire du S. Sacrement par le R. P. Alexandre Fichet

de la comp. de Jésus, victorieux pour la troisième fois de M. Eustache et des Prétendus sur le sujet de la communion sous une seule espèce. Dédié à Mgr le Dauphin en présage de ses conquêtes par L. M. P. Th. ; Grenoble, P. Verdier imp. ; 1640 in-4° de 4 feuil. et 151 p.

Le père Fichet, à ce que dit un de ses amis (Gab. Martin) était le vrai fléau de l'hérésie et la terreur des ministres. — L'ouvrage d'Eustache qui nous échappe paraît celui que cite M. le pr Corbière (Hist. de l'égl. de Montpellier, 1861, in-8°, p. 194) sous le titre *Le triomphe de l'Église* etc. publié en 1639 par Eustache alors « pasteur à Die. »

V. *La victoire de la foi contre le monde, représentée par un rare exemple de constance en la profession de nostre religion*, par D. Eustache min. du St-Év. à Montpellier ; Genève, 1647, pet. in-8°, 193 p. ; se vendent à Charenton, par S. Périer demeurant à Paris, 1653. — Une demoiselle de haute naissance avait été élevée jusqu'à 16 ans dans les sentiments de sa mère, protestante ; le père, catholique, exigea sa conversion et la remit à un religieux qui l'endoctrina méthodiquement. Notre pasteur répond à celui-ci point par point, mais il nous tait le nom de la famille.

VI. *Sermon sur les paroles du chap. XXVI, vers. 26 de S. Mathieu*. Ceci est mon corps, prononcé à Montpellier ; Genève, Phil. Gamonet, 1648, in-8°. — Autre édition, revue et corrigée ; Charenton, Louis Vendosme, 1650, in-8° de 88 p. — Autre, augmentée : *Sermon sur les paroles etc., avec la réponse au livre que le sr Richard Mercier jésuite, a publié sur l'Eucharistie* ; Orange, Ed. Raban, 1649, pet. in-8° de xv feuil. prélim. et 439 p.

VII. *Conférences entre David Eustache min. du St-Év. et Richard Mercier jésuite, sur le sujet de l'Eucharistie* ; Genève, Phil. Gamonet, 1649, in-8° de 99 p.

VIII. *Réponse à la demande que Rome nous fait : Où estoit votre Église avant Luther, et quels estoient ses pasteurs* ; (Genève) Ph. Gamonet, 1649, in-8° de VIII feuil. et 506 p. — Autre édition : *Réponse à la demande où estoit l'Église des prétendus Reformez avant Luther ou Traité deuxième Remontrance à Messieurs de l'Église romaine, sur ce qu'ils ne sçavoient faire voir, selon leur doctrine, où est leur église,*

en qualité d'église qu'elle ne peut pas errer en la foy ; Genève, Gamonet, 1652, in-8° de 8 feuil., 523 et 5 p.

IX. *Sermon sur la passion de Jésus-Christ* ; Charenton, L. Vendosme, 1650, in-8° ; Orange, 1652.

X. *Anatomie du livre publié par le sieur Mercier jésuite, intitulé : Cent faussetés, contradictions ou impertinences contenues dans 50 feuillets* ; Orange, 1650, in-8° de 64 p.

XI. *Du point de la position d'un corps en plusieurs lieux à la fois par la puissance de Dieu ; Du corps de J.-C. si selon l'Écriture sainte il est en plusieurs lieux à la fois contre ce que le sieur Mercier jésuite, dit dans un livre intitulé : Examen etc. avec des remarques sur le livre que le même a publié sous le titre de Réflexions etc.* Orange, Ed. Raban, 1651, in-8° de XIII feuil. prélim. et 268 p.

XII. *Huit sermons sur Apocalypse XII, 13 et 14, prononcé à Montpellier au jour du jeûne célébré le jedy 26^e d'aoust 1655 en toutes les églises du bas Languedoc* ; Orange, Ed. Raban, 1655, in-8° de 66 p.

XIII. *Remèdes salutaires contre notre séparation d'avec Dieu, la défiance de la chair et la vanité du monde, compris en trois sermons* ; Sedan, 1655, in-8°.

XIV. *Huit sermons sur les sept premiers versets de l'épître de Saint-Jude, prononcés à Montpellier par D. Eustache.* Orange, Ed. Raban, 1655, in-8° de 376 p.

XV. *Réfutation du libelle du sieur Mercier jésuite, intitulé : Le frontispice du palais du sieur Eustache* ; Orange, Ed. Raban, 1657, in-12. — Des exemplaires de cet écrit et du suivant donnent Meynier au lieu de Mercier pour le nom du jésuite.

XVI. *Response à l'écrit du sieur Mercier jésuite, intitulé : Démonstration de la vertu de l'Église romaine, où est réfuté ce qu'il allégué de nostre prétendu retour dans son Église, avec cinquante demandes qui lui sont faites par David Eustache* ; Genève, P. Chouet, 1657, petit in-8° de XVIII feuil. et 168 p.

XVII. *Sermon sur le chap. I de l'épître aux Colossiens verset 27, prononcé à Loudun durant la tenue du synode national le dimanche 16 nov. 1659* ; Charenton, L. Vendosme, 1660, in-8°, 56 p.

XVIII. *Lettre écrite à S. M. par le synode national convoqué à Loudun le 10 nov.*

1659, avec la *Response de S. M., ensemble les harangues faites à S. M. par MM. Eustache et Mirabel deputez à S. M. par le dit synode* ; Paris, L. Vendosme, 1660, in-8°.

XIX. *Sermon sur le chap. XII de l'Écclésiaste, vers. 9, prononcé à Charenton* ; Charenton, L. Vendosme, 1660, in-8°.

XX. *Action de grâces avec des vœux et des prières adressées à Dieu sur la naissance de M^{sr} le Dauphin, prononcée à Montpellier le 12 nov. 1661, par David Eustache* ; Nismes, Ed. Raban, 1661, in-8°.

XXI. *L'orateur Tertulle convaincu, ou response à la harangue séditieuse qu'on suppose avoir été faite à la Reine par les sages de nostre religion à son entrée dans les villes de son royaume* ; s. l. 1661, in-8°, x feuil. prélim. et 55 p. Écrit anonyme attribué à notre pasteur par Gui Allard.

XXII. *De la naissance de Jésus-Christ ou Sermon sur Esaïe, IX, 5, prononcé à Montpellier par D. Eustache* ; Nismes, Ed. Raban, 1662, in-8° de 77 p.

La famille Eustache resta fidèle à la foi évangélique, pour laquelle elle montra en toutes circonstances le plus grand zèle ; aussi paya-t-elle plus qu'aucune autre peut-être tribut à la persécution. Par arrêt du parlement de Grenoble du 22 juin 1686. Etienne Eustache, dit *Garcin*, fut condamné à la peine de mort, ainsi que ses complices Pierre et André Bernard, et leurs têtes séparées du tronc furent élevées sur des poteaux, pour servir d'avertissement à qui serait tenté de suivre leur exemple. Son crime était d'avoir engagé les habitants réformés de Besse à sortir du royaume et de les avoir conduits hors de France avec attroupement et port d'armes illicites (Tr 276). Le même arrêt condamna aux galères perpétuelles Jean Ogier, Paul Coing et Daniel Bouillet. C'étaient les seuls hommes qui fussent trouvés dans ce formidable attroupement, composé presque exclusivement de femmes et d'enfants, qui d'ailleurs ne furent pas épargnés. Marie Dusert, femme d'Alexandre Eustache ; Susanne Eustache, femme de Paul Dusert ; Judith et Suzanne Combe ; Judith Ogier, femme d'André Ogier ; Marie Dusert ; Catherine, Jeanne, Antoinette et Isabeau Roux ; Marie Bernard, femme de Pierre Beschier ; Marie Roux, veuve de Matthieu Combe ; Catherine, Susanne, au-

tre Susanne, Judith et Marie *Eustache* ; Anne *Raymond*, veuve d'Isaac *Eustache* ; Marguerite *Bernard*, veuve d'Etienne *Roux* ; Marie *Roux*, femme de Jacques *Jouffrey* ; Jeanne, Marie et Isabeau *Sauvage* ; Isabeau *Eustache*, femme de Matthieu *Garcin* ; Marie *Eustache*, femme de Pierre *Beschier* ; Catherine *Roux*, femme de Pierre *Bernard* ; Susanne *Garcin*, femme d'Antoine *Eustache* ; Marie *Jourdan*, femme de Jean *Beschier* ; Judith *Beschier*, femme de Pierre *Bernard* ; Marguerite, Anne et Isabeau *Beschier* ; Judith *Sauvage*, femme de Jacques *Eustache* ; Marie *Eustache*, veuve de Jacques *Ogier* ; Susanne *Eustache*, femme de Pierre *Roux* ; Marguerite *Mourel*, femme de Jean *Eustache* ; Françoise *Sapinel*, femme de Jacques *Bernard* ; Jeanne *Jourdan* ; Jeanne *Sauvage*, veuve de Marc *Roux* ; Marie *Poulet* ; Marie *Bérard*, femme de Paul *Vieux* ; Susanne *Guiot*, femme de Jacques *de Lor* ; Marie, autre Marie et Isabeau *Bérard* ; Marguerite *Vieux*, veuve de Jean *Bérard* ; Marguerite *Porte*, femme de Pierre *Coing* ; Susanne *de Lor*, femme de Pierre *Jeoffrey* ; Marguerite *Eustache*, femme de Simon *Bérard* ; Anne *Vieux-Gonon*, femme de Jean *Vieux* ; Anne et Susanne *de Lor* ; Simondine *Tubis*, femme de Jean *Jeoffrey* ; Susanne *Vieux*, femme de Jacques *Jeoffrey* ; Susanne *Vieux*, femme de Jean *Lanthelme* ; Isabeau *Horard*, femme d'Abraham *Bérard* ; Isabeau *Blanc*, femme de Paul *Coing* ; Susanne *Horard*, veuve de Paul *Font* ; Anne *Bérard*, femme de Daniel *Girioud* ; Isabeau *Chasal*, femme de Pierre *Jeoffrey* ; Anne *Girard*, femme de Bernard *Coing* ; Françoise *Girard*, femme d'Abdenago *Vieux* ; Marguerite *Coing*, femme de Jean *Bérard* ; Madelaine *Baret* ; Anne *Coing* ; Marie *Buissonnier*, femme de Daniel *Chardon* ; Marie *Porte*, femme de Paul *Armand* ; Claudine *Garcin* ; Marie *Payn*, femme de Pierre *Girioud* ; Anne *Raimond*, veuve de Paul *Payn* ; Anne *Gourran* ; Susanne *Seon*, en tout 73 femmes ou filles furent rasées par la main du bourreau et recluses pour la vie. Vingt-quatre autres, Jeanne, Susanne et Judith *Beschier* ; Marguerite *Dusert*, Anne *Ogier*, Susanne *Eustache*, Jeanne *Jourdan*, Susanne *Retournat*, Marie et Madelaine *Bernard*, Jeanne *Baret* ; deux Susanne *Coing*, Susanne et Anne *de Lor* ; Marie, Anne et

autre Marie *Jeoffrey* ; Marie *Vieux* ; Judith et Jeanne *Girioud* ; Ève *Obaude*, Catherine *Montiliar* et Marie *Guillaumont*, durent à leur jeunesse de n'être condamnées qu'à une détention de deux ans dans des couvents. Enfin quarante-six autres prévenues furent mises hors de cour, après avoir toutefois payé les frais du procès, le roi ayant daigné user à leur égard « de sa clémence et miséricorde. » Le but du gouvernement dans cette sévérité barbare, était d'empêcher l'émigration par la terreur. Il y réussit si mal qu'en 1700, l'intendant Bouchu estimait à 914 le nombre des familles sorties du seul Dauphiné (Tr 248), et il était certainement resté au dessous de la vérité. — La terreur n'empêchait qu'incomplètement l'émigration ; car on voit défilér, au cours des années suivantes, sur les listes de fugitifs assistés en Suisse : à Lausanne : Jean, Susanne, Sara, Marie, Judith Eustache allant en Allemagne, juin 1692 ; Anne et Madeleine, sœurs, de Besse en Dauphiné, allant en Allemagne, 1698 ; à Genève, la veuve de Jean Eustache, de Besse, avec sa famille, 1692 ; André, de Besse, Jean et son fils, de Besse, *id.* allant en Allemagne, 1694.

EVERLY (GEORGES D') ou d'Averly, membre d'une famille dont le nom patrimonial était d'*Acou* ou d'*Acco* qu'elle tirait d'un village situé à une lieue de Provins. C'était donc un voisin du curé de cette ville qui nous a laissé un si curieux journal des événements de son temps, Claude Haton, et nous l'avons déjà signalé dans l'article Acou (t. I col. 32) ; mais il convient d'ajouter que ce gentilhomme en sa qualité de partisan de la Réforme était de ceux que le bouillant curé n'aimait pas. Il raconte qu'en 1562, « les voleurs et « meschans garnemens (les Huguenots naturellement), pour la plupart gentils- « hommes ou pour mieux dire *gens pille- « hommes*, s'adonnèrent à piller de toutes « parts. Des voleurs estoit ung nommé « d'Averly (jeune gentillâtre) etc... » En parlant de lui, Haton, qui le cite jusqu'à huit fois, le nomme cinq fois Averly et trois fois Everly. Cette dernière orthographe a prévalu ; c'est celle qu'emploie uniquement le P. Anselme et qu'adopte le Dictionn. des postes, qui n'est pas une autorité en cette matière, mais qui constate l'usage moderne. Georges d'Everly après

s'être signalé dans les guerres de 1562 à 1567, d'après Haton, se retrouve plus tard au service de Catherine de Bourbon. Hubert Languet dans une de ses lettres (déc. 1574), le recommande au comte de Weber comme chargé d'affaires de cette princesse : *Proficiscitur istuc ut negocia procuret heroïna Borboniæ quæ apud vos exulat*. Il passa ensuite parmi les agents diplomatiques employés par Henri IV et figure en cette qualité dans les procès-verbaux du Conseil des XXI de Strasbourg, au mois de juillet et d'août 1587¹. Il n'a pas dû vivre longtemps après car le Père Anselme nous apprend (IX 168) que dès avant 1594 la seigneurie d'Everly était passée dans la famille de La Vallée du Fosse, qui en fit bientôt un marquisat.

EVESQUE (Guillaume), « natif du lieu de St-Geney, dioc. en Languedoc, » reçu habitant de Genève, oct. 1558 ; ministre à St-Geney près Nîmes en 1561 (*Bull.* XIX, 119) ; — (Marguerite) poursuivie par le parlem. de Grenoble, nov. 1685 ; (Jean-François) lieutenant du châtelain de la Baume-des-Arnauds, huguenot opiniâtre, 1737 (*Bull.* V, 316). — *Evrard*, ministre à Anvers en mai 1557 (*Bull.* VIII, 76). Jacques Evrard, premier maître des écoles latines à Montbéliard, y épouse, en 1608, Marguerite fille de Claude Tueffert ; autre Jacques ministre à Montbéliard en 1640. Anne Evrard, 50 ans, et Marianne, sa fille, assistées à Londres, 1705. — *Evrin*, de Toul, étudiant à Genève (Nicolaus Everinus, tullensis dyoc.) 1563. — *Exaget*, ministre dans l'Angoumois XVII^{me} siècle, *Bull.* XII, 122. — *Exchaquet*, dauphinois étudiant à Genève (Franciscus et Georgius Exchaquet albonenses) 1762 et 1765. — Anne *Expert*, de Puylaurens, emprisonnée au château de Sommières, 1687. — Claudine-Marie *Eydieu*, veuve, fugitive de la ville d'Anduze en 1685, épouse en 2^{mes} noces Charles *Marsan*, nouveau converti, perruquier (Tr., *Tourlet*). — *Eyma*, ancien de Bergerac, 1679 ; Salomon *Eyma* fugitif de Bordeaux, vers 1700. — Claude *Eymar*, d'Arvieux au val de Queiras, assisté à Genève, 1701. — Laurent *Eymard*, ou *Aymar* (voy. t. col. 613, lig. 22) quelquefois même (regist. de l'église de Mont-

pellier) *Eymin* et *Aymin*, fut pasteur de Lezan (Gard), de 1620 à 1637 ; de Quisac, 1643-47 ; de St-Hippolyte du Fort, 1658-60. Son petit-fils ou petit-neveu, Laurent Eymar, étudiant es lettres à Genève (Laurentius Eymar delphinatus) 1761 ; en théologie, 1765. — Pierre *Eymard*, fugitif de Bordeaux 1685 (M 667). — Jacques *Eymer*, de Bergerac, étudiant à Genève (Jac. Eymerius brageracensis), en déc. 1625 ; ministre à Montpazier et Berbiguières, 1637 ; à Baynac et Monsempront, 1665 ; Eymer fils, ministre à Castelnau de Grattcombe, 1677 ; à Monsempront, 1681. « Jacques Eymer, de Guienne, 30 ans, fils de ministre, » assisté à Londres (6 liv. st.), 1705. — Anne *Eymat*, de Jonsac en Périgord, assistée à Genève d'un viatique, 1702. — M^{me} *Eymet*, femme d'un avocat de Grenoble, assistée à Genève, 1690.

EYMAR (CLAUDE), négociant de Marseille [Haag, V 46], membre de l'acad. du Gard, né à Marseille, en 1748, d'une famille protestante originaire du Dauphiné¹. Son père, qui avait acquis une fortune immense dans le commerce, l'envoya dès l'âge de 8 ans à Genève où, sous la direction de maîtres habiles, il fit d'excellentes études. Ce fut dans la patrie de *Rousseau* que le jeune Eymar conçut pour le célèbre philosophe une admiration qui ne devait finir qu'avec la vie. Son plus ardent désir était de contempler le grand écrivain, et il profita d'un voyage qu'il fit à Paris, en 1774, pour se satisfaire. Sous prétexte de lui donner de la musique à copier, il retourna trois fois chez lui ; mais là se bornèrent ses relations avec l'auteur de l'*Emile*.

Eymar avait pour principe qu'un peuple ne peut être à la fois heureux et libre. Il vit donc avec peu de sympathie la Révolution ; cependant il accepta les fonctions d'officier municipal en 1790 et les exerça jusqu'à l'époque de la Terreur, où renonçant à la politique et au commerce pour se consacrer tout entier à l'étude, il se retira à Bellegarde près Nîmes, lieu natal de sa première femme M^{lle} *Formand*, et il y termina sa carrière en 1822.

Sur la fin de sa vie, Eymar rédigea d'après ses souvenirs et sur les notes qu'il

¹ Voy. la Revue critique, année 1878, 1^{re} partie, page 330.

¹ Serait-il identique avec Claude *Eymar* de la vallée de Queiras, qui obtint, en 1773, droit de cité à Genève ?

avait recueillies, un opuscule qui, sous le titre de *Mes visites à J.-J. Rousseau*, a été publié dans l'Histoire de la vie et des ouvrages de Rousseau par Musset-Pathay (Paris, 1821, 2 vol. in-8°), avec d'autres opuscules intitulés : *Examen de la lettre à d'Alembert sur les spectacles* ; *Examen du jugement de Servan sur les ouvrages de Rousseau* ; *Réponse aux critiques de Sénèbier, Trembley et Prévôt* ; *Question de droit politique ; Rousseau pouvait-il renoncer à sa patrie* ; *Examen de la Nouvelle-Héloïse* ; *Coup-d'œil sur l'Emile* ; *Analyse du Contrat Social*. Eymar a laissé, en outre, un assez grand nombre de mémoires. Dans un discours de *l'Influence des peines sur les crimes*, couronné par l'acad. de Marseille en 1786, et publié en 1787, in-8°, il a examiné la relation des crimes avec la douceur ou la sévérité des lois. Dans une dissertation restée msc. *Sur la nature et l'essence de la loi*, il s'est appliqué à faire connaître le rapport qui doit exister entre l'appréciation du juge et la moralité du délit. Dans une autre *Sur le droit de punir et la peine de mort*, il a soutenu la légitimité du supplice, tout en condamnant les abus. Ses *Recherches sur la mendicité* ne présentent pas d'idées nouvelles. Il affirme que la société est tenue de nourrir et de soigner ses pauvres, non pas gratuitement, mais à charge de restitution, les pauvres, à moins d'être incapables de travailler, devant s'acquitter par le travail. Dans son *Essai sur le principe de la population*, il a cherché à établir, contre les économistes anglais, que la population et les subsistances sont en raison directe. A ces mémoires qui n'ont point été non plus livrés à l'impression, nous pourrions en ajouter plusieurs autres *Sur la liberté de la presse*, dont il se montre médiocrement partisan ; *Sur l'ostracisme* ; *Sur la tolérance* ; *Sur l'indépendance des gens de lettres*, qu'il lut à l'académie du Gard, mais qui sont également restés inédits, ainsi que son *Appel à la postérité* ou *Examen du discours de J.-J. Rousseau sur les sciences* ; car nous supposons que ce dernier opuscule est différent de la *Motion relative à Rousseau* qui, selon Quérard, a été publiée en 1790, in-8°.

Eymar ayant perdu sa première femme, épousa en secondes noces M^{lle} de Larnac qui ne lui donna pas d'enfants.

EYNARD, famille dauphinoise réfugiée

à Genève à l'époque de la Révocation de l'édit de Nantes. Elle était de La Baume-Cornilliane, bourg d'environ 500 habitants, situé non loin de Valence, et s'y était enrichie par le commerce et l'industrie. C'est de là qu'elle vint à Genève où le premier des MM. Eynard réfugié dans cette ville y acheta la bourgeoisie, le 6 mars 1686, au prix très élevé de 4000 florins. Quant à dire qu'ils étaient châtelains de La Baume et alliés à l'illustre famille des comtes de Monteynard [Haag, V 47] et qu'ils en portent les armoiries, ce sont des rêveries que les généalogistes les plus inventifs, les MM. Galiffe eux-mêmes n'osent avancer qu'avec réserve¹. Ce qui paraît être vrai c'est qu'en 1646, l'église réformée de La Baume-Cornilliane avait parmi ses anciens² un Eynard dont un descendant, Jacques Eynard, aussitôt après s'être fait agréger à la bourgeoisie genevoise comme nous venons de le dire, prit femme (16 déc. 1686) dans l'une des premières familles de la République. C'était sans doute la conséquence de sa situation opulente. L'acte porte :

Comme il y a promesse de mariage entre sieur JACQUES Eynard marchand bourgeois de Genève fils du sieur ANTHOINE Eynard, aussi marchand de La Baume Cornilliane en Dauphiné et de d^{lle} Sara Calvier d'une part, — et d^{lle} Anne Magdeleine Grenus fille du sieur Théod. Grenus ancien auditeur de la Justice dudit Genève et de d^{lle} Marie Lullin d'autre part, ... il est ainsi que ce jourdhuy 12 oct. 1686, le sieur Eynard père a constitué et constitué par le présent acte au dit s^r Eynard fils tous et un chacun ses biens et effects qui sont de présent hors du royaume de France consistans tant en fonds de négoce de drapperie, créances ou debtes actives qu'en argent contant et généralement tout ce que le dit s^r Eynard fils a en son pouvoir sans en rien réserver audit s^r Eynard père, sauf la somme de 40,000 livres pour d'icelle disposer par luy à ses plaisirs et volontés, à la vie et à la mort... (G. Grosjean not., XVI 525).

Jacques Eynard, introduit de plein pied par son mariage parmi les meilleures fa-

¹ Voy. *Notices généalog. sur les familles genevoises*, t. III, p. 202.

² Les autres anciens étaient Jean Chabrier, Nic. Perrot, Cheyssière, M. Chabrier, V. Faure, C. Bérenger, Comte et Chénébier.

milles de Genève et d'ailleurs fort riche, n'abandonna nullement son négoce ; il l'étendit plutôt, comme le prouvent plusieurs contrats d'apprentissage, celui-ci notamment, du 24 juin 1691, par lequel un jeune homme s'engage envers Jacques Eynard pour quatre ans.

Pendant lequel temps le dit sieur Eynard promet d'instruire le dit apprentif en la crainte de Dieu et aux bonnes mœurs, le nourrir, coucher et reblanchir, et luy faire apprendre à faire les bats dans la manufacture qu'il a établie sous la direction du sieur Anthoine Laval et tout ce qui en dépend sans luy en rien cacher en tant toutefois que le dit apprentif le pourra comprendre... (J. Fornet not., VIII 277).

Jacques Eynard fut l'un des administrateurs de la Bourse française, entra dans le grand Conseil de la République en 1704 et mourut en 1722. Il laissa plusieurs enfants, notamment JEAN-LOUIS EYNARD né à Genève, le 26 mars 1691, avocat et publiciste, auteur de divers écrits relatifs à la politique genevoise, restés manuscrits et de peu de valeur, car Senebier (Hist. litt. de G.) n'en souffle mot. Il mourut (1784), à l'âge de 93 ans. Son plus jeune frère, JACQUES, né en 1700, fit à Genève des études théologiques qu'il acheva en 1718 par une thèse *De hominum officiis* et exerça avec éclat les fonctions de pasteur et de professeur à Francfort sur le Mein. Il mourut en 1773. Un des fils de Jacques, GABRIEL-ANTOINE, né en 1734, continua le commerce de ses pères à Lyon et fut mêlé aux orages de la Révolution. Il devint président de district, courut de grands dangers, perdit sa fortune et revint en Suisse où il mourut en 1814.

Gabriel-Antoine épousa Marie-Françoise de Normandie dernière descendante du célèbre ami de Calvin, Laurent de Normandie, et en secondes noces Marie-Madeleine Mœrikoff qui lui donna une fille et deux fils, JACQUES (1772-1847) et JEAN-GABRIEL. Il était banquier à Lyon.

Ce dernier mérite le surnom d'illustre. Ce fut un de ces hommes rares qui, dévorés de l'amour du bien, employent toutes leurs facultés à le faire, en se tenant soigneusement à l'écart des dignités et des honneurs de ce monde, auxquels ils préfèrent, principe du véritable protestant, la

fiercé de la conscience. Jean-Gabriel Eynard, né à Lyon le 29 déc. 1775, eut à supporter, tout jeune encore, et simple commis dans la maison de son père, sa part des dangers produits dans cette grande ville, en 1793, par le règne de la Terreur. En 1795, il alla fonder, avec son frère Jacques, une maison de commerce qui lui valut promptement une grande fortune. Il profita de cette position pour rendre, comme financier, d'éminents services, à divers gouvernements d'Italie, le royaume d'Etrurie, Florence, Gènes, etc. desquels il reçut de vifs témoignages de reconnaissance. Il s'était lié à Genève avec un haut fonctionnaire russe, le comte Capo-d'Istria qui était Grec de naissance et avait dévoué sa vie à l'œuvre de l'émancipation de sa patrie courbée sous le joug des Turcs. Eynard, plein de généreuses pensées, s'associa ardemment aux projets de son ami et se dévoua entièrement lui aussi à l'affranchissement de la Grèce. Jusqu'à ce que l'œuvre fut accomplie et même longtemps après, son dévouement fut sans bornes ; ses correspondances, ses voyages, ses négociations diplomatiques (sans titre officiel), ses appels à la sympathie de toute l'Europe en faveur des Grecs, ses immenses sacrifices d'argent, rien n'épuisa son zèle. Il mérita bien d'être appelé « Eynard le philhellène, » quoiqu'il ne fut guère moins dévoué à toute œuvre de bienfaisance. Le zèle religieux était au fond de toutes ses actions et les églises protestantes de France trouvèrent toujours en lui un généreux appui. Il se retira à Genève où il vécut entouré d'un respect universel jusqu'au 5 fév. 1863. Un petit trait de sa vie privée le peint bien. La vieille République de Genève jusqu'alors si honorée tomba en 1794, sous l'effort des couches nouvelles et envieuses qui l'avaient peu à peu envahie, dans une méprisable imitation des faits et gestes de la Terreur qui régnait encore en France. Un « tribunal révolutionnaire » qui fonctionna 18 jours, du 23 juillet au 10 août, prononça 418 condamnations contre des citoyens coupables d'appartenir à l'aristocratie du pays, et dans le nombre onze condamnations à mort. Sept de ces honorables citoyens furent aussitôt fusillés, tous ensemble, vers minuit à la lueur des flambeaux, dans un angle écarté de la principale promenade de

la ville, et les quatre autres subirent le même sort quelques jours plus tard. Cet angle funeste resta pendant vingt ans une sorte de *pudendum* politique devant lequel à peine osait-on passer. La ville ne pouvait s'en défaire à aucun prix, lorsque M. et M^{me} Eynard (M^{lle} A.-C.-A. Lullin de Châteaueux) s'en rendirent acquéreurs, et pour effacer jusqu'à la trace d'un sanglant souvenir, y construisirent, pour y résider, une habitation somptueuse, inspirée du style grec, qu'on appela, qu'on appelle encore : « le palais Eynard, » et qui est restée la plus imposante de toute la ville.

Un neveu du philhellène, CHARLES-Franç.-Adolp. Eynard, fils de Jacques, né en 1808, imbu des sentiments patriotiques et religieux de toute sa famille a bien mérité des lettres par quelques ouvrages, où brillent ces sentiments joints à une très agréable culture des lettres. On a de lui :

I. *Essai sur la vie de M. Tissot, docteur en médecine, professeur à l'université de Pavie et à l'acad. de Lausanne, contenant des lettres inédites de Voltaire, Rousseau, Napoléon, etc.*, Lausanne, 1839, in-8°.

II. *Le chevalier Guisan, sa vie et ses travaux à la Guyane* ; Paris, 1844, in-12.

III. *Lucques et les Burlamachi. Souvenirs de la Réforme en Italie* ; Paris, Ab. Cherbuliez, 1848, in-12.

IV. *Vie de Madame de Krudener* ; Paris, 1849, 2 vol. in-8°.

Charles Eynard est mort le 23 septemb. 1876. Il avait épousé une fille adoptive de son oncle Jean-Gabriel, dont il a laissé plusieurs enfants.

EYNARDON (MADELINE), femme de Pierre Chevalier, de St-Etienne-de-St-Jeoire en Dauphiné, morte à l'hôpital de Lausanne, mai 1692. Josué Eynardon, de St-Etienne-de-Jouaire, 63 ans, allant en Allemagne, assisté à Lausanne, juill. 1697, mort en novembre. — Suzanne Eyraut, de Bonnepos, femme d'Alexandre Eyraut, de Gap, assistée à Lausanne, avec un enfant, et son mari à Vevey, 1692-94 ; — Paul Eyraud, dit aussi *Héroult*, originaire du Dauphiné comme les précédents, naquit à Genève, y fit ses études (Paulus Eyraudus genevensis, 1686) et y reçut la consécration. Son premier poste fut celui de chapelain du genevois François Le Fort, ambassadeur du czar Pierre le Grand. Il servit ensuite, pendant environ 17 ans, comme pasteur, l'église de Vezel. Puis, en nov. 1712, il fut appelé comme premier pasteur à Copenhague et chapelain de la reine de Danemark. Il prit possession de ce poste au printemps de 1713. En 1728, le grand incendie de Copenhague ayant détruit une partie de la ville, il fut désigné pour aller collecter à l'étranger au nom des églises française et allemande et fit le 4 mars 1731 avec les pasteurs allemands, la consécration du nouveau temple. Il mourut à Copenhague, 18 juin 1743, âgé d'environ 74 ans, laissant veuve A.-Marie Persode fille d'un officier général prussien ; — P.-Paul Eyraud, probablement son fils, né à Copenhague et ordonné à Genève, lui succéda comme pasteur de Copenhague de 1743 à 1783. — Denys Eyriou, ministre au Pont-de-Royans, 1561 (Tr 285).

FABAS (ETIENNE), pasteur à Morlas, colloque de Pau, 1626-37. — Autre Fabas, pasteur à Ose, colloque d'Oleron, 1620. — Autre, pasteur de La Bastide en Languedoc, délégué au synode de S^t-Antonin, septemb. 1672. — Jean de Fabas, voyez Favas.

FABER ou Le Fèvre (Jean-Rodolphe), était fils de GABRIEL [Haag, VI 497], avocat au parlement de Grenoble. Le père se retira, pour cause de religion à Lausanne. Quant au fils, il naquit probablement dans cette dernière ville. Les *Conclusiones* de l'académie de Die le disent, et si les archives de l'acad. de Lausanne le nomment Gratianopolitanus, c'est probablement en souvenir de son origine. Il alla faire ses études en France, notamment aux collèges de Bergerac et de Montpellier et il y obtint le titre de pasteur¹. Le capucin converti G. Martin, dans son *Mercurie réformé* (1618), l'appelle « un homme maigre et sec éprouvant le besoin de sacrifier aux grâces. » En 1611, lorsque le bâlois Jean Steck eut quitté la chaire de philosophie qu'il occupait à Die, Jean-Rodolphe se mit sur les rangs pour lui succéder et il l'emporta sur ses concurrents. C'était un esprit d'une activité extrême, d'une érudition solide et possédant surtout des connaissances très étendues. Outre sa charge de professeur de philosophie, il prit en 1613, celle d'imprimeur et libraire de l'acad. de Die², et en même temps, docteur en droit et très amoureux de jurisprudence, il plaidait assidûment au tribunal de la justice-mage de Die. L'académie ne se trouva point satisfaite de cet excès de science et par son Bureau lui fit défendre de plaider. C'était en 1619, époque où un synode se réunissait à Gap. Le professeur-imprimeur-avo-

cat porta ses doléances au synode, qui fut très embarrassé, car il édicta que la décision académique était confirmée, — mais qu'il serait permis au plaignant « de donner des avis à ses amis et aux pauvres, comme aussi d'écrire en son particulier quand il en serait requis, sans distraction de sa charge. » La même année, Faber vendit son imprimerie et dès le 26 octob. 1620 il prit congé de Die et de son académie pour aller professer à Lausanne où il était appelé. Le *liber academicus* de cette dernière ville porte, sous l'année 1620 : « Philosophiæ professor factus est Johannes Rudolphus Faber gratianopolitanus, juris utriusque doctor. » Il occupa donc pendant quelques années la chaire de philosophie à Lausanne. Dans le recueil des *Theses philosophicæ*, composées par les professeurs et soutenues sous leur présidence, on en compte sept de lui de 1621 à 1623. C'est durant le même intervalle qu'il adressa aux magistrats de Berne l'épître suivante (sans date) destinée à servir de dédicace pour un livre de sa composition sur la dialectique de Pierre Ramus comparée à celle d'Aristote :

Magnifiques, haults et puissants Seigneurs,

Entre les Perses il y avoit une loy par laquelle tous les subiects estoient tenus au bout de chasque année de s'adresser à leurs Magistrats et leur rendre compte de leurs études et travaux. C'est ce qui a occasionné vostre tres humble et obeissant subiect et serviteur Hans Rodolph Faber, Professeur en Philosophie en vostre Académie de Lausanne, non seulement de venir expressement rendre compte de sa charge, a vos Ex^{tes} mais aussi leur offrir d'une main toute remplie d'humilité un travail qu'il a dressé et façonné le plus soigneusement qu'il luy a esté possible durant ceste année, contenant la briefve et claire exposition de la Dialectique de Ramus, ensemble une soigneuse et fidele conciliation d'icelle avec Aristote, laquelle il a faite imprimer a la grande sollicitation de ses amis pour

¹ *Histoire de l'acad. protestante de Die*, par le past^r E. Arnaud (1872, in-8°), p. 59.

² E. Arnaud (*Notice sur les imprimeurs de l'acad. de Die*; Grenoble, 1870; et *Suppl. à la Notice*, Gren. 1886) cite une dizaine d'ouvrages sortis de ses presses de 1618 à 1617.

le bien et avancement des études de la jeunesse. Et non content de cela, pour donner plus de lustre et de splendeur à son travail, il a pris l'hardiesse d'engraver au frontispice d'icelui les hauts et magnifiques titres de vos Ex^{tes} et le vouer et consacrer, comme il fait à présent en toute humilité à votre puissant et fleurissant Senat, sur l'assurance qu'il a qu'il ne sera refusé, non plus, que Xerxé Roy des Perses ne refusa l'eau que luy presenta une femmelette, ayant plus d'égart à son cœur qu'à sa main. Et comme il pleust à vos Ex^{tes} de recevoir d'une benigne main en l'année mil six cents treize un travail de controverses et disputés en philosophie qu'il vinst vous offrir lorsqu'il estoit Professeur à Dije en Daulphiné, aussi il estime que vos dites Ex^{tes} ne feront aucune difficulté de recevoir d'un oeil gracieux une partie de ce qu'il a travaillé depuis qu'il est en charge de Professeur en votre Academie de Lausanne. Promettant si Dieu luy preste vie, et luy en donne les moyens et commodités, de faire suivre un grand corps de toute la Physique dans peu de temps, desia par luy composé et dressé methodiquement par préceptes et controverses, et de là passer à la Metaphysique, afin qu'il y ayst les trois parties de sa profession ; le tout sous votre heureux estendard et souveraine conduite, au bien du public et des particuliers : à quoy il sera de plus fort encouragé si par vos dites Ex^{tes} le petit present qui leur est maintenant par luy offert en recognoissance du droict qu'elles ont sur luy, et grand bien qu'il reçoit de leur Libérale main, est par icelles receu et veu d'une main benigne, et regard gracieux, comme venant de celui qui est et qui vivra et mourra en qualité de, Magnifiques hauts et puissants Seig^{rs}, Votre tres humble tres fidele et tres obeissant subiect et serviteur Hans Rodolphe FABER.

Cet ouvrage, mentionné au n° V de la liste bibliographique ci-après, ne parut qu'en 1623, à Genève. Notre philosophe, en cette même année 1623, en fit paraître un autre dont l'extrême bizarrerie souleva contre lui l'opinion publique. On s'occupait alors à Lausanne d'un procès criminel pour un fait d'avortement. Sans que rien l'y invitât, le professeur prit fait et cause pour les accusés en se fondant sur ce que dans tout être humain, selon lui et selon des auteurs qu'il cite, il y a trois âmes différentes, la végétative, la sensitive

et la rationnelle ; que la première dure 70 jours chez les garçons ; 100 jours chez les filles ; que la seconde dure jusqu'au sixième mois et que ces deux premières sont mortelles et passagères, en sorte qu'il n'y a pas de crime si le fait incriminé s'est passé avant le sixième mois. Il développa cet étrange système dans un livre écrit en français et portant ce titre : *Le Cabinet inestimable de la femme* ; et ce qu'il y a de non moins étonnant, c'est que grâce à lui, les deux coupables (car ils avaient avoué les faits) échappèrent à la sentence de mort qu'ils avaient encourue et en furent quittes pour un simple bannissement. Mais Leurs Excellences de Berne s'émurent et demandèrent des explications à l'Académie de Lausanne qui s'excusa en alléguant que le livre de Faber, par une incorrection qu'il avait déjà commise une autre fois, avait paru sans qu'elle en eût aucune connaissance. Aussi le Conseil de Berne, par une sentence en date du 24 nov. 1623, déclara que l'inestimable Cabinet serait détruit comme livre dangereux¹, condamna l'auteur à six jours de prison et le destitua. Le Liber academicus inscrit discrètement cette brève mention : « 1624. Eodem anno cum supradictus Faber librum quemdam gallicum typis mandari curasset, in quo multa non satis honesta et quædam periculosa continebantur hinc migrare jussum est. »

Où se retira-t-il ? A Grenoble, où il se livra sans contrainte à son goût pour les lois et la plaidoirie. C'est ce qu'il nous fait voir dans la préface d'une « Clef de la jurisprudence » qu'il publia une vingtaine d'années plus tard (*vicennium*), en 1638, et dans laquelle il explique au lecteur et aussi au président du parlem. de Grenoble, qu'il avait dès lors interrompu ses études philosophiques pour se faire inscrire au tableau des avocats :

Vicennium jam est elapsum, candide et benevole lector, quod philosophicis studiis ferè omnibus intermissis, in advocatorum album adscriptus me jurisprudentiæ, genio aliquo modo suadente, mancipavi et cum

¹ Nous n'avons pas trouvé cet ouvrage. Mais on peut voir le détail de l'affaire (rédigé en allemand) aux Archives cantonales de Lausanne, *Kirch und Academiegeschäfte*, III. — Nous devons tous ces renseignements à M. Ern. CHAVANNE.

ea commercium habui. Quo fluente vicennio, si minus curis ac studiis forensibus, jucundæ praxi viros locupletanti, gratam auri messem et lætam argenti vindemiam producenti deditus; si minus in consultationibus occupatus fuerim et causas in judicio dixerim nisi fortè raro, undè video alios bonis ditatos et fortunis auctos; at non ideo jurisprudentiæ studio fui aversus, nec ab omni opere juridico vacavi, famem semper comitem esse non laboranti viro ratus, interdum ex cathedra quandoque privatim habitis lectionibus et exercitiis, tyrones legum cupidos ad civilem sapientiam perducere conatus sum, undè sanè non magnam huc usque reportavi utilitatem. Is interim animus fuit ut si quod esset excepti a docendi munere temporis, id omne ad aliquid scribendum in communem hominum utilitatem sedulo conferrem. Lectiones ergo meas in Institutionum Justinianearum libros ex limpidiis juris fontibus desumptas, legibus quamplurimis suffultas, ex variorum Jurisconsultorum autoritate et doctrina compilatas atq. comprobatas. Illæ primæ sunt in jure meæ lucubrationes sed non fortassè ultimæ, si Deus vitam produxerit et si hoc publico excipii plausu animadvertero.

Il envoya l'ouvrage à Genève avec la lettre que voici :

A MM., MM. les Ministres et Professeurs de l'Église et Académie à Genève. — De Grenoble ce 28 de janv. 1638.

Messieurs, ayant sous la favorable assistance de l'Éternel composé avec un pénible travail un œuvre de droict, ci-inclus, mis au jour depuis peu de jours, j'ay prinse l'hardiesse de vous en envoyer un exemplaire pour vous supplier de luy donner le dernier rang dans vostre Bibliothèque¹ encore qu'il ne le mérite, je reputeray cela à un singulier bonheur, et faveur signalée, et surtout que mon nom puisse estre pour une quatrième fois enregistré et placé entre tant de célèbres auteurs qui reluisent dans vostre riche Bibliothèque, jusqu'à ce que dans une meilleure occasion je vous puisse fayre voir que je suis, Messieurs, Vostre très humble et très obéissant serviteur LE FEVRE.

Quelques années plus tard, en 1643, Jean-Rodolphe publia un autre ouvrage de droit; mais nous ne savons quand ni comment se termina sa carrière. La liste chro-

¹ Il y est encore, avec l'ex dono de l'auteur.

nologique de ses ouvrages, pour autant que nous les connaissons, est tout ce que nous pouvons offrir de plus au lecteur, sur ce Faber ou Le Fèvre, savant tellement complexe que nous en aurions fait deux personnages distincts sans l'assistance que nous ont fournie les registres de l'acad. de Lausanne et la critique judicieuse de leur gardien, notre docte collaborateur, M. le professeur VUILLEUMIER. Ajoutons qu'il y avait grand risque de le confondre avec un autre personnage du nom de Fabri, prénommé de même Jean-Rodolphe (suivant le Livre du recteur et l'*Hist. litt. de Senebier*), ou Jean-Adolphe (suivant MM. Amiel et Bouvier dans leur *notice sur l'Enseign. supérieur à Genève*, 1878 in-4°). Ce Fabri était citoyen de Genève, allié aux meilleures familles de la République, professeur à Genève, de droit en 1612, de mathématiques en 1631, de grec en 1633, marié (1633) avec Anne Andriou qui, devenue veuve (en 1638) se remarrait en mai 1640 (ls. de Monthouz, not. XIII, 109) et Senebier après avoir avancé qu'il enseignait les Institutes de Justinien à Genève dès l'année 1612 le donne pour l'auteur de quatre ouvrages que nous attribuons au savant de Die, Lausanne et Grenoble (savoir les nos V, VI, IX et X de la liste suivante); mais sans être sûr que Senebier ait tort de tout point, il nous sera permis d'hésiter plus d'une fois dans le dédale des Faber, Fabre, Favre, Fèvre, Le Fèvre et Fabri ou Fabry.

I. *Controverses et disputes en philosophie*; Die, 1612 ou 1613. — C'est le travail indiqué par l'auteur dans sa lettre à MM. de Berne ci-dessus, col. 195.

II. *Medulla logica... authore Joh. Rodolpho Fabro apud Dienses philosophiæ professore*; Deix Augustæ Vocontiorum excudebat Joh. Gaunterius typographus academ. 1613; in-8° 5 feuil. prélim. et 384 p. — L'auteur présente ce livre, le 8 mai 1613, au synode de Mens par qui lui furent allouées 38 liv. de gratification.

III. *Sophiæ viridaria, purpurissatis referta violis, quæ pro suprema philosophiæ laurea decoranda patebunt, omnibus violarum odore reari cupientibus*; Præunte D. Joh.-Rod. Fabro philosophiæ professore et gymnasta, ad diem 6 septemb 1617; Deix Augustæ Vocontiorum, 1617 in-12; 24 p.

IV. Thèses philosophiques de Lausanne : *De judicio*, 1621 ; *De casu*, 1621 ; *De elementis physicis*, 1621 ; *De corpore perfecte mixto, inanimato et animato in genere*, 1622 (Cette thèse avait été précédée d'une autre, *De corpore imperfecte mixto*, qui ne s'est pas conservée) ; *De corpore vegetante, sentiente et intelligente*, 1622 ; *De mundo in genere*, 1623 ; *Theses miscellanæ ex variis disciplinis depromptæ*, 1623.

V. *Totius logicæ peripateticæ Corpus... nec non totius Organi Aristotelico-Ramæi compendium...* autore Joh. Rod. Fabro jurispr. et philosophiæ in inclyta illustris reipub. Bernensis apud Lausannates patriâ academiâ doctore et professore ordinario ; Aurelianæ [Allobrogum ; Genève], apud viduam et hæc. Petri de la Rovière, 1623 ; in-4° 16 feuil. prélim. et 590 p. ; plus 106 p. et 10 feuil. de table pour l'*Organum Aristotelico-Ramæum*. — Éplre dédicatoire à Albert Manuel consul de Berne et à Nicolas Dackselhoffler. Il rend grâce au premier de l'amitié qu'il avait pour le défunt père de l'auteur, d'avoir été le parrain de son fils Albert qui n'est plus et d'aimer encore son plus jeune fils qui vient de naître (ce fils est peut-être son livre). « Et toi clarissime seigr Nicolas, dit-il ensuite, qui vint jadis étudier à Die et pendant près de deux ans m'y as écouté... Cette éplre est datée : Lausannæ ex museo nostro, X mart. anno 1623. C'est vraisemblablement à cet ouvrage que se rapporte la lettre ci-dessus reproduite, col. 194.

VI. *Le cabinet inestimable de la femme* ; Lausanne, 1623. — Livre supprimé par l'autorité et dont aucun exemplaire n'a pu être retrouvé.

VII. *Cursus physicus in quo totius philosophiæ naturalis Corpus assertionibus et questionibus κατασκευαστικῶς καὶ ἀνακινητικῶς in gratiam philosophiæ alumnorum perspicuè et breviter explicatur à Jo. Rod. Fabro philosophiæ et juris doctore* ; Genève, apud Petrum Aubertum, 1625, in-8° de 20 f. prélim., 496 p. et 16 f. d'index. — Éplre dédicatoire « domino Ludovico de Champaigne comiti de La Suze, baroni de Brouassin, Coulans, Louppelande, Landes, Normanville et Lumigny, apud potentiss. rempublicam Bernensem rei militaris Præfecto. » « Jamdiù, lui dit-il, illustris. et generose comes, Cursum meum physicum ex priscorum et neoteri-

corum decretis concretum et tredecim annorum lectione et professione publica contractum, in publicam educere lucem apud me statueram, etc. » La préface au lecteur commence par une allusion à son livre sur Aristote et Ramus : Superioribus annis Cursum meum logicum totius organi Stagyrítani et Ramæi præcepta et usum demonstrantem typis descripsi ; nunc Cursum physicum etc.

VIII. *Le pourtrait de l'homme mis à son jour et rehaussé en vives et éclatantes couleurs*, par Jean-Rodolphe Le Frère, docteur ès droicts et advocat au parlem. de Dauphiné, auquel est dépeint tout ce qui est de plus rare, curieux et utile au monde ; Grenoble, chez Richard Cocson, 1629, in-8° de 4 f. et 104 p. Dédié à Claude Tonnard sr d'Izon, conseiller en la chambre de l'Edit.

IX. *Clavis jurisprudentiæ sive brevis ac methodica Institutionum Justiniani explicatio. Omnes divæ Astrææ amore captos adsumma jurisprudentiæ promovens fastigia. Auctore Joh. Rodolpho Fabro J. V. D. et in augustissimo senatu Gratianopolitano advocato* ; Ed. Rabanus typ. 1638, in-4° de 16 feuil. prélim. et 334 p.

X. *Systema triplex juris civilis, criminalis canonici et feudalis* ; Genève, 1643, in-fol.

XI. On a encore de lui, dit M. Rochas (Biogr. du Dauphiné), un ouvrage de droit intitulé *Aviarium juris* « que nous ne connaissons pas autrement. »

MM. Haag ont ajouté [VI, 497] : Faudrait-il rattacher à cette famille (celle de Jean-Rodolphe) un ministre de l'église française de Bischweiler, Emmanuel-Claude Faber, mort dans la dite ville en 1752 selon Adelung, et auteur de *Quarante tables politiques de la Suisse*, pub. à Basle, 1746, in-folio.

1. FABRE (MARC) chaussetier, du lieu de Bessière dioc. d'Alby, reçu habitant de Genève, mai 1556 ; — (Anthoine) « cordonnier, natif de Barcillonne en Provence, » *id.* déc. 1557 ; — (Pierre) « de Larche en Terre neuve, ressort du dioc. d'Aix en Provence, » *id.* juill. 1558 ; — « à Olive Fabre, pauvre veuve de Auvergne chargée de 2 enfans, 3 sols » (Bourse fr. de Genève), déc. 1556. — Antoine Fabre, « qui avait déjà beaucoup souffert pour la religion, procureur du Roi en la baronie de Non-

nay, pareillement Jean *Monchal* honneste bourgeois et Ymbert *Ranchon* chirurgien, tous trois anciens du consistoire, furent précipitez de la haute tour, en la présence et du commandement de S. Chaumont, monstrans une singulière constance, » janv. 1563 (*Crespin*). — Fabre intrépide soldat des premières guerres de religion (1562) que les catholiques avaient espéré séduire et décider à leur ouvrir les portes de Nîmes. Il feignit de se prêter à leur projet et secondé par le caporal André *Rangon*, il les fit tomber dans une embuscade qui leur coûta cher [Haag, V 51]. — Noble Jehan Fabre, délégué de la ville de Cornus près St-Affrique au synode de Milhan, 1573. — Fabre, vaillant sergent, puis capitaine huguenot combattant dans le pays Castrais de 1574 à 1589 où il est tué dans une attaque malheureuse (*Mém. de Gaches*).

2. FABRE (GASPARD) « ayant ci-devant charge d'une bande de gens de pied sous le baron *des Adrets*, » fils de messire Gaspard Fabre chevalier, mestre de camp des bandes provinciales et capitaine de la marine du Levant et de d^{lle} Fagotine de Villefort, demeurans en la ville de Marseille. Il épousa, 25 mars 1580, Anne de Saunier fille de noble Louis *de Saunier* sieur de La Roche et de feu d^{lle} Anne de Baudreux, demeurans au lieu de La Barre dioc. de Mende; en faveur duquel mariage la dite future se constitue tous les biens à elle appartenans de la succession de sa mère, et son père lui donne la moitié des siens comme étant sa fille unique, à condition que le dit futur et les siens porteront les *Armes* du sieur Saunier qui sont = d'or à une fasce de gueules avec deux palmes en sautoir. — Le 26 oct. 1611, contrat de mariage de noble Jean Fabre capitaine, fils de nob. Gaspard Fabre ancien capitaine et seigr de La Roche et de feu d^{lle} Anne de Saunier, demeurans au lieu de S^{te}-Croix dioc. de Mende, avec d^{lle} Toinette du Cremat fille de nob. André du Cremat et de d^{lle} Suzanne de Gabriac. — Le 7 fév. 1651 contrat de mariage de nob. Philibert de Fabre sr de Beauchamps, fils de nob. Jacob de Fabre et de d^{lle} Diane de Finot demeurans à Nîmes, avec d^{lle} Louise fille d'Antoine d'Escudier et de d^{me} Claude de Robert, assistée de d^{lle} Marie de Fermeau sa belle sœur. — Le 4 septemb. 1670, mariage de M^r maître Salomon Fabre écuyer,

docteur et avocat natif de Florac, 33 ans, fils de feu nob. Jean Fabre et de feu d^{lle} Anne Reinolde, avec d^{lle} Dorothee d'Ostali, 30 ans, demeurante à Nîmes, fille de M^e Jean *d'Ostali* et de d^{lle} Isabeau *de Rapelin*, « en faveur duquel mariage que les dites parties promettent de célébrer dans l'église Prétendue Réformée, la mère de la future lui fait donation de tous ses biens, se réservant l'usufruit de la moitié. » — Le 14 avril 1732, mariage en la paroisse de St-Denis à Toulon, de messire Salomon de Fabre sr de Grandville, major de la ville de Toulon, ancien gouverneur et originaire de la ville de Florac et fils de messire Salomon de Fabre seigr de Diori et de feu dame Dorothee d'Ostalis, avec d^{lle} Madeleine d'Elat fille de feu M. Alexandre d'Elat, avocat au parlement et de d^{lle} Marie-Louise de Vitalis (Carrés d'Hozier, vol. 243, fo 129).

Jean de Fabre seigr de Montvaillant¹ de la Valette, conseiller et garde des sceaux du présidial de Nîmes, descendant au 4^e degré de Gaspard, épouse, 4 mai 1708, Anne de Lalondès dont JEAN, LOUIS, ANTOINE et 4 filles savoir : 1. MARIE-DOROTHÉE mariée à Silvestre Pagesi du Caylou; 2. MARIE-ÉLISABETH, mariée au baron *de Pages-Pourcaïres*; 3. MARIE-ANNE mariée à un de Manoël de Nogaret; 4. Henriette mariée à un Bastide des Graves. Jean-Louis de Fabre épousa, 15 septemb. 1752, Agathe de Faventines, dont 3 filles mariées : au baron Després, au comte de La Roche-Lambert, et au baron de Forton, plus un fils, CHARLES, marié le 23 juin 1787 à Julie de Tourtoulon. Antoine de Fabre, épousa, 2 fév. 1764, Adelaïde Renou de Labrune, d'où CHARLES marié le 20 juill. 1802 à sa cousine Virginie de Pages-Pourcaïres; d'où un fils, FÉLIX de Fabre de La Valette, vivant à Montpellier en 1860. — Une partie de cette famille de Fabre est redevenue catholique dès avant la révocation de l'Édit de Nantes. Cependant « M^{lle} Gervaise de Fabre, femme de M. Théophile *Alméras* (voy. I, 156) ministre des Cévennes, morte à Lausanne le 10 septemb. 1694, » semble lui appartenir.

3. FABRE, notaire à Clarensac, à qui son caractère violent et son zèle beaucoup trop fougueux attirèrent de fâcheuses affaires [Haag, V 51]. Au mois de juin 1635, il fut condamné aux galères, à cause des

¹ Notes de M. DE CAZENOVE.

mauvais traitements qu'il avait exercés sur le curé du lieu. La sentence ne fut pas exécutée, ou tout au moins elle ne le rendit pas plus sage, car en 1663, le prêtre Gros n'ayant pas voulu souffrir qu'on enterrât dans le cimetière catholique la fille du nommé *Védel*, il se livra sur sa personne à des actes de violence qui lui valurent un nouveau procès, dans lequel furent enveloppés son frère *Bremand* et ses deux fils, ainsi que *Alègre*, *Surre*, *Montauban* et quelques autres. Le curé poursuivit, et il avait raison en cela, la punition des coupables; mais ce en quoi il montra sa passion, c'est qu'il demanda le bannissement du ministre, qui n'en pouvait mais, et l'interdiction de l'église de Clarensac. Malgré toute leur partialité, les tribunaux jugèrent que l'ardeur de la vengeance emportait trop loin le digne prêtre, et ils laissèrent debout l'église (Filleau, *Décis. cath.* p. 278).

4. FABRE (Jacques), de Quissac, étudiant en philosophie (Jacobus Fabre quissacensis) à Genève, 1681. — Fabre de La Fontaine, officier dans l'armée hollandaise en 1699. — (Daniel), de Mazamet, meurt à Lausanne, laissant 113 l. à la Bourse des réfugiés, 1688. — (Antoine), de Graissac et sa femme obtiennent à Lausanne une attestation de leur foi avant de partir pour l'Allemagne, 1694. — (Jacques) paye à la Bourse des réf. de Lausanne un legs de 18 l. fait par sa femme, Marguerite *Galafres*, 1697. — (Pierre-Jean), de Mazamet, ouvrier en bas, assisté à Lausanne, allant à Magdebourg avec sa femme et un ouvrier, 1698. — (André), d'Alais, teinturier, assisté à Lausanne, allant à Königsberg avec sa femme, 9 enfants et 4 ouvriers ou domestiques, 1698. — (Lot), de Castres, armurier, assisté à Lausanne, allant à Magdebourg, 1702. — (Pierre), de Montpellier, assisté à Lausanne, allant plus loin, 1703. — (Etienne et Antoine), de Pompidon en Cévennes, assistés à Genève, allant en Allemagne, 1706, — (Antoine), de Tulette en Dauphiné, *id.* revenant d'Allemagne avec femme et 2 enfants, 1708. — (Jean), de Nîmes et sa femme, assistés à Londres, 1710. — (Louis), d'Auvergne, chaudronnier, assisté à Lausanne, 1714. — (Jacques), de Languedoc, apothicaire, 80 ans, assisté à Lausanne avec sa fille âgée de 40 ans, 1740.

5. FABRE (PIERRE), et Marie *Bastide* sa femme, du village des Vans en Languedoc, se réfugièrent à Lausanne vers l'an 1725. Leur fils, JEAN, né en 1727, épousa en 1752, à Lausanne, Louise fille de F.-J. *Servier* marchand drapier et de Louise de *Leuze*, également réfugiés. Il acquit la bourgeoisie de Lausanne en 1768. Leurs descendants ont occupé une place honorable dans le canton de Vaud, soit dans le commerce soit dans le ministère évangélique. Jean-Louis-Gabriel, petit-fils de Jean, né à Lausanne, 30 oct. 1797, mort le 28 août 1871, fut un grand nombre d'années professeur de théol. à l'acad. de Lausanne, pasteur de l'église de cette ville et vice-président de la Commission ecclésiastique vaudoise. Il a publié des *Sermons* et un *Cours de religion* qui après avoir été autographié pour l'usage de ses catéchumènes, a été imprimé et a eu trois éditions en peu d'années. Louis Fabre était fort estimé et aimé pour sa science, sa piété et l'aménité de son caractère. Il avait épousé une descendante de réfugiés, Henriette *Dautun* (conf. t. V, col. 155), fille du pasteur de l'église française de Berne, mais n'a point laissé de postérité masculine (CHAVANNES).

6. FABRE D'OLIVET, philologue, auteur dramatique, poète et musicien [Haag, V 52], naquit à Ganges, dans le Bas-Languedoc, le 8 déc. 1768, et mourut à Paris en 1825. Son goût pour la littérature et la musique le fit renoncer au commerce, auquel ses parents l'avaient d'abord destiné; mais dans son ardeur à s'instruire, il voulut trop embrasser pour sa capacité et resta bien au-dessous de ce qu'il eût été, s'il avait su borner ses études. Ses ouvrages ne sont plus lus aujourd'hui, mais leur nombre prouve au moins que leur auteur a joui de son vivant de quelque réputation. On lui doit :

I. *Le Génie de la nation*, pub. en 1789.

II. *Le 14 juillet et l'amphigouri*, en 1790.

III. *Le Miroir de la vérité*, en 1791.

Ce sont trois petites pièces de circonstance, mêlées de couplets, qui furent représentées sur le théâtre des Associés.

IV. *Toulon soumis, fait historique*, opéra en 1 acte et en vers, joué en 1794.

V. *Le Sage de l'Indostan*, drame philosophique en 1 acte et en vers, mêlé de chœurs de musique, joué en 1796.

VI. *Azalais ou le Gentil Aimar*, 1800, in-8°.

VII. *Lettres à Sophie sur l'histoire*, 1801, 2 vol. in-8°.

VIII. *Le Troubadour, poésies occitaniques du XIII^e siècle*; Paris, 1804, 2 vol. in-8°.

IX. *Notions sur le sens de l'ouïe en général, et en particulier sur le développement de ce sens opéré chez Rodolphe Grivel et chez plusieurs autres enfants sourds-muets de naissance*, Paris, 1811, in-8°; 2^e édit. augment. de pièces justific., Montpellier, 1819, in-8°. — L'abbé Sicard et de Prony présentèrent sur ce mémoire, un rapport défavorable au ministre de l'intérieur. « L'auteur, selon M. Fayolle (Biog. univ.), prétendait avoir trouvé le moyen de restituer l'ouïe aux sourds-muets de naissance d'après une méthode pratiquée par les prêtres égyptiens. »

X. *Les vers dorés de Pythagore, expliqués et traduits pour la première fois en vers eumolpiques français, précédés d'un Discours sur l'essence et la forme de la poésie chez les principaux peuples de la terre*, 1813, in-8°. — Les vers dorés de Pythagore avaient déjà été traduits plusieurs fois en prose.

XI. *La langue hébraïque restituée, et le vrai sens des mots hébreux rétabli et prouvé par leur analyse radicale*, Paris, 1815, in-4°; 1816, 2 part. in-8°. — La première partie est consacrée à une dissertation sur l'origine des langues, et la seconde contient une interprétation allégorique de la cosmogonie de Moïse. Selon l'auteur, Adam ne serait pas le premier homme, mais le type de l'humanité; Ève ne serait pas la compagne de l'homme, mais la personnification d'une faculté.

XII. *De l'état social de l'homme, ou Vues philosophiques sur l'histoire du genre humain, ou l'homme considéré sous tous les rapports, religieux et politiques, dans l'état social, à toutes les époques, et chez les différents peuples de la terre*, 1822, 2 vol. in-8°.

XIII. *Caïn, mystère dramatique en 3 actes, de lord Byron, trad. en vers blancs français, et réfuté dans une suite de remarques philosophiques et critiques, précédé d'une lettre adressée à lord Byron sur les motifs et le but de cet ouvrage*, 1823, in-8°. — Byron dut sans doute trouver que Fabre

lui faisait trop d'honneur de réfuter sa pièce, car il n'écrivait pas ses drames pour l'éducation des philosophes et encore moins pour l'instruction des hébraïsants.

XIV. *Le Retour aux beaux-arts, dithyrambe pour l'année 1824*, in-8°. — Tous ces ouvrages parurent à Paris.

Au milieu des graves événements politiques qu'il traversa, Fabre d'Olivet sut vivre dans la retraite, sans se laisser distraire de ses études par le vain bruit du monde. Comme musicien, il est auteur d'un grand nombre de *Romances* qui ne portent pas son nom, et d'un œuvre de *Quatuors* pour deux flûtes, alto et basse, gravé à Paris en 1800. « Enfin, dit M. Fayolle, il a cru trouver dans les débris de la littérature grecque le système musical de ce peuple célèbre. Il a donc imaginé son troisième mode qu'il appelle *mode hellénique*, ne se doutant pas que Blainville l'avait déjà découvert, en 1751, sous le nom de mode mixte, parce qu'il participe, en effet, du majeur d'ut et du mineur de la. » En 1804, à l'occasion du couronnement de Napoléon, il fit exécuter avec succès, au temple protestant, un *Oratorio* presque entièrement écrit dans ce mode. Les journaux du temps en rendirent un compte favorable, mais si l'on doit en croire M. Fétis, ce fut sans savoir de quoi il s'agissait. Cette ignorance était bien permise.

Fabre ne fut pas heureux dans son intérieur, quoique sa femme et lui eussent tous deux la passion des lettres. On doit à celle-ci un ouvrage intitulé : *Conseils à mon amie sur l'éducation physique et morale des enfants*, 1820, in-12.

7. FABRE (Jean), né à Nîmes en 1717 [Haag, V 50], s'est rendu célèbre, dans le siècle passé, par un trait admirable de piété filiale. Le 1^{er} janvier 1756, il assistait avec son père à une assemblée du désert, lorsque tout à coup le cri d'alarme, annonçant l'approche des troupes, retentit. Tous fuirent, mais appesanti par l'âge, le vieux Fabre, bientôt octogénaire, tombe entre les mains des soldats. Son fils oubliant une fiancée qui l'attend pour ne voir qu'un père aux prises avec les dragons, retourne sur ses pas, se jette aux genoux du commandant du détachement, le supplie de rendre la liberté au vieillard et de le charger lui-même des fers qu'on lui préparait. L'offi-

cier accepta l'échange ¹ et conduisit Fabre à Montpellier, d'où il fut transféré au bague de Toulon par ordre du duc de Mirepoix, commandant en chef de la province. Touchés de son dévouement, les officiers de la marine s'empressèrent d'adoucir son sort, mais le comte de Saint-Florentin, le digne ministre de Louis XV, irrité des égards qu'on avait pour le forçat vertueux, donna les ordres les plus sévères et exigea qu'on le soumit à la règle commune. Fabre rama plus de six ans sur les galères du roi, accouplé à des malfaiteurs. Il fallut pour le délivrer que le duc de Choiseul, instruit enfin de son histoire, présentât sa grâce à la signature du roi, en passant par-dessus la tête du secrétaire d'État, Saint-Florentin, qui pour manifester son dépit accorda aussi la liberté à *Turge* compagnon de chaîne de Jean Fabre.

Celui-ci rentra dans sa famille, le 21 mai 1762. Son retour inespéré causa une joie si vive à son père qu'il en mourut quelques jours après. Toutefois la rancune de Saint-Florentin ne cessa de poursuivre le fils; pendant plusieurs années, il apporta tous les obstacles possibles à la réhabilitation de la victime d'une législation atroce. Il fallut que le prince de Beauvau l'emportât en quelque sorte de haute lutte.

Les malheurs de Fabre n'auraient pas attiré l'attention de la frivole société du XVIII^e siècle, plus que les tortures de tant de centaines de ses coreligionnaires qui gémissaient encore dans les bagnes et les cachots, si Marmontel n'y avait vu le sujet d'un drame intéressant et si, sur ses indications, Fenouillot de Falbaire n'avait traité ce sujet sous le titre de *L'honnête criminel*. Composé en 1767 et joué d'abord chez la duchesse de Villeroi, ce drame commença par être défendu ²; imprimé clandestinement en 1768 ³, il fut représenté à

¹ Dans des circonstances parfaitement semblables, le jeune *Barceire* avait été moins heureux, quelques mois auparavant. Les supplications qu'il adressait aux dragons qui avaient arrêté son père, vieux métayer des environs de Clairac, irritèrent ces hommes féroces et l'un d'eux le tua d'un coup de fusil.

² Par une circulaire émanée de M. de Saint-Florentin, le 18 fév. 1768 (*Archives nat.*, E 3529).

³ *L'honnête criminel, drame en cinq actes en vers* par M. Fenouillot de Falbaire; à Stockholm, chez Kiesewetter, 1768, in-8° de 61 pages. Les personnages sont; le comte d'Anplace [c'est-à-

Versailles en 1778, ensuite à Paris en 1790, et bientôt dans toute la France. Son succès ne fut pas moindre à l'étranger; ce fut un triomphe universel. En vain M. de Saint-Florentin en avait-il arrêté les représentations. Il était imprimé, et les éditions se succédèrent rapidement.

Ce fut sur ces entrefaites que Fabre, toujours en butte à l'inimitié du ministre, qui venait tout récemment encore de défendre une souscription proposée en sa faveur, reçut de M. le duc de Choiseul l'invitation de se rendre à Paris. Il s'empressa d'obéir, mais il n'arriva que pour assister à la chute de son protecteur. Il retourna donc à Ganges, qu'il habitait depuis son mariage, et il chercha dans le commerce les moyens d'élever sa famille. A la mort de sa femme, il se retira auprès de son fils aîné à Cette où il mourut, le 31 mai 1797, à l'âge de 80 ans.

On a une vie de cet honnête homme écrite par lui-même et publiée par Ath. Coquerel fils, dans le *Bull. de l'hist. du Prot.*, t. XIV p. 92-119. Voyez le même *Bulletin*, VI, 108, 333; XIV, 77; XV, 384.

L'honnête criminel nous fournit la plus favorable occasion que nous puissions attendre pour publier la liste des forçats et galé-

dire *En place*] commandant de galères, Océile, veuve d'un riche négociant [autrefois fiancée à Fabre fils], André galérien [Fabre fils], Amélie amie de Cécile, Lisimon vieillard [Fabre père] et trois domestiques. La pièce était si peu révolutionnaire, qu'un dénouement le comte d'Anplace (un Saint-Florentin ou un Basville) embrassait les Fabre en leur disant :

Lève-toi bon vieillard et toi fils généreux;
Levez-vous mes amis, embrassez-moi tous deux.
Ah! que vos cœurs sont grands, sont au-dessus des [nôtres;]

Vous étiez à mes pieds, c'est à moi d'être aux vôtres.
. Oui, votre délivrance
Doit de tant d'héroïsme être la récompense.
Aussi j'en viens pour vous d'obtenir la faveur
Sûr qu'elle aura l'aveu d'un Roi dont la clémence
De la loi, quand il faut, tempère la rigueur.
Il prise la vertu quelque part qu'elle brille;
Et demandant au Ciel d'éclairer vos esprits,
Il vous traite en enfants égarés, mais chéris,
Qu'il se plaît à toujours compter dans sa famille.

Et Fabre père lui répond :

Ah! pour l'aimer aussi nos cœurs vraiment François
S'accordent avec ceux de ses autres sujets.
Divisés sur des points où nous errons peut-être,
Dans d'autres liens sacrés nous sommes réunis :
Servir notre patrie, adorer notre maître
Sont des dogmes communs à tous les deux partis.

riens protestants. MM. Haag dans les pièces justificatives de leur ouvrage et Ath. Coquerel fils dans *Les forçats pour la foi* ont déjà fait beaucoup d'efforts pour présenter cette liste au complet. La nôtre qui probablement n'atteint pas encore à cette condition difficile est cependant beaucoup plus étendue que les leurs. Nous devons le fonds de ce travail au regretté sous-bibliothécaire de Genève feu M. Philippe Plan et à M^{lle} Louise Plan, sa fille, qui l'ont enrichi de renseignements puisés à la Bibliothèque de Genève dans une précieuse collection de 425 affiches imprimées de jugements rendus contre les protestants et dans les papiers d'Antoine Court. Nous y avons ajouté ceux que fournissent des états officiels envoyés en Angleterre, aujourd'hui déposés au British Muséum et à Lambeth. Si elle n'est pas complète, notre liste est du moins aussi ample et aussi détaillée que nous avons pu l'établir. D'autres pourront trouver la perfection peut-être.

On a vu tout à l'heure l'inflexible inhumanité du ministre de Louis XV, M. de Saint-Florentin. Il explique et soutient sa décision dans la curieuse lettre que voici, trouvée par MM. Haag aux Archives nationales (Reg. du Secrétariat du Conseil, E, 3524).

Le comte de Saint-Florentin à M. le duc de Choiseul ; 16 janvier 1763. — J'ai reçu, M., la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire concernant trente-sept protestants détenus aux galères, et vingt protestantes prisonnières à Aigues-Mortes, qui presque tous ont été condamnés pour avoir assisté à des assemblées et dont M. le duc de Bedford demande la liberté. Je ne peux que vous rappeler à ce sujet les observations que je vous ai faites le 28 juin dernier, à l'occasion de deux religionnaires qui venoient de sortir des galères auxquelles ils avoient été condamnés pour le même crime. Le feu Roi, par son édit de 1685 et par ses déclarations de 1686 et 1698 a défendu à tous ses sujets de faire aucun exercice de la R. P. R. et de s'assembler pour cet effet à peine contre les hommes des galères perpétuelles et contre les femmes d'être rasées et enfermées pour toujours, et le Roi a renouvelé les mêmes défenses sous les mêmes peines par la déclaration du 24 mai 1724. Le feu Roi, avoit si fort à cœur l'exécution de celles qu'il avoit données sur le fait de la religion que par un règlement particulier

concernant le détail des galères et qui est dans vos bureaux, il décida qu'*aucun homme condamné pour cause de religion ne pourroit jamais sortir des galères ; et si S. M. s'est écartée des dispositions tant de ce règlement que des édits et déclarations, ce n'a été que fort rarement par des considérations très-importantes, et en faveur de quelque particulier seulement, de sorte que la rareté et les circonstances même des grâces accordées n'ont fait pour ainsi dire que confirmer les édits et déclarations et prouver la résolution où étoit S. M. d'en maintenir la rigueur. Malgré cette intention manifestée et malgré la sévérité de ces édits et déclarations, on a eu beaucoup de peine depuis la révocation de l'édit de Nantes, à empêcher les assemblées, et depuis le commencement des guerres que nous avons eues, elles sont devenues très fréquentes et très nombreuses dans plusieurs de nos provinces. L'excès est monté à un tel point qu'il est difficile d'imaginer comment on pourra y remédier, d'autant plus que les prédicants ont eu soin de persuader aux religionnaires que S. M. est disposée à leur accorder la liberté de leur culte. Ce seroit fortifier cette fausse persuasion que de faire grâce au grand nombre de coupables compris dans les listes que vous avez pris la peine de m'envoyer. Ce seroit donner l'atteinte la plus violente aux édits et déclarations de 1685, 1686, 1698 et 1724, et même les rendre entièrement inutiles. Les assemblées ne feroient que se multiplier, et le nombre des coupables s'augmenter par l'espérance d'une impunité presque certaine, ou plutôt par la fausse opinion d'une tolérance déjà établie. Cependant rien de plus important pour la religion et pour l'État que la cessation de ces assemblées. Il ne sera jamais possible de ramener les religionnaires, tant que des prédicants pourront les assembler, les entretenir dans leurs erreurs, les révolter contre toute autorité spirituelle, donner à leur fausse religion une forme de culte, et leur administrer ceux des sacrements qu'ils reconnoissent. Les missions ordonnées et payées par le roi en Languedoc resteront sans fruit, et non seulement on ne convertira pas de religionnaires, mais nombre de nouveaux convertis retomberont, et plusieurs catholiques seront séduits et apostasieront, comme on n'en a que trop d'exemples depuis quelques tems. D'un autre côté, l'État, dont les lois défendent et punissent indistinctement toutes assemblées illicites, sera sans cesse exposé aux*

périls que ces loix ont voulu prévenir. Des assemblées formées par un faux zèle et sous prétexte de religion sont plus dangereuses que toutes [autres. Le fanatisme y domine, et il a bientôt allumé le feu de la sédition et de la révolte. D'ailleurs il se fait journellement dans ces assemblées des conjonctions illicites aussi contraires aux lois civiles qu'à la religion, et les enfants nés de ces concubinages sont bastards. Depuis que les guerres ont ôté le pouvoir et le moyen de réprimer les assemblées, ce mal qui en est une suite, s'est tellement étendu que les provinces infectées de l'hérésie sont actuellement pleines de gens dont la fortune est aussi incertaine que l'état, et que le désespoir pourroit pousser à tenter de les assurer par la force, ou à quitter le royaume. Il seroit extrêmement difficile de remédier au passé à cet égard, mais au moins faut il profiter de la paix afin de pourvoir au présent et à l'avenir. C'est à quoi on ne parviendra cependant pas tant qu'il y aura des assemblées, et il y en aura tant que ceux qui y assisteront pourront se promettre qu'on ne les punira pas ou qu'on leur remettra facilement les peines qu'ils auront encourues. Ils auront tout lieu de s'en flatter quand ils verront tout à la fois 57 personnes soustraites à ces peines par l'ordre exprès de S. M. Je suis très-porté à croire que MM. les évêques de Languedoc lui feroient des représentations à ce sujet, et il pourroit y en avoir aussi de la part de quelques parlemens, et en particulier de celui de Grenoble par la vigilance et la sévérité duquel le Dauphiné a été mieux maintenu dans le devoir par rapport à la religion que les autres provinces. Quelques-uns des religionnaires dont on demande la liberté ont été condamnés par ce parlement et ils auront besoin de lettres de rapel dont il faudra qu'ils poursuivent soit en ce parlement soit devant les juges du ressort l'entérinement qui pourra bien leur être refusé. Car je suis bien aise d'avoir l'honneur de vous observer qu'il ne suffit pas que des condamnés soit pour fait de religion ou pour tout autre délit soient renvoyés des galères pour qu'ils en soient véritablement affranchis. Il faut que le roi leur remette cette peine par des lettres ou des brevets suivant les circonstances, sans quoi les juges peuvent non-seulement poursuivre contre eux l'exécution de leurs jugemens qui subsistent toujours, mais encore leur faire leur procès comme à des gens légitimement suspects d'avoir eux-mêmes rompu leurs fers. Au

reste, M., je n'ai pas entendu dire que nous ayons demandé grâce pour des catholiques condamnés en Angleterre pour avoir contrevenu aux loix du pays. Les Anglois ne devroient donc pas solliciter en faveur des religionnaires françois condamnés pour avoir violé les nôtres. Je doute fort qu'ils nous écoutassent, si nous leur demandions quelque chose capable d'ébranler celles que leur inimitié pour le catholicisme leur a dictées, et les demandes qu'ils nous font, ne tendent à rien moins qu'à énerver entièrement plusieurs de nos loix que l'intérêt de la religion et de la sûreté même de l'État ont rendu nécessaires. Ils ne souffriroient certainement pas chès eux des assemblées de catholiques de 2 et 3000 hommes, comme nous en avons eu ici un grand nombre de protestantes; et ils exigent de nous en faveur des gens qui ont assisté aux assemblées une indulgence qui en seroit une véritable en faveur des assemblées elles-mêmes. Enfin il me paroit que s'il étoit question de faire grâce à ces condamnés, il conviendrait mieux qu'ils dussent leur pardon à la clémence du roi qu'à une puissance étrangère par laquelle on pourroit croire qu'il a été arraché à S. M. Voilà, M., les réflexions que j'ai faites au sujet de la demande de M. de Bedford. Quant à celle que a été faite à M. le duc de Nivernois par M. l'arch. de Cantorbéry, elle ne me paroit pas plus susceptible de faveur. Si M. *Bel* qu'elle regarde se présentoit en qualité de catholique pour obtenir son retour en France et le rétablissement dans tous ses droits civils, il pourroit mériter d'être écouté. Mais si les déclarations du roi de 1698 et de 1725 excluent pour toujours du royaume tout françois réfugié pour cause de religion, à moins qu'il n'ait abjuré, il paroit qu'on ne doit pas non plus y laisser revenir, ni encore moins y rétablir dans ses biens un homme qui y a été condamné pour fait de religion, et qui n'a pas, autant qu'il est en lui, et par une abjuration indiquée par la loi, réparé *le crime* qui a fait le titre de sa condamnation. Ce seroit réintégrer dans le royaume un coupable autorisé pour ainsi dire dans son erreur et aussi dangereux pour la religion que pour l'État. On en peut dire autant de tous ceux pour lesquels M. le duc de Bedford agit, puisque sans contredit ce sont les religionnaires les plus fanatiques qui ont fréquenté les assemblées. Au surplus, la matière dont il s'agit ici me paroit assés importante pour croire qu'il seroit nécessaire d'en parler au Conseil, avant de

prendre aucun parti, et je présume que vous le penserez comme moi.

Liste des forçats et galériens pour la foi.

1. ABAUZEIT (Louis), condamné par le présidial de Montpellier, 26 septembre 1698.
2. ABOS ou Albos (Etienne), condamné à Montpellier par M. le duc de Roquelaure, 8 juin 1720, pour avoir assisté à plusieurs assemblées religieuses.
3. ACHARD (Antoine), du Pont-Laval, en Dauphiné, condamné par le parlement de Grenoble, 13 mars 1687; mort à la peine.
4. ACHARD (Paul), cordonnier, de Châtillon, diocèse de Die, en Dauphiné; 38 ans¹, condamné par le parlement de Grenoble, le 9 février 1745 pour avoir sauvé un prédicant. Mis sur la *Brave* en 1746; n° 20,986, puis (472), Libéré en 1775.
5. AGIER, « fils de la veuve, » de Pignan, condamné par M. de Basville à Nîmes, 20 août 1704; coutumax.
6. AGULHON (Antoine), de Salgas en Raoulès, diocèse de Mende, peigneur de laine, 36 ans; condamné à Montpellier pour assemblée pieuse; en 1694. Sur la *Fortune*, à Marseille, en 1698, puis sur l'*Émeraude*, n° 18,560. Libéré en 1713 et retiré à Glaris².
7. AGULHON (Claude ou Pierre), de Rousses en Languedoc, condamné en 1703. N° 27,095 sur la *Vieille réelle*. Mort le 17 juin 1708.
8. AGULHON ou Aguilhon (Jacob), d'Alais, marchand, condamné par le présidial de Montpellier, 26 septembre 1698.
Alapeyrière (d'), voyez : Robert.
9. ALAUZI (Louis), de Lour, en Lorraine; condamné par le parlem. de Metz, 16 juillet 1687. Libéré par la suite.
10. ALBÉRIC (Jean), des environs de Florac en Gévaudan. Sur la *Reine* à S^t-Malo en 1698.
11. ALBERT (Jacob), de Méchée en Saintonge, 27 ans; pris sur un vaisseau hollandais de Flessingue le 14 janv. 1689 et conduit à S^t-Malo où il fut condamné, à être pendu. « Il eut le malheur de fléchir en sa conscience et en ayant appelé il fut

cond. aux galères à Vannes, en 1689. Sur la *Galante* à S^t-Malo en 1698; libéré la même année. »

12. ALBERT (Louis), de Montigny en Bretagne; condamné par le présidial de Tours, 10 mai 1687.
13. ALBERT (Pierre), 1686.
14. ALBIGEZ (Jean), peigneur de laine, de Réalmont en Languedoc; condamné à Montpellier, 26 octobre 1754. Libéré le 13 mai 1762, portant alors le n° 1733.
15. ALCAIS (Isaac), ménager (fermier) de Generac, cond. par le présidial de Nîmes, 3 février 1688.
16. ALLAMAND ou Allemand, d'Aubert près Nions en Dauphiné; condamné par ordre du Roi en nov. 1690.
17. ALLARD (Matthieu), de la Petite-Vachère, diocèse de Die en Dauphiné, étudiant en théologie, 28 ans; condamné à vie par le parlement de Grenoble le 16 février 1735 pour avoir été « à l'école des ministres. » Sur l'*Ambitieuse* en 1746, n° 12,517 et (1010).
18. ALLARD (Pierre), de la Tremblade, en Saintonge; 24 ans; s'étant réfugié en Danemark pour y avoir le repos de sa conscience et y négociant, il fut pris en mer sur un vaisseau danois et conduit à Toulon, 16 juill. 1693; condamné par le lieuten. de l'Amirauté, d'où il appela au parlem. d'Aix qui confirma la sentence. Sur la *Forte* puis sur la *Valeur* à Marseille; libéré en 1696.
19. ALLEBANT (Jacob)!
20. ALLÈGRE (André), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.
21. ALLÈGRE (Etienne), condamné par le présidial de Montpellier 26 sept. 1698; galérien de la *Fortune*; mort à la peine le 16 déc. de la même année.
22. ALLIEZ (Jean), tonnelier de Trescloux, diocèse de Gap en Dauphiné, 43 ans, condamné à vie par le parlem. de Grenoble le 5 mai 1745 pour assemblée relig. Sur l'*Ambitieuse* en 1746; n° 20,698, (et 2337) mort à la peine en 1754.
23. ALLIN (Julien), de Lamothe de S^t-Brieux en Bretagne, condamné le 4 août 1688.
24. ALLIX (Philippe), de S^t-Loc en Percy, Normandie; 58 ans; condamné en 1688 pour sortie du royaume. Sur la *Vieille réelle* à Marseille; n° 10,006; mort le 2 février 1710.
25. ALLIX (Pierre), de Bourdeaux en Dauphiné, 28 ans, condamné à mort, 10 août 1687, par le présidial de Valence, sentence commuée par le Roi en galères perpétuelles le 5 nov. 1687. Sur la *Valeur* à S^t-Malo,

¹ Nous indiquons l'âge au moment de la condamnation.

² Une centaine de « Confesseurs aux galères » furent libérés au mois d'août 1713, sous la condition de sortir de France. Les Cantons suisses devaient les recueillir. Vingt-un furent dirigés sur Zurich : 27 sur Berne; 3 sur Glaris; 13 sur Basle, 11 sur Schaffouse; 3 sur Appenzell; 6 sur Saint-Gall; 2 sur Bienne et 3 sur Neuchâstel.

en 1698 ; n° 9896, mort à l'hôpital de Marseille en fév. 1707.

26. ALMA (Henri), de Sedan, condamné par le parlem. de Metz, 28 déc. 1686. A été libéré.

27. ALQUIER (Pierre), d'Angles en Languedoc, condamné par le présidial de Lyon, 20 janv. 1687. A été libéré.

28. AMIC (Jacques), de St-Didier, diocèse de Die en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 15 oct. 1745.

29. AMIC (ou Camic ou Lamie), chirurgien de St-Antonin'en Rouergue, cond. par le parlem. de Grenoble, 28 mai 1686. Libéré.

30. AMIC ou L'Amy (Pierre), de St-Didier, dioc. de Die, 58 ans, peigneur de laine, condamné à 10 ans, le 15 oct. 1745, pour assemblée religieuse. Sur la *Valeur*, n° 2707.

31. AMOUR ou Amous (Jean), sur l'*Emeraude* à Bordeaux, vers 1695.

32. ANDABRE (Guillaume), opérateur, de Coulorgnes, condamné par le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1704 comme Camisard.

33. ANDRÉ (André), en campagne en 1704 ; sur la *Gloire* en 1712, n° 26,397. Libéré après abjuration.

34. ANDRÉ (Antoine), de Genolhac aux Cévennes, condamné par le maréchal de Montrevel le 4 mai 1703 pour avoir donné des fusils à réparer. Sur la *Superbe*, n° 27,374. Libéré en 1716.

35. ANDRÉ (Claude), de Nîmes ou des environs, condamné par le duc de Roquelaure, à Montpellier le 27 fév. 1720, en même temps que dix-neuf autres¹ pour avoir été surpris dans une assemblée religieuse tenue près le Cadeneau, à la grotte des Fades (Fées) pendant la nuit du 14 au 15 janvier précédent.

36. ANDRÉ (Jean), de Braquesagues, diocèse d'Uzès, condamné comme camisard en 1705 ; n° 28,818 ; Sur la *Guerrière*. Libéré en 1716.

37. ANDRÉ (Louis), de Saint-Just en Saintonge, condamné le 1^{er} août 1746 par M. Barentin, Intendant de La Rochelle, pour avoir fait l'office de bedeau à un prêche du ministre Elie Vivien.

Angely, voyez Robert. Voyez aussi Combes.

38. ANGLAS (Isaac), de Marsillargues, condamné par le présidial de Montpellier, 3 mars 1698.

39. ANNO (Jean-Bapt.), marchand, de Clerville, condamné par le parlement de Tournay, 16 janv. 1688.

40. ANTON (François), de Saint Mediers ;

condamné le 24 déc. 1750 par l'Intendant de Montpellier.

41. APODIS (Etienne), de Montpellier, condamné pour avoir assisté à une assemblée pieuse, en 1705 ; libéré le 24 juillet 1716. n° 29,628 ; sur la *Fière*.

42. APOSTOLY (Isaac), de Valence en Dauphiné, savetier, 25 ans, condamné par le parlem. de Dijon, 15 mars 1687. Sur la *Fortune*, à Marseille en 1698, et plus tard sur l'*Emeraude* à Dunkerque ; n° 9376. Libéré en 1713 et retiré à Basle.

43. APPELVOISIN (.....d'), du Poitou, 1686 ; voy. ci-dessus I, col. 295.

Aquet, voyez Quest.

44. ARBRET (André), du Poitou, cond. en 1687 ; mort à la peine.

45. ARBRET (Louis) de Pusauge en Poitou, condamné par l'Intendant M. de Foucault, 22 fév. 1687.

46. ARCHIMBAUD (André), de Peauci en Poitou, condamné en 1699 ; sur l'*Ambitieuse* à Marseille ; mort le 2 nov. 1701.

47. ARCHIMBAUD (Jean), de Nions, en Dauphiné, condamné par l'Intendant M. de Bouchat, le 23 nov. 1689.

47 bis. ARDENT (Jean), de Dieppe, 30 ans, arrêté le 17 sept. 1686 à Arras, pour avoir voulu sortir du royaume et condamné, 12 mars 1687, aux galères perpétuelles ; sur la *Guerrière*.

48. ARMAND (Etienne), de La Tour, vallée de Luzerne, condamné par M. de Bouchat, le 12 oct. 1689 ; mort à la peine.

49. ARMAND (Jean), du Languedoc, signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

50. ARMENTIER ou Armentières (Jacques), de Pignan en Languedoc, vigneron, 30 ans, condamné par le présidial de Nîmes le 20 août 1704 pour assemblée pieuse ; mis à la chaîne en 1705 ; n° 28,799 ; sur l'*Amasone*. Libéré en 1713 et retiré à Zurich, avec sa cousine Cécile Courtine qui alla le rejoindre à Marseille pour sortir du royaume.

51. ARMENTIER (Louis), contumax.

52. ARNAIL ou Arnal (Pierre), maître d'école de Vegèze ; condamné par le présidial de Nîmes le 4 avril 1686. A été libéré.

53. ARNAL (Etienne), de Pontinaux, diocèse d'Alais, maçon, 45 ans, condamné à Montpellier en mai 1691 pour assemblée pieuse ; n° 14,638. Sur la *Fleur de lys*, puis sur l'*Héroïne* à St-Malo vers 1695, puis sur la *Vieille-réale* à Marseille. Libéré en 1713.

54. ARNAL (Guillaume), de Bédarioux ; 1710 ; n° 35,356 ; sur la *Guerrière*.

55. ARNASON (Claude), condamné par le présidial de Montpellier, 26 septembre 1698, pour avoir été au prêche à Orange ; évadé en 1701 ; réfugié à Londres.

56. ARNAUD. Deux personnes des mêmes nom et prénom : le premier, Antoine, de Cros, ou du Buisson en Cévennes, condamné par le présidial de Nîmes le 3 avril 1686 ; mort à la peine au bout d'un mois ; — le deuxième, de Nages, condamné par le maréchal de Montrevel le 8 mai 1703.

58. ARNAUD (Etienne), condamné le 17 fév. 1745 par le parlem. de Grenoble pour avoir enseigné le chant des psaumes.

59. ARNAUD (Jean), de La Tour, vallée de Luzerne, condamné par l'Intendant du Dauphiné le 12 oct. 1689.

60. ARNAUD (Matthieu), de Vandémian, en Languedoc, condamné par le parlem. de Grenoble, 21 mai 1686. A été libéré.

64. ARNAUD (Pierre). Trois individus portant les mêmes nom et prénom : l'un condamné en 1686, et mis sur la *Vieille-réale* ; — l'autre, de Sommières, condamné par le présidial de Nîmes le 6 sept. 1687 ; — le troisième, de La Salle en Cévennes, mort à la peine le 22 janvier 1696.

64. ARNAUD, « Le fils d'Arnaud, de Pignan ; » condamné par M. de Basville à Nîmes, 20 août 1704 ; contumax.

65. ARNOUL (Guillaume), 1713.

66. ANSAC (Daniel), de Beauvert, paroisse de Saint-Jean-Roule, prédicant du Vivarais, cadisaier de profession, 25 ans. Après six mois de cruautés subies dans la prison de Beauregard, condamné à Montpellier en 1696. N° 19,712. Sur la *Conquérante* à St-Malo, puis sur la *Forté* à Marseille. Libéré en 1713, Mort à Lausanne en 1730.

67. ARTIGUES (Jean), de Limarès, près du Colet de Dèze, en Cévennes ; condamné en 1700. Mort à la peine le 2 mai 1701, galérien de la *Vieille-réale*.

68. ASLON ou Jonquils (Joseph), de la ville de Camavarsier au pays de Galles en Angleterre ; condamné en 1706. N° 31,985 ; sur l'*Eclatante* ; mort à la peine en septembre 1709.

69. ASTIER (Alexandre), tisserand de toile, de Vignac paroisse de St-Cierge ou de La Serre en Vivarais, 27 ans, condamné par M. de Broglie le 10 juin 1689 pour assemblée pieuse. Sur la *Magnanime* à St-Malo en 1698 n° 11315. Libéré en 1713 et exilé à Zurich. — Voyez dans le *Bull. XXIX*, 460 le récit des souffrances d'Alex. Astier natif de Vignac en Vivarais.

70. ASTRUC (Antoine), de Villesèque,

près de Sauve, en Languedoc ; environ 68 ans, condamné à Montpellier en 1692. Vers 1695 sur la *Souveraine* ; mort à la peine, galérien de la *Vieille-St-Louis*, n° 11,665 à Marseille le 27 août 1704.

71. AUBERT (Daniel), de Vitry-le-François, en Champagne ; condamné, pour sortie du royaume, par le parlement de Metz le 17 sept. 1686 ; n° 9009 ; sur la *Vieille-réale*. Mort à l'hôpital le 28 mai 1708.

72. AUBIER (Louis), de la Tremblade en Saintonge, 24 ans ; sorti de France en 1687 pour aller de Hollande en Terre-Neuve ; pris sur un vaisseau venant de Guinée le 24 janv. 1689 ; arrivé en galère le 10 déc., 1690 ; sur la *Fière* à Marseille vers 1695 ; sur l'*Amazone* ou la *Marquise* à Brest en 1698.

Aubier (Daniel) ?

73. AUBIN (Daniel), de Selle, près Poitiers, condamné par l'Intendant M. de Foucault, le 5 mars 1688 ; passé en Amérique.

74. AUDIBERT (Pierre), faiseur de bas, de Nîmes, arrêté à Châtillon, condamné à Montpellier le 16 sept. 1693.

75. AUDOYER (Antoine), d'Atiot en Cévennes condamné à Grenoble en 1701 ; mort à l'hôpital le 16 mars 1703.

76. AUDOYER (Etienne), de Cardet en Languedoc, écroué en juillet 1706, n° 30,803. Libéré en 1712 après abjuration.

77. AUDRA (David), de Pontaix en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 29 octobre 1686. A été libéré.

78. AUGEREAU ou Auzeron (Pierre), de Sainte-Foy-le-Grand, marchand de bétail, 46 ans, condamné à Bordeaux en 1691 pour assemblée pieuse. N° 17,674. Sur la *Guerrière* en 1698, puis sur la *Galante* à Marseille, libéré en 1713 et retiré à Basle.

79. AUGIER (François), de Savasse près Montélimar, en Dauphiné ; condamné par le sort à Grenoble le 23 novembre 1689, comme ayant pris part à l'expédition des Vaudois ; n° 11,826. Sur la *Perle*, à St-Malo en 1698. Libéré en 1714. Pensionnaire de MM. de Berne, à Morges, en 1719.

80. AUGIER (Etienne), libéré en 1717.

Augier, voyez Ogier.

81. AUGIÈRE (Pierre), tisserand, condamné par le parlem. de Bordeaux, 17 déc. 1749.

82. AUMÈDES (Paul), du Cayla en Languedoc ; condamné par le présidial de Nîmes le 23 septembre 1702 ; écroué en octobre de la même année. N° 26,968.

83. AUNAN (Nicolas), fils de Pierre, de Coulorgue, condamné par le maréchal de

Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1704, comme camisard.

84. AURÈLE (Bertrand), de Lauriol en Dauphiné, laboureur, 44 ans, condamné pour armes trouvées chez lui. N° 11,396. Sur la *Princesse*, puis sur la *Vieille-réale* à Marseille vers 1695. Libéré en 1713 et retiré à Glaris.

85. AURENCHES (Charles), laboureur de Malion paroisse de S^t-Sauveur du Vivarais, condamné à Montpellier le 2 nov. 1701.

86. AURÈS (Alexandre), maire de Vebron, condamné à Montpellier le 27 juin 1703.

87. AURÈS (Pierre), entre 1703 et 1710.

88. AURIVEL (Simon), de Valence près Usès, condamné à Montpellier par M. de Roquelaure le 30 juin 1717, pour assemblée pieuse.

89. AUSSIÈRE ou AUSIÈRES (Etienne) de Tousas près Alès en Languedoc; condamné pour assemblée pieuse (1701). N° 26,141. Sur l'*Héroïne*.

90. AUSSY (Jacques), de la Gorge dioc. de Viviers, condamné par M. de Broglie, 17 juin 1689.

91. AUSTRY (Philippe), de Cornableu, condamné à Montpellier par M. de S^t-Priest le 11 octobre 1754; contumax.

Autecaire (d'), voy Robert.

92. AUVERGNE (Jean, d'), chirurgien de Casteljaloux, en Guienne, condamné par le parlement de Besançon, 2 août 1686. A été libéré.

93. AUZENEAU (Pierre), des Esgonnais près Poitiers, condamné par l'Intendant M. de Foucault le 5 mars 1688; mort à la peine.

Auzereau. Voyez Augereau.

94. AVON (Paul), d'Arlage d'Aurel, en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 9 sept. 1687.

95. BABELA (Pierre), des environs de Lausanne en Suisse. Sur la *Fidèle*, à Marseille, vers 1695; mort à la peine en 1696.

96. BACHASSE (Pierre), de Meuglas; condamné par le parlem. de Grenoble; 21 mai 1740.

97. BAHU (Louis), de Chambray près Hesdin, condamné par le parlem. de Tournay, 31 juill. 1686.

98. BAILLE (Henri), de Saint-Pargoire, près Montpellier, condamné par le parlem. de Grenoble, 3 juill. 1686. A été libéré.

99. BAILLE (Jean), de Guienne; condamné par la Cour des Aides à Libourne, 13 juin 1687; mort à la peine.

100. BAN (Charles), du Poitou, 1688.

101. BANCILHON (Jean), de Pierre-Froide

en Cévennes; condamné à Grenoble par l'Intendant M. de Bouchat, 23 nov. 1689 pour s'être joint aux Vaudois; n° 11,811. Sur la *Palme*, à Dunkerque en 1698; libéré en 1714.

102. BANCILHON (Jean-Bapt.), de Florac, en Gévaudan, condamné par M. de Broglie et par M. de Basville à Saint-Hippolyte, le 6 oct. 1689, pour assemblée religieuse. Sur la *Hardie* à Marseille en 1698; n° 11,652; puis détenu au Château d'If. Libéré en 1713.

103. BANCILLON (Jean), cond. le 18 oct. 1691 par le présidial de Nîmes.

104. BANIER (J.-B.), avant 1705.

105. BANQUES (Jean de), ou du Bin, de Rimbrecquen en Angleterre; 1710; n° 35,649; sur la *Gloire*.

106. BARADON ou Barrandon (Jean), de Montels, en Languedoc, condamné comme camisard par M. de Basville, à Montpellier, le 22 août 1703, écroué en octobre même année, n° 27,906; sur la *Hardie* et sur la *Magnanime*.

107. BARAFORT (Jean), de La Salle en Cévennes, condamné en 1692; mort à l'hôpital le 25 déc. 1695; enterré avec les Turca, « marque de sa persévérance en la foi. »

108. BARRAFORT (André), laboureur, de S^t-Christol diocèse d'Alais, condamné à Montpellier le 30 mars 1702.

109. BARAQUA (Pierre), de Lauriol, en Dauphiné, ravaudeur de bas, 26 ans; condamné à Saint-Peiral par M. du Moular, en août 1691, pour assemblée pieuse; sur la *Palme* à Dunkerque, puis sur la *Ferme* à Saint-Malo en 1698, n° 13,652. Libéré en 1713 et retiré à Schaffhouse.

110. BARATHON (Jean); sur la *Hardie*, à Marseille, vers 1695.

111. BARBASUC (Jean), fils de Guillaume, de Foissac; condamné par le maréchal de Montrevel à Montpellier le 10 janvier 1704 comme camisard.

112. BARBIER (Jean), sur l'*Heureuse* à Dunkerque, n° 54, libéré en 1711 ou 1712 pour servir dans les troupes.

113. BARBUSSE (Jean), deux individus des mêmes nom et prénom, l'un de Castagnolles, en Languedoc; condam. par le parlem. de Grenoble, 28 juin 1686; a été libéré; — l'autre, maçon, de Tornac, condamné par M. de Basville à Montpellier le 8 juillet, en 1700.

115. BARBUSSE (André), condamné à Montpellier le 13 novembre 1701.

116. BARBUT (Etienne) de Marsillargues, condamné par le présidial de Montpellier, 3 mars 1698.

417. BARCHON (Guillaume), gentilhomme de Verlisse, en Sologne, condamné par le parlem. de Metz; 15 mars 1687; mort à la peine.

418. BARD (Jacques), de D....., en Dauphiné; condamné par le parlem. de Grenoble, 28 nov. 1685; mort à la peine.

419. BARELY (Guillaume), écossais; sur la *Grande*, à Marseille vers 1695. Libéré en 1698.

Bargillac, voyez Bergillac.

420. BARGIN (Sébastien), du Faucigny en Savoie; condamné par le parlem. de Grenoble, 11 juill. 1687.

421. BARGOIN (Jean), de Pragelas, en Dauphiné, condamné par le parlem. d'Aix, 18 août 1689.

422. BARIÈRE ou Barrière (P.), aussi nommé Moÿse LERON, galérien à Marseille en 1718.

423. BARILLOT (Daniel), des Gonnes, près Poitiers, condamné par l'Intendant M. de Foucault le 5 mars 1688. Passé en Amérique.

424. BARLON ou Barton (Rostan), de Rasteau en Dauphiné, condamné par le présidial de Valence le 5 novembre 1687.

Barmont; lisez Varmont et voyez Grenier.

425. BARNATA (Daniel de), d'Arauvison près Navarrens en Béarn, condamné par le parlem. de Pau, 17 mars 1687; mort à la peine.

426. BARNAUD (Moÿse), de la Charce en Provence, condamné pour assemblée religieuse en 1689; sur la *Madame*, n° 11010.

427. BARNAVON ou Barnabon (Etienne), de la paroisse de Bombière, en Dauphiné, condamné à Valence, 18 fév. 1689, pour assemblée religieuse. Sur la *Vieille-Saint-Louis* à Marseille en 1698, n° 10,992; mort le 10 janvier 1711. — Conf. Bernabon.

428. BARNIER (Antoine) de Nîmes ou des environs, condamné par M. le duc de Roquelaure, à Montpellier, 27 fév. 1720.

429. BARNIER (François), de St-Jean du Gard, cond. à Montpellier le 3 mars 1698.

430. BARNIER ou Bernier (Joseph), de Nions en Dauphiné, fabricant, 53 ans, condamné par le parlement de Grenoble le 17 juin 1752 pour assemblée pieuse. N° 6863.

431. BARQUE (Jean), sur la *Ferme* à St-Malo en 1691.

432. BARRAL (Pierre), de Montpellier condamné par le duc de Berwick à Montpellier, 15 mai 1705.

433. BARRAU (Jean), fils, bourgeois de Réalmont, 32 ans, condamné par M. de St-

Priest, à Montpellier 26 octobre 1754; libéré en 1762.

434. BARRAU (P), du pays Castrais, 1687.

435. BARRAUD (René), sieur de la Cantinière, de Talemont en Bas-Poitou. Condamné à Poitiers par l'Intendant, M. de Foucault, le 17 mai 1686. Sur la *Perle*; mort le 13 juin 1693.

436. BARREIRON (Isaac), de Pignan condamné par M. de Basville à Nîmes le 20 août 1704; contumax.

437. BARRET (Paul), de Pommaret en Piémont, condamné par le parlem. de Grenoble, 9 janv. 1686.

438. BARRIÈRE (Jacques), de Naye en Béarn, condamné par le parlem. de Pau, 1^{er} déc. 1686; passé en Amérique.

Bartaragon (de), voyez Robert.

439. Barte (J.), Cévenol, 1686; libéré en 1713.

Barthal, voyez Batal.

439bis. BARRY (Paul), voiturier, de Nîmes, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, 10 juin 1706.

440. Barthe (Jean), d'Aumessas dans les Cévennes, condamné à Montpellier en décembre 1691 comme guide; n° 13,968 sur la *Palme* à Dunkerque, et la *Victoire* ou l'*Heureuse*, à St-Malo en 1698.

441. BARTHÈS (André), bourgeois des Fournials, consulat de Montredon, condamné par M. de St-Priest, à Montpellier le 11 octobre 1754; mort en 1755.

442. BAS (Jean), de Genève, condamné par le présidial de Lyon, 17 mars 1687.

443. BASQUE ou Bascoul (Daniel), de Bédarieux en Languedoc, tondeur, 25 ans, cond. pour sortie du royaume, en 1701; n° 25,719; libéré en 1713 et retiré à Berne.

444. BASTIDE (Jacque), de St-Sébastien condamné par M. le maréchal de Montrevel à Alais, 7 nov. 1703; camisard.

445. BASTIDE (Pierre), de Mialet, près d'Anduze en Languedoc, drapier, 26 ans, condamné par le présidial de Nîmes, 15 nov. 1689, pour assemblée pieuse; n° 11,699. Sur l'*Ambitieuse* ou l'*Emeraude*, à Bordeaux en 1698. Libéré en 1713. Pensionnaire de MM. de Berne à Morges en 1719.

446. BATAL, Bathal ou Barthal (Jacques), des Plos, paroisse de Gluiras, en Vivarais, condamné en août 1709. Sur la *Patronne*, n° 33,960; mort à l'hôpital le 5 fév. 1710.

447. BATTIE père, de Pignan, condamné par M. de Basville à Nîmes, 20 août 1704; contumax.

Baud, voyez Beaud.

148. BAUD (Jean), des Sarrons, parr. de Mens, cond. par le parlem. de Grenoble, 21 mai 1740.

149. BAUDOIN (Daniel), de Saint-Martin de Meule, en Poitou, condamné par l'Intendant M. de Foucault, 5 mars 1688. Passé en Amérique.

150. BAUMELLE (Etienne) meunier, de Montpellier, condamné par le duc de Berwick à Montpellier le 15 mai 1705.

151. BAUMES (François), condamné par l'Intendant du Languedoc, à Montpellier le 22 avril 1723.

152. BAUNIER (Etienne), mis aux galères avant 1705; sur la *Magnanime* en 1712, n° 29578. Libéré après abjuration.

153. BAURAIN (Antoine), de Tully en Normandie, condamné par le parlement de Paris, 16 avril 1685; passé en Amérique.

154. BAUTIAS dit YSTRAIN ou ESTRAN (Jean), de Lan en Provence, condamné en 1689 comme complice des Vaudois; n° 11817; sur l'*Ambitieuse* ou l'*Emeraude* à Bordeaux en 1698. — Voy. Beauthias.

155. BAUX (Antoine), de Betignac paroisse de Collognac, en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, 26 fév. 1686; mort à la peine.

156. BAUX (François du) signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

157. BAYARD (Raymond), serrurier condamné par le parlem. de Bordeaux, 17 déc. 1749.

158. BAYMON (P.), des Cévennes, 1692.

159. BEAU (Claude), galérien à Toulon en 1703.

160. BEAUCHAMP (Philippe), de proche de Lisieux en Normandie, 1711; n° 36,629; sur l'*Ambitieuse*.

161. BEAUD (Barthélemy), granger du domaine de Beaulieu, mandement de Beaumont, condamné par le parlem. de Grenoble, 23 sept. 1746; contumax.

162. BEAUD (Jean), des Mottes, près Beaumont, condamné comme le précédent; contumax.

163. BEAULIEU (Jacques), des Gonnes près Poitiers; condamné par l'Intendant M. de Foucault, 5 mars 1688.

164. BEAUMIER (Jacques), de Saint-Jean de Gardonnenques en Cévennes, condamné en 1706. Galérien sur la *Princesse*; n° 30,890; en 1709.

165. BEAUMONT (Isaac); sur la *Souveraine* à Marseille.

166. BEAUTHIAS (Jean), condamné par le

présidial de Nîmes, le 23 juillet 1708; libéré en 1714.

167. BEAUVAIN (Jean), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

168. BEAUVIÈRE (Antoine), sur la *Vieille-réale*.

169. BÉCHARD (Clément ou Claude), d'Aubais en Languedoc, condamné comme camisard en septembre 1705; n° 28,815; sur la *Réale*; libéré en 1716.

170. BÉCHARD (Pierre), tailleur d'habits de St-Génies-de-Malgoire, condamné à Montpellier le 15 mars 1755.

171. BÉDARD (Elie), de Royan en Saintonge, capitaine d'un vaisseau danois, condamné avec son équipage le 7 septembre 1693, par le lieutenant de l'Amirauté. Il en appela; la condamnation fut confirmée à Aix dix-huit mois plus tard. Mort sur la *Superbe* à Marseille en janvier 1697.

Bédard, voyez Dubédard.

172. BÉDON (Pierre), de Petit Mars en Bretagne, condamné par le parlem. de cette province le 23 février 1685. Libéré dans la suite.

173. BEGON (Jean), de Saint-Dizier en Dauphiné, condamné le 4 avril 1689; mort à la peine.

174. BEL (Louis), 25 ans, bourgeois de Mazamet, diocèse de Lavaur, condamné par l'intendant du Languedoc le 5 avril 1745 pour assemblée religieuse. Sur l'*Eclatante* en 1746. N° 20,396 puis 2,226. Libéré en 1753.

Bel, voyez Betz.

175. BELBÈCHE (Jacques); sur la *Guerrière* à Marseille vers 1695.

176. BELET (Pierre), d'Esru en Savoie, condamné par le parlement de Grenoble, 12 février 1686. Libéré dans la suite.

Belloc — et non Bellot — voyez Grenier.

177. BELREMON (J.), en 1713.

178. BENECH (Gabriel), de Caussade, condamné par l'Intendant de Montauban le 5 décembre 1689.

Benet ou Bennet (Daniel), voyez Benoit.

179. BENETEAU ou BENTON (Henri), de la Rochelle, condamné aux Iles de l'Amérique pour avoir voulu fuir en Angleterre, 1688; sur la *Souveraine* puis sur la *Fière* à Marseille vers 1695. N° 10565.

180. BENIQUE ou Beniquet (Pierre), de Mandagout, condamné à Montpellier par M. le duc de Roquelaure, le 17 mars 1716 pour avoir été trouvé porteur d'un fusil à une assemblée religieuse. Libéré en 1717.

181. BEUNIOU (Jacques), 1717.

182. BENOIT, Benet ou Bennet (Daniel), de Fresne ou Frexine près Poitiers, condamné à Saint-Maixant par l'Intendant, M. de Foucault, le 5 mars 1688. Sur la *Souveraine* puis sur la *Renommée*; mort à la peine le 21 avril 1701.

183. BENTAJON-COLOMAT (Charles), cond. par M. le C^o de Broglie le 23 oct. 1697; contumax.

Benton, voyez Beneteau.

184. BENYS (Pierre).

185. BÉRANGER (Antoine), du Plan de Baix, condamné par le parlem. de Grenoble, 1^{er} sept. 1753, pour participation à une assemblée pieuse.

186. BÉRANGER (Louis), du Dauphiné, signalé en 1693 pour sa constance dans la foi.

187. BÉRANGER (Pierre), de Pontaix, en Dauphiné; condamné par le parlem. de Grenoble, 29 septembre 1686. A été libéré.

188. BÉRARD. Sept individus de ce nom, de Châteaudouble, diocèse de Valence en Dauphiné, condamnés en deux fois par le parlem. de Grenoble; savoir le 7 mars 1745: Antoine, le cadet, Pierre, l'aîné, l'un et l'autre contumax; Paul sur la *Patronne*, en 1746, n^o 20,700 (et 2339); libéré en 1750; — le 28 septembre 1745: Jean, dit le Grand Jean, et Moïse, hôte du logis de la « Madeleine » à Livron, l'un et l'autre contumax; Jean, dit le Petit, libéré en 1748, et Louis, dit La Douceur, galérien de la *Perle*, n^o 21,614; libéré en 1750.

195. BERAY (Antoine), de Nègrepelisse en Quercy, condamné par l'Intendant de Montauban, le 3 décembre 1689.

196. BERBIGIERS, six personnes de ce nom, gentilhommes des verreries de Pointis (diocèse de Conserans, comté de Foix); condamnés par le présidial d'Auch, le 5 février 1746: I. Marc, sieur de La Vignasse, habitant de Sainte-Croix, aux environs de Pointis; Jacques, sieur de Vignasson; Jean, sieur de Lommet et Guy, ses fils; — II. Jean, sieur de Bersiers, habitant de Pondelay, paroisse de Fabas, et Jacques, sieur de Fageau son frère; tous contumax.

202. BERBIGUIERS (Jean), boulanger d'Anduze condamné par le présidial de Nîmes le 31 déc. 1685.

Bereu, voyez Berru.

203. BERGEON (Jacques). Libéré en 1717.

204. BERGÈRE (Louis), de Nîmes, condamné en juin 1708, pour assemblée pieuse. N^o 33,583; sur la *France*. Libéré en 1717.

Berger-Ragts, voyez Ragatz.

Berger (de), voyez Grenier.

205. BERGILLAC ou Bargillac (Antoine), de Vertieu en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 30 mars 1686.

206. BÉRIAS (Bertrand), de Nîmes ou des environs; condamné par M. le duc de Roquelaure, à Montpellier le 27 fév. 1720.

207. BÉRION (Jacques), de Nîmes, cond. pour assemblée pieuse, 1708; à la peine à Marseille en 1709, sur l'*Eclatante*. N^o 33,586.

208. BERLE (Moïse), en campagne en 1704.

209. BERLIN, ouvrier en petites étoffes, de Dieu-le-fit, condamné par le parlem. de Grenoble, 2 avril 1746; contumax.

210. BERNA (Etienne), d'Empuragues, en Vivarais, condamné par M de Broglie le 2 janv. 1690.

211. BERNABON (Etienne), sur la *Fière* à Marseille, vers 1695.

212. BERNADOU (David), et Pierre son fils, marchands-facturiers de Mazamet, diocèse de Lavaur, condamnés à vie par l'Intendant de Montpellier pour assemblée religieuse, le 6 avril 1746. Tous deux morts aux galères; le père au bout de trente-deux jours, et le fils, n^o 2227, en 1753.

214. BERNARD (André), de Vendres, paroisse de Lussan, diocèse d'Uzès, travailleur de terre, 35 ans, condamné à Montpellier par l'Intendant du Languedoc, 17 janv. 1750; n^o 4639. Libéré en février 1766.

215. BERNARD (Antoine), d'Etampes en Orléanais, condamné par le parlem. de Paris, 7 janvier 1689. Mort à la peine le 12 nov. 1699.

216. BERNARD (David, manchot, veuf avec 3 enfants, travailleur de terre, de Marco, mandement de Mezillac en Vivarais, cond. le 10 oct. 1699.

217. BERNARD (Etienne), avant 1705; est peut-être le même que Etienne Berna; voyez plus haut.

218. BERNARD (Isaac), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

219. BERNARD (Israël), de Bourdigues, diocèse d'Uzès, condamné par le maréchal Montrevel le 17 juin 1703, écroué le 28 juin 1703; n^o 27,657; sur la *Fidèle*. Libéré en 1716.

220. BERNARD (Jean). Trois sous les mêmes nom et prénom: l'un, mis à la chaîne en 1696; l'autre de Venterol en Dauphiné, condamné par l'Intendant de Provence M. Lebret, le 21 nov. 1687; sur la *Ferme* ou la *Palme* vers 1695; libéré. Le troisième, laboureur de St-Christophe, paroisse du Chaila, condamné le 10 oct. 1699.

223. BERNARD (Louis), de Lezan, con-

damné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, le 13 février 1717.

224. BERNARD (Pierre). Deux sous les mêmes nom et prénom : l'un mort à la peine à Marseille vers 1695 ; l'autre condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier le 13 février 1717.

226. BERNARD (Thomas), de Marsillargues près Nîmes, condamné par le présidial de Nîmes le 20 octobre 1687, mort devant Toulon sur la *Souveraine*, n° 9893, le 6 nov. 1703.

227. BERNATON dit PÉROL (Jean), de St-Jean en Luzerne, condamné par l'Intendant du Dauphiné le 12 octobre 1689.

Bernier, voyez Barnier.

228. BERRU (Jean), de Saint-Jean en Luzerne condamné par l'intendant du Dauphiné le 12 octobre 1689 pour participation à l'expédition des Vaudois ; sur l'*Eclatante*, n° 11,686.

Bersiers (de), voyez Berbigiers.

229. BERSOT ou BERTOT (Daniel ou David), de Val en Cévennes ; libéré pour servir dans les troupes en 1711 ou 1712.

230. BERTAUD (Etienne), sur la *Vieille-réale*.

231. BERTAUD ou Berteau (Pierre), de Condé sous Meaux en Brie, bourgeois d'Amsterdam, condamné à Tournay en février 1696 comme guide ; n° 19,839 ; sur la *Valeur* à Saint-Malo en 1698. Libéré en 1714.

232. BERTEZÈNE ou Berthezène (Jacques), d'Anduse, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier le 13 février 1717.

233. BERTHET ou BERTI (Moïse), de Sommières en Languedoc., condamné comme camisard par M. de Montrevel le 10 juin 1703 ; n° 27,666 ; sur la *Fidèle*.

234. BERTIN, de Montélimart, condamné le 2 avril 1746 par le parlem. de Grenoble.

235. BERTOUD (Pierre), cité comme galérien dans une lettre de Marseille en date de mai 1699. C'est peut-être le même que Pierre Bertaud, ci-dessus.

236. BERTRAND (André), de Geneyrac, condamné par l'intendant du Languedoc le 3 février 1688.

237. BERTRAND (Daniel), de Courcelles en Lorraine, condamné par le parlem. de Metz, 10 juin 1687. A été libéré.

238. BERTRAND (Etienne). Trois des mêmes nom et prénom : le 1^{er} de Mornans, en Dauphiné, condamné par le lieutenant général M. de Larrey, le 29 janv. 1689, passé en Amérique ; — le 2^e, de Pignau, condamné par M. l'Intendant de Broglie, le 13 mars 1690 ; — le 3^e de Saint-Giniez

en Languedoc, condamné à Montpellier en 1691 pour assemblée religieuse ; sur la *Vieille-St-Louis* à Marseille en 1698 ; mort à l'hôpital, le 19 octobre 1708, galérien de la *Souveraine*. N° 13,954.

241. BERTRAND (François), de Civillière, condamné par le présidial de Nîmes le 18 oct. 1691.

242. BERTRAND (Jean), avant 1705.

243. BERTRAND (Louis), d'Anduse, condamné pour sortie du royaume en 1701 ; n° 26,118 ; sur la *France*. Libéré en 1714.

244. BERTRAND (Moïse), boulanger de Castres, cond. à Montpellier en avril 1693, alors âgé de 33 ans.

245. BERTRAND (Pierre). Deux des mêmes nom et prénom : l'un de Campis, paroisse de Merruis, condamné à Montpellier en 1698 ; sur la *Grande-Vieille-réale* à Marseille ; — l'autre, dit CALLOR, « fils de boulanger, » de Castres, condamné par M. de St-Priest à Montpellier le 11 octobre 1754 ; contumax.

247. BÉRU, Béreu ou Berru (Jean), vaudois de Saint-Jean, vallée de Luzerne, condamné à Grenoble en 1689 ; n° 11,686 ; sur l'*Eclatante*, puis sur la *Renommée* à Saint-Malo, en 1698. Libéré en 1713.

248. BÈSSÈDE (Jean), de Saint-Hippolyte ou de Saint-Jullien des Points, condamné par le présidial de Nîmes le 31 mai 1690, mis à la chaîne le surlendemain. Libéré en 1694.

249. BÈSSET (Jean), 1686 ; c'est peut-être le même que Jean Bissot ; voyez ce nom.

250. BETS ou Bez ou Bel (Jacques), du Vivarais, mort à la peine en 1701 ; Est peut-être le même que Jean Betz d'Aisières, condamné par M. l'Intendant de Broglie le 31 janv. 1690.

251. BÈTE ou BITE (Jean), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

252. BEUNI (Jacques), de Montargis. Sur la *Reine* à St-Malo en 1698.

253. BEVETEAU (Henri), « condamné en l'Amérique, » 1687 ; sur la *Grande-vieille-réale* à Marseille en 1698.

254. BEZAN (Jean), condamné par le présidial de Montpellier 26 sept. 1698.

255. BÈZE (Pierre), de Fenières, condamné par M. de Broglie le 14 avril 1689 ; mort à la peine.

256. BIA (Paul), tailleur, de Montauban, condamné par le présidial de cette ville, 30 août 1736.

257. BIAS (Noé), de Générac : condamné par M. le maréchal de Montrevel le 7 juin

1703 peut-être le même que Noel Biozet ; voyez plus loin.

Biau, voyez Biozet.

258. BIC dit MONTREDON (Daniel), de Castres, condamné par l'Intendant de Montpellier, le 11 octobre 1754 ; n° 8603 ; libéré en janvier 1764.

Biésot voyez Biozet.

259. BIGOT (François), de Bellegarde en Languedoc, condamné par le maréchal de Montrevel comme camisard le 7 juin 1703 ; n° 27,643 ; sur la *Souveraine*. Libéré en 1716.

260. BIGOT (Michel), du Château de Loir en Touraine, condamné par le prévost de Touraine, le 8 avril 1687 ; mort à la peine.

261. BILBAIRD (Jean), sur la *Belle*.

262. BILLAUD ou Billaud (Jean), matelot danois, 49 ans, de la Tremblade, en Saintonge, pris sur mer en juill. 1693 ; condamné à Toulon, puis à Aix, en 1694. Sur la *Grande-Vieille-réale* à Marseille en 1698 ; mort le 20 septembre 1705.

263. BILLARD (Antoine), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

264. BIORO, dit BORNE, de Châteaudun en Beauce, condamné par le parlem. de Saintonge, 17 sept. 1689.

• Biros (de), voyez Robert.

265. BIOZET, Biau ou Biésot (Noël), de Générac en Languedoc, condamné comme camisard ; mis à la chaîne le 16 mars 1703 ; n° 27,645 ; sur la *Réale*. Libéré en 1716.

266. BISSOT (Jean), du grand Ki.....(f) près Liège, le 22 nov. 1687.

267. BITRE, dit Litre (Jean-Pierre), de la Rochelle, matelot danois, condamné à Toulon, puis à Aix en 1694 ; sur la *Grande-Vieille-réale*, à Marseille en 1698.

268. BLACHE (Jean), de Mastenac, en Vivarais, condamné à Montpellier par l'Intendant du Languedoc le 23 octobre 1728.

269. BLAIN, Blavin ou Blazin (Jean), de Sommières, condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

270. BLANC (Guillaume), de Boucoiran, condamné par le maréchal de Montrevel à Montpellier le 10 janv. 1704 comme camisard.

271. BLANC (Jacques). Quatre individus des mêmes nom et prénom : le 1^{er} condamné en 1686, sur la *Princesse* ou la *Martiale* ; — le 2^e, de Saint-Germain en Luzerne, condamné par l'Intendant du Dauphiné le 12 oct. 1689 ; — le 3^e, de Moulins, vallée de Queyras, condamné par l'Intendant de justice M. de Bouchat le 23 nov. 1689 comme vaudois ; n° 11812 ; sur la *Princesse* ou la *Martiale* à Bordeaux en 1698. L'un de ces trois fut libéré en 1714.

— le 4^e, de la vallée vaudoise de Saint-Martin, mort sur la *Forté* durant la campagne de 1698 ; « son corps fut jeté à la mer sous le fanal de Gènes. »

275. BLANC (Jean), Deux des mêmes nom et prénom : le 1^{er} de Pragela en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 7 mai 1687 ; — le 2^e, de Sauve, faiseur de bas, condamné à Montpellier le 31 décembre 1754, libéré par le roi le 25 septemb. 1756, comme ayant été condamné par erreur ; libération entérinée le 10 fév. 1757 à Montpellier.

277. BLANC (Pierre). Trois des mêmes nom et prénom ; l'un de St-Dizier en Dauphiné, cond. pour assemblée en 1689 ; n° 11,236 ; sur l'*Heureuse* à Dunkerque ; — le 2^e de Frémigny, en Dauphiné, condamné par le parlement de Grenoble le 22 décembre 1685. — le 3^e de Geaigas, condamné par le parlem. de Provence le 27 avril 1689. L'un des trois fut libéré en 1714.

Blanchard, pseudonyme d'André Vallette.

281. BLANCHER (Jean), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

282. BLANCHET (Jean), lapidaire de Genève, condamné par le présidial de Lyon, 5 nov. 1686. Libéré dans la suite.

283. Boc (Guillaume), marchand de Montauban, condamné par le présidial de cette ville le 30 août 1736.

284. BOISBELEAU ou Boybeleaud-La Chapelle (François), marchand, de Saintonge, frère d'Armand de la Chapelle pasteur à la Haye, condamné le 2 août 1749 par le parlem. de Bordeaux ; pensionné en Hollande, 1752.

285. BOINE (Daniel), de Villard en Luzerne, condamné par l'Intendant du Dauphiné, 12 oct. 1689.

286. Bois (Jacques), de Saint-Faurié en Vivarais ; condamné par M. l'Intendant de Broglie le 31 janvier 1690.

287. BOIS-DE-LA-TOUR (Joseph), de Môtiers, principauté de Neuchâtel, négociant, condamné par le parlement de Dijon le 25 septembre 1686 pour avoir été trouvé porteur d'une lettre pastorale ; sur l'*Amazone* ou la *Marquise* à Brest en 1698 ; n° 8582 ; dut être libéré la même année sur la demande de l'Angleterre, mais cela n'eut pas lieu.

288. BOISSIER, ouvrier en bas, condamné à Montpellier par l'Intendant du Languedoc, 17 août 1745, pour avoir introduit et vendu des livres de la R. P. R. Contumax.

289. BOISSIER (Claude), de Sommières en Languedoc ; condamné en 1709 et mort le 23 nov. de la même année ; n° 33,971 ; sur la *Grande-réale*.

290. BOISSIER (Isaac), d'Aubord, condamné par M. le duc de Berwick à Montpellier, 15 mai 1705. Libéré en 1716.

291. BOISSON (Gabriel), d'Orange, condamné par l'intendant de Provence, 16 déc. 1687.

292. BOISSON (Jean), blancher ou corroyeur, de Saintonge, condamné par le parlem. de Bordeaux, 2 août 1749; contumax.

293. BOISSY (Antoine), de la Grimauderie, en Vivarais, condamné par le parlem. de Grenoble, 23 mars 1686.

Boitias ou Beautias (Pierre), de Lan; voy. Bautias.

Bolonnois (Daniel), voyez Boulonnois.

294. BONELLE (Jean), de Villiers-le-Bel proche Paris; condamné comme guide en 1700; n° 24,296; sur la *Grande-réale* à Marseille. Libéré en 1713.

295. BONFILS (Audirant), 1713.

296. BONFILS (Jacques), dit Daunès, de S^t-Lager de Peyre, diocèse de Mende, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier le 1^{er} juin 1706.

297. BONHOATE (Guillaume), sur la *Magnanime* en 1700.

298. BONIN (Elie), de la Tremblade en Saintonge; 46 ans; sorti de France en 1687; établi à Flessingue où il fut reçu bourgeois le 4 oct. 1687; pris en mer par un corsaire de S^t-Malo, janv. 1689; condamné à Brest, puis à Vannes, 1689. Sur la *Perle*, juill. 1691; puis sur la *Grande-Vieille-réale* à Marseille en 1698. Libéré la même année.

Bonin, voyez Bouin.

299. BONIOL ou Bonijol (Jean), chantre, de Charnavas en Vivarais, condamné par le parlem. de Grenoble, 26 sept. 1686. Libéré et passé à Lausanne en 1690.

300. BONIOL ou Bonniol (Pierre), de Sainte-Croix de Vallesfrancesque, diocèse de Mende, en Gévaudan, condamné par l'intendant de Montpellier, 19 mai 1690.

301. BONNADIEU (Jacques), de Saint Jean-de Gardonnenques en Languedoc; condamné en 1705; et renfermé au Château d'If; n° 28,831; mort à l'hôpital de Marseille, le 12 juin 1707.

302. BONNAFOUX (Jean), de Bédarioux, 61 ans, condamné par l'intendant de Montpellier le 9 oct. 1754. N° 8595. Il avait un fils galérien sur la *Dauphine* en 1755.

303. BONNAFOUX (Raymond), libéré en juin 1775.

305. BONNAFOUX, fils aîné de Raymond, condamné à Montpellier le 20 novembre 1754; contumax.

306. BONNAUD (Jacques), natif d'Orange; 34 ans; arrêté à Orange en nov. 1686; arrivé aux galères en juin 1687; sur la *Fleur de lys* à Marseille vers 1695; libéré en 1698. Est peut-être le même que Jean Bonnaud signalé en 1693 pour sa persévérance dans la foi.

307. BONNEAU (Daniel), de Chenay près Poitiers, condamné par l'intendant M. de Foucault, 5 mars 1688; passé en Amérique.

308. BONNEAU (Esaié), marchand, de Thouars, en Poitou; arrêté comme ministre; traduit devant le parlem. de Paris le 14 juin 1689; il y fut condamné à mort, mais cette peine fut changée en celle des galères, par un jugement rendu à Poitiers. Galérien de la *Gloire*; il mourut à l'hôpital en mai 1693.

309. BONNET (Isaac), du Mas du Banquet, paroisse de Saint-Amans, condamné à Montpellier le 18 déc. 1697. Sur la *Grande-Vieille-réale* à Marseille en 1698. Mort à la peine le 28 août 1699.

310. BONNET (Jacques). Deux individus des mêmes nom et prénom, l'un d'Orange, libéré à la Pentecôte de 1698; l'autre, de Sauzet en Languedoc, écroué en oct. 1705; n° 28,832; sur la *Favorite*; libéré en 1712 après abjuration.

312. BONNET (Jean). Deux individus des mêmes nom et prénoms: l'un de Sourcelles en Lorraine, condamné par le parl. de Metz, 16 juillet 1687, mort à la peine; — l'autre de Saint-Sébastien en Cévennes, condamné en 1701; sur la *Vieille-réale*; n° 24,419; mort le 8 juin 1703.

314. BONNET (Jean-Pierre), d'Angrogne, vallée de Luzerne, condamné en 1689. N° 11,688. Mort à l'hôpital le 18 avril 1707.

315. BONNET (Louis), de Bourdeaux en Dauphiné, condamné par le présidial de Valence, 5 nov. 1687.

316. BONNET (Louis), du Languedoc; 1688 ou 1689.

317. BONNET (Matthieu), de Marsillargues cond. par le présidial de Montpellier le 3 mars 1698.

318. BONNET (Pierre). Deux individus des mêmes nom et prénom: l'un, de Mazaves en Languedoc, cond. par le parl. de Grenoble, 5 juill. 1687; sur la *Conquérante* à Marseille; — l'autre, du Bourg de Jounet, près d'Angrogne, condamné à Grenoble le 12 oct. 1689; sur la *Galante* à S^t-Malo en 1698; mort à l'hôpital de Marseille le 18 avril 1707; n° 11,688.

320. BONNET (Salomon), mort à la peine en déc. 1703.

321. BONNIARD (Jean-Jacques, et Paul) du Vivarais, condamnés à Montpellier par M. de Bernage, Intendant du Languedoc, pour assemblée religieuse, le 24 oct. 1728. Tous deux, contumax.

323. BONNIOL (Jacques), d'Anduze, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier le 3 février 1717.

324. BONTUUX (Pierre), de Nîmes, condamné en juin 1708 ou 1709. N° 33,590; sur la *Vieille-réale*; mort le 25 nov. 1709.

325. BOREL (Daniel), de Saliane en Dauphiné, 22 ans; sortit du royaume et passa deux ans à Amsterdam où il s'embarqua pour les Indes; pris en mer par un navire de S^t-Malo et condamné à Vannes en oct. 1689; sur la *Madame* à Marseille en 1698. Un autre des mêmes nom et prénom condamné en Saintonge le 17 septemb. 1689.

327. BOREL (Jean), du Dauphiné, 1688.

328. BORGNE (Jacques), de S^t-André de Valbergue, cond. à Montpellier le 13 nov. 1701.

329. BORREAU ou Borrüe (Pierre). Il y a deux individus sous ces noms, l'un de S^t-Georges en Saintonge, pris sur un navire de Flessinge allant d'Espagne en Hollande par un corsaire de S^t-Malo le 2 fév. 1689; condamné la même année; sur l'*Amasone* ou la *Marquise* à Brest en mars 1698; — l'autre mis à la chaîne en 1739.

331. BORRELY (Jean), et son gendre, condamnés par les officiers du baillage de Gévaudan, le 2 août 1703; contumaces.

333. BORRELLY (Jean) d'Anduze, condamné pour assemblée pieuse en 1689; sur la *Triomphante* à Dunkerque, n° 10958.

334. BOSC (Daniel), de Castres, écroué en 1705, n° 29617, sur la *Perle*; mort le 21 août 1708.

335. BOSQUET, gentilhomme de Bruniquel en Quercy, condamné à Paris. Sur la *Brave* en 1698 à Marseille.

336. BOTTIAN (Pierre), galérien sur l'*Ambitieuse* en 1691.

Bottler, voyez Butler.

437. BOUCAIRAN ou Boucoiran (Jacques), cardeur, d'Aubussargues, condamné par l'Intendant du Languedoc le 24 déc. 1750.

338. BOUCARUT (Joseph), de Nîmes ou des environs, condamné par M. le duc de Roquelaure, à Montpellier, 27 fév. 1720.

339. BOUCHEIS (Pierre), de Menet, en Beauvoisis, condamné par le parlem. de Grenoble, 28 nov. 1685; a été libéré.

340. BOUCHER (Charles), de Ribes, paroisse de S^t-Sauveur, habitant de chez Jean Lacour, de la Combe paroisse de la Praule,

cond. par le présidial de Montpellier, 2 nov. 1701.

341. BOUCHER ou le Boucher (Philippe), de Caen, condamné par le parlem. de Besançon, 20 mars 1686; mort à la peine le 12 août de la même année.

342. BOUCHET (Isaac), avant 1705.

343. BOUCHET ou Boucher (Israël), d'Uzès en Languedoc, peigneur de laine, 24 ans, mis à la chaîne en 1690, n° 12,851. Sur l'*Ambitieuse* et sur la *Renommée*, à S^t-Malo en 1698. Libéré en 1713 et retiré à Zurich.

344. BOUCHET (Jacques), de Castagnolles, diocèse d'Uzès; condamné par l'Intendant du Languedoc le 19 mai 1690; mis à la chaîne le 2 juin suivant.

345. BOUDET (Jean), du Quayla en Languedoc, condamné comme camisard en 1705. N° 28,810; sur la *Duchesse*. Libéré en 1716.

346. BOUDON (Jacques), travailleur de terre, de Beauvoisin, condamné par l'Intendant du Languedoc le 3 fév. 1688; mort à la peine.

347. BOUET (Antoine); mort le 18 déc. 1704.

348. BOUET (Jacob), de Coire, au pays des Grisons. Condamné en décembre 1707. N° 32,350.

349. BOUFFARD (André), de Sainte-Nommée près Poitiers, condamné par l'Intendant M. de Foucault le 5 mars 1688; mort à la peine.

350. BOUILLANNE (Jean-Pierre de), des Bonnets, condamné le 6 nov. 1745 par le parlem. de Grenoble. Conf. ci dessus, t. II col. 987.

351. BOUILLET (Daniel), de la Grave, en Dauphiné, cond. par le parlem. de Grenoble, 28 juin 1686. A été libéré.

352. BOUIN ou Boin (Charles). Deux sous ces noms et prénoms: l'un mis à la chaîne en 1686; — l'autre, de Torigny, près Poitiers, boulanger, 31 ans, condamné par l'Intendant M. de Foucault à Saint-Maixant le 5 mars 1688. Ce dernier était sur la *France* à Marseille en 1698, n° 10,327. Libéré en 1713 et interné à Zurich.

354. BOUIN ou Bonin (Simon), de Chesnay près Poitiers, condamné par l'Intendant M. de Foucault le 5 mars 1688; mort à la peine.

355. BOULADE (Isaac), de Ferrières en Languedoc, condamné par M. de Broglie, 14 avril 1689.

356. BOULARD (Jean), de Vitry-le-François, en Champagne, condamné par le parlem. de Metz en déc. 1686; mort à la peine.

357. BOULE, 1745.

358. BOULOGNE (Pierre), cardeur, de Vergeze, 42 ans, condamné par le présidial de Nîmes, le 4 avril 1686 pour assemblée pieuse. Sur la *Fortune* à Marseille en 1686, n° 7636. Libéré en 1713 et retiré à Basle.

359. BOULONNOIS ou Bolonnois (Daniel), de la Fère, en Picardie, condamné à Arras en 1696; n° 20,769; sur la *Valeur* à S^t-Malo en 1698; libéré en 1713.

360. BOUNEAU (Jacques), d'Orange, condamné par l'Intendant de Provence, le 17 juillet 1687.

Bouquet, voyez Bousquet.

361. BOURDARIER (Antoine), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

362. BOURDARIEZ (Louis), de Saint-Etienne, près d'Anduze, condamné à Antibes (voy. Isaac Bourry); écroué en 1705; n° 29,262; sur la *Fière*. Libéré en 1714.

363. BOURDEAUX (Alexandre), de Boiras, en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 22 déc. 1685. A été libéré.

364. BOURDIER (Jean), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698. Sur l'*Ambitieuse* à Marseille.

365. BOURDY (Jean), de Gatines en Languedoc, condamné en 1698; sur la *France*; n° 21,849; mort le 7 avril 1709.

366. BOURRELY (Jean), d'Anduze, condamné à Nîmes, pour assemblée pieuse, en 1689; sur la *Triomphante*; n° 10,958. Peut-être le même que Jean Bourrelly, n° 381?

367. BOURRELY (Antoine ou Jean-Antoine), de Grabiat en Cévennes; cond. comme camisard le 9 nov. 1705; n° 28,830; sur la *Gloire*,

368. BOURRELY (Antoine), mangonnier, c'est-à-dire épicier, et Etienne son fils, condamnés par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

370. BOURGAULT (Claude), de Boissain en Normandie, condamné par M. de Berry, maître des requêtes, le 8 déc. 1687. Libéré dans la suite.

371. BOURGUAY, Bourgay ou Bourguet (Louis), natif de Matte Sauveranne, paroisse de Melez ou de Mialet près d'Anduze en Languedoc, 19 ans, condamné par M. de Montrevel, à Nîmes le 13 mars 1703 pour avoir été trouvé avec des armes; n° 27,306. Libéré le 16 mai 1705.

372. BOURGUET (Antoine), tailleur d'Anduze ou de Manoblet en Cévennes, habitant Lasalle depuis dix ans, condamné par le présidial de Nîmes, 16 août 1688.

373. Bourguet (Daniel et Salomon), tous deux de la paroisse de Croissy en Normandie, condamnés par l'Intendant M. de Pommeroux en mars 1697 pour assemblée pieuse. Daniel sur la *Grande-Vieille-réale* en 1698 à Marseille n° 26,890; mort à l'hôpital le 11 mars 1708; — Salomon, n° 26,889, libéré en 1713.

375. BOURI (Isaac), du Languedoc, cond. en 1704; libéré en 1714.

Bourier, voyez Bourry.

Bourlier, voyez Bourrelly.

376. BOURRAY (André), condamné avant 1705; sur l'*Amazone* en 1712; libéré après abjuration.

377. BOURREL (Gabriel), fabricant de bas, propriétaire du domaine de Largentière de S^t-Pierre Calveyrat, consulat de Revel, condamné par M. de S^t-Priest à Montpellier le 10 octobre 1754; contumax.

378. BOURRELI (Antoine), libéré en 1716 est peut-être le même qu'un des deux Antoine Bourrelly n° 367 et 368.

379. BOURRELY (Jacques). Deux des mêmes nom et prénom: l'un de S^t-Chaptes, condamné par M. le maréchal de Montrevel le 7 juin 1703; — l'autre par l'Intendant du Languedoc le 2 avril 1723.

381. BOURRELY ou Bourlier (Jean), d'Anduze, condamné par le présidial de Nîmes, 20 janv. 1689. Sur la *Brave* à Marseille en 1698. Libéré en 1713.

382. BOURRIER (David), de Montpellier, condamné par l'Intendant du Dauphiné, le 12 octobre 1689.

383. BOURRILLON (Jean), n° 33,587, et Louis n° 33,582, de Nîmes, condamnés en juin 1708, étaient à la peine à Marseille en 1709. Jean fut libéré en 1716.

385. BOURRILLON, fileur et moulinier de soie, condamné à Montpellier par l'Intendant du Languedoc le 17 avril 1745 pour avoir introduit et vendu des livres de la R. P. R. Contumax.

386. BOURRY ou BOURIER (François), fils de François et de Marthe Bastide, cardeur d'Aiguesvives, où il a été condamné par l'Intendant du Languedoc le 20 nov. 1702 pour assemblées illicites; âgé de 15 ans, écroué le 13 décembre 1702; n° 27,013. Libéré le 10 mai 1709, à condition de servir dans les troupes.

387. BOURRY (Isaac), de Calvisson, en Languedoc, pris sur une barque au service du duc de Savoie et condamné à Antibes en 1704 n'ayant voulu abjurer; écroué en 1705, n° 29,055; sur la *Fidèle*.

388. BOURTHOMIEU (Vincent), du Mui-

son, tailleur à Montauban, condamné par le présidial de cette ville, 30 août 1736.

389. BOUSIGUES (Etienne), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

390. BOUSIQUE (Abraham), sur l'*Hérotne*, n° 26,992. Libéré en 1712 après abjuration.

391. BOUSQUENEAU (Jean), de Chalançon, diocèse de Viviers; condamné par l'Intendant M. de Bouchat, le 28 nov. 1689.

392. BOUSQUET (Abraham), maître chirurgien d'Alais habitant d'Anduze, condamné par le présidial de Nîmes, 31 décembre 1685; mort à la peine.

393. BOUSQUET ou Bouquet (André). Deux des mêmes nom et prénom: l'un de Valaraigne en Cévennes, condamné à Montpellier en 1696; pour assemblée pieuse; n° 19,711; sur la *Triomphante* à Dunkerque; puis sur la *Brave* à Marseille en 1698; — l'autre, de Courtaison principauté d'Orange, condamné par l'Intendant de Provence le 16 déc. 1681. L'un des deux fut libéré en 1713.

394. BOUSQUET (David), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

Bousquet (de), voyez Robert.

395. BOUYOU (Jacques), fils d'Antoine, d'Aucha diocèse de Viviers, cond. le 10 oct. 1699.

396. BOUVÈNE (Antoine), de Loriol en Dauphiné, 60 ans, retiré en Suisse depuis 1685 avec sa famille, et s'étant joint aux Vaudois en 1689, condamné le 23 nov. 1689 à Grenoble « où il tira un billet de trois un de pendu. » Sur la *Vieille-Réale*; n° 11927; mort à la peine le 17 déc. 1708.

397. BOUVERIN (Louis), de St-Etienne près Valence, condamné par l'Intendant de Provence le 21 nov. 1687. Libéré dans la suite.

398. BOUVET (Jean), d'Etoile, condamné par le parlem. de Grenoble, 23 sept. 1746. Contumax.

399. BOUVIER (Barthélemy); plus Jean, Pierre et Théophile Bouvier. Tous quatre d'Estableau ou de Saint-André en Dauphiné, condamnés le 4 avril 1689. Les deux premiers et le quatrième morts à la peine.

400. BOUVIER (Bernard), de Saint-Didier, diocèse de Valence, condamné par M. de Broglie le 18 août 1689; mort à la peine.

401. BOUVIER (Etienne), de Sommières en Languedoc; condamné à Alais, comme camisard, en octobre 1705. N° 28,834; sur la *Couronne*.

402. BOUVIER (Jean), de Genève, condamné par le parlem. de Grenoble, 14 mai 1687; mort à la peine.

403 bis. BOUVIER (David), de Villars Baubi en Piémont, 34 ans, arrêté à Serres en Dauphiné, condamné à Grenoble (1689) et « conduit en galère pour n'avoir pas voulu changer après s'être allié avec les Vaudois pour le recouvrement de son pays; » sur la *Favorite*.

406. BOUVIER (Jean-David), de Saint-Julien en Quint, hameau des Bournas, condamné par le parlem. de Grenoble, le 9 juin 1735.

407. BOUVILLA (Jean-Pierre), maréchal, de Sabarat, diocèse de Rieux, 36 ans, condamné par l'Intendant du Roussillon le 22 juillet 1749 pour avoir assisté aux assemblées pieuses.

408. BOUZIGUES (Abraham). Deux des mêmes nom et prénom: l'un de Nîmes, condamné en 1708, à la peine à Marseille en 1709; n° 33,584; — l'autre, qualifié d'apostat, aurait été mis à la chaîne avant 1705.

410. BOVET (Jacob), du canton des Grisons; sur l'*Invincible* en 1712; n° 32,550.

411. BOYER (David), de Dieppe, condamné par le parlement de Rennes en 1692, mort à l'hôpital le 17 janvier 1694.

412. BOYER (Etienne), libéré en 1716.

413. BOYER (Louis), de Nîmes, condamné par M. de Broglie le 14 avril 1689.

414. BOYER (Pierre), d'Estableaux en Dauphiné; condamné en 1689 pour assemblée pieuse. N° 11,238; sur la *Hardie*, puis sur l'*Eclatante* et sur la *Vieille-réale* à Marseille. Libéré en 1714.

415. BRACONNIER (Philippe), de Courcelles en Lorraine, condamné par le conseil souverain d'Alsace, le 10 juin 1687.

416. BRAGEON (Etienne), demeurant au Prat Soubeyran de Finiels paroisse de Fragières.

417. BRACOURT (Pierre), hôte à Nîmes, condamné par l'Intendant de Lyon le 20 janvier 1687. A été libéré.

418. BRÉAL (Antoine), de Dieu-le-fit, en Dauphiné, condamné par l'Intendant de justice en déc. 1689. Sur la *Victoire* ou l'*Heureuse* en 1698 à St-Malo. Mort le 12 nov. 1699.

419. BRÉGON, dit Grambois, ministre, de Scieurac en Gascogne, condamné par le parlement de Bretagne le 30 déc. 1686. Libéré dans la suite.

420. BRÉGNARD (Pierre et René), signalés en 1693 comme avant triomphé de leurs défaillances dans la foi.

422. BRETON (Fortunat), de Bourdeaux en Dauphiné, condamné le 28 fév. 1689.

423. BRETON (Jean), de la Tremblade, en Saintonge, arrêté sur un vaisseau danois; condamné à Aix en Provence le 22 nov. 1693; mis sur la *Sirène* le 12 juin 1694; mort à la peine sur la *Superbe* en 1697.

424. BREVAIS (Jean), de Saint-Apolinaire, diocèse de Viviers, condamné par M. de Broglie le 17 juin 1689; mort à la peine.

425. BREVILLE (Isaac), de Châtenard près Sedan, condamné par le parlement de Metz, 29 nov. 1686. A été libéré.

425 bis. BREYNARD (Antoine), natif de Dieu-le-ft; arrêté à Grenoble et condamné par l'Intendant M. Bouchet, 10 déc. 1689; sur la *Victoire* ou l'*Heureuse*.

426. BREZUN (Jacques), de Lussan en Languedoc, condamné en 1698 pour avoir été au prêché à Orange; n° 21841. Sur la *Superbe*.

427. BRIAN (Antoine), charpentier de haute futaye, condamné par le parlem. de Bordeaux le 17 décembre 1749.

428. BRIANÇON (Jean), tanneur d'Anduze, condamné par le présidial de Nîmes le 31 déc. 1685.

429. BRIDON (François), de Rochefort ou de Soubise en Saintonge, sorti du royaume en 1681, pris dans la Manche avec son bâtiment le 4 déc. 1685; condamné par l'Intendant de Calais le 3 déc. 1686. Sur la *France* ou la *Palme* à Saint-Malo en 1698; libéré la même année.

430. BRIDONNEAU (André), tisserand, de Velaudin, paroisse de Bazoges en Parois, arrêté le 24 avril 1747 et condamné par l'Intendant de Poitiers, le 18 juillet 1750. — Un autre Bridonneau (Pierre), dit La Jotte-rouge, fut arrêté en même temps que celui-ci, et de même condamné mais non pas le même jour.

432. BRIER ou Bries (Jacques), de Saint-Châtres en Languedoc; écroué le 28 juin 1703, n° 27,655.

433. BRIESSE (Jean), de Montpellier, cond. comme camisard en mai 1705; n° 29,575; renfermé dans les prisons de l'hôpital. Libéré en 1716 sous le nom de Brieusse.

434. BRIGUEL ou Briguet ou Briquet (André), de Mérindol en Provence, mort à la peine le 25 avril 1700.

435. BRINHOL, ministre, « après avoir succombé, se releva dans le lieu même de sa chute et souffrit avec constance la peine des galères. »

436. BRISAC (Moïse), de Montignarge, en Languedoc, condamné à Montpellier en 1689. Sur la *Gloire* à Marseille en 1698.

437. BROCHON (Guillaume), de Grevet en

Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble le 8 juillet 1687; mort à la peine.

438. BROSCOTE (Jean-Roloffe), hollandais, condamné en Provence, écroué en 1705, n° 28,808.

Broume, voyez Brunet.

439. BROUSSAN (Jean), dit Broussanet, berger, de Vauvert en Languedoc, condamné par le parlem. de Nîmes, le 23 septembre 1702, pour assemblée pieuse; n° 26,977; sur la *Grande-réale*.

440. BRUGUIEROLLE (Jean), de Nîmes ou des environs, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier le 27 février 1720.

441. BRUGIER (Jacques), de Montpellier, condamné par M. le duc de Berwick le 15 mai 1705; n° 9586; mort à l'hôpital; le 15 juillet 1706.

442. BRUGUIÈRE dit Gevaudan (Jean), compagnon menuisier, du diocèse de Mende, condamné par le marquis de La Lande à Montpellier 21 nov. 1705 comme camisard; n° 27,649; sur la *Guerrière*. Mort à la peine le 19 février 1711.

443. BRUGUIÈRE (Louis), de la Calmette vignerie d'Uzès en Languedoc, condamné par M. le maréchal de Montrevel le 4 juin 1703; écroué le 28 juin 1703; n° 27,649.

444. BRUJAT (Jacques), avant 1705.

445. BRUN (Claude), de Quissargues, diocèse de Nîmes, condamné à Montpellier le 5 septembre 1707, avec Tobie Rocayrol; n° 31,881; renfermé à l'hôpital.

446. BRUN (Guillaume), de Saint-Germain en Cévennes, écroué en 1703, n° 27,379; mort à la peine, en avril 1704.

447. BRUN (Jacob), de Castres ou des environs, cond. à Montpellier le 18 décembre 1697.

448. BRUN (Jacques), travailleur de terre, de Vauvert en Languedoc, condamné à Montpellier le 31 mars 1702 pour assemblée pieuse; écroué en juin 1702; n° 26,592; sur la *Grande-réale*. Mort en mai 1715.

449. BRUNEL ou Brunels dit Vacher (Alexandre), de La Motte Chalençon, en Dauphiné; chapelier, 32 ans, condamné par le sort sous les noms d'Antoine Périar, à Grenoble, le 12 octobre 1689, comme s'étant joint aux Vaudois; n° 11,662; sur la *Perte* à S^t-Malo en 1693. Libéré en 1713 et retiré à Basle.

450. BRUNEL (Jacques), de Saint-Jean-de-Yeuset ou de Ceyrargue, en Languedoc, condamné par le maréchal de Montrevel le 7 juin 1703 pour assemblée pieuse. Ecroué sous le n° 27,658 sur la *Grande-réale*. Libéré en 1716.

451. BRUNES (Claude), condamné par le présidial de Montpellier le 26 sept. 1698.

452. Brunet (Etienne), de Mer près Blois, condamné par le parlement de Metz le 15 mars 1687. Signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi. Libéré plus tard.

453. BRAZUN (Jacques), du Languedoc, condamné en 1698; mis sur la *Superbe* à Marseille. Libéré en 1713.

454. BUAT (Jean), de Vicq en Languedoc, accusé par un enfant de huit ans d'avoir été vu portant des armes et condamné en 1706; n° 20,315; sur l'*Eclatante*.

455. BUIS ou Buès, dit La Forquette (Jean), de Saint-Dizier en Dauphiné, condamné le 15 octobre 1745 par le parlem. de Grenoble. Mort en 1749.

456. BUIS (Jean), dit Carabinier, de S^t-Dizier, dioc. de Die, 46 ans, condamné à 5 ans pour assemblée religieuse en 1747. Sur la *Ferme*, n° 2326.

457. BUIS (Antoine), de Die, en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 22 déc. 1685.

458. BUGUN (Jacques), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

459. BUISSIER (Jean de), de Pienne, condamné par le parlem. de Tournay, le 26 juillet 1686; mort à la peine.

460. BUSSIS (Isaac), d'Auber en Languedoc; condamné comme camisard en 1705; n° 29,591; sur la *Réale*.

461. BUISSON (Antoine) et David son fils de Saint Ange en Dauphiné. Condamnés par M. de Larrey le 30 mars 1689. Tous deux morts à la peine.

463. BUQUET (Pierre), de Tourville-la-Rivière en Normandie. Condamné par M. de Berry, maître des requêtes, le 15 janv. 1688.

464. BUTEAU ou Butaud (Pierre), sieur de Laussonnière, de la paroisse de Givré, près Talmont en Bas-Poitou, condamné à Poitiers le 17 mai 1686 pour sortie du royaume; détenu au fort S^t-Nicolas, à Marseille, en juin 1698; n° 8683; mort à l'hôpital le 23 juillet 1707.

465. BUTTLER (Thomas); sur la *Grande-réale* à Marseille.

466. BUZAC (Marc-Antoine), ouvrier en petites étoffes, de S^t-Juste ou de Livron, habitant de Beaumont condamné par le parlement de Grenoble le 23 septembre 1746. Contumax.

Cabanac (de), voyez Robert.

467. CABANE (Antoine), de Lingador, condamné par le présidial de Montpellier le 4 mars 1685; libéré.

468. CABANE (Nicolas).

469. CABANIS (Elie), de S^t-Théodorit, condamné par M. de Basville à Montpellier le 19 novembre 1701.

470. CABANIS dit le Gendron, de Grand-Gallargues, condamné à Montpellier le 16 mai 1716 par M. le duc de Roquelaure; contumax.

471. Cabanis (Etienne) et Jacques, son fils, de Vic, près Sommières, condamnés comme camisards par le duc de Roquelaure à Montpellier le 26 mars 1706. Jacques libéré en 1713.

473. CABÉ (Jean), forgeron, cond. par le comte de Broglie à Montpellier le 23 oct. 1697; contumax.

474. CABERNOUX ou Combernoux (Jacques), camisard, tailleur à Pau, natif d'Aumesac, en Languedoc, 21 ans, condamné le 11 mars 1703. Sur la *Madame*; n° 27,315. Libéré en juillet 1716.

Cabdié ou Caldier, voyez Caldié.

475. CABOT (Claude), de Nîmes ou des environs, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier le 27 février 1720.

476. CABROL (Jean), natif d'Alais, condamné pour assemblée religieuse à six ans de galères par l'intendant du Languedoc le 14 octobre 1734. Son temps fini la liberté lui a été refusée. En 1746 il était sur la *Perle*, n° 12,536. Evadé en 1750.

477. CADUR ou Capdu. Capduc ou Capdur (Marc-Antoine de), gentilhomme des Châtelets, paroisse de Saint-Michel de Dèze, en Cévennes. Condamné par le présidial de Nîmes le 25 janvier 1687. Sur la *Magnanime* à S^t-Malo en 1698, puis au cachot du Fort Saint-Nicolas, mort à l'hôpital le 20 (†) 1709; sur la *Souveraine*. N° 8739.

478. CAFAREL (Joseph), de Boby, en Luzerne, condamné par l'Intendant du Dauphiné le 12 octobre 1689.

479. CALAS (Jean), tisserand de laine de La Bastide Rouveranne, diocèse de S^t-Pons en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes le 18 juillet 1686; mort à la peine. Calcais, voyez Alcais.

480. Caldié (Jean), huissier, 61 ans, de Bédarieux, n° 8594, condamné par M. de S^t-Priest à Montpellier le 9 octobre 1754 pour assemblée pieuse. Libéré en janvier 1764.

481. CALME (Jean-Jacques), de Causonet, diocèse de Castres, condamné par M. de Broglie le 18 août 1689; mort à la peine.

482. CALVET (Pierre), de Revel, diocèse de Castres, condamné par M. de Broglie le 18 août 1689.

483. CABBETTE, mis à la chaîne entre 1708 et 1710.

484. CAMBON (Etienne), de Saint-Chartes en Languedoc, cond. par le présidial de Nîmes, le 25 janvier 1687; mort à la peine.

485. CAMBON (Pierre), de Bédarieux, en Bas-Languedoc condamné par le présidial de Beziers le 5 janvier 1685.

Cambon, voyez Chambon.

Camic, voyez Amic.

Camin, voyez Cauvin.

486. CAMOETES (Pierre), entre 1708 et 1710.

487. CAMPET (Jean), de Sommières en Languedoc; condamné en 1702; n° 26,885; sur la *Gloire*; en campagne en 1704.

488. CAMPION (Jean-Robert), du Havre-de-Grâce; condamné à Dunkerque puis à Paris, décembre 1689; à St-Malo sur l'*Invincible* en 1698; libéré en cette même année.

489. CAMPROUX (Jean), condamné par le présidial de Montpellier, le 26 septembre 1698.

490. CAMUSAT (Noël), d'Orléans, condamné par le parlem. de Paris, le 4 déc. 1688.

491. CAN (Gabriel), avant 1705.

492. CANAILLE, tailleur d'habits, de Viane, condamné à Montpellier, par M. le duc de Roquelaure, le 8 juin 1720. Contumax.

Canebas (de), voyez Grenier.

493. CANILHÈRE ou Cannilayre (Pierre), de Milhau, en Languedoc, écroué en 1705, n° 28,813.

494. CANONGE (Jean), de La Roque de Gasque, condamné par M. le maréchal de Montrevel à Alais, le 7 novembre 1703. Camisard.

Cantagrel, voyez Grenier.

495. CAPELAIN ou Le Capelain ou Capelan (Pierre), de Cambrenon, en Normandie; condamné par le parlem. de Rouen, le 13 février 1688 pour sortie du royaume; sur la *Princesse*, n° 10,005; mort à l'hôpital le 2 mars 1708.

496. CAPELLE (Pierre), de Finals en Gévaudan, condamné en 1690 pour assemblée pieuse; n° 12,162; sur la *Gloire*.

497. CAPELLE (Jean). Deux des mêmes nom et prénom: l'un de Nègrepelisse, condamné à Montauban en 1689; — l'autre de Reys en Quercy, condamné en 1690, mort à la peine le 8 octobre 1704.

499. CAPELLIER ou de Capelin (Antoine de), condamné avant 1705; signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

500. CAPELLIER (Julien), de Taran, diocèse d'Alais, écroué le 16 mars 1703, n° 27,377.

501. CAPELLIER (Louis), de Soudorgues dans les Cévennes, cardeur, 47 ans, condamné à Montpellier en 1692 pour assemblée religieuse. N° 14,272. Sur l'*Amasone* puis sur la *Vieille-St-Louis* à Marseille en 1698. Libéré en 1713; pensionnaire de MM. de Berne à Morges en 1719.

502. CAPIEU ou Capiou (Antoine), ministre de Saint-Laurent de la Vernède, condamné par le parlement de Grenoble le 12 décembre 1686; détenu au château d'If. Libéré en 1698. — On cite aussi un Anthoine Capion, de Montpellier, sorti du royaume pour cause de religion et revenant de Venise, en 1696, à Marseille où il est arrêté et détenu au fort St-Nicolas. Ils semblent deux personnages différents.

503. CARNIC (Jean), de Rouergue, 1686.

504. CARRA (Jean-François), bourgeois de Thain, en Languedoc, condamné par le parlem. de Grenoble le 23 mars 1688; mort à la peine.

505. Carrière (Pierre), l'aîné, désigné par ses compagnons de galères sous le nom de La Rue, d'Aubesargues près Uzès, en Languedoc, condamné par le parlem. de Paris le 4 déc. 1686 pour sortie du royaume. Sur la *Guerrière* à St-Malo en 1698, n° 8755; mis au château d'If. Libéré en 1713.

506. Carrière (Céphas), frère de Pierre l'aîné, du Languedoc, condamné par le présidial de Montpellier le 26 septembre 1698 pour avoir été au prêche à Orange; n° 1854, détenu au château d'If; libéré en 1713.

508. CARRIÈRE, hoste à Uzès et son frère, cond. par le présidial de Montpellier le 13 juin 1693; tous deux contumaces.

509. CARRIÈRE (Jean), sur la *Guerrière*.

510. CARTIER (Jean), condamné le 15 décembre 1745.

511. CASSAN (Arnaud), mort le 13 août 1704.

512. CASSIAU (Jacques de), régent de Salies, en Béarn, condamné par le parlem. de Pau le 15 mars 1686.

513. CASSON ou COSSON, de Séchat (Barthélemy), personnage d'origine inconnue. Quelques-uns ont prétendu qu'il avait été abbé. Mis à la chaîne en 1689, on ne sait pour quelle cause, puis au cachot du Fort Saint-Nicolas, par suite de ses disputes avec les missionnaires catholiques; il s'échappa, mais fut repris et transporté au château d'If, où il mourut « l'esprit tourné » en août 1697.

514. CASTAN (Adam), de Bernis, condamné par M. le maréchal de Montrevel le 7 juin 1703 comme camisard ; écroué en juillet 1703, n° 27,645 ; sur la *Madame*. Libéré le 24 juillet 1716.

515. CASTAN (Arnaud), de Nîmes ; mort sur la *Souveraine*, n° 26,121, devant Alicante le 13 août 1704.

516. CASTAN (Claude), de Sommières en Languedoc, écroué en avril 1705, n° 28,797.

517. CASTAGNIER ou Castagnet (Jacques), de Maletaverna dioc. d'Uzès, cardeur, âgé de 22 ans, condamné le 26 septemb. 1698 pour avoir été au prêché à Orange, n° 21,825 ; libéré en 1713 et retiré à Glaris. Il paraît y avoir eu deux Jacques Castagnier : l'autre, condamné en 1689.

519. CASTANIER (Jean), de Milhau en Rouergue, condamné par le présidial de Lyon le 14 janvier 1689 ; mort à la peine.

520. CASTANIER (Simon), condamné par le présidial de Montpellier, le 26 sept. 1698.

521. CASTEL, condamné avant 1705. Caudy, voyez Gaudy.

522. CAUMONT (David de), baron de Montbeton, du Languedoc, condamné par le parlement de Guienne, le 5 février 1687. Libéré la même année.

523. CAUSSADE (Jacob), dit l'Esprit, vigneron, « travaillait son bien au Masage de Courtade, » paroisse de Leojac, dioc. de Cahors ; condamné pour la vie par M. Gasp. C. C. L'Escalopier, Intendant de Montauban le 17 déc. 1746 pour s'être marié au désert. Sur le *Dépôt*, n° 3453.

524. CAUSSADE (Jacques), du même lieu que le précédent, 37 ans, condamné par l'Intendant de Montauban, le 2 février 1747, pour s'être fait marier par un prédicant, écroué le 15 mai 1748. N° 22,375.

525. CAUVIN et non Camin (Jérémie), de Saumur, condamné par le parlement de Paris le 12 août 1687 ; mort à la peine.

526. CAVALIÈS, cordonnier de Réalmont, condamné par M. de St-Priest à Montpellier le 26 octobre 1754 ; contumax.

527. CAZALÈS ou CAZELLE (Jean), d'Arros en Béarn, condamné par le parlem. de Pau le 13 juin 1687 pour sortie du royaume. Sur la *Favorite* n° 9486 ; sur la *Belle* à St-Malo en 1698. Libéré en 1713.

528. CAZALLET ou Cazalet (Simon), cordonnier de Gange en Languedoc, cond. à Montpellier le 1^{er} avril 1702 pour assemblée pieuse ; n° 26,416 ; sur la *Favorite* ; libéré en 1713, quatre ans après l'expiration de sa peine.

529. CAZEMAJOR ou Casemaïor (Daniel),

d'Issor en Béarn, condamné par le parlement de Pau le 29 mars 1688. Mort à la peine.

530. CAZENAVE (Daniel de), d'Esparrès, près Orthez en Béarn, condamné par le parlement de Pau le 20 déc. 1687.

Cazenet, voyez Gascuel.

531. CELCE (Moïse), de Montmeron en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble le 11 juillet 1687. Libéré dans la suite.

532. CELLIER (Jean), de Mende en Gévaudan, condamné par le présidial de Marseille, le dernier février 1687.

Cervièrre, voyez Servière.

533. CHABERT (Antoine), Cévenol, de St-Ambroise, sans profession, 22 ans, cond. pour assemblée pieuse ; écroué le 25 février 1696 ; n° 19,320. Sur la *Grande* à Marseille en 1698. Libéré en 1713 et retiré à Basle.

534. CHABERT (Jacques), cond. par le présidial de Nîmes le 18 oct. 1691. Contumax.

535. CHABOT (Jacques), de Borie, condamné par le parlem. de Tournay le 17 juin 1696 ; mort à la peine.

536. CHABRIER (Jean), condamné entre 1703 et 1710. Libéré le 15 novembre 1717.

537. CHABRIER ou CHABRIT (Michel), de Lussan en Languedoc, laboureur, 33 ans, condamné par le présidial de Montpellier le 27 septemb. 1698. Galérien de la *Fortune* où il eut une jambe fracassée par un boulet devant Tanger. Libéré en 1713, et retiré au canton d'Appenzell.

538. CHABRIÈRES (Félix), d'Ourche, en Dauphiné, condamné par le lieutenant-général M. de Larrey le 30 août 1689. Mort à la peine.

539. CHABRIS (Jean), de St-Julien-le-Vieux en Vivarais, pour assemblée pieuse, 1710 ; n° 35,871. Sur la *Patronne*.

540. CHABROL (Antoine). Deux hommes des mêmes nom et prénom ; du Languedoc, cardeurs de leur état, condamnés par M. de Montrevel à Nîmes, le 13 mars 1703 : l'un, n° 27,310 de Saint-Fresat, diocèse de Mende, mort à l'hôpital le 2 juin 1704 ; — l'autre, du Pichausié, paroisse de St-Julien, en Languedoc, condamné pour avoir été trouvé porteur de poudre et de balles ; n° 27,311 ; sur la *Favorite* ; libéré le 25 juillet 1716.

542. CHABRY (Michel), de Lèques en Languedoc, cond. en 1698 pour avoir été au prêché à Orange ; n° 21,863. Sur l'*Eclatante*.

543. CHAIGNEAU ou Chesnau (Josué), de Breslou près St-Maixent en Poitou, bonne-

tier, 27 ans, condamné pour assemblée pieuse, 1697 ; n° 23,613 ; sur l'*Ambitieux*. Libéré en 1713 et retiré à St-Gall.

544. CHAISSIÈRE (Pierre), de Castelonge, mandement de la Beaume Cornilhane, condamné par le parlem. de Grenoble le 23 septembre 1746. Contumax.

545. CHAMAILLARD (Jean), de Sablon, maréchaussée de Libourne, condamné à la Réaule le 8 février 1686 ; mort à la peine.

546. CHAMBON ou Cambon (Alexandre), laboureur de Franles en Vivarais, 61 ans, condamné à vie par M. de Bernage, Intend. de Languedoc, le 31 juillet 1741 pour avoir assisté aux assemblées religieuses de J. P. Dortial (V, col. 471) et lui avoir prêté secours et assistance. Sur la *Perle* n° 1784. libéré en 1769.

547. CHAMBON (Henri), de Venterol, en Dauphiné, condamné le 28 février 1689.

548. CHANAS ou CHAVAS, de Beaumont, condamné par le parlem. de Grenoble le 23 septembre 1746. Contumax.

549. CHANGUION (Pierre), bourgeois de Vassy en Champagne, condamné par le parlem. de Metz le 11 septembre 1686 ; mort à la peine.

550. CHANSON (Louis), tisserand de cadis du lieu de Mas-Aribal, paroisse de Pompidon, condamné à vie le 2 nov. 1726 par M. le marquis de La Fare pour avoir été pris à une assemblée religieuse tenue la nuit du 10 au 11 juillet précédent au terroir de la Picouse, paroisse de St-Croix de Valfrancesque.

551. CHANTAR (P.) 1713.

552. CHANTEGREL (Pierre), fils de feu Jean, laboureur de Ventujol, paroisse de St-Julien d'Arpaon, condamné à Montpellier le 1^{er} avril 1702.

553. CHAPÉLIER (Etienne), peigneur de laine, de Saussine, paroisse de Bouquet, diocèse d'Uzès, 30 ans ; condamné par l'Intendant du Languedoc le 17 janvier 1750 ; n° 4641. Libéré en février 1766, portant alors le n° 1133.

554. CHAPÉLIER (Gatien), de Tharoux, condamné par le maréchal de Montrevel le 4 mai 1703.

555. CHAPÉLIER (Jean), sur la *Brave* à Marseille vers 1695.

556. CHAPÉLLE (Pierre), de Fruchères, diocèse de Mende, ou de Finels en Cévennes, cordonnier, 29 ans, condamné par l'Intendant de Montpellier le 31 mai 1690, mis à la chaîne le surlendemain, sur la *Gloire*, n° 12162. Libéré en 1713, pensionnaire de MM. de Berne à Morges en 1719.

557. CHAPÉLLE (René), travailleur de terre d'Alais, cond. le 11 juin 1686.

558. CHAPON (Jean), de St-André de Clerguemorte, condamné par le maréchal de Montrevel le 4 mai 1703, comme ayant réparé des armes. Libéré le 24 juillet 1716.

559. CHAPOULON (Pierre), de St-Marcel en Vivarais, condamné par l'Intendant du Dauphiné, le 12 octobre 1689.

560. CHARDENON (Pierre), ou Chardenoux fils de Pie re, laboureur de Vauvert en Languedoc, cond. par le présidial de Montpellier le 31 mai 1702 pour assemblée pieuse ; n° 26,589 ; sur la *Fidèle*. Libéré le 15 novembre 1707.

561. CHARLES (François), médecin, de Chaume en Italie, condamné par le parlem. d'Aix le 30 septembre 1686.

562. CHARLES (Paul), de Saures en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes le 3 février 1687.

563. CHARLES (Pierre), de Bernaguès, condamné par les officiers du bailliage de Gévaudan le 2 août 1703 ; contumax.

564. CHARLET (Abraham), de Lausanne en Suisse, mis à la chaîne sans condamnation en 1685.

565. CHARREAUX (Jean), fils de Jean, épicié, de Lauve, arrêté à Châtillon, cond. à Montpellier le 16 sept. 1693, alors âgé de 15 ans.

566. CHARRIÈRES (David), des Plots, paroisse de Gluiras en Vivarais ; écroué en 1709, n° 33,965, sur l'*Invincible* ; mort à l'hôpital le 25 novembre de la même année.

567. CHARTIER (Pierre), de Silly, Ile de France, condamné par l'Intendant de Maubeuge, le 2 décembre 1687 ; passé en Amérique.

568. CHASTEL (Jean-Pierre), de Monclar en Dauphiné, condamné par M. de Bouchat le 22 juillet 1689 ; mort à la peine.

569. CHATONNET (Henri), bernois ; libéré en 1711 ou 1712 pour servir dans les troupes.

570. CHAU (Jacques), de Faust-Marest, en Vivarais, condamné au Puy, en Auvergne, en 1692. Sur la *Fleur-de-lys* à St-Malo en 1698.

571. CHAUFFER (Jean), condamné par le parlem. de Grenoble le 17 mai 1714. Contumax.

572. CHAULET (Jacques), des Vals en Vivarais, mis à la chaîne en 1702 ; n° 26,367 ; mort à l'hôpital le 3 janvier 1704, « enterré en lieu champêtre derrière la citadelle St-Nicolas de Marseille. »

573. CHAUMONT (Claude), de Genève, cor-

donnier, 37 ans, condamné par l'Intendant du Languedoc le 24 mai 1751 pour assemblée religieuse ; n° 5583. Libéré en 1764.

574. CHAUTARD (Pierre), de Grand-Gallargues, condamné à vie, Montpellier, 16 mai 1716. Libéré en novembre 1717.

575. CHÉ (Joseph), né à Sheffield, en Angleterre, écroué en 1706, n° 30,466 ; à la peine en 1709.

576. CHEBERT (Jean-Jacques), condamné avant 1705 ; est peut-être le même que Jacques Chabert, voyez n° 534.

577. CHEMET ou CHEVET (Jean), chirurgien, de Vassie en Champagne, condamné par le parlem. de Metz le 11 septembre 1686 ; mort à la peine.

578. CHEMINON ou Cheminar (Etienne), écroué le 28 juin 1703 ; mort à l'hôpital le 8 juillet de la même année.

579. CHEMINON (Jean), de Delmars en Champagne, condamné à Coutances en Normandie. Sur la *Perle* à St-Malo en 1698.

580. CHENOT (Guillaume), de Bertoy, comté de Chiny, condamné par le parlem. de Metz, 8 sept. 1687.

581. CHERTIER (Antoine), de Neufmaison en Lorraine, condamné par l'Intendant de Flandres le 12 nov. 1686.

582. CHÉRUGUE ou Chéruques (Dominique), de Mirapeix en Béarn, condamné par le parlem. de Pau le 3 mars 1760 ; évadé du port de Marseille le 7 août 1770 ; réfugié à Genève.

Chesneau, voyez Chaigneau.

583. CHEVALIER (Elie), de Mornac en Saintonge, condamné par le parlem. de Guienne, 8 février 1687. A été libéré.

584. CHEVALIER (François), marchand, de Saint-Didier en Dauphiné, condamné par l'Intendant de Lyon, 20 janvier 1687.

585. CHEVALIER (Jacques), 1713.

586. CHEVALIER (Pierre). Deux sous les mêmes nom et prénom : l'un de Clelles en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble le 21 décembre 1685. Libéré ; — l'autre, menuisier, condamné par le parlem. de Bordeaux le 17 décembre 1749.

587. CHEVERAT (Jean), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

Chevet, voyez Chemet.

588. CHION (David), de Die en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 22 déc. 1685. A été libéré.

590. CHIRAUD (Jean), du Languedoc, sur la *Forté* à Marseille ; mort à la peine en septembre 1695.

591. CHOURET (Abraham), de Metz, con-

damné par le parlement de cette ville, 24 septembre 1687 ; mort à la peine.

592. CIANY (Jérôme), de Sienna en Italie, d'abord cond. par M. de Basville le 26 janv. 1686, aux galères à vie ; sa peine fut aggravée et il fut pendu à Nîmes en juillet de la même année.

593. CLAISSA ou CLAYSSAC (Jacques), de Livron, condamné par le parlem. de Grenoble, 23 septembre 1746. Contumax.

594. CLARIS (Michel), 1713.

595. CLAUDE (Jean), dit La Fosse, nouveau prosélyte, natif de Pousins en Bugey ; 1692 ; n° 1526 ; sur la *Princesse*.

596. CLAVE (Jacques), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

597. CLAVEL dit Pachon (Antoine), de St-Jean-de-Pouchon ou de St-Layer-de-Peyre, en Gévaudan, condamné par le duc de Roquelaure à Montpellier le 7 juin 1706 pour assemblée pieuse ; n° 30,789. Libéré en novembre 1717 ; sur la *Guerrrière*.

598. CLAVEL (Jacques), de Codognan, condamné le 9 octobre 1713, mort à la peine à l'âge de 66 ans.

599. CLAVET (Salomon), d'Ovy en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 10 déc. 1686 ; mort à la peine.

600. CLAVEYROLLES (Claude), compagnon boulanger de Marsillargues, diocèse de Nîmes, condamné par le duc de Roquelaure à Montpellier le 27 mai 1706.

601. CLÉMENT (Jean), de St-Jean d'Héraves, condamné par le parlem. de Grenoble, 22 déc. 1685. A été libéré.

602. CLERC ou Le Clerc (Jean-Pierre), natif d'Aupra, en Suisse, condamné à Pignerol en mai 1693 ; n° 15,933. Sur la *France* à Marseille en 1698 ; libéré en 1713.

603. CLEROUZS, dit Nodon (Jacques), laboureur de Pierregourde en Vivarais, condamné à Montpellier par M. de Bernage, Intendant du Languedoc, le 1^{er} mars 1737, pour avoir assisté à une assemblée religieuse ; n° 1141.

604. CLEROUZS (Jean), du même lieu que le précédent, 66 ans, condamné le même jour ; sur la galère *Le Dépôt*, n° 13730, en 1746.

605. CLOS (Pierre), de Montois, près Metz, condamné par le Conseil Souverain d'Alsace, le 10 juin 1687. Libéré.

606. COCHET (Jacques et Louis), frères, de Meaux, condamnés par l'Intendant de Brie, le 15 ou le 25 juin 1686 pour assemblée pieuse ; le premier, n° 10,658, sur la *Conquérante*, mort à la peine le 6 mai 1709.

— Le second, Louis, vigneron, n° 10,655; délivré en 1713 et retiré au canton de Neuchâtel.

608. COCHINARD (Girardin), de Fleger, près Sedan, condamné en nov. 1688.

609. CODONEL, de Blansac près Nîmes, condamné par M. de Basville en 1687.

610. COING (Paul), des Chambons de Mi-zoir, en Dauphiné; condamné par le parlem. de Grenoble, 22 juin 1686. A été libéré.

611. COLAS (Jacques), cardeur, d'Aiguesvives, condamné par l'Intendant du Languedoc, le 20 novembre 1702 pour assemblées illicites; âgé de 18 ans, écroué le 13 déc. suivant; n° 27,014, libéré le 13 juin 1709 à condition de servir dans les troupes.

611. COLIBET (Jean-Pierre de), de Castalbon en Béarn, condamné par le parlem. de Pau le 20 août 1686.

612. COLIGNON (César), de Metz, condamné par le parlem. de cette ville, 16 juillet 1687. A été libéré.

614. COLLORQUE ou Colorgues, (Jacques), travailleur de terre, de Geneyrac en Languedoc, condamné par l'Intendant de Lamoignon de Basville, 3 février 1688; mort à la peine.

605. COLOMB (Antoine), ouvrier en bas, de Nîmes, condamné pour assemblée pieuse par M. de Bernage, Intendant du Languedoc, 3 nov. 1727.

606. COMBASSON, dit Eynard (Antoine), chirurgien, natif de Suri, diocèse de Lyon, condamné par le parlem. de Bordeaux le 6 mai 1702; n° 26,925; mort à l'hôpital le 31 déc. 1702.

607. COMBE (David). Deux des mêmes nom et prénom: l'un de Serenne en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, le 22 déc. 1685; — l'autre de Montagnac en Languedoc, condamné en 1701; mort sur la *Vieille-réale*, n° 26,613, le 12 mai 1703. Le premier mort également à la peine.

609. COMBE (Simon), dit Toutipant, du Duron, mandement de Combevin, condamné par le parlem. de Grenoble, 22 sept. 1746. Contumax.

620. COMBEL (David), de la Charce, condamné par le parlem. de Grenoble, 9 juin 1735.

Combernoux, voyez Cabernaux.

621. COMBES dit Angely (Jacques), du Bouchet en Vivarais, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier le 11 mai 1719.

622. COMBES (Jean de), mort le 3 octobre 1705.

623. COMBET (César), du Mas-Bonnet, diocèse de Mende, en Gévaudan, condamné à Montpellier par M. de Broglie le 23 août 1692. Sur l'*Ambitieuse* ou l'*Emeraude* à Bordeaux en 1698. Libéré en 1708.

624. COMBETTES (M^r Pierre), de Milhau en Rouergue, condamné par M. de Basville à Montpellier pour les affaires des Cévennes, le 4 juillet 1705; n° 29, 643; sur la *Princesse*.

625. COMMERC, Comers ou Commère (Jean), de Livran, diocèse de Valence, condamné par l'Intendant de Bouchat le 23 nov. 1687 pour s'être mêlé aux Vaudois. Sur la *Vieille-réale* à Marseille, n° 10,806. Mort à l'hôpital le 21 octobre 1708. — Un Jean Comere, 26 ans, condamné à Grenoble en 1689 pour s'être joint aux Vaudois; sur l'*Ambitieuse* ou l'*Emeraude* à Bordeaux en 1696. C'est peut-être le même.

626. COMPAN (Antoine), de la paroisse de Soudorgues, en Cévennes, arrêté le 17 déc. 1692 comme prédicant, condamné le 3 janv. 1693; mort galérien de la *Reine* à Marseille le 22 fév. 1698.

627. COMPAN (Jacques), faiseur de bas, de Clarensac, diocèse de Nîmes, 59 ans, condamné par l'intendant du Languedoc le 17 mars 1752, pour assemblée pieuse. N° 6191.

628. COMPTE (André et François), condamnés par l'Intendant du Languedoc à Montpellier le 22 avril 1723.

630. COMTE (André), père, de Péraube, paroisse de Sousselle, condamné à Alais le 23 février 1692 par M. de Lamoignon de Basville pour assemblée religieuse.

631. COMTE ou Conté (David), d'Anduze, cardeur, 44 ans, condamné par l'intendant de Montpellier, à Nîmes le 20 janvier 1689, pour assemblée pieuse. Sur la *Madame* en 1700. Libéré en 1713 et retiré à Zurich.

631. CONNILLIÈRE (Pierre), de Milhau, condamné comme camisard en 1705; n° 28,813; sur la *Conquérante*.

632. CONTE (Daniel), de Saint-Maixant, en Poitou, laboureur, 30 ans, condamné à Funieu par l'Intendant du Poitou, en 1686 pour assemblée pieuse. Sur la *Couronne*: puis sur la *Grande-vieille-réale* en 1698. n° 10313. Libéré en 1713 et retiré à Schaffhouse.

633. CONSTANT (Jean), de la Guienne, 1692.

634. CONTAC (Jean), de Brandbourg, condamné par le conseil de guerre de Mont-Louis, 24 septembre 1687.

635. CORBIER (Antoine), d'Alais, con-

damné par le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1706. Camisard.

636. CORBIÈRE (Alexis), tisserand de la métairie de la Sarnarié, diocèse de Castres, 35 ans, condamné à vie par l'Intendant du Languedoc le 6 avril 1745 pour assemblée religieuse. Sur la *Fortune* en 1746. N° 20,400 (puis 2230).

637. CORBIÈRE (David), de Bez, diocèse de Castres, condamné par M. de Broglie le 18 août 1689; mort à la peine.

638. CORBIÈRE (Jacques), de la Bastide-Bouveranne, diocèse de St-Pons, en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, 18 juillet 1686. A été libéré.

639. CORBIÈRE (Joseph), de St-Jean Chambré, en Vivarais, potier de terre, 34 ans, condamné à Saint-Pairé de Beauregard, en juillet 1690 pour assemblée. Sur la *Gloire* à Marseille en 1698, n° 11321. Libéré en 1713 et retiré à Basle. Antoine Court l'indique sous les noms de Josué Courbière, comme un des prédicants du Vivarais.

640. CORDELLE (David), d'Anduze, condamné par le présidial de Nîmes, 20 janvier 1689.

641. CORDIER (Elie), de Montbasillac en Périgord, condamné par le présidial de Guienne, 31 mai 1686. A été libéré.

642. CORDIL (Antoine), sur la *Réale* en 1712, n° 28,237; libéré après abjuration.

643. CORDILLE ou Courdil (Jacques) et Antoine son fils, de Moussac, diocèse d'Uzès, condamnés comme camisards par le maréchal de Montrevel à Montpellier le 10 janvier 1704, écroués le 19. N° 28,236 et 28,237. Antoine, âgé de 15 ans, noté comme apostat. Jacques mort à la peine en mars 1710.

645. CORÉARD, de la Beaume, diocèse de Viviers, condamné en novembre 1689.

646. CORNUAU (François), mort le 13 février 1702.

647. CORPS (Etienne), sur l'*Héroïne* à Marseille.

648. CORS (Jacques), condamné après 1702.

649. CORS (Pierre), entre 1703 et 1710.

650. CORSAGE ou COURSANGE (Fortunat), des environs de Laval en Dauphiné, condamné le 4 avril 1689; mort à la peine.

Cosson, voyez Casson.

651. COSTA (Alexandre de), de Tounein en Guienne, mis à la chaîne à Rennes, mort à l'hôpital avant d'entrer aux galères, le 8 avril 1701. « Il fut enterré avec les Turcs. »

652. COSTE (Daniel), travailleur de terre de Geneyrac, condamné par M. de Lamoi-

gnon, Intendant du Languedoc, le 3 février 1688. Mort à la peine.

653. COSTE (Guillaume), du Grand-Gallargues, condamné par le duc de Roquelaure à Montpellier le 16 mai 1716; contumax.

654. COSTE (Louis), des Fons, en Languedoc, condamné le 7 juin 1703 par le maréchal de Montrevel, écroué le 28 juin 1703, n° 27,662, en compagnie en 1704.

655. COSTES (Barthélemy), dit Balat, vigneron de Saint-Martial, diocèse de Cahors, 27 ans, condamné à vie par M. L'Escalopier, Intendant de Montauban, le 17 décembre 1745, pour s'être marié au désert. Ecroué à la galère le 15 mai 1748, n° 22,374 (et 3452); mort en 1749.

656. COTTEREL (Isaac), sur la *Vieille-réale* à Marseille, vers 1695.

657. COTTIN (Pierre), de Gigors, en Dauphiné, condamné par le parlement de Grenoble, 3 juillet 1686. Il prêcha après être sorti des galères.

658. COUDRAI (David), de St-Germain de Calberte, cond. pour assemblée pieuse 1707; n° 31,890. Sur la *Princesse*. Libéré le 24 juillet 1716.

659. COUDRAY (Jacob), de Peray-le-Nouveau en Bourgogne, condamné par le parlement de Grenoble, 6 juin 1687. Libéré.

660. COULAS (Jacques), d'Aiguesvives, condamné à vie par le parlement de Nîmes, le 21 déc. 1702, pour assemblée religieuse.

661. COULET (Antoine), laboureur, de Garrigues, près Sommières, cond. pour assemblée pieuse; écroué en sept. 1709; n° 33,978; sur l'*Invincible*; libéré en novembre 1717.

662. COULIERS (Isaac), condamné avant 1705.

Coulin, voyez Coutin.

663. COULLARD, d'Aiguesvives, condamné le 20 nov. 1686.

Courbière, voyez Corbière.

664. COURCHE (Jean), de Guédeville, en Normandie, condamné par le parlement de Rouen, 17 mai 1685.

Courdil, voyez Cordille.

665. COURDIRK, condamné par l'Intendant de Montpellier, le 1^{er} août 1746.

Coursange, voyez Corsage.

666. COURTESERRE ou Courtisère (François) du Pin près d'Uzès, manufacturier, 31 ans, condamné par le présidial de Montpellier, 26 septembre 1698 pour être allé à Orange entendre prêcher; n° 21,802; sur la *Superbe* à Marseille. Libéré en 1713 et retiré à Basle.

667. COURTEIS (Annibal), condamné par le présidial de Nîmes le 18 oct. 1691.

668. COURTOIS (Pierre), de Saint-Roman d'Arbon en Dauphiné, condamné à Antibes en Provence, écroué en 1705; n° 29,260.

669. COURTOIS (Paul), libéré en 1738 et pensionné en Hollande.

670. COUSE (Dominique-Joseph de), cond. en 1696, est le même que Descostels, voyez ce nom.

671. COUSIN (Jean), de Paris, condamné à Montélimart le 14 octobre 1685.

672. COUSLET, ou Coustet (Jean), de Montauban, condamné par le parlem. de Grenoble, le 22 déc. 1685. A été libéré.

673. COUTAREL (Antoine), de Dorthe, en Languedoc, cond. comme camisard en 1705; sur la *Perle*; n° 28,828.

674. COUTIN ou Coulin (Philippe), de Chef-boutonne en Poitou, condamné par le présidial de Touraine, le 20 mai 1687; mort à la peine.

675. COUTON (Antoine), libéré en 1738 et pensionné en Hollande.

676. COUVERT (Daniel), de Terminy près Orléans, mis à la chaîne sans condamnation en 1686; mort à la peine.

677. COVAULT (Elie), pasteur en Poitou, mis en 1689 au château de Pierre-Encise (ci-dessus IV 864). Il y était encore en 1712.

678. CREPOY, Isaac, de Bretagne, condamné par le parlement de Dijon, le 8 octobre 1687. Libéré.

679. CRINQUER (Jacob), 1713.

680. CRISTOL (Jacques), condamné par le présidial de Montpellier, le 26 septembre 1698.

681. CROS ou DUCROS (Daniel), de La Rigaudière, près Castres, laboureur, 27 ans, condamné par M. de Broglie le 18 août 1689 pour assemblée pieuse; n° 11,383. Sur la *Valeur*, puis sur la *Vieille-Saint-Louis* à Marseille en 1698. Libéré en 1713 et retiré à Schaffhouse.

682. CROS (Daniel de), libéré des galères, arrive à la Haye, en 1736, où il reçoit une pension de 300 fl.

683. CROS (Etienne), de Pouloye, près Castres, condamné à Montpellier le 18 déc. 1697. N° 21,488. Sur la *Perle*. Mort le 8 juillet 1703.

684. CROS (Jacques et Pierre), de Geneyrac, en Languedoc, condamnés par M. le maréchal de Montrevel, le 7 juin 1703; écroués le 28; Pierre, sous le n° 27,644, mort à la peine en mars 1705.

686. CROS ou GROS (Jean), n° 5621, laboureur de la Valdaix de Roumeyer, en

Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 3 juillet 1750. Libéré en 1755.

687. CROUZET (Pierre), condamné par le présidial de Montpellier, 26 septembre 1698.

688. CURSON (Jean), de Desague en Vivarais, condamné par M. de Broglie, le 17 juin 1689.

689. DABLIN (Fiacre), de Champagne; condamné en 1692; libéré en 1713.

690. DAIRÈS (Pierre), de Fleigneux, condamné par le parlement de Metz le 29 nov. 1686, libéré à une date inconnue.

691. DALENÇON (Pierre), de Metz, condamné par le bailliage de Metz, mai 1712.

692. DALGUES (Pierre), de La Salle en Cévennes, condamné à Montpellier vers 1689. Sur la *Vieille-S-Louis* à Marseille en 1698. Mort à l'hôpital le 22 avril 1699.

693. DAMOUIN (Abel et Marc-Antoine), frères, de Bruniquel en Quercy, — et Etienne, leur cousin, de Montauban, tous trois gentilshommes, condamnés à trois ans de galères par le parlement de Paris, le 4 janvier 1690. Marc-Antoine, n° 11,980, mort à l'hôpital de Marseille dans la nuit du 6 au 7 août 1708. Abel (n° 11981) et Etienne (n° 11982, libérés en 1713. Marc-Ant. et Abel avaient été pris par un armateur de Dunkerque sur un navire hollandais allant à Hambourg et avaient refusé d'abjurer. Abel et Etienne sont, en 1713, pensionnés (400 fl. chacun) par les Etats de Hollande.

696. DANTON (Jacques), ouvrier en soie, baptisé à Nîmes le 20 avril 1676 fils d'Adrien Danton marchand de soie et d'Isabeau Cadet; condamné le 10 oct. 1699.

697. DARNIER (J.), de Champagne, cond. en 1686.

698. DAUBIGNY (Nicolas), mort aux galères en 1709.

Daud (Barthélemy et Jean), voyez Baud.

699. DAUDÉ ou Daudey (Abraham), de Nîmes, condamné par l'Intendant du Dauphiné, le 12 octobre 1689. Sur la *Magnanime* à S^t-Malo en 1698.

700. DAUDÉ (Jean). Deux des mêmes nom et prénom: l'un, de Campagne en Languedoc, laboureur, 24 ans, condamné à Montpellier en 1692; sur l'*Amazonne* ou la *Marquise* à Brest en 1698, libéré en 1713 et envoyé à Schaffhouse; — l'autre, de Grand-Gallargues, condamné à Montpellier, le 6 mai 1716 par M. le duc de Roquelaure. Contumax.

702. DAUDET (Jean), de Sommières, laboureur, 50 ans, condamné en 1693 pour assemblée religieuse, n° 15,911. Sur l'*Amazonne*. Libéré en 1713 et retiré à Basle.

703. DAUDET ou d'AULET (Jean), de Pignan, condamné par M. de Basville à Nîmes, le 20 août 1704. Contumax.

704. DAUNIS (Constant), de Marsillargues, en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, le 24 juillet 1687.

705. DAUNIS (Matthieu), de Velay; libéré en 1713. Est peut-être le même que Dunis dit La Roche : voyez ce nom.

706. DAUPHIN (Antoine), du Roveray près Embrun, en Dauphiné, condamné à Antibes avec Isaac Boury; écroué en 1705. N° 29,057; sur la *Conquérante*. Libéré le 7 mars 1714.

707. DAVID (Jacques), du Poitou, condamné à 3 ans pour assemblée, 1705.

708. DAVID (Daniel), de Douvres en Angleterre, écroué en 1708, n° 32,594; à la peine à Marseille en 1709.

709. DAVID (Pierre), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi. C'est peut-être le même que Pierre Davias, galérien sur l'*Amazone* en 1704, suivant M. A. Coquerel fils.

710. DAYRE (Moïse), cordonnier à Clérac, 27 ans, emprisonné à Sarlat pour avoir essayé de sortir du royaume et condamné aux galères par M. de Bezons, 1687.

711. DAYRES (Pierre), de St-Chartes, diocèse d'Uzès, condamné sans avoir été interrogé, écroué en 1705. Sur la *Perle* n° 28,817; mort à l'hôpital le 4 août 1708.

712. DEBEAU (Claude), de St-Pierre en Normandie, condamné comme guide, en 1701; n° 25,793; sur l'*Héroïne*. Libéré le 7 mars 1714.

713. DEBLED (Pierre), aussi nommé DE BLÉ, de Caen, condamné en mai 1700; mort pendant la campagne de 1703 à Cadix. — Un Pierre DE BLEDD était sur l'*Héroïne* en 1707 (Ch. Coquerel, *Egl. du Dés.* I, 504).

714. DEFAUX (Pierre) de Metz, condamné par le parlement de Lorraine, 16 juillet 1687.

715. DEFER (Louis), de Galargues, en Languedoc, condamné en 1705. N° 28,795. Sur l'*Amazone*.

716. DELASCOUR (Pierre), de Toeule, paroisse de Glieurail en Vivarais, condamné à Montpellier, en octobre 1706 pour assemblée pieuse; n° 30,900; sur la *France*.

717. DELAURENS (Jean), de Castagnolles, diocèse d'Uzès, condamné par l'intendant de Montpellier, le 19 mai 1690.

718. DELCAUZÉ (Jean), de Castagnolles, diocèse d'Uzès, condamné par l'intendant de Montpellier, 19 mai 1690.

719. DELEUZE (Etienne), des Mages St-Valery en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, le 25 janvier 1687.

720. DELEUZE (Jean), deux individus des mêmes nom et prénom; l'un, des Hostaux, paroisse de Castagnols, condamné par le présidial de Nîmes en mai 1690, mis à la chaîne le 2 juin suivant; — l'autre, fils de Pierre, de Poussiels, paroisse de St-Andéol, condamné à Montpellier, le 22 décembre 1701 ou le 12 janvier 1702. L'un des deux fut libéré le 24 juillet 1716.

722. DELEUZE (Pierre), de Lesan, en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, le 14 juin 1686. A été libéré.

723. DELO (Henri), chapelier, de Sedan; sur la *Reine* à Saint-Malo en 1698.

724. DELON (Antoine), berger du mas de Monbenoux ou Bonbonnoux en Cévennes, condamné par le présidial de Nîmes, le 26 février 1686; mort à la peine.

725. DELON (Pascal), de Sommières, condamné pour assemblée pieuse; écroué en sept. 1709 n° 33,975; sur la *Grande-Réale*. Libéré le 15 novembre 1717.

726. DELOR ou Delore (Jean-François), de Bourbourg, condamné par le Conseil souverain de Tournay, 5 juin 1684.

727. DELPON (Blaise), chamoiseur, de Villenouvelle, condamné par l'intendant de Montauban, le 15 avril 1752.

728. DELRIEU, imprimeur à Toulouse, condamné à vie par le parlement de cette ville, le 30 avril 1745, pour avoir imprimé des livres contre la foi et doctrine catholique; contumax.

Delux, voyez Laurent.

Demars, voyez Mars.

729. DENYS... signalé dans une lettre en date de Marseille, le 26 oct. 1703, comme galérien protestant.

730. DEPRIS (Louis), de Dompierre, condamné par le lieutenant de Heinault, le 20 mars 1686.

731. DEPROUX (Pierre) de La Salle en Béarn, libéré en 1711, ou 1712, pour servir dans les troupes.

732. DESCAMS (Paul) de Sedan; condamné par le parlement de Metz, 28 mai 1686. A été libéré.

733. DESCOSTELS (Dominique-Joseph), professeur de droit, auparavant avocat à Nancy, né de parents catholiques, a été pendant vingt ans aux galères, y ayant été condamné en 1696, pour avoir déclaré, en plein parlement de Metz, qu'il quittait la religion papiste pour embrasser la protestante; n° 19576. Libéré le 15 nov. 1717, il voulut renouveler cette déclaration devant le Consistoire de Genève, le 24 déc. 1717.

734. DESGROUX ou Desgroux dit Carny (François), « proposant ministre, » de Noyon en Picardie, condamné par le présidial de Nîmes, 8 juillet 1686.
735. DESJOUX (Joseph), des Plos, paroisse de Gluyras en Vivarais, n° 33,981 ; écroué en août 1709 ; mort le 28 nov. suivant.
736. DESTAMPE ou Destample ou Detemps ; de Nîmes, fripier, 56 ans, condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698. Sur la *Vieille-Réale* à Marseille. Libéré en 1713 et retiré sous la protection de MM. de Zurich.
737. DESTIQU (Jean), de St-Félix, dioc. d'Alais, laboureur, 28 ans, condamné en 1698 ; libéré en 1713 et retiré sous la protection de MM. de Schaffouse.
738. DESVIGNES (André et Pierre), frères, signalés en 1693 comme ayant triomphé de leurs défaillances dans la foi.
740. DÉTATS (Antoine), signalé en 1693 comme le précédent.
741. DEVÈZE ou Devèze (Jean), de Quissac, en Languedoc, condamné par M. le duc de Berwick à Montpellier, le 15 mai 1705, écroué le mois suivant. Sur la *Vieille-Réale*, n° 29,587. Mort à la peine le 15 janvier 1709.
742. DEVÈZE (Jean), ouvrier en bas, de Nîmes, condamné pour assemblée religieuse par M. de Bernage, Intendant du Languedoc, 3 nov. 1727.
743. DEVIGNE (Jean). Sur la *Superbe* à Marseille, vers 1695.
744. DIDIER (Pierre), de Saillans, en Dauphiné, condamné par l'Intendant de M. de Bouchat le 23 novembre 1689 pour s'être joint aux Vaudois. N° 11,823. Sur la *Vieille Saint-Louis* à Marseille en 1698. Libéré le 7 mars 1714.
745. DINTRE ou Dintres (Jean), d'Empuragne, en Vivarais, condamné par l'Intendant de Broglie, le 2 janvier 1790. Sur la *Gloire*.
746. DINTRE (Jean-Pierre), de Bussy-le-haut, d'Empuragne en Vivarais, condamné pour assemblée en 1689. Sur la *Gloire* à Marseille en 1698, n° 11,842, mort à l'hôpital le 7 février 1708.
747. DIOVILLE (Jean-Pierre), de Genève ; condamné en 1705 ; n° 28,944 ; sur l'*Invincible* en 1707 ; libéré en 1711 ou 1712 pour servir dans les troupes.
748. DISSERE (Louis), 1713.
749. DISIÉ (Noé), condamné par le présidial de Montpellier, le 26 septembre 1698.
750. DISIÉ (Pierre), du Languedoc, cond. vers 1688 ou 1689.
751. DIZON (Joseph), 1713.
752. DOALETTE ou Doulette (Antoine), de Saint-Vivent de Durfort en Vivarais, condamné par le présidial de Montpellier, 26 mai 1689.
753. DOBIGNY ou Doubigny (Nicolas), prosélyte, mort à Marseille en 1703.
754. DOCK ou Docq (Claude). Sur la *Patronne* à Marseille vers 1695.
- Dodé (Jean), voyez Daudet.
755. DOMBRE (Pierre), de Cauvisson en Languedoc, condamné en 1707 ; n° 30,311 ; sur l'*Eclatante*.
- Donadien ou Donnadien (Jacques), ou Bonnadien ; voyez ci-dessus ce dernier nom.
756. DONEL (Isaac), de Blanac, en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, le 25 janvier 1687.
757. DONZEL, Donzet ou Dolzet (Jacques), de Grizac ou Lessan en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, 15 juin 1686. Libéré.
758. DORINCE (Charles), du Vivarais, mort le 17 octobre 1702.
759. DORMOND (Paul), 1702.
760. DORTHE (César), de Montpellier, condamné par M. le duc de Berwick à Montpellier, le 15 mai 1705 pour assemblée pieuse, écroué, n° 29,583 ; sur la *Grande-Réale*. Libéré le 24 juillet 1716.
761. DOSSY (Claude), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.
762. DOUCHON (Jean-Pierre), de Tallusat en Vivarais ; condamné par M. de Broglie le 26 mars 1689.
763. DOULÈS (Jacques), sieur de La-Tour-du-Redon, ancien officier, chevalier de St-Louis, d'Angles au diocèse de St-Pons de Thomières, 64 ans, condamné à vie par l'Intendant du Languedoc, le 6 avril 1745. Sur la galère le *Dépôt* en 1746. N° 20,394. Doulette, voyez Doalette.
764. DOULHIAC (Guillaume), de Revel, cond. le 2 oct. 1698.
765. DOUVIER (David), du Vilar de Baubi, vallée de Luzerne, condamné à Grenoble en 1689 comme Vaudois. N° 11,681 ; sur la *Favorite*, puis sur la *Gloire* à Marseille en 1698 ; libéré en 1713. C'est le même appelé ci-dessus Bouvier n° 405 bis.
766. DOYER ou Doyert (David), de Dieppe, condamné par le parlement de Rennes en 1692, mort à l'hôpital le 17 janvier 1694. Mentionné ci-dessus (V col. 480), mais c'est en *Hollande* qu'il s'était réfugié et à *Rennes* qu'il fut condamné.
767. DOZET (Jean), de Metz, arquebusier,

55 ans, condamné le 7 juin 1687; mort à la chaîne le 29 juin.

768. DRILLAUD ou Drilleau (Jacques), de St-Pierre de Cheminon en Poitou, menuisier, 26 ans, cond. en 1697 pour assemblée pieuse; n° 23,538; sur la *Princesse*. Libéré en 1713 et interné à Zurich.

Droume. Lisez Broume et voyez Brunet.

769. DRUET (Jean), fils du pasteur et professeur Jean Druët inscrit ci-dessus (t. V. col. 506, lig. 3). Nous ne l'avons pas trouvé sur les listes de galériens, mais on lit dans les registres des États-gén. de Hollande, année 1699, fol. 442, qu'il a reçu à cette époque un secours de 30 flor. et qu'en 1703 il a présenté aux États plusieurs requêtes dans lesquelles il se dit âgé de 70 ans et ayant passé trois ans aux galères.

770. DUBÉDAR (Samuel), galérien de la France, en dépôt sur la *Perle* en 1700.

Dubesson et Bessonnet, pseudonymes de David Serres (le pûné).

Dublet (Pierre), voyez Debled.

771. DUBOIS (David), de Rancourt en Champagne, condamné par le parlement de Metz, le 22 sept. 1686. A été libéré.

772. DUBOIS (Jacques), de Montpellier, condamné en cette ville par le duc de Berwick, le 15 mai 1705.

773. DU BORT, condamné par le présidial de Montpellier, le 19 août 1694.

774. DUBREUIL (Vincent), de Berlore près Poitiers, condamné par M. de Foucault, Intendant, le 5 mars 1688.

775. DUBRIOL (André), 1713.

776. DUBUY ou du Buy (Jean), de Thoriguie, en Tiérache près Vervins, a servi dans la cavalerie et a eu un frère tué devant Namur; fait prisonnier avec son autre frère lequel a été pendu et lui, condamné à Mons en 1691, mis aux galères où il est resté 8 ans; sur la *Fidèle* à Marseille en 1698; libéré la même année et pensionné par les États de Hollande en 1699.

777. DUCAYLA (Armand), de Bergerac, condamné à Bordeaux en août 1692. Sur la *Galante* à St-Malo en 1698.

778. DUCHESNE (Nicolas), de Fanières, près Nogent, en Lorraine, condamné par le parlem. de Metz, 3 oct. 1687; mort à la peine.

779. DUCLAUX (Mathieu), marchand, de St-Jean de Valresque, condamné par le présidial de Montpellier, 26 septembre 1698.

780. DUCLOS (Louis), de Marneuf en Vivarais, perruquier, 22 ans, arrêté à la Romadache le 26 août 1689; condamné par le parlem. de Grenoble, le 12 octobre 1689,

au billet de « trois un pendu, » et il obtint la galère; pour s'être joint aux Vaudois. N° 11,675. Sur la *Hardie* de Marseille en 1698 et sur la *Souveraine*. Libéré en 1713 et retiré à Berne.

Duclos, voyez Rochebilière.

781. DU CONDUT Du Clusel, libéré en 1716 et pensionné en Hollande (300 fl.).

782. DUCROS (Antoine), de Pignan, condamné par M. de Basville à Nîmes, le 20 août 1704. Contumax.

783. DUCROS (Jacques), de Costelonge, mandement de la Baume-Cornillane, maréchal, condamné par le parl. de Grenoble, 23 sept. 1746. Contumax.

784. DUCROS, deux des mêmes noms et prénoms, l'un de Quissac en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, le 3 février 1688; l'autre, dit Alary, de Serret en Vivarais, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier le 11 mai 1719.

Ducros, voyez Cros.

785. DUFAGUE (Pierre), de Nîmes ou des environs, condamné à vie par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, le 27 février 1720, pour avoir assisté à une assemblée religieuse dans la grotte des Fées.

786. DUFÈSC (Abraham), du Languedoc (1688 ou 1689).

787. DUFOUR (Jacques) de Touray en Dauphiné, scieur de bois, 35 ans, condamné en 1689. Sur l'*Amasone* ou la *Marquise* à Brest en 1698, n° 13,946. Libéré en 1713 et retiré à St-Gall.

788. DUGREZ, père, de Castres, condamné par M. de St-Priest à Montpellier, le 11 octobre 1754. Contumax.

789. DULAC (Isaac), condamné par M. de Broglie à Montpellier, le 23 oct. 1697. Contumax.

790. DULOUP (François), de Merulavalle, en Bourgogne, condamné par le présidial d'Auxerre, 16 déc. 1684.

791. DUMAS (Claude), du Languedoc (1688 ou 1689).

792. DUMAS (David), de Valarargues en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, le 3 août 1701. Le jugement portait « Pour crime de fanatisme, d'assemblées illicites de nouveaux convertis où l'on a fait publiquement et en plein jour les exercices de ceux de la R. P. R., chanté les phseaumes et fait la prière à haulte voix. » Mis sur la *Gloire*; n° 25735. Libéré le 15 novembre 1717.

793. DUMAS (Etienne), demeurant à Marseillan, cond. par le présidial de Nîmes, le 17 juillet 1686.

794. DUMAS (Jean), d'Anduze en Languedoc, écroué en 1703, n° 28,056; mort à l'hôpital le 22 décembre 1706.

795. DUMAS (Pierre), deux des mêmes noms et prénoms : l'un de St-Hippolyte en Cévennes, condamné à Montpellier en 1691; Sur l'*Ambitieuse* ou l'*Emeraude* à Bordeaux en 1698; mort à l'hôpital de Marseille le 24 juillet 1707; galérien de la *Princesse*, N° 12,038; — l'autre, dit Charlemagne, condamné par M. le comte de Broglie le 23 octobre 1697; contumax.

797. DUMETS (César), de Mortagne en Saintonge, condamné par le parlem. de Saintonge, 17 septembre 1689. Mort à la peine.

798. DUMOULARD (Louis), de Vaumancy, près Grenoble, condamné par le parlem. de cette ville, 9 mars 1686; passé en Amérique.

799. DUMOULIN (Jean-François), de Lausanne en Suisse, condamné par l'intendant du Dauphiné le 12 octobre 1689 et par le sort en 1690. Sur la *Forté* à St-Malo en 1698.

800. DUNIS, dit La Roche (Matthieu), de La Selle en Velay, de laboureur devenu prédicant du Vivarais, condamné en 1698, n° 22,357. Sur l'*Héroïne*. Libéré en 1713, il se retira à Neuchâtel. Voyez Daunis, n° 705.

801. DUPLAN ((Antoine), de Charmaal, paroisse de Val, en Vivarais, écroué en avril 1707, n° 31,500, enfermé dès son arrivée à Marseille dans les cachots de l'hôpital où il est mort le 23 août de la même année.

802. DUPLESSIS (Jean-Baptiste), de Besavooy près Sedan; condamné par le parlement de Metz, 8 juin 1686.

803. DUPONT (Antoine), de Montauban, supposé de naissance catholique, condamné par l'intendant de Montauban le 20 nov. 1748, pour avoir assisté à la célébration d'un mariage de protestants.

804. DUPONT ou DU PONS (Jacques), de Montignargues, près Nîmes, laboureur, 21 ans, condamné à Montpellier en 1691 pour assemblée religieuse, n° 12,930. Sur la *Princesse* puis sur l'*Ambitieuse* ou *Emeraude* à Bordeaux en 1698. Libéré en 1713, et envoyé à Schaffhouse; assisté à Vevey en 1714.

805. DUPONT (Pierre), de Saint-Laurent-le-Minier, diocèse d'Alais, condamné comme camisard en 1703. N° 27,659; sur la *Valeur*. Libéré le 24 juillet 1716.

806. DUPUY, de Bergerac, condamné à Tournay pour avoir voulu sortir du royaume, 1701. (Mém. de Marteilhe, 1881, p. 64).

807. DUR (Jean), pensionné par les États de Hollande comme galérien libéré (300 flor.), 1738.

808. DURAND (Antoine), de Quilleboeuf près le Havre, condamné par le parlem. de Paris, 10 décembre 1689. Sur l'*Ambitieuse* ou *Emeraude* à Bordeaux en 1698. Libéré la même année.

809. DURAND (Daniel), mort sur les galères le 31 janvier 1705.

810. DURAND (David, de Paussan, paroisse de Mialet, cond. par M. de Basville à Montpellier, le 13 nov. 1701; est peut-être le même que le précédent.

811. DURAND (Etienne), sur l'*Ambitieuse* ou l'*Emeraude* à Bordeaux vers 1695.

812. DURAND (Jacques), d'Alais en Languedoc, pour sortie du royaume (1699). N° 23,812. Sur la *Duchesse* à Marseille. Libéré en 1713.

813. DURAND (Jean), de Saint-Etienne-de-Val-Franchisque, condamné à St-Hippolyte en 1689. Sur la *Galante* à St-Malo en 1698. Mort le 18 octobre 1702.

814. DURAND ou Duranc (Moïse), hôtelier de Vialas ou de Castagnols, diocèse d'Uzès, condamné par le présidial de Nîmes le 31 mai 1690. Mis à la chaîne le surlendemain.

815. DURAND (Pierre). Trois sous les mêmes nom et prénom : le premier de Saint-Pierre-de-La Salle en Languedoc, condamné par le parlem. de Dijon, le 10 mars 1687; — le second de St-Etienne, diocèse de Mende, condamné par M. de Broglie le 6 octobre 1689; — le troisième de Gangé, en Languedoc, condamné à Nîmes, mort à l'hôpital, n° 33,579, le 20 novembre 1709.

818. DURIEUX (Toussaint), de Martigny en Picardie, condamné par M. le lieutenant de Maubeuge, le 20 mars 1686.

819. DU RIOU ou Du Rion, ou de Riou (Antoine), ministre de Sillac, en Vivarais, condamné par le parlement de Grenoble, 28 mai 1686. A été libéré.

820. DUSAUX (Jean), de Boulebec, en Normandie; condamné par le parlem. de Rouen, 5 août 1686; mort à la peine.

821. DUSSAUT ((Etienne), avocat, de Brunat-Dest, paroisse de Saint-André de Laucise, diocèse de Mende, condamné par le présidial de Nîmes, le 31 mai 1690. Mis à la chaîne le surlendemain. Libéré en 1695.

822. DUTILLE (Daniel), orfèvre, de Genève, condamné par le présidial de Carcassonne, le 15 juin 1688. Passé en Amérique.

823. DUVAUX (Jacques), de Saint-Laurens, diocèse de Valence en Dauphiné, condamné

par M. de Broglie, le 18 avril 1689 ; mort à la peine.

824. EGLY (Joseph), 1713.

825. EIMERY (Jean-André), de S^t-Dizier, dioc. de Die, 30 ans, condamné à 10 ans, pour assemblée pieuse, par le parlem. de Grenoble, 16 fév. 1735. Sur la *Valeur* ; n° 12,520

826. EMERSON (H.) d'Edtmbourg, libéré en 1698.

827. EMMANUEL (Louis), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

828. ENJALERAS (Henri), d'Anduze, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, le 13 février 1717.

829. ENOUF (Jean), de Gournay en Normandie, condamné par le parlement de Rouen, 17 octobre 1685.

830. ENTON (David-Jean), de S^t-Jullien, près Die en Dauphiné, condamné par l'Intendant M. de Bouchat, le 23 novembre 1689.

831. ERPASE ou Espaze (Jean), natif d'Esbats, paroisse de Soudorgues, diocèse d'Alais, 23 ans, condamné à Montpellier le 8 janv. 1691 pour assemblée religieuse. Sur la *Belle* à S^t-Malo en 1698. Mort à la peine en avril 1708. A été galérien de la *Marquise* à Dunkerque. N° 14,081.

832. ERVAN ou Ervand (Elie), de Niort, 28 ans ; condamné par M. de Foucault, Intendant, 5 mars 1688. Sur la *Hardie* à Marseille en 1698. Mort en 1703.

833. ESCOFFIER, (Hector), de Nions en Dauphiné ; 26 ans ; condamné par l'Intendant M. de Bouchat, le 23 novembre 1689 ; mis sur la *Renommée*.

834. ESNARD (Isaac), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

835. ESPÉRANDIEU (Isaac) du Vivarais, cond. pour assemblée en 1705 ; n° 28,809 ; sur la *Fleur-de-lys* ; libéré le 24 juillet 1716.

836. ESPÉRANDIEU (Paul), de Nîmes, 20 ans, condamné par le duc de Roquelaure à Montpellier, le 27 fév. 1720.

837. ESPINAS (J.-Pierre), procureur, de Bonnet ou Bonnet, paroisse de Saint-Félix de Châteauneuf, diocèse de Valence en Vivarais ; 31 ans ; condamné à vie par M. de Bernage, Intendant du Languedoc, le 9 février 1740, pour avoir donné retraite à M. Fauriel dit Lassagne, ministre. Sur la *Valeur* en 1746. N° 16,192. Lettre de grâce du 25 janv. 1763.

838. ESPION (François), de Grand Gallargues, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, le 16 mai 1716. Contumax.

839. ESTÈBE ou Estève (Pierre-Jean), de Nions en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, le 5 juillet 1687.

840. ESTÈVE « fils de la veuve, » de Pignan, condamné par M. de Basville à Nîmes, le 20 août 1704. Contumax.

841. ESTIENNE (Hilaire), de Nîmes ou des environs, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, 27 février 1720.

842. ESTIER (Alexandre), signalé en 1693 pour sa persévérance dans la foi.

843. ESTOILE ou Lestoile (Louis), d'Anonas, en Vivarais, condamné par l'Intendant M. de Bouchat, le 23 nov. 1689. Mis sur la *Vieille-St-Louis*, mort à la peine en avril 1696.

Estrave (Jean), le même que Bautias, n° 154.

844. ETIENNE (Pierre), de Nantes en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, le 10 décembre 1686.)

845. ETIENNE, neveu du prédicant Gibert, condamné par l'Intendant de La Rochelle, le 14 juillet 1756. Contumax.

846. EUZIÈRE (Etienne), condamné à Montpellier, le 13 nov. 1701 ; le même que Ausière, n° 89.

847. EVENOT (Louis), marchand de Blovaudrin en Bretagne, condamné par le parlem. de cette province, 13 août 1685 ; mort à la peine.

848. EVÈQUE, de la Baume des Arnauds en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble en 1747.

Eymar, voyez Combasson.

849. EYMERI ou Eymerie (Jean-Jacques), des Arnoux, 48 ans, condamné à 5 ans pour assemblée pieuse, le 2 avril 1746, par le parlem. de Grenoble. Contumax, à ce que porte le jugement ; mais saisi plus tard ; mis sur la *Valeur*, n° 2706 ; libéré en 1751.

850. FABRE ou Favre (Jacques), de Tœule en Vivarais, condamné pour assemblée pieuse, écroué en 1706, mort à l'hôpital, galérien de la *Superbe*, n° 30,903, le 3 novembre 1707.

851. FABRE ou Favre (Jean), de Lèques, près Sommières, en Languedoc, camisard, écroué le 19 janvier 1704, n° 28,196 ; mort à la peine, galérien de la *France*, le 1^{er} mai 1709.

852. Fabre (Jean). Trois individus sous les mêmes noms et prénoms : le premier condamné par le présidial de Montpellier, le 26 septembre 1698 ; — le second, de la Coste, paroisse de Pontpidou, aux Cévennes, condamné par le maréchal de Montrevel en 1703, comme camisard, n° 27,653 ; sur la

Gloire; — le troisième, de Nîmes, n° 9348, condamné le 12 mars 1756, devenu célèbre sous le nom de *l'Honnête criminel*. L'un des deux premiers fut libéré le 24 juillet 1716; le troisième en 1762.

855. Fabre (Pierre), cordonnier de Bagnols, condamné par le présidial de Montpellier, le 26 septembre 1698.

856. Fabre (Samuel), de Bellegarde, diocèse de Castres, condamné par M. de Broglie, le 18 août 1689.

857. FABRE, dit la Bouteille, de Fignan, condamné par M. de Basville à Nîmes, le 20 août 1704. Contumax.

858. FABRI (Anselme), d'Estenay en Champagne, condamné par le parlement de Metz, le 8 juin 1686; mort à la peine.

Fageau (de), voyez Berbigiers.

859. FALGUEROLLES (Jean de), écuyer, de la paroisse de Manoblet en Vivarais, condamné par M. de Broglie le 13 mars 1692. Galérien de la *Fortune*. Longtemps malade « Il mourut à l'hôpital, dit Bancilhon, ou plutôt, il cessa de mourir le 20 septembre 1695. »

860. FALON (Antoine), condamné avant 1705. Sur la *Dauphine* à Marseille.

861. FALOT OU FALON (Denis), de Livron en Dauphiné, condamné par ordre du roi le 15 nov. 1689.

862. FARCI (Paul de), écuyer, de Rennes, mort à la peine en octobre 1687, peu de temps après son arrivée aux galères.

863. FARINIÈRE (Jacques), fils de Jean, maître maçon de Vauvert, cond. par le présidial de Montpellier, le 31 mai 1702 comme camisard.

864. FARINIÈRE (Pierre), de Vauvert, condamné par le présidial de Nîmes, le 21 juillet 1703.

865. FARGIER (Pierre), du Vivarais, condamné à Montpellier par M. de Bernage, Intendant du Languedoc, pour assemblée religieuse, le 23 octobre 1728. Contumax.

866. FARGUES (François), du Mas d'Azil, 50 ans, condamné à vie en 1749 par l'Intendant de Montauban pour assemblée pieuse; mis sur la galère du dépôt, n° 4140. A été libéré.

867. FARJON (Louis), de Clarensac, condamné en 1747, évadé en 1749.

868. FAUCHÉ (de Sommières), condamné en 1686, mort à la peine au bout de six mois.

869. FAUCHÉ (Jacques), de Lèches en Dauphiné, laboureur, 54 ans, cond. en 1701; n° 25,728; sur *l'Invincible*. Libéré en 1713, et exilé à Zurich.

870. FAUCHON ou Fanchon (Claude), de Dieu-le-fit en Dauphiné, condamné par ordre du roi, le 28 février 1689.

871. FAUGÈRES (Jean), arrêté près Sarlat voulant sortir du royaume et condamné par M. de Bezons, 1687.

Fauliet, voyez Fauret.

872. FAUR (Abraham et Elie), dits les « Gourmands » 2 frères, cond. par le C^{te} de Broglie, le 23 octobre 1697.

874. FAURE (Pierre), marchand à St-Seurin de Prat, 35 ans, arrêté près Sarlat voulant sortir du royaume et condamné par M. de Bezons, 1687.

875. FAURE (Antoine). Deux sous les mêmes nom et prénom : L'un de Die en Dauphiné, condamné par le parlement de Grenoble, 28 nov. 1685, libéré; — l'autre condamné par le même parlement, le 17 mai 1741.

876. FAURE (Barthélemy), d'Orpière ou de Vinsobre, évêché de Vaison, condamné à cinq ans par le parl. de Grenoble le 12 mai 1745 pour assemblée religieuse. Sur *l'Eclatante* en 1746. N° 20,697 (et 2336). Libéré en 1750.

877. FAURE (Jean), de Saillans, condamné en 1694 pour assemblée; mort en route pour les galères.

878. FAURE (Jean), fils de Louis, de Combevin, condamné par le parl. de Grenoble, 17 mars 1745. Contumax.

879. FAURE (Jean-Louis), de La Forêt, mandement de Chabeuil, condamné par le parl. de Grenoble, 23 sept. 1746. Contumax.

880. FAURET, Fauliet ou Fort (Jacques), de Bergerac en Périgord, condamné par le présidial de Libourne, 24 mai 1688. Sur la *Dauphine* à St-Malo. Mort à l'hôpital le 9 février 1704. N° 10,586.

881. FAVAN (Jean), de Meyranes, condamné par le maréchal de Montrevel, le 7 juin 1703.

882. FAVAS (Jean), du Languedoc, écroué le 28 juin 1703. Libéré le 24 juillet 1716.

883. FAVAS (Jacques), de St-Chartres en Languedoc, condamné en 1703 comme camisard; n° 27,664; sur la *Conquérante*.

Favel, Louis, voyez Favette.

Faverolles (de), est probablement le même que de Falguerolle; voyez ce nom.

884. FAVETTE (Louis), du village d'Acu près Uzès en Languedoc, cond. comme camisard en 1705, n° 28,835; sur la *Perle*. Est peut-être le même que Louis Favel, libéré le 24 juillet 1716.

Favre, voyez Fabre.

885. FAY (Pierre), de Bronac en Vivarais, condamné par le parlem. de Grenoble, 27 mars 1686. Libéré.

886. FAYAN (Jean), des environs de Bourdeaux en Dauphiné, condamné aux galères pour désertion, écroué en 1687 sur la *Guerrière*, 27 ans, prosélyte, détenu au Château d'If, n° 9298. Libéré en 1711 ou 1712 à condition de servir dans les troupes.

887. FAYE (Jean), catéchumène, de Prégorien en Périgord, condamné à Libourne, 24 mai 1688 ; sur la *Guerrière* à Marseille vers 1695.

888. FAYOLLE (Alexandre), de Louzère, paroisse de St-Fortunat en Vivarais, condamné en 1709 pour les affaires des mécontents du Vivarais ; sur la *Patronne*, n° 33,964 ; puis n° 2327 ; sur la *Guerrière*.

889. FÉNOUILLET (Gabriel), et son frère, de Pignan, tous deux condamnés par M. de Basville, à Nîmes, 20 août 1704. Contumax.

891. FAYSE (Barthélemy de) dit Charbonnier, de Gigors, dioc. de Die, 43 ans, cond. à 3 ans pour assemblée pieuse.

892. FER ou Fert (Etienne) de Vaisse, près Nions ou Dieu-le-fît, en Dauphiné, condamné par l'Intendant M. de Bouchat, le 23 nov. 1689 pour s'être joint aux Vaudois. N° 11,820. Sur la *Fleur-de-Lys*, à St-Malo en 1698 ; est peut-être le même qu'Etienne Fier, libéré le 7 mars 1714.

893. FÉRAL (Jean), métayer de la paroisse de Velharguet, condamné par M. Lescalo-pier Intendant de Montauban, le 15 avril 1752, pour assemblée religieuse.

894. FERMAUD (Guillaume), de Marsillargues, condamné par M. le duc de Berwick à Montpellier, le 15 mai 1705.

895. FERRAND (Daniel), de Nay, condamné par le parlem. de Pau, 9 déc. 1686.

896. FERRIER (Jean), condamné en 1689 pour avoir chanté des psaumes ou lu la Bible dans des assemblées.

897. FÉSIER (David), avant 1705. Sur la *Valeur* à Marseille.

898. FESQUET (David), tisserand, d'Ardaillère, paroisse de Valeran, en Languedoc ; 23 ans, condamné par M. de Montrevel à Sommières, le 11 mars 1703, pour avoir été trouvé portant des armes ; sur la *Valeur* ; n° 27,303. Mort à l'hôpital le 25 décembre 1710.

Fesquet, voyez Gras.

899. FESQUET (François), d'Anduze, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, le 13 février 1717.

900. FESQUET (Jean), de Gènerargues en

Languedoc, condamné en 1696. Sur la *Vieille-Réale*, n° 19,340 ; mort le 31 mars 1703.

901. FESQUET (Jean-Pierre), de Blatairades, condamné par M. le duc de Roquelaure, à Montpellier, le 13 février 1717.

902. FIALES (François), de Grosjeanne, condamné par M. de Bernage, Intendant du Languedoc à Montpellier, le 1^{er} mars 1737 pour assemblée religieuse.

903. FIGARET (Pierre), du Grand Gallargues, condamné par le duc de Roquelaure à Montpellier le 16 mai 1716. Contumax.— Autre Pierre Figaret condamné par M. de Bernage, 22 avril 1723.

905. FIGUIER (Jean), cardeur de laine, de Nîmes, condamné par M. de Bernage Intendant du Languedoc, pour assemblée religieuse, 3 novembre 1727.

906. FILLIOL ou Filon (Jean), de Montconta ou de la Foret-sur-Sauve, en Poitou ; arrêté à Sedan, voulant sortir du royaume ; condamné par le parlem. de Metz le 28 déc. 1686 ; mort à la peine en août 1689.

907. FILLIOLE, Claude, d'Espluche, près Montélimart, condamné par le parlem. de Grenoble, 23 mars 1686.

908. FISCHER (Benoît), du village de Solter, canton de Berne, 30 ans, condamné en Alsace, 1689, comme guide ; arrivé à Marseille en 1690 ; sur la *Ambitieuse* ou *Emeraude* à Bordeaux vers 1696.

909. FISE (Jean), de Vicq en Languedoc, condamné comme camisard en 1703 ; n° 28,197 ; sur la *Duchesse*.

910. FLAVART (Jean), de la paroisse de Paires près Sommières, condamné à Montpellier en 1693. Sur la *Fière* à St-Malo en 1698.

911. FLEISSIÈRE (François), de Sumène, condamné comme camisard par M. le duc de Berwick à Montpellier, le 15 mai 1705 ; n° 29,579 ; sur la *Conquérante*. Libéré le 24 juillet 1716.

912. FLEISSIÈRE (Antoine), de St-Laurent de Luminaire, 18 ans, arrêté le 24 juin 1695, condamné à Montpellier, et mis sur la *Couronne* à Marseille.

913. FLORET (Alexandre), de Vinsobre en Dauphiné, condamné (comme Isaac Bourry), à Antibes en 1704 ; écroué en 1705, n° 29,050. Sur la *Couronne*.

914. FLOTTE (Jean), à la peine en 1700 sur la *Vieille-Réale* à Marseille.

915. FOLCHER (Antoine), de Castagnolles, diocèse d'Usès, condamné par l'Intendant de Montpellier en mai 1690. Mis à la chaîne le 2 juin.

916. FOLCHIER (Antoine et Noël), de Vans en Vivarais. Antoine, passementier, habitant Alais; Noël, ancien chantre de Sommières; condamnés par le présidial de Nîmes, le 14 juin 1686; Noël mort à la peine.

Fonblanche, pseudonyme de Pierre Serres (l'aîné).

Fonquié (Laurent), voyez Foulquier, n° 936.

918. FONTANEL, Fontanelle, Fontagnous, Fontanieu ou Fontanon (Jaques), fils de Jaques et de Lucrese Sauveranc, cardeur, natif de Saint-Bouzerd-de-Gardon, dioc. de Languedoc, âgé de 23 ans, condamné par le maréchal de Montrevel, à Sommières le 11 mars 1703, « pour avoir été trouvé avec des armes contre les deffenses du Roy. » N° 27,302; sur la *Gloire*; libéré le 29 juill. 1716.

919. FONTAINE (Jacques), condamné par M. le maréchal de Montrevel, 11 mars 1703. — Est peut-être encore le même que celui de l'article précédent désigné, suivant les différentes listes, sous tant de noms divers.

920. FONTBONNE (Daniel), de Martel, diocèse de Viviers, condamné par M. de Broglie, le 17 juin 1689. Mort à la peine.

921. FONTBONNE — Fourbonne d'après son jugement — (Pierre), de Privas, en Vivarais, condamné par le présidial de Nîmes, le 23 juillet 1708 pour assemblée pieuse; n° 32,776, sur la *Valeur*. Libéré le 15 novembre 1717.

922. FONTBONNE (Sébastien), de Valonne, paroisse de Michilié en Vivarais; n° 33,959; sur la *Grande-Réale*; mort le 25 septembre 1709.

923. FONTTE (Nicolas), de Vanterot en Dauphiné, 41 ans, condamné en mai 1691; sur la *Vieille-Réale* à Marseille vers 1695. Il est ensuite rangé parmi les invalides sans galère fixe.

924. FORAM ou Joram (Pierre), des environs de Lausanne en Suisse, condamné au fort de Barreau, en Dauphiné, en octobre 1690. Sur la *Fortune* à Marseille en 1699.

925. FORT (François), de Valalongue en Languedoc, condamné par M. de Broglie, le 31 mars 1690.

926. FORT (Jacques), de Silan dans le Mandement de Chalençaon en Vivarais, 54 ans, arrêté à Beauregard (Vivarais) et condamné en 1689; sur la *Superbe* à Marseille, vers 1695.

Fort, voyez Fauret.

927. FOSSATY ou Foussati (Pierre, fils de Jacques), ménager de Vauvert, cond. par le présidial de Montpellier, le 31 mai 1702, écroué en juillet 1702. N° 26,586.

928. FOSSE (Louis), de Nîmes, écroué en 1709; n° 33,582, sur la *Superbe*; mort en août de la même année.

929. FOUCARD (Marc), de Moussac, diocèse d'Uzès, condamné comme camisard par M. le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1704; n° 28,235; sur la *Conquérante*. Libéré le 24 juillet 1716.

Fouchaire, voyez Fourchaires.

930. FOUÈRE (Pierre), de La Parade en Guienne, condamné par le présidial d'Agen, 3 déc. 1687.

931. FOULE (Jacques), travailleur de terre, cadissier et cardeur, natif de Las Chazes, habitant de Mijanon, paroisse de St-Julien-d'Arpaon, cond. par le présidial de Nîmes en mai 1686.

932. FOULQUIER (Laurent), de St-Laurent en Languedoc, menuisier, 25 ans, cond. par le présidial de Montpellier le 26 sept. 1698 pour avoir été à Orange entendre prêcher; n° 21,506. Sur la *Brave* à Marseille en 1698, puis sur la *Couronne*. Libéré en 1713 et retiré à Berne.

933. FOUQUE (Philippe), tailleur de Paris, condamné par le parlem. de Metz, le 12 septembre 1686. Libéré.

934. FOUR (François et Pierre), condamnés par le présidial de Montpellier, 26 septembre 1698.

936. FOURNATON (Jonas), avant 1705.

937. FOURNEAU (Foucauyan ou Foucayron ou Foucarian, variantes du prénom languedocien Fulcran), de Sérignac dioc. d'Uzès, condamné comme camisard en 1705; n° 28,825; sur la *Guerrière*.

938. FOURNEL ou Fournet (Pierre), de Gunas, diocèse de Nîmes, camisard, écroué le 28 juin 1703, n° 27,656, mort le 23 mai 1710.

939. FOURNET (Etienne), inscrit en ces termes au reg. des Galères: Fils de Jaques et de Catherine Gibernette, marié à Marie Laire, n° 27,012, consul, natif d'Aigues-vives, en Languedoc, âgé de 62 ans, T. M. C. gris V. O. [taille moyenne, cheveux gris, visage ovale] de la R. P. R., condamné par jugement de M. de Lamoignon, Intendant du Languedoc à Aigues-vives, le 20 novembre 1702 pour assemblées illicites; mort à l'hôpital le 9 avril 1703.

940. FOURNET ou Fournit (François), condamné le 20 novembre 1686.

941. FOUSSA (Antoine), de Montredon, diocèse d'Uzès, condamné par M. de Broglie, le 31 mars 1690.

Foussati, voyez Fossaty.

942. FRACHE ou Fracha (Moïse). Deux des mêmes nom et prénom: l'un de Chan-

tier en Vivarais, condamné par M. de Broglie, le 28 sept. 1689; mort à la peine; — l'autre, de Chilpelly près Amiens; sur la France à Marseille en 1698.

944. FRADIN (Clément), de Mirabeaux en Anjou, condamné par le parlem. de Grenoble, 31 mai 1686.

945. FRAISSE (Antoine), de la Bastide de Crussol en Vivarais, condamné à Antibes (comme Isaac Bourry), écroué en 1705, n° 29,257; sur la *Conquérante*. Libéré le 7 mars 1714.

946. FRANÇOIS (René), de Ropie, près Saumur, condamné par le parlem. de Paris, 9 mars 1685; mort à la peine.

947. FREGON (Louis), de Bernis, 40 ans, condamné pour assemblée pieuse, le 17 mars 1752; n° 6192.

948. FREIMAN (Foliorand), libéré le 24 juillet 1716.

949. FRÉON ou Friou (Jean-Antoine), de Fornac, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, le 13 février 1717.

950. FRÈRE (André), cond. en 1695.

951. FRIER (Jean-Baptiste), de Grenoble, condamné par le parlem. de cette ville, 29 mai 1686.

Friquet, voyez Pastre.

952. FROMENTAL (Antoine), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

953. FROMENTAL (Jean), de la paroisse de Monoblet, diocèse d'Alais, écroué en 1708, n° 32,612, galérien de la *Grande-Réale*, mort le 21 avril 1709.

954. FROTIN (Claude), avocat, de Vitré en Bretagne, condamné par le parlem. de cette province, 10 janvier 1685.

955. FUSIER (Jean), probablement des Cévennes, écroué en 1704 ou 1705; n° 28,203. Libéré le 17 nov. 1717.

956. FUSIÉS (Jean), du Pont-de-Camarès en Languedoc, condamné en 1704 pour avoir voulu joindre les camisards; n° 28,516; sur la *Superbe*; âgé de 82 ans; mort le 14 mars 1705.

957. GACHES (Antoine), sieur de Prades, écuyer, du diocèse de Castres, condamné par le parlem. de Guienne, 5 février 1687. A été libéré.

958. GACHES (Philippe), bourgeois des Fornials, consulat de Montredon, diocèse de Castres, 48 ans, condamné par M. de St-Priest à Montpellier, le 11 octobre 1754.

959. GACHES (Pierre), marchand, de Vabre, diocèse de Castres, condamné par le parlem. de Guienne, 5 février 1687. Libéré.

960. GACHON (Jean), de St-Laurent, dio-

cèse de Nîmes, condamné par l'Intendant M. de Bouchat à Grenoble, le 23 novembre 1689, pour s'être joint aux Vaudois; n° 11,819. Sur l'*Ambitieuse* ou *Emeraude* à Bordeaux en 1698; libéré le 7 mars 1714. Pensionnaire de MM. de Berne à Morges en 1719.

961. GADAL (Abraham), travailleur de terre, du village de Lacépède, condamné par M. de Bezons pour avoir voulu sortir du royaume, 1687.

962. GADILLE (Etienne), condamné par le présidial de Montpellier, 26 septembre 1698.

963. GAICHER (Jean), métayer de Gabre, cond. à Montpellier par le C^{te} de Broglie, le 23 oct. 1697.

964. GAIDAN (Simon), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1696.

965. GAIGNEUX ou Gagneux (Jacques Le), d'Auray en Bretagne, prosélyte, condamné en 1698. Sur l'*Amazone* à Marseille en 1700; libéré en 1712 pour servir dans les troupes; réfugié en Hollande, 1713; et pensionné (200 fl.) par les Etats.

966. GAILLARD (Alexandre), de Gap, procureur, condamné par M. de Larrey, le 30 août 1689; mort à la peine.

967. GAILLARD (Pierre), des Plans en Vivarais, pour sortie du royaume, 1701; n° 25725; sur la *Gloire*; libéré le 7 mars 1714.

968. GAILLARD (Raymond), dit Jammoye, laboureur de Léojac, diocèse de Cahors; 37 ans, condamné par M. L'Escalopier Intendant de Montauban, le 2 fév. 1747 pour s'être marié au désert; écroué sur la galère le *Dépôt* le 15 mai 1748. N° 22,373.

969. GALABERT (François), de Figuan, condamné par M. de Basville à Nîmes, le 20 août 1704; contumax. — Voyez plus loin JALABERT.

970. GALAN (Jean), mort le 13 sept. 1706.

971. GALAN (Pierre), natif de Vabre-de-Senegas, diocèse de Castres, habitant de Montauban, condamné par l'Intendant de cette ville, le 15 avril 1752.

972. GALARY (Jean), cardeur, de la paroisse d'Aulas, cond. à Montpellier, le 29 mars 1702, n° 26,400; mort à l'hôpital le 13 sept. 1706.

973. GALIBERT (Pierre), de Ferrières, diocèse de Castres, condamné par le présidial de Carcassonne, 25 juin 1688; mort à la peine.

974. GALICE (Jacques), de Grateloup en Agénois, condamné par le parlem. de Dijon, 10 juillet 1687; mort à la peine.

975. GALIEN (Jean), de Tolinian en Dauphiné, condamné par l'intendant de Va-

lence en 1695 pour assemblée pieuse; n° 10,316. Sur la *Valeur* à S^t-Malo en 1698.

976. GALIER (Martin), de S^t-Félix en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, 3 février 1687.

977. GALISSAN (Antoine), mort le 14 mars 1705.

978. GALLAND ou Galand (Jacques), de Nions en Dauphiné, condamné par le parlement de Grenoble, 2 avril 1746. Contumax.

979. GALLAND (Louis), de Beaufort en Dauphiné, condamné par le sénéchal de Crest en Dauphiné, 9 nov. 1687. Libéré par la suite.

980. GALEY (Etienne), habitant de Bédarieux, 71 ans, condamné par M. de Saint-Priest à Montpellier le 9 octobre 1754. N° 8,596.

981. GAMBIER (Jean), de Monville en Normandie, condamné par M. de Berry, maître des requêtes, le 3 déc. 1687. Libéré par la suite.

982. GAN (Didier de), de Fleigneux, près Sedan, condamné par le parlement de Metz, 29 nov. 1686.

983. GANCILLON peut-être Bancillon (Jean), natif de Pierrefroide en Cévennes, 32 ans, fait prisonnier avec les Vaudois, condamné le 10 déc. 1689; sur la *Ferme* ou la *Palme*, à S^t-Malo.

Gand, voyez Gaud.

984. GANDOUIN (Jacques), condamné avant 1705. Sur la *Vieille-Réale* à Marseille.

985. GANTIER (Jean), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

986. GARAGNON (Jean), 42 ans, cardeur de laine, de Rosan, diocèse de Gap, habitant de Montaren, diocèse d'Uzès, en Languedoc, condamné le 24 déc. 1750 par l'intendant de cette province. N° 5438.

987. GARCIN (David), de Guilheste en Dauphiné, condamné à Antibes et écroué en 1705, n° 29,259; sur la *Couronne*; libéré le 7 mars 1714; pensionnaire de MM. de Berne à Morges en 1719.

988. GARDES (Esaïe), condamné pour avoir assisté à une assemblée tenue aux environs de Montauban en déc. 1689.

989. GARNIER (Jacques), de Baroche, en Dunois, condamné par le parlement de Metz, 1^{er} octobre 1686; passé en Amérique.

990. GARNIER (Jean), de Voulliers près Vitry-le-François, condamné à Sedan en 1686; sur la *Vieille S^t-Louis* à Marseille et plus tard sur la *Vieille-Réale*. N° 9,547; mort à la peine en 1709.

991. GARNIER (Jean), de Bourdeaux en Dauphiné, condamné par l'intendant M. de Bouchat, le 23 nov. 1689.

992. GARNIER ou Granier (Pierre), de Bordeaux en Dauphiné, condamné en 1690 à Grenoble. Mort à l'hôpital le 10 fév. 1708. Sur l'*Héroïne* à S^t-Malo en 1698 et sur la *Vieille-Réale*. N° 11,809.

993. GARREAU (Louis); libéré le 15 nov. 1717.

994. GARRIGUES (David), condamné pour assemblée, 1689.

995. GARY ou Garry (Paul) charron, de Bellegarde, diocèse de Cahors, 28 ans, condamné par l'intendant Lescalopier, 2 fév. 1747, pour s'être marié au désert; écroué sur la *Galère* de dépôt le 15 mai 1748; N° 22,372 puis 3,450.

Gas (Pierre) voyez Guay.

996. GASAN ou Gazan (Jean), de Souliers, paroisse de S^t-Marcel en Cévennes. Condamné à Montpellier, 8 janvier 1691; mort à la peine en juin 1696. Galérien de l'*Illustre*.

997. GASAJEL, Gasanet ou Casenet (Michel), de Saint-Jean de Pin ou de S^t-Jean d'Espine près Alais, condamné à Grenoble le 12 octobre 1689 pour s'être joint aux Vaudois. N° 11,672. Sur la *Triomphante* à Dunkerque, puis sur la *Brave* à Marseille en 1698. Libéré en 1713 et pensionné (200 fl.) par les Etats de Hollande.

998. GASCUEL (Pierre), Trois de ces mêmes nom et prénom: L'un de Pairé près d'Alais, condamné à Montpellier en mai 1691; sur la *Fortune* en 1698; — le second, d'Alby ou du Pin en Languedoc, condamné en 1692, mort à l'hôpital de Dunkerque le 12 avril 1712; N° 13,260; — le troisième, chirurgien de Navacelle, condamné par M. le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janv. 1704; camisard,

1001. GASQUET (Barthélémy et Isaac), de S^t-Jean du Pin en Languedoc, condamnés par le parlement de Grenoble, 10 déc. 1686. Le premier a été libéré.

Gaucen, voyez Gaussen.

1003. GAUCHERAT (Abel), de Marchebos près Blois, condamné par le parlement de Metz, le 1^{er} oct. 1686; mort à la peine.

1004. GAUCHON (Isaac), de Toeule en Vivarais condamné à Montpellier pour assemblée pieuse, écroué en octobre 1706. N° 30,902 sur la *Valeur*. Libéré le 15 nov. 1717.

1005. GAUD (Georges), de Barsac, paroisse d'Estableaux, diocèse de Die. Il y a deux, peut-être trois galériens des mêmes nom et prénom. L'un, dit l'atné condamné par le parlement de Grenoble, 9 juin 1735; — l'autre par le même parlement, 6 fév. 1735, écroué sur la *Patronne* (N° 13,553) en 1746 quoi-

qu'il n'eût été condamné qu'à 10 ans. — Un troisième aurait été mis à la chaîne en 1745.

1008. GAUDY (Jean), de Vèze en Dauphiné, condamné par ordre du roi le 28 fév. 1689.

1009. GAULET (Etienne), libéré en 1736 et pensionné en Hollande, 300 florins.

1010. GAUMA ou Gaumat (Barthelémy), de Castillon-sur-Dordogne en basse Guienne, condamné le 23 nov. 1689, par l'Intendant M. de Bouchat « a tirer au billet de mort ou de galères perpétuelles. » Cette dernière peine lui échut; mis sur la *Madame* le 2 janv. 1690 il mourut à la peine, des suites de la campagne de 1698, le 5 septembre.

1011. GAUSSE (Jean), condamné avant 1705; sur la *Gloire* à Marseille.

1012. GAUSSEN ou Gossen (Michel), de Blanzac en Languedoc, condamné comme camisard en 1705. N° 28,827; sur l'*Invincible*. Libéré le 24 juillet 1716.

1013. GAUSSEN ou Gaucen (Pierre), de Sainte-Croix de Valfrancesque; condamné en 1707. Sur la *Couronne* N° 31,218; mort le 23 juin 1708.

1014. GAUTIER (Jean), 20 ans, arrêté près Sarlat et condamné pour avoir voulu sortir du royaume, 1687.

1015. GAUTIER (Antoine), du Languedoc, condamné en 1688 ou 1689,

1016. GAUTIER (Jean) de Fresne, près Poitiers, condamné par l'Intendant M. de Foucault, 5 mars 1688; passé en Amérique.

1017. GAUTIER (Pierre). Deux des mêmes nom et prénom. L'un de Pragela en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 30 avril 1687, — l'autre de Tornac en Languedoc, écroné en 1705. N° 29,818; sur la *Fière*. L'un des deux libéré le 15 nov. 1717.

1019. GAUZORGUES ou Gaussorgues (Claude), d'Anduze aux Cévennes, garde-terre de Lezan, condamné par le présidial de Nîmes, 14 juin 1686; passé en Amérique.

1020. GAY ou Guay (Pierre), de Sumeynes en Languedoc; tonnelier, 39 ans, condamné pour assemblée religieuse en 1693; N° 15,443. Sur la *Reine* à S^t-Malo en 1698 et sur l'*Héroïne*. Libéré en 1713 (sous le nom de Gas), et retiré à Berne.

1021. GAY (Jean-Jacques), de Grosjeanne, condamné à Montpellier par l'Intendant du Languedoc le 1^{er} mars 1737. Contumax.

1022. GAYDAN ou Haidan (Antoine) de Nîmes, galérien à Marseille, condamné avant 1705; en 1709 sur la *Fière*, n° 33,585. Libéré en 1712 après abjuration.

Gazanet ou Casenet, voyez Gasajel.

1023. GAZEAU (André), de Torigny en Poitou, boulanger, 34 ans, condamné par l'Intendant de Foucault à S^t-Maixant le 5 mars 1688 pour assemblée. Sur la *Couronne* à S^t-Malo en 1698. N° 10,319. Libéré en 1713 et retiré à Zurich.

1024. GÉMINARD (Étienne), de Canaules ou de Montleçon, cardeur, 65 ans, en Languedoc, condamné à Nîmes par le maréchal de Montrevel le 13 mars 1703 pour avoir été trouvé porteur d'armes; n° 27,313; mort à l'hôpital le 13 juillet suivant.

1025. GÉMINARD (Jean), de Grissoules, condamné par les officiers du bailliage de Gévaudan, le 2 août 1703. Contumax.

1026. GÉMY (Paul), de Lezy près Metz, condamné par le Conseil Souverain d'Alsace, 10 juin 1687.

1027. GENDRE (Jean), de Saint-Germain, vallée de Prarustin en Piémont, condamné comme Vaudois à Grenoble le 12 octobre 1689, par l'Intendant du Dauphiné. N° 11,680. Sur la *Gloire* en 1698 à Marseille. Libéré en 1713,

1028. GENESTE (Pierre), de Montbaillac en Périgord, condamné par le présidial de Guienne le dernier mai 1686. Passé en Amérique.

Gensel, voyez Jensel.

1029. GENTLOT, de S^t-Foy, condamné par l'Intendant de la Rochelle, 14 juillet 1756. Contumax.

1030. GÉRARD (André), marchand de vin à S^t-Sébastien, condamné par le parlem. de Grenoble, 21 mai 1740.

1031. GERMAIN (Benjamin), de la paroisse de Croissy en Normandie, condamné par l'Intendant M. de Pommereux en mars 1697 pour assemblée pieuse. N° 20,891. Sur la *Princesse*; puis sur la *Grande-vieille-réale* à Marseille en 1698. Libéré en 1713.

1032. GERMAIN (Jacob), de Montauban, condamné par le parlement de Grenoble, 28 nov. 1685.

1033. GERVAIS (Jean), de Ganges, Languedoc, condamné par l'Intendant de Lyon, 20 janv. 1687. Libéré par la suite.

1034. GERVAIS (Raymond), de Montauban, condamné par le présidial de cette ville, 30 août 1736, parvint à s'échapper de prison, à Toulouse.

1035. GERVIÈRE (Rostang), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

1036. GIBERT (Pierre), du Pin, cond. par M. de Lamoignon à Alais, le 23 février 1692 pour assemblée religieuse.

Gillard, voyez Guitard.

1037. GILLE (Jacques), libéré en 1736, pensionné (300 fl.) par les Etats de Hollande.
1038. GIMBAL (Antoine), cardeur, d'Uzès, cond. par le présidial de Montpellier, 13 juin 1693. Contumax.
1039. GINAC (Guillaume et Jean), de Puy-Laurens en Languedoc, condamnés par le parlement de Grenoble, 21 mai 1686. Libérés.
1041. GINOUX (Barthélemy), de Giguier, en Languedoc, condamné par le parlement de Besançon, 22 octobre 1686. Libéré.
1042. GIRARD (Louis), de St-Hilaire en Poitou, condamné, à la Réaule, le 2 avril 1686.
1043. GIRARD (Matthieu), de Champigny-les-Langres, condamné par le parlem. de Metz, 26 octobre 1686; mort à la peine.
1044. GIRAUT ou Guiraud (Jean), de Fons près Nîmes; condamné en 1691 pour assemblée pieuse. N° 12,954. Sur la *Princesse* ou la *Martiale* à Bordeaux en 1698; libéré en 1713. Est peut-être le même que Jean GIRE qui se trouvait sur l'*Eclatante* en 1691.
1045. GIROD ou Giraut (Jacques), de Saint-Thomas de Cœur, en Languedoc; condamné par le parlement de Dijon, 26 nov. 1686.
1046. GLAUDE (Jean), condamné en 1692. Peut-être le même que Jean-Claude dit La Fosse, n° 595.
1047. GLEIZE (Alexandre), de Nions en Dauphiné, condamné par l'Intendant, M. de Bouchat, 23 nov. 1689.
1048. GLEIZE ou Glaise (Roustan), de Vauvert, cordonnier, du Languedoc, condamné à Montpellier pour assemblée pieuse; écroué en 1702. N° 26,594; sur la *Souveraine*; Libéré le 15 nov. 1717.
1049. GOIRAN (Jacques), fils de Jacques, ménager de Vauvert, cond. par le présidial de Montpellier, 31 mai 1702.
1050. GONNAL (Isaac), du Quercy, condamné en 1690.
1051. GONTARD (Jean), de Grenoble, condamné par M. de Larrey, lieutenant-général en Dauphiné, le 7 janvier 1689.
1052. GORBIÈRE (Jacques), condamné par le présidial de Montpellier, 26 septembre 1698.
1053. GOSSE (Adrien), de Tourneheu, condamné par le parlem. de Tournay, 31 juill. 1686; mort à la peine.
Gossen, voyez Gaussen.
Gouchon, voyez Gauchon.
1054. GOUDIN (Jean), d'Hope en Béarn, condamné par le parlement de Pau, 20 avril 1687; mort à la peine.
1055. GOUDOYIN ou Gondouin (Jean-Pierre), de La Rochelle, pris sur un vaisseau danois; condamné en 1694 pour n'avoir voulu abjurer; n° 17,271. Sur la *Valeur*.
1056. GOUIN (Daniel), de Royan en Saintonge, condamné à Toulon, en sept. 1693 et à Aix en juin 1694. Sur la *Fidèle* à Marseille en 1698; mort la même année.
1057. GOUJON (Jean), d'Anduze en Languedoc, condamné par le Conseil souverain d'Alsace, le 10 juin 1687. A été libéré dans la suite.
1058. GOULARD (Jacob ou Simon), tisserand de toile, de Genevray en Languedoc, condamné par l'Intendant, M. de Lamoignon, le 3 fév. 1688; mort à la peine.
1059. GOURTOL (Jean), de Bonnet de Landray, en Vivarais, condamné par le présidial de Montpellier, 26 mars 1689; mort à la peine.
1060. GOUT (Etienne), de Cremac, paroisse de Pompidou, en Cévennes; peigneur de laine, 33 ans, condamné à Montpellier, le 26 mai 1698 pour assemblée pieuse. N° 21,730. Sur la *Grande-vieille-Réale* la même année, puis sur la *Valeur* à Marseille.
1061. GOUZE (Etienne), de Pignan en Quercy, condamné par M. de Broglie, le 13 mars 1690.
1062. GOZELIN (Etienne), de Rouen, envoyé aux galères par lettres de commutation du mois de mai 1684.
1063. GRAMOND (Jacques), de Montpellier, condamné dans cette ville par M. le duc de Berwick, le 15 mai 1705.
1064. GRAN ou Grau (Claude), de Saint-Faurie en Vivarais, condamné par M. de Broglie, le 30 janvier 1690. Sur la *Grande-Réale*, à Marseille vers 1695.
1065. GRAND (Antoine), cond. avant 1705; de Lomenac, paroisse de Saint-Prest, en Vivarais; condamné en déc. 1689 ou janvier 1690. Sur la *Fortune*, à Marseille en 1698.
1066. GRANDJEAN (Daniel), de Chalmerne en Partois, condamné par le parlem. de Metz, 3 oct. 1687.
1067. GRANEAU (Louis), 1713.
1068. GRANGE de la Ménardière (Etienne ou Antoine), de St-Jean de Prusi en Vivarais, tisserand, 29 ans, condamné en 1689 pour assemblée pieuse. N° 11,840. Sur l'*Emeraude* à Dunkerque. Le même qui se trouvait en 1700 sur la *Fortune* et que P. Serres, dans une lettre du 10 déc. 1700 à M^{lle} Farcy à Berne, appelle son « compagnon de bastonnade. » Voy. *Bull.* IV 378.
1069. GRANGIER (Antoine), de La Roche-

Chaudry en Guienne, condamné à La Réaule, le 27 mars 1686, à la peine à Dunkerque en 1711. Libéré.

1070. GRANGIER (Pierre), tisserand de toile de la Boissière paroisse de St-Fortunat, cond. par le présidial de Montpellier, 2 nov. 1701.

1071. GRANIER (Daniel), de Milhau, condamné comme camisard en mai 1705.

1072. GRANIER (Jean), dit Fidèle, de Saint-Léger-de-Peyre en Gévaudan, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, le 1^{er} juin 1706 pour assemblée pieuse ; n° 30.791. Mis à l'hôpital (paralytique).

1073. GRANIER (Jean), de Bouillargues près Nîmes ; 1707 ; n° 31.160 ; sur l'*Invincible*.

1074. GRAS dit Fesquet (Antoine), cévenol, condamné en 1696, mort en mai 1697 ; galérien de la *Saint-Louis*.

1075. GRAS (Armand), de Dieu-le-fit en Dauphiné, condamné par le lieutenant-général M. de Larrey, 29 janv. 1689.

1076. GRAS (Daniel) ou Le Gras, de Bergerac en Périgord, pour sortie du royaume, 1701. N° 124 ; sur l'*Heureuse* à Dunkerque ; libéré en 1715 et pensionné (300 fl.) par les Etats de Hollande.

1077. GRAS (Jean-Jacques), de Saint-Germain en Gardonnenque, condamné par le parlem. de Grenoble, 28 mai 1686. Libéré par la suite.

1078. GRASSE (Méric) ; sur la *Grande*, avant 1705.

1079. GRASSY (Philibert), chirurgien, de Millau, condamné par le présidial de Lyon, 22 nov. 1686.

1080. GRAVEAU (Sébastien), maréchal à St-Sulpice, condamné par l'Intendant de La Rochelle, 21 juillet 1756.

1081. GRAVIER (Jacques), de Moussac en Languedoc, condamné par le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1704 ; camisard. N° 28.238 ; sur la *Couronne*, libéré le 24 juillet 1716.

1082. GREFFUL ou Grefuhle (Pierre), de la Gardonnenque en Cévennes, condamné par le présidial de Nîmes ; 20 janvier 1689.

1083. GRENIER. Dix-huit personnes de ce nom, gentilshommes des Verreries de Pointis, diocèse du Conserans, comté de Foix. Condamnés par le présidial d'Auch, le 5 février 1746 : I. Isaac de Grenier, sieur de Lantermen, paroisse de Gabre, en Languedoc, n° 21.702 (et 2922) libéré en 1755 ; Jean, n° 21.793, mort au bague avant 1753 ; Marc, sieur de Lauzée, n° 21.704, mort en 1749,

ses fils ; et Jean, sieur de Courtelas, n° 21.705, son gendre, évadé le 24 février 1747 ; — II. Pierre de Grenier, sieur de Magnoa, habitant de Malet, même paroisse, Pierre, sieur de Latour et Joseph, ses fils ; — III. Henri, sieur de Léchaud, paroisse d'Aron et Jean, sieur de.... son frère ; — IV. Jean, sieur de Lariverole, habitant de la Peyrière, aussi paroisse d'Aron ; Jean, sieur de Canebas et Henri, sieur de Niger, ses fils ; — V. Jean, sieur de Belloc, habitant de Casphites, paroisse de Fabas ; Pierre, sieur de Mauzac son fils ; Jacob, sieur de Cantagril ; Simon, sieur de Laplane et François, sieur de Berger, ses frères ; — VI..... sieur de Varmont, de la ville des Bordes, comté de Foix. Les quatorze derniers contumax. Déjà un Pierre de Grenier, sieur de Courtala, avait été cond. à Montpellier le 23 oct. 1697. Contumax.

1101. GRESSE (Marc), de Poisselard en Dauphiné, condamné par ordre du roi à Valence, le 28 février 1689. Sur la *Hardie*, à Marseille en 1698. Mort à la peine à Dunkerque le 26 septembre 1701.

1102. GRESTE ou Gresle (Pierre), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi ; cond. avant 1705,

1103. GRIGER (Arthémar), de Berlin, à la peine en 1711. N° 671 ; sur la *Triomphante* à Dunkerque.

1104. GRIMAL (Isaac), de Nègrepelisse en Quercy, condamné à Montauban, 3 décembre 1689 ; sur l'*Ambitieuse* ou l'*Emeraude* à Bordeaux en 1698.

1105. GRIMAUDET (David), de Montélimar ; condamné par le parlem. de Dijon, 11 sept. 1687. Libéré plus tard.

1106. GRIMAUT (Pierre), de Mochert en Saintonge, condamné à Brest puis à Vannes en 1689. Sur la *Galante* à St-Malo en 1698 ; libéré la même année.

1107. GRIOLET (Justin), de St-Amboise, cond. à vie en 1696. « Ne fut pas envoyé aux galères étant trop vieux. »

1108. GRISSEL (Thomas), de Ledigan en Languedoc, camisard, condamné par M. le duc de Berwick à Montpellier, le 15 mars 1705 ; n° 29,588 ; sur la *Madame* ; mort le 6 juin 1710.

1109. GRISOT (Henri), condamné en 1707 en même temps que Tolié Rocayrol.

1110. Gros (César), de Serre en Dauphiné, condamné par l'Intendant M. de Bouchat, le 12 octobre 1689.

1111. GROSJEAN (Jean), de Cy, près Metz ; condamné par le Conseil Souverain d'Alsace, le 10 juin 1687.

1112. GRUGER (Matthieu), de Mures, près Coulongues. Condamné par le conseil de guerre de Mont-Louis, le 24 sept. 1687.

Guay, voyez Gay.

1113. GUBLAIRE (Pierre), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1114. GUEIDAN (Gaspard), du Languedoc, en 1688 ou 1689.

1115. GUÉRARD (Aron), de Bergerac, condamné à Bordeaux en 1692. Mort sur la *Perle* à S^t-Malo en 1698.

1116. GUERDIL (Jean), 1713.

1117. GUERIN (Antoine), de Nîmes ou des environs, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, 27 fév. 1720.

1118. GUERIN (Antoine-Noé), de S^t-Laurens-de-la-Vernède, diocèse d'Uzès, condamné pour assemblée, le 16 mars 1703; sur la *Favorite*. N° 27,312; libéré le 24 juillet 1716.

1119. GUERIN (Claude), de Ville en Vaucauve en Vivarais; condamné par le présidial du Puy, 27 juin 1685.

1120. GUÉRIN (Louis), boulanger, d'Anduze en Languedoc, 16 ans, condamné par M. le maréchal de Montrevel à Sommières, 11 mars 1703, n° 27,318. Libéré le 3 octobre 1705 à condition de servir dans les troupes de la marine.

1121. GUÉRIN (Pierre), de Gonzagues, diocèse de Nîmes, condamné par le parlement de Grenoble, 21 mai 1740.

1122. GUERRE (Daniel), de Metz; condamné par le parlem. de cette ville, 22 juin 1686. Libéré plus tard.

1123. GUEYLE (Paul), de Poizelas en Dauphiné, condamné par ordre du roi, le 28 février 1689.

1124. GUICHARET (Jean), marchand; de Moirains en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, pour sortie du royaume, 29 nov. 1686.

1125. GUIGNARD ou Gagnard (Pierre), de S^t-Saturnin près Poitiers, condamné par l'Intendant M. de Foucault, le 5 mars 1688.

1126. GUIGUER (Joseph), de Lyon, condamné à Grenoble; sur la *Fidèle* à Marseille en 1698,

1127. GUILLAUME (Jean), 1713.

1128. GUILLEMOT (Cardin), de Chastelle-raud en Poitou, condamné par le parlement de Dijon, 29 nov. 1686. Sur la *Vieille-Saint-Louis* à Marseille en 1698. Mort le 14 novembre 1705.

1129. GUILLOT (Jacques), voiturier, du hameau des Galants, communauté de Menglon, diocèse de Die, 48 ans, condamné à

10 ans par le parlement de Grenoble, le 26 août 1744, pour avoir voituré 169 volumes de livres de la religion. Sur la galère le *Dépôt* jusqu'au partage de la chaîne de Bretagne; puis, en 1746, sur la *Brave*; n° 20,366 puis 2208.

1130. GUILLOTON (Isaac), de Mornac en Saintonge, cond. par le parlement de Rennes, le 17 sept 1689. Sur la *Perle* à Marseille vers 1695, mort à la peine en 1696.

1131. GUIMARD ou Guimak (Louis), des Gannes (on dit aussi Gournos), près Poitiers; condamné par l'Intendant M. de Foucault, le 20 fév. 1688; sur l'*Hérotne*; mort à la peine le 8 mars 1698.

1132. GUIMBEL (Jean), de Grandville en Normandie, condamné par M. de Berry maître des requêtes, le 15 janvier 1688.

1133. GUIMENEL (Jean et Lucrèce), condamnés par le parlem. de Grenoble, 17 mai 1741; tous deux contumax.

1135. GUINEDY (Charles), 1713.

1136. GUIOT (Abraham), de Gissy-sur-Seine, condamné par le Conseil Souverain d'Alsace, le 28 juin 1688.

Guirard (André), voyez Guisard.

1137. GUIRAUD (André), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

1138. GUIRAUD (Antoine), travailleur de terre, de Geneyrac en Languedoc, condamné par l'Intendant M. de Lamoignon-Basville, le 3 février 1688.

1139. GUIRAUD (David), du Languedoc, 1688 ou 1689.

1140. GUIRAUD (Rostang), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

Guiraud (Jean), voyez Giraut.

1141. GUIRINGUIER (A.), entre 1703 et 1710.

1142. GUIARD (André), travailleur de terre, de Clarensac, diocèse de Nîmes, condamné par l'Intendant du Languedoc, pour assemblée religieuse, le 17 mars 1752. N° 6,190. Libéré en fév. 1772.

1143. GUITARD (Jacques), de Guerzi, haut Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, 6 mars 1687; mort à la peine.

1144. GUITARD (Jean-Jacques), sieur de Lanau ou de La Naute, ancien officier, chevalier de S^t-Louis; d'Angles, diocèse de S^t-Pons-des-Thomières, haut Languedoc. Le jugement porte « de Mazamet, diocèse de Lavaux » — condamné à vie pour assemblée religieuse, le 6 avril 1745. Sur la *Brave* en 1746; n° 20,393 puis 2,224. Mort en 1753.

1145. GUITARD (Pierre), précepteur des enfants de la paroisse de Channac, diocèse de Mende, condamné par le présidial de Nîmes, le 16 mars 1687.

1146. GUMENY, de la Bretagne, condamné par le maréchal de Montrevel, le 10 juin 1703.
1147. HAICHELIN ou Heinsselin (Jean), de Vitry-le-François en Champagne, condamné par le parlem. de Metz, 13 mars 1687. Haidan, voyez Gaydan.
1148. HAIS (Louis de), de Dieppe, condamné par l'Intendant de Calais, le 29 avril 1687. Libéré par la suite.
1149. HANAT (Jacques), de la Ferté-sous-Joire, condamné par le parlem. de Metz, le 4 déc. 1686. Hautequerre, lisez Autecaire et voyez Robert.
1150. HELMONDT (Antoine-François van), de Lexemont à trois lieues d'Utrecht, écroué en juin 1709. N° 33,647, sous ses prénoms seuls, et comme originaire de Gand en Flandres.
1151. HEMPS (Pierre). Peut-être Benys; voyez ce nom.
1152. HERSART (Louis et Louis-Jacques), bourgeois de Rennes, tous deux condamnés par le présidial de cette ville, le 7 mai 1686. L'un des deux mort à la peine.
1153. HESLI (Hans-Ulrich), de Berne, en Suisse, condamné par le Conseil de guerre de Collioure, le 24 avril 1687.
1154. HESS (Jacob), de S^t-Gall en Suisse, condamné par le Conseil de guerre de Landau, le 22 juin 1689. Hête (Jean). Lisez Bets et voyez ce nom.
1155. HILAIRE (Louis), condamné par le présidial de Montpellier, le 26 septembre 1698. Hirlande, voyez Irlande.
1156. HOCHÉ (Philippe), Bernois, condamné en 1689; sur l'*Amazone* en 1691; N° 11,431, libéré en 1712 pour servir dans les troupes.
1157. HOLERON (Daniel ou David), avant 1705.
1158. HOMAS (Jacques), de Montdardier, condamné comme camisard en 1703; sur la *Réale*; n° 37,314.
1159. HONGUENT (Jacques), d'Estableau, diocèse de Die, 43 ans, condamné à 10 ans par le parlem. de Grenoble, le 25 juin 1740, pour assemblée religieuse. Sur le *Dépôt* en janvier 1746. (N° 16,380).
1160. HONNAUD (Jean), condamné en 1695 (Liste d'Elie Benoist).
1161. HONNIM (Élie), avant 1705.
1162. HONORÉ (Adam et Isaac), de Beau-devil, en Picardie, condamnés par M. de Berry, maître des requêtes, le 3 déc. 1687; tous deux libérés.
1163. HORISON (Jean), 1713.
1164. HOSTIN (Denis), prosélyte de Frontignan en Languedoc, condamné pour assemblée pieuse, en 1702; n° 26,614. Sur la *Réale*.
1165. HOUMEAU (Jacques), condamné à 5 ans, en 1520, pour avoir fait échapper le prédicant Berthelot (Lièvre, Hist. des p. du Poitou, II, 284). Housquet (David). Lisez Bousquet et voyez ce nom.
1166. HUGON (Pierre), de Castagnolles, diocèse d'Uzès, condamné par l'Intendant de Montpellier, mai 1690; mis à la chaîne le 2 juin. Signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.
1167. HUGUES (Jean), de Blanzac en Languedoc, condamné comme camisard en 1705; n° 28,823; sur la *Valeur*. Libéré le 24 juillet 1716.
1168. HULAIN (Antoine), de Landoury-la-ville en Tirache, condamné par le parlem. de Paris, 18 déc. 1686; mort à la peine.
1169. HUSSON (Daniel), de Courcelles en Lorraine, condamné par le Conseil Souverain d'Alsace, le 10 juin 1687. Libéré par la suite.
1170. HYMEL (Henry), Anglais, écroué en 1708; n° 32,579. Sur la *Princesse*. Mort à l'hôpital le 14 juillet de la même année.
1171. IMBERT (Claude), de S^t-Jean-de-Coux en Savoie, condamné par le parlem. de Grenoble, le 9 sept. 1687.
1172. IMBERT (Jean), avant 1705; sur la *Vieille-Réale* à Marseille.
1173. IRLANDE (Gilles), de Gloucester en Angleterre, écroué en 1708. N° 32,595. Sur la *Princesse*. Mort le 18 février 1710.
1174. ISAAC (David), de Treminy (en Dauphiné) condamné par le parlem. de Grenoble, 22 déc. 1685; mort à la peine.
1175. ISNARD (Jacques), de S^t-Cezayre en Languedoc, condamné comme camisard en 1705. N° 28,822; sur l'*Eclatante*; à la peine en 1709; libéré le 24 juillet 1716.
1176. ISNARD (Jean), condamné le 15 octobre 1745.
1177. ISSOIRE (Guillaume), meunier, de Nîmes, 41 ans, condamné pour 3 ans par l'Intendant du Languedoc à Montpellier, le 17 août 1745. Sur la *Fortune* en 1746. N° 20,719 et 2,352. Non relâché à l'expiration de sa peine, mais seulement en 1750.
1178. ISSOIRE (Louis), de Cézaire en Languedoc, condamné à Montpellier en 1698 pour avoir été entendre prêcher à Orange. N° 21,820. Sur la *Couronne*, puis sur la *Madame* à Marseille. Libéré en 1713.

1181. ISTIÉ ou Itier (Jean), de Deaux en Languedoc; condamné comme camisard, en sept. 1705. N° 28,811. Sur la *Réale*. Libéré le 24 juillet 1716.

1182. JACQUES (Jean), de St-Hilaire en Quercy, condamné à Tournay. Sur la *Harodie* à Marseille en 1698; mort en août 1702.

1183. JADOT (Jacques), de Forest près Sedan, condamné par le parlem. de Metz, 29 nov. 1686.

1184. JALABERT ou Galabert (Étienne), de St-Cezaire de Gauzignan en Languedoc, laboureur, 40 ans, condamné par le présidial de Montpellier, le 26 septembre 1698, pour être allé au préche à Orange. N° 21,864. Sur l'*Hérotne* et la *Perle* à Marseille. Libéré en 1713 et envoyé à Schaffhouse.

1185. JALABERT ou Galabert (Jean, « fils de la veuve ») de Pignan. Condamné par M. de Basville à Nîmes, le 20 août 1704; contumax. Mort à la peine en 1707.

1186. JALAGUIER (Pierre), de Nîmes, écroué en 1705. N° 29,618. Sur la *Grande-Réale*. Mort à l'hôpital de Marseille.

1187. JANOIR ou Janois (Abraham), de Diers-St-Julien en Champagne, condamné à Paris en 1684 pour paroles contre le Papiisme. N° 6,446. Sur la *Guerrière*, puis sur la *Vielle-St-Louis* à Marseille en 1689. Libéré le 7 mars 1714.

1188. JAPI (Jean), de Mornac en Saintonge, condamné par le parlem. de Guienne, le 8 février 1687. Libéré.

1189. JACQUES (de Bergerac en Quercy), condamné en 1687, mort à l'hôpital. N° 10,586, le 9 février 1704.

1190. JAQUET (Pierre de), d'Augout en Béarn, condamné par le parlem. de Pau, 11 avril 1687; mort à la peine.

Jarjaye ou Jarjoux, voyez Leroux.

1191. JAVEL (Daniel), de Vienne en Dauphiné, condamné à Luxembourg en août 1690 « estant fait prisonnier de guerre et reconnu à la bataille de Fleurus. » Sur la *Gloire* à Marseille en 1698. Libéré la même année.

1192. JEAN (André et Etienne), tous deux de la Charse en Provence, condamnés par M. de Grignan, le 3 avril 1689.

1193. JEAN (Etienne), de Château-Gontier, dans le Maine, condamné par le parlem. de Bretagne, 23 fév. 1685. A été libéré.

1196. JEAN (Pierre), signalé en 1693, comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1196. JENAR (Adrien), entre 1703 et 1710.

1197. JENSEL ou Gensel (Jacques), laboureur et drapier de Livron. Condamné par le

parlem. de Grenoble, 23 sept. 1746. Contumax.

1198. JOB, tisserand, d'Uzès, condamné par le présidial de Montpellier, le 18 juin 1698. Contumax.

1199. JONCHÈRES (Jacques), condamné à vie (1720) dans les mêmes circonstances que Jacques Houmeau.

1200. JONQUET (Etienne), de Valence près Uzès, condamné par M. de Roquelaure à Montpellier le 30 juin 1717.

1201. JONQUET (Jacques), de Valence en Dauphiné, condamné par le parlem. de Dijon, 11 sept. 1687; mort à la peine.

1202. JONQUET. (Jean), de Moussac, condamné par le maréchal de Montrevel à Alais, 7 nov. 1703. Camisard.

1203. JONQUET ou Jonquette (Pierre), marchand de Nîmes, condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698. Mort à la peine.

Jonquils, voyez Aseldon.

Joram, voyez Foram.

1204. JOSUÉ (Nicolas), de Berlon en Poutou, condamné à Rouen en nov. 1692; sur la *France* à Marseille en 1698.

1205. JOUGLAS (Isaac), de Ferrières près Castres, pour avoir été aux assemblées pieuses, 1710. N° 35,382. Sur la *Perle*.

1206. JOUGUET (Moïse), sergent messier ou garde particulier de Treminy en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 22 déc. 1685. Libéré par la suite.

1207. JOURDAN (Jean), laboureur, de Costelonge, mandement de la Baume-Cornillane, condamné par le parlem. de Grenoble, 23 sept. 1746. Contumax.

Jours (Joseph de), voyez Desjoux.

1208. JOUSSAUD (Claude), bourgeois de Nîmes, condamné comme guide par le présidial de cette ville, 30 oct. 1687. Sur l'*Illustre* à Marseille en 1698. N° 9,889. Mort le 20 sept. 1707, « du nombre des reclus du château d'If. »

Joussaud, voyez Tessier.

1209. JOUSTEAU (Pierre), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1210. JOYEUX (Henri), de Verray, en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 27 juillet 1689.

1211. JULIEN (Pierre), deux galériens des mêmes nom et prénom : L'un de Castres ou des environs, condamné à Montpellier, le 18 décembre 1697; — l'autre, ancien muletier, boiteux, de St-Griève ou Agrève, diocèse de Viviers, condamné le 10 octobre 1699.

1213. JULLIEN (Alexandre), de Teuliette, en Dauphiné, condamné par l'Intendant de Provence, le 15 octobre 1688.

1214. JULLIEN (Antoine), 44 ans, maçon de Trescloux, évêché de Gap, condamné à 5 ans par le parlem. de Grenoble, le 5 mai 1745 pour assemblée religieuse. Sur l'*Ambitieuse* en 1746. N° 20,699 et 2,338. Libéré en 1750.

1215. JULLIEN (Jean), de Bordeaux en Dauphiné, condamné par ordre du roi à Valence, le 28 février 1689 pour assemblée pieuse. N° 10,981. Sur la *Vieille-S^t-Louis* à Marseille en 1698.

1216. JULLIEN (Nicolas), de Normandie (1698) ; sur l'*Amasone* à Marseille en 1704, libéré en 1711 ou 1712 pour servir dans les troupes.

1217. JULLIEN (Pierre), de Ganges, en Languedoc, écroué en 1705. N° 29,273 ; sur la *Conquérante*. Libéré le 7 mars 1714.

1218. JULLIEN (Pierre), de Monts, camisard, condamné par le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1704.

1219. JUMET (Gabriel et Jean), marchands ; le premier de Rennes ; le deuxième de Paris ; tous deux condamnés par le parlem. de Bretagne, le 13 octobre 1686. Tous deux ont été libérés plus tard.

1221. JUVENTIN (Jacques), de Vernes, diocèse de Viviers, condamné par l'Intendant, M. de Bouchat, le 23 nov. 1689 ; mort à la peine.

1222. KERVENO de Laubonnière (François-Louis), de la Levandière, paroisse de Poireau en bas Poitou ; condamné par le présidial de Poitiers, 24 avril 1686. Sur la *Valcur*, puis au cachot du fort S^t-Nicolas à Marseille. Mort à la peine le 28 sept. 1693.

Kotels (D. des), voyez Descostels.

Labarthe, voyez Robert.

1223. LA BERGERIE (de) signalé en 1693, comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1224. LABEZ (Isaac), de Nay, en Béarn, condamné par le parlem. de Pau, 13 juin 1687. Libéré par la suite.

1225. LABORDE (Etienne), perruquier, 37 ans (n° 4,142), et Paul, n° 4,143, serrurier ; tous deux du Mas d'Azil, condamnés par l'Intendant du Roussillon, le 24 mars 1749, pour assemblée religieuse. Etienne libéré en 1755.

1227. LABUSCAGNE (Samson de), de Bergerac, condamné à Bordeaux en avril 1692, pour sortie du royaume ; n° 16,229. Sur la *Fière* ; sur la *Galante* à S^t-Malo en 1698. Libéré en 1713.

1228. LA CAM (Simon), sargetier, natif de Tournon, habitant le village de Deler-viller, arrêté près Sarlat pour avoir voulu sortir du royaume et condamné par M. de Bezons, 1687.

Lacantinière, voyez Barraud.

1229. LA CAZIS (Jean de), de Montoré, en Béarn, condamné par le parlem. de Pau, 8 janvier 1687.

1230. LACHARD (en 1746).

1231. LA CHAUME (Jean-Baptiste), de Réalmont, en Languedoc, condamné par l'Intendant de Montpellier, le 26 octobre 1754. N° 8,604.

1232. LA CLAU (Jean-Pierre), régent de Cavesse en Béarn, condamné par le parlem. de Pau, 15 mars 1686 ; mort à la peine.

1233. LA COLOMBIE (Boniface) en 1726.

1234. LA COMBE (Jean), de Vergèze, en Languedoc, condamné par le maréchal de Montrevel, le 7 juin 1703, écroué le 28 du même mois ; n° 27,663 ; en campagne en 1704.

1235. LA COMBE (Pierre), de Caussade, condamné par l'Intendant de Montauban, le 3 décembre 1689. Signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1236. LA COMBE (Henri de), de Vinsobres en Dauphiné, condamné par ordre du roi, le 28 février 1689.

1237. LA COSTE (Abraham), sargetier à Tonneins, 23 ans, condamné pour avoir tenté de sortir du royaume, 1687.

1238. LA CROISSETTE (Jean), entre 1703 et 1710.

Lacroix, voyez Monnier.

1239. LACROIX (Jean), de Nîmes, marchand de soie, condamné pour les affaires des Cévennes par le présidial de cette ville, le 24 avril 1705 ; écroué le mois suivant ; n° 29,577 ; renfermé dans les prisons de l'hôpital. Libéré en 1718.

1240. LA CROIX (Jean de), « confesseur aux galères, » réfugié à Amsterdam en 1714 et pensionné par les Etats ; mort le 12 juill. 1721. Sa pension est transférée par les Etats à sa tante Antoinette Plantier.

1241. LADUYE (Jean), de Pennes, en Agénois, condamné par le parlem. de Grenoble, 21 mai 1686. Libéré par la suite.

1242. LAFON ou Lafont (Jean), de S^t-Jean-du-Gard, condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

1243. LAFOND (René), cordonnier, de Montpellier, condamné en cette ville par M. le duc de Berwick, le 15 mai 1705.

1244. LAFONS (François), marchand de

bœufs du Mas d'Azil, comté de Foix; 28 ans; condamné par l'intendant du Roussillon, le 22 juillet 1749, pour avoir assisté à une assemblée religieuse. N° 4390.

1245. LAFONS dit Rey (Jean), fournier, du Sabarat, comté de Foix, condamné comme le précédent; n° 4389.

1246. LAFONS ou Lafont (Joseph), dit Montserat, travailleur du Mas d'Azil, condamné par le C^o de Broglie à Montpellier, le 23 oct. 1697. Sur la *Fleur de lys* à St-Malo en 1698.

1247. LAFONT (Paul), marchand, de Beauvais en Vivarais, condamné par le parlem. de Dijon, 5 mars 1687. A été libéré.

1248. LAFONT (Pierre), d'Anduze, laboureur, 30 ans; condamné par le présidial de Nîmes, le 20 janvier 1689 pour assemblée pieuse. Sur la *Triomphante*; puis sur la *Brave* à Marseille en 1698; n° 10,957. Libéré en 1713 et retiré à Bienne, en Suisse.

La Forge, voyez Vincent.

1249. LA GARDE (Jean), de Saint-Légier en Bigorre, condamné par le présidial de Nîmes, 20 octobre 1687; mort à la peine.

1250. LAGET (David), de Massanaques, en Cévennes, condamné à Montpellier en 1698; sur la *Superbe* à St-Malo; n° 21,502; mort à l'hôpital des forçats, le 13 mai 1707, des suites de la bastonnade que lui fit donner un aumônier, « ce qui lui causa un si grand crachement de sang qu'il en rougissait la mer, » dit un de ses compagnons d'infortune.

1251. LAGRÈVE, domestique, condamné à Montauban par le présidial de cette ville, 30 août 1737, pour avoir pris part à diverses assemblées.

1252. LAGUERRE (Pierre), de Rochedeude, en Languedoc, condamné à Alais comme camisard; écroué en novembre 1705; n° 28,820. Sur la *Gloire*.

1253. LAIRE (Jean), cardeur, de Castelet de Blanoue (ou Castel de Blevane), en Languedoc, 23 ans, condamné à Sommières par le maréchal de Montrevel, le 14 mars 1703, pour avoir été trouvé portant des armes; n° 27,317; détenu au château d'If; mort le 2 octobre de la même année.

1254. LAIRE (Pierre), également indiqué comme détenu au château d'If, condamné par le présidial de Nîmes, le 18 octobre 1691.

1255. LAMBASTIER (Claude), condamné avant 1705; était en 1707 sur la *Vieille-Réale*.

1256. LAMBERT (Antoine), maître d'école de Saint-Jean du Gard, cond. par le présidial de Nîmes, le 27 mars 1687.

1257. LAMBERT (Jacques), de Noire-Fontaine près Bouillon, en Champagne, condamné par le parlem. de Metz, 11 août 1687.

1258. LAMBERT (Jean), de Lesches, en Dauphiné, condamné à Valence, 23 mai 1689. Sur la *Hardie* à Marseille en 1698; mort le 6 octobre 1701.

1259. LAMBERTON (Pierre), de Roulhé ou St-Roulhé, Haut-Poitou, condamné à Poitiers en 1692; mort hydropique à l'hôpital, le 26 janv. 1695.

1260. LAMBROIS (Jean-Vincent), de Suze en Dauphiné, condamné par l'intendant M. de Bouchat, pour assemblée religieuse, le 22 juillet 1689.

Lami ou Lamie, voyez Amic.

1261. LAMIERE (Pierre), condamné en 1695.

1262. LAMOTHE (Julien-Alain de), de Bretagne; 1688.

1263. LAMPION (Jean), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi,

Lanan ou Lanaut, voyez Guitard.

1264. LANQUET, condamné par M. de Basville à Montpellier, le 24 sept. 1698.

Lansonnère, voyez Buteau.

1265. LAN (Gabriel), sur la *Magnifique* à Marseille, mort le 2 juill. 1702.

1266. LANT (Jean), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1267. LANTAYRES ou Lanteires (Jean), de St-Bauzely ou de St-Genies, en Languedoc, camisard, condamné par le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1704; n° 28,239; sur la *Réale*. Libéré le 24 juillet 1716.

1268. LANTEYREZ ou Lenteyrez (Jacques), tailleur, du Pont de Montvert, diocèse de Mende, condamné par l'intendant de Montpellier, en mai 1690; mis à la chaîne le 2 juin.

1269. LANTHEAUME (Jean), de Lauzeran, 36 ans, condamné à 5 ans, en 1747 pour assemblée pieuse; sur le *Dépôt*; n° 2329. Libéré en 1752.

1270. LAPELLE (Jean), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi. Est peut-être le même que Jean Capelle.

1271. LA PISE (Antoine), de Mialet, en Cévennes, condamné par le présidial de Nîmes, 7 mai 1686.

1272. LA PISTE (François), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1273. LA PLACE (David), de Die, condamné

par le parlem. de Grenoble, pour sortie du royaume, 26 sept. 1687.

1274. LAPORTE (Antoine), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1275. LAPORTE (Jean), d'Anduze, condamné per M. le duc de Roquelaure à Montpellier, le 13 février 1717.

Laporte (de), voyez Mauriés.

Laprade (de), voyez Robert.

Larachette, voyez Mercier.

1276. LARBIE (Pierre de), de Tœule en Vivarais, condamné à Montpellier, en oct. 1706, pour assemblée pieuse. Sur la *Vieille-réale*; n° 30,901; mort le 18 janvier 1710.

1277. LARDENT ou Lardan (Jean), de Dieppe, condamné par le Conseil d'Artois, 12 mars 1687 pour sortie du royaume. Sur la *Guerrière* à S^t-Malo en 1698; libéré le 4 mars 1714. N° 9254.

1278. LARIQUE (Pierre), de Lamberg, en Flandrès, condamné par le lieutenant de Hainault, le 20 mars 1686.

1279. LARIVEROLE ?

La Rue, pseudonyme de Pierre Carrière.

1280. LA SALLE ?

Lascour, voyez Delascour.

1281. LA SERRE (Pierre), de Bergerac, condamné par le lieutenant de Bretagne, le 20 décembre 1686; mort à la peine.

1282. LATARD (Jean), de Chalençon, condamné par le parlem. de Grenoble à 10 ans, le 16 fév. 1735, pour avoir servi de guide au proposant Matthieu Allard, n° 17. Il abjura durant sa détention, mais ne fut pas élargi.

1283. LATAUNE (Jean), condamné pour avoir assisté à une assemblée aux environs de Montauban, 1689.

1284. LATELLE (André), d'Embrun, condamné à Antibes en 1704, écroué en 1705 sur la *Fière*; n° 29,258; mort à l'hôpital le 4 juin 1708.

1285. LA TOUR-NAGEAT ou Nogant de la Tour, galérien sur l'*Éclatante* en 1691, signalé en 1693 pour sa persévérance dans la foi.

1286. LAUBERT (Antoine), régent à Saint-Jean-de-Gardonnenque, condamné par le présidial de Nîmes, le 6 mars 1687.

Laubonnière, voyez Kerveno.

1287. LAUNE (François), de Nîmes ou des environs, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, 27 février 1720.

1288. LAURÉ (François), de Boston, en Angleterre, condamné en 1707; à la peine en 1709; n° 31,768.

1289. LAURE (Pierre), signalé en 1693 pour sa persévérance dans la foi.

1290. LAURENS (Claude), de Sagues, prédicant du Vivarais. Après six mois de cruautés subies dans les prisons de Beauregard en 1696, il fut condamné aux galères. Sur la *Vieille-réale* à Marseille en 1698. Mort à la peine.

Laurens (Jean), voy. Delaurens, n° 717.

1291. LAURENT (Jean et Pierre), tous deux de Luse en la Croix-haute, en Dauphiné et condamnés par l'Intendant, M. de Bouchat, le 12 oct. 1689; Jean sur l'*Amazone* à Brest, n° 11,666, mourut à l'hôpital le 12 mars 1708.

1293. LAURET (David), d'Anduze ou Geneargues, condamné par le Conseil de guerre de Strasbourg, 31 mars 1688. Mort le 24 février 1708 à l'hôpital de Dunkerque; galérien de la *Marquise*, n° 10,581.

1294. LAURON (Gabriel), de Lussan en Languedoc, cadissier, 32 ans, condamné par le présidial de Montpellier, le 26 septembre 1698, pour avoir été entendre prêcher à Orange; n° 21,821. Sur la *Magnanime*. Libéré en 1713 et retiré à Schaffhouse.

1295. LAUSE ou Lauze (Jean), deux individus des mêmes nom et prénom, l'un de S^t-Théodorite près Anduze, condamné par Basville à Montpellier, le 23 novembre 1701; n° 26,388 sur la *Madame*; mort à la peine en avril 1703; — l'autre de Montadier, condamné par M. le maréchal de Montrevel le 13 mars 1703.

1297. LAUTRÉ ou Lautrac (Joachim), de Mazère, comté de Foix, condamné à Toulouse (en 1688) pour avoir refusé de faire baptiser son enfant par le curé. Sur la *Fidèle*, n° 10,622; puis sur la *Vieille-S^t-Louis* à Marseille en 1698.

1298. LAVAIL père, cond. à Montpellier le 23 octobre 1697. Contumax.

1299. LA VENUE (Isaac), de Bergerac en Guienne, condamné pour sortie du royaume (1701); n° 26,216. Sur la *Réale*.

La Vignasse, voyez Berbigiers.

1300. LA VIGNE (Joseph), chevrier, condamné par le parlem. de Bordeaux, le 17 déc. 1749.

1301. LE BARBIER (Jean), de Ponteau de Mer, en Normandie, condamné par le parlement de Rouen, 27 février 1688.

1302. LE BAT ou Levat (Pierre), de S^t-Chaptes en Languedoc, condamné par M. le maréchal de Montrevel, le 7 juin 1703. Sur la *Favorite*; n° 27,668. Libéré en 1712 après abjuration.

1303. LE BŒUF (Silvain), de la Marche, condamné par le prévôt de Melun, le 5 mai 1685.

1304. LE BOSQ DE BREJOU, ministre, mentionné par Elie Benoit (t. III) comme condamné en 1685.

Le Bouché, voyez Boucher.

1305. LE BRUN (Pierre), de Montpellier, condamné par la « gouvernance de Lisle le 17 août 1684. » Libéré.

1306. LE CAPELAIN ?

Lechard, voyez Grenier.

1307. LE COMTE (Daniel), de St-Martin de Pramou, condamné par l'Intendant M. de Foucault, le 5 mars 1688. Signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1308. LE COQ (Isaac), de Coulongue, condamné par le Conseil souverain d'Artois, le 23 août 1686, mort à la peine.

1309. LEDOUX ou Le Roux (Elie-François), de Guines, gouvernement de Calais, condamné à Luxembourg en 1690. Sur la *Favorite* à St-Malo en 1698 ; libéré en 1712 à condition de servir dans les troupes.

1310. LEDRINTON (Joseph), de Vinsby en Angleterre, condamné par le parlem. de Guienne, le 5 février 1687. Libéré.

1311. LE FEVRE (Isaac), avocat, de Château-Chinon, en Nivernais, condamné à Dijon, pour sortie du royaume, le 22 mars 1686. Après avoir été mis en 1686 à l'hôpital, puis sur la *Réale*, sur la *Magnifique* et sur la *Grande-Réale*, il fut détenu dès 1687 au fort Saint-Jean à Marseille, où il était encore en 1699 et où il mourut en 1702.

1312. LE FEVRE (Jean), de Rouen, condamné en 1699, mort à l'hôpital le 22 décembre 1709, galérien de la *Vieille-réale*, n° 23,949.

Le Gagneur, le même que Gaigneux n° 966. — « Dorothée Le Gagneur, de Loudun, fille d'un confesseur mort aux galères, » assistée à Londres (5 l. 7 sh. 6 d.) de 1705 à 1710.

Le Gras (Daniel), voyez Gras.

Le Nautonnier (Guillaume), voyez Nautonnier (de).

1313. LENGVIN (Abraham et Jean de), tous deux d'Olleron, en Béarn, condamnés par le parlem. de Pau, 13 juin 1687. Libérés.

1315. LENEUF ou Lenud (Abraham), du Havre de Grâce, condamné par le parlem. de Paris, 10 déc. 1689. Sur l'*Amasone* ou la *Marquise* à Brest en 1698 ; délivré la même année.

1316. LENOIR (Abraham), avant 1705 ; sur la *Vieille réelle*.

Lenteyrez, voyez Lanteyrez.

1317. LÉONARD (Jean), de Bertrée, en Luxembourg, condamné par le parlem. de Paris, 3 mars 1687. Passé en Amérique.

Léotard, voyez Lieutard.

1318. LEPER (Philippe), de Canterbury, en Angleterre, condamné par le parlem. de Paris, le 21 oct. 1686. Mort à la peine.

1319. LEPICIER (Jean), de Soren, près Abbeville, fait prisonnier au service de Hollande, condamné à Mons en 1691. Sur la *Fortune* ; libéré à Marseille en 1698. Voy. Javel et ci-dessus t. V. col. 606, lig. 10.

1320. LEFORT ou Leporc (Alexandre), de Houvelay, en Hainault, condamné par le présidial de Maubeuge, 2 déc. 1686.

1321. LÈQUES ou Lequel (Jean), de Sommières, en Languedoc, écroué le 19 janv. 1704, n° 28,201 ; mort à l'hôpital le 9 nov. suivant.

1322. LÈQUES (Pierre), du Vigan en Languedoc, perruquier, 19 ans, condamné en juin 1698 pour avoir été entendre prêcher à Orange ; n° 21,732 ; sur la *Favorite*, puis sur la *Grande-Vieille-réale* à Marseille, la même année. Libéré en 1713 ; pensionnaire de MM. de Berne, à Berne d'abord, puis à Morges en 1719 ; avec sa mère et sa sœur. Le Roux, voyez Ledoux.

1323. LE ROUX (Henri), baron de Jarjaye, du Haut-Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, le 9 juillet 1687.

1324. LESTAUCHAT ou Lestuches (Castor), signalé en 1693 pour sa persévérance dans la foi.

1325. LETIER, religionnaire rentré en France en 1707, en même temps que Tobie Rocayrol, fut condamné au gibet, peine que M. de Basville commua en celle des galères.

Lestoile, voyez Estoile.

L'Etoile (Louis) ; sur la *Fidèle* à Marseille en 1695 ; probablement le même que Estoile n° 847.

1326. L'ETOILE (Pierre), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1327. LEUTON (Daniel), entre 1703 et 1710. Levat, voy. L. Bat.

1328. LÈGRIS (Louis), chirurgien, de Genouillac, diocèse d'Uzès, condamné par l'Intendant de Montpellier, le 19 mai 1690. Mis à la chaîne le 2 juin.

Lezan, voyez Piloty (J.-A.).

Lhostalet, voyez Loustalet (de).

1329. L'HOSIER (Philippe), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1330. LIEPVRE (Guillaume de), de Balase

en Bretagne, condamné par le parlem. de cette province, le 3 mars 1685; mort à la peine.

1331. LIEUTART ou Léotard (Henri), de Boussières près Nîmes, condamné à Antibes, écroué en 1704 sur la *Superbe*; n° 29,058. libéré le 7 mars 1714.

1332. LIEUTAUD (Pierre), du Languedoc (1688 ou 1689).

1333. LIORAC (Pierre), de Livron, en Dauphiné; condamné en 1706; galérien n° 30,785, sur la *Grande-Réale* à Marseille, le 6 oct. 1707; mort à l'hôpital.

1334. LIOTARD (Pierre), de Marignac, évêché de Die, en Dauphiné, condamné par l'intendant de cette province, le 23 mai 1689.

1335. LIRON (Jean), de Valaraugue en Cévennes, condamné à Montpellier en 1691. Sur la *Forte* à S^t-Malo en 1698.

1336. LIRON ou Lyron (Henri, fils de Jacques), de Sauve, condamné à Montpellier, le 31 octobre 1754, pour assemblée religieuse; n° 8609.

1337. LIRON (Pierre), fils de Pierre, de Valaraugue, dragon de la Compagnie de Caledon au régiment de Morsan, cond. à mort le 14 avril 1692; sa peine fut commuée le même mois en celle des galères.

1337 bis. LIVAS (Pierre), de Clermont, en Picardie, « succomba à la persécution; résolu de sortir du royaume pour son salut. » Arrêté le 29 octob. 1687.

1338. LODENOT (Moïse), de Baurepar, en Bourgogne, condamné par le parlement de Besançon, 8 oct. 1689.

Lolmarié, voyez Nautonnier (de).

Lommet, voyez Berbigiers.

1339. LOMMER (Pierre), galérien de l'*Ambitieuse* en 1691. Signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1340. LONGE (Jean de), dit Montméjan ou Mommége, d'Alais, camisard, condamné par le maréchal de Montrevel, le 7 juin 1703, écroué le 28 du même mois; n° 27,651; sur la *France*.

1341. LONGET (Pierre), dit la Roche, compagnon tondeur de drap, de La Roche en Savoie, habitant le Vignan, cond. par le présidial de Nîmes, le 31 déc. 1685.

1342. LONGUEVILLE (Jean-Pierre), de la Pérouse en Vivarais, condamné en 1701 comme guide; n° 26,399; sur la *Gloire*.

Loret, voyez Lauret.

1343. LORIER (Paul), avant 1705; sur l'*Émeraude* à Dunkerque.

1344. LORPHELIN (Pierre), de Hamot, paroisse de Mourville près Dieppe, condamné

par le parl. de Tournay, 27 fév. 1689. Sur la *Gloire* à Marseille en 1698. Mort à l'hôpital le 2 nov. 1704. Galérien de la *Visille-Réale* des Invalides; n° 11,519.— Un Pierre l'Orfelin ramait sur la *Galante* en 1707.

Lostalet, voyez Loustalet.

1345. LOUBIÉ ou Loubier (Pierre), condonnier, de Boucayran, en Languedoc, condamné par M. de Basville à Montpellier, le 3 avril 1702; n° 26,418; mort « constant en la foi, » le 20 juillet 1711, à l'hôpital de Marseille.

1346. LOUBIER (André et Théodore), de Valence près Uzès. Condamnés par M. de Roquelaure à Montpellier, le 30 juin 1717.

1348. LOUBIER (Pierre), de Mazamet, diocèse de Lavaur, 34 ans, condamné par l'intendant du Languedoc, le 6 avril 1745, pour assemblée religieuse. Sur la *Fortune* en 1746. N° 20,395, puis 2,225. Libéré en 1750.

1349. LOUCHÈRE. Un père et son fils de Grand Gallargues, condamnés le 16 mai 1716. Tous deux contumax.

1350. LOUF (Adam), de la Béchugnie en Languedoc, condamné en 1687. Mort à l'hôpital, le 24 novembre 1703. N° 11,136.

1351. LOUF (David). Deux galériens des mêmes nom et prénom; l'un de Peritiars, diocèse de Castres en Languedoc, condamné à Montpellier en juillet 1693; sur l'*Ambitieuse* à Bordeaux en 1698; mort en décembre de la même année; — l'autre, de la Picardière, aussi diocèse de Castres, condamné par M. de Broglie, le 18 août 1689. Sur l'*Ambitieuse* en 1691.

1353. LOUF (Jean), de la Rivière, en Languedoc, condamné par M. de Broglie, le 14 avril 1687; mort à la peine.

1354. LOUSTALET ou l'Hostalet (Jean de), d'Arros en Béarn, condamné par le parlem. de Pau, le 13 juin 1687, pour sortie du royaume. Sur la *Guerrière* à S^t-Malo en 1698 où il fut mis à la torture en 1700. Libéré en 1713. N° 9,487.

1355. LOZINGINÉ (Louis), d'Ormac, condamné par le Conseil de guerre de S^t-Omer, le 14 juin 1687; mort à la peine.

1356. LUCAS (Pierre), de Clermont, en Beauvoisin, condamné par le parlem. de Tournay, le 14 avril 1687; n° 9,304. Sur la *Vieille Réale* à Marseille. Mort le 13 mars 1713. Peut-être y a-t-il deux Pierre Lucas.

1357. LUNADIER (Isaac), de Montagnac, en Languedoc, condamné par le sort en Dauphiné, le 23 nov. 1689. Sur la *Sérène* à S^t-Malo en 1698.

1358. LUNAU (Jean), de S^t-Sulpice, près Mornac en Saintonge, condamné à Roche-

fort pour assemblée pieuse, écroué en juin 1706. N° 30,821 ; sur la *Fleur de lis*.

1339. LUYA (Jacob), de Mens. en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 22 déc. 1685. Libéré.

1360. LUYA (David), de Vinsobres, condamné à vie par l'Intendant du Dauphiné, M. de Bouchat, en 1697.

Lyron, voyez Liron.

1361. MAFRE (David), de Vabres près Castres, condamné pour assemblée pieuse en 1704 ; n° 28,204 ; sur la *Fière*.

1362. MAGE ou Mazet (David), de Nadal, en Quercy, condamné par le parlem. de Besançon, 16 mai 1686 ; mort à l'hôpital en septembre de la même année.

1363. MAGNAN (Jean et Paul), du Dauphiné, condamnés par le parlem. de Grenoble, 16 fév. 1735.

1365. MAGNE (Pierre), de Cabrières, en Provence, condamné par le parlement d'Aix, le 6 mars 1685.

Magnoac, voyez Grenier.

1366. MAHIAS (Mathurin), de Table, près S^t-Brieux en Bretagne, condamné par le parlem. de cette province, le 13 déc. 1686.

1367. MAILHASSON (Jean-Antoine), maître cordonnier, de Castres, condamné à Montpellier, en avril 1693.

1368. MAILHÉ ou Maillet (Jean et Pierre), deux frères, d'Arbaux, diocèse d'Alais, le premier condamné à Montpellier, le 20 mars 1692, mort à la peine en 1696, galérien de la *Sirène* ; — l'autre, Pierre, drapier, 30 ans, condamné pour assemblée religieuse par le présidial de Nîmes, en 1691 ; sur l'*Héroïne* ; n° 14,273 ; libéré en 1713 et retiré à Berne.

1370. MAILLE (Pierre de), d'Airièbe en Béarn, condamné par le parlem. de Pau, le 27 juin 1687. En 1706 il réussit à sauver le port de Marseille d'un incendie, allumé par un esclave noir, soi-disant fils du roi du Congo. En reconnaissance de ce fait, la Cour lui offrit la liberté, à condition qu'il allât pendant quelques mois se faire instruire dans le couvent des pères de l'Oratoire de Marseille. Il répondit qu'il ne voulait pas de cette instruction-là, refusa l'offre et mourut à la peine.

1371. MAILLEFAUD (Pierre), laboureur, de Laval d'Aix, diocèse de Die, en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 3 juillet 1750. N° 5,623. Libéré en 1755.

1372. MAILLET ou Malet (Jean Vincent), de Suze, en Dauphiné, vigneron, 26 ans, condamné à Valence par l'Intendant, M. de Bouchat, le 22 juillet 1689 ; sur la *Gloire*

en 1698. Libéré en 1713 et retiré au canton d'Appenzell.

1373. MAILLEY (Jacob et Jean son fils), de Chèvre près Bar-sur-Seine, condamnés par le conseil souverain d'Alsace, le 28 juin 1688. Jean est signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1375. MAJOR ou Mayor (Charles), de Soullens en Suisse, condamné en 1686. Sur l'*Illustre* à S^t-Malo en 1698.

1376. MALARTE, Malartie, Malatre ou Mallard (Matthieu), de Saint-Bauville en Languedoc, condamné par M. de Broglie, le 20 janvier 1690. Sur la *Victoire* ou l'*Heureuse* à S^t-Malo en 1698.

1377. MALAVAL (Louis), cuisinier à Lezan, cond. par le présidial de Nîmes, le 14 juin 1686.

1378. MALBLANC ou Masblanc (Jean-François), de Genève, condamné à Nîmes le 24 juillet 1687 pour avoir été guide de religionnaires fugitifs ; n° 8,069. Sur la *Visille-S^t-Louis* à Marseille en 1698. Libéré en 1713.

1379. MALDANET (Jacques), de Londonderry en Irlande, écroué en sept. 1705 ; N° 28,837.

1380. MALEFOSSE (Jean), des Tavernes près Ribaute, camisard, condamné par le maréchal de Montrevel, à Montpellier, le 10 janvier 1704. Mort à la peine, le 5 mai 1705.

1381. MALET (Jean), dit Busquet, de S^t-Lager de Peyre, diocèse de Mende, cond. par le duc de Roquelaure, à Montpellier, le 1^{er} juin 1706 pour assemblée pieuse. N° 30,792 ; sur la *Valeur*. Libéré le 15 novembre 1717.

Malet, voyez Mazet.

1382. MALINAS (Elie), de Basquassargues, diocèse de Nîmes, condamné comme camisard en 1705 ; n° 28,819, sur la *Guerrière*. Libéré le 24 juillet 1716.

Mallard, voyez Malarte.

1383. MALLET (Pierre), de S^t-Léger en Gévaudan, condamné par le présidial de Lyon, 14 janv. 1689. Mort à la peine.

1384. MANES (Denis), de la Rochelle, condamné par le parlem. de Bretagne, 21 juin 1686 ; a été libéré.

1385. MANUEL (Jean), cardeur à Matay-Combasson, paroisse de Gabriac, en Languedoc, 22 ans, condamné par M. de Montrevel à Nîmes, 17 mars 1703 ; écroué le même mois ; n° 27,304. Libéré le 24 juillet 1716.

1386. MANUEL (Louis), de Prunex en Cévennes, perruquier, 28 ans, condamné à Montpellier, le 11 février 1690. Sur la *Grande-réale* à Marseille en 1698. N° 11,689.

Libéré en 1713, adopté par le bailliage de Vevey, en Suisse; mort en 1735.

1387. MANUEL (Pierre), d'Estableau en Dauphiné, mis à la chaîne à Valence sans condamnation. Sur la *Grande* à Marseille en 1698.

1388. MARC (Jean), laboureur à Ronquerolles, 40 ans, arrêté près de Sarlat pour sortie du royaume avec son fils, Jacques, de 11 à 12 ans, qu'on enferme dans un couvent des Dames de la foi; 1687.

1389. MARC (Denis de), de Savigny, en Touraine, condamné par la maréchaussée de Tours, 13 juillet 1686.

1390. MARC (Matthieu), en campagne sur une galère en 1704.

1391. MARCEL (Jean), de Montelar, en Dauphiné, condamné par le sénéchal de Crest, 9 novembre 1687; mort à la peine.

1392. MARCEL (Zacharie), de Croupies, près Bourdeaux, en Dauphiné, condamné par le présidial de Valence, 5 nov. 1687. Mort à la peine.

1393. MARCELIN (Jean), d'Arbié de la Charrie, en Dauphiné, condamné à Metz en 1686. Sur la *Sirène* à S^t-Malo en 1698. Libéré en 1713.

1394. MARCELLIN (Jean), de la vallée de Queyras, marchand, 21 ans, condamné par l'intendant M. de Bouchat, 12 octobre 1689, comme ayant partie de l'expédition des Vandois; n° 11,658; sur la *Madame*; libéré en 1713 et retiré à Zurich.

1395. MARCHAIS (Abraham), de Celleson de Vitré près Poitiers, condamné par le présidial de Saint-Maixant en 1688. Mort à la peine devant Toulon, au retour de la campagne d'Espagne, le 14 juillet 1694.

1396. MARCHE (Louis), 38 ans, condamné pour sortie du royaume, 1687.

1397. MARCHE (Henri), anglais, écroué en 1708; n° 32,593.

1397 bis. MARCODOU, de Valdoume, en Dauphiné; 34 ans. Arrêté à S^t-Clément le 7 sept. 1689; condamné par le Parlement de Grenoble en décemb. Mené aux galères en janvier 1690. Sur la *Gloire*.

1398. MADRE (Moïse de), prédicant, de Mazère près Melle, en Poitou, avait été condamné à la peine capitale en 1713, par l'intendant de Poitiers. Délivré en 1717, mort pensionnaire de MM. de Zurich.

1399. MARGAROT (Antoine), de Marsilargues près Nîmes, condamné par M. le duc de Roquelaure, à Montpellier, le 27 février 1720. Gracié en 1724.

1400. MARIETTE (Claude), d'Orléans, marchand, condamné par le parlem. de Tournay, en août 1686. Passé en Amérique.

1401. MARIETTE (Elie), foulonneur ou foulon d'Albarèdes, faubourg de Ville Nouvelle, Montauban, condamné en cette ville, le 15 avril 1752.

1402. MARIN (Jean), de Foursinet, diocèse de Die en Dauphiné, condamné à Grenoble en nov. 1689. Sur la *Madame* à Marseille en 1698.

1403. MARIN, de Réalmont, perruquier, condamné par M. de Saint-Priest à Montpellier, le 26 octobre 1754, contumax.

1404. MARIONNEAU (Jacques), de Saint-Jean-sur-Gou, diocèse de Luçon, en Poitou, condamné par le prévost de Fontenay-le-comte, le 17 mai 1687.

1405. MARLIÉ (Jacques, Jean et Pierre), de Sauliers, en Vivarais (1701), pour assemblée pieuse; tous trois libérés le 15 nov. 1717. N° 26128, 29 et 30. Sur la *Fière* et la *Grande-réale*.

Marlié ou Mallié ou Maillet etc. (Pierre), de L'Arbroux en Cévennes; le même que Mailhé n° 1368.

1408. MARLES (Louis), condamné avant 1705.

1409. MAROLLES (Louis de), conseiller du roi et receveur des consignations à Sainte-Menehould en Champagne, condamné par le parlement de Paris, le 14 mai 1686, mis à la chaîne le 20 juillet de la même année, à l'âge de 57 ans; mort le 17 juin 1692, dans un cachot du Fort Saint-Nicolas à Marseille où il était détenu depuis le mois de février 1687.

1410. MARRHE (Guillaume), de Londres, condamné à Brisac en 1697; sur la *Grande Vieille-Réale* à Marseille en 1698; libéré la même année.

1411. MARS (Matthieu de), de Vernoux en Vivarais; pour sortie du royaume (1701), n° 25,712. Sur la *Fidèle*. Libéré le 7 mars 1714.

1412. MARTEILHE (Jean), de Bergerac en Guienne, condamné en 1701 pour sortie du royaume. Sur l'*Heureuse*, puis sur la *Palme* à Dunkerque, avec le n° 125, et sur la *Grande-Réale* à Marseille. Libéré en 1713, et pensionné (300 fl.) par les Etats généraux de Hollande.

1413. MARTEL (Antoine), de Boran, diocèse d'Uzès, condamné comme camisard par M. le duc de Berwick à Montpellier, le 15 mai 1705; n° 29,592; sur la *Grande-Réale*, libéré le 24 juillet 1716.

1414. MARTEL (Henri), laboureur, de Fons-sur-Lussan, diocèse d'Uzès, 33 ans, condamné à Montpellier pour assemblée pieuse, le 17 janvier 1750. N° 1132; libéré en février 1766.

1415. MARTEL (Jacques), de Bergerac, en Périgord, condamné à Bordeaux en 1692, pour sortie du royaume. Sur la *Perle* à S^t-Malo en 1698 ; n° 16,231. Libéré en 1713.

1416. MARTIN (Antoine), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

1417. MARTIN (Bénédict), de Richberg, canton de Berne, 1709 ; n° 34,434 ; sur la *Gloire*.

1418. MARTIN (François), dit Farelle, du Mas de Vignole, paroisse de Manoblet en Cévennes, condamné par le présidial de Nîmes, 16 août 1688.

1419. MARTIN (Isaac), 1717.

1420. MARTIN (Jacques, Jean et Pierre), tous trois fils de David et de Marg^{te} Vignal, laboureurs de Ranchon, paroisse de S^t Michel, paroisse de Chabriallanoux ; cond. par le présidial de Montpellier, le 2 nov. 1701.

1423. MARTIN (Jacques). Cinq galériens sous ces mêmes nom et prénom : l'un meunier, au moulin de Rohegude de S^t-Jean-de-Maruéjols d'Uzès, condamné par le présidial de Nîmes, le 15 juin 1686, libéré ; — le second, du Dauphiné (1689) ; — le troisième, marchand de Reauville, comté de Grignan, condamné par M. de Grignan, le 11 mars 1689, libéré ; — le quatrième, de Geaigas, condamné par le parlement de Provence, le 27 avril 1689 ; — le cinquième, de Ribautte, évêché d'Alais, âgé de 31 ans, condamné par M. de Bernage, Intendant du Languedoc, le 8 mars 1728 pour avoir importé de Genève cent volumes de livres religieux. Sur la *Brave* en 1746. N° 6,970.

1428. MARTIN (Jean). Deux sous ces mêmes nom et prénom. L'un de la Soude en Cévennes, condamné à Montpellier, en mars 1692, pour avoir donné des vivres à des fugitifs pour religion ; sur la *Magnanime* à S^t-Malo en 1698, N° 14,283, libéré en 1713 et interné à Zurich ; — l'autre de S^t-Etienne-de-Valfrancisque, mort à la peine, le 4 octobre 1695.

1430. MARTIN (Pierre). Quatre sous ces mêmes nom et prénom : l'un de Marignac, diocèse de Die en Dauphiné, condamné par l'Intendant de cette province, le 23 mai 1689 ; mort à la peine, le 8 mai 1700 ; — le second, écroué aux galères de Marseille, le 6 mai 1700, mort le surlendemain ; — le troisième (1713) ; — le quatrième, du Languedoc (cond. en 1688 ou 1689).

1434. MARTIN (Thomas), cond. à Montpellier, le 13 nov. 1701.

1435. MARTINEAU (Jean), 20 ans, arrêté près de Sarlat, essayant de sortir du royaume,

et condamné par M. de Bezons, 1687.

1336. MARTINEL ou Martinet (François), de Roussan en Dauphiné, pour avoir été moissonner à Orange, en 1703. N° 26,997 ; sur la *Vieille-réale*. Libéré le 7 mars 1714. Pensionnaire de MM. de Berne à Morges en 1719.

1437. MARTINENQUES (Pierre), de Nîmes ou de S^t-Jean de Sery, diocèse d'Uzès, condamné à Montpellier, en février 1698, pour avoir été à Orange entendre prêcher. N° 21,484. Sur la *Souveraine*, puis sur la *Grande-réale* à Marseille la même année. Libéré le 7 mars 1714 ; pensionnaire de MM. de Berne à Morges en 1719.

1438. MARUÈGE ou Marvejols (Jean), tisserand de cadis, de Lezan en Languedoc ; condamné à Nîmes, le 14 juin 1686. Sur la *Fortune* à Marseille en 1698.

1439. MABERNARD (François), de La Melouse, cond. par M. le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1704. Camisard.

1440. MASSIF (Antoine), de Caveirac, condamné par M. le duc de Berwick à Montpellier, le 15 mai 1705.

1441. MASSIF (Jean), de Cannes, en Languedoc, condamné par M. de Basville à Alais, le 28 juin 1703 ; sur la *Vieille-Réale* ; mort le 14 octobre de la même année.

1442. MASSIF (Zacharie), condamné avant 1705 ; sur la *Marquise* à Dunkerque.

1443. MASSON (Jean), condamné en 1695.

1444. MATHIEU (Jean), de Saint-Ambroix, condamné par M. le maréchal de Montrevel, le 7 juin 1703.

1445. MATHIEU (Paul), faiseur de bas, de Nîmes, 71 ans, condamné par l'Intendant du Languedoc, 16 mars 1751 ; n° 5,463.

1446. MATTHIEU (Pierre). Quatre galériens de ces mêmes nom et prénom ; — le premier, de Vigny près Metz, condamné par le parlement de cette ville, le 28 mai 1686, libéré ; — le second, de Montbazillac en Périgord, condamné par le présidial de Guienne, le 30 mai 1686 ; mort à la peine ; — le troisième, condamné par le présidial de Montpellier, le 26 septembre 1698 ; — le quatrième, de S^t-Pons-de-Laquen en Languedoc ; mort le 19 mai 1701, galérien de l'*Héroïne*.

1450. MATHURIN (Daniel), condamné à Montpellier, le 23 octobre 1697. Contumax.

1451. MAUBERNARD ou Malbernard (Jean), berger de Vauvert, cond. par le présidial de Montpellier, le 31 mai 1702, écroué le mois suivant, mort le 30 mars 1706.

Maunier, voyez Monnier.

1452. MAUREL (Jean), d'Aubais, près Sommières, cond. pour assemblée pieuse; écroué en septembre 1709; n° 33,974; sur la *Magnanime*; libéré le 15 novembre 1717.

1453. MAURIÉS fils ou Maurier dit de Laporte, bourgeois de Réalmont, condamné par M. de Saint-Priest à Montpellier, le 26 octobre 1754, contumax; saisi plus tard et libéré en 1763.

1454. MAURIN (David), 1713. Il était sur la *Fidèle* en 1711.

1455. MAURIN (André), de Valence près Uzès, condamné par M. de Roquelaure à Montpellier, le 30 juin 1717; mort à la peine.

1456. MAURIN ou Morin (Elie), connu sous le nom de Barré, de Chastelleraud, en Poitou, condamné pour sortie du royaume par le parlement de Grenoble, le 24 mai 1686; signalé en 1693 pour sa persévérance dans la foi. Torturé sur la *Favorite* en 1700 à Marseille; n° 7,884; puis mis au château d'If. Libéré en 1713.

1457. MAURIN ou Morin (Jean), de Courmonterral, dioc. de Montpellier, laboureur, 48 ans, condamné par l'intendant de cette ville, le 13 mars 1690. Sur la *Vieille-Réale* à Marseille en 1698. N° 12,086. Libéré en 1713 et envoyé à Schaffhouse. Peut-être y a-t-il un autre Jean Morin, du même lieu condamné en 1691. — Voy. Morin.

1458. MAURU (Pierre), de Loisy, en Brie, condamné par le parlement de Besançon, le 15 mai 1686. Mort à la peine à Marseille, le 12 avril 1696, avec la réputation d'un « des plus zélés défenseurs de la Vérité et fut enterré avec les Turcs. »

1459. MAURY (Pierre), de Castelnarrens, en Agénois, condamné par le présidial d'Agen, le 3 déc. 1687. Sur la *Couronne* à Marseille.

Maussie (Jean), de Fau, condamné pour s'être chargé de garder les aumônes; le même que Moussier n° 1556.

1460. MAXIMILIEN (Joseph), gentilhomme de Touraine, condamné par le parlem. de Metz, le 16 septembre 1687. Passé en Amérique.

1461. MAYNADIER (Jacques), de Dovirargues, viguerie de Sommières, écroué en 1709. N° 33,973.

1462. MAYSTRE (Pierre), d'Aumelas ou d'Anlas près du Vigan dans les Cévennes, condamné à Montpellier en mars 1689; sur l'*Eclatante* ou la *Triomphante* en 1698, à Brest; mort en 1699.

1463. MAZAURIC (François), de Maschtaoul (†) paroisse de Cassagnas, condamné

par M. de Basville à Montpellier, 12 janvier 1705.

1464. MAZEL ou Mazil (David), du Mas de la Tourrette, paroisse de Cros, en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, 16 août 1688; mort à la peine.

1465. MAZEL (Etienne), tailleur, à Sordorgues, cond. par le présidial de Nîmes, le 3 avril 1688. Contumax.

1466. MAZELIER (Antoine), de Nîmes ou des environs, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, 27 février 1720.

1467. MAZET ou Malet (Pierre), de Chambres ou St-Grave, en Vivarais, condamné par M. de Broglie, le 20 sept. 1689; ou par M. Dumoula la même année, pour assemblée religieuse; sur la *Favorite*; n° 11,655; sur la *Gloire* en 1698.

Mazet, voyez Mage.

Mège, voyez Metge.

1468. MÉGOND (Antoine), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi, est peut-être le même qu'Antoine Méjanel. Voyez plus loin.

1469. MEILHARD (Claude), de Combalautar de Donac en Vivarais, écroué en juillet 1706. N° 30,864; mort à l'hôpital le 12 octobre de la même année.

1470. MEINIER (Vincent), de Brouzet, camisard, condamné par M. le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janv. 1704.

1471. MÉJANEL (Antoine), de Valleraugues, en Cévennes, condamné le 18 fév. 1690, n° 81,866. Sur la *Vieille-St-Louis* à Marseille en 1698; mort à l'hôpital le 24 juillet 1704.

1472. MÉJEAN (Pierre), de La Roche, diocèse de Mende, condamné à Montpellier, le 1^{er} mai 1695; mort à la peine en campagne sur la *Fidèle* le 15 sept. 1696.

1473. MELGUES (Gabriel), de Pignan, du Languedoc, condamné par M. de Broglie le 13 mars 1690.

1474. MELIER (Antoine), de Roquecourbe, diocèse de Castres, condamné à Montpellier, le 16 décembre 1709.

1475. MELLON (Charles), cardeur à Aigues-vives près Nîmes, 53 ans, condamné à Montpellier, le 4 avril 1686, pour assemblée pieuse. Sur la *Hardie* en 1695. Sur la *Grande-Vieille-Réale*, n° 7632, en 1698; puis sur la *Guerrière*; puis mis au château d'If. Libéré en 1713; pensionnaire de MM. de Berne à Morges en 1719.

1476. MENADIER (François), galérien, libéré; pensionné en 1736 par les Etats de Hollande. — Voy. Meynadier.

1477. MÉNARD, chiffonnier, d'Uzès, cond.

par le présidial de Montpellier, le 13 juin 1693. Contumax.

1478. MENEN (Jean), de Florac, en Gévaudan, condamné par M. de Broglie, le 6 oct. 1689 ; mort à la peine.

1479. MENUT ou Menier (Jean), dit Rochette ou La Rochette, 40 ans, ménager du Mazel-de-Sainte-Agrève, diocèse de Viviers, en Vivarais ; condamné par M. Le Nain, Intendant de Montpellier, le 1^{er} février 1746, pour avoir hébergé le prédicant Majal. Sur la *Patronne* (n° 2552).

1480. MERCIER (Antoine), de Chambon en Pragelas (Dauphiné), tanneur, 22 ans, condamné comme vaudois par l'Intendant de Bouchat, le 12 octobre 1689. Sur la *Grande* à Marseille en 1698 ; n° 11.657. Libéré en 1713 et retiré au canton d'Appenzell.

1481. MERCIER (Jean), deux galériens des mêmes nom et prénom : l'un dit Conti, maréchal, du Mas d'Azil, comté de Foix, diocèse de Rieux ; — l'autre, faiseur de peignes, de Gabri ; tous deux condamnés à Montpellier par le comte de Broglie, le 23 octobre 1697. Le premier sur la *Magnanime* à St-Malo en 1698.

1483. MERCIER (Pierre-Paul), du Mas d'Azil, 25 ans, condamné à vie par l'Intendant du Roussillon, le 24 mars 1749, pour assemblée religieuse ; sur le *Dépôt* ; n° 4141 ; libéré en 1755.

1484. MERLE (Jean), de Vinsobre, en Dauphiné, 24 ans ; arrêté au Poisselard, le 4 nov. 1692 ; resta 7 mois en prison à Grenoble ; condamné par l'Intendant ; arrivé en galère le 14 mai 1693. Sur la *Renommée*.

1485. MERLE dit Rousson (Louis), de Fortunat, en Vivarais ; n° 25.656. Sur l'*Hérotine* ; mort à l'hôpital le 12 février 1708.

1486. MERLE (Pierre), condamné par le présidial de Montpellier, 26 septembre 1698.

1487. MERLET ou Merlin (Jacques), de Masmagnan près Grad, en Vivarais, cond. comme camisard en 1705. N° 28,829 ; sur la *Favorite*. Libéré le 24 juillet 1716.

1488. MESEBERGUE (Jean), avant 1705 ; sur la *Vieille-réale* à Marseille.

1489. MESSIL (Jean), de Blois, condamné par le parlement de Paris, 5 juin 1685. Libéré dans la suite.

1490. MESTRE (Jean), tailleur d'habits à Montrevel, 21 ans ; arrêté près de Sarlat et condamné pour sortie du royaume, 1687.

1491. MESTRE (Théodore), condamné par le présidial de Montpellier, 26 septemb. 1698.

1492. METGE, Mège ou Metger (André), valet chez le s^r Perier, de Ribauts, diocèse d'Alais, camisard, condamné par le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1704 ; n° 28,241 ; sur la *Guerrière* ; libéré le 24 juillet 1716.

1493. METGE (Etienne), de la Boscadelle en Cévennes condamné pour sortie du royaume (1701), n° 26,116 ; sur la *Princesse*. Libéré le 7 mars 1714.

1494. MEUNIER, Meusnier ou Musnier (Etienne), de Bonnière, en Dauphiné, condamné par ordre du roi, à Valence en 1688 ou 1689. Sur la *Conquérante* à St-Malo en 1698 ; mort à la peine la même année « des rigueurs de la dernière campagne. »

1495. MEUNIER (Pierre), avant 1705.

1496. MEUSSAC (Jean), de Castelnavarrens, condamné par le présidial d'Agen, 3 décembre 1687.

1497. MEYNADIER (Jean-Jacques), de Negrin, en Languedoc, condamné à Mazamet par M. de Broglie, le 14 avril 1689. Sur la *Gloire* à Marseille en 1698.

1498. MEYNADIER (Pierre), Deux galériens des mêmes nom et prénom : l'un de Mazonnet, paroisse de Pempidou, aux Cévennes, cardeur, 24 ans, condamné à Montpellier par M. de Broglie, le 11 février 1690 pour assemblée pieuse ; n° 11868 ; sur l'*Ambitieuse* ou *Emeraude* à Bordeaux en 1698 ; libéré en 1713 ; — l'autre, des Rousses, condamné par les officiers du bailliage de Gévaudan, le 2 août 1703 ; contumax.

1500. MIAILLE (Etienne), de Ferrières, en Languedoc, condamné par M. de Broglie, le 14 avril 1689. Mort à la peine.

1501. MICAULT (Jean), de la Flèche, en Anjou, condamné par la maréchaussée de Château du Loir, le 5 avril 1686.

1502. MICHEL (Etienne), avant 1705 ; sur la *Vieille-réale* à Marseille.

1503. MICHEL (Jean), cardeur à Valarague dans les Cévennes, condamné à Montpellier, le 16 juin 1692. Mort galérien de la *Sirène* à St-Malo, en 1699.

1504. MICHEL (Philippe), d'Orpierre en Dauphiné, condamné par l'Intendant, M. de Bouchat, le 12 octobre 1689. Sur l'*Illustre* à Marseille en 1695.

1505. MICHEL (Pierre), condamné par M. de Basville en 1689. Sa peine fut commuée en exil à Madagascar.

1506. MIELGUES (Jean), de Soudorgues, en Languedoc, condamné en 1704 ; mort à l'hôpital, le 28 septembre 1706. N° 28,812.

1507. MIGAULT (Jean), de St-Martin de Mesle près Poitiers, condamné par l'Inten-

dant, M. de Foucault, le 5 mars 1688 ; signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1508. MIGAUT (Jacques), mis aux galères en 1695 ; y était encore en 1705.

1509. MILLET (Antoine), d'Aru, en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 12 fév. 1686.

1510. MILLET (Jean), 1717.

1511. MILLON ou Millou (Claude), des Echelles, en Savoie, condamné par le parlem. de Grenoble, 14 mars 1687, pour avoir fait les fonctions de « conducteur. »

1512. MINGAU (Pierre), mort aux galères le 15 septembre 1696.

1513. MINGAUD (Etienne), boucher, condamné par le parlem. de Bordeaux, 16 déc. 1749, pour s'être marié par devant un ministre.

1514. MIRAMONT (Bertrand), de Mazères, en Foix, condamné par le présidial de... en août 1688.

1515. MIROIR (Jean), de S^t-Hubert, aux Ardennes, condamné par le parlem. de Metz, 3 sept. 1687. Mort à la peine.

1516. MISAULE (Pierre), sur la *Princesse* à Marseille.

1517. MOINIER père (Jean), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

1518. MOITIÉ (Jean), de Dieppe, condamné par ordre du roi, le 24 mai 1689. Mort à la peine.

1519. MOLINES, dit Bruc, fils aîné ; rentier de la dame d'André de Prat, Souteiran, de Finiels (?).

1520. MOLINIER (Jean), marchand facturier c'est-à-dire fabricant, de Hautpoul, diocèse de Lavaur, 21 ans, condamné à vie par l'Intendant du Languedoc, le 6 avril 1745, pour assemblée religieuse : sur la *Fortune* en 1746. N° 20,400 (et 2,229).

1521. MOLLE ou Moles (Jean), de S^t-Boni, en Velay, laboureur, 36 ans, condamné par M. de Broglie, le 18 août 1689, pour assemblée pieuse. N° 11,380. Sur l'*Amazone*. Libéré en 1713 et retiré à S^t-Gall.

1522. MOMMAS (Jean), laboureur à S^t-Carpense sur Garonne, 57 ans, arrêté près Sariat, voulant sortir du royaume, condamné à vie, 1687.

Mommejean, voyez Montméjan.

1523. MONESTET (Jean), d'Angrogne, vallée de Luzerne, condamné par l'Intendant M. de Bouchat, le 12 octobre 1689. Mort à la peine.

1524. MONFAGEON (André), boucher au Vigan en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, le 25 mai 1688.

1525. MONFORT (Pierre-Louis), ci-devant curé de la paroisse d'Annezay, en Saintonge ; condamné par l'Intendant de la Rochelle, le 19 novembre 1746, pour célébration de mariage et délivrance de certificat de mariage de religionnaires.

Monner, voyez Robert.

Monnor, voyez Oddes.

1526. MONNET (Nicolas), de Triaux de Néron, en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 19 juillet 1687. Mort à la peine.

1527. MONNIER, Mongnier ou Maunier, appelé de Lacroix ou de S^t-Croix (Jean), de Valfranchisque aux Cévennes, condamné à Montpellier en 1695 pour assemblée religieuse : détenu dès juin 1698 dans les cachots du Château d'If où il mourut le 4 mars 1709. N° 18,678.

1528. MONTAGUT dit Bouet (Etienne), apprenti fabricant du faubourg Ville nouvelle à Montauban, condamné, le 15 avril 1752, par l'Intendant de cette ville.

1529. MONTANIEL (le sieur de), cond. à Montpellier, le 23 oct. 1697. Contumax.

1530. MONTASIER (François), mort le 15 mars 1702.

1531. MONTASIER (Pierre), de Breville, en Poitou, condamné en 1701 ; n° 51 ; sur la *Triomphante* à Dunkerque ; mort à la peine le 19 mars 1709.

Montauriol, voyez Robert.

Montbeton, voyez Caumont.

1532. MONTESSON (Jean), galérien réfugié à Berg-op-Zoom, avec sa femme Perrine Duhoussais et leur enfant, demande aux Etats de Hollande un emploi de cornette, 23 février 1703.

1533. MONTEIL (Arnaud), de Nègrepalisse, en Quercy, condamné par l'Intendant de Montauban, le 3 décembre 1689.

1534. MONTFARRAT, garçon marchand chez le sieur Vidales, près la place, à Castres, condamné par M. de S^t-Priest à Montpellier, le 11 octobre 1754. Contumax.

Montméjan ou Mommejean, voyez Longe.

1535. MORAN (David), de Soustelle, camisard, condamné par le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1704. Mort à la peine le 10 mars 1705.

1536. MOREAU (André), de Mougou près Poitiers, condamné par l'Intendant M. de Foucault, le 5 mars 1688. Mort à la peine.

1537. MOREL (Jacques), de Vitry-le-François, tailleur de pierres, 34 ans, condamné par le parlement de Metz, le 17 septembre 1686 pour sortie du royaume ; sur la *Valeur*,

puis sur la *Sirène* à St-Malo en 1698, n° 8552. Libéré en 1713 et retiré au canton de Neuchâtel.

1538. MOREL (Matthieu), de Barges, paroisse de St-André d'Esfontgeac, diocèse de Viviers, — et d'après son jugement — du lieu de Cheyne, paroisse de Chambon en Velay; étudiant en théologie; condamné pour la vie, à l'âge de 14 ans, par l'Intendant du Languedoc, M. de Bernage, le 8 février 1740, pour avoir suivi son oncle, le ministre Matthieu Morel dit Duvernet. Sur la *Fortune* en 1746. N° 16,193. Libéré le 12 février 1761.

1539. MORIER (André), Suisse, signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1540. MORIN (Antoine), signalé comme le précédent.

1541. MORIN (Jean), de Collet, camisard, condamné par le maréchal de Montrevel à Alais, le 7 novembre 1703.

1542. MORIN (Jean-Matthieu), de St-Julien, condamné par le parlem. de Grenoble, le 6 nov. 1745; sur la *Madame*.

1543. MORLAT (Jean), de Paris, condamné par lettres de commutation de peine, en mars 1688.

1544. MORLOT (David), du comté de Montbéliard, condamné par le parlem. de Metz, le 15 mars 1687, pour avoir servi de guide.

1545. MORTIER (Antoine), fabricant de bas, de Calvisson, 76 ans, condamné par l'Intendant du Languedoc, le 15 mars 1751, pour avoir assisté à une assemblée religieuse; n° 5464.

1546. MOUCHA (Isaac ou Pierre), de Vernou, en Vivarais; mort à la peine en 1691.

Mouissié (Jean), fils de Jean, dit Varenne, vigneron des Cabouillons; le même que Moussier ci-après n° 1556.

1547. MOULIN (Pierre), de St-Léger, en Gévaudan, condamné par M. de Broglie, le 13 mars 1690. Sur la *Sirène* à St-Malo en 1698. Mort le 7 septembre 1702.

1548. MOULINES (François), condamné par le présidial de Montpellier, 26 septembre 1698.

1549. MOULINIER (Pierre), laboureur à Moulières, 28 ans, arrêté près Sarlat et condamné pour avoir tenté de sortir du royaume, 1687.

1550. MOULON (Louis), de Lorris, condamné par le parlement de Metz, 25 sept. 1686. Libéré le 24 juillet 1716.

1551. MOURAILLE (David), de Nages, en Languedoc, accusé de ce que son fils était

avec les Cévenols, et condamné, 1705; n° 28,836; sur la *Perle*.

1552. MOURET, de Bergerac, condamné pour sortie du royaume, en 1701.

1553. MOURGUES (Etienne), de Nîmes ou des environs, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, 27 fév. 1720.

1554. MOURGUES (Jean), de Collignac, en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, 5 mars 1686. Mort à la peine.

1555. MOURS (Joseph), de Lariva, en Vivarais, écroué en 1706; n° 30,905; sur la *France*. Mort à l'hôpital, le 3 déc. 1709.

1556. MOUSSIER (Jean), du Fau, diocèse de Montauban, 23 ans, condamné à vie par l'Intendant de Languedoc, le fév. 1747, pour distribution d'aumônes; écroué sur la galère le *Dépôt*, 15 mai 1748. N° 22,376 (et 3,454).

1557. MOUSSON (Josué), de Metz, condamné par le parlem. de cette ville, 22 juin 1686. Libéré par la suite.

1558. MOUTON (Jacques), condamné à Montpellier, le 28 juillet 1702.

1559. MUCHET (Philippe), signalé en 1693 pour sa persévérance dans la foi.

1560. MULETIER (Jacques), de la Vivrière, hameau du Mandement de Gigors, en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 3 juillet 1750. Libéré en 1758.

1561. MULIER (Pierre), de Hautespine, en Normandie, condamné par M. de Berry, maître des requêtes, le 8 déc. 1687. A été libéré.

1562. MUNIER (André), de St-Prié en Vivarais, condamné à Beaugard en 1689. Sur la *Ambitieuse*; n° 13,324. Sur la *Gloire* à Marseille en 1698. Mort à l'hôpital, le 26 février 1703.

1563. MURET dit Blancard (Pierre), de St-Léger de Payre, en Gévaudan, condamné par le duc de Roquelaure à Montpellier, le 1^{er} juin 1706. Contumax, écroué en décembre 1706, libéré le 24 juillet 1716. Condamné pour des armes trouvées en sa maison et pour avoir été aux assemblées pieuses; n° 31,134; sur la *Grande-Réale*.

1564. MUSSETON (Jean), de St-Jean, vallée de Luzerne, en Piémont, condamné comme vaudois par M. de Bouchat, Intendant du Dauphiné, le 12 octobre 1689. Sur la *Hardie* en 1695, puis sur l'*Eclatante*. Libéré le 7 mars 1714.

1565. MUSSY (Pierre de), de Gissy sur Seine, condamné par le Conseil souverain d'Alsace, le 28 juin 1688.

1566. NADAL (Jacques), bourgeois et ancien de La Salle, en Languedoc, condamné

par le présidial de Nîmes, le 3 avril 1686, grâcié le 16 janvier 1687. (Voy. Jurieu, Lett. past., 1, p. 79.)

1567. NADAL ou Nadan ou Nadau (Pierre), de Lusignan, en Poitou, condamné pour sortie du royaume, 1700. Sur la *Triomphante* et la *Palme*, à Dunkerque. Libéré le 24 juillet 1716.

1568. NAUDY (Moïse), de Grateloup près Agen, arrêté près Sarlat en 1687, voulant sortir du royaume, et condamné par le Parlement de Guyenne, le 20 mars 1688.

1569. NAUTERY (Jean-Jacques), d'Aire en Guienne, condamné par ordre du roi, le 21 janvier 1688. Evadé.

1570. NAUTONNIER (Guillaume de), de Castelfranc, sieur de Lolmarié, habitant le lieu dit Lolmarié, consulat de Venez, condamné par M. de Saint-Priest à Montpellier, le 26 octobre 1754, libéré en 1757.

1571. NEAU (Élie), de Soubise, en Sainctonge, condamné par le parlem. de Rennes, 6 mars 1693, écroué à Marseille le 19 mai suivant, détenu au fort St-Nicolas depuis le 5 mai 1694 jusqu'au 3 juillet 1698, libéré ce jour-là sur la demande de l'Angleterre; mort catéchiste à New-York, le 3 septembre 1722.

1572. NÉBAUDE (Pierre), signalé en 1693 pour sa persévérance dans la foi.

1573. NEBOUS (David), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1574. NÈGRE (Jean), de Peiremale, près Anduze, condamné par le présidial de Nîmes, le 20 janvier 1689; sur la *Hardie* à Marseille en 1698.

1575. NÈGRE (André), libéré; et pensionné par les Etats de Hollande (300 fl.) en 1736.

1576. NÈGRE (Louis), cardeur de laine de Montaren, diocèse d'Uzès, condamné par l'Intendant du Languedoc, le 24 décembre 1750, pour assemblée religieuse; n° 3,439.

1577. NERBUSSON (Pierre), de St^e. Foy, près Agen sur Garonne, écroué en mai 1702, sur la *Grande-Réale*; n° 25,727: mort le 1^{er} mars 1703.

1578. NERSE (Jean), de Vebron, en Languedoc, condamné comme prédicateur parmi les camisards; écroué le 19 janvier 1704; n° 28,246; sur la *Réale*.

1579. NICOLAS (Charles), 1717.

1580. NICOLAS (Jean-Baptiste), de Mens en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 22 décembre 1685. Libéré.

1581. NICOLAS (Pierre), deux galériens des mêmes nom et prénom: le premier si-

gnalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi;—le second, de Rebaute, camisard, condamné par le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1704; très probablement libéré en 1711 ou 1712.

Niger, voyez Grenier.

1583. NIRET (Jean), 1713. Libéré le 15 novembre 1717¹.

1584. NISSOLEZ (Pierre), de Bédarieux, en Languedoc (1688); sur la *Princesse*; n° 9580; libéré en 1711 ou 1712 à condition de servir dans les troupes.

Noe, voyez Nouy.

1585. NOEL (Claude), de St^e-Hidorite, en Languedoc, écroué en 1704 sur la *Princesse*. N° 28,242. Mort le 20 mars 1710.

1586. NOEL (Nicolas), de Metz, condamné par ordre du roi, le 27 janvier 1689.

1587. NOGUET (Abraham), de Goumes, en Poitou, condamné par l'Intendant, M. de Foucault, le 5 mars 1688.

1588. NOGUIER (Jean), de Montpellier, condamné par le parlem. de Dijon, 15 mars 1687; mort à la peine.

Noir (Louis), voyez L-noir.

1589. NOIREAU (François), de Brévillèle-Prunier, dioc. de Poitou, condamné pour sortie du royaume (1700); n° 50; sur la *Triomphante* à Dunkerque.

1590. NOLIBOIS (Daniel), de Metz, lieutenant au régiment de Languedoc, condamné à Metz, le 8 juin 1686.

1591. NOUGARÈDE (François), d'Aumessas et Jean dit LaBaume, de Grimal, camisards, condamnés par le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1704.

1592. NOUSILLE (Jacques), du Poitou, condamné à perpétuité par l'Intendant de cette province, 27 juin 1719, pour avoir fait la lecture dans une assemblée religieuse tenue à Benet.

¹ C'est peut-être le même que le poitevin NIVET dont parle Court dans ses mémoires (pub. par E. Hugues, 1885) comme ayant été condamné à Poitiers, à la fin de juin ou au commencement de juillet 1715: « Il avait souvent quitté sa charrue pour adresser dans les assemblées des exhortations de piété et de persévérance dans la foi à ses compatriotes. Il témoigna beaucoup de fermeté devant le subdélégué qui l'interrogea. Un jour que celui-ci l'avait tenu sur la sellette depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir, pour couronner la scène il lui dit d'un ton railleur: « Que fera le petit troupeau, maintenant qu'on tient son pasteur? — Ne vous mettez pas en peine du petit troupeau, Monsieur, lui répondit Nivet; il a un pasteur à couvert de vos recherches, et ce qui ne l'abandonnera pas. »

1593. NOUGIER (Pierre), du Languedoc (1688 ou 1689).

Nouy, appelé aussi *Nouy de Garin* ou *Nouvel*, condamné par M. le maréchal de Montrevel à Nîmes, le 13 mars 1703; galérien à Marseille en 1705. Il est le même que Guerin (Antoine-Noé), ci-dessus n° 1107.

1594. NOVIS le père, (Jacques), du Mas de Novis, paroisse de Vabres, diocèse d'Alais, condamné par l'Intendant du Languedoc, le 5 octobre 1754, pour avoir donné asile au ministre Étienne Teissier dit Lafage. Contumax.

1595. OBIÉ (Louis), de la Tremblade, en Saintonge, condamné par le parlem. de cette province, le 17 septembre 1689.

1596. ODET (Claude), de Gié, en Champagne, condamné à Brissac par le prévôt de Montpellier en 1693; sur la *Vieille-Saint-Louis* à Marseille en 1698.

Odet, voyez Oudet.

1597. ODON ou Odou (David) sur la *Gloire* à Marseille, vers 1695.

1598. ODON (Marc), de Valdrôme, en Dauphiné, condamné par l'Intendant, M. de Bouchat, le 23 nov. 1689; n° 21,830; sur la *Gloire*; mort à la peine le 7 juillet 1708.

1599. ODOU ou Oddes, de Montmaur, en Dauphiné, condamné par l'Intendant de cette province, le 12 octobre 1689.

Ogier, voyez Augier (François).

1600. OGIER (Jean), de Bèze, en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 22 juin 1686, pour être revenu chercher en France ses vieux parents. A été libéré.

1601. OLIVIER ou Olives (Jacques), laboureur, natif de Foissac près d'Uzès, habitant de S^t-Maurice, en Languedoc, 20 ans, condamné par M. le maréchal de Montrevel à Nîmes, le 13 mars 1703, comme camisard; écrouté en avril de la même année; n° 27,308 sur l'*Amazone*; libéré le 25 juillet 1716.

1602. OLIVIER, de S^t-Laurent, condamné par le parlement de Grenoble, le 21 mai 1740.

1603. OLLIVIER (Jacob), de Massillargues, condamné par le présidial de Nîmes, le 3 mars 1698.

1604. D'ORELLE (Bertrand), de Miremont, en Dauphiné; 44 ans; cond. par M. de Larrey.

1605. ORILLON (Gaspard), de S^t-Pargoire près Montpellier, condamné par le parlem. de Grenoble, 3 juillet 1686. Libéré.

1606. OUDET ou Odet (Claude), de Gissy-sur-Seine, condamné par le Conseil souverain d'Alsace, le 28 juin 1688.

Oudou (Marc), voyez Odon.

Oules de la Tour, gentilhomme condamné en 1745, obtint, grâce à de puissantes protections, à subir sa peine à l'hôpital. Le même que Doulès, ci-dessus n° 763.

1607. OULLIVIER (Jean), de Bédarioux, condamné par le présidial de Béziers, 5 janvier 1685. Libéré.

1608. OULT (Bertrand), de Loriol, en Dauphiné, condamné par le lieutenant général, M. de Larey, 30 août 1689.

1609. PABION (Jacques), tisserand de toile à Dezané, en Vivarais, cond. le 10 octobre 1699.

1610. PAGOT (Pierre), des environs de Valence en Vivarais, condamné par ordre du roi en nov. 1689.

1611. PAINEL, Painet ou Panel (Abraham), de Croissy, en Normandie, condamné à Alençon, le 7 fév. 1690. Mort galérien de l'*Hérotin* en 1698.

1612. PALAYER (Pierre), de Besagnes en Vivarais, ou des Agnez, ou de Sagner en Vivarais, condamné par l'Intendant de Montpellier, le 19 mai 1690, pour assemblée pieuse. N° 12,154. Sur la *Souveraine*; puis sur la *Réale-Capitaine* à Marseille, vers 1695; et sur la *Vieille S^t-Louis* en 1698.

1613. PALEDAN (P.) de Dieusses, paroisse de Portes, dioc. d'Uzès, écrouté en oct. 1704. N° 28,336. Libéré moyennant abjuration.

1614. PALISSE (Charles), du Pin, en Languedoc, condamné par le présidial de Montpellier, le 26 septembre 1698; mort à la peine, galérien de la *France*, le 7 mars 1699. Panget ou Pauget, voyez Peaujet.

1615. PANSON (Jean-Benoît), de Châlons, en Champagne, condamné par le présidial de Nîmes, le 20 octobre 1687.

Panson, voyez Passon.

1616. PARAT (Pierre), de Serre, en Béarn, condamné par le parlement de Pau, le 20 août 1686.

1617. PARAUT (Pierre), de la Vernède en Armagnac, condamné par le parlem. de Grenoble, 26 mai 1685.

1618. PARRAU (Jean), de Sommière, condamné par le présidial de Montpellier, le 31 mars 1698.

1619. PARIS (Étienne), de Caen, condamné par le vice-bailli de cette ville, le 27 mars 1686. Mort à la peine.

1620. PASCAL (Philibert), d'Orange; sur la *Vieille-Réale* à Marseille vers 1695.

1621. PASCAL (Abel), de Loriol, condamné à vie par l'Intendant du Dauphiné, 1697.

1622. PASCAL (Pierre), de Mazel, paroisse de S^t-Julien d'Arpaon, peigneur de laine, condamné à vie pour avoir été surpris dans

une assemblée religieuse, le 4 août 1726, au bois de la Taillade voisin de S^t-Julien ; libéré, et pensionné par les Etats de Hollande (300 fl.) en 1736.

1623. PASCAUD (Pierre), natif des environs de Montélimar, en Dauphiné, condamné par l'Intendant de cette province en 1690, mort en mer pendant la campagne d'Espagne, le 1^{er} juillet 1694.

1624. PASQUIER (Denis), condamné pour avoir assisté (juin 1701) à une assemblée qui se tint « du côté de Foissac proche Uzès, » et sur laquelle on fit feu. Mort en 1702, le 3 janvier.

1625. PASSON, ou Panson (Jean), de Vitry-le-François, en Champagne, condamné par le parlem. de Metz, 25 février 1687.

1626. PASTEL (Jacques), d'Anduze, condamné par le duc de Roquelaure à Montpellier, le 13 février 1717 ; libéré en 1724, sur la demande du roi de Prusse, pour servir comme grenadier. Est peut-être le même que Jacques ou Jean Pitel.

1627. PASTRE, dit Friquet (Etienne), du Pragelas en Dauphiné, condamné à Grenoble, le 23 nov. 1689 comme vaudois. N^o 11,829 ; sur l'*Ambitieuse* ou *Emeraude* à Bordeaux en 1698 ; libéré le 7 mars 1714 ; pensionnaire de MM. de Berne à Morges en 1719.

1628. PATONNIER (Clément), de Bourdeaux, en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, le 25 sept. 1686, pour sortie du royaume, à dix ans ; n^o 8381 ; il était encore sur l'*Eclatante* ou la *Triomphante* à Brest en 1698 ; libéré en 1713.

1629. PAU, Pauc ou Peau (Charles), second fils de Paul, de Caveirac, diocèse de Nîmes, en Languedoc, condamné le 2 nov. 1702 ; n^o 26,992 ; en campagne en 1704.

1630. PAUL (Pierre), de Bédarieux, condamné par le présidial de Béziers, le 5 janvier 1685 ; mort à la peine.

1631. PAULET (David), d'Anduze, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, le 13 février 1717.

1632. PAULET (Laurent), prosélyte d'Ausabaux en Languedoc ; condamné comme camisard ; n^o 28,821 ; sur la *Guerrière* en 1705 et 1711 ; libéré le 24 juillet 1716.

1633. PAUSIER (Jean), condamné par le présidial de Montpellier, le 26 septembre 1698.

1634. PAUX ou Pau (Pierre de), avant 1705 ; sur l'*Ambitieuse* à Marseille.

1635. PAVIE (Claude), 31 ans, laboureur de Villeneuve de Berg, en Vivarais, cond. le 10 octobre 1699, pour avoir été au préche

à Orange ; n^o 23,820. Sur la *Souveraine* à Marseille. Libéré en 1713 et retiré à S^t-Gall,

1636. PEAUJET, Pauget ou Panget, signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1637. PECHADERGUE (Jean), fouleur d'étouffes, condamné par le parlem. de Bordeaux, 17 déc. 1749.

Pecheu (Etienne), le même que Pastre dit Friquet.

1638. PEIRS ou Peirenc (Pierre), du Vivagan, cond. le 21 août 1692.

1639. PEIROLLE (Sébastien), de Menglon ou de Mens, en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, le 13 février 1687.

1640. PÉLADAN (Daniel), de Cellas, camisard, condamné par M. le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 17 janvier 1704.

1641. PÉLADAN (Paul), de Pont-de-Montvert, en Gévaudan, condamné par M. le maréchal de Montrevel, le 8 mai 1703.

1642. PÉLANCHON (Matthieu), de Sivergue près Mérindol, en Provence, condamné par l'Intendant du Dauphiné, le 12 octobre 1689. Sur la *Fortune* à Marseille en 1698.

1643. PELAT (Moïse), dit La Fontaine, de S^t-Baudille en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, le 21 déc. 1685 ; mort à la peine.

1644. PELCUERS ou Pellecœur (André), de Florac, en Gévaudan, chantre, 35 ans ; condamné à Montpellier, le 2 mai 1691, pour assemblée pieuse. N^o 13,262. Sur l'*Eclatante*. Libéré en 1713. Pensionnaire de MM. de Berne à Morges en 1719.

1645. PELET (Etienne), de Nîmes ou des environs, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, le 27 fév. 1720.

1646. PELET, baron de Salgas (François), condamné par M. de Basville à Alais, le 27 juin 1703, comme camisard ; n^o 27,996 ; sur la *Valeur* ; longtemps détenu au fort S^t-Nicolas à Marseille ; libéré le 26 octobre 1716.

1647. PELET (Jacques), de Millau, cond. le 2 oct. 1698.

1648. PELEGRIN (Louis), du Languedoc, 1688 ou 1689.

1649. PELEGRIN (?) condamné par le présidial de Montpellier, le 26 sept. 1698.

1650. PÉLISSIER (Jean), d'Anduze, condamné par le présidial de Nîmes, le 20 janvier 1689. Mort à la peine,

1651. PÉLISSIER (Matthieu), de Chermaison en Vivarais, condamné par M. de Broglie, le 17 juin 1689.

1652. PELLERIN (Pierre), de Rez, condamné par l'Intendant M. de Foucault, le 5 mars 1689. Mort à la peine.

1653. PELLETAN (Antoine), du Pont-de-Montvert, en Gévaudan, condamné à Montpellier, le 23 mai 1698. Mort à la peine, le 2 juin 1701.

1654. PELLETAN (Daniel), du Languedoc; mort à la peine, le 9 octobre 1704.

1655. PELLETAN (Paul), de Mortagne en Saintonge, d'abord condamné à Dinan à être pendu, puis à Vannes aux galères, le 17 septembre 1689. Sur la *Vieille-S^t-Louis* à Marseille en 1698. Libéré après dix ans de galères par l'intervention des Etats de Hollande, qui lui accordent un secours de 25 florins.

1656. PELLIERE (Georges), marchand, de Vitry-le-François en Champagne, condamné par le parlem. de Metz, 17 septembre 1686. Libéré.

1657. PENAILLÉ (Antoine), de Pamies, en Dauphiné; *aliàs* Anthoine Penard de Pons, en Dauphiné; condamné par M. de Larrey, le 21 juillet 1689 pour assemblée pieuse. N° 11,391. Sur la *France* et sur la *Vieille-réale*.

1658. PENCHINADE (Jean), de Sommières; cond. avant 1705; écroué en 1709; n° 33,977; mort le 22 octobre 1710.

1659. PEPIN (André), de Nîmes ou des environs, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, le 27 février 1720.

Pérat, voyez Tourreil.

1660. PÉRAUD (Pierre), de S^t-George, en Saintonge, lieutenant d'un vaisseau danois, condamné à Toulon, puis à Aix en 1694. Sur la *Vieille-S^t-Louis* à Marseille en 1698; libéré plus tard.

1661. PERCHE (Jacob), de Middelbourg en Zélande, condamné par jugement souverain à Tournay, le 4 juillet 1686. Mort à la peine.

1662. PERRER (Jacques), condamné par le présidial de Montpellier, le 26 septembre 1698. Peut-être le même que Jacques Peschier, ci-après n° 1672.

1663. PÉRIDIER (Jacques), de Satinelles, en Languedoc, condamné par l'Intendant de Montpellier, en juillet 1693, pour assemblée pieuse; n° 15,913. Sur la *Fidèle* à Marseille en 1698. Libéré en 1713.

1664. PÉRIDIER (Jean-Pierre), frère du précédent, condamné pour même sujet par l'Intendant de Montpellier en 1693; n° 15,915; sur la *Fidèle*; sur la *Saint-Louis* à S^t-Malo en 1698. Libéré en 1713.

1665. PÉRIER (Antoine). Deux condamnés des mêmes nom et prénom: l'un de Polinies, paroisse de Castagnol, aux Cévennes, n° 12,171, mis sur l'*Ambitieuse*; — l'autre, notaire à Vialas, de Poyols, en Dauphiné;

tous deux condamnés en mai 1690 et mis à la chaîne le 2 juin. Voyez Brunel, ci-dessus n° 449. — Celui de Castagnol, libéré en 1713 à 61 ans, fut pensionnaire de MM. de Berne à Morges en 1719.

1667. PÉRIER ou Perrier (Jean et Pierre), frères, de Castagnolles, diocèse d'Uzès, condamné par l'Intendant de Montpellier, le 19 mai 1690. Sur l'*Ambitieuse* en 1691; signalés en 1693 comme ayant triomphé de leurs défaillances dans la foi. Jean fut libéré en 1698.

1669. PÉRIER (Jean), de Gap, en Dauphiné, condamné en 1701 comme guide; n° 25,659; sur l'*Héroïne*.

1670. PÉROLS (Jean), mort à la peine (en 1700).

1671. PERRIER (Isaac), mort en 1698.

Pescheu (Etienne), dit Pastre ou Fricquet; voyez ces noms.

1672. PESCHIER (Jacques), de Bagnols, cond. par le présidial de Montpellier, le 26 sept. 1698. Voyez ci-dessus n° 1661.

1673. PETEL (Pierre), du Havre de Grâce, condamné à Dunkerque et à Paris en 1689. Sur la *Forté* à S^t-Malo en 1698.

1674. PETIT, dit Roussal (Antoine), de Nègrepelisse, en Quercy, condamné par l'Intendant de Montauban, le 3 déc. 1689.

1675. PETIT (Isaac), de Nègrepelisse ou de la Clavelle près Montauban, condamné par l'Intendant de cette ville, le 3 déc. 1689, pour assemblée pieuse. N° 12,124. Sur la *Souveraine*; puis sur la *Ferme* en 1691; mort à l'hôpital le 26 sept. 1712.

1676. PETIT (Jean), de Castagnolles, diocèse d'Uzès, condamné par l'Intendant de Montpellier, le 19 mai 1690; mis à la chaîne le 2 juin. Sur la *Valeur* à Marseille vers 1695. — Elie Benoit le nomme Jean Petel.

1677. PETIT (Jean-David), de Gien, condamné pour sortie du royaume (1698). Sur la *Princesse*, puis sur l'*Héroïne* à Marseille; libéré le 23 juillet 1716.

1678. PETIT (Pierre), co-seigneur de Mazet, de Saint-Lager de Peyre, diocèse de Mende, condamné à l'âge de 77 ans, par le duc de Roquelaure à Montpellier, le 1^{er} juin 1706.

1679. PETUR ou Peter (Benott), de la principauté de Neuchâtel, condamné par l'Intendant du Dauphiné, le 12 octob. 1689.

1680. PEYRE (Claude), avant 1705. Libéré en 1713. Est peut-être le même que Claude Pavie, n° 1634.

1681. PEYRE (Noé ou Noël), cardeur de laine de Duplo... paroisse de... Lasserre, cond. à Montpellier par M. de Basville, le

2 novembre 1701, pour avoir assisté à l'assemblée religieuse tenue au creux du Vair, près des Ollières (Vivarais), le 14 septembre précédent.

1682. **PHYROBELLA** (Jean), de Soulages, condamné...?

1683. **PIALLAT** (Claude), de Vinsobres, condamné en 1745 ou 1746.

1684. **PIC** (Jacques), de Vinbouche en Cévennes; envoyé en Amérique en 1701 pour n'avoir pas voulu abjurer, condamné pour contrebande à la Martinique. Mis sur la *Gloire*, n° 25,965. Libéré en 1712 à condition de servir dans les troupes.

1685. **PIC** (Jean), des Mages, paroisse de Mialet, diocèse de Nîmes, condamné par M. le duc de Berwick à Nîmes, le 5 juin 1705; mis sur la *Superbe*, n° 29,622. Libéré en 1712 après abjuration.

1686. **PICNOT** (Elie), de Bergerac en Périgord, condamné à Bordeaux en août 1692 pour sortie du royaume; n° 16,228. Sur la *Galante* à St-Malo en 1698, libéré en 1713, et pensionné (300 fl.) par les Etats de Hollande.

Picoron, voyez Piron.

1687. **PIEDNOEL** (Jean), marchand, de Rouen, condamné par le présidial de cette ville, le 2 juillet 1687. Passé en Amérique.

1688. **PIÉMARIN** (Jacques), du Vigan, aux Cévennes, 24 ans, sans profession, condamné à Montpellier en 1692 pour assemblée religieuse. N° 14,268. Sur la *Perle* à St-Malo en 1698 et sur l'*Héroïne*. Libéré en 1713 et retiré à Berne.

1689. **PIERRE** (Jean). Deux galériens des mêmes nom et prénom: le 1^{er} (1692), de Saintonge, galérien sur la *Reine*; — le 2^{es} de Cahors, condamné par M. le maréchal de Montrevel, le 10 juin de la même année. L'un des deux fut libéré en 1713, et pensionné (200 fl.) par les Etats de Hollande.

Pierre, voyez Peire.

1691. **PIGEON** (Pierre), marchand, de Louvrières en Normandie, condamné par M. de la Reynie à Paris, le 26 mars 1688.

1692. **PIGEOT** (Daniel), de Praille près Poitiers, condamné par l'Intendant M. de Foucault, le 5 mars 1688, mort à la peine.

1693. **PIGNAN** (Isaac ou Pierre), fils de Moïse, de Vergère en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, le 4 avril 1686. Libéré.

Piguet, voyez Piquet.

1694. **PILLIET** (Jean), de Lauercy de Can près Dieppe, condamné par le parlem. de Metz, 28 mai 1686. Libéré.

1695. **PILOTY** (Jean-Antoine de), sieur de

Lezan en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, le 4 juin 1686. Libéré.

1696. **PIN** (Daniel), d'Anduze, condamné à vie comme relaps (Nîmes, 12 février 1700).

1697. **PINARD** (Jacques), du Vivarais, cond. avant 1703; libéré en 1713.

1698. **PINARD** (Jacques), de Rances, canton de Berne, 1710; n° 35,921; sur l'*Invincible*.

1699. **PINEAU** (Simon), de la paroisse de Cauze en Saintonge, tisserand, 45 ans, condamné à Xaintes en mars 1690 pour assemblée religieuse; n° 12,519. Sur la *Fière*, puis sur la *Magnanime* à St-Malo en 1698. Libéré en 1713 et retiré à Basl.

1700. **PINET** (André), de Grosjeanne, condamné à Montpellier par l'Intendant du Languedoc, le 1^{er} mars 1737. Contumax.

1701. **PINET** (Jacques), de la paroisse de Crossy; condamné à Alençon en 1690 ou 1691; sur la *Fière* à St-Malo en 1698.

1702. **PINET** (Pierre), deux galériens de mêmes nom et prénom: l'un de Maruejols en Gévaudan, condamné par le parlement de Grenoble, le 30 mars 1686, libéré; — l'autre, laboureur de Luzeran, paroisse de Menglon, diocèse de Die en Dauphiné, condamné par le parlement de Grenoble, le 3 juillet 1750; n° 5,624. Libéré en 1755.

1703. **PINTARD** (Samuel), de Saint-Roman aux Cévennes, condamné par M. de Broglie, le 20 janvier 1690. Sur la *Grande* à Marseille vers 1695.

Piot, voyez Puech.

1705. **PIOZET** (Noël), de Genérac en Languedoc, écroué le 16 mars 1703.

1706. **PIQUEMIL** (Jean de), d'Orenze près Orthès, condamné par le parlem. de Pau, 20 déc. 1687.

1707. **PIQUET** ou **PIGUET** (Thomas), de Teyssières en Dauphiné, condamné par ordre du roi, le 28 février 1689; mort à la peine.

1708. **PIRON** (Jean), de Beu, près Dreux, d'abord condamné par le président de la maréchaussée, puis à Paris en 1690. Sur la *Vieille-St-Louis* à Marseille en 1698; mort le 5 avril 1706.

1709. **PIRON** ou **PICORON** (Pierre), de Breuilpugnez en Poitou, condamné en déc. 1700 à l'âge de 16 ans; n° 27,008; sur l'*Ambitieuse*; mort à l'hôpital, le 23 février 1703.

1710. **PITEL** (Jacques ou Jean), condamné en 1717, à l'âge de 17 ans. Voyez Pastel.

1711. **PITET** (Jean), signalé en 1693, pour sa persévérance dans la foi.

1712. **PLAIGNÉ** ou **PLAIGNÉZ** (Jean), de

Nègrepelisse en Quercy, condamné par l'Intendant de Montauban, le 3 déc. 1689.

1713. PLAN (Daniel), de Crupies près Bourdeaux, diocèse de Die en Dauphiné, condamné par le présidial de Valence, le 5 nov. 1687. Mort à la peine.

1714. PLANQUE (Jean) de Touras, en Languedoc, condamné comme camisard en 1703; n° 27,670; sur la *Valeur*. Peut-être est-ce le même que PLANQUET, sans prénom, condamné par le maréchal de Montrevel, le 7 juin 1703.

1715. PLANTAT (Pierre), journalier de Gallargues, en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, le 4 avril 1686.

1716. PLANTEFÈVE (Abraham), d'Amsterdam, pris sur un vaisseau de cette ville, sans passeport, en 1694; condamné à La Martinique en 1705; mis sur la *Patrone*, puis sur l'*Ambitieux* à Marseille; n° 22,462.

1717. PLANTIER (Isaac), condamné avant 1705; sur l'*Invincible* en 1712; libéré après abjuration.

1718. PLANTIER (Jean-Pierre), de Nîmes ou des environs, condamné par M. le duc de Roquelaure, à Montpellier, le 27 février 1720.

1719. PLATON (Antoine), de Puyol en Gascogne; sur la *Sirène* à St-Malo en 1698.

1720. PLOOS VAN AMSTEL (Elbert), natif d'Amsterdam, marchand à Bayonne et emprisonné dans cette dernière ville, pour avoir aidé des protestants à quitter le royaume et avoir envoyé son fils en Hollande porter de l'argent aux réfugiés. Cité par devant le parlem. de Bordeaux pour être envoyé aux galères (Reg. de la Corresp. des Etats gén. de Holl., 2 avril 1686).

1721. POINCIN (Girard), de Cluni en Luxembourg, condamné par le parlem. de Metz, 28 déc. 1686. Mort à la peine.

1722. POISSANT (Jacques), de Marenne, en Saintonge, condamné par le parlem. de cette province, le 17 déc. 1689; sur la *France* à Marseille en 1698. Libéré à la même année.

1723. POITEVIN, fils de Pierre, de Pignan, condamné par M. de Basville à Nîmes, le 20 août 1704. Contumax.

1724. POLET (François), de St-Martin en Bombane aux Cévennes, condamné par le présidial de Nîmes, le 15 nov. 1689.

1725. POLGE (Antoine), de Nîmes, condamné par M. le marquis de LaFare, à Alais, le 3 avril 1730.

1726. POLIS (Étienne), de Montpellier; écroué en 1705. N° 29,628.

1727. POMMIER (Jean-André), chapelier

à Livron, condamné par le parlem. de Grenoble, 2 avril 1746. Libéré en 1751.

1728. PONCET (Brémond), de St-Estève, condamné par le maréchal de Montrevel, le 7 juin 1703.

1729. PONS (David), en campagne en 1704.

1730. PONS (Jacques), dit Deleuze, de St-Frezal de Ventalon, condamné par M. de Basville à Montpellier, 22 août 1701.

1731. PONS (Pierre), de Valaraugues aux Cévennes, condamné le 24 nov. 1698; sur la *Favorite*; mort à la peine, le 13 mai 1700.

1732. PONTIÉ (Jean-Antoine), de Carnal, paroisse de Bebrou, condamné à Montpellier, le 26 mai 1698, écroué sur la *Grande-Vieille-Réale* à Marseille.

1733. PONTIÉ (Pierre), de Roussets en Gévaudan, écroué en octobre 1705, mort le 31 décembre 1708.

1734. PONTIER (Jean), condamné par les officiers du bailliage du Gévaudan, le 2 août 1703. Contumax.

Pontiez, voyez Robert.

1735. PONTOVY (François), 1713.

1736. PORBÈRE (Godefroy), Suisse, condamné par le conseil de guerre de la citadelle de Lyle, le 25 janvier 1688.

1737. PORCHERON (Michel), du Languedoc, condamné pour désertion; n° 2,678; mort le 15 février 1703.

1738. PORTALIER (Jacques), de Fontomels, condamné par les officiers du bailliage de Gévaudan, le 2 août 1703. Contumax.

1739. POTTIER ou Pothier (Pierre), de Lespinas en Vivarais, condamné par l'Intendant M. de Bouchat, le 12 octobre 1689.

1740. POUDEL (Matthieu), de Marignac, diocèse de Die en Dauphiné, condamné par l'Intendant de cette province, le 23 mai 1689; mort à la peine.

1741. POUGNEAU (Jean), de Moncutan en Poitou, cond. comme camisard en 1705; n° 29,576; sur l'*Héroïne*. Libéré le 24 juillet 1716.

1742. POUGNOL ou Poujol (Jean-Gautier), de Montpellier, condamné dans cette ville par le duc de Bervick, le 15 mai 1705.

1743. POUGET (Abraham), inscrit en ces termes sur le registre des galères (Biblioth. du Protest.). « N° 26,972. Fils de Jean et de Suzanne Genoyer, marié à Françoise Niel, cardeur de laine, natif d'Alaix de la Favette, dioc. d'Uzès en Languedoc, âgé de 48 ans, T. H. C. N. V. long [taille haute, cheveux noirs, visage long], condamné par jugement de M. de la Moignon, Intendant

de Languedoc, rendu à Montpellier le 19^e septemb. 1702, pour assemblées illicites, phanatisme et contravention aux ordres du Roy. Mort à l'hôpital le 7^e déc. 1702.»

1744. POULAT, fils d'André, de Beaumont en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 23 septembre 1746. Contumax.

1745. POUMIER (Louis), de Saint-Pierre de Duriac en Anjou, condamné par le présidial du Mans, 3 fév. 1687.

1746. POURAT (Jacques), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

1747. POURTAUD (Arnaud ou Armand), de Pau, condamné par le parlem. de cette ville, 30 oct. 1686.

1748. POUSSARD (Gilles), condamné!

1749. POVIOLAS (Jean), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sep. 1698.

Prades, voyez Gaches.

1750. PRADES (Pierre), laboureur de Prades, paroisse de Valcroze, mandement de Lussan, cond. par le présidial de Nîmes, le 17 juillet 1686.

1751. PRAT (René), de Veyras, diocèse de Viviers, condamné par M. de Basville à Montpellier, 6 mai 1702, comme guide. N° 26,413; mis sur la *Fleur de lys*. Libéré le 15 nov. 1717.

1752. PRATISTE (Jean), de Philisbourg, condamné par le conseil de guerre de Stebac, le 31 août 1687.

1753. PRAVILIERM (Jean), de La Tour en Luzerne, condamné par l'Intendant M. de Bouchat, le 12 octobre 1689; mort à la peine en 1691.

1754. PREMIER (Jean), sur la *Vieille-réale*, à Marseille vers 1695. Peut-être le même que Jean Prunier ci-dessous.

1755. PRESSEUR (Barthélemy), de Poissy, Ile de France, condamné par le parlem. de Paris, le 7 avril 1685.

1756. PRÉVAL (Pierre), cond. avant 1705; sur la *Superbe* à Marseille, en campagne en 1704.

1757. PRIM (Jean), de Morze en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, le 11 déc. 1686.

1758. PRIM (Pierre), de Tourres en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 22 déc. 1685.

1759. PRINCE (Pierre), diacre de Domfront en Normandie, condamné par le parlem. de Rouen, le 2 juillet 1687; mort à la peine.

1760. PRIVAT (Antoine), fils de Jérémie, de St-Étienne-le-Long, près Uzès en Languedoc, condamné par le présidial de Montpellier, le 26 septembre 1698, pour avoir

été au préche à Orange; n° 22,347; sur la *Souveraine*; mort le 17 mai 1709.

1761. PRIVAT (Jacques), du même lieu que le précédent, condamné pour la même cause, 1698; n° 21,842; sur la *Gloire*; mort en campagne à Cadix, janvier 1703.

1762. PRIVAT (Antoine), fils de Jacques, peigneur de laine, 22 ans, condamné avec les deux précédents. N° 21,876. Sur la *Souveraine*. Libéré en 1713 et retiré sous la protection de MM. de Zurich.

1763. PRUJAT (Antoine), avant 1705; sur l'*Héroïne*.

1764. PRUNEAU (Georges), de Bizan en Poitou, condamné à Paris, écroué en mai 1703 et mort à l'hôpital, le 6 juillet de la même année.

1765. PRUNIER (Jean), de Livron en Dauphiné, condamné par ordre du roi, le 28 fév. 1689, pour assemblée pieuse. N° 10,997; sur la *Grande-Réale*, puis sur la *Vieille-St-Louis* à Marseille en 1698; libéré le 7 mars 1714.

1766. PRUNIER ou Premier (Paul), de Beaumont, condamné à 5 ans par le parlem. de Grenoble, 22 septemb. 1746.

1767. PUECH ou Piot (Daniel), de Chau (ou de Coudonnac) près Nîmes, 40 ans; marié à Claudine Hautier, condamné par le maréchal de Montrevel à Nîmes, le 13 mars 1703, comme camisard; écroué le 16 du même mois. N° 27,309; sur l'*Héroïne*. Libéré le 24 juillet 1716.

1768. PUECH (David), d'Anduze en Cévennes, condamné par le présidial de Nîmes, le 20 janv. 1689, sur la *Hardie* à Marseille en 1698; mort à la peine.

1769. PUGET (Claude), de Giguier en Languedoc, condamné par le parlem. de Besançon, 22 oct. 1686.

1770. PUGET (Jacques), cardeur de laine, de Foissac ou de Sauzet, diocèse d'Uzès, aux Cévennes; condamné par M. de Bernage, Intendant du Languedoc, le 27 mars 1734, « pour avoir hébergé le s^r Barthélemy Claris ministre; » sur la galère le *Dépôt*, en 1746; n° 11,891, puis 943. Libéré en 1767 à 92 ans.

1771. PUGET (Pierre), d'Anduze en Languedoc, condamné par l'Intendant du Languedoc à Nîmes en 1691, mort à l'hôpital en mai 1694.

1772. PUGNET (Daniel), de la Baume des Arnauds, diocèse de Gap en Vivarais, condamné par ordre du Roi en novembre 1689.

1773. PY (Antoine), de l'Espinaire, près Castres, condamné par le présidial de Carcassonne, 19 déc. 1689.

1774. QUÉNOT (Louis-François de), gentilhomme de Chablai, en Poitou, condamné par l'Intendant M. de Foucault, le 17 mai 1686.

1775. QUENTIN ou Quintin (François), de Soubise en Saintonge, condamné en 1699; n° 23,008; mort sur l'*Invincible* en campagne devant Cadix en janvier 1703.

1776. QUESSE (Jean), de Nîmes, cond. comme camisard en 1703; n° 27.378; sur la *Guerrière*. — Confér. J. Lèques.

1777. QUET (Jean), de Nîmes, condamné par le maréchal de Montrevel, le 8 mai 1707. Libéré le 24 juillet 1716.

1778. QUEST ou Aquet (Pierre), ménager de Recoul, paroisse de Fraissinet, condamné par le présidial de Nîmes, le 15 juin 1686, pour assemblée pieuse; n° 8,046; sur la *Martiale* à Dunkerque; sur l'*Éclatante* puis sur la *Belle* à St-Malo en 1698; puis au château d'If. Libéré en 1713.

1779. RABEAU (David), de Vauvert près Nîmes, vigneron, 20 ans, condamné en 1702; libéré en 1713 et retiré sous la protection de MM. de Zurich.

1780. RACHAS (Anthoine), de Palargue en Languedoc, sergier, 30 ans, condamné en 1698 pour être allé entendre prêcher à Orange; n° 22,347. Sur la *Princesse*. Libéré en 1713 et retiré à Basle.

1781. RACOLET (Jean), de Noyers en Vexin, condamné par le parlem. de Paris, 28 mars 1685; mort à la peine.

1782. RACOLE (Daniel), de Milhau, condamné par M. de Basville à Montpellier, le 15 mai 1705; sur l'*Herotne*, n° 29,589. Libéré en 1712 après abjuration.

1783. RAFFIN (Louis), de Gigors en Dauphié, condamné par le parlem. de Grenoble, 6 juin 1686. Libéré.

1784. RAFINESQUE (Jacques), maçon de Saint-Germain de Calberte en Cévennes, condamné par le présidial de Nîmes, le 7 mai 1686. Libéré.

1785. RAGATS (Paul), dit Berger Ragts, du pays des Grisons, condamné en Languedoc en 1691, détenu au Château d'If à Marseille, jusqu'en 1698; libéré en cette année.

1786. RAGEAU (Daniel), de Vivier en Poitou, laboureur, 20 ans, condamné en 1697, le 15 novembre. Sur la *Princesse*; n° 21,631. Libéré en 1713 et retiré à Zurich.

1787. RAILLAN (Albert de), de Zemareat en Languedoc, condamné par arrêt du 18 janvier 1686.

1788. RAILLAT (Jean), libéré en 1736 et pensionné (300 fl.) par les Etats de Hollande.

1789. RAILLANCE ou Raillane (David), de

Mens en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 22 déc. 1685. Libéré.

1790. RAILLAT (Jean), libéré en 1738 et pensionné (300 fl.) par les Etats de Hollande.

1790 bis. RAILLON ou Riailon (Jean-Antoine), de Vercheny en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 3 juillet 1750. Libéré en 1755.

1791. RAIMBERT (Pierre), laboureur d'Aurelhac, diocèse d'Uzès en Languedoc, âgé de 71 ans, condamné par l'Intendant de cette province, le 24 déc. 1750, pour assemblée religieuse. N° 5442.

Raimond, voyez Raymond.

1792. RAMÉ, Rame ou Romes (Daniel ou David), de Saint-Georges en Saintonge, condamné à Toulon, puis à Aix. Sur l'*Ambitieuse* en 1691; signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi. Sur l'*Emeraude* à Bordeaux en 1698.

1793. RAMEL, cond. par le présidial de Montpellier en 1698.

1794. RAMEL (Pierre), du Languedoc (1688 ou 1689).

1795. RAMON (Isaac), 1713. Libéré le 15 nov. 1717.

1796. RAMON (Antoine et Jean), du Pont-de-Montvert, condamnés comme camisards par M. de Montrevel le 8 mai 1703. Antoine écouré sous le n° 27,375; Jean sous le n° 27,376, tous deux libérés le 24 juillet 1716.

1798. RAMPON (François), de Gévaudan (1703).

1799. RAMPON (Jean), de Rampon en Gévaudan, condamné par M. de Broglie, le 20 janvier 1690.

1800. RAN ou Ranc (Jean), laboureur, de Dezagues, en Vivarais, veuf avec deux enfants, condamné par M. de Basville à Montpellier, le 10 octobre 1699. En marge du plunitif de son jugement on lit : « Ne l'envoyez pas. »

1801. RANDON (Jacques), d'Anduze, condamné par M. de Basville, à Montpellier, le 8 juillet 1700.

Raschas, voyez Rechias.

1802. RASPAILL ou Rispail (Abraham), de Bourdeaux en Dauphiné, condamné pour assemblée pieuse par le présidial de Valence, le 5 nov. 1687. Sur la *Valeur* à St-Malo en 1698; n° 9894. Libéré en 1713, et pensionné (300 fl.) en Hollande.

1803. RASSARD (Jacques), du Languedoc (1688 ou 1689).

1804. RAT (Louis), de Vacquières, camisard, condamné par M. le maréchal de Montrevel, le 10 janvier 1704.

Rayau (Daniel), voy. Rageau.

1805. RAYMOND (Jean). Deux condamnés des mêmes nom et prénom ; — l'un de Saïiques en Auvergne, condamné par M. de Broglie, le 20 septembre 1689 ; — l'autre, n° 8597, hôte de Faugères, condamné par M. de St-Priest à Montpellier, le 9 octobre 1754. Libéré en 1767.

1807. RAYMOND (Pierre), de Fontanieu dans les Cévennes, cadissier, 43 ans, condamné à Montpellier en 1692 pour assemblée pieuse. N° 14,080. Sur la *Fleur-de-lys*, puis sur la *Vieille-St-Louis*, à Marseille en 1698 ; libéré en 1713 et retiré à Berne.

1808. RAYNARD (Jean), ménager de St-Hilaire du Sauce, diocèse d'Alais, 42 ans, condamné à six ans de galères pour assemblée religieuse par l'Intendant du Languedoc, le 14 oct. 1734. Son temps fini, la liberté lui a été refusée. Sur la *Valeur* en 1746. N° 12,537 (puis n° 1012). Mort à la peine en 1753.

1809. RAYNAUD (Antoine), de Senilhac près Uzès, condamné à Montpellier, par M. le duc de Berwick, « pour avoir été de l'affaire de Catinat, de Ravenelle et autres qui ont été faits mourir ; » écroué en mai 1705. N° 29,574. Sur l'*Eclatante*. Libéré le 24 juillet 1716.

1810. REBOUL (David), de La Serre ou de Meurans en Vivarais, condamné pour assemblée pieuse par le présidial de Montpellier, 26 mars 1689. Sur la *Grande-vieille-rale* à Marseille en 1698 ; n° 11,000 ; mort « constant en la foi » le 5 sept. 1711.

1811. REBOUL (Guillaume), d'Avirargues, près Sommières, écroué en septembre 1709. N° 33,976.

1812. REBOUL (Marc-Antoine), de Nîmes, condamné par l'Intendant de Bouchat, le 12 octobre 1689 pour s'être joint aux Vaudois. N° 11,668. Sur la *Gloire* à Marseille en 1698. Libéré en 1713.

1813. REBOUL (Paul), de Chassat en Vivarais, condamné par M. de Broglie, le 26 février 1689.

1814. RÉCHIAS, Reschias ou Raschas (André), du Languedoc, sur la *Dauphine* à Marseille. Libéré en 1713. Est peut-être le même que Rachas, n° 1780.

Recouly (Daniel), voyez Racoule.

1815. RÈGE (de), ou Rhege, de Douai, condamné par le parlem. de Paris, 19 janvier 1689. Sur la *Victoire* ou l'*Heureuse* à St-Malo en 1698.

1816. REGNAUD (Philippe), de Sedan, condamné par le parlem. de Metz, le 28 déc. 1686. Libéré.

1817. REGNAULT ou Renaud (André), de Thorigné ou de Berlon près Poitiers, condamné par l'Intendant M. de Foucault, le 5 mars 1688 ; mort à l'hôpital le 10 nov. 1694.

1818. RENAUD ou Reynaud (Claude et Pierre), tous deux de la Charce de Venterol ou de Vinsobres, diocèse de Gap en Dauphiné ; condamnés à Valence, le 28 février 1689. Pierre sur la *Madame* à Marseille en 1698 ; Claude mort à la peine.

1820. RENDAU (Jacob), de Sedan, condamné par le parlem. de Metz, le 28 déc. 1686 ; mort à la peine.

1821. RÉOMAL ou Réomat (Jacques), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1822. RESELAS (Antoine), d'A. nazou en Dauphiné, condamné par ordre du Roi le 28 fév. 1689.

1823. RETEL (Jean), du Havre de Grâce, condamné par le parlem. de Paris, 10 déc. 1689.

1824. REVOLTE (Louis), du Crouzet, paroisse de Fleur du Pompidou en Cévennes, condamné à Montpellier en juin 1690, mort sur la *Favorite* en revenant du Ponent en août 1699. Elie Benott l'appelle Jean.

Rey, voyez Lafons.

1825. REY le cadet (Bonaventure), d'Aspaillargues, condamné à vie par le présidial de Nîmes, en septembre 1701 « pour crime de fanatisme et assemblées illicites ; » mort à la peine le 26 mars 1702.

1826. REY (David), salpêtrier de Vauvert, cond. à Montpellier, le 31 mai 1732.

1827. REY (Jacques), de St-Voy en Velay, condamné par M. de Broglie, le 20 septembre 1689. Mort à la peine.

1828. REY (Jean), de Saillans, condamné en 1694.

1829. REYNARD (Antoine), de Dieulefit (Dauphiné), condamné par ordre du Roi, 15 nov. 1689 ; sur la *Victoire* ou sur l'*Heureuse*, à St-Malo vers 1695.

1830. REYNOL (Jean), de St-Germain, diocèse de Mende, condamné par M. de Broglie, le 11 février 1690.

Rhege, voyez Rege.

1831. RIAILLE (Antoine), tailleur, d'Aoste, diocèse de Die en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 26 février 1745. Sur l'*Héroïne* en 1746. N° 20,701 (et 2,340). Libéré en 1775.

1832. RIAILLON (Antoine), de Gigors, 43 ans, condamné à 3 ans en 1746 pour assemblée religieuse ; sur le *Dépôt* ; n° 2328 ; libéré en 1750. — Voy. Raillon.

1833. RIALHON (Jacques), du Mandement

de la Bastide en Vivarais, condamné par l'Intendant de Montpellier, le 19 mai 1690.

1834. RIAUJAUD ou Riejaud (Elie), de S^t-Georges en Saintonge, condamné à Dinan à être pendu et à Vannes aux galères en 1689. Sur la *Dauphine* à S^t-Malo en 1698.

1835. RIBERY (Matthieu), de Lieurard en Vivarais, condamné par M. de Broglie, le 17 juin 1689.

1836. RIBES, marchand, de Nîmes, condamné à Montpellier, le 26 septembre 1698.

1837. RIBLET (Nicolas), de Bressan, en Lorraine, condamné par le Conseil souverain d'Alsace, le 28 juin 1688.

1838. RIBOU (Jacques), cond. par le présidial de Montpellier, le 30 mai 1702.

1839. RICARD ou Richard (Daniel), de Nîmes; sur la *Sirène* à S^t-Malo en 1698.

1840. RICARD (Joseph), du Pont-de-Servières, diocèse d'Uzès en Languedoc, camisard, condamné par le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1704; n^o 28,231; sur la *Vieille-Réale*. Libéré le 24 juillet 1716.

1841. RICARD (Pierre), du même lieu que le précédent, condamné par le présidial de Montpellier, 26 septemb. 1698. Mort à la peine à Marseille, la même année.

1842. RICHARD ou Rochard (Jean), de Conques, marchand établi à Harlem en Hollande, condamné par le présidial de Nîmes, 20 sept. 1687. Sur la *Guerrière* à Marseille vers 1695. — Autre Jean Richard (de Tibautef) l'un des deux est signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

1843. RICHARD (Pierre), bourgeois de Chabeuil près Valence en Dauphiné, 21 ans, condamné par le parlem. de Grenoble, 3 juillet 1686 pour sortie du royaume; sur la *Duchesse*, puis sur la *Reine* à S^t-Malo en 1698; n^o 8069. Libéré en 1713 et retiré à Schaffhouse.

Richard, voyez Ricard.

1844. RICHAUD (André de), de S^t-Julien en Dauphiné, condamné, le 6 nov. 1745, par le parlem. de Grenoble.

Riejaud, voyez Riaujaud.

1845. RIEU (Pierre), de S^t-Voye en Vivarais, condamné par M. de Broglie, le 17 juin 1689.

1846. RIGAL (Anthoine), de Masses, parr. de S^t-Croix en Cévennes, 1710; n^o 34,613; sur l'*Héroïne*

1847. RIGAL (Jean), de Montpellier, écroué en juin 1705. N^o 29,621. Sur la *Favorite*; mort à l'hôpital le 14 nov. 1709.

1848. RIGAUD (Jean), marchand de La-

mo... en Guienne, condamné par le parlem. de cette province, le 8 fév. 1687. Libéré.

1849. RIOSC (Elie), de S^t-Georges en Saintonge, condamné par le parlem. de cette province, le 7 septembre 1689.

Riou (de), voyez Duriou.

1850. RIOU (Pierre), de Chamboy en Velay, condamné par M. de Broglie, le 20 septembre 1689.

1851. RIOUMAL ou Rioumals (César et Jacques), de Saint-Martin de Lansuscle en Cévennes; tous deux condamnés par M. de Broglie, le 11 février 1690.

1853. RIREDEBRAS (Pierre-Joseph de), 1712.

Rispail, voyez Raspailh.

1854. RIVAUT (Daniel), de Chavigné en Poitou, condamné par l'Intendant M. de Foucault, 5 mars 1688. Mort à la peine.

Riverol (de la), voyez Grenier.

1855. RIVOIRE (Jean), étudiant du Pont-de-Beauvoisin en Savoie, condamné par l'Intendant de Lyon, 20 janv. 1687.

1856. ROBERT (Jean), du Languedoc, (1688 ou 1689).

1857. ROBERT. Dix-neuf personnes du même nom, gentilshommes des Verreries de Pointis, diocèse du Conserans, comté de Foix, condamnés par le présidial d'Auch, le 5 février 1746: — I. Jean, sieur de Monner, de Pointis, paroisse de Mercenac; Jean, sieur de Gassion, de la paroisse de Gabre, Pierre, sieur de Garils, de la même paroisse; autre Jean, sieur de Monner, de Gabre; Jacques, sieur de Bousquet, « sédentaire » à Mercenac; Octave, aussi de Mercenac, ses fils et Simon, sieur de Vincende, fils de Pierre, son petit-fils. — II. Louis, sieur d'Angely, de Gabre, et Louis, sieur de Cabanac son fils. — III. Jacques, sieur de Laprade et Jean son fils, tous deux de Pointis. — IV. Jean, sieur d'Alapeyrière, de Gabre. — V. Paul, sieur de Biros, Jean, sieur d'Autecaire et Charles, sieur de Pontier, ses frères, tous trois de Gabre. — VI. Jean, sieur de Montauriol, de Gabre. — VII. François, sieur de Labarte et Louis, sieur de Latourette son frère, tous deux de Pointis. — VIII. Henri, sieur de Bartaragnon de Casphites, paroisse d'Ogeat, comté de Foix. Tous contumax à l'exception d'Octave de Monner qui mourut à la peine à Marseille et de Louis d'Angely qui mourut en prison à Auch où il attendit durant quatre mois sa mise à la chaîne.

1876. ROBERT (Pierre), de Saint-Germain, vallée vaudoise de Luzerne, condamné à Grenoble par l'Intendant du Dauphiné en

octobre 1689. Sur l'*Invincible*. Mort le 27 janvier 1690.

1877. ROBELINE ou Roblaine (Nicolas), de Nanteuil-les-Meaux, condamné le 15 juin 1688 à Paris pour assemblée religieuse. Sur l'*Héroïne* à S^t-Malo en 1698 ; n° 10,657. Libéré en 1712 à condition de servir dans les troupes. En 1713, pensionné (200 fl.) par les Etats de Hollande.

1878. ROCAYROL (M^r Tobie), marchand, de Castres en Albigeois, capitaine d'une compagnie franche au service de l'empereur, pris par trahison et accusé d'être revenu en Cévennes, en 1704 ; condamné par l'Intendant du Languedoc, le 5 septembre 1707, écroué le 11 du même mois ; n° 31,880 ; mis aux prisons de l'hôpital. Libéré le 18 septembre 1716, mort en Angleterre, colonel de S. M. B. en 1752.

Rochard, voyez Richard.

1879. ROCHE (Jacques), écuyer, de Villefort, diocèse d'Uzès en Languedoc, condamné par l'Intendant de Montpellier, le 19 mai 1690.

1880. ROCHE (Louis), de Rouffirac en Périgord, condamné par le présidial de Guienne, le 8 mai 1686. Libéré.

1881. ROCHE (Paul), condamné à Montpellier par M. de Bernage, Intendant du Languedoc, le 27 mars 1734, pour avoir favorisé l'évasion du ministre Barthélemy Claris. Contumax.

1882. ROCHEBILIÈRE, surnommé Duclos (François), notable de la Mastre en Vivarais (1694), « né et élevé catholique a connu et embrassé la vérité en galère avec un beau zèle. » Sur la *Valeur* à S^t-Malo en 1698 ; n° 16,583. Libéré en 1713.

1883. ROCHEVOIS (Charles), de Livron en Dauphiné, condamné par ordre du Roi, le 28 février 1689.

1884. RODEZ (Etienne), mort le 17 janv. 1705.

1885. RODOT (Jean), de Lezi près Metz, condamné par le parlem. de cette ville, le 10 juin 1687. Libéré.

1886. ROGER ou Rogier (Claude et Salomon), des Tavernes, en Languedoc, tous deux camisards, condamnés par le maréchal de Montrevel, le premier à Montpellier, le 10 janvier 1704 et le second à Alais, le 7 novembre 1703. Claude, n° 28,243, sur l'*Eclatante*, fut libéré le 24 juillet 1716.

1888. ROGER (Jean), de Lusignan en Poitou, pour sortie du royaume, 1701. N° 25,849. Sur la *Grande-réale*.

Rogeron (Jean), voyez plus loin, Rousseron.

1889. ROGIER dit Lagarde, soldat de la compagnie de Mauvillon, cond. à Montpellier, le 4 déc. 1702.

1890. ROLAND (Antoine), fils de Barthélemy, faiseur de peignes, de Ganges, cond. à Montpellier pour assemblée pieuse, le 13 novembre 1701, n° 26,135, libéré le 15 nov. 1717.

1891. ROLAND (Pierre), de Saint-Dizier, condamné par le parlem. de Grenoble, le 15 octobre 1745.

1892. ROLERON (David), signalé en 1693 pour sa persévérance dans la foi.

1893. ROLLAND ou Rollande (Daniel), de S^t-Baudille, condamné par le parlem. de Grenoble, 28 nov. 1685. Libéré.

1894. ROLS (Jacques), de Gos, diocèse de Castres, « pauvre mendiant, faible d'esprit, le corps couvert de gale et d'autres maux, condamné pour avoir été au prêche à Orange, » en 1698. Mort galérien de la *Vieille-réale*, en janvier 1699.

1895. ROMA ou Romat (Michel), de Valalorgue en Languedoc, condamné par M. de Broglie, le 31 mars 1690.

1896. RONDEAU (Pierre), blancher, c'est-à-dire corroyeur, de Saintonge, condamné par le parlem. de Bordeaux, 2 août 1749, Contumax.

1897. ROQUE (Jean), laboureur de Beauvoisin, diocèse de Nîmes, 24 ans, condamné par l'Intendant du Languedoc le 17 mars 1752 pour assemblée pieuse. Libéré en février 1772 ; n° 6193.

1898. ROQUE (François), facturier d'Uzès, cond. par le parlem. de Montpellier, en 1698.

1899. ROQUES (Claude), de Rouvière en Languedoc, écroué en 1705. N° 28,814.

1900. ROQUES (Henri), de Cardelle en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, 3 avril 1686. Mort à la peine peu de temps après.

1901. ROQUES (Jean *alias* Isaac), tonnelier, condamné par le parlem. de Bordeaux, 17 décembre 1749.

1902. ROQUES (Pierre), fils de feu François, compagnon cordonnier de Beauvoisin, condamné par le présidial de Montpellier, le 31 mai 1702.

1903. ROQUETTE ou Rouquette (Jacques), de Saint-Mamet, près Lunel, en Languedoc, condamné comme camisard par le maréchal de Montrevel, le 7 juin 1703. N° 27,650. Sur l'*Amasane*. Libéré le 24 juillet 1716.

1904. ROSIER (Louis), ménager de Saint-Martin de Lausiollles en Cévennes, con-

damné par le présidial de Nîmes, le 7 mai 1686. Mort à la peine.

1905. **ROSSEL** (Gabriel de), seigneur de Fontareches et d'Aulaine, cond. par le présidial de Montpellier, le 13 juin 1693. Contumax.

1906. **ROSSEL** (Jacques), sieur Delgeiron, de Genolhac, cond. par le présidial de Nîmes, le 31 mai 1690. Mis à la chaîne le surlendemain.

1907. **ROSSIÈRE** (Jean et Simon), tous deux condamnés par le présidial de Montpellier, le 26 septembre 1698.

1909. **ROSSIGNOL** (Barthélemy), de St-Peyre ou d'Aboussière en Vivarais, condamné par M. de Broglie pour assemblée pieuse; n° 11860. Sur l'*Amazone* ou la *Marquise* à Brest en 1698. Libéré en 1713.

1910. **ROSTAIN** (Jean), dit la Grandeur, marchand de Livron en Dauphiné, condamné par le parlement de Grenoble, 23 sept. 1746. Contumax.

1911. **ROSTAN** ou Rostang (Jean), de Pamies en Dauphiné, condamné par M. de Larrey, le 21 juillet 1689.

1912. **ROUBAUD** (David), fils de David, ménager de Vauvert, cond. par le présidial de Montpellier, le 31 mai 1702, comme camisard; n° 26,596; sur la *Magnanime*; libéré 6 ans après l'expiration de sa peine en 1713.

1913. **ROUBIN** (Jean), de Saint-Maixant près Poitiers, condamné par l'Intendant M. de Foucault, le 5 mars 1688. Mort à la peine.

1914. **ROUBINEAU** (Pierre), mort en 1701, le 9 décembre.

1915. **ROVERGAT** (Jean), de Valence près Uzès, condamné à vie par le duc de Roquelaure à Montpellier le 30 juin 1717, pour une assemblée pieuse tenue à Valence la nuit du 4 au 5 juin 1717, dans la bergerie du s^t Jonquet, marchand de Nîmes.

1916. **ROUFFIAC** (François), négociant, et Jean, condamnés à Montpellier, le 23 oct. 1697; tous deux contumax.

Rougeron, voyez Rousseron.

1918. **ROUGIER** ou Rousier (François), de Saint-Paul-Trois-Châteaux, condamné par le parlem. de Grenoble, 16 avril 1750; libéré en 1753.

Roujeaud, voyez Riaujaud.

Rouleau, voyez Rulaud.

1919. **ROUMAIN** (Pierre), de Charroux en Bourbonnais, condamné comme guide par le parlem. de Grenoble, le 13 février 1687.

1920. **ROUMÉGEON** (Pierre), du Pont-de-Montvert en Gévaudan, cordonnier, 36 ans, condamné à Montpellier, le 26 mai 1698,

pour assemblée pieuse. N° 21,728. Sur la *Valeur*. Sur la *Grande-Vieille-réale*, puis sur la *Magnanime*. Libéré en 1713. Pensionnaire de MM. de Berne à Morges en 1719.

1921. **ROUMEJON** (Etienne), du Gua, condamné par les officiers du bailliage du Gévaudan, le 2 août 1703. Contumax.

1922. **ROUMIOT** (Jean), de Sommières, en Languedoc, cond. comme camisard en 1705. N° 29,624; sur l'*Invincible*. Libéré le 24 juillet 1716.

1923. **ROUQUETTE** (Abraham), du Languedoc (1688 ou 1689).

1924. **ROUQUETTE** (Jean), épicier, de Nîmes, condamné par le présidial de Montpellier, le 26 septembre 1698.

1925. **ROUQUETTE** « fils de Louise, » de Carnac, condamné par les officiers du Gévaudan, le 2 août 1703. Contumax.

1926. **ROURE** (André), de St-Jean-de-Marvejol, condamné par le maréchal de Montrevel, le 7 juin 1703.

1927. **ROURE** (Louis), laboureur de Berger (†) paroisse de Ranles, condamné à Montpellier, le 2 nov. 1701.

Rousier, voyez Rougier.

Roussal, voyez Petit.

1928. **ROUSSEAU** (Jean), de Villevert près Gonesse, condamné à Grenoble en 1693. Sur la *France* à Marseille en 1698.

1929. **ROUSSEL** (Claude), de Nîmes ou des environs, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, le 27 février 1720.

1930. **ROUSSEL** (Guillaume), de Montusargues, cond. comme camisard en 1704; n° 28,200; sur la *Couronne*. Libéré le 24 juillet 1716.

1931. **ROUSSELIN** (Daniel), de Montpazier en basse Guienne, condamné par le parlem. de Bordeaux en 1699 comme ayant menacé de se révolter à la tête de 500 hommes (Liste de M. de Rochegude). Mis sur la *Vieille-Réale* à Marseille; n° 23,522. Libéré le 7 mars 1714.

1932. **ROUSSEYON** ou Rougeron (Jean), de Montélimart en Dauphiné, habitant le Vivarais, condamné par le présidial de Montpellier, 26 mars 1689. Sur la *Madame* à Marseille en 1698; n° 11,003. Libéré en 1712 après abjuration.

1933. **ROUSSIÈRE** (Michel), de Saleques en Languedoc, condamné par le présidial de Montpellier, 25 septembre 1698. Sur la *Grande*; mort à la peine le 23 janv. 1700.

1934. **ROUSSIN**, Roustan ou Roustin, meunier, de Navaselles, diocèse d'Uzès, condamné comme camisard par le présidial de

Nîmes, le 6 septembre 1703 ; sur la *Fidèle*. N° 27,972.

Rousson, voyez Merle.

Routeau, voyez Roubaud.

1935. ROUVERAND ou Rouverast (Isaac.) de Chervau en Poitou. Sur la *Ambitieuse* ; mort à la peine en nov. 1699.

1936. ROUVERAND (Jacques), de Souche ou de la Housse, paroisse de St-André-de-Lavit, diocèse de Mende, condamné par le présidial de Nîmes, le 31 mai 1690, mis à la chaîne le surlendemain.

1937. ROUVIER ou Rouvière (Antoine). Deux galériens des mêmes nom et prénom ; — l'un de Lesches ou de la Baume-des-Arnauds, évêché de Gap, 42 ans, condamné à cinq ans par le parlem. de Grenoble, 7 mai 1745, pour assemblée religieuse. Sur la *Favorite* en 1746 ; n° 20,695 (et 2335) ; libéré en 1750 ; — l'autre, de Valence, diocèse d'Uzès, écroué en 1705 ; n° 28,800. Sur la *Duchesse* ; mort à la peine à Marseille le 1^{er} nov. 1707.

1939. ROUVIER (Pierre), galérien libéré ; pensionné (300 fl.) en 1736 par les Etats de Hollande.

1940. ROUVIÈRE (Jean). Trois individus des mêmes nom et prénom ; — le 1^{er} de Château-neuf d'Isère, en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 3 juillet 1686 ; sur la *Sirène* à Marseille vers 1695 ; libéré ; — le 2^{me}, de Saint-Jean-de-Serres, près Nîmes, condamné à Pignerol en mai 1689 ; sur la *Sirène* à St-Malo en 1698 ; sur l'*Amazone* en 1707 ; libéré en 1711 ou 1712 à condition de servir dans les troupes ; — le 3^{me}, de la Vause en Vivarais, condamné à Grenoble, écroué en mai 1702 ; n° 25,718 ; sur la *Ambitieuse* ; mort à l'hôpital, le 12 mars 1703.

1943. Roux (André), de Saint-Jean-des-Anels, écroué en juillet 1703. N° 27,667.

1944. Roux (Antoine), docteur en médecine et ancien du consistoire de St-Ambroix, diocèse d'Uzès, condamné le 13 déc. 1745 par l'intendant de Montpellier ; au *Dépôt* en 1746 ; n° 21,100 (et 2545) ; mort à la peine en 1752.

1945. Roux (Claude), tisserand, du Mas Roux, paroisse de Valeroze, mandement de Luzan en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, 17 juillet 1686. Libéré.

1946. Roux (Guillaume), de Monoblet en Cévennes, cardeur, 22 ans, condamné à Montpellier en 1690 pour assemblée religieuse. N° 12,538. Sur la *Guerrière*, puis sur la *Hardie*, à Marseille, en 1698. Libéré en 1713 et retiré à Berne.

1947. Roux (Jean), condamné par le présidial de Montpellier, 26 septembre 1698.

1948. Roux (Pierre), de Die en Dauphiné, condamné par l'intendant M. de Bouchat, le 12 octobre 1689 ; mort à la peine.

1949. ROUZERAN, Rozeran ou Rouzereau (David). Sur la *Madame* à Marseille vers 1695. Peut-être le même que Rousseron n° 1932.

1950. ROVERGAS (Jean), de Nîmes, condamné par M. de Basville à Montpellier, le 19 nov. 1701.

1951. ROVERGAS (Simon). Deux individus des mêmes nom et prénom, l'un de Fons, l'autre d'Alzon en Languedoc (1688 ou 1689).

Rovergat (Jean), voyez Rouergat, n° 1915.

1953. ROYER (Jacques), de la paroisse de Yearsley, à 3 lieues de Birdforth, comté d'York en Angleterre, écroué en 1707.

1954. ROYER (Jean), de Saintonge (1701). Sur la *Vieille-Réale* à Marseille, libéré en 1713.

1955. ROYER (Pierre), de Loriol en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 22 déc. 1685. Mort à la peine.

Rozeran, voyez Rouzeran.

1956. ROZIER (Guillaume). d'Alais, cond. par le présidial de Montpellier, le 3 mars 1698.

1957. RUAT (Jean), de Vic, près Sommières, diocèse d'Uzès en Languedoc, condamné comme camisard par le duc de Roquelaure à Montpellier, le 26 mars 1706, écroué en mai. N° 30,315.

1958. RUELLE (Guigue), de La Valette en Dauphiné, condamné par le Sénéchal de Vienne, le 30 octobre 1685. Libéré.

1959. RULAUD ou Rouleau (Jacques), de La Tremblade en Saintonge, pilote d'un vaisseau danois ; condamné à Toulon, puis à Aix en 1694 ; n° 17,271. Sur la *Belle* à St-Malo en 1698. Libéré en 1713, et pensionné par les Etats de Hollande. Mort à la fin de juill. 1741. Sa veuve, Susanne Peluchon, sollicite la continuation de la pension.

1960. SABAROT (Pierre), d'Erfale, diocèse de Valence, condamné par M. de Broglie, 17 juin 1689. Mort à la peine.

1961. SABATIER (Pierre). Deux individus des mêmes nom et prénom : l'un d'Alais, camisard, condamné par le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1704 ; — l'autre, drapier, de Mazamet, diocèse de Lavaur, 31 ans, condamné par M. Lenain, intendant du Languedoc, le 6 avril 1745 pour assemblée religieuse. Sur la *Perle* en 1746. N° 20,399 puis 2228.

1963. SABATIER (Charles), de Lauron,

comté de Lussan, bas Languedoc, peigneur de laine, 33 ans, condamné par le présidial de Montpellier, le 26 septembre 1698 pour avoir été au préche à Orange; n° 21,871. Sur l'*Héroïne*. Libéré en 1713 et retiré à Berne.

1964. SABATTIER (François), de Nîmes, condamné par l'Intendant du Dauphiné, le 12 octobre 1689 pour s'être joint aux vaudois; n° 11,670. Sur la *Hardie* à Marseille en 1698. Libéré en 1713.

1965. SABATTIER (Jacques), du Languedoc, condamné à S^t-Hippolyte en 1695. Sur la *Saint-Louis* à S^t-Malo en 1698.

1966. SABOURIN (Jean), de Touchet en Poitou, condamné en 1699. Sur l'*Amazonie*. N° 24,214; mort à l'hôpital, le 24 août 1703.

1967. SAGNIER (Etienne et Pierre), ce dernier cordonnier, tous deux de Vergèze en Languedoc, cond. par le présidial de Nîmes, le 4 avril 1686. Pierre libéré.

1969. SAINCIAN (Pierre), de Cauvissou en Languedoc, écroué en septembre 1704. N° 28,333. Sur la *Couronne*.

1970. SAINT-JEAN (François), de Puech-siura, diocèse de S^t-Papoul, cond le 2 oct. 1698.

Saint-Pons, (voy. Matthieu de) † n° 1446.

1971. SAILLENS (Pierre), de S^t-Jean-du-Gard, cond. par le présidial de Montpellier, le 3 mars 1698.

1972. SAINT-JEAN (Jean), cordonnier à Clérac, 27 ans, condamné par M. de Bezons, pour avoir tenté de sortir du royaume, 1687.

1973. SAIX (François), natif de Mijanon, paroisse de S^t-Julien d'Arpaon, habitant de Leyris paroisse de S^t-Etienne des paroisses françaises, cond. par le présidial de Nîmes en 1686.

1974. SALES (Marc), condamné par le maréchal de Montrevel, le 7 juin 1703.

1975. SALES (Pierre), de Nîmes ou des environs, condamné par le duc de Roquelaure à Montpellier, le 27 février 1720.

Salgas, voyez Pélet.

1976. SALLES (Etienne), de Valeraugues dans les Cévennes, cardeur, 26 ans, condamné par le présidial de Nîmes, le 16 juin 1692 pour assemblée pieuse; n° 14,699. Sur l'*Eclatante* ou *Triomphante* en 1698. Libéré en 1713, pensionnaire de MM. de Berne à Morges en 1719.

1977. SALLET ou Saltet (Robert), de Pignan, condamné pour assemblée, à 6 ans, par le présidial de Nîmes, le 20 août 1704.

1978. SALQUE (Pierre), de Saint-Faurié en Vivarais, condamné par M. de Broglie, le 31 janvier 1690; mort à la peine.

1979. SAMBON dit Boure (Jean), cardeur à Durfort, cond. le 26 février 1686.

Samène, Seimeine ou Semaine, voyez Seimeyues.

1980. SANADAS (Jean), cond. à Montpellier, le 23 oct. 1697. Contumax.

Sanier ou Saunier, voyez Sagnier.

1981. SAUCON (Pierre), du Languedoc, (1688 ou 1689).

1982. SAUDRIN (Jean), de Brou, près Castres, condamné par le parlement de Paris, 7 mars 1688.

1983. SAUMADE (Jean), de Massaragues en Gévaudan, condamné comme camisard en janv. 1704. N° 28,247; sur la *Grande-Réale*; mort en août 1713.

1984. SAURICE ou Surice (Jacob), de Sammeuzac en Agénois, condamné par le parlement de Guienne, 8 février 1687. Libéré.

1985. SAUSEAU (Pierre), 1713; libéré le 15 nov. 1717.

1986. SAUSSE (Marc-Antoine), travailleur de terre de Geneyrac, condamné par l'Intendant du Languedoc, le 3 fév. 1688.

1987. SAUSSINE (Jean), d'Alais, passementier, 25 ans, condamné en 1699, libéré en 1713 et retiré à Zurich.

1988. SAUVEBOIS (François), de Château-la-Beaume en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 15 fév. 1685.

1989. SAUVET (Claude), de Bouquet en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, 26 mars 1688 pour avoir été guide; n° 10,222; sur l'*Eclatante* et sur l'*Héroïne* à S^t-Malo en 1698. Libéré en 1713. Réfugié à Magdebourg.

1990. SAUVET (Pierre), de Monclus, près Uzès, condamné en juin 1698, fit la campagne de 1699 sur la *Renommée* et mourut le 8 septembre de la même année, à la suite des brutalités du « comite. »

1991. SAUZET (Pierre), de Franchassi en Vivarez, laboureur, 36 ans, condamné en 1690 pour assemblée religieuse; n° 12,323; mis sur la *Souveraine*. Libéré en 1713 et retiré à Basle.

1992. SAUZET (Pierre), de Vinsobres en Dauphiné, condamné par ordre du roi, le 28 février 1689. Sur la *Gloire* à Marseille en 1698. Libéré en 1713.

1993. SAVILET (Claude), sur l'*Héroïne* à Marseille (†)

1994. SAY (Jean), de Lezan, près Nîmes, cordonnier, 59 ans, condamné par l'Intendant du Languedoc, le 17 mai 1752, pour assemblée religieuse et pour avoir entretenu une correspondance avec un ministre. N° 6889.

1995. SAYN dit You (Pierre), de Montméran, condamné le 23 sept. 1746 par le parlem. de Grenoble. Contumax.

1996. SCHMOY (Etienne), de Lausanne, condamné par l'Intendant M. de Bouchat, le 12 octobre 1689.

1997. SCHINTZ (Justus), ministre, de Cassel en Allemagne, condamné par le conseil souverain d'Alsace, le 22 mars 1687; mort à la peine. C'est probablement le jeune ministre luthérien dont Jurieu raconte l'histoire sans le nommer (*Lett. past.* 11, 68).

Sechat (de), voyez Casson.

1998. SECOND (Antoine), laboureur, de Vauvert en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, le 21 août 1692. Sur la *Victoire* ou l'*Heureuse* à St-Malo en 1698. Seimène ou Semaine, voyez Samène.

1999. SEL (Jacques), mort en mars 1702.

2000. SELLIER (Nicolas), de Busilly, en Picardie, condamné par le parlement de Metz, 4 déc. 1686; mort à la peine.

2001. SEMEYNES ou Samène (Jean), de Bourdeaux en Dauphiné, drapier, 24 ans; pour s'être joint aux vaudois, 1689; n° 11,663. Sur l'*Amazone* à Brest en 1698. Libéré en 1713 et retiré à St-Gall.

2002. SEMIRE, 1717.

2003. SENEGAT (Jean), du Pont du Larc, diocèse de Castres, chirurgien, 54 ans, condamné à Montpellier, le 18 décembre 1697, pour assemblée pieuse. N° 21,467. Sur la *Princesse*, puis sur la *Grande-vieille-réale* à Marseille en 1698. Libéré en 1713 et retiré à Bienne en Suisse.

2004. SERQUIÈRES (Jacques), de Rougen, en Languedoc, cond. comme guide, par le parlem. de Paris, 4 déc. 1686; n° 8976; sur la *Sirène* à St-Malo en 1698, et sur l'*Héroïne* en 1707; mort à la peine, 10 janvier 1711.

2005. SERMOZ, Sermeau ou Sermez (Etienne), de Lausanne, condamné à Grenoble pour s'être joint aux Vaudois, en 1689. Signalé en 1691 pour sa persévérance dans la foi. Sur la *Gloire* à Marseille, en 1698; n° 11,693.

2006. SERRE (Jérôme), de Valarargues, condamné par le présidial de Nîmes, le 11 juin 1701, à 6 ans, pour assemblées illicites.

2007. SERRES. Trois frères, de Montauban, en Quercy, condamnés par le parlem. de Grenoble, le 24 mai 1686; — Pierre, l'aîné, dit Fonblanche, n° 7876; — David, le puîné, dit Dubesson ou Bessonnet; et Jean, le jeune, n° 7877. Tous trois ont marqué parmi les confesseurs les plus distingués. David et Jean libérés en 1713, Pierre en 1714.

2010. SERRES (David), de la Mure, en Dauphiné (1701), libéré en 1711 ou 1712 à condition de servir dans les troupes. A été confondu avec Serres (le puîné), de Montauban.

2011. SERRETTE ou Serreste (Pierre), du Val, en Vivarais. Sur la *Grande-Réale*, n° 33,963; mort le 2 octobre 1709.

2012. SERRIÈRE (Jean), d'Anduze, condamné par le M. duc de Roquelaure à Montpellier, le 13 janvier 1707.

2013. SERVEN, Silvain ou Silvaire (Pierre), de Beauvoisin, condamné par l'Intendant du Languedoc, le 3 février 1688. Sur la *Fleur-de-lys* à St-Malo en 1698; mort le 14 novembre 1705.

2014. SERVIÈRE ou Cervière (Pierre), fils de Pierre, de Caveirac en bas Languedoc, cardeur, 32 ans, cond. à Montpellier, le 2 nov. 1702 pour assemblée pieuse; sur la *Favorite*; n° 26,991; libéré en 1713 et retiré à Basle.

2015. SERVILLE (Daniel), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

2016. SEVERAC (Jean), de la Terrisse dans les Cévennes, condamné à Montpellier pour assemblée pieuse, en 1692. Sur la *Martiale* à Dunkerque, puis sur l'*Illustre* à St-Malo en 1688; n° 14,282. Libéré en 1714, pensionnaire de MM. de Berne à Morges en 1719.

2017. SEYTE (David, Etienne et Jérémie). Tous trois d'Anduze, condamnés par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, le 13 février 1717.

2020. SHEBERT ou Shelebert (Jean-Jacques), d'Arbourg en Suisse, condamné à Brisac. Sur la *Grande-vieille-réale* en 1698; mort le 8 mars 1711.

2021. SIBLEYRAS ou Sibleirac (Isaac), de Mazeneuf en Vivarais, condamné par le parlem. de Besançon, 10 mai 1686.

2022. SIGUIER (Jacques), de Bagnas, condamné à Montpellier par M. le duc de Roquelaure, le 8 juin 1720, pour avoir assisté à plusieurs assemblées pieuses et leur avoir prêté sa maison. Contumax.

Silvain ou Silvaire, voyez Serven.

2023. SIMON (Daniel), de Pausse en Champagne, condamné par le parlem. de Paris, le 3 mars 1687. Libéré par la suite.

2024. SITÈNE (Jean), Suisse?

2025. SIVART (Jean-Pierre), de Gilhoc en Vivarais, condamné par M. de Broglie, le 2 janvier 1690.

2026. SOLIER (Claude), du Languedoc (1688 ou 1689).

2027. SOLEIROL (Claude), de S^t-Hippolyte de Caton, camisard, condamné par M. le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1704.

2028. SORBIER (Joseph), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi. Conf. Corbière.

2029. SOÛLAGE (Jean), de S^{te}-Croix de Valfrancesque en Cévennes, condamné pour assemblée religieuse en 1691; mis sur la *Vieille-Réale*, n° 13,653 (Liste de M. de Rochegude). Paraît cependant le même que Jean Soulages, ci-après.

2030. SOUBEIRAN, Souveiran ou Souveran (Jean), du Mas de Soubeiran, paroisse de S^t-Jean de Gardonnenque en Languedoc, écroué le 18 février 1690, sur la *Fière*; mort à la peine en 1696.

2031. SOUCHON (Jean-Louis), ouvrier en petites étoffes, de Livron en Dauphiné, condamné le 23 septembre 1746 par le parlement de Grenoble. Contumax.

2032. SOUCHON, sergier, d'Uzès, cond. par le présidial de Montpellier, le 13 juin 1693. Contumax. Est probablement le même qu'Antoine Souchon, tisserand de laine, d'Uzès, cond. le 16 sept. de la même année par le même tribunal.

2033. SOULAGES (Jean), de Sainte-Croix de Valfrancisque dans les Cévennes, condamné à S^t-Hippolyte en 1691 pour assemblée pieuse. N° 16,353. Sur la *Galante* à S^t-Malo en 1698; libéré en 1713.

2034. SOULAGES (Tobie), marchand, de Castres, condamné par le parlement de Guienne, 5 février 1687. Libéré.

2035. SOULEYROL (Etienne), de S^t-Hippolyte en Languedoc, condamné en 1698; mort d'un effort fait pour renverser l'antenne sur la galère la *France*, le 11 février 1700.

2036. SOULEYROL (Jacques et Pierre), de S^t-Etienne en Languedoc, condamnés par le présidial de Montpellier, 26 septembre 1698 pour avoir été au prêche à Orange. Pierre, n° 21,840, sur la *Triomphante*. Jacques, n° 21,833, sur l'*Héroïne*. Tous deux libérés en 1713; Jacques, pensionnaire de M. de Berne à Morges en 1719.

2038. SOULIER ou Soullié (Isaac), de Champagnac en Languedoc, écroué en 1705. N° 28,806; à Marseille en 1709. Sur la *Fleur-de-lys*. Libéré en 1712 après abjuration.

2039. SOULIER (Fulcran), du Grand-Galgues en Languedoc, condamné par le maréchal de Montrevel, le 7 juin 1703. N° 27,650, sur la *Réale*; libéré en 1712 après abjuration.

2040. SOUSTELLE (Jean), de Soustelle, cond. par Basville à Montpellier, le 21 février 1705.

Souveiran ou Souveran, v. Soubeiran.

2041. STECK (Hans), de Soleure en Suisse, condamné par le Conseil de guerre à Montélimar, le 2 avril 1686.

2042. SUEL (Matthieu), condamné par le présidial de Nîmes, le 23 juillet 1708.

2043. SUGLA (Isaac), avant 1705.

2044. SULEMAN (Jean), entre 1703 et 1710.

2045. SUMEINE (Pierre), sur l'*Amazone* à Bordeaux, vers 1695. Elie Benoit l'appelle Jean; est peut-être le même que Jean Samène.

2046. SUORD (Georges), de la ville de Canais en Ecosse, écroué en 1708; n° 32,452.

2047. TACHARD (Pierre), fournisseur à Montauban, condamné le 15 avril 1752 par l'Intendant de Montauban.

2048. TAILLARD (Philippe ou Pierre ou Philippe et Pierre). Un Pierre Taillard est signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

2049. TALIN (Jean), de Goncelin en Dauphiné, condamné comme guide par le parlement de Grenoble, 9 avril 1686.

2050. TALON (Antoine), sur la *Dauphine*. mort le 17 mai 1705.

Talon, voyez Falot.

2051. TARADEL (Guillaume), condamné par le présidial de Montpellier, 26 septemb. 1698.

2052. TARDIEU (Etienne), de Venterol en Dauphiné, condamné par l'Intendant M. de Bouchat, le 23 novembre 1689 pour s'être joint aux Vaudois; n° 11,808. Sur la *Belle* à S^t-Malo en 1698. Libéré le 7 mars 1714.

2053. TARDIEU (Philippe), de Teissière en Dauphiné, condamné par ordre du roi à Valence pour assemblée pieuse, le 28 février 1689; sur la *Marquise* à Dunkerque, n° 10,987; sur la *Hardie* à Marseille en 1698; libéré le 7 mars 1714.

2054. TARDIEU (Pierre), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

2055. TASSERAND, habitant de Medis en Saintonge, condamné par l'Intendant de La Rochelle, le 19 novembre 1746. Contumax.

2056. TASSY (Marc), de Montpellier, condamné dans cette ville par le duc de Berwick, le 15 mai 1705.

2057. TAUREAU (Pierre), de Pamprou, près Poitiers, condamné par l'Intendant M. de Foucault, le 5 mars 1688.

Taussand, voyez Teissier.

2058. TAVERNIER (Abraham), Suisse, si-

gnalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

2059. TAVERT (Isaac), boutonier, condamné par le parlem. de Bordeaux, 17 déc. 1749.

2060. TEAULE (Pierre), de Pignans, aux Cévennes, condamné par M. de Broglie, le 13 mars 1690.

Teaulier, voyez Thaulier.

2061. TEISSIER (David), des Barrels, près Vebron (aliàs de Vanel en Cévennes), sergier, 23 ans, condamné à Montpellier, le 26 mai 1698 pour assembl. pieuse; n° 21,731. Sur la *Valeur* puis sur la *Grande-vieille-réale* à Marseille, la même année, libéré en 1713 et retiré à Zurich.

2062. TEISSIER (Jacques), laboureur, de Beauvoisin, cond. par le présidial de Montpellier, le 31 mai 1702.

2063. TEISSIER (Jean), d'Alleger en Bretagne, condamné par le présidial de Nantes, 16 janvier 1685. Mort à la peine.

2064. TEISSIER, sieur de Jausaud (Jean), de Chaussion ou de Privat, diocèse d'Uzès, en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, en mai 1690. Mis à la chaîne le 2 juin.

2065. TEISSIER (Louis), de Gènerargues, condamné à Alais, le 23 fév. 1692 par M. de Lamoignon à St-Malo. Sur la *Fermé* ou la *Palme*.

2066. TEYSSONNIÈRE (David), de Cros aux Cévennes, condamné à vie par l'Intendant du Languedoc, en 1692 pour assemblée pieuse. Sur la *Duchesse* à St-Malo en 1698: n° 4702, mort à l'hôpital le 8 avril 1713.

Tempes (Jean de), 1698, Nîmes, cond. en 1698 pour avoir été au prêché à Orange; n° 21,849. Sur la *Fleur-de-lys*. Est probablement le même que Destampes, n° 737. Libéré en 1713.

2067. TEMPIÉ (Jean), cavalier invalide de Vauvert, cond. le 5 mars 1686.

2068. TENAR ou Jénar (Adrien), de Vauver en Languedoc, écroué le 28 juin 1703. N° 27,646. Voy. Jénar, n° 1160.

2069. TERRASSON (Claude), d'Uzès en Languedoc, condamné à Antibes, (comme Isaac Bourry), écroué en 1705. N° 29,060; sur la *Grande-Réale*. Libéré le 7 mars 1714.

2070. TEULON (Jean), de Molières, camisard, condamné par le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1704.

2071. THAULIER. Teaulier, Thouliers ou Theolur (Isaac), de St-Fortunat, diocèse de Viviers, condamné par l'Intendant M. de Bouchat à Grenoble, le 23 nov. 1689. Mort galérien de la *Gloire*, à Marseille en 1695.

2072. THÉRON (Denis), consul de Coulorgues, camisard, condamné par le maréchal de Montrevel à Montpellier, le 10 janvier 1704.

2073. THEROND, ci-devant soldat dans le régiment de Beauvoisin, condamné à Montpellier par M. de Bernage, Intendant du Languedoc, 27 mars 1734, pour avoir favorisé l'évasion du ministre Barth. Claris. Contumax.

2074. THIERRI (Matthieu), de Londres, condamné en 1697 « pour désertion de France, où il était par force. » Sur la *Fidèle* à Marseille en 1698. Libéré la même année.

2075. THIERS (André), de Château-Queyras, diocèse d'Ambrun, condamné par le sort à Grenoble, le 23 novembre 1689 comme Vaudois. n° 11,825. Sur la *Fière* à St-Malo en 1698. Libéré en 1714. — Un galérien des mêmes nom et prénom est indiqué comme mort dans la campagne de 1694.

2076. THOMAS (David), de Vic près Sommières en Languedoc, condamné par le duc de Roquelaure à Montpellier, le 26 mai 1706; n° 30,316; mort à l'hôpital le 8 juill. de la même année.

Thomas (Jacques), voyez Vassal.

2077. THOMPSON (Guillaume), de Northampton, libéré en 1698.

2078. TICOLET (Pierre), cond. à Montpellier, le 23 octobre 1697. Contumax.

2079. TIFFINE (Pierre), de Francheval à 2 lieues de Sedan, cond. le 5 mai 1696.

2080. TIXEAU ou Tisseau (Jean), de Pouzange, évêché de Luçon en Poitou, condamné par l'Intendant M. de Foucault, le 20 mars 1687. Libéré.

2081. TŒULE ou Teule (Joseph), de Tœule en Vivarais, condamné à Montpellier, écroué en octobre 1706. N° 30,904. Sur la *France*; mort le 30 mars 1709.

2082. TOFFIN (Thomas), de Jaucourt, près St-Quentin en Picardie, condamné par le parlem. de Paris, 16 décembre 1687.

2083. TORTEL (Etienne), dit la Condamine, de St-Dizier en Dauphiné, condamné en 1745 par le parlem. de Grenoble.

2084. TOURCHAÏRES ou Fouchaire (Isaac), de Loriol en Dauphiné, condamné par M. de Larrey, le 30 avril 1689.

Tourel, voyez Turel.

Tournachon (Jonas), sur la *Superbe* à Marseille. Voyez Fournaton, n° 931.

2085. TOURREIL, dit Perat (Pierre), de Serres près Pau en Béarn, condamné à Pau en août 1686 pour sortie du royaume. Sur la *Favorite* à St-Malo en 1698, puis sur la

Grande-réale. N° 9457, mort à l'hôpital le 6 déc. 1709. — Conf. n° 2108.

2086. TOURTELOT (Jean), de Cauze en Saintonge, condamné à Xaintes en 1690. Sur les galères de Rouen en 1691, sur la *Grande-vieille-réale* à Marseille en 1698; mort à la peine le 13 sept. 1700.

2087. TOURTEREAU (Pierre), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

2088. TOURTOULON (François de), sieur de Valescure, écuyer, du diocèse d'Alais, condamné par le présidial de Nîmes, le 15 novembre 1689.

2089. TOUSSAINT (Jean et son frère Etienne), de Jussy près Metz, condamné par le parlem. de cette ville, le 16 juillet, 1687. Tous deux ont été libérés.

2091. TOUSSAINT (Louis), de Lezi près Metz, condamné par le conseil souverain de cette ville, le 10 juin 1687. Libérés.

2092. TOUVENIN (Abraham), de Lausanne, condamné à Grenoble par l'Intendant du Dauphiné, le 12 octobre 1689 pour s'être joint aux Vaudois. Sur la *Duchesse* à St-Malo en 1698; n° 11,649; en campagne en 1704.

2093. TRAPIER (Louis), de Grosjeanne, condamné à Montpellier par M. de Bernage Intendant du Languedoc, le 1^{er} mars 1737 pour assemblée religieuse.

2094. TRAVERSIER (François), de Bours, paroisse de Gillot en Vivarais, écroué en 1709. N° 33,962. Sur la *Magnanime*; mort le 23 nov. de la même année.

2095. TREBOULON (Etienne), de Cormonterrail aux Cévennes, condamné par M. de Broglie, le 13 mars 1690.

Trégon (Louis), n° 6192, laboureur de la métairie de Reculan près Generac, diocèse de Nîmes, condamné par l'Intendant du Languedoc, le 17 mars 1752, libéré en février 1772. Voyez Frégon, n° 941.

2096. TRIAL (Adrien), de Vauvert, condamné par le maréchal de Montrevel, le 7 juin 1703, comme porteur d'armes; n° 27,646; sur la *Perle*.

2097. TRIBES (François), fils de feu François de Beauvoisin, valet chez le sieur Claude Dumas, fermier de M. de St-Cosme, cond. par le présidial de Montpellier, 31 mai 1702.

2098. TRIBOUT (Jean), de Vilard-lès-Sarrelouis en Lorraine, condamné par le parlem. de Metz, 22 juin 1686. Passé en Amérique.

2099. TRIDON (François), avant 1705.

2100. TRINQUES ou Trinques (David), de Castres en Languedoc, condamné par le

présidial de Carcassonne, 15 juin 1688. Sur la *Vieille-Réale*; mort à l'hôpital le 4 déc. 1700.

2101. TRINQUIER (François), condamné par le présidial de Montpellier, le 26 sept. 1698.

2102. TROMPARENT (Jacques), ouvrier en petites étoffes de Livron en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 23 sept. 1746.

2103. TROMPARENT ou Tromperan (Pierre), de Charmes en Vivarais, condamné en 1698 pour avoir donné retraite au ministre Brousson. Mort à la peine, le 28 juin 1701.

2104. TROUILLET (Jean), de la Fraignée, condamné le 7 mai 1751 par l'Intendant de la Rochelle.

2105. TURC (Esprit et Jean), de Dieu-le-fit en Dauphiné, condamnés par ordre du roi, le 28 fév. 1689. Esprit mort à la peine.

2107. TURC (Philippe), deux galériens des mêmes nom et prénom, dauphinois, l'un de Chabrière, condamné en 1686; sur la *Vieille-Saint-Louis* à Marseille en 1698; — l'autre de Monjoux, condamné par ordre du roi, le 28 février 1689 pour assemblée pieuse. Sur la *Gloire*, puis sur la *Vieille-Réale*: N° 10,991. L'un deux libéré le 7 mars 1714.

2108. TUREL ou Toureil (Pierre), de Châtillon, diocèse de Die, condamné par l'Intendant M. de Bouchat, le 23 nov. 1689.

2109. TURGES (Honoré), de Nîmes en Languedoc, condamné à Montpellier, le 12 mars 1756. N° 9,347; libéré le 30 août 1762.

2110. TURPIN (René), de Cambon près Nantes, condamné par le présidial de cette ville, le 10 avril 1688. Mort à la peine.

2111. USTIN ou Ustain (Denis), de Frontignan en Languedoc¹, écroué en juillet 1702. N° 26,614.

2112. VABRES (Jacques), de St-Jean-Chambre en Vivarais, condamné pour désertion en 1711, écroué le 3 janv. 1712. N° 36,874, mort à l'hôpital six jours plus tard.

Vacher (Alexandre), voyez Brunel.

2113. VACHER (Nicolas), de Grenoble, condamné par le parlem. de cette ville, 22 mars 1687. Passé en Amérique.

2114. VACHET (Pierre), signalé en 1693, comme ayant triomphé de ses défaillances dans la foi.

¹ « Catholique de naissance, mais condamné pour assemblée de religion et pour fanatisme, car il a eu des émotions comme ces petits prophètes dont on a tant parlé. »

2115. VACHERY, jeune prosélyte du Dauphiné, condamné par le parl^t de Grenoble, le 30 mars 1686.

2116. VAL (Jean), du Grand Gallargues, condamné le 16 mai 1716. Contumax.

2117. VALADIER (Jacob), chirurgien, de Vallon en Languedoc, condamné par le présidial de Marseille, le dernier fév. 1687. Valescure (de), voyez Tourtoulon.

2118. VALETTE (Jean), de Négrepelisse en Quercy, condamné par l'Intendant de Montauban, le 3 déc. 1689.

2119. VALETTE. Deux individus de ce nom, l'un boulanger, l'autre cardeur de laine; tous deux de Réalmont en Languedoc, condamnés par M. de St-Priest à Montpellier, le 11 octobre 1754. Contumax.

2121. VALGALIER (Pierre), chamoiseur, de Cange en Languedoc, 35 ans, condamné par le maréchal de Montrevel, le 11 mars 1703; sur la *Couronne*, N° 27,316. Libéré le 14 avril 1712, après abjuration.

2122. VALLETTE (André), sieur de Vaissac, de Vaissac en Quercy, condamné par le parlem. de Besançon, le 15 mai 1686, pour sortie du royaume; N° 8,2,2, sur l'*Eclatante*, puis sur la *Madame*. Mort « constant en la foi » à l'hôpital de Marseille, 9 août 1711. Il portait entre autres pseudonymes ceux de *Blanchard* et de *Nègre*.

2123. VALLAT (Pierre), d'Anduze aux Cévennes, laboureur, 26 ans, condamné par le présidial de Nîmes, 20 janvier 1689, pour assemblée pieuse; sur la *Madame* à Marseille en 1698. N° 10,956. Libéré en 1713 et retiré à Schaffhouse.

Vals (Jean), le jeune, du Grand-Gallargues, condamné par le duc de Roquelaure à Montpellier, le 16 mai 1716. Le même que Val, n° 2114.

2124. VANDELEUR (Jacob), de Coulougne, condamné par le Conseil de guerre à Amiens, le 26 août 1687.

2125. VARDOT (Pierre), de Lusignan en Poitou (1700); sur la *Palme* à Dunkerque en 1707; n° 24,861.

2126. VAREILLES (Pierre), l'aîné et Jean le cadet, tous deux de Réalmont, condamnés par M. de St-Priest à Montpellier, le 11 octobre 1754. Contumax.

Varmont, voyez Grenier.

2127. VARNIER (Jean), de Vitry-le-François en Champagne, condamné par le parlem. de Metz, 17 septembre 1686; mort à la chaîne « accablé de ses fers et de la fatigue du chemin. »

2128. VASSAL (Jacques), connu sous le

nom de Jacques Thomas; de Mondardier près du Vigan en Languedoc, 23 ans, condamné par le maréchal de Montrevel, le 16 mars 1703; sur la *Grande-Réale*. N° 27,314. Libéré le 24 juillet 1716.

2129. VASSEROT (Pierre), de Moulins, vallée de Queyras, condamné par l'Intendant M. de Bouchat, le 23 novembre 1689.

2130. VAUCIENNE ou Voucienne (Jean de), de Vitry-le-François, condamné par l'Intendant de Champagne, 9 sept. 1688.

2131. VAUPILIÈRE ou Volpellière (Claude), travailleur de terre de Vauvert en Languedoc, cond. par le présidial de Montpellier, le 31 mai 1702. N° 26,587, sur la *Vieille-Réale*. Mort à la peine, le 30 avril 1703.

2132. VEAU, dit Merle (Jean), de Vin-sobres en Dauphiné, condamné à Grenoble en 1693, sur la *Renommée* à St-Malo, en 1698.

2133. VEIRRIER (Jean), de Champagne, diocèse de Valence en Dauphiné, condamné par M. de Broglie, le 2 janvier 1690.

2134. VELAUX-BONNET (de), signalé en 1693 comme ayant triomphé de ses défaites dans la foi.

2135. VEN (Chrestien), de Brandebourg, condamné par le Conseil de guerre de Montlouis, 24 sept. 1687.

2136. VENET (Jacques), de St-Gilles en Languedoc, condamné par M. Lebrét Intendant de Lyon, 12 mars 1687. Mort à la peine.

2137. VENTOUROU (Louis), du Gâtinais, condamné par le parlem. de Paris, 19 août 1688.

Verbizier, lisez Berbigier et voyez ce nom.

2138. VERDAILHAN (Jean), Cévénol, faiseur de peignes pour les cardeurs, condamné à Montpellier par l'Intendant du Languedoc, le 17 août 1705 pour avoir introduit et vendu des livres à l'usage de ceux de la R. P. R. Contumax.

2139. VERDIER (Charles), de Pignan aux Cévennes, condamné par M. de Broglie, le 13 mars 1690.

2140. VERDIER (Étienne), fils de Jacques, de Pignan, condamné par Basville à Nîmes, le 20 août 1704. Contumax.

2141. VERDIER (Simon), condamné par le présidial de Montpellier, 26 septembre 1698.

2142. VERDILHAN ou Verdeillan (Jean), de la Melouze en Cévennes, condamné comme camisard par le duc de Berwick à Montpellier, le 15 mai 1705. N° 29,593; sur la *Couronne*. Libéré le 24 juillet 1716.

2143. VERGER (Jacques), tonnelier, du

du village de Micheau, paroisse de Marsac, condamné par M. de Bezons pour avoir essayé de sortir du royaume, 1687.

Vergez, lisez de Berger et voyez Grenier.

2144. VERGNOL (Jean), ministre de Montflanquin en Agénois, condamné par le parlement de Réole, le 8 fév. 1686. Libéré par la suite.

2145. VERLHAC (Antoine), sergent du faubourg de Lepiac à Montauban, condamné par l'Intendant de cette ville, le 15 avril 1752.

2146. VERMEIL (Claude), de Congenez en Languedoc, condamné à Antibes en Provence, écroué en 1705. N° 29,056. Libéré en 1711 ou 1712 à condition de servir dans les troupes.

2147. VERNEJOULS (Pierre), laboureur, 21 ans, arrêté près de Sarlat voulant sortir du royaume et condamné par M. de Bezons, 1687.

2148. VERNES (François), fils de feu Joseph et de Jeanne Bravais, laboureur, de Lacroze, paroisse de St-Sauveur, cond. par le présidial de Montpellier, le 2 nov. 1701, alors âgé de 15 ans.

2149. VERSSEL (André), de Bravoustan, paroisse d'Aulas, diocèse d'Alais, 43 ans, condamné par le duc de Roquelaure, comme possesseur de livres défendus et promoteur d'assemblées, le 9 déc. 1723. Sur le *Dépôt* en 1746; n° 4,164; évadé en 1750.

2150. VERSIL (Jean-Jacques), de Coutange, diocèse de Viviers, condamné par M. de Broglie, le 17 juin 1689. Mort à la peine.

Vestion (Jean), de St-Félix en Cévennes, condamné en 1698 pour être allé à Orange entendre prêcher. N° 21,804. Sur l'*Ambitieuse*; puis sur la *Forte* à Marseille. Le même que Destion, n° 738.

2151. VEY (Noël), de Grosjeanne, condamné à Montpellier par M. de Bernage, Intendant du Languedoc, pour assemblée religieuse, le 1^{er} mars 1737.

2152. VEZIAT (Jean), originaire de Fougères en Languedoc, faisant fonction de chantre chez les gentilshommes verriers de Pointis, condamné par le présidial d'Auch, le 5 février 1746.

2153. VIAL (Jean), de Vinsobre en Dauphiné, laboureur, 20 ans, condamné à Grenoble en 1693 pour assemblée pieuse. N° 15,842. Sur l'*Eclatante*. Libéré en 1713 et retiré à St-Gall.

2154. VIAL (Pierre), de Montélimar en Dauphiné, condamné par M. de Larrey, le 20 janvier 1689.

2155. VIALA, chapelier à Uzès, cond. par le présidial de Montpellier, le 13 juin 1693. Contumax.

2156. VIALA (Jean), fils d'Étienne, de St-Jean-du-Gard, dragon dans la compagnie de Caladon au régiment de Morsan, cond. à mort, le 14 avril 1692; sa peine fut commuée le même mois en celle des galères.

2157. VIALA (Jean ?), d'Anduze, cardeur à Montauban condamné par le parlement de Toulouse, le 18 février 1762.

2238. VIALARD (Jean), sur la *Grande* à Marseille en 1695.

2159. VIANO (Vincenzo), d'Oneille en Italie, habitant depuis 15 ans Montpellier, valet de chambre de M. Diédié, cond. par l'Intendant M. de Basville, le 16 juillet 1686.

2160. VIAUD (Jean), 1693; sur la *Princesse* à Marseille, libéré en 1713.

Vibes, voyez Ribes.

2161. VIDAL (Jean), de Cognac en Languedoc, condamné par le présidial de Nîmes, le 3 avril 1686, grâcié l'année suivante.

2162. VIELJEU (Antoine), rentier du Mas de Toubas, cond.....?

2163. VIELJEU (Pierre), rentier du sieur de Montmarc à Monteug, paroisse de St-Maurice, cond.....?

2164. VIELZEN (Pierre), de Nogaret, paroisse de Castagnoles, diocèse d'Uzès, condamné par le présidial de Nîmes, en mai 1690, mis à la chaîne le 2 juin; libéré en 1698.

2165. VIERME. Deux frères condamnés par contumace en 1688.

2167. VIERNE (Pierre), du Pont de Montvert, condamné par le maréchal de Montrevel, le 11 juin 1703.

2168. VIGIER (Abraham), d'Auboi en Languedoc, cond. comme camisard en 1705; n° 29,627; sur la *Vieille-Réale*.

Vignasson, voyez Berbigier.

2169. VIGNAUX (Daniel), fils, cond. à Montpellier, le 23 oct. 1697. Contumax.

2170. VIGNES (Jacques). Deux individus sous les mêmes nom et prénom: l'un de Nion en Dauphiné, laboureur, 36 ans, condamné à Montélimar en 1688 pour assemblée et pour livres; sur la *Superbe* à St-Malo en 1698, N° 10,964; libéré en 1713 et retiré à Zurich; — l'autre, de Mens en Dauphiné, condamné par le lieutenant général de Larrey, le 29 janvier 1689. Un troisième, Jacques Vignes, de Nogard paroisse de Castagnoles, cond. par le présidial de Nîmes, en mai 1690, mis à la chaîne le 2 juin.

2172. VIGNES (Jean), de Castagnoles,

diocèse d'Uzès, condamné par l'intendant de Montpellier, 19 mai 1690. — Conf. Jean Devigne.

2173. VIGNON (Jean), de Marignac, évêché de Die en Dauphiné, condamné par l'intendant de cette province, 23 mai 1689.

2174. VIGUIER (Jean), des environs de Sommières en Languedoc, écroué en 1709; n° 33,972: sur la *Grande-Réale*; mort le 16 déc. de la même année.

2175. VIGUIER (Pierre), de Nègrepelisse, condamné par le parlement de Toulouse, le 18 fév. 1762.

2176. VILLAR (Pierre), de Nîmes ou des environs, condamné par M. le duc de Roquelaure à Montpellier, le 27 fév. 1720.

2177. VILLARD (Antoine), de Paillargues en Languedoc, mort galérien sur la *Couronne*, le 26 fév. 1699.

2178. VILLARD (Jean), de Pins en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 2 oct. 1685.

2179. VILLARET (Claude), sargier, de Durfort en Languedoc; relaps, condamné à Nîmes, le 24 déc. 1699, pour avoir fait la prière à un malade. N° 24,693. Sur la *Gloire*, puis sur la *Vieille-Réale* à Marseille. Libéré le 24 juillet 1716.

2180. VILLARET (Jean), boulanger, de Gneyrargues près Nîmes, 40 ans, condamné par l'intendant de cette province, le 3 février 1688 pour assemblée pieuse; n° 9,942: sur l'*Héroïne*. Libéré en 1713, pensionnaire de MM. de Berne à Morges en 1719.

2181. VILLARS (Jean), du Saint-Esprit, diocèse de Mende en Languedoc, condamné par M. de Broglie, le 6 octobre 1689.

2182. VILLEVAÏN ou Villevaire (Jean), de Fontanieu aux Cévennes, condamné par le parlem. de Grenoble, écroué le 9 juin 1735, condamné en 1736.

2183. VILLOM (Abraham), de Lezi, près Metz, condamné par le conseil souverain d'Alsace, le 10 juin 1687. Libéré plus tard.

2184. VILMAT (Samuel), de Raucourt, condamné par le parlem. de Metz, 12 sept. 1686. Libéré.

2185. VILOSSE (Jean), et Matthieu son frère, de Pragela, condamnés par le parlem. de Grenoble, 11 janv. 1686. Matthieu libéré.

2187. VINATIER ou Vinassier (Pierre), de Gap, en Dauphiné, condamné par le parlem. de Grenoble, 7 mai 1687. Libéré.

2188. VINAY (Philibert), de Gizors, condamné par le parlem. de Rouen, 2 mars 1685.

Vincende, voyez Robert.

2189. VINCENT dit Laforge (Étienne),

forgeron natif de Grateloup, diocèse d'Agen, 46 ans, condamné comme guide par le parlem. de Bordeaux, le 25 fév. 1702, à 5 ans: n° 26,911 sur la *Grande-Réale*. Libéré après la paix, le 7 mars 1714, reçoit des Etats généraux de Hollande (1715) une pension de 200 florins.

Voiron (Claude), 1713.

2190. VOIE ou Vollé (David), de Valperrouze en Piémont, condamné à Grenoble en 1691 pour religion et port d'armes au service de Savoie; n° 13,668. En 1691 sur l'*Invincible*; sur la *Reine* à S^t-Malo en 1698. Libéré en 1713.

Volpellière, voyez Vaupilière.

2191. VOSSIÈRE (Étienne), condamné par le présidial de Montpellier, 26 sept. 1698.

2192. WOELLE (Daniel de la), de Sericourt en Lorraine, condamné par le parlem. de Metz, 30 août 1686. Libéré.

2193. WEB ou Huap (Thomas), du Northamptonshire en Angleterre, écroué en 1707. N° 31,143.

Yon, voyez Sayn.

Yssoire, voyez Issoire.

2194. ARMENGAUD (Daniel), galérien. Libéré en 1736 et pensionné (300 flor.) par les Etats de Hollande.

2195. ARMINGAUD (Jacques), galérien en France, sollicite en 1730 l'intercession des Etats de Hollande; il est libéré en 1738 et pensionné par les Etats (250 fl.) en 1739.

2196. AUDET (Daniel), 20 ans, arrêté près de Sarlat et condamné pour avoir voulu sortir du royaume, par M. de Bezons, 1687.

2197. AUDIGUAY (Pierre-Alexandre), 21 ans, arrêté près Sarlat, voulant sortir du royaume, condamné par M. de Bezons, 1687.

2198. BANGEON (Jean), sargetier, habitant de Vayres en Poitou, 36 ans, arrêté près Sarlat voulant sortir du royaume, condamné par M. de Bezons, 1687.

2199. BEAUMONT (Jacques), maître drapier à Amsterdam, emprisonné à Metz et condamné aux galères. Sa femme, Marie Guillemart, sollicite les Etats de Hollande pour intercéder en sa faveur, 26 nov. 1700.

Berlin, n° 209, pourrait être le même que Bertin, n° 234.

Berru, n° 228 et Beru, n° 247, sont un seul et même personnage.

Bonhoste, n° 297, était de Peseux, principauté de Neuchâtel; condamné en 1687; n° 9043.

2200. BONNABEL (Jean), d'Orcières, condamné par le parlem. de Grenoble, 9 avril 1740.

2201. BONNET (Pierre). Deux galériens de ce nom, au n° 318. — Il y en a un troisième, Pierre BONNET, du Poitou, condamné pour avoir assisté à des assemblées religieuses, 29 juill. 1698.

2204. BORREL (Pierre), condamné à 5 ans par le parlem. de Grenoble, 1740.

2205. BOSC (Etienne), condamné pour avoir assisté, en 1734, à une assemblée surprise au rocher de Cailleux ou Caylus, près Saint-Affrique. Libéré, il se retire en Hollande et obtient une pension des Etats-Généraux (300 fl.), en 1738.

2206. BOUCHET (Jacob), lieutenant au régiment de Viçose, fait prisonnier en Portugal, est conduit à Marseille et condamné aux galères. Il se réfugie en Hollande. Sa femme, Catherine Bouchet, d'Anduze, après avoir été détenue en France pendant six ans, sollicite un secours des Etats de Hollande pour rejoindre son mari à Zell avec ses 4 enfants. Les Etats lui accordent 10 ducats et déclarent que l'on prendra représailles sur les officiers français (Registres des Etats Généraux, 1705).

2207. BOUCHEVER (Pierre), du Dauphiné, condamné à 5 ans par le parlem. de Grenoble pour avoir voulu sortir du royaume; 22 déc. 1685.

Bouet, n° 348, double emploi avec Bovet, n° 410.

Bouri, n° 375, double emploi avec Bourry, n° 387.

2208. BOURELI (André), libéré en 1713, mort à Amsterdam, pensionnaire des Etats de Hollande. Le 7 nov. 1727, sa veuve, Jeanne Milliau, sollicite des Etats une année de la pension de son mari pour elle et ses 2 enfants dont l'aîné n'a que cinq ans.

Bousquet (André), condamné en 1681, lisez, en 1687.

Bouvène, n° 396, probablement le même que Beauvière, n° 168.

Bouzigues (L'un des), n° 408, est probablement le même que Bousique, n° 390.

2209. BOYER (Daniel), condamné par le parlem. de Grenoble, 16 fév. 1735.

Brezun, n° 426 est le même que Bruzun, n° 453.

2210. BROC (Moïse), batelier au lieu de Roussanes, 32 ans, arrêté près Sarlat voulant sortir du royaume, et condamné par M. de Bezons, 1687.

Bruguière (Jean), n° 442, était écroué sous le n° 30,763.

Buttler (Thomas), n° 465, appelé ailleurs Botelier, était un anglais natif de Londres, qui revenant de Barbarie où il avait été esclave et demandant la charité, comme il passait par Paris, y fut arrêté à titre de protestant et condamné aux galères, en 1701. Mis sur la *Grande-Réale* et sur la *Fleur-de-Lys*; n° 25,413.

2211. CALDESAIGUE (André), condamné pour avoir assisté à une assemblée religieuse tenue près de Milhau; 1713.

Canillère, le même que Cornillière, n° 631.

Capelle (Pierre), n° 496, le même que Pierre Chapelle, n° 556.

2212. CARIAT (Louis), de St-Genix en Savoie, condamné à 5 ans par le parlem. de Grenoble, comme guide, le 9 juillet 1687.

Carrière (Jean), n° 509, sur la *Guerrière*, en 1695.

Cassan, n° 511, le même que Castan, n° 515.

2213. CÉLIER (André), natif de Hen près Mons, soldat du régim. de Soble, fait prisonnier près de Maesneck et mis sur la galère l'*Invincible*; n° 13,802; sollicite les Etats de Hollande pour être réclamé; 1698.

2214. CHAPEL ou Chapelle (J.), prédicant en Saintonge et Poitou dès 1722, condamné en 1731, mis aux galères à Marseille d'où il continuait encore son ministère en 1735 par correspondance. Voy. ci-dessus III, col. 1080 et l'article de M. N. Weiss dans le *Bull.* XXXV (1886) p. 436-52. Il fut libéré et on le trouve en 1738 au nombre des pensionnaires (300 fl.) des Etats généraux de Hollande.

2215. CHASSEBŒUF (Pierre), maître arquebusier, habitant de Controlle, paroisse de Marsac, 52 ans, arrêté près Sarlat voulant sortir du royaume avec ses deux filles (Anna 20 ans et Marie 15 ans), condamné à la question et aux galères à vie, par l'Intendant, M. de Bezons, 1687; ses deux filles rasées et enfermées au couvent.

2216. CHEMIN (Jean), condamné pour avoir assisté à une assemblée pieuse tenue à Landouzy en 1688.

Colas, n° 611, peut-être le même que Coulas, n° 660¹.

¹ Il serait superflu sans doute d'excuser notre Liste des doutes et des erreurs qu'elle renferme. Elle est le résumé d'un nombre infini de listes partielles qui se portaient en France et surtout à l'étranger pour en appeler à la commiseration publique. Le but de ceux qui les avaient écrites était de faire cesser l'injustice et la souffrance; qu'importaient l'orthographe des noms

2217. COMBEL (Etienne), de la Charce, condamné à 5 ans par le parlem. de Grenoble, 16 fév. 1735.

2218. COURTOIS (Paul), condamné pour avoir assisté à une assemblée surprise au rocher de Cailleux, en 1734.

2219. GUYOT (Charles), avocat à Metz, sa femme, ses enfants et deux servantes, condamnés le 2 août 1700, le mari aux galères, la femme à être rasée et recluse à perpétuité ainsi que les deux servantes, les enfants à être enfermés, tous comme fugitifs (Archiv. du bailliage de Metz).

2220. PELISSIER-TANON (Jacques), châtelain royal de Mens, condamné à vie par le parlem. de Grenoble, 3 septembre 1740.

Sabatier (François), libéré en 1713, obtient, la même année, des Etats génér. de Hollande une pension de 400 florins.

2221. SABLAIROLLE (Pierre), galérien libéré vers 1730, obtient des Etats gén. de Hollande en 1738 une pension de 300 florins.

2222. TERASSON (Jean) sollicite l'intercession des Etats de Hollande en sa faveur, 1730 ; libéré en 1736.

2223. TIBAUTE (Jean-Richard de), naturalisé bourgeois d'Amsterdam, fait prisonnier par les Français, mis sur la galère l'*Invincible* ; n° 9886 ; en 1698.

2224. VIDAL (Jean du), après avoir été quatre ans aux galères, s'est échappé à Ostende et demande aux Etats de Hollande un secours pour se rendre en Brandebourg, 26 août 1705.

Riaille (Antoine) n° 1831 et Paul Achard n° 4, furent les deux derniers de nos malheureux galériens. Ils étaient restés tous deux trente années à la peine. L'administration les avait oubliés. Le ministre de la marine, M. de Boyne, était persuadé qu'il n'y avait plus de protestants aux galères, lorsqu'un banquier de Marseille, Claude Eymar, l'enthousiaste ami de J.-J. Rousseau (voy. ci-dessus col. 186) et un publiciste célèbre, Court de Gébelin (V 817) sollicitèrent la grâce auprès de lui. Court y ajouta un mémoire qui, dit-il, « toucha et surprit. » On ignorait la date exacte de la libération. Elle nous est donnée par M. le p^r Ch. DARDIER qui a trouvé dans les papiers d'Antoine Court, à Genève (coté n° 2), une lettre de Court de Gébelin, adressée de Paris à Charles de Vegobre à Genève, en date du 30 sept. 1775, lui disant : « N'est-

« ce pas bien finir le mois de septembre
« que de vous apprendre que la grâce de
« nos braves confesseurs sur les galères
« vient d'être accordée par le roi et que
« M. de Sar[tines] en expédie les ordres ?
« Je l'écris à Marseille et je me flatte d'avoir
« été l'instrument dont la Providence s'est
« servie pour faire entendre efficacement
« leur voix..... »

Pour terminer, au sujet de notre Liste de Confesseurs, nous devons remercier du concours qui nous a été prêté pour l'établir, par MM. ENSCHEDÉ de Harlem, Ern. CHAVANNES de Lausanne, N. WEISS, O. DOUEN, Ch. SAGNIER et surtout M. le p^r FONBONNE-BERBINAU, de Vesoul, auquel nous avons la plus grande obligation.

FABRÈGUE (LA), Nîmes, étudiant à l'acad. de Genève, inscrit en ces termes au mois d'oct. 1598 : Johannes *Defabrica* nemausensis. — Antoine *Fabrega*, de Ganges, reçoit un viatique à Genève pour Lausanne, 1700 ; Jean *Fabrègue*, de Ganges, assisté à Genève, 1707. — Sarret S^r de Fabrègues, en 1605, II col., 289 ; (.....) de Fabrègues, ministre de Castelnau, assiste au synode de la haute Guyenne, à Saint-Antonin, septembre 1572. — Frédéric-Otto *Fabrice*, sieur de Sacy-le-grand en Beauvaisis et de Fontaine le Comte, fait baptiser au temple de Charenton son fils, des mêmes prénoms, en 1655 ; sa fille FRANÇOISE, en 1656 ; JACQUES, né le 21 avril 1657 ; GODEFROID, bapt. le 5 mai 1658 ; THÉODORE, bapt. le 29 août 1660. Il est inhumé au cimetière des Saints-Pères le 12 juillet 1665, et l'on baptise, le 16 août suivant, son fils posthume prénommé encore FRÉDÉRIC-OTTO. M^{me} de Fabrice, dame de Sacy, probablement sa veuve, est poursuivie en 1681 pour avoir fait marier sa fille dans son château par un ministre (Tr 284, et Bull. VIII, 445). Elle est enfermée aux Nouvelles cath. de Beauvais, en 1686, puis aux Ursulines. Son fils Théodore figure de 1692 à 1697 dans les rôles de l'armée de Hollande, et son fils Godefroi, appelé Godefroi Fabrice de Gressigny, est également officier hollandais en 1717. Voy. Menour.

1. FABRI (CHRISTOPHE) dit LIBERTET (Christophorus Faber Libertetus ou Libertinus), né vers 1509 à Vienne, en Dauphiné [Haag, VII 87], se destinait à la

et l'exactitude des chiffres ? Aussi quelqu'incorrecte qu'elle puisse être encore, notre Liste a coûté de grandes peines à ses rédacteurs.

carrière médicale, et commença ses études à Montpellier ; mais la peste de 1531 l'ayant chassé de cette ville, il se décida à venir les terminer à Paris. A son passage à Lyon, il entendit parler des succès étonnants que la prédication de son compatriote *Farel* obtenait dans la Suisse romande¹. Enflammé du désir de marcher sur ses traces, au lieu de poursuivre sa route vers Paris, il alla trouver à Morat le réformateur, qui « le gagna à Jésus-Christ et le décida à prescher dans Morat pendant son absence, en attendant vocation particulière. » L'année suivante, 1532, Fabri fut donné pour collègue à *Marcourt*, dans l'église de Neuchâtel, puis il desservit, dans le même pays, pendant trois ans et demi, l'église de Boudry. Farel l'appela à Genève (en fév. 1536). Placé comme pasteur à Thonon, il y resta dix ans, s'acquittant de ses fonctions avec un grand zèle, puis il retourna à Neuchâtel, mais, en 1562, Farel l'emmena avec lui dans le Dauphiné. Comme il avait l'intention de s'y établir, il partit avec sa femme et ses enfants, et se fixa à Vienne. Lorsque le duc de Nemours s'approcha de cette ville, il essaya de s'enfuir, mais il fut pris et cruellement maltraité. Cependant il finit par recouvrer la liberté et fut donné pour ministre à l'église de Lyon, où nous le trouvons, en 1564, collègue du célèbre *Pierre Viret*, et des pasteurs *David Chaillet*², *Jacques Dieu* et *Jacques Aubert*. *Christophe Fabri* demeura à Lyon jusqu'à la mort de *Farel* (1565), et lui succéda dans l'église de Neuchâtel (mss de Genève, n° 147). On conserve de lui à la Biblioth. de Neuchâtel un grand nombre de lettres autographes, que *M. Herminjard* publie dans sa *Corresp. des Réformateurs*, où elles sont déjà au nombre d'une quarantaine, en partie signées du pseudonyme *Libertetus*. Elles témoignent toutes de l'instruction et de la piété de ce digne pasteur.

Nous avons trouvé de lui ce petit ouvrage inconnu jusqu'ici :

Catéchisme, c'est-à-dire familière ins-

¹ Vie mss. de *Farel* (par *Olivier Perrot*) à la Biblioth. de Neuchâtel.

² Ou *Chalier*, voy. t. III, col. 1700. Il était aussi appelé *Boulter* et de *La Roche*, natif de Lône en Bourgogne. Il avait été pasteur (1562) à Vandœuvres près Genève.

truction chrestienne des enfans, selon la forme qu'on tient en l'Église de Neufchâtel, composé et reveu par Christophe Fabri, de Vienne en Dauphiné, ministre du St-Évang. audict Neufchâtel; Genève, de l'impr. de *J. Crespin*. 1554; petit in-8°, 110 p. — La préface datée du 1^{er} janv. 1551, ce qui donne à croire que nous n'avons ici qu'une réimpression, est adressée à *François III d'Orléans, duc de Longueville*, qu'il appelle « Mon très redouté prince et Seigneur, » et il cherche à lui persuader que la sévère éducation donnée dans les écoles protestantes est la meilleure garantie pour la sécurité des princes et la prospérité de leurs États. Le duc mourut dans l'année. En 1580, l'église de Mens, en Dauphiné, avait un ministre nommé *Fabri* qui révéla à *Lesdiguières* une conspiration « des Désunis » contre sa vie. Peut-être (disent MM. Haag) était-il un des enfants de *Libertet*.

FABRY (JEAN), ministre à Lyon en 1547 (*Bull.* XII, 481), à Genève en 1549. — « A *Jehan Fabry* qui a autrefois été maistre d'eschole, vj s., » janv. 1552 (*Bourse franç. de Gen.*) — *Guillem Fabry*, « cleric audiencier du parlem. de Toulouse, après avoir été par trois fois cruellement géhenné pour le contraindre d'accuser *Du Faur*, président, *Calet*, *Coras*, *Ferrières*, *Cavagnes* et autres Conseillers de la Cour, comme s'ils l'eussent aidé à la saisie de la maison de ville (IV col., 665), fut pendu à un arbre devant le palais. » (*Crespin*, 668 c). — *Anthoine Fabri*, de Rouergue, admis à l'habitation à Genève, oct. 1557; — (*Anthoine*) « de Larche-contre-neufve (?), armurier, id. mars 1558; — (*André*), de Lus en Provence, ministre à *Morges*, » id. 16 septemb. 1572; — (*Symon*), « de Grace en Provence, ministre à *Vitry*, » id. 17 nov. 1572. — Le 8 août 1624, *François Fabri*, ministre en l'église de Lacaune, épouse d'^{lle} *Marthe Tenans*, fille de *Jérémie* et nièce du professeur *Jean Tenans* (voy. notaires de Montauban).

FAGE (DURAND) né à Aubais, près Sommières, bas Languedoc, en 1681. A l'âge de 21 ans, il se trouva pour la première fois dans une assemblée d'illuminés des Cévennes. C'était à *St-Laurent d'Ay-gouse*. Il raconte qu'il y vit une fillette de onze ans qui ne savait pas lire et dont l'esprit de Dieu s'empara. Elle éprouva

une grande agitation de la poitrine, tomba dans des convulsions, puis poussa des cris exaltés, puis fit une prière que suivit un discours de trois quarts d'heure que Fage trouva fort touchant. Dans une autre assemblée, elle lui annonça qu'il recevrait de grands dons de Dieu s'il persistait dans son assiduité aux assemblées. Il retourna à Aubais en 1703 et fut contraint de servir pendant quelques mois dans la milice contre les Camisards. Mais il passa bientôt du côté de ceux-ci et fit toute la guerre avec eux. Il a raconté plus tard ses surexcitations fanatiques¹ : « Tout ce que nous faisons, dit-il, nous le faisons par ordre de l'Esprit. Les plus simples d'entre nous, les enfants même étaient nos oracles. Arrivait-il quelque chose d'important sur quoi il fallait délibérer ? nous nous jetions à genoux ; nous demandions à Dieu de nous diriger ; et voici qu'aussitôt plusieurs étoient saisis de l'Esprit et parlaient. S'ils étoient d'accord, nous regardions leurs paroles comme la décision de Dieu... Après cela la mort ne nous effrayait pas ; nous ne faisons aucun cas de notre vie, heureux de la perdre pour la cause du Sauveur et en obéissant à ses ordres. Quand nous allions au combat et que l'Esprit nous avoit fortifiés en disant « N'appréhendez, pas mes enfants, je vous conduirai et vous assisterai, » nous nous jetions dans la mêlée comme si nous avions été vêtus de fer. » Après la capitulation de 1706, Fage alla rejoindre Cavalier en Hollande, et lui demanda du service dans son régiment. Mais comme il n'y avait plus de place à y donner, il passa en Angleterre où il mourut paisible et calmé. (HAAG).

FAGES (ANTOINE), de St-Hippolyte, tisserand, assisté à Lausanne, 1695. — (Jacques) de Cros, en Cévennes, mort à l'hôpital de Lausanne, 1698. — (....) de Massilargues, pendu par sentence du sénéchal de Nîmes, nov. 1699. — (Jacques), de Graissesac, cloutier, va se joindre aux Vaudois, avril 1699. — (Étienne), de Congénie en Languedoc, assisté à Genève de 1698 à 1704. — Abraham, Anne et Marie *Fagès*, des Cévennes, déportés en 1687.

FAGELLES (FRANÇOIS-NICOLAS) officier

¹ Voy. aussi les articles Allut et Marion.

dans l'armée hollandaise, 1697. — Pierre *Fagerole*, d'Alais, reçoit un viatique à Lausanne, 1695.

FAGET (AMBROISE), ministre de La Rochelle en 1560 [Haag, V 53]. On lit dans les registres du consistoire de Genève, 16 déc. 1537 : « Jehan *Gardepuy*s a comparu au contenu du renvoi fait par Nosseigneurs, pour éclaircir le contenu de sa supplique par luy présentée, et dict qu'il y a deux mois qu'il fust reçu de Messieurs pour habitant et changea de nom pour ce qu'il craignoyt d'estre aperceu de ceux de son pays, et espérant s'oster d'ici pour aller en Allemagne, emprumta le nom d'Ambroise Faget. Despuis ayant commodité de demourer en ceste cité s'est de rechef présenté à Nosseigneurs pour desclayrer son propre nom aux fins que le changement de son propre nom ne luy soit impropéré à fraude. Advisé d'aultant que l'on a aperceu qu'il preschoit l'évangile en son pays, joint qu'il est permis de droict civil de changer de nom moyennant qu'il n'emporte dommage à personne ni défraudation d'autrui, qu'il peut estre receu pour habitant en son propre nom et en tous deux, et pour ce, est renvoyé devant MM. avec sa supplication. » Faget ne tarda pas à reprendre les dangereuses fonctions qu'il avait déjà exercées. Dès le mois de juillet 1558, il fut donné pour ministre à Orléans (*Archiv. de la Compagnie* etc., reg. B), et deux ans plus tard, il fut envoyé à La Rochelle pour y organiser l'église avec *Richer* (*Archiv. de la Comp.*, etc., reg. A). Il hâta, dit Arcère, les progrès de la nouvelle église par le zèle le plus actif et des soins continuels ; mais, ajoute l'historien de la Rochelle, « c'étoit un homme ardent, enthousiaste, qui vouloit se mêler de tout, être de tout, et qui décroït avec indécence le gouvernement. » Obligé de sortir de la ville, dont le séjour lui fut interdit, même après l'édit de janvier 1562, malgré les instances des Rochellois, à qui il était cher, Faget ne put y rentrer que lorsque les protestants s'en furent rendus maîtres. Arcère n'a pu découvrir la date de sa mort. — Simon Faget, fut pasteur à la Carresse, dans le colloque de Sauveterre (Béarn) de 1610 à 1650 ; sa province le députa au synode national d'Alençon en 1637 (*Aymon*, II, 533). Son fils, Philippe de Faget, fut

pasteur de Sauveterre, de 1671 à 1685; à l'époque de la Révocation, il s'embarqua pour se réfugier en Angleterre et mourut pendant la traversée. — M^{me} Faget, convertie en 1687 moyennant une pension de 900 livres (E, 3373). — *De Faget*, voy. Preissac.

FAGNIER. « George et Jehan Fagnier frères, filz de feuz Claude Fagnier en son vivant maistre masson, natifz de Cheeppe, dioc. de Chalons en Champagne, » reçus habitants de Genève, novemb. 1556; — « Jehan filz de Claude Fagnier de Vitry le François, masson, » *id.* mars 1585. — *Faie*, ancien chanoine de Notre Dame, et prieur du Vieux Bellesme et de Thouars, enterré à Paris, au cimetière St-Germain, 3 nov. 1618. Voy. La Faye.

FAIGAUX (DANIEL) originaire de Sonvillers, se réfugia en Suisse à l'époque de la Révocation. Il était pasteur à Yverdon en 1701, et le quitta, 1707, pour Diesse, à la suite d'un différend qu'il eut avec un de ses collègues sur la manifestation du Saint-Esprit. Il avait épousé la fille de Samuel d'Aubigné, fils de Nathan (voy. ci-dessus t. I, col. 549, lig. 27) et pasteur de Renan, Bevillard et Sornetan, au Val-Saint-Imier (Berne); il fut le suffragant (pour cette dernière église) de son beau-père qui mourut en 1710 (*Bull.* VIII, 231). Il alla ensuite comme pasteur à Stuttgart.

Son fils, FRANÇOIS-LOUIS [Haag, V 54] fut nommé, 1745, pasteur de l'église franc. de Schwabach, après la mort du pasteur Baratier (voy. t. I, col. 763). Il était en même temps professeur de philosophie, et nous est connu par une *Dissertation sur la folie de l'athéisme* (Schwab., 1749, in-4°). On a de lui un recueil de sermons pub. sous ce titre : *Sermons sur divers sujets importants de la religion* (La Haye, 1740, in-8°, 285 p. Francfort, 1745, in-8°). « La méthode en est aisée et naturelle, lit-on dans la Biblioth. raisonnée, les sujets importants et bien choisis, la diction assez pure et assez correcte, à l'exception peut-être d'un petit nombre d'expressions que même l'usage de la chaire peut en partie excuser. Il y règne partout une onction et un air de piété plus propres à toucher que toutes les figures de rhétorique. » Ces sermons sont au nombre de neuf. Les deux premiers, sur Jacq. IV, 8, avaient déjà été publiés sous le titre d'*Abregé du christia-*

nisme. Le premier présente au chrétien un résumé de ses devoirs; le second lui expose les avantages de la piété. Le 3^{me} sermon roule sur le renvoi de la conversion; le 4^{me}, sur l'amour du monde; le 5^{me}, sur la négligence des hommes à l'égard du salut; le 6^{me}, sur la cause et l'usage des jugements de Dieu. Le 7^{me} est un sermon de jeûne. Le 8^{me} traite du bonheur d'une âme que Dieu a reçue en grâce. Le 9^{me} enfin a été prononcé à l'occasion de la naissance du prince de Brandebourg-Anspach. A la fin du volume se trouve le sermon d'adieu de Baratier. Plus tard, F.-L. Faigaux passa au service de l'église française de Namur. On a de lui¹ un second recueil de sermons différent du précédent quoiqu'il porte le même titre :

Sermons sur diverses matières importantes de la religion, par M. F.-L. Faigaux, pasteur de l'église wallonne de Namur; La Haye, Isaac Beaugard, 1760, in-12. Ce recueil contient 13 bons discours : 1. L'examen de soi-même (I Cor. XI, 18); 2. Nécessité de la piété dans la jeunesse (Eccles. XII, 3); 3. Les rechutes dans le péché (2 Pierre II, 21); 4. Miséricorde qu'obtient un pécheur en retournant à Dieu (Ps. 32); 5. Les défauts de nos jeûnes (Esaïe LVIII, 5); 6. La crainte des jugements de Dieu (Jér. VI, 8); 7. L'endurcissement du cœur (Zach. VII, 12); 8. L'impénitence des chrétiens de nos jours (Matt. II, 20); 9. L'effusion du St-Esprit à la Pentecôte (Actes XI, 4); 10. La justification par la foi (Rom. III, 27); 11. L'adieu de Paul aux Éphésiens (Actes XX, 18); 12. Les devoirs du S. Ministère (2 Tim. IV, 12); 13. Nécessité d'espérer en Christ pour une autre vie. Le volume est dédié aux nobles et puiss. seigneurs du Conseil d'État des Provinces Unies.

FAILLY (M^r de), religionnaire de Metz, enfermé à la Révocation dans la citadelle de Verdun, puis déporté avec Otry et plusieurs autres à la Martinique (1688), d'où il parvint à s'échapper. De Failly du Chompré, probablement son parent, meurt à Metz, juin 1700, en refusant les sacrements de l'église catholique; on fait le procès à son cadavre et ses biens sont confisqués. — André et Pierre *Failly*, de la Roque d'Antéron en Normandie, por-

¹ Notes de M. le past. Th. MAILLARD.

teurs de chaises, réfugiés avec leurs familles à Berlin, 1698. — *Faisan*, quatre pasteurs dauphinois de ce nom sont signalés à l'époque de la Révocation; le plus ancien exerçait ses fonctions à Pont en Royans en 1660, puis à Livron et à Besodun; un autre, Jean, né en 1653 était pasteur aux Tonils; Alexandre Faisan La Serve, né en 1662, n'était encore que proposant en 1683, lorsqu'il fut inquiété pour avoir prêché en des lieux interdits; tous trois se retirèrent en Suisse. Le quatrième, après avoir exercé à Aouste, 1671-72, à Vercheny, et en 1685 à Espenel, consentit à l'abjuration. — Dlle Faisan, réfugiée de Die, 72 ans, assistée à Genève, 1695. — Pierre Faisant sr de La Roche, né à Gratteloup, Bailli d'Insange (Hinsingen) en 1685, colonel des milices du pays Messin, résidant à Courcelles en 1703, avait épousé à Metz en 1674 Suzanne, fille d'Aug. Friartlmyer. En 1703, celle-ci est enfermée à la Propagation de la foi, à Metz, probablement pour avoir favorisé le mariage à l'étranger de sa fille, que l'on enferme au même couvent.

FAISSES (PIERRE) du Mazel, en la paroisse de Sainte-Croix de Caderles, dans les Cévennes, avait comploté de quitter son pays où on le persécutait pour la religion et de s'enfuir en Suisse avec sa sœur puînée, Jeanne Faisses, et un plus jeune frère, Laroche-Faisses, lorsqu'une sentence de mort, pour avoir pris part à une assemblée religieuse, vint le frapper et l'obliger de partir sans sa sœur, au mois de juin 1686. Jeanne, fut réduite à s'associer une amie, Olimpe *Fillion*, fille d'un apothicaire d'Aymargues, et plusieurs autres femmes protestantes, pour gagner la Suisse sous la conduite de guides douteux. Ces malheureuses furent arrêtées à Nantua, puis conduites à Belley, puis à Dijon, et livrées alors à la misère, aux tortures sans relâche des prisons préparées pour vaincre leur constance. Jeanne souffrit dix-neuf mois sans se laisser ébranler et finit par fatiguer la patience du gouvernement qui l'expulsa miséricordieusement à la frontière suisse, avec une trentaine de ses compagnes placées dans les mêmes conditions (19 avril 1688). On conserve à la Biblioth. de Genève, dans les Papiers d'Ant. Court (n° 43) le *Récit de la captivité de Jeanne Faisses* et de sa

mort cinquante jours après son arrivée dans ce « pays de liberté, » à Chavornay, près Lausanne, le 14 juin 1688. Sa lamentable histoire, imprimée dans le *Bull.* de la Soc. de l'histoire du Protestantisme fr. (XXVI et XXVII) fournit les noms d'un grand nombre d'autres victimes que l'on doit se faire un devoir de recueillir. Il arriva de Belley trente prisonnières à Dijon le 29 déc. 1687. Elles trouvèrent dans les prisons de la Conciergerie « le sr Pierre *Durand*, de La Salle en Cévennes, qui y fut condamné aux galères et conduit pour cet effet à Marseille où il a été cruellement traité pour ne vouloir assister à la messe qu'on célébroit dans la galère et ensuite transporté à l'Amérique... Mlle de La *Croix*, de Chalon sur Saone, dont la mémoire mérite de vivre dans les siècles à venir, s'est absentée de sa maison et de sa famille pendant plusieurs mois pour rendre service aux pauvres prisonniers de J.-C. ». Le 3 mars 1687, Jeanne, avec son amie Olympe *Fillion* et Suzanne *Lambert*, furent condamnées à être rasées et enfermées à perpétuité dans l'hôpital de Dijon. « Là elles trouvèrent neuf autres sœurs au Seigneur de divers endroits qui y avaient été déjà jugées : Marie *Caussard*, parisienne; Jeanne et Marie *Lopin*; Marie *Sabourin*, de St-Ambroix; Jeanne, femme à M. *Trouchaud*, de Montpellier; Jeanne *Gruas*, âgée de 18 ans, fille unique à M. *Gruas*, apothicaire de Montélimar; Marie *Gubert*, de Montpellier; Isabeau *Ollier* et Marie *Lombard*, toutes deux d'Annonay... Quinze jours après furent jointes à ces douze, deux sœurs Marie et Louise *Bellaïl*, de Barjac en Languedoc. Quelque temps après y arriva Fleurie *Careyron*, du côté de Chalencçon en Vivarais, compagne de lit de notre Jeanne; elle y mourut dans la persévérance vers le mois de nov. suivant. Le lendemain arrivèrent encore à leur chambre Sara *Vieux*, du Dauphiné, Esther et Isabeau *Chessier*, de Baume en Dauphiné. La pauvre Isabeau étant malade fut descendue à la chambre des malades et séparée pour jamais de sa sœur qui fendoit l'air de cris. Elle y fut réduite malheureuse

¹ De la Martinique, il réussit à se réfugier en Hollande. — Conf. t. V col. 1007, lig. 3 & 6.

sement [au papisme] et pendant 4 ou 5 mois, elle souffrit de maux incroyables; la gangrène se mit enfin à son corps et on la découpa plusieurs fois avant que mourir. A ces 18 furent jointes Marie *Marcheval* et Marie *Guelie*, de Tonneins; ensuite dame *Jouquette*, de Nîmes, dont le mari est mort en galère pour la religion; Claudine et Anne *Marnay* sœurs, et Marie *Lamente*, de Bussi en Bourgogne, et Judith *Crapois*. » C'étaient 25 détenues alors libérées, car quatre moururent en prison. Quittant la citadelle de Dijon, elles y laissèrent « M^{me} *Choubert*, la famille *Malet*, François *Bonnet*, tous du Dauphiné, les dames *Emery* et *Boisselier*, d'Is-sur-Thille; mais elles trouvèrent sur les chariots prêts à partir : « M. Portal, de St-Hippolyte en Cévennes, le sr *Rouvière*, cordonnier d'Uzès, le sr *Armand*, M. *Duplan* du côté de Montauban, M. André *Duval*, du Dauphiné, le sr *Espagnac* le fils, d'Alais, dit Flamen (ci-dessus col. 82); les frères *Perpétuel* et Daniel *Perpétuel*, des Cévennes; les d^{lles} *de La Corne*, sœurs jumelles, de Dijon; M^{lle} *Givord*, fille d'un avocat; M^{lle} *Marcombe*, fille et sœur d'un ministre de la Bresse, d^{lles} *Emery*, du Berry, et Isabeau *Rolland*, du Dauphiné, tirée des prisons de Dijon; M^{lle} Anne *Uchard*, nièce à M^{me} Guichenon, tirée du couvent du Bon pasteur de Dijon, où furent laissées trois autres captives. A ces libérées furent jointes en chemin faisant M^{me} *Rigaud* et M^{me} *Guichenon*, de Bresse, tirées des prisons de Bourg, avec M^{lle} Anne *Repen* et M^{me} *Guichard*, femme d'un avocat, tirées des couvents de Mâcon... Notre Jeanne et son amie Olympe arrivèrent (de Genève) à Lausanne, le lundi 26 avril 1688, sous la conduite de M. le baron d'*Aubaïs*, réfugié, qui paya cordialement le bateau et leur dépense. »

A ce récit concernant Jeanne Faisses est joint dans les papiers d'Ant. Court une Vie de son frère Pierre, écrite par lui-même, et qu'il a intitulée « Livre de mémoire pour l'usage de ma famille. » Il était fils de Jean Faisse, né en la paroisse de Sodorques en 1595, et d'Anne fille de Jean *La Roche*, capitaine d'infanterie, propriétaire du Mazel, mort en 1620. Pierre Faisses était un digne homme, très simple, qui était parvenu, non sans peine, à s'élever au titre et aux fonctions de mal-

tre d'école et de chantré, dont il était fier, et qui, lorsqu'à sa grande douleur la persécution le chassa, parvint à gagner la Suisse et eut la consolation d'obtenir, en mars 1700, dans le canton de Vaud, à Saint-Saphorin, le même titre et les mêmes fonctions qu'il avait dans son pays natal. Nous en extrairons un seul chapitre, dans lequel il raconte ce qu'il a vu des commencements du désastre.

Mazaribal, 1685. Funeste année de nos malheurs. Ce fut cet été de 1685 que M. et M^{me} *de Serières* vindrent de Paris au Mazaribal pour voir leurs parens et emmener leurs trois enfants. Ce fut assurément un été de douceur et de plaisir par toutes ces belles visites et conversations; mais hélas! que la sortie et l'automne furent un temps de chagrins, de misères et de malheurs les plus funestes que le Christianisme aye peut-être jamais éprouvé, puisque dans les autres persécutions on en était quitte pour mourir; mais en celle-ci la mort a été refusée à ceux qui la demandoient pour une grâce¹.

Vers la fin de l'été on entendit dire sourdement que du côté de Bourdeaux et vers la Guyenne, les troupes exerçoient des horreurs et des persécutions infernales contre les gens de la Religion pour les porter à abandonner la vérité. On pria, on jeuna, on plura, mais trop tard pour apaiser la colère d'un Dieu juste et justement irrité. Les troupes s'approchèrent du Languedoc et des Sevennes. Cependant M. et M^{me} *de Serières*, leurs trois enfants, M. *Faugeron* de Ville-Sauvez, de Clerac, proposant et précepteur de ces messieurs, étant partis pour aller à Paris et passant par le Puy y furent arrêtés comme fugitifs jusqu'à ce qu'on eut écrit à Paris et que de Paris on eût envoyé à M. l'Intendant à Montpellier et que l'ordre de M. l'Intendant fut arrivé au Puy, après quoi ils partirent, et allèrent à Paris; mais M. *Faugeron* proposant et M. Annibal *de Serières*, cadet de tous ces MM. prirent le chemin de la Hollande et passèrent heureusement par la Flandre sans être arrêtés; par une espèce de miracle.

Cependant le temple de Barre subsistait toujours; il fut un des derniers abbats

¹ « On comença à persécuter à Montauban le lundy 20 août (1686) que le régiment de La Fare, de 16 compagnies, entra dans la ville, et ensuite des autres; et on y agit comme si on y étoit entré d'assaut. Les relations font dresser les cheveux d'horreur. »

car il y avoit dans le lieu trois ou quatre compagnies, qu'on y prechoit encore, le bon M. La Motte ministre, étant tout plein de courage et de zèle. On ne l'exemta pas du logement des dragons, mais la Providence lui en donna un de la Religion qui s'entretenoit cordialement avec luy et fondoit en larmes pour la desolation des Eglises reformées.

1685. Fuite pour la Religion. Lorsque je vis qu'il n'y avoit point d'autre remède pour sauver son âme et sa religion, que de tout abandonner et prendre la fuite, je mis quelque petit ordre à mes affaires, je cachay mes papiers les plus précieux et mes coffres, du sceu de M. d'Arnafre de La Salle; et avec M^{lles} ses sœurs, Renarde et Suzon, et M^{lles} d'Apeillys mère et fille [I, col. 292] nous allâmes de nuit au préche à Barre, et le soir nous allâmes coucher de nuit au pont des Vanels, et ne croyant pas y être en sûreté à cause des nouvelles accablantes que l'on nous y debitoit incessamment, nous priâmes le s^r Foulcarand de nous conduire de nuit à Villeneuve sur la montagne, où ayant demuré dans un paillier quelques jours, mon frère Laroche qui venoit de me chercher du Pompidou nous y vint joindre; et apres nous allames de nuit au Gua près des Vanels, où ayant appris que les troupes de M. le m^l de La Trousse avoient quitté le pais, nous retournames de nuit au Mazaribal. Alors je fis charger mes hardes et les apporter chez le s^r Boisson, à S^t-Jean, pour les faire porter chez moy au Mazel où étant allé de nuit, ma mère n'osa pas me recevoir dans la maison; et ainsi je retournay sur mes pas chez le s^r Boisson, où je mis un peu mes papiers en ordre; je coppiay l'édit que monseign^r le Prince et Electeur de Brandebourg avoit nouvellement donné en notre faveur et autres choses. Apres quoi je voulus un peu respirer l'air, ayant demeuré assez renfermé, j'allay à La Faissole où je demuray alors fort peu ayant dessein de chercher et de trouver mon cher maître et précepteur M. Pierre Durand de La Salle dont la vie, la constance, la mort et la memoire sera toujours en bénédiction. Il avoit abandonné sa belle maison, la plus belle de La Salle et tous ses biens mondains pour sauver son âme avec sa famille. Ne pouvant trouver M. Durand pour me fortifier et consoler avec luy j'allay à La Salle... où etant chez ma chere sœur de Cabanis j'y demuray quelques jours caché; mais parce que son fils Jean Cabanis, mon neveu, n'avoit pas fait abjuration (ni du depuis,

Dieu mercy), je n'y pouvois pas être en sûreté; aussy j'allay au Mazel ou je restay caché quelque temps, pendant lequel je travaillai à un Dialogue sur le subyet de la nouvelle Conversion et dans un second à l'examen de toute la messe, aidé que j'étais par des bons livres. Etc.

FALAIS (FRÉD.-LOUIS, comte de), colonel en Hollande, désigné pour se rendre en Portugal, 1703. — Jacq. de Bourgogne seigr de Fallais, voy. ci-dessus, III col. 593.

FALAISE. « Rolin Falais, tisserand du dit lieu de Falaise, » reçu habitant de Genève, septemb. 1547; — « à Roullin Falaise, normand, qui a sa femme malade, 8 sols; à Raolin Falais 5 sols, » mars 1555 (Bourse franç. de Genève); — R. Falaise, « tisserand de toile, de Normandie, » reçu habitant de Genève, 1^{er} déc. 1572. — Voy. Dorthe, V, 467.

FALAISEAU. Ancienne famille de magistrature de la Touraine.

En 1490, nous voyons Jehan Falaiseau, conseiller du Roi et lieuten. génér. du bailli de Touraine, présider à une enquête sur le droit des époux nobles de se faire mutuellement donation du tiers de leurs biens immeubles¹. Ce Jean, maire de Tours l'année suivante, épousa le 28 déc. de la même année, 1491, Jehanne Bernard, fille d'un ancien maire. De ce mariage naquirent 1^o JEAN Falaiseau, seigr. de Boisjolly, maire en 1555, marié le 17 fév. 1520 à sa cousine Isabeau, fille de Jean Ragneneau, lieutenant particulier à Tours; 2^o CATHERINE, femme de Guill. Sireau qui succéda à son beau-père en la charge de lieuten^t gén. du bailliage. Jean et Isabeau eurent à leur tour pour fils JEAN Falaiseau, avocat du roi au présidial de Tours, marié le 11 août 1555 à Anne Joret, fille de François Joret, seigr du Vau, de la Coudre et des Berruries; Marie Joret, sœur d'Anne, épousa Claude Barentin, seigr des Berruries, père de Charles Barentin, conseiller en la Cour des Aides, ancêtre direct de M. de Barentin, ministre de Louis XVI, qui eut l'honneur de faire l'ouverture des États généraux de 1789.

Nous ne trouvons pas de quelle branche

¹ Bibl. nat. Mss. fr. pièces orig. Tome 1097, dossier 25184, n^o 2.

procèdent les Falaiseau qui adoptèrent les principes religieux de la Réformation, mais nous voyons dans les registres de Charenton : ADAM Falaiseau, de Blois, médecin, parrain en 1602 d'un enfant de Charles *George*, procureur au parlement, et de Marie Falaiseau. Cet Adam est porté comme médecin sur un rôle de la maison du roi en 1611 (Z 1341). On trouve plus tard dans les mêmes registres : Jean Falaiseau, sr de la Morandière, époux de Marie *Moreau*, dont trois fils : JACQUES, avocat, SAMUEL, banquier, et JOSEPH, avocat.

II. Jacques épousa Anne *Jouard*, dont 1^o PIERRE, sieur de Villenelle, avocat; 2^o GALLIOT, baptisé le 9 oct. 1650; 3^o HENRI-JACQUES, bapt. le 23 septembre 1657; 4^o ANNE, 1^{er} mai 1659; 5^o JEAN-BAPTISTE, mort en 1669. Ce Pierre épousa Élisabeth *Chartier*, dont il eut : JACQUES, né en 1644, qui suivit aussi le barreau et se maria, 25 janv. 1674, avec Suzanne Falaiseau, fille de son oncle Samuel, banquier; 2. JOSEPH, avocat; 3. ÉLISABETH, femme de Pierre *Grimaudet*, docteur en médecine.

III. Samuel Falaiseau [Haag, V 54], « banquier riche, zélé extraordinairement pour sa religion » et ancien de l'église de Paris (Bib. nat. mss. fr. 9726). Il épousa en 1647 Madelaine *Du Four* (morte en 1672) fille de Jean *Du Four*, lieutenant en l'élection de Blois, et de Anne *Dayque* (reg. de Charenton), mariage d'où naquirent 1^o SAMUEL, le 7 oct. 1648; 2^o MADELEINE, baptisée le 5 fév. 1651; 3^o SUZANNE, née en 1654, femme en 1676 de l'avocat Jacques Falaiseau, fils de Pierre et d'Élisabeth *Chartier*; 4^o CATHERINE, mariée en 1676 avec Daniel-Charles de Brusses (ou de Bruges ¹), sr de la Bonninière, dont nous avons dit ci-dessus (III, col. 280), la pitoyable fin, arrivée en l'année 1700; 5^o autre SAMUEL, bapt. 8 sept. 1658; 6^o JEAN, bapt. 3 oct. 1660 (mort en 1678); 7^o ANNE, bapt. 12 janv. 1662 (morte en 1669).

¹ Cette duplication, de Bruges et de Brusse, que nous donnent les documents pour le nom d'une même famille, est cause d'une confusion dans laquelle nous sommes tombé ci-dessus, en présentant séparément sur cette famille, et particulièrement sur cette Catherine, des renseignements qui auraient dû être réunis, savoir au t. III, col. 280 et 326.

Les Archives de la Bastille (édit. Ravaisson, X, 224-29) rendent un bel hommage au zèle religieux d'un *Falaiseau de la Ronda*, qui fut incarcéré en 1699 pour avoir fait les fonctions de ministre au lit de mort d'un lieutenant de vaisseau nommé *M. de Rodon*.

IV. Joseph, avocat au parlement de Paris, épousa Anne Falaiseau et ne vivait plus dès 1665. Il eut pour enfants 1^o JOSEPH, né en 1644, sieur de Bois-Joly, lieutenant au régiment de Picardie; 2^o ANNE, femme, 1659, du ministre *Dailly*.

La Révocation dissipa cette famille. Adam Falaiseau, de Blois, ancien de l'église de Paris, et sa femme Françoise *Pineau*, aussi de Blois, tous deux d'un grand âge, furent persécutés avec acharnement et finalement expulsés du royaume avec leur fille Élisabeth, et se retirèrent à Berlin auprès de leur fils Pierre, laissant en France leur bru, Anne *Chauvin de Varengeville*, qui commença par se convertir et indigna d'abord sa famille (IV, col. 271), mais qui, plus tard, n'en gagna pas moins, elle aussi, la terre étrangère (arch. de l'égl. de la Haye); sa belle-sœur Élisabeth, femme d'Étienne *Le Forestier*, mourut à Berlin en 1706. — Le banquier Samuel se convertit. Nous ne voyons pas en effet qu'il ait été exilé comme ses collègues, tandis que nous trouvons son nom au bas de l'acte d'abjuration signé par les principaux négociants de Paris. La persévérance de sa femme ne tint pas non plus très longtemps contre la réclusion qui lui fut infligée dans le couvent du Saint-Sacrement (E 3372) : elle abjura en 1686. — Un Falaiseau avait été enfermé à la Bastille, pour la Religion, en 1699 (E 3385).

Le fille de l'avocat Jacques et d'Anne *Jouard*, Pierre Falaiseau ¹, sieur de Villenelle, né le 13 fév. 1649, avait gagné le Brandebourg dès l'année 1682. Il avait précédemment déjà séjourné en Angleterre. L'Électeur, peu de temps après son arrivée à Berlin, le renvoya à Londres (dès 1682) avec le titre de son Chargé d'affaires. L'accueil peu bienveillant que lui fit le ministère anglais, occasionna, entre les deux gouvernements, une cor-

¹ Le frère de sa mère, Jacques *Jouard*, sieur du Maignou fut des convertis. Mais Anne *Jouard* elle-même se sauva à Berlin, où elle mourut en 1704.

respondance fort vive, à la suite de laquelle Falaiseau dût retourner à Berlin. Quelques années après, l'Electeur l'accrédita auprès de la cour de Suède qu'il espérait détacher de l'alliance de la France. Sous le règne suivant, il fut nommé résident du Brandebourg auprès du roi de Danemarck, fonctions qu'il remplit de 1692 à 1698. Il fut ensuite envoyé en Espagne; mais croyant avoir des sujets de mécontentement, il donna sa démission et retourna en Angleterre, où il mourut. C'est probablement à l'un de ses fils que l'on doit un *Abrégé de l'histoire d'Angleterre* (celle de Rapin Thoiras), publ. à La Haye, en 3 vol. in-4^o et en 10 vol. in-12 (Voy. *Erman et Reclam*, III 31, et IX 112).

Le Livre du recteur signale à l'acad. de Genève, en décembre 1684 : Micael Falaiseau *turonensis*, philosophiam studens. Cinq officiers du nom de Falaiseau au service de Hollande de 1720 à 1793. Enfin un M. de Falaiseau, dont le bien patrimonial était en Touraine, appelle sur sa famille, en 1754, pour postuler quelque faveur, l'attention du généalogiste Blondeau de Charnage (Bib. nat., Pièces orig.).

FALANTIN (quelquefois Falentin ou Falenty), famille noble de la ville du Mas-d'Azil, au comté de Foix. *Armes* = d'argent à un pin de sinople portant aux deux côtés une pomme de pin d'or.

I. Noble JEAN de Falantin, faisant profession de la religion réformée, épouse, 12 avril 1547, d^{lle} Jeanne d'Escaig. Par son testament, passé au Mas-d'Azil, 14 avril 1574, il déclare vouloir être enseveli « au cimetière du dit lieu selon Dieu et l'église réformée, » et maintient sa veuve, Jeanne d'Escaig, dans la jouissance de tous ses biens si elle ne se remarie pas; il institue héritiers ses fils PIERRE et JEAN, après avoir doté MARIE, sa fille. Autre testament du même, en date de déc. 1595, confirmant ces dispositions, sauf ce qui concerne sa femme, décédée.

II. Contrat de mariage de noble Jean Falentin, du Mas-d'Azil, « pour être célébré en face de l'église chrétienne réformée avec honnête fille Jeanne de Sentouch. » Second mariage avec Hélène de Castet. Il est appelé capitaine Jean Falenty, dans un acte du 13 mai 1649, et avait en partie la seigneurie d'Ailhères. Son testa-

ment est du 2 janv. 1648, et il meurt, 29 août 1651, laissant de son 1^{er} mariage : PIERRE, ANNE et SUZANNE. Dans son testament, il prend diverses dispositions en faveur de sa fille Anne, mariée à Pierre Rudelle, marchand au Mas-d'Azil, et de sa fille Suzanne, fiancée à Théophile d'Hollier, docteur en médecine.

III. Pierre Falentin, seigr d'Ailhères, épouse, 20 avril 1626, d^{lle} Françoise de Castet de Miramont; 2^o, le 21 déc. 1633, d^{lle} Anne de Barricave. Il meurt le 6 oct. 1668 et est inhumé au cimetière du Mas-d'Azil, avec l'assistance du consul Rouch et du ministre M. Baricave. De son premier mariage naquit Jean F., seigr de Sentenac et du second CHARLES F., seigr de Gabre.

IV. Jean, seigr de Sentenac et d'Ailhères, épouse, 26 oct. 1663, « en face de l'église chrétienne réformée, » d^{lle} Bernardine d'Usson, fille de nob. François d'Usson, seigr de Bonrepos, Bonac, Bozac, etc. (voy. II, col. 863). De 1663 à 1667, il servit comme lieutenant de cavalerie dans le régiment de Madaillan; il était mort avant septemb. 1696.

V. Charles, sr de Gabre, fils de Pierre et d'Anne de Barricave, épouse Françoise d'Escaig.

VI. Salomon, fils de Jean et de Bernardine d'Usson, épouse, le 17 mai 1702, Anne de Falantin, fille de Charles sieur de Gabre, sa cousine, et obtient à cet effet une dispense du pape.

Ils sont donc, à ce moment, convertis.

Cette généalogie qui est officielle (car elle porte la signature de d'Hozier ¹, nous l'avons seulement abrégée), passe complètement sous silence un fils de Pierre Falantin et d'Anne Baricave, savoir PAUL F., sieur de la Rivière, qui fut pasteur. Il naquit vers 1635, acheva ses études théologiques à Montauban, se trouva l'un des argumentateurs de la thèse d'Armand Martel : *De duplici cordis officina*, en 1668, et la même année alla se perfectionner à l'acad. de Genève, où il s'inscrivit en ces termes : Paulus Falantinus azilopolitanus apud Fuxenses, à la date du 26 novembre. Il fut admis au ministère évangélique par le synode tenu à St-Antonin le 15 septemb.

¹ Bibl. nat., pièces orig., tome 1097, dossier 25,187 et carrés d'Hozier.

1672, consacré le 6 nov. suivant par son oncle le ministre Jean Baricave, et donné pour second pasteur au Mas-d'Azil, sa ville natale. Il en conserva le titre jusqu'en 1685, mais il passa une grande partie de ce temps soit à Toulouse, pour y desservir la petite communauté protestante qui s'y trouvait encore, soit à diverses reprises en qualité de chapelain auprès du maréchal de Schomberg qu'il accompagna dans la Flandre en 1674, et pendant la campagne d'Espagne, 1675. Feu Michel Nicolas possédait une lettre adressée le 21 déc. 1675 par le maréchal « à MM. du consistoire du Maz-d'Azil » pour les remercier « d'avoir consenti que M. de La Rivière ait servi auprès de lui pendant la campagne dernière, et pour les prier de consentir encore qu'il vienne servir une nouvelle campagne auprès de lui, ayant été choisi par le Roi pour aller servir dans une autre armée. » A la Révocation, Paul Falantin se réfugia en Angleterre, y obtint la naturalisation en 1691, et fut pasteur de l'église française de la Savoye (*Agnew*, I, 50, II, 318).

FALAVEL (« certain ») et son fils, « réfugiés et assistés à Lausanne, déc. 1684; (Scipion) avec plusieurs enfants, *id.* fév. 1713; (Jean) et Judith *Chatelan*, sa femme, *id.* 1740; — Jean-Marc Fallavel, étudiant à l'académie de Lausanne, mai 1736. — Marie *Falavin*, de Manosque, assistée à Gen., 1693. — Anthoine *Falch* « escollier, » reçu habitant de Genève, 1559. — Guill. *Falcon*, « cordanier, natif de La Volte » (près Valence), *id.* janv. 1553. — *De Falcon*, voy. La Condamine. — « Étienne *Falconet*, de la petite Balme, armurier, reçu habitant de Lausanne en contribuant 5 florins, » 8 août 1575; il était arrivé le 3 mai 1574. — *Falesche*, maître d'hôtel du roi de Navarre, tancé par Catherine de Médicis parce qu'il n'aimait pas la messe (*Mém. d'Aubigné*, p. 24). — Pierre *Falgarette* ou *Falgueret* de Milhau, assisté à Genève d'argent et d'habits, 1705; il entre dans la garnison de Genève, 1707. — Élie-Guill. *Falgous*, de Montauban, étudiant à Genève, 1729.

FALGUERAS, ministre de Capdenac en 1596, de Cardaillac en 1603; — (Jean), de St-Antonin, en Languedoc, fils de Jean et de Marthe Ravaille, épouse à Charenton, en juillet 1638, Marthe Se-

vin, fille de feu Barthélemy *Sevin*, notaire royal du bailliage d'Orléans; au mois de janv. 1640, ils ont un fils, Samuel, mais la mère meurt le 4 nov. suivant. En septemb. 1648, l'époux devenu veuf se remarie avec Blanche *Laigneau*, veuve de Jean Le Bonnier, sr de la Haye. Jean Falgueras était commis de *Menant*, secrétaire du Roi et Laigneau, son beau-frère, était une espèce de médecin empirique, au dire de Tallemant des Réaux. Falgueras faillit être à Paris la victime d'une absurde accusation de sortilège; il a raconté lui-même son aventure, qui pouvait aisément devenir tragique, mais qui heureusement ne fut que burlesque, dans un *Journal et histoire d'une abominable accusation faite et découverte le vendredi 12 fév. 1655*. Nous ne pensons pas que ces « quatorze pages de minute, » comme dit Tallemant, aient été imprimées [*Haag*, V 53].

FALGUEROLLES (HIPPOLYTE), seigneur de Falguerolles [*Haag*, V 55], mort après 1569, laissa de son mariage avec Charlotte de *Vignolles de Saint-Bonnet* cinq enfants : SAUVKUR qui suit; CLAUDE, auteur d'une seconde branche; ANDRÉ, DAVID et ISABEAU.

I. Sauveur de Falguerolles épousa la dame de *Foulquier*, qui lui donna un fils nommé DAVID. Ce David, conseiller du roi et général en la cour des aides et finances de Montpellier, prit pour femme Marguerite de *Valet*, et en secondes noces Angeline de *Fizes* qui était veuve en 1635 (min. de Cabanis not. à La Salle). De la première union il eut JEAN, JACQUES et HENRI de Falguerolles. Du mariage de Jean avec Claire de *Tourtoulon de Valescure*, contracté en 1616, naquirent DAVID, mort jeune; FRANÇOIS, capitaine de cavalerie dans le Royal-Roussillon, qui se retira en Hollande à la révocation de l'édit de Nantes et y mourut; JEAN, natif de Maublet, qui passa aussi dans les pays étrangers, selon le Dict. de la Noblesse de La Chenaye des Bois; mais ce généalogiste altère ici la vérité. Jean de Falguerolles (ci dessus col. 267, n° 859) périt misérablement à l'hôpital de Marseille, le 20 sept. 1695. Arrêté comme coupable d'avoir assisté à une assemblée religieuse, en 1692, il fut mis en jugement et condamné aux galères, le 13 mars 1692. Sa femme fut enfermée dans un couvent, ses trois en-

fants réduits à l'abandon, sa maison rasée et ses biens confisqués. En 1694 et 1695 elle était à Genève avec deux de ses enfants, malade et assistée par la Bourse française. Les malheurs de sa famille, les affreux traitements auxquels il fut lui-même soumis, rien n'ébranla la constance de Jean de Falguerolles, et il refusa avec fermeté de racheter sa liberté par une apostasie. Les tortures physiques et morales ruinèrent rapidement sa santé; il tomba malade et fut envoyé à l'hôpital, où il languit longtemps, ne cessant de donner jusqu'à son dernier soupir, des preuves éclatantes de sa foi et de sa résignation. Son cadavre fut inhumé dans le cimetière des Turcs. Un seul de ses enfants est connu; c'est CHARLES, qui fut régent de sixième à Genève, et admis à la bourgeoisie, le 16 août 1722. En 1747, le Conseil lui accorda sa retraite en lui conservant ses appointements, « en considération de son âge, de ses infirmités, de son peu de fortune et de divers traits qui faisoient honneur à sa piété et à sa générosité. »

II. Claude de Falguerolles remplit à Nîmes les fonctions du ministère, de 1557 à 1586. Il épousa Jeanne de Verchaut, qui lui donna six fils et trois filles, JEANNE, ANNE et ISABEAU. L'aîné des fils, PIERRE, mourut jeune. Le second, JEAN alla étudier à Genève en 1588 (Johannes Falguerolus Falgueroliensis, occitanus sevenensis) et fut consacré au saint ministère le 22 septembre 1591 dans l'église de Nîmes qu'il desservit jusqu'en 1599. Nous ignorons la date de sa mort. Peut-être est-ce lui qui assista à l'assemblée de Loudun, en 1619, comme député des Cévennes. La destinée du troisième, JACQUES, est inconnue. Le quatrième, PAUL, inscrit au livre du recteur (Paulus Falguerolius nemausensis) en 1598, fut ministre de Saint-Hippolyte dans les Cévennes, puis se laissa séduire et abjura en 1634, moyennant une pension de 400 liv. et fut porté au rôle des apostats par le synode d'Alençon (1637). Il devint maître des requêtes de la reine-mère. Sa femme, Isabeau de Barjac ne lui donna qu'un fils, GUILLAUME. Celui-ci marié en 1644, à Isabeau de Buc fut père de JOSEPH, capitaine dans le régiment de Picardie, en 1672, et commandant du fort de Melazo à Messine; de PIERRE, capitaine dans le même régiment, en 1677, qui sortit de

France à la révocation (M 667); de GASPARD, qui servit aussi dans le régiment de Picardie avec le grade de lieutenant.

Le cinquième fils de Claude fut ANDRÉ de Falguerolles marié en 1624 à une d^{lle} d'Artoul dont il eut seulement deux filles, JEANNE et JAQUETTE.

Le sixième, GUILLAUME, né en 1585, s'établit à Paris et y épousa Elisabeth de Marbaut en mars 1630. Il en eut ELISABETH née le 5 janv. 1631; BLANCHE, fév. 1632, femme en 1647, de Pierre de Julien, conseiller en la chambre de l'édit, de Castres; GUILLAUME, 24 fév. 1633; JACQUES, 2 avril 1634; JEAN-BAPT. 11 nov. 1635; FRANÇOIS, 10 déc. 1636; MADELEINE, janv. 1638, qui épousa en 1654, Jacques de Lacger; enfin FRANÇOISE, bapt. le août 1640 (parr. Philippe Marbault, trésorier provincial de l'extraord. des guerres; marr. Blanche Marbault femme du sr de Croissy). Le père de toute cette famille fut enterré au cimetière des SS. Pères le 30 juin 1653. Il était conseiller maître d'hôtel du roi. — Son fils aîné, Guillaume, épousa en 1657 une de ses cousines Jeanne de Falguerolles et mourut (après 1665) laissant JACQUES, mort jeune; LOUIS, qui abjura, et MADELEINE femme de Claude Thomas de La Barthe.

Nous ne savons à quels points de cette généalogie rattacher : un Falguerolles, ancien de la ville de Cros, au synode de Meyrueis en 1654 (Tr 247); Jean de Falguerolles marqué (M 667) comme ayant émigré à la Révocation; Charles, étudiant à Genève (Carolus Falguerolus gallus in narbonensi provincia) en 1703; Suzanne, 36 ans, infirme, assistée à Londres (3 l. 8. 6) en 1706; François, marié dans l'église de Wheler-street à Londres, en 1718, avec Marguerite Bertault (voyez Burn); ni enfin M^{lle} de Falguerolles, « fameuse protestante, » ainsi que nous la trouvons qualifiée, qui, prise par un corsaire sur un vaisseau hollandais, en 1695, fut enfermée dans la citadelle d'Amiens, en attendant la décision du roi, et reconduite à la frontière (E 3381). Il paraît aussi que la conversion des Falguerolles restés en France fut peu sincère; c'est ce que nous porte à croire la correspondance que l'un d'entre eux entretenait avec Antoine Court (mss. de Court, Corresp. 1726-28).

FALGUIÈRES, ministre à Calvinet en

Armagnac, 1603. — (M^{lle}) réfugiée à Lausanne, inspectrice de l'hôpital nommée le 15 juin 1694. — Philippe *Fallet*, de Grenoble, tailleur, habitant de Genève, 8 septembre 1572. — Daniel *Falipon*, du Dauphiné, réfugié à Francfort sur l'Oder avec femme et enf., 1698. — Hugues *Fallot* ou Falot, ministre à St^e-Marie-aux-mines, 1626-1635; — Frédéric *Fallot* [Haag, V 56] ancien conseiller du duc de Wurtemberg-Montbéliard, abandonna la religion dans laquelle il était né et fit connaître les *Motifs de sa conversion à la religion catholique* dans un écrit que le Catalogue des manuscrits de Hænel, signale à la bibliothèque de Besançon; mais il ne s'y trouve plus depuis longtemps. C'est le même Fallot sans doute qui, en 1743, fut impliqué dans une affaire de faux et exilé en 1746 à Besançon (E 3581). A la même famille appartenait l'honorable Gustave Fallot, né à Montbéliard, élève de l'École des chartes en 1833, sous-bibliothécaire de l'Institut de France et secrétaire du premier Comité des travaux historiques du minist. de l'Instruct. publique, mort prématurément (en 1836), laissant à un ami, M. Ackermann, le soin de publier un travail qu'il avait composé sur les *formes grammaticales de la langue française au XIII^{me} siècle* (Paris. impr. roy., 1839, in-8^o). — Fallot, sobriquet du pasteur *Laurillard*, vers 1780.

FALOQUIER (PIERRE DE), sieur de la Calmette, membre de l'assembl. de Lunel, 1613. — Louis *Falou* ou *Fallou*, de Chateaudun, maréchal-ferrant, réfugié à Berlin avec sa femme et 4 enf., 1698. — Marie *Falque*, de Grenoble, réfugiée à Berlin, 1698. — Evemont *Falquet*, pasteur à Rozans en 1596, mort en 1601; — (Pierre), pasteur à Aubusson, 1607-1617; à Decise de 1619 à 1636. — Quatre officiers nommés de *Famars*, au service de Hollande de 1734 à 1766. — Martin *Famier* « du Briançonnais, » habitant de Genève, 1559. — Philibert *Famy*, de Chastillon en Michaille, assisté à Lausanne, 1712. — Catherine *Fanet*, de Caen, 60 ans, assistée à Londres (4 sh.). 1705. — « Geraldus *Fanganus*, loci de Villepodio Gravesi diocesis tholosane, » étudiant à Genève, 1562. — Jean *Fanger*, ministre à Pau, 1588-91; il avait épousé une fille de Bernard d'Escot, alors ministre de Bielle,

colloq. d'Oloron; Pierre *Fanger*, son fils, écolier boursier au collège d'Orthez en 1611, fut ministre à Nousty, 1620; à Conches (colloq. de Vicbiel) 1626-33; à Thèze, 1634. — Antoine *Fangou*, des Cévennes, sergier, réfugié à Berlin, 1700. — Pierre *Fanier*, de Vant en Rouergue, habitant de Genève, oct. 1559; — Anne et Françoise *Fanier*, de Marseille, réfug. à Berlin, 1700. — Antoine de *Fanjeaux*, docteur en médecine et pasteur de Paylaurens (1591-1606), dans son testament, daté du 11 fév. 1596, fait un legs « pour l'instruction de la jeunesse qui doit estre la pépinière de l'Eglise de Dieu. » — *Fanjou*, étudiant à Genève (Marcus Faniocius galloburgundus) en 1616. Un *Fanjoux* était professeur de philosophie à Saumur lors de la suppression de l'acad. en 1685. — *Faneuil*, famille inscrite souvent sur les registres de l'église réformée de La Rochelle. Benjamin *Faneuil*, né en 1593, marchand, épouse en 1616 Suzanne de *Lepine* et meurt en 1677. Un autre Benjamin *Faneuil*, né le 5 déc. 1654, s'expatria lors de la Révocation, en 1686, et il était en 1706 un des principaux membres de l'Eglise française de New-York; M. Ch. *Weiss* parle dans son *Hist. des réfugiés* d'un « Faneuil-hall » offert à la ville de Boston par le fils d'un huguenot français. « Faneuil-Hall est devenu célèbre comme berceau de l'indépendance américaine, » dit le Dr Ch. W. Baird, dans son *Histoire des réfugiés français en Amérique* (traduct. de A.-E. Meyer et de Richemond; Toulouse, 1886, in-8^o, page 477). — Une d^{lle} *Faneuil* fut enfermée au couvent de Pons en 1699 (M 674), et une autre, Esther-Marie, au couvent des Ursulines de La Rochelle en 1764. — *Fanton* (1600-1661) médecin à Loudun, dont Nic. *Aubin*, pasteur de cette ville, dans son histoire du martyr d'Urbain Grandier (ci-dessus I, col. 552) rend un très honorable témoignage, ajoutant qu'il a si bien élevé sa famille dans la religion réformée qu'il n'est demeuré pas un seul de ses descendants en France. — François *Faranges*, de Montpellier, mis à Pierre-Encise, 1705. — Moïse *Faravel* et son fils, de Fourcinet en Dauphiné, assist. à Lausanne, 1698. — Françoise *Faravelon*, de Roybon, *id.* à Genève, 1703.

1. FARCY, famille normande [Haag, V 56]. = *Armes* : d'or fretté d'azur de 6

pièces au chef de gueules. **GUILLAUME Farcy**, conseiller en l'échiquier d'Alençon, fut apparemment le premier membre de cette famille qui embrassa le protestantisme. Il mourut vers 1564, laissant de son mariage avec **Marie Caget** deux fils dont le cadet **JEAN**, servait, nous dit d'Hozier, en 1571. L'aîné, nommé **LÉONARD**, sieur de Painel, épousa en 1575 **Catherine Bizeul**, qui le rendit père d'**ANNIBAL**, seigneur de Saint-Laurent. Procureur fiscal et procureur général des eaux et forêts du comté de Laval, cet Annibal Farcy fut député, en 1617, par l'Anjou, au synode national de Vitré, et en 1619, à l'assemblée politique de Loudun. De l'alliance qu'il avait contractée, en 1601, avec **Guionne de Launay**, fille de **François de Launay**, sieur de La Roche, et de **Lézine Gestard**, naquirent entre autres enfants : 1° **GILLES**, lieutenant enquêteur civil et criminel du comté de Laval, marié à **Elisabeth Douesseau** qui lui donna **ISAAC**. Ce dernier épousa **Jeanne Grimaudet** et en eut **FRANÇOIS**, tué à la bataille de Senef, et **MADLEINE**, épouse de **Léonard de Vauborel**, sieur de Saint-Georges en Normandie, puis, en secondes nocces, de **Pierre de Francier**, sieur de Juvigny ; — 2° **THOMAS**, sieur de la Gourtière, qui prit pour femme **Marie Barbier** ; — 3° **JACQUES**, qui continua la branche de Painel ; — 4° **FRANÇOIS**, chef de la branche de Saint-Laurent ; — 5° **RENÉ**, auteur des seigneurs de La Daguerie ; — 6° **CHARLES**, qui fit la branche de Cuillé ; — 7° **PHILIPPE**, sieur de La Fauconnerie, qui laissa un fils, nommé **JEAN-CHARLES**, de son mariage avec **Charlotte Grimaudet**, célébré en 1646 ; — 8° **Henri**, tué à l'armée ; — 9° **JEANNE**, femme en 1646, de **Nicolas de Prouvère**, sieur de Bicheteaux.

I. *Branche de Painel.* Jacques de Farcy prit le parti des armes et servit sous le maréchal de **Châtillon**, de 1629 à 1639. De son mariage avec **Catherine de Gennes** il eut : 1° **JACQUES**, conseiller au parlement de Rouen, qui épousa **Suzanne** ou **Marguerite Beraudin**, laquelle, restée veuve, se sauva en Angleterre à la Révocation, accompagnée de ses trois fils (Tr. 287), dont l'un, appelé **JEAN** par d'Hozier, devint capitaine des gardes du roi d'Angleterre ; — 2° **RENÉ**, qui suit ; — 3° **JEAN**, dont nous parlerons après son frère ; —

4° **FRANÇOISE**, femme de **Jacques de Saint-Germain**, sieur de Fontenay.

René de Farcy, sieur de la Ville-du-Bois, épousa **Charlotte L'Evesque**, et en secondes nocces, **Elisabeth Prépétil**. Il abjura avec son second fils, **ANNIBAL-FRANÇOIS**, en 1688 (Tr 255), et mourut avant 1695. Son fils aîné, **JACQUES-RENÉ**, sieur de Mué et de La Ville-du-Bois, n'avait pas à ce qu'il paraît, attendu pour « se réunir, » que son père lui en donnât l'exemple. Quant à sa fille, qui avait reçu le nom de **MARIE**, peut-être est-elle la même qu'une demoiselle de **Malnoé-Farcy** qui se réfugia en Hollande à la Révocation, mais dont la constance ne put résister aux ennuis de l'exil, en sorte qu'elle revint en France en 1699 (M. 673). Ou bien cette demoiselle serait-elle plutôt la fille de **Daniel de Malnoé**, avocat au parlement, qui, jeté à la Bastille, en 1686, pour cause de religion, feignit de se convertir et profita de la liberté que lui procura cet acte d'hypocrisie pour se sauver en Hollande avec son fils (E. 3373)? Une troisième hypothèse serait moins admissible. Mlle de Malnoé-Farcy pourrait être encore **SUSANNE de Farcy**, fille de **Jean de Farcy**, sieur de Malnoé, qui eut en outre, de son mariage avec **Suzanne de Ravenel**, deux fils nommés **JACQUES-ANNIBAL** et **JEAN-CHARLES-MICHEL**. Ce dernier, sieur de La Ville-du-Bois, servait en 1709, avec le grade de capitaine, d'où l'on peut conclure qu'il s'était converti. Son frère, sieur de Malnoé, épousa **Jeanne de Gennes** et n'eut qu'une fille, qui se maria en 1730.

II. *Branche de Saint-Laurent.* François de Farcy suivit, comme son frère, la carrière des armes et fit les campagnes des maréchaux de **Châtillon** et de La Meilleraye. En récompense de ses services, il obtint, bien que protestant, le gouvernement de Vitré. Il avait épousé, en 1640, **Claude Uzille**, qui le rendit père de six enfants : 1° **JACQUES**, sieur du Rocher-Portal, conseiller au parlement de Bretagne, qui très probablement se convertit plusieurs années avant la Révocation ; — 2° **JEAN**, sieur de Saint-Laurent, qui épousa en 1669, **Françoise-Briande Liais**, fille de **François Liais**, sieur du Temple, et de **Marguerite Du Verger**, et qui en eut **FRANÇOIS-JACQUES** et **MADLEINE** ; — 3° **AMAURI**, lieutenant-général des troupes du

duc de Zell, qui laissa ANTOINE-SIMON et ELÉONORE, de son mariage avec Dorothée-Louise Charéard; en 1701 il rentra en France et abjura (E 3552); — 4° CLAUDE, femme d'Olivier de Croesker; — 5° FRANÇOISE, épouse de Jacques de Bérenger, sieur de Fontaines en Normandie, qui passa dans les pays étrangers avec ses quatre enfants (Tr 270); — 6° MARGUERITE, femme de Toussaint de Boisgélin, sieur de La Toise, le même peut-être que le gentilhomme normand de ce nom, dont nous avons raconté la conversion et la mort étrange (tome II. col. 700).

III. *Branche de La Daguerie.* René de Farcy servit comme ses frères sous Châtillon. Il prit pour femme Marie de Gennes dont il eut : 1° ANNIBAL, qui suit; — 2° FRANÇOIS, sieur de Pont-Farcy, président aux sièges royaux de Laval, maître des eaux et forêts et capitaine des chasses du comté de Laval, qui laissa, de son mariage avec Marie Du Breil, fille de Jean Du Breil, sieur de la Brunetière, et d'Anne Guillot, trois enfants, RENÉ-FRANÇOIS, FRANÇOIS-RENÉ et MARIE, qui furent élevés dans la religion romaine; — 3° FRANÇOISE, qui ne fut point mariée. Né à Rennes, lit-on dans la Biographie du parlement de Metz, Annibal de Farcy suivit d'abord le barreau de Paris et fut reçu, le 19 janv. 1666, conseiller au parlement de Metz. A la révocation de l'édit de Nantes, préférant sa charge à sa religion, il s'empressa d'abjurer et se retira à Rennes. En 1695, il devint président de la chambre des requêtes au parlement de Bretagne. Les enfants qu'il eut de son mariage avec sa cousine Claude-Charlotte de Farcy, furent élevés dans le catholicisme.

IV. *Branche de Cuillé.* Charles de Farcy, sieur de La Carterie, du Bois-de-Cuillé et de Rozeray, qui suivit comme ses frères, la carrière des armes, n'eut point d'enfants de sa première femme Marguerite Renaud. En 1640, il se remaria avec Marguerite Uzille, fille de Jean Uzille, sieur du Coin, et d'Hélène Stangier, qui lui donna trois fils et trois filles. L'aînée de ces dernières, nommée MARGUERITE, épousa, en 1669, François Morel, sieur de La Barre. La seconde, CLAUDE-CHARLOTTE, devint, en 1679, la femme de son cousin le conseiller au parlement de Metz. La troisième, CATHERINE-FRANÇOISE, mariée le 13 octobre

1685, à Benjamin de Ravenel, sieur du Bois-Tilleul, le suivit sans doute sur la terre étrangère, lorsqu'il réussit à sortir de France (Tr 252). L'aîné des fils, appelé FRANÇOIS, sieur du Bois-de-Cuillé, servit dans l'arrière-ban et fut fait prisonnier par les Lorrains, en 1674. En 1685, il fut choisi pour commissaire de l'édit dans la Touraine (Tr 235). Il avait épousé, mars 1670, Madelaine-Elisabeth de Guillon, fille de Charles, sieur des Touches, et de Madelaine Le Bachellé. A la révocation de l'édit de Nantes, il se convertit avec ses trois fils ANNIBAL-AUGUSTE, DANIEL-MICHEL et CHARLES-FRANÇOIS. Le sort de son frère cadet, nommé DANIEL, est inconnu. Le troisième, appelé JACQUES, sieur de Rozeray en Anjou, épousa, en 1677, Isabelle Pineau, fille unique de Paul Pineau, sieur de la Trosnière, et de René Amproux. Il en eut trois enfants, CHARLES-RENÉ, JEAN et LOUISE, qui furent élevés dans le catholicisme. L'aîné épousa, en 1700, Charlotte de La Douespe, fille de François de La Douespe, sieur de La Vallinière, et de Philippa Majou, d'une famille qui a compté des confesseurs parmi ses membres. En 1687, Daniel de La Douespe fut emprisonné à Bayeux (Arch. n. M 676), et en 1700, enfermé dans le château de Nantes (E 3386). En 1725, les deux filles aînées du sieur de La Douespe furent mises par lettres de cachet à l'Union chrétienne de Luçon (E 3411), où leur sœur cadette fut envoyée à son tour en 1728 (E 3414).

2. FARCY (SAMUEL), ancien de l'église du Pont-de-Veyle en 1671 (Tr 287) nous est connu par son testament (Bibl. nationale mss fr. 20936 fo 235). Nous apprenons par ce testament que Samuel Farcy, commissaire à terrier du Pont-de-Veyle et ancien de l'église, avait été marié deux fois. Sa première femme, Françoise Dumont, lui avait donné deux filles : DOROTHÉE, qui épousa Pierre Roques, ministre au pays de Gex, et JEANNE, mariée à Samuel Renaud, chirurgien du Pont-de-Veyle, réfugié à Yverdon. En secondes noces, il avait épousé Marie Bernard qui à la Révocation, s'était sauvée en Suisse. Il avait voulu, malgré son grand âge, la suivre avec sa fille SARA; mais il avait été arrêté, et il avait acheté sa liberté au prix d'une abjuration feinte, résolu de fuir dès

que l'occasion s'en présenterait. Une seconde tentative ayant été plus heureuse, il avait rejoint sa famille à Yverdun, où il fit son testament, le 8 février 1689. Après sa mort, sa veuve passa en Allemagne; il paraît qu'elle s'établit à Kösteritz; c'est au moins dans cette ville qu'elle maria, en 1699, sa fille Sara avec Louis *Tiolet*, chirurgien de Lezan, également réfugié. Trente années d'exil n'ayant pu habituer Tiolet et sa femme à l'idée de mourir loin de leur patrie, ils s'adressèrent, en 1747, au cardinal de Noailles pour lui demander la permission de revenir en France, lui promettant de suivre la religion romaine, pourvu (ce qu'ils le suppliaient en grâce de leur octroyer) qu'on leur accordât la communion sous les deux espèces et qu'on ne leur défendit pas de lire la Bible. Nous ne connaissons pas la réponse; mais si l'on répondit, ce fut certainement par un refus.

3. FARCY (GEORGES), « tinturier de la cité d'Arles en Provence, » reçu habitant de Genève, avril 1555; — (Jean), de Praroman (Vaud) étudiant à Genève, 1606; — (Jean) né en 1636, fils d'Israël Farcy et de Elisabeth *Périsse*, ancien ministre de Mouchamp, marié à Charenton, août 1676, avec Françoise *Nouail*, fille de Pierre, sieur de la Daudrairie et de Jeanne *Gristel*. — (Jean) ministre à Houdan, 1665; à Herly, 1667; à La Norville, 1669. — (Jean de) pasteur de l'église de Nouvelle Patente à Londres, en 1689.

FARDEAU (FRANÇOIS), martyrisé à Angers en 1547 avec : Simon *Le Royer*, Jean *de La Vignole*, Denis *Saureau* et Guillaume *Rev*. « L'Évangile ayant été reçu en ce temps avec grande avidité à Angers, ville épiscopale avec université, et remplie de prestres et de moines autant ou plus que ville de France, pour sa grandeur et pour la fertilité du pays; quelques-uns favorisés mesme par l'evesque, nommé Jean Olivier, frère du chancelier, homme de bon savoir et de gentil esprit, firent assemblées qui ayant été descouvertes, entre autres les cinq susnommés scellèrent la vérité de Dieu par une mort heureuse et de leur sang, comme d'une saincte semence procéderent tost après plusieurs centaines de fideles » (*Crespin*).

1. FAREL (GUILLAUME), le plus fougueux et l'un de nos plus intrépides réformateurs [Haag, V 59-72].

Il naquit en 1489, les uns disent à Gap, les autres au hameau des Fareaux près Gap, ce qui revient au même, car le hameau est tellement rapproché de la ville qu'ils font partie, depuis 1789, d'une même circonscription communale.

Était-il issu, comme on l'a dit souvent, d'une famille de bonne et haute noblesse du Dauphiné? Ou bien les noms indiquent-ils que le village des Fareaux était la demeure de Farel paysans cultivateurs, qui vivaient aux champs, sur leur bien, dans l'indivision, comme le faisaient d'autres vieilles familles dauphinoises (voy. t. II, col. 986)? L'une et l'autre allégation sont également inexactes. Les Farel étaient incontestablement nobles et se qualifient tels, mais de petite noblesse notariale. C'est ce que démontrent les renseignements certains que deux érudits de ce pays¹ ont puisés dans diverses archives et dont voici le résumé.

Aux archives du dép. des Bouches-du-Rhône (Ord. de Malte, commanderie de Gap) existe un acte, en date du 25 fév. 1366, signé par noble GUILLAUME Farelli « notarius de Pelaportu. » Ce serait le premier ancêtre connu de notre Guillaume Farel. Ce lieu de Pelleport, d'après un compte de la châtellenie du Champsaur en date de 1406 (archiv. du dép. de l'Isère) était dans la paroisse « de Laya. » Le nom de Pelleport ne se retrouve plus aujourd'hui², mais la commune de Laye où il s'est absorbé, est limitrophe de la ville de Gap et contiguë au hameau des Fareaux

¹ 1° Notre collaborateur M. Jos. ROMAN, de Piccomtal près Embrun, lequel a déjà communiqué ses renseignements à M. le pr. Arnaud pour son *Hist. des Protest. du Dauphiné* (3 vol. in-8° 1875; voy. le t. I, p. 527) et publié une notice sur *La première guerre de religion à Gap* (Gap, 1877, in-8°) où l'origine de la famille Farel est élucidée, et a bien voulu depuis continuer et compléter ses recherches pour la « France protestante; » — 2° M. Charroquet, archiviste des Hautes-Alpes, dans son livre : *Les guerres de religion et la Société protestante dans les Hautes-Alpes*; Gap, 1861, in-8°. Leurs renseignements proviennent principalement des registres de Mouton et autres notaires, aux archives du chapitre de Gap. Les « Annales des capucins de Gap, » rédigées en 1658 ajoutent quelques détails, dont beaucoup très erronés.

² Comme beaucoup d'autres dans les Alpes, il a disparu avec la famille qui le portait. Celui des Fareaux l'a remplacé.

qui même en fait partie au point de vue ecclésiastique. Un noble FRANÇOIS Farel, descendant suivant toute vraisemblance du précédent, puisqu'il était également notaire à Gap (en 1480, archiv. du chapitre de Gap), eut pour fils noble ANTOINE notaire à son tour, et SÉBASTIEN souche d'une branche qui persévéra dans le catholicisme. Antoine assista au mariage de Sébastien son frère (en 1505) et lui-même épousa Anastasie d'Orcières d'une noble et très ancienne famille de la vallée du Champsaur; il mourut avant 1530 et sa femme en 1534 ou 35¹. De cette dernière union naquirent : 1^o notre GUILLAUME; 2^o DANIEL qui se retira en Suisse; 3^o CLAUDE (voy. plus loin col. 390, n. 2) marié à Louise de Beauvais; 4^o JEAN-GABRIEL, prêtre bénéficiaire de Gap², mort avant 1546; 5^o une fille mariée à Honorat Riquetti³ ancêtre direct de Mirabeau; 6^o JEAN-JACQUES, marchand à Gap, qui épousa en 1540, Jeanne de Montorcier, fille de Guillaume de Montorcier et de Marguerite Rambaud⁴, d'une noble famille du Champsaur, laquelle Jeanne vivait encore en 1584 et eut deux fils DAVID et JEAN; 7^o Gautier ou GAUCHER, greffier épiscopal de Gap en 1532, marié à Françoise de Beauvais sœur de Louise. Daniel, Claude, Gaucher et Jean-Jacques quittèrent Gap et se rendirent en Suisse pour participer à l'œuvre de leur frère aîné; Gaucher fit un testament à Morges en 1570, entre les mains du notaire Crinsoz de Cottens; il laissa trois fils, JACQUES, ISRAËL et JEAN-ZACHARIE de Farel des Fareaux (ainsi qu'ils sont nommés dans les actes notariés) et deux d'entre eux reparurent à Gap, en 1571 à la recherche des débris de l'hoirie paternelle, tous ces fugitifs de Gap ayant eu leurs biens confisqués par sentence du parlement de Grenoble comme biens d'hérétiques. La descendance des frères de Farel subsista, en Suisse, au moins jusque dans le milieu du XVII^e siècle⁵. Ce

¹ Herminjard, IV, 453, note 5.

² Notes de M. ROMAN.

³ Charronnet, p. 17.

⁴ Marguerite Rambaud était la tante du capitaine Furrmeyer qui, en 1562, s'empara de Gap, et fut le premier chef des protestants en Gapençais.

⁵ Nous trouvons chez les notaires de Genève : Noble Jacques Farel demeurant à Senarclens, en 1562, fondé de pouvoir de nob. Guill. Prevost seig^r de St-Germain (J. Ragueau not., V, 65); — Pierre, fils de feu Aymé Prevost, ministre de

tableau de famille nous a contraint d'anticiper sur l'histoire du réformateur.

Le notaire Antoine Farel, père de cette nombreuse lignée, fit donner à tous ses fils une éducation solide; mais les ressources littéraires de la province ne suffisaient pas à l'esprit curieux de Guillaume. Il obtint, à grand-peine, la permission d'aller étudier à Paris. Là, il fut un des disciples favoris de *Lefèvre d'Étaples*, qui professait alors à l'Université de Paris les mathématiques et la philosophie (et aussi de Gérard *Roussel* ou *Ruffin*). Farel n'avait guère que 22 ans lorsque ce maître illustre lui disait en travaillant à son commentaire sur saint Paul (1512), cette parole prophétique : « Mon fils, Dieu renouvellera le monde et tu en seras le témoin. »

A cette époque, la philosophie n'était encore que l'humble servante de la théologie, bien qu'elle tendît à s'affranchir, en sorte qu'il était presque impossible d'étudier l'une sans l'autre. A la lecture d'*Aristote*, Farel joignit celle de la *Légende dorée* et sa piété prit tous les caractères de la bigoterie. « Pour vray, écrivait-il plus tard, la papauté n'estoit et n'est tant papale que mon cœur l'a esté... S'il y avoit personnage qui fût approuvé selon le pape, il m'estoit comme Dieu. » Il raconte en tête de son vrai usage de la croix l'histoire d'un pèlerinage qu'il fit étant jeune à Sainte-Croix près de Tallard (Hautes-Alpes) et dans lequel il assista aux tromperies du gardien de la chapelle. Dans l'ardeur de sa dévotion, il en vint à vouloir copier les austérités des cénobites; il avait surtout une vénération profonde pour les Saints, « tellement, nous dit-il, que je pouvoye bien estre tenu pour un registre papal, pour martyrologe et tout ce qu'il faut en toute idolâtrie et diablerie papales, en laquelle n'ai cogné

Bossy, terre de Gex, épousant en 1581 Jeanne, fille de nob. Jacques Farel (Mar. Dunant, 105 et 126); — nob. Jacques Farel, habitant. 1584, à Valeiry (Blécheret XIV, 155). — Nobles Daniel et David Farel frères, demeurant en 1602 à Valeiry (Dagonneau, V, 257); — Nob. David Farel, seig^r de Dupillon en Dauphiné, achetant un moulin en 1615 à Valeiry (Et. Bon, VI, 549); — Mariage, en 1629, de Franç. Borsat (voy. ci-dessus t. II, col. 911), ministre de Saconnay-le-grand avec Pernelle, fille de Pierre Prevost ministre et de Jeanne Farel sœur de Joseph Farel, aussi ministre (La Corbière, VIII, 380).

« aucun qui m'ait vaincu. » Son maître Le Fèvre d'Étaples n'était guère moins fervent adorateur de la Vierge et des Saints, dont il s'occupait alors à recueillir les légendes pour l'édification des fidèles. « Il faisoit, nous raconte Farel, les plus grandes révérences aux images qu'autre personnage que j'ai cogné, et demeurant longuement à genoux, il prioit et disoit ses heures devant icelles, a quoy souvent je lui ay tenu compagnie, fort joyeux d'avoir accez à un tel homme. » Cependant le soin qu'il apportait à rassembler ces vies, pleines de fables ridicules et de grossiers mensonges, ne lui faisait pas négliger l'étude de la Bible, et ce furent ses conseils qui engagèrent Farel à lire le Livre saint. Quel étrange bouleversement dans ses idées ! Il cherche en vain, et il ne trouve mention dans l'Évangile ni de pape, ni de hiérarchie, ni d'indulgences, ni de purgatoire, ni d'œuvres surrogatoires, ni de messe, ni de célibat des prêtres, ni de tant d'autres inventions humaines. « Il fut fort ébahi, dit-il, en voyant que sur la terre tout estoit autrement en vie et doctrine que ne porte la sainte Escripiture. » Toutefois il ne se rendit pas sur-le-champ à l'évidence, il lui en coûtait de renoncer à des croyances et à des pratiques qui lui étaient chères ; « il a fallu, ajoute-t-il, que petit à petit la papauté soit tombée de mon cœur. » A la suite d'une lutte longue et pénible¹ la vérité finit cependant par triompher, et dès cet instant, Farel prit avec lui-même l'engagement sacré de devenir acteur dans le drame religieux qui se jouait en Europe. Afin donc de se rendre digne de remplir la mission qu'il s'imposait, il s'appliqua avec un redoublement de zèle à l'étude ; il apprit le grec et l'hébreu pour se mettre en état de lire la Bible dans le texte original ; il dévora les écrits des Pères pour se fortifier dans ses nouvelles croyances, et il acquit assez de connaissances pour prendre le grade de maître-ès-arts. Au mois de janvier 1517, il est inscrit sur le rôle des gradués ayant droit à un bénéfice ecclésiastique. Il parlait, dans son carnet, des progrès qu'il réalisa encore par ses études à Paris pen-

¹ Elle dura trois ans. Voy. la *Corresp. des réf.* n^{os} 204 et 214, et la « Lettre à tous seigneurs, » ci-après col. 411, n^o IV.

dant le cours des années 1519, à 1522¹. Le Fèvre qui avait conçu pour son disciple une grande amitié, lui procura par son crédit une place de professeur au collège du cardinal Le Moine, et peu de temps après, en 1521, il le mena à Meaux, où il était appelé lui-même par l'évêque *Briçonnet*, qui était revenu de son ambassade de Rome tout pénétré de la nécessité d'une réforme.

Il paraît que Farel ne fit pas un long séjour à Meaux. Brûlant du désir de faire partager ses convictions à ses concitoyens, il partit pour le Dauphiné, mais il y rencontra une violente opposition et fut chassé de Gap par les habitants qui trouvèrent « sa doctrine fort étrange. » L'insuccès ne refroidit pas son enthousiasme, en sorte qu'il finit par gagner à l'Évangile quelques personnes parmi lesquelles il compta avec bonheur quatre de ses frères². Satisfait

¹ Le pasteur David Ancillon qui écrivit une vie de Farel aux environs de l'année 1680 (voy. t. I, col 217, n^o V) avait en sa possession ce livre de raison ou carnet sur lequel le réformateur inscrivait les événements et les dépenses de chaque jour. « Les mémoires de Farel..., le journal de Farel que j'ay entre mes mains, » dit-il à plusieurs reprises (*L'idée du fidèle ministre ou Vie de Farel* (voy. p. 65, 98, 202 etc.). Ce précieux livret s'est malheureusement égaré, en Prusse, mais nous avons peine à croire qu'il soit perdu.

² *Daniel*, réfugié en Suisse où il fut employé par MM. de Berne dans des affaires relatives aux églises ; — *Claude*, fugitif de Gap vers 1532, réfugié aussi dans le canton de Berne, obtient en avril 1537 la régie des grands biens de l'abbaye et du château de Ripaille (Herminj. IV, 212 note) ; il y ajouta la commanderie de La Chaux près la ville de Cossonay qu'il acheta avec Gaucher son jeune frère ; — *Gaucher*, d'abord greffier de l'évêché de Gap, quitta ses fonctions peu après 1532 et devient, en 1535 et 1536, intendant ou secrétaire du comte Guillaume de Fürstemberg, chef d'un corps de dix mille lansquenets qu'il avait levés en Allemagne par l'ordre du roi François I^{er} et amenés dans les hautes Alpes ; sur la fin de 1536, Gaucher a l'honneur d'être associé à Calvin comme représentant les Français réfugiés en Suisse et ils agissent tous deux de concert pour obtenir des villes de Bâle, Strasbourg et Berne l'envoi à François I^{er} d'une ambassade qui implore sa bienveillance pour les fugitifs (Herminj. n^o 577) ; vers la même époque il s'associe à son frère Claude pour ses exploitations rurales ; ils habitaient avec leurs femmes le château de Ripaille ; ils vendent La Chaux le 25 août 1540 (Herminj. VII, 162, note 26). Les Farel parvinrent à rentrer dans les biens qui leur

d'avoir déposé dans son pays natal la semence de la Réforme et laissant à la Providence le soin de la faire fructifier, il retourna à Meaux, où déjà l'horizon assombri présageait la tempête qui ne tarda pas à fondre sur le petit troupeau réformé. Epouvanté par les attaques de la Sorbonne, *Briçonnet* trahit la cause qu'il avait embrassée, et les compagnons d'œuvre qu'il avait appelés à son aide durent fuir. C'était en 1523. Après un court séjour à Paris et une pointe très rapide qu'il fit en Guyenne¹, Farel partit pour Bâle. Ainsi commença-t-il « cette longue suite de voyages et de travaux apostoliques auxquels, sans mission, sans même avoir été jamais admis au saint ministère, mais guidé par une voix intérieure comme les prophètes de l'ancienne loi, il consacra sa vie entière » (Rochas, *Biographie du Dauphiné*).

Quelques jours après son arrivée à Bâle, il se présenta au conseil de la ville et lui demanda l'autorisation de soutenir publiquement des thèses, selon l'usage du temps. Elle lui fut accordée, malgré l'opposition du grand-vicaire et du recteur de l'Université, qui de leur côté défendirent, sous peine d'excommunication, à qui que ce fût d'accepter le défi. Le Conseil, qui depuis longtemps luttait contre les empiètements du clergé, vit dans cette défense un attentat contre son autorité, et par représailles, il ordonna à tous théologiens, curés et écoliers, d'assister à la dispute,

avaient été confisqués. Le 22 septemb. 1544, « Gauthier et Claude Farel, habitants de Neuchâstel en Suisse, vendent tant en leur nom propre que comme maris de Françoise et Louise de Beauvais, à Jean Souchon marchand à Gap, une maison, pré, champ au hameau des Bassets, paroisse de Lave au prix de 400 écus d'or » (Bibl. nat. mss. fr. 8495, p. 288). Le 15 août 1553, Gauthier et Claude sont mentionnés dans le testament de Guillaume comme ses seuls frères vivant encore. Enfin nous avons vu que Gaucher fit son testament en 1570. On ne sait presque pas autre chose sur Claude et Gaucher Farel, quoique M. Herminjard ait publié plusieurs lettres d'eux ou à eux adressées (n° 518, 519, 539, 864), et dans lesquelles Claude prend le pseudonyme de *Dubéron*, Gaucher celui de *La Grosnière*, en même temps qu'ils donnent à Guillaume ceux de *Domaine Franc* et de *Charles d'Aspremont*. — Le quatrième frère, *Jean-Jacques*, viendra tout à l'heure, col. 399.

¹ Voyez Herminjard, *Corr. des réf.* t. I, p. 180, note 2, et p. 242, lig. 7.

menaçant les récalcitrants de leur interdire l'usage des moulins et des fours, et l'abord du marché public. La dispute eut donc lieu, le 23 fév. 1524. Les thèses de Farel, au nombre de treize, roulent sur la perfection des Ecritures, la liberté chrétienne, les devoirs des pasteurs, la justification par la foi, la prédication de l'Évangile, etc. ; elles sont écrites avec modération, comme il convenait à un étranger qui demandait non pas à enseigner, mais à s'instruire. Herminjard les donne, n° 91. Quoique la dispute se fit en latin, *Œcolampade* dut servir d'interprète, Farel n'étant pas bien compris à cause de sa prononciation française. Les actes ne s'en sont pas conservés, mais, au rapport d'un contemporain, la victoire de Farel fut incontestée, et se compléta par la conversion du franciscain *Conrad Pellican*.

Farel passa quelques mois à Bâle et en profita pour aller visiter *Constance*, *Schaffhouse*, *Zurich*, où il fut reçu cordialement par *Grèbel*, *Myconius*, *Zwingle*, avec qui il noua des relations étroites. Mais sa brusque franchise ne sut pas ménager l'excessive susceptibilité du grand *Erasmus* qu'il eut l'imprudence de comparer à *Balaam*. Il se fit de lui un ennemi redoutable¹ qui, unissant sa haine à celle du clergé et des ennemis de la Réforme, réussit à le faire expulser de Bâle, en 1524.

Forcé de chercher un autre asile, le réformateur se retira à Strasbourg où il vécut quelques mois dans l'intimité de *Bucer* et de *Capiton*. Le pasteur *Choupard*, dans sa Vie msc. de Farel, affirme qu'il alla, vers ce temps, visiter Luther à *Wittenberg* accompagné d'*Anémond de Coct* ; ce voyage est attesté par *Œcolampade*, qui les recommandait au célèbre moine saxon, dans une lettre où il écrivait en parlant de Farel : « On ne saurait voir homme plus franc et plus sincère. » Peut-être que cette visite à Luther eut lieu avant que Farel eût quitté Bâle, car c'est en 1523 que A. de Coct était à *Wittenberg*.

Farel avait atteint l'âge de 35 ans, et il n'avait point encore trouvé l'occasion de travailler, aussi activement qu'il le dési-

¹ Voici comment *Erasmus* peint Farel, dès 1524, dans une lettre à l'officiel de Besançon : « Nihil vidi unquam mendacius, virulentius aut seditiosius. »

rait, à la propagation des doctrines évangéliques. Favorisées par le duc *Ulric* de Wurtemberg, ces doctrines comptaient déjà un certain nombre de sectateurs à Montbéliard, lorsqu'une lettre d'Œcolampade apprit à Farel que plusieurs habitants de cette ville désiraient son arrivée parmi eux. A cet appel, il partit sur-le-champ, accompagné de Jean *Du Mesnil*, de Paris, et de Guillaume *Du Moulin*; il arriva à Montbéliard au mois de juin 1524. Il se mit à l'œuvre avec cette ardeur impétueuse qu'il apportait dans toutes ses actions, et la vive résistance qu'il rencontra dans le clergé romain surexcitant son zèle, il répondit aux grossières invectives des chanoines de Saint-Maimbœuf et aux excommunications de l'archevêque de Besançon, par des actes d'une témérité qui lui attira de sévères réprimandes de la part du doux Œcolampade : « Condone, imò laudo zelum, lui écrivait son ami, modò ne desideretur mansuetudo. Da operam, mi frater, ut spiritum meum exhilares etiam hoc nuncio : quòd in tempore suo, vinum et oleum infundas, quòd evangelistam, non tyrannicum legislatorem præstes. » Et dans une autre lettre, le sage réformateur de Bâle lui disait : « Neque enim excidisse animo crediderim, quomodo inter nos convenerit : nempè ut quantò propensior es ad violentiam, tantò magis te ad lenitatem exerceas, leoninam que magnanimitatem columbinâ modestiâ frangas. Duci, non trahi volunt homines. » Farel n'en continua pas moins ses rudes attaques contre les moines et les images, jusqu'à ce qu'une lettre de la diète de Lucerne, écrite au duc Ulric à la sollicitation « des commis et députés à la matière de la foi dans le comté de Bourgogne, » lettre appuyée, quelques semaines après, par les menaces des Cantons, forçât le duc à éloigner le fougueux réformateur (1525). Mais ses travaux n'étaient point restés stériles ; il avait obtenu de nombreuses conversions dans le comté de Montbéliard, et ses succès n'avaient pas été moins éclatants dans la seigneurie de Belfort, bien que le magistrat et le clergé lui eussent interdit l'entrée de cette ville sous peine de la hart. Il retourna donc à Strasbourg, en passant par Bâle et Metz, où il s'arrêta quelques jours.

A Strasbourg, Farel retrouva son ancien

maître, Le Fèvre d'Étaples, que la persécution avait forcé de fuir. On ne sait rien sur son second séjour dans cette ville hospitalière, qu'il quitta brusquement en 1526. Il traversa l'Alsace, visita les réformateurs de Mulhouse, rentra dans Bâle pour en sortir bientôt, fit une courte apparition à Montbéliard, gagna Neuchâtel, d'où il fut chassé, dès qu'il eut été reconnu sous le costume de prêtre qu'il avait pris dans l'espoir de se faire écouter plus facilement, et gagna Berne, d'où Haller l'envoya prêcher la Réforme à Aigle, le seul pays de la Suisse romande qui dépendît entièrement des Bernois.

Il se présenta dans cette ville comme instituteur et ouvrit une école, sous le nom de *Guillaume Ursinus* ; nom sous lequel il lui plut de se déguiser légèrement¹ pour mieux assurer le succès de son œuvre, mais qui n'était point un pseudonyme car il lui appartenait du chef de sa mère². Il eut en effet à se débattre énergiquement à Aigle contre le clergé catholique, cependant le Sénat de Berne, par une patente en date du 8 mars 1528, lui accorda permission d'y exercer définitivement son ministère. Dès le mois d'août 1526, Bucer lui écrivait *Ursino Aelæ³ episcopo*.

Cependant ce sénat qui, par politique autant au moins que par conviction religieuse, croyait nécessaire de propager la Réforme, mais qui ne voulait pas avoir l'air de l'imposer de force, annonça une dispute publique, et invita les évêques de Lausanne, de Sion, de Constance et de

¹ Et pour peu de temps ; on ne le voit en user que dans le cours de l'année 1527.

² Un de ses anciens amis et compatriote, lui écrivait le 11 février 1527 : *G. Farello aliàs Ursinus* (Herminjard, n° 194) ; lui-même signait *Guil. Farel Ursinus* (Herminj. n° 204) ou bien, au bas d'une lettre adressée à des religieuses, *Guil. Farel Ursin serviteur de Dieu* (Herminj. n° 210 ; 14 déc. 1527) ; ce n'était donc pas pour cacher son vrai nom qu'il prenait celui de « Ursin, » puisqu'on écrivait les deux noms ensemble ; c'est évidemment parce qu'il se plaisait au nom de sa mère. M. J. Roman l'a trouvée dans ses documents dauphinois, appelée *Anastasia d'Orsières*, nom plus exactement écrit sous la forme d'*Ur-sières*, de *Urseriis* ou de *Urseriâ* ; de là naturellement *URSINUS*. Orsières est en effet le nom d'un lieu où il y a des ours.

³ Herminjard, tome I, p. 461. Au XVI^e siècle, Aigle se prononçait *Aille* ; en latin *AËla* ; ses habitants, *Allienses*.

Bâle à y assister (1528). Celui de Lausanne seul y envoya une députation ; toutefois l'assemblée fut nombreuse. La dispute dura dix-neuf jours, mais les débats ayant eu lieu en allemand, Farel ne put y prendre une part active. De l'aveu de Jacques de Munster, qui a fait imprimer à Soleure une relation de ce colloque, le résultat fut favorable aux Réformés. Dès le 7 février 1528 avait paru le fameux édit qui proclama que le Canton de Berne embrassait la Réforme.

Peu de temps après, des députés bernois se transportèrent à Aigle où les adversaires non seulement de la Réforme, mais du gouvernement de Berne étaient toujours fort nombreux, malgré le succès des prédications de Farel. Ils convoquèrent les quatre paroisses qui composaient le gouvernement de ce nom et les firent voter pour ou contre la Réforme. Aigle, Bex et Ollon s'étant prononcés pour la religion protestante, Farel fut confirmé dans sa place de ministre¹, et quelques résistances partielles furent promptement brisées par les mesures de vigueur du gouvernement bernois.

Mais le repos était antipathique au caractère de Farel ; c'était un homme créé pour l'action, puissamment organisé pour la lutte. Moins d'un an après, laissant à la tête de l'église d'Aigle Guillaume *Du Moulin* qui avait été, avec Jean *Du Ménil*, son actif compagnon d'œuvre dans leur périlleux apostolat, il entreprit une série de missions évangéliques, de l'aveu et sous la protection du sénat de Berne qui le recommanda à toutes les villes, communes et seigneuries qui lui étaient soumises, dans une lettre où il ordonnait qu'on lui donnât place et audience pour proclamer la parole de Dieu : *Uss befel, dann wir im Brief und Sigel geben an alle die uns verwandt sind, das si im Gehör und Plaz gehen wendend das Wort Gottes zu verkündigen.*

La première station de l'infatigable missionnaire fut Morat, où il arriva au mois de juin 1529. Trois mois après, les sectateurs de la Réforme se crurent assez forts pour demander un vote général, conformément au traité récemment conclu entre les Cantons. Berne envoya, comme commissaire chargé de présider au vote, Jacques

de Wattenwyl ; mais la majorité se prononça encore en faveur du catholicisme. Cependant le triomphe des Réformés n'était différé que de quelques mois. Farel n'attendit pas leur victoire ; dès le mois d'octobre, il se rendit à Lausanne qui avait conclu avec Berne un traité de bourgeoisie en 1525 : mais l'opposition de l'évêque et du chapitre, plus forte que la recommandation des Bernois, fit deux fois de suite échouer ses tentatives. Loin de se laisser abattre par ce double échec, Farel voulut tenter une conquête encore plus difficile, puisqu'il devait avoir contre lui le clergé et le gouvernement. Après avoir prêché à Bienne, sur la demande du magistrat, puis à La Bonneville, d'où les Bernois le rappelèrent, à la prière de l'évêque de Bâle, suzerain du pays, il partit pour Neuchâtel, au mois d'octobre 1529 et commença d'annoncer la Bonne Nouvelle aux portes de la ville, dans les rues, les granges, les maisons, partout où il trouva une oreille attentive. Ses prédications gagnèrent quelques âmes ; néanmoins il ne tarda pas à s'éloigner, rappelé peut-être à Aigle par les soins qu'il devait à son église. Lors de son passage à Morat, on essaya inutilement de le retenir. Les Bernois l'y renvoyèrent, sur les instances des habitants, dès que la Réforme y eut été définitivement établie à la pluralité des voix, le 7 janvier 1530.

Farel profita de son séjour à Morat pour évangéliser le pays du Vully, qui ne tarda pas à abolir la messe. A Tavannes, « pour mettre bas la papauté, dit M. Merle d'Aubigné, il lui fallut moins de temps que le prêtre n'en passait à l'autel. » Il visita de nouveau La Bonneville, puis il retourna à Neuchâtel, avec l'espoir d'achever ce qu'il avait heureusement commencé. Le gouverneur Georges de Rive ayant défendu, sous des peines sévères, de le laisser prêcher, il s'arrêta à Serrières dont le curé le reçut chez lui et mit à sa disposition le cimetière, n'osant lui offrir son église. Instruits de son arrivée, quelques soldats neuchâtelois, qui avaient combattu dans les rangs des Bernois et étaient rentrés dans leurs foyers, pénétrés des doctrines évangéliques, allèrent le prendre, le placèrent au milieu d'eux et le conduisirent dans la ville. Soutenu par un petit nombre de partisans, Farel recommença ses prédications

¹ Quoiqu'il n'eût jamais été consacré.

dans les rues ; puis bientôt ses pathétiques exhortations ayant augmenté le troupeau des fidèles, il quitta la borne pour la chapelle de l'hôpital. Sourd aux recommandations qui ne cessaient de l'exhorter à la modération, en lui représentant qu'il devait se borner à éclairer et à instruire, et laisser aux magistrats le soin du reste, Farel, par des discours d'une entraînant éloquence, ne cessait d'exciter le peuple à la destruction des objets les plus vénérés du culte catholique. Aussi les sectateurs de l'ancienne religion, justement indignés d'actes qu'ils regardaient comme des sacrilèges, lui firent-ils souvent courir de grands dangers. Jamais il ne déploya plus d'intrépidité que dans un village près de Valangin, où son compagnon, Antoine Froment, ayant poussé la témérité jusqu'à arracher des mains du prêtre l'hostie consacrée, peu s'en fallut qu'ils ne fussent massacrés. Quatre ans après on montrait encore sur un mur les traces de leur sang (ci-dessus II, col. 736). A peine guéri de ses blessures, Farel se remet à prêcher contre les images avec tant de force qu'un jour, dans un élan d'enthousiasme provoqué par sa chaleureuse parole, les bourgeois de Neuchâtel l'entraînent à l'église Collégiale, chassent les prêtres qui essaient d'en défendre l'entrée, installent le réformateur dans la chaire, brisent les images, mutilent les tableaux, maltraitent les chanoines, puis inscrivent sur les murs de l'église cette inscription qui s'y voit encore : « Le 23 octobre 1530 fust abattue et ostée l'idolâtrie de céans par les bourgeois. »

Dans l'impuissance de rétablir l'ordre, le gouvernement neuchâtelois eut recours aux Bernois qui décidèrent qu'on ferait voter le peuple. La Réforme fut adoptée à la majorité de dix-huit voix. Le triomphe de l'Évangile assuré, Farel confia la nouvelle église au jeune Antoine Marcourt, réfugié du Dauphiné aussi zélé et non moins ardent que lui ; puis il partit pour Morat afin de continuer ses travaux apostoliques dans les lieux restés fidèles à l'ancien culte. Dès le mois de mars 1531, on le trouve prêchant à Avenches, où il faillit être massacré. Il ne fut pas mieux accueilli à Orbe, châtellenie possédée en commun par Berne et Fribourg. Sa plus brillante conquête fut celle de Viret, alors âgé de vingt ans, qui sur ses in-

stances consentit à monter en chaire, le 6 mai 1531. Les habitants d'Orbe écoutèrent avec plus de faveur leur jeune compatriote ; cependant les Réformés ne formaient encore qu'une très faible minorité, lorsque, comptant sans doute sur le tout-puissant appui de Berne, et cédant au vertige général, ils osèrent renverser le grand autel de la paroisse. Fribourg, qui était dès lors en Suisse la ville catholique par excellence, se plaignit ; Berne répondit avec hauteur, et Fribourg céda.

Au commencement de 1532, Farel assista au synode de Berne et obtint la place du second pasteur de Neuchâtel pour Christophe Fabri. De retour dans son église de Morat, à laquelle il était toujours attaché, il adressa aux partisans de la Réforme cruellement persécutés en France une lettre pastorale pleine d'une sensibilité profonde et de la foi la plus vive, et vers le même temps il accepta la mission dangereuse de représenter les églises suisses au synode que les Vaudois du Piémont avaient indiqué à Champforan, dans la vallée d'Angrogne, pour le 12 sept. 1532. Il s'y rendit accompagné d'Antoine Saunier, son compatriote. Ce voyage qui ramenait le réformateur dans son pays natal, lorsque sa mère vivait encore et que son père était mort depuis peu de temps, lui servit à entraîner définitivement ses frères à suivre son exemple et à se déclarer ouvertement partisans des idées nouvelles, ce qui leur valut immédiatement la prison, la confiscation de leurs biens, la dispersion et l'exil. On conserve, aux archives de Manosque en Provence, les pièces d'un procès pour crime d'hérésie intenté en 1532, à un notaire de cette ville, qui se tira d'affaire en faisant amende honorable, mais qui fournit par ses aveux les renseignements les plus intéressants sur les Farel. Il nous suffira de reproduire sur ce point le passage du livre de M. Charronnet à qui l'on est redevable d'avoir fait connaître ce document : « En 1532, dit M. Charronnet (*Les guerres etc.* page 9), un bourgeois de la ville de Manosque, le notaire Antoine Aloa, se rendit à Gap avec son clerc, pour visiter maître Gauthier Farel, son parent, greffier de la cour épiscopale de Gap. Le greffier avait l'intention de céder son office au notaire et nous ne savons pourquoi les négociations

n'aboutirent pas. Tandis que le notaire et le clerc étaient chez Gauthier Farel, un frère de ce dernier, Jean-Jacques Farel, les abordant brusquement avec une Bible à la main, se met à dogmatiser avec eux et avec d'autres personnes *par hasard* rassemblés dans la maison du greffier. » Le « manuscrit de Manosque continue et nous nous empressons de recueillir son témoignage sur les doctrines répandues alors dans le Dauphiné et que propageaient *los barbos*, comme il appelle les prêtres des Vandois.

Jean-Jacques Farel disoit que J.-C. : ne descendoit point entre les mains *dels chapelants* quand ils celebroident la messe, et que l'on devoit communier et prendre l'hostie en la memoire de son corps et boire le vin en la memoire de son sang. — Il disoit que dans la messe il n'y avoit de vrai que l'evangile et l'epitre, et qu'il n'y avoit que 400 ans que la messe estoit inventée et que jamais J.-C., ni St Pierre, ni aucun apotre ne chantèrent messe, mais ce fut puis après que la messe fut inventée, *atrobado*, par d'autres gens. — Il disoit que quand une personne meurt, elle va *in dormitorio* et qu'elle n'éprouve ni joie, ni tourment; qu'elle n'est point jugée, et que nous ne serons jugés en autre jour que celui ou J.-C. viendra juger vivants et morts; et qu'on ne devoit point prier pour les morts; que c'étoit peine et argent perdus. — Il disoit que l'eau benite ne purifioit rien et que le pain benit n'étoit pas plus benit que l'autre; toutefois on pouvoit garder le pain benit, mais le temoin qui depose ne se rappelle plus par quelle raison Farel disoit qu'on pouvoit le garder. — Il disoit que le pape, les cardinaux, évêques et autres gens d'église n'ont puissance d'excommunier ou absoudre plus qu'un autre homme et que les pardons et indulgences concédés par le pape ne valent rien et que l'on *poet ben garir l'argent de la bourse non pas les peccats de la conscienco*. — Il disoit qu'il ne faut point se confesser parce que les *cappellans* a qui on se confesse n'ont pas la puissance d'absoudre, et que la confession ne se doit faire à eux, mais tant seulement à Dieu. — Et parce que l'eau n'efface les péchés et ne renouvelle en rien, il n'est nécessaire de baptiser¹. — Il disoit qu'autant valoit prier

¹ Guillaume Farel, en 1539, préconisait les mêmes idées à Genève sans être entièrement approuvé par Calvin; voy. ci-dessus t. III, col. 525.

Dieu et faire ses prières à la maison ou autre part qu'à l'église, et à l'église comme à sa maison ou autre part. — Il disoit qu'il ne falloit pas faire de différence des vendredis, samedis, vigiles et quatre temps et de l'autre temps de chair, et que en carême on pouvoit manger de la viande comme en autre temps; bien est vrai qu'il disoit qu'on devoit jeûner, non pour obeir à l'Eglise ni aucun autre, mais pour macerer le corps. — Il disoit qu'il ne falloit généralement chômer aucune fête de tout l'an, mais assister au sermon le dimanche, et que Dieu n'avoit commandé les fêtes, mais que les hommes les avoient inventées¹. — On ne devoit point payer dîmes parce que Dieu ne l'avoit point commandé.

On peut douter si c'est ce fougueux dogmatiseur compromis par un tel procès, ou son frère Claude alors au service de Berne dont le cardinal de Tournon écrivait au chancelier du Bourg : « Monseigneur, il est passé par ceste ville [Lyon] ung frère de Farellus, le plus grand mutin et le plus mauvais paillard qu'il est possible, luthérien et zuyvinglien jusques aux dentz, et est de Gap en Dauphiné. Qui le pourroit faire prendre ce seroyt une belle aumosne. Toutesfoix pour ce que nous avons affaire pour ceste heure de ceux de Berne qui prendroient cela à cueur, je le remetx à vostre bonne discretion²... » Il était simple apothicaire à Gap et lors de ce procès s'enfuit à Genève où il fut admis à la bourgeoisie en même temps que ses frères, Guillaume et Claude, le 9 mars 1537. Il

¹ Voy. note ci-dessus, col. 399.

² *Archives nat.* liasse de 57 lettres écrites en 1536 et 1537 par le cardinal de Tournon au chancelier du Bourg, Trésor des chartes, J 965. — La suite de la lettre est encore plus intéressante quoiqu'elle ne touche point les Farel : « Mons^r je vous envoie une lettre que Rabelezus escripvoit à Rome par ou vous verrez de quelles nouvelles il avvertissoit ung des plus maulvays paillardz qui soit à Rome. Je luy ay faict commandement qu'il n'eust à bouger de ceste ville [de Lyon] jusques à ce que j'en sceusse vostre volonté; et si il n'eust parlé de moy en lad. lettre et aussi qu'il s'advoue au Roy et Roynne de Navarre, je l'eusse faict mettre en prison pour donner exemple a tous ces escripveurs de nouvelles. Vous m'en manderez ce qu'il vous plaira, remectant a vous d'en faire entendre au Roy ce que bon vous en semblera... De Lyon, ce 1^{er} daoust; Vostre bon fin et meilleur serviteur, Fr. c^{al} de Tourn. »

se transporta depuis à Neuchâtel où il paraît se trouver en septemb. 1539¹.

Cependant Guillaume Farel et Ant. Saunier, en revenant du synode auquel ils avaient été prendre part dans le val d'Angrogne, passèrent par Genève (septemb. 1532) où des idées de liberté commençaient à secouer les esprits. Instruit par *Robert Olivétan* des dispositions favorables d'une partie des habitants, Farel se mit à prêcher dans des assemblées secrètes, et en peu de temps, il compta un assez grand nombre de prosélytes. Inquiet du succès de sa propagande, le Conseil épiscopal lui fit proposer une conférence qu'il s'empressa d'accepter; mais au lieu d'une dispute libre, il tomba dans un guet-apens. La sœur Jeanne de Jussie raconte que les chanoines adressèrent au réformateur de « grosses paroles; » qu'ils le traitèrent de ministre et serviteur de tous les grands diables; « que l'un d'eux » lui donna un grand coup de pied, et un autre de grands coups de poing sur la tête et au visage. » Sans l'intervention des syndics, Farel y aurait laissé la vie. Obligé de quitter secrètement la ville, il se retira à Granson avec Saunier. Ses pressantes sollicitations décidèrent Antoine Froment, qu'il y avait placé comme ministre, à le remplacer à Genève.

Renvoyé à Genève par les Bernois, au mois de mars 1533 (*Archiv. de Genève*, portef. hist. n° 1090), Farel se retrouva en face des mêmes oppositions; il dut fuir une seconde fois, mais pour revenir une troisième, muni de lettres de recommandation plus fortes encore (*Ibid.* n° 1112). Le Conseil céda, bien qu'avec répugnance, et il annonça une dispute publique entre les docteurs des deux partis. Elle eut lieu le 27 janv. 1534. *Viret*, encore souffrant d'un coup d'épée reçu près de Payerne, vint prêter à Farel et à *Froment* le concours de ses talents et de sa suave éloquence. Les doctrines catholiques furent défendues par *Furbity*, homme d'un incontestable mérite, qui fit à Farel, sur l'autorité des conciles, des objections auxquelles le réformateur ne répondit qu'en les éludant; mais l'intervention des ambassadeurs de Berne le tira d'une position embarrassante. A la suite de cette dispute, le Conseil de Genève ordonna aux prêtres catho-

liques de prêcher purement l'Évangile, sans pourtant accorder aux apôtres de la Réforme la permission d'exposer publiquement leurs doctrines. Ils durent donc se contenter de tenir des assemblées particulières; mais l'impétueux Farel n'accepta pas longtemps cette demi-tolérance. Soutenu par le parti patriote, il s'installa d'autorité dans l'église du couvent de Rive, le 1 mars 1534. Dès lors les prédications s'y succédèrent sans interruption, et dès le mois de mai, Farel et *Viret* commencèrent à administrer publiquement les sacrements. De plus en plus effrayés, les prêtres eurent recours au poison pour se débarrasser de leurs odieux adversaires, mais Farel échappa heureusement au danger. Quelques jours après, à la demande de Jacques Bernard, religieux du couvent de Rive qui avait fini par embrasser les doctrines évangéliques, après les avoir énergiquement combattus, le Conseil autorisa une nouvelle dispute publique qui eut lieu le 30 mai. Les débats durèrent près d'un mois; ils roulèrent sur la rédemption, la justification par la foi, le culte des saints, l'adoration des images, l'autorité des papes et des conciles, la messe, les prières pour les morts. Farel y joua un des principaux rôles du côté des Réformés. Le catholicisme eut pour champions *Caroli*, partisan inconscient de la Réforme, qui naturellement ne tarda pas à s'avouer vaincu, et *Chappuis*, prieur du couvent du Palais, qui abandonna bientôt la lice, en sorte que la victoire demeura incontestée aux protestants. Le Conseil toutefois n'osa se décider à proclamer le triomphe de la Réforme, mais ni Farel ni ses partisans n'étaient d'humeur à supporter plus longtemps des hésitations que la crainte seule de perdre l'alliance de Fribourg justifiait. Dès le 25 juillet, le réformateur se mit à prêcher dans l'église de la Madelaine; le 28, s'inquiétant peu des défenses réitérées du Conseil, il prêcha à Saint-Gervais; le 8 août, il s'empara de l'église cathédrale de Saint-Pierre, où le peuple, enflammé par sa prédication, se porta à toutes sortes d'excès contre les objets du culte catholique. Le Conseil le réprimanda, mais Farel répondit en protestant que sa conscience ne lui permettait pas de refuser la vocation à laquelle il était appelé, et en exhortant pathétiquement les magistrats à faire triom-

¹ *Herminj.* VI, 35 n. 13.

pher la vérité de l'erreur et du mensonge. Il fallut céder au torrent. Le conseil des Deux-Cents fut donc convoqué (le 10 août). Après un discours de Farel, plein de cette brûlante éloquence qui lui gagnait la faveur de la multitude, et une magnifique prière qui émut tous les assistants, le Grand-Conseil ordonna l'abolition de la messe; toutefois, comme s'il n'eût cédé qu'à regret à la pression de l'opinion publique où les prêtres catholiques pourraient combattre les réformateurs. Aucun ne se présenta pour soutenir une cause évidemment perdue, et le 27 août 1535, parut le fameux édit de Réformation, qui fut suivi, le 21 mai 1536, à la demande de Farel, d'une ordonnance prescrivant l'établissement d'une école pour l'instruction de la jeunesse. Dans l'intervalle, au mois d'avril, l'infatigable missionnaire était allé à Thonon, à la demande de l'abbé du lieu, pour y prêcher l'Évangile; mais il n'y avait passé que quelques jours au milieu des dangers.

Le rôle de Farel était terminé à Genève. Il ne s'agissait plus, en effet, de détruire, mais d'édifier, et il n'était plus l'homme qui convenait à la situation. Cette tâche importante était réservée à Calvin, devant qui il s'effaça dès lors, si ce n'est à la dispute de Lausanne, à laquelle ils assistèrent tous deux et où Farel supporta, pour ainsi dire seul avec Viret, le poids de la discussion, Caroli n'ayant joué qu'un rôle tout à fait secondaire, Calvin n'ayant pris la parole que deux fois, Marcourt qu'une seule, et Jean Le Comte ne s'étant pas même mêlé à la dispute. C'est Farel qui composa dix thèses sur la justification par la foi en Jésus, chef unique de l'Église, sur la messe, l'Église, les sacrements, le culte religieux, le célibat des prêtres, les jeûnes, l'obéissance due aux magistrats, etc., matières proposées pour la dispute; c'est lui qui ouvrit les conférences par un discours destiné à en faire connaître l'objet et le but; c'est lui encore qui soutint la première thèse, le dimanche 1 octobre 1536. Les *Thèses* de Farel et les Actes fort étendus de ce colloque ont été publiés dans le T. IV de la nouvelle édit. de *l'Histoire de la Réformation* par Ruchat, édit. de Vulliamin.

Le colloque terminé, Farel retourna à

Genève où, dès le 9 mars, il avait été reçu bourgeois gratis avec deux de ses frères; mais il se trouva bientôt en butte, ainsi que ses deux collègues, aux violentes attaques du parti dit des Libertins (ci-dessus III 524). Le refus des trois ministres de se soumettre aux décisions du synode de Lausanne, auquel Farel et Calvin avaient été députés, mais aux délibérations duquel ils n'avaient point pris part parce qu'on leur avait refusé voix délibérative, fournit enfin à leurs ennemis un prétexte spécieux pour les faire bannir. Farel accompagna Calvin à Berne, à Zurich, puis à Bâle. De là, il fut appelé, au mois de juillet 1538, à Neuchâtel, où l'attendaient les mêmes alternatives de faveur et d'opposition.

L'église de Neuchâtel offrait alors un spectacle aussi peu satisfaisant que celle de Genève. Les Constitutions synodales, publiées en 1535, avaient, il est vrai, établi une certaine discipline et fondé la Classe des pasteurs, chargée de l'administration de l'Église. Elles avaient aussi tracé quelques règles pour l'admission à la sainte table et la punition des fautes scandaleuses, mais ces règlements étaient restés lettre morte ou à peu près, en sorte que tout était encore à faire. Comme Calvin à Genève, comme Viret à Lausanne, Farel s'appliqua donc, dès son retour, à resserrer les liens de la discipline ecclésiastique; mais, comme ses collègues aussi, il rencontra une opposition si vive, il souleva un mécontentement si général que, sans l'intervention des Bernois, il aurait été chassé. Tout à coup, par un de ces brusques revirements auxquels ne sont que trop sujettes les masses populaires, ces mêmes Neuchâtelois qui avaient décidé, à une faible majorité, il est vrai, que Farel quitterait la ville dans deux mois, non seulement le confirmèrent dans ses fonctions, mais adoptèrent sans résistance, le 1 fév. 1542, les Ordonnances ecclésiastiques qu'il soumit à leur sanction.

Quelques mois après, Farel, pour qui le mouvement était la vie, voulut visiter Metz où il avait appris que la Réforme comptait déjà un certain nombre de sectateurs. Il y arriva le 3 sept. 1542 et logea chez Gaspard Gamant. Dès le lendemain il prêcha dans le cimetière des Dominicains, en présence d'un nombreux auditoire, malgré le bruit assourdissant des

cloches que les moines sonnaient à toute volée pour couvrir sa voix. Voilà tout ce que les enfants de Dominique surent opposer à l'éloquence foudroyante de Farel. Heureusement pour eux, les magistrats leur vinrent en aide. Le conseil des Treize lui ayant défendu toute prédication publique ou particulière, il se retira à Montigny, et de là, sur les pressantes instances de ses amis, il gagna Gorze et se mit sous la protection de Guillaume de *Fürstemberg*. Plusieurs fois, pendant son apostolat dans la Suisse romande, il avait rencontré dans les femmes de terribles ennemies; celles de Gorze ne se montrèrent pas moins hostiles, et peu s'en fallut qu'elles ne l'étranglassent un jour, parce qu'il avait nié la virginité perpétuelle de Marie. Ce ne fut pas cependant le plus grand danger qu'il courut. Le jour de Pâques, 25 mars 1543, il prêchait dans l'église de l'abbaye remplie jusqu'aux combles, lorsque Claude de Guise fondit sur l'assemblée à la tête d'une bande de soldats. Beaucoup furent tués, entre autres Adam *Le Drapier*, quelques-uns noyés en se sauvant; un plus grand nombre, les femmes surtout, subirent les plus cruels traitements. Farel blessé parvint à s'échapper dans un char plein de lépreux et gagna Pont-à-Mousson, d'où *Fürstemberg* le conduisit à Strasbourg.

Il passa quelques mois dans cette ville, où Calvin se rendit aussi, au mois de juin, dans le but de répondre aux provocations de *Caroli* (Voy. III, col. 774); puis il retourna à Neuchâtel. Dès lors, sauf de courts voyages à Genève, où il arriva notamment au mois de nov. 1543 avec « de si méchants habits, » que le Conseil lui en fit faire de neufs, Farel ne quitta plus son église jusqu'en 1549, année où il accompagna Calvin à Zurich pour la négociation du *Consensus Tigurinus*. En 1553, à peine relevé d'une grave maladie qui le conduisit aux portes du tombeau, il se rendit, au mois de juin, à Genève où, par hasard, dit-on, il se trouvait encore le 23 octobre, lorsqu'on conduisit au bûcher le malheureux Michel *Servet*, qu'il exhorta inutilement à reconnaître ses erreurs. Peu de jours après cette exécution odieuse, le mercredi 1 nov., il monta en chaire et censura fortement la jeunesse « libertine » de Genève (trop amie de la liberté) à qui il n'épargna pas les épithètes les plus flé-

trissantes. A peine fut-il parti pour retourner dans son église, que les Libertins irrités et se sentant soutenus par le premier syndic Perrin, lui intentèrent un procès criminel et obtinrent du Conseil une lettre à la Régence de Neuchâtel pour obliger Farel à venir rendre raison de son sermon. Le réformateur s'empressa d'obéir, et comparut devant ses juges escorté des ministres, d'un grand nombre de « jeunes gens craignant Dieu, » et d'une foule si compacte de citoyens, que le Conseil, intimidé, écouta à peine la justification du « père de l'église genevoise, » et se hâta d'ordonner « que chacun lui touchât la main et qu'il se fit un repas de réconciliation. »

La même année, le 15 mai, Farel avait assemblé à Neuchâtel un synode qui revisa les Constitutions et ordonnances ecclésiastiques et qui rendit la discipline aussi sévère qu'à Genève. Quelques mois plus tard appelé à Porrentruy par une partie des bourgeois, il y courut plein d'espoir; mais il échoua dans deux tentatives qu'il fit pour gagner cette petite ville à la Réforme. En 1557, il fut député en Allemagne avec Th. de Bèze¹; il nous suffira de rappeler ici que cette mission fut pour son collègue et pour lui la source de graves désagréments. A son retour, il recommença ses courses apostoliques dans le Jura et pénétra jusqu'à Dôle, accueilli partout avec tant d'empressement que le parlement de Bourgogne porta des plaintes au sénat de Berne. C'est probablement en revenant de cette tournée qu'il conçut le singulier projet d'épouser Marie *Torel*, de Rouen, réfugiée avec sa mère à Neuchâtel. Cette résolution qui causa une stupéfaction générale fut réalisée au mois de décembre 1558. « Je suis muet d'étonnement, écrivait Calvin. Il y a demy an que le povre frère eust prononcé hardiment qu'il eust fallu attacher comme un homme radoteur celluy qui en si grande vieillesse eust prétendu d'avoir une si jeune fille. » M. Kirchhofer a raison lorsqu'il dit que Marie *Torel* n'était plus jeune; mais il se trompe, comme on le voit, quand il affirme que Calvin approuva cette union. Au reste, le mariage de Farel n'affaiblit en rien ni son activité ni son dévouement. Sur

¹ « De M. Farel qu'il a donné au retour de son voyage d'Allemagne, 25 florins. » (Bourse franç. de Genève, juin 1557).

la prière de l'église de Metz, il se joignit à une députation qu'elle envoya aux princes allemands, pour réclamer leur intervention auprès du roi de France, et il profita de son séjour en Allemagne pour visiter, en 1559, les églises réformées du duché de Nassau-Saarbruck, où s'était établi un nombre considérable de réfugiés, à qui il donna pour pasteur Jean *Roquet*. En 1561, il partit pour le Dauphiné, désirant sans doute dire un dernier adieu à la ville où il était né. A son passage à Genève, au mois de mai, le Conseil eut un instant l'intention de l'y retenir et de lui donner une pension, afin de « ne pas être accusé d'ingratitude; » mais soit que les ministres qu'on consulta s'y fussent opposés, soit que Farel n'eût pas voulu accepter, on le laissa partir après l'avoir « régalé et défrayé. » Arrivé à Grenoble, il usa de toute l'autorité que lui donnaient son âge et ses services pour décider les protestants de cette ville à se constituer en église, et il leur laissa pour ministre Aynard *Pichon* qui l'accompagnait. Cette église naissante s'assembla d'abord dans la maison de Pierre dit Girard *Cordery*. Poursuivant sa route, il fit un coude par le Languedoc et atteignit Gap où il entra le 15 novembre 1561. Dès le lendemain, qui était un dimanche, il décida ses coreligionnaires à célébrer leur culte en public et il obtint à cet effet les clefs de la chapelle de Sainte-Colombe, située près la porte de Gap portant le même nom et appartenant à l'évêque, Gabriel de Clermont-Tallard. Là il prêcha le dimanche, le lundi et le mardi devant une foule que la chapelle ne suffisait pas à contenir et il y baptisa un enfant le jeudi. Un écrivain catholique Th. Gautier (*Lettres sur l'Hist. de Gap*, 1844, in-8°), raconte sur la foi de ces *Annales de capucins* que nous avons signalées (col. 386 note) qu'arrêté par ordre de La Motte-Gondrin, gouverneur de la province, le 24 nov. 1561, Farel fut tiré de prison par ses partisans qui le descendirent dans une corbeille du haut des remparts, qu'alors il se rendit à Die où il prêcha, et ne rentra à Gap que lorsque les protestants s'y furent rendus les maîtres, le 1^{er} mai 1562. Ce récit est un roman. La mort du jeune roi François II (5 déc. 1560) et l'incertitude momentanée qui en résulta obligeait partout les autorités locales à modérer la rigueur des édits rendus contre les

réformés. Farel trouva donc dans les magistrats de Gap une bienveillance inaccoutumée. Le vibailli, Benoit Olier de Montjeu, le fit poliment inviter par le premier consul et le procureur du roi à se présenter chez lui et le pria de s'abstenir de démonstrations extérieures de ses opinions religieuses¹. Farel fit la sourde oreille et organisa tranquillement l'église réformée de Gap. « La chapelle de Ste-Colombe étant devenue trop étroite, dit M. Roman (*La première guerre*, p. 12), Claude et Gautier Farel firent don à leurs coreligionnaires d'une maison joignant la porte Sainte-Colombe et qui leur venait de François de Beauvais, leur beau-père. On organisa un consistoire: Pierre *Reynaud* fut nommé catéchiste, on choisit douze anciens et l'église de Gap reçut une existence régulière. Farel resta à Gap jusqu'au mois de mars 1562. Il n'y était plus « au mois de mai quand éclatèrent les premiers troubles religieux. »

Le succès du réformateur fut couronné par l'attitude de son évêque. Ce prélat avait déjà manifesté son penchant pour la Réforme en ouvrant à la prédication sa chapelle de Ste-Colombe. Nous ne savons s'il abjura ouvertement et s'il se maria, comme on l'a écrit, mais il quitta Gap, se retira dans son château de Selles en Berry, continua de gérer et d'exploiter son temporel par les mains de son secrétaire et notaire Bernard *Mutonis* (ou Mouton) devenu huguenot, lui aussi, du moins pendant un temps, et finit par vendre purement et simplement son titre épiscopal à Paporin de Chaumont, évêque nommé pour lui succéder. Jacques *Rambaud*, prévôt du chapitre, frère du capitaine *Furmeyer*, entra dans le même parti, mais s'y comporta plus vaillamment (voy. ce nom).

Pendant près de deux ans, l'infatigable Farel sembla sommeiller; mais, en 1564, après une courte et dernière visite faite à Calvin mourant, le champion de la Réforme, malgré son grand âge, sentit se réveiller son ardeur. Sans vouloir écouter les prudents conseils de ses amis, il accepta avec joie l'invitation des réformés de Metz, qui lui firent exprimer le désir qu'il vint contempler les fruits de la se-

¹ M. Gautier allègue il est vrai un ordre donné par le gouverneur, La Motte-Gondrin, pour arrêter Farel et lui faire son procès; mais cet ordre, s'il fut donné, resta lettre morte.

mence déposée par lui dans leurs cœurs plus de vingt ans auparavant. Il partit donc avec le pasteur Jonas Favargier, et arriva à Metz dans les premiers jours de mai 1565. Il y fut reçu avec des démonstrations incroyables de joie et de respect ; cependant il n'y passa que peu de jours, et se remit en route pour Neuchâtel. Les fatigues du voyage aggravèrent ses infirmités au point qu'il mourut après avoir langué quelques semaines, le 13 septembre 1565. Il avait 76 ans, et laissait un fils, nommé JEAN, qui ne lui survécut que trois années. Toute sa succession se monta à 120 livres, preuve de son entier désintéressement.

Homme d'action, Farel se préoccupa peu du dogme ; pour lui l'essentiel était la réforme des mœurs. « Il ne travaillait, nous dit-il lui-même, qu'à planter une foi qui fut opérante par la charité. » Il ne traitait donc la dogmatique qu'au point de vue de la morale. Aussi sa théologie fut-elle d'abord des plus simples. Dans sa première Confession de foi, il établit, par exemple, l'existence d'un seul Dieu et la corruption de la nature humaine ; mais il ne songe à définir ni la Trinité ni la prédestination. Les disputes sur la présence réelle, qui divisaient les théologiens de la Suisse et de l'Allemagne n'étaient, à son sens, « que de vaines controverses de l'eau et du pain, » comme il l'écrivait, en 1531, à André, dit Fortunat, ministre réfugié à Strasbourg. Plus tard, il est vrai, le génie de Calvin le marqua de son empreinte ; toutefois Farel n'eut jamais de goût pour des querelles dogmatiques, que peut-être même il ne comprenait pas, et il se montra presque toujours tolérant envers ceux de ses collègues qui ne pensaient pas comme lui sur ces matières obscures. En 1545 encore, Calvin fut obligé de le gourmander vivement et à plusieurs reprises pour l'amener à faire censurer par la Classe de Neuchâtel le ministre Chapponneaux, celui-là même qui avait prêché la Réforme à Bourges, parce qu'il avait osé nier cette assertion de l'Institution chrétienne, que le Fils est Dieu vrai, coéternel et coessentiel au Père, en faisant observer qu'en sa qualité de Fils, il devait avoir sa substance personnelle du Père. Farel finit par céder aux exigences de son impérieux ami, et Chapponneaux fut censuré, en quelque sorte sur son lit de mort.

Cependant par la nature même de l'œuvre que Farel avait entreprise, sa prédication devait prendre un caractère dogmatique ; ne s'agissait-il pas de renverser les abus de la religion romaine, et pour les renverser, ne fallait-il pas les combattre ? Mais qu'attaqua-t-il dans l'église catholique ? L'adoration des images et des saints, le purgatoire, les prétendus miracles des reliques, c'est-à-dire celles des croyances de cette église qui ont l'influence la plus directe sur la conduite de la vie. On remarque la même tendance dans ses écrits qui n'ont pas d'ailleurs une grande importance littéraire. Dans tous on retrouve un petit nombre d'idées, jetées au hasard, sans plan, dans un désordre étrange, développées surabondamment, tournées et retournées en tous sens, et présentées dans un style diffus et embrouillé. Ce n'est donc pas sur les classes instruites que Farel dut exercer de l'influence, mais sur le peuple qu'il dominait, qu'il entraînait, en effet, parce qu'il possédait toutes les qualités nécessaires à l'orateur populaire : éloquence vive et animée, images pittoresques et expressives, gestes pathétiques, voix tonnante qui, dit Bèze, faisait trembler ses auditeurs. Aussi tous ses contemporains parlent-ils avec admiration des divins discours de Farel, de ses belles remontrances, de ses prières si ferventes qu'on ne pouvait les entendre sans en être ravi. Malheureusement il ne nous reste rien de ses sermons, qu'il improvisait, l'improvisation convenant mieux qu'un lent travail à son ardeur impétueuse. Ses autres écrits sont en assez grand nombre. En voici la liste :

I. *Traité sur l'oraison dominicale* ; Basle (août 1524). — Ouvrage qu'on n'a plus, mais dont la préface a été insérée à peu près textuellement dans la *Brefve admonition de la manière de prier : selon la doctrine de Jésus-Christ* ; Paris (1524 ou 25), et reproduite à la p. 59 du n° XXI ci-après. Voy. aussi n° XIII.

II. *Themata quædam latinè et germanicè proposita Basileæ et Bernæ*, 1528. — Les Thèses soutenues à Bâle par Farel ont été publiées en latin par Gerdesius et Melchior Adam ; en français, beaucoup plus développées, par Ruchat ; en allemand, par Kirchofer. Le placard original de 1524, a été reproduit par Herminj. *Corr.* I, 193, n° 91.

III. *Sommaire : c'est une brève déclaration d'aucuns lieux fort nécessaires à un chacun chrestien pour mettre sa confiance en Dieu et à ayder son prochain.* On ne connaît pas la date de la 1^{re} édit. de cet ouvrage anonyme. réimp. en 1537 ou 38 et en 1542; puis [Gen.] Jean Gérard, 1552, petit in-8^o, avec des additions. — Farel laissant de côté la théologie spéculative, s'attache à développer ses idées favorites : devoirs envers Dieu ou la foi, devoirs envers le prochain ou la charité.

IV. *Epistre à tous seigneurs et peuples et pasteurs à qui le Seigneur m'a donné accés, qui m'ont aidé et assisté en l'œuvre de N. S. Jésus, et envers lesquels Dieu s'est seruy de moy en la prédication de son saint Evangile, grâce, paix, salut et vie vous soit donné;* Morat, 1530, msc. de la Biblioth. de Genève, n^o 147; imp. par M. Vulliemin dans l'Appendice du T. II de la nouvelle édit. de Ruchat et p. 162-187 du n^o XXI ci-après. — Farel y raconte sa propre conversion.

V. *A tous mes très-chers frères en Notre Seigneur, tous les amateurs de la sainte Parole;* Morat, 1532, imp. dans le T. III de Ruchat.

VI. *Lettres certaines d'aucuns grands troubles et tumultes advenus à Genève, avec la disputation faite l'an 1534;* Gen., 1534, in-8^o; trad. en latin par François Manget, Gen., 1644. — Réimp., en latin et en franç., sous ce titre : *Dispute tenue à Genève l'an 1534, les entre-parleurs estant le dominicain Guy Furbiti et un prescheur du S. Evangile;* Gen., 1634, in-8^o.

VII. *Le recueil et conclusion faite sur les articles disputez en la disputation publique faite à Genève, commenceant le 30^e jour de may 1535 et finissant le 24^e juing ou dict an;* 24 pag. in-8^o. — Résumé des procès-verbaux officiels de la dispute solennelle qui eut lieu par ordre du Conseil de Genève entre les docteurs catholiques et les réformateurs dont le principal était Farel. Le résultat du débat fut l'abolition du catholicisme, décrétée le 10 août 1535. Les procès-verbaux originaux se sont perdus, précisément par ce que le Conseil en fit rédiger ce Sommaire dont le rédacteur fut Farel lui-même. Ce dernier point paraît démontré par M. T.-A. Dufour qui a trouvé le document dans un volume des Archives de Genève et l'a pu-

blié dans les Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéologie de cette ville (2^{me} série, t. II; 1886, où voyez les pages 205 et 206).

VIII. *Confession de la foy, laquelle tous bourgeois et habitans de Genève et subjets du pays doivent jurer de garder et de tenir;* Gen., 1537, in-24; réimp. souvent depuis.

IX. *Epistre envoyée au duc de Lorraine par Guill. Farel, prescheur du S. Evangile;* Gen., J. Girard, 1543, in-12; 1545, in-8^o, selon la Bibl. Telleriana; réimp. dans les Actes des martyrs par Crespin. — A la page 43 de l'édit. originale, on lit ce passage où l'auteur fait allusion à une conversation qu'il eut avec un cruel persécuteur des Vaudois :

... Et non seulement le Pape ose aini parler et faire [exercer l'autorité absolue temporelle et spirituelle], mais je l'ay ouy d'un Jacobin nommé Jean de Roma : au quel quand propos estoit tenu de l'Evangile, et ce quand premièrement le N. T. fut imprimé en françoys où M. Fabry [Lefevre d'Étaples] avoit besogné, et estoit dit que l'Evangile auroit lieu au royaume de France et qu'on ne prescheroit plus les songes des hommes, de Roma respondit : « Moy et autres comme moy, lèverons une Croisade de gens et ferons chasser le Roy de son royaume par ses propres subjectz, s'il permet que l'Evangile soit presché. » Mais ce moyne ne s'en alla sans responce telle que doit donner un qui craint Dieu et qui est bon et loyal et ayme son Prince...

X. *Une Epistre de maistre Pierre Caroly, docteur de la Sorbonne de Paris, faite en forme de deffiance et envoïée à maistre G. Farel, serviteur de J.-Ch. et de son église, avec la Responce;* Gen., J. Girard, 1543, in-8^o. L'ouvrage commence par cet avis de Calvin et de Viret :

Pour ce que plusieurs pourroient doubter en lisant ces épistres que ce ne fust une chose controuvée, comme aujourd'hui on imprime beaucoup de fables à la vollée, il nous a semblé advis bon d'acquiescer les lecteurs de ce qui en est, voire ceux qui voudront adjoûter foy à nostre tesmoignage comme espérons que feront tous ceux qui nous cognoissent...

L'épître est datée par Farel : de Strasbourg, 21 mai 1543.

Farel paraît avoir aussi rendu compte

par l'impression du *Colloque amiable* qu'il avait eu avec Caroli à La Bonneville, le 29 janv. 1540.

XI. *La seconde épître envoyée au docteur P. Caroly par G. Farel, prescheur de l'Evangile*, Gen., J. Girard, 1543, in-8°.

XII. *Traité du purgatoire*, 1543, in-12.

XIII. *La très-sainte oraison que N. S. J.-Ch. a baillé à ses apostres, avec un recueil d'aucuns passages de la sainte Escrip-ture, fait en manière de prière*; Genève, 1543, in-12. — Probablement une réimp. augm. du n° I.

XIV. *Oraison très dévotte en laquelle est faite la confession des pechez des fidelles qui ainsi crient après Dieu. Composée par M. Guillaume Farel prescheur du saint Evangile de nostre Seigneur*, Psal. 90 : *Je suis avec toy en la tribulation : invocque moy et je t'exaulceray* (Sans lieu, ni date, ni nom d'imprimeur, mais avec un écusson portant trois gousces d'ail). Biblioth. de M. Adolphe Gaiffe¹. — M. Douen, dans son livre : *Clément Marot et le psautier huguenot* (2 vol. gr. in-8°, t. I p. 352) a parfaitement établi que la date est 1543, le lieu Strasbourg et l'imprimeur Jehan Knobloch.

XV. *Epistre exhortatoire à tous ceux qui ont cognoissance de l'Evangile, les admonestant de cheminer purement et vivre selon iceluy, glorifiant Dieu et édifiant le prochain par paroles*, 1544, in-12.

XVI. *Epistre envoyée aux reliques de la dissipation horrible de l'Antechrist*, s. l., 1544, in-12.

XVII. *A tous ceulx qui aiment et qui désirent ouïr la sainte Parole de Dieu*, 1544.

XVIII. *A tous cœurs affamés du désir de la prédication du S. Evangile et du vray usage des sacremens*, Neuchâtel, 1545, imp. dans les Actes des martyrs.

XIX. *Le glaive de la parole véritable, tiré contre le Bouclier de défense, duquel un cordelier libertin s'est voulu servir pour approuver ses fausses et damnables opinions*, Gen., J. Girard, 1550, in-8°.

XX. *De la sainte Cène de Notre Seigneur Jésus et de son Testament confirmé par sa mort et passion*; [Gen.] J. Crespin, 1553, in-8°.

XXI. *Du vray usage de la croix de J.-*

¹ Une collection très importante des œuvres de Farel se trouve dans la Bibliothèque de M. Gaiffe, à Paris; une autre partie de cette Biblioth. est au château d'Oron (cant. de Vaud).

Ch. et de l'abus et de l'idolâtrie commise autour d'icelle; et de l'autorité de la Parole de Dieu, et des traditions humaines par G. Farel. Avec un Avertissement de P. Viret touchant l'idolâtrie et les empeschemens qu'elle baille au salut des hommes, [Gen.] par Jean Rivery, 1560, pet. in-8°, 20 feuell. prélim. et 254 p. — Vive attaque contre les miracles attribués par l'Eglise romaine à la vraie croix. Cet ouvrage a été réimprimé (Genève, Fick, 1865, in-8°) par les pasteurs de Neuchâtel à l'occasion du 300^{me} anniversaire de la mort de Farel. A la suite les éditeurs ont inséré en tout ou en partie les nos I, III, IV, VIII, XVIII, XIX, de la présente liste et un testament de Farel, en date de Genève, 15 mars 1553.

XXI. *Forme d'oraison pour demander à Dieu la sainte prédication de l'Evangile et le vrai et droit usage des sacremens*; Gen., 1545, in-8°.

XXII. *De antechristis*, cité par Kirchofer, d'après Erasme.

XXIII. *Déclaration de la messe*. — Peut-être le n° XX.

XXIV. *Lettres*, insér. dans diverses collections et dans la dernière édit. de Ruchat; mais, en bien plus grand nombre, restées inédites et conservées dans la Biblioth. des pasteurs de Neuchâtel, parmi les mss. latins de la Biblioth. de Genève (Nos 111, 111^a, 115, 116), aux Archives de la même ville (N° 1206); à Paris, dans le vol. 102 de la Collect. DuPuy, etc. Un grand nombre ont été publiées. M. Herminjard dans les sept premiers vol. de la *Corresp. des réf.* en donne 107, plus 242 à lui adressées.

Le Syllabus aliquot synodorum et colloquiorum, publié en 1628, nous apprend qu'on a attribué, en outre, à Farel, premier ministre de Genève, le *Livret auquel, sans s'arrester à toutes les autres disputes et différens, est demandée seulement la réformation de la liturgie, pour pouvoir prier Dieu tous ensemble et parvenir peu à peu à une réconciliation*, 1536, in-16. Pour les fameux *Placards* de 1534 voy. l'article Marcourt.

On a de Farel un grand nombre de portraits (voy. la liste dans Rochas, Biogr. du Dauphiné et dans la Soc. des études, de Gap, 1886, art. de G. Vallier). Le plus ancien de ces portraits (1580) a été donné par

Théod. de Bèze dans ses *Icones virorum illustrium*. Les Neuchâtelois lui ont élevé devant le portail de leur vieille église, place de la Collégiale, une belle statue de pierre qui a été inaugurée le 4 mai 1876. L'inscription, des plus simples, ne porte que son nom, la date 1875 et une phrase de la Bible.

Ant. Froment, *Vie de feu heureuse mémoire Mons. Guill. Farel*, ms. 174 à la Biblioth. de Genève. — Choupart, *Hist. de Farel*, mss. Biblioth. de Neuchâtel. — Nicolas des Gallars, *Defensio pro Farello* (ci-dessus, V 503). — Vie de Farel par Ancillon, 1691 (voy. ci-dessus, t. I col. 217). — Melch. Kirchoffer, *Leben Wilhelms Farel*, Zurich, 1831. — Schmidt, *Etudes sur Farel*, Strasb. 1835. — André Sayous, *Etudes sur les Réformateurs*, 1842; id. 1854. — Junod, *Farel réform. de la Suisse romande*; Neuchâtel, 1865. — William Farel by Blackburn, Edinburgh, 1867. — Henri Heyer, *Essai sur le développement des idées théolog. de Farel*, Genève, 1872. — Goguel, *Vie de Farel*, Montbéliard, 1841 et 1873. — Heyer, Vie et ouvrages de Farel dans l'*Encyclopédie des sc. relig.* par Leichtenberg (1878). — Pr. Bevan, *Vie de G. Farel*, 1885.

2. Il est difficile de ne pas voir deux descendants de la famille du réformateur dans deux frères Farel, négociants de Nîmes au milieu du XVIII^{me} siècle; l'un avait pour prénom Daniel et l'autre Claude. Daniel fut fiancé à la fille d'un autre négociant nimois, Olympe de Possac, nièce d'une très opulente dame de la ville, la dame Varnède, qui était une d^{lle} Farel, propre tante de Daniel; mais « les épreuves qu'on voulut faire essayer à ces deux protestants avant de les épouser à l'église paraissant trop rudes [ce sont les expressions de l'Intendant¹] au sieur Farel et à la dame Varnède, ils complotèrent de passer en pays étranger, ce qui fut exécuté au mois d'octobre 1744, et la d^{lle} de Possac fut emmenée par sa tante malgré elle et sans connaître les conséquences de cette démarche; on pourroit lui pardonner cette faute, elle n'étoit alors âgée que de 17 à 18 ans. » Les trois fugitifs se retirèrent d'abord en Hollande, à Maestricht, mais en 1768 Olympe de Possac, devenue la veuve Farel, seule et sans enfants, vivait tristement, à Genève. Elle demanda la permission de rentrer en France, et les protestants étant

¹ Dans un dossier relatif à cette affaire qui a été imprimé dans le *Bull.* XI, 197.

prévenus, comme le dit encore l'Intendant (p. 195), « qu'il y a de la difficulté à les laisser revenir dans le royaume lorsqu'ils sont misérables, mais qu'il n'en est pas de même lorsqu'ils sont opulents, » elle obtint la permission qu'elle sollicitait sous ombre de venir prendre les eaux de Balaruc nécessaires au rétablissement de sa santé.

3. FAREL (PIERRE), officier dans l'armée hollandaise, de 1705 à 1713. — (Isabeau), de St-Geniès en Languedoc, assistée à Lausanne en 1707 et 1723. — Voy. encore t. V col. 312, lig. 23.

FARET (JACQUES), sieur de SAINT-PRIVAT [Haag, V 72], embrassa de bonne heure la religion réformée pour laquelle il montra un grand zèle dans les circonstances les plus difficiles. Il testa en 1570. Nous ignorons si sa première femme, Sibylle de Frilli, nièce de l'évêque d'Apt, mourut avant sa conversion; mais le fils qu'elle lui donna, PIERRE, professa certainement le protestantisme, ainsi que son frère THÉOPHILE, né d'un second mariage contracté par Jacques Faret avec Hippolyte Grimaldi.

Pierre Faret, sieur de Saint-Privat, lieutenant du sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, assista, en 1613, à l'assemblée de Lunel, et fut député par le bas Languedoc, l'année suivante, au synode national de Tonneins, puis en 1615 à l'assemblée politique de Grenoble. Lorsque cette assemblée prit la résolution de se transporter à Nîmes, c'est lui qui fut chargé avec *Avaugour* d'en informer le roi, et c'est encore lui qui, accompagné de *Bonencontre* et de *Primerose*, alla expliquer aux Nimois, convoqués en assemblée générale sous la présidence du lieutenant criminel Daniel Calcière, les raisons qui avaient déterminé les députés des églises à se retirer dans leurs murs. Bientôt après, l'assemblée l'envoya à Montpellier, avec *Rouvray*, *Briquemault* et *La Milletière*, pour inviter les magistrats de cette ville à s'opposer à la publication de la déclaration du roi et de l'arrêt du parlement de Toulouse rendus contre Condé (*Brienne*, n^o 223). Après la conclusion de la paix, il fut porté sur la liste des commissaires qui devaient faire exécuter dans les provinces l'édit de pacification, fonctions qu'il fut appelé de nouveau, 1623, à remplir dans le Languedoc et le pays de Foix.

Saint-Privat mourut vers ce temps, laissant deux fils de sa femme Sara *Gueri*, qu'il avait épousée en 1590 : 1^o HENRI, conseiller du roi, gentilhomme de la chambre, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, par provisions du 19 janv. 1639 ; — 2^o CHARLES, sieur de Saint-Privat, qui testa en 1636. Ce dernier avait pris pour femme, en 1619, Jeanne *Launé* qui lui donna cinq fils. Nous ne connaissons aucune particularité de la vie des deux premiers qui se nommaient THEOPHYME et HECTOR. Le troisième, BALTHASAR, servit dans l'île de Candie avec le grade de mestre-de-camp. Le quatrième, appelé ALEXANDRE, sieur de Fournés, marquis de Saint-Privat, finit misérablement ses jours, écartelé à Paris, à la Croix du Trahoir, le 5 nov. 1680, âgé de 57 ans, sous l'accusation vraie ou supposée de faux monnayage. Il avait épousé, en 1652, Isabeau *Du Puy-Montbrun*, qui était morte bientôt, après l'avoir rendu père d'une fille dont il avait confié l'éducation à M^{me} de *Fournés*, sa grand-mère. A l'âge de 20 ans, M^{lle} de Saint-Privat passait, au rapport de M^{me} *Du Noyer*, pour la merveille de son temps. Les biens de son père, confisqués au profit du roi, ayant été donnés à son oncle CHARLES de Faret, sieur de Montfrin, la jeune fille, par une répugnance bien naturelle, ne voulut point demeurer avec un homme qui s'était enrichi de dépouilles fraternelles, et sur sa demande, *Montbrun* alla la chercher pour l'emmener dans son château ; mais à peine arrivée, elle tomba malade et mourut en proie à de grandes douleurs. L'autopsie prouva qu'elle avait été empoisonnée, par qui ? *Montbrun* et *Montfrin* s'accusèrent réciproquement de ce crime effroyable, et furent tous deux mis en prison. Après un long procès porté devant toutes les juridictions, l'affaire fut renvoyée au sénéchal de Nîmes qui mit les parties hors de cause et de procès.

FARETTES, famille de Bédarieux. « Pactes de mariage en la religion réformée dont ils font profession, entre noble Abram-Arnail Farettes escuyer, de Bédarieux, fils de Barthélemy-Arnail Farettes capitaine et feu d^{lle} Marguerite de Gauffre, avec d^{lle} Marguerite fille de Pierre de *Montagnac* doyen des magistrats au siège présidial de Bédarieux, et de feu d^{lle} Laure du Brouzet, » 19 nov. 1653 (*Carrés*

d'Hozier). Arrêt du Conseil privé, « rendu le 27 mars 1657, contre Barthélemy *Arnail Farettes* et autres, de Bédarieux, » par lequel est maintenu et gardé aux habitans de cette ville le droit d'occuper toutes charges de consuls et conseillers politiques de la dite ville à l'exclusion des habitans de la R. P. R. auxquels S. M. fait défense de troubler les habitans catholiques en la fonction des dites charges. (Filleau, *Décis. cath.*). — (Daniel, de Bédarieux, la d^{lle} sa femme et sa fille, réfugiés à Berlin, 1698 ; en 1708, le même Daniel ci-devant marchand drapier, maintenant weaver (tisserand), 61 ans, assisté à Londres avec sa femme et trois enfants. — De Farettes, originaire de Bédarieux, lieutenant au régiment de Varennes, en Prusse, 1704 (*Erman*).

FARGES (JEAN), du Puch en Agenais ; étudiant en théologie à l'acad. de Puy-laurens, et l'un des argumentateurs, en 1666 d'une thèse de Jean *Verdier* (centuriæ tertia pars thesium theologic.). Il fut pasteur à Moncrabeau, en 1668 ; à Lacépède, de 1670 à 1685, et en 1687 il était en Hollande avec sa femme et 2 enf. (Tr 287). — (.....) réfugié de la sénéchaussée de Nérac en 1686, laissant 5 enf. (Tr 267). — J. Farges, de Peyroles, transporté en Amérique, 1687. — *Fargé*, manufacturier de bas, de Privas, réfugié (onze pers.) à Berlin, 1700. — Michel de *Fargia*, ancien de l'Isle Jourdain, 1678-83 (Tr 235 et 242) ; autre (*Faria*), ancien à l'Isle Jourdain, en 1651. — Jean *Fargier*, du Vivarais, assisté à Lausanne, 1689. — *Fargot*, voy. Le Vasseur.

FARGUE. Ce nom trois fois inscrit dans les listes de proscription publiées en 1569 du parlement de Bordeaux (ci-dessus I col. 657 et 668) est plus particulièrement connu pour avoir été celui d'un renommé capitaine que les mêmes listes nomment seulement « Jean de *Pujolz* dit Jonas » et que d'Aubigné en racontant ses exploits, appelle La Mothe-Pujols (il écrit comme il prononçait : *La Mothe-Pujaud*). D'Aubigné nous apprend qu'il escorta Jeanne d'Albret à La Rochelle, à la tête d'une compagnie de cavalerie, en 1563, et que, l'année suivante, il combattit à La Roche-Abeille, sous les yeux de Coligny, qui le chargea de défendre Châtellerault avec *La Loue*. Vers le même temps nous le voyons prendre part à l'expédition de *Montgomery*

dans le Béarn, et punir d'un coup de poignard la trahison de *Bassillon* ; puis on nous le montre combattant à Moncontour et après la perte de la bataille, détaché avec les restes de sa cornette à Saint-Jean-d'Angély, pour seconder *Piles* dans la défense de cette place importante. Nous avons parlé ailleurs (IV col. 425 et suiv.) des services signalés qu'il rendit durant le siège de cette place. Quelque temps après, nous le retrouvons à la tête de l'arrière-garde de la division de l'armée huguenote qui pénétra dans le Vivarais par Bagnols. Attaquée par la garnison du bourg Saint-Andéol, cette arrière-garde fut défaite complètement et perdit tous ses bagages.

En 1572, La Motte-Pujols se trouvait dans le Midi. Lorsque les protestants reprirent les armes après la Saint-Barthélemy, les Vicomtes lui confièrent le gouvernement de Caussade. Menacé par les catholiques, La Motte-Pujols se hâta de rassembler 600 arquebusiers et se prépara à recevoir vigoureusement l'armée ennemie, qui comptait 48,000 hommes. Après avoir emporté Terride et avoir fait pendre à une fenêtre un capitaine *Fargue* qui s'était rendu aux premières volées de canon, quoique la place fût forte et bien munie, l'amiral de Villars se présenta devant Caussade, pensant en avoir aussi bon marché. Mais il n'y gagna que des coups (*Mém. de Charles IX*). Harassée, décimée par les fréquentes sorties de la garnison, tenue comme assiégée dans son camp par le vicomte de *Gourdon* qui harcelait ses derrières, exposée à toutes les rigueurs d'un rude hiver, l'armée catholique dut battre honteusement en retraite au bout de trois semaines. La Motte-Pujols ne jouit pas longtemps de la gloire qu'il venait d'acquérir. Il fut, peu de temps après, tué par un de ses soldats, lequel par inadvertance et hastivité le perça d'un coup d'arquebuse. Il venait à peine d'échapper à une tentative d'assassinat, essayée par le jeune vicomte de *Gourdon*, son ennemi. — Peut-être Jean de Fargues n'est-il pas le seul capitaine huguenot qui ait porté le titre de sire de La Mothe-Pujols [V, 73 a note 1]. Toutefois c'est à cette famille de la Guyenne que doivent appartenir « Martin de Fargues natif de Byarrys de Bayonne en Gasconne, » reçu habitant de Genève le 19 août 1555 (voy. III col. 266

lig. 33) et Petrus *Farganus* burdigalensis étudiant de l'acad. de Genève inscrit au mois d'avril 1605. Il y avait aussi à Orthez une famille de Fargues, dont un membre, Isaac, était ancien de l'église en 1677, et un autre, diacre en 1683 (Tr 235). — Nobles Falco et Olivier Fargues, de Grenoble, reçus habitants de Genève, 18 septemb. 1572. — Seigneurs de Fargues, voy. Méalet.

FARGUES (JACQUES DE), riche apothicairer et d'une très bonne famille de Montpellier. Il avait eu l'honneur de recevoir chez lui le roi Charles IX (*Bull.* XI 460), mais il était suspect, parce que son fils s'était montré zélé protestant dans les premières guerres ; aussi était-il soumis à une surveillance inquiète. Le 4 mars 1569, la police ayant découvert chez lui de la poudre et des armes, on le jeta en prison avec toute sa famille. Le même jour la populace pilla sa maison et y mit le feu ; puis, à la lueur de l'incendie, elle courut à l'Hôtel-de-Ville, contraignit le juge-mage et les consuls à condamner Fargues à mort, se le fit livrer et le pendit. — Les descendants de ce malheureux vieillard se réfugièrent en Angleterre à la révocation, et y formèrent une nombreuse famille. — Jean *Bourdillon*, pasteur de l'église française de Hoxton, y baptisa, septemb. 1753, le fils de Pierre *Fargues* réfugié du Languedoc, gardien des livres de l'église de Hoxton, et de Jeanne *Liron*. — Jean de Farges, de Montpellier, gentilhomme, réfugié (3 pers.) à Wesel en 1700 (*Dieterici*).

FARIE, pasteur de Peyrenale délégué au synode de Nîmes. 1678 (Tr 282) ; — (Antoine), de Nîmes, étudiant à Genève (Antonius Farie nemausensis), août 1712. — Dans ses Remarques sur la Bastille, l'avocat Linguet parle d'un conseiller au parlem. de Béarn, nommé *Farie de Garlin* qui fut mis à la Bastille en 1691 pour cause de religion et ne fut libéré qu'en 1714. Linguet raconte qu'il passa onze ans dans une des chambres nommées calottes. Ces chambres, les plus élevées des tours, étaient formées de huit arcades en pierres de taille qui se réunissaient au milieu et formaient une espèce de plafond. On ne pouvait se tenir debout qu'au centre de la chambre. La fenêtre, munie de grilles, au dedans et au dehors, avait huit pieds d'épaisseur. En été, la chaleur était exces-

sive; en hiver, le froid insupportable. Après avoir usé et pourri le peu de vêtements et l'unique chemise qu'il avait sur le corps, Farie avait été réduit à n'avoir pas d'autre habit que la mauvaise courtepointe qu'on avait jetée sur son grabat [III, 214]. — S. *Farignin*, veloutier de près de Lyon, reçu habitant de Genève, juillet 1574. — Le sieur de *Farinières*, voy. *Amalvy*, ci-dessus I, col. 165; voy. aussi les *Mém. de Gaches*.

FARJON (PIERRE), du Caila, étudiant à Genève (P. Farjonns caillansensis occitanus), novemb. 1666; consacré au synode du bas Languedoc en 1673, ministre de Faugère et de Navacelle en 1673-81; de Vals en 1687; réf. en Hollande, 1687. — François *de Farley*, pauvre breton « xij s. » bourse franç. de Genève, 1555. — François *Farnac* d'Arpaillargues, mis en jugement pour s'être marié au désert avec une prosélyte, 1761 (E 3522). — A Jean-Pierre *Farnex*, de Romans en Dauphiné, lapidaire, assisté en passant à Lausanne pour aller en Hollande, 1696. — L. de *Cassius de Farjot* [VII, 128 a]. — Antoine *Faron* (écrit *Faraon*, t. I col. 60 lig. 9 en rem.), bonnetier pendu à Toulouse, 1562; — *Faron* ou *Ferron*, famille de petits marchands à Metz; Jean, mercier, épouse Marguerite *Coullez*, fille du lieutenant de la prévosté, 1609; Anne, épouse en 1706 Philippe *Dupuy*, peintre de la duchesse de Lorraine (Covier). — Marie *de Faron*, fille de Charles de Faron gentilhomme de Nîmes, âgée de 9 ans, reçoit à Genève un secours de 15 écus en 1685, et un viatique en 1693. — Sr *de Faronville*, voy. La Taille. — Pierre *Furoy*, de Paris, « en consommation », 30 ans, assisté à Londres (3 l. 6), 1702. — *Farreau*, pasteur de Montignac en Saintonge, 1660; (Jacques) brasseur, sa femme et 6 enf. réfugiés de Manheim à Magdebourg, 1698. — Noël *Farregie*, de Macon, habit. de Genève, mars 1559. — Claude *Farin* du Dauphiné, *id.* mai 1573; (Maurin), « de Donbolla en Lorraine, chapuys », *id.* fév. 1574.

FASQUET (ISAAC), réfugié avec sa femme et 3 enf. à Strasbourg en Uckermark, déc. 1698. — Jacques *Fasquoy*, « cordoannier de Bar le duc en Lorraine, » réfugié à Lausanne, 20 nov. 1572. — Anne-Marie *de Fassion* enfermée aux Ursulines de Macon en 1686, puis de Dijon

en 1696 (M 668); vivement réclamée par son père Denis de Fassion, gentilhomme de Buxi; — M. de Fassion ministre de Beaurepaire en 1684, marié à d^{lle} de Jumin, réfugié du Dauphiné avec femme et enfant, 1699 (Tr 314). — Girard *Fastre* « natifs de S^{te} Manehoul en Champagne, » reçu habitant de Genève, mai 1559. — *Fasvenque*, pasteur à Montauban, 1566. — Pierre *de Fatouville* [VIII 273 b].

FAU. Antoinette Fau, du Dauphiné, assistée à Lausanne, avril 1690; (Pierre), de Die, avec sa femme et 2 enf., assisté à Genève d'un viatique de 4 écus pour l'Irlande, 1693; (Jacques), de Montauban, charpentier, réfugié avec femme et enf. à Magdebourg, 1698; — (Jean), de Calmont au comté de Foix, prosélyte, assisté à Genève en 1701 d'un viatique pour la Hollande. — *De Faubares*, ancien de l'église de St-André de Valborgne, au synode d'Anduze, 1678. — Guillaume *Faubert*, menuisier, tué à Paris, à la St-Barthélemy; (Martin) ministre à Taulignan, 1611-12; à Veynes en Provence, 1612-20; à Baurières, 1620-23.

FAUBOURNET DE MONTFERRANT, ancienne famille du Périgord, dont une branche, celle de SAINT-ORSE [Haag, V 73], a professé la religion protestante jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. = *Armes* : écartelé d'or et de gueules.

Guillaume de Montferrant, seigneur du Maine et de Saint-Orse, fut le fondateur de cette branche. Il mourut le 11 mai 1621, ayant eu douze enfants de sa femme Louise fille de Jean *de Funlac*, sieur de Saint-Orse, et de Françoise *de Lagut*, qu'il avait épousée en 1574. 1^o L'aîné, JEAN, sieur de Saint-Orse, né le 11 déc. 1575, se maria en 1605, avec Marie fille de Charles *de Felets*, sieur de Bersac, et d'Anne *de Roffignac*, et il en eut JEAN, né le 13 janv. 1606, qui prit pour femme, en 1621, Jeanne fille de Pierre *d'Espeyruc*, sieur de Genouillac, et de Louise *de Bouchiac*. — 2^o JACQUES, sieur de Montferrant, né en 1577, baptisé en 1580, dans le château de La Force par Jean *Dupuy*, mourut en 1620, sans alliance. — 3^o PIERRE, sieur de Peyrebrune, né le 18 avril 1579. — 4^o ANTOINE, sieur de La Faye et Saint-Orse, né le 3 mai 1583, à qui le marquis de La Force confia, en 1621, le commandement de Clairac. C'était « un homme capable de

servir, s'il ne se fût laissé gagner au bon vin de Clairac, comme il fit par la suite. » Cette ville n'avait point approuvé la prise d'armes des huguenots ; aussi avait-elle résolu d'ouvrir ses portes au roi ; mais en apprenant le traitement fait à Bergerac, elle avait changé d'avis, en sorte que Louis XIII s'était vu forcer de l'assiéger. Sous la conduite de *Lentillac* l'ainé, les habitants disputèrent bravement les approches de la place et tuèrent beaucoup de monde à l'ennemi, sans réussir à empêcher l'établissement de trois batteries sur les hauteurs qui dominaient la ville. Le siège néanmoins aurait pu se prolonger longtemps, si Saint-Orse avait rempli ses devoirs, mais constamment ivre, il abandonna le soin de la défense à *Sauvage*, *Auripeck*, *Richomme* et *Boudou*, qui soit qu'ils fussent vendus, comme on l'a dit, soit qu'ils désespérassent de sauver Clairac, persuadèrent au peuple, après douze jours de siège, de se livrer à la discrétion du roi. Maître de la ville, Louis XIII fit, pour l'exemple, pendre quelques-uns des habitants : le consul *Denis*, qu'on mena au supplice couvert de son chaperon ; le procureur en la chambre de l'édit de Nérac *Lafargue* et son fils, qui était ministre ; le médecin *Le Poy*, qui reçut sa grâce au pied de l'échafaud par l'intervention d'une personne de qualité » qui estimait ses talents, et plusieurs autres. De leur côté, les soldats, contre la volonté des chefs, on doit le dire, se livrèrent au plus coupables excès, pillant, violant, tuant, au mépris de la capitulation. Saint-Orse, qui avait obtenu la vie sauve, se retira à Montauban, et fut chargé de défendre la corne de la porte de Villeneuve. Plus tard, il servit sous *Monpouillan* au siège de Tonneins dont il signa la capitulation avec le sieur de *Carcabanes*. Il paraît qu'il n'intervint pas dans la guerre de 1622 ; mais il reprit les armes en 1628, et à la conclusion de la paix, il se rallia complètement au gouvernement. En 1630, il servit dans l'armée de Piémont, et fut nommé gouverneur du fort de Briqueras. En 1636, il fut employé dans le Périgord. Il mourut, le 15 mai 1667, sans laisser d'enfants de sa femme *Anne de La Porte*, fille de *Raimond de La Porte*, sieur de Lusignac, et de *Marguerite de Lambert*. — 5^o *ARMAND*, sieur de Bussac, né le 19 janv. 1590. fut

tué, en 1622, à la défense du château de Montravel contre le duc d'Elbeuf. — 6^o *RAPHAËL*, qui suit. — 7^o *JEAN*, sieur de Foulonge, né en 1595, épousa, en 1627, *Jeanne d'Abzac*, dame de Rossignol et de Limérac, et mourut en 1644. — 8^o *JUDITH*, femme de *Magault Rousset*, sieur de Chavars. — 9^o *ESTHER*, alliée à *Jean de Lera*, sieur de La Borie. — 10^o *JEANNE*. — 11^o *MARTHE*. — 12^o *NÉRÉE*.

Raphaël, sieur de La Serve, né en 1592, servit, en 1622, sous le marquis de *La Force*, au siège de Montravel, où il fut fait prisonnier. Comme capitaine au régiment de Tonneins, il fit la campagne de Lorraine, en 1633. Il mourut le 21 sept. 1660, et fut enseveli dans l'église de Saint-Orse, aux tombeaux de ses prédécesseurs. Il avait été marié deux fois : en 1638, avec *Susanne* fille de *Marc de Hautefort*, sieur de Vaudré, et d'*Anne de Roux*, et en 1652, avec *Jeanne d'Eymery*, dame de La Vergne, veuve de *Léonat Donat*, sieur de La Vergne. De ces deux mariages naquirent : 1^o *ANTOINE*, qui suit ; — 2^o *JEAN*, capitaine dans le régiment du Dauphin, mort dans le pays de Liège, à 32 ans ; — 3^o *JEAN*, sieur de Montferrand, capitaine dans le même régiment, tué en 1678, par ses soldats révoltés ; — 4^o *ANNE*, femme, en 1657, de *Gabriel de Saunier*, sieur de Lamourat.

Antoine, sieur de Saint-Orse et de Montferrand, né en 1639, capitaine dans le régiment de Bouillon, mourut, en 1674, à Maëstricht des suites de ses blessures. Il avait épousé en 1661, *Jeanne* fille d'*Elie de Fanlac*, sieur de La Salle, et de *Jeanne de La Ramière*, qui lui avait donné neuf enfants, lesquels paraissent s'être convertis à la Révocation.

FAUCHE-BOREL, né en 1762 à Neuchâtel en Suisse, dans une famille de protestants réfugiés, et mort au même lieu en 1829 [Haag, V 75]. Son origine est le seul titre qu'il ait à figurer ici. Il était imprimeur dans sa ville natale, lorsqu'ayant reçu la copie d'un pamphlet contre la reine Marie-Antoinette pour l'imprimer, il en donna d'abord communication à cette malheureuse princesse. Ce fut un enthousiaste qui, pris de tendresse pour la monarchie au moment où elle s'effondrait dans les agitations révolutionnaires, se mit à la solde du parti qui soutenait en France la

famille royale (1795) et passa vingt ans à conspirer, avec talent d'ailleurs, contre la République, puis contre l'Empire. De 1816 à 1829 il ne cessa de réclamer le prix de ses services, et d'accuser l'ingratitude de la maison de Bourbon. En vain en appela-t-il à l'opinion en publiant ses *Mémoires* (4 vol. in-8°, 1828). Méconnu, dédaigné, repoussé, tombé dans l'indigence, il finit en se jetant par la fenêtre.

I. FAUCHER (JEAN), professeur à Nîmes [Haag, V 77]. Son père était LYONNEL Faucher marchand à Uzès, mort en 1629, et sa mère Marguerite Clérissse. Il avait une sœur, SUFFRENÈTE, mariée le 30 août 1606, à M^e Jean Roux procureur en la cour des Aides de Montpellier, et un frère, Louis Faucher mort le 30 oct. 1649, laissant un fils mineur, JEAN. Le professeur de Nîmes n'était encore que pasteur d'Uzès lorsqu'il fut député par le bas Languedoc à l'assemblée de Sommières en 1611, puis à celle de Grenoble en 1615. Il avait été pasteur à Blansac en 1597, à Fons 1598, à Montfrin 1600, à Vals 1601, à Montaren 1606, à Uzès de 1607 à 1617. C'est seulement en 1617 qu'il devint pasteur de Nîmes et il exerçait sa charge avec une telle approbation que l'église d'Uzès et celle de Nîmes se le disputèrent. Il demeura attaché à cette dernière jusqu'à sa mort arrivée au mois d'avril 1628. Il eut à soutenir plusieurs polémiques contre les papistes, notamment contre Veron, contre le père Antoine Ribes récollet, et plusieurs autres. Les traces de ses disputes se trouvent dans plusieurs écrits qu'il a fait imprimer et dont nous connaissons ceux-ci :

I. *Conférence touchant la foy justificante*, agissans, d'un costé Daniel Pérol et Jean Faucher, et d'autre costé Leinard Paternay et Pierre Granger, prestres jésuites respondans; Montpellier, Jean Gillet 1611, in-8° de VIII f. prélim., 329 p. et un sommaire de 4 pages.

II. *Exorcismes divins ou chrestiennes propositions pour chasser les démons et les esprits abuseurs qui troublent les royaumes*, par Jean Faucher ministre de N. S. J.-C. et professeur en l'église et acad. de Nîmes; à Nîmes par la vefve de Jean Vaguenar imprimeur de la ville et de l'académie, 1625, in-8° de 12 feuell. prélim. et 42 p.; approbation, le 15 septemb. 1626, signée Petit et Codur professeurs.

III. *La Véronique ou remède salutaire contre la morsure du vrai serpent, par laquelle sont découvertes les supercherries du cartel et thèses générales concertées à Paris contre les Sophistes, et débitées par le sr Véron, prédicateur des haies et marchez, et théologien en l'Eglise romaine*; par la vefve de Jean Vaguenar, 1625, in-8° de VI et 91 pag.

IV. *Zacharie ou de la Sainteté du mariage des ecclésiastiques, contre l'usage des sous introduites et autres impuretez des consciences cauterisées*; Nîmes vefve de Vaguenar, 1627, in-8° de 12 feuell. prélim. et 257 pages; approbation du 1^{er} janv. 1627 signée Petit, prof.

Un Faucher qui est peut-être le fils de ce ministre (prénomé Guillaume) ou son neveu, Jean, fut pasteur de La Calmette et ensuite, mai 1658, de St-Pargoire.

2. FAUCHER ou Fauchier (Antoine), ministre à Mirabel, 1596, à St-Appollinaire-de-Gluiras, 1603. — (Blaise) étudiant en 1596, consacré en 1597, ministre à Gluiras, 1603-20; à St Pons, 1626; à Chambons et Ste-Foy, 1637. — (Jacques l'aîné) pasteur à St Ambroix, 1646-47; à La Calmette, 1650-52; à Valeraugues, 1655-56; à Navacelles, 1656-57; à Valeraugues, 1657-58; à St Pargoire, 1658-59; à Montelus, 1659-64; chez M. de St Privat, 1664-67; mort en 1670. — (Jacques) pasteur à Barrou, 1667-78. — (.....) consacré en 1656, pasteur à St Quentin, 1656-59. — (.....) pasteur à St-Chaptes, 1660-65. — (François), d'Uzès, étudiant à Genève en 1676, proposant au synode du bas Languedoc, 1681. — (Charles), de St Geniès, étudiant à Genève en 1677. — (.....) pasteur à St-Pierreville, 1671-77. — « Le sieur Faucher ci-devant ministre en France, qui est dans la nécessité; on lui accorde des bas, des souliers, de la ratine pour faire une chemisette, en nov. 1698, et on lui donne 5 écus de viatique pour aller en Suisse » (Bourse fr. de Gen.). — « Le sieur Faucher, d'Uzès, qui est pasteur d'une colonie au pays de Baden, venu à Genève pour faire collecte destinée à élever un temple, » reçoit 5 écus (Id. 1702). Il s'agit de Jean Faucher, ministre français réfugié à Friedrichstadt; il reçoit à Lausanne 2 écus blancs.

FAUCHIER (JACQUES), « apothicaire, natif de la ville de Bolène au comté de

Venisse, » reçu habitant de Genève, octob. 1589. — « Carolus Falcherus sancti Genesii domini, » étudiant à l'acad. de Genève, mai 1677. — Franciscus Falcherus gallus, étudiant chez son père à Leyde, 1698. — Antoine Fauchier « réfugié d'Auvergne, lanternier de vocation, toléré » à Lausanne, oct. 1688. — (Catharine) de Daumartin en Auvergne, réfugiée à Berlin, 1698. — Anthonie *Faucher*, né en 1561 à Ternay en Dauphiné, mort à Paris, ingénieur du roi, le 6 fév. 1647, quinze jours après sa femme Catherine de *Lamberville*. Charles leur fils, baptisé à Charenton en octob. 1611, présenté par P. de *Lamberville* avocat. (Isaac) frère du précédent, fils d'Antoine et Catherine, charpentier, marié à Charenton, fév. 1641, avec Renée *Courtin*, d'Alençon. Pierre Faucher, charpentier, marié à Charenton, 5 mars 1673, avec Anne fille d'Abraham *Pierret*, architecte, et de Judith *Mestayet*. — Elisabeth Faucher, veuve, 60 ans, infirme, fugitive de Marchenoir, 1706. — Etienne *Fauché* de Montpellier assisté à Lausanne, 1713. — Marie *Fauchères*, de Vendosme, « tolérée à Lausanne, » avec un fils et 2 filles, nov. 1685. — Jacques *Fauchereau*, ministre de Montliou, 1671-1678. — Claude *Faulcheron* « natif de Troie en Champagne » habitant de Genève, janv. 1559. — Plusieurs *Fauchet*, de Die, fugitifs en 1708. — Bastian *Faucher* « de Louviers près Rouan, tondeur de draps, » reçu habitant de Genève, 29 déc. 1572. — Anne *Faucheux*, assistée à Londres, 1710. — J.-J. *Fauchon*, de la vallée de Quint « qui vient de Francfort tout nud, assisté d'habits et de viatique pour la Suisse, » 1705 (Bourse franç.). — Jacques *Fauchon du Burillon*, bourgeois de Saint-Lô, 43 ans, assisté à Londres avec sa femme et 2 enf., 1706. — Jacques de *Faucillon* sr de Fontanilles, présent à l'assemblée de Lunel, 1613. — Marc *Faucon* sr de Ladevèze. *id.* — « A la femme de Guill. *Faulcon* de Lyon, qui à son mary cordonnier et deux enfans, » 1556 (Bourse fr.). Guill. *Faulcon*, de La Roque en Provence, reçu habit. de Genève, 1557. — R. *Faucon*, ministre, converti en 1604, au dire d'un pamphlet intitulé: *Discours véritable en forme de dialogue touchant la religion, fait à Paris dans l'enclos de la chapelle de Braque, entre J. Le Mière natif de Caen, masson, et R. Faucon, sur-*

veillant de la R. P. R., par un religieux Carme (Jac. Jacquet) natif de Lyon; Paris, Binet, 1604 in-12; — *Faucon*, ministre de M. de la Force, 1660-69; de *Bergerac*, 1669-70; de *Salagnac* 1671; de *Fécamp* (à Maupertuis), 1675-82; se retire avec attestation honorable en 1685 (Tr 258); — (Jacob) de *Bolbec*, 34 ans, tisserand, assisté à Londres avec sa femme et 5 enfants, 1702; — (Jacques), de *Remolon* en Dauphiné, 62 ans, mort à l'hôpital de Lausanne, 1712. — *Faucon* sieur de *Lavabre* mis aux prisons d'Alais pour participation à des assemblées religieuses, 1744 (Tr 325). — « A Lyon-nart *Faucuquet* recommandé par M. *Orepin*, xij s. » (Bourse fr. 1555). — *Faucuquet*, matelot saintongeais marié par un curé, P.-L. *Montfort*, qui fut pour ce fait envoyé aux galères, 1746 [Haag, V 77]. — (M^{me} veuve), enfermée au Nouv. cathol. de Blois avec ses deux filles, 1713. Pierre-François *Faulconnet*, officier dans l'armée hollandaise, 1734-58. — Siméon *Fauconnier* sr de Fontènes, fils de André sr de Chassiquot et d'Esther de *Fontenelle*, épouse à Charenton Susanne fille de Théodore *Virvot* docteur en médecine et de Marie *Mauclerc*, septemb. 1635. — Deux jeunes *Du Fauconnier* enfermés au Nouv. cathol. de Caen, 1688. — J. *Fauquereau*, d'Angoulême, ministre apostat pensionné en 1675. — *Fauger*, ministre à Pau, 1590; (Pierre) ministre à Nostin, 1620; à *Conchez* 1624-1632. — Isaac *Fauger*, de Béarn, 54 ans, assisté à Londres 1705. (Pierre) « d'Orthez en Béarn, 55 ans, fils d'un ministre, » *id.* 1706. — Bertrand *Faugier*, ministre à Veynes, 1600-1607; à *Arvieux*, 1613-16; à *Ste-Euphémie*, 1617; déchargé en 1620. — *Faugère* (Barons de), voy. *Narbonne*. — Madeleine *Faugère*, de St Vincent en Vivarais, « assistée d'un louis d'or pour une fois, » Genève, 1706. — *Faugière* de Bussy, pasteur réfugié à Lausanne, 1690. — *Faugueroles*, ministre à *Soudorgues*, 1612. — *Isabeau* et Judith *Faugueroles*, de St Bonnet en Dauphiné, assistées à Lausanne, allant de Genève à Zurich, 1697. — Suzanne *Faujean*, de Nérac, 44 ans, fille d'un major d'infanterie, assistée à Londres, 1705.

FAUQUEMBERGUE (JEAN DE), ou *Fauquembergues* [Haag, V 78] n'était encore que proposant et lecteur de l'église de Pa-

ris, lorsque le consistoire de Dieppe, après avoir vainement demandé pour ministre *Basnage* ou *Le Moine*, lui offrit la place, laissée vacante, de Jacques *Lohier*. Fauquembergue, qui ne devait probablement sa vocation à une église aussi importante qu'à sa parenté avec *Drelincourt*, dont il était le neveu ¹, fut installé le 31 août 1636. Précisément vers cette époque s'élevèrent les dissensions suscitées par les doctrines libérales de Moïse *Amyraut* et dont le premier écho retentit au synode d'Alençon (1637). Fauquembergue, esprit indépendant qui ne craignait pas la dispute, s'attira bientôt d'autres affaires. Il encourut la haine des catholiques, par ses violentes attaques contre leur religion, et l'animadversion d'une grande partie de son propre troupeau, par l'acharnement avec lequel il poursuivit Charles *Guillot* (voy. ce nom). Ses ennemis n'attendaient qu'une occasion pour le perdre ; il la leur fournit. A l'occasion du jubilé de 1653, il eut l'imprudence de publier, sans autorisation, malgré les décrets des synodes et les ordonnances du roi, un petit livre intitulé : *Le grand jubilé évangélique, apportant indulgence plénière de tous péchez*. En huit jours, il en tira deux éditions sous les noms supposés de Leyde et de Harlem. Le succès même que cet opuscule obtint irrita les juges de Dieppe qui nommèrent, pour l'examiner, une commission composée de prêtres catholiques. On peut s'imaginer quel jugement pareils censeurs devaient porter. Le livre fut déclaré hérétique, plein de faussetés, scandaleux, injurieux, et le 24 mars 1653, intervint un arrêt qui le condamna au feu. L'auteur et le libraire dieppois, *Acher* (Tr 261), furent en même temps ajournés à comparaître. Heureusement pour Fauquembergue le duc de Longueville interposa son autorité. Il en fut quitte pour signer une déclaration portant qu'il n'avait pas eu l'intention d'offenser les catholiques ni de troubler leurs dévotions. Cette leçon paraît l'avoir rendu plus modéré. Il renonça à la polémique pour s'occuper d'un manuel de dévotion, fort estimé dans le temps, qu'il mit au jour sous le titre de *Voyage de Béthel ou devoirs de l'âme fidèle en allant au temple, avec les*

¹ Par son mariage, en 1637, avec Elizabeth *Le Pin* fille de Pierre *Le Pin* et de Marie *Drelincourt* (Reg. de Charenton).

préparations, prières et méditations pour participer dignement à la sainte Cène, par divers auteurs [*J. de Foquembergues, Michel Le Faucheur, Samuel Durant, P. Du Moulin, Raymond Gaches*], Charent., Lucas, 1665, in-12; Paris, 1670, in-18; Charenton, 1674 in-12, Genève, 1712; La Haye, 1754, in-8°. — Nous ne lui connaissons d'autre descendant que son fils JEAN sieur du Fayel qui épousa à Paris en 1683, Suzanne-Hélène fille d'André *de Cailloué* sieur du Coudray et d'Hélène *des Abreuvoirs*.

A la même époque, un autre ministre du même nom, probablement frère aîné du précédent, *Louis* de Fauquembergue, exerça les fonctions pastorales à Houdan et à Senlis. Le synode provincial de l'Isle-de-France le déposa et finit par l'excommunié à cause du trouble qu'il sema dans cette dernière église par sa vie désordonnée, ainsi que du scandale qu'il avait donné en continuant ses fonctions malgré sa déposition et en appelant de la décision du synode à la justice séculière. Le repentir qu'il témoigna et la promesse qu'il fit d'arrêter les poursuites engagèrent le synode national de Loudun à user d'indulgence. L'excommunication fut levée et la déposition commuée en une suspension de six mois. En même temps, le synode chargea *Pagès* ministre de Château-Thierry, et *Sarrau* ministre de Meaux, de se rendre à Senlis pour y rétablir la paix. Cette polémique donna lieu à divers écrits parmi lesquels on en conserve deux où le ministre incriminé se défend en bon style (Bibl. nat. L d 176) : 1° *Lettre circulaire du sieur de Fauquembergue, ministre à Senlis, à ceux qui sont de même religion, particulièrement à Paris, avec le factum du procès où il a été tiré à la Cour pour sa justification* (s. l.), 20 pag. in-8° datées du 29 mars 1657. — 2° *Seconde lettre circulaire du sieur de F.*; 27 p. in-8° datées du 17 avril 1658. *Louis* de Fauquembergue fut appelé dans la suite en Bretagne (Tr 284). Il desservait l'église de Dinan, lorsque le temple fut démolí, en 1665. Il était mort à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Sa veuve, *Madeleine de Lome*, tombée dans une extrême misère, abjura pour obtenir quelques secours.

FAUQUIER (FULCRAND), ministre au Pignan, 1597.

1. FAURE (Clemens) « natifz de la ville de Sauveterre en Bazadoys, » reçu habitant de Genève, juill. 1555. — (Jehan) « cordanier natifz de Nismes, » *id.* septemb. 1555. — (Jacques) « cousturier, natifz de Roybon en Daulphiné, » *id.* mai 1559. — (Pierre) « laboureur, natifz de Brecy en Daulphiné au dioc. de Vienne, » *id.* 1559. — (Guyon) « de Laborel au pais de Daulphiné, » *id.* nov. 1559. — (Valentin), de Bourdeaux, *id.* déc. 1572. — (Jacques fils de Noël), de Dombes, cousturier, *id.* déc. 1573. — (Louis), de Grenoble, cordonnier; *id.* fév. 1574. — Divers Faure en Daulphiné, à la Révocation, dont l'un pendu en 1694. — Quinze familles fugitives de la même province, de Chatillon, Montmor, La Motte de Chalençaon, La Mure, Troisclos, La Baume, Chamaloc, Die; autres de Montpellier et d'Orange; la plupart allant en Brandebourg, assistées en passant à Lausanne, 1688-1700. — Faure, famille rochelaise à laquelle appartenait Jean Faure, écuyer, sr du Chiron (petit-fils d'André, maire en 1529). Il était conseiller au présidial et mari d'Elisabeth *Viette*. Il abjura, mais laissa de nombreux descendants fidèles à la Réforme. — (Jean), d'Auniv, 70 ans, chirurgien, assisté à Londres, 41. st., 1705. — Diverses filles et dame Faure enfermées aux couvents des Filles de la foi à Pons, 1728 et 1746; des Filles de la foi à Saintes, 1729; de Notre-Dame à Saintes, 1731 et 1746. — (Olivier) mis dans les prisons de Cognac en 1746.

2. FAURE (ANTOINE), originaire de Carman, était étudiant en théologie à Genève (Antonius Faber *carmagnensis*) en 1563. On le trouve pasteur à St-Amans en 1587 et il quitta cette église pour celle de Briatexte au mois de septemb. 1591 (Pradel *Mém. de Gaches*). Il avait épousé Catherine *Bardon*, de Montauban. Par contrat du 26 mai 1601 (Lissarague, notaire à Castres) il constitua l'acad. de Montauban son héritière. Il resta ministre de Briatexte jusqu'en 1606. — (Vincent), ministre à Sauzé 1614-1620; au Vigean en Poitou, 1618-1626. — (Jean) ministre à Venterol en 1620. — (Salomon) étudiant à Die, consacré en 1614; ministre à Venterol, 1614-20; à Villeneuve de Berg, 1623; à Privas, 1623-26; à Veynes, 1630; à Romans, 1649; à Dieu-le-fit, 1652-55. — (Isaac) natif d'Archiac en Saintonge, étudiant à l'académie

de Montauban et l'un des argumentateurs de la thèse de Jean *Verdier* intitulée *De scientia animæ Christi*; il fut pasteur à Taillebourg de 1667 à 1676. — (David) de Die, étudiant à Genève en 1660; ministre à Payols, 1669; à Die, 1678; à la Baume Cornillane, 1684; apostat en 1685. — (Paul), pasteur condamné à mort à Grenoble, en 1746.

3. FAURE, famille distinguée du Languedoc, divisée en deux branches qui ont appartenu l'une et l'autre à la France protestante [Haag, V 79].

I. *Branche de Villespassans*. Le premier qui embrassa les doctrines de la Réforme paraît être JEAN de Villespassans, sieur de La Boulbène, dont la sœur, Jeanne, épousa Jean de *Corneillan*. On ne connaît d'ailleurs aucune particularité de la vie de ce Jean, si ce n'est qu'il se maria avec Marguerite de *Durant* qui le rendit père de quatre fils et une fille : 1° GUILLAUME, sieur de La Boulbène, qui n'eut pas d'enfants de sa femme Séguine de *Pardiès*; — 2° JACQUES, qui épousa, en 1611, Esther de *Nadal* et mourut sans postérité; — 3° JEAN; — 4° ISAAC; — 5° JUDITH, mariée en 1595, avec Jean de *Durant*, sieur de Las Voustes.

II. *Branche de Montpaon*. JULIEN de Faure habitait Ganges, lorsqu'il épousa, en 1555, Alix du *Bousquet*, fille de Jean Du *Bousquet*, président en la cour des aides de Montpellier, et d'Honorade de *Boucard*, dont il eut : 1° LOUIS, dont la destinée est inconnue; — 2° PIERRE; — 3° SALOMON, qui suit; — 4° MARGUERITE.

Salomon de Faure, baron de Montpaon, fut destiné par son oncle, le président Du *Bousquet*, à la magistrature, et après avoir terminé ses études en jurisprudence, il fut nommé, en 1587, conseiller en la Chambre mi-partie de Castres. Il épousa, en 1601, Bernardine de *Favier*, fille de Claude de *Favier*, conseiller du roi et lieutenant particulier en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nismes, et de Bernardine d'*Airebaudouse*. De ce mariage naquirent : 1° CLAUDE, qui suit; — 2° JACQUES, sieur de Tournadoux, puis de Roumens, qui épousa Marguerite de *Fontanier*, dont il eut SALOMON, sieur de Roumens, marié à Blanche de *Falguerolles*; — 3° FRANÇOIS, sieur de Fundamente, conseiller au parlement de Toulouse, qui remplit auprès de plusieurs synodes provinciaux du Vivarais et du

Bas-Languedoc les fonctions de commissaire du roi. Nous avons eu entre les mains quelques-uns des procès-verbaux qu'il adressa en cette qualité au secrétaire d'Etat. Parent et ami de *Péllisson*, qui lui dédia son histoire de l'acad. française, François de Faure fut un des premiers membres que les fondateurs de l'acad. de Nîmes s'adjoignirent, et il contribua à assurer à cette savante compagnie une existence légale. Il a laissé en mss. un traité sur la *Science des médailles*, ainsi qu'une trad. de l'*Eptre d'Aristenète sur le luxe et la mauvaise humeur des femmes*, et il s'occupait d'une trad. de Quintilien, lorsqu'il mourut en 1686, n'ayant qu'un fils nommé JEAN; — 4^o BERNARDINE, femme, en 1635, de François d'Usson, seigneur de La Grange; — 5^o MADELEINE, mariée en 1641, à Jacques d'Espérandieu, sieur d'Aigefonde et coseigneur d'Hautpoul.

Claude de Faure, baron de Montpaon, fut nommé en 1629, sur la résignation de son père, conseiller à la Chambre mi-partie alors établie à Beziers. Il avait épousé, en 1628, par contrat passé devant Antoine Massip, notaire à Beziers, Isabeau de Juges, fille de Paul de Juges, baron de Frégeville, conseiller en la Chambre de l'édit, et d'Isabeau de Beauzhostes. Il mourut en 1653. Par son testament, il légua 200 liv. à l'église de Castres et 100 à celle de Puy-laurens pour l'entretien des ministres. Il laissa entre autres enfants : 1^o SALOMON, baron de Montpaon, conseiller en la Chambre mi-partie à Castelnaudary, par provisions du 28 octobre 1653, lequel épousa, en 1664, Marguerite de Bar de Mauzac, et mourut, après 1704, sans postérité; — 2^o FRANÇOIS, qui suit; — 3^o ISABEAU, mariée, en 1664, avec Jean de Bar, baron de Mauzac, qui, après trois années de détention dans la forteresse de Pierre-Encise, fut rendu à la liberté en 1688, et se réfugia à Genève. Gratien de Bar, baron de Mauzac, reçu bourgeois gratis, le 26 mars 1709, était son fils.

François de Faure, sieur de Saint-Maurice, fut nommé, en 1677, conseiller en la Chambre de l'édit séant à Castres; il se convertit, et son apostasie lui valut une pension de 1500 liv. Nous avons raconté ailleurs avec quel acharnement il disputa à Henri de Vignolles la succession de la veuve d'Antoine de Cotelier (Voy. IV, col. 740);

nous ajouterons ici que ses dénonciations étaient d'autant plus odieuses, que lui-même, malgré ses protestations, n'était rien moins que converti sincèrement. Sa femme, Louise de Carlot, fille de Pierre de Carlot, baron de Cestayrols, conseiller en la Chambre de l'édit, et de Marie de Toulouse-Lautrec-Saint-Germier, était surtout suspecte; aussi, en 1699, leur enleva-t-on leurs enfants (M 670). François de Faure mourut, en 1728, doyen du parlement de Toulouse. Ses descendants existent encore; mais ils professent la religion romaine.

FAUREAU (JÉRÔME) ancien de l'église de La Rochelle, 1583; — (Jean), de La Rochelle, étud. en théologie à Montauban, un des argumentateurs de la thèse de J. Verdier intitulée *Disputatio secunda de libro vitæ*, 1657. — (Jacques), brasseur, réfugié (8 pers.) à Mannheim et Isaac, tabatier, *id.*, 1700; — Paul Faurette, ouvrier en laine, de Crest en Dauphiné, réfugié avec sa famille à Magdebourg, 1698. — Jeanne Fauriau, enfermée au couvent des religieuses de St-François de Thouras, 1731. — Antoine Fauri, de Rodés en Rouergue, reçu habitant de Genève, 25 déc. 1572. — Catherine Faurie, assistée à Londres, 1702; Daniel Fauri, *id.*, avec sa femme et 2 enf., 1710. — Valerian de Fauris, à Manosque en 1562, « ayant été meurtri et enseveli, fut désenterré et donné aux chiens » (*Crespin*). — Gabriel Fauriel, du Vivarais, dit Lassagne, proposant en 1726, pasteur du désert, pris à Vernous en 1740 (voy. E 3502) et mort d'une blessure qu'il reçut en cette circonstance. — Autre, pasteur de l'église française de Plymouth en 1734, de Stonhouse, de 1741 à 1760. Pierre Fauriel, du Vivarais, étudiant présent au synode des hautes Cévennes en 1756. — Elisée Fauriès, pourvu de l'office de procureur en la Chambre de l'Edit de Languedoc, le 25 nov. 1666. Il avait épousé Anne Escalé qui lui donna : 1^o Jeanne, 7 sept. 1624; — 2^o Marie, présentée au baptême par Jean Escalé, notaire des Fournials, à la place du comte de Montfa et par dame Louise de Petregourde, dame de Maugeron, le 13 nov. 1652; — 3^o Anne, 1657; — 4^o Claudine, 1653; — 5^o Isabeau, 1662; — 6^o Françoise, 1663; — 7^o Elisée, le 14 janvier 1666; — 8^o Jean, 3 avril 1667. Ce dernier fut présenté au baptême, à Castres, par Jean Escalé, cou-

sin de Fauriès, habitant Chambaud, dans le commandement de Toland, au comté de Crussal, en Vivarais.

FAURIN (JEAN), marchand chaussetier à Castres [Haag, V 80], auteur de *Mémoires* ou pour mieux dire d'un *Journal* dont quelques extraits ont été insérés dans les Pièces fugitives d'Aubaïs. Ces mémoires, ou journal, donnent un détail exact et circonstancié de tous les événements qui se sont passés à Castres ou dans les environs de 1559 jusqu'à 1602. On sait d'ailleurs peu de choses sur la vie de J. Faurin. Il épousa, en 1561, Madeleine *Bousquet*, qui mourut en 1583, après lui avoir donné dix enfants, et l'année même de sa mort, il se remaria avec Judith *Benachèse*, nièce du chaussetier Guillaume *Donadieu*. Son frère Antoine, qui exerçait aussi l'état de chaussetier, mourut, en 1574, à Roquecourbe, où il s'était réfugié à la Saint-Barthélemy. Les habitants de cette ville avaient été, en effet, les premiers de tout le Castrais à revenir de la stupeur causée par la nouvelle des massacres de Paris. Conduits par *Les Fosses*, *La Domerguie*, *Les Meliez*, *Griffoulières*, *La Loubatière* et *Auriol*, ils s'étaient rendus maîtres du château qui dominait leur ville, et ils avaient offert dans leurs murs un sûr asile à leurs coreligionnaires des environs. Voy. t. II col. 920. Le journal de Faurin a été publié in extenso, d'après le manuscrit original et avec notes, par M. Charles *Pradel*, à Montpellier, 1878, in-4° de 268 p.

FAURON (MARIE), fugitive de Chamalot près Die, 80 ans, morte à l'hôpital de Lausanne, oct. 1700. — *Faussard* ou *Fousard*, famille française, réfugiée à Yverdun en 1573. — *Faussetelle*, ancien de l'église d'Issigeac au synode de Leyrac, nov. 1661.

FAUST (JEAN), docteur en théologie, né à Strasbourg, le 22 sept. 1612, mort d'apoplexie, le 1er juillet 1695 [Haag, V 80]. Faust, après avoir terminé ses études théologiques dans sa ville natale, alla visiter les universités étrangères pour perfectionner ses connaissances, et à son retour, il fut nommé pasteur à Ensisheim. Quelque temps après, il fut appelé à Strasbourg comme professeur de logique et de métaphysique. Placé sur un plus grand théâtre, il put mieux faire valoir ses talents. Il prit le grade de docteur en théologie et fut nommé professeur de théologie, doyen du

chapitre de Saint-Thomas et inspecteur du gymnase de Saint-Guillaume. On lui doit un grand nombre de dissertations sur toutes sortes de sujets ; mais Jöcher, qui en donne une liste, d'ailleurs incomplète, n'indique pour aucun de ses écrits, non plus que pour ceux de son frère, le lieu ni la date de l'impression, ni le format. Nous suppléerons, pour quelques-uns au moins, à ces omissions, au moyen de la *Biblioth. théol.* de Lipenius et de la *Bibl. sacrée* du P. Lelong.

I. *Dispp. de euporiâ*. — II. *De divinâ motione, ex Act. xvi, 28*, Argent., 1664, in-4°. — III. *Περὶ τῆς τοῦ ἁγίου πνεύματος ἐκπορεύσεως*. — IV. *De actu signato et exercito*. — V. *Ad Verba Petri Epist. I. cap. iv. vers. 11*. — VI. *De principio*. — VII. *De providentiâ quatenus è naturâ innoscit*. — VIII. *Ad verba Petri* : *Εἰ τις λαλεῖ ὡς λόγια Θεοῦ*. — IX. *De gloriâ immutabilitatis Spiritûs Sancti*. — X. *De felicitatis amplitudine ad mentem Aristotelis*. — XI. *De extramundanâ præsentii Dei in spatiis imaginariis*. — XII. *Dissert. iv de axiomatico sacramentali* : *Nihil habet notionem sacramenti extrâ institutum à Christo usum*. — XIII. *Examen canonis* : *Nullus syllogismus constet paucioribus aut pluribus terminis quàm tribus*. — XIV. *Dissert. contrâ Panstratiam Chamierii de sacrâ cœnâ*. — XV. *De independentiâ*. — XVI. *Examen theologiæ gentilis, quam docuit Aristoteles*, 2^e édit., Lips., 1668, in-4°. — XVII. *Der Friedensweg*. Lipenius, qui ne mentionne pas la plupart de ces écrits, cite, au contraire, les deux suivants qui ont échappé à Jöcher : XVIII. *De omnipotentii Dei*, Argent., 1662, in-4°, et XIX. *De oraculorum defectu*, Argent., 1669, in-4°.

Frère de Jean, et comme lui, docteur et professeur en théologie, chanoine de Saint-Thomas et président de la compagnie des pasteurs, en 1696, ISAAC FAUST naquit à Strasbourg, le 10 juin 1631, selon Jöcher. Il possédait si parfaitement le grec et l'hébreu, qu'il parlait ces deux langues avec une grande facilité. Il mourut à Strasbourg, le 30 nov. 1702. On a de lui un grand nombre de dissertations :

I. *De communicatâ Christo homini potestate*, *Matt. xxviii, 18*, Argent., 1668, in-4°. — II. *De primâ rerum creatione*, *Gen. i*. Argent., 1671, in-4°. — III. *De*

Jesu-Christo Deo vero et Abrahami filio, Gen. xxiv, 2, 3, Argent., 1676, in-4°. — IV. *Dissertat. III de verbis : Quia anima carnis in sanguine est*, Levit. xvii, 11 ; *Psal.* iv, 2. — V. *De vocibus* **וְיָקָם** *et* **וְיָקָם** *ad* *Psal.* xix, 5 et xxii, 17. — VI. *Disputat. III de titulo psalmi xxxiv Davidis : Cum immutaret ipse gustum, etc., in allegoricâ Augustini expositione*. Argent., 1700, in-4°. — VII. *Dissert. III in Prov.* xvi, 4. — VIII. *De fide et operibus ad Prov.* xvi, 6. — IX. *De immortalitate primi hominis ad Sap.* ii, 23. — X. *In Sap.* xi, 22. — XI. *De petitione quintâ orationis dominicæ ad Matt.* vi, 12. — XII. *De adorando SS. Trinitatis mysterio ad Matt.* xxviii, 19. — XIII. *In Luc.* xxii, 15. — XIV. *De Christo vero Deo ad Joh.* i, 20. — XV. *De ostio Ecclesiæ ex Joh.* x, 7 ; *prelo* Kiliano, 1656, in-4°. — XVI. *De proprio Dei sanguine ad Act.* xx, 28. — XVII. *In Epist. ad Roman.* iv, 2. — XVIII. *De spiritu servitutis et adoptionis ad Rom.* viii, 15. — XIX. *De gemitu creaturarum ad Rom.* viii, 22, Argent., 1664, in-4°. — XX. *De præsentia Dei prædestinantis ad Rom.* viii, 29, Argent., 1690, in-4°. — XXI. *De verbis : Quam sunt impervestigabiles viæ ejus ad Rom.* xi, 33. — XXII. *De verbis : Tempori inservientes ad Rom.* xii, 11. — XXIII. *In Rom.* xv, 4. — XXIV. *In I Cor.* v, 9. — XXV. *De Trinitate ad I Cor.* viii, 6. — XXVI. *De lapsu stantium cavendo ad I Cor.* x, 12. — XXVII. *De resurrectione non creditum ad I Cor.* xv, 22-29. — XXVIII. *De vindictis loci ad Ephes.* ii, 3 *contrâ* *Episcopium*. — XXIX. *Hominis ratio, hostis Dei ad Colos.* i, 21, Argent., 1667, in-4°. — XXX. *De communicatione naturarum et majestatis in personâ Christi*, Col. ii, 9, Argent., 1667, in-4°. — XXXI. *De chirographo, quod adversus nos erat, ad Col.* ii, 14. — XXXII. *De satisfactione Christi ad Col.* ii, 14. — XXXIII. *De Christo sedente in dextrâ Dei ad Col.* iii, 1. — XXXIV. *De satisfactione ad I Thess.* iv, 1-8. — XXXV. *De sufficienti verbi scripti ad II Thess.* ii, 15. — XXXVI. *Ad I Tim.* iii, 15, Aug. Vind., in-4°. — XXXVII. *In I Tim.* iv, 3. — XXXVIII. *In I Tim.* v, 11, 12. — XXXIX. *In I Petr.* iv, 11. — XL. *De claritate, perfectione et certitudine S. Scripturæ dissert. III ad II Petr.* i, 19, Argent., 1664, in-4°. — XLI. *De Epis-*

tolâ Jacobi. — XLII. *Dissert. III in Jacob.* v, 14, 15. — XLIII. *De vero veræ religionis propagandæ modo*, Argent., 1667, in-4°. — XLIV. *Dissert. III de auctoritate, immutabilitate et transferibilitate S. Scripturæ*. — XLV. *De independentiâ Dei*. Peut-être la même dissert. que celle qui est attribuée à Jean. — XLVI. *De bonitate Dei*. — XLVII. *De providentiâ Dei*. — XLVIII. *De personâ Christi*. — XLIX. *De voluntate Christi*. — L. *Dissert. III de fide bonos fructus pariente*. — LI. *De gratiæ divini certitudine*. — LII. *De significatione voculæ* **Τεύρε**. — LIII. *De Pentecoste*. — LIV. *Irene Sirene, seu Exercitatio ad colloquium Cassellanum*, Argent., 1663, in-4°. Cet écrit ayant été attaqué, Faust répondit par *Exercitationis ad Colloq. Cassel. defensio*, Argent., 1666, in-4°, et *Dissensus exercitationis contrâ Dissert. collocutoris Cassellani*, Argent., 1667, in-4°. — LV. *Schulpredigt über Prov.* xii, 11. — LVI. *Wahrer Christen Vereinigung*. — LVII. *Wahrer Christen Vereinigung mit Jesu*. — LVIII. *Predigt über I Pet.* iv, 11. — LIX. *Drey sonntägliche Abend-Predigten*. A cette longue liste, il faut ajouter, selon Lipenius : LX. *De communicatâ Jesu-Christo secundum humanam naturam sapientiâ*, Argent., 1667, in-4°. — LXI. *De scientiâ divinâ*, Argent., 1668, in-4°. — LXII. *De diabolo*, Argent., 1667, in-4°. — LXIII. *Episcopus uxoratus*, Argent., 1674, in-4°. Et selon Lelong : LXIV. *De serpente protoplastorum seductore*, Gen. iii, 1, 2, 14, Argent., 1663, in-4°. — LXV. *De inscriptione Evangelii Matthæi : Liber generationis*, Argent., 1677, in-4°. On voit que ces thèses roulent sur des questions fort intéressantes pour la plupart, et les sujets y sont traités avec une grande érudition, à en juger par celles, en petit nombre, que nous avons pu nous procurer. Nous ne connaissons non plus que de nom *La vraie réunion des chrestiens en J.-C.*, recueil de 19 sermons précédés d'un prologue, dirigé contre un livre du jésuite Dey intitulé : *La réunion des protestants de Strasbourg à l'église romaine*; Strash. 1687, in-8°.

FAUTEREL (JEHAN), ministre à Francheval en 1564. — Hilaire Fautrard, natif de Guernesey (Hilarius Fautrartus ex insula Gernesea oriundus) étudiant à Genève, 8 août 1581 ; pasteur de St-Martin de Ré en

1603. — (Jean), ministre à Rennes en 1603. — (Claude), ministre à Loudun en 1659, fils de feu Jean Fautrard ministre et de Jeanne *Clémenceau*, épouse au temple de Charenton, en janv. 1659, Marie, fille de Jacob *Joly* procureur au parlement et de Marie *Dasnières*; il était encore pasteur de Loudun en 1673 (Tr 330). — Catherine *Fautrier*, de La Tour, aux vallées vaudoises, morte à l'hôpital de Lausanne, 1691. Plusieurs Fautrier, d'Orange, assistés à Genève, 1703. — M^{me} de *Feautrier*, détenue au fort St-André près Salins, 1700. — Justus de *Fauvart*, étudiant à Leyde, chez son père, 1696. — *Fauveau*, consul de St^e-Foy, 1612. — Jean *Fauvety*, du lieu de Malaigne dioc. d'Uzès condamné à Montpellier, 17 mai 1741 : « ... Attendu qu'il a été trouvé le dimanche des Rameaux dernier, par un détachement du régiment de Noailles, caché dans le jardin dudit J. Fauvety, plusieurs livres à l'usage de la R. P. R. nous l'avons condamné et condamnons à rester 3 mois en prison et en une amende de 10 l. au profit de S. M. qui sera payée au sr de la Roque receveur des amendes concernant les nouv. convertis, ensemble aux frais de la procédure que nous avons taxez à 30 liv. Ordonnons que les dits livres consistant en 4 volumes intitulés : *Prières pour tous les jours de la semaine* par Benedict Pictet; un autre vol. intitulé *Les psaumes de David* approuvé par les pasteurs de Genève; un autre, *le Pseaume de Doctrine* avec un sermon imprimé qu'on trouva sus le dit Fauvety, seront brûlez en présence du sieur de Chazel que nous avons commis à cet effet... » (reg. du Consist. de Nîmes). — Jean *Fauvre*, de l'île de Rhé, chirurgien, 71 ans, assisté à Londres, 1706. — Pierre *Fauzolle*, de Picardie, 55 ans, et sa femme, 65, *id.*, *id.* — Matthieu *Fauvite*, de Livron, assisté à Genève, 1700. — *De Faux*, ministre à Chatelleraut, 1581. — Antoinette *Faux*, de Romans, *id.*, 1690.

FAVAR, nombreuse famille de Puylaurens, dont quelques membres occupèrent les premières charges consulaires de 1570 à 1685. L'un d'eux, Philippe, fils de Matthieu, chirurgien, et de Jeanne *Lafon* (morte le 3 janvier 1678), étudia la théologie à Genève, 1661, puis à Puylaurens, sa ville natale, et fut reçu pasteur dans le synode provincial tenu à Mauvezin en

1664. D'abord affecté à l'église de St-Amans-Labastide, il fut ensuite appelé à Cuq-Toulza, en 1684. A la révocation, il passa au catholicisme et mourut pendant une épidémie de pourpre qui régna à Puylaurens en 1692. — Un de ses frères, *Favar de Missègle*, sortit de France en 1685. — On retrouve les Favars dans les registres du Désert : Jean-Philippe, fils de feu Philippe et d'Elisabeth *Dubosc*, de Puylaurens, épousa Jeanne *Dubosc de Robert*, fille de noble Abraham *de Robert*, sieur Dubosc, et de Claudine de *Bonvilar*, de Sarèze, le 15 juin 1762. De cette union naquirent : 1^o Abraham, 15 avril 1763, présenté au baptême au Désert, le même jour, par Jean-Pierre-Frédéric *de Robert*; — 2^o Henry, 1^{er} juin 1764, présenté par Henry *Dubosc*, sieur Du Pesquier, et par Claudine de *Monbartier*; — 3^o Marie-Delphine-Frédérique, 1766, qui épousa Pierre Fargues en 1788; — 4^o Antoine-Philippe, 1768; — 5^o Jean-Philippe, 1771; — 6^o Elisabeth, 1772; — 7^o Aimé-Henry, présenté par Henry *Rech de Laval* et Anne de *Bonvilar*, le 16 nov. 1776. — Pierre Favar, ancien capitaine, avait laissé une veuve, Rose de *Gineste*, laquelle mourut au Grand-Jon, âgée de 86 ans, en 1781 (PRADEL). — Jean *Favarel* sieur de Campan, fils de feu Jean sr de Molinar et d'Anne de *Donadieu*, épouse au temple de Charenton, août 1630, Anne fille de Nicolas de *Jaquinot* premier valet de la garde-robe et de Marguerite *Mandat*. — Jean-Henry *Favarger*, de Nîmes, étudiant en théologie à Genève, 1707. — Veuve *Favart*, née *Gautier*, de Sommières, assistée à Genève avec 2 enfants, 1708.

FAVAS (JEAN DE), ou FABAS si l'on prononce à la manière gasconne, gentilhomme des environs de Bordeaux mort en 1548, avait épousé, 19 juill. 1529, Marie dame d'Orries ou Auries (comm. de Ladaux, arr. de La Réole) et de ce mariage étaient nés trois enfants. L'aîné JEAN, jeta un certain lustre sur sa maison en faisant parler dans les guerres de religion de son courage et de ses talents militaires [Haag, V 82]. Il ne reste malheureusement qu'un lambeau (26 pages) d'un grand cahier in-folio dans lequel il avait tracé de sa propre main, sur la fin de ses jours, le récit de ses aventures¹. On y voit que,

¹ Il occupe 45 pages du 1^{er} volume des Publi-

tout jeune encore, il se rendit en Espagne pour faire la connaissance d'une partie de sa famille qui était de ce pays et que là il fit ses premières armes. Il eut affaire aux Turcs. Blessé et pris sur une galère espagnole, il fut emmené en esclavage à Tripoli ; mais racheté, peu de mois après, il se hâta de regagner la France. Sa narration continue en usant d'une orthographe insolite, reproduction fidèle de la prononciation gasconne du français et nous fait assister à ses débuts dans la vie évangélique :

..... Je trubé à mon retour que fu ma mère estoit de la Religion ; que a cause de sella on avoit pillié sa meson et fet forses ravages à mon bien combien que j'estois fort papiste, aiant esté tous jours nourry parmy les Espaignolz. Ceste diversité de religion je la truboït fort estrange et mesmeman de voir ma dicte mère sy affectionnée comme elle estoit..... — Fu ma mère quy avoit ung extrême zelle en sa religion fezoït tout, tout ce qu'elle pouvoit, pour me convertir [en marge : 1547]. Mès pour lors mon age et le monde avoït plus de pouvoir sur moy que les saintes remonstrances de fu ma mère et la vérité de la Parolle de Dieu. Toutesfois voïan qu'elle ne pouvoit gagner sella sur moy, elle m'atacha par ung sereman qu'elle eust de moy, quy fut que où il adviendroit que la guerre revint je luy promis nonobstant ma religion d'aporter les armes avesques seulx de la Religion ; ce que je luy promis. Elle fut infiniment aize d'avoir araché ceste promesse, la quelle elle manifesta aussytost a mesieurs de Monguion, de Languoiran, des Rois ¹ et de Beauron qui pour lors estoient sulx qui avoït toute créansce dens le païs ; et me truban a Bordeaux ilz me firent entendre l'asurance que fu ma mere leur avoït donnée de moy ; de quoy je lur confirmé. Et encore que je ne fuse de la Religion, si esse quilz se conflaret tellemant de moy quilz me descouvriret beaucoup de lurs affaires.....

entions de la Soc. des Bibliophiles de Guyenne (1868 in-8°), où il est l'objet (p. 161-234) d'une intéressante notice de M^r H. Barckhausen.

¹ Ce sont François de La Rochefoucauld, baron de Montandre et de Montguyon, Guy de Montferrand, baron de Languoiran et Pons de Solignac, seigneur des Rois (Barckhausen). Voy. ci-dessus, I, col. 647 et suiv. l'arrêt du parlem. de Bordeaux rendu contre eux et 565 autres, en 1569.

C'est ainsi que ce jeune homme qui avait su résister si fermement à une mère vénérée (ses précieux mémoires sont bien regrettables) entra peu à peu, par la voie d'une conviction qui eut tout le temps d'être mûrement réfléchie, dans le protestantisme, dont il devint un des vaillants soutiens. Il y avait longues années déjà qu'il guerroyait dans les rangs huguenots lorsqu'il se jeta, n'ayant à sa suite que 120 cavaliers et 100 fantassins dans Mont-de-Marsan (1569), disposé à défendre vigoureusement cette place contre Monluc qui la menaçait. Mais il avait affaire à un adversaire d'une activité merveilleuse, qui dans un moment où sa vigilance s'était relâchée, lui enleva la ville et le força à s'enfermer dans le château. Quelques jours après, Favas fut réduit à capituler. « Pour ce que je voyois, raconte Monluc, que M. de Savignac et le capitaine Fabien vouloient faire sauver Favas, et qu'ils vouloient lui faire bonne guerre, parce qu'il étoit en réputation d'estre bon soldat, je leur dis qu'ils allassent capituler, comme bon leur sembleroit, je signerois leur capitulation, combien que j'eusse bonne envie d'en faire une depesche. Voilà pourquoy, quand ils se furent departis de moy, je fis partir après eux un gentilhomme, pour aller parler secrettement aux soldats et à quelques capitaines, que comme on parleroit, qu'ils regardassent d'entrer par un costé ou autre et qu'ils tuassent tout. » Cet ordre, digne de celui qui le donnait, fut si bien exécuté que vingt-cinq gentilshommes seulement échappèrent au massacre. Favas fut du nombre. Désespéré de cet échec, il quitta la France et alla combattre de nouveau les Turcs sous le drapeau de don Juan d'Autriche. Après la bataille de Lépante, il rentra dans sa patrie, et l'année suivante, 27 janv. 1572, il épousa Louise de Chassigne, veuve de Gaston d'Arzac, seigneur de Castets.

Quatre ans plus tard, nous trouvons Favas commandant à Bazas pour le roi Henri III. Un de ses cousins, le sieur de Gasc, de Bordeaux, recherchait en mariage une jeune fille de cette ville. Le beau-père s'opposant à une alliance que la mère approuvait, Favas le fit assassiner ; puis, pour se soustraire au châtement de son crime, il s'empara de la ville, et se soumit à l'autorité du roi de Navarre, à qui il ren-

dit de très grands services, en reconnaissance desquels ce prince lui fit accorder une abolition spéciale par l'art. 28 du traité de Fleix.

En 1577, Favas, de concert avec *Sully*, prit La Réole par escalade, le 6 janv., et la livra au pillage. Nommé gouverneur de cette place, il ne cessait, raconte d'Aubigné, de courir les environs, tenant les catholiques en haleine, prenant une part active à toutes les entreprises où il y avait un danger à affronter, et incommode fort Bordeaux. Il enleva en leur logis six enseignes de Basques dans le pays de Beaunes, battit à Targon les troupes du sénéchal du Quercy, détruisit les bandes du sieur de Lardimalie qui avait inutilement tenté de s'emparer de Bazas, emporta en plein jour et incendia Pontdaurat, se rendit maître de Langon, attira Lardimalie dans une embuscade, le tailla en pièces, et se saisit d'Ambarez.

L'histoire ne nous apprend pas quelle part Favas prit à la guerre dite des Amoureux, à laquelle il s'était vainement opposé dans le conseil du roi de Navarre. Nous ne le retrouvons qu'en 1586. En cette année, le parlement de Bordeaux qui le haïssait autant qu'il le redoutait, supplia Matignon et Mayenne de mettre le siège devant Castets. On avait déjà tiré plusieurs centaines de coups de canon contre les murailles, lorsque la nouvelle que Favas s'avancait à la tête de 400 arquebusiers pour secourir son château, décida les catholiques à entrer en négociation. La garnison sortit vie et bagues sauvées, Castets fut remis à Mayenne, et Favas reçut 12,000 écus d'or à titre d'indemnité. Le vaillant capitaine continua à guerroyer sous *Turenne* et *Vivans* contre l'armée des Ligueurs qu'il harcela sans relâche sur les deux rives de la Dordogne. L'année suivante, il assista à la bataille de Coutras où il se comporta bravement. On raconte que voyant l'escadron du comte de Soissons tourner bride, il rallia les fuyards en leur criant : « Vous vous égarez, l'ennemi est de ce côté. Prenez donc le chemin le plus court pour aller à lui. » Quelque temps après, au retour de l'assemblée de La Rochelle, où il avait accompagné le roi de Navarre, il enleva aux Ligueurs Vic-Fezen-sac et Nogaro ; puis il alla rejoindre Henri IV qu'il suivit dans toutes ses campagnes

jusqu'à la reddition de Paris, en 1594. Quelques mois après, il fut renvoyé dans le midi avec *La Force*. En 1597, il prit part aux travaux de l'assemblée de Sainte-Foy qui le nomma membre du Conseil élu conformément au Règlement de Saumur (Tr. 313). La même année, il emporta Agen par escalade ; mais ses soldats s'étant dispersés pour le pillage, il fut attaqué et obligé de se retirer, toujours combattant, jusqu'à Lésignan.

En récompense de ses services, Favas avait été nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, maréchal de camp, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur du Condomois et de l'Albret. En avril 1605, Henri IV érigea en vicomté sa terre de Castets-en-Dorthe. Il mourut en 1614, ne laissant qu'un fils, nommé JEAN comme son père. Ce fils a joué un rôle considérable, mais fatal, dans le parti protestant.

Député par la basse-Guienne à l'assemblée politique de Grenoble, Jean de Favas, vicomte de CASTETS, s'y montra un des plus exaltés. Il fut chargé par ses collègues d'une mission dans la Guienne et le Béarn. *Du Plessis-Mornay* affirme qu'il s'agissait seulement de recommander la vigilance et la prudence aux huguenots de ce pays, et d'exhorter les gouverneurs des places de sûreté à les mettre en état de défense. Si tel était le but de la mission du vicomte de Castets, il fut dépassé. Dans une assemblée tenue à Villefranche, on résolut d'armer pour s'opposer aux mariages espagnols, et Favas s'empressa de rassembler des troupes à Casteljaloux, dont il était gouverneur. Instruit de l'arrivée de la reine-mère, il se mit en campagne pour lui disputer le passage ; mais, raconte Fontenay-Mareuil, le duc de Guise ayant fait marcher toute sa cavalerie contre lui, « il en eust tant de peur qu'il tourna visage avec toute sa compagnie, et rentrant dans la ville ne parust plus depuis. »

Député de nouveau à l'assemblée politique de Loudun, Favas fut porté avec *Châteauneuf*, *Vérac*, *Monneréau*, *Chalas* et *Malleray*, sur la liste des candidats à la députation générale, et malheureusement le choix du gouvernement se fixa sur lui.

Au rapport du même Fontenay-Mareuil, Favas, comme député général des églises réformées, se trouvait en grande considération à la Cour et tirait beaucoup d'argent

du roi. Cette position brillante ne satisfit pas son ambition ; il demanda pour son fils le gouvernement de Lectoure, et les ministres ne semblant pas disposés à le lui donner, il s'imagina qu'il vaincrait leur résistance en leur suscitant des embarras. Il écrivit donc à La Rochelle que la Cour n'avait point l'intention de tenir les promesses faites à l'assemblée de Loudun et que le moment était venu pour elle de convoquer l'assemblée générale, suivant le pouvoir qu'elle en avait reçu. Les magistrats de La Rochelle, sentant la responsabilité qu'ils allaient assumer, ne voulurent rien précipiter. Ils consultèrent *Du Plessis-Mornay* qui leur conseilla sagement de s'adresser d'abord à *Lesdiguières* et à *Châtillon*, pour les inviter à réclamer du Prince et de Luynes l'exécution de leurs promesses. *Rohan* donna le même conseil ; malheureusement ils ne furent pas écoutés, et Favas, qui n'était dirigé en toute cette affaire que par son intérêt personnel, l'emporta sur les seigneurs les plus prudents du parti. L'assemblée fut donc convoquée, quoique la Cour eût, dans l'intervalle, donné satisfaction aux griefs légitimes des protestants, en remettant un gouverneur protestant dans la ville de Lectoure, en nommant deux conseillers de la Religion à la Chambre de l'édit de Paris et en confirmant pour quatre ans aux réformés la garde des places de sûreté. Les choses ne tardèrent pas à être portées à l'extrême, et Favas y contribua plus que personne par ses imprudences et ses faux avis, comme l'assemblée elle-même le lui reprocha plus tard.

Pendant quelques mois encore, Favas resta à la Cour « pour trouver le moyen de faire ses affaires ; » ce fut seulement quand les hostilités s'ouvrirent, que ne s'y croyant plus en sûreté, il partit pour La Rochelle où on le vit arriver, le 22 avril 1621, nous raconte Castelnaut, « tout malade et mélancolique, et avec cela bien étonné. » Il avait promis au roi d'employer toute son influence pour amener l'assemblée à se séparer, et il ne négligea rien, au contraire, pour aigrir les esprits et les porter à la guerre. Il y réussit si bien qu'il fit rejeter d'une manière presque offensante la médiation offerte par *Du Plessis-Mornay*, *Rohan* et *La Trémoille*. Pour le consoler de la perte d'une pension de 26,000

livres, qui fut naturellement supprimée, l'assemblée lui maintint ses appointements de député général et lui fit obtenir la charge de lieutenant du maire de la ville.

Pendant quelques mois, les députés des églises et le vicomte de Castets marchèrent en parfait accord. S'il assistait rarement aux séances de l'assemblée qui l'avait nommé avec *Lescun*, *Clémenceau*, *Menuau* et *La Taulle*, membre d'une commission chargé de recevoir les avis secrets, Favas, par contre, déployait une grande activité dans la direction des opérations militaires. Au mois de juin 1621, pendant le siège de Saint-Jean-d'Angély, il tenta avec *La Noue* et *Bessay* une diversion dans le bas Poitou, à la tête de 1200 hommes ; mais il fut battu par Praslin et se retira précipitamment après avoir pillé ou rançonné quelques bourgades. Il ne fut pas plus heureux dans deux autres entreprises, l'une sur le château de La Gremenaudière, l'autre sur Nouaillé. Ces revers constants étaient bien propres à calmer l'étrange engouement dont l'assemblée s'était prise pour lui ; cependant, ce qui commença à altérer la bonne harmonie, ce fut la nouvelle apportée sur ces entrefaites, que par ordre de son père, le jeune Favas avait rendu sans résistance Castets et Casteljaloux où il commandait, quoique ces deux places de sûreté ne fussent nullement menacées, éloignées qu'elles étaient de plus de douze lieues de la route que le roi devait prendre pour marcher contre Montauban. L'indignation de l'assemblée était d'autant plus légitime que, très peu de temps auparavant, Favas s'était engagé à retenir l'armée royale au moins un mois devant Castets, si les églises consentaient à l'indemniser de la ruine probable de son château, et une convention avait été signée à cet effet. Dès lors de graves soupçons s'élevèrent contre lui ; on se persuada qu'il n'attendait qu'une occasion propice pour faire sa soumission en laissant l'assemblée se tirer comme elle pourrait du péril où il l'avait précipitée. Cependant la conquête de l'île d'Oléron qu'il fit, au mois de nov., de concert avec *Soubise* et *Saint-Surin*, dissipèrent pour un instant les méfiances. Afin d'éviter une collision entre *Soubise* et Favas, l'assemblée nomma ce dernier lieutenant-général dans la basse Guienne et l'envoya dans le Médoc avec

des troupes, au mois de janv. 1622. Aussitôt le parlement de Bordeaux rendit un arrêt qui le condamnait à perdre la tête sur l'échafaud et à la confiscation de ses biens ; mais cette sentence n'empêcha pas Favas de se saisir de Soulac et de l'île d'Argenton, de ravager tout le Médoc et de brûler jusque sous les murs de Bordeaux les maisons des conseillers qui venaient de le condamner. Cependant la fortune l'abandonna. Battu à Saint-Vivien, il s'enferma dans Soulac qu'il travailla activement à fortifier, et écrivit à l'assemblée pour demander des secours. Comme on ne pouvait lui en envoyer, on le rappela. Irrité de cette espèce de destitution et plus irrité encore de l'accueil hostile de la populace de La Rochelle qui lui lança de la boue et des pierres, Favas, d'une humeur fière et impérieuse, affecta de ne plus paraître aux séances ; bien plus, il somma l'assemblée de lui payer ses appointements de député général avec les arrérages, quoiqu'il sût parfaitement combien grands étaient les embarras pécuniaires. La Compagnie répondit, 14 avril, qu'elle n'avait pas entendu précisément s'obliger à lui payer son traitement, mais seulement s'employer à le lui faire payer ; que cependant, « dans le désir de le gratifier, » elle le comprendrait dans les distributions des députés de l'ordre de la noblesse. En même temps, elle l'invita à venir rendre compte de sa conduite dans le Médoc. Au lieu d'obéir, comme son devoir l'y obligeait, Favas partit le lendemain pour l'île d'Oléron. Quelques jours après, instruit du danger que Royan courait, il vola à son secours avec quelques hommes et s'opposa à la capitulation que *Saint-Surin* voulait signer, ce qui retarda, mais de quelques jours seulement la reddition de cette ville. Il retourna ensuite à La Rochelle où la lutte ne tarda pas à s'engager de nouveau entre lui et l'assemblée, plus vive et plus passionnée que jamais. A l'attaque de Favas qui avait fait assigner au présidial le président de l'assemblée pour le faire condamner à lui payer ses appointements de député général, la Compagnie répondit en faisant dresser contre lui un acte d'accusation en forme. Elle lui reprocha d'avoir poussé les affaires à l'extrême dans son intérêt et, depuis son arrivée à La Rochelle, de s'être montré « froid et retenu aux affaires

les plus importantes, » refusant de manifester son opinion, se plaignant sans cesse du préjudice que lui causait son absence de la Cour, et pressant l'assemblée de le dédommager de la perte de ses pensions. Dans l'espoir de le satisfaire, l'assemblée lui avait conféré la lieutenance du maire de La Rochelle et lui avait continué son traitement de député général. On lui avait donc donné le double des appointements des députés de la noblesse. Peu de temps après, Favas se disant appelé dans la basse Guienne, on lui avait accordé le titre de lieutenant-général en cette province. L'assemblée s'était même engagée à l'indemniser de la ruine de Castels, si cette ville tenait non pas deux mois, comme il le promettait, mais un mois seulement, et il l'avait rendue sans résistance, ainsi que Casteljaloux. On l'accusa, en outre, de s'être approprié tout le butin de Soulac, d'avoir affecté des allures d'indépendance, d'avoir refusé, à son retour, de rendre compte de sa mission. Plus tard, il est vrai, il s'était présenté devant l'assemblée, mais pour lui réclamer de l'argent, et, comme elle ne pouvait lui en donner, il l'avait fait assigner en la personne de son président par-devant l'assesseur et lieutenant criminel de la ville. On lui reprocha ensuite d'avoir cherché à décourager les défenseurs de Royan (ce qui n'était pas exact), et d'avoir fait saisir les deniers destinés au secours de cette ville. En conséquence, l'assemblée le déposa de sa charge de député général, 17 mai 1622, et révoqua tous les pouvoirs qui lui avaient été accordés (*Brienne*, n° 225). La nouvelle de la mort du jeune vicomte de Castets, qui arriva à La Rochelle sur ces entrefaites, fit suspendre la publication du décret de destitution. Ce reste d'égards toucha Favas qui promit, le 8 juin, de donner satisfaction à l'assemblée ; mais il revint bientôt sur sa résolution, en sorte que, le 11 juillet, l'assemblée fit signifier le décret de déposition aux magistrats de La Rochelle par trois de ses membres, *Saint-Simon*, *Hespérien* et *La Milletière* de Paris. Ce fut alors que la municipalité rochellose, qui avait jusque là témoigné la plus grande déférence à Favas, intervint dans la lutte. Le corps de ville, sans tenir compte du décret de l'assemblée et comme pour la braver, le maintint dans ses fonctions de lieutenant

du maire, et les troupes refusèrent d'obéir à *La Noue* que l'assemblée lui avait donné pour successeur. De son côté, l'assemblée irritée aggrava la peine du réfractaire, en le déclarant « déserteur de l'union des églises » et en exhortant « tous ceux qui désiroient demeurer en ladite union de ne luy adhérer en façon que ce soyt, ains de rejeter toutes propositions qui leur pourroient estre faictes de sa part. » Ce décret fut envoyé aux provinces et aux consistoires, qui furent invités en même temps à procéder contre lui selon la Discipline ecclésiastique et les arrêts des synodes nationaux. Dès qu'il en reçut l'avis, le consistoire de La Rochelle se hâta d'y obéir en frappant le coupable d'excommunication.

Energiquement soutenu par le corps de ville, Favas aurait pu prolonger ce dangereux conflit ; mais on doit le dire à son honneur, il ne le voulut pas, et malgré les instances de la municipalité, il donna volontairement sa démission de lieutenant du maire. N'ayant pu l'en dissuader, les magistrats rochelais le firent remercier de sa fidélité et de son zèle, en le priant de ne pas priver la ville de son assistance bienveillante. Favas continua donc à assister au conseil. L'assemblée s'en étant plainte, on lui répondit sèchement que le maire était libre de convoquer qui il voulait. Quelque temps après cependant, le conseil de ville lui ayant accordé les certificats les plus honorables et la promesse d'une protection efficace pendant la guerre et après la paix, il alla s'établir avec quelques troupes dans la Tour de Cordouan d'où il levait des contributions sur le littoral et inquiétait Royan. Lorsque la paix fut conclue, le conseil de ville lui envoya *Jean Bernon* pour lui annoncer qu'il pouvait revenir à La Rochelle, où il se rendit, après avoir fait sa soumission au roi. Malgré les démarches des Rochelais, il ne fut pas rétabli dans sa charge de député général ; mais il reçut en échange le brevet de conseiller d'Etat. Dès lors il se retira des affaires publiques et passa le reste de ses jours dans ses terres où il mourut, le 29 juillet 1654. Beaucoup d'ambition et un peu d'avarice l'avaient entraîné dans des fautes, que le parti protestant expia durement. Il est impossible de ne pas blâmer sévèrement sa conduite ; mais

sa vie prouve qu'il ne se rendit au moins pas coupable de trahison, comme on l'en accusa.

Jean de Favas avait épousé, 2 août 1592, Catherine, fille de François de Gauthier, sieur de Camiran, maître des requêtes, et de Bertrande de Gasc. Outre deux filles, nommées MARIE et BERTRANDE, et mariées, la première à Jean de Gontaut, comte de Cabrerès, puis au sieur de Viçose, et la seconde au comte Olivier de Poudenac, il en eut un fils, JEAN, vicomte de Castets, qui se signala, en 1621, par la défense de Monheurt et de Nérac, et en 1622, au siège de Tonneins-Dessus. « Par suite de la mauvaise nourriture et de la fatigue qu'il avoit soufferte, lit-on dans les Mémoires de Castelnaut, il tomba malade à Clairac et mourut quelques jours après son ami et compagnon d'armes *Monpouillan*. »

Resté veuf, Jean de Favas contracta, en 1614, un second mariage avec Marthe de Pierre-Buffière, fille du gouverneur du Limousin, et il en eut JEANNE, femme de Pierre de Caumont baron d'Aymet.

Voy. H. Barckhausen, Publications de la Soc. des bibliophiles de Guyenne, t. I. — Anatole Barthélemy, Biblioth. de l'Ec. des chartes, t. VII, p. 545.

2. Il y eut dans la même contrée, la sénéchaussée de Bordeaux, plusieurs autres familles du même nom de Favas, notamment celle de Pierre de Favas ou Fabas, écuyer, seigneur de Carquanieulx et de Carens. Celui-ci était catholique ; mais un capitaine huguenot nommé Favas fut massacré en 1568 à Olivet, avec le capitaine *La Gousse*, par la garnison d'Orléans (*Crespin*). Il y eut aussi un Favas ministre de Morlas, dont il est parlé dans les actes de plusieurs synodes nationaux. Supplanté dans son église par Rival, il eut beaucoup de peine à s'y faire rétablir, malgré les décrets des synodes de Charenton et d'Alençon, qui censurèrent fortement Rival, La Fite, Gillot et Bellard à cause des bruits calomnieux qu'ils avaient répandus sur son compte, et blâmèrent sévèrement le consistoire de Morlas d'avoir souffert un schisme qu'il pouvait éviter par la douceur. — Un Favas, de Sommières, perruquier, réfugié à Berlin, 1698 (*Dieterici*) ; — Marie Favas, de Montagnac, morte à l'hôpital de Lausanne en 1716.

FAVATIER (DANIEL), de Mérindol, assisté à Genève, 1701. — Samuel *Favel*, assisté à Lausanne, 1708. — *Favelles*, natif d'Orléans, « et de bonne maison, ancien chanoine de cette ville, s'étant rangé à la Religion, » est massacré en la présence des Consuls, 1572 (*Crespin*). — Antoine *Faventines*, des Cévennes, assisté à Lausanne, 1689. — *Favereau*, famille rochelaise. Guillaume Favereau seigr de Dirac épouse au temple de La Rochelle, 1563, Française *Benoist*; (Geneviève) femme de Thibaud *Guillon* juge du scel, veuve en 1595; (Madelaine), veuve de Jean *Morisseau*, de Mornac, réfugiée de Saintes vers 1684. (Louis) sieur de Riperoix, fils de feu Joseph sieur de Rochedumaine et de Louise *Thévenot*, épouse au temple de Charenton, juin 1658, Marie fille d'Isaac *Regoumier* conseiller en la cour des monnaies et de Marie *d'Hessin*; — (Jean), étudiant à Montauban, 1657. — M. de *Faverolles* étant condamné comme relaps, 1686, sa mère, Henriette de *Malortie*, demande la confiscation de ses biens (Tr 252). — Deux frères *Faverge*, d'Orange, allant en Hollande, assistés à Genève, 1702. — Bernard *Favie*, « mercier, natif d'Aias en Rouergue, » *id.*, 1555.

1. FAVIER (LÉONARD), avocat à Nîmes, 1562 [IX, 515]. — (.....) conseiller à la Chambre mi-partie de l'Isle en Albigeois, 1580 [VIII, 525]. (Maurice), greffier de la ville de Nîmes en 1564, condamné à mort, ainsi que le précédent, par le parlement de Toulouse, 1569, comme ayant pris part au massacre de la Michelade. — (Pierre), de Clérac, étudiant en théologie à Genève (Petrus Favarius vasco cleracensis) septemb. 1604. — (Foulques), de Montélimart, assisté à Genève en 1685 et sa veuve en 1698. — Jean *Favié*, « ci-devant officier de l'artillerie en France » venant de Calvisson en bas Languedoc, réfugié à Berlin, et Jean *Favier* « lecteur et chantre à Cauvisson en bas Languedoc, » réfugié avec sa femme à Boucholtz, 1698.

2. FAVIER, sr DE VESTRIC [Haag, V 87]. Ainsi se nommait le capitaine nîmois, Favier, qui en 1583 s'empara, pour les protestants, du château de Ste-Anastasia près d'Uzès (*Journal de Charbonneau*). M. de St-Cosme gouverneur de Nîmes, ayant résolu de faire démanteler le fort de Bernis, afin qu'il ne tombât pas aux mains des

Ligueurs, confia le soin à Favier d'exécuter ce dessein, 21 août 1587. « Il lui enjoignit, dit Menard (V, 240) de prendre des gens de guerre pour cette expédition, de s'y faire aider par les habitants des lieux circonvoisins. » Ce capitaine était consul de Nîmes en 1603. Il assista en 1611 à l'assemblée de Sommières; en 1613, à l'assemblée de Lunel, qui le choisit pour secrétaire, et en 1620, à l'assemblée de La Rochelle avec P. *Rosset*, ministre de Bédarieux qui fut pendu à son retour dans le Languedoc, *Rodil*, *Fretton* et *La Grange*. Ses collègues lui donnèrent à diverses reprises des marques de leur estime. Ils le firent entrer dans la commission des remontrances et dans celle de la marine, avec *Allain*, *Rodil*, *Montmesart* et *La Piterne*, et le 25 mars 1622, ils l'élurent président, en lui donnant *Clémenceau* pour adjoint, *La Goutte* et *Casaubon* pour secrétaires. Dès le lendemain, une députation du corps de ville de La Rochelle, composée de *Mirande* bailli d'Aunis, de *Labe*, de *Bernardeau* et de *Gérault*, vint s'informer quelle part serait attribuée à La Rochelle dans le produit de la collecte faite en Angleterre et en Écosse par les soins de *Barnage* (voy. t. I col. 923). L'assemblée chargea *Loubie*, *Espinay* et *La Milletière* de répondre en son nom « que reconnoissant l'importance de cette ville au général des églises et ne désirant rien tant que d'entretenir la bonne correspondance, » elle en accordait la moitié. Le corps de ville répondit mal à cette gracieuseté, car le 11 avril, *La Leu*, *Aubin* et *Brunet* sieur de Passy, vinrent en son nom demander que l'assemblée abandonnât aux capitaines de vaisseaux qui allaient mettre à la voile le dixième des prises qu'elle s'était réservé. L'assemblée ne voulut point y consentir et son refus ne servit pas médiocrement à envenimer la querelle suscitée par *Favas* (col. 447). Dans l'intervalle l'assemblée avait eu à se prononcer sur les actes de l'assemblée de Nîmes qui avait destitué *Châtillon* (IV col. 225), et après avoir pris connaissance du rapport qu'elle lui avait envoyé par *Quinson*, elle y avait donné son entière approbation (*Brienne*, vol. 225).

Pierre de Favier avait épousé Marguerite de *Barrière* dont il eut 1° *CERPHAS*, 2° *MARTHE* épouse, 9 oct. 1604, de Jean de

Bémarid mestre de camp d'infanterie ; 3^o **MARIE** épouse, 20 août 1616, de Pierre de Bémarid, frère du précédent et comme lui mestre de camp d'infanterie.

Cephas Favier de Vestric, premier consul de Nîmes en 1631. Dénoncé au duc de La Force comme partisan de Montmorency il aurait été expulsé, ainsi que Paul Arnaud sr de La Cassagne, Pierre Le Blanc sr du Tourniquet et Bruoys sr de Gattigues, si la ville ne s'était portée caution pour eux. En 1639 il fut choisi avec Albanas, La Devèze et Rosel pour commander les quatre compagnies levées à Nîmes pour le secours de Salces. Il vivait encore en 1651 ¹.

La famille Favier usait encore du droit d'exercice à Vestric en 1685 (Tr 322) et une dame Françoise de Favier est inscrite sur la liste des protestants fugitifs de Nîmes à la Révocation (Tr 282).

FAVIÈRES (PIERRE), ministre à Clairac, 1595-1626. — « Le sieur de Favières, l'un des plus considérables protestants de la province de Thimerais » vient de faire abjuration (Gazette de Fr. 19 avril 1670). — Fulcrand Favières apothicaire de l'artillerie, 25 ans, fils d'Abraham, ancien consul de Nîmes et d'Anne *Henriqué*, épouse au temple de Charenton, septemb. 1671, Angélique fille de feu Daniel de Lafitte, apothicaire de la grande écurie et d'Élisabeth Suret. — Seigneurs de Favières, voy. Du Bois des Cours, V col. 533, et Claude Sarrau. — *Favin de la Corbière*, famille dauphinoise. Olivier Favin, de Nyons, étudiant en théologie à Genève (Olivarius Fauvinus neomagensis delphinatensis), décemb. 1684 ; ministre à Batin, 1693 ; était à Berlin en 1698, avec sa femme et deux enfants. L'un des deux devint M. de Favin, conseiller à la régence de Stettin ; l'autre, major dans l'armée saxonne, eut un fils page de la reine de Prusse, femme de Frédéric II. — Favin, famille d'artisans de Montauban assistés à Londres, 1702. — Le major *de Favolles*, aux funérailles du margrave Louis, en 1668, portait, avec le marquis de Montbrun, la bannière de Poméranie ; il fut tué en 1693 à la bataille d'Orbussen (*Erman*). — « Honorable Christoffle Favon, natifz dela ville de Charlieu, parroisse de Lyon-

nois au diocèse de Mascon, » reçu habitant de Genève, mai 1553. « (Estienne), de Charlieu en Lyonnois, » *id.*, 19 janv. 1573 ; pasteur à Issoudun de 1604 au 30 oct. 1615, date de sa mort ; — Autre Favon, pasteur à Treignac, 1666 ; et de 1666 à 1668 à Argentat. — *Favoux*, famille réfugiée des vallées vaudoises à Payerne en 1736.

1. **FAVRE** (CHARLES), de Blanzac en Angoumois, l'un des cinq étudiants martyrisés à Lyon en 1553. *Crespin*, dans son martyrologe (p^o 241), lui a consacré un chapitre contenant la confession que l'étudiant rédigea pour être remise à ses juges. — Plusieurs Favre du Languedoc, Montauban, Valdrôme, etc., réfugiés en Prusse ou en Angleterre à la Révocation. — (Esther), de Paris, 40 ans, fille d'un avocat, assistée (6 l. 9 sh.) à Northampton, 1705. — (Isaac), d'Aigrefeuille en Poitou, assisté à Genève d'un viatique pour l'Angleterre, 1700. — Deux d^les Favre, de Pons en Saintonge, enfermées aux Nouv. cath. de cette ville en 1728 ; leur père se plaint des mauvais traitements qu'on leur fait subir (*Arch. nat.* E 3565).

2. **FAVRE** (JULES), avocat célèbre et grand orateur politique, auquel appartient l'honneur comme aux *Coquerel*, au *Dehault* de Pressensé, aux Eugène *Devéria* (voy. ces noms) et à bien d'autres, d'avoir dans nos temps modernes, hautement rompu avec le catholicisme où ils étaient nés. Né à Lyon, d'une famille de commerçants, le 21 mars 1809, il venait d'achever ses études de droit à Paris lorsqu'éclata la révolution de 1830. Il y prit une part active et dès le 29 juillet il écrivait au journal « Le National » une lettre dans laquelle il réclamait l'abolition de la royauté et la convocation d'une assemblée constituante. Peu de temps après il débuta au barreau, et en même temps combattit l'émeute dans les rangs de la garde nationale, non sans danger. Il plaida en 1835 pour les ouvriers lyonnais « mutuellistes » poursuivis pour association illicite et vint en 1835 plaider à la Cour des Pairs pour les insurgés de Paris des 13 et 14 avril. Il commença par ces mots « Je suis républicain, » une plaidoirie qu'on admira. Depuis 1836, il appartient au barreau de Paris dont il devint Bâtonnier plus tard. Après la Révolution de février 1848, il entra au pouvoir comme secrétaire général du Ministère de l'Inté-

¹ Notes de M. CAZALIS DE FONDOUCE.

rieur et fut en partie l'auteur des exagérations démocratiques du ministère Ledru-Rollin. Sous le second empire, et dès l'élection de L.-N. Bonaparte à la présidence de la république, il avait repris sa toge de simple avocat et devint alors plus illustre qu'il ne l'avait encore été, car il fut l'un des Cinq¹, c'est-à-dire des cinq députés républicains, seuls tenant brillamment tête, dans la Chambre bonapartiste, à 500 députés monarchiques. A la chute de l'Empire il fut naturellement porté par la voix populaire au nombre de ceux qui devaient prendre en main la direction et l'administration du pays. C'était un poids écrasant sous lequel il succomba, avec cette aggravation spéciale, que chargé de la gestion des affaires étrangères ce fut lui qui dut mettre sa signature au bas du néfaste traité de 1871, imposé à la France par les Allemands victorieux. Il fut atteint au cœur par les désastres publics et les neuf années qu'il vécut encore, dans la retraite quoique sénateur depuis 1876 (il était de l'acad. française dès 1867) furent pour lui neuf années de langueur et de tristesse profonde. Il mourut dans sa campagne de Ruel près Paris le 20 janvier 1880.

L'éloquence de Jules Favre sous les formes académiques les plus irréprochables avait toujours été sévère, un peu hautaine, un peu triste, un peu amère; sous ses effervescences démocratiques grondait un moraliste et un déiste mécontent du train de ce monde. Peut-être est-ce par cette pente qu'il vint au protestantisme. Son épouse, protestante, fille d'un pasteur alsacien, M^{lle} Velten, femme d'un esprit éminent, n'attribue sa conversion qu'aux aspirations religieuses dont il était plein. Veuve, elle recueillit, sous le titre de *Conférences et Mélanges*, quelques-uns des derniers discours et opuscules composés par son mari et s'exprime en ces termes dans un passage de sa préface :

Ai-je besoin de dire qu'un profond sentiment religieux était la source ineffable de ce qu'il y avait de plus grand dans son caractère ? Je cite l'une de ses paroles de peur d'en affaiblir le sens : — Né et élevé dans la religion catholique, j'en ai pratiqué le culte jusqu'à l'âge de 20 ans. A ce moment, éclairé par la raison et par l'étude, je n'ai

pu accepter ses dogmes, et si j'ai souvent pris part à ses cérémonies extérieures, c'est que la prière en commun satisfaisait le sentiment religieux qui est le fondement de mes principes moraux et politiques. J'ai dû cesser lorsque le catholicisme est devenu un parti, combattant à outrance les idées que j'ai défendues toute ma vie. Depuis, j'ai trouvé dans l'exercice du culte protestant ce qui répondait le mieux aux besoins de mon âme.

Les nombreux écrits de Jules Favre furent des œuvres de circonstance, mais parmi lesquelles on pourra toujours marquer pour être lus et étudiés :

I. *De la coalition des chefs d'atelier de Lyon* ; à Lyon, 1833, in-8°.

II. *La liberté de la presse*, 1849.

III. *Le trait d'union* (proverbe joué chez lui), 1865.

IV. *Les libertés intérieures* ; in-18, 1869.

V. *De l'amour de sa profession* ; 1869.

VI. *Rome et la république française* ; Paris, Plon, 1871, in-8°.

VII. *Conférences et discours littéraires* ; Paris, Garnier, 1873, in-12.

VIII. *Gouvernement de la Défense nationale* ; Paris, Plon, 1871-73, in-8°, 3 vol.

IX. *Conférences et mélanges* ; Paris, Hetzel, 1880 ; 1 vol. in-12, XL et 385 p.

— L'avant-propos est signé : veuve Jules Favre née Velten ; 2 mai 1880. Ce volume contient : *Le droit des faibles*, conférence faite au Havre le 7 janv. 1877 ; *La charité laïque* (4 mars 1877) ; *La solidarité*, conf. faite pour les ouvriers de Lyon, 10 mars ; *L'égalité devant la loi* (conf. faite à Elbeuf, 7 avril) ; *La foi au progrès* (conf. faite à Lyon, 22 avril) ; *L'État et l'église ultramontaine* ; Ernest Picard ; *La constitution anglaise* ; *La vie ecclésiastique* (par M. de Pressensé) ; *Le peuple suisse* (défense de l'authenticité historique de Guill. Tell) ; *Lettre au sujet du sou des écoles*, 1878 ; *Lettre au rédacteur du Bon citoyen* ; *Ledru-Rollin* (1879) ; *La liberté individuelle* (10 janv. 1880). — La veuve de J. Favre est aussi l'éditeur des publications suivantes :

X. *Discours parlementaires* ; Paris, Plon, 1881 ; 4 vol. in-8°.

XI. *Plaidoyers politiques et judiciaires* (avec un portrait gravé) ; Plon, 1882 ; 2 vol. in-8°.

Voir les Biographies générales, plus : Portrait parlementaire de J. Favre, par Eng. Loudon ;

¹ Avec F. Picard, Ém. Olivier, Darimon et Hénon.

dans le *Correspondant*, 1849. — Eloge de J. Favre prononcé à l'ouverture de la Conférence des avocats, le 27 nov. 1882, par Georges Dauguilbon; Paris, Pujol, 1882, in-8°.

FAY ou DE FAY, nom d'une famille noble du Vivarais qui était divisée en deux branches au milieu du XVI^me siècle [Haag, V 88].

I. *Branche de Péraut*. M. de Saint-Altais a publié une généalogie de cette branche; mais, comme d'ordinaire, il ne dit rien de ceux de ses membres qui embrassèrent la religion protestante. Dans son *Histoire littéraire* de Lyon, Colonia parle des deux Perrault du Vivarais qui eurent part aux entreprises des Huguenots sur Lyon. Il s'agit, selon nous, 1^o de JEAN de Fay, sieur de VIRIEU, second fils de NOEL de Fay, seigneur de Péraut, et de Françoise de Saint-Gelais-Lansac; 2^o de FRANÇOIS de Fay, baron du Péraut, neveu, dit-on, du seigneur de Virieu.

Jean de Fay était seigneur de Virieu du chef de sa femme Louise de Varay. Colonia nous le montre prenant une part active aux mouvements des protestants dès l'année 1561; cependant nous ne rencontrons son nom parmi ceux des chefs huguenots que dans la troisième guerre. En 1568, il occupa Annonay avec Changy, et l'année suivante, il combattit à Moncontour à la tête d'un régiment d'infanterie. Fait prisonnier à la Saint-Barthélemy et sauvé par Caussac, il abjura, en sorte que nous le retrouvons plus tard combattant les protestants sous les ordres du duc d'Uzès.

Son neveu, François, baron de Péraut, resta fidèle, au contraire, à la cause qu'il avait embrassée. Au premier appel de Condé, il partit pour le rejoindre à la tête d'une des cinq compagnies levées par Nîmes. Quelques mois après, Condé l'envoya dans le Dauphiné avec Saint-Auban, chargés des instructions nécessaires pour prévenir la trahison de Des Adrets. Selon l'Album du Vivarais, il se saisit, en 1562, du château de Colombier. Selon Aubaïs, il se rendit, en 1563, à Montpellier pour prendre le gouvernement de cette ville à la place de Rapin. En 1567, il fut, ainsi que Virieu, un des chefs d'une tentative sur Lyon, qui échoua; puis il alla rejoindre Condé dans l'Ouest, et fut blessé, selon Bèze, au siège de Poitiers. Il mourut vraisemblablement de ses blessures; au

moins n'est-il plus question de lui depuis cette époque. Son fils (peut-être HENRI de Fay, baron de Fay, dont la fille épousa Abel de Calvière), s'empara, en 1574, des châteaux de La Barge et de Serrières, de la ville de Mallevall et du prieuré de Charnas; mais il ne sut pas les défendre contre les catholiques qui les reprirent bientôt, rasèrent La Barge et Péraut, et emmenèrent prisonnières la mère et la sœur du jeune baron, qui réussit à se maintenir dans le château de Quintenas et servit dès lors sous les ordres de Pierre-Gourde. Nous supposons que c'est son fils qui fut gouverneur de Beaucaire pendant les guerres de Rohan; mais nous n'avons pu découvrir par quels liens se rattachait à cette famille Jules-César de Fay, baron de Péraut, capitaine dans un régiment d'infanterie, depuis 1636; colonel, depuis 1647, d'un régiment de son nom qu'il commanda à La Bassée, à Ypres, à Lens; maréchal de camp en 1649, et retiré du service depuis 1654. Nous n'avons même aucune preuve qu'il professât encore la religion réformée.

II. *Branche de Changy*. Le 17 avril 1560, MICHEL de Fay, sieur de Changy, et son frère JACQUES, dit le jeune Changy, se saisirent de l'église de Saint-Romain à la tête des protestants de Romans, et y firent célébrer le culte réformé; mais les catholiques ne tardèrent pas à les en chasser et le parlement de Grenoble envoya sur les lieux une commission, dans laquelle figuraient deux apostats, le conseiller Laubespain et l'avocat du roi Ponsenas, pour faire le procès aux coupables. Roberté, qui avait logé le ministre, et Matthieu Rebours, qui avait gardé l'entrée du temple avec une arbalète et une épée, furent condamnés à être pendus et traînés au lieu du supplice sur une claie. Un portefaix, nommé Chevillon, fut fouetté par les carrefours et envoyé aux galères. On raconte que pendant l'exécution, il encourageait le bourreau, en lui disant: Frappe, mon ami, frappe bien fort, châtie cette chair qui a été tant rebelle à Dieu. Les deux frères ne se laissèrent pas décourager par le malheureux résultat de leur entreprise. Peu de temps après, accusés d'avoir pris part à la tentative du jeune Maligny sur Lyon, ils furent grandement persécutés par Saint-André. Jetés en prison, ils eurent à subir « de pi-

teux traitements, parce qu'ils confessèrent hautement leur religion, tout en niant d'avoir participé à l'entreprise; et comme les Guise les soupçonnaient d'intelligence avec Condé, ils se disposaient à les faire amener à Orléans pour les confronter avec le prince, lorsque le roi François II mourut. Quelques mois après, ils furent de nouveau arrêtés traîtreusement par Saint-Chamond, leur cousin germain, et ils ne recouvèrent la liberté qu'à la prise de Valence par *Des Adrets*, qui confia au plus jeune des deux frères le gouvernement du Valentinois. L'aîné alla rejoindre Condé à Orléans. Renvoyé à Lyon comme commandant de l'infanterie, il n'hésita pas, pour éviter des divisions funestes, à céder la place à *Blacons* et se retira à Valence. La reconnaissance ne l'empêcha pas de s'opposer vigoureusement, ainsi que son frère, aux projets d'accommodement de *Des Adrets*.

Il est difficile de décider duquel des frères les historiens parlent sous le nom du capitaine Changy, qui assista à la levée du siège de Grenoble en 1562; qui, en 1568, se saisit du château de Pérault et facilita à *Saint-Romain* le passage du Rhône; puis occupa Annonay avec Virieu, et à la tête d'un corps de troupes levé dans le Forez et le Haut-Vivaraïs, alla rejoindre d'Acier à Alais; qui enfin mourut au siège de Poitiers.

FAYE (ESTIENNE), « natif du dioc. de Poitou, » reçu habitant à Genève, 1549. — Ennemon de Fayer « gentilhomme d'auprès Grenoble, » *id.* 8 septemb. 1572. — Jean Faye, de Cheilas en Vivaraïs, venant de Berlin, reçoit à Genève une assistance pour retourner en Brandebourg, 1694.

FAYAN (JEAN), que nous avons mentionné ci-dessus col. 269, n° 886, à son rang, mérite un plus ample détail. Placé en 1687, sur le bâtiment nommé *La Guerrière*, où se trouvaient des galériens protestants, ce calme et sain voisinage fit sur son âme une impression profonde qui le conduisit à un désir ardent d'être des leurs. Cependant ce fut seulement en 1694 qu'il se décida à prévenir l'aumonier de la galère qu'il voulait vivre et mourir dans leur religion. Les efforts et les mauvais traitements furent en vain prodigués pour le ramener. Il arriva, au mois de mars

1700, qu'on le fit comparaître devant un évêque pour être interrogé.

L'évêque lui demanda qui lui avait conseillé de changer sa religion. Il lui répondit que c'étoit la parole de Dieu et que par elle il ne croyoit pas faire son salut dans l'Eglise romaine. — Qu'est-ce qui vous en empêche, que vous ne puissiez pas faire votre salut dans notre religion? — C'est presque tout, dit-il. — Mais encore qu'est-ce qui vous empêche? — C'est le purgatoire, l'invocation des saints, l'adoration des images et la présence réelle du corps de J.-C. dans l'eucharistie. — Il faut donc bien croire, disoit l'évêque, que c'est le corps de J.-C. puisque lui-même l'a dit. — Il faut donc croire, répondit le prosélyte, qu'il est un cep, à cause qu'il a dit qu'il en étoit un? Le prélat ayant vu cette ferme résolution le menaça et lui dit que M. l'Intendant avoit grand tort de ne l'avoir pas fait pendre il y a longtemps. Et se retournant tout courroucé il reprocha aux aumôniers leur négligence. On le ramena à la galère ou on continuoit à dire qu'on l'alloit mener au parlement d'Aix pour lui faire son procès. Ce cher fidèle a été tout disposé à mourir au Seigneur.

Il échappa cependant. De *la Guerrière*, on le fit passer sur *la Magnanime*, où on l'attacha au banc « de la douze, » banc des scélérats où pleuvaient les coups; puis comme il persistait et que cette fermeté étoit de mauvais exemple, on l'envoya au château d'If, avec un autre prosélyte opiniâtre nommé *d'Oubigni*. Le 3 septemb. 1700, il écrivoit à un de ses amis resté sur les galères de Marseille.

Je vous diray comme la divine Providence de mon Seigneur et de mon Dieu que j'adore m'a introduit dans un lieu de ténèbres à le regarder des yeux de la chair, mais aux yeux de l'esprit ce lieu m'est un temple du Dieu vivant..... Je m'embarquai sans avoir rien que mon pseume (car on m'avoit enlevé mon nouveau Testament et quelques autres livres de dévotion) et qui me servira à chanter les louanges de ce bon Père des miséricordes. Quand je fus arrivé à Chateau d'Y, on commanda le sergent de garde avec deux mousquetaires pour m'amener à la grande tour; et quand j'eus passé huit portes, on me fouilla auparavant que de me fourrer dans ce lieu affreux; mais il ne m'ôta rien que mon couteau, mes ciseaux et des aiguilles etc. Enfin quand j'eus passé

la dixième porte, je rencontray un de nos frères en nostre S. J.-C. qui me fit peur de le voir si maigre et les yeux enfoncés dans la tête, avec une barbe bien longue. C'étoit le sieur Jean *Moynier*, fidèle confesseur. Il m'a grandement consolé et édifié, quoy que je sois encore deux portes au dessous de luy. Voilà ou les ennemis de mon salut m'ont réduit de ne vouloir adorer leurs dieux. Je prie le grand Dieu qui a créé le ciel et la terre qu'il lui plaise par son infinie bonté de traiter nos ennemis en sa miséricorde...

Fayan resta près de neuf ans dans son cachot du château d'If, d'où il passa (pendant près de deux années) à l'hôpital des forçats. Là, sans avoir rien abandonné de ses croyances, il eut la bonne fortune d'être désigné pour la libération à condition de s'engager comme soldat dans les troupes royales. Il était de garnison à Villefranche en octobre 1712 et bientôt obtint son congé.

Papiers d'Ant. Court à la Biblioth. de Genève. — *Bull.* XVII, 338.

FAYARD (PIERRE), de Bourdeaux, ouvrier en bas, réfugié à Magdebourg, 1700. — Gervais *Fayel*, natif de Rouen, reçu habitant de Genève, septemb. 1559. — « La mère de Christol *Fayet* pendue à un chesne, puis descouppée à coups d'épée, à St-Quintin, » en Provence, 1562 (*Crespin*); — (Ambroise), ministre de La Rochelle, 1565-72; — (Jeanne), de Saintonge, 60 ans, veuve d'un officier, assistée à Londres (3 l. 10 sh.), 1702; l'était encore en 1710; — M^{me} *Fayet*, enfermée au couvent de la Trinité à Noyon, 1699; — (Louis) dit *Guin*, né à Vénéobres, consacré par le synode du bas Languedoc le 26 mai 1739; le synode du 2 mai 1743 lui accorda un congé d'un an « pour aller dans le pays étranger perfectionner ses connoissances. » Il exerça le pastorat dans diverses églises de sa province, mais en se plaignant souvent de la difficulté qu'il avait à toucher son modeste traitement (350 l.) et en aggravant les difficultés qu'il rencontrait par le cas de conscience qu'il se faisait de ne point faire de baptême dans les maisons particulières, mais seulement dans les assemblées; aussi une assemblée qu'il présidait à St-Jean-de-Ceyrargues, le 26 mai 1754, fut surprise et maltraitée par les

soldats; il exerça ses fonctions dans les églises de Garrigues, Gatigues, Lussan, Bonquet; il était pasteur à Ribaute en 1760, à Calvisson en 1761 et 62; en 1786 et 87 les synodes lui accordèrent une pension viagère de 150 l. à raison des services qu'il avait rendus à la province en des temps fâcheux (Dardier, *Paul Rabaut, ses lettres*, etc.). — « M. Loys *Fayole* avocat de Senlis, » reçu habitant de Genève, 16 oct. 1572; (Catherine) du Dauphiné, malade à l'hôpital de Lausanne, 1689; (Suzanne) de Peyroles près St-Jean de Gardonnenque, morte au même lieu, 1691; (Jacques) marchand de Nîmes, et autre Jacques, greffier à Nîmes, réfugiés à Berlin, 1698. — Pierre *Fayon* « faiseur d'instrumens de musique, de Nozeret en Bourgogne, » reçu habitant de Genève, 7 septemb. 1572. — Nicolas *Fayot*, de Dijon, espinglier, *id.* 15 mai 1574. (Pierre), de la Brie, « porteur de chaize, » réfugié avec sa femme et 6 enf. à Berlin, 1698. — Barthélemy *Fuzel*, nommé consul de Bedarieux par les protestants de cette ville, en 1664; son élection est cassée (Proc. verb. des Etats de Languedoc).

FAZY, primitivement *Fazi*, famille du val de Queyras en Dauphiné et de Briançon, réfugiée à Genève à l'époque de la révocation de l'Édit de Nantes. Elle était d'origine italienne. *Fazi* est un diminutif de Bonifazio, comme le nom des artistes florentins Lippo et Lippi était une abréviation de Filippo et de Filippi, et de même tant d'autres. On trouve un Thomas Fazy, « de la vallée de Queyras communauté de Molines, » mort à l'hôpital de Lausanne en 1701 et un Fazy Fazy (c'est-à-dire Boniface Fazy) du même lieu, figure sur les listes d'assistés, à Londres, de 1702 à 1710. Le premier membre de cette famille qui se fit recevoir, le 13 février 1702, habitant de Genève, ANTOINE Fazy, était un riche industriel qui apporta dans sa nouvelle patrie la fabrication des indiennes et des toiles peintes. Il créa à Genève, dans le quartier des Pâquis et des Bergues, un grand établissement que ses descendants exploitèrent après lui, qui subsista pendant tout le XVIII^{me} siècle et ne périclita que lors de la réunion temporaire de la petite république au grand empire napoléonien et du blocus continental. Il mourut en 1731, ayant été marié trois fois : 1^o avec Priscille

Dupuy ; 2^o le 27 janvier 1705 avec Suzanne Bouverot de Pont-de-Veyle en Bresse, morte en 1718 ; 3^o avec Claremonde Rousseau, tante du célèbre Jean-Jacques. « J'allais presque tous les dimanches, dit celui-ci dans ses Réveries d'un promeneur (ch. 4) passer la journée chez M. Fazy qui avait épousé une de mes tantes et qui avait là une fabrique d'indiennes. » Il raconte encore qu'en jouant avec le rouleau du calendrage il eut deux doigts de la main presque écrasés.

De son premier et de son deuxième mariages, Antoine Fazy eut plusieurs fils, notamment JEAN-SALOMON (1709-1782), qui épousa une d^{lle} Marie Trembley, dont le fils aîné, JEAN-LOUIS, fut le grand-père de JEAN-JACOB, dit James Fazy, tandis que le second, JEAN, industriel de mérite, inventa les montres à compensateur et fut horloger de la Cour à St-Pétersbourg. Le petit-fils de Jean, LOUIS-PHILIPPE Fazy, né en 1808, épousa, l'an 1841, M^{lle} Hélène Meyer, fille d'un ancien consul d'Angleterre à Varsovie, enseigna pendant longtemps avec succès la littérature française à Genève, à l'École secondaire des jeunes filles, et publia en 1844 un *Choix de prose et de poésie*, puis en 1860 un *Cours d'histoire de la poésie*. De ses trois fils l'aîné, HENRI, né en 1842, et devenu fort jeune un député radical influent, a siégé depuis 1866 presque sans interruption au Grand Conseil et a rempli de 1870 à 1875 les fonctions de conseiller d'État ; dans le domaine de l'érudition, il s'est fait connaître par divers travaux insérés dans les *Mémoires*, soit de l'Institut genevois, soit de la Société d'Histoire et d'archéol. de Genève.

Au milieu de cette famille nombreuse et modeste, une place hors de pair appartient à Jean-Jacob dit James FAZY qui a été souvent appelé le dictateur de Genève et qui de l'aveu d'un de ses plus vaillants adversaires (le *Journal de Genève*, 17 nov. 1878) « remplit l'histoire de la République à peu près tout entière de 1841 à 1864. »

Né à Genève le 12 mai 1794, fils de Jean-Samuel Fazy, industriel, et de Marie Fazy, il fréquenta les classes inférieures du collège de sa ville natale et termina une éducation quelque peu décolorée dans l'établissement morave de Neuwied sur les bords du Rhin. Les intérêts et les traditions de sa famille le destinaient au com-

merce des toiles peintes : son apprentissage se fit d'abord à Bolbec, puis à Lyon, mais les événements de 1814, en rendant à la petite république de Genève son indépendance, le ramenèrent dans ses murs. Libre désormais de suivre la vocation de son choix, il étudia les lettres, l'histoire, l'économie politique, figura parmi les fondateurs du *Journal de Genève* à côté de l'avocat Cougnard, des D^{rs} Gosse et Mayor, des poètes Chaponnière et Petit-Senn et publia en 1824 une nouvelle allégorique, soi-disant traduite de l'arabe : *Les Voyages d'Er-télib* [Liberté] traduite du poète *Ellensahirad* (Genève, in-12) ; puis une tragédie en trois actes et en vers, *La mort de Lévrier*, dont la représentation fut interdite par le syndic Vernet à cause de la vivacité et de la fréquence des allusions politiques.

Les rigueurs de la censure, et le désir d'essayer ses talents dans une plus vaste sphère d'action, conduisirent Fazy à Paris où il se lança immédiatement après son arrivée, dans les polémiques ardentes soulevées par l'opposition libérale contre le gouvernement de Charles X et combattit dans les rangs les plus avancés, tantôt en partisan isolé, tantôt après s'être concerté avec quelques amis affiliés comme lui au carbonarisme. Les vicissitudes de la lutte le mirent souvent en rapport avec les chefs les plus écoutés de la gauche : La Fayette, Lafitte, Armand Carrel. Divers journaux parisiens le comptèrent au nombre de leurs fondateurs ou de leurs collaborateurs : en 1827 il lança avec quelques amis « la France chrétienne, » bientôt supprimée par la censure et publia dans « Le Mercure de France au XIX^{me} siècle » les *Lettres d'un Américain*. Aux approches de 1830 il eut l'idée originale de créer une feuille en partie double dans laquelle, pour échapper aux rigueurs du pouvoir, les doctrines libérales étaient mises en regard des thèses rétrogrades. L'éducation républicaine dont Fazy était redevable à son origine, et la profonde impression qu'avaient produite sur lui les ouvrages économiques de ses compatriotes Sismondi et Étienne Dumont, en firent dès ses débuts un fervent défenseur de ces théories du « laissez faire, laissez passer, » auxquelles, pendant sa longue carrière, il demeura toujours fidèle. Une série de franches et incisives brochures contre les privilèges, selon lui exorbi-

France, et le régime d'attention publique de J.-B. Say. A *Du privilège de la sidérurgie comme nuisances commerciales* ; Paris, 1821. — *Opuscules des privilèges, des conversions sur le sucre en France* ; Paris, 1830. — *Principes industriels pour le commerce en France, les classes productrices remède* ; Paris, 1830. applications pratiques il intervenait plus il était plus blâmé par les broquets du jour intitulés *de ou abus de la science le gouvernement* 28, in-8°.

Des ordonnances de juillet la protestation accompagna, le 28, la démission victorieuse. Fazy, toute place, fut au premier occupé à raconter avec sa plume qu'il avait été nommé l'un des secrétaires provisoires, mais retiré pour quelques semaines, il s'était retiré, et il ajoutait son petit rôle qu'il n'écrit. Ses amis crucifiés lui reprochaient les services qu'il avait pu rendre à la préfecture de la préfecture pamphlétaire, mais on, refusa et préconspira la chute de l'empire de laquelle quelques mois auparavant un journal, des plus renommés au concert avec un journal, et qu'il fit *La Révolution de 1830* à combattre le régime Philippe, mais con-

testa le droit législatif de la deuxième Chambre sous le prétexte qu'elle ne représentait pas le peuple français, issue qu'elle était d'un suffrage beaucoup trop restreint. La cour d'assises de la Seine le condamna à trois reprises (janvier, février, août) « pour attaques contre l'autorité constitutionnelle et la Chambre des Députés ; » mais l'habile pamphlétaire réussit à se soustraire soit aux quelques mois de prison, soit aux plusieurs milliers de francs d'amende prononcés contre lui. Sa famille comptait soit à Paris, soit à Genève, des amis influents qui obtinrent sa grâce. « Je vous l'accorde, » leur aurait répondu Casimir Périer « mais je souhaite que vous n'ayez pas à vous en repentir. »

De retour à Genève, Fazy combat le régime conservateur établi en 1814, d'abord dans l'*Europe centrale* ; puis il réclame dans la *Revue de Genève* entre autres réformes, le suffrage universel, un conseil municipal librement élu, pour la ville, et la démolition des antiques fortifications de Genève. En même temps il accueille la collaboration de Mazzini, défend la révolte du prince Napoléon à Strasbourg (1836) et soutient, pour les exaltés de Zurich et de Neuchâtel, « le droit à l'émeute. »

L'*Europe centrale* fut suspendue en 1834 à la suite de l'échafaudage des Polonais qui sous le commandement du général Ramorino projetèrent d'envahir la Savoie et s'avancèrent de Genève à une lieue plus loin, à Aunemasse, mais qui désarmés après le premier engagement avec les troupes sardes, reculèrent en désordre jusque sur le territoire suisse. Fazy profita de ses loisirs forcés pour revenir à la littérature et composa un roman, *Jean d'Yvoire*, pâle imitation de Walter Scott rempli d'allusions politiques et le premier volume d'un récit de l'Histoire de Genève (jusqu'en 1706) auquel manque la première condition d'une œuvre de cet ordre, l'impartialité. En 1841 un club politique, l'Association du 3 mars, où s'était plus ou moins imposé James Fazy, réussit à faire prévaloir des demandes de réforme, celles entre autres relatives au suffrage universel et à une municipalité librement élue. Un rassemblement tumultueux (22 novembre), entouré l'Hôtel-de-Ville et contraignit le gouvernement genevois à voter la convo-

cation d'une Assemblée constituante; les défenseurs de l'ancien régime y conservant la majorité, Fazy maintint et accentua les réclamations du parti radical. Un nouveau soulèvement eut lieu le 13 février 1843 auquel le colonel Dufour, chef des troupes du gouvernement, résista avec vigueur, mais les syndics, comme en 1841, capitulèrent devant l'insurrection. Les discussions de l'Assemblée fédérale suisse fournirent au démolisseur les derniers arguments dont il avait besoin pour s'emparer d'une forteresse déjà démantelée. Si peu sympathiques qu'ils fussent aux Jésuites et à la ligue ultramontaine appelée Sonderbund, les Conseils de Genève voulaient la stricte observation des traités de 1815 et ne reconnaissaient pas à la Diète helvétique le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures des cantons (vote du 3 octobre 1846 : 34 voix contre 27). Dix-sept députés radicaux donnèrent immédiatement leur démission; la *Revue de Genève*, organe de James Fazy, accusa le gouvernement genevois de prendre fait et cause pour les Jésuites et le populaire tumultueusement assemblé annula le décret du 3 octobre. Un mandat d'amener ayant été lancé contre Fazy, une lutte sanglante s'engagea dans les rues et avait déjà coûté la vie à quelques citoyens lorsque le Conseil d'État abdiqua ses pouvoirs (8 oct.). Une nouvelle assemblée fut convoquée le lendemain sur la place publique, au Molard, où jadis pérorait Froment et Farel, proclama un gouvernement provisoire avec Fazy pour chef. Les ultramontains genevois, dans leur haine contre la Rome protestante, donnèrent leur voix à l'astucieux politicien et firent cause commune avec les ouvriers socialistes. Les citoyens radicaux, convoqués en Conseil général mirent tous les dégâts à la charge des magistrats démissionnaires et du commandant des troupes pour les châtier d'avoir osé résister à l'émeute. Une assemblée dite Constituante nommée en 1846 transforma Genève dans le sens le plus radical. L'auteur de cette révolution, qui s'était fait nommer rapporteur de l'œuvre nouvelle, la défendit avec l'audace et la fécondité de ressources qui lui étaient habituelles.

M. Fazy devenu président du Conseil d'État et chargé du département des finan-

ces exerça, de 1846 à 1861, sur ses concitoyens une autorité dictatoriale. Le Grand Conseil lui vota le 2 mars 1850 un don national de 200 toises de terrain sur chacune des rives du lac. Cependant un changement de l'opinion dans le sens libéral fut amené par le gaspillage des finances, par les concessions excessives à l'Église romaine et à son trop habile directeur, M. le curé Mermilliod, par les scandales auxquels se laissa entraîner M. Fazy dans sa vie privée et l'installation dans son hôtel d'une maison de jeu. Sa domination croula définitivement le 22 août 1864 à la suite d'une émeute sanglante, organisée par ses partisans insurgés contre un vote du suffrage universel.

Les vicissitudes de la politique cantonale, le dépouillèrent à partir de 1872 de toute influence même sur ses anciens partisans. En 1874, il ne fut même pas réélu membre du Grand Conseil.

L'Université fut le dernier refuge du vieux lutteur. On lui conféra la chaire de professeur de droit constitutionnel, honorable retraite accordée à son indigence. Ses leçons ont été réunies sous le titre de *Intelligence collective des sociétés*. Il mourut le 6 nov. 1878 sans que les infirmités corporelles eussent pu affaiblir la verdeur de son esprit ni sa confiance dans l'avenir de ses idées. Le pouvoir exécutif décréta que ses obsèques auraient lieu aux frais de l'État; son nom a été donné à un boulevard de la ville et un beau buste en bronze, sans inscription, lui a été élevé par ses amis dans une promenade publique, au jardin de St-Jean (СТРОЕЛИН).

FÉBURE (George), « de Leigue près Chastillon sur Seine, » reçu habitant de Genève, 2 septemb. 1572; — Jacques Fébure « de S. Niceot près Troye, ministre, » *id.* 15 nov. 1592. — Fr. *Febvre*, de Nevers, *id.* sept. 1557. — Paul *Fédon*, étudiant en théol. à Nîmes, 1615. — Abdenago *Fégoux*, d'Orléans, sergier (a été à la messe), « hab. de Genève, 20 juill. 1573. — Constant *Feitrier*, de Marseille, marchand, *id.* 29 déc. 1572. — M. Antoine *Feister* [Teissier ?], conseiller historiographe de Nîmes, avec la d^{lle} sa femme, 3 enf. et une servante, « réfugiés à Berlin, 1698 (*Dieterici*). — Paul *Feizan*, de Cours en Vivarais, procureur, 66 ans, et Marie Delu sa femme, réfugiés à Lausanne, 1740.

1. FÉLICE (CHARLES), de Montélimart, en apprentissage d'orfèvre à Genève, 1684. — « Sieurs Charles et Jean Félice, marchands de Montélimart, tolérés icy avec permission de vendre leurs marchandises jusques au bon vouloir » (Mannaux de Lausanne, 3 juin 1686). — Félice, de Montélimart, établi à Payerne dès 1686 (Mannaux de Payerne).

2. FÉLICE (DE), famille remarquable par sa fidélité à la profession ecclésiastique. Son plus ancien auteur à nous connu ne fut cependant que philosophe et publiciste. Né à Rome en 1723 il était professeur de sciences mathématiques et naturelles, lorsqu'une aventure romanesque (voy. la Biogr. Michaud, art. du past. Marron, 1815, et la Biogr. générale de F. Didot) le força, dit-on, à prendre la fuite. Il se retira dans le canton de Berne et y embrassa le protestantisme. Les ouvrages par lesquels il débuta dans la carrière d'écrivain furent des dissertations latines sur l'utilité de l'aréomètre (1753) et les effets de l'attraction (1757). Quelques années plus tard (1763) il publia un *Discours sur la manière de former l'esprit et le cœur des enfants*. En 1769 il fonda un établissement typographique à Yverdon, imprimerie d'où sortirent un grand nombre d'écrits, principalement de sa plume, parmi lesquels on remarque un cours de *Droit de la nature et des gens* (1769), puis un *Traité philosophique de la religion chrétienne*, en 4 vol. in-12, 1779, et surtout l'*Encyclopédie d'Yverdon*, immense travail en 48 vol. in-4° et 10 vol. de planches, dont il commença la publication en 1770 et qui ruina sa famille. Son activité littéraire ne s'arrêta qu'à sa mort, arrivée en 1789.

Il eut, outre trois filles, six fils dont deux sont à mentionner ici : 1° FORTUNÉ-BERNARD, né à Berne le 11 octob. 1760. C'est à Berne qu'il fit ses études. En 1786, après avoir obtenu la place de ministre dans le régiment suisse de Lullin de Chateaueux, en résidence à Paris, poste qu'il n'occupa que peu (ou point), il devint vicaire du pasteur Touchon à Bale, puis professeur à l'Institut électoral de Frankenthal. Quelques années plus tard il fut nommé pasteur à Kaiserslautern, à Otterberg, puis (1804) à Friederichsdorf qu'il quitta au commencement de 1807 pour aller à

Lille succéder au pasteur Boissard. Il déploya dans cette dernière ville une grande et fructueuse activité. Son diocèse comprenait les départ. du Nord et du Pas-de-Calais, où il présida à la naissance de communautés protestantes et de temples dont plusieurs existent encore. Il mourut le 11 mars 1832. — 2° FRÉDÉRIC-CHARLES, né en 1775, pasteur de l'église du Val de St-Imier, qu'il quitta en oct. 1801 (?) pour passer à celle de Metz, où il fut le premier ministre nommé après la restauration des cultes en France. Il y joignit, en 1804, le titre et les fonctions de professeur au lycée de la ville ; mais une mort prématurée vint le surprendre, et affliger son troupeau : il avait prêché deux fois le jour de Pâques 1809 et il mourut le lendemain, 8 avril.

GUILLAUME-ADAM de Félice, fils de Fortuné-Bernard, né à Otterberg le 12 mars 1803, fit ses études théologiques à l'acad. de Strasbourg de 1821 à 1825, et il écrivait en même temps dans les Journaux et Revues des articles historiques et philosophiques. Son premier ouvrage publié en 1822, fut une traduction de l'ouvrage allemand de Bretschneider, intitulé *Calvin et l'église de Genève* ; il obtint en 1824 le prix d'un concours ouvert à Paris par une dissertation sur *L'esprit et le but de l'Institution biblique* (traduite en suédois). Nommé pasteur à Bolbec en 1828, il fut choisi pour occuper à la Faculté de théologie de Montauban (1838) la chaire de morale et d'éloquence sacrée qu'il occupa jusqu'en 1870. Sa santé épuisée par un travail incessant le forçait à la retraite. Il se retira à Lausanne où il mourut le 23 oct. 1871. Voici son portrait tracé par la main de l'un de ses meilleurs élèves, M. le pr N. Recolin : « Ses cours étaient préparés et dits avec beaucoup de soin ; sa parole était remarquable pour la lucidité de la pensée et la pureté de l'expression ; on aurait voulu quelquefois qu'il y eut dans son élocution plus de laisser-aller et de rapidité. L'éloquence sacrée était enseignée par lui avec le goût et l'autorité d'un maître : ses leçons de prudence pastorale portaient l'empreinte d'un esprit plein de sagesse et de maturité ; le cours de morale chrétienne se distinguait par la finesse des observations et l'unité des principes auxquels le professeur aimait toujours à remonter... Comme prédicateur

il s'éleva à l'un des premiers rangs parmi les orateurs du réveil orthodoxe protestant. Strictement orthodoxe par le fond, sa prédication fut toujours très classique par la forme... ; aussi bien la longueur de ses sermons était proportionnée à l'intensité du travail : l'orateur se plaisait à dire dans l'intimité qu'il lui fallait bien une demi-heure pour préparer son auditoire et une heure au moins pour le convaincre. » Voici les principaux écrits qu'on a de lui : *Réflexions sur les rapports de la religion chrétienne avec notre situation présente*, 1831, in-8°. — *Du ministère évangélique dans son rapport avec l'état actuel des églises réformées*, 1832, in-8°. — *Discours prononcé à l'ouverture de la chapelle évangélique du Havre* ; 1834, in-8°. — *Le comte Jean-Fréd. Struensee*, biographie religieuse, avec portrait, 1838, in-8°. — *Aux pères et aux mères sur l'éducation de leurs enfants* ; Toulouse, 1840. — *Appel d'un chrétien aux gens de lettres*, 1841, in-12. — *La voix du colporteur biblique*, Paris, 1844, in-12. — *Émancipation immédiate et complète des esclaves. Appel aux abolitionnistes*, Paris, 1846, in-8°. — *Histoire des protestants de France depuis l'origine de la Réformation jusqu'au temps présent* ; Paris, 1850, in-8°. Cet ouvrage a eu sept éditions et a été traduit en quatre langues. — *Les vieillards*. Deux sermons précédés d'une notice sur l'Asile des vieillards de Toulouse, 1863. — *Histoire des synodes nationaux des églises réf. de France*, 1864, in-18. — *Droits et devoirs des laïques* (trois conférences) ; Paris, 1864, in-18. — *Appel en faveur des noirs émancipés dans les États-Unis*, 1865. — *M. Guizot, sa candidature au Conseil presbytéral de Paris* ; 1865. — *Étienne Grellet évangéliste français au XIX^e siècle* ; traduction libre de l'anglais, Toulouse, 1867, in-12. — G. de Félice fut en outre un assidu collaborateur des *Archives du christianisme*, du *Semeur*, de l'*Espérance*, du journal *La Presse*, du *New-York Observer* et de l'*Evangelical Christendom*. — La part si honorable qu'il prit à l'abolition de l'esclavage fut de toutes ses œuvres celle qui lui tint le plus à cœur. Ce fut lui qui rédigea, en 1846, la fameuse pétition française pour l'abolition. Du moins connaissons-nous des lettres où le député Schœlcher lui écrivait (13 fév. 1847) : « Je viens vous

prier de m'envoyer une ou deux douzaines de votre pétition, s'il en reste encore... Je croyais faire chose très adroite en tirant à 200 exempl. mon article où je la résume, mais je me suis trompé ; beaucoup de ceux à qui on s'adresse demandent le texte ; s'il vous en reste donnez-m'en. » On a plus d'une fois appelé Guill. de Félice « le *Larmartine* de la théologie. »

Il avait un frère, JEAN-DANIEL, né en 1806, pasteur, longtemps directeur du collège de Ste-Foy, et deux fils qui continuent ses travaux : 1^o THÉODORE, auteur d'une thèse sur *La notion de la foi d'après les enseignements de S. Paul* (Montauban, 1863), aujourd'hui pasteur à Orthez ; il a publié en 1873 un vol. des Sermons de son père et en 1878 (2^e éd. 1879) un *Catéchisme à l'usage des écoles primaires*. 2^o PAUL, auteur d'une thèse sur *L'unité de l'Église et S. Cyprien* (Montauban, 1871) et d'une thèse de licence sur l'*Octavius de Minucius Félix*, pasteur d'abord à Mer, aujourd'hui à Chartres et auquel on doit déjà plusieurs ouvrages historiques : *Denis Papi* ; Blois, 1879. — *Lambert Daneau* (thèse de doctorat) ; Paris, 1882 (Voy. ci-dessus, V 91). — *Mer (Loir et Cher)* ; son *église réformée ; établissement, vie intérieure, décadence, restauration* ; Paris, Fischbacher et Grassart, 1865, in-8^o de xvi et 301 p. ; *La Réforme en Blaisois*, Orléans 1885.

FÉLIX (JEAN DE), « dict le guascon, natif de Agien en Agenoys, cordanier de son stiel, » reçu habitant de Genève, juin 1550. — (Estienne, de Nîmes, mercier, *id.*, mai 1555. — (Estienne), de Bourges, cordier, *id.*, 17 nov. 1572. — (François), ministre au Vigan, 1567. — (.....), ancien de Montélimar, 1598 [X 263]. — (Jean), de Nîmes, étudiant à Genève, oct. 1598 ; ministre à Romans, 1620-37 ; l'un des pasteurs chargés par le synode de Pont-en-Royans, juin 1622, de recueillir les Mémoires des églises touchant les faits mémorables arrivés en icelles depuis la Réformation. — (Marc), du Dauphiné, étudiant à Genève (Marcus Felix delphinus) en 1631 ; ministre à Rosans, 1637. — Famille Felix, originaire de Sommette en Vivarais, réfugiée à Moudon (Vaud) en 1676. — Jean de Felix, d'Orange, capitaine au régim. de Dohna et lieutenant-colonel trésorier du roi, fils de Louis, receveur gén. de la principauté d'Orange et de Françoise Termin, épouse à Berlin, 1^{er}

04, Anne-Ève fille de Gédéon *Le Bado Metz* ; mort en 1768 à 82 ans.

JCLIAN. Marie Féliciane massacréerières en 1562 (*Crespin*, 679a). — ie, Matthieu, Daniel, Louis et Jean n, condamnés à l'amende pour parion à une assemblée religieuse sur Cabrières, 1736 (Tr 236). — Mlle m, de Cabrières, enfermée au coule la Propagande à Aix, en 1743 6).

JNARD (JACQUES), de Tulette en iné, assisté en passant à Genève ller en Hollande, 1704. — Jean Fèe Massillargue, reçoit diverses assis à Genève en 1705 et 1711. La veuve on Félines de Massillargues, réfugiée sel, 1698. — Jacques Felip, de ellier, assisté à Genève d'un viatiour l'Allemagne, 1705. — Simon de Dieppe, étudiant en théologie à de Montauban, 1650 ; l'un des ar tateurs sur une des *Disputationes icæ* d'Ant. Garissolles (p. 65 et 104) : *is apocryphis in specie* ; consacré en pasteur à Lintot, 1660-69 ; à Bolbec, 65 ; lors de la révocation de l'édit ntes, il se réfugia en Hollande VII, 431) et y mourut en 1689. —

Jacques Fellet, de la Coste-St-An Dauphiné, cordonnier, » 86 ans et i, mort à l'hôpital de Lausanne, 11 689. » — Jehan Fellet, du pays de reçu habit. de Genève, août 1547. rre et Jehan Felton frères, « orféle Soisons en Picardie, » *id.*, mai — (Anne-Marie), du Quesnoy en Hai prosélyte, 37 ans, femme d'un mé avec sa fille très infirme, assistée à es (5 l.), 1705. — Susanne Felon de Touraine, 50 ans, fille d'un mar gresseur, *id.*, (4 l.), 1706.

JOT (JEAN), sieur du Ponceau , V 89], originaire de l'Anjou, doc n médecine et l'un des médecins de ie de Navarre. C'était selon La Croix ine « un homme fort docte en grec, losophie et ès mathématiques, » qui composé tant en latin qu'en français tables et autres recueils très doctes unt la médecine. » En 1584 il vivait ns, circonstance qui porte à croire s'était converti. — Pierre Feloz, f de Pontarlier en montaigne, » reçu nt de Genève, juill. 1549.

FENNE (FRANÇOIS DE), professeur de langue française à l'acad. de Leyde [Haag, V 89], mort vers 1710, a publié en latin une grammaire française qui n'eut pas moins de sept éditions de son vivant. Après sa mort, Jean-Baptiste Boucher de Begnicour, professeur de langue française à Utrecht, y fit quelques corrections et additions, en s'aidant des récents travaux de Régnier des Marais, et en publia deux nouvelles éditions qui eurent autant de succès que les premières. La dernière et la meilleure porte le titre de *Institutio linguæ gallicæ, præceptis brevissimis ac ordine meliori restituta*, à F. de Fenne prius comprehensa : nunc novè edita ac denuò recognita, diligenter emendata, et per plurimos hactenus desideratis observationibus locupletata à J.-B. Boucher de Begnicour, philosophiæ et liberalium artium magistro. *Accedunt ejusdem F. de Fenne Ratio benè scribendi litteras sive epistolas : Indiculus dictionum atque phrasium, et Colloquia nonnulla*, Lugd. Bat., 1713, in-16. — De Feneste, secrétaire de l'assemblée politique de La Rochelle, 1621. — Isaac Fenet, pasteur dans l'Agenois, 1598-1610.

1. FERAND (JACQUES), étudiant à Genève (Jac. Ferandus pignacensis), fév. 1566. — Samuel fils de Jean Ferand de Manosque en Provence, mort à l'hôpital de Lausanne, 1691. — (Jean), ministre de Nérac en Guyenne, réfugié en Allemagne avec ses 2 enf., pasteur de la colonie de Clèves, 1698. — Jean Fèrandi, ancien de Manosque, 1612 [X 290]. — Mme de Fèrandrie, mise au château de Saumur, 1699.

2. FERRAND (JACQUES), du dioc. de Nyce, reçu habitant de Genève, août 1554. — (Jehan), natif de St-Germain de Calberte en Gévaudan, *id.*, nov. 1554. — (Bertrand), de Romans, drapier, juin 1558. — (Yvon) du Perche, « lacquay du sr d'Avantigny, » *id.*, oct. 1572. — (Claude), de St-Marcellin en Dauphiné, *id.*, juill. 1674. — Martin Ferrant, « torneur, natif d'Orléans, » *id.*, oct. 1538. — « Un bon personnage nommé Ferrand, autrement le seigneur Dusson, lequel s'étant quelque année auparavant 1562, retiré de Lausanne à Loudun, avoit esté envoyé ès quartiers de l'Isle Bonchard [en Touraine] pour là catéchiser et instruire grand nombre de simples gens, dont il s'acquitta très fidèlement

et heureusement. » (*Crespin*, 655 c). Il fut tué peu après, 1562, à l'instigation de son propre frère, officier du duc de Montpensier. — Moses Ferrandus clairacensis, étud. en théol. à Genève, avril 1596. — Elie Ferrand, de Larochefoucaud (Elias Ferrandus rupiphucaldiensis philosophiæ studens), étudiant à Genève, 1685. — Isabeau de Ferrand, veuve de Jean de Bayle, déclare, à son lit de mort, qu'elle veut vivre et mourir dans la religion réformée, « nonobstant l'abjuration qu'elle eut faite jadis ; le parlement de Toulouse la condamne comme relapse, 1699 (Arch. du Tarn, B 121). — Guillaume de Ferrand, chevalier, chambellan du roi de Prusse en 1724, puis rentré en France.

3. FERRAND (DANIEL), étudiant en théologie à Genève (Dan. Ferrandus vasco) en 1608 ; pasteur de La Parade [Haag, V 92], donné à l'église de Bordeaux en 1623, fut député par la basse Guienne au synode national d'Alençon, qui le chargea de présenter au roi, avec *Gigord* et *Cérisy*, le cahier des plaintes des églises. C'est lui qui porta la parole ; la harangue qu'il prononça, en cette occasion, suivant le style pompeux alors à la mode, commençait ainsi : « Puisque les rivières, qui ont leur source dans l'Océan, y retournent pour lui païer leur tribut, c'est avec bien plus de raison, que vos très-humbles et très-obéissants sujets, les ministres et anciens assemblés, par votre autorité royale, dans un synode national, viennent rendre dans votre sein royal les profonds ressentimens et les éternels remerciemens de toutes leurs âmes, pour tant de faveurs, etc. » Les instructions des trois députés portaient qu'ils réclameraient contre la défense faite aux ministres de prêcher dans les annexes ; contre la prétention, émise par le gouvernement, de faire valider le baptême administré par les sages-femmes ; contre un décret du conseil privé, qui ordonnait aux protestants de tendre leurs maisons. Ils devaient, en outre, tâcher d'obtenir que le gouvernement se chargeât des frais de la tenue du synode. Le cahier des plaintes s'étendait principalement sur l'inexécution de l'Édit de grâce en plusieurs provinces. Le culte réformé n'avait pas été rétabli, ou avait été aboli, dans une quarantaine de localités. On avait enlevé aux protestants un grand nombre de temples et de ci-me-

tières, et le clergé romain cherchait à les dépouiller de plusieurs autres. Dans le pays de Gex, l'intendant de Bourgogne les excluait même des hôpitaux. On les forçait, contrairement aux prescriptions de l'édit de Nantes, à tendre eux-mêmes leurs maisons ; on les contraignait à subvenir aux frais du culte et à l'édification des églises catholiques ; on leur enlevait leurs enfants pour les baptiser et les élever dans la religion romaine, témoins la fille du pharmacien *Redon* et celle de Gilles *Connant*, âgée de deux ans, qui, attirée dans un couvent, y avait été retenue, malgré les réclamations de sa mère. On inquiétait les protestants dans la jouissance de leurs collèges et de leurs écoles, telle l'université de Nîmes, qui avait été fermée. On interdisait aux ministres certaines localités pour habitations ; on chassait même de certaines villes les artisans réformés ; on soumettait les ministres, malgré les édits, à monter la garde, à loger des gens de guerre, à payer des taxes illégales ; on retenait des protestants aux galères, malgré l'amnistie ; on restreignait arbitrairement la compétence des Chambres de l'édit, et sous ce rapport, c'étaient les parlements qui violaient le plus audacieusement l'édit de Nantes. On excluait les protestants de la plupart des charges et même des métiers. Le parlement de Navarre s'immisçait dans les affaires ecclésiastiques, et défendait l'appel aux synodes nationaux. Enfin le roi avait cessé de contribuer à l'entretien des ministres de la religion réformée, bien que les protestants fussent toujours obligés de payer la dime aux ministres catholiques. — En présence de semblables plaintes, qui oserait prétendre que le gouvernement de Richelieu fut modéré envers les protestants ?

FÉRART (JACQUES) de Longny près Chartres, reçu habitant de Genève, mars 1559. — La veuve de François *Feras*, de St-Laurent-du-Cros en Dauphiné, « allant aux vallées par les Grisons avec 4 enfants, » assistée à Lausanne, 1690. — David et Pierre *Férat*, de Gap, frères, assistés, *id.* allant en Allemagne, 1697. — Pierre *Férait* (en Provence, 1562) ; « le menèrent au lieu de Champtorcier ou ilz le harquebouzèrent et après sa mort lui donnèrent vingt coups de dague (*Crespin*, 676 d).

FÉRAUD. Isaac Feraldus castillienois, étudiant en théologie à l'acad. de Genève en 1564. Isaac Féraud pasteur de l'église de Chastillon en Diois et annexes, en 1602, professeur en théologie à l'acad. de Die en 1609 ; pasteur à Orpierre, 1620 ; à Château-Dauphin et Rosans, 1626 ; à La Mure, 1637. — (David) de St-Laurent-du-Cros, assisté à Lausanne, 1691. — (Philibert) du haut Dauphiné, prosélyte, assisté à Genève, allant à Berne, 1698. — Simon Ferraut, de La Rochelle, cordier, assisté avec femme et enfant, à Londres, 1705. — Daniel Féraudel, pasteur à Lavedac (Agenois), 1620.

FÉRAY. Au mois de septembre 1562 un Jean FÉRAY fut compromis, avec le commandant de l'artillerie du Havre, le bailli de Dieppe, un Bochart receveur de Rouen, et plusieurs autres [Haag, V 38 a], comme ayant pris part aux négociations tendant à mettre les Anglais en possession du Havre, pour favoriser les opérations de l'armée protestante qui tenait alors la campagne sous les ordres du prince de Condé. Ses compagnons et lui coururent danger de mort comme criminels de lèse majesté. Il est difficile de ne pas voir dans ce Féray, bien que nous n'ayons aucun autre renseignement sur lui, un ancêtre des Féray qui brillèrent au Havre, vers le milieu du siècle suivant, comme une puissante famille de commerçants armateurs. Un autre JEAN Féray, « le premier au Havre, dit-on, qui entreprit le commerce des colonies, épousa (5 juin 1650) Rachel Avril, dont il eut quatre fils et deux filles. L'aîné des fils, JEAN, né en fév. 1658 et baptisé au prêche de Sauvic par le pasteur Baudoin ¹, épousa au temple de Charenton, en juin 1685, Marie Falaise, veuve d'Abraham Cossart, de Fécamp. Le second, HENRY Féray, se réfugia à Dublin. JACOB, le plus jeune, épousa, à l'église catholique d'Étretat, en juin 1696, Marie fille d'Abraham de Pimont, bourgeois du Havre. Il avait subi la conversion forcée. Ce Jacob fut un riche et grand commerçant qui paraît avoir frayé le premier au commerce français la route du Sénégal. Il usa généreusement de sa grande fortune pour aider le gouvernement à l'apaisement

¹ Jean Baudouin, étudiant à Sedan en 1622, pasteur au Havre de 1624 à 1660, Conf. ci-dessus, t. V, col. 382, lig. 5 en rem.

d'émotions populaires suscitées en Normandie par la famine, en 1705 et 1706. Il arma à ses frais (1707-1711) des frégates, *la Flore* et *l'Amarante*, pour escorter les navires qui allaient de Bretagne en Picardie porter des grains pour la subsistance des armées de Flandre. Louis XIV, dans ses moments de revers, ne dédaignait pas de s'adresser aux négociants huguenots pour ses emprunts. Jacob Féray était vénéré dans sa ville du Havre où l'on montre encore sa maison, sur le grand quai, « la grand'maison, » et bien que converti, la rigidité protestante lui restait. Un jour il apprit que les Anglais avaient capturé dix de ses navires ; il ne dit que ces mots : Le Seigneur avait donné, le Seigneur a ôté ; que son saint nom soit béni. Il eut 8 enfants : JEAN marié à d^{lle} Le Berquier ; THOMAS marié à d^{lle} Hénault (un fils, THOMAS-JACOB et 3 filles) ; DANIEL marié 1^o à d^{lle} Bichot de Dieppe, 2^o à miss Stewart (un fils unique mort jeune) ; JACOB marié à d^{lle} Anne Massieu, de Caen ; PIERRE marié à Henriette Lefèvre ; BENJAMIN marié en 1763 à d^{lle} Oursel de La Vellière (une fille unique mariée à M. Brière de Lesmont) ; MARIE, épouse en 1720 de Samuel van Robais ; et ÉLISABETH, épouse en 1728 de Salomon van Robais.

Jacob (1700-1747) et Anne Massieu (morte en 1763) eurent 10 enfants dont trois seulement survécurent, deux filles et un fils : J.-B. ANTOINE, qui survécut aussi à tous les fils de ses cinq oncles, et épousa, 6 juill. 1766, sa cousine HENRIETTE Féray, fille de Pierre et d'Henriette Lefèvre, d'Elbœuf. Ce Pierre s'était établi à Rouen en 1744 après un assez long séjour à Cork en Irlande ; un des ministres du roi, M. de Machault, le chargea en 1752 et années suivantes de l'approvisionnement de Paris et de la Normandie pour les grains, commission qui lui fit courir des dangers et lui valut des lettres d'anoblissement. Son gendre, J.-B. Antoine, continua la maison, fut un des grands armateurs du Havre et mourut en 1798 en son château de Graveron près Évreux. Il laissa deux fils : 1^o PIERRE, armateur au Havre, marié à d^{lle} Eulalie de La Haye-Descours, dont deux filles (M^{me} Sylberman ; M^{me} Ch. Labouchère) et un fils LOUIS-LÉON, marié en 1847 à d^{lle} Camille fille du baron Defaudis ; 2^o LOUIS marié en 1797 avec d^{lle}

Julie Oberkampff fille de C.-P. Oberkampff, fondateur des filatures de Jouy et d'Essonnes. Louis Féray prit à son tour la direction de ces filatures et laissa de son mariage : 1^o AMÉLIE, baronne de Champ-louis ; 2^o JULIE, comtesse de Salvandy ; 3^o ERNEST, marié en 1829 à d^{lle} Léonie Widmer, et directeur des établissements d'Essonnes ; 4^o HENRY marié en 1846 à d^{lle} Léonie Bugeaud, fille de l'illustre maréchal de France Th.-Rob. Bugeaud de La Piconnerie, duc d'Isly.

FERBER (JEAN-JACOUES), né à Strasbourg en 1673 [Haag, V 90], étudia la théologie dans sa ville natale, puis visita les universités de Tubingue et de Wittenberg pour perfectionner ses connaissances. Il remplissait à Wittenberg la place de professeur adjoint de philosophie, lorsqu'il fut rappelé à Strasbourg comme professeur extraordinaire de théologie ; mais la mort l'enleva très peu de mois après son retour, le 12 fév. 1717. On a de lui :

I. *Disp. de insigni dialecticæ et philosophæ primæ usu in libris symbolicis et certitudine theologiæ naturalis*, Wittenb., 1708, in-4^o.

II. *Examen succinctum artis rectè cogitandi Anton. Le Grand*, Witt., 1708, in-4^o.

III. *Disputationes de dialecticis græcis*, Witt., 1709, in-4^o.

IV. *De medicinâ mentis*, Wittenb., 1709, in-4^o.

V. *De iis quæ in philosophiâ morali eximia sunt*, Witt., 1709, in-4^o.

VI. *De fanaticis in rectam rationem injuriis*, Joach. Langii *Medicinæ mentis opposita*, Witt., 1710, in-4^o ; nouv. édit. augm., 1716, in-4^o.

VII. *Joachimi Langii Orthodoxia vapulans*, Witt., 1710 et 1717, in-8^o.

VIII. *De theologiâ experimentalî*, Witt., 1711, in-4^o.

IX. *De admirandâ in Christo docendi virtute*, ad Matt, VII, 29, Rostoch., 1711, in-4^o.

X. *De fanaticis in rectam rationem injuriis*, Witt., 1711, in-4^o ; nouv. édit. augm. 1715, in-4^o. — Nous donnons, sur la foi d'Adelung, cet ouvrage comme différent du n^o VI.

XI. *Cartesiani in rationem et revelationem injurii*, Strash., 1715, in-4^o.

XII. *De excæcatione et induratione spiritali*, Strash., 1716, in-4^o.

XIII. *De principio Cartesii. De omnibus est dubitandum*, Strash., 1716, in-4^o.

FERDINAND, famille de peintres flamands [Haag, V 90], originaire de Malines, qui vint s'établir à Paris vers la fin du XVI^{me} siècle. Le plus ancien d'entre eux que nous connaissions s'appelait Ferdinand de son prénom et ELLE ou HELLE de son nom de famille, et sa femme (née en 1585) se nommait Marie Ferdinand. De ce mélange joint à la coquetterie des peintres d'aimer se désigner par leur nom de baptême, est résulté que quelques-uns de ces artistes, ceux précisément qui furent les plus notables, gardèrent le nom de Ferdinand comme patronymique.

Ferdinand l'ancien que le critique d'art, Mariette, appelle « l'un des plus excellents peintres de portraits qui ait paru en France, » fut valet de chambre et peintre ordinaire du roi Henri IV. Il eut l'honneur d'être un des maîtres du Poussin. Deux excellents portraits, pour le moins, se remarquent de lui dans l'OEuvre de son fils au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale : ce sont ceux d'Ant. de Loménie et de Gaspar Du Fay, le premier, signé simplement Ferdinand, peint en 1622 et gravé par Mich. Lasne en 1637 ; le second, signé Ferdinand major, gravé par J. Frosne en 1659. Il mourut en 1637 et Marie Ferdinand sa femme fut enterrée en 1649 à l'âge de 64 ans. Ils laissèrent sept enfants : 1^o SALOMON, né le 5 mai 1609 ; 2^o LOUIS, né le 19 juill. 1612 ; 3^o MARIE, épouse, en fév. 1630, de Pierre Barbot sieur de La Jard ; 4^o SUZANNE baptisée le 20 janv. 1616 (parrain Gédéon Tallemant et marr. Suzanne de Laval), mariée en janv. 1641 à Paul Pineau sieur de Chamfort, fils de feu Pierre Pineau, avocat au parlem. et de Judith Bérenger ; 5^o CATHERINE, mariée au peintre Jean Cassiopin (voy. t. III, col. 833) ; 6^o PIERRE, né le 20 mars 1617, présenté au baptême le 24 (parrain Pierre Naudin et marr. M^{me} Aersens) ; 7^o un autre fils présenté au baptême le 2 déc. 1618 par Jacques de Mornay, maître d'hôtel de M. de Chastillon et M^{me} Falaiseau veuve de Verdavaine. Tous ces enfants furent inscrits aux registres du temple de Charenton sous le nom de Elle fils ou fille de Ferdinand Elle.

De l'aîné, Salomon, l'on ne sait rien ;

mais ses deux frères, Louis et Pierre, marchèrent sur les traces de leur père. Louis fut aussi un remarquable portraitiste.

Nous citerons ses portraits du maréchal Fabert gravé par Poilly, du bouffe italien Joseph Dominique, gravé par Hubert, de Charles d'Orléans comte de Dunois, et Charles-Paris d'Orléans comte de St-Paul et abbé de St-Remi de Reims, tous deux gravés par Nanteuil en 1660, de l'archevêque de Toulouse, Charles d'Anglure de Bourlemont, gravé par Van Schuppen, en 1665, qui tous seraient dignes d'un grand maître. Il s'exerça aussi avec succès dans l'art de la gravure. Son portrait de femme d'après Ant. Van Dyck, et celui de Nicolas Poussin sont très estimés. On lui attribue quelques sujets d'histoire, religieuse ou profane, et entre autres, au rapport du lexicographe allemand Nagler, *les Titans précipités du ciel*, d'après Palma le jeune. Parmi les sujets de genre qu'il traita, nous indiquerons : *Le Retour de la Paix*, gravé par Mariette¹ ; *La France assurée à l'arrivée de la Paix* ; *La Gazette* ; *L'Orgueil espagnol surmonté par le Luxe français*, bonne charge d'après Louis Testelin ; *Le Parnasse ridicule de la place Maubert* ; *Jeux d'enfants*, gravés par Errard ; *Histoire en proverbes* ; *La chasse de mon oye*, etc. La plupart de ces compositions, qui ne sont pas signées, sont accompagnées, au bas de la feuille, de quatrains explicatifs en prose rimée. On doit en outre à Louis Ferdinand :

I. *Les vertus innocentes, ou leurs symboles sous des figures d'enfants. Nécessaires aux amateurs de la muette poésie et de la peinture parlante*, Paris, Jean Mariette [1654 ?], in-4°. Van Obstal sculpt. finxit. Tetelin [Testelin] delineavit. Ferdinand sculptsit. Avec cette épigraphe :

L'éloquence en sa pureté
Des vertus accroît l'excellence.
Et jusques dans l'Eternité
Leur fait rencontrer l'abondance.

C'est un recueil de neuf planches de charmants petits amours nus.

II. Suite de *Décorations en forme de*

¹ Avec cette mention qui semble indiquer que la famille tenait aussi boutique de marchand : A Paris, chez P. Ferdinand, au faubourg St-Germain, rue de Seine.

frises avec des génies entrelacés de festons et de guirlandes, d'après L. Testelin, 6 feuilles numérotées. L. Ferdinand fecit. P. Mariette excud. in-4°. — Cité par Huber, ainsi que le suivant :

III. Suite de *Groupes d'enfants*, d'après le même, 6 pièces, petit in-fol.

IV. *Le livre original de la portraiture pour la jeunesse, tiré de F. Bologne et autres bons peintres*, Paris, Pierre Mariette [1644 ?], in-4°. L. Ferdinand fecit. — Très bon traité élémentaire. Les gravures en sont estimées.

V. *Livre de portraiture recueilly des Œuvres de Joseph de Rivera, dit l'Espagnolet, et gravé à l'eau-forte par Louis Ferdinand*, Paris, Pierre Mariette, 1650, in-4°. — Bien moins complet que le précédent.

Louis Elle-Ferdinand devint peintre ordinaire du roi vers l'an 1648. A la même époque il fut l'un des membres fondateurs de l'académie de peinture et professeur en 1657. On le destitua de l'académie le 10 octobre 1681, comme protestant ; mais s'étant docilement rangé à la religion du roi il fut, 30 mars 1686, réintégré dans ses honneurs. Il ne jouit pas longtemps des fruits de son apostasie, car le 12 déc. 1689 il n'était plus. Son épouse, Elisabeth fille de Raimond Dgllernagne, orfèvre, qu'il avait épousée en novemb. 1637, lui avait donné plusieurs enfants : LOUIS, né en 1639 ; JEAN, baptisé en juin 1642 ; PAUL, en 1646, mort en bas âge ; MARIE, morte en 1659 ; etc.

Louis, fils de Louis, désigné quelquefois par l'épithète de Ferdinand junior ne dégénéra pas de ses ancêtres. Il devint à son tour peintre du roi et fut admis à l'académie le 15 avril 1673, en fut évincé avec son père, 10 oct. 1681, puis rétabli en même temps que lui, 26 juin 1686, après avoir fait abjuration. Le portrait du peintre Samuel Bernard qui se voit au musée du Louvre et celui de Regnauldin, à l'Ecole des Beaux-arts, avaient été présentés par lui pour sa réception d'académicien. Dans l'Œuvre de son père, au Cabinet des Estampes, se trouvent deux excellents portraits que l'on doit sans doute lui attribuer, l'un représentant l'évêque de Séz, Mathieu Savary, gravé par Edelinck, 1683, et signé Ferdinand junior, et l'autre de Dionysius Thierry præfectus consularis ju-

ridictionis parisiensis, anno 1689, peint en 1690 et gravé par Duflos, 1711. La soumission aux convertisseurs ne coupa pas court aux persécutions dont sa famille et lui furent l'objet. Sa femme Jacqueline *David*, sœur du sculpteur de ce nom, lui avait donné plusieurs enfants dont une fille, **MARIE**, épousa, le 1 janv. 1685, le peintre en miniature Simon *Le Juge*, le fils, et une autre fut mise au couvent à cause de son endurcissement de huguenote, puis emprisonnée au château de Nantes ; la malheureuse était atteinte d'un cancer et son père sollicitait humblement, 1687, la permission de la soigner (E 3373). Il se retira à Rennes où il mourut en 1717.

Pierre, dernier fils de Ferdinand Elle, né le 20 mars 1617 et inhumé le 5 sept. 1665, fut également peintre du roi. Il eut de Anne *Cattier* sa femme : 1^o **MARIE**, 1644-49 ; **LOUIS**, 1646-53 ; **PAUL**, mort en 1648 ; **URANIE** en 1649, **ANNE** en 1652 ; et d'une seconde épouse, Philiberte de *Lépine* : **LOUISE**, née le 25 déc. 1650, mariée en déc. 1669 avec Jean *Rou*, avocat au parlement ; remariée en août 1679 avec le peintre Jean *Laurent* et morte en 1680.

FÈRE (**JEAN**, fils de feu *Adrian*) « couturier natif d'Aumale, » reçu habitant de Genève, 1558. — Paul *Ferré*, de l'Armagnac, sieur de La Garde, et sa femme Anne *Guitard*, de Maruège en Cévennes, réfugiée à Berlin avec 3 enfants, 1698 (*Dieterici*). Paul *Ferré* de La Garde, écuyer, enseigne dans les invalides de Spandau, 1705 (*Erman*). — François *Ferré*, écuyer, sr de la Fayolle, pasteur à La Rochelle, xv¹^m^e siècle.

FÉRET [Haag, V 92], nom d'un membre de l'église réformée de Paris des premiers temps, en 1534, lequel était alors un jeune homme ardent, « serviteur d'un apothicaire du roi, » que les fidèles parisiens, « par un soudain mouvement et sans autre avis de ceux qui les eussent mieux conseillez, » dit Crespin, « l'envoyèrent en Suisse où l'Évangile commençoit à estre presché, pour avoir un sommaire de ce qu'on donneroit à conoistre au peuple pour instruction de la foi et religion chrestienne. » Féret fit le voyage et rapporta de Neuchâtel, et de la main du ministre neuchâtelois Antoine Marcourt, les fameux *Placards*, qui montraient les horribles grands et importables abus de la

messe papale, et il osa avec le concours de ses amis les afficher à profusion à Paris, et dans d'autres lieux, jusques sur la porte de la chambre du roi à Amboise. Ce fut le signal d'une horrible persécution dont il conviendra mieux de parler à l'article Marcourt¹. Il n'est plus question de ce Feret. — Un « maistre Guillaume Ferret » figure le 26^m^e parmi les suspects ajournés, à Paris, à la suite de cette affaire des placards (V col. 881). — Rolequin *Ferret* « compagnon libraire natif de Paris, » reçu habitant de Genève, 1559. — Pierre *Féret*, marchand et bourgeois de Paris, prisonnier à la conciergerie, expulsé de Paris « pour le fait de la nouvelle secte ; arrêt du parlem. 26 janv. 1563 (Ar. nat. X 2 a, 130, fo 188). — Jehan Féret diet de Montlaurens, natif de Reims, étudiant à Genève, 1563. — (Pierre), marchand de draps de soie dans la rue St-Denis à Paris, massacré par ses propres neveux, ainsi que sa femme, à la St-Barthélemy. — Marie *Féret* née à Paris ; âgée de 72 ans, elle est assistée à Amsterdam, 1727. — Martin *Féret*, pasteur à Flessingue, 1584. — Estienne Féret, sr de Marsilly, trésorier général des finances à La Rochelle, épouse Marie *Barbot* ; d'où un fils, Estienne, baptisé le 7 août 1590 ; autre Estienne, écr^{sr} de Marsilly, bapt. le 4 déc. 1593 et une fille, Marie-Suzanne, mariée au pasteur Pierre *Salbert*, écuyer, le 3 mai 1615. Marie *Barbot*, devenue veuve, épousa Gabriel de Voyer, seigt de Moyne-Gabet, lieutenant-criminel au présidial de La Rochelle. Les *Ferret* portaient pour = *Armes* : d'azur à 3 fers de lance d'argent. En 1674, Etienne Féret, sieur de Marcilly, agent du duc de Weimar près la Cour de France, mort à Paris, est enterré au cimetière des SS. Pères, assistants Daniel *Barbot* son cousin et Jacques *Imbert* ancien secrétaire des finances du duc d'Orléans (reg. de Charenton). — (Isaac), du Languedoc, tisserand, réfugié à Wesel, 1698. — (Pierre), de Nérac, chirurgien, assisté à Lausanne, sortant de France pour aller en Allemagne, 1699. — W.-P. *Ferret*, officier dans l'armée hollandaise, 1746-76 ; C. *Ferret*, chirurgien-major, 1765-83. — *Ferret*, pasteur puni de mort, à Strasbourg, pour avoir

¹ Nous en avons déjà dit deux mots, t. I, col. 772 et V, 879.

tenté d'exciter à la révolte les protestants d'Alsace pendant la guerre de 1755 (voy. Discours à lire au Conseil du Roy, p. 82).

FÉRIET ou Ferriet, famille lorraine, originaire de St-Nicolas-de-Port, qui vint s'établir à Metz en 1525 et y devint considérable dans la magistrature. = *Armes* : d'or à une croix de sable au franc canton de gueules chargé d'une tour d'argent. Noble homme JEAN Fériet épousa en 1563 Barbe fille de Mathieu de Mondelange, *aman* de Metz (catholique) et eut d'elle six enfants dont les trois premiers, catholiques. Gergonne (ou GEORGES), aussi leur fils, *aman*, épousa, 1592, Marie fille de Jacques Leapingal, laquelle se remaria en 1613 avec Paul Lebonhomme. De ce premier mariage naquirent 8 enfants, dont le cinquième JEAN, bapt. le 18 fév. 1601, épousa (15 janv. 1623) Jacqueline fille de Jean Charpentier seigr de Bourgstal et de Bournyer qui figure en 1569 dans le reg. du Conseil de la reine de Navarre (*Bull.* III, 135) comme trésorier de l'artillerie des princes. Ce Jean fut à son tour *aman* de Metz et sa femme lui donna six enfants dont l'ainé PAUL, bapt. le 27 oct. 1623, *aman*, sr de Verny et de Glatigny, épousa 1^o le 31 janvier 1644 Suzanne Pierrat. 2^o le 26 avril 1671, Anne de Flavigny morte en 1728 à Berlin. Le deuxième, LOUIS, bapt. le 12 oct. 1625, fut colonel d'infanterie après avoir été capitaine au régiment d'Auvergne et mourut à 80 ans; le troisième, CHARLES, bapt. le 31 août 1630, fut avocat et épousa, 11 juill. 1655, Elisabeth de Gray de Malmédy; leur fille, ANNE, née le 23 mars 1660 épousa, 12 avril 1684, Paul Couët sr de Lorry, capitaine au régiment de Turenne, mort à Metz en 1747.

Paul, né en 1623, eut dix enfants parmi lesquels : MARIE, épouse en 1668 d'Aug. de Montigny, *aman*; — MARGUERITE, née en janv. 1649, mariée le 20 déc. 1676 à Etienne Malchar, banquier, lequel fut mis en prison comme religionnaire, avec un Fériet, en 1688; — LOUIS, qui resta catholique et devint président au parlem. de Metz; — LOUISE, qui abjura à Metz en 1701; — JEAN-BENJAMIN, conseiller de Cour qui épousa en 1719, à Berlin, Marthe fille de Salomon de Baret, écuyer, sr de Ruignan lieutenant-colonel d'infanterie, puis en 1723 Marie-Charlotte Lorenz, de Zell, lectrice de la reine de Hanovre, Sophie-Do-

rothée (t. V, col. 349); — ANNE, née le 5 nov. 1684, mariée en 1720 à Jacques Deirrolles (t. V col. 196); etc.

Une sœur du premier Fériet ci-dessus nommé, CATHERINE, épousa, le 12 avril 1592, Gédéon de Lemud, elle mourut en 1652. (CUVIER.)

FERIN (FERRIER), réfugié à Lausanne, 1570 (*Bull.* XXI 473); — Marie Chavernange femme de Denis Férin, d'Aubenas, secourue à Lausanne, allant le rejoindre à Berlin, 1694. — Thomas Fermant, de Dieppe, assisté à Londres, 1706. — David Fermandy, de Montcabrier en Languedoc, réfugié à Halle, 1700. — Vincent Fermie « du lieu de Borguet au pays de Provence, » reçu habitant de Genève, 1559. — La femme et les 3 enf. de Paul Fermin assistés à Genève, allant en Suisse, 1703. — La veuve de Daniel Ferminet, de Metz, réfugiée à Berlin avec 3 enf., 1698. — David de Fernes, David Perrot son frère utérin, Jean-Pierre Fernex et Isabeau Vallon sa femme, tous de Romans en Dauphiné, assistés à Lausanne allant en Allemagne, 1697 et 98. — Jean Fernet, d'Issortille près Dijon, assisté à Genève, allant en Wurtemberg, 1706; — Anne Fernay d'Is-sur-Thille, *id.* 1709. — Arnaud de Fernier sieur du Villa épouse, à l'église réf. de Bédarioux, Suzanne fille d'Olivier de Thessan sr de Pujol, 1602. — Léonard Fernouillet, sergent à Céant en Othe en Champagne, attaché et harquebuzé au poteau de la justice, 1562 (*Crespin*). — René Féron, maçon, massacré près Vendôme et Jean Ferrond notaire, à Manosque, même sort, 1562 (*Crespin*); conf. Ferron. — François Féron, de Paris, étudiant à Leyde, nov. 1697. — Jean Féronce étud. en philosophie à Genève, mai 1742. — Marie Férondet, de Castres, réfugiée à Berlin, 1700.

FERRAGUT (BERNOIT), apothicaire, conseiller de la ville à Milhau, 1562 (Tr 236); — (Etienne), de Milhau, consacré au ministère pastoral en 1664; pasteur de Graissesac, 1664-65; de Mus, 1669-70; de Gallargues, 1670-71; de Baron 1671-73; de Congeniès 1673-75. Sa veuve, condamnée à la déportation, mourut sur mer, en vue de la Martinique (Relation de M. de Serres). — Marthe Ferraline, réfugiée d'Orange, assistée à Genève, 1703. — Ferranche, de Nîmes, réfugié à Yverdon, 1687.

— David et Pierre *Ferrat*, frères, de Gap, assistés en passant à Lausanne pour gagner l'Allemagne, août 1697. — Ferrand, voy. col. 474 ci-dessus, Ferand. — Jacques *Ferraton*, de Dezagny en Vivarais, maître d'école, demande un secours à Lausanne pour donner des leçons de musique, 13 nov. 1689; le mois suivant il est envoyé dans un village en qualité de chantre. — « Honorable Arnault *Ferrault*, natif de Champigni sus Vuende, dioc. de Torrenne, » reçu habitant de Genève, août 1552. — « Charles *Ferré* dict la Garaye, natif de l'évêché de Saint-Malo en Bretagne, » habitant de Genève en octob. 1556; — André *Ferré* (ou de Fer?) d'Orléans, étudiant à Genève (Andreas Ferreus genabensis), 1563; Françoise Ferré, veuve d'un bourgeois de Poitiers, 50 ans, assistée à Londres, 1705; (Gabrielle) veuve d'un chirurgien de Niort, 64 ans, *id. id.*; Louise Ferré-La-Coste, du Poitou, fille, 58 ans, *id., id.* — Rachel Ferré, dame noble de Guyenne, 68 ans, assistée (10 l. st.) à Canterbury, 1702; l'est encore en 1710. — Pierre *Ferrat*, de Nérac en Gascogne, chirurgien, sortant de France, ayant attestation de Genève, assisté à Lausanne pour aller en Allemagne, 28 juill. 1699; — (la femme du sieur Paul), de Nérac, réfugiée (5 pers.) à Berlin, 1700; — (Pierre), de Normandie, « porteur de chaize, » réfugié à Berlin avec sa femme et 2 enf., 1698; (Pierre), d'Elbeuf, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1706. — Isaac *Ferrus*, de St-Maixent, *id.* 1698. — Donné « 5 sols à Jehan *Féru* qui a esté cordelier, demeurant chez Belin, » 1552 (Bourse fr. de Genève). — Joseph Féru, sa femme et une fille, assistés à Londres, 1702. Le même, en qualité de « maistre d'escole au quartier de Soho et des libertés de Westminster, » reçoit 15 l. pour ses gages d'une année finissant le 31 mars 1707.

1. FERRIER (JEAN) avocat à Toulouse, pendu, 1562 (*Crespin*, 668). — Jean Ferrier, d'Agen, étudiant à l'acad. de Genève (J. Ferrerius agenensis), 1564; — (Pierre), d'Agen, étudiant en théologie à Genève (Petrus Ferrerius ageniensis vasco), mars 1607. — (Jacques), de Lyon, apothicaire, reçu habitant de Genève, 7 septemb. 1572, — (Jean de) sieur d'Autremans présent à l'assemb. de Lunel, 1613. — (Jacques de), lieutenant du roi au siège de Castelnaud de

Brissac en 1620. — (Paul de) sieur du Terrail, capitaine d'une comp^{ie} de chevaux-légers du régiment du baron de Lunas vers 1620. — (Jean) « marchand de Nîmes, tolléré comme les autres avec permission de trafiquer » à Lausanne, 1687. — (César et Marie), du Dauphiné, assistés à Lausanne, 1694-97. — (Jacques) ouvrier en bas, de la vallée de Pragelas, pays des Vaudois, réfugié à Berlin, 1698; — la d^{lle} veuve de M. Ferrier, médecin de la vallée de Pragelas en Dauphiné, *id. id.* — (Antoine), maître serrurier du Vigan, réfugié à Magdebourg, 1698. — (François) dit la Forest, de Moissac en Cévennes, réfugié à Wezel avec sa fille, 1698. — (Etienne), de St-Bonnet près Gap, avec sa femme et 2 enf., assisté à Genève d'un viatique pour la Suisse, 1701. — (Jean), de Sommières en Languedoc, chirurgien, 34 ans, mort à l'hôpital de Lausanne, janv. 1711. — (Jean) d'Anduze, maître d'école et chantre, assisté à Genève, 1704, mort à Lausanne, 1719. — (Pierre-Antoine) de Narbonne, étudiant en théologie à Genève (Petrus Antonius Ferrier narbonensis) décemb. 1729. — Paul *Férier*, officier dans l'armée hollandaise, 1700-1722.

2. FERRIER (JEAN-BAPTISTE) fut un vaillant capitaine, natif de Bonnioux en Provence [Haag, V 93] qui se signala par ses exploits en Languedoc¹ sous les ordres du baron d'Allemagne et dont nous avons parlé (t. I col. 912) comme ayant pris part aux faits de guerre dont la place de Ménoibre fut le centre de 1574 à 1578, faits que sa mort suivit de près (vers 1579)². Il eut pour fils JÉRÉMIE Ferrier, pasteur trop fameux né vers 1570, à Milhaud, village voisin de Nîmes.

Après avoir terminé ses études en théologie, Jérémie Ferrier fut, en 1596, donné

¹ Voy. Barjavel, Dictionn. de Vaucluse; voir aussi de Thon.

² Malgré la ressemblance du nom et la similitude du prénom, il faut se garder de le confondre avec Jean-Baptiste Ferrari (et non Ferrier) professeur milanais qui après avoir embrassé le protestantisme dans les vallées vandoises, enseigna les langues hébraïque et syriaque au collège de Die, de 1611 à 1615, et rentra de nouveau dans le catholicisme en 1616 (Voy. Arnaud, *Acad. protest. de Die*, 1872 in-8°, p. 42). Quoique M. Haag aient incliné vers cette opinion, Jérémie Ferrier n'a rien de commun avec ce Jean-Baptiste.

pour ministre à l'église d'Aumessas, mais il ne la desservit que quelques mois et l'année suivante il exerçait les fonctions pastorales dans celle d'Alais. Il ne tarda pas à acquérir une certaine réputation, puisque le P. Cotton lui fit faire sommation d'entrer en dispute publique avec lui. Ferrier, qui était ambitieux, n'eut garde de laisser échapper cette occasion de se produire, et il se rendit à Nîmes, avec l'intention de descendre dans la lice contre le fameux jésuite; mais le sénéchal, à qui le consistoire en avait demandé l'autorisation, afin que tout se passât régulièrement, refusa de l'accorder. Le jeune ministre eut alors recours à la presse et publia sous le titre d'*Essais*¹ un petit livre dans lequel il s'escrimait contre les jésuites, mais d'une manière si vague, si peu sérieuse, si pleine de prétention et de pathos, qu'on croirait qu'il se peint lui-même lorsqu'il dit à son adversaire (p. 14) : « ... Passe, c'est vostre « humeur de tout hasarder pour estre veu ; « de faire vos restes pour paroistre. Vous « jettés, après vos eslans, vos bouillons « sans mesure ni raison. » Cet opuscule est cependant précédé d'un éloge en vers latins par un autre adversaire du P. Cotton, le ministre Isaac Cheiron (IV, col. 284-85) et d'une épître de l'auteur datée du 20 janv. 1601. « A Messieurs faisans profession de vraye religion à Nîmes, » ce qui prouve qu'il avait toute leur approbation. En effet, il fut presque aussitôt (13 mars) nommé pasteur de Nîmes.

Ce fut sans doute en prenant possession de ses fonctions pastorales dans la chaire de Nîmes qu'il publia ses célèbres thèses de l'*Antechrist*, qui soulevèrent une véritable tempête. Le parlement de Toulouse le décréta de prise de corps; d'un autre côté, le synode national de Gap, auquel il avait été député, prit fait et cause pour lui. Afin de lui donner une preuve éclatante de sympathie, il le nomma vice-président, et il ordonna que la proposition soutenue par Ferrier, que le pape est

l'*Antechrist*, serait insérée dans la Confession de foi (voy. III, col. 1028). Henri IV, que cette déclaration imprudente blessa vivement, montra cependant assez de sagesse et de prudence pour assoupir cette affaire, et le partage de la Chambre mi-partie de Castres, devant laquelle Ferrier s'était pourvu, lui ayant fourni une occasion naturelle d'intervenir, il défendit de continuer les poursuites.

Le 15 avril 1603, au synode d'Uzès, les pasteurs Gigord et Ferrier furent ordonnés pour professeurs en théologie, lesquels ayant présenté leurs thèses imprimées aux commissaires députés par le synode pour leur faire subir l'examen, « a esté conclud que atandu le contantement que ceste compagnie a de leurs services et le tesmoignage qu'ilz en ont randu, il n'est besoin d'autre examen, ains qu'elle les reçoit et autorize pour docteurs et professeurs en théologie. M. Gigord pour l'acad. de Montpellier et M. Ferrier pour l'acad. de Nîmes » (reg. des Archiv. du Consist. de Nîmes, 7 mai 1603)¹. Ce fut pour l'acad. de Nîmes un heureux événement. Elle ne comptait alors que huit étudiants inscrits (*Bull.* III, 46) : Samuel *Toussaint*, Isaac *des Yssarts*, Josué Barbut, Gantelme de Nice, Paul *Brillegent*, Hipolyte *Gentilhomme*, Alexandre *Plon* et Isaac *Ferrier*. Un an après le nombre des élèves s'était si fort accru qu'il fallut fonder une seconde chaire de théologie, qui fut donnée à Jean *Moynier*, et l'année suivante une troisième, pour l'hébreu, que le synode national de Gap jugea nécessaire et dont *Alizier de Langlade* fut le premier titulaire. L'enseignement de Jérémie Ferrier apporta donc d'heureux fruits à l'académie de Nîmes.

Il était en même temps un pasteur fort rigide. Il prononça en novemb. 1606 un sermon dans lequel les magistrats nimois étaient si rudement tancés au sujet des « vices et malversations publiques » qu'il aurait pu s'ensuire un soulèvement populaire. Les quatre consuls présentèrent une requête au conseil de ville contre cette prédication; mais le Consistoire prit hautement le parti de son pasteur, déclara les consuls « grandement censurables de l'in- « deu recours qu'ils auroient fait au Con- « seil et a une compagnie composée de

¹ *Les Essais de Jérémie Ferrier*; l'an 1601 (n. l.), in-16 de 152 pages. Bibliot. de l'Arsenal, Théol. 9460. Contenant : 1. Discours de la vanité des Jésuites. 2. Le pourlil des Jésuites. 3. La papesse Jehane. 4. Les papes hérétiques. 5. Si la sainte Cène est sacrifice. 6. Si la bienheureuse vierge a droict de commander à nostre Seigneur Jésus-Christ.

¹ Notes de M. le past. Ch. DARDIER.

« plusieurs personnes d'autre religion » et les consuls retirèrent humblement leur requête et déclarèrent « au sieur Ferrier « estre infiniment desplaisants d'avoir pré-
« senté ladite requête qu'ils déclarent vi-
« cieuse... et ont les dits sieurs esté ré-
« conciliez tant avec l'Eglise qu'avec led.
« sr Ferrier » (reg. du 21 mars 1607, p. 259). Un autre sermon de lui, prononcé quelques années plus tard, ne causa pas moins d'émotion dans la ville. Il représenta en Consistoire que depuis plus d'un an les jésuites s'efforçaient de dresser un collège à Nîmes, qu'ils avaient institué déjà trois classes et soustrait du collège tous les enfants catholiques et plusieurs de la religion et que cela était contraire au privilège de ce collège lequel était de fondation royale ; il rapporta ensuite que le dimanche précédent (8 août 1610) :

« Faisant le préche de 8 heures du matin et exposant les versets 7, 8, 9 du ch. VI, liv. I de Samuel où il est dict que les devins et magiciens des Philistins leur conseillaient de renvoyer l'arche du Dieu d'Israël... il fait comparaison, comme le texte le requeroit, de l'idolatrie de l'Eglise romaine a celle des Philistins et monstrant comme les idolatres ont accoustumé par faulx miracles se confirmer en leurs erreurs... Que suyte de cella il recita un faulx miracle forgé par les jesuittes touchant ung de leur ordre nommé Henry Garnet, lequel avoit esté executé en Angleterre [en 1606] comme convaincu d'avoir voulu faire mourir le roy la reyne et leurs enfans... Que le jesuitte qui presche en ceste ville pour les papistes ayant distribué et donné plusieurs exemplaires [du portrait miraculeux de Garnet] despuis la mort de nostre roy [Henri IV] il a donné a cognoistre que suyvant la doctrine de ceulx de son ordre, il approuve telz assassinatz abominables, qualifiant martyrs et bienheureux ceulx qui les commettent ; et de là prit occasion de remonstrer au peuple le tort que se font ceulx qui ont des enfans d'en commettre l'instruction a telles personnes et adressant la parole aux magistrats, leur fait voir comme leur charge les oblige à empescher les jesuittes d'enseigner la jeunesse... etc., etc. sur quoi « Tous ceulx du consistoire ont déclaré le dict sieur Ferrier n'avoir aucunement excédé et n'avoir donné subget legitime d'offance a aucun de quelle qualité qu'il soyt, n'avoir rien dict qui ne serve

a maintenir la paix et le repos de l'Estat, et pourtant ont approuvé et approuvent tout ce qu'il a dict comme ayant esté saintement et devottement dict et a édification... (reg. du Consist.. p. 284).

Jérémie Ferrier était donc comblé de toutes les marques de la confiance de ses coreligionnaires. Le 8 mai 1607, l'église de Paris l'avait demandé officiellement, comme pasteur, au Consistoire de Nîmes. Celui-ci refusa, mais un peu plus tard (29 juill. 1609 ; registre X, p. 147), on consentit à le prêter pour six mois. En 1605, il avait été député à l'assemblée de Chatellerault ; en 1608 à l'assemblée de Gergeau ; en 1609 il représenta les églises du bas Languedoc au synode national de St-Maixent qui l'élut vice-président ; en 1611, enfin, il fut député de nouveau, avec Henri *Hardouin*, sieur de La Calmette, premier consul de Nîmes, à l'assemblée politique de Saumur, qui l'adjoignit à *La Case*, *Courtomer*, *Mirande* et *Armet*, chargés de porter en Cour le cahier des doléances. Ce voyage en Cour fut fatal. Tant d'estime lentement et vaillamment conquise, Ferrier devait la perdre en un jour. Elie Benoit, dans son *Histoire de l'Edit de Nantes*, scrutant les replis de ce caractère, nous dépeint Jérémie Ferrier comme un homme intéressé¹, fourbe, ambitieux, inconstant, brouillon, sans jugement, et peu capable des intrigues dont il eut l'imprudence de s'embarasser. Mais il avait, ajoute l'historien de l'édit de Nantes, assez de courage, l'esprit vif, l'imagination enflammée, une grande facilité à parler, un ton de voix impérieux, une véhémence dans l'action et dans le discours qui entraînait les auditeurs et qui ne leur laissait presque pas la liberté de lui contredire. Il est curieux de rapprocher de ce portrait celui que Tallemant des Réaux trace du même personnage : « Quoiqu'il ne fut ni docte ni éloquent, lit-on dans les *Historiettes*, il passoit pourtant pour un grand personnage dans sa province ; il étoit patelin, populaire, et pleuroit à volonté, de sorte qu'il avoit tellement charmé le peuple, qu'il le menoit comme il vouloit. » Tallemant ajoute que c'étoit l'homme du monde le plus avare, jusque là que, quand

¹ On voit par les notes de M. DARDIER que les reg. du Consist. abondent en preuves sur ce point.

il était député à quelque synode, « il vivoit si mesquinement, et recherchoit avec tant de soin les repues franches, qu'il épargnoit les deux tiers de ce qu'on lui donnoit pour sa dépense. » Avec un tel fond de caractère il était facile à corrompre.

Ce fut pendant son voyage à la Cour qu'il se laissa gagner. Dès son retour à Saumur, il prit ouvertement le parti du gouvernement, soutenant avec beaucoup de vivacité dans l'assemblée que les protestants devaient se contenter de l'édit de Nantes, tel qu'il avait été vérifié par les parlements; aussi, lorsqu'il se présenta devant celle de Sommières pour rendre compte de sa mission, le pasteur d'Uzès, *Faucher*, se faisant l'écho des bruits qui commençaient à courir sur son compte, l'accusa-t-il de trahison. L'assemblée repoussa cette imputation comme calomnieuse; mais, dans un voyage que Ferrier fit, en 1612, à Paris, les bruits prirent plus de consistance, on disait hautement qu'il se ferait papiste, en sorte que le synode national de Privas sentit la nécessité d'intervenir, pour prévenir, s'il en était encore temps, un grand scandale. Il rendit d'abord un décret qui exclut, pour l'avenir, les professeurs en théologie des assemblées politiques; puis, soumettant à une enquête rigoureuse la conduite du pasteur de Nîmes, et considérant qu'il avait quitté, sans congé, l'église de Paris, après avoir promis de la desservir; qu'il avait apporté beaucoup de négligence dans l'accomplissement de ses devoirs de professeur, à cause de ses fréquents voyages à la Cour et aux assemblées politiques; qu'il s'était ingéré dans le maniement des deniers ecclésiastiques, dont il s'était approprié une assez forte somme, il lui enjoignit d'écrire une lettre d'excuse à l'église de Paris, lui défendit de paraître, pendant six ans, aux assemblées politiques, et lui interdit l'exercice de ses fonctions dans le Languedoc. Dès qu'elle eut connaissance de cette sentence sévère, l'église de Nîmes se hâta d'envoyer à Privas d'*Agulhon* et *Barnier*, tous deux magistrats, *Arnaud Guérand* second consul, *Vestric-Favier*, du corps de la maison de ville, et les pasteurs *Suffrein* et *Chambrun*, pour demander qu'on lui laissât son ministre. Sur le refus du synode, les députés s'emportèrent contre les représentants des églises en dé-

clarant que Nîmes garderait son pasteur en dépit d'eux. Ce furent les deux ministres *Suffrein* et *Chambrun* qui portèrent la peine de cette sortie. Le synode les blâma fortement d'avoir accepté une semblable députation, et il ordonna que Ferrier irait remplacer *Chamier* dans l'église de Montelimart. Ferrier n'en tint compte; il continua à remplir ses fonctions comme auparavant, en sorte que le colloque du Lyonnais, assemblé à Oullins, le 23 août 1612, sous la présidence du pasteur *Roy*, le condamna comme rebelle, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le synode national, et suspendit le ministre *Mardochee Suffrein* comme fauteur de sa rébellion (Tr 232). *Suffrein* se retira à la fois de l'église et de l'académie, où, dès 1607, il avait succédé à *Alizier de Langlade*, et Ferrier partit pour Paris; mais, n'ayant probablement pas obtenu, tout d'abord, le prix de sa future apostasie, il se présenta devant le consistoire de Charenton, pour protester « de ne rechercher aucune autre vocation que celle du saint ministère, » protestation qui ne l'empêcha pas, fort peu de temps après, d'accepter la place d'assesseur criminel au présidial de Nîmes.

Pour braver ses ennemis avec éclat, il se hâta de retourner dans le Languedoc, et demanda d'être mis immédiatement en possession de sa charge. De son côté, le consistoire, ayant à sa tête le ministre *Chambrun* et le premier consul *Saint-Césaire*, se rendit en corps auprès des officiers du siège présidial, pour les prier de suspendre la réception, jusqu'à ce qu'on eût reçu la réponse aux remontrances et supplications que le conseil de ville avait envoyées au roi. Tout fut inutile; Ferrier fut installé, à l'heure même, dans la place, non pas d'assesseur criminel, mais de conseiller¹. Le consistoire le fit alors sommer, à quatre reprises, par « l'advertisseur » *Louis Dupont*, par *David Guérand* apothicaire, par *Monteils* avocat, et par le pasteur *Olivier*, de se présenter devant lui

¹ Sa nomination à l'office de « Conseiller du roi au siège présidial de Nîmes » fut faite par lettres patentes datées de Fontainebleau, 24 mai 1613. Il succédait à Jean de Lacroix et ce fut *Salomon Roussel* qui fut définitivement pourvu de cette charge le 11 septembre 1613. (PRADEL.)

pour répondre à l'accusation d'avoir déserté sa charge. Il refusa d'obéir, en disant que le colloque du Lyonnais l'ayant déposé, il se regardait comme libre. Le consistoire passa outre, et ordonna de procéder contre lui par admonitions publiques, sentence qui lui fut signifiée par les pasteurs *Bouton* et *Villaret*, et par les anciens *Baile* et *Fournier*. Ferrier répondit par un appel comme d'abus (M 668). Dès lors, le consistoire porta l'affaire devant le synode provincial, qui, le tenant pour « obstiné dans ses péchés, roidi dans ses rébellions et désobéissances, et endurci dans son impénitence, » ordonna au pasteur *Brunier* de lancer contre lui, du haut de la chaire, le dimanche 14 juillet 1613, un sentence d'excommunication, conçue en ces termes :

« Ledit M. Jérémie Ferrier est un homme scandaleux, incorrigible, impénitent, indisciplinable ; et, comme tel, après avoir invoqué le nom du Dieu vivant et vrai : au nom et en la puissance de notre Seigneur J.-Ch., par la conduite du Saint-Esprit et l'autorité de l'Eglise, nous l'avons jeté et le jetons hors de la compagnie des fidèles, afin qu'il soit livré à Satan ; nous l'avons retranché et le retranchons de la communion des Saints, déclarant qu'il ne doit plus être censé ni réputé pour membre de J.-Ch., ni de son église, mais tenu comme un païen et un péager, pour un profanateur et contempteur de Dieu ; c'est pourquoi nous exhortons les fidèles, et leur enjoignons, au nom de notre Maître, de ne plus converser avec cet enfant de Bélial ; mais de s'en éloigner et séparer, en attendant, si en quelque manière, ce jugement et cette séparation, à la destruction de sa chair, pourra sauver son âme, et lui donner de l'effroi pour cette grande et redoutable journée, en laquelle le Seigneur viendra avec les milices de ses Saints, pour rendre jugement, et convaincre les pécheurs de tous leurs crimes et impiétés, et tous les méchants des desseins pervers, des mauvaises paroles et des œuvres abominables qu'ils auront commises contre Dieu et contre son Eglise. Amen. — Maudit est celui qui fait l'œuvre du Seigneur lâchement. Amen. — S'il y a quelqu'un qui n'aime pas le Seigneur J.-Ch., qu'il soit anathème. Maranatha. Amen. — Viens, Seigneur Jésus, viens. »

On dirait une formule d'excommunication empruntée au moyen âge.

Ferrier put braver néanmoins le synode du bas Languedoc. Le lendemain même du jour où il avait été excommunié, il se rendit au présidial, escorté par quelques archers du prévôt. A son retour, il fut hué par une bande d'enfants auxquels se joignirent bientôt des hommes du peuple, qui le poursuivirent à coups de pierre, en l'appelant traître Judas. Il se réfugia dans la maison du lieutenant principal au siège présidial, et pendant qu'il s'y cachait tout tremblant, l'attroupement, se portant contre sa maison, où se trouvait sa femme prête à accoucher, saccagea tout, brûla les meubles et brisa les fenêtres¹. L'intervention des consuls et du consistoire lui-même apaisa promptement l'émeute ; mais elle se ralluma lorsqu'on apprit que, pour punir la ville, la Cour avait ordonné la translation du siège présidial à Beaucaire, et avait enjoint à la Chambre de l'édit de Castres d'informer contre les coupables. Le calme toutefois ne tarda pas à se rétablir, et après cinq mois de sollicitations, le roi consentit à accorder des lettres d'abolition².

Ferrier, que les consuls avaient fait évader, s'était cependant retiré à Beaucaire. On a dit qu'il y abjura la religion protestante ; mais c'est une erreur, il était trop habile pour tant se presser. De Beaucaire il vint à Paris, où il ne se fit même pas catholique tout de suite, à ce qu'affirme Tallemant des Réaux : il ne se convertit

¹ Il fit imprimer sur le moment même un récit des faits (en 63 pages in-4°) dont un exemplaire se trouve à la Biblioth. nat. mss. fr. n° 20,965, f° 153. En voici le titre : *Considérations d'état sur les mémoires envoyés par les consuls de Nîmes aux Deputés généraux des Eglises P. R. de France résidens pres de LL. MM., a la justification des calomnies faulsement imposées au s^r Ferrier cy-devant ministre au dit Nîmes, avec une exhortation a luy mesme le conjurant par des raisons invincibles d'embrasser la Foy et Religion Catholique. 1613 (sans lieu). Snivi de : *Récit véritable de l'emotion faicte a Nîmes le 15 juill. 1613 contre le sieur Ferrier*. — Dans le t. XI p. 103 des registres du Consistoire de Nîmes on lit que le 27 août 1614, le libraire-imprimeur *Vaginard* fut censuré pour avoir imprimé sans permission de la C^e un certain livre intitulé *La métamorphose de J. Ferrier*.*

² Un écrivain anonyme, mais huguenot, raconte avec détail toute cette affaire dans des *Mémoires sur l'emotion arrivée en la ville de Nîmes*, lesquels ont été publiés dans les Archives curieuses de Cimber et Danjou. T. I de la 2^{me} série.

que quand le clergé par l'intervention de *Du Perron*, lui eut assuré une bonne pension. Après son abjuration, il combattit ce qu'il avait avancé au sujet de l'Antechrist, dans un livre qui parut sous ce titre : *De l'Antechrist et de ses marques, contre les calomnies des ennemis de l'Église catholique*, Paris, 1615, in-4°. Il eut l'audace d'en envoyer un exemplaire à *Du Plessis-Mornay*, qui lui répondit les plus cruelles vérités. Dix ans plus tard, le gouvernement lui fit l'honneur de l'employer, pendant la guerre de la Valteline pour défendre contre les écrivains aux gages du cabinet de Madrid, l'alliance de la France catholique avec la Hollande protestante. C'est alors que sous le titre : *Le catholique d'état ou Discours politique des alliances du roi très chrétien, contre les calomnies des ennemis de son état* (Paris, 1625, in-8°; 3^{me} édit., Paris, 1626), il mit au jour un ouvrage estimé un des meilleurs du recueil *Du Châtelet*, où il prit, contre les partisans de l'Espagne, la défense de la politique de Richelieu et de l'alliance de la France avec les puissances protestantes. Cet ouvrage lui gagna la faveur du cardinal, qui le fit nommer, en 1626, conseiller d'état et privé, et qui voulut qu'il accompagnât le roi dans le voyage de Bretagne. A son retour, Ferrier tomba malade de la fièvre et fut emporté le 26 sept. de la même année.

Les actes du synode de Gap parlent d'un livre de Ferrier, intitulé Ἰστορίαι καὶ λόγοι, qui avait été imp. avant 1603, et dont le synode l'engagea à donner une seconde édition. Il s'agit, sans doute, des fameuses thèses sur l'Antechrist. Nous n'avons pas trouvé trace de cet ouvrage.

La femme de Ferrier, Isabeau de *Guiraud*, resta fidèle à sa religion jusqu'à la fin de ses jours, car elle fut enterrée le 21 janv. 1659, au cimetière protestant de la rue des SS. Pères. Mais deux de ses enfants se firent catholiques, qui tous deux périrent de mort violente. Le fils fut tué, en 1638, par des laquais; la fille, dont la dixième satire de Boileau a stigmatisé les honteux petits méfaits et ceux de l'avare, son mari, le lieutenant criminel Tardieu, fut assassinée par des voleurs, en 1665.

Ferrier et sa femme avaient eu 9 enfants¹ : 1° ARNAUDE, morte en juill. 1610;

2° une autre fille baptisée le 30 avril 1604 ; 3° JEHAN, né le 27 août 1602, parrain Jehan *Ferrier* étudiant en théologie, marr. d^{lle} Catherine *du Jardin*; 4° BERNARDINE, née le 13 août 1603, marraine Bernardine *d'Airebaudouze*; 5° TRISTAN, 24 juin 1605, — 12 nov. 1606, parrain M. *de S. Chaptes* et marr. M^{me} *d'Agulhonet*; 6° FRANÇOIS, né le 11 avril 1607, parrain Mardochée *Suffren* ministre et marr. Jehanne *de Constans*; 7° FERNANDE, 7 oct., — 17 nov. 1609, parrain M. *de Baudan* et marr. Fernande de Baudan; 8° JEHAN, né le 9 nov. 1610, parrain Jean *de Brueis* conseiller au présidial et marr. Esther *de Mazandier*; 9° MARIE, la lieutenant-criminelle.

Enfin un détail inattendu nous est donné par le cavalier Bernin dans le *Journal du Voyage* qu'il fit en France en 1665¹, c'est que Ferrier possédait une belle collection de médailles qui passa après lui à un de ses fils, lieutenant d'artillerie, puis à sa fille, Marie, collection assez importante pour avoir été achetée par le roi après le décès des Tardieu.

1. FERRIÈRES (JEAN DE), seigneur de Maligny [Haag, V 97], appartenait à l'une des plus illustres maisons de la Bourgogne. = *Armes* : d'argent au sautoir engrelé de gueules. Ferrières est aujourd'hui un hameau du départem. de l'Yonne² (environ 220 habit.). Ces de Ferrières étaient des officiers distingués, et très dévoués, de la maison de Bourbon. JEAN, grand-père du Jean dont nous voulons parler, mort en 1496 avait été conseiller et chambellan des duc Jean de Bourbon et Pierre de Beaujeu; il avait épousé en deuxième nocces, Marie de Damas, dame de Maligny et avait laissé d'elle deux fils : PHILIPPE, qui eut la terre de Ferrières, et FRANÇOIS, qui eut celle de Maligny. François, chambellan du fameux connétable de Bourbon, plut à une vertueuse (Brantôme) demoiselle de cette maison princière, Louise de Vendôme, sœur de Louis de Vendôme, prince de Chabanais, vidame de Chartres etc., et les deux amoureux furent officiellement fian-

¹ Publié par M. Lud. Lalanne dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1885).

² Il y a des gentilshommes du nom de Ferrières en Bretagne, portant 3 fers à cheval; en Normandie, 6 fers à cheval (3, 2, 1); en Saintonge les fers à cheval se transforment en 6 écussons de gueules.

¹ Notes de M. Ch. SAGNIER.

cés en 1516. Mais c'était malgré le frère de la future, qui entendait hautement garder pour lui tous les biens de sa sœur et qui pour la punir de s'être passée de son consentement la tint un an et demi dans une dure captivité et ne lui rendit la liberté et la permission de se marier que moyennant une transaction par laquelle François de Ferrières abandonna toute espèce de droit sur les biens de sa future femme. Il signa, mais le jour même (11 fév. 1519) et dans tout le cours des négociations qui suivirent, il se rendit chez deux notaires de Paris pour y rédiger et signer de vives protestations contre les actes qui lui étaient arrachés. Le mariage fut conclu au mois de septembre et le beau-frère, Louis de Vendôme, mourut en 1526.

JEAN de Ferrières, le premier fils issu de ce mariage, fut un des plus vaillants et des plus fermes soutiens de la cause protestante, comme l'un des plus illustres par sa naissance puisqu'il était apparenté par sa mère aux maisons de Vendôme, de Bourbon, de Montmorency et de Chastillon. Il était tout jeune homme (né vers 1521) lorsque son père, connaissant « le bon vouloir qu'il avoit aux lettres et apprendre science, » lui conféra (fév. 1538) deux bénéfices qui étoient à la collation du seigneur de Maligny « pour luy aider à s'entretenir aux écoles ¹. Mais à peine arrivé aux écoles, l'étudiant se laissa gagner aux nouvelles doctrines religieuses et en fit hautement profession comme il est permis de l'induire de l'exhérédation formelle prononcée contre lui par ses père et mère dans le testament conjoint dicté par eux ² le 23 déc. 1539. Voici la clause : Sa dureté froide et sans rémission ne nous paraît pouvoir être expliquée par aucune autre cause que l'indignation religieuse : « Pour le cas commis contre eux et leur volonté » par Jean de Ferrières leur filz, et qui est contenu en la déclaration par luy baillée, escripte et signée de sa main, cy attachée ³, les diz testateurs de leur pure franche et libre volonté, l'ont dès

¹ Acte, aux archives du chat. de Maligny, cité par Léon de Bastard (Vie de J. de Ferrières) L. de Bastard, de l'École de Chartres, mort en Chine, était originaire et habitant de la contrée.

² Archives d'Eure-et-Loir.

³ Elle n'y est plus, mais il semble bien que ce devait être une profession de foi.

« a présent exhéredé, privé et débouté de tel droit successif que par leur décès lui pourroit advenir en leurs biens, sans qu'ilz entendent que jamais il y puisse héreder, prendre et appliquer à son profit aucune chose. »

Quoi qu'il en soit, on le trouve bientôt (en 1544?) lieutenant d'une comp^{ie} de 40 lances commandée par son cousin germain, Fr. de Vendôme, vidame de Chartres, laquelle fit la campagne d'Italie et prit honorablement part à la bataille de Cerisolles (14 avril 1544). La mort de son père survint peu après et le rendit, en dépit du testament ¹, seigneur de Maligny. En 1549, il était à Rome, attaché militaire à l'ambassade de France; en octobre 1552, il servait en volontaire au siège de Metz défendu par le duc de Guise contre les Allemands; après quoi il rentra dans sa charge de lieutenant de la comp^{ie} de son cousin dont la mort, arrivée le 22 décemb. 1560, le mit en possession du titre de Vidame de Chartres ² et de seigneuries considérables.

Ses opinions religieuses bien connues, ses liens étroits avec son frère cadet EDME de Ferrières, que les historiens appellent ordinairement le « jeune Maligny » dont nous parlerons plus loin, surtout la participation très active de celui-ci à la conjuration d'Amboise, persuadèrent Charles IX et Catherine de Médicis de s'assurer, comme d'un dangereux personnage du nouveau Vidame et ils donnèrent l'ordre (6 janv. 1561), au maréchal de Tavannes, gouverneur de la Bourgogne, de le faire appréhender en son château de Maligny où il s'était tranquillement retiré. Tavannes, quoique brave à toute épreuve, fit observer que Maligny était un château solidement assis, qu'il était bien pourvu de vivres et d'artillerie, et que le maître du lieu y faisait bonne garde avec 30 ou 40 soldats résolus, que

¹ Il fit partage, 6 juin 1543, de la succession paternelle avec sa sœur BERAUDE de Ferrières qui épousa, 17 avril 1559, le seigneur bourbonnais Jean de La Fin s' de Beauvais-la-Nocle (Archiv. d'Eure-et-Loir).

² Le Vidame (vice-dominus) était l'administrateur et le défenseur des biens temporels d'un évêché, rarement d'une abbaye. Les évêques d'Amiens, Beauvais, Cambrai, Châlons, Chartres, Laon et six autres en France avaient des Vidames. Le Vidomme de Genève jouait un grand rôle dans l'histoire de cette ville lorsqu'elle était épiscopale.

pour l'attaquer il lui faudrait mettre en mouvement le quart de l'effectif dont il disposait, que mieux vaudrait donc user d'adresse et temporiser ; pendant ces pourparlers, le sire de Maligny s'esquiva du château, se retira dans ses terres du Nivernais puis, au commencement de 1562, rejoignit le prince de Condé à Meaux. et dès lors il ne quitta plus la fortune de ce chef du parti protestant. Pendant que le prince occupait Orléans, il se rendit en Normandie, d'accord avec lui afin d'y faire s'il était possible « quelque bon service au roi et à la cause. » En effet, il arriva bientôt à Rouen, avec Jean de La Fin, son beau-frère, et dans cette ville ils reçurent une députation des habitants du Havre qui demandaient protection contre leur gouverneur Jean de Cros ou de Croses (V, col. 539) qui les pressurait et contre le duc d'Aumale qui tenait la campagne en devastateur. La ville offrait de se remettre entre les mains du Vidame. Il y entra le lendemain (16 avril 1561), et fit si bien qu'il entraîna le gouverneur dans son parti. De Crose bien que catholique fut mis à mort un peu plus tard (1562) pour avoir défendu Rouen contre l'armée royale.

Peu de temps après, *La Barre* lui apporta, de la part de Condé, l'ordre de passer en Angleterre (juillet 1562), avec *Briquemault* et *La Haye*, maître des requêtes et surintendant de la maison du prince, pour demander des secours à la reine Elisabeth. L'abbé Pleuvri, auteur d'une Histoire du Havre-de-Grâce, raconte que les plénipotentiaires de Condé refusèrent d'accéder à la demande fort naturelle des Anglais qui exigeaient qu'on leur livrât le Havre comme place de retraite, et qu'ils revinrent en France sans rien conclure ; mais que Condé leur enjoignit de retourner en Angleterre et de souscrire à cette condition, récit confirmé par les dépêches de l'ambassadeur de France des 21 et 22 août 1562¹. Ce fut le traité de Hamptoncourt, que les envoyés du prince de Condé signèrent le 20 septemb. et par lequel le Havre devait être livré aux Anglais pour être occupé par 300 hommes de troupes anglaises, conjointement aux 1000 Français. Il était formellement convenu que cette occupation avait lieu seulement pour

la défense du prince de Condé et de ses partisans, et pour la protection des sujets du roi de France persécutés par les Guise, qui empêchaient, contrairement aux édits royaux, l'exercice du culte réformé ; mais que cette occupation serait temporaire, que l'Angleterre ne changerait rien à l'administration des villes occupées (prévision d'une occupation pareille de Rouen et Dieppe), et qu'elle retirerait ses troupes aussitôt qu'on lui aurait restitué Calais, qui lui appartenait, et cent mille écus de subsides avancés par elle.

Le lendemain de la signature du traité de Hamptoncourt, l'ambassadeur, ce même Paul de Foix qui avait été arrêté avec *Du Bourg* (V col. 574), demanda l'extradition, non seulement des négociateurs, mais de *Saint-Aubin*, de *La Roque*, de *Verligny*, de *Georges de Mare*, garde de l'artillerie du Havre, de *Jean Feray*, du bailli de Dieppe et de *Bochart*, receveur de Rouen, comme criminels de lèse-majesté ; il est inutile d'ajouter que le gouvernement d'Elisabeth refusa de les livrer. Mais le Vidame de Chartres paya pour tous en ce que la confiscation de tous ses biens fut prononcée et si rigoureusement exécutée qu'il demeura désormais très pauvre.

Dans la suite des guerres civiles, nous le retrouvons servant la cause protestante de ses conseils et de son épée. Il fit glorieusement son devoir (voy. de Thou) à la bataille de St-Denys (nov. 1567), et à la vaillance il joignait un esprit très fin. « Nourri aux affaires de la Cour, savant aux despens des siens et de lui-même, » dit d'Aubigné, il fut un de ceux qui s'opposèrent le plus énergiquement à ce que Condé prêtât l'oreille aux propositions astucieuses que la reine-mère lui avait fait faire par Combaut, en lui prouvant que c'était un piège. Le prince suivit son avis et continua sa marche au-devant de l'armée allemande, commandée par Casimir, que le vidame de Chartres fut chargé d'aller complimenter.

En 1568, la guerre s'étant rallumée, Jean de Ferrières leva un corps de troupes en Normandie et le conduisit à *Andelot*. La haute position qu'il occupait dans le parti et la connaissance qu'il avait de la Cour d'Elisabeth d'Angleterre, le firent désigner par ses coreligionnaires, dont toutes les ressources financières étaient épuisées,

¹ Bibl. nat. mss. fr., Suppl. 3008, n.

pour repasser le détroit et solliciter la continuation des subsides. Dans ce but il s'embarqua avec sa femme, à La Rochelle, vers la mi-avril 1569. Il avait en effet contracté un modeste mariage, vu d'assez mauvais œil par les siens et par la reine de Navarre, avec une dame rochelaise, Françoise Joubert fille de Fr. Joubert sr de Lannerey, conseiller et maître des comptes du roi François I^{er}, laquelle était veuve de Charles Chabot que les huguenots avaient mis à mort comme traître (voy. III col. 988). Le Père Le Laboureur, dans ses Addit. aux Mém. de Castelnau parle d'elle cependant en termes favorables lorsqu'il dit du vidame que c'était « un gentil-homme vaillant, de grande entreprise et des plus ardents aux intérêts de sa religion, aussi bien que sa femme. » Ce voyage en Angleterre ne fut pas sans quel succès.

Le 13 septembre 1569, une procédure depuis longtemps instruite au Parlem. de Paris contre les chefs du protestantisme aboutit à une condamnation à mort prononcée contre *Montgomery* et contre lui. On les pendit en effigie sur la place de Grève. C'était dangereux ; il ne quitta donc pas immédiatement l'Angleterre. Il y était encore au mois de septemb. 1570. Au commencement d'octobre il débarquait à Dieppe et arrivait à Paris, où la populace le reçut si mal, qu'on tua ou blessa plusieurs de ses gens. Cela passa pour une attaque de voleurs, mais il se tint prudemment aux champs plus qu'à la ville. Survint le coup de la Saint-Barthélemy. A la nouvelle de la blessure de l'amiral, tenant pour certain « que c'estoit l'entrée de la tragédie, laquelle se paracheveroit bientôt, » il pressa, à plusieurs reprises et « avec grande véhémence, » les chefs huguenots de s'éloigner sur-le-champ de Paris ; il ne fut pas écouté ; mais s'il ne réussit pas à soustraire ses compagnons d'armes au sort déplorable qui les menaçait, il sut garantir au moins sa propre vie, grâce à la précaution qu'il avait prise de se loger au faubourg St-Germain. On conserve au Musée britannique (miss. *Lansdown.*, n^o 44. 77) la lettre

¹ Une quinzaine de *Lettres* inédites de lui se conservent à la Biblioth. Cotton., Musée britannique, et font partie des recueils cotés *Caligula* E. v, vi, ix, xii. M. de Bastard en a publié quatre.

où il raconte à lord Burghley la manière dont il échappa à la mort¹. Strype nous apprend, dans ses Annales, qu'il chercha un asile en Angleterre, où il débarqua le 7 septembre, et qu'Elisabeth, touchée de compassion, écrivit en sa faveur au roi de France. Il ne quitta pas l'Angleterre avant la fin d'octobre 1574 où il s'embarqua pour Flessingue avec une troupe de réfugiés français qui voulaient aller joindre le prince de Condé en Allemagne. Il rentra en France pour servir la cause de Henri IV. Ce prince le garda auprès de sa personne, dans le Midi, et le nomma commandant de la place de Casteljaloux, poste qu'on le trouve exerçant au mois de janv. 1584 (*Corresp. d'Henri IV*, t. I, 634) et qui ne manquait pas d'importance étant sur la frontière de Saintonge, mais qui convenait à son âge avancé (65 ans). Sa fin fut pitoyable. Comme il guerroyait le long de la côte, dans les rangs protestants, contre les troupes de terre et de mer de la Ligue, il fut fait prisonnier et conduit à un capitaine de galères, nommé le capitaine Carles, qui exigea d'un prisonnier de cette importance une forte rançon et ne l'obtenant pas, car Jean de Ferrières n'avait rien, le fit enchaîner à fond de cale dans une galère et l'y laissa mourir. D'Aubigné parle (*Hist. univ.* t. III) de gentilshommes protestants jetés aux galères qui furent délivrés au mois d'avril 1586 et dont il dit qu'ils avaient été « compagnons du vidame de Chartres que Carles fit mourir lié à la soute, ne pouvant croire qu'un homme de si bonne maison ne put payer rançon. Ce seigneur de grande marque, que le roy de Navarre appelait son oncle, étoit sous la coursie [chemin entre les bancs] quand la batterie se faisoit. »

Il nous reste à parler du jeune Maligny. Edme de Ferrières, plus communément appelé Maligny le jeune, fut un des chefs de la conjuration d'Amboise. Sauvé d'une mort certaine par un écuyer du prince de Condé, nommé de Vaux qui lui devait son emploi, il se retira dans la Provence, tandis que son frère, soupçonné d'avoir aussi trempé dans la conspiration, quittait la Cour de son côté. Maligny, de concert avec *Mouvans* et par ordre de Condé, à ce que rapporte Davila, conçut l'audacieux projet de se saisir de Lyon, où les Réformés étaient en assez grand nombre. A cet

effet, il recruta parmi les soldats de *Mont-brun* quelques aventuriers qu'il introduisit dans cette ville par diverses portes et sous divers déguisements. Colonia porte à 1200 le nombre des huguenots qui s'étaient ainsi glissés dans la ville sans être découverts, grâce au mouvement qu'occasionnait la foire d'août. Ils devaient être soutenus, dit-il, par 500 autres domiciliés dans la ville, par 300 Genevois qui avaient ordre de se rendre sous les murs de Lyon au jour marqué, par des troupes de Provence et par un corps de cavalerie qu'on attendait de France. Parmi ces gens de guerre, il y avait plusieurs capitaines expérimentés qui avaient fait les guerres du Piémont, tels que le bourguignon *La Rivière*, le provençal *Châteauneuf*, les auvergnats *Malcault* et *Belime*, les deux frères *Péruault* du Vivarais. Colonia, qui attribue, sans aucune espèce de preuves, nous osons l'affirmer, à *Calvin*, à *Bèze* et à *Spifame*, tout le plan de l'entreprise, passe sous silence le contre-ordre donné par le roi de Navarre, et cependant il est certain que, sans ce contre-ordre, Maligny se serait emparé de Lyon. Sentant l'impossibilité de faire traverser à ses soldats toute la France, pour les conduire à Limoges, comme on le lui mandait, sans éveiller les soupçons et sans s'exposer à être taillé en pièces, il résolut, après mûre délibération, de congédier les bandes qui s'approchaient de Lyon et d'évacuer la ville; mais un crocheteur qu'il avait imprudemment introduit dans une des maisons où il avait formé des dépôts d'armes, communiqua au gouverneur les soupçons qu'il avait conçus. La maison fut cernée à l'entrée de la nuit. Il s'y trouvait une cinquantaine de soldats qui se défendirent vigoureusement. Maligny, logé près de là, accourut à leur secours avec une quinzaine de gentilshommes, et les archers furent repoussés jusques sur le pont de la Saône dont les protestants s'emparèrent. Selon Davila et Colonia, les catholiques ne tardèrent pas à les en chasser; selon les écrivains protestants et de Thou, pas un seul catholique n'osa sortir de son logis, et Maligny resta maître, pendant plusieurs heures, de toute la ville entre le Rhône et la Saône, en sorte qu'il n'est pas douteux qu'il se fût saisi de Lyon, s'il avait été soutenu; mais les conjurés qu'il avait con-

tremandés s'imaginèrent que les catholiques leur avaient tendu un piège pour les attirer dehors et les égorger, et ils restèrent barricadés chez eux. Se voyant abandonné et craignant d'être écrasé dès que le jour paraîtrait, Maligny se retira dans son logis; puis la réflexion lui présentant le danger sous un aspect plus terrible, il s'enfuit secrètement à Genève, dit Colonia, en laissant au capitaine *Castelneau* le soin de faire disparaître les traces de la conjuration. Presque tous les conjurés sortirent de Lyon sans obstacle. le gouverneur favorisant lui-même leur fuite, de peur de les réduire au désespoir. A la nouvelle de cette entreprise, le maréchal de Saint-André s'empressa de courir à Lyon. Il fit arrêter beaucoup de personnes, entre autres les deux frères *Changy* et *La Brosse*, qui fut, à deux reprises, soumis à une torture telle que jamais homme n'en subit une pareille sans mourir. Quelques-uns des prisonniers furent pendus; les autres rachetèrent leur vie en payant de fortes rançons à l'avidé maréchal.

Edme Maligny s'enfuit à Genève, « dont plus ne revint, » dit Bantôme, car en se baignant dans le lac, il se noya dans un sable mouvant; l'on courtut après luy, mais il s'en alla grand erre. » (Brant. éd. Lalanne, IV 340). Il mourut sans héritier (*Collect. Du Chesne*, vol. 68), et son frère n'ayant pas laissé non plus d'enfant de sa femme Françoise Joubert, le vidame de Chartres passa dans la famille de Jean de *Lafin*, mari de Béraude de Ferrières.

(Léon de Bastard). Vie de Jean de Ferrières, Vidame de Chartres, par un membre de la Soc. des Sc. historiques et nat. de l'Yonne; Auxerre, Perriquet et Bonillé, 1858, in-8°, 283 pag. et portrait du Vidame.

2. FERRIÈRES (PONS DE), baron de BAGAT¹ en Quercy [Haag, V 100], second fils de Jean de Ferrières, servit en 1552, sous le roi de Navarre avec le grade de capitaine de cavalerie. Il mourut vers 1561, laissant de son mariage avec Jeanne de *Beynac*; 1^o FRANÇOIS, qui suit; — 2^o ANTOINE, tué à la déroute de Vers; — 3^o LOUISE, qui mourut avec la réputation d'un des meilleurs esprits de son temps; — 4^o CATHERINE, femme du sieur de Puyparla;

¹ On a Bagat et Ferrières dans l'arrond. de Cahors (Lot).

— 5^e JEANNE, épouse du sieur de Mont-Lausun; — 6^e MARIE, épouse du sieur de Brugnol, après la mort duquel elle se remaria avec le sieur *de Marcous*.

François de Ferrières combattit vaillamment à Dreux, où il fut blessé et fait prisonnier, puis à Jarnac et à Moncontour. En 1586, le roi de Navarre lui donna une compagnie de cent arquebusiers à cheval. En 1588, Henri III lui confisqua ses biens, dans la possession desquels il ne rentra qu'en 1595. La même année, il assista à l'assemblée politique de Saumur. De son mariage avec Antoinette *de Bonnefous*, célébré en 1557, naquirent six enfants : 1^o PONS, mort jeune; — 2^o PIERRE, qui épousa successivement Jeanne *de La Boissière*, Susanne *de Mauzac*, Marguerite *de La Burgade* et Angélique *Days*, mais qui ne paraît pas avoir laissé de postérité; — 3^o JEAN, sieur d'Aumont, qui prit pour femme Andiette *de Jouan*, fille du lieutenant principal au siège présidial d'Armagnac et procureur-général du roi de Navarre, celui-là même qui assista comme député de la Guienne, aux assemblées politiques de Saint-Jean-d'Angély, en 1582, et de La Rochelle, en 1588; Jean était lui-même procureur du roi en la sénéchaussée d'Armagnac et il y fut pourvu de l'office de lieutenant particulier, après résignation (15 sept. 1609) d'Henri *Leverrier*, par lettres patentes du 10 mars 1601¹; — 4^o ABEL, qui suit; — 5^o PAUL, marié avec Claire *de Bonnal*, fille du sieur de *La Rouquette*; — 6^o ANNE, femme du seigneur de *Cezzerac*. Resté veuf, le baron de Bagat se remaria avec Antoinette *de Rams*, qui ne lui donna qu'une fille nommée MARIE, épouse d'un sieur de *La Rouquette*.

Abel de Ferrières ayant été appelé par son père à recueillir son héritage, cette préférence, dont le mss. (*Fonds S. Magloire*, n^o 132), où nous puisons nos renseignements, n'explique pas le motif, occasionna un long procès. Abel avait servi avec ardeur la cause de Henri IV; il avait combattu à Coutras, à Ivry, et avait été grièvement blessé au combat de Villemur. Il mourut, en 1641, laissant de sa femme Esther *de Vivans*, qu'il avait épousée en

1608, deux enfants, FRANÇOIS, qui suit, et SUSANNE, alliée au sieur de *Panassou*.

François apprit le métier des armes en Hollande où il alla servir dès 1628. Il y passa trois ans et y fut fait prisonnier. Rentré dans sa patrie, il fit, en 1635, la campagne de Flandres avec l'armée française. L'année suivante, il épousa Sara *de Chandieu*, qui lui donna PIERRE-HENRI, ESTHER et MARIE. Nos renseignements ne s'étendent pas plus loin.

3. FERRIÈRES (DE). Une famille du même nom que les précédentes, mais beaucoup moins notable, existant en Saintonge, au XVI^e siècle. Elle figure abondamment sur les registres de l'église réformée de La Rochelle et ses titres de noblesse, datés de 1683, se trouvent dans les minutes du notaire Juge. = *Armes* : de sable à l'écrevisse d'argent. L'un de ses membres, FRANÇOIS de Ferrières, marié avec Colette *Morisson* et en deuxièmes nocces avec Anne *Eveillard* (ci-dessus, col. 174), fut choisi par les Rochellois, en 1574, pour faire partie du conseil extraordinaire du maire et député en 1581 par le Consistoire à l'assemblée générale de Chastillon. Il eut du 1^{er} lit : SAMUEL, bapt. au préche, 14 septemb. 1591; autre SAMUEL, bapt. le 10 juill. 1593, conseiller au présidial de 1617 à 1631, qui s'était retiré au camp royal à la fin du siège (Arcère, II 286) et qui eut de son mariage avec Marie *Genay* une fille, SARA, bapt. le 16 mars 1619 et mariée au préche avec Charles *Bolzunce* (ci-dessus, II col. 149). Samuel eut encore : JEANNE, en 1580; JEAN, nov. 1582; JACQUES, bapt. en septemb. 1594, écuyer, sr de Roiffé et du Grandfief; ESTIENNE, écuyer, sr de Grandfief, gouverneur de St-Martin de Rhé, 1636-50. Ce dernier eut de son mariage (au préche) avec Marie Du Puy : ESTIENNE, écuyer, sr de Villeneuve, capitaine au régim. de Navarre; ANNE, bapt. au préche, juill. 1631, femme de René de Gonzabatz, écuyer, sr de Villepart, capitaine de vaisseau; FRANÇOIS, bapt. au préche, 15 janv. 1636; parrain, Jaq. de Ferrières; autre FRANÇOIS, 30 nov. 1643, redevenu catholique, capitaine de vaisseau, tué au combat de Messine, 1676, enterré dans la chapelle de Ferrières en l'île de Rhé. (RICHEMOND.)

4. FERRIÈRES (Autres seigneurs de), voyez aux nom Bayard, Grantrye, Guillot.

¹ Il prêta serment, la main levée à Dieu, comme étant de la qualité de l'édit. (FRADEL.)

5. FERRIÈRES (PIERRE DE), « de Tholoz», reçu habitant de Genève, 17 juin 1554. — François Ferrière, nommé conseiller clerc au parlem. de Toulouse en 1551, victime de la St-Barthélemy dans la même ville, 1562. — Autre François Ferrières, marchand à Toulouse en 1577, établi en 1579 à Montauban. C'est de lui que paraît descendre une nombreuse famille de commerçants qui habita jusqu'à la Révocation cette dernière ville, d'où elle émigra à Genève et en Hollande. D'après une notice, d'une longueur et d'une importance démesurées, publiée par M. A.-J. Enschédé (*Bull. des ég. wall.*, t. II), elle a produit un seul personnage de quelque notoriété : Jean Ferrières, consul de Montauban en 1638, capitaine d'une compagnie bourgeoise fournie par la ville à l'armée du roi en 1651, mort en 1652. Son petit-fils Isaac (1675-1747) fils de Paul Ferrière, passé en Hollande, fonda aux Indes, dans la colonie de Berbice, une plantation de café et de cacao qu'il avait nommée « Montauban. » Signalons encore : Jean Ferrière, marchand à Montauban et Jeanne de Bousquet sa femme ainsi que Isaac, fils de Jean, marchand, et Antoinette de Rujol sa femme, tous de Montauban, lesquels font leurs testaments à Genève, en 1699 (*L. Pasteur not.* X 41-50). — André Ferrière, ancien de Cournonterral au colloque de Montpellier, 1562. — (Jean), ministre à Port-Sainte-Marie en Agenois, 1566-78. — (Antoine), seigneur de Chappes, avocat renommé, victime de la St-Barthélemy à Paris, 1572. — (Jean de), secrétaire de Jeanne d'Albret ; Bernardine de Florence, sa veuve, préside au contrat de mariage de leur fille Gratiane de Ferrière avec Bernard d'Estrate, à Lucq. 14 nov. 1572 (*Arch. B.-Pyr.* E 1425, fo 216). — (.....) ancien d'Aumessas, délégué au synode d'Anduze, 1675. — (Madeline), du Pragens, assistée d'un viatique à Genève, 1698. — Les Ferrière sont quelquefois appelés *La Ferrière*.

FERRON (JEAN), ministre à Genève vers 1544-1550, mentionné avec malveillance¹, c'est-à-dire comme affectonné à Calvin, aux pages 58 et 67 du catalogue de documents des Archives de Genève formant la « col-

lection Galiffe. » — (Jean), ministre à Montflanquin en Agenois, et son fils ministre à Tournon, même colloque, présents tous deux au synode général de Gap, 1603. — Ferron père, ministre à Montflanquin, 1597-1603 ; fils, à Tournon en Agenois, 1603. — (Jean), ministre de Beynac en Agenois, 1620-26. — (Daniel), ancien de Loudun, 1612. — Conf. Feron. On les appelle quelquefois *Frézon*. — Isaac Ferruyau, ancien de La Mothe St-Heraye, 1682 (*Bull.* V, 314).

FERRY, famille notable de Metz [Haag, V 100], qui a donné à l'église réformée un de ses plus illustres pasteurs.

JACQUES Ferry, chaussetier dans la petite ville lorraine de Blamont, embrassa la religion évangélique en 1554, et s'établit à Metz où il remplit la charge de « solchier » de l'évêché. Les solchiers, au nombre de sept, avaient le monopole de la vente des socs de charrue. C'était une place lucrative et des plus honorables, car l'office anoblissait et se transmettait de père en fils. Le chaussetier de Blamont devint un des gros bourgeois de Metz, car il fut des magistrats municipaux qu'on appelait les Treize, puis conseiller-échevin et, depuis 1593, gouverneur de l'hôpital Saint-Nicolas, en récompense des services qu'il avait rendus pendant la guerre. Du mariage de Jacques Ferry avec Françoise de Corny, naquirent, entre autres enfants, JACQUES et JÉRÉMIE, souches chacun d'une branche.

I. Branche aînée. Jacques Ferry, né en 1558, succéda à son père dans son office de solchier. Divers registres qui figuraient dans la riche collection du comte Emmery¹ ont conservé la trace des différentes gestions auxquelles il prit part, sous ces titres : *Recueil des différens actes de procédure que Jacques Ferry a été dans le cas de dresser en sa qualité de Treize et de conseiller du maître-échevin ; — Recettes des droitures et revenus des villages et autres lieux ausquels l'hospital S. Nicolas,*

¹ Catalogue de la collection de lettres autographes et de documents historiques concernant l'histoire de la Réforme pendant les XVI^{es} et XVII^{es} siècles, l'histoire de la ville de Metz, de la Lorraine et des Trois Evêchés, dont la vente aura lieu à Paris le jeudi 19 décemb. 1850 etc, Paris, Téchenet et Metz, Lecouteux ; in-8°, 121 p. — Voy. une description des papiers de Ferry, au *Bull.* I, 325.

¹ Voy. *L'école hist. de Jér. Bolsec*, par Henri Bordier ; Genève, 1880, in-8°.

au Neuf-Bourg, a haulteur et seigneurie, 1593, in-fol. ; — *Mémoire du sieur Jacques Ferry, gouverneur de l'hospital, 1593-1660*, in-4^o. ; — *Inventaire de tous les biens, meubles et autres choses appartenant et dépendant dudit hospital, depuis 1592 jusques au 1 juillet 1601*. Il fut donc, comme son père, membre du conseil des XIII, conseiller échevin et gouverneur du grand hôpital de Saint-Nicolas. Ainsi Bayle a eu raison de dire que la famille Ferry faisait figure à Metz, et que Jacques Ferry, en particulier, passa par tous les degrés de l'ancienne magistrature, jusqu'à la suppression du conseil des XIII, en 1643.

Jacques Ferry jouissait, en outre, d'une grande considération auprès de ses coreligionnaires qui le chargèrent de plusieurs missions en Cour dans des circonstances importantes. Il mourut en 1647, laissant de sa femme, Elisabeth Joly, fille du notaire Paul Joly et sœur du célèbre procureur général de ce nom, une fille nommée ELISABETH, qui épousa, en 1621, Sébastien de Mageron, docteur en médecine, plus tard apostat, et deux fils, appelés PIERRE et PAUL, qui suivirent l'un et l'autre la carrière ecclésiastique.

Pierre Ferry, reçu ministre au mois d'oct. 1605, à l'âge de 23 ans, après avoir fait ses études à Sedan et les avoir terminées par une thèse *De tertio præcepto decalogi*, fut donné pour pasteur à l'église de Tonny-Charente. Il la desservait encore en 1620 ; mais deux ans plus tard, nous le trouvons ministre à Francheval dans la principauté de Sedan, et c'est en cette qualité qu'il assista, en 1642, avec ses collègues *Du Moulin, Rambours, Gantois, Sacrelaire, Benoist* et *Brazi* à la prise de possession de Sedan par Fabert. Il mourut le 30 oct. 1650, sans laisser de postérité à ce qu'il semble, bien qu'il ait été marié deux fois. M. le pasteur Othon Cuvier, notre excellent collaborateur et qui l'était déjà de MM. Haag en 1855 [V, 401 b], possède un recueil des Actes des synodes nationaux (1559-1617) et une discipline ecclésiastique copiés entièrement par Pierre Ferry et annotés par son frère Paul. On conserve aussi un mss. de lui à la Biblioth. d'Epinal.

Beaucoup mieux connu que Pierre, Paul Ferry naquit à Metz, le 24 fév. 1591, dans l'endroit appelé Fournirue où leur père

tenait son commerce. Il fut confié de bonne heure aux soins d'un instituteur habile, nommé Jacques Renvoy et mis ensuite au collège des jésuites, seule école supérieure ouverte aux enfants des Réformés de Metz¹. Ses humanités terminées, le jeune Ferry partit pour La Rochelle où il fit sa philosophie en 1607-1609 et d'où il se rendit à Montauban, afin d'y suivre les cours de théologie. Il y fut immatriculé le 8 juin 1609 et obtint de ses professeurs un certificat portant qu'il a suivi les cours « avec « un tel succès et avancement qu'on es- « père que Dieu, qui l'a préparé, en fera « un jour un excellent instrument pour « avancer son Eglise et illustrer son saint « nom. » Reçu proposant en 1611, il reprit la route de sa ville natale en passant par Paris, et le 1^{er} janv. 1612, il fut consacré au saint ministère par l'imposition des mains du pasteur *Le Goulon*. La vie de Paul Ferry n'offre aucune particularité digne de fixer l'attention de l'histoire ; elle s'écoula modeste, paisible et studieuse, dans l'accomplissement des devoirs de sa profession. Il atteignit un âge avancé, n'étant mort que le 28 déc. 1669, malgré les cruelles douleurs de la gravelle, dont il souffrit pendant de longues années, sans que l'aménité de son caractère en fut altérée. Dans sa Vie de Bossuet, l'évêque d'Alais, Bausset, affirme que, sur son lit de mort, il déclara à sa famille et aux anciens du consistoire qu'il désirait abjurer entre les mains de Bossuet. C'est une fable digne de figurer à côté de celle de la conversion de Bèze et de toutes les prétendues conversions du même genre qu'on persiste à nous conter, comme celle des illustres libres penseurs Littré ou Paul Bert. « On n'a peut-être guère vu d'homme, lit-on dans les *Mélanges d'Ancillon*, plus généralement regretté que M. Ferry. Il estoit considéré comme le père aussi bien que

¹ Quelques années plus tard, malgré les réclamations du consistoire portées en Cour par Ferry, Jean Jassoy, ministre de Courcelles-Chansay, et Bennelle, un arrêt du 5 nov. 1634 interdit même les régents et les pédagogues réformés. L'année suivante, un arrêt du Conseil défendit aux protestants de Metz d'ouvrir un collège, et au mois de fév. 1636, défense fut faite à Ferry, à Goffin et autres « de ne faire enseigner aucune science ni tenir pensionnaires à peine de 100 liv. d'amende. » Le clergé catholique a toujours appelé l'ignorance à son aide.

comme le pasteur de son troupeau. Il s'en estoit acquis l'amitié et l'estime d'une façon toute particulière. » Ce témoignage est confirmé par la chronique inédite de Joseph Ancillon, qui se conserve à la biblioth. de Metz sous ce titre : *Recueil de ce qui s'est passé de plus mémorable dans la cité de Metz et pays Messin depuis l'an 1324 jusque l'an 1683*¹. Voici ce qu'on y lit : « Le 28 décembre mourut un peu avant une heure du matin, tourmenté de la pierre, Paul Ferry, ancien pasteur de l'église, fort regretté des siens et des plus honnêtes gens de l'autre côté. Le jour de sa mort et le lendemain, toute la ville fut si triste et si abattue qu'il semblait que ce fût un deuil public. » Le chroniqueur, qui avait connu particulièrement le collègue de son frère (Voy. tome I, col. 212), ajoute : « C'était un personnage majestueux, grand de corps et d'esprit, éloquent et savant, très bien versé dans toutes les sciences. » Selon dom Calmet, Ferry était l'homme le plus éloquent de la province et dont les discours touchaient le plus. Sa belle taille, son visage vénérable et ses gestes naturels donnaient une nouvelle force à son éloquence.

Ces éloges, qui ne peuvent être suspects d'exagération, expliquent la réputation dont Paul Ferry a joui à Metz, et justifient le surnom de Bouche d'or que ses contemporains lui avaient donné. On conçoit même, sans peine, que le souvenir d'un pareil homme vive encore dans la mémoire de ses concitoyens et que son nom continue à être entouré de vénération dans sa ville natale, qui s'est honorée elle-même en plaçant son médaillon en marbre blanc dans une des salles de son hôtel de ville. Un talent oratoire remarquable, des connaissances étendues et variées, beaucoup de sagesse, de douceur, de prudence, un esprit de tolérance rare en tout temps, une grande pureté de mœurs, tant de qualités naturelles ou acquises suffisent certes pour fonder une réputation solide.

Mais Ancillon dit encore : Habile politique aussi bien que grand théologien, il avait su par son adresse et par sa prudence « se mettre en crédit chez les puissances qui le considéroient beaucoup, ce qui ne

pouvait être que très avantageux à son troupeau. »

Cette considération qu'on lui témoignait en haut lieu, Ferry la devait sans aucun doute à la complaisance avec laquelle il se prêtait aux projets de réunion que l'on caressait à la Cour. Guy Patin l'a calomnié, en répétant, dans une lettre du 14 mars 1670, le bruit que le pasteur de Metz s'était vendu à Richelieu au prix d'une pension. Ancillon déclare « qu'il n'a jamais fait la moindre démarche qui ait donné lieu à le soupçonner de vouloir trahir son parti. » Toutefois il est certain que Ferry prit une part active à la discussion du projet de réunion qui fut remis sur le tapis en 1667 ; la correspondance qu'il entretenait à ce sujet avec Bossuet a été imp. dans le T. XXV des Œuvres de celui-ci, édit. de Versailles. Certes il était de l'intérêt des catholiques de grandir un ministre qu'ils pouvaient espérer de gagner tôt ou tard. Au reste leur espoir fut déçu. Quelque ami que Ferry fût de la paix et de la tolérance, et quelque soin que le grand archidiacre de l'église de Metz mit à adoucir ce qu'il y avait de plus choquant dans les dogmes catholiques pour le pasteur huguenot, l'accommodement ne se conclut pas. Un accord plus facile, à ce qu'il semble, c'est celui que Ferry travailla, tout aussi inutilement, à établir entre les deux communions protestantes, et au sujet duquel il entretenait pendant des années une correspondance avec Dury qui se rendit même à Metz, en 1662, pour conférer avec lui sur les moyens d'éteindre une division dont ils gémissaient l'un et l'autre. Tant il est vrai que jamais réunion ne s'opéra sur le terrain du dogme, avant que le temps ait calmé l'effervescence des esprits. Paul Ferry n'a fait imprimer qu'une très faible partie de ses ouvrages. En voici le catalogue :

1. *Les premières œuvres poétiques de Paul Ferri messin, où sous la douce diversité de ses conceptions se rencontrent les honnestes libertez d'une jeunesse*; Montaub., 1610; réimp. la même année, à Lyon, in-8°. — A part quelques beautés, ces poésies trahissent la jeunesse de l'auteur, qui n'avait alors que 19 ans. Le recueil comprend 16 sonnets latins et français, les uns de Ferry, les autres de Gasc, de L'Escale, David Yver, F. Durieu et d'autres de ses amis; des vers adressés à des per-

¹ Cette chronique a été rédigée par Joseph Ancillon depuis l'année 1656.

sonnes de Montauban, les *Sonis*, les *Tenant*, les *Cruvel* ou à de ses condisciples : des stances, une ode à son honneur par *Bauldoyn*, de Saint-Jean-d'Angély, des chansons, des épigrammes et une pastorale en six chants intitulée *Isabelle ou le dédain de l'amour*. C'est sans doute cette dernière pièce qu'il avait composée pendant le cours de ses études à La Rochelle et qui fut imprimée à Poitiers en 1609 (chez Ant. Mercier, pour Fr. Lucas libraire) sous le titre de *L'amour aveugle*.

II. *Scholastici orthodoxi specimen, hoc est, salutis nostræ methodus analytica, ex ipsis scholasticorum veterum et recentiorum intimis justâ normam Scripturarum adornata et instructa*, Gottstadii [Genève], L. Lambert, 1616, in-8°; 2^e édit., Leyde, 1630, in-8°; trad. en français sous ce titre : *La scholastique orthodoxe, c'est-à-dire, un traité méthodique de nostre salut fourny et recherché des plus profonds des scholastiques, tant anciens que modernes, le tout selon la règle de l'Écriture sainte, par Paul Ferry messin, ministre de la parole de Dieu, mis en françoys par Claude de Xonot, seigneur de Maiserey, gentilhomme lorrain*, msc. autog., in-fol. qui faisait partie de la collection d'Emmery, ainsi que la première ébauche du travail de Ferry, sous ce titre : *Analysis theologica et scholastica*, et la copie autographe qui avait servi à la première édit. de ce livre de controverse. — Le but de l'auteur est de montrer que la doctrine des protestants sur la grâce a été enseignée par les scolastiques. Le vol. contient un grand nombre de pièces de vers à l'éloge de Ferry et de son livre, par Simon *Lahière*, membre du Conseil, Jacques *Couet Du Vicier*, P. *Contault*, J. de *Vigneulles* avocat au parlement de Paris, Théophile *Coulon* pasteur à Metz, Jean *Braconnier* médecin. Ajoutons que Ferry dédia à l'électeur palatin, Frédéric V, cet ouvrage qui le mit en relation avec *Du Plessis-Mornay*.

III. *Le dernier désespoir de la tradition contre l'Écriture, où est amplement réfuté le livre du P. François Véron jésuite, par lequel il prétend enseigner à toute personne, quoique non versée en théologie, un brief et facile moyen de rejeter la Parole de Dieu et convaincre les églises réformées d'abus et d'erreur en tous et un chacun point de leurs doctrines*; Sedan, J. Jannon, 1618,

in-8° de 812 p. sans la table et les pièces prélim. — Dès les débuts de son ministère Ferry avait été entraîné dans des controverses avec le jésuite Gontier et avec le carme Petri prédicateur du roi; il en eut plus tard avec les jésuites Lascossois, Seveste, Maudhui. Ce dernier l'attendit une fois au sortir du temple (1656, 22 sept.) et le poursuivit d'invectives le long des rues. Il est juste de dire qu'à cette occasion le roi fit écrire à M. de la Contour gouverneur de Metz (10 juin 1657) de défendre à Maudhui de « controverser dans les lieux et places publiques et d'user de paroles injurieuses contre les ministres » (O. Cuvier, Notice sur P. Ferry dans les Mém. de l'acad. de Metz, 1869). Un autre jésuite dont nous avons souvent parlé¹, Véron, que Guy Patin appelle un clabauder de controverses et Tallemant un fou, avait publié en 1617 un pamphlet intitulé « Brief et facile moyen... de faire paraître à tout ministre qu'il abuse et à tout religionnaire qu'il est abusé. » *Le dernier désespoir de la tradition* était une réponse de Ferry. Ses adversaires lui répliquèrent, notamment un certain père récollet de Metz, Isaac Le Gault, qui fit imprimer en 1625 (S. Mihiel, chez Fr. et Jean Dubois) un volume in-8° de 859 p. intitulé : *De la sainteté de l'Église romaine et l'impiété calviniste... et maximes huguenottes ennemis de toutes loix divines et humaines, pour réponse au Dernier désespoir, de Paul Ferry, ministre de la Prétendue de Metz.* La *Réfutation* qui suit (n° IV) est sans doute la repartie de celui-ci.

IV. *Réfutation des calomnies semées nouvellement contre certain endroit d'un livre publié il y a plusieurs années et intitulé Le dernier désespoir*, etc. Sedan, Hubert Raoult, 1624. — Paru sous le voile de l'anonyme, comme le suivant.

V. *Remarques d'histoires sur le discours de la vie et de la mort de saint Livier, et le récit de ses miracles*, 1624.

VI. *Vindiciæ pro scholastico orthodoxo adv. Leon. Perinum jesuitam, justæ, plenæ, amicæ, in quibus agitur de prædestinatione et annexis, de gratiâ et libero arbitrio, de causâ peccati et justificatione*, Lugd. Bat., 1630, in-8°.

¹ II, col. 650; III, 1039; IV, 479 et 975; V, 495.

VII. *Lettre aux ministres de Genève*, publ. dans le T. II de la Biblioth. anglaise. — Écrite en faveur du malheureux *Anthoine* (Voy. tome I, col. 234).

VIII. *Quatre sermons prononcés en divers lieux et sur différens sujets*; La Ferté-au-Col, François Chayer, 1646, in-42. — Le 1^{er} fut prononcé à Charenton, le 8 oct. 1634; le 2^e a pour titre : *Le mariage spirituel*; le 3^e est un sermon sur la mort de Louis XIII, et le 4^e, un sermon de jour de jeûne. — Ces quatre sermons, les seuls qu'il a publiés, ne suffisaient pas assurément pour conquérir à Ferry, hors de son étroite sphère d'activité, la réputation d'un éloquent prédicateur. M. Cuvier dit qu'en improvisant il touchait quelquefois jusqu'aux larmes. Il ajoute qu'on a trouvé de lui 2500 sermons écrits, et qu'il en dut prononcer au moins le double.

IX. *Catéchisme général de la réformation de la religion*; Sedan, F. Chayer, 1654, in-8^o; 2^e édit., P. Chouet, 1656, in-8^o. — Instruction prêchée dans le temple de Metz, le 17 mai 1654. Ferry se propose de prouver 1^o qu'il n'y a de salut à espérer que dans l'Église chrétienne; 2^o que l'Église réformée est la véritable Église telle que Jésus et ses Apôtres l'ont instituée; 3^o que la Réformation était nécessaire et que ceux qui avaient reconnu cette nécessité ne pouvaient se sauver qu'en s'y rangeant; enfin 4^o que ceux de nos ancêtres, qui avaient été élus de Dieu, ont été sauvés dans l'Église romaine, mais que nous ne pourrions aujourd'hui y rentrer avec l'espoir d'y faire notre salut, parce qu'il ne nous serait plus permis d'y mourir en nous flant aux seuls mérites de Jésus-Christ. Bossuet, alors grand archidiacre de l'église de Metz, se chargea de réfuter ce catéchisme, mais il se fit vraiment la partie trop belle. Laissant de côté les deux premières propositions, et se contentant, en quelque sorte, d'affirmer, contre la troisième, que la Réformation a été pernicieuse, il s'attache particulièrement à démontrer (c'était le côté faible de son adversaire) que si l'on a pu se sauver en la communion de l'Église romaine avant la prétendue Réforme, on y peut encore faire son salut, rien n'ayant changé ni dans ses dogmes, ni dans ses rites, ni dans sa discipline. Les catholiques regardent cette réponse comme étant victorieuse; cependant

Ferry ne se tint nullement pour battu; et il prépara une réponse qui n'a point été imprimée, quoiqu'il « prétendit, Dieu aidant, la continuer et achever bientôt. »

Indépendamment de ses ouvrages imprimés, Paul Ferry a laissé une très grande quantité de mss., que l'on peut diviser en cinq classes.

1^o *Sermons* en nombre vraiment prodigieux : 96 sur Gen. I-III; 30 sur Ruth; 6 sur Ps. XC; 15 sur Ps. XCI; 7 sur Ps. CXXX; 25 sur Esaïe XXXVIII; 110 sur Jean XII et suiv.; 30 sur Apoc. XII; 21 sur Act. XVI; 300 sur Philipp.; 1100 sur Hébr.; 36 sur la passion; 75 sur la résurrection; 70 prononcés les jours de Cène; 10 à l'occasion de la réception de membres du consistoire; une centaine sur les dimanches du catéchisme; 424 sur divers textes; l'oraison funèbre de Louis XIII; celle d'Anne d'Autriche; 1 vol. in-4^o de sermons sur divers textes; un sermon pour la dédicace du temple du Rentranchement¹, etc.

2^o *Histoire de Metz*. Chargé de répondre à l'Hist. mensongère de la naissance et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz par Martin Meurisse (1670), Ferry avait entrepris une *Hist. de la réformation au pays Messin*; et il avait recueilli et préparé, à cet effet, de riches matériaux, mais il n'a point exécuté son projet. Ces matériaux sont des extraits ou copies des *Annales de Simon Lahière*, des chroniques de Guérin, de celles de Jean Le Goulon, etc.; — *Observations séculaires sur l'histoire de Metz, de la province et des pays voisins*, 3 vol. in-fol., recueil d'extraits, d'actes publics, de notes historiques et littéraires, entièrement de la main de l'auteur, cons. aujourd'hui à la Biblioth. de Metz, voy. *Bull.* V, 149 et suiv. — *Plusieurs particularitez relatives à l'hist. de Metz*, in-fol.; — *Annales Metenses*, commençant un siècle avant J.-Ch. et contin. jusqu'à l'année 1649, aujourd'hui à la Biblioth. d'Epinal; — *Chroniques de Metz*, depuis

¹ Une ordonnance du 20 mars 1633 ayant interdit le temple de Chambière, les protestants de Metz mirent un zèle extraordinaire à élever une autre église sur l'emplacement qui leur avait été assigné. Elle fut bâtie en huit jours comme par enchantement. Ferry en posa la première pierre le 11 juillet; mais les chicanes du parlement, du bureau des finances, de l'intendant, en retardèrent la dédicace jusqu'au 26 mars suivant.

l'an 1646 à 1663 ; — *Droits de l'évêque de Metz*, in-fol. ; — *Catalogue des ministres originaires de Metz, selon l'ordre de leur réception* ; — *De l'adjonction de l'église de Metz avec celle de France* ; — *Création de la justice de Metz depuis l'an 1557 jusques et y compris 1641. Recogneu sur les registres du consistoire*, in-fol. ; — *Mémoire de ce qui s'est passé avec ceux de la religion à Metz lors de l'arrivée du roy, le 1^{er} déc. 1631* ; — *Ordonnances de l'évêché de Metz* ; — *Histoire des évêques de Metz* ; — *Généalogies de plusieurs familles de la Lorraine et une foule de pièces détachées.*

3^o *Écrits théologiques.* Nous signalerons comme les plus remarquables : *Commentaire historique et critique sur l'A. et le N.-T.*, 7 vol. in-4^o ; — *Des controverses avec les Luthériens*, in-fol. ; — *Des moyens de réunion des Calvinistes avec les Luthériens*, in-4^o ; — *De l'Église et de ses marques*, in-fol. ; — *Réponse à la déclaration de Gaspard Lalouette* (conseiller au parlement de Metz qui avait abjuré la religion protestante), in-4^o ; — *Réponse impartiale à un avertissement donné à l'église réformée de Metz*, in-fol. ; — *Observations sur les 55 dimanches du catéchisme* ; — *Observations sur la prédestination* ; — *Prières et Méditations* ; — *Commentaire sur l'Apocalypse*, in-fol. ; — *Miscellanea in ecclesiarum gallicarum catechismum*, in-fol.

4^o *Poésies.* Le Cat. de la Biblioth. du comte Emmery mentionne : *Poésies chrétiennes dédiées à maistre Pierre Joly, conseiller du roy, et son procureur général à Metz, Toul et Verdun*, Metz, 1606 ; — *Mélanges chrétiens dédiés à ma dame et mère Elisabeth Joly, Vehen*, 1606, msc. in-8^o ; — *Saints enthousiasmes dédiés à M. Ferry, souchier de l'évêché de Metz, ancien de l'église que Dieu a recueillie à ladite ville*, Vehen, 1606, msc. in-8^o ; — *Les lamentations de Jérémie*, mises en vers, in-4^o ; — *Hymne de la Nativité*, jour de Noël 1606 ; — *Les Flames chrétiennes* ; — *Paraphrase de la prière de Jonas*, XIII dixains, Paris, 1634 ; imp. à ce qu'il paraît, sous le titre : *Le cantique de Jonas, paraphrase, XIV dixains*, in-8^o ; — *Mélanges poétiques latins français*, La Rochelle, 1608, msc., in-4^o ; — *Pièce de vers latins*, adressée à son cousin David Friart.

5^o *Mélanges*, formant des recueils si considérables que nous devons nous bor-

ner à indiquer les principaux : *Dictionnaire universel*, par ordre alphabétique, in-fol. ; — *Discours abrégé de la maladie et de la mort de damoiselle Elisabeth Ferry, ma très chère et vertueuse sœur* ; — *La douce et glorieuse issue de damoiselle Esther de Vigneulles, ma très chère et très regrettée moitié* ; — *Recueil de plusieurs allégories, allusions, comparaisons et autres pensées servant à la prédication*, 2 vol. in-4^o ; — *Journal d'un séjour à Montauban*, in-8^o ; — *Lettres* en très grand nombre et à toutes sortes de personnages, traitant d'une foule de sujets et en particulier la question de la réunion des deux communions protestantes ; — *Prières pour la santé du roi*, 1643, in-4^o ; — *Notes sur l'histoire et la religion*, in-fol. ; — *Réponse faite au nom du consistoire à une requête présentée au grand prieur de Toulouse par les gouverneurs de la maladrerie de Longeaux aux fins d'exclure l'usage de la maladrerie à ceux de la R. P. R.*, 1629, in-fol., etc., etc.

Grâce à un legs de feu Athanase Coquerel fils et à une généreuse donation de M. Henri Lutteroth, la plus grande partie des précieux papiers de Paul Ferry qui composaient la collection du comte Emmery, sont aujourd'hui conservés à la Biblioth. du Protestantisme (rue des SS. Pères, n^o 54) à Paris.

Paul Ferry avait été marié deux fois. Le 21 avril 1613, il épousa Esther de Vigneulles, fille de Philippe de Vigneulles, sieur de Mont-lès-Pange et d'Araincourt, qui lui donna dix enfants. Resté veuf en 1636, il se remaria, le 22 fév. 1637, avec Susanne Lespingal, veuve de Jérémie Le Goulon, capitaine au régiment de Batilly. Il perdit sa seconde femme en 1662, comme nous l'apprend une lettre de condoléance que lui écrivit le pasteur d'Allemagne (Biblioth. du Prot.). Du premier lit sortirent : 1^o ESTHER, née en 1613, présentée au baptême par Philippe de Vigneulles, Elisabeth Joly, et Sara Busselot, et morte en 1615 ; — 2^o SUSANNE, née en 1616, qui épousa le 11 déc. 1633, Jacques Couet Du Vivier, avocat au parlement de Metz (IV, col. 771) ; — 3^o MADELAINE, morte enfant, ainsi que 4^o LOUISE et 5^o ANNE ; — 6^o PAUL, avocat, né en 1624, mort à l'âge de 20 ans ; — 7^o PIERRE, qui ne vécut que quelques jours ; — 8^o LOUIS, avo-

né en 1626 et mort en 1666 (vers seulement selon la Biogr. du parle- de Metz), laissant de sa femme Marie **oisin**, trois filles : ELISABETH, SUSANNE **RIE**, qui se réfugièrent dans le Bran- urg, et un fils nommé PAUL, qui sui- carrière des armes ¹ et passa en An- re, au rapport de Bayle ; en lui s'é- it la postérité masculine de Paul ; — 9^e CHARLES, mort jeune ; — 10^e **BETH**. Du second lit vint une fille eut le nom d'ANNE et qui épousa, 64, le ministre François *Bancelin*.

Branche cadette. Jérémie Ferry, sou- e cette branche, laissa un fils nom- mi JÉRÉMIE, qui épousa, en 1613, *Mainette*. JEAN-PAUL, issu de cette , fut receveur de la bullette. Il mou- 12 mars 1664, ayant eu sept enfants n mariage avec Elisabeth *Bennelle*, r six filles : ELISABETH, MARIE fem- le Louis de *Marsal*, marchand de ANNE, ESTHER mariée à Paul *Couet* *toier*, MADELEINE épouse de Pierre uillon, sieur d'Angécourt, SUSANNE ; fils, nommé DAVID, sieur de Jussy. **rier**, avocat au parlement, se con- avec son fils JEAN, à la révocation dit de Nantes et se réfugia, vers la i siècle, à Cassel et sa fille, MARIE, a dans la même ville, en 1693, Jean *Du Collet*, fils de Marc *Perachon*, iller au parlem. de Grenoble et lui- chambellan du landgrave Charles. sa femme, Anne *Le Bachellé*, resta à où elle persista courageusement dans fession de la religion protestante et fermée dans le couvent de Sainte- . Quick prétend que cette dame et emoiselle *Goffin*, seules parmi les ré- s de Metz refusèrent d'abjurer. Il est n que beaucoup faiblirent dans cette qui comptait jusqu'à mille commu- , mais l'auteur du Synodicon exa-

Une famille de médecins du nom de , mais originaire du Languedoc, ha aussi un asile dans la Hesse. —

Ferry, massacré à Orléans, à la St- élemy. — « Le sieur Ferry d'Issoul- n Berry, tolléré icy jusques aux mpns soit jusques au bon vouloir »

na trouve dans les rôles de l'armée hollan- Paul de Ferry, officier, 1714-1730.

(man. de Lausanne, 10 septemb. 1685). — (Marie), de Rouen, fille de 53 ans, as- sistée à Londres, 1705. — (Isaac), de Pi- cardie, tisserand, réfugié à Wezel avec sa femme et 3 enf., 1698.

3. FERRY DE LOCRE, pasteur à Arras. Nous ne le connaissons que par cet ou- vrage : Histoire chronographique des com- tes, pays et ville de S. Paul en Ternois, par M. Ferry de Locre, paulois, pasteur de S. Nicolas à Arras ; Douay, Laurens Kellam, 1613, in-4^o de 4 feuil. et 82 p., avec épître dedic. à Maximilien de Bail- leul, sr de S. Martin et approbation d'un chanoine d'Arras, certifiant que le livre ne contient « choses contraires à la relig. catholique, ains choses plaisantes à gens curieux d'antiquités » (PRADEL).

FESQUES (DAVID DE), sieur de *La Ca- caudière*, capitaine huguenot [Haag, V 107]. En 1568, lorsque Condé prit les ar- mes pour la seconde fois, La Cacaudière se mit en devoir de lever des troupes pour marcher à son secours. Il rassembla une compagnie de cavalerie à Mareuil-sur-le- Lay ; mais Du Lude étant allé l'attaquer à la tête de forces supérieures, le jeune capi- taine s'enfuit avec ses gens à la faveur de la nuit et gagna en grande hâte Talmont, lieu de difficile accès à cause des marais qui l'entouraient et du voisinage de la mer. La place était facile à défendre, et cepen- dant, démoralisés, soit par la fatigue, soit par la peur, les huguenots ne songèrent qu'à se sauver, chacun comme il put, et à se réfugier à La Rochelle. La Cacaudière n'est connu dans l'histoire que par cette déroute ; on ne trouve plus mention ni de lui ni d'aucun membre de la famille de Fesques jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Nous avons vu seulement s'allier à la famille *de Cosne* en Beauce : Lucrèce de Fesques, vers l'an 1600, et Anne de Fesques de La Folie-Herbault en 1658 (IV col. 721 et 722). A la Révocation, Théo- phile *de Fesques d'Arbouville*, sieur de Beauchêne, qui avait été élevé à la cour du prince de Nassau-Dillenburg et qui avait servi pendant quinze ans en Hollande sous les ordres du prince d'Orange, rentra en France « touché par la grâce, » comme dit le Mercure (juill. 1685) et abjura la religion réformée, dans l'église de St-Louis.

FESQUET (PIERRE), de Ganges, étudiant en théologie à Genève (Petrus Fesquetus

gangiensis), avril 1627; ministre à St-Laurent-le-Minier, 1644. — (.....) ministre à Vic en Cévennes, délégué au synode de Meyrueis, 1654 (Tr 247); — son fils probablement (Jacobus Fesquetus vicensis ex cebennis) étudiant à Genève, avril 1657; ministre à Combas, 1658-62; au château du seigr du Fex, en 1664-72. — (Jean) ancien de Generargues, 1666. — (.....) ancien de St-Hippolyte, délégué aux synodes d'Anduze et de Meyrueis, 1674 et 1675. — (François) admis au saint ministère par le synode d'Anduze, 1678; pasteur de St-Martin-de-Lansurcle, 1681; de Colongnac, 1682-84. — (Jean) de Castres, assisté à Genève, 1697. — (La veuve d'Isaac) de Sauve, assistée à Genève d'un viatique pour Schwabach, 1700. — (Jean) manufacturier de laine à Uzès, réfugié à Lausanne, y fait don de 4 liv. par mois pour les pauvres réfugiés; sa femme affiliée, oct. 1692, à la direction de la bourse des réfugiés. — La dame Fesquet, de Ganges, condamnée par l'Intendant Le Nain à 3000 liv. d'amende pour avoir fait baptiser son enfant par un ministre; à son occasion est rendu un arrêt du Conseil d'État (26 fév. 1748) contre les accoucheurs et les sages-femmes de la R. P. R. — M^{lle} Fesquet, de St-Hippolyte, enfermée au couvent de la Visitation de Montpellier, 1751 (E 3512).

FESSIER (Louis), de Beauchastel, « sortant de France, » assisté à Lausanne, 1718. — Elie *Festineau*, ministre de St-Jean-d'Angely au synode de Montauban, 1594; conseiller en la chambre mi-partie de Bordeaux (K 107). — Joachim *Fesant*, « masson, natifz de la ville de Chasteleau au pays de Poictou, » reçu habitant de Genève, mai 1558. — Famille de *Fétan* réfugiée au pays de Vaud en 1572. — Conf. col. 528, lig. 23-28.

FÉTIZON (DANIEL), qu'on trouve appelé à tort, par d'autres, François et Paul [Haag, V 108], était natif de Reims¹ et fit ses études en théologie à Genève où il est inscrit sur le Livre du recteur (Daniel Fétizon rhemensis), le 5 déc. 1667. Il était encore jeune, lorsque Henri de Briquemault ba-

ron de St-Loup (II col. 155, l. 13) le choisit pour desservir sa chapelle de St-Loup. De 1671 à 1681 il fut « pasteur de l'église qui se recueille en la maison du seigneur » de St-Loup-au-Bois. En 1679, il assista avec ce seigneur au synode provincial de Charenton (*Biblioth. nat. mss fr. 20966*). Peu de temps après, le baron de Saint-Loup se retira dans le Brandebourg, et il eut assez de crédit du gouvernement pour obtenir de Louis XIV la permission d'emmener son pasteur. Fétizon alla donc, en 1681, rejoindre son ancien patron avec sa fille MARIE; mais il lui fut défendu d'emmener sa mère. Cette pauvre veuve qui habitait Chauny, n'ayant pas voulu, à la révocation de l'édit de Nantes, renier la religion que son fils prêchait, fut enfermée à Noyon dans le couvent de la Sainte Famille, puis transférée en 1700 à l'Hôtel-Dieu de la même ville (E 3386), les religieuses de la S^{te} Famille se lassant de nourrir une hérétique trop pauvre pour payer pension; enfin, elle fut envoyée, en 1701, au château de Guise (E 3387) où probablement elle acheva sa carrière. On fit un procès à sa mémoire au mois d'avril 1703.

Dès son arrivée dans le Brandebourg, Fétizon se mit à travailler à une Apologie de ses coreligionnaires qu'il était de mode alors d'accuser comme cause première des guerres civiles. Il dédia son livre à Bayle sous le nom de *Philarète*. L'illustre philosophe fit imprimer cet écrit avec le titre d'*Apologie pour les Réformés, où l'on voit la juste idée des guerres civiles de France et les vrais fondemens de l'édit de Nantes. Entretiens curieux entre un protestant et un catholique*; La Haye, Abr. Arondeus 1683, in-12 de 192 p. L'interlocuteur catholique, Patrice, renouvelle les accusations les plus odieuses contre les protestants, sans oublier celle d'être animés d'un esprit factieux et de nourrir des sentiments républicains. Eusèbe, le protestant, les justifie, en répondant qu'ils ne se sont jamais armés que pour la défense de leur religion, de leurs vies et des droits de la maison de Bourbon; et quant au reproche de républicanisme, il ne se contente pas de le repousser par le témoignage de Louis XIII, qui avait proclamé la fidélité des protestants à leurs princes légitimes, mais, opposant la conduite des réformés à celle des

¹ On a dans la collect. Paul Ferry (Bibl. du Protest.) trois lettres à lui adressées en 1629 par un habitant de Reims qui signe O. Fétizon. Or, un Ondart Fétizon était ancien de l'église de Roucy en 1649 (*Bull. VIII, 430*).

catholiques durant la Ligue, il prouve que les premiers, loin de s'opposer à l'exercice de l'autorité des rois, avaient contribué à l'affermir ; tandis que les seconds tendaient à la soumettre au peuple ou au pape.

Vers le temps où ce livre fut mis au jour, Fétizon fut nommé aumônier du régiment de Briquemault, et chargé de desservir l'église de Lippstadt (1682-86), puis celle de Kœpenick (1686-93). Après la mort de son ancien patron, il fut appelé à Berlin comme pasteur de l'église française. Il prit possession de sa chaire en 1693, c'est-à-dire, la même année que Louis-Charles *Bancelin*, mais il ne l'occupa que peu de temps, étant mort en 1696.

Outre son Apologie, Fétizon est auteur de deux ouvrages, restés inédits, dont voici les titres : *Considérations pacifiques sur les questions du franc arbitre, de la grâce et de la prédestination*, et *Observationes sacræ in Criticam Capelli de variis lectionibus V.-Testamenti*.

Mariage au temple de Charenton, 4 novemb. 1669, de Henry-Charles de Fétizon, marchand à Roucy, fils de feu Henry marchand à Châlons et de Judith Brazy, avec Suzanne Gobaille, fille de Samuel maistre d'hostel du duc de Bouillon. — Voy. aussi *Bull.* VIII, 521.

FEUGÈRE (PIERRE), riche marchand de Bordeaux, martyr en 1559 [Haag, V 108]. Une croix de pierre ayant été brisée par une main inconnue dans le bourg de St-Séverin, les soupçons s'arrêtèrent sur Feugère. L'abbé de Sainte-Croix se chargea de les éclaircir. Il attira chez lui le prétendu coupable, fit tomber la conversation sur le brisement de cette croix et lui donna à entendre qu'on le soupçonnait de ce sacrilège. Le malheureux marchand laissa échapper quelques paroles contre l'idolâtrie ; c'en fut assez, et sur la dénonciation de l'abbé, Feugère fut saisi dans son lit le lendemain et brûlé vif à l'instant devant le Palais. On découvrit plus tard que la croix avait été brisée par des marins anglais.

FEUGERAIS (FRANÇOIS DE), sieur de Marcilly, « gentil homme de bonne race, honoré des siens, bien aimé de ses voisins et chéri de tous pour sa vertu, » cruellement massacré dans son château par une troupe de meurtriers sortis exprès de la ville de Mans pour faire ce coup, » 9 avril 1563 (*Crespin*, 770 d). — Constance Feu-

gière, religieuse fugitive, assistée à Lausanne, 1692. — Anthoine *Feugerolles*, de St-Maurice dioc. d'Uzès, reçu habitant de Genève, août 1557.

FEUGUERAY (GUILLAUME DE), seigr de la Haye, d'une noble famille normande, pasteur [Haag, V 109], naquit à Rouen et mourut dans un âge très avancé, vers 1613.

La vie de Guillaume Feugueray est peu connue. Il prêcha en 1562 à Dieppe, à Vire, à Quevilly. En 1565, il desservait l'église d'Esneval près de Pavilly. Le 23 juillet de cette année, il eut avec Le Hongre, docteur de l'université de Paris, une conférence théologique dont le tenant catholique paraît avoir seul publié une relation. A l'époque de la Saint-Barthélemy, il était ministre à Longueville, d'où il se sauva en Angleterre. En 1575, il fut appelé à Leyde comme professeur de théologie. Son enseignement attira un grand nombre d'étudiants de tous pays, et contribua à faire connaître l'université naissante sous les plus favorables auspices. En 1579, ses affaires le rappelèrent en France ; mais pendant dix ans on le perd de vue, sauf une mention de lui en 1583, comme pasteur de Rouen ; puis on le retrouve en 1590, desservant, avec de *Lioques*, l'église de Dieppe, qu'il ne quitta qu'après la soumission de Rouen à Henri IV. On a de lui :

I. *Propheticæ et apostolicæ, id est, totius divine ac canonicæ Scripturæ Thesaurus, in locos communes rerum, dogmatum suis divinis exemplis illustratorum et phrasion Scripturæ familiarium, ordine alphabetico digestus, ex Aug. Marlorati Adversariis*, Lond., 1574, in-fol. — On en a publié un abrégé (que le P. Lelong attribue par erreur à Jacques Feugueray) sous ce titre : *A. Marlorati Thesaurus S. Scripturæ propheticæ et apostolicæ, nominum, verborum, rerum, exemplorum, quæ in Bibliis continentur, per G. Feugereium digestus, operâ et studio Isaaci Feugereini in Enchiridii formam contractus, editio auctior*, Gen., P. et J. Chouet, 1613, in-12.

II. *Bertrami [Ratramni] presbiteri De corpore et sanguine Domini liber. Ad Carolum Magnum imperat., Guil. Feugueræi in acad. Leidiensi theologiam profitentis operâ emendatus et commentario illustratus, sine loco [Leyde], 1579, in-8°, 216 p.*

III. *Guill. Feugueræi Rothomagensis, in acad. Leyd S. Th. prof. Responsa ad quæ-*

tiones cujusdam obscuri inquisitoris in Zelandiâ delitescens, de Ecclesiâ perpetuitate et notis, deque aliis quinque eodem pertinentibus capitibus, Lugd. Bat., 1579, in-8°; 70 p., 8 feuil. d'index; en tête, 4 p. de dédicace *ad illustriss. dom. Guilielmum princ. Aransinum*.

IV. *Schola Lugdunensis ex optimis quibusque de re scholastica scriptis et præstantiss. antiquæ et nostræ ætatis scholarum exemplis expressa*, G. Feugueraei Th. pp. opera. Programme de cours (8 feuil.). Ces trois derniers opuscules se trouvent réunis sous le titre : *G. Feugueraei Rothomagensis Lugdunensis opuscula*.

V. *Novum Testamentum latinè*, Lond., 1587, in-8°. — Ce n'est pas autre chose que le N.-T. de Bèze avec addition de quelques notes prises de Joachim Camerarius.

Selon Daval (*Hist. de la réf. à Dieppe*, publiée par E. Le Sens, 1878), Feugueraey aurait aussi donné, en 1600, un ouvrage sur les Jubilés dont aucun biographe ne parle.

On compte encore dans la famille de ce pasteur, d'après les registres de Quevilly : CHARLES de Feugueraey, ancien de Rouen au synode de S. Maixent (1609), conseiller du roi au siège des eaux et for. de Normandie en 1630; CENTURION de F., mort en 1656 à Rouen, à 88 ans; JEAN de F., mari de Geneviève de Civile, mort à Darnetal en 1683, à 74 ans; tous, seigneurs de La Haye.

FEUILHADE (DE), ministre à Bergerac en 1592.

FEUILLET, de Saintonge, étudiant à Genève, (Bertrandus Feuilletus xancto), 1564. — Suzanne Feuilletteau, de Bordeaux, assistée à Londres, avec ses quatre enfants, 1702; son mari est à la Jamaïque; M^{lle} Feuilletteau enfermée au couvent de N.-D. de Saintes, 1730 (E 3416). — Jean Feuillot, de Bussi en Bourgogne, et son fils, assistés d'un viatique à Genève, 1693; (Suzanne), de Bussi, *id.* 1696. — Gaspard Feutrier, noyé dans la rivière à Fréjus, 1562 (*Crespin*). — M^{lle} Feutrier, du Dauphiné, inspectrice de l'hôpital de Lausanne, 1688.

FÉVOT (JULES), professeur qui fut prêté en 1606 par la seigneurie de Berne à l'acad. de Die, pour y être régent de la première classe et professeur d'éloquence. Il ne le fut qu'une année. En 1607 il fut reçu au saint ministère et donné à l'église du Buis; de là il passa en 1609 à celle de Condorcet,

en 1610 à St-Paul-trois-Châteaux, en 1612 à Montélimar. Redemandé en 1617 par MM. de Berne, il reçut son congé au synode de Nyons et se retira avec de très honorables attestations. — Divers autres du même nom, au pays de Vaud, mentionnés comme originaires de Champagne (Chamont, Troyes) et du Dauphiné (St-Paul-trois-Châteaux, Grenoble), l'un desquels est régent à Moudon en 1609, l'autre pasteur à Avenches en 1636.

FÈVRE (Loys) « drappier, natif d'Issu-tile [Is-sur-Tille] au duché de Bourgogne, » reçu habitant de Genève, 1551; — (Loys), de Dijon, drapier, *id.* 22 janv. 1573; (Marie), femme de Girardot de La Forêt, receveur des tailles à Château Chinon, enfermée aux Ursulines de Nevers, 1686; — (Tobie), de Paris, assisté à Lausanne, 1698; — (Jean), et sa femme, de Montpellier, assistés à Genève, pour aller à Basle, 1701. — Joseph Feydeau, président de la chambre mi-partie de Bordeaux, 1600. — Fezan, de la Serve, ministre à Payerne en 1697. — Fezzan, ancien de Chomeirac, 1669. — Dominique Fezandier, huissier protestant à la Chambre mi-partie de Castres, 1595; diacre de l'égl. de Nîmes, 1604.

FIAC (seigneurie de), voy. Bouffard.

FICHET (GUILLAUME), du Mans, « chapelier, » admis à l'habitation à Genève, 26 mars 1573; — (Abel), « de Rouen, 69 ans, ci-devant chapelier, et Marie sa femme, 72 ans, » assistés à Londres, 1705. — *Fidel*, voy. Abric (I, 25). — *Fiefbrun*¹, seigneurie de la famille de Cumont, IV, col. 973. — *de Fiefclos*, lieutenant dans l'armée hollandaise en 1704, capitaine en 1734. — Joseph de Fienne, lieuten. dans l'armée holland., 1704; major en 1725. — Daniel et Jean Fieret, planteurs de tabac, réfugiés, le premier à Magdebourg, le second à Manheim, vers 1700. — Jean Fierville, de Falaise, chirurgien, fugitif, 1685. — Jean Fiés, de Nérac, tailleur, réfugié à Duisbourg, 1700. — César Fiéret, de Corps en Dauphiné, assisté à Genève, 1706.

FIGARET, ancien de l'église de Galarques, 1658. — Pierre Figarol, « coustu-

¹ On a : *La conversion de M. de Fiefbrun, chevalier, conseiller du roy en ses conseils d'Etat et privé, par le P. Athanase Molé, prédicateur capucin*; Paris, J. Bessin, 1625; 16 p. in-8°. — Discours historique intéressant, précédé d'une lettre adulatrice au roi, signée F. B.

rier, natif de Tholose, » reçu habitant de Genève, mars 1559; le même « Figarol ou Figuerol, de Thoulouse, » établi dans le pays de Vaud en 1566. — Isaac *Figeac* et sa fille Esther, 8 ans, assistés à Londres, 1702. — Gabriel *Fignels*, du Vigan, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1699. — Jacques *Figol*, de Grenoble, habitant de Genève, septemb. 1572.

FIGON (JEAN), poète, et en même temps prédicateur de la Réforme, né à Montélimar. Il était probablement un jeune homme d'une vingtaine d'années, lorsqu'on imprima à Toulouse, en 1556, sa première composition poétique, laquelle avait remporté à l'académie des Jeux floraux le prix de l'Eglantine ou second prix. Un de ses amis¹ lui écrivit à cette occasion :

Bien tost après que Bousard par son hymne
Est le rameau floral, victorieux !
Apollon fut de Figon curieux,
Et luy donna la florale Eglantine.
Or cette fleur, cette branche argentine,
Des Tolosains ordonnée pour pris
T'a fait monstrier, Figon, en être digne
Monstrant le bien qu'as des Muses appris.

Il nous est impossible aujourd'hui de concevoir à première vue la platitude et l'incohérence de la presque totalité des vers français éclo au soleil du XVI^e siècle. Pour comprendre que nos pères de ce temps-là, qui cependant ne manquaient pas de goût, supportassent ce raboteux langage et l'aient aimé, il faut faire un effort d'esprit et se rappeler qu'alors les gens capables de tenir la plume pensaient en latin. Les esprits doués d'aspirations poétiques se figuraient le vers bon et gracieux si, en substituant par une opération mentale aux mots français qu'ils employaient des équivalents latins sous-entendus, le génie latin se trouvait content.

Quoi qu'il en soit, Figon embrassa la Réforme peu de temps après sa victoire aux Jeux floraux (Rochas, Biogr. du Dauphiné). On imprima encore à Toulouse un second poème de lui, en 1558; puis en 1559 c'est à Lyon qu'il fait paraître son troisième ouvrage, son poème sur l'Amitié. C'est aussi l'année où Farel se rendit à Metz pour se joindre à une députation envoyée par les Messins aux princes allemands (ci-dessus col. 406). Figon qui était

¹ Un inconnu nommé P. Paschal. Nous trouvons cette pièce à la fin de *l'Amitié du monde*.

allé rejoindre en Suisse l'illustre réformateur son compatriote, fut probablement emmené par lui ou appelé par lui à Metz, car les anciens registres de l'église de Ste-Marie-aux-Mines font foi que « maistre Jean Figon lui fut envoyé de l'église de Metz » au mois d'octobre 1561¹ pour remplir les fonctions pastorales à Eschery en l'absence du pasteur Arnaud *Ban* (ci-dessus I, col. 739). Peut-être y serait-il resté, mais la vallée de Ste-Marie et les districts circonvoisins étaient alors en proie à des dissensions nées, au sujet du culte des images, entre les sentiments conservateurs des luthériens et les impatiences iconoclastes des calvinistes. Jean Figon, en fidèle disciple de Farel et des autres pasteurs de la Suisse, était un ennemi des images, et il adressa, en janvier 1562, une lettre au seigneur du pays, le comte de *Ribaupierre*, pour solliciter ou plutôt pour exiger la suppression non seulement des statues et des peintures, mais aussi des autels et autres accessoires de l'antique idolâtrie. Cette lettre a été publiée (p. 152) par extrait dans une récente *Histoire de la communauté réformée de Ste-Marie-aux-Mines*; avec notes et commentaires par Eug. Muhlenbeck (Paris et Strasb., 1881, in-8° de xiv et 517 p.). Voici l'extrait avec le commentaire de l'éditeur, lequel montre dans l'un comme dans l'autre, qu'il mérite lui-même peu de confiance :

Cette pièce *farci*e, dit-il, de citations bibliques² n'aurait pour nous qu'un assez médiocre intérêt, puisqu'elle ne fait que répéter toutes celles que nous venons de voir, si elle ne débutait et ne se terminait pas par une expression d'une *latinité tellement originale qu'elle dérouté toutes les conjectures*.

Ad generosissimum illustrissimumque principem, dominum comitem a Rapestain. — Kiribinæ ecclesiæ nostræ confessionem tibi antea ab egregio viro fideli verbi Dei ministro Francisco Morellano³ exhibitam ac datam, fideli memoria te tenere nobis perpicuum est, excellentissime princeps, nec nimis eam, prout prudentiæ et ingenii acu-

¹ Registres cités en 1643 par le pasteur Jean Le Bachellé dans une lettre à Paul Ferry, *Bull.* I, 162.

² Apparemment les passages qu'il a remplacés par des points.

³ François de Morel, seigneur de Colonges, appelé à Ste-Marie-aux-mines en 1557.

mine... humanissime accepisti ac foelicissime approbasti...

Nostra... confessione, ut supra relatum est, sic satis tua prudentia percognita, unum adhuc superest tibi patefaciendum.

Hoc est, Deus undique tam veteri que novo¹ testamento, prout plurima ac pene innumera exempla exstant, te invitat, nedum etiam tota tua pauperrima Kiribina² ecclesia suppliciter obsecrat atque obtestatur, non solum idola sive imagines... quæ in ea existunt atque eriguntur funditus evertas, sed et... ut sunt altaria et cætera hujus modi, autoritate et facultate tua à Deo accepta, dilacerare jubeas... — Tuæ dominationi addictissimus Johannes Figonius atque totius ecclesiæ gallicanæ Kiribina³.

L'invitation est comminatoire. Mais elle tourna au rebours de ce que son auteur espérait. Loin d'y obtempérer, le comte de Ribaupierre, partisan des mêmes idées tenu en respect par l'empereur, donna des ordres pour que Figon fut éloigné de ses domaines. Et en effet, un personnage du pays, J. Erb, écrivait à Calvin, le 16 juill. 1562 : « Voici que retourne auprès de vous Jean Figon, ministre de Christ qui a pieusement et saintement gouverné pendant quelque temps l'église d'Eschery. Je le recommandé à ta charité et à celle de nos frères pour que tu reçoives favorablement cet exilé au nom du Seigneur et tu employes un *saint homme* au service de Christ et de l'Eglise⁴. »

¹ M. Muhlenbeck n'a pas su lire : tam veteri quam novo.

² Probablement Kiribina dans le texte.

³ Probablement Kiribina. Phrase inachevée.

C'est donc ce mot, Kiribina, qui dérouta toutes les conjectures... de M. Muhlenbeck. Rien cependant de plus simple. Il s'agit de l'église d'Eschery, qui prononcé avec le ch dur, devient ESKERY, d'où une forme latine barbare, suivant les us et coutumes du moyen âge, mais que Figon n'aura pas inventée. Il l'aura trouvée dans le pays où il n'était que depuis deux mois. Le travail tout entier de M. Muhlenbeck, texte et commentaires, est marqué au coin de la même légèreté et cela explique un auteur qui s'évertue à rassembler un grand volume de plus de 500 pages sur l'histoire, c'est-à-dire sur les douleurs du protestantisme, pour les bafouer et en rire. Ajoutons qu'il dédouble son homme et trouve un Jean Figon pasteur à Eschery, puis (p. 327), un deuxième Jean Figon pasteur dans le Viennois.

⁴ Hunc ergo dominum Johannem, tametsi preteritum operæ non fuerit, commendo tuæ fratrumque caritati in Domino, pro veritate exultantem, ut illum quem ad modum facis in Domino suscipias,

Sur la fin de la même année, 1562, Jean Figon travaillait en compagnie de Viret à l'évangélisation du Dauphiné. Leurs prédications obtinrent un grand succès (voy. Charvet, Hist. de la sainte église de Vienne, 1761). Les papistes Charvet et Chorier aussi bien que les amis de Calvin (*Opera Calvini*, Brunsw. XIX, 153 etc.) s'accordent à louer ses talents, son éloquence persuasive, ses vertus. Le pasteur exilé de la seigneurie de Ribaupierre n'avait fait que passer à Genève, puisqu'il travaillait glorieusement dès l'année 1562, à l'évangélisation du Dauphiné et que les historiens¹ nous le montrent occupé à son œuvre dans cette province jusqu'à ce qu'il se fit de nouveau chasser de Vienne en 1566.

Ici l'on est encore obligé de se mettre en garde contre l'érudition de M. Muhlenbeck. Les registres de Genève fournissent les trois inscriptions suivantes :

Habitants. Le 2 octob. 1559 a été admis à l'habitation : Jehan Figon, du lieu d'Alègre en Auvergne.

Baptêmes à S^t-Pierre. Ce 26^{me} (février 1565) a été baptisée Sara, fille de Jehan Figon et de Marie sa femme, présentée par Antoine Chauve.

Décès. Le 20 juillet 1624, Marie, fille de Laurent Figon, veloutier, habitant, 2 ans et 2 mois.

M. Muhlenbeck a pris l'article du baptême pour l'attribuer à l'ancien ministre d'Eschery, tandis qu'il y a toute raison, ce nous semble, de le laisser à la famille d'artisans auvergnats venus d'Alègre². De 1562 à 1566 le ministre ne vécut pas à Genève, mais en Dauphiné, où l'absorbaient les travaux de son apostolat.

On ne sait rien sur la fin de sa vie, si ce n'est qu'après son expulsion de Vienne, il retourna dans le pays Messin, car J. Le Bachellé atteste (*Bull.* I, 163) qu'il fut plus tard pasteur à Badonvillers. Il paraît n'avoir pas cessé jusqu'à la fin de sa vie de composer des vers.

I. *Le poétique trophée de Jean Figon*

foveas, illiusque sancti viri operæ utaris ad Christ et ecclesiæ emolumentum.

¹ Voy. encore l'*Hist. des protest. du Dauphiné* par E. Arnaud, t. I, p. 205; II, 395. Voy. aussi notre t. I, col. 340.

² Les registres des notaires auraient pu nous éclairer tout à fait, mais le nom de Figon ne s'y trouve pas.

dauphinois ; Tholose, imp. Guion Boudeville, 1556, in-8°.

II. *La course d'Atalante et la victoire d'Hippomeine* ; à Tholose, chez Pierre Dupuy... de l'imp. de Guion Boudeville, juré de l'Université ; 1558, in-8°, 24 pages.

III. *Amitié bannie du monde. Œuvre fait en forme de dialogue, par Cyre Théodore, poète grec : et depuis traduit en vers français par Jean Figon de Montellimar en Dauphiné* ; Lyon, Gabriel Cottier, 1559, petit in-8°, 30 pages. Dédicace (3 pages en prose) « A très excellent seigneur m^{sr} J. Coignard, conseiller du Roi en son parl. de Tolose.

Cet opuscule, d'environ 450 vers, est la seule œuvre de Figon que nous ayons pu trouver et lire. Elle est bien digne de ce qui a été dit tout à l'heure de la platitude bizarre des vers français du XVI^me siècle. Cependant on peut en citer ce passage où l'auteur rencontrant sa déesse, l'Amitié, lui dit :

Mais je te prie, par le Dieu tout puissant,
Regarde à moi qui suis or gémissant.
Vien visiter ma povre maisonnette :
Tu la verras non riche mais proprette.
Entre dedans, ne vueilles desdaigner
De t'en venir avecques moi dîner :
Je boi à toi dedans ma sobre coupe :
Voici du pain : pour ton manger en coupe :
Voici du sel et de l'eau argentine :
Comme du tien prens en, dame bénigne...

Ajoutons que ce livret renferme aussi un quatrain de A. Figon « au traducteur son frère, » et que le traducteur n'a pas échappé à Fabricius qui le cite dans sa *Bibl. græca*, t. VI, liv. V, ch. vi, p. 816.

IV. *Le moyen d'éviter procès, fait pour l'utilité des marchands et autres négociateurs, au seigneur Josserand de Monts, gentilhomme dauphinois* ; Lyon, B. Rigaud, 1574, in-8°.

V. *Pérégrination de l'enfant vertueux, Œuvre contenant le Sommaire des disciplines conduisant à plus haute vertu, avec trois chants royaux en prose* ; Lyon, Fr. Arnoullet, 1584, in-16.

FIGUES (ISAAC), de Nérac, et Marie Célian sa femme, sortant de France et munis d'une attestation de foi obtenue à Genève, assistés à Lausanne pour se rendre en Allemagne, juill. 1699. — Le sieur du Figuiet, voy. Arthuis. — Jean Figuiet, à Montauban, 1562 (III, 498) ; — (Isaac), de Metz, appréteur de bas, réfugié à Halle

avec sa femme, 5 enf. et une servante, 1698 ; — (François), de Nérac, assisté à Londres, 1702, — Louis Figuiet, né à Montpellier en fév. 1819, docteur en médecine, 1841, professeur à l'école de pharmacie de Montpellier, puis à Paris ; il professa peu de temps et s'adonna bientôt tout entier à des travaux de vulgarisation scientifique dont voici les principaux : *Annales des sciences, Journal de pharmacie et Revue scientifique* (1847-54), *Histoire des principales découvertes scientifiques modernes*, 1851-58 ; *L'alchimie et les alchimistes*, 1860 ; *Les grandes inventions*, 1864 ; *La terre avant le déluge*, 1866 ; *Les merveilles de la science*, 1866-67 ; enfin *L'année scientifique* paraissant régulièrement chaque année depuis 1856. M^{me} Louis Figuiet (Juliette Bouscuret) née à Montpellier en 1829, a publié d'excellents romans, d'un style très agréable, dont le premier, *Mos de Lavène*, parut en 1859, sous un pseudonyme, dans la *Revue des Deux-Mondes* et fut suivi de plusieurs autres parmi lesquels nous citerons *Le gardien de la Camargue* (1862) et surtout *La prédicante des Cévennes* (1864).

FIGUIÈRE (FRANÇOIS), de Montpellier, habit. de Genève, 1557 ; — (.....) ancien de Montpellier, 1599 (*Bull.* II, 92).

FIGUIÈRES (LOUIS), proposant au synode des hautes Cévennes, mai 1756. Il était originaire de Saintonge et fut un vaillant pasteur du désert [Haag, V 110]. Un jour, en 1759, à la suite d'une assemblée, comme il s'en retournait au Mas d'Azil, escorté par son troupeau, il rencontra près de Roquebrune le marquis de Gudanes qui était à sa recherche (Arch. nat. E 3521) à la tête d'un détachement. Le premier mouvement fut de fuir, mais les femmes, faisant honte aux hommes, remplissent de pierres leurs tabliers et s'avancent résolument vers l'ennemi sous la conduite du belliqueux pasteur. Leurs maris les suivent et le marquis fut obligé de fuir de toute la rapidité de son cheval. Figuières se réfugia dans les bois de Gabre, mais le peuple entra en triomphe au Mas d'Azil. Les bons offices du comte de Martignac prévinrent les suites terribles d'une échauffourée qu'il eût été facile de transformer en une tentative d'insurrection. Figuières après avoir longtemps exercé le ministère dans le comté de Foix (*Bull.*

VII, 463; XII, 444), mourut dans un âge avancé aux Bordes-sur-Arise en 1782. Il fut enterré furtivement dans la plaine tout près du cimetière des protestants. — Un autre Figuière, de Rodilhan près Nîmes, catholique converti et déterminé huguenot, vers 1740 (voy. *Paul Rabaut, ses lettres*, par Ch. Dardier, 1884, t. I, p. 20).

FILHET (GILBERT ou PHILIBERT), sieur de la Curée, gouverneur de Dieppe, puis lieutenant du roi à Vendôme [Haag, V 110]. L'historien dieppois, *Daval*, nous le peint comme un gentilhomme de bonne et ancienne maison, doué d'excellentes qualités, vaillant, sage et modéré, équitable et d'une probité exemplaire. Le témoignage de l'écrivain protestant est confirmé par celui de l'historien de Thou qui qualifie Gilbert Filhet de « Vir non minus virtute quam nobilitate clarus. »

La Curée était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il avait embrassé avec ardeur le parti du prince de Condé et avait assisté en qualité de colonel-général des argoulets, à la bataille de Dreux où il avait été fait prisonnier. Le connétable dans la maison duquel il avait été nourri, l'envoya à Dieppe, comme successeur de *Gausseville*, qui commandait déjà à Fécamp, lorsque *Coligny* l'avait nommé gouverneur de Dieppe à la demande des habitants fatigués des allures par trop militaires de *Montgomery*. Quelques années plus tard, 1579, ce Gausseville fut tué au siège de St-Michel-en-Lherm. La Curée arriva à Dieppe fort peu de temps avant la publication de l'édit de pacification qui mit un terme à la première guerre civile. Les protestants dieppois se soumièrent avec empressement à un traité qui les privait de toutes les églises dont ils s'étaient mis en possession, non sans légitime motif, à ce qu'il semble, puisque la grande majorité des habitants de Dieppe avaient embrassé la religion réformée; seulement ils députèrent *Mathias Heude* ou *Eudes* sieur de Veules, à la reine-mère, et *Nicolas Le Comte*, de la maison de Dracqueville, au prince de Condé, pour demander qu'on leur laissât au moins l'église de Saint-Jacques. La Cour ne voulut pas y consentir; toutefois à la sollicitation de Condé, elle leur permit d'exercer publiquement leur culte dans la Maison des charités, et par une exception unique, elle maintint La Curée dans son gouverne-

ment, quoiqu'il fit ouvertement profession de la religion protestante. Il est vrai que la réaction fit de si rapides progrès, qu'il fut bientôt remplacé par le fameux *Sigognes*, contre le vœu des catholiques eux-mêmes, dont Filhet s'était fait estimer par sa modération. Ce fut sans doute comme dédommagement que Jeanne d'Albret le nomma son lieutenant au pays de Vendômois.

La Curée mit tous ses soins à purger le Vendômois des bandits qui l'infestaient; mais il s'attira par là même la haine de gentilshommes catholiques qui les tenaient à leur solde pour l'exécution de leurs vengeances particulières. Une conspiration, dans laquelle entrèrent les principaux seigneurs du pays, et à laquelle, dit-on, l'évêque du Mans ne resta pas étranger, s'ourdit contre lui, en 1564, et un jour que La Curée traversait la plaine de Couture pour aller voir son frère Jean, sieur de La Fosse, une bande d'assassins, cachée dans le château de Ronsard, fondit sur lui et l'égorgea. Peu s'en fallut, lit-on dans l'Histoire de Vendôme, que les meurtriers, dans leur enivrement n'attaquassent Jeanne d'Albret elle-même, qui voyageait accompagnée seulement de douze gentilshommes. Heureusement le duc de Montpensier, à qui ils s'en ouvrirent, s'opposa à leur projet.

La veuve de La Curée, qui était fille de de François Errault, sieur de Chemans près Duretal, garde-des-sceaux sous François I^{er}, se rendit aussitôt à la Cour avec Jean Filhet, et plusieurs amis de sa famille, pour demander vengeance de ce lâche assassinat. Ce fut seulement au bout de plusieurs semaines, qu'on admit qu'il y avait eu meurtre et qu'on ordonna d'arrêter les coupables; mais au moment où la justice allait prononcer, un ordre du roi leur rendit la liberté, et défense fut faite à Jean Filhet de poursuivre les meurtriers de son frère, sous peine de voir raser ses maisons.

Ce Jean Filhet serait-il le même que *La Curée-Bedeuil* qui servit au siège de Poitiers sous *Coligny*? et ce dernier est-il différent du La Curée qui contribua, sous les ordres de *Châtillon*, à chasser les Ligueurs du faubourg de Tours? Enfin La Curée qui, avant la bataille d'Ivry, assista aux prières que Henri IV fit faire dans sa tente par un ministre protestant, est-il

identique avec l'un ou avec l'autre ? Quoi qu'il en soit, il est certain que la famille Filhet n'embrassa pas tout entière le protestantisme, puisque nous trouvons un Gilbert de La Curée mêlé à la conjuration d'Angoulême contre d'Épernon, et que nous voyons figurer son nom au bas de la supplique de Saint-Cloud dans laquelle les seigneurs catholiques offrirent à Henri IV leur adhésion, mais à condition qu'il se convertirait.

FILLEUL (JEAN), menuisier de Sancerre, martyr en 1554 [Haag, V 411]. Filleul s'était mis en route avec son ami Julien Livoillé, pour aller rejoindre leurs femmes qu'ils avaient envoyées à Genève. Rencontrés par le prévôt des maréchaux du Bourbonnais, ils se laissèrent séduire par ses dehors de bonhomie, et lui avouèrent le but de leur voyage. Ils furent arrêtés sur-le-champ et jetés dans les prisons de Nevers. Après un interrogatoire sommaire sur l'usage des sacrements et le purgatoire, le prévôt les mena à Saint-Pierre-le-Moustier, et les livra au lieutenant-criminel qui les condamna à faire amende honorable et à être brûlés vifs. Le parlement de Paris ayant confirmé la sentence, sur appel, en ajoutant à l'arrêt que s'ils ne se rétractaient, ils auraient la langue coupée, les deux martyrs accueillirent l'annonce de leur mort prochaine par le chant du ps. VI et du cantique de Siméon, et marchèrent au bûcher avec un courage inébranlable, après avoir subi la mutilation prescrite par l'arrêt (*Crespin*).

FILLIOUX (GABRIEL), prieur fiscal de Cluny [Haag, V 412], surprit, le 30 nov. 1575, avec le secours de Garnier, de Fournier et de quinze autres protestants, le château de Lourdon, en chassa les moines qui s'y étaient retirés, pillà les trésors de l'abbaye qu'ils y avaient transportés, et conserva sa conquête jusqu'à la conclusion de la paix, en 1577. S'il faut en croire Ducourneau (Hist. de Bourgogne), il fit même venir un ministre et établit un prêche dans le château.

FILHOL, famille noble du pays Messin, réfugiée en Prusse à la révocation de l'Édit de Nantes. François de Filhol sieur de Camas capitaine d'infanterie au régiment du Roi, épouse à Courcelles, en 1680. Marie fille de Samuel Duclos sr de Bistraf (ou Distroff?) conseiller et médecin ordi-

naire du Roi (voy. V, col. 647); union d'où naquirent : 1^o ISAAC, le 10 nov. 1681, mort en 1682, qui avait été présenté au baptême par Isaac de Filhol (écrit ailleurs *Tillos*) seigneur du Mas en Agenois; 2^o MARIE-DOROTHÉE, née le 10 fév. 1684; 3^o JEAN-ALEXANDRE, né le 6 juin 1685 présenté par Jean de Filhol écuyer, sr de Lalbonnière (Cuvier). — Il n'est pas douteux que ce François de Filhol ne soit le même appelé ci-dessus (III col. 640): TILIO, d'après *Erman* et *Reclam* (IX 54). — Claude *Fillot*, « de St-Privat de Vallongue en Languedoc, serrurier, » habit. de Genève, mai 1559; — (Pierre et Jacques) réfugiés de Périgueux, 1686 (M 667). — Etienne *Fillon* « de Bony sur l'Oyse, dioc. d'Auxerre, » id. 1553; — (Pierre), ministre de Céligny (Genève), 1596; d'Aimargues, 1596-1605; Naves, 1605-1607; Aiguesvives, 1607-22; mort en 1622 ou 1623. — (Jacques) sr de Chesnevert commissaire de l'artillerie, fait baptiser à Charenton son fils Henry; parrain Henri de Briquemault baron de St-Loup, marr. Judith. de *Mornis*, janv. 1677. — (Judith), du Poitou, veuve d'un bourgeois, 63 ans, assistée à Londres, 1702. — Jean *Fillon*, de St-Maixent, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1698. — « La d^{lle} femme du sr Antoine *Filon* d'Aymargues près Nimes, lieutenant réformé, » réfugiée à Berlin, 1698. — (.....) de *Fillon* accusé d'avoir fait les fonctions de prédicant et d'avoir résisté à la maréchaussée de Fontenay-le-comte, 1747 (E 3433). — Suzanne *Fillonnière*, de la Touraine, « fille d'un marchand grosseur, » 51 ans, assistée (4 liv.) à Londres, 1707. — Jeanne *Filosel*, id. (10 sh.), 1710. — Nicolas *Fillot*, d'Orléans, admis à l'habitation à Genève, 15 janv. 1573. — Daniel *Filsant*, établi à Harlem, 1666. — Daniel *Filteau*, « de Xaintonge, tailleur, 25 ans, » assisté (12 sh.) à Londres, 1706. — Jean *Filzière*, de Saumane en Cévennes, assisté à Lausanne, 1688.

FINE (JUDITH), de Tholignan, assistée à Lausanne avec 3 petits enf., 1688; (Jean) et sa femme, de Moulines au val de Queiras, assistés à Genève, 1702. — Claude *Fines*, ministre à Caveyrac, 1570-86. — Pierre *Finel*, ministre à Pompidou, 1568; — Guillaume *Finel*, de Bayeux, « peintre, » réfugié à Magdebourg, 1698. —

Charles *Finet*, natif de Paris, habit. à Genève, mai 1551 ; il était orfèvre et avait pour femme Marie *Neyret* née à Compiègne ; pour frère Jacques *Finet*, ministre en 1566 à Mauvesin et à Sainte-Foi de 1573 à 1610 ; atteint de la peste, il fait son testament à Genève et sa femme en 1568 (A. Santeur not. II 143, III 7). Jacob *Finet*, d'Amiens, chargé de 8 enf., assisté (2 l. 14 sh.) à Londres, 1705. — M^{me} *Fin-guerlin*, de Lyon, retirée à Lausanne fait don de 208 liv. pour garnir les lits de l'évêché (hôpital des réfugiés), 1711. — François *Fiquel*, de Grenoble, mercier, habit. de Genève, 4 septemb. 1572 ; — d^{lle} *Fiquel*, d'Orange, assistée à Genève, 4 écus, 1704. — Jacques *Fiquet*, fils de Georges, docteur ès droits à Grenoble, épouse à Genève Nicole *Julian*, 1559. — Anthoine *Firminy*, « ribantier, natif de Draguignan, » habit. de Genève, 1557. — La veuve de David *Firon* coutelier à Metz, avec 4 enf. et une servante, réfugiée à Berlin, 1698.

FIRN (ANTOINE), de Haguenau, curé de Saint-Thomas de Strasbourg [Haag, V 112], entretenait, depuis plusieurs années, un commerce coupable avec sa gouvernante, lorsque la Réforme commença à s'introduire dans cette ville, apportant des idées de piété sérieuse. Firn monta en chaire, 18 oct. 1523, déclara en présence de tout le peuple, qu'il voulait réparer sa faute, et il épousa cette femme trois semaines après. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par *Zell*, prédicateur de la cathédrale, qui, dans une allocution chaleureuse, expliqua et justifia la conduite de son collègue. L'évêque irrité de cette audacieuse violation des lois canoniques, commanda au chapitre de déposer le prêtre qui avait osé prendre épouse, et en même temps, il pria le Sénat de ne pas mettre obstacle au châtement. Quelques conseillers engagèrent Firn à renoncer à sa cure par amour de la paix, mais il ne voulut point « pécher contre la vérité éternelle. » Le Conseil lui déclara qu'il ne ferait rien pour le maintenir en place, mais qu'il le garantirait, comme bourgeois de Strasbourg, contre toute espèce de violence. Le chapitre déposa donc le curé de Saint-Thomas et lui donna un successeur ; mais le dimanche suivant, Firn se rendit à son église, comme d'habitude, fit descen-

dre de la chaire son remplaçant et s'acquitta de ses fonctions, sans se soucier de la sentence du chapitre. L'évêque eut de nouveau recours au Sénat, qui manda le prêtre récalcitrant et lui offrit une pension en échange de sa démission. Firn répondit qu'on lui avait ordonné de prêcher purement l'Évangile, que l'Évangile lui avait appris que rien n'est plus contraire que la fornication aux commandements de Dieu, et que c'était pour cette raison qu'il s'était marié ; qu'il ne pouvait d'ailleurs renoncer au service de Dieu, ni contrister les cœurs pieux par sa retraite ; qu'il ne voulait pas d'argent, mais qu'il voulait servir jusqu'à la fin. Le Sénat répondit, en conséquence, à l'évêque, qu'il serait dangereux de punir les prêtres mariés et de laisser en paix les concubinaires ; que le peuple pourrait se soulever, et qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de s'adresser à la diète de Nuremberg pour qu'elle prit des mesures à cet égard. Les appréhensions du Conseil n'étaient pas vaines, car depuis que Firn avait reconquis sa chaire, une foule de bourgeois en armes gardaient l'église lorsqu'il prêchait, de peur qu'on ne lui fit violence. L'évêque qui, dans toute cette affaire, avait montré la plus bienveillante modération, promit de suivre l'avis du Sénat ; mais lorsqu'il apprit que l'exemple de Firn était devenu contagieux, il perdit patience et excommunia les prêtres mariés. Firn méprisa les foudres du prélat et continua de desservir l'église de Saint-Thomas jusqu'en 1530, qu'il fut nommé à la cure de Saint-Nicolas. Il mourut en 1545. C'est aussi lui qui le premier, le 16 fév. 1524, introduisit à Strasbourg l'usage de la langue vulgaire dans la célébration de la messe.

FISCHART (JEAN), dit *Mentzer*, docteur en droit [Haag, V 113], avocat à la chambre impériale de Gotzlar et bailli de Forbach, en 1586, était très vraisemblablement originaire de Strasbourg, où il passa la plus grande partie de sa vie, qui est d'ailleurs peu connue. On croit qu'il mourut en 1597. Écrivain satirique et burlesque, Fischart a joui de son temps d'une très grande réputation en Allemagne ; mais on s'accorde à reconnaître qu'il est resté bien au-dessous de Rabelais, qu'il avait pris pour modèle, et qu'à l'exception de quelques passages de ses écrits frappés au coin

d'une franche gaité, son esprit comique ne consiste guère que dans l'emploi de plaisanteries grossières, d'expressions bizarres et d'équivoques insipides. Il avait composé plus de trente-sept ouvrages ; mais ils n'ont pas été tous imprimés. Le savant Adelung n'en connaissait que trois.

I. *Podagrammisch Trotsbüchlein*, Strash., 1594, 1604, 1623, in-8°. — Publié sous le nom d'*Ellospoclerus*, trad. grecque de Fischart.

II. *Flöhhatz, Weiber-Traz*, Strash., 1594, 1610, in-8°. — Sous le nom d'*Ellospoclerus*.

III. *Philosophisch Ehezuchtbüchlein*, Strash., 1597, 1607, 1614, in-8°. — Ouvrage posthume.

Nous pouvons y ajouter.

IV. *Von ausgelassenen wüthigen Teuffelheer der Besessenen, Hexen* etc. Strash., 1584. — Trad. de la Démonologie de Bodin.

V. *Bienenkorb*, piquante satire contre l'Église romaine, publiée, en 1582, sous le pseudonyme de *Jesuwalt Pikhart*, et réimp. par Josué Eiselein à Saint-Gall, 1847, in-8°.

VI. *Der heylig Brotkorb*. Der heil. Römischen Reliquien : das ist Joh. Calvini nothwendige Vermanung von der Papis-ten-heiligtumb ; Christlingen, 1606, in-8°.

VII. *Erklärung einer von verschiedentlichen Thieren haltenden...* ; Strash., 1608, in-fol.

Quelques biographes prétendent que Fischart a traduit la Prognostication pantagruéline de Rabelais ; mais c'est une erreur. Les deux écrivains ont puisé à la même source, c'est-à-dire dans une satire allemande anonyme. L'ouvrage de Fischart a été publ. en 1574 et en 1598, in-8°. Ce qu'on appelle sa trad. du *Gargantua*, imp. en 1575 et souvent depuis, est aussi, comme l'a fait observer *Le Duchat*, moins une traduction qu'une ingénieuse paraphrase accommodée au goût allemand. On suppose qu'il est aussi le traducteur d'un traité de *Calvin* et de quelques ouvrages de Marnix, qui ont paru sous le nom de *Jacob Eysenberg*.

Notre gratitude lui est surtout acquise pour une autre traduction, celle du *Réveille-matin des François* (voy. ci-dessus I, col. 843-851) qui paraît avoir été son premier ouvrage.

VIII. *Reveille matin oder Wacht für*

auf, Das ist Summarischer und wahrhaften Bericht von den verschinenen, auf gegenwärtigen beschwærlichen hændeln in Frankreich, den Franzosen und andern geachtbarten Nationen zuguten, Gesprächweiss gestellet und verfasst. Durch Eusebium Philadelphum cosmopolitum, Itzunder aber aus dem Französischen ins Teutsch gebracht. Durch Emericum Lebusium. Getruckt zu Edimburg bei Jacobo Jammeo. Anno MLXXV, in-8° (14 feuilles). Une 2^{me} édition (mêmes titre, lieu et date, mais 15 f. $\frac{1}{2}$) imprimée à Zurich et une 3^{me}, augmentée de la traduction du Discours merveilleux de la vie de Catherine de Médicis (*Mit angehenckter wunderlicher Beschreibung des Lebens....*), gedruckt zu Edinburg bei Jacobo Jammeo, 1593. — Emeric Lebusius, que nous avons inconsciemment cité au t. I, col. 843, lig. 6 en rem., est notre avocat Jean Fischart. Voyez *Die Literatur der Bartholomæusnacht*, par Emil Weller, de Zurich, dans le *Serapæum*, t. XIX p. 63.

1. FISCHER (JEAN), en latin PISCATOR, nom sous lequel il est généralement connu [Haag, V 413], né à Strasbourg, le 27 mars 1546, et mort le 26 juillet 1625 ou 1626, selon Freher.

Piscator commença à Strasbourg ses études qu'il alla terminer à Tubingue. A l'âge de 25 ans, il fut appelé à remplacer, pendant une maladie, le professeur de théologie *Marbach*. Contre l'attente générale, il se mit à combattre la doctrine de l'ubiquité¹, si chère aux pasteurs strasbourgeois ; et il fut cité, en conséquence, devant le consistoire comme fauteur du calvinisme. N'ayant voulu ni se rétracter ni même promettre de s'amender, il fut destitué et accepta une chaire au gymnase de Herborn où il professa avec un grand succès pendant plusieurs années. Le gymnase ayant été transféré à Nassau-Siegen à cause de la peste, il l'y suivit ; mais peu d'années après, il retourna à Herborn où il termina ses jours.

Piscator, qui était un théologien très savant, s'éloignait en quelques points des doctrines reçues, tant dans l'église luthérienne que dans l'église calviniste. Son

¹ Doctrine suivant laquelle Dieu était présent partout, ubiqué, et le corps du Christ participant de la divinité, la chair et le sang de celui-ci se trouvent partout où l'on célèbre la communion.

opinion sur l'obéissance active de Jésus-Christ eut surtout du retentissement en France; elle occupa plusieurs synodes nationaux. Il enseignait que l'obéissance passive du Fils de Dieu était seule imputée aux hommes à justice, parce que, comme nous tous, le Christ avait dû accomplir pour son propre compte la loi divine par son obéissance active ou la sainteté de sa vie. Le synode national de Gap condamna cette doctrine et ordonna d'imposer silence à ceux qui seraient imbus de telles erreurs, et même de les déposer s'ils persistaient dans leurs sentiments erronés. En même temps, il fit écrire à toutes les universités protestantes pour les inviter à souscrire à cette censure, et il chargea spécialement *Ferrier* et *Sonis* de réfuter le professeur de Herborn. Piscator répondit à cette vive attaque « avec beaucoup de modestie, » comme le reconnut le synode de La Rochelle. Il établit que si les hommes avaient déjà été justifiés par la sainteté de la vie de Jésus, sa mort eût été inutile; et que Dieu se serait montré injuste en exigeant deux fois le châtement d'un seul péché. Le synode ne trouva pas « concluantes les raisons et citations » apportées par lui à l'appui de son sentiment. Toutefois, moins intolérant que le synode de Gap, il remit à Dieu le soin de l'éclairer et ordonna la suppression des écrits de *Sonis* et de *Huguet* contre Piscator. La controverse semblait assoupie, lorsque *Du Moulin* la réveilla devant le synode de Privas, qui renvoya au prochain synode national l'examen de l'affaire. Ce synode, qui se tint à Tonneins, confirma la doctrine dominante, mais sa décision n'empêcha pas quelques-uns des ministres les plus célèbres de l'Église protestante de France, comme *Caméron*, *Blondel*, *Louis Cappel*, *La Placette*, d'adopter le dogme formulé pour la première fois par le théologien de Strasbourg.

On a de J. Piscator :

I. *M. T. Ciceronis de Officiis lib. III analysis dialectica, ad præscriptiones Petri Rami potissimum accommodata*, Spyræ, 1582, in-4°; 1596, in-8°.

II. *Analysis dialectica aliquot Orationum Ciceronis, ad præscriptiones P. Rami potissimum accommodata*, Spyræ, 1582, in-4°.

III. *Responsio ad Epistolam Guil. Timpelii de Dialecticâ P. Rami*, Francof., 1582, in-8°.

IV. *Petri Rami Dialecticæ lib. II, Audomari Talæi prælectionibus illustrati. — Scholiarum physicarum lib. VIII, in totidem Acroamaticos libros Aristotelis; scholiarum metaphysicarum lib. XIV, in totidem metaphysicos libros Aristotelis*, Francof., 1583, in-8°. — Le premier de ces opuscules, cités par Gesner, est sans doute le même que celui dont Jöcher fait mention sous ce titre : *Animadversiones in P. Rami dialecticam*.

V. *Responsio ad dictata Dan. Hofmanni de tropo in verbis S. Cænæ. Adj. sunt ejusdem quæstiones de verbis : Hoc est corpus meum*; Herborn., 1591, in-8°.

VI. *Analysis logica Evangelii secundum Joannem*, Herb., 1591, in-8°; 1595, in-8°.

VII. *Analysis logica quinque postremarum Epistolarum Pauli*, Herb., 1592, in-8°.

VIII. *Aphorismi doctrinæ christianæ seu Loci communes theologici*, Herb., 1592, in-8°; trad. en franç., selon Jöcher.

IX. *Analysis logica Epist. Pauli ad Galat., Ephes., Philip., Coloss. et utriusque ad Thessal.*, Herb., 1593, in-8°.

X. *Analysis logica utriusque Epist. ad Corinth.*, Herb., 1593, in-8°. — Le Cat. de la biblioth. du docteur Williams indique une édit. des commentaires de Piscator sur les Épîtres de S. Paul, publ. à Londres, 1590, in-8°, sous le titre : *Analysis Epistol. Pauli ad Rom., Corinth., Gal., Ephes.*, etc. N'y a-t-il pas quelque erreur dans le millésime ?

XI. *Admonitio de exercitationibus Heizonis Buscheri*, Herb., 1594, in-8°.

XII. *Analysis logica Evangelii secundum Matthæum*, Herb., 1594, in-8°.

XIII. *Analysis logica Evangelii Marci*, Herb., 1594, in-8°.

XIV. *Analysis logica septem Epistolarum catholicarum*, Herb., 1595, in-8°; 1609, in-8°.

XV. *Theses theologicæ de Deo*, Herb., 1595, in-4°.

XVI. *De justificatione hominis peccatoris coram Deo lib. II contra Rob. Bellarminum*, Herb., 1595, in-8°.

XVII. *Analysis logica Evangelii Lucæ*; Sigenæ, 1596, in-8°.

XVIII. *Analysis logica in Acta Apostolorum*, Sigenæ, 1597, in-8°.

XIX. *Quæstiones rhetoricæ tres de verbis : Hoc est corpus meum*, Herb., 1599. — Peut-être une réimp. du n° V.

XX. *Biblia, das ist alle Bücher der Heil. Schrift des A. und N. T. Aus hebreischer und griechischer Sprach, in welchen sie anfangs von den Propheten und Aposteln geschrieben, jetz und aufs new vertheuscht*, Herb., 1602-3, 4 vol. in-4°; 2^{me} édit., 1604-6, 3 vol. in-4°, et souvent depuis. — Entreprendre de donner, après Luther, une trad. du livre saint, c'était sans doute faire preuve de beaucoup de présomption, à une époque où la Bible du grand réformateur était entourée d'une profonde vénération. On doit reconnaître que Piscator s'est élevé quelquefois à la hauteur de la tâche qu'il avait entreprise. Il est incontestable qu'en certains passages, comme Josué III, 15; Jug. XV, 19; Hébr. II, 7, il a mieux saisi que Luther le sens de l'original; mais d'un autre côté, dominé par le préjugé général qu'il faut rendre avec la plus grande fidélité les mots et les tournures de la Bible, il s'est attaché anxieusement à la lettre, en sorte que sa trad. abonde en hébraïsmes et en hellénismes qui la rendent inintelligible en plusieurs endroits. On lui reproche encore et avec raison de s'être trop attaché à la version de Trémellius et de s'être laissé égarer par son zèle pour les doctrines de son église jusqu'à y accommoder le langage des écrivains sacrés.

XXI. *Responsio apologetica ad Conr. Vorstii paraseven*, Herb., 1613, in-4°.

XXII. *Notæ ad C. Vorstii amicam colationem*, Herb., 1613, in-4°.

XXIII. *Responsio ad C. Vorstii amicam duplicationem*. — Cité par Jöcher sans autre indication.

XXIV. *Commentarii in omnes libros N. T. antehac separatim editi*, Herb., 1613, in-4°; 3^{me} édit., Herb., 1638, in-fol. — Piscator prit pour texte la version de Bèze. On voit qu'il s'efforçait généralement de rester fidèle au sens grammatical; cependant il lui arrive encore trop souvent de chercher des types dans l'A. T., et il se laisse trop souvent éblouir par le désir de trouver dans la Bible le plus de preuves possible à l'appui des dogmes de son église, de telle sorte qu'il croyait en découvrir là où il n'y en avait aucune. On se tromperait toutefois si on le regardait comme servilement attaché à l'exégèse dominante. Dans Rom. V, 12, par exemple, il rejette sans hésiter le *in quo* d'Augus-

tin pour traduire *eò quòd omnes peccaverunt*.

XXV. *Index in libros biblicos V. Testamenti*, Herb., 1622, in-8°. — Apparemment le même ouvrage que *Vollkommene Concordanz und Register als ein Anhang zu seiner Bibel*, mentionné par Jöcher.

XXVI. *Geitz-Vægelein im Jesuiternest ausgenommen*, Kempt., 1622, in-4°.

XXVII. *Exul christianus ad patientiam et reliquas virtutes plenè informatus*, Cassel, 1630, in-12.

XXVIII. *Disceptatio amica cum Lud. Lucio de causâ meritoria nostræ corâm Deo justificationis*, Lond., 1641, in-12.

XXIX. *Commentarii in omnes libros V. T. quibus continentur 1° Analysis logica singulorum librorum et capitum; 2° Scholia in singula capita; 3° Observationes locorum doctrinæ à singulis capitibus. Omnia hæc recens ab authore recognita*, Herb., 1643-45, 4 vol. in-fol. Il y en a une édit. antérieure en plusieurs vol. in-8°, que nous n'avons pu nous procurer. — Piscator a suivi la version de Trémellius et de Du Jon dans les livres historiques, les Proverbes, le Cantique des cantiques et les douze petits Prophètes. Il a donné une trad. en grande partie nouvelle et plus fidèle du livre de Job, des Psaumes, de l'Ecclésiaste et des quatre grands Prophètes. Ses commentaires prouvent qu'il était versé dans l'hébreu. On l'a blâmé, non sans motif, d'avoir demandé trop souvent au N. T. l'explication des prophéties de l'A.

A cette liste Jöcher ajoute, sans autre indication : *Tract. de gratiâ Dei*; — *De prædestinatione contra And. Schaafmannum*; — *Accessiones ad Pet. Baronis Summam trium de prædestinatione sententiarum*; — *Apologia bibliorum suorum herbornensium*; — *Responsio ad duas disputationes theologicas Joh. Taufreeri et Joh. Paul Resenii*; — *Resp. ad apologeticum Pet. Bertii*; — *Rudimenta linguæ hebræicæ*; — *Dissert. de pœnitentiâ et de fide salvificâ*. Ajoutons qu'on trouve deux *Lettres* de Piscator dans les *Miscellan.* de Groningue (1745).

2. FISCHER (JEAN-JACQUES), de Strasbourg, pasteur à Derlisheim depuis 1774. Appelé à prêcher, au plus fort de la tourmente révolutionnaire, sur Ephés. V, 15, qui était le texte indiqué pour ce jour, il eut l'imprudence de peindre l'état de la

France sous un jour peu favorable, en exhortant ses auditeurs à la patience et à la prudence. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, que présidait alors un terrible politicien, Eugenius Schneider, ancien chanoine, il fut condamné à mort et guillotiné à Strasbourg, en 1793 (HAAG).

FISQUET (FRANÇOIS), de St-Hippolyte, étudiant à Genève (Franc. F. à vico St-Hippolyti in cebennis), décemb. 1668. — (Jean), de Pragelas, assisté à Genève, 1698. — Moïse *Fesquet*, de Castres, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1698. — *Fistaine*, famille de Metz : Esaïe, sergent des Treize en 1640 ; Benjamin, maître d'école, 1681 ; Paul, tapissier et Sara *Blanbois*, sa femme, réfugiés à Berlin en 1698 ; il meurt à 66 ans en 1714. — Jean *Fitis*, de Gap, obtient à Genève un viatique pour Basle, 1703. — Jean *Fitte*, de Montpellier, étudiant à Genève en 1595, ministre à St-Jean-du-Gard, 1596-1614 ; à Brenoux, 1620.

FIZES, familles diverses du Languedoc [Haag, V 116]. La plus importante¹ est celle à laquelle appartenait Simon Fizes baron de Sauve, qui fut l'un des secrétaires d'Etat de Charles IX et de Henri III, et dont la femme, la belle madame de Sauve, se rendit célèbre dans les chroniques de la galanterie. Ce haut fonctionnaire n'eut garde de dévier de la religion du roi, mais il eut un frère qui paraît avoir embrassé la Réforme et dont le fils, Moïse, fit souche de huguenots. Moïse épousa (avant 1593) Isabeau d'Aigrefeuille, qui lui donna entre autres enfants, DAVID, sr de St-Théodoric et de Sauvignargues, mort sans postérité et un deuxième DAVID, marié à Marguerite de Troussel et père de 1^o MARGUERITE, femme d'un sieur de *Claris* de la famille des *Florian* ; 2^o DANIEL, qui fut pourvu, 14 juin 1649, de l'office de payeur des officiers de la cour des comptes de Montpellier, puis le 30 juill. 1657 de celui de receveur général du taillon de la généralité et le 4 mai 1655, sous le nom de PIERRE Fizes, son fils de celui de receveur payeur des collèges et universités de la province. Les lettres de provision des dits offices contenant la mention de l'exercice de la R. P. R. par les destinataires

furent régulièrement enregistrées à la Cour des aides de Montpellier et les deux financiers, le père et le fils, remplirent paisiblement leurs fonctions durant 25 ans. Mais au bout de ce temps, il plut au roi de les considérer comme non venues, pour cause de religion. Elles furent cassées par arrêt du Conseil d'Etat, 21 mars 1679. Les intéressés présentèrent une supplique pour être maintenus : un nouvel arrêt, du 1^{er} juillet, leur ordonna de se démettre de leurs offices en faveur de catholiques. Cette violence explique au mieux l'article suivant inséré dans le *Mercurie galant* du mois de nov. 1685 : « Le 15 de ce mois, M. Fizes qui a été receveur général pour S. M. dans la généralité de Montpellier, fit abjuration, avec toute sa famille et ses domestiques, entre les mains de M. l'archevêque de Paris. Il descend de Siméon Fizes, baron de Sauve en Languedoc, qui avoit été secrétaire d'Etat des commandements sous Charles IX, Henri III et Henri IV. » Le *Mercurie* ajoute qu'il étoit l'un des 24 anciens de Charenton et avoit toujours paru un des plus zélés pour la « religion de Calvin, » tant qu'il l'avait crue bonne. Nous avons vu qu'il ne descendait qu'indirectement du secrétaire d'Etat et quant à le dire un des anciens de l'église de Charenton, c'est une pure erreur, probablement volontaire, de la pieuse gazette. Complétons-la cependant en disant que Daniel Fizes obtint après son abjuration un siège de conseiller à la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier et fut reçu dans ce nouvel office en 1687. Il avait épousé, 30 septemb. 1652, Suzanne de Sarret, de St-Jean de Védas. Leur unique fils, Pierre Fizes, seigneur de Lavanet, qui avait abjuré avec son père, n'a point fait parler de lui ; mais nous recueillons son nom dans nos discrètes listes du refuge : D^{lle} veuve du sieur Pierre Fises, conseiller à Montpellier, établie à Magdebourg en 1698 (*Dieterici*).

Nous joindrions volontiers à la suite Nicolas-Olivier de Fizes, officier dans l'armée hollandaise de 1750 à 1761, si ce n'est qu'il y avait en Languedoc d'autres familles du même nom, notamment à Vallemagne (ou Valmagne, aujourd'hui Villeveyrac), au diocèse d'Agde : David Fizes était ancien de l'église réformée de Vallemagne en 1616. Maître Jean Fizes, bour-

¹ *Armes* : d'argent à la fasce de gueule, surmontée de 3 merlettes de sable.

geois de Villemagne, épousa, 17 oct. 1683, Marie *Furette*; il s'enfuit du royaume à la Révocation, et sa femme fut condamnée à la prison perpétuelle, 22 août 1701, pour contravention aux édits. Daniel Fizes, collecteur des deniers du consistoire de Villemagne en 1662, mort à Grenoble en 1669, avait épousé Marie *Ramadier* fugitive, à la Révocation, avec ses deux fils Jean et Daniel. Autres fugitifs du diocèse d'Agde à la même époque; Moïse et Anne Fizes. — Jacques Fizes, de Vic près Sommières (conf. ci-dessus, col. 270, n° 909), assisté à Lausanne d'un viatique pour Cassel, 1699. — Bernard Fizes, de Montpellier, assisté à Genève, 1703.

1. FLAMANT, de Paris [Haag, V 11 b], reçu à la bourgeoisie genevoise avec ses deux fils, Jacques-Gilbert et Isaac, en 1556. — Martin et Nicolas *Flament* de Valenciennes, reçus habitants *ibid.*, octob. 1557. — « Pierre fils de feu Amyed *Flamens* de Beaumme, » *id.* 1558. — « Femme Flamand et ses filles, » enfermées au Nouv. cath. de Paris, 1701 (E 3552). — Jean Flamand, lieutenant au service de Prusse, obtient un viatique pour passer en Angleterre, 1703. — Pierre *Flaman*, de Besançon, tapissier, *id.*, octob. 1572. — Judith, femme d'Ezéchiel *Flammand*, d'Amiens, soldat, assistée (5sh.6) à Londres, 1706.

2. FLAMAND (CLAUDR), ingénieur militaire [Haag, V 116]. On ignore où et comment sa carrière avait commencé; elle devait être fort avancée lorsqu'il publia *Le guide des fortifications et conduite militaire pour bien se fortifier et défendre*, Montbéliard, 1597, in-8°; 2^{me} édition, Basle, 1611, in-8°; 3^{me}, Basle, 1612; traduction allemande par H.-C. Wieland, Mûmpelg, 1612, in-4°. Il entra en 1610 au service du duc de Wurtemberg seigneur de Montbéliard et l'année suivante il publia encore *La pratique et usage d'arpenter et mesurer toutes superficies de terre*, Montbéliard, Jacq. Foillet, 1611, in-8° avec figures et le portrait de l'auteur sur le titre; puis, toujours en 1611 à Montbéliard : *Les mathématiques et géométrie départies en cinq livres, contenant ce qui est le plus nécessaire pour l'utilité du public*, J. Foillet; 2^{me} édition (six livres), 1611, *id.*, 222 pages avec portrait. Ces deux traités élémentaires sont dédiés au duc de Wurtemberg, Louis-Frédéric. Flamand, il nous l'apprend lui-

même, manquait d'études théoriques et il s'était formé par « l'usage et la pratique. » On le voit à ses ouvrages. Il mourut en 1626, laissant un fils, JEAN, qui fut admis à la bourgeoisie à Montbéliard en 1630, « à la considération de son art et service qu'il avait rendu à la ville. » De 1623 à 1625, il avait rempli dans les Pays-Bas, à l'armée du prince de Nassau, les fonctions d'ingénieur et castraméteur. Rappelé à Montbéliard, vraisemblablement par la mort de son père, il rédigea ses observations en un volume in-folio accompagné de planches, qui n'a pas vu le jour et se conserve en manuscrit à la Bibliothèque de Montbéliard, sous ce titre : *La manière de camper selon l'ordre et pratique de feu l'illustre prince de Nassau*. Il mourut, des suites d'un empoisonnement, au mois de septemb. 1634.

FLAMARRE (ABRAHAM DE), fugitif de la Normandie, arrêté pour sortie du royaume, 1686 (Tr 261). — Loys *Flambart*, de Villiers en Normandie, reçu habitant de Genève, 27 nov. 1547; — (Renauld) « tondeur de drapt, natif de St-Victor en Caux, dioc. de Rouen, » *id.* 1 mars 1557. — Hémont *Flambart* « tisserand en draps de la ville de Meaulx, » *id.*, août 1554; la femme du même (Aymon F.) assistée à Genève, mai 1555. — Loys *Flamoyre*, « natif de Cougny dioc. de Chartres, » habit. de Genève, oct. 1557.

FLANC (Jean), né à la Rochelle en 1607, étudiant en théologie inscrit à l'acad. de Genève (J. Flancus rupellensis) en nov. 1632. Il fut pasteur de Loumeau en 1633, puis d'Angoulins et d'Aytré en 1637, et il mourut à l'âge de 56 ans et 10 mois, revêtu des fonctions du saint ministère. Deux ans avant sa mort, il avait publié un sermon intitulé *La vraie gloire du bon prêcheur*, ou sermon sur ces mots de l'apôtre St-Paul, II Cor. IV, 5 : Nous ne preschons point nous-mêmes, *prononcé un jour destiné à l'ordination d'un pasteur par l'imposition des mains*; Genève, de Tournes, 1664, in-8°, 44 pag. Ce sermon commence par une épître dédicatoire « à M. Gaultier fidèle ministre du S. Ev. » en ces termes :

M. et très honoré frère, donnant au public ce sermon qui a été ouï, de ceux qui y furent présents, d'oreilles si charitables que les témoignages qu'ils m'ont rendu de

l'édification qu'ils en avoient recellé, me tournent à une singulière consolation, agréés s'il vous plaist que je vous le dedie et que ce petit ouvrage, portant votre nom sur le front, me soit une preuve publique, bien que foible, de l'estime que je fay de la précieuse amitié que vous me portés; mais surtout des excellens dons que vous possédés et que vous employés si dignement à la gloire de notre commun Maistre et à l'édification de son Eglise...

On a fait grand tort à la mémoire de cet honorable pasteur. Il avait épousé, le 27 janv. 1637, une d^{lle} Marie *Gendron* qui lui donna plusieurs enfants parmi lesquels un fils, prénommé *Jean* comme son père, qui commença des études de théologie en vue de suivre la même carrière, mais se laissa séduire par les appâts de la conversion, en 1673, et entra dans un ordre monastique. Sur la liste des pensions payées en 1675 par le clergé, il est qualifié de « proposant. » Il était donc encore jeune alors et d'aucune façon il ne doit être confondu avec son père. Ce qui achève de les distinguer, c'est que l'apostat a publié sous le titre d'*Œuvres mêlées* (Biogr. saintongeoise par Ranguet, 1851) un recueil élégant de madrigaux, acrostiches, sonnets, placets au Roi et Lettres diverses à M^{me} la comtesse de Soissons, à Colbert, à Le Voyer, à M^{me} Pepin, etc. Cette dernière était sa sœur, Marie Flanc, épouse de Jacques *Pepin*, marchand à La Rochelle; une autre sœur, Olympe, avait épousé, 22 juill. 1627, un pasteur, Jacques *Gaultier*. C'est vraisemblablement à celui-ci qu'est dédié le sermon que nous venons de citer. Ajoutons que le pasteur Flanc était, comme le pasteur Jérémie Ferrier, un amateur de curiosités. Pierre *Borel* dans son « Roole des principaux cabinets de l'Europe, » le signale comme « collectionneur, à La Rochelle. »

FLANDIN, d'Uzès, établi à Orbe (Vaud) en 1748. — *Flandreau*, famille d'artisans de La Rochelle, réfugiée à Londres, 1706. — Nicolas *Flandrin*, de Meaux, reçu habitant de Genève, déc. 1559. La veuve de (Pierre), brodeuse, réfugiée à Halberstadt, 1700. — Jean *Flandry*, de Châteaudouble, assisté à Genève de vêtements et d'un viatique pour le Brandebourg, 1699. — Benjamin *Flarenc*, né à Londres, étudiant en phil. à l'acad. de Genève, juin 1752. —

Jeanne et Marie Flaugère (*Flauger*), de Nérac, celle-ci aveugle, 34 ans, assistée (4 l. 1 sh.) à Londres, 1706. — Léonard *Flavard*, ministre de Belleville en Bourgogne, 1562; (Raymond), d'Anduze, reçu habitant de Genève, septembre 1555; ministre à Lezan, 1570-72; à St-André de Val, 1578-88; autre, ministre à St-Martin de Roubaux en 1568. Flavard, ancien de l'église d'Anduze délégué aux synodes des Cévennes, 1674, 1678. Charles Flavard, d'Anduze, proposant en 1682, ministre de la colonie de Magdebourg, 1698-1705. Henri Flavard, enseigne dans l'armée hollandaise, 1700. — Jacques *Flavier*, de Milhaud, assisté à Genève d'un viatique pour Berne, 1702.

FLAVIGNY (MICHEL DE), d'une famille messine, mentionnée dès le XV^{me} siècle. Il était aman de Metz, ancien de l'église, et fut anobli par Henri IV, mars 1595, pour ses bons services et ceux de son père. Celui-ci, René ou Renaudin de Flavigny avait levé à Metz en 1589 une compagnie de cheval-légers avec laquelle il rejoignit l'armée du roi et alla au siège de Ronen. Il fut tué étant en garnison à Metz (avant 1595). Michel mourut en 1610, sans laisser d'enfants de sa femme, Clauda Loissillon, qu'il avait épousée en 1596 et qui se remarria, nov. 1614, avec François Serre, secrétaire interprète.

Autre branche : François de Flavigny, aman, conseiller échevin et l'un des Treize, ancien de l'église, laisse un fils, Jean, né en 1567, qui épouse, 4 août 1604, Suzanne Domangin qui lui donna seize enfants. Il était seigneur de Mancourt et de Verny et « ayant charge des dépêches du Roy en Allemagne. » De 1597 à 1626, il fut aussi le correspondant à Metz du magistrat de Strasbourg, à raison de 24 florins d'or par an¹. L'aîné de ses enfants, Pierre, né en 1606, seign^r de Mancourt, Verny, Lahorgne, capitaine d'infanterie, épousa en 1627 Marie fille de Jacques Lespingal et mourut en 1681, laissant plusieurs enfants, dont : Pierre né en 1628, Louis

¹ On a de lui à la Bibl. nat. (ms. fr. 4118) trente-six lettres, datées de Metz, de 1617 à 1625, adressées à « M. de S^{me} Catherine, conseiller du Roy et agent de S. M. près les princes d'Allemagne, à Heydelberg. » — Il y avait un ancien de l'église de Paris nommé de Flavigny, en 1560.

né en 1638, tous deux capitaines au régiment du Maine, et BENJAMIN né en 1639, sr de Vigny, capitaine de cavalerie au régiment de la reine, marié en 1684 à Suzanne fille de Barthélémy Morel sr de Villiers-l'Orme. De cette union naquirent : 1^o LOUIS né à Metz en 1685, lieutenant, mort à Berlin en 1729 ; 2^o BENJAMIN né à Metz en 1687, sr de Vigny, capitaine de cavalerie, mort à Berlin en 1759, lequel épousa en 1726 Suzanne fille de Jérémie de Vigneulle sr de Dommangeville et en secondes noces, 1742, Marie fille de Paul Ancillon dr, née à Basle. Un autre Benjamin de Flavigny, capitaine au régiment de Normandie épousa à Metz en 1719 Judith Ancillon, fille de Joseph Ancillon conseiller de cour et d'ambassade à Berlin et de Marie de Flavigny. Peu à peu toute cette famille se trouve, après la Révocation, transportée en Prusse (CUIVIER).

FLEAUD (GERMAIN), d'Orléans, médecin, réfugié à Genève à la St-Barthélemy et admis à titre d'habitant le 9 fév. 1573. — Anne *Fleché*, de Paris, 72 ans, assistée (17 sh.) à Londres, 1706. — Isabeau et Catherine *Flechère*, d'Orange, assistées à Genève, 1703 ; — (Jean), travailleur de terre du Dauphiné, mort à Lausanne, 1720. — *Flechier*, pasteur du Désert, voy. Jean Molines dont c'était le sobriquet. — Pierre *Flechon*, de Provence, assisté à Londres, 1706. — Michel de *Flemme*, natif de Paris, reçu habitant de Genève, fév. 1559. — Pierre de *Flennières* de Hophin (Houplin ?) en Champagne, prosélyte, réfugié à Königsberg, 1698. — Benjamin *Flessière* (ou *Flaissières* ?), de St-Martial en Cévennes, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1704 ; voy. Viollier. — *Fleur*, famille réfugiée de France à Lausanne, en 1572. Philibert *Fleur*, laboureur, réfugié avec sa famille (4 p.) à Bernan en Prusse, 1700. — « La veuve du sieur *Fleurand*, de Chatelleraut en Poitou, » réfugiée à Halberstadt, 1700.

FLEUREAU, famille de l'Orléanais. ÉSAÏE Fleureau, ministre à Jargeau, 1594 (Tr 238). Autre Ésaïe, ancien de l'église d'Orléans en 1598. (Philippe) et Gabrielle de *Lugray* sa femme font baptiser leur fils PAUL à Charenton, janv. 1612 ; parrain Paul *Tournemine* sr de Campsillon. — François *Fleuriau*, marchand à Chatelleraut, né en 1611, marié à Régente Cha-

mois. Plusieurs enfants dont l'aîné, JEAN, né en 1635, fut « imprimeur du Roi et de nos seigneurs de la chambre, » à Poitiers. Ses petits-fils SAMUEL, orfèvre et FRANÇOIS marchand raffineur (1667-1729) étaient établis à La Rochelle. Un fils de ce dernier, AIMÉ-BENJAMIN, né en 1709, devint « officier commensal de la maison du roi » (en qualité de trompette de la chambre) écuyer et seigneur de Touchelonge. Il épousa, 17 août 1756, Marie-Anne-Suzanne *Liège*, restée protestante comme lui malgré les édits, grâce à la connivence de prêtres (surtout de l'Oratoire) complaisants à délivrer des certificats¹. Un de ses frères, PAUL (1711-1780) se maria à Paris, 20 juill. 1751, à la chapelle de l'ambassade de Hollande. Aimé-Benjamin eut plusieurs enfants dont l'aîné, AIMÉ-PAUL, né à La Rochelle le 27 mai 1757, fut officier commensal de la maison du Roi (comme garde des levrettes) en 1775, puis receveur général des finances à Moulins, et mourut en 1793 à Philadelphie. Il avait eu de sa femme, Catherine Laval, un fils, qui fut : AIMÉ-BENJAMIN de Fleuriau, né le 12 juin 1785, capitaine de vaisseau directeur du personnel au ministère de la marine, mort à Paris en 1862. Cette branche de la famille est rentrée dans le catholicisme. Un frère cadet d'Aimé-Paul, plus fidèle aux traditions de ses pères, LOUIS-BENJAMIN Fleuriau, de Bellevue, né à La Rochelle le 23 fév. 1761, mort dans cette ville le 3 fév. 1852, se distingua comme naturaliste et comme philanthrope ; il fut conseiller général de son département de 1801 à 1850, député de 1820 à 1831, membre correspondant de l'Institut et auteur d'un grand nombre de mémoires scientifiques. Ses concitoyens lui ont élevé une statue, en 1854, dans le jardin des plantes de La Rochelle. — *Fleuret*, ministre d'Eprenay en 1583 ; (Isaac) de la Sauvetat en Agenois, assisté à Genève d'un viatique pour l'Angleterre, 1703 ; (Moïse), de Vinsobre en Dauphiné, assisté à Genève et à Lausanne, en passant, nov. 1707.

FLEURETON (FRANÇOIS), papetier de Grenoble, réfugié à Prenzlow en 1700 avec sa famille (8 pers.), puis à Berlin [Haag, V 416]. L'industrie française eut beaucoup à souffrir, personne ne le conteste, de la

¹ Notes de M. DE RICHMOND.

révocation de l'édit de Nantes ; et de ses diverses branches, une de celles à qui cette mesure impolitique porta le coup le plus funeste, c'est la papeterie. Fleureton à Berlin, les frères *Vincent* à Amsterdam, *Paul Dupin* à Londres, fondèrent de vastes manufactures de papier qui prirent avec le temps un développement immense. En 1616, *Martin Orges* avait déjà établi dans la Gueldre des papeteries, mais elles étaient peu florissantes, faute d'ouvriers habiles ; le gouvernement de Louis XIV se chargea lui-même de leur en fournir. Cependant ce n'est pas sans efforts et sans sacrifices que l'industrie nouvelle s'implanta en Prusse, en Hollande et en Angleterre ; mais les gouvernements vinrent avec empressement en aide aux fabricants. Fleureton, par exemple, reçut à plusieurs reprises des sommes importantes de l'électeur, et ces secours, joints à une protection efficace, mirent, au bout de peu d'années, sa manufacture en bonne voie de prospérer.

FLEURIGNY, voy. Chandieu, La Barre, La Taille des Essarts.

FLEURISSON (PIERRE), chirurgien à l'île de Réclam, persistant à y rester malgré l'ordre d'en sortir, 1672, l'intendant persiste dans son ordre d'expulsion et se fonde sur la déclaration de 1629 dont l'esprit, dit-il, ne permet pas aux religionnaires de se multiplier dans une île si fréquentée par les Anglais (Tr, *Tourlet*) ; — Esther Fleurisson et Marie sa sœur de Xaintonge, fille d'un chirurgien, 51 et 47 ans, assistées (6 l.) à Londres, 1702. — *De Fleuron*, officier dans l'armée hollandaise, 1666. — *Fleurus*, réfugié à Payerne en 1713.

1. FLEURY ou de *La Rivoire*, ministre de Montauban et de Castres [Haag, V 118]. En 1561, le protestantisme avait déjà fait de si grands progrès dans cette dernière ville, que le pasteur *Barthe* ne pouvant plus suffire à l'accomplissement de ses devoirs, on demanda un second ministre au consistoire de Genève, qui y envoya *La Rivoire* dans les premiers jours de mai. Le culte public, que les menaces de Joyeuse avaient forcé d'interrompre, recommença ; on célébra même la cène pour la première fois sans se couvrir d'aucun mystère. Quelques mois après fut rendu l'édit de Janvier qui devait assurer l'existence lé-

gale de l'Église réformée ; mais ce fut en vain que les protestants demandèrent des temples ; ils durent se contenter de célébrer leur culte, comme ils le faisaient déjà, à l'École vieille et dans des maisons particulières, dans celles, entre autres, de *Jean Raimond*, de *Gely* et d'*Esquirol*, et ils continuèrent ainsi jusqu'à l'explosion de la guerre civile. S'étant rendus maîtres de Castres sans coup férir, les huguenots ouvrirent les portes des églises catholiques à *La Rivoire* et à ses deux collègues, *Du Bosquet* et *Savin*, qui y prêchèrent jusqu'à la conclusion de la paix. *La Rivoire* quitta l'église de Castres pendant quelques années pour celle de Montauban. On lit dans les registres de baptême de cette dernière ville, qu'une fille qu'il eut de *Marie Brisson*, sa femme, y fut baptisée le 11 oct. 1573 (présentée par M. Robert *Constantin* et M^{lle} de *Segonzac*) et dans les reg. de mariage (1567-80 f° 73) qu'il épousa en secondes noces d^{lle} *Marguerite de Blanc*, le 29 avril 1575. Pendant les années qu'il desservit l'église de Castres, la vie de *La Rivoire* fut tourmentée par les vicissitudes de la guerre : tour à tour banni ou rétabli dans ses fonctions, selon que les catholiques ou les protestants dominaient dans la ville, il eut au moins la satisfaction de mourir au milieu de son troupeau, le 18 août 1591. L'aîné de ses deux fils, nommé *PIERRE*, fut procureur du roi à Castres et mourut en 1605. *Jacques* de *La Rivoire* docteur et avocat à Castres en 1634, marié avec *Anne Villaret*, était peut-être aussi son fils ou son petit-fils (reg. de baptêmes de Castres, 1620 fol. 142).

2. FLEURY (JEAN), de l'Anjou [Haag, V 117], fit ses études en théologie à Genève, où il est inscrit (*J. Floridus andegavus*) à la date du 28 juill. 1580. Parmi les Thèses de Genève, on en trouve deux qui ont été soutenues par lui, l'une *De scientiâ Dei*, l'autre *De animæ humanæ facultatibus*. De retour dans sa patrie, il commença par être ministre de la maison de *Charles Eschallard* de la Boulaye, puis il fut nommé ministre à Baugé. Ce fut en cette qualité qu'il fut député par l'Anjou à l'assemblée politique de La Rochelle, en 1588. Ensuite il fut adjoint, comme auxiliaire, 1591, à *Jean Louveau*, son beau-père, ministre à Fontenay-le-comte. On le députa

an synode national de Gap, en 1603, et à l'assemblée politique de Châtelleraut, en 1605. Quatre ans plus tard, à la demande des trois mandataires de l'église de Loudun, de *Cérisiers*, *Guérin* et *Du Moustier*, le synode national de Saint-Maixent l'accorda à cette église. En 1611, Fleury fut de nouveau député à l'assemblée politique de Saumur; et en 1614, sur l'ordre du synode national de Tonneins, il travailla, avec *Du Flessis-Mornay*, à apaiser le différend qui s'était élevé entre *Du Moulin* et *Tilénus*. Ce petit nombre de particularités, recueillies çà et là sur sa vie, prouvent que Fleury jouissait d'une certaine importance dans l'Église, et qu'elle lui avait été acquise par son caractère et ses talents. Quant à ces derniers, nous pouvons en juger jusqu'à un certain point par les actes d'une Dispute qu'il eut, vers 1609, avec le Père Jovyé, au sujet de M^{me} *Cerisay* que le moine voulait amener à suivre l'exemple de son mari qui s'était converti. Cette Dispute, qui ne nous est connue que par la relation de son adversaire (Saumur, 1611, in-8°), eut lieu par écrit et roula sur l'autorité de l'Église et de l'Écriture, les images, le voyage de Saint-Pierre à Rome. Le P. Jovyé nous fait connaître avec loyauté, nous aimons à le croire, les arguments du ministre, qui fit certainement preuve d'éradition et d'habileté. Dans les actes de l'église de Fontenay il est désigné sous le nom de Jean Fleury dit *le Huppé*.

3. FLEURY (JEAN), ministre à Paris, appelé pour prêcher à Nantes en 1558 (*Bull.* VII 329). — (Samuel), ministre des Sables d'Olonne et de La Chaume, 1620; de Montaigne en Poitou, 1626. — (Pierre) faisait ses études de théologie à Loudun en 1635 [*Haag*, V 147]. Il y soutint une thèse *De duplici testamento*, qui a été insérée dans les Thèses sedanenses. Il desservit plus tard une église de la Touraine, Saint-Aignan, comme nous l'apprennent les actes d'un synode provincial (en 1673) où il remplit les fonctions de secrétaire (*Tr* 284). — (Louis), ministre à Chauvigny en Touraine, 1673. — « Ludovicus Fleury, gallus, pasteur réfugié, demeure chez son frère, » à Leyde (reg. de l'acad. de Leyde), oct. 1687. Il est admis le 13 juill. 1689 au titre de pasteur ordinaire à Leyde (*Bull. des églises wall.* I, 134). — (Louis), ministre de Saint-Lô depuis 1678, se vit

en butte à mille tracasseries à dater du jour de son élection. On voulut d'abord le forcer, contre l'usage, à prêter serment de fidélité avant son entrée en fonctions. Sur son refus, pourvoi devant les commissaires. De *Bussy-Cornet*, commissaire protestant, l'approuva, le commissaire catholique lui donna tort, et pour vider le partage, l'affaire fut portée au Conseil du roi qui ordonna de ne rien innover. En 1684, nouveau procès, et cette fois, Fleury, avec son collègue *Jemblin*, fut condamné à l'amende et relégué à vingt lieues de Saint-Lô, parce que, sur les registres du consistoire, on avait trouvé les mots *d'erreurs* et *d'abus* appliqués à l'Église romaine. Fleury fut placé à Saint-Aignan dans le Maine; mais à peine y était-il installé que la révocation de l'édit de Nantes le força à sortir de France. Accompagné de *Forent*, ministre de Sion, et de *Bely*, ministre de la princesse de Tarente, dont on retint en France la femme et les enfants, il passa en Angleterre et desservit à Londres plusieurs des églises fondées par les réfugiés. En 1705 il était pasteur de l'église de la Nouvelle-Patente. — « Philippus Amalaricus Flori, pasteur, demeurant chez son père, » inscrit sur les reg. de l'acad. de Leyde, juillet 1700.

4. FLEURY (NICOLAS), l'un des hérétiques de Meaux poursuivis en 1546. — Un capitaine Fleury qui servait sous *La Noue* fut tué en 1570 à la prise des Sables d'Olonne. — Un marin normand, nommé le capitaine Fleury, suivit et seconda *Soubise* dans son entreprise sur Blavet, en 1624. — Louis de Fleury écuyer, sr de Varennes près Brie sur Marne, inhumé à Paris, 1631. — Fleury, famille rochelaise. (Jacques) épouse au préche de La Rochelle, Marguerite *Gorriou*, d'où un fils, Jean, baptisé le 26 oct. 1578, présenté par Jean *Gaschet* seigr de Viché. — Le 29 janv. 1637, Alexandre Fleury seigr des Granges de Vierson épouse Marie *Thévenin*, d'où une fille, Marianne, qui épouse François *Baronnin* seigr de Sonnevillle (RICHEMOND). — « Daniel Fleury, habitant de Blois qui avait accepté la conversion forcée, condamné, 22 mai 1698 : « Pour avoir, ledit Fleury, chanté des pseumes, lu la Bible et fait des prières, à la manière des prétendus Réformés, dans sa famille, nous l'avons condamné et condamnons à être

banni pour trois années du ressort des bailliages d'Orléans et de Blois, lieu de sa demeure, lui faisant défenses d'enfreindre son ban, sous les peines portées par les déclarations, et à trente livres d'amende. Ses biens furent donnés à Jean et Israël Douseau, qui se convertirent (M 673). — Abraham Fleury né à Tours en 1642, ancien vers 1680, réfugié aux États-Unis à la Révocation; — (Daniel), ouvrier en soie à Tours, assisté à Londres avec sa famille, 1702. — (Jean), de Tonneins en Guyenne, *id.* 1705.

FLIE (ERNAULT DE), « natif de la ville de Calais en Angleterre, » reçu habitant de Genève, septemb. 1551. Mallet, sieur de Flie, vers 1680 [VII 191 b]. — Pierre *Flocard*, massacré à Lyon, 1572. — Jeanne *Flogère* et sa sœur, voy. *Flaugère*. — Marianne *Flon* et sa fille, assistées à Londres, 1710. — Jean de *Flon*, né à Bordeaux sur la fin du XVI^e siècle. Gillis de Flon, son fils, construisit en Suède des forges importantes. Johan, fils de Gillis, marchand à Stockholm et riche capitaliste, anobli en 1674 sous le nom de Adlercrona; mort sans postérité en 1687. — Jehan *Floquet* « chappeur de marme » (tailleur de marbre), reçu habitant de Genève, 1559. — Une famille du même nom à Metz, laquelle donna plusieurs anciens à l'église : Didier Flon, 1593; Guillaume, 1596; Abraham, marié en 1656 à Marie de Lassus.

FLORAC (... DE), ministre d'Angoulême en 1562 [Haag, V 118]. La religion protestante dont la première semence avait été répandue dans cette ville par Calvin, y avait fait de grands progrès, grâce aux travaux apostoliques des ministres Courlieu et Jean de Voyon, qui y avaient organisé une église en 1559. Dès 1561, les protestants d'Angoulême osèrent célébrer publiquement leur culte, et les magistrats ayant interdit leurs assemblées religieuses sous des peines rigoureuses, ils leur firent répondre que leurs consciences leur étaient plus chères que la vie. Sansac, gouverneur de la province, prévenu de cette désobéissance, se rendit sur les lieux, fit arrêter Jean de Voyon et commença des poursuites criminelles au sujet du baptême d'un enfant de Jean Ferrant, conseiller au siège présidial, qui avait été administré par le ministre avec une certaine solennité. On conserve à la Biblioth. nationale

(*Coll. du Puy*, vol. 588) une lettre adressée à ce sujet par les principaux membres de l'église « à MM. les officiers du Roy d'Angoumois et maire et cap^{ne} de la ville d'Angoulesme, » non seulement pour repousser le reproche de sédition qu'on leur adressait, mais pour demander la liberté du culte. Cette lettre est signée par Bouteiller, Chotard, Avril, Michon, F. Desmier, Mallat, A. Terrasson, Ruspide, A. et C. Carrouhet, Faignant, P. Ythier, Rabiou, Pasturon, Garron, Glatignon, de Roffignac, Gaultier, de Marcihac, Videlayne, de Lespine, Manes, de la Combe. Roger et Coeffet. Elle se termine par ces sages paroles :

Et afin que lon ne puisse calumpnier les dites assemblees de seddition ou autre entreprinse indeue, ilz supplient vous, nos Seigneurs, que telz de vous ou autres qu'il vous plaira deputer prennent la poyne de entrer quant bon leur semblera ausdites assemblees, ce qui leur sera loisible toujours quant il s'en fera, afin qu'ils entendent sil se fait ou dict chose qui soit contre l'honneur de Dieu et l'obeissance et subjection deue au Roy nostre souverain seigneur ou qui puisse tendre a aucune seddition et emotion populaire. Et où vous, ou aucun de vous, voudriez passer oultre et entreprendre contre lad. remonstrance et empescher lesd. assemblees privées sans armes, vous déclairent qu'ilz sont appellans et appellent à la majesté du Roy auquel ilz entendent remonstrer leur bonne et juste cause... et pour ce qu'ilz ont entendu que aucun desd. officiers du Roy s'efforcent de informer de ceulx qui ont assisté cette semaine esdites assemblees lesd. subsignes certiffient que la verité est que mardi dernier environ midi fut faicte assemblee de certains hommes et femmes en la maison de Jacques Manes où ilz firent a portes ouvertes prieres et oraisons a Dieu et entendirent une exortation qui leur fut faicte par aucun d'entre eulx; et ce faict se retirèrent paisiblement chacun d'eulx en leurs maisons; et derechef jeudi dernier fut faict environ lheure de cinq heures du matin ung baptesme en la maison de Pierre Camboys marchant, ou pareillement y eut assemblee de certains hommes et femmes sans armes et a portes ouvertes après laquelle ilz se retirèrent chacun en leurs maisons doucement et paisiblement sans ce que aucun scandalle ou emotions en soyt ensuivy a cause de ce et n'en adviendra cy apres, Dieu aydant, si elle n'est re

cherchées et procurées de la part des adversaires de la vérité.

Soit que la fermeté des huguenots en imposât à Sansac, soit plutôt qu'il craignit de se compromettre et que, comme tant d'autres fonctionnaires, il voulût attendre que la reine-mère se prononçât pour se prononcer à son tour, il quitta Angoulême sans donner aux chanoines, qui l'avaient appelé, la satisfaction qu'ils attendaient de lui.

La détention de Jean de Voyon n'interrompit d'ailleurs en aucune façon les exercices religieux des protestants. Au mois de nov. 1561, l'église d'Angoulême avait pour pasteur Dumont, et elle était si nombreuse qu'il fallait songer à lui donner un aide (*ms. de Genève* 197^{aa}, carton 4). On s'adressa donc au consistoire de Genève. C'est apparemment sur cette demande, que le sieur de Florac fut envoyé, si toutefois il n'est pas le même que Jean de Voyon. Quoi qu'il en soit de cette supposition, Florac desservait l'église d'Angoulême lorsque la guerre civile éclata.

Pendant quelque temps, les sectateurs des deux religions vécurent en assez bonne harmonie ; mais lorsque la nouvelle de la prise de Poitiers se répandit, les huguenots, frappés de terreur, ne songèrent plus qu'à fuir. Sansac rentra dans la ville avec un corps de troupes, « et lors commencèrent toutes sortes d'excès et d'oppressions qu'il est possible d'imaginer. » Des soldats furent lancés dans la campagne à la poursuite des fugitifs. Florac qui s'était réfugié aux environs d'Angoulême, eut le bonheur d'échapper avec ses deux frères aux soldats envoyés pour l'arrêter ; mais sa maison fut pillée. Moins heureux, Jean Barraut, homme de lettres, et son neveu Florentin, tombèrent entre les mains des catholiques avec trois dames de qualité qui les accompagnaient dans leur fuite : les femmes furent livrées à la brutalité du soldat, et les deux hommes pendus. Laurent Mallar, Paul Mussant, Mathurin Feugnant, Pierre Just, âgé de 20 ans, « jeune homme fort docte et de bon esprit, » subirent le même sort, et leur exécution fut suivie de celle du bourreau qui avait osé refuser son ministère. Jacob Manes, vieillard de 80 ans, fut conduit hors de la ville au son du tambourin,

abattu d'un coup de pistolet et laissé pour mort sur la place ; mais la blessure n'était pas mortelle, et il guérit. Et, ajoute Crespin, « pendant qu'on besongnoit ainsi dans la ville, c'estoit une horreur de ce qui se faisoit aux champs. »

FLORET (ANDRÉ), ministre à Montbéliard, 1574. — Flory ou Flory, pasteur et professeur à Nîmes, 1631 ; — Elie Flory, d'Aumessas, pasteur à Aumessas, 1660-65 ; à Valleraugue, 1665 ; à St-Laurent-du-Meynier, 1669 ; à Aulas, 1675-76. — (David), d'Anduze, assisté d'un viatique à Genève, 1701. — Michel Floris ministre à Toulouse, 1558 ; à Castres, 1561 ; à Belestat, 1572. — Josias Floriet de Beaune, étudiant à Genève (J. Florietus belnensis), 1622 ; épouse à Metz, en 1632, Sara fille d'Isaac Marion, et en 1637 Anne fille d'Adam Le Duchat. — Flostier ou Flottier, médecin à Sauve en Cévennes, « fort misérable et mal vêtu, » assisté à Lausanne, oct. 1690. — Catherine Flot, de Pragelas en Dauphiné, assistée à Genève et à Lausanne, allant en Suisse, 1696.

1. FLOTTARD, vicomte de Gourdon, seigneur de Genebrières, un des principaux chefs huguenots du Quercy [Haag, V 119]. On lit dans l'Histoire du Rouergue par Gaujal, que le vicomte de Gourdon marcha en 1567, au secours des calvinistes de Montpellier et qu'il contribua à la prise du fort Saint-Pierre. Si le fait est vrai, et nous n'avons aucune raison pour le révoquer en doute, Gourdon devait à peine sortir de l'adolescence lorsqu'il fit cette première campagne ; car, sous la date de 1572, Marturé nous le peint comme un jeune seigneur dont le bouillant courage et le caractère impétueux avaient besoin d'être modérés par une prudence qu'il ne possédait pas encore. Aussi le voyons-nous servir à cette époque, sous les ordres de Regniès, « à qui il déférait pour son expérience. » Cette modestie était chez lui d'autant plus louable qu'en 1569, il avait été compté parmi ces fameux Vicomtes du Quercy qui soutinrent avec tant d'éclat la cause protestante. Il est vrai que jusque là il ne s'était particulièrement signalé par aucun exploit.

Après la Saint-Barthélemy, Gourdon rendit un service immense à la Cause, en travaillant avec Regniès à relever le courage des habitants de Montauban que la

nouvelle du massacre de Paris avait terrifiés. A la tête de 25 chevaux seulement, les deux chefs huguenots défirent près de Castel-Sarrasin une brigade de Montluc, et enlevèrent la cornette noire du général catholique. Quelques jours après, Gourdon se rendit maître de Souliac, puis de Capdenac. Dès lors la terreur fit place à la confiance. L'assemblée de Réalmont commença, en 1573, l'organisation du parti protestant en donnant des chefs au mouvement insurrectionnel. Nommé commandant du haut Quercy, Gourdon se montra digne de cet honneur en harcelant sans relâche Villars qui avait été envoyé contre les huguenots du haut Languedoc, et en battant, au passage de la Dordogne, un corps de troupes catholiques qui allait renforcer l'armée du duc d'Anjou devant La Rochelle. La même année, il assista aux assemblées de Montauban et de Milhau. A cette époque, il commandait dans le Périgord et l'Auvergne. A son retour, il fit lever le siège de Ploux, ou Proux comme écrit d'Aubigné, place qui appartenait à *Lavedan*.

En 1580, le vicomte de Gourdon servit à l'entreprise du roi de Navarre sur Cahors. En 1587, il combattit à Coutras. En 1594, il fut employé, avec d'autres chefs huguenots, *La Devèze, Bènac, Monein, Vivans*, sous les ordres de Ventadour. L'année suivante, il contribua à la reprise de Mauzac sur les Ligueurs et se distingua à la levée du siège de Villemur.

Nous ne savons si c'est lui ou son fils qui, sous le nom de vicomte de Gourdon et de marquis de Genebrières, est cité dans les actes de l'assemblée politique de Châtelerault, en 1614, comme député de la haute Guienne, avec le ministre *Casaux*, et dans ceux de l'assemblée de Pamiers, en 1614. Nous pensons cependant qu'il s'agit du fils que nous trouvons mentionné une dernière fois dans une liste de pensions payées à des Réformés, en 1616 (*Brienne*, vol. 211).

La Généalogie de Cardailiac par Sainte-Marthe nous apprend que le vicomte de Gourdon avait épousé Marguerite de Cardailiac, sœur d'Antoine-Hector de Cardailiac, qui lui avait donné un fils, nommé ANTOINE, et deux filles, JEANNE et ISABELLE.

Chevrier, Hist. du protest. dans l'Ain, 1888, p. 114.

2. FLOTTARD (DAVID), du Vigan [Haag, V 420], connu dans l'histoire de la guerre des Camisards comme un des agents les plus actifs de *Miremont* (Voy. II, col. 638). Flottard servait avec le grade d'officier dans l'armée anglaise, lorsque, au mois de juin 1703, *Miremont* le chargea de porter au « comte *Roland* » une lettre écrite au nom de la reine Anne pour lui promettre un prochain et puissant secours. Le chef camisard convoqua aussitôt une assemblée à Saint-Félix, afin de communiquer aux autres chefs cette heureuse nouvelle et de s'entendre avec eux sur la réponse à faire à la reine, réponse que Flottard se chargea de reporter à Londres avec un mémoire sur l'état des Cévennes. Le secours n'arriva jamais, et ceux des camisards qui ne succombèrent pas dans la lutte, durent finir par émigrer. Mais *Miremont* n'abandonna pas son projet d'une expédition dans le Languedoc. En attendant que les puissances maritimes lui fournissent les moyens de le mettre à exécution, il fit repartir Flottard pour Genève, en déc. 1704, avec la double mission d'enrôler les Camisards émigrés et de renvoyer les chefs dans les Cévennes afin d'y entretenir l'agitation. Flottard trouva sa tâche singulièrement facilitée par la nostalgie et la misère qui dévoraient ces malheureux montagnards. La plupart d'entre eux entrèrent avec empressement dans ses vues, et se mirent à la solde de la Hollande et de l'Angleterre; les principaux chefs recevaient par jour quinze sous, les officiers dix, les sous-officiers huit, et les soldats six sous. Voici leurs noms : deux frères de *Cavalier*, un *de Roland, La Pierre, Bastide, de Mellon, La Roze, Pavilliard, Jallaguiet, Salomon, Pellissier, Salles, Caldevert, Soulier, Soullage, Gui, de Coladon, de Sobreton, Catinat, Francezet, Fontanes, Olivier* ministre. Une seconde classe comptait : *Amat, Brun, Bonnet, Blanc, Soullages, Raze, La Salle, Meyssonet, Mallier, Pelat, Faure, Abric, Cestin, Falguyrolles, Courteiz, Lissorgues, Ferrer, Chabrier, Tanan*. Presque tous ceux qui rentrèrent en France furent pris et périrent sur l'échafaud, ainsi que *Maillé* qui servait d'intermédiaire entre les Cévenols et l'agent de *Miremont*. Flottard lui-même, sur les réclamations du gouvernement français, fut banni de Genève, puis de la

Suisse, et dut retourner en Hollande. Mais Miremont qui ne renonçait pas à l'espoir de soulever les protestants du Languedoc, le renvoya en Suisse, vers la fin du mois de janvier 1706. Flottard gagna par ses promesses le fameux prophète *Salomon* et le fit partir pour ses montagnes. Cette nouvelle tentative échoua aussi misérablement que les autres; elle faillit même coûter cher à Flottard qui fut arrêté à Lausanne, à la demande de l'ambassadeur de France; mais l'ambassadeur d'Angleterre l'ayant réclamé comme son secrétaire, le sénat de Berne s'empressa de le faire mettre en liberté, le 15 mars 1706. Depuis cette époque, l'histoire ne fait plus mention de lui. — Un Pierre Flottard, cardeur, réfugié du Vigan, avec sa famille (5 pers.) était établi à Magdebourg en 1698 et années suivantes.

FLOTÉ (NATHANAËL), de Gyen « escoulier, » reçu habitant de Genève, 9 fév. 1573.

FLOTTE (JEAN), dit le capitaine Aurose ou Orouze, ou encore Orose, gentilhomme dauphinois, d'une vieille famille qui remontait à l'année 1080 (cartul. de St-Victor) et qui existe encore; = *Armes*: losangé d'argent et de gueules au chef d'or. Il fut d'abord lieutenant de la compagnie de Guy de Maugiron, se distingua dans les guerres d'Italie, embrassa ensuite la religion réformée et se rendit maître de Gap en 1567. Le 28 septemb. de cette année, avait paru une ordonnance royale appelant aux armes contre les protestants et le conseil du roi y avait joint pour les gouverneurs de province, des instructions secrètes prescrivant de poursuivre les opérations militaires avec la dernière rigueur. Le 8 octob. il écrivait au marquis de Gordes gouverneur du Dauphiné de rassembler le plus de troupes qu'il pourrait.

Et quant à ceux qui branlent seulement pour venir secourir et aider a ceux-ci de la nouvelle religion, vous les empêcherez de bouger par tous les moyens possibles, et si vous connoissez qu'ils soient opiniâtres et vont leur venir et partir, vous les taillerez et ferez mettre en pièces sans en épargner un seul; car tant plus de morts, moins d'ennemis¹,

Cependant à Gap les huguenots étaient

¹ Charronet, *Les guerres de religion dans les hautes Alpes* (1861), p. 50.

les plus forts et dans les démêlés qui s'y passèrent, le premier magistrat de la ville, le vibailly, fut blessé et fait prisonnier par le capitaine Flotte, qui le rendit à la liberté peu de jours après sur la demande de M. de Gordes. En 1568 le capitaine leva un régiment et alla rejoindre l'armée protestante dans l'ouest. Il fut tué à Montcontour. — Jean *Flotte*, galérien, ci-dessus col. 270, était de Courcelles, pays messin. Il était accusé d'avoir déguisé ses nom et profession, d'être sorti du royaume à plusieurs fois avec un cheval servant à la fuite de nouveaux catholiques, d'avoir rapporté cinq lettres de réfugiés à qui il devait porter des réponses et de l'argent, enfin de s'appêter à servir de guide à d'autres; condamné par sentence du bailiage, le 15 déc. 1699. Il avait abjuré, 19 août 1689, sous la menace des dragons avec Judith *Etienne* sa femme. — Le sieur Paul *Flottière*, du Languedoc, « ayant fait voir sa misère, on lui donne 2 écus blancs de viatique pour s'en aller » (Bourse franç. de Genève, 1690); le même « médecin et maître de langues, » réfugié avec deux enfants, à Duisbourg, 1698 (*Dieterici*).

FLOUREAUX (ABEL), de Castres, mari d'Esther de Ligonier. Nés de cette union: 1^o SUZANNE, présentée au baptême par de Ligonier, capitaine, et par Suzanne de Ligonier, femme du pasteur *Josion*, 20 mai 1625; 2^o SAMUEL, présenté par Samuel de Bouffard, sgr de Lagarrigue, 10 mars 1632; 3^o ESTHER, présentée par Antoine de Ligonier, secrétaire du roi en la cour des comptes de Montpellier, et par Esther de Gros, femme de M. de La Gasparie; 4^o PAUL, présenté par Paul de La Baume, avocat, et par Jeanne de Thomas, femme de Paul de Juge, conseiller en la chambre de l'Édit, ces deux derniers jumeaux, 1^{er} janvier 1635; 5^o HONORÉ, présenté par Honoré de Ligonier, pasteur de Lacrouzette et par Margot de Ligonier, 23 avril 1637. — Jacques Floureux, avocat à la chambre de l'Édit à Castres, avait épousé Madeleine de Lamothe, qui lui donna: 1^o JEAN, présenté au baptême par Jean de Lamothe, procureur en la chambre, et par Esther de Ligonier, veuve d'Abel Floureux, bourgeois, le 11 août 1657; 2^o MARIE, le 19 nov. 1663 (PRADÉL).

FLOURNOIS. « LAURENT-FLOIRNOY, de

Vassy en Champagne, habitant Lyon » [Haag, V 121] admis à l'habitation à Genève après la St-Barthélemy, le 23 septemb. 1572. Il était orfèvre et joaillier. Il avait épousé Gabrielle Mellin, veuve de Louis Poulard, dont il eut deux fils, GÉDÉON et JEAN. Son fils Gédéon, 1568-1657, devenu bourgeois de Genève en 1600, eut entre autres enfants, un fils, nommé aussi GÉDÉON qui fut ministre de plusieurs petites églises genevoises : Saconnex en 1629, Chancy en 1634, Moin en 1642 ; il mourut à l'âge de 72 ans, en 1670.

JACQUES Flournois, frère du précédent, né en 1600, marié en 1636 avec Elisabeth Mestrezat eut un fils, GÉDÉON, qui à l'exemple de son cousin, le ministre de Saconnex, sortit du milieu commercial, d'orfèvrerie, de mercerie et de draperie où vivaient la plupart des membres de cette nombreuse famille. Il se nommait aussi GÉDÉON, naquit en 1639 et devint, en 1672, ministre de l'hôpital de Genève. Il est l'auteur de trois ouvrages anonymes qui ont joui d'une certaine renommée. Le premier, dans l'ordre de la publication, a pour titre : *Lettres sincères d'un gentilhomme français*, Cologne, 1681-82, 3 vol. in-12. — C'est un pamphlet contre les Jésuites, dont Flournois était un ardent adversaire. Le second : *Responses généreuses et chrétiennes de quatre gentilshommes protestans, avec quelques entretiens sur les affaires des Réformés de France*, Colog., 1682, in-12 est un ouvrage d'un mérite réel, en sorte que des critiques ont pu sans in vraisemblance, bien que sans raison, l'attribuer au célèbre ministre Claude. Le troisième et le plus populaire est intitulé : *Les entretiens des voyageurs sur la mer*, Cologne, 1683 ; Amst., Roger, 1704, 2 vol. in-12 ; Colog., P. Marteau, 1704, 2 part. en 1 vol. in-12 ; nouv. édit. augm. par un anonyme, Colog., 1715 ; Amst., 1740, 4 vol. in-12. C'est un roman historique sur lequel André Sayous, dans son excellente *Hist. de la littérature franç. à l'étranger* (Paris, 1853), a porté ce jugement : « Le roman est bien mené et d'un intérêt soutenu ; la controverse y est mêlée avec une adresse rare. A part quelques touches d'un goût peu délicat et la négligence du style, la façon du récit en général est remarquable par le feu et le natu-

rel. » Gédéon Flournois travailla aussi pendant quelque temps, à la rédaction d'une gazette de Hollande publiée sous le titre de *Nouvelles solides et choisies*. Il mourut en Asie, mais on ignore le lieu exact et la date de sa mort.

Dans diverses autres branches de la même famille, on peut citer :

JACQUES Flournois, ministre de l'église de Jussy (Genève) en 1676, qui a bien mérité en rédigeant des *Mémoires sur les franchises d'Adhémar Fabry* (évêque de Genève au XV^m siècle), un *Extrait de l'histoire des évêques de Genève* et une analyse des registres du Grand Conseil de Genève de 1509 à 1670. Aucun de ces travaux estimables n'a été imprimé. Son fils, THÉOPHILE, pasteur de Cartigny de 1721 à 1736, mourut en 1752, laissant de sa femme Elisabeth Colladon, deux fils qui n'eurent point de postérité.

JEAN Flournois, lapidaire (1574-1657), bourgeois de Genève en 1605, marié 1^o en 1597 avec Françoise Mussard ; 2^o en 1619 avec Suzanne Guincestre, d'une famille de réfugiés de Sancerre, qui l'une et l'autre lui donnèrent de nombreux enfants. Un de ses petits-fils, JACQUES, né en 1657, joaillier comme lui, vint à Paris exercer sa profession, et durant quelques mois en 1681 et 1683, il y remplit les fonctions d'agent officieux de la république de Genève auprès du gouvernement français, en l'absence du titulaire Jacques Bordier (II, col. 886). Il eut trois fils dont l'aîné, JEAN-JACQUES, s'établit en Amérique, dans la Virginie.

ESAIÉ Flournois, fils de Jean et de Suzanne Guincestre, né en 1625, alla se fixer à Amsterdam, où il mourut en 1699 laissant plusieurs enfants.

DANIEL Flournois, pasteur genevois, à Chancy en 1803, et à Céligny en 1811.

Sur les listes de l'assistance publique à Londres figure un membre de la même famille (qu'elles nomment Fleurnois), en qualité de membre du comité chargé de la distribution, en 1705 et années suivantes.

FLOVY (PHILBERT), du pays de Gex, porteur de chaise, réfugié à Berlin avec sa femme et 2 enfants, 1698. — Jacques Flumas, de Vernoux, assisté à Genève, 1706. — Flutot, famille lorraine établie à Metz : ETIENNE Flutot, tanneur, ancien de l'église de Metz en 1584. ABRAHAM, fils d'E-

tienne, reçu à l'habitation à Genève le 17 mai 1585. Autre ETIENNE, ancien en 1630, sieur de Nouilly en 1644, a laissé un fils, LOUIS, mort jeune, et une fille, MARIE, épouse en 1629 d'Etienne *Mozet* (1598-1641) capitaine au régiment de Batilly, fils d'Etienne *Mozet* natif de Sedan et pasteur de Metz de 1592 à 1603 (CUVIER).

FOBERT (MAGDELAINE), « longtemps prisonnière à Dijon, » assistée à Lausanne, 29 avril 1688. — Pierre *de Fobier*, « horloger, natif de Valfrancesque au pais de Languedoc, » reçu habitant de Genève, juin 1559. — *Focart*, prisonnier au château de St Malo, 1687. — Philippe *Foex*, né à Londres, étudiant à l'acad. de Genève, mai 1743. — Pierre *de Foie*, « tondeur de draps, natif de la ville de Niort en Poictou, » admis comme habitant de Genève, mai 1559.

FOGLARIN (JEAN-MARIA), seigneur de Roquefère près Viane¹, procureur du roi à Castres, est mentionné (*Mém. de Gaches*) comme ayant pris une part active aux affaires de la religion, depuis l'année 1560 jusqu'en 1574, époque où il fut assassiné dans sa maison de Roquefère, d'un coup de hache, par un de ses paysans, » lequel « s'estoit introduit dans sa chambre sur « prétexte de luy vouloir communiquer « quelque affaire d'importance. Sa femme « et sa fille s'étant mises à crier, le portier « estant accouru et ayant saisi le paysan « au corps, la fille le tua avec son cou- « teau. » Cette vaillante fille était probablement l'une des deux que cite M. Ch. Pradel, éditeur de Gaches : FRANÇOISE qui épousa Claude de la Verchère, de Thiers, ou ISABEAU dame de Roquefère, mariée en 1607 à François de Berteau, seigr de Quartonze, conseiller au parl. de Toulouse.

FOIN (CLAUDE), d'Auxerre, mercier, et Germain Foin son fils, reçus à l'habitation à Genève, 7 septemb. 1572. — Etienne *Foinche*, de Chalon, marchand, *id.* le même jour. — Bastian *de Fois* « natif de Prouvins, » *id.* juin 1559. — *De Foissac*, d'Uzès, secrétaire du synode de Nîmes, mai 1658. Louise de Foissac, d^{lle} noble, assistée à Londres, 1702. — Pierre *Foissac*, régent au collège de Montauban, mort en 1612. Jacques Foissac, de Mon-

¹ Commune d'Escrou, canton de Lacaille, Fogharin était riche; il avait acheté en 1548 la seigneurie de Lacaille.

tauban, tailleur (1677-1740) et Marie *Jalaguier* sa femme, réfugiés à Lausanne. — Marie *Foissard*, de Dieppe, 80 ans et aveugle, assistée (3 l. 11) à Deptford, par le comité de Londres, 1705. — Jacques *Foisseau*, du Poitou, 37 ans, avec sa femme et un enfant, assisté à Londres (11 sh.), 1706. Joseph *Foisseaux*, en Poitou, pendu, 1719. — Joseph *Foissiat*, du Forez, étudiant à l'acad. de Genève (J. Foissiat *sebusianus*), mai 1603; ministre à Pont de Veyle, 1619-23.

FOISSIN (JEAN), conseiller au sénéchal d'Armagnac, eut pour fils, TIMOTHÉE, qui épousa Isabeau *de Mages*, d'où naquirent : 1^o MARGUERITE; 2^o ANNE présentée au baptême par Isaac *de Mages*, du Mas-Grenier, et par Jeanne *Saluste du Barthas*, à Mauvezin, 23 juin 1604; 3^o DAVID, présenté par David *de Vignaux*, juge de Fenzazaguet, et par Jeanne *de Goas*, femme de M. *de Mages*, 6 juin 1607; 4^o MARIE, présentée par M. *de Pompas* et par Marie *de Foissin*, femme de M. *de Benquet*, le 22 déc. 1613. — David eut un fils, ETIENNE, sieur de Lacousture, qui épousa Marie *de Labalme*, dont il eut : Suzanne, présentée au baptême par M. *de Foissin*, de Bordeaux, et par Suzanne *de Labalme*, à Mauvezin, le 16 mai 1670. (PRADEL). — « M. Pierre *Foissin* (alias *Fouassin*), riche négociant qualifié conseiller du roi à Paris, » est enfermé trois semaines à la Bastille (juin-juillet 1699) et délivré moyennant la promesse de se convertir, plus une caution de 200 mille livres, répondant pour lui, sa femme, ses deux fils et ses deux filles. Quelques mois après il est réfugié avec la d^{lle} sa femme et 3 enf. à Magdebourg, où il est nommé conseiller de S. A. Électorale, 1699. Son fils aîné, 17 ans, annonçant vouloir s'engager, mis à St Lazare. Dame veuve Marie Foissin, mise à la Bastille et ses quatre filles aux Nouvelles catholiques, 1713 (E 3399).

1. FOIX (ANTOINE DE), baron de RABAT [Haag, V 124], gentilhomme de la première noblesse du pays de Foix, occupa un rang considérable à la cour de Jeanne d'Albret, qui lui témoigna en toutes circonstances la plus grande confiance, et qui l'employa notamment à arranger l'affaire de Pamiers, en 1566 (*Voy. Tachard*). Il laissa de son mariage avec Catherine *de Villemur* : 1^o PAUL, mort en 1580, sans

enfants de *Madelaine de Rochechouart*, qu'il avait épousée en 1554 ; — 2^o *Georges*, qui suit ; — 3^o *Rose*, femme, en 1543, de *Bernard-Roger de Comminges*, vicomte de Bruniquel ; — 4^o *Gabrielle*, mariée à *Gaston de Lévis*, vicomte de Lérans.

Georges de Foix succéda à son frère aîné en 1580. En 1595, la Saintonge le députa à l'assemblée politique de Saumur, et en 1597, à celle de Châtellerault. De son mariage avec *Jeanne de Durfort*, fille de *Symphorien de Durfort* et de *Catherine de Gontaut-Biron*, naquirent six enfants : 1^o *Henri-Gaston*, qui professait encore la religion protestante vers 1645, puisqu'il assista, comme commissaire du roi, au synode provincial de la basse Guienne qui s'assembla, dans ce temps, à Sainte-Foy ; — 2^o *Phœbus*, mort jeune, ainsi que 3^o *Scipion* ; — 4^o *Jean-Roger*, tige des marquis de Foix, qui devait être converti lorsqu'il se maria avec la fille du premier président du parlement de Toulouse ; — 5^o *Jean-Georges*, baron de Rabat, qui épousa également une demoiselle catholique, nièce d'un grand maître de Malte ; — 6^o *Henriette*, femme, en 1613, d'un Rochechouart-Barbazan.

2. *FOIX (Françoise de)*, seconde fille de *Henri de Foix* [Haag, V 125], comte de Candale, tué au siège de Sommières, en 1572, et de *Marie de Montmorency*. Sa sœur aînée ayant épousé, en 1587, *Jean-Louis Nogaret*, duc d'Épernon, *Françoise de Foix* fut enlevée de force, conduite à Angoulême, transférée, en 1590, à Saintes et contrainte à prendre le voile, le 22 sept. 1591, après avoir fait abandon de tous ses biens à sa sœur, à la réserve d'une pension de 600 livres. En vain ne cessa-t-elle de protester contre la violence qui lui était faite. En 1600, elle fut pourvue de l'abbaye de Sainte-Glossinde à Metz. En 1603, *Henri IV*, pour l'éloigner de son beau-frère, qu'elle avait pris en haine, lui permit de venir à Chantilly. Quelque temps après, il l'autorisa à aller demeurer à Verdun ; mais au bout de deux ans, il lui donna ordre de se retirer dans l'abbaye de Moncel, où elle resta jusqu'en 1610. Elle venait d'obtenir un rescrit du pape qui lui permettait de se faire séculariser, lorsqu'elle embrassa publiquement, le 12 déc. 1611, la religion

protestante. La conviction religieuse entra probablement pour peu de chose dans cette conversion. Quoi qu'il en soit, *Françoise de Foix* se fixa dès lors à Paris, où elle mourut au mois de septembre 1649, sans avoir pu obtenir des tribunaux la part qui lui revenait légitimement dans les biens de ses parents et dont elle avait été violemment dépouillée par le duc d'Épernon. — On trouve quelques-unes de ses lettres dans le recueil du fonds de Béthune, vol. 8769.

3. *FOIX (Paul de)*, fils de *Jean de Foix* [Haag, V 125], comte de Carmaing et de *Madelaine de Caupène*, né en 1528, mort en 1584.

Paul de Foix n'a appartenu qu'un instant à l'Église protestante ; peut-être même n'a-t-il jamais, comme tant d'autres *Nicodémistes*, ou tièdes et timides, fait profession ouverte de la religion réformée. Conseiller au parlement de Paris depuis 1546, il assista à la fameuse *mercuriale* où *Anne Du Bourg* fut arrêté. Sans se déclarer franchement contre les persécutions, il ouvrit cet avis singulier, qu'il fallait distinguer entre les sectaires qui niaient la réalité des sacrements de la religion et ceux qui discutaient seulement sur la forme des sacrements, et punir plus sévèrement les premiers ; c'est-à-dire, ce nous semble, qu'on devait continuer à brûler les *Sacramentaires* et traiter avec douceur les *Luthériens*. C'était assurément renfermer la tolérance dans les plus étroites limites ; et cependant il alla, par ordre du roi, rejoindre ses collègues plus courageux et plus sincères dans les cachots de la Bastille. Mis en présence des commissaires, il se tira d'affaire assez facilement. Malgré le soin que *Saint-André* avait pris de composer une commission au gré du cardinal de Lorraine ; malgré les lettres, signées du roi et scellées du sceau du secret, que le cardinal fit adresser à ces commissaires choisis parmi les plus ardents ennemis de la Réforme, portant qu'il était nécessaire de déployer la plus grande sévérité, *Paul de Foix* fut seulement condamné, par arrêt du 8 janvier 1559, à confesser en plein parlement « qu'au sacrement de l'autel la forme est inséparable de la matière, et que le sacrement ne peut s'administrer autrement que ne le fait l'Église romaine. » Il dut promettre, en outre, de vivre dans

la religion catholique et de ne garder en sa possession aucun livre censuré. Du reste, il en fut quitte pour une suspension d'un an ; encore l'arrêt fut-il cassé, le 8 fév. 1560. Depuis cette époque, Paul de Foix, rallié à la Cour, fut comblé d'honneurs et de dignités. Charles IX et Henri III le chargèrent de missions importantes en Écosse, à Venise, en Angleterre, à Rome. Il monta même sur le siège archiépiscopal de Toulouse ; mais sa vie nous devient étrangère. Nous ajouterons seulement qu'il a laissé des Lettres relatives à son ambassade auprès de Grégoire XIII, publ. par Mauléon de Granier, Paris, 1628, in-4°. Selon les Mémoires de Condé, Paul de Foix était « homme sage, bonnête et de bonnes mœurs, bon juge et craignant Dieu. » Il était surtout un admirateur passionné d'Aristote.

4. FOIX-CARAMAN (MADELAINE DE), religieuse bénédictine dans l'abbaye des Chases [Haag, V 125], embrassa les opinions nouvelles, dès 1562, et les prêcha ouvertement dans ce monastère qui passait, dit un historien du pays, Imberdis, pour la plus complète expression du monachisme féminin en Auvergne. Comme tant d'autres victimes des institutions du moyen âge, la jeune Madelaine avait été vouée, contre son gré, à la vie du cloître et arrachée violemment à un amour profond qu'elle nourrissait, dès l'enfance, pour un gentilhomme du Languedoc. Ce gentilhomme, dont on ne nous apprend pas le nom, avait aussi abjuré le catholicisme, et il conçut le projet de l'enlever ; mais sa petite troupe fut dispersée par la garnison catholique que les religieuses avaient appelée dans leur monastère. Madelaine de Foix réussit cependant à s'échapper de l'abbaye et rejoignit son amant qu'elle épousa après avoir abjuré publiquement.

FOL (JACQUES), de Feigère au pays de Gex, assisté à Genève, 1685 ; (François), du pays de Gex, *id.* 1695 ; (la veuve de Guillaume), de Fégère, *id.* 1703. Marc Fol, laboureur du pays de Gex, réfugié à Orangburg en Prusse, 1700. — « Johannes Folchier, de Montevain, jurisconsultus galus, » étudiant à Leyde, 1695. — Marguerite Folchier et sa fille, des Vans en Languedoc, assistées à Lausanne, allant en Allemagne, 1699. — Charles Folens,

étudiant à Genève (Carolus Folens humanitatis studens, burgundienensis), mai 1581. — André Folio, de La Charité, maçon, *id.* 7 mai 1573. — Anthoëne Follon, sergier, natif d'Orléans, *id.* août 1551. — Folville, mis en 1694 dans les prisons de Poitiers (E 3377). — M^{lle} de Folleville, de Normandie, réfugiée, avec une servante, à Berlin, 1698.

FOLION (NICOLAS) « natif d'Estouy près Clermont en Picardie, » réfugié et admis comme habitant à Genève en octobre 1558 ; Charles, du même lieu, probablement son jeune frère, admis de même en août 1559. Nicolas était sans doute un ecclésiastique et avait fait des études, car on le trouve envoyé de Genève à Toulouse dès le mois de juillet 1559 (*Bull.* VIII, 75). Il prêcha donc à Toulouse, avec Cormère et autres ministres (IV col. 698) ; mais le terrible parlement de cette ville, ne le laissa pas longtemps vaquer à ses fonctions pastorales, car dès l'année 1561 tous ces prédicateurs évangéliques furent obligés de s'enfuir. Folion se retira à Castres et fut ensuite envoyé à l'église d'Orléans (Haag, IV 62 et VI 439), d'où on le trouve en 1561 à St-Germain en Laye, en 1572-76 au Brouage. — Nous ne savons sur quel fondement MM. Haag lui donnent un sobriquet, *La Vallée* ; mais il ne faut pas le confondre avec Bénardin de La Vallée, pasteur de Fontenay-le-Comte, de 1599 à 1602.

FOMPATOUR (M^{me} de) et ses trois filles, « trois opiniâtres huguenotes, » enfermées à la Propagation de la foi et aux Nouv. cath. de Luçon, 1701-1704. — Louis Fombel, de Montendre en Saintonge, assisté à Genève d'un viatique pour Londres, 1700. — Michel Fonbonne, de Lyon, mercier, réfugié à Lausanne en 1569 (*Bull.* XXI, 471). Michel Fombonne (le même sans doute), marchand de Lyon (chapelier), habitant de Genève, y maria sa fille Élisabeth avec David fils d'Étienne Duval, marchand apothicaire (Conf. V, col. 1094), en 1589 (E. de Monthoux, not., VI, 64). Le même Michel, par son testament, partage son bien entre sa femme Claudine Bruyère et leurs quatre filles, 1613 (*Id.* XXVII, 480). — Jean Fontbone, marchand de Lyon, reçu habitant à Genève, 29 septemb. 1572. — Fontbonne-Duvernois, pasteur dans le Cambrésis et à Sedan, se-

crétaire d'un synode de cette contrée en 1779 ; pasteur à Sedan, 1803-1812. — *De Fonbas*, ancien de Puylaurens, 1667. — Amy *Saunex*, lapidaire, bourgeois de Genève, épouse Catherine fille de Sébastien *Fontbonne*, de St-Barthélemy-le-Pin en Vivarais, 1695 (J. Fornet, not., XII, 4). — Claude *Fomboine*, de Privas, assisté à Genève, 1708. — Daniel *Foncés*, de Florensac, avec sa femme, 2 enfants, sa belle-mère et 2 belles-sœurs « persécutés pour la religion, sont assistés de 5 écus blancs à Genève, pour passer en Suisse, » 1684.

FONDEVILLE, famille béarnaise. Arnaud de Fonsdeville, ministre, comparait avec deux de ses collègues, *J. de Diserotte* et Jacques *de Bustanobis*, devant un notaire d'Oloron, pour un achat de terrain, 1^{er} mai 1592 (Arch. B.-Pyr. E 1790). Jean de Fonsdeville, peut-être fils du précédent, fit ses études, « tant en théologie qu'en langues hébraïque et grecque, » au collège royal d'Orthez, d'oct. 1611 au 1^{er} août 1618. Admis au ministère par le synode tenu à Pau le 28 septemb. de cette dernière année, il fut désigné d'abord pour desservir l'église de Bigorre, puis en janv. 1619 celle de Lucq, et la même année celle de Conchez ; en 1620 il devint pasteur titulaire d'Osse. Son séjour y dura peu : il fut déposé en 1623. Au synode de Charenton (oct. 1623), il fut l'objet d'un rapport où on lisait : « De petite stature, avec des cheveux blonds, un air fier, de grands yeux, âgé d'environ 30 ans, déposé par le colloque d'Oloron pour cause d'adultère, pour avoir eu du mépris pour le saint ministère et à cause de sa vanité insupportable qui l'a depuis fait apostasier. » Il apostasia, en effet (Liste de Véron et arch. des B.-Pyr., B 3743), très peu de temps après sa disgrâce, car il lui fut attribué, par ordonnance du roi en date du 26 nov. 1624, une pension égale à ses gages de pasteur, 450 livres. C'était l'usage, pour aider à la conversion des ministres, de leur maintenir à titre de pension leurs émoluments de pasteurs. Fonsdeville s'établit vers cette époque à Lescar où il avait épousé Marie de Cole sœur de dom Blaise, religieux barnabite de cette ville. Sa femme mourut en 1642 et lui à la fin de 1646, laissant une fille et deux fils, dont l'un devint prêtre. L'autre, Jean-Henri, également catholique, né en

1633, mort en 1705, fut avocat au parlement et surtout poète disert, patronus et poeta facundus, comme dit l'épithaphe gravée sur son tombeau. Ses vers, en patois du Béarn, sont, dit-on, les meilleurs qu'on ait faits en cet idiome et son principal ouvrage n'est pas sans intérêt pour nous. C'est une histoire fantaisiste du protestantisme composée sous forme de dialogue, à l'époque de la Révocation, entre trois rustres béarnais : Routge, Peyrot et Menjou. En voici le titre et les premiers vers :

*Calvinisme de Bearn, divisat en seys
églogues.*

Mossen Routge, si-p plats, vous qui scabet l'istori
Et qui den temps antiq poudet abee memori,
Digat-nous en quing an badon lous hugnaats
Et si hon quon baden homis heits com lous ants
Ou si sourti hasten de maladite race
Qu'atau lou nouste rey lous castigue et lous casse ;
Car despenh. bet temps a, nous bedem grans édits
Per lousquaux son estats de charges interdits
Et son estats desheits lours preches ou lours temples
On, per lous combertl, n'a heit d'antes exemples.

Monsieur Routge, si vous plait, vous qui savez l'histoire et qui du temps antique pouvez avoir mémoire, dites-nous quelle année vinrent les huguenots. Et si quand ils vinrent c'étaient des hommes faits comme les autres ou si sortis étaient d'une race maudite, qu'ainsi les a notre roi châtiés et brisés ; car depuis beau temps nous voyons grands édits et sont été defaits leurs prêches et leurs temples et pour les convertir on a fait bien d'autres exemples...

Ce poème (2623 vers) a été publié par la Société des sciences et lettres de Pau, sous ce titre : *Calvinisme de Béarn, poème béarnais de J.-H. de Fonsdeville, pub. pour la première fois avec une notice histor. et un dictionn. béarnais-français*, par Hilarion Barthéty et L. Soulice ; Pau, Ribaut, 1880, in-8° de 166 p.

FONGRAVE (HENRY), avocat à Rabastens, 1561 (*Bull.* X, 349). — Nicolas *Font*, « de Fraissnay en Dauphiné, maréchal, » reçu habitant de Genève, 14 oct. 1572. — *De Fons*, ancien de Montpellier, 1611 ; premier consul, 1619 ; — Jean *de Fons*, garde des sceaux au sénéchal et siège présidial de Nîmes, condamné à mort (contumace) par arrêt du parl. de Toulouse du 18 mars 1569, à cause de l'émeute (30 septemb. 1567) de la Michelade. Il avait épousé Louise d'Androu, et ils eurent

pour fils Jacques de Fons, père de 1^o Louise femme de Jean-Fr. de Trémolet, marquis de Montpezat, lieutenant du roi en Languedoc; 2^o Gabrielle, femme de Raymond de Pavée, sr de Villevieille. (CAZALIS). — « M. Fons, du Dauphiné, gentilhomme, » réfugié à Strasburg en Uckermark, 1698. — Paul Fons, caissier de la Direction des réfugiés à Morges (Vaud), 1727. — Anne Fonnes, de Puy-laurens, 46 ans, fille d'un avocat, assistée (5 l. 10 sh.) à Londres, 1706. — George Fonnereau, soigné à l'hôpital des pestiférés, à Londres, 1710. — Daniel Fonquignon, de Metz, menuisier, 46 ans, Judith sa femme, 36 ans, et 4 enfants, assistés à Londres, 1705. — Antoine Fonsset ou Fonsel, des Cévennes, « sorti de France depuis peu, » assisté à Lausanne, 1696. — Marc.-Ant. de Fontable, gentilhomme messin, capitaine au régim. de Normandie, 1647-77. — Pierre Fontagneu, ouvrier en bas à St-Ambrois en Languedoc, réfugié, avec femme et enfant, à Magdebourg, 1698. — Charles de Fontalier sr de Layres, membre de l'assemb. de Lunel, 1613. Fontalier, réfugié à Morges (Vaud), 1673.

FONTAINE, famille de la Saintonge [Haag, V 125]. JACQUES Fontaine était un marchand de La Rochelle, né vers 1550 et mort en 1633, laissant des affaires assez prospères. Quelles affaires? Nous savons seulement qu'il avait été cordonnier. Un de ses petits-fils, qui a laissé des Mémoires formant une sorte d'histoire de la famille, assure que cet artisan était le fils d'un vrai gentilhomme, de la province du Maine, nommé Jean de La Fontaine, qui avait porté les armes au service du roi François 1^{er} et qui en 1563 avait été égorgé pendant la nuit dans son château, ainsi que sa femme, par une troupe de bandits papistes¹. Ses trois fils, dont l'aîné avait 14 ans, n'avaient sauvé leurs vies que par la fuite. Cet aîné, JACQUES, qui était arrivé en mendiant à La Rochelle, y aurait été recueilli par la charité d'un cordonnier de cette ville, lequel lui aurait appris son métier. Nous ne possédons pas jusqu'à présent le texte même de ces Mémoires; nous en avons seulement une traduction libre en anglais² faite par une

dame descendant de l'auteur, M^{me} Anna Maury, et publiée à New-York. On a pu voir çà et là des familles dont la condition était bouleversée par les guerres civiles; c'est ainsi que Brantôme se riait d'un vicomte d'Aubeterre qu'il avait vu travailler, un moment, à Genève, comme ouvrier en boutons (II, col. 951); mais de tels faits ont besoin d'être bien prouvés et en vain l'auteur des Mémoires, le pasteur Jacques Fontaine (qui écrivait plus de 30 ans après la Révocation), allègue-t-il que ses père et grand-père, ou autres parents, croyaient à cette tradition de famille; on comprend très bien qu'ils fussent tous le jouet de cette illusion flatteuse, mais ce qui démontre que c'était une pure illusion, c'est que la famille, dupe comme tant d'autres du mirage généalogique et nobiliaire, a tout simplement tiré à elle et appliqué à son profit un article du Martyrologe de Crespin. Les Mémoires du pasteur copient en l'abrégeant un peu³ le Martyrologe, dont voici les paroles :

Nous commencerons par ceux de la province de Maine et pays circonvoisins... Jean de la Fontaine qui de ses premiers ans avoit suivi les guerres et esté des Ordonnances du Roi, s'estant retiré après la publication de la paix dedans sa maison de Ca-

autobiography of the rev. James Fontaine and other family manuscripts; by Anna Maury; New York, G. S. Putnam, 1853, in-8°, 512 p. et 2 portr. La Société des traités religieux de Toulouse a publié une traduction française de cet ouvrage. Une édition du texte français original est actuellement en préparation par les soins de la même Société, mais rien encore n'en a paru sauf quelques fragments insérés dans le *Bulletin*. Voy. *Bull.* XXVI, 519, XXVII, 96, XXIX, 54.

¹ Voici comment ils s'expriment, d'après la traduction de M^{me} Anna Maury : « John de la Fontaine was born in the province of Maine near the borders of Normandy, about the year 1500; and as soon as he was old enough to bear arms, his father procured him a commission in the household of Francis I, in what was then called « Les Ordonnances du Roi »..... In the year 1563 a number of ruffians were dispatched from the city of Le Mans to attack his house at night. He was taken by surprise, dragged out of doors, and his throat cut. His poor wife, who was within a few weeks of confinement, rushed after him, in the hope of softening the hearts of these midnight assassins, and inducing them to spare the life of her husband; but so far from it, they murdered her also, and a faithful valet shared the same fate.

¹ Venus du Mans. Conf. col. 525, au bas.

² En voici le titre : *Memoirs of a Huguenot family; translated and compiled from the original*

hagnes ¹ fut le dixiesme jour de may ensuiuant assiégé de nuict, prins et trainé hors de sa maison. Sa femme enceinte de sept a huict mois, jalouze de la vie et du salut de son mari, sans avoir esgard à son indisposition, le suivit pour empescher, s'il lui estoit possible et si la volonté de Dieu le permettoit, ce qui avint incontinent après. C'est que les meurtriers ayans trainé ce personnage près d'une fosse en laquelle les laboureurs des champs tirent la marne pour engraisser leurs terres, lui coupèrent la gorge; puis se ruèrent sur la povre damoiselle qui fut massacrée avec un serviteur et un sien petit chien qui ne put se garantir de la patte cruelle de ces bestes farouches.

Le lecteur peut comparer les deux textes jumeaux. Si la version du martyrologe est tout ce que savait la famille, c'est donc que celui qui aurait eu déjà quatorze ans ² lorsqu'il avait vu massacrer ses père et mère, n'en savait pas plus que Crespin et n'a rien dit de plus aux siens pendant tout le cours de sa longue vie qui se prolongea jusqu'en l'année 1633? Or, la dernière édition du Martyrologe avait paru en 1619. Mais comme l'auteur des Mémoires écrivait un très long temps après le tragique épisode, c'est-à-dire en 1722 ³, il est aisé de comprendre qu'il soit tombé de bonne foi dans une méprise consistant à mettre sur le compte de son arrière grand-père des faits dont il avait lu le récit dans Crespin, mais qui semblent être restés ignorés de celui-là même qu'il donne comme y ayant joué le principal rôle. Le narrateur insiste cependant, et ne tenant aucun compte de l'indifférence de jadis en matière de noms, il fait observer que son grand-père et d'autres de ses parents, signaient « de La Fontaine. » C'est seulement, dit-il, par un rigorisme de piété qu'ils avaient cessé de le faire. « Par humilité, il laissa ce *de la*, le regardant « comme un vieux titre de la noblesse de ses ancêtres à laquelle il avait entièrement renoncé (*Bull.* XXIX, 550). » L'auteur oublie que ce nom appartenait à

diverses familles protestantes de La Rochelle et qu'il est loin d'y avoir été apporté en 1563 par le jeune fugitif, puisqu'on voit figurer dans les registres de l'église réformée de cette ville ¹, en la seule année 1562, le mariage d'Antoine *Mercier* avec Marie Fontaine et celui de Dominique de La Fontaine avec Jeanne *Le Rasle*. Donc, l'auteur des Mémoires, écrivant loin de son pays, à Dublin, dans un âge avancé, cent cinquante-neuf ans après les choses dont il parle, les a confondues et s'est trompé en croyant, comme il est si naturel, tout ce qu'il désirait. Mais Crespin est là, qui proteste.

Grâce au labeur de son père, une éducation libérale avait été donnée au fils du cordonnier, également nommé Jacques, né en 1603. Il suivit la carrière théologique. Le pasteur *Merlin* se chargea de lui donner la première teinture des belles-lettres, et lorsque le moment fut venu de l'envoyer à l'académie, il le plaça comme gouverneur auprès du jeune comte de *Royan*, qui allait faire ses études à Saumur. Au retour d'un voyage en Angleterre, où il avait accompagné son élève, Jacques Fontaine, qui en avait profité pour perfectionner ses connaissances, reçut vocation de l'église de Royan. Il remplit avec zèle les fonctions du ministère et jouit, de son temps, d'une certaine réputation de science et d'éloquence. Il fut, selon le témoignage de son fils, un des pasteurs les plus énergiques de la Saintonge; et par la pureté de ses mœurs, l'aménité de son caractère, la sobriété de son genre de vie, non moins que par le courage avec lequel il lutta pour la défense de son troupeau, il acquit une salutaire influence. Il mourut frappé d'apoplexie en 1666, ayant eu six enfants d'une anglaise, miss Thompson, qu'il avait épousée à Londres en 1628, savoir: 1° JEANNE qui contracta alliance avec un homme riche nommé *L'Hommeau*, que la débauche entraîna à sa ruine, en sorte que sa femme dut se faire maîtresse d'école; — 2° JUDITH, mariée à *Guiennot*, qui la laissa veuve avec quatre enfants. Enfermée dans un couvent à la Révocation, elle feignit d'abjurer, et profita de la liberté qui lui

¹ Près les Andelys (Eure).

² C'est l'âge où les jeunes gentilshommes commençaient l'apprentissage des armes.

³ « I, James Fontaine, have commenced writing this history, for the use of oll my children, on the twenty-sixth day of march 1722; being sixty-four years old. »

¹ D'après les notes, toujours très sûres, dont je suis redevable à M. DE RICHEMOND.

fut rendue pour se réfugier en Angleterre ; — 3^o JACQUES, ministre à Archiac, mort avant les dragonnades. Sa veuve fut cruellement persécutée et finalement chassée de France. Elle se retira à Londres avec trois fils, dont l'un fut pasteur en Allemagne ; — 4^o ÉLISABETH, femme de ... *Sautreau*, pasteur de Saujon, qui passa en Irlande, lorsque son église fut interdite, et qui périt malheureusement avec toute sa famille dans la traversée de Dublin à Boston, où il avait l'intention de s'établir ; — 5^o PIERRE, successeur de son père dans l'église de Royan, qu'il desservit jusqu'à l'interdiction du culte réformé dans cette ville. Il se retira à Londres avec sa femme et un fils qu'on lui permit d'emmener parce qu'il n'était âgé que de six ans (Tr 287), et fut nommé ministre de la chapelle du Lazareth. Ses deux filles, qui avaient été retenues de force en France, parvinrent à tromper la surveillance de leurs geôliers, et rejoignirent leur père en Angleterre, où la cadette épousa Jean *Arnaud* ; — 6^o FRANÇOIS, à qui sa mémoire étonnante avait valu la réputation d'un petit prodige, mais qui mourut jeune. Resté veuf en 1640, Jacques Fontaine se remaria avec Marie *Chaillou*, qui lui donna encore cinq enfants ; — 7^o SUZANNE, femme d'Étienne *Gachot*, indigne petit-fils, par sa mère, du pasteur *Merlin* et un des apostats de la Révocation ; — 8^o PIERRE, ministre à Saint-Seurin, puis à Salles, qui abjura aussi à l'instigation de sa femme, dont il subissait la tyrannie ; — 9^o MARIE, épouse de Paul *Forestier*, prédicateur distingué, qui se réfugia en Angleterre ; — 10^o ANNE, mariée à Léon *Testard*, sieur des Meslars, qui feignit d'abjurer sous la terreur des dragonnades et finit par se sauver en Angleterre avec sa femme que rien n'avait pu ébranler ; — 11^o JACQUES, qui suit, auteur des Mémoires manuscrits dont il vient d'être question.

Jacques Fontaine naquit à Genouillé, le 7 avril 1638. Ses parents conçurent l'espoir de le voir réussir un jour dans la profession du ministère évangélique en s'amusant, comme il nous le raconte, de la gravité enfantine avec laquelle il copiait son père dans les exercices du culte domestique. Dès l'âge de six ans, il fut donc envoyé à La Rochelle, dans l'école de

Jean *Arnaud*, où il se lia d'une amitié étroite avec le jeune de *La Lande*, qu'il retrouva plus tard à Port-Arlington, en Irlande. Vif, pétulant, indiscipliné, il n'annonça d'abord que des dispositions très médiocres. Heureusement sa pieuse mère, qui ne voulait pas renoncer à la douce espérance d'en faire un ministre, se décida à le mettre à Marennès dans un bon pensionnat, celui de M. de *La Bussière*, au sortir duquel il alla prendre le grade de maître ès arts dans l'académie de Puy-Laurens ; puis il se mit sous la direction de son beau-frère *Forestier* pour se former à la prédication. Au milieu des persécutions auxquelles les protestants étaient en butte, il trouva maintes occasions, bien qu'il n'eût pas reçu la consécration et qu'il pût à peine prendre la qualité de proposant, de déployer ses talents, soit pour réchauffer les tièdes, soit pour entraîner les timides, soit pour combattre les oppresseurs. Lorsque presque tous les temples de la Saintonge eurent été fermés, il tint secrètement dans sa demeure des réunions religieuses ; elles furent trahies par un apostat nommé *Agoust*. Jeté en prison avec quelques-uns de ses voisins, quoiqu'il n'eût pas assisté à l'assemblée qui avait été surprise, le jour de Pâques 1684, il se serait probablement tiré assez facilement des serres de la Justice en prouvant un alibi, s'il n'avait pas aggravé sa position en exhortant à la persévérance ses compagnons de captivité. Il passa quelque temps en prison et finalement fut absous par le terrible parlement de Bordeaux.

Fontaine osa conseiller la résistance à main armée ; mais ses exhortations furent mal accueillies. « Il y en eut beaucoup, dit-il, qui avaient supporté sans faiblir les amères épreuves de la persécution, qui s'étaient laissé dépouiller de leurs biens sans succomber, lesquels furent vaincus à la fin par les arguments spécieux de faux frères qui leur représentaient que Dieu commande d'honorer les rois et de leur obéir, tellement que c'était manquer à son devoir envers le Seigneur que de refuser obéissance à des décrets monstrueux ; c'est ainsi qu'ils devinrent d'idolâtres renégats. »

Dès l'apparition des dragons à Royan, Fontaine s'était éloigné de sa demeure qui

avait été pillée. L'édit de Nantes révoqué, il se décida à chercher un refuge en Angleterre. Il fit marché avec un capitaine anglais. Onze autres protestants, dont neuf femmes, au nombre desquelles était une très jolie personne M^{lle} Elisabeth *Boursiquot* sa fiancée, et deux hommes, tentèrent l'évasion avec lui. Pour ne pas éveiller les soupçons, ils s'étaient couchés sous des voiles et des filets au fond de la barque de pêcheur qui devait les transporter au large. Le stratagème réussit; tous débarquèrent sains et saufs en Angleterre, au mois de déc. 1685. Peu de temps après son arrivée notre proposant reçut l'offre d'une prébende. Pour un exilé sans ressources, c'était une fortune; mais comme il eût fallu souscrire à la confession de foi anglicane, il refusa.

Préoccupé du besoin de se procurer des ressources, il fut frappé du bon marché du pain en Angleterre et conçut l'idée d'une spéculation sur les farines. Il se fit tour à tour ou tout à la fois instituteur, épicier, mercier, chapelier, fabricant de drap.

La révolution de 1688 rendit Fontaine à ses travaux évangéliques. Il se fit ordonner par le synode de Taunton, le 10 juin 1688, et accepta la direction spirituelle gratuite d'une communauté de réfugiés à Cork. Mais la discorde s'étant mise entre le pasteur et ses brebis, par suite des intrigues d'un réfugié de Calais, nommé Jean de La Croix, il abandonna, en 1698, son église, où il eut pour successeur *Marcombe*, et partit pour le nord de l'Irlande dans l'intention d'y fonder un établissement de pêche. Il fallait à sa nature ardente une vie d'agitations et de fatigues. La baie où il s'était fixé, en 1699, était fréquemment visitée par des corsaires français. Il eut de véritables combats à repousser et les soutint vaillamment; mais sa pêcherie finit par être détruite et incendiée. Il se retira à Dublin où il acheva sa carrière, vivant d'une pension du gouvernement.

Du mariage de Jacques Fontaine avec M^{lle} *Boursiquot*, célébré à Barnstaple, le 8 fév. 1686, naquirent huit enfants: 1^o JACQUES, présenté au baptême, en 1687, et baptisé par le pasteur *Maury*; — 2^o AARON, mort en 1699; — 3^o MARIE-ANNE, née en 1690, épouse de *Matthieu Maury*; — 4^o PIERRE, qui embrassa la carrière

ecclésiastique et s'établit en Amérique; — 5^o JEAN, qui servit comme officier dans l'armée anglaise en Espagne et qui plus tard alla s'établir aussi en Amérique. On lui doit le *Journal* que M^{me} Anne *Maury* a publié à la suite des Mémoires avec un *Sermon* de Pierre Fontaine, et des lettres de plusieurs membres de sa famille, entre autres du colonel William Fontaine, qui servit dans l'armée de Washington; — 6^o MOÏSE; — 7^o FRANÇOIS, né en 1697; — 8^o ÉLISABETH, née le 3 août 1701. Les descendants de cette famille sont encore nombreux en Amérique.

Prosper Mérimée, étude (sans valeur) dans la Revue des Deux-Mondes, septemb. 1853.

2. FONTAINES (PONS), « natif de Villars, dioc. de Nismes, » reçu habitant de Genève, oct. 1555. — Denis *Fontaine*, « minusier natif de Villeneuve-la-Guyet, » *id.*, mai 1559. — André *de Fontaine*, veloutier d'Avignon, *id.*, 16 septemb. 1572. — Antoine Fontaine, escolier de Picardie, *id.*, 20 oct. 1572. — Fontaine, famille réformée, de Courcelles, encore existante: (Jean), hôte, à la Couronne, à Deux-Ponts; (Jean), chirurgien du duc de Deux-Ponts, mort à Metz en 1667, marié le 20 mai 1641 à Judith fille de *Élie Guyot*, chirurgien, bourgeois de Metz. Catherine Fontaine, de Pange, 18 ans, enfermée au couvent de la Propagation de la foi à Metz, en 1758. — Jacobus et Simo « Fontanus, » tous deux de Paris, étudiants à Genève, 1632. — « Petrus Fontanus santo royannensis, » étudiant à Genève, octob. 1666. — (Abraham), de Cognac, étudiant à Genève (Ab. Fontaine cognacensis xanto), mai 1685. — (Pierre), de la Charité-sur-Loire, « orlogeur, » et confesseur, assisté en passant à Lausanne pour aller en Hollande, 23 novemb. 1694. — (Thomas de), officier dans l'armée hollandaise, de 1695 à 1697. — (Suzanne), de Montpellier, réfugiée à Halle, 1698. — (Esther), de Dieppe, assistée à Londres, 1706. — (Pierre de), de Chateaudun, 55 ans, *id.* (1 l. 10), « outre ce qu'on a donné pour l'enterrement de sa femme, » 1706. — (Antoine), des Cévennes, assisté à Genève, 1709.

1. FONTANES, famille noble originaire des environs d'Alais [Haag, V 130], qui se réfugia à Genève après la révocation de

l'édit de Nantes. Le plus célèbre de ses membres, Louis de Fontanes, grand-maitre de l'Université, n'appartient pas à la France protestante ; mais il s'y rattache par des liens de parenté et des traditions de famille qui ont dû exercer quelque influence sur son éducation. Ce fut son aïeul qui, à l'époque de l'administration d'Orry, contrôleur général des finances de 1735 à 1745, rentra en France, espérant qu'avec la protection de ce ministre dont il était connu, il pourrait recouvrer partie des biens qui avaient été confisqués à sa famille. Mais ses espérances furent déçues, peut-être parce qu'il ne voulut pas acheter cette restitution par un acte d'hypocrisie. Tout ce qu'il put obtenir, et c'était beaucoup pour un protestant, ce fut une place d'inspecteur des manufactures dans le bas Languedoc. Son fils Jean-Pierre-Marcellin de Fontanes, né à Genève en 1721, mais qu'il ramena en France avec lui, suivit la même carrière. A la suite d'une affaire d'honneur, il demanda son déplacement pour le Poitou et s'adonna sérieusement à l'agriculture. On cite de lui divers mémoires qu'il publia sur des questions d'agronomie, notamment dans les *Éphémérides du Citoyen*. Il mourut à Nantes, en nov. 1774. De son mariage avec une demoiselle de Sède, qu'il avait épousée à St-Gaudens, naquirent deux fils, qui, conformément à l'engagement auquel il avait souscrit en se mariant, furent élevés dans la communion catholique : l'aîné, qui donnait de grandes espérances, fut enlevé par une mort précoce, à l'âge de 21 ans (1772) ; le cadet, né à Niort le 6 mars 1757, fut le grand-maitre de l'Université. Louis de Fontanes reçut sa première instruction chez un curé des environs de sa ville natale à qui il servait comme d'enfant de chœur. « De là peut-être, dit M. Roger dans la biographie dont il a fait précéder les *Œuvres* de Fontanes, ce goût prononcé pour les cérémonies religieuses qu'il a gardé toute sa vie, et qui peut-être aussi n'a pas été sans influence sur la nature de son talent comme sur le choix des sujets qu'il a traités. » Mais si l'on songe que le jeune Fontanes ne se prêta jamais qu'à contre-cœur au genre d'éducation qui lui était donné, tellement qu'il tenta de s'échapper pour s'engager comme mousse à La Rochelle, on peut supposer qu'il te-

nait d'ailleurs cet amour pour les choses saintes qui se reflète dans ses écrits. Quoi qu'il en soit, il ne reniait ni son père, ni sa famille, il ne les croyait pas éternellement damnés, il ne maudissait pas la religion qu'ils avaient professée, et lorsque, à l'approche des tempêtes de la Révolution, justice fut enfin rendue aux protestants, il trouva des paroles pleines d'éloquence pour célébrer ce triomphe de la raison, dans un poème qui lui valut les couronnes de l'Académie française (25 août 1789). En voici le début :

Lorsque du haut du trône une voix paternelle
 Console ces Français qu'a proscrits un faux sècle,
 Au rang de citoyen leur donne un droit nouveau,
 Protège leur hymen, leur tombe et leur berceau ;
 Moi, né d'aïeux errants qui, dans le dernier âge,
 Du fanatisme aveugle ont éprouvé la rage,
 Puis-je ne pas chanter cet édit immortel
 Qui venge la Raison sans offenser l'Autel ?

Puis il fait, en quelques coups de pinceau, le tableau des persécutions ; il nous montre :

Le Dieu de paix servi par la main des bourreaux,
 Le prêtre encourageant le soldat sanguinaire,
 Les enfants pour jamais arrachés à leur mère,
 Des femmes, des vieillards immolés sans remord,
 Et contraints de choisir le mensonge ou la mort.....

Devenu professeur au collège des Quatre-nations, 1795, il fut proscrit au 18 fructidor (1796), revint l'année suivante, après le 18 brumaire, et s'attacha à Napoléon. Il entra comme député au Corps législatif en 1804, fut nommé grand-maitre de l'Université (1808-1815), contribua puissamment à la restauration des lettres ainsi qu'au rétablissement de la religion et mourut en 1821 (17 mars) avec la réputation d'un des hommes les plus élégants de son temps, par la plume et par la parole, ce qui n'allait pas, sous l'Empire, sans quelque renom d'adulateur.

Une autre branche de la famille du grand-maitre s'était établie à Turin. On trouve dans le Livre du recteur : Johannes Fontanes taurinensis, étudiant à l'acad. de Genève en 1733 et Carolus Fontanes en 1768. Théodore-Antoine de Fontanes né à Turin en 1808, fils de Louis de Fontanes et d'Anne-Marie Dumas, devint directeur de la maison royale de Charenton et mourut à Nantes en 1872, ne laissant qu'une fille.

2. FONTANES (JEAN) fils de Jean, d'Alais, appartenait vraisemblablement à

une branche de la même famille [Haag, V 131]. Il se rendit jeune en Suisse pour y étudier la théologie. Après avoir exercé les fonctions de pasteur de l'église française à Hambourg, il revint en 1759 à Genève, où il fut nommé ministre de la Bourse française, le 14 sept. Trois ans plus tard, le 21 sept. 1762, il fut reçu bourgeois de la ville avec son fils JACQUES-CHARLES. Il avait épousé la fille du pasteur Dentand. Il joignit ensuite à ses fonctions pastorales celles du professorat; il fut d'abord régent de première, puis, en 1773, professeur de belles-lettres. Enfin, en 1775, il fut choisi pour un des pasteurs de la ville, et mourut en 1788. — Jacques Fontanes, « facturier de bas, de Nîmes, » réfugié à Berlin avec sa famille, 1698; trois frères, ses descendants, vivaient à Berlin; George-Emile, lieutenant d'infanterie en 1851; Théodore-Henri intendant-référendaire, 1856; Frédéric, libraire, 1863. Voy. *Stambaume der Mitgleider der Französischen Colonie in Berlin*, herausgeg. von Dr Beringuier; Berlin, in-fol., 1885-87; p. 12. — Claude Fontanes, de Languedoc, « facturier de bas, » réfugié à Wesel, 1700. — (Abel), assisté à Lausanne allant en Allemagne, 1714. — (Raymond), *id.*, allant en Angleterre, 1715.

FONTANÈS, famille originaire d'un village voisin de Nîmes, probablement St-Laurent-d'Aigouze. Sur les listes de la charité genevoise, on trouve une Jeanne Fontanès « des environs de Nîmes, » assistée de trois quarts d'écu à Genève, en 1692, pour s'aider à gagner la Hollande. Toutefois c'est à Calvisson (Gard) que vivait le docteur Fontanès, honorable médecin qui fut quelque temps maire de cette petite ville et dont le fils épousa la fille d'un marchand drapier de Nîmes, Pierre-Etienne Garnier. Ce fils, Louis Fontanès, né en 1760, mort en 1846, suivit la carrière de son beau-père, mais sans réussir à conquérir la fortune. Il eut deux fils : le premier né à Calvisson le 15 mai 1797, Louis-Ferdinand, devait un jour être un éminent pasteur de l'Église réformée, et le second, Louis-Amédée, né au même lieu le 12 septembre 1805, fut aussi pasteur.

Comme tous les hommes d'un caractère moral fortement trempé, Louis-Ferdinand Fontanès dut beaucoup à sa mère, pieuse femme douée d'une bonté infinie et des

sentiments les plus élevés; sa vie fut toujours plus voisine de la gêne que de l'aisance; elle eut sa part des tribulations du temps, car son mari emprisonné par le tribunal révolutionnaire fut appelé pour l'échafaud et n'y échappa que par un hasard, mais elle se trouva toujours au-dessus des épreuves grâce à sa douce piété. Quand son fils était malade, elle le calmait en le berçant au chant des psaumes, et il s'est toujours rappelé que comme elle l'avait un jour endormi sur ses genoux, malgré de cruelles souffrances, en lui chantant le psaume VI,

Seigneur qui vois ma peine.....

chaque fois que la douleur menaçait de revenir, l'enfant criait : Le psaume VI, le psaume VI ! Le temps de ces mœurs naïves n'est cependant pas très éloigné, puisque c'est en 1813 que le jeune homme ayant achevé ses études au lycée de Nîmes alla, sur le conseil d'un ami de la famille, le pasteur Samuel Vincent, les aller à Genève où il se rendit avec ses père et mère. Il était ainsi naturellement dirigé, selon les vœux secrets de celle-ci, vers l'école du pastorat. Ses qualités dominantes étaient l'application, la persévérance, la sévérité envers lui-même et la ferme conscience en tout ce qu'il faisait. Il dit son premier sermon à Ferney en 1819, et soutint sa thèse sur ce grand sujet : *De l'emploi de la raison dans les études théologiques*. Il s'efforçait d'y établir ces deux points : que la raison n'est pas admise à contrôler les enseignements de l'Écriture, qu'elle n'a droit que de les constater et de s'y soumettre; mais que les Écritures ne peuvent rien contenir de contraire à la raison. Cette théorie difficile à établir fut le point de départ de sa pensée pour toute sa vie. Il reçut la consécration à Genève en 1821. La bonne réputation qu'il s'y était acquise devança son retour dans sa ville natale et lui valut, à peine arrivé, la place de pas-

¹ Le psaume VI a toujours exercé une vive attraction. C'est par lui qu'ont commencé nos traducteurs. Il se trouve dès 1533 imprimé à la suite du *Miroir de très chrétienne princesse Marguerite de France* : Paris, Angereau, 1533 in-18. (Voyez l'ouvrage de M. Douen sur Marot, t. II 504); et il paraissait, à part, en 1535 à Lyon, en une plaquette de 4 feuillets ornée de deux gravures (Harrisæ, *Excerpta Colombineana*, 1887, p. xxvi et 153).

teur catéchiste de l'église de Nîmes. C'était une mission suivant son cœur. Il aurait voulu vouer sa vie entière à instruire et former les jeunes gens, d'autant que dans le cours de ses études, un accident, un commencement d'asphyxie par l'acide carbonique, avait altéré sa santé et arrêté sa croissance. Mais malgré une apparence délicate il put suffire à tous les travaux d'un ministère très actif et même, une année, remplir les fonctions d'un collègue malade et prêcher jusqu'à trois fois dans la même journée pendant un semestre. Tout en s'adonnant avec un zèle rare aux fonctions de catéchiste dans une Eglise populeuse, il cultivait avec ardeur les études de théologie et se tenait au courant des travaux de l'Allemagne, peu connus et mal appréciés à cette époque. Aussi quand une place de professeur à la faculté de théologie de Montauban devint vacante, en 1824, les amis éclairés de l'Eglise lui firent un devoir de se présenter. Ses épreuves de concours furent brillantes et il allait l'emporter sur ses concurrents lorsque des doutes vinrent, de Nîmes même, sur la foi du candidat ; on l'accusait d'avoir des opinions libérales. Les membres du jury d'examen rédigèrent aussitôt une profession de foi et décidèrent que les aspirants à la chaire de professeur étaient tenus de la signer. Ferdinand Fontanès n'avait point d'objections à présenter contre les termes de la formule imposée ; il la signa même dès que la nomination eut eu lieu, mais il ne voulut pas reconnaître qu'on eût le droit de lui imposer un formulaire et il refusa de se soumettre à la mesure préalable. Ainsi sa fidélité à ce principe que les droits de la conscience individuelle sont supérieurs à toute convention humaine exprimée par une confession de foi, lui coûta une position qu'il ambitionnait et qu'il a toujours regrettée. Il accepta aussitôt la vocation que lui offrait la petite ville de Tonneins, mais il n'y resta que peu de mois (3 fév.-21 déc. 1825). La place de pasteur titulaire étant devenue vacante à Nîmes, il y revint sur l'appel unanime du consistoire, et ne la quitta plus. Etranger à toutes les préoccupations mondaines il se consacra tout entier aux devoirs journaliers du pastoral, à la cure des âmes et à la consolation des malades, aux œuvres de bienfaisance et d'éducation

dont il créa plusieurs, entre autres le *pensionnat normal* d'où sont sorties tant d'institutrices capables qui font honorer le nom protestant ; aux études théologiques méditées surtout avec les penseurs allemands Schleiermacher et Néander, à diverses publications où il répandait ses sages doctrines, à la conduite de l'église de Nîmes et aux affaires générales de l'Eglise protestante, dont il devint bientôt l'un des arbitres, sans l'avoir ambitionné, mais par le seul respect qu'inspirait son caractère. Ce fut sur son initiative que fut créée la société d'évangélisation pour *les protestants disséminés*. La ferme conscience qu'il avait montrée au concours de Montauban, en refusant de signer un formulaire de foi imposée, l'avait naturellement porté à la tête des protestants libéraux de son temps ; mais c'était un libéral plein d'égards pour les traditions religieuses. Il admettait le surnaturel biblique et tous les miracles lorsqu'ils avaient rempli la condition d'éveiller dans une âme la foi au Christ et le désir de pratiquer la vie chrétienne. Quant aux dogmes évidemment vieillis, il voulait qu'on se contentât de suivre la longue élaboration du temps au lieu de la devancer ; il avait bien des exemples à donner à l'appui de cette thèse et il donnait volontiers celui du dogme de la Prédestination, longtemps maintenu de haute lutte contre les opposants, et qui avait fini insensiblement, sans nouveaux combats, par disparaître de l'horizon théologique et de la conscience de l'Eglise. Il applaudit à l'apparition de la *Revue de théologie* fondée en 1830 à Strasbourg par de hardis théologiens, Tim. Colani, Edm. Scherer, Ed. Reuss, etc., et lorsqu'il vit combien cette critique nouvelle dépassait la sienne, il ne se chagrina pas ; il reconnut la marche inéluctable du temps.

Après avoir donné libre cours à ses opinions dans plusieurs recueils auxquels Samuel Vincent présidait, notamment dans celui qui portait pour titre : *Religion et Christianisme*, lequel disparut dans la tourmente de 1830, il fonda lui-même une feuille nouvelle, *L'Evangeliste*, qu'il rédigea presque seul pendant les quatre années (1837-40) qu'elle dura. On a aussi de lui une très estimable traduction (littérale) de *l'Histoire du siècle apostolique* du célèbre pasteur berlinois, Néander. Il pu-

blia encore, en 1840, un *Catéchisme évangélique* (10^e édition en 1885; adopté en 1885 par le Consistoire de Nîmes pour l'instruction de la jeunesse), une *Histoire sainte par demandes et par réponses* (6^e édit. en 1884) et quelques études soit insérées dans divers journaux (*Le libre examen, le Lien, l'Echo de la Réforme*) ou publiées à part comme celles intitulées : *De la lutte engagée dans les églises protestantes, 1842* et *De l'unité religieuse, 1844*. Il inséra aussi quelques notices dans les *Mém. de l'acad. de Nîmes* où il avait succédé à Samuel Vincent (1837) et y lut notamment un travail sur les *Preuves de l'existence de Dieu*, dans lequel il s'appliquait à démontrer que les preuves habituellement présentées sont insuffisantes et que l'idée de Dieu n'est pas un produit de la logique, mais un fait primitif inculqué divinement dans la conscience de chacun. Il n'a fait imprimer qu'un petit nombre de ses sermons, entre autres : *Discours pour la consécration* de MM. Lavondès, Jalabert et Amphoux, Nîmes, 1828; *Disc. pour la conséc. de M. Amédée Constans*, Nîmes, 1832; *Deux discours sur la Réformation*, Nîmes, 1836. Comme prédicateur il s'inquiétait peu de briller, il ne visait qu'à toucher. Sa constitution délicate ne lui permettait pas les éclats oratoires, mais sa piété profonde lui inspirait de ne pas terminer un discours sans laisser son dard dans les cœurs. Il les préparait soigneusement, mais il ne les écrivait jamais et ne reprenait jamais une ancienne prédication. On a compté qu'il avait ainsi traité 1200 sujets en l'espace de dix années. Aussi la sûreté de ses improvisations et la souplesse de son esprit étaient extraordinaires. Un jour il était assis dans les bancs du Consistoire à Nîmes, lorsque le prédicateur, qui venait d'achever son exorde, se sent indisposé tout à coup et descend de la chaire. Comment renvoyer brusquement l'assemblée qui était fort nombreuse? Fontanès met la robe, monte en chaire à son tour, fait chanter un verset pour recueillir un instant ses idées et reprenant le même texte avec les mêmes divisions que son collègue venait d'annoncer, il prononce sans embarras un discours excellent. La dernière fois qu'il monta en chaire, ce fut le 27 mai 1852 pour consacrer son fils aîné au ministère. Le discours ému et pé-

nétrant qu'il prononça en cette circonstance avait pour texte ces paroles de saint Paul : « Nous ne falsifions pas la parole de Dieu mais nous parlons avec sincérité comme de la part de Dieu et en la présence de Dieu en Jésus-Christ » 2 Cor. II, 17. On a pu dire de lui que c'était un caractère, une conscience. Il rendit l'âme le 9 janv. 1862.

Ferdinand Fontanès avait un jeune frère qui fut consacré par lui au ministère évangélique le 1^{er} mars 1832, et qui fut pasteur à Aix (Drôme) en 1833 et à Lédignan (Gard) de 1834 à 1876. Il est mort à Nîmes le 20 janv. 1878 ne laissant qu'une fille, MATHILDE, née en 1833. Au mois d'avril 1827, Ferd. Fontanès avait épousé, à Nîmes, Marie Peyront et de cette union naquirent 1^o ERNEST; 2^o ALBERT, en 1832, mort enfant; 3^o AMÉLIE en 1833.

M. Ernest Fontanès, né à Nîmes le 31 janvier 1828, est de ces fils rares qui, prenant l'héritage d'un père éminent, le continuent sans le laisser déchoir. Il fit ses études au lycée de Nîmes, puis à l'Académie de Genève (1845-49), à l'Université de Bonn en 1850, puis à Berlin et Halle. Nommé pasteur suffragant à Montpellier en 1852, il passa au Havre en 1856, y devint aumônier protestant du collège en 1858, puis président du Consistoire en 1860 et l'est encore aujourd'hui. Prédicateur éloquent, sachant exposer la pensée chrétienne avec force, avec éclat, avec une poésie entraînant, il était vivement désiré par la partie libérale de l'église de Paris et il fut sur le point, lorsque cette église fut divisée en paroisses (1881), d'être appelé à desservir celle de l'Oratoire; mais il renouvela l'exemple donné par son père de s'arrêter devant un scrupule de conscience. La majorité orthodoxe du Consistoire de Paris posa comme condition absolue de la nomination qui devait être faite, que le pasteur lût en chaire la confession de foi inexacte et surannée dite « Le Symbole des Apôtres. » C'était une arme employée pour écarter de la chaire de très dignes pasteurs « qu'un scrupule « très honorable aux yeux de tous, mais « selon moi excessif, dit Ath. Coquerel¹,

¹ *Histoire du Credo*, par Ath. Coquerel fils (1869, in-12), p. 143. — Voyez sur le même sujet, le *Symbole*, deux thèses de théologie de MM. Bonnefon et Grawitz (1864), deux études de

« a empêchés de consentir à faire cette lecture. » M. E. Fontanès s'y refusa.

Nous citerons de lui :

I. *L'esprit de la Réformation* ; sermon prêché au Havre à l'occasion du 3^e jubilé de la Réformation ; 1859, in-8^o.

II. *Le royaume de Dieu* ; sermon prêché à l'inauguration du temple du Havre, 1862.

III. *Les paroles de Jésus* ; discours prononcé dans l'église de Pentemont à Paris, 1864.

IV. *Catholicisme et protestantisme*, conférence faite à Strasbourg le 15 mars 1869. Paris et Genève, Cherbuliez, 1869, in-8^o.

V. *La libération de la France*, conférence patriotique faite au Havre à l'occasion de la souscription nationale le 21 fév. 1872.

VI. *Le Christianisme moderne* ; étude sur Lessing ; 1867, 1 vol. in-12.

VII. *Le Christianisme libéral* (recueil de onze sermons) ; Paris, 1874, in-12 de 347 p.

VIII. *Cavour* ; conférence 31 janv. 1875. Paris, Sandoz et Fischbacher ; 96 p. in-16.

IX. *Les protestants libéraux et la Réforme* ; sermon prononcé dans la salle St-André à Paris, le 7 nov. 1875, à l'occasion de la fête de la Réformation ; 67 p. in-12.

FONTANIER (JEAN). Nous n'avons trouvé dans les registres du parlem. de Paris qu'une bien faible trace de la condamnation visée dans un petit écrit intitulé : *Discours sur la vie et mort de Jean Fontanier, natif de Montpellier, brûlé en la place de Grève, par arrest de la Cour du parl. de Paris le 10 déc. 1621, pour avoir enseigné sa fausse religion* ; Paris, Isaac Mesnier ; in-12 de 8 pages¹.

Jeanne de Fontanier veuve de Jean-Jacq. Pellisson conseiller en la chambre de l'é-

M. le p^r A. Vigié, à la conférence pastorale de Nîmes en 1864 et dans la Revue de théologie et de philosophie (Paris, 1886) ; — et surtout *Le Symbole des Apôtres* (un vol. in-8^o Paris 1867) par feu le prof. Michel Nicolas.

¹ Cet écrit, où l'on ne trouve que cinq pages de divagations et pas le moindre renseignement sur l'affaire, est cependant exact dans son énoncé. Le registre d'érou de la conciergerie de Paris mentionne l'emprisonnement, à la date du 26 nov. 1621, de Jehan Fontanier, comme appelant d'une sentence du Prévôt de Paris qui l'avait condamné à mort et note que le 10 déc. suiv. le parlement confirma la sentence, et restitua le prisonnier aux officiers du Châtelet, sans autre motif ou explication que ces mots : « A la réquisition du procureur du Roy. »

dit, 70 ans, inhumée au cim. des SS. Pères à Paris, 17 avril 1673 ; assistants Jacq. Pellisson son fils et Anthoine Crosat sr de la Bastide. — Testament de François fils de M^e Anthoine Fontanier, notaire royal et de Suzanne Jalaguier sa femme, de La Salle en Cévennes, du 2 juillet 1682, reçu à Genève par J. Deharsu (portef. 33, fo 57) ; — (Claude), manufacturier de bas, d'Aiguevives en Languedoc, réfugié avec sa femme et un ouvrier à Wezel, 1698 ; — (La veuve), de St-Laurent aux Cévennes, avec sa fille, assistées à Genève, 1693 ; — (Florette) emprisonnée au château de Carcassonne, 1705. — Fontanieu, ancien de l'église de Fons délégué au synode de Nîmes, 1678 ; (Jean) réfugié à Berlin, 1698 ; François, de Nîmes et Pierre, de St-Ambroix, facturiers de bas, réfugiés avec leurs familles à Berlin. 1700 ; (Marie) de St-Martin près La Salle en Cévennes, assistée à Lausanne, nov. 1742. — Louis Fontanieux officier dans l'armée hollandaise, 1752-54. — La veuve de Jean Fontaniou, de St-Laurent en Cévennes, assistée à Genève, 1693. — Fontanille, de Malerargues, obtient une pension de 800 liv. pour sa conversion, 15 mai 1688. — Baptême en l'église de St-Chaptes et Blansac, de Cassandre, fille de Robert de Fontarèche et d'Elisabeth de Montolieu ; parrain Daniel de Montolieu sr d'Aubussargues et marraine Elisabeth de Charles, 1590 (Tr 340). M. de Fontarèches ancien de l'église de Blansac, 1678 (Tr 282). Claude-F. de Fontarèche, gentilhomme d'Uzès, réfugié à Genève ; « ses parents ne lui faisant plus rien parvenir, » il reçoit de la Bourse française un secours de 8 écus pour passer en Hollande, 1703. Vers adressés au baron de Fontarèche par Ant. Court, 1728 (Dardier, *Paul Rabaut*, I, p. xxiv). — Aymé de Fontaynevive, cordonnier, de Greisyer en les Bornes, « admis à l'habitation à Genève, janv. 1558. — Srs de Fontcouverte, voy. Brueys (ci-dessus t. III col. 273) et Portal.

FONTENAY (JEAN) diacre de Toulouse [Haag, V 131] connu dans l'histoire du protestantisme en France par le succès inouï que ses prédications obtinrent au couvent de l'Espinasse en 1560. Toutes les religieuses de ce couvent, sans exception aucune, embrassèrent la Réforme ainsi que l'avoue G. de La Faille (*Annal. de Tou-*

louse, 1687, in-fol.) qui dit avoir vu à l'hôtel-de-ville de Toulouse une lettre par laquelle elles priaient le roi de Navarre de les prendre sous sa protection et de les défendre contre les persécutions qu'elles avaient à souffrir de la part des Toulousains, parce qu'elles avaient embrassé la pureté de l'Évangile. Ce furent les Montalbanais qui se chargèrent de les soustraire à la vengeance des catholiques. Il les enlevèrent à main armée et les menèrent à Montauban où elles se marièrent. — Le baron de Fontenay, voy. Rohan. — Le marquis de Fontenay de St-Germain, à Avranches, poursuivi pour avoir soustrait au baptême catholique l'enfant d'un de ses serviteurs, 1680 (Tr *Tourlet*). — Marie Fontenay, veuve de Jacques, de Bolbec, 68 ans, assistée à Londres, 1702 ; l'est encore en 1706.

FONTENEAU, famille de La Rochelle. On y trouve sur les registres de l'église réformée : Gilles *Fonteneau*, marié au préche, avec Antoinette *Marchant*, janv. 1569 ; leur fils Abraham baptisé le 28 oct. 1575. (Estienne) pair de la commune en 1571, commis à la recette des deniers de la ville, coélu du maire en 1580, épouse au préche Perrette *Lapareille*, dont entre autres enfants un fils, Jacques, par lequel il fut remplacé au corps de ville. (Pierre) marié au préche avec Suzanne *Bizierre*, le 8 mai 1592 et nommé en 1593 capitaine de la tour St-Nicolas. (Jean) de l'île de Rhé et Rachel *Veillon* sa femme, s'expatrient pour cause de religion en 1686 ; leurs biens sont confisqués et affermés judiciairement. — Michel Fonteneau, de Tonnerre, tondeur de drap, reçu habitant de Genève, mai 1573. — Jean *Fontenel*, d'Orléans, *id.*, octob. 1572. — M. de *Fontenelles*, député à l'assemblée de La Rochelle, 1612. — Pierre *Fontenelle*, de Bergerac, assisté à Genève d'un viatique pour le Brandebourg, 1702. (Marie) enfermée au couvent des Nouvelles cathol. d'Alençon, 1736 (M 670). — *Fontenotte* et sa femme, de Duras, surpris dans une assemblée de culte, condamnés par contumace à être pendus, janv. 1692 (Tr 314). — Jean de *Fontès* sieur de Lembas et de Malafalguière, vers 1600, épouse 1^o Suzanne *Puech* dont il a Suzanne, mariée en 1640 à Samuel *Pomier*, 2^o Marie de *Comte* dont il a, entre autres enfants, Jean de Fontès

sieur de Talpeirac. Henri de *Fontès*, sr de Rieufrech près Lacaune, épouse *Marquise*, fille de David de *Bernon* sr de Lacombe et de Suzanne de *Bourguignon*, 1640. — Pierre *Fontès* de Milhau étudiant en philosophie à Genève (Petrus F. *milliacensis* dioc. *ruthenensis*) août 1742. *Fontès*, de Milhau, emprisonné au château de Lourdes, 1745, puis libéré (E 3506).

FONTRÈDE, PAUL, de Nîmes, étudiant à Genève (Paulus *Fontfredanus* *nemausensis*), août 1614. — De Fontrède, ancien de l'église de Montpellier, 1678 (Tr 282). — Fontrède, un des capitaines des *Vaudois*, en 1689. — Jean-Pierre *Fontrède de Robert*, né en 1750 dans la ville des Bordes au pays de Foix, de messire Henri *Bartaragnon* de Robert et de dame Jeanne de Robert, tous deux bourgeois de Montauban. Il étudia la théologie à Lausanne et y fut consacré. En 1773, il fut appelé à desservir l'église de Montauban. Après quelques années, et déjà marié, il se sentit entraîné par un tel goût des sciences et de la médecine qu'il se démit de ses fonctions de pasteur et alla se replacer sur les bancs de l'école, à Montpellier. Il y resta quatre ans et revint à Montauban, au mois de septemb. 1789, reprendre sa robe de pasteur (reg. du consist. de Montauban, I, p. 69). Toutefois, il ne remplissait guère les fonctions pastorales que dans les cas où soit l'absence d'un collègue, soit toute autre circonstance aurait fait manquer le service divin, excepté à Lagarde, où il était seul et qui était le lieu de sa résidence. Il dut même, lors du rétablissement des cultes, accepter le titre officiel de pasteur de Lagarde qu'il porta jusqu'à la fin de ses jours. Une notice, qui lui est consacrée dans le 1^{er} reg. des délibérations du consist. de Montauban, rapporte que ce fut lui qui fit valoir auprès de Napoléon, quand il traversa Montauban, en 1808, les droits de cette ville à obtenir la faculté de théologie que le monarque se proposait d'instituer pour les Réformés dans le midi de la France. La même notice ajoute : « Parmi ses vertus, la tolérance ne fut pas la moins manifeste ; la différence des opinions n'affaiblissait jamais les sentiments de respect, d'amour et de bienveillance que le mérite lui inspirait. Loin d'user envers une sœur prête à s'enfermer dans un cloître et qui ne fut

détournée de son projet que par la Révolution, loin d'user des rigueurs qu'un zèle fanatique inspire, il fut toujours un tendre frère et plusieurs fois on l'a vu accompagner cette sœur jusqu'à la porte de l'église et de là se rendre lui-même au temple où il devait prêcher. » Fontfrède mourut à Montauban, le 4 fév. 1809. Le consistoire décida qu'un monument serait élevé sur sa tombe en mémoire des services qu'il avait rendus pendant ses 36 années de ministère (NICOLAS).

Basile *Fontfroide* consul de Nîmes, 1600; dame de *Rauchin* veuve de nob. Basile de Fontfroide de Nîmes, morte à Berlin en 1689 (*Erman*). — MM. de *Fontjuhanne*, de Montélimar, officiers réfugiés à Francfort-sur-le-Mein en 1686; entrés ensuite dans les grands-mousquetaires, à Berlin; (M^{lle} de) inspectrice de l'hôpital de Lausanne en 1688. — Jacques de *Fontton*, de Vauvert en Languedoc, capitaine de dragons en Prusse, mort à Berlin en 1715, âgé de 62 ans. — *Fontrailles* (Michel d'Astarac seigr de), voy. Astarac (I col. 415) et aussi dans la Revue de Gascogne t. XII (1871) p. 556. — Barthélemy et Remy *Fontvieille*, capitaines au pays de Castrais, 1573 (*Mém. de Gaches*); Marguerite veuve de Jean *Fontvieille*, de Mazères au comté de Foix, 60 ans, assistée à Lausanne d'un viatique de 3 écus pour l'Angleterre, 1702; la même année on la trouve à Londres, portée pour 1 l. 15 sh. sur les listes de l'assistance publique; elle l'est encore (18 sh.) en 1710.

FORANT (JOB), marin de l'île de Rhé [Haag, V 131] connu par une action qui, comme le remarque Arcère, rappelle le dévouement de Curtius. Après la défaite de *Soubise* dans l'île de Rhé, raconte l'historien de La Rochelle, la flotte rochellose rangeait la côte afin de recueillir les débris de l'armée protestante. Dans l'espoir d'enlever quelques bâtiments ou du moins d'en décimer les équipages, le duc de La Rochefoucauld ordonna à plusieurs prisonniers de courir le long du rivage et d'appeler au secours: il comptait que, trompés par ce stratagème, les chefs de la flotte s'approcheraient de la côte, où ils seraient reçus à coups d'arquebuse par ses gens qui s'avanceraient, sans être reconnus, derrière les prétendus fuyards. Pour écarter le danger qui menaçait ses coreligionnaires,

Job Forant sacrifia sa vie. Il gravit à la hâte sur une hauteur, et là, d'une voix éclatante, il crie: Trahison! trahison! puis il se précipite du haut du rocher. Quelques matelots qui avaient déjà pris terre, le relevèrent brisé de sa chute, et le transportèrent sur la flotte. Il ne survécut que peu de jours à son action héroïque. Son fils, JACQUES, contre-amiral de la flotte rochellose, en 1621, s'est fait un grand nom comme homme de mer.

Né dans l'île de Rhé, en 1588, Jacques Forant, comme nous venons de le dire, remplissait déjà les fonctions de contre-amiral sur la flotte commandée par *Guitton*. Il acquit tant de célébrité par ses actions d'éclat, que le roi d'Angleterre lui offrit un grade dans son armée navale. Il combattit dix ans sous le pavillon anglais, et se signala dans de nombreuses rencontres avec les Espagnols. En 1635, il quitta le service de l'Angleterre pour celui de la Hollande, et fut nommé, 1637, contre-amiral de la flotte hollandaise. Il se montra digne de ce grade en détruisant l'escadre espagnole qui portait des renforts dans les Pays-Bas. Peu de temps après, le roi de France le rappela dans sa patrie. En 1645, sous les ordres de l'amiral Tromp, il empêcha les Espagnols de secourir Gravelines que les Français assiégeaient, et il contribua à la prise du fort de *Mardik* par la dispersion de trois frégates ennemies. L'année suivante, il se distingua encore au siège de *Dunkerque*, mais ce fut le dernier service qu'il rendit à son pays; il mourut en 1649, laissant un fils, Job, né à La Tremblade, vers 1630.

Job Forant se montra digne de ces ancêtres. En 1652, il fut blessé à la contrecarpe de Bourg. En 1654, il se signala devant Barcelone, et en récompense de sa belle conduite, il fut créé, l'année suivante, capitaine de vaisseau. En 1658, il reçut ordre de visiter les détroits de *Magellan* et de *Le Maire*. Ayant rencontré quatre vaisseaux espagnols près de l'embouchure de la *Plata*, il les attaqua bravement et en prit un qu'il amena au Havre. Il fit ensuite plusieurs voyages au Mexique sur la *Renommée* qu'il commandait. Nommé au commandement du *Brezé*, il fut chargé de transporter des troupes à Cayenne, et à peine de retour à La Rochelle, il remit à la voile pour les côtes

du Portugal. Attaqué par cinq vaisseaux turcs, il les battit et les mit en fuite. Il passa les années 1666 et 1667 en Hollande, occupé à surveiller la construction de six vaisseaux pour le compte de Louis XIV. En 1668, il reçut de nouvelles lettres de noblesse ; ce fut la seule récompense accordée, pour de si grands services, à un officier qui, au rapport de Surches, passait parmi ses collègues pour « un homme comparable au grand Ruyter. » Mais c'est que Forant professait la religion réformée. Il ne put donc obtenir l'avancement auquel il avait droit ; bien plus, il se vit, dès 1680, en butte à toutes sortes de persécutions. Dès le 14 avril de cette année ; une circulaire adressée aux intendants des ports leur fit savoir que S. M. avait résolu d'envoyer sur ses vaisseaux « des ecclésiastiques habiles et capables d'instruire ceux qui voudroient bien se mettre en estat de connoître les erreurs dans lesquelles ils étoient engagez, » et les invita à faire entendre *tout doucement* aux récalcitrants, que « s'ils continuoient dans leur erreur, » ils seraient destitués. Le 19 mai, nouvelle lettre de Seignelay s'informant auprès de l'intendant de Brest, « si le sieur Forant assistoit aux conférences. » Hélas, le vieux capitaine n'y assistait pas ! Pour le punir de sa *mauvaise conduite*, de son *opiniâtreté remplie d'emportement* et de son *zèle indécent*, on ne le destitua pas d'abord, car on ne voulait pas se priver des services d'un des meilleurs officiers de la flotte ; mais on l'envoya à Toulon. Tandis qu'un grand nombre de ses collègues, comme *Goffin*, de *La Mothe*, de *Rys*, *Du Rivau-Huet*, abjuraient pour éviter une destitution certaine ; que d'autres, tels que *Colin de Plessy*, *Créqui-La Roche*, *François Leguat*, *Antoine Valleau*, *Chobases*, *Guillot*, *Des Herbiers*, allaient, un peu plus tôt ou un peu plus tard, mettre leur épée au service de l'ennemi le plus dangereux de Louis XIV, Forant « se rouillait, » comme *Du Quesne* le reprochait à Saignelay en 1681 : « Et comment, monseigneur, lui écrivait-il, laissez-vous rouiller Forant, qui est des meilleurs manœuvriers et soldats ? » Pendant cinq ans le vieux capitaine tint bon ; il tint bon même un peu à la révocation de l'édit de Nantes, car ce fut seulement au mois de déc. 1685 qu'il abjura enfin entre les mains de l'archevêque de Paris.

Deux mois après, il fut créé chef d'escadre, puis fut chargé du commandement de la marine au port de Rochefort et mourut à Brest le 29 septemb. 1692. Sa veuve, Marguerite *Richier*, fut enfermée en 1693 aux Nouvelles catholiques, et ses enfants enlevés à la tendresse de leur mère pour être remis à une tante qu'on tenait pour mieux convertie (E 3379).

Job Forant eut trois frères, prénommés JEAN, JACQUES et ETIENNE, tous trois capitaines de vaisseau et tous trois tués au service (voy. Rainguet, Biographie Sain tongeaise, 1851, in-4°).

Parmi les protestants de l'île de Rhé appartenant vraisemblablement à cette race de braves marins, on trouve un Théodore Forant noté en 1677 (Tr 258) comme étant « secrétaire de M. le marquis de Gransay. » Peut-être est-il l'apostat Forant qui s'étant fait l'espion du gouvernement comme *Le Danois* et *Robert*, s'employa à tromper ses anciens coreligionnaires émigrés, par les plus fallacieuses promesses, pour les décider à rentrer en France. On évalue à plus de 500 le nombre des artisans et des matelots qu'il fit repasser en France en moins de six mois. — Jean *Forant*, né en Poitou, avait été moine dans l'ordre des Carmes, mais il fut l'un des premiers élèves de l'académie protestante de Montauban, d'où il sortit en 1602 ou 1603. Il fut aussitôt nommé pasteur à Chauvigny en Poitou et il l'était encore en 1637. Lorsqu'il avait jeté le froc, il avait publié un petit écrit contenant les motifs de sa conversion. On n'en connaît même pas le titre ; mais M. le past. Lièvre (*Hist. des protest. du Poitou*, 1859, t. III p. 282) cite un mauvais pamphlet intitulé « *Response à la déclaration de Jean Forent cy devant religieux de l'ordre des Carmes, à présent escolier envoyé pour estudier à Montauban par ceux de la R. P. R. de Poitiers, par J. Bonestat, escolier ; Poitiers (s. d.)*. » — Un autre Jean Forent fut pasteur à Tours de 1637 à 1652, et probablement il est le père d'un troisième Forent qui fut pasteur à Sion en Bretagne de 1672 à 1685 et se réfugia en Angleterre où il rendit service à l'histoire du protestantisme dans sa patrie en fournissant à l'historien Quick, une copie collationnée et certifiée des procès-verbaux des Synodes de France qui a servi de base à la publi-

de son *Synodicon in Gallia reformata*, es 1692, 2 vol. in-fo (voy. Vaurigaud, *des égl. de Bretagne*, 1870, t. III). — ouve dans les listes de l'assistance juë à Londres en 1706 : « Catherine d'Etienne Forent de Tours, 50 ans » vraisemblablement la même Cathénascrite encore de 1721 à 1723 à Lonpour un secours de 23 liv. st. — Legs faits à l'église d'Oloron par Charles rbec en 1663 et Pierre de Forbec, t, en 1668 (Tr 235). — Jacques Foroutonnier, réfugié à Manheim, puis à sbourg, avec sa femme et 3 enf., 1698. veuve de Moïse Forchère, de Castaen Cévennes, assistée à Genève d'un ue pour la Suisse, 1698.

RCADE, famille béarnaise. Joannes dius bearnensis, étudiant à l'acadé e Genève, juin 1681. Cette famille le nom patronymique était *Quirin* ¹

l'époque de la Révocation, rejetée usse, où *Erman* et *Reclam* (IX, 119) donnent quelques détails sur elle : de Forcade, seigr de Biaix, disent- à à Pau en 1663 mourut à Berlin, nant général, en 1729. Son fils FréGuill. Quirin de Forcade, mourut le même grade à Berlin, le 23 mars ayant été père de 23 enfants dont urs furent des officiers de distinc-

— La dame de la Fourcade « du », « paralysée, assistée à Genève, 98. — Jacques et Pierre *Forcade*, lands de Montpellier, 1637 (*Bull.* II — Barthélemy Forcade, de Lyon, int à l'acad. de Leyde, où il demeure son père, septemb. 1699 ; pasteur de e franç. de Dordrecht, de 1710 à 20. RDRIN (OLIVIER), reçu habitant de re, 1547. — François *Fore*, de Sain, assisté à Lausanne d'un viatique la Hollande, 1684 ; — (Pierre), « réde France, régent à Ouchy (Vaud), ; — (Charles), de Pontaix en Dau, âgé et invalide, assisté à Genève, ; — (La veuve de Mathieu), de Chaen Dauphiné, *id.*, 1691 ; (Ennemond), riol, avec sa femme et son fils, *id.*, ; (Pierre), d'Annonay, *id.*, d'un via pour l'Allemagne, 1699 ; (David), de rreville en Vivarais, avec sa femme nf., *id.*, 1704 ; (Louis), de Boffre en

n de *Quérin*, voy. t. III col. 306 lig. 12.

Vivarais, *id.*, 1706 ; (Jean), de Valdrôme en Dauphiné, *id.*, 1707 ; (Jacques), de Servière en Dauphiné, *id.*, 1708. — Jehan *Fores* « quinquilleur, natif de Thiers en Auvergne, » reçu habitant de Genève, janv. 1556. — Michel *Forres*, de Marseille, « serrurier et faiseur d'arquebus, » admis à l'habitation à Lausanne, octob. 1568. — *Forel*, condamné aux verges, comme guide, par le parlem. de Grenoble, déc. 1685. Isaac Forel ¹ et ses deux sœurs de Saint-Julien près Gap en Dauphiné, assistés à Lausanne et Genève d'un viatique pour le Piémont, 1695. — Christophe de *Forère*, à Meyrueis, 1562 (*Bull.* III 228). — François *Forési*, de Provence, avec sa femme et 3 enf., assisté à Lausanne, 1698.

1. FOREST (HECTOR), de Vaison [Haag, V 133], auteur des deux opuscules suivants, conservés à la bibliothèque de Carpentras : *Briefve et utile instruction pour enseigner et apprendre la grammaire en peu de temps* ; Lyon, Macé Bonhomme, 1552, in-8° et 2° *Dialogi duo pueriles* ; Lyon, M. D., 1552, in-8°. — « Ligier Forestz, ribandier du pays de Tiers en Auvergne, » reçu habitant de Genève, décemb. 1554. Guillaume Forest, de la même province, imprimeur, reçu bourgeois, 1562. — Guigue Forest, « de la Coste St-André, cous-turier, » *id.*, 26 mars 1573. — (Michel), pasteur, originaire d'Ax, réfugié en Angleterre en 1572 (*Bull.* II, 72) ; était en fonctions à Malines, en 1583. — (René) pasteur à Melle en 1603.

2. FOREST. Deux artistes ont honoré ce nom dans le courant du XVII^e siècle : ce sont Pierre Forest et son fils Jean. PIERRE Forest, marchand drapier de Mortagne, eut trois enfants de sa femme Mine *Dugué* (peut-être la fille ou la sœur de Guillaume *Dugué* peintre, de Troyes, mort en oct. 1626) : 1° PIERRE, peintre, qui suit ; — 2° ÉLISABETH, mariée, en mars 1632, avec le peintre Jean-Baptiste *Lacroix*, fils de Jérôme *Lacroix*, marchand drapier d'Anvers, et en secondes noces, avril 1639, avec Jacques *Auvray*, libraire, fils de Pierre *Auvray*, libraire et de Madelaine *Labourme*, mariage d'où naquit Dominique,

¹ Nous aurions lu *Farel*, si le nom n'était écrit *Forel* également sur les registres de Genève et de Lausanne.

bapt. le 19 juin 1644 ; — 3^o ANNE, mariée au peintre Jean *Michelin* et enterrée le 18 août 1644.

Pierre Forest « garde de la communauté des maîtres peintres et sculpteurs, » épousa, le 13 janv. 1623, *Marie Legoust*, veuve du peintre François *Forestier* (mort le 2 nov. 1613), et en secondes nocces, avril 1632, *Esther Turpin*, fille d'*Étienne Turpin*, greffier du For-Levesque, et d'*Esther Forest*. Cette dernière lui donna cinq enfants : 1^o JEAN, qui suivra ; — 2^o PIERRE, né le 2 sept. 1637 ; — 3^o ESTHER, mariée en juill. 1664 avec Jean *Libourel*, de Maruéjols ; — 4^o ÉTIENNE, bapt. le 22 juill. 1640 qui épousa, en avril 1679, *Renée Courbart*, veuve d'*Abraham Beard*, chirurgien, dont il eut ESTHER, bapt. le 31 mars 1680 ; — 5^o SUSANNE, morte peu après sa naissance, en 1646. Pierre Forest, sur lequel nous ne possédons du reste aucun autre renseignement, fut enterré à Paris le 10 nov. 1675.

Jean, peintre de paysage, fils du précédent, est un peu plus connu. Il naquit en 1636. « Son père lui mit le crayon à la main, écrit d'Argenville qui lui consacre une notice. Il trouva en lui un fonds admirable, le cultiva avec soin et lui rendit l'art facile. Ses études d'après les grands maîtres sont infinies ; il dessinait dans des livres portatifs tout ce qu'il trouvait de beau en figures, animaux, paysages. Le succès de ses premières études faites en France lui facilita le moyen de voir l'Italie. Il suivit les instructions de P.-F. Mola, fameux peintre d'histoire et de paysage et ne perdit point de vue la belle couleur du Titien, du Gorgion et des Bassan. Après un séjour de sept ans en Italie, il revint en France, passa par la Provence et la Franche-Comté, dont il dessina les plus belles vues d'après nature. » Jean Forest fut admis à l'Académie roy. de peinture le 26 mai 1674. Exclu pour cause de religion (1682), il ne fut réinstallé dans son fauteuil qu'après abjuration, le 25 avril 1699. « Les paysages de Jean Forest, dit Ch. Blanc — qui donne place à cet artiste dans sa belle Histoire des Peintres — ont ordinairement un aspect sauvage et un caractère grandiose. Ce sont, par exemple, des solitudes habitées par la pénitence. Les rares figures qu'on y rencontre, représentent le plus souvent des moi-

nes en prière, des chartreux plongés dans leurs méditations, ou des filles repenties que le souvenir de Madeleine conduit au désert. Bien que la nature y ait des proportions colossales eu égard aux dimensions de la figure humaine, on sent que le paysage est entièrement subordonné au sentiment de la figure, et semble imaginé, composé tout exprès pour lui faire un encadrement. » « Son coloris est terrible, dit d'Argenville, quelquefois même un peu outré et trop noir ; mais on est sûr de trouver toujours dans ses tableaux du piquant, de ces coups de pinceau hardis qui sentent le maître et que les peintres appellent des *réveillons*. C'est une magie qu'il faut distinguer dans ce grand paysagiste. » Malheureusement ses peintures « ont tellement poussé au noir qu'elles n'existent plus, à proprement parler. » Tel est, entre autres, le paysage enrichi de figures qu'il fit pour sa réception à l'Académie. Forest jouissait d'une réputation méritée auprès de ses contemporains. Le ministre d'État, Colbert de Seignelay, désirant se former un cabinet, le chargea de recueillir pour lui en Italie toutes sortes d'objets d'art. Il s'acquitta de cette mission avec intelligence. « Il profita de ses explorations, dit son biographe, pour se composer une bibliothèque choisie, car il aimait aussi le commerce des lettres. La variété de ses connoissances, les ressources de son esprit original et cultivé attirèrent chez lui des gens de lettres et des amateurs distingués. » Ses dessins sont très estimés. « Ils paraissent faits d'après nature, dit son biographe, avec une liberté de main admirable, et ils font un si grand effet qu'on croirait que ce sont des tableaux. C'est à ces coups de lumière, heureux et bien ménagés, qu'on doit reconnaître Jean Forest. » Le musée du Louvre ne possède de cet artiste qu'un dessin : *Vue des bords de la mer*. On connaît trois gravures d'après lui : 1^o Un *paysage avec animaux*, gravé en manière noire par L. Bernard ; — 2^o *La Magdelaine*, par J. Coëlemans, reproduite dans l'ouvrage de M. Ch. Blanc ; — 3^o *Un petit garçon et une petite fille jouant avec un oiseau*, par Peiroleri.

On raconte que Jean Forest était d'un caractère bizarre, très concentré. Une preuve qu'en donne son biographe, c'est qu'il refusa constamment de travailler pour

XIV. Il mourut le 17 mars 1712, à de 76 ans. Il avait épousé la fille du re La Fosse qui lui donna une fille, e au peintre Nicolas de Largillière. rnier fit son portrait qui a été gravé . Drevet et que M. Ch. Blanc repro- n tête de sa notice (HAAG).

FOREST [Haag, V, 134]¹, nom d'une e du Diois en Dauphiné, qui, suivant tie (Armorial du Dauphiné), portait nom de COPRE ou plutôt de COPPE. avait pour Armes : = un palé d'ar- et de gueules de 6 pièces, au chef En 1445, Antoine et Pierre de Fo- maitres de la monnaie à Romans, rent deux branches : celle des Bla- devenue célèbre, et celle de La Jon- , qui prit fin par Gabriel de Forest, ur de La Juchère, qui ne laissa e fille nommée Isabeau, mariée à Du Puy de Montbrun.

La branche des Blacons fut illustrée en er lieu par MATTHIEU DE FOREST, seigr ▲acons, écuyer et capitaine de 300 es de pied, qui embrassa la Réforme en Les historiens ne sont pas d'accord sur rénom. Les uns l'appellent Pierre, es Jacques. Nous pensons que son vrai m est Matthieu. Nous trouvons, en dans une lettre de gentilshommes abressèrent le protestantisme en 1561 ½ un « Matthieu de Forest, seigneur acons. » Quoi qu'il en soit, c'était, au e Brantôme, « un vieux et très bon ine du temps passé, et qui avait vu oix rouges aussi bien que les blan- encore mieux, car il avait beaucoup nté les guerres espagnoles en Tos- t ailleurs, et était un fort homme de » Après la prise de Valence par le des Adrets, en 1562, Blacons servit les ordres de ce lieutenant général visé, qui lui confia la défense de ion et l'envoya peu de temps après sa compagnie à Lyon. Dès que les stances le lui permirent, des Adrets dit en personne à Lyon et en prit le rnement, laissant Blacons comme son nant et plaçant sous ses ordres ry et Ponsenat. Blacons assista en à la prise de Montbrison et comme : un « fort homme de bien, » il blâma

vu par M. Eag. ARNAUD, de Crest, auteur ist. des protest. du Dauphiné (3 vol. in-8° et des protest. de Provence (2 vol. 1884).

les cruautés de des Adrets. Rappelé à Lyon, on ne sait par quel pressant motif, des Adrets en tira Blacons ; puis lorsqu'il retourna dans cette ville, sur la nouvelle de l'arrivée de Soubise, il le chargea de poursuivre les opérations militaires dans le Velay et en particulier de purger Le Puy de l'idolâtrie. A la tête de quelques compagnies d'infanterie, renforcées par 800 hommes que Sarraz lui amena d'Annonay, Blacons marcha contre la capitale du Velay. Instruits de son approche, les consuls eurent recours à l'intervention d'Allègre de Millaud, frère de leur sénéchal et lui offrirent une rançon de 4000 livres. M. Dourille (*Hist. des guerres civiles du Vivarais*) et d'autres, qui portent la somme à 3500 écus, prétendent qu'il l'accepta, mais qu'au mépris de ses engagements, il continua sa marche. M. Imberdis (*Hist. des guerr. relig. en Auvergne*), mieux informé sans doute, affirme au contraire qu'au lieu de remplir fidèlement sa mission, d'Allègre mit sa personne et ses biens au service de Blacons et se joignit à l'armée qui menaçait sa ville natale. Quoi qu'il en soit, les huguenots rencontrèrent une résistance si vigoureuse qu'ils durent battre en retraite. Pour laver l'affront de cet échec, Blacons résolut de s'emparer de La Chaise-Dieu. Renforcé de huit enseignes de Suisses et accompagné de Claude de Polignac, sieur de Chalançon, fils du plus puissant gentilhomme du pays, il marcha contre la célèbre abbaye, et avec le secours des habitants réformés, il se saisit sans résistance de la ville et livra le monastère au pillage ; puis, laissant comme gouverneur de sa conquête son beau-frère Jean de Vesc, seigneur de Montjoux, il reprit la route du Puy, enleva en passant et démantela le château d'Espaly qui appartenait à l'évêque, emporta le bas-faubourg du Puy, mais ne put pénétrer dans la ville. Menacé par les catholiques en forces bien supérieures, il retourna à Lyon, puis à La Chaise-Dieu et de là à Lyon. Il y trouva Soubise, et l'on peut admettre avec vraisemblance qu'il resta dans cette ville jusqu'à ce que des Adrets allât y chercher du secours après sa défaite de Beaurepaire. Il suivit le vaillant guerrier et assista au conseil tenu par ce chef célèbre au sujet des propositions de paix faites par le duc de Nemours.

Selon de Thou, Blacons fatigué de la guerre, se montra disposé à entrer en arrangement et consentit même à servir d'otage pendant les négociations. Cependant lorsque la trahison de des Adrets fut reconnue, il retourna à Lyon où de Thou nous le montre, en 1563, repoussant avec Poyet, Odefred et Entragues, les catholiques commandés par Nemours, qui avaient espéré de surprendre la ville. Au commencement de la troisième guerre de religion, en 1568, Blacons leva l'un des sept beaux régiments qui partirent du Dauphiné pour rejoindre le prince de Condé. Il était à la tête de 14 enseignes d'infanterie. Après la perte de la bataille de Jarnac, il gagna Cognac et contribua à la défense de cette place sous les ordres de D'Acier. Coligny l'envoya ensuite remplacer Piles à Saintes, qu'il défendit avec la plus grande bravoure. Il assista au siège de Poitiers, combattit à Moncontour, et lorsque Coligny passa dans le Languedoc, il resta à guerroyer dans le Poitou et la Saintonge aux côtés de Lanoue et Pontivy. Il se signala notamment à la prise de Marennes, de Saintes, de Brouage. Selon les Mémoires de Montluc, il mourut huguenot, en Saintonge (1570).

Blacons était le fils aîné de Georges de Forest, marié à une Aimar de Grignan et mort avant 1555. Il eut pour frère : Antoine, déjà mort en 1554, date à laquelle sa veuve, Madelaine de Moreton, se remaria avec Bernard de Bologne, seigneur de Salles, et Pierre, qui vivait en 1533 et 1548. Ils paraissent les uns et les autres être demeurés étrangers à la Réforme. Blacons se maria lui-même à Marie de Vesc de Montjoux, et eut pour fils : HECTOR qui suit, ARNAUD, JEAN, qui fut l'héritier privilégié de sa mère et à sa mort prit le nom de Vesc-Forest, enfin PAUL, seigneur de Grangevieille, qui était au siège de Die conduit par le brave Montbrun (1574), et qui guerroya plus tard en Provence pour le compte du baron d'Allemagne.

II. HECTOR DE FOREST-BLACONS se maria vers 1560, d'après Guy Allard (*Dict. hist. du Dauph.*), avec Françoise de Mirabel, fille unique du fameux capitaine Claude de Mirabel, dont il n'eut pas d'enfants et qui testa en sa faveur le 8 avril 1576, à la condition qu'il porterait son nom et ses armes, lesquelles consistaient en trois mi-

roirs avec un chapeau de triomphe dans un ovale. A la mort de sa femme, Hector prit donc le double nom de Mirabel-Blacons, ce qui l'a fait souvent confondre par les historiens avec Claude de Mirabel, son beau-père, lequel avait été déjà pris pour le père d'Hector.

Mirabel-Blacons, grâce à la réputation de son père et à sa bravoure personnelle, devint bientôt un des premiers capitaines de Montbrun, qui avait succédé à des Adrets. Après l'échec de l'armée de Coligny sur Montélimart et son départ pour le centre de la France, Blacons fut nommé gouverneur de Loriol et défendit bravement cette place jusqu'à la conclusion de la paix. A la Saint-Barthélemy il fut un des premiers à reprendre les armes avec *Roisse* et *Compe*. Il força Saillans à se rendre et peu de temps après il joignit sa troupe à celle de Montbrun. A la tête de 3000 hommes de pied et de 500 chevaux, les deux chefs huguenots faisaient trembler tout le pays et poussaient leurs courses jusqu'aux portes de Grenoble. En 1573 ils emportèrent l'abbaye de Virieu. En 1574, Blacons prit une part brillante au siège de Die et y fut blessé, ainsi que le second Blacons qui combattait à ses côtés et qui doit être son frère Grangevieille. Après la mort du brave Montbrun, Blacons passa sous les ordres de *Lesdiguières*, et il prit une grande part à presque toutes les expéditions de ce capitaine illustre. En 1577, ayant reçu ordre de se jeter dans Donzère, il fut battu près du pont d'Ancone. En 1579, il se fit céder le château d'Orange par *Chabert*, qui en avait expulsé le fameux *Merle*. Cette place, on le sait, appartenait au prince d'Orange qui, craignant qu'elle ne tombât au pouvoir des catholiques, l'avait mise sous la protection du roi de Navarre. Les protestants la regardaient comme une place de sûreté. Guillaume d'Orange ayant été assassiné en 1584, la principauté d'Orange échut à Philippe-Guillaume d'Orange qui, fait prisonnier par les Espagnols dans son jeune âge, avait été élevé dans la religion romaine. Pendant la captivité de son frère, le prince Maurice exerçait la régence ; mais voyant d'aussi mauvais œil que son père, Blacons s'attribuer de sa propre autorité le gouvernement d'une ville qui appartenait à sa famille, il refusa jusqu'en 1588 de lui accor-

der le titre de gouverneur, bien que Blacons au rapport de La Pise, « se comporta avec tous les témoignages de submission et de respect qu'il devoit au régent. »

III. De son mariage en secondes noces avec Louise Priam, Blacons eut un fils, ALEXANDRE de Mirabel-Blacons, à qui il laissa par testament le gouvernement d'Orange sous la tutelle d'Aramon ; mais le parlement qui, depuis longtemps, ne vivait pas en bonne harmonie avec lui, « ne put souffrir un tel attentat au préjudice des droits souverains. » Il cassa donc le testament, destitua Chabert, beau-frère de Blacons, qui remplissait les fonctions de lieutenant de la ville ; il le remplaça par Condorcet, et chercha à mettre hors du château Aramon avec son pupille ; mais il échoua dans son entreprise et fut obligé de se retirer à Courtezon. Dès lors la guerre fut déclarée entre Courtezon et Orange. Lesdiguières, les églises du Dauphiné, celles du Languedoc soutenaient Blacons, et la majorité des habitants d'Orange étaient pour lui. Ne pouvant espérer de triompher par la force, le parlement eut recours à la trahison. Il gagna Aramon qui promit de livrer le château ; mais le jeune Blacons déjoua le complot et resta maître d'Orange, dont son oncle Chabert fut élu maire. Sur ces entrefaites, la paix de Vervins ouvrit les portes de la France à Philippe-Guillaume d'Orange qui avait été remis en liberté dès 1594, mais qui était resté au service de l'Espagne. Blacons s'empressa de se faire confirmer dans son poste de gouverneur par le prince, qui, après un court séjour à Orange, retourna en Espagne d'où il envoya en 1600, des commissaires chargés d'installer un parlement mi-partie. Ce fut seulement en 1602 qu'il reparut à Orange avec la résolution bien arrêtée d'en éloigner Blacons ; mais celui-ci qui se méfiait de ses intentions, augmenta la garnison et déclara formellement qu'il avait répondu de la place au roi de France et qu'il n'en sortirait que par son ordre, en sorte qu'au bout de quelques mois, le prince, désespérant de réussir dans ses projets et effrayé par la mort du traître Aramon que Blacons fit assassiner, en 1603, partit pour Paris où il épousa Éléonore de Bourbon, sœur du prince de Condé, qui était devenue une zélée catholique. En considération de ce mariage, Henri

IV ordonna à Blacons de sortir d'Orange ; mais celui-ci, qui comptait sur le secours des églises et en particulier sur celui de son beau-père *Gouvernet* et de son beau-frère *Chambaud*, refusa d'obéir. Le roi entra dans une terrible colère, et comme il soupçonnait *Lesdiguières* d'encourager Blacons dans sa résistance, il lui commanda impérieusement de faire exécuter sa volonté. Pour dissiper les soupçons qui planaient sur lui, le gouverneur du Dauphiné s'empressa de lever des troupes, et profitant d'un voyage de *Gouvernet*, il se saisit de Montélimart. Dès lors le beau-père de Blacons fut le premier à engager son gendre à se soumettre.

A partir de 1605, date de sa soumission, Blacons disparaît pendant quinze ans du théâtre des événements. Nous ne le retrouvons que le 26 avril 1621, présidant l'assemblée du Pouzin qui l'élut gouverneur du Vivarais sous les ordres de *Châtillon*. Il jura « en toute sincérité et candeur » d'employer ses biens, son crédit, sa vie « pour maintenir lesdites églises [du Vivarais], sous l'autorité du roy, en la sureté et privilèges à elles acquises par les édits, brevets et concessions de S. M., et de s'opposer vigoureusement et de toutes ses forces contre tous ceux qui voudroient empirer la condition desdites églises, et faire tout le possible pour la réparation des ruynes, invasion des places et autres innovations arrivées en ladite province au préjudice desdits édits, brevets et concessions. » Il jura, en outre, sous peine d'être tenu pour prévaricateur et parjure, de se soumettre entièrement aux réglemens et délibérations des assemblées politiques et particulièrement de celle de La Rochelle. A leur tour les députés des églises s'engagèrent par serment à la reconnaître pour gouverneur et à lui obéir ¹.

¹ Cette pièce, communiquée à MM. Haag par le pasteur de Privas, est signée : *Mirabel-Blacons* président, *Moze* vice-président, *Boule* secrétaire. *Jarjaye, La Tour de Poinsac, de Gardon, Saint-Julien, La Blache, Sibleyras, Espinas, Tardivon, Vernes, Chazaux, de Sautel, La Planche, Molines Tardin, Lesai, Gévaudan, d'Achard, Combalasse, Dousson, de Rivisfol, Roux, Montrond, Cheylus, Villon, Romesny, Saint-Quentin, Montboucher, d'Argence, d'Entrevaux, La Garde, Agard, de La Pise, Richard, Des Mischeaux, Bourdieu, Dubay, de Conches, Bruyère, Charrier, Salomon, d'Alleyrac, Chaliac, Fabresse, La Combe, Montaud, Tavernol, etc.*

Le 6 juillet, avec le secours des habitants, Blacons attaqua le château du Cheylard; mais il ne put s'en rendre maître. Le 17, il persuada au conseil politique du Vivarais d'envoyer dans le Velay 400 hommes commandés par *Châteauneuf, Cintres, Chalarard, Sibleyras* et *Concoules*, parent de Blacons. Ils pillèrent La Louvesc, passèrent par Tence et arrivèrent à Issengeaux, but de leur expédition (4 août). Il firent sauter une porte au moyen du pétard et pénétrèrent dans la ville; mais les habitants leur opposèrent une si vaillante résistance qu'ils durent battre précipitamment en retraite, ayant perdu *Cintres* dit d'Amond, *Sibleyras, Chalamon* et *Poyan*, et laissant *Concoules* et d'*Audemard* prisonniers. De ces 400 hommes il n'en revint que 40. Une surprise que Blacons tenta sur Villeneuve-de-Berg n'eut pas un succès plus heureux; mais la brillante défense du Pouzin releva sa réputation militaire fort compromise par ces revers. La capitulation très honorable qu'il signa avec *Lesdiguières* sauvegarda non seulement les intérêts des protestants, mais lui laissa à lui-même le gouvernement de Baix-sur-Baix. Selon Videl, une révolte de la garnison que *Lesdiguières* avait mise dans cette dernière ville, le décida bientôt après à faire sa soumission; mais selon Rohan, il vendit la place au roi pour 20,000 écus. Ce qui est certain, c'est qu'abolition lui fut accordée par Louis XIII au mois d'août 1622 (*Brienne*, vol. 241), et que dès lors on ne le trouve plus cité nulle part parmi les chefs du parti huguenot. Mais si Blacons s'abstint d'intervenir dans les dernières guerres de religion, on ne doit pas en conclure qu'il abjura.

La famille de Mirabel-Blacons tomba en quenouille à la mort d'Alexandre (8 mai 1631), qui ne laissa que des filles de son mariage avec Marguerite de *La Tour-Gouvernet*, savoir : Diane, mariée à François de Tholon, seigneur de La Laupie; Isabeau, femme de Louis de Sillol; et Jeanne, femme de Pierre Armand, baron de Lus, conseiller à la chambre mi-partie de Grenoble ¹.

¹ Nous suivons La Bâtie (*Armorial du Dauph.*). D'après M. Lacroix (Arrondissement de Montélimart, t. III), les 3 filles d'Alexandre auraient été Isabeau, mariée avec Jean d'Armand, baron de Lus la Croix haute; Diane, femme de François de Thollon; Lucrèce, femme de M. de La Bastide.

Enfin les Mirabel-Blacons s'éteignirent vers le milieu du XVII^{me} siècle, et les biens de cette illustre maison passèrent, à la suite de diverses alliances, à M. de Condillac, aïeul des deux frères Gabriel Bonnot de Mably et Etienne Bonnot de Condillac. — On signale la présence d'un Forest-Blacons, député de Vallerangue à un synode du bas Languedoc, tenu à Nîmes en 1658, et un autre de Blacons, qui épousa Olympie du Puy-Montbrun et se convertit au catholicisme en 1684 (Arch. gén. Tr 268). C'étaient vraisemblablement des descendants des frères d'Hector, père d'Alexandre.

FORESTIER (ANDRÉ) natif de Montpellier [Haag, V 133] qu'il avait quitté dès l'enfance, fit ses études en Hollande et fut attaché successivement comme aumonier à M. de Montpoullan, lieutenant général de la cavalerie hollandaise, puis aux ambassadeurs des Provinces-Unies à la Cour de France et à la Porte ottomane. A la révocation de l'édit de Nantes, il lui parut que la France entière allait saisir avec empressement cette grande occasion de s'agenouiller obéissante aux pieds du grand roi. « Sire, disait-il, la Dignité Royale est une grâce de Dieu si éclatante et si glorieuse qu'à peine peut-elle être comprise des hommes. Les Rois sont les Oints du Seigneur, ses Images vivantes sur la terre; on doit toujours les considérer comme tels: mais quand le bon plaisir de Dieu a été de donner un Monarque qui se fait distinguer autant parmi les autres Roys, que les Roys et les Souverains sont eslevez par le rang qu'ils tiennent dans le monde, au-dessus du reste des hommes, il est également les délices de ses sujets et l'admiration de tout l'Univers. » C'est par cette basse adulation, qui était le style général du temps, que Forestier commençait un volume qu'il écrivit pour justifier son apostasie, intitulé : *Les justes raisons que les protestants de France ont eues de se retirer à l'église romaine sous le règne de Louis le Grand*; Paris, Lamb. Roulland imprimeur, 1687, in-12, 320 p. Ses justes raisons sont au nombre de quatre : le schisme injuste qu'ont fait les réformés, les différents innis et divisions capitales qui sont entre eux, leurs unions politiques avec les protestants d'Allemagne et d'Angleterre, enfin leur mépris pour les traditions apostoli-

ques et pour les cérémonies. Cet André Forestier avait été nommé ministre de l'ambassadeur de Hollande à Paris et avait obtenu, le 30 septemb. 1680, une allocation de 250 florins pour ses frais d'installation.

2. FORESTIER (HENRI), de Béziers, inscrit au livre du recteur comme étudiant à l'acad. de Genève (Henricus Foresterius biterrensis) le 26 novemb. 1668, après avoir étudié à celle de Puylaurens où il fut un des argumentateurs de la thèse d'André Martel intitulée *De duplici cordis officina*. Il fut consacré dans le synode du bas Languedoc tenu à Uzès le 1^{er} mai 1675. — (Charles), de Pouzauges, étudiant en théologie à Saumur où il soutint sous la présidence de Cappel une thèse *De diebus festis eorumque sanctificatione*. — (Louis), ministre interdit; en Hollande, 1679. — (Pierre), pasteur qui desservit plusieurs églises de l'Angoumois et de la Saintonge [V 134], et qui fut en butte aux persécutions (Tr 246) lors de la révocation de l'édit de Nantes. Au moment où il allait s'embarquer pour quitter la France, avec ses collègues Pierre Fontaine, Zacharie Loquet et Nicolas Aubin, il fut arrêté par les echevins ou jurats de Bordeaux, sous prétexte qu'ils avaient tous trois tenu des assemblées illicites. Il en fut quitte cependant pour trois jours de prison et se retira en Angleterre, où il était en 1708 ministre de la Nouvelle-patente. — (Paul), pasteur à St-Mesme en 1678 et à Cozes en 1685. Il se réfugia en Hollande (*Bull.* VII 433), puis en Angleterre (Tr 287). En 1699 il était pasteur de l'église française de Crespin-street et 1712 de Cantorbery. Sa femme était une fille du pasteur Jacques Fontaine. — (Jacob), gentilhomme du Poitou et Marguerite sa femme, tous deux 58 ans, assistés à Wandsworth par le comité de Londres, 1702-1705. — (Alexandre) était l'un des directeurs de l'hôpital des protestants français, à Londres, en 1735. — (Jacques), capitaine dans l'armée anglaise vers la même époque, marié avec d^{lle} Joyce Oughton dans l'église de Berwick-street. — *La Cour-Forestier*, pasteur emprisonné à Bordeaux, à l'époque de la Révocation et relâché à la demande de l'évêque de Saintes qui espérait [V 134] le gagner par cette douceur inaccoutumée; mais loin de là, une lettre du prélat nous apprend qu'il mena une

conduite plus mauvaise qu'auparavant, que c'était « un fanatique hardy, insolent, « qui parlait avec une audace de trembleur « et qu'on ne pouvoit faire un exemple « sur une teste plus punissable » (Tr 248). Cette lettre porta ses fruits : La Cour-Forestier fut jeté dans les prisons de Niort (M 676), d'où il passa, en 1704, dans les cachots du château de la même ville (E 3552). — (Jacques), religionnaire emprisonné à Parthenay, 1730. — Etienne et Jean Forestier, marchands de Clermont de Lodève, fugitifs, 1686. La dame épouse de M. Etienne Forestier, capitaine réformé, à Clermont de Lodève, réfugiée à Berlin, avec deux de ses frères, 1698. — Jean de Forestier, originaire de Clermont de Lodève lieutenant-colonel en Prusse (*Erman*), vers 1750.

FORGEOL (ELISABETH), 17 ans, enfermée dans un couvent de Normandie, 1718 (Tr 261). — Pierre *Forgeron*, de Meaux, cardeur de laine, reçu habitant de Genève, août 1573. — Louis *Forgeais*, poitevin, étudiant à Genève (Ludovicus Forgædius picto) septemb. 1597. — Pierre *Forget*, veloutier de Reims en Champagne, reçu habitant de Genève, octob. 1572. (Antoine), d'Auvergne, étudiant à Genève (Ant. Forgetius arvernus) 1626. (Philippe), de Châtillon sur le Loir, *idem* : Philippus Forgetius castillionæus ad Luparam huic albo nomen imposuit die 27 mensis novembris 1677. Isaac Forget, sr de Beaulieu, de Lissy en Bourgogne, marié dans le temple de Charenton avec Susanne *Fouquier*, avril 1681. — Isaac de *Forgue*, bien-faiteur, par legs, d'églises du Béarn, 1667. — François *Forgues*, nouveau catholique du pays de Foix, condamné à l'amende pour s'être marié au désert, 1737. — « Pierre *Fori*, de Chavanay, clerc, » reçu habitant à Genève, 30 octob. 1572. — Catherine *Forie*, confesseuse, 49 ans, fille d'un marchand drapier du Poitou, assistée (5 l.) à Londres, 1705. — Louis *Fories* de Gauffre en Vivarais, assisté à Lausanne, 1706.

FORIN (M^{me} de) et sa fille M^{me} de Regnier (ou Regny) possédaient la seigneurie d'Exoudun en Poitou [Haag, V 141] lorsque, dans le cours de l'année 1666, le temple qui existait dans ce petit bourg du Poitou fut condamné à la démolition, avec ceux de Couhé et de Parthenay, villes voi-

sines. Sur quoi les deux dames d'Exoudun, qui y avaient leur demeure, « ayant fait quantité de jactances et témoigné qu'elles ne souffriroient pas la démolition de leur temple, on jugea qu'il étoit expédient de commencer par la ruine de celui-ci. » (Filleau, Décis. cathol. p. 852). Sur quoi le syndic du clergé à la poursuite de qui, comme presque toujours, la procédure avait été conduite, ne perdit pas de temps pour faire exécuter l'ordonnance et se transporta sur les lieux ne supposant pas que deux femmes osassent opposer la moindre résistance. Or, il trouva les deux châtelaines prêtes à se défendre par la force à la tête de deux ou trois mille gens du pays, assez bien armés pour que les assaillants jugeassent prudent de se retirer. Mais bientôt arriva une lettre de cachet signée de la main du Roi, prescrivant l'occupation du bourg par deux compagnies de chevaux-légers et toutes les troupes d'infanterie en garnison à St-Jean d'Angely, Saintes et Angoulesme, qui devaient y séjourner un temps suffisant pour bien punir les habitants. Le temple d'Exoudun, 9 janvier 1667, puis celui de Couhé, furent aussitôt rasés et les deux dames incarcérées à Poitiers, malgré les excuses que fit la marquise de La Barre, petite-fille de M^{me} de Forin. Cette dernière y mourut et sa fille, transférée à La Bastille, y passa plus de trois ans; on ne lui rendit la liberté qu'au mois d'avril 1671 en exigeant d'elle la promesse de ne pas retourner dans le Poitou.

L'avocat du roi au présidial, messire Jean Filleau, en rendant compte des faits (p. 854) se livre à un fort bel éloge, sans qu'il s'en doute, des paysans qui s'étaient rendus complices de leurs courageuses dames :

C'est, dit-il, une chose étonnante que de petites gens sujets du plus grand Monarque de la Terre, et qui n'a point de parangon dans les siècles passés et qui n'en trouvera point dans ceux à l'avenir, d'un Roy qui fait trembler toute l'Europe, qui est la terreur de ses ennemis, soient si hardis et si présomptueux que de résister à ses Ordres, de mépriser ses volontés, et mesmes de faire des délibérations dans leurs Synodes opposées et contraires aux Arrests de son Conseil d'Etat. La postérité s'en étonnera quand elle le lira en cet endroit; elle ne

pourra comprendre l'excès de cette outrecuidance.....

FORIS (MARIE-ANNE de) membre de la Société des dames charitables de Haarlem, 1711. — « Stephanus *Forlont* gallus, musicam docens, » à l'Université de Leyde, déc. 1699. — Bernard *Formalaguer*, de Loubieng, ministre à Morlanne en Béarn, épouse en 1570 Jeanne fille de Geoffroy *Brun*, ministre de Lucq. Il eut pour fils Pierre de Formalague, ministre à Castillon, colloque d'Orthez de 1610 à 1618, lieu où lui-même parait avoir exercé le saint ministère en 1573. David de Formalaguès, ministre, épouse en 1591, à Pau, Judith fille de Robert Remy, valet de chambre de Henri IV (Arch. des B.-Pyr., E 1425, 1480, 2008). Voy. la liste des pasteurs du Béarn en 1569 donnée par M. *Cadier*, *Bull.* XXXIV, 269 et 272. — Marguerite *Forman* enfermée aux Nouv. cath. de Luçon, 1726. — Claude *Formez* sieur de Chausme, avocat au parlem. de Bourgogne, ancien de l'église de Beaune. 1673.

FORMEY (JEAN-HENRI-SAMUEL), né à Berlin, le 31 mai 1711, et mort dans la même ville, le 8 mars 1797 [Haag, V 141].

La famille de J.-H.-S. Formey était originaire de Dompierre-sur-Moivre, à cinq lieues de Vitry. Son père, JEAN, avait quitté la France, à la Révocation, avec trois de ses sœurs. L'une d'elles, nommée Marguerite, était veuve de Jean *Varnier*, médecin à Vitry. Elle avait un fils et quatre filles, Susanne, Denise, Anne et Marguerite ou Marie, qui l'accompagnèrent dans son exil volontaire. L'aînée, Susanne, devint la femme de Philémon de *Morembert*, natif de Metz, officier dans les gardes du Landgrave de Hesse, qui la laissa veuve, avec une fille, en 1688. Les deux dernières furent gouvernantes dans les maisons de Kameke et de Golowkin, et une de leurs nièces, Marianne, morte en 1781, remplit la même charge de confiance dans la famille de Schwerin.

Formey perdit sa mère en 1714 et fut élevé par deux de ses tantes. Ses heureuses dispositions s'étant manifestées de bonne heure, il entra, à l'âge de neuf ans, au collège français, et dans toutes les classes il remporta les premiers prix. Ses humanités terminées, il passa en philosophie sous *La Croze*, en 1726, puis sous *Achard*,

en 1728 ; et en 1730, il commença ses cours de théologie sous *Pelloutier*, *Lenfant* et *Beausobre*. Avec de tels maîtres, il devait faire de rapides progrès, doué, comme il l'était, d'une excellente mémoire, d'un sens droit et d'un goût bien marqué pour l'étude. Aussi n'avait-il pas encore accompli sa vingtième année, qu'il fut consacré au ministère par *Forneret*, et reçut vocation de l'église française de Brandebourg. Il n'était rendu à son poste que depuis environ deux mois, lorsqu'il fut rappelé à Berlin, en qualité de pasteur adjoint de *Forneret*, à qui il succéda en 1736. L'année suivante il fut choisi pour remplacer *Jean Audouy* de Saumur dans la chaire de professeur d'éloquence au collège français, et en 1739, il succéda à *La Croze* dans celle de philosophie. Le mauvais état de sa santé ne lui permettant pas de remplir avec exactitude ses doubles devoirs, il renonça à sa place de pasteur ; mais sans renoncer à la prédication, car il saisissait toutes les occasions de monter en chaire et calcula, sur la fin de sa vie, qu'il avait prêché 1517 fois. Son successeur fut *Jean-Henri de Boistiger*.

Les leçons de *Formey* et ses travaux littéraires établirent en peu d'années sa réputation sur des bases assez solides pour que, lors de l'organisation de l'académie de Berlin, en 1744, on lui offrit les fonctions de secrétaire de la classe de philosophie ; il les accepta, comme il accepta encore, en 1745, la charge d'historiographe et celle de traducteur au département des affaires étrangères. Il est vrai qu'il ne remplit cette dernière place que deux ans ; mais, en 1748, sur la proposition de *Maupertuis*, il fut nommé secrétaire unique et perpétuel de l'académie. Enfin, vers la fin de sa vie, en 1789, il obtint le fauteuil de directeur de la classe de philosophie.

A ces emplois académiques, il en joignit d'autres qui lui furent donnés en diverses occasions. En 1778, la princesse douairière de Wurtemberg le choisit pour secrétaire de ses commandements, et après la mort de cette princesse, la cour de Mecklembourg-Schwerin le nomma son agent. Il remplit aussi différentes charges auprès de la colonie française, entre autres, celle de directeur de la Maison d'Orange, et de la Maison de charité, dont il fit la dédicace le 12 septemb. 1747, puis celle de con-

seiller privé du directoire supérieur, à laquelle il parvint en 1772.

Quoique sa santé fut délicate, *Formey* remplit ses nombreux devoirs avec toute l'activité et la ponctualité désirables jusque dans les dernières années de sa vie, qu'une paralysie des jambes le confina dans son cabinet et le condamna à ne plus s'occuper que de ses travaux littéraires. Il a énormément écrit, et dans tous les genres, sans en excepter la politique ; ses ouvrages composeraient une bibliothèque. On y remarque, dit *M. Bartolmès*, dans son *Histoire philosophique de l'académie de Prusse* (Paris, 1851, 2 vol. in-8°), une érudition variée et choisie, un sens droit et ferme, beaucoup de modération et de franchise, un esprit aimable et doux. Dans son *Eloge de Formey*, *Merian* loue également les qualités du style qui est clair, précis, léger, coulant ; il aurait dû ajouter simple jusqu'à la négligence, car *Formey*, écrivant pour de l'argent ne se donnait pas beaucoup de peine. Ce défaut, au reste, ne nuisit en rien à la réputation du secrétaire de l'académie de Berlin. Non seulement ses ouvrages furent parfaitement accueillis, comme le prouvent les trad. que l'on fit de plusieurs en allemand, en hollandais, en anglais, en italien, en russe même, mais les hommes les plus distingués de son siècle se plurent à lui prodiguer des éloges exagérés. Toutefois, nous pouvons répéter avec l'abbé *Guillon* (*Hist. générale de la philosophie*) que la mémoire de *Formey* restera chère « à tous les amis de la religion, des lettres et de la vraie philosophie. »

Voici la très longue liste de ses écrits :

I. *Recueil des pièces sur les affaires de l'élection du roi de Pologne*, 1732, in-4°.

II. *Le fidèle fortifié par la grâce, ou Sermon sur Phil. IV. 13*, Berlin, 1736, 4°.

III. *Articles des Pacta conventa d'Auguste*, trad. du latin, 1736, in-4°.

IV. *Commerce de lettres entre deux amis*, 1738, in-4°. — Ecrites au sujet de l'élection du roi de Pologne.

V. *Ducatianna ou Remarques de Le Duchat, sur divers sujets d'histoire et de littérature*, Amst., P. Humbert, 1738, 2 part. en 1 vol. in-8°. — La 1^{re} partie contient les Remarques détachées et celles qui concernent le Dict. de Bayle ; la 2^{me}, des Remarques sur divers auteurs et sur les proverbes français.

VI. *Mercur et Minerve, ou Choix des nouvelles politiques et littéraires les plus intéressantes pour l'année 1738*, Berlin, 1738, in-8°. — Au bout de trois mois d'existence (janv. fév. et mars), cet écrit périodique prit le titre d'*Amusemens littéraires moraux et politiques*, mais il cessa de paraître au mois de juillet.

VII. *Sermons de Reinbeck*, trad. de l'allemand, Berlin, 1738, in-8°.

VIII. *Correspondance entre deux amis sur la succession de Juliers et de Bergues*, Berlin, 1738, in-4°; réimp. à la suite de l'*Histoire de la succession de Juliers et de Bergues*; 1739, in-12.

IX. *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte*, Berlin, 1739, in-8°; Leyde, 1772, 2 vol. in-8°.

X. *Remarques historiques sur les médailles et les monnoyes*, trad. de l'allemand, de Köhler, T. 1^{er}, Berlin, 1740, in-4°.

XI. *Journal de Berlin ou nouvelles politiques et littéraires*, Berlin, 1740, in-4°. — Frédéric II fournit des articles à ce journal jusqu'à la guerre de Silésie.

XII. *Mémoires pour servir à l'histoire et au droit public de Pologne*, trad. du latin de Lengnich, La Haye, 1741, in-8°; Francf., 1754, in-8°.

XIII. *Vie de J.-Ph. Baratier*, Utrecht, 1741, in-8°; Brunsw., 1755, in-8°.

XIV. *La belle Wolfienne, ou Abrégé de la philosophie wolfienne*, La Haye, 1741-53, 6 vol. in-8°; nouv. édit., avec deux *Lettres philosophiques, l'une sur l'immortalité de l'âme et l'autre sur l'harmonie préétablie*, La Haye, 1752-53-60, 6 vol. in-8°. — Admirateur, mais non pas jusqu'au fanatisme, de la philosophie de Wolf, Formey employa tous ses efforts à la répandre, et l'on s'accorde à reconnaître que, plus que personne, il en a accru la vogue par le talent avec lequel il en a éclairci les parties obscures. Voici le jugement porté par M. Bartholmès sur la belle Wolfienne : « C'est une dame allemande, citoyenne de Berlin, ayant nom Espérance, qui en se promenant sur les rives de la Sprée et dans les jardins de Charlottenbourg, disserte correctement sur les divers principes de la logique et de la morale, mais qui ne produit sur le lecteur d'autre impression que celle dont à la fin elle se trouve accablée elle-même, un profond ennui. » Formey avait voulu marcher

sur les traces de Fontenelle; mais, comme il en convient franchement lui-même, il resta fort au-dessous de son modèle. Mécontent de son travail, il finit par y renoncer, et au lieu de traiter la métaphysique de Wolf comme il avait traité la logique, il se borna à en donner une trad. fidèle.

XV. *Les Œuvres de François Villon, avec les notes de Clément Marot, Eusèbe de Laurière, Le Duchat et Formey*, publ. par Prosper Marchand, La Haye, 1742, in-8°.

XVI. *L'Anti-Saint-Pierre*; Berlin, 1742, in-8°; s. l., 1748, in-8°. — Réfutation de l'Enigme politique où Bernardin de Saint-Pierre avait censuré la conduite du roi de Prusse comme contraire aux principes posés dans l'*Anti-Machiavel*.

XVII. *Sermon sur la paix*, Berlin, 1742, in-8°.

XVIII. *Réflexions philosophiques sur l'immortalité de l'âme raisonnable*, trad. de l'allemand, de Reinbeck, Amst., 1744, in-8°.

XIX. *La balance de l'Europe*, trad. du latin de Kahle; Berlin et Gött., 1744, in-8°.

XX. *Panegyrique du roy*, Berlin, 1745, in-4°; trad. en allemand et en anglais.

XXI. *Nouvelle bibliothèque germanique*, Amst., 1746-60, 26 vol. in-8°. — Formey, qui avait déjà écrit dans la *Bibliothèque germanique*, devenue en 1740 le *Journal littéraire*, rédigea la *Nouv. Bibl. germanique* avec de Pérard depuis 1746, et seul depuis 1750.

XXII. *Remarques sur la cour de Prusse concernant la succession d'Ost-Frise*, trad. de l'allemand, de Cocceii, Berlin, 1746, in-4°.

XXIII. *Sermon sur les gratuités de l'Éternel*, Berlin, 1746, in-8°.

XXIV. *Projet d'un établissement en faveur des pauvres*, Berlin, 1746, in-4°.

XXV. *Elementa philosophiæ seu Medulla Wolfiana*, Berlin, 1746, in-8°.

XXVI. *Conseils pour former une bibliothèque peu nombreuse, mais choisie*, Berlin, 1746, in-8°; 6^{me} édit., 1775, in-8°.

— L'édit. qui a été publiée à Paris en 1756, sous le titre de Berlin, offre des différences considérables avec les édit. de Prusse, l'éditeur français ayant pris sur lui de supprimer plusieurs ouvrages français imp. à l'étranger et de les remplacer par d'autres que Formey n'avait pas cru devoir mentionner dans son livre.

XXVII. *Bibliothèque critique, ou Mémoi-*

res pour servir à l'histoire littéraire ancienne et moderne, Berlin, Formey, 1746, 3 parties in-12. — Formey eut pour collaborateur le marquis d'Argens.

XXVIII. *Essai sur la nécessité de la Révélation*, Berlin, 1747, in-8°.

XXIX. *La logique des vraisemblances*, Francf., 1747, in-8°; Leide, 1747, in-8°; trad. en allem. et en anglais.

XXX. *Recherches sur les éléments de la matière*, Berlin, 1747, in-12; trad. en allem. — Défense des monades de Leibnitz contre Euler.

XXXI. *Mémoire pour l'établissement d'une école de charité*, Berlin, 1747, in-8°.

XXXII. *Sermon pour la dédicace de cette école*, Berlin, 1747, in-4°.

XXXIII. *Relations de ladite école*, Berlin, 1748-56, in-4°.

XXXIV. *L'idée, la règle et le modèle de la perfection, en trois sermons sur Matt. V. 48*, Berlin, 1748, in-8°.

XXXV. *Traité des dieux et du monde, trad. du grec de Salluste le Philosophe, avec des réflexions philosophiques et critiques*, Berlin, 1748, in-8°; réimp. avec le n° LXXIX.

XXXVI. *Épître à M. le comte de Mantouffel*, 1748, in-8°.

XXXVII. *Exposition abrégée du plan du roi pour la réformation de la justice*, Berlin, 1748, in-8°.

XXXVIII. *Epistola ad eminent. cardinal. Quirinum*, Berolini, 1749, in-4°; trad. en allem.

XXXIX. *Pensées raisonnables opposées aux Pensées philosophiques, avec un essai de critique sur le livre des Mœurs*, Berlin [Amst.], 1749, in-8°.

XL. *Dictionnaire étymologique de Ménage*, Paris et Gen., 1750, in-8°.

XLI. *Lettre de M. Gervaise Holme à l'auteur de la Lettre sur les aveugles*, Cambridge [Berlin], 1750, in 8°.

XLII. *Vindiciæ reformatorum*, Berol., 1750, in-8°. — Contre Quirini.

XLIII. *Histoire de l'Académie des sciences de Berlin*, 1750, in-4°.

XLIV. *Le système du vrai bonheur*, Berlin, Paris et Gen., 1750 et 1751, in-8°.

XLV. *Le philosophe chrétien*, Leide et Laus., 1750-56, 4 vol. in-8°; trad. en allem., Frankf. 1753-59, 4 parties in-8°. — Recueil des sermons de l'auteur, mais refondus. Comme théologien, Formey se

proposa pour but principal la conciliation de la dogmatique chrétienne avec la philosophie, de la foi avec la science.

XLVI. *L'Abeille du Parnasse*, Berlin, 1750-54, 10 vol. in-12. — Recueil périodique d'opuscules en prose et en vers. Deux nouv. vol. parurent en 1757.

XLVII. *Bibliothèque impartiale*, Leide, 1750-58, 18 vol. in-8°.

XLVIII. *Essai sur la perfection*, Utrecht, [Paris], 1751, in-8°.

XLIX. *Dissertation sur les raisons d'établir et d'abroger les loix, à laquelle on a joint l'Examen de l'usure suivant les principes du droit naturel*, Paris [Utrecht], 1751, in-8°. Pub. d'abord dans les Mémoires de l'Acad. de Berlin (1749).

L. *La théorie de la fortune*, trad. de l'allemand de Kæstner, Berlin, 1751, 8°.

LI. *Lettres sur la prédication*, Berlin, 1753, in-8°.

LII. *Abrégé de l'Histoire du pyrrhonisme de Crousaz*. — Ce travail ne fut pas livré à l'impression; mais Haller en donna une trad. sous le titre : *Prüfung der Sekte die an allem zweifelt*, Gött., 1751, in-8°.

LIII. *Conseils d'un homme de qualité à sa fille*, trad. de l'angl., Berlin, 1753, in-8°; Liège, 1757, in-12.

LIV. *Mélanges philosophiques*, Leide, 1754, 2 vol. in-12; trad. en angl., Lond., 1759, in-12. — Sans doute le même ouvrage que celui dont Kaiser fait mention sous ce titre : *Mélanges littéraires et philosophiques*, Berlin, 1754, 2 vol. in-8°. — On y trouve réimp. les nos XL, XLIV et d'autres pièces.

LV. *Catalogue raisonné de la librairie d'Etienne de Bourdeaux*, Berlin, 1754-72, 8 vol. in-8°.

LVI. *La comtesse suédoise*, trad. de l'allemand de Gellert, Berlin, 1754, 2 parties in-12.

LVII. *Abrégé d'histoire universelle* [par La Croze], revu, continué et enrichi de quelques notes, Gotha, 1754, in-8°, 1763, in-8°; trad. en allem., Gotha, 1755, in-12.

LVIII. *Examen philosophique de la liaison réelle qu'il y a entre les sciences et les mœurs*, Avignon, 1755, in-12. — Publ. d'abord dans les Mémoires de l'acad. de Berlin (1753).

LIX. *Sermons prononcés en quelques circonstances extraordinaires*, Berlin, 1755, in-8°.

LX. *Journal épistolaire*, T. I^{er}, Berlin, 1755, in-8^o.

LXI. *Le réveil d'Epiménide*, Berlin, 1755, in-8^o. — Formey n'en est que l'éditeur.

LXII. *Lettre à M. Maty, au sujet du Mémoire de M. Eller sur l'usage du cuivre*, 1756, in-12.

LXIII. *Catéchisme raisonné*, trad. de l'angl., avec un *Discours préliminaire*, Halle, 1756, in-8^o.

LXIV. *Essai sur le beau* (par le P. André), avec un *Discours préliminaire et des Réflexions sur le goût*, 1756, in-8^o; Amst., 1758, in-12; Paris, 1763, 2 vol. in-8.

LXV. *Mémoire concernant la conduite de la maison d'Autriche à l'égard des Protestans*, trad. de l'Allem., sans date, in-4^o.

LXVI. *Le triomphe de l'évidence*, Berlin, 1756, 2 vol. in-8^o.

LXVII. *Sermon à l'occasion de la victoire de Prague*, 1757, in-8^o.

LXVIII. *Traité des tropes*, nouv. édit., Leipzig, 1757, in-8^o. — Réimp. de l'ouvrage de Du Marsais.

LXIX. *La France littéraire ou Dictionnaire des auteurs français vivans, corrigé et augm.*, Berlin, 1757, in-8^o. — La France littéraire se publiait en France depuis 1755, mais elle passait sous silence les noms des Réfugiés français et leurs ouvrages. Formey répara ces omissions volontaires, en sorte que son ouvrage est de quelque valeur.

LXX. *Eloges des académiciens de Berlin et de divers autres savans*, Paris et Berlin, 1757, 2 parties in-12. — Ces éloges sont au nombre de 46. Quelques-uns avaient déjà paru dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, tels ceux d'*Alphonse Des Vignolles* (1745), de *Philippe Naudé* (1746), de *Du Han de Jandun* (1746), de *Charles-Louis de Beausobre* (1753), etc. Formey est resté bien au-dessous de Fontenelle, qu'il avait pris pour modèle.

LXXI. *Abrégé du droit de la nature et des gens*, Amst., 1758, in-4^o. — Extrait des grands ouvrages de Wolf intitulé *Jus naturæ et Jus gentium*.

LXXII. *Discours sur Esaïe LVII, 21, suivi d'un Fragment philosophique sur l'état du genre humain*, Berlin, 1758, in-4^o.

LXXIII. *Sermon à l'occasion de la mort de S. A. R. le prince de Prusse*, Paris et Berlin, 1758, in-8^o.

LXXIV. *Consolations pour les personnes valétudinaires*, Berlin, 1758, in-12; trad. en Allem., Leipz., 1762, in-8^o, et en Italien.

LXXV. *Discours sur le véritable principe de la grandeur d'âme*, Berlin, 1758, in-4^o, et dans les *Mém. de l'Acad. de Berlin* (1758).

LXXVI. *Essais philosophiques sur l'entendement humain* [par Hume], trad. en franç. par Mérian, avec une Préface et des notes par Formey, Amst., 1758, 2 vol. in-12.

LXXVII. *Encyclopédie portative ou science universelle à la portée de tout le monde*, Berlin, 1758, in-12. — Douteux.

LXXVIII. *Les preuves de l'existence de Dieu ramenées aux notions communes*, 1758, in-8^o; publ. d'abord dans les *Mém. de l'Acad. de Berlin* (1747).

LXXIX. *Le philosophe payen ou Pensées de Plin avec un commentaire littéraire et moral*, Leyde, 1759, 3 vol. in-12; trad. en Allem., Frankf., 1761, 3 part. in-8^o.

LXXX. *Principes élémentaires des belles-lettres*, Berlin, 1759, in-8^o; 1763, in-12; trad. en Anglais, Lond., 1765, in-12, et en Italien, Naples, 1768, in-8^o.

LXXXI. *Les avantages de la vieillesse*, Berlin, 1759, in-8^o; trad. en Allem., Berlin, 1760, in-8^o.

LXXXII. *Lettres sur l'état présent des sciences et des mœurs*, Berlin, 1759-60, 2 vol. in-8^o.

LXXXIII. *Monument à la mémoire de la fille la plus chérie*, 1759, in-4^o.

LXXXIV. *De la mort*, Berlin, 1759, in-8^o.

LXXXV. *Abrégé de l'histoire de la philosophie*, Amst., 1760, in-8^o; trad. en Allemand, Berlin, 1763, in-8^o, et en Anglais, Lond., 1766, in-12.

LXXXVI. *Eloges des maréchaux de Schwerin et de Keith, et de M. de Viereck*, Berlin, 1760, in-8^o.

LXXXVII. *Eloge de Maupertuis*, Berlin, 1760, in-8^o.

LXXXVIII. *Réflexions sur l'éducation et en particulier sur celle des jeunes demoiselles*, Berlin, 1761, in-4^o; Amst., 1761, in-8^o.

LXXXIX. *Choix des Mémoires et Abrégé de l'histoire de l'Académie de Berlin*, Berlin, Haude, 1761, 4 vol. in-12. — Dans ses Mémoires, lit-on dans l'Hist.

philosophique de l'Académie d Prusse, on sent un peu trop le prédicateur, et l'on retrouve le savant étendu, mais superficiel. Dans ses Discours, on rencontre une agréable variété, des mots souvent fins, quelquefois énergiques, mais surtout une singulière adresse à préconiser Frédéric. •

XC. *Eloge d'Eller*, Berlin, 1762, in-8°.

XCI. *Les vrais intérêts de l'Allemagne*, trad. de l'allemand, avec des notes relatives aux conjonctures présentes, La Haye, 1762, 3 part. in-8°.

XCII. *Sermons sur la prophétie de Jonas*, Berlin, 1762, in-8°. — Quérard en indique une édit. de 1760.

XCIII. *Principes de morale, déduits de l'usage des facultés de l'entendement humain*, Leide, 1862-65, 4 vol. in-8°; trad. en allem., 2 part., Berlin, 1762, in-8°.

XCIV. *Réflexions sur la liberté*, trad. de l'allem. de Reinhard, Berlin, 1762, in-8°; publ. d'abord dans les Mém. de l'acad. de Berlin (1748).

XCV. *L'esprit de Julie*, 1762, in-8°; trad. en allem., 1762, in-8°.

XCVI. *Anti-Emile*, Berlin, 1762, in-8°; trad. en allem., Berlin, 1762, in-8°.

XCVII. *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, Amst., 1763, 2 vol. in 12; trad. en hollandais par La Fontaine, La Haye, 1763-65, in-8°, et en anglais, Lond., 1766, 2 vol. in-8°.

XCVIII. *Eloges des comtes de Podewils et de Gotter, de MM. Jacobi, Sprægel, Berman et Humbert*, Berlin, 1763, in-8°. — L'éloge du dernier avait été publié dans les Mém. de l'acad. de Berlin (1762).

XCIX. *Annales typographiques*, Berlin, 1763, 3 vol. in-8°. — Douteux.

C. *Emile chrétien*, Amst., 1764, 2 vol. in-8°.

CI. *Défense de la religion et de la législation pour servir de suite à l'Anti-Emile*, Berlin, 1764, in-8°.

CII. *Diversités historiques, trad. du grec d'Etien et enrichies de remarques*, Berlin, 1764, in-8°.

CIII. *Abrégé de toutes les sciences à l'usage des enfans de six ans à douze*, Potsdam, 1764-78, 8 vol. in-8°, ou selon M. Quérard, Berlin, 1757-79, in-16; nouv. édit. revue et augm., Berlin, 1767, in-8°; trad. en allem., Berlin, 1769, in-8°, et en russe, Moscou, 1764-74, in-12.

CIV. *Discours prononcés dans l'Acad.*

de Berlin à la réception des princes de Brunsvic, 1764, in-4°.

CV. *Introduction générale aux sciences*, Amst., 1764, in-12, avec une réimp. du n° XXVI. — Selon d'autres cet écrit appartient à La Martinière.

CVI. *Discours philosophiques de Maxime de Tyr*, trad. du grec, Leide, 1764, in-12.

CVII. *Discours moraux pour servir de suite au Philosophe chrétien*, Berlin, 1764-65, 2 vol. in-12, trad. en allem., Francf., 1764-67, 2 part. in-8°.

CVIII. *Principes de morale appliqués aux déterminations de la volonté*, Leide, 1765, 2 vol. in-12.

CIX. *Remarques de grammaire sur Racine, pour servir de suite à celles de l'abbé d'Olivet, avec des remarques détachées sur quelques autres écrivains du premier ordre* [Voltaire, Watelet, Fontenelle, Boileau], Berlin, 1766, in-12. — Publ. sous le pseudonyme de Yemrof.

CX. *Discours de M. Gellert sur la morale*, Berlin, 1766, in-8°.

CXI. *Tableau du bonheur domestique, suivi de quelques discours sur les vérités intéressantes de la religion et de la morale*, Leide, 1766, in-8°.

CXII. *Discours sur la paix*, Leide, 1767. — Composé à l'occasion du prix proposé, en 1766, par l'acad. de La Rochelle.

CXIII. *Eloge de M^{me} Gottsched suivi du Triomphe de la philosophie par la même*, Berlin, 1767, in-8°.

CXIV. *Dictionnaire instructif où l'on trouve les principaux termes des sciences et des arts*, T. I-II, Halle, 1767, in-8°.

CXV. *Histoire des Protestans*, trad. de l'allemand de Hausen, Halle, 1767, in-8°.

CXVI. *Sermon à l'occasion de la mort du prince de Prusse*, Berlin, 1767, in-8°.

CXVII. *Traité d'éducation morale sur cette question : Comment on doit gouverner l'esprit et le cœur d'un enfant pour le rendre heureux et utile*, Berlin, 1767, in-8°; Liège, 1773, in-8°; trad. en allem., Berlin, 1767, in-8°. Ouvrage couronné par la Société des Sciences de Harlem.

CXVIII. *Magasin des sciences et des beaux-arts à l'usage des adolescents*, Amst., 1768, 2 vol. in-12.

CXIX. *Consolations raisonnables et religieuses*, Yverdon, 1768, in-12.

CXX. *Entretiens psychologiques*, Berlin,

1769, in-8° ; trad. en allem., Berlin, 1769, in-8°.

CXXI. *Abrégé de physique*, Berlin, 1770-72, 2 part. in-8° ; trad. en allem., Berlin, 1770-73, 2 part. in-8°.

CXXII. *Sermons sur divers textes*, Leide, 1772, selon Watt ; 1774, 2 vol. in-8°, selon Meusel.

CXXIII. *Journal de Pierre-le-Grand*, trad. du russe, revu et publ. par Formey, 1773, in-4°.

CXXIV. *Eloge de Meckel*, Berlin, 1774, in-8°.

CXXV. *Réponse au discours de réception de M. de Zedlitz*, publ. avec ce discours, Berlin, 1776, in-4°.

CXXVI. *Discours au grand-duc de Russie*, Berlin, 1776, in-8°.

CXXVII. *Entretiens de morale pratique*, Potsd., 1778, in-8° ; trad. en allem., Berlin, 1778, in-8°.

CXXVIII. *Panegyrique de Frédéric II*, trad. de l'allem. d'Engel, Berlin, 1781, in-8°.

CXXIX. *Sermon pour l'anniversaire de son entrée en fonctions*, publ., à ce qu'il paraît, en franç. et en allem., Berlin, 1781, in-8°.

CXXX. *Czarewicz Chlore, conte moral de main impériale et de maîtresse* [Catherine II], trad. par Formey, Berlin, 1782, in-8°.

CXXXI. *Eloge d'Uden*, Berlin, 1783, in-8°.

CXXXII. *Discours sur le jubilé*, Berlin, 1785, in-8°.

CXXXIII. *Eloge de Sack*, Berlin, 1786, in-8°.

CXXXIV. *Encyclopédie des enfans*, Gen., 1787, in-8°.

CXXXV. *Réponses aux discours des académiciens reçus dans le cours des quatre derniers mois de l'année 1786*, Berlin, 1787, in-8°.

CXXXVI. *Discours prononcé dans l'assemblée publique de l'Acad. royale, le 28 janv. 1787*, Berl., 1787, in-8°.

CXXXVII. *Souvenirs d'un citoyen*, Berlin, 1789, 2 vol. in-8°.

Les Mémoires de l'académie de Berlin contiennent, en outre, un grand nombre d'éloges, de mémoires et de dissertations de Formey, depuis 1746 jusqu'en 1793. Nous citerons, entre autres : l'*Essai sur les songes* (1746), un de ses écrits les plus remarquables ; *De l'obligation de se procurer*

toutes les commodités de la vie (1750) ; *De la conscience* (1751) ; *De l'étendue de l'imagination* (1754) ; *Sur les allégories philosophiques* (1755) ; *Sur l'origine du langage, des idées et des connaissances humaines* (1759) ; *Sur le goût* (1760) ; *Sur les spectacles* (1761) ; *Sur l'influence de l'âme sur le corps* (1764) ; *Considérations sur ce qu'on peut regarder aujourd'hui comme le but principal des académies et comme leur but le plus avantageux* (1767 et 68) ; *Sur la culture de l'entendement* (1769) ; *Considérations sur l'Encyclopédie française* (1770) ; *Eloge de J.-B. Boyer, marquis d'Argens* (1771) ; *Discours sur la question : Pourquoi tant de personnes ont si peu de goût ou même un si grand éloignement pour tout ce qui demande l'exercice des facultés intellectuelles* (1772) ; *Sur la physiognomie* (1775) ; *Examen de la question : Si toutes les vérités sont bonnes à dire* (1777) ; *Sur quelques anciennes procédures contre les magiciens* (1778) ; *Eloge de Sulzer* (1779) ; *Eloge de Cochius* (1780) ; *Eloge de Beguelin* (1788 et 89) ; *Sur les rapports entre le savoir, l'esprit, le génie et le goût* (1788-89) ; *Sur le fanatisme* (1792-93) ; etc. Indépendamment des publications périodiques dont il fut le fondateur ou le principal rédacteur, il a travaillé à l'Encyclopédie française et à l'Encyclopédie d'Yverdon, aux Nouvelles littéraires, au Journal encyclopédique. C'est à lui qu'on doit l'*Eloge de Beausobre* mis en tête de l'Histoire critique de Manichée et du Manichéisme, dont il a rédigé et publié le second volume ; et c'est encore lui qui a dirigé l'impression des Sermons de *Forneret*. De plus, il a annoté la trad. allem. du discours d'Apulée sur les Moyens d'être heureux (Glogau, 1768, in-8°), et mis une Préface à la Nouvelle méthode pour apprendre à lire de *Palairret* (Berlin, 1775, in-8°) ; mais nous croyons que Denina s'est trompé en lui attribuant le Christianisme raisonnable, et c'est sans raison aussi qu'on l'a regardé comme l'auteur de l'*Anti-Sans-Souci*.

Formey avait épousé, en 1734, Susanne *Bonnafous*, qu'il perdit en 1743, n'en ayant eu qu'une fille, morte de la petite vérole au printemps de son âge. En 1744, il se remaria avec Elisabeth *Camont d'Aussin*, qui lui donna quatorze enfants, dont sept lui survécurent, savoir cinq filles, sur

lesquelles nous ne possédons pas de renseignements, et deux fils, dont l'un entra dans la diplomatie et l'autre étudia la médecine.

Ce dernier se nommait JEAN-LOUIS. Né à Berlin en 1766, il fit ses humanités au collège français et se rendit ensuite à l'université de Halle. Après avoir pris, en 1788, le grade de docteur en médecine, il résolut de visiter les pays étrangers et arriva à Paris au début de la Révolution. Ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à sortir de cette ville en ébullition ; il y réussit cependant à la faveur d'un déguisement et gagna la Suisse, d'où il passa à Vienne avec l'intention d'y suivre les cours de l'université pour perfectionner ses connaissances. Lorsque la guerre menaça d'éclater entre l'Autriche et la Prusse, il quitta précipitamment Vienne comme courrier de cabinet. De retour dans sa patrie, il fut attaché au service médical de l'armée et spécialement chargé d'organiser des ambulances à Glogau, Schweidnitz, Glatz et Custrin. Nommé, en 1791, premier médecin d'état-major, il fit en cette qualité la campagne de Pologne de 1794. Une grave maladie l'ayant forcé de renoncer au service actif, il retourna à Berlin où il resta jusqu'en 1796, que Frédéric-Guillaume II l'attacha à sa personne comme médecin ordinaire. A la mort de ce prince, Formey offrit sa démission qui fut acceptée. Peu de temps après, il fut nommé membre du conseil supérieur de médecine et du comité de pharmacie de la cour. En 1798, on lui donna la chaire de médecine militaire au collège médico-chirurgical de Berlin, à laquelle il joignit plus tard celle de médecine générale. En 1803, il devint médecin ordinaire de la colonie française, et en 1804, médecin de l'état-major général ; mais au bout d'un an, la réorganisation du service médical des armées lui fit perdre ce dernier emploi. Ce fut vers ce temps que Louis Bonaparte l'appela pour une consultation relative à la reine Hortense. Formey profita de son séjour en France pour visiter le midi ; mais la rupture de la paix le rappela bientôt en Prusse. Il fut un des trois députés que Berlin envoya au vainqueur après la bataille d'Iéna. En 1809, la suppression du conseil supérieur de médecine et du collège médico-chirurgical lui enleva les places

qu'il avait dans ces deux corps savants ; mais la création d'une division médicale au ministère de l'intérieur, en 1810, et d'une Académie de chirurgie et de médecine, en 1811, lui rendit ses emplois. Il mourut le 28 juin 1823. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Dissert. sistens quædam circa systematis absorbentis pathologiam*, Halle, 1788, in-8°.

II. *Abhandlung über die Preisfrage, die Reinigung der verdorbenen Zimmerluft betreffend*, publ. dans les Preisschriften und Abhandl. der kais. freyen Gesellschaft zu S. Petersburg (1795).

III. *Versuch einer medicinischen Topographie von Berlin*, Berlin, 1796, in-8°.

IV. *Medicinische Ephemeriden, von Berlin*, Hefte I-IV, Berlin, 1799-1800, in-8°.

V. *Ueber den gegenwärtigen Zustand der Medicin in Hinsicht auf d. Bildung künftiger Ärzte*, Berlin, 1809, in-8°.

VI. *Von der Wassersucht der Gehirnhöhlen*, Berlin, 1810, in-8°.

VII. *Allgemeine Betrachtungen über die Natur und die Behandlung der Kinderkrankheiten*, Berlin, 1811, in-8°.

VIII. *A.-W. Ifflands Krankheitsgeschichte*, Berlin, 1814, in-8°.

IX. *Das Mineralbad zu Gleissen bei Zielenzig, in dem Neumark, mit Bemerkungen über die Heilkräfte desselben*, Berlin, 1821, in-8°.

X. *Vermischte medicinische Schriften*, Berlin, 1821, in-8°.

XI. *Bemerkungen über den Kropf und Nachricht über ein neu entdecktes wirksames Mittel*, Berlin, 1821, in-8°. Selon Kaiser, c'est la 2^{me} édit., et il y en eut une 3^{me} en 1822.

XII. *Biographie Solle's*, Berlin, 1821, 8°.

XIII. *Versuch einer Würdigung des Pulses*, Berlin, 1823, in-8°.

Formey a publié, en outre, les *Medicinische Miscellen* de G.-A. Roose (Franç., 1804, in-8°), et il a eu part avec Klaproth à la publication de la *Pharmacopœa Borussia*, dans les années 1799, 1803 et 1812.

— Un Claude Formy ou plutôt Formey, de la même famille que les précédents, né à Vitry en 1668, lieutenant de cavalerie, mourut à Berlin en 1729. — Paul Formé, de Vitry, valet de chambre de S. A. Electorale vers 1700 (*Dieterici*). — Paul Formey de Richecourt et Louise Changnion sa femme, réfugiés à Berlin (*Bull. XI, 154*).

1. FORMY (CLAUDE), natif de Montpellier [Haag, V 149], collaborateur du ministre *La Chasse* dans l'évangélisation de cette ville. Reçu ministre le 1^{er} dimanche de mai 1561, c'est-à-dire le jour même où, pour la première fois, les protestants de Montpellier célébrèrent la Cène, Formy fut appelé, quelques mois après, 24 septemb., à inaugurer par un sermon la prise de possession de l'église de Notre-Dame-des-Tables. Tout se passa tranquillement, au rapport de Philippi; mais les chanoines de Saint-Pierre vinrent bientôt brouiller les choses. Ils demandèrent à Joyeuse et obtinrent sans peine la permission de mettre une garnison dans leur église, qui était une véritable forteresse, sous prétexte que les huguenots voulaient aussi l'envahir. Les protestants alarmés s'armèrent de leur côté et la lutte ne tarda pas à s'engager. Le dimanche 19 oct., les réformés assiégèrent le fort Saint-Pierre; mais, dès le lendemain, un accord fut conclu, par lequel les chanoines s'engagèrent à renvoyer la garnison. Pendant que la convention s'exécutait, un chanoine fanatique tua d'un coup d'arquebuse Pierre *Challon*, un des assiégeants, trahison qui irrita les coreligionnaires de la victime, au point que, se jetant sur les chanoines, ils en égorgèrent plusieurs. Pas un n'eût échappé sans l'intervention des huguenots les plus influents.

Claude Formy ne parait pas avoir trempé dans cette sanglante vengeance. Il continua à desservir son église avec *La Place* et *Maupeau*, apportant dans l'accomplissement de ses devoirs autant d'activité et de suite que les circonstances le permirent. En 1571, il fut appelé à présider le synode provincial qui se tint à Nîmes, le 27 juin, en présence de *Saint-Chapte*, lieutenant-criminel de la sénéchaussée, assisté des conseillers de *Sauzet* et *Rogues de Clausonne*, dans le but de réorganiser les églises du Bas-Languedoc qui avaient eu beaucoup à souffrir de la guerre. C'est à ce synode que *Payan*, député au synode national de La Rochelle, présenta les décrets de cette assemblée solennelle. Lorsque la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy parvint à Jean Des Urrières, gouverneur de Montpellier, ce brave gentilhomme s'empressa de faire sortir de la ville Formy et Payan avec les principaux d'entre les huguenots, pour les sauver du massacre qu'il

redoutait. Formy se retira vraisemblablement à Nîmes, où nous le trouvons, à la fin de décembre 1573, présidant une assemblée extraordinaire des ministres et des anciens. C'est la dernière fois qu'il soit, à notre connaissance, mentionné par les historiens du Languedoc.

2. FORMY (PIERRE), né à Nîmes vers le commencement du XVII^{me} siècle [Haag, V 150], et mort dans cette ville, le 5 juillet 1679.

Dès son enfance, Pierre Formy montra une grande aptitude pour les sciences, surtout pour les sciences médicales. Ses parents l'envoyèrent étudier à la faculté de Montpellier. De là il fut étudier la théologie à Genève, (Petrus Formius, monspeliensis), octobre 1594. De retour à Nîmes, il y exerça la médecine avec tant de succès que sa réputation se répandit dans toute l'Europe. Gustave-Adolphe, lors de son voyage en France, le prit pour médecin et se fit accompagner par lui aux bains de La Mausson. Il lui offrit même de l'emmener en Suède, mais Formy ne put se résoudre à quitter sa patrie. En 1644, il publia un savant traité sur le capillaire, sous le titre : *De l'adianton ou cheveu de Vénus, contenant la description, les utilités et les diverses préparations galéniques et spagyriques de cette plante*. Cet ouvrage eut beaucoup de succès.

Quoiqu'il eût fait de la médecine son étude principale, Formy ne laissa pas de cultiver la littérature. Outre une vie de Samuel *Petit*, qu'il mit au jour sous le titre de *Vita Samuelis Petiti, professoris theologi in academia Nemausensi*, Gratianop., 1673, in-4^o, en la dédiant à l'université d'Oxford, il a laissé msc. un traité sur l'Art de bien former le discours, enrichi d'une courte et claire suite d'exemples, pour l'usage familier de tous ceux qui désirent lire, entendre ou imiter l'artifice et les ornements des anciens et nouveaux maîtres de l'éloquence. Il ne négligea pas non plus la poésie, comme le prouve un petit recueil de poésies latines et françaises qu'il avait promis de publier sous le titre de : *Florilegium heliconium, sive musæ latinæ et gallicæ*. Enfin il avait composé un ouvrage singulier qu'il se proposait de dédier aux villes de Berne et Zurich, mais qui resta également inédit : l'*Histoire de*

l'homme et de ses divers états, naturel, moral et surnaturel.

Pierre Formy avait épousé Antonia Petit, fille du célèbre professeur Samuel Petit. Il en eut deux fils. L'aîné nommé Jacques, montra des talents très précoces; à l'âge de vingt ans, il connaissait un bon nombre de langues orientales. Après avoir pris le grade de docteur en médecine, il vint s'établir à Paris. « Je ne dois pas dissimuler, dit Graverol, dans son Hist. de Nîmes, que plusieurs croyent que sa foi, déjà ébranlée par le commerce qu'il avait eu avec les Juifs, n'eut pas la force de résister aux efforts que firent les prétendus catholiques pour le séduire. » Son admission à l'académie royale de Nîmes, le 2 oct. 1686, prouve, en effet, qu'il abjura. Son frère cadet, appelé Pierre, prit, dit-on, le parti des armes et se convertit également. Nous trouvons cependant un Pierre Formy, médecin nîmois sur une liste de réfugiés (Tr 282).

3. FORMY (SAMUEL), chirurgien de Montpellier [Haag, V 151], se trouva, en 1590, au siège de Paris. De retour dans sa patrie, il acquit assez de réputation, pour que l'on ait cru pouvoir, sans les déparer, joindre 51 de ses observations, parmi lesquelles il y en a de remarquables, à celles de Lazare Rivière. Formy a publié, en outre, un *Traité chirurgical des bandes, lacs, emplâtres, compresses, attelles et bandages*, Montp., 1651, in-8°; 1653, in-8°.

FORNEL (Loy), tué cruellement à Digne en 1562 (*Crespin*); — (Joseph), de Barcelonne, 48 ans, avec femme et enfant, assisté à Londres (5 l. et 6 liv.), 1705. — Pierre *Fornelet* ou *Fournelet*, de Louet ou Louan (?) en Normandie ¹ prêchait la Réforme à Lyon en 1546; chassé de cette ville par la persécution il était à Neuchâtel (Suisse) en 1551 et il y remplit pendant plusieurs années les fonctions de diacre; on voit qu'il s'y occupait en 1556 d'études sur les œuvres de St-Augustin, de St-Bernard et de Bullinger (*Bull.* XII, 369); en 1561 il avait été appelé à prêcher dans plusieurs villages de la Champagne et y avait obtenu le plus grand succès; il dressa, la même année, une église

dans la capitale de cette province, à Châlons, et il en resta le pasteur; on a de lui une longue lettre à Calvin, du 6 oct. 1561, dans laquelle il rend compte des premiers fruits de son ministère. — Joseph *Forneley*, prosélyte, et sa femme, assistés à Londres, 1702. — Claude *de Fornerel*, réfugié de Picardie, reçu habitant de Lausanne, août 1569.

FORNERET (PHILIPPE), pasteur de l'église française de Berlin, né à Beaune, le 29 janv. 1666 [Haag, V 151].

La famille Forneret occupait à Beaune une position très honorable. Claude Forneret « marchand drappier de Beaulne, » était réfugié à Lausanne, 1568 (*Bull.* XXI, 468); Jean, étudiant à Genève en 1635, était pasteur de Beaune en 1644; Claude, avocat, était ancien de l'église de Beaune en 1669 et fut député à plusieurs synodes de la Bourgogne; un troisième Claude était ancien de l'église de Volnay en 1684. Pendant la persécution de 1685, cédant à la terreur générale, cette famille se convertit; mais les remords ne tardèrent pas à se faire sentir. Elle se composait de deux veuves, d'un fils et d'une fille, qui décidés à reconquérir à tout prix le repos de leur conscience, essayèrent de sortir de France, en 1685, et furent assez heureux pour gagner Lausanne, où leurs parents avaient précédemment trouvé refuge. Le registre matricule des étudiants de Genève mentionne, sous la date de 1666, André-Frédéric *Forneret* de Lausanne, qui s'est fait connaître dans la littérature théologique par une dissertation *De personâ et officio Christi mediatoris*, publ. à Oxford, 1673, in-4°.

Philippe Forneret, le pasteur dont nous avons parlé d'abord, commença ses études à Francfort-sur-l'Oder, et les acheva à Lausanne, où il reçut l'imposition des mains. De retour dans le Brandebourg, il fut pourvu (1700) de l'église de Cœpenick, qui avait été desservie avant lui par Pierre *Drouet* et par Jacob *Brouzet* de Nîmes (qu'il ne faut pas confondre avec un autre *Brouzet*, ministre à Berlin vers 1710). En 1711, cédant sa chaire à *La Grange*, il partit pour Berlin où il venait d'être appelé en qualité de pasteur de l'église française et en particulier de celle de la *Frédérichstadt*. En 1728, il fut revêtu de la charge de conseiller du roi dans le con-

¹ Conf. *Bull.* XII 359 (*M. Gagnebin*) et XII 481 (*M. Payroche*); nous ne voyons en Normandie ni Louet ni Louan; mais il y a un Louan dans la Brie champenoise.

sistoire supérieur. Il mourut dans la nuit du 25 au 26 fév. 1736, après une courte maladie.

Beausobre a tracé ce portrait de son collègue dans un de ses sermons : « Chrétien de cœur, chrétien de conduite, irrépréhensible dans ses mœurs, orné de très beaux talents, qu'un défaut de mémoire l'empêchoit de mettre en usage aussi souvent qu'il l'eût voulu, mais compensant ce défaut involontaire par une grande assiduité à former la jeunesse à la connaissance de Dieu et de ses devoirs; vrai prédicateur de l'Évangile, qu'il annonçait dans sa pureté, orateur grave, d'une éloquence mâle, mais touchante, ne disant rien qui ne fût exactement mesuré, charitable envers les pauvres, mais soigneux de cacher ses bonnes œuvres, équitable envers tout le monde, vertueux par amour pour la vertu, il a fini sa course, en laissant à ceux qui le suivent un modèle digne d'être imité. »

Forneret ne fit rien imprimer, à l'exception d'un extrait raisonné d'un ouvrage de Pfaff sur les articles fondamentaux, lequel a été ins. dans le T. 1^{er} de la Biblioth. germanique; mais il laissa des manuscrits qu'il légua au pasteur de *Durant*, pour qui il ressentait l'affection la plus vive. On en a tiré un recueil de dix-huit *Sermons* (Berlin, 1738, in-8°), dont *Formey* surveilla l'impression.

Philippe Forneret n'avait point été marié. Sa sœur épousa Isaac de *Norville de Dollé* et mourut en 1728.

FORNEROD (DAVID) passa son enfance à Avenches [Haag, V 152] où son père exerça pendant plusieurs années les fonctions du ministère évangélique. Il étudia la théologie à Genève et à Sedan. En 1671 ou 1672, il devint pasteur de l'église française de Berlin et le resta jusqu'à 1680, époque où il revint dans sa patrie et se fixa à Lausanne. Il fut bientôt agrégé à l'académie de cette ville comme professeur honoraire. Sa santé était délicate et sa voix faible; il ne prêchait pas souvent quoiqu'il fut très estimé comme prédicateur et qu'il reste quelques sermons de lui; mais il paraît avoir possédé une aptitude particulière pour l'enseignement. On a de lui :

I. *Epitome Hierozoici Sam. Bocharti*, imp. à Berlin, 1675, aux frais de l'Electeur.

II. *Les lettres sincères d'un gentilhomme françois écrites sur les matières de religion*, Strash. et Cologne, P. Marteau, 1681-82, 3 vol. in-12.

III. *L'anathème Maran Atha ou Sermon sur I Cor. XVI, 22*, Gen., 1682, in-8°.

IV. *Le succès de la tentation des fidèles, ou sermon sur I Corinth., X, 13, prononcé à Genève dans le temple de S. Pierre le dim. 24 septembre 1682*; Genève, Chouet, 1683. In-8° de 114 pages, non compris le dédicace aux pasteurs et professeurs de l'Église et Acad. de Genève.

V. *Les merveilles du Messie, ou sermon sur ces paroles au prophète Esaïe, chap. 9, v. 7* : « Et on appellera son nom l'Admirable. » Prononcé en deux actions; Lausanne, D. Gentil, 1684, in-8° de 94 pages, non compris la dédicace aux pasteurs de Berne.

VI. *L'achat de la vérité, ou méditation sur ces Paroles de la Sapience. Prov. XXIII, 23, au commencement* : « Achète la vérité et ne la vens point. » Pour servir de préservatif contre les révoltes de ce temps. Genève, Chouet, 1687. In-8° de 89 pages, non compris la dédicace aux avoyers, trésoriers, banderets etc., de Berne. « Cette méditation, qui paraît aujourd'hui sous l'Auguste nom de Vos Excellences, n'est pas un fruit de cette année. Il y a plus de quinze ans qu'elle a vu le jour en France, pendant que j'étais dans l'Acad. de Sedan, où elle fut imprimée, après avoir été prononcée dans l'Église comme un exercice d'épreuve, dont le sujet m'avait été prescrit. »

VII. *Le procès des mauvais arbres, ou la condamnation des mauvais chrétiens, dans un sermon sur Mathieu III, v. 10, prononcé à Lausanne par David Fornerod*; Genève, Chouet, 1688. In-8° de 117 pages, sans compter la dédicace à Monseigneur J.-R. Sinner.

VIII. *Catéchèse universelle, ou Extrait et recueil exact et choisi des meilleurs ouvrages imprimés ou manuscrits sur cette matière...*, autant que l'on en a pu recouvrer et que l'on a réduit sous la forme et dans l'ordre qui paroît. Lausanne, D. Gentil, 1698, in-4° de 780 pages, outre la dédicace au Sénat de Berne et l'Avertissement au lecteur.

IX. *L'œil malin, ou sermon posthume sur ces paroles de notre Seigneur, Math.*

XX, v. 15 : « *Ton œil est-il malin de ce que je suis bon ?* » Genève, de Tournes et Jacquier, 1698. In-8° de 64 pages, sans compter la dédicace aux banderets, gouverneur et conseillers de la ville d'Avenches, signée de J.-L. Fornerod, proposant, fils de l'auteur.

FORNERY (REYMOND) « taffattatier natif de Montauban en Carcy, » admis habitant de Genève, décemb. 1554. — Antoine Fornes, ministre réfugié à Londres et assisté, 1702. Anne Fornes, de Puylaurans, fille d'un avocat, 43 ans, *id.*, 1708. — Guillaume Fornet, de Rouen, reçu habitant de Genève, septemb. 1559.

1. FORNIER (Mlle de), marraine à l'église d'Aubenas, 1601 (Tr 270). — Fornier, ministre à Clarensac en 1637. — (Jean), d'Alais, étudiant à Genève (J. Fornier alessentis en Occitania), mai 1663. Consacré en 1665, pasteur à St-Hilaire de Lavit, 1665 ; à Cognac, 1666-71 ; au Mont Saint-Théodoris, 1671-1674 ; à Motiers, 1674-81 ; à Balek en Hollande, 1684-92. — (.....), ministre à Cognac, 1671. — (.....), ministre à Molières, en Cévennes, délégué au synode d'Anduze, 1678. — (.....), ancien de l'église de Soyons en Vivarais, délégué au synode de Vallon, 1681. — Paul de Fornier, écuyer, sieur Desplans, de la ville d'Annonay en Vivarais, mort lieutenant au service de Prusse, 1707. Conf. col. 638 note 2, *ad finem*. — Fornier, ministre à Alais, réfugié lors de la Révocation (Tr 282). — Michel Fornier, « de la ville d'Alais, jeune homme sorti de France, » arrivé hier soir ; a eu le zèle et la fermeté, dans ce temps de persécution, de consoler nos frères affligés dans son pays, » assisté à Lausanne, 8 juillet 1698. — (.....), ministre à Tarnac, délégué au synode d'Alais, 1682. — Franciscus Fornier nemausensis, étudiant à Genève en 1716.

2. FORNIER DE CLAUSSONNE. Famille originaire du Vivarais, qui s'établit à Alais dans le cours du XVI^e siècle, et à laquelle se rattachent naturellement les divers Fornier d'Alais épars dans l'article précédent sans que nous puissions désigner leur place dans le tableau suivant où se développe rigoureusement la descendance principale de cette famille, qui après s'être élevée lentement par le commerce et les charges municipales, parvint à la noblesse sur

la fin de la monarchie et a produit dans les derniers temps plusieurs personnages distingués.

I. Le premier de la famille établi à Alais était JEAN Fornier marié à Jeanne Baldine. — II. PIERRE, marié à Jeanne Richère, né le 10 janv. 1591, décédé le 1^{er} sept. 1650. — III. JEAN, 27 juin 1623-7 mars 1698, marié à Clermonde de Rocheblave. — IV. JACQUES, 27 juin 1661-mai 1726, marié à Isabeau Vernède. — V. FRANÇOIS, 21 mai 1698-23 fév. 1784, marié à Catherine Gilly, de Montpellier. Il s'éleva par l'industrie de la draperie et un grand commerce à une position considérable soit à Nîmes soit au dehors et reçut de Louis XVI, « en récompense des services qu'il « avait rendus à la Compagnie des Indes « et à l'État, » des lettres de noblesse, en date du 21 juillet 1774, confirmatives des armoiries de la famille, savoir : = d'or au lion de gueules, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'argent ¹. — VI. BARTHÉLEMY, 28 déc. 1735-3 nov. 1788, marié à Suzanne André, premier baron de Lédénon. Il devint acquéreur, 23 août 1779, de cette terre et des seigneuries de Claussonne, Laugnac et la Bastide d'Albe, dont il fut reçu, par la Cour des comptes de Montpellier, à rendre foi et hommage au roi. De son mariage naquirent 4 enfants : 1. Barthélemy-Auguste qui suit ; 2. Dominique-Casimir Fornier de Valaurie, 31 août 1763-15 nov. 1841, général de brigade en 1793, marié à Marie du Cailar, décédé sans enfants ; 3. GASPARD-HILARION Fornier d'Albe 11 avril 1769-21 oct. 1834, maréchal de camp ; 4. CATHERINE-FRANÇOISE née le 20 août 1761, mariée à Henri de Pelet. — VII. Barthél.-AUGUSTE, 2 fév. 1760-8 janv. 1826, marié à Pauline Verdier-Allut ; il était allé étudier à Genève et à Paris ;

¹ Ce blason, au nom de Fornier, ne se trouve pas dans l'Armorial officiel de 1696, mais on y trouve : Généralité de Montpellier, bureau de Nîmes n° 180 : Hector-François Fornier avocat à Nîmes : d'or à un lion de sable rampant contre une ancre de même, accompagné en chef d'un croissant d'azur, et n° 186 : Antoine Fornier, avocat et 1^{er} consul de Nîmes, d'azur coupé par un trait de sable, au 1^{er} à 3 étoiles d'or rangées en fasces, celle du milieu surmontée d'une croisette d'argent et au 2^{me} à deux pigeons d'argent affrontés. — On trouve aussi au bureau de Tournon en Vivarais : Claude Fornier, capitaine au régim. de Bourbonnois : d'argent à une fasce de gueule chargée de 3 étoiles d'or.

rentré à Nîmes en 1791, il fut successivement procureur de la commune, administrateur du district, membre du Directoire, puis écarté des affaires en 1793 et incarcéré avec d'autres membres de sa famille en 1794, il ne devint libre et hors de danger que grâce au 9 thermidor. Redevenu officier municipal en 1795, il se distingua en s'opposant aux massacres dans les prisons, fut ensuite élu député au Corps législatif, puis en 1796 juge au tribunal civil, enfin président de chambre à la cour de Nîmes. Sa prospérité non interrompue donnerait à penser que la famille avait, à la Révocation, fait sa complète soumission et abandonné la religion de ses pères. Elle y resta cependant très attachée; et si, comme toutes les autres, elle dut aller à l'église catholique faire inscrire ses nouveaux-nés par la main du curé, afin de ne pas rester sans état-civil, puisque tel était l'ordre du roi, elle manifesta souvent ses vrais sentiments à l'article de la mort, comme le prouvent un bon nombre d'actes officiels qu'elle possède encore :

7 mai 1736, « Sur la requête à nous présentée par Franç. Fornier qui nous a dit que d^{lle} Catherine Gilly son épouse, âgée de 27 ans est décédée, et comme la sépulture ecclésiastique lui est refusée, il requiert qu'il nous plaise lui accorder la permission de la faire inhumer... avons permis.. (de Montcalm, juge mage et lieutenant gén. de police à Nîmes). » — 20 juill. 1740, même autorisation pour Michel F. — 19 nov. 1755, même autorisation pour Elizabeth Vernède veuve de Jacq. F. — 24 sept. 1773 ; vu le procès-verbal ci-dessus je n'empêche pour le Roy le cadavre du dit sieur Jacq.-Arnail F. négociant, natif de Nîmes, âgé de 40 ans, décédé le jour d'hier soir dans les sentimens de la religion prétendue réformée être inhumé nuitamment dans le chantier de Dapoinni, port au plâtre, sans bruit ni scandale, etc... (G.-P. Chenu commissaire du Roy). — 23 fév. 1784, sur la requête de M. Barthél. Fornier seig^r de Ledenon, contenant que noble Fr. F. son père est décédé... et comme aux termes de la déclaration du Roi du 9 avril 1736... ceux auxquels la sépulture ecclésiastique n'est pas accordée ne peuvent être inhumés qu'en vertu de notre ordonnance, avons permis etc. — 4 nov. 1788 ; Par devant nous curé de la par. de Meynes ont comparu... lesquels nous ont déclaré que Messire Barthél.

de Fornier, chevalier, seig^r de Clausonne qui professait la religion protestante, décédé hier, etc., etc.

Lors du rétablissement des cultes, en 1802, Barthélemy-Auguste de Clausonne, juge au tribunal d'appel, fut un des premiers élus parmi « les fidèles laïques qui, par leurs lumières, leurs vertus et la place qu'ils occupaient, pouvaient concourir efficacement à faire obtenir les justes demandes qu'on avait à faire au gouvernement » (Reg. du Consistoire). Il laissa 3 enfants : 1^o L.-B. GUSTAVE qui suit ; 2^o HONACE, marié à d^{lle} Donzel dont il n'eut qu'un fils, PAULIN, et décédé le 18 avril 1830 ; 3^o INÈS, mariée au baron de Gineste d'Apelle. — VIII. Louis-Barthél. GUSTAVE FORNIER de Clausonne, baron de Ledenon, né en 1797, fut nommé en 1819, conseiller auditeur à la cour royale de Nîmes, en 1827 conseiller et en 1847 président de chambre. Il prit sa retraite en 1866 et se mêla aux travaux littéraires de l'académie du Gard, dont il devint le secrétaire perpétuel. Mais depuis longtemps il était membre du consistoire de Nîmes et se consacrait principalement aux œuvres protestantes. Il était président de la Soc. biblique de Nîmes depuis l'année 1832. Le développement, la prospérité, l'honneur de l'Église protestante fut la grande préoccupation de toute sa vie, et les désaccords qui se manifestèrent de son temps dans la manière de comprendre l'œuvre de la Réformation l'affligèrent péniblement. Ses aspirations de jeunesse, ses antécédents de magistrat sous les gouvernements sagement libéraux de Louis XVIII et de Louis-Philippe avaient fait de lui un libéral convaincu, en religion comme en politique. Cependant il aimait l'institution des synodes, parce qu'il se les figurait comme des assemblées représentatives et parlementaires, qui ne pouvaient excéder les bornes de la modération. Il usa de tout son pouvoir pour faire adopter ce régime ou plutôt sous le nom de « Conférence des Églises protestantes de France, » une organisation de ces églises qui tout en leur donnant plus de force et de cohésion, leur évitât les dangers de cette autorité excessive et sans contrepois que peut faire craindre le régime synodal. Dans ce but il visita, au cours des années qui précédèrent

1848, presque toutes si ce n'est toutes les consistoriales. Il joua un rôle influent dans l'assemblée de 1848 et le synode de 1872, desquels il fut élu vice-président. Mais, dit M. le pasteur *Viguié* (*Encyclop. des Sc. relig.* III, 201), « son esprit large et tolérant fut vite effrayé des tendances autoritaires et oppressives qui se firent jour dans ces assemblées. Il se représentait le synode comme une haute magistrature de famille, armée d'une autorité disciplinaire et morale. Les expériences et les luttes des dernières années lui causèrent une grande douleur. » Après s'être beaucoup occupé des écoles primaires protestantes à la création desquelles le consistoire de Nîmes avait contribué, il donna une grande partie de son temps et de ses forces à une École normale libre de jeunes filles créée en 1842 par le même consistoire. Jusqu'à sa mort il y fit des cours de français et de pédagogie qui contribuèrent fort au succès de cette institution.

M. de Clausonne est mort à Nîmes le 7 mars 1873 (*Bull.* XXII 192). On a quelques courts écrits de sa main où se trouve la trace de son esprit profondément religieux : Trois discours prononcés en séance publique de la Société biblique de Nîmes en 1837, 1842 et 1843 ; *Foi et tolérance*, 1843, in-8° ; *Deux nécessités du Protestantisme*, 1846 ; *La foi à l'Évangile* dans la *Nouv. revue de théol.* de Strasbourg, 1838. M. de Clausonne est aussi l'éditeur d'un poème en quatre chants intitulé *Les géorgiques du Midi* (suivi de diverses pièces de poésie), par M^{me} *Verdier-Allut*, sa grand-mère ; Paris, Lévy, 1863, in-12. Il avait épousé, 1^{er} juin 1824, D^{lle} *Florestine Girard* (décéd. 12 avril 1834) et a laissé un fils, *EMILE*, et deux filles : *ÉLISE* mariée à *Henri Gervais de Rouville* et *MATHILDE* mariée à *Alfred Silhol*, unions qui ont laissé des enfants. — IX. *Ferdinand-Auguste-EMILE F.* de C. baron de Lédenon, né le 8 janv. 1827 et marié, 6 mars 1850, à d^{lle} *Jacquette-Louise de La Farelle-Rebourguil* ; il est membre du Consistoire de Nîmes et suit l'exemple de ses père et grand-père en se consacrant aux œuvres protestantes et municipales. De son mariage sont nés deux fils : *FRANÇOIS*, né le 29 déc. 1850, marié à sa cousine d^{lle} *Elisabeth Silhol*, et aujourd'hui conseiller de préfecture du départem. de la Seine ; 2^o *ALFRED*, né le 1^{er} juin 1864.

FORNILLON (JEAN DE), étudiant à l'académie de Genève, 1584. — **Jacques Forron**, de Pont en Royans, assisté à Genève, 1706. — *De Fors*, ministre à Châtellerault, 1590. — Le baron de Fors, voy. *Poussart*. — **Christophe de Forstner**, diplomate et publiciste allemand (de 1598 au 29 déc. 1667) qui, pour nous, a le mérite, après avoir été conseiller intime dans la maison de Hohenlohe, d'être passé au service de la maison de Wurtemberg-Montbéliard en 1631 et d'avoir puissamment contribué à rendre Montbéliard terre française et protestante [*Haag*, V 152] ; — **Henri-Frédéric de Forstner**, sieur de Dambenoy, ministre d'État du duc Frédéric-Charles et administrateur du duché de Wurtemberg, fut reçu bourgeois de Montbéliard le 18 nov. 1684 ; cette famille s'est perpétuée à Montbéliard jusqu'à nos jours. — **Pierre Fort**, d'Orange, sa femme et 4 enf., assistés à Genève d'un viatique pour la Suisse, 1703. — **Jean Fortanjeu**, de Castres, menuisier, réfugié avec femme et enf. à Magdebourg, 1698.

FORTEAU, capitaine rochelais [*Haag* V 154] qui se montra fort cruel à la prise du couvent de Saint-Michel-en-l'Herm, en 1569. Cette abbaye, qui avait été convertie en une forteresse et dont la garnison incommodait La Rochelle par ses fréquentes sorties, avait jusque-là résisté à toutes les attaques des protestants. *Goulaine* reçut ordre de s'en emparer à tout prix. On lui donna les quatre compagnies de *La Garde*, *Forteau*, *Noiroux* et *Champagné*, et La Rochelle lui prêta trois canons. Le couvent n'était défendu que par quelques soldats et un petit nombre de paysans. Cette misérable garnison, que les moines avaient fanatisée en lui promettant le secours de saint Michel, refusa toute espèce de composition et se défendit avec une héroïque bravoure ; inutile résistance qui ne servit qu'à irriter les assiégeants. Le couvent fut emporté d'assaut, et tout ce qui s'y trouva passé au fil de l'épée. *Forteau* se signala surtout par sa barbarie. On assure que, deux jours après, on le vit encore massacrer de sang-froid des prisonniers. La mort, qui le surprit bientôt, fut regardée par les protestants eux-mêmes comme un juste châtement du ciel. — Il ne faut pas confondre, à ce qu'il paraît, ce féroce capitaine avec un autre *Forteau*,

de Soubise, qui se rendit maître de Talmont, en 1562, mais qui ne tarda pas à en être chassé par les catholiques.

FORTIER (GRÉGOIRE) « du mestier d'aguilletier natifz de Normandie du diocèse de Sées, » reçu habitant de Genève, mars 1559. — *Fortin*, ancien d'Uzès, délégué au synode de La Rochelle, juin 1581. *Fortin*, de Boisjoly, originaire de Paris, établi à Morges (Vaud) en 1592. *Josias Fortin sr* de Verrières en Normandie et *Esther Le Fort* sa femme, font baptiser au temple de Charenton, avril 1616, leur fils *Antoine* (parrain, *M. de Rollet* conseiller secrétaire du roi, marr. *M^{me} de Ruvigny*); en juin 1617 leur fils *François* (parr. *François de la Place* vicomte de Machault). *Jean Fortin*, de Caen, « ci-devant bocher, » assisté (2 l. 16 sh.) avec sa femme et 3 enf. à Londres, 1706. La fille de *Robert Fortin*, enterrée à Haarlem, 1677. — *Fortineau*, de Mer, emprisonné, 1698. — *Christophe Forton*, ancien de Bordeaux au synode de Gergeau, 1601. — *Catherine Fortry* (Normandie) vers 1600. *Jean del Fortry*, « gallus sedanensis, » étudiant à l'université de Leyde, avril 1699; voy. *Delforterie*, V col. 219. — *Jean Fortune*, officier dans l'armée hollandaise, 1697-99; (*Pierre*), d'Orange, assisté à Genève, 1702. — *Dlle Thérèse de Forval*, mise aux Nouv. cath. d'Alençon, 1720.

FOS, famille illustre [Haag, V 154] qu'on dit descendante des vicomtes de Marseille, mais alors fort déchue lorsque la Réforme fut prêchée dans le haut Languedoc. Deux cousins, issus de deux branches de cette famille, s'en déclarèrent les sectateurs. L'un d'eux, *François de Fos*, seigneur de Sigoyer, se retira, pour échapper aux persécutions, auprès de l'électeur palatin qui lui donna le titre de chambellan. Il mourut sans postérité. L'autre, *Albert de Fos*, seigneur d'Orban, s'enfuit en Espagne où il prit du service et se maria. Un *De Fos* qui, si l'on en croyait le Nobiliaire de St-Allais, serait parent des précédents, mais qui ne l'est probablement point, étant simple industriel, laissa deux fils, dont le cadet, *David*, contrôleur du domaine des comtes de Castres, est auteur d'un *Traité du comté de Castres et seigneurs et comtes d'iceluy* (Toulouse, 1633, in-4°). L'aîné, *Jacques*, apothicaire, fut consul de Castres, en 1583, avec *Antoine*

de *Lespinasse*, *Jean Faurin* et *Guillaume Artus*; puis en 1601, avec *Jean Bissol*, *Jacques Gaches* et *Molinier* et encore en 1621. A cette dernière date, sa femme, *Marie de Séverac*, lui donna un fils, *Louis*, baptisé à Castres le 29 mai. Nous supposons qu'Abel et *Jacques de Fos*, tous deux médecins, qui assistèrent en 1627, ainsi que *Pierre de Fos*, à l'assemblée où les habitants de Castres refusèrent de se joindre à *Rohan* (Saint-Germ.; franç., 15823), étaient aussi ses fils. La généalogie publiée par *Saint-Allais*, ne mentionne cependant qu'un seul de ses descendants : *DANIEL*, qui quitta Castres pour s'établir à Alby avec sa femme, *Judith de Parisson*, et son fils, *GUILLAUME*, né le 31 juillet 1599. Ce dernier, qui alla se fixer à Montaren, eut de *Catherine de Peyre*, un fils, nommé *PIERRE*, et une fille, appelée *ISABEAU*, qui épousa *Thabaud de Blauzac*.

Pierre de Fos, qui mourut le 14 août 1682, ayant perdu sa première femme *Antoinette de Lafon*, en 1678, se remaria avec *Isabeau de Bonnetie*. Du premier lit sortirent *JACQUES*, *ETIENNE*, *PIERRE*, *JEAN*, *ANNE* et *MARIE*, tous six morts jeunes et sans postérité; du second *ETIENNE*, *DIANE* et *JENNY*.

Etienne de Fos, né le 29 avril 1679, établit des fabriques considérables à Montaren, dans le but de venir en aide aux prétendus nouveaux convertis que les dragonnades, les amendes, les persécutions de toute espèce avaient réduits à la plus affreuse misère. Il mourut, le 14 juin 1759, laissant deux fils de son mariage avec *Isabeau de Mazel*. L'aîné, prénommé *DANIEL*, né le 15 août 1715, resta à la tête des fabriques fondées par son père, et mourut, le 31 mai 1792, ayant eu de sa femme, *Marie Bonnaud*, de Sauzet, six enfants : *ETIENNE*, *HENRI*, *DANIEL*, *MARIE*, *ELISABETH* et *ELISABETH-MARIE*. Le cadet, *ETIENNE*, né en 1722, embrassa la carrière des armes et se convertit à Saumur, 1748, pour épouser une demoiselle catholique de cette ville, où ses descendants occupent encore un rang honorable.

La famille *Fos* était si nombreuse à Castres, au XVII^{me} siècle, qu'il serait difficile d'en établir la généalogie complète. *Isaac*, premier consul en 1630, épousa cette même année *Jeanne de Galiber*, le 29 juin. Un autre *Isaac* avait épousé *Esther Boyer*,

qui lui donna sept enfants de 1623 à 1640. Françoise de Fos, fille de Jean, conseiller du roi, maire perpétuel de Cuq, avait épousé Samuel de Bouffard-Madiane dans l'église catholique de La Plata, à Castres, le 25 nov. 1700.

DE FOS (PHILIPPE) « chappuis, natif d'Orban de Dalby en Languedoc, » reçu habitant de Genève, septemb. 1559. — Pierre de Fos, à La Rochelle, épouse Marie Alemaryon en 1604 ; (François), épouse Marie Bourdon en 1616. — David de Fos, avocat au présidial à La Rochelle, né en 1592, marié en 1616 à Marie Sanseau, mort à La Rochelle le 21 mars 1649, joua un rôle important dans la lutte suprême que soutint sa ville natale en 1628. Ses concitoyens l'envoyèrent en Angleterre (juin 1621 à 1622) pour négocier en leur nom et obtenir des secours ; négociation qui fut inefficace par suite du refus que firent les Rochellois de laisser les Anglais prendre pied dans leur province. Il resta un membre influent du corps de ville et dans les pénibles discussions qui se terminèrent par la soumission de la ville au roi, en octobre 1628, il se montra un homme clairvoyant (Delayant, Hist. des Rochel., 1870, t. II, p. 75), mais non pas un patriote intraitable ; il se soumit de très bonne grâce et publia même une *Relation de ce qui s'est passé à l'entrée de la Reine [Anne d'Autriche] en la ville de La Rochelle au mois de novembre 1632* ; La Rochelle, Mathur. Charruyer, 1633, in-8°. — Marc Fossa, étudiant à Genève en 1599, pasteur à Melle, 1602-26. — Vincent de Fosses, d'Auxerre « escolier médecin, » reçu habitant de Genève, 25 septembre 1572 ; docteur en médecine établi à Châtellerault en 1635 (Tengreton, not. à La Rochelle). — Pierre Fossal, de Montauban, assisté à Genève d'un viatique pour la Hollande, 1695. — Simon Fosse, serrurier, natif de Picardie, habit. à Genève, octob. 1554.

FOSSE, famille très attachée à la Réforme dès son apparition dans l'Albigeois. Pierre, Jacques et JEAN FOSSE, capitaines, trois frères peut-être, furent des premiers à entrer dans le château de Roquecourbe, en 1572. Jean se signala tout particulièrement dans cette action hardie. Il encourageait ses compagnons d'armes en chantant ce passage du psaume XVIII : « Avec mon

Dieu je franchirai la muraille. » Il la franchit, en effet, et gagna alors le surnom de Sautemur que portèrent quelques-uns de ses descendants. On retrouve notre capitaine gouverneur de Brugairrolles, en 1587 (*Mém. de Gaches*). Il fut plusieurs fois consul de Roquecourbe, représenta cette ville dans un grand nombre d'assemblées politiques ou religieuses qui le députèrent auprès des princes et de Montmorency. Pendant les guerres de la Ligue, les États du diocèse de Castres lui accordèrent une indemnité de « cinquante escus pour ses » « bons offices et chevaux qu'il a perdus... » 30 nov. 1592 (Arch. du Tarn, C 1020). Jean Fosse, fils de Sauveur, faisait partie du consistoire de Roquecourbe au moment de sa mort, arrivée le 9 fév. 1623 ; il avait alors quatre-vingts ans. — Jacques, capitaine, envoyé par le pasteur Hardy, de Saint-Paul-cap-de-Joux, au conseil de ville de Castres, pour se plaindre des catholiques de Lavaur qui, en pleine paix, détenaient prisonniers les protestants dont ils pouvaient se saisir. Daniel, consul de Roquecourbe en 1626 et autres années, testa en 1650.

PIERRE avait épousé Marie Carles qui lui donna Jean, baptisé à Castres le 1^{er} octobre 1623. Il ne nous est pas possible de relever ici tous les noms de cette nombreuse famille, qu'il nous suffise de dire qu'elle paya son tribut au refuge : on trouve des Fosse, du Languedoc, à Hambourg et Altona au XVII^{me} siècle. Ceux qui restèrent en France aidèrent singulièrement à la restauration du protestantisme. Antoine avait épousé Anne Escalé. Il mourut le 30 oct. 1710, laissant un fils, Bernard, qui, à son tour, épousa Catherine Monsarrat, le 18 juillet 1719. Le registre de famille sur lequel ce mariage est con signé porte : « Dieu venille bénir cette « union, ainsi que je le lui demande du « profond de mon cœur et que les enfants « que Dieu nous donnera, si c'est sa vo- « lonté de nous en donner, soient nés à sa « gloire, qu'ils aient sa crainte et, si Dieu « nous veut tant bénir, qu'ils soient bap- « tisés par mains d'un ministre. » Ce vœu fut en partie exaucé. De ce mariage naquirent : 1^o PIERRE, le 17 oct. 1626, qui épousa une demoiselle Barthés, de Vabre ; 2^o JEAN, 8 janvier 1729 ; 3^o BERNARD II qui suit ; 4^o Jean-Jacques-Marc-Antoine,

né à Roquecourbe le 29 mars 1736, pasteur du désert connu sous le nom de *Richard*. Il évangélisa longtemps le Béarn où il épousa Marie *Pomier*, fille de Jacques *Pomier de La Roquette*, officier des invalides, et de Marie-Esther *de Gautrand*, de La combe de Prades, mariage béni au désert par Jean *Journet*, le 5 juin 1762. Ses descendants, sur lesquels nous manquons de renseignements précis, existent à Castres; 5^o SUZANNE, qui épousa David *Monsarrat*, mariage béni par le pasteur *Dunière*, dit *Lacombe*, « sous un chêne » de la métairie de Montanet, le 13 sept. « 1748, à dix heures de nuit... » Ici, le père, Bernard, débordant de joie, chante le « nunc dimittis » en consignant cette union dans son livre de raison; 6^o ANNE, épousa David *Vieu*, fils de Jean et Guillaumette *Bernadou*, de Revel, le 9 nov. 1754. Bernard I mourut le 25 février 1768, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Il a laissé sur les premières assemblées au désert du haut Languedoc, quelques notes intéressantes, mais trop longues pour être publiées ici. — Bernard, II né le 3 mars 1731 et mort le 24 nov. 1813, avait épousé Marquise *Cumenge*, fille de Hugues et de Jeanne *Bruyère*, mariage béni au désert de Roquecourbe par le pasteur *Sicard*, le 19 janvier 1761, d'où naquirent : SUZANNE, 1766, qui épousa le pasteur Jean *Durand*, le 7 brumaire an IX, et BERNARD III, né à Garrot, le 25 février 1764, mort en 1850. Ce dernier avait épousé Rose *Lavabre*, le 29 octobre 1790, qui lui donna : 1^o BERNARD IV, né en 1792, marié avec Marie-Flavie *Alby*, fille unique de Charles; 2^o PIERRE-JEAN qui suit; 3^o ROSE, née en 1795, épouse François *Bourdil*, de Bordeaux, en 1818; 4^o JEAN-JACQUES, né le 26 mai 1799, qui épousa Alexandrine *Veaute*, le 17 octobre 1821, dont les descendants existent encore à Roquecourbe; 5^o JEAN-Louis-Daniel; 6^o Louis-Timothée. — Pierre-Jean, né le 2 août 1793, bachelier en théologie, épousa Marie-Madeleine-Caroline *Favar*, fille d'Henri et de Jeanne-Marie de *Larogue du Buisson*, à Puylaurens, le 18 septembre 1817. De cette union, sont nés : Bernard-Auguste, ancien pasteur, bien connu par les longs services qu'il a rendus à nos églises du Nord et dont l'un des fils exerce le ministère; — Suzette-Henriette-Aline, épouse Louis *Dupré de Pomarède*;

— Louise-Eugénie, et Pierre-Abraham-Henry, négociant à Bordeaux (*Pradel*).

FOSSY (JOACHIM DE), réfugié de France, officier dans l'armée hollandaise en 1668. — Esther *Fouasse*, de Honfleur, 51 ans, assistée (1 l. 15) à Londres, 1705. — *Fouasseau*, du village de Baussey en Poitou, pendu à Mougou comme religionnaire rebelle, en 1720 (E 3559 et *Bull.* IV 237). — *Fouassin*, voy. Foissin. — Jehan *Foubert* « natif du pays de Normandie au dioc. de Coustances, » reçu habitant de Genève, mai 1557. — « Sur ce qu'il a esté remontré au Roy estant en son Conseil par les archevesques, évesques et autres beneficiers deputez en l'assemb. générale du clergé de France assemblez à Paris qu'encore bien que par l'art. 37 de l'édit de Nantes il soit permis à ceux de la R. P. R. d'avoir des colléges aux lieux seulement pour lesquels il leur a esté accordé des lettres patentes, néanmoins le sieur *Foubert*, faisant profession de la d. R. P. R. par une entreprise et contravention au dit édit, a estably une Académie au fauxb. S. Germain en ceste ville de Paris, dans laq. il enseigne les exercices aux jeunes gentilshommes, ce qui seroit d'une conséquence dangereuse s'il n'y estoit pourveu, A fait très expresses inhibitions et défenses tant audit *Foubert* qu'à tous autres faisans profession de la R. P. R. de tenir Académie dans aucunes villes et lieux du Royaume pour y enseigner les exercices ny de s'associer pour cet effet avec des catholiques, à peine d'estre punis comme infracteur des Edits s'il n'y a pas provision duement vérifiée. Fait au Conseil d'Etat du Roy, S. M. y estant, tenu à S. Germain en Laye le 2^e jour d'avril 1666. » (E 3365 et Filleau, *Décis. cath.*, p. 612). — Le jeune Foubert, mis au collège des Barnabites de Montargis, 1729 (E 3415). — *Foucard*, ancien de l'église de Nîmes, 1602-1604. Pierre Foucard, de Monoblet en Languedoc, assisté à Genève d'un viatique pour la Suisse. Jacques Foucard, de Marvejols; (Pierre) de Seurdet; (Marc) de Maussac et Jean poursuivis pour l'affaire de l'effraction de la prison du ministre *Roman* en 1690; le premier et le dernier condamnés à la potence. — Froment *Foucarand*, de Sérignac en Languedoc, assisté à Genève, à 3 florins par semaine, 1707.

1. FOUCAULT (RADEGONDE), fille de Jacques Foucault, procureur au parlement de Paris [Haag, V 155], et veuve, avec trois enfants en bas âge, de Jean Sureau (ou Surault), garde des sceaux de Montargis, s'était retirée dans un petit domaine qu'elle possédait à Pierrefitte. Lorsque l'édit qui ordonnait aux huguenots de sortir du royaume fut publié, elle s'occupa sur-le-champ du soin de faire rentrer quelque argent qu'on lui devait ; mais un de ses créanciers, par des lenteurs calculées, la retint au delà du délai de quinze jours prescrit, puis la dénonça comme hérétique et rebelle aux ordres du roi. Elle fut arrêtée, le 29 octobre 1587, avec sa sœur CLAUDE, qui habitait Paris ; on les enferma dans les prisons du Châtelet. Le 7 nov., les deux dames hérétiques eurent à soutenir un rude assaut contre le curé de Saint-Séverin, assisté de deux docteurs de Sorbonne et de deux jésuites ; mais elles restèrent inébranlables, en sorte que les convertisseurs se plaignirent au roi de cette obstination. Henri III, qui se piquait de connaissances théologiques, voulut essayer s'il serait plus heureux ; mais il échoua comme le curé. La Cour prit intérêt à ces deux malheureuses femmes qui déployaient tant de courage et de constance en face du bûcher, et c'est sans doute le motif pour lequel leur jugement fut différé jusqu'après la journée des Barricades (12 mai 1588). Peu de jours après la fuite de roi, le Châtelet les condamna à être pendues et leurs corps réduits en cendres. Elles en appelèrent au parlement et furent en conséquence transférées à la Conciergerie. Echauffée par les prédicateurs de la Ligue, la populace s'ameuta dans la cour du Palais et demanda la mort des deux huguenottes avec de telles menaces que, malgré les instances de sa mère, le duc de Guise n'osa pas intervenir en leur faveur. Le parlement confirma donc la sentence, qui fut exécutée le 28 juin 1588 (Voy. la copie de l'arrêt dans la *Collect. DuPuy*, vol. 137, p. 85). L'Étoile, d'accord avec le Martyrologe, ajoute qu'elles furent conduites au supplice bâillonnées, et qu'elles moururent fort constamment. L'aînée excita les fureurs de la populace. « La veufve, dit Crespin (c'est-à-dire son continuateur, Simon Goulart) « étant montée à l'es-
« chelle, secoua de ses mains un bois en

« figure de croix qu'on lui avoit attaché
« par force ; dont la populace fut tellement
« irritée qu'elle vint jusques à ruer pier-
« res et bastons, tellement que le bourreau
« l'ayant jetée bas, coupa promptement la
« corde et ainsi à demi-morte elle tomba
« dans le feu, où elle rendit l'âme à Dieu,
« comme aussi fit sa sœur. »

Cette tragédie « des Foucaudes, » comme on les appela, arrivée à une époque où la cruauté contre les religionnaires tendait à s'apaiser, émut fort les esprits. D'Aubigné y fait allusion deux fois, 1^o dans son *Histoire universelle* :

Il y avoit lors quelques prisonniers pour le fait de la Religion, desquels on voulut qu'il (le duc de Mayenne) sollicitast la mort (comme avoit fait lors des barricades le duc de Guise son frère) en la personne des deux sœurs filles de Sureau ; mais il refusa cet office, tant selon son naturel, que pour avoir veu la réputation de son frère en avoir esté tachée en un siècle desaccoustumé aux bruslemens. Pour marque de quoi il estoit avvenu à la mort de ces deux que le peuple les trouvant belles et un vieillard tout blanc ayant monté sur une boutique pour s'écrier : *Elles vont devant Dieu!* le peuple, au lieu de sauter au collet de cet homme, respondit quelques gémissemens... (édit. de 1626, t. II, p. 297).

2^o Dans son virulent pamphlet, *La Confession de Sancy*, au chapitre VI intitulé « De l'impudence des Huguenots, » en ces termes :

Tout Prince qui voudra régner sans qu'on le barbouille par l'équité et sans être contrôlé par la parole de Dieu, il faut qu'il extermine les huguenots. Car ils sont gens qui pour la gloire de Dieu foulent aux pieds toute gloire des Princes. Que direz-vous du pauvre potier Bernard [Palissy] à qui le mesme roy [Henri III] parla un jour en ceste sorte : « Mon bon homme, il y a 45 ans que vous estes au service de la Roine ma mère et de moi. Nous vous avons enduré en vostre religion parmi les feux et les massacres. Maintenant je suis tellement poussé par ceux de Guise et mon peuple qu'il m'a fallu malgré moi mettre en prison *ces deux pauvres femmes* et vous ; elles seront demain bruslées et vous aussi si vous ne vous convertissez. — Sire, respond Bernard, le comte de Manlevrier vint hier de vostre part pour promettre la vie à ces deux sœurs

si elles vouloient vous donner chacune une nuit. Elles ont respondu qu'encores elles seroient martyres de leur honneur comme de celuy de Dieu. Vous m'avez dit plusieurs fois, Sire, que vous aviez pitié de moy, mais moy j'ay pitié de vous qui avez prononcé ces mots : Je suis contrainct. Ce n'est pas parler en Roy. Ces filles et moy qui avons part au Royaume des Cieux, nous vous apprendrons ce langage royal : que les Guysards, vostre peuple, ni vous ne sçaurez contraindre un potier¹. — Voyez l'impudence de ce bêtire!

N. Weiss, *Bull. de l'hist. du Protest.*, XXXV, 406.

2. FOUCAULT (PIERRE), dit Foucault-Villereuse, honorable bourgeois du Bas-Poitou, fugitif d'abord à l'île de Rhé, puis en Angleterre, mais non sans avoir souffert, en 1686, de la main des convertisseurs, des traitements atroces. *Voy. Bull. XXXV, 171*. Sa femme Marie Menier et leurs enfants (elle lui avait donné quatre fils, Pierre, Jacques, David, Simon, et deux filles) revinrent en France, mais la famille persévérant dans sa foi religieuse continua d'être persécutée jusque vers la fin du siècle. *Voy. les renseignements personnels donnés par Aug. Lièvre, Hist. des prot. du Poitou (1859), t. III, p. 358*. — Mathieu Foucauld, proposant consacré au synode de Marennes, 1674; ministre de Thors en Saintonge, 1682. — Jean Foucaud, de Moussac, et Pierre, de Sauzet, condamnés à être pendus, comme les Foucard (col. 648) pour l'affaire de Roman, 1699. — Jean Foucaut, avocat à Orléans, massacré à la St-Barthélemy, 1572 (*Crespin*). — *Voy. Orfeuille*.

3. FOUCAUT (GASPARD), seigneur de Saint-Germain-Beaupré [IIaag, V 156], chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes et chambellan du duc d'Alençon, était fils de GABRIEL Foucaut, capitaine de 100 arquebusiers à cheval, colonel de gens de pied et lieutenant de la cavalerie dans l'armée d'Ecosse, qui s'était converti à la religion réformée dès 1540, si l'on peut s'en rapporter à l'*Hist. de la Marche* par Joullieton (2 vol. in-8°, Guéret, 1814). Gaspard se mit à la

tête des protestants de la Marche après la Saint-Barthélemy. *La Borde*, un de ses lieutenants, s'empara, en 1576, de la ville de Felletin; mais d'un autre côté, les catholiques lui rasèrent toutes ses maisons. En 1587, il prit en personne et pilla le prieuré de L'Artige, tandis que le capitaine *Lamorie* surprenait Château-Ponsat, après avoir battu les Ligueurs à Pontarion. Foucaut venait d'être nommé par le roi de Navarre, au mois de mars 1589, gouverneur d'Argenton et de toutes les places qui tenaient son parti dans le Berry et la Marche, lorsqu'il fut fait prisonnier à Laurière; mais il ne tarda pas à être délivré par les royalistes qui livrèrent le bourg aux flammes. Il réduisit ensuite plusieurs places sous l'obéissance de Henri IV. jusqu'à ce que, voulant forcer l'abbaye d'Ahun dans la Haute-Marche, il reçut un coup de mousquet dont il mourut, sur la fin d'avril 1591. Sa mort fut vengée par son fils qui passa au fil de l'épée toute la garnison du château de Maslaurent.

Ce fils se nommait GABRIEL, et il succéda à son père dans toutes ses charges. Selon la note confidentielle adressée au gouvernement en 1616 et dont nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier l'exactitude (I, col. 976), c'était un homme « secret, artificieux, couvert, habile, vaillant et patient; mais peu accommodé de moyens, et pour cela même, moins estimé qu'il ne valait. » Il combattit avec succès les Ligueurs dans la Marche, servit au siège de Rouen, assista aux affaires d'Arques et d'Aumale, se signala à Ivry; mais s'il rendit des services à Henri IV, il n'en rendit aucun à l'église protestante qu'il abandonna même entièrement. Il est probable qu'il abjura, après avoir livré Argenton à Louis XIII, en 1621. Il mourut en 1623. De son mariage, contracté, en 1607, avec Jeanne *Poussart*, dame du Vigean, étaient nés deux fils : 1° HENRI, marquis de Saint-Germain-Beaupré, maréchal de camp, gouverneur de la Marche, que Tallemant des Réaux nous peint comme un homme de très méchante réputation, lâche, brutal et pillard; 2° LOUIS, comte du Doignon, qui fut élevé page de Richelieu et obtint plus tard le bâton de maréchal de France.

FOUCHARD (HILLAIRE), marchand drapier, 25 ans, de La Chataigneraie en Poitou, massacré, 1595 (*Crespin*, 857 b).

¹ Sur la constance des martyrs de la Réforme, voy. un beau passage de la préface de l'*Historia sui temp.* par de Thou.

1. FOUCHER (ANDRÉ), sieur de La Grenetière et du Coudray [Haag, V 156], épousa, en 1576, Françoise de Bernon, qui lui donna deux fils. Le cadet, ANDRÉ, ne laissa qu'une fille de son mariage avec d^{lle} Huet-Du Passage. L'aîné, JACQUES, sieur Du Coudray, a joué un rôle assez équivoque pendant les troubles qui suivirent la mort de Henri IV. En 1612, la régente l'envoya à La Rochelle avec la mission secrète d'empêcher la réunion de l'assemblée de cercle qui devait s'y tenir au sujet du différend survenu entre Rohan et La Rochebeaucourt¹. Malgré le mystère dont il s'entoura, le voile fut soulevé en partie, et le bruit se répandit qu'il n'était venu à La Rochelle que pour y remplir les fonctions d'intendant de justice et de police et pour travailler à détacher les Rochelais de l'union des églises. Le peuple s'émut; un attroupement menaçant se forma dans la cour de l'hôtel-de-ville, en sorte que Du Coudray jugea prudent de s'éloigner, en protestant qu'il était trop attaché à sa patrie pour contribuer à ruiner ses privilèges, comme on l'en soupçonnait. Était-il sincère? Ce qui est certain, c'est qu'il resta dévoué au parti de la Cour et qu'il rendit à Louis XIII des services en récompense desquels il fut nommé, le 20 mars 1629, lieutenant-général au siège présidial de La Rochelle². Il avait épousé, en 1609, Anne Guillemain, dame de La Salle d'Aitré, fille de Pierre Guillemain, sieur des Rouaux et d'Aitré, et de Jeanne Viette. La famille Guillemain était fort zélée pour la religion protestante. Il est donc permis de croire, bien que Fillean ne nous apprenne rien de positif à cet égard, que Du Coudray resta fidèle à l'Église réformée, ainsi que son fils JACQUES, marquis de Circé, sénéchal de Ci-

¹ Y furent députés La Nouaille, par la Basse-Guienne; le baron de Montausier, de Rioux, du Parc d'Archiac, Brunet min. de Sanjon, et de Fontanelles élu de Barbezieux, par la Saintonge; de Loudrière et de La Cressonnière par le Poitou; du Bois-Cargrois et de Montbarot, par la Bretagne; de La Primaudaye et Bouchereau min. de Saumur, par l'Anjou; de La Chapellière min., Beaupréau et David, par La Rochelle. Elle se tint sous la présidence du maire de La Rochelle, et Boisseul y remplit les fonctions de secrétaire. (Tr 316).

² Arctère, l'historien de la Rochelle, l'appelle Jacques Fouchier, sieur de Sasai et du Lison.

vray et de Saint-Maixent. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que ce Jacques prit aussi alliance dans une famille huguénote. Il épousa, en 1637, Elisabeth de Béjary, fille de Samuel, gouverneur de Juliers, et de Marguerite de Pontlevoy, qui lui donna ABIMÉLECH, un des meilleurs lieutenants de Turenne, FRÉDÉRIC-HÉBERT page du prince de Conti, et ANNE-CÉLESTE femme de Isaac de L'Isle, marquis de Loiré. Jacques Foucher ayant été créé marquis en 1663, il serait possible qu'il se fût converti vers ce temps. — On distingue encore dans la même famille Jacques Foucher qui épousa au temple de La Rochelle, 18 nov. 1608, Sara de Ferrières; Louis Foucher, mari d'Elisabeth Mage de Montansier dont la fille, Marie, épousa Louis de Lostanges baron de Paillé; une autre Marie Foucher mariée à Elie Festineau conseiller au parlem. de Bordeaux; et surtout Bonaventure Foucher, conseiller au présidial de La Rochelle qui, en 1557, eut l'honneur de recevoir en sa maison, à La Rochelle, le roi et la reine de Navarre, au moment de la première prédication publique des doctrines protestantes faites dans cette ville.

2. FOUCHER (JEAN) sr de Champfleury, lieutenant de cavalerie, enterré au cimetière des SS. Pères, 10 janv. 1652; — (.....) secrétaire du synode d'Annonay, 1654; — (.....) pasteur de St-Pierreville, 1657; — (.....) pasteur de Chambon (Vivaraire), 1671. — (Pierre), venant de La Grave, assisté d'un viatique avec sa femme, 2 filles et une sœur, à Genève, 1685; — (Marguerite) fille d'un orfèvre de Poitiers, 52 ans, assistée à Londres, 1702; — Louise et Suzanne, enfermées la première aux Nouv. cathol. de Blois en 1712, la seconde à l'hôpital de Niort en 1731. — Jacques Fouchereau, sieur de Roudier, ministre à St-Seurin en Saintonge, 1655-85.

FOUCHET (BARNABÉ), de Gien, admis à l'habitation à Genève, 14 oct. 1572. — Louis Fouchet, de Saumur, assisté à Genève, avec sa femme, sa belle-sœur et 3 enf., 1693; — (Eustache), de Paris, et sa belle-sœur, id., 1709. — Jehan Foucuert « natif de Trachy-le-mont, dioc. de Noyon, » reçu habitant de Genève, août 1557. — Elisabeth et Françoise Foucques, sœurs, assistées à Londres, 1740. — Isaac Foucuier de Boishardy, bourgeois de

Paris, enterré au cimet. des SS. Pères, janv. 1681. — Mad^{lle} de *Foulinay*, membre de l'église de Dangeau, 1659. — Pierre *Foucre* « natif de Chenus, dioc. d'Angers, » reçu habitant de Genève, 1559. — Anselme *Foudrol*, espinglier, de Dijon, vivant à Lyon, *id.*, 16 septemb. 1572. — Pierre *Fous*, de Clerac, tailleur, 41 ans, assisté à Londres avec Anne sa femme et 3 enfants, 1705.

FOUET. On a mentionné ci-dessus (V, 885) Simon Fouet, chantre de la chapelle du roi, martyrisé à Paris et brûlé en 1534. Le registre d'érou de la Conciergerie de Paris porte, comme incarcéré à la date du 30 septemb. 1568 : Adam Fouet, soy disant clerc suivant les finances, sans maître ni aveu, natif de cette ville de Paris et demourant partout, lequel « estant entré « ès prisons de céans pour solliciter aucuns prisonniers a esté arrêté et constitué prisonnier en icelles comme estant « de la nouvelle oppinion, ainsy que luy « mesme a confessé, et pour avoir esté « trouvé saisy d'armes contrevenans aux « editz du Roi et arrestz de la Cour de « parlement. » Il fut renvoyé au Prévôt de Paris « pour luy faire et parfaire son procès, et depuis, élargi à la charge de vuider la ville. »

FOUGÈRES (DANIEL DE) pasteur d'Henrichemont (Berry) en 1660 (*Bull.* XV, 516). — François de Fougères, peut-être fils du précédent, aussi appelé Faugère ou Faugière (ci-dessus col. 428), seigneur de Bussy, natif de La Charité sur Loire, pasteur d'Henrichemont, puis de Sancerre, réfugié à Lausanne en 1690, mort dans cette ville le 28 juillet 1709. Il avait épousé Esther *Renouard*. Leur fils, Pierre, alla étudier à Genève, en 1667, et succéda à son père dans l'église de Sancerre. — *Fougère de Prinsai*, persécuté à Niort, 1681. — Marie *Fougère* enfermée au convent de N.-Dame de Saintes, 1731. — *Des Fougerais*, doct^r régent en la fac. de médecine de Paris, vers 1640. — Jean *Fougereux de Grand'bois*, né à Montpellier, étudiant en théologie à l'acad. de Genève, en 1719, fut consacré au saint ministère dans cette ville, et y resta, mais sans occuper de chaire. Il y devint bourgeois en 1728 et y épousa Jacqueline fille de J.-F. *Fol* et de Christine *Bouvier*. — Jean *Fougeron*, assisté à Londres, avec sa

femme et 4 enf., 1702. — Antoine *Fouget*, de St-Hippolyte en Languedoc, peignier de laine, réfugié avec sa famille à Spandau, 1698. — Pierre *Fougier*, de St-Christophe en Vivarais, assisté à Genève, d'un viatique, 1685 ; — (Antoine), mercier, de Valdrôme en Dauphiné, réfugié avec sa femme à Wezel, 1698. — Guillaume *Fouillot*, « minusier, natif d'Anjou, » reçu habitant de Genève, mai 1559. — Odet de *Fouilloux*, commissaire à l'exécution de l'édit dans la généralité de Bordeaux, 1690 (Tr 287). — Louis *Fouilly* condamné pour s'être marié à l'étranger ; Sedan 1736 (M 668). — Salomon *Foujon*, de Vienne en Dauph., hab. de Genève, 1559. — Jean *Foulard*, officier dans l'armée hollandaise, 1696. — François *Foulchier*, de Ganges, assisté à Genève, 1705. — Jehan *Fouille* « compaignon foulon de draps natif de Meaux en Brie, » reçu habitant de Genève, avril 1559. — Jean et Pierre *Foulé*, massacrés à Meaux, 1572 (*Crespin*). — Louis *Foullé*, de Lisy (Lissiensis) étudiant à Genève en 1623, pasteur à Favières en 1637. — Le sieur de *Foulet* qui avait fait prêcher la parole de Dieu dans son château (situé près de Moulins en Bourbonnais) est « massacré par la populace avec un sien lacquay, » 1562 (*Crespin*). — Elisabeth de *Chastrefou des Foulleries*, dem^{lle} noble de St-Lô, 21 ans, arrêtée comme elle cherchait à fuir du royaume le 5 mars 1687, condamnée, rasée et enfermée à l'abbaye des Anges près Coutances (Tr 261).

FOULLON (ABEL), poète et ingénieur, valet de chambre du roi Henri II. Théodore de Bèze dans son *Histoire ecclés. des églises réformées* (t. II p. 37) en décrivant les préparatifs de défense faits par les protestants enfermés dans Orléans en 1562, ajoute que : « Fut aussi dressé une Monnoie pour y forger or et argent au coin du Roy, dont eut la charge un excellent ouvrier, nommé Abel Foulon, ayant eu auparavant charge du moulin à monnoie à Paris. » Cette qualification d'excellent ouvrier n'était pas un mince éloge. Foulon était en effet un esprit des plus remarquables, un génie inventeur. Les biographes le disent né à Loué, village du Maine, vers 1513 ; mais la première fois qu'il nous apparaît c'est en 1544, comme traducteur en vers français des satyres d'Aulus Persius Flaccus :

Les satyres de Perse traduites de latin en rythme François — Moyen ou trop¹ — à Paris, chez Jacques Gazeau, à l'enseigne de L'envie près Cambrai; 1544 (39 feuillets in-12). Privilège pour 3 ans accordé à Pierre Gaultier imprimeur à Paris, en date du 1^{er} janv. 1544. — L'ouvrage est dédié par son auteur à : Très honorable et saige Jehan-Jacques de Mesme, lieutenant civil au Chastellet de Paris. Il lui dit :

Je n'ay sceu différer mon premier effort jusques en l'aage meur et viril, mais d'un vouloir précoce ay converti en nostre langage Gallicain et François les satyres de Perse selon ma petite médiocrité et jeune intelligence... Votre humanité singulière, Honorable Seigneur, et le grand plaisir que prenez au bon vouloir des jeunes gens m'ont fortifié le propos et augmenté le courage, faisant péril de ce livret, vous en faire offre et dédicacion. Lequel j'espère estre ainsi de vous favorablement receu comme les premiers de cellui qui vous est totalement dédié... Par quoy vous plaise benignement recevoir (attendant mieulx) cette première fleur. En attendant que l'arbre croist je vous offre ceci pour arres...

C'est le langage d'un jeune homme de vingt ans au plus; et comme la date du privilège montre que cette dédicace fut écrite à la fin de l'année 1543, les biographes ont fait naître Abel Foullon dix ans trop tôt. Qu'ensuite il soit mort à Orléans en 1563, comme ils le disent, « non sans soupçon d'avoir été empoisonné pour la jalousie de ses belles inventions, et âgé seulement d'une quarantaine d'années, cela n'a rien qui puisse étonner, sans y faire intervenir une accusation d'empoisonnement, car la mortalité fut très grande à Orléans en 1562 et 63 par suite du siège et de la peste.

La traduction faite par Foullon (en vers de dix syllabes) n'a d'autre mérite que d'être la première traduction de Perse que l'on connaisse en notre langue; ses vers sont détestables. Il ne paraît pas non plus qu'il ait réussi dans une autre traduction dont il s'occupa ensuite, celle de l'Architecture de Vitruve. Il se plaint amèrement² d'un libraire qui lui en avait fait la com-

mande et pour lequel il avait déjà traduit huit livres sur les dix dont l'ouvrage se compose, qui de complicité avec un de ses propres amis auquel il avait confié son travail, le frustrèrent à la fin de l'honneur et du salaire en faisant paraître le livre sous leurs noms à son insu. Le libraire dont il veut parler est très probablement ce Jacques Gazeau qui avait publié la traduction de Perse et qui en 1547 fit paraître en effet un magnifique volume intitulé : « Architecture ou art de bien bastir de Marc Vitruve Pollion auteur romain antique, mis de latin en francoys par Jan Martin secrétaire de M^{gr} le cardinal de Lenoncourt, pour le roy très chrétien Henri II; à Paris, chez Jacq. Gazeau en la rue S. Jacques à l'Escu de Cologne, 1547; » in-folio, 155 feuil. chiff. plus 23 feuil. d'annotations. Il est probable qu'en présence de ce travail, qui est très beau, sorti des mains d'un homme du métier, le libraire ne se fit pas scrupule de rompre ses engagements avec le jeune homme qui avait traduit Perse.

Mais Foullon laissa la poésie et l'antiquité pour se livrer à la science des mathématiques et à ses applications où son premier maître, dit-il, fut le médecin Jean Maignan. Il s'était d'ailleurs singulièrement élevé, car il était entré dans la maison du roi Henri II, avec le titre alors fort prisé, de valet de chambre de S. M.; le roi et de grands seigneurs s'intéressaient personnellement à ses travaux; il était auteur de diverses inventions qui tenaient à la fois de la science et des arts et s'occupait de les mettre en lumière aux yeux du public. Ce qu'il fit par l'ouvrage suivant :

Usage et description de l'holomètre pour sçavoir mesurer toutes choses qui sont sous l'estandue de l'œil; tant en longueur et largeur qu'en hauteur et profondeur. Inventé par Abel Foullon Vallet de chambre du Roy. Nécessaire à ceux qui veulent promptement et sans aucune subjection d'arithmétiques sçavoir la distance des places, arpenter terres et faire cartes topographiques. Par commandement et privilège du Roy. A Paris, 1558, chez Pierre Beguin¹ à l'enseigne du Trophée rue S. Jacques devant les Mathurins. On fait les instru-

¹ Devise de l'auteur.

² Dans les préliminaires de l'Holomètre.

¹ Il y en a des exemplaires sans nom de libraire; Brunet y a été trompé.

ments chez maistre Pierre, le compassier, rue de la Vieille draperie à l'enseigne de Ste-Genevieve); in-4°, 35 feuillets avec de belles grav. sur bois qui semblent (trois paysages) être de la main de Jean Cousin (voy. IV col. 842).

L'auteur explique d'abord son intéressant petit volume :

Et faut, lecteur, que tu en saches gré à M. le maréchal de Brissac qui pour estre autant amoureux des lettres comme vertueux et sage en l'exercice et conduite des armes, fut moteur de m'en faire commander l'invention que j'ay conférée avecques ceus qui sont ornez de scavoir et bon jugement. Entre lesquelz M. de S. Gelays a nommé l'instrument *holometre*, signifiant que par luy on peut mesurer toutes choses; et maistre Jehan Maignan docteur en médecine (de qui seul j'ai appris les commencementz des mathématiques) a augmenté de demonstrations la description que j'ay faite...

Il fait valoir auprès du Roi les mérites qui peuvent lui valoir un privilège :

Encores que M. de Boisdauphin évesque d'Agde m'eust longtems norry en l'essay et poursuite d'icelles petites entreprises scientifiques, tant pour constater l'envie insatiable qu'il a d'entendre la raison de toutes choses grandes, comme pour dresser l'un des siens à telle diversité d'entreprises qui les unes peussent apporter quelque plaisir à V. M. et les autres service et profit à vostre royaume, comme de fondre en fin cuyvre caractères, figures et artillerie, nettement et sans réparer: de faire machines et moulins sur citernes et eaux dormantes, de faire mouvoir et rouler chariots par la seule pesanteur de leurs charges et plusieurs autres mouvemens et engins qui n'ont esté congnoz (que je sache) des siècles passez...

Et en effet le volume se termine par un privilège du Roi en date du 17 juin 1551 assurant à Foullon le bénéfice de ce qu'il a « inventé certains artifices pour réduire les lettres, caractères et planches en cuivre, argent et autre métal solide, accoutumés en plomb, estain et bois. »

Son holomètre eut du succès: le libraire P. Béguin en donna une seconde édition en 1564¹. Un libraire de Venise, Gior-

dano Ziletti, en publia la même année une traduction qu'il dédia au gouverneur de la ville, le seigneur Sforza Palavicino: *Descrittione et uso dell'holometro per saper misurare tutte le cose che si possono veder... Ritrovato per Abel Fullone valletto di camera del Re di Francia*; in Venetia appresso G. Ziletti al segno della Stella, 1564; in-4° de vi et 60 feuillets. Enfin l'ouvrage fut traduit en latin par un médecin et professeur suisse, de la famille de Stoppa, sous ce titre: *De holometri fabrica et usu, instrumento geometrico ab A. Fullonio olim invento nunc vero Nicolai Stupani opera sermone latino explicato*; Basileæ ap. Petrum Pernam, 1557, in-folio. — Enfin en tête de l'édition originale figure un joli sonnet du juriconsulte André Tiraqueau à la louange des inventeurs français :

Je puis bien dire aujourd'huy que la France
Est celle-là qui emporte le pris
Quant à nourrir les merveilleuses esprits,
Esprits divins pour chasser l'ignorance.
Maint art subtil, mainte et mainte science
Mille secrets que jamais n'ont compris
Tous nos yeux, aujourd'huy sont appris.
Nostre Foullon en fait l'expérience.
Gentil Foullon, Foullon ingénieux, etc.

La Croix du Maine cite encore d'Abel Foulon un *Traité de machines, engins, mouvemens, fontes métalliques et autres belles inventions*, puis *La description du mouvement perpétuel*; enfin une traduction d'un poème d'Ovide (*in Ibin*) qui seraient tous restés manuscrits. — On dit aussi qu'il fut le père de Benjamin Foulon, peintre de Catherine de Médicis.

La Croix du Maine et du Verdier. — Hauréan Hist. litt. du Maine. — Catalogue de la bibliothèque d'Amb. Firmin-Didot, I, 203. — Brunet, Manuel du libraire. — Deschamps, Supplém. à Brunet, I, 515.

2. FOULON (Jean), de Rouen, passementier, assisté à Genève, avec sa femme et 3 enf., de 1692 à 1699. La veuve de M^r Jacques Foulon, du Vivarais, capitaine réformé, réfugiée à Berlin, 1698. Anne, veuve de Pierre Foulon, de Dieppe, 68 ans, assistée à Londres, 1705.

FOULQUE (HONORÉ) noyé, à Manosque, 1562; — veuve Foulque, de Gap, assistée à Genève, 1705. — Marie *Foulques*, de St-

exemplaire (cité par Brunet) qui semble daté de 1561; mais qui est en réalité de 1555, avec les deux derniers chiffres refaits à la main.

¹ La Bibliothèque de l' Arsenal en possède un

Cosme près Nîmes, assistée à Lausanne et à Genève, avril 1699, allant en Brandebourg. — Elizabeth *Foulques de Boisda- bert*, 63 ans, confesseuse, et Françoise sa sœur, filles d'un notaire de Saumur, assistées à Londres (13 l. 8. 9) en 1702; le sont encore en 1710. Bernard Foulques de Boisda- bert, de Saumur, 58 ans, et sa femme, assistés à Londres (4 l.), 1706. — Jean *Fouly*, de Montauban, peigneur de laine, assisté à Genève avec sa femme, sa belle-mère et 3 enf., 1685. — Jean *Foulquie*, de Cononteral près Montpellier, assisté à Genève, 1698. — François Foulquier de St-Laurent en Languedoc, assisté à Genève avec sa femme et 2 enf., 1703; part pour le Brandebourg en 1709. Jean Foulquier, membre du Comité de secours pour les réfugiés à Lausanne, vers 1750-1770, s'efforce d'intéresser Jean-Jacques *Rousseau* à leur cause, *Bull.* III, 328. — Marie-Madelaine *Fouquer*, 23 ans, enfermée au couvent des Nouv. cathol. de Rouen en 1775; y était encore en 1781 (*Tr* 302). — Madelaine Fouquier, de Paris, 47 ans, fille d'un marchand de bois, assistée (3 l.) à Londres, 1702.

FOUQUÉ, famille illustre [Haag, V 158], originaire de la Normandie, mais établie dans la Saintonge où elle possédait les baronnies de SAINT-SEURIN et de Tonnay-Boutonne.

Lorsque les doctrines de la Réforme se répandirent à Saint-Seurin, en 1560, par le zèle d'un pauvre notaire nommé Jean *Frère-Jean*, le seigneur du lieu, GABRIEL de La Motte-Fouquée entreprit de s'opposer à la propagation de l'hérésie. Averti que les novateurs devaient tenir une assemblée religieuse à Chenac, il se mit à la tête de ses gens dans l'intention de la disperser par la force; mais il fut repoussé par le père de Frère-Jean, et bientôt ramené à de meilleures dispositions, il se rapprocha d'eux et finit par embrasser leur religion. Dès le mois de mai 1561, on le trouve assistant avec sa femme, qui était fille de Saint-Martin-de-La Coudre, aux prédications du ministre Charles *Léopard*. L'année suivante, Saint-Seurin s'arma à l'appel de *Condé* et fut nommé, avec *Mon-guyon*, gouverneur de la ville d'Angoulême, à la prise de laquelle il avait contribué. A la tête de 7000 hommes rassemblés dans le Périgord et la Saintonge, les deux

chefs huguenots attaquèrent Châteauneuf et l'emportèrent d'assaut, mais ils ne purent se rendre maîtres du château, faute d'artillerie, et la désunion s'étant mise dans leurs bandes mal disciplinées, ils se virent forcés d'abandonner leur conquête.

Si Saint-Seurin prit part à la seconde guerre civile, il ne s'y distingua par aucun exploit. Dans la troisième, il conduisit à *Piles*, l'héroïque défenseur de Saint-Jean-d'Angély, un petit secours d'une quarantaine de chevaux à travers le camp ennemi, et il fournit ainsi au vaillant capitaine un motif plausible pour ne point tenir la capitulation qu'il avait dû signer peu de jours auparavant.

Nous n'hésitons pas à attribuer ce beau fait d'armes à Gabriel de Lamotte-Fouqué, qui vivait encore en 1569; nous en avons la preuve dans l'arrêt prononcé contre lui par le parlement de Bordeaux (I, col. 648); mais à partir de cette époque, plusieurs années s'écoulant sans que l'histoire fasse mention du seigneur de Saint-Seurin, nous estimons que, lorsqu'il reparait sur la scène comme lieutenant de Henri de *Condé*, il ne s'agit non plus du père, mais du fils, CHARLES de La Motte-Fouqué, sieur de Saint-Seurin, baron de Tonnay-Boutonne, qui se montra aussi, en toute occasion, un des chefs les plus braves, les plus expérimentés et les plus dévoués du parti huguenot.

Colonel d'un régiment d'infanterie, il contribua à la déroute de Mercœur, en 1585, suivit *Condé* au siège de Brouage, mais fut laissé sous les ordres de *Saint-Mesme*, lorsque le prince partit pour son expédition d'Angers. En 1587, il se distingua à la bataille de Coutras. En 1594, il assista à l'assemblée de Jarnac (*Voy.* III, col. 989). On ne connaît pas l'année de sa mort; on sait seulement qu'il n'existait plus en 1619, tandis que sa femme Elisabeth de La Cassagne vivait encore vers 1630, d'après un registre des baptêmes célébrés dans l'église de Pons.

Fils du précédent, HENRI de La Motte-Fouqué, né au château de Saint-Seurin d'Uzet, a joué un rôle considérable dans les dernières guerres de religion. Gouverneur de Royan, dont la garde lui avait été confiée par *Soubise*, il envoya, en 1620, *Saint-André* à l'assemblée de La Rochelle pour l'assurer de son affection au bien

des églises et de sa fidélité à la conservation de cette ville, » assurance qu'il renouvela, peu de temps après, par *La Renaudie* et *Gouin*. En 1621, il fit avec *Soubise* et *Favas*, la conquête de l'île d'Oléron. Le 12 déc. de la même année, secondé par *Soubise*, il enleva, sans coup férir, Royan à *La Chesnaye*, qui s'était rangé au parti du roi, et durant tout l'hiver, il harcela les catholiques jusques aux portes de Saintes. Au mois d'avril 1622, il conduisit une partie de sa garnison au secours de *Favas*, mais battu à Saint-Vivien, il rentra dans Royan. D'Épernon se présente, le mois suivant, sous les murs de cette place, avec un corps de troupes considérable. La ville était forte, la garnison suffisante, et Saint-Seurin paraissait disposé à se bien défendre; mais ayant appris que son frère, son beau-frère *Jean Bretnauld de Plassay* et son cousin avaient été faits prisonniers dans l'île de Rhé, il se laissa séduire par la promesse du roi de leur rendre la liberté s'il livrait Royan, et consentit à une entrevue avec d'Épernon; mais, pendant qu'il négociait, arrivèrent *Favas* et les commissaires de l'assemblée de La Rochelle, qui se saisirent de la ville, avec le concours des habitants, et en fermèrent les portes à Saint-Seurin. Louis XIII dut donc se résoudre à en faire le siège. Au bout de six jours, Royan capitula, 11 mai, et reçut pour gouverneur Drouet, capitaine au régiment des gardes. Quant à Saint-Seurin, il resta à la suite du roi, qui remit en liberté les trois prisonniers; mais son zèle pour la Cause n'en souffrit aucune atteinte. En 1627, nous le retrouvons auprès de Buckingham, qui l'envoya au roi pour lui proposer d'évacuer l'île de Rhé, à condition que le fort Louis serait rasé. Richelieu accueillit fort mal l'ambassadeur et la proposition du favori de Charles Ier. Ce fut pendant son séjour à Paris que Saint-Seurin publia la *Lettre du baron de Saint-Seurin à un sien ami, écrite le 10 sept. 1627 de la citadelle de Saint-Martin de Ré*, 1627, in-40.

En 1630, Henri de La Motte-Fouqué, qui prolongea ses jours au delà de 1677 et mourut dans la religion qu'il avait professée toute sa vie (Tr 247), avait vendu les baronnies de Saint-Seurin et de Tonay-Boutonne à son beau-père *Jean Bretnauld* sieur de Plassay, fils d'Antoine *Bre-*

tnauld et de Nicole de *Farnoux-la-Clocherie* (Voy. ci-dessus III, col. 110). Il est douteux s'il laissa des enfants de son mariage avec *Elisabeth Bretnauld*, célébré à Saintes, le 13 déc. 1619. Il est certain pourtant que CHARLES de La Motte-Fouqué, qui se réfugia en Hollande et y épousa *Susanne de Robillard*, descendait de cette famille; mais nous ignorons s'il était le fils de Henri ou de son frère d'ailleurs tout à fait inconnu. A côté de lui, mais à une place qui reste pour nous douteuse, il faut mentionner cette noble et malheureuse MARIE de la Motte-Fouqué née en 1631, fille d'un réfugié mort au service de Hollande, et au nom de laquelle une lamentable supplique était adressée, le 22 oct. 1687, aux États Généraux (Voy. Bull. 1887, p. 133).

HENRI-AUGUSTE, baron de La Motte-Fouqué, fils de Charles, naquit à La Haye en 1698. Il fut, dès l'âge de huit ans, admis comme page à la cour du duc Léopold d'Anhalt-Dessau. Lorsque ce prince partit pour faire la campagne contre les Suédois, il laissa le jeune Fouqué auprès de la duchesse; mais l'adolescent s'échappa secrètement, en 1715, et alla rejoindre l'armée prussienne en Poméranie. Il se signala par son courage et fut, l'année même, admis comme enseigne dans le régiment du Prince. Lieutenant en 1719, capitaine en 1723, il fut, en 1728, décoré de l'ordre de la Générosité. Cependant quelques désagréments, qu'il eut à essuyer à cause de son étroite liaison avec le Prince royal dont il partagea la captivité à Custrin, le décidèrent à quitter le service de la Prusse, en 1739. Il passa en Danemark où il obtint le grade de lieutenant-colonel. En montrant sur le trône, Frédéric II s'empressa de rappeler Fouqué. Il le décora de l'ordre du Mérite, le nomma colonel du régiment de Camas et grand-bailli de Gramzow et de Lökenitz.

Fouqué servit avec gloire dans toutes les guerres de Frédéric-le-Grand. Dans la campagne de Silésie, il se battit vaillamment à Neu-Titschin à la tête de six compagnies de grenadiers, opéra sa jonction avec le prince d'Anhalt-Dessau, et conduisit, toujours combattant, l'avant-garde à Troppau. Après la bataille de Czaslau, il retourna à l'armée du roi et fut nommé gouverneur du comté de Glatz. En 1745,

il fut élevé au grade de major-général ; cependant il ne prit pas une part active à la seconde guerre de Silésie. En 1751, il fut créé lieutenant-général et décoré de l'Aigle noir.

La guerre de Sept ans le rappela sous les drapeaux. Dans l'invasion de la Bohême, en 1757, il commanda l'avant-garde du corps de Schwerin et l'aile gauche de l'armée prussienne à la bataille de Prague. Schwerin ayant été blessé, il prit le commandement, et quoique blessé à son tour, il refusa de quitter le champ de bataille. Guéri de sa blessure, il prit, au mois de septembre, le commandement du corps de Winterfeld, livra, le 15 décembre, près de Landshut un combat où l'avantage lui resta, et bloqua Schweidnitz. Le 21 mars 1758, il défait le général autrichien James. Blessé au siège d'Olmütz, il fut chargé de reconduire à Glatz le train de siège. Quelques mois après, il défendit Landshut contre des forces de beaucoup supérieures, et contraignit les Autrichiens à lever le blocus de Cosel. Élevé au grade de général d'infanterie, en 1759, il se trouvait à Landshut avec un corps de 8000 Prussiens, lorsqu'il y fut attaqué, le 23 juin 1760, par le général Laudon à la tête de 28000 Autrichiens. Après des prodiges de valeur, ses soldats ayant épuisé leurs munitions, il voulut essayer de s'ouvrir un passage à l'arme blanche, mais l'héroïque troupe fut presque entièrement exterminée. Fouqué lui-même, couvert de blessures, fut fait prisonnier et transporté en Croatie. Marie-Thérèse lui offrit du service dans l'armée impériale, mais fidèle à ses serments, il refusa ces offres, en sorte qu'il ne recouvra la liberté qu'à la paix de Hubertsburg, en 1763. De retour en Prusse, Fouqué se retira à Brandebourg, dont il était prévôt depuis 1760 ; mais il faisait de fréquents voyages à Sans-Souci où il était toujours accueilli par Frédéric avec les témoignages de la plus grande estime. Il consacra ses loisirs à écrire des *Mémoires* qui ont été publiés en français et en allemand, à Berlin, 1788, 2 vol. in-8°. Sa correspondance avec Frédéric a été imp. à la suite de ces Mémoires et dans le T. Ier des Œuvres du roi de Prusse.

Fouqué mourut à Brandebourg, le 3 mai 1774. Jusqu'à la fin de ses jours il conserva les sentiments d'une piété fer-

vente. Il laissa, de son mariage avec Elisabeth-Marie Masson, deux fils et une fille.

Les biographes ne rapportent aucune circonstance de la vie de ces enfants du général La Motte-Fouqué ; cependant de divers renseignements que MM. Haag se sont procurés en Allemagne, il est permis de conclure que GUSTAVE-AUGUSTE-HENRI, baron de La Motte, conseiller au département de la guerre et des domaines, né à Berlin et mort le 16 mars 1798, était un de ses fils. Le silence des biographes paraîtra d'autant plus étonnant, que ce fonctionnaire s'est fait connaître avantageusement par plusieurs ouvrages, dont voici la liste d'après Meusel.

I. *Gedanken von der Schädlichkeit der grossen und unbeweglichen hölzernen Krambuden, wie auch der hölzernen Brücken über den Rinnen in den Strassen der Städte*, Berlin, 1775, in-8°.

II. *Vorschläge zur Abfuhr der Unreinigkeiten von den Strassen und Gassen in einer grossen und volkreichen Stadt*, Götting, 1777, in-8°.

III. *Anleitung zur ordentlichen und gründlichen Abnahme der Rechnungen*, Berlin, 1778, in-8°.

IV. *Practische Beyträge zur Kameralwissenschaft*, 1^{ster} Theil, Leipz., 1782 ; — neue ausg., Leipz., 1783 ; — 2^{ter} Theil, Leipz., 1784 ; — 3^{ter} Theil, Halle, 1785 ; — 4^{ter} Theil, Halle, 1786, in-8°.

V. *Neue praktische Beyträge zur Kameralwissenschaft*, 1^{ster} Theil, Berlin, 1789, in-8°.

VI. *Ausführliche Abhandlung von den Landesgesetzen, welche die Landstrassen in den Preuss. Staaten betreffen*, Leipz., 1789, in-8°.

VII. *Abhandlungen* 1^o *Von den Landræthen in der Kurmark* ; 2^o *Von den Spinnpræmien für die Kinder der Landleute in der Kurmark* ; 3^o *Von den Kolonisten* ; 4^o *Von der Rænde der Schaafse*, Berlin, 1793 ; — 2^{ter} Theil, enthaltend V Abhandlungen, Berlin, 1794, in-8°.

Le baron de La Motte a publié, en outre, plusieurs dissertations sur des questions de police municipale, de voirie, d'hygiène publique, etc., dans le Berlin — Monatsschrift (1787-88, 1795-96), dans les *Beyträge zur Œconomie de Beckmann*, et quelques articles de critique dans la *Phys. ökon. Bibliothek de Beckmann*.

Un petit-fils du général de La Motte-Fouqué, FRÉDÉRIC-HENRI-CHARLES, fut écrivain dramatique, poète et romancier. Il naquit à Brandebourg, le 12 fév. 1777, et mourut à Berlin, le 23 janv. 1843. Son père était officier de dragons ; sa mère, fille du maréchal de la cour de Dessau, M. de Schlegel, mourut en 1788. Le roi de Prusse le tint sur les fonts. Le jeune baron de La Motte-Fouqué suivit d'abord la carrière des armes ; il prit part, en qualité de lieutenant dans le régiment des gardes du corps, à la désastreuse campagne du Rhin. La République française vengeait alors les défaites essuyées sous la Royauté. Soit que le sort de cette campagne l'eût dégoûté du métier de la guerre, soit qu'une passion plus douce l'eût attiré vers les arts de la paix, Fouqué ne tarda pas à solliciter son congé ; mais il ne l'obtint qu'après 1802. S'étant marié, il se retira dans une terre de sa femme, où il se voua entièrement aux lettres, jusqu'à ce qu'en 1813 la guerre de l'Indépendance le rappelât sous les drapeaux. Sa bravoure lui valut le grade de capitaine de cavalerie ; mais son état de santé ne lui permettant pas de continuer son service, il sollicita sa retraite qu'il obtint avec le grade de major. Il vécut depuis, tantôt à Berlin ou à Halle, et tantôt dans sa terre de Nennhausen près Rathenau, occupé du soin de ses nombreuses publications. Son extrême facilité ne lui permettait pas de repos. Il exerça, pendant un temps, une certaine influence sur ce qu'on pourrait appeler la littérature *courante* ; il fut un des chefs les plus aimés de l'École romantique en Allemagne ; mais sa gloire n'eut qu'un jour.

La Motte-Fouqué publia d'abord sous le nom supposé de Pellégrin. De ses nombreux écrits un seul, à la connaissance de Quérard, le charmant conte d'Ondine, a été traduit dans notre langue¹. Sa femme, Caroline de Briest, s'est aussi fait connaître comme romancière. Trois de ses romans ont été traduits ou imités en français. Ses lettres sur l'Éducation des fem-

¹ Quérard se trompe lorsqu'il lui attribue, en outre, Pierre Schlemihl ou l'homme qui a perdu son ombre. Cette boutade fantastique, qui obtint un étrange succès, est de Chamisso ; Fouqué n'en a été que l'éditeur, en 1814, à l'insu de son ami qui a fini par l'avouer.

mes et celles sur la Mythologie grecque sont estimées en Allemagne. — Quant à K.-A. de La Motte-Fouqué, dont M. Kaiser indique un volume de drames : *Schauspiele*, Manh., 1806, in-8°, c'est peut-être un frère de l'auteur, ou plutôt sa femme. Il serait difficile de connaître toutes les publications de notre auteur, mais nous indiquerons au moins les principales.

I. *Dramat. Spiele*, publ. par A. W. de Schlegel, 1804¹.

II. *Zwei Schauspiele*, 1805.

III. *Die Zwerge, dramat. Spiel*, Leipz., 1805, nouv. édit., 1816.

IV. *Romanzen von Thale Roncevall*, 1805.

V. *Sigurd der Schlangentodter*, drame héroïque en 6 tableaux, 1808, in-4°.

VI. *Gespräch zweier Edelleute über den Adel*, 1808.

VII. *Der Held des Nordens*, 1810.

VIII. *Numancia*, trag. en 5 act. trad. de l'espagnol de Cervantes, 1810, in-12.

IX. *Ueber d. sogenannten falschen Waldemar*, 1811.

X. *Vaterländ. Schauspiele*, contenant : 1° *Waldemar der Pilger, Markgraf von Brandenburg*, trag. en 5 act. ; 2° *Die Ritter und die Bauern*, drame en 1 acte, 1811.

XI. *Die Jahreszeiten. Eine Vierteljahrsschrift für romantischen Dichtungen*, 4 parties, 1811-15.

XII. *Die Musen ; eine nordische Zeitschrift*, 1812-14. — Publ. avec W. Neumann.

XIII. *Taschenbuch der Sagen und Legenden*, avec grav., 2 années, 1812 et 13, gr. in-16. — Recueil publ. avec sa femme Caroline de La Motte-Fouqué et Amélie de Helwig.

XIV. *Undine*, 1813 ; Leipz., 1816, in-4°, illust. par le comte Clary ; Nürnberg., 1818, in-4°, illust. par Schulze ; trad. dans toutes les langues de l'Europe ; en français par M^{me} de Montolieu, Paris, 1817, 19 et 22, in-12.

XV. *Schauspiele für Preussen*, contenant : 1° *Die Heimkehr des grossen Kurfürsten* ; 2° *Die Familie Hallersee*, 1813.

XVI. *Dramat. Dichtungen für Deutsche*,

¹ Toutes les éditions dont on n'indique ici ni le lieu d'impression, ni le format, ont paru à Berlin et sont in-8°.

- contenant : 1° *Alf und Yungwi*, trag. ; 2° *Die Irmenszule*, trag. ; 3° *Die Runenschrift*, drame ; 4° *Die Heimkehr des grossen Kurfürsten* ; 5° *Die Familie Hallersee* ; 1813. — Recueil publ. avec sa femme.
- XVII. *Gedichte vor u. während des Feldzugs*, 1813, in-12 ; 2^{me} éd., 1814.
- XVIII. *Alboin, der Longobardenkönig*, Leipz., 1813.
- XIX. *Corona, ein Rittergedicht*, Tübing., 1814.
- XX. *Die Fahrten Thiodulf's*, Hamb., 1815, 2 vol.
- XXI. *Frauentaschenbuch*, Nürnberg., 1815 à 31, in-12, avec grav. — Almanach publ. avec Fr. Rücker.
- XXII. *Thassilio, Vorspiel*, 1815.
- XXIII. *Auch ein Wort über die neueste Zeit*, Tüb., 1815.
- XXIV. *Jahrbüchlein deutscher Gedichte auf 1815*, Berl., 1815. — Recueil dû à plusieurs littérateurs, ainsi que le suivant :
- XXV. *Kindermärchen*, 1816, 2 vol. in-12, avec grav.
- XXVI. *Die Pilgerfahrt*, trag. en 5 act., Nürnberg., 1816.
- XXVII. *Gedichte* : 1° *Aus d. Jünglingsalter*, Stuttg., 1816 ; 2° *Aus dem Mannesalter*, *ibid.*, 1817 ; 3° *Romanzen und Idyllen*, *ibid.*, 1818, 4 vol. ; *ibid.*, 1820 ; 4° *Aus dem Mannesalter*, *ibid.*, 1827.
- XXVIII. *Karls des grossen Geburt, und Jugendjare, ein Ritterlied*, Nürnberg., 1816.
- XXIX. *Der Zauberring*, Nürnberg., 1816, 3 vol. — L'Encyclopédie d'Ersch et Gruber en cite une édit. de 1811.
- XXX. *Sengers Liebe*, Tüb., 1816.
- XXXI. *Liebesrache*, trag. en 3 act., Leipz., 1817. — Meusel en cite une édit. de 1813.
- XXXII. *Die zwei Brüder*, trag., Tübing., 1817.
- XXXIII. *Die wunderbaren Fahrten des Grafen Alathes von Lindenstein*, Leipz., 1817.
- XXXIV. *Abendunterhaltungen zu gemüthl. Erheiterung des Geistes*, Vienne, 1817. — En commun avec Zschokke, Glatz, Pichler, etc.
- XXXV. *Altsechsischer Bildersaal*, contenant : 1° *Hermann*, drame héroïque ; 2° *Welleda und Ganna* ; 3° *Schaen-Irsa ihrer weissen Ruh* ; 4° *Die vier Brüder von d. Weserburg*, Nürnberg., 1818-20, 4 vol.
- XXXVI. *Heldenspiele* : 1° *Baldur der Gute* ; 2° *Helgi, der Hundingstodler* ; 3° *Helgi, der Huddingenheld*, Stuttg., 1818.
- XXXVII. *Jäger und Jägerlieder. Eine kriegerische Idylle*, Hamb., 1818.
- XXXVIII. *Etwas über den deutschen Adel, in Briefen*, etc., Hamb., 1819. — Publ. avec Fr. Perthes.
- XXXIX. *Gefühle, Bilder und Ansichten. Sammlung kleiner prosaischer Schriften*, Leipz., 1819, 2 vol.
- XL. *Hieronymus von Stauf*, trag. en 5 act., 1819.
- XLI. *Der Leibeigne (Le serf)*, drame en 5 act., 1820.
- XLII. *Eginhardt und Emma*, drame en 3 act., 1820.
- XLIII. *Der Mord Augusts von Kotzebue. Freundes Ruf an Deutschlands Jugend*, 1820.
- XLIV. *A. von Blomberg, hinterlassene Schriften, mit Lebensbeschreib. und ein Vorspiel*, 1820.
- XLV. *Wahrheit und Lüge. Eine Reihe polit.-militär. Betracht, in Bezug auf den Vendéekrieg nach dem Werke* : *Mém. de M^{me} la marqu. de La Rochejaquelein*, écrits par elle-même, Leipz., 1820.
- XLVI. *Bertrand du Guesclin, ein histor. Rittergedicht, mit erläut. Anmerk.*, Leipz., 1821.
- XLVII. *S. E. Pape, Gedichte, mit einem biogr. Vorworte*, Tüb., 1821.
- XLVIII. *Der Verfolgte*, 1821, 3 vol.
- XLIX. *Th. Moore, Lalla Rukh, oder die mongolische Prinzessin ; romant. Dichtung aus dem Engl. in den Sylbenmaassen des Originals übersetzt*, 1822.
- L. *Betracht. über Türken, Griechen und Türkengriechen*, 1822.
- LI. *Ritter Elidouc*, Leipz., 1822, 3 volumes.
- LII. *Wielde Liebe*, Leipz., 1823, 2 vol.
- LIII. *Der Réfugié*, Gotha, 1823, 1824, 3 vol.
- LIV. *Geistliche Lieder*, Leipz., 1823.
- LV. *Feierlieder eines Preussen im Herbst* 1823, Berl., 1824.
- LVI. *Don Carlos, Infant. von Spanien*, trag. en 5 act. d'après Schiller, Danzig, 1823.
- LVII. *Lebensbeschreibung des königl. preuss. Generals der Infant. Heinr. Aug. de La Motte-Fouqué*, 1824, avec un plan.
- LVIII. *Sophie Aurelie. Eine Novelle*, 1825.

LIX. *Pique-Dame. Briefe aus dem Irenhause*, 1825.

LX. *Erdmann und Fiametta*, 1825.

LXI. J.-B. Rousseau, *Spiele der lyrischen und dramatischen Muse*, Aachen, 1826 ; 2^o verm. Ausg. mit einem Vorwort, Frankf., 1829.

LXII. *Die Sage von dem Gunlaugur, genannt Drachenzunge und Rasn dem Skalden*, Vienne, 1826, 3 vol., avec grav.

LXIII. *Geschichte der Jungfrau von Orleans, welche d. 30 mærz 1431 in Frankreich verbrannt wurde*, 1826, 2 vol.

LXIV. Ernst Ph. von Rûchel, kœnigl. preuss. General d. Infant., militær. Biographie, 1828, 2 vol.

LXV. *Der Sængerkrieg auf der Wartburg. Ein Dichterspiel*, 1828.

LXVI. *Der Mensch des Sûdens, und der Mensch des Nordens. Sendschreiben, in Bezug auf d. gleichnamige Werk des herrn von Bonstetten, an den Frhrn. Al. von Humboldt*, 1829.

LXVII. *Berlinische Blætter für deutsche Frauen*. Journal hebdomadaire, 52 cahiers, gr. in-16, 1829.

LXVIII. *Sendschreiben an d. Verfasser d. Betracht. über d. neusten Begebenheiten in Deutschland*, 1831.

LXIX. Jakob Böhme. *Ein biograph. Denkstein*, Greisz., 1831.

LXX. *Die Weltreiche*, Halle, 1835-40.

LXXI. *Zeitung für den deutschen Adel*, 1840-41. — Dans ce journal qu'il publia avec Alvensleben, La Motte-Fouqué se mit en opposition ouverte avec son siècle. Toutes ses espérances se portaient vers le retour de l'ancien temps. La chevalerie du moyen âge l'avait séduit et grisé.

LXXII. *Lebensgeschichte*, Halle, 1840. — Autobiographie.

LXXIII. *Abfall und Busse, oder der Seelenspiegel*, 1844.

A cette prodigieuse liste, on doit encore ajouter les ouvrages suivants dont nous ignorons le lieu et l'année mais qui se rattachent à ses premières productions :

LXXIV. *Alwin*, 2 vol.

LXXV. *Historie des edeln Ritters Galmy und einer schænen Herzogin aus Bretagne*.

Fouqué soigna lui-même une édition de ses *Œuvres choisies*, Halle, 1841, 12 volumes. Enfin il a été le collaborateur d'un grand nombre de journaux et de revues.

FOUQUEROLLES (PIERRE DE), capitaine du roi de Navarre [Haag, V 164] dans ses guerres contre la Ligue. Fouquerolles avait porté les armes en Hollande et on doit croire qu'il s'y était distingué, puisque, la première fois que nous rencontrons son nom dans l'histoire de nos guerres civiles, nous le trouvons revêtu d'un grade élevé. Il avait déjà servi au siège de Talmont, lorsque Henri de Navarre le chargea, en 1586, de la défense de Marans contre Biron. « Le Navarrais, raconte de Thou, mit Des Puilles dans la Bastille, Dracville dans Beauregard, Gravoille et Sainte-Foy dans La Brune et La Repentie, sur le chemin de La Rochelle ; La Jarris eut en garde La Paulée et L'Alouette, et Fouquerolles, qui avait sous ses ordres les compagnies limousines de Barrache, La Plaine, Saint-Jean et La Treille, et la belle compagnie rochellose du capitaine Lamet, obtint le commandement en chef. » Biron ouvrit la tranchée le 10 juillet, et malgré une blessure qu'il reçut à la main, il poussa les travaux avec vigueur. Fouquerolles, de son côté, ne déploya pas moins d'activité ; mais le roi de Navarre ayant jugé à propos de le remplacer par La Force, avant l'attaque de la place, il céda sans résistance son commandement. L'année suivante, il combattit à Coutras et se signala par la prise d'un drapeau. En 1588, il servit au secours de Marans. En 1589, il commanda les coureurs à la défaite de Saveuse par Châtillon, et fut envoyé, avec de Vigneulles, capitaine des gardes, au secours des habitants d'Argenton. Il assista ensuite au siège de Laon et à la défaite du grand convoi ; puis au siège d'Amiens, pendant lequel il tenta l'escalade de Dourlans, mais sans succès, les échelles s'étant trouvées trop courtes. Il fut tué peu de jours après, en 1597.

1. FOUQUET (CLAUDE), sieur de Beaurepaire [Haag, V 164], laissa deux enfants de son mariage avec Jeanne Jamimieu : JEANNE et JACOB sieur de La Guérinière, gouverneur de Vezins en 1590, et lieutenant dans la compagnie de La Boulaye, en 1592. Jacob Fouquet épousa, en 1576, Hilaire Le Maistre qui lui donna CHARLES et HILAIRE ; puis, en secondes noces, Esther de Chezelles, dont il eut ISAAC, souche d'une autre branche.

I. Charles Fouquet, sieur de Bornizeau

en Poitou ¹ et de Fourchelimir, prit pour femme, en 1646, Charlotte *Du Bellay*, fille de Zacharie, sieur Du Plessis-Bellay, et de Jeanne *Hébert*. De son mariage étaient nés, outre les filles : 1^o HENRI-CHARLES, sieur de Bornizeau, né à Thouars, qui épousa, en 1672, Louise *de Marconnay*, fille de Gabriel, sieur de Villiers, et de Marie *Rogier* ; ils eurent une fille qui fut M^{me} de Bonneval ; Henri-Charles Fouquet, chevalier, seigneur de Bournizeaux, est marqué sur les listes de Dieterici comme réfugié à Cologne avec sa femme et deux filles, en 1698 ; — 2^o FRÉDÉRIC-PHILIPPE, qui se convertit à la Révocation ; — 3^o CLAUDE-LOUIS ; — 4^o CHARLES, qui se réfugia en Angleterre où il mourut en 1708, laissant de sa femme Susanne *Guinebault* une fille, SUSANNE-MADELAINE, âgée de trois ans à la mort de son père ; — 5^o CHARLOTTE ; — 6^o JEANNE-ELÉONORE ; — 7^o GABRIELLE.

II. Isaac Fouquet, sieur de La Touche, Beaurepaire etc., épousa, en 1613, Anne *Gaschinard*, dont il eut, entre autres enfants, CHRISTOPHE, sieur de Beaurepaire, qui suivit la carrière des armes et fut marié deux fois, avec Anne *Gauvin*, fille de Jacques, sieur de La Brosse, puis en 1654, avec Louise *Du Bois*. Nos renseignements ne s'étendent pas plus loin.

2. FOUQUET, ancien de l'église de Tours, mis à mort en 1562 (*Crespin*). — Fouquet, famille de Loudun, 1566. — Isaac Fouquet, laboureur alsacien, avec sa femme et 6 enf., la veuve de Guillaume F., de la Tiérache, « laboureuse, » avec un enfant ; Pierre, avec sa femme et 3 enf. ; Jean, avec sa femme et 5 enf. ; Isaac, avec sa femme et 3 enf. ; Daniel, avec sa femme et 2 enf. ; Samuel ; tous d'Alsace et laboureurs, réfugiés à Strasbourg en Ucker-marck, 1698. — Julien Fouquet, de la Bretagne, réfugié en Allemagne et ruiné par les troupes qui y sont passées, assisté à Genève d'un viatique pour retourner en Allemagne, 1708. — Elizabeth Fouquet, enfermée au couvent des Nouv. cathol. de Châlons-sur-Marne, 1735.

3. FOUQUET DE BOISEBART (écrit aussi Boysebard, Boishébart et même Boisa-

bart), famille noble du Vigan qui a fourni à l'église de cette ville les plus importants et les plus fidèles de ses anciens. On l'a présentée comme ayant une commune origine avec celle des vicomtes de Vaux, marquis de Bellisle, c'est-à-dire avec le célèbre Fouquet surintendant des finances si connu par ses disgrâces sous le règne de Louis XIV ; *Jurieu* le dit dans sa 3^{me} Lettre pastorale ; cependant cela est doublement inadmissible parce que les Fouquet d'où sortait le surintendant étaient bretons et que pour pièce principale de leurs armoiries ils avaient cet écureuil qui leur fut fatal, tandis que ceux du Vigan étaient exclusivement languedociens et portaient pour Armes = un bandé d'argent et de gueules.

JEAN de Fouquet ¹ sieur de Boishébard, conseiller de la mairie du Vigan en 1606, marié à Claude *d'André*, veuf en 1625, vivait encore en 1658 et laissa pour héritiers : JACQUES qui suit et FRANÇOIS, sr de Boissebard, 1^{er} consul du Vigan en 1612 et 1619, conseiller de cette ville à diverses reprises de 1597 à 1630, député en 1612, avec *Planchon-Cantobré*, vers M. le connétable pour lui faire la révérence et témoigner l'aise qu'avait la ville de sa venue. Il fut député en 1620, avec le sr de Montmuzard, au synode national d'Alais pour obtenir un deuxième pasteur, et fut désigné pour faire partie du conseil de direction établi au Vigan par ordonnance du duc de Rohan du 6 octobre 1627. Noble François Fouquet, sr de Boissebard fut délégué le 16 octobre 1650, avec Pierre de Barral sr de Grisentis, 2^{me} consul du Vigan, par l'Eglise de cette ville au synode provincial convoqué à Sauve le 19, pour demander un pasteur en remplacement du sr Joseph *Estienne*, décédé le 25 septemb. précédent.

Son frère aîné, Jacques de Fouquet sr de Boisebart, docteur ès droits, substitut du procureur du Roi du Vigan en 1643, conseiller de la communauté de cette ville 1660, 63, 64, 65. En 1647, il avait été député par le Vigan au synode provincial d'Anduze pour lui demander de maintenir dans cette ville M. Estienne, pasteur nommé par le synode réuni l'année précédente au Vigan. On le choisit comme un des

¹ Bornizeau ou Bourneseaux est aussi le nom d'un capitaine huguenot qui prit une notable part au siège de Poitiers en 1662 ; voy. ci-dessus II col. 956 et V col. 555.

¹ Notes de M. CARALIS de Fondouze.

juges de la controverse soutenue en 1656 entre le ministre *Grisard* (voy. ce nom) et le jésuite *Codure*. Il fut député en 1664, avec *Fulcrand Finiels*, notaire et consul du Vigan, vers le synode provincial réuni à Anduze afin de demander un second pasteur pour le Vigan. Il fut père de 1^o *Jacques*; 2^o *Guillaume*, marié à *Anne d'Arveys* et père d'une fille (*Marguerite*) qui mourut au Vigan le 10 sept. 1744 et ne put être inhumée, étant restée protestante, qu'en vertu d'une autorisation de police; 3^o *Marguerite*, née en 1647 et qui fut une héroïne de la foi.

Le frère aîné de celle-ci, *Jacques de Fouquet*, sr de *Boisebarre*, fut un martyr dont les souffrances ont été brièvement racontées par *Jean Serres*, un de ses compagnons (voy. t. V col. 124). Il était né en 1635, docteur ès droits, conseiller du Vigan en 1673 et 1675, et représentant de cette ville au synode des Cévennes qui s'y tint le 26 août 1681 (Tr 288). A la révocation de l'édit de Nantes, il refusa de se convertir et fut mis en prison dans la citadelle de Montpellier, puis en mars 1686, transporté dans les cachots d'Aigues-Mortes. Il y demeura absolument seul, et gravement malade, durant quatre mois. « Il était obligé, dans sa grande faiblesse (dit « Serres) de marcher des mains et des pieds « pour aller chercher à l'endroit de sa prison où on le mettoit, » le bouillon, sa seule nourriture, qu'on lui apportait toutes les 24 heures. On le mit ensuite dans la tour de Constance, puis au large du port de Marseille sur le vaisseau *La flûte royale*; enfin on l'embarqua, 8 mars 1687, sur la *Notre-Dame-Espérance* navire chargé d'aller déporter en Amérique 100 condamnés pour cause de religion mêlés à 100 galériens ordinaires. On mit à la voile le 12 mars, mais sur les cent religionnaires embarqués, il mourut en mer cinq femmes et quatorze hommes. *M. Fouquet* fut de ce nombre.

Sa sœur, *Marguerite*, née au Vigan en 1647, lorsque sonna l'heure définitive de la persécution, fit tous ses efforts pour sortir du royaume, avec sa nièce *Madon*, c'est-à-dire *Madeleine* ci-dessus mentionnée (V col. 123, lig. 10). Elles se rendirent d'abord à Montpellier, mais elles durent quitter cette ville, la femme chez laquelle elles s'étaient cachées les ayant mises de-

hors au milieu de la nuit. Une pauvre servante les recueillit et les cacha chez sa maîtresse. Elles en partirent deux jours après pour rentrer chez elles, où elles demeurèrent environ deux mois sans que personne en fut averti. Elle y eut une attaque de paralysie et dut aller prendre les eaux de Balaruc pour se guérir. En passant elle laissa sa nièce à Montpellier. Elles allèrent ensuite à Nîmes pour solliciter en faveur de son frère détenu à Aigues-Mortes. C'est là qu'elles furent arrêtées. La petite *Madon* fut mise au grand couvent de Nîmes et *Mlle de Fouquet* conduite au château de Sommières, où elle resta 3 ou 4 mois, et de là au couvent. Au bout de 5 ou 6 semaines, elle tenta de s'évader en sautant par la fenêtre, mais dans sa chute elle se démit le bras; aussi ne tarda-t-elle pas à être reprise et dès le lendemain elle fut transférée de nouveau au château de Sommières, puis à Marseille, où elle passa, à l'hôpital du Parc, du mois de mai au mois d'août 1687.

De l'une de ses prisons, elle écrivit, pour obtenir d'un pasteur de ses amis des nouvelles de ce frère dont elle n'avait pas encore appris le malheureux sort, une lettre touchante où sont puisés les détails qui précèdent et qui nous a été conservée par *Jurieu*¹. Elle finit cependant par s'échapper, car elle est inscrite en 1702, 1705 et 1710 sur les registres de la bienfaisance publique à Londres en ces termes: « *Marguerite de Fouquet*, du Vigan, confesseuse, » pour 14 liv. chaque fois, et nous devons supposer que c'est d'elle que parle son neveu *Claude d'Assas* dans un passage (ci-dessus, V col. 123, lig. 43) où il se loue des secours spirituels qu'il a trouvés auprès de sa tante.

Erman et *Reclam* citent *Jacques de Fouquet*, de *St-Hippolyte* en Languedoc, capitaine au régiment des grands mousquetaires de Brandebourg, mort à *Prentzlow* en 1740, à l'âge de 94 ans.

FOUR (*CLAUDE*), le maître Adam du Refuge de Berlin [*Haag*, V 165], était de Nîmes et il est inscrit (par *Dieterici*) comme cordonnier de Nîmes et réfugié à Berlin, avec sa femme et 2 enf., en 1698. Il devint cordonnier de l'électrice, épouse de

¹ Troisième lettre pastorale; et par *M. Lelièvre*, *Un déporté pour la foi*, p. 176-188.

Frédéric-Guillaume, et il ne lui portait jamais une paire de chaussures sans y joindre quelques vers de sa façon. *Erman et Réclam* (V, 73) nous apprennent que plusieurs de ses pièces de vers ont été imprimées, et que, dans le nombre, il y en a qui ne sont pas sans mérite. Un autre cordonnier de Nîmes, Jean Four, vint le rejoindre avec une famille de 5 personnes en 1700. — Rémond Four, d'Uzès, assisté à Genève, de 5 écus pour s'acheter un habit, 1707.

FOURAY ou FOURÉ (DE), famille de petite noblesse de la Normandie; ils étaient seigneurs de divers lieux, particulièrement des Pilliers près Flers, mais exerçaient ordinairement les charges de notaire royal, de sergent royal, de commis aux aides, etc. On trouve dans les registres de l'église de Quevilly, à la date du 26 janv. 1639, le décès d'Abraham Fourré écuyer, sr des Pilliers, avocat au parlem. de Normandie. Il avait épousé Louise de Losses d'une famille de Loudun. Son fils, Charles, épousa, 1654, Anne fille de feu Nicolas de Roesse, chevalier, seigr de Benzevillette, Bolleville, etc. En 1688 Isaac de Fouray, écuyer, fut mis aux galères pour n'avoir pas voulu abjurer et il y mourut¹. Antoine de Fourré fut incarcéré dans les prisons de Vire. L'Intendant de Caen signalait les d^les de Fouré comme des huguenottes « très dangereuses » (LESENS).

Papiers de famille. — État civil des protestants de Rouen. — La Ferrière-Percy, Hist. du canton d'Athies.

FOURDRAIN (JESSÉ) ancien de l'église de Lemé, 1669 (*Bull.* VIII 555).

FOURDRINIER (ISRAËL) ouvrier en soie à Paris et sa femme, Léa *Hauvart*, font enterrer au cimetière St-Marcel leur fille Léa, 8 avril 1644. On trouve le même Fourdrinier se remarquant au temple de Charenton, en déc. 1645, avec Elisabeth *Raimbault*; — (Madelaine), de Picardie, infirme, 15 ans, assistée à Londres, 1705; — (Henri), né à Londres, le 11 fév. 1766, tenait vraisemblablement aux précédents par des liens de famille. Son père, réfugié français habitant l'Angleterre, y avait créé une fabrique de papier [Haag, V 165]. Le

fils continua l'industrie paternelle et il construisit en 1800 une machine à fabriquer le papier sans fin. La première idée de cette machine ingénieuse appartient, il est vrai à la France; mais Fourdrinier y apporta tout d'abord de grandes améliorations, et pendant sept ans entiers, avec le concours de son frère *Sealy* et de Jean Gamble, il travailla sans relâche à donner à sa machine, au prix d'énormes sacrifices, cette perfection qui l'a placée si fort au-dessus de toutes celles qui étaient en usage auparavant, qu'elle peut passer pour une invention nouvelle. Cette découverte, qu'il serait impossible de décrire sans dessins, en fournissant à la presse les moyens de répandre dans le monde cette masse de journaux, de brochures, de livres de toute sorte, qui pénètrent aujourd'hui jusque dans les pays les plus reculés, a puissamment contribué déjà à la diffusion des lumières et à l'envahissement irrésistible et simultané du bien et du mal par la voie de la presse. Mais la gloire qui appartient surtout à Henri Fourdrinier, c'est que sa rare modestie s'est contentée de l'estime générale pour récompense de ses travaux, dont les résultats moraux et matériels sont incalculables. Il est mort au mois d'octobre 1854.

FOURGEAU, famille poitevine. Un de ses membres fut ministre à Villemur, 1602-1605, à Rochechouart, 1603-1620.

FOURGERON (JAQUETTE), de Sancerre, 76 ans, aveugle, assistée à Londres (4 l. 11), 1706; — (Jean), d'Orléans, cordonnier, avc Judith sa femme et 3 enf., *id.* (3 l.), 1706. — Vincent *Fourjon*, « de La Rochelle en Aulnys, sargier, » reçu habitant de Genève, décemb. 1554. — Jean *Fourgon* [Haag, V 165] protestant de Rouen, traversait une rue lorsqu'il rencontra le Sacrement porté par un prêtre de Saint-Maclou, des plus ardents et des plus emportés que l'on pût voir. Conformément à la déclaration de 1666, renouvelée en 1669, il se découvrit promptement; mais il refusa d'obtempérer aux injonctions du peuple qui voulait le forcer à se mettre à genoux. Irrité de cette résistance, le prêtre le saisit au collet et le traîna sur-le-champ au Palais, escorté de toute la populace du quartier qui lui prêtait main-forte. Si le parlement avait fait son devoir et obéi à la loi, il eut renvoyé Fourgon avec

¹ Il manque dans notre liste générale ci-dessus, à moins qu'on ne l'ait inscrit, cas fréquent, en défigurant son nom.

des excuses et admonesté sévèrement le curé ; mais, dit l'auteur très catholique de l'Histoire du parlement de Normandie, M. Am. Floquet (7 vol. in-4^o, 1843), le parlement tenait moins de compte des édits du roi que de ses propres arrêts. Or, en enregistrant l'édit de 1666, les magistrats, à l'instigation de l'archevêque Harlay de Chanvallon, y avait ajouté, de son autorité, une clause portant que les P. R., rencontrant le Sacrement, seraient tenus de se mettre en même état de respect que les catholiques, c'est-à-dire à genoux, et bien que la déclaration de 1669, en ordonnant seulement que les hommes ôteraient leurs chapeaux, eût assez clairement montré qu'on ne devait rien exiger de plus, le parlement persista dans sa jurisprudence. Fourgon fut donc condamné, 26 juin 1676, « pour l'irrévérence par lui commise » à 20 liv. d'amende et aux dépens.

FOURGES, ancien de l'église de Mauzac, 1673 ; (Jean), de la juridiction de Montauban, laboureur, allant en Brandebourg, assisté à Lausanne, janv. 1689. — Marie *Fourmaud*, de Congeniès, enfermée au couvent de Sommières par ordre de l'évêque, Fléchier, mars 1700 (*Bull.* XII 21). Matthieu *Fourment*, sergent royal au Mans, massacré au milieu des halles de la ville par une troupe de meurtriers publics, nov. 1563 (*Crespin*). — Pierre *Fournaise*, charretier, et Daniel, charpentier, réfugiés avec leurs familles (12 pers.) à Manheim, 1700. — *Fourneau*, famille de Loudun : Clément, Élie, Bonaventure, de 1566 à 1570. Olivier, fugitif de La Rochelle, 1699. — *Fourneaux*, ministre déposé en 1737 (*Aymon*, II 560). — Daniel Fourneaux sieur de Belean, fugitif de Trun, élection d'Alençon, 1685. — Joseph *Fournel*, de Barcelone, prosélyte, assisté à Londres (6 l.) avec femme et enfant, 1706 ; — Raphaël de *Fournel* sr de Grateloup, 1600. — Pierre *Fournelet*, de Louat en Normandie, ministre à Lyon 1546-51, à Neuchâtel 1551-64, à Digne 1561, à Châlons 1561-64. — *Fournelle* (alias Fournelet), ministre à Sedan, 1603. — Daniel *Fourneron*, dauphinois, étudiant à l'acad. de Genève (D.-F. Philippi Fourneroni filius, taurinalpinus rupilatensis), 1659. — Antoine *Fournes*, de Clermont en Auvergne, reçu habitant de Genève, 2 octob. 1572.

FOURNES (JEAN), l'un des promoteurs

de la Réforme à Castres, où il fut consul avec de *Lespinasse*, *Galiber* et *Donnadiou*, en 1568, et encore en 1598. Lorsque les protestants de cette ville furent rentrés chez eux, 1576, Jean Fournes, adjoint à Pierre *Gaches*, s'occupa de réorganiser les services publics, de faire bâtir un temple et d'établir un collège. On croit qu'il eut deux fils : Jacques et Mathurin, consuls à leur tour ; celui-ci en 1577 et 1589, celui-là en 1571. Jacques suivit le métier des armes. Vaillant capitaine, il se distingua particulièrement au combat de la Cieuat, où l'un de ses fils, Pierre, et son serviteur, *Mathieu*, furent tués. Il donna là, dit *Gaches*, un si horrible coup d'épée au cadet de Corneillan-Pépélou, qu'il lui fendit l'épine du dos depuis le col jusqu'au fondement. Jacques avait épousé Jeanne de *Rotolp*, fille de Jean, sr de *Lescout*. Au XVII^{me} siècle, on retrouve cette famille à Puylaurens où Pierre, docteur et avocat, s'était marié avec Anne fille du pasteur Antoine de *Fanjeaux*. De cette union naquirent un autre Pierre, et Paul, tous deux avocats. Paul épousa Jeanne de *Barrau*, fille de Jacques et d'Anne *Rey*, en 1645, dont il eut : 1^o Pierre ; 2^o Jacques ; 3^o David ; 4^o Isaac ; 5^o Anne ; 6^o Françoise, ces deux dernières sortirent de France à la Révocation ; 7^o Jean ; 8^o Jeanne. — Jacques étudia la théologie à l'académie de sa ville natale, 1669, et était régent de cinquième au moment où elle fut supprimée. Il devint consul de Puylaurens en 1701. L'un de ses frères se réfugia à La Haye où il se trouvait avec quelques-uns de ses compatriotes en 1698 : savoir *Bruniquel de Tèrondet* et son fils aîné ; M^{me} de *Roquevidal*, Sarrette de *Barrau* ; le pasteur *Campdouce* et sa femme ; M^{me} de *Bedos-Fonbas*, et de *Lacger du Roc*. — Pierre, bourgeois de Puylaurens, fils de David et de Suzanne de *Brus*, épouse Marguerite *Alary*, fille de Jean-Pierre et de Suzanne *Soulègre*, mariage béni au désert, par Pierre *Cortès*, dans la nuit du 8 au 9 mai 1753 ; union d'où naquit, au moins un fils, Pierre-David, à Lesses, près Puylaurens, le 27 avril 1754. La famille existe encore à Puylaurens ; mais elle est passée au catholicisme depuis le commencement de ce siècle (PRADEL).

FOURNET (JEANNE), servante chez Pierre *Girardin*, d'Ervy-le-Château, enquesteur

au bailliage de Troyes. Girardin ayant été dénoncé en 1555, comme luthérien, une visite domiciliaire fut faite chez lui, mais il eut le temps d'échapper avec sa femme ; on n'arrêta que sa domestique qui, malgré promesses et menaces, refusa de rien dire contre lui. On l'appliqua donc à la question, et le juge chargé d'y présider la lui fit donner de la manière la plus cruelle. « Hélas, crieoit ceste pauvre fille estendue sur la question, mon Dieu assiste moy, conduis moy par la vertu de ton saint esprit. Tu as dict « Invoque moy quand oppressé seras et je te ayderay. » Me voici, Seigneur, je te réclame et appelle à mon ayde. Mon Dieu, secoure-moy. » Féloix, c'est le nom du juge, lui criaît : Prie la vierge Marie. « Hélas ! répond la pauvre fille, elle est bienheureuse, car elle est en paradis. » Sur cela Féloix s'adressant à ceux qui la tiroient leur dict : Elle en est, elle en est, tire, tire ! » On tira si bien et si fort « qu'elle ne pouvoit porter ses mains jusques à sa bouche et elle étoit tellement rompue qu'il n'y avoit aucune espérance qu'elle se peust jamais aider de ses membres. Aussi à la fin, demeura-t-elle à toujours comme percluse de l'un des bras sans aucune récompense de son maistre. » Quoiqu'on n'eût rien obtenu d'elle, elle fut condamnée à assister au supplice de Girardin, que l'on brûla en effigie. A peine fut-elle en état de soutenir la route qu'elle partit avec son vieux père pour Genève, où elle passa le reste de ses jours. Quant à Girardin, il en appela au parlement, qui cassa la sentence et renvoya l'accusé devant le bailli de Vitry en Perthois. Il fut absous et retourna à Troyes exercer son état. (*Nic. Pithou.*) — M. de Fournet, du Languedoc, nouveau catholique suspect ; son fils lui est enlevé et mis au couvent des jésuites à Paris, 1702 (E 3553).

1. FOURNIER (BALTHASAR), de Nîmes [Haag, V 166], a laissé en msc. un *Journal* dont Ménard a publié des extraits dans les *Preuves* de son *Hist. de Nîmes*. Ce *Journal*, qui commence au 21 déc. 1561, est fort court et peu détaillé. L'auteur avait rendu à Nîmes, notamment pendant la peste de 1579, des services qui lui avaient mérité des lettres de bourgeoisie, avec exemption des charges extraordinaires, et à trois reprises, les honneurs du consulat.

2. FOURNIER (JEAN), ancien docteur

de Sorbonne [Haag, V 166] converti au protestantisme. Au rapport de Bèze, Fournier était un homme docte et de vie exemplaire. Vers 1550, il avait prêché la Réforme à Toulouse et avait été jeté en prison pour ce fait ; mais il était parvenu à s'échapper. En 1562, l'église de Paris l'envoya à Loisy en Brie pour y remplir les fonctions pastorales en l'absence de Jérémie Vallée. Fournier y déploya tant d'activité et de zèle que le nombre des protestants s'accrut rapidement. Le seigneur du lieu, irrité de ses succès, le força à se retirer chez le capitaine *La Tournelle*. Néanmoins l'exercice du culte réformé continua à La Gravelle, à une lieue de Loisy et bientôt, le duc de Nevers donna des ordres pour qu'il fut rétabli à Loisy même. Fort peu de temps cependant s'écoula, avant que Fournier fût obligé de fuir de nouveau. Il trouva un asile au château de Brugny et se joignit à une petite troupe de gentilshommes qui allaient rejoindre le prince *Porcien* à Montcornet ; mais ils ne l'y rencontrèrent plus et se dispersèrent chacun de son côté, abandonnant le pauvre ministre qu'une blessure au pied mettait dans l'impossibilité de les suivre. Un gentilhomme, que Bèze appelle le sieur de *Marc*, l'accueillit dans sa maison, où il ne tarda pas à être arrêté par les catholiques. Dépouillé de tout ce qu'il portait sur lui, il fut jeté sur une charrette et conduit dans les prisons de Sainte-Menehould, au milieu des injures de la populace. Bientôt arrivèrent les convertisseurs officiels et officieux, dont aucun ne se montra plus ardent qu'un avocat, nommé Pierre *Petit*, « homme de vif entendement, bien parlant et de grande lecture, ayant autrefois fait profession de la religion. » La résistance courageuse de Fournier allait être couronnée par le martyre, lorsque l'approche d'*Andelot*, à la tête des reîtres, effrayant ses persécuteurs, on le fit partir précipitamment pour Châlons où heureusement les deux sœurs du duc de Nevers se trouvaient alors. Elles se chargèrent de présenter une requête du captif à leur frère qui ordonna de le garder jusqu'à son retour ; mais le duc ayant été tué à Dreux, et le gouvernement de la Champagne ayant été donné au duc de Guise, le procès suspendu fut repris, 10 fév. 1563, et le prisonnier livré au prévôt des maré-

chaux. Conduit dans la salle de la question, le malheureux Fournier fut torturé si cruellement qu'il fut longtemps sans pouvoir faire usage de ses membres disloqués. Sur ces entrefaites, fut publié l'édit de pacification qui devait le rendre à la liberté ; mais le gouverneur de la ville refusa de lui ouvrir les portes de sa prison. Ce fut le 30 avril seulement que les menaces du prince *Porcien*, passant dans les environs de Châlons avec les reîtres qu'il reconduisait en Allemagne, obtinrent l'élargissement du pauvre ministre, qu'il fit venir en sa présence et accueillit comme un Confesseur. Les habitants réformés de Vitry l'ayant supplié de venir baptiser quelques enfants et prêcher chez eux, Fournier se rendit à leurs vœux, puis il retourna à Loisy, mais tellement affaibli par les mauvais traitements qu'il mourut bientôt après, dans un âge avancé. Deux fidèles de son église, l'ancien Bernard *Colle* et *Guillaume*, arrêtés en même temps que lui, furent pendus. Ils étaient l'un et l'autre de Betancourt. Un troisième, de Loisy même, Georges *Simars*, fut plus heureux ; il recouvra sa liberté après six mois d'une dure prison. — (Guillaume), « libraire, natif de Troye en Champagne, » reçu habitant de Genève, 3 mai 1557. — (Jehan), natif de la ville de Ghac en Languedoc, *id.* octob., 1557. — (Jehan), « velloutier, natif de Vienne en Dauphiné. » mai 1539. — (Jean), de Montauban [Haag, V 167] auteur d'une *Histoire des Troubles de Toulouse*, qui n'a jamais vu le jour.

3. FOURNIER, capitaine huguenot [Haag, V 167]. Fournier portait déjà les armes pour la cause protestante en 1569. Secondé par le capitaine *Bedos*, il dégagea Claude de *Narbonne*, baron de Faugères, en forçant les catholiques à lever le siège de son château. Après la Saint-Barthélemy, il assista à l'assemblée de Pierreségade ; mais il ne fut chargé d'aucun commandement important. En 1573, il fut un des capitaines qui défirent le corps de troupes envoyé au secours d'Ajeth. Il passa ensuite sous les ordres de *Paulin* qu'il suivit à Montpellier avec sa compagnie, en 1575 et 1577. Le 13 janv. de cette dernière année, il s'était rendu maître de Pennautier, en s'y introduisant, raconte Bouges, par un aqueduc ; mais il n'avait pas gardé long-

temps sa conquête. Après la paix de 1578, Damville n'ayant pas voulu permettre aux soldats de *Châtillon* de rentrer dans leurs foyers, malgré les prescriptions de l'édit de pacification, les uns, de ces exilés, se rangèrent sous les ordres du capitaine *Bacon*, qui commandait dans Thesan, les autres sous ceux de Fournier (et non *Fourni*, comme écrit d'Aubigné), qui était gouverneur de Brugairolles ; et cantonnés dans ces deux bicoques, ils continuèrent la guerre, levant des contributions, faisant des prisonniers, harcelant les troupes catholiques, les battant souvent et tenant comme bloqués Beziers et Pézenas, sans que les catholiques osassent les attaquer, tant, dit d'Aubigné, on redoutait leur courage déterminé et parce qu'on soupçonnait qu'ils étaient soutenus par *Châtillon*. En 1587, Fournier fut remplacé par *Du Villa* (Voy. V, col. 680), comme gouverneur de Brugairolles, et depuis cette époque, il n'en est plus fait mention. Peut-être est-ce lui qui commanda à Arques une compagnie de cheval-légers et fut tué dès la première charge. — Plus tard, les historiens mentionnent deux autres capitaines *Fournier*, l'un de Dieppe, tué en 1597, l'autre d'Aubenas, blessé et fait prisonnier, en 1628, à l'entreprise de Rohan sur Montpellier. — Jean *Fournié*, capitaine huguenot dans l'Armagnac ; il avait épousé Jeanne de *Soussens* qui lui donna Judith, baptisée à Mauvezin, 5 nov. 1595 ; Marthe, bapt. nov. 1597 ; Jean, présenté au baptême, 31 janv. 1603, par Jean *Lamigue* capitaine et sa femme Elisabeth de *S. Faust*. — André de *Fournier*, officier dans l'armée hollandaise, 1685-1711 ; (Noé), *id.*, 1713-44.

Voy. Ch. Pradel, *Mémoires de Gaches*.

4. FOURNIER (JEANNE), une des converties de l'intendant Marillac en Poitou [Haag, V 167], se hâta, dès que la terreur des dragonnades fut passée, de revenir à la religion dans laquelle elle était née. Elle fut donc mise en jugement comme relapse, et condamnée, en 1682, par le juge de *St-Maixent* à l'amende honorable, au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens. Cette sentence fut confirmée par le parlement de Paris, le 3 juin, en même temps qu'une autre sentence du juge de *Lusignan*, portant condamnation à la mé-

me peine contre cinq autres relaps : Jean *Vilardon*, Gabriel *Sapin*, Samuel *Barré*, Jean et Jacques *Bruneteau*.

5. FOURNIER, ministre à St-Ambroix, vers 1567 (*Bull.* IX, 294). — (Jean), ministre à St-Mamert, 1567; à St-Laurent de Trèves, 1568; à Montpezac, 1570-72; à Chamborigaud, 1575. — (Isaac), pasteur à Ayrargues, 1623; à Clarensac, 1626-61. — (Daniel), de Loudun (D. Fournerius juliodunensis) étudiant à Genève, 1638. — (François), du Poitou, étudiant à Montauban, fut un des argumentateurs de la thèse d'André *Martel*, en 1658, de *lege et evangelis*. — (Antoine), de Puylaurens, étudiant en 1682, au refuge en 1698. — Plusieurs Fournier de Valence, 1689; d'Annonay, 1693; de Die, 1699; de Mauvoisin en Gascogne et de La Salle en Cévennes, 1707; assistés à Lausanne et à Genève. — (Jean), enfermé à l'hôpital à Paris, 1703. — (Guillaume), de St-Maixent, assisté à Londres, 1705. — De Fournier de Pradines et de Fournier de Neufvillès-St-Quentin, gentilshommes. — M. Paul de Fournière, seigneur des Places, d'Annonay, assisté à Genève d'un viatique de 3 louis d'or, 1693.

FOURNOL (JEAN), réfugié en Prusse devenu, 1702, bourgmestre d'un quartier de Berlin, la Dorotheestadt [Haag, V 168] qui lui est redevable de divers embellissements. Comme dédommagement des dépenses qu'il avait faites, le roi de Prusse accorda des pensions à ses deux filles, mariées l'une au capitaine de *Boutaric*, l'autre au fabricant *Nadal*. — Honoré *Fourque*, de Quinson en Provence, noyé, 1562; — (Jean), de Montpellier, assisté à Genève d'un viatique pour retourner en Allemagne, 1708. — Pierre de *Moynier sr de Fourques*, 1608. La marquise *Isabeau de Fourques*, persécutée en 1685, voy. ci-dessus t. I, col. 308-311. — Pierre *Fourquié*, de Ganges, assisté, avec femme et enf., à Genève, 1703. — David *Fourquin*, du Vigan en Cévennes, manufacturier de laine réfugié avec sa femme à Berlin, 1698. — Pierre *Fburre*, « compagnon natif de Nemoux, » reçu habitant de Genève, septemb. 1559. — Odin *Fourreau*, « velontier, natifz de Choue au duché de Vendosme, » *id.*, janv. 1555. — Aimé *Fourreau de Toucheronde*, de Châtellerault, 49 ans, réfugié en Irlande avec sa

femme et 5 enf. et assisté par le Comité de Londres, 1702; en 1705 il reçoit 17 l. 13 sh. 6 d.; plus 15 l. en 1706 et 20 en 1710. — Philibert *Fourrier*, du Charolois, charpentier, admis à l'habitation à Genève, 3 octob. 1572. M^{me} *Fourrier*, emprisonnée au château d'Angers, 1687. — Jean *Foursinel*, du Dauphiné, reçoit à Genève un viatique de 4 écus pour gagner le Meklembourg, 1694. — Jean *Fourty*, d'Anduze, mort à l'hôpital de Lausanne, 22 ans, 1712. — Jean *Foussolles*, de St-Arnoult en Normandie, tisserand, 39 ans, assisté à Londres (2 l. 3 sh.) avec sa femme et 5 enfants, 1702; le sont encore en 1710 (14 sh.) mais n'ont plus que 2 enfants. — Jacques *Foussart*, de Nîmes, passementier, réfugié à Berlin, 1698. — Charles fils de Jehan *Foussier*, d'Angers, reçu habitant de Genève, avril 1559. — Pierre *Fouzzillac*, du Languedoc, boutonnier, et Jacques *Fozilhac*, des Vans en Languedoc, chapelier, réfugiés à Berlin, 1699. — Pierre de *Foviol*, sieur de Vebron, membre de l'assemb. de Lunel, 1613. — De *Foy*, conseiller au présidial de La Rochelle, cité dans les actes de l'assemblée de 1620. Pierre *Foy*, de Caen, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1709. — Girard *Foyart*, « de Haumont en la Franche comté, » serrurier, reçu habitant de Genève, 23 septemb. 1572. — *Foys*, ministre à Mauguio, 1572. — Pierre *Foissac*, libraire à Montauban; épouse, 2 septemb. 1571, Cécile *Candolle* (Mich. NICOLAS). — Donation par Antoine de *Foysac*, seigneur de Fier et de Mirepoix, en l'année 1633, aux anciens de l'église réformée de la ville de Tournon, d'une somme de 150 liv. pour en employer le revenu à l'entretien d'un ministre; reg. B. 55 des insin., arch. de Lot-et-Garonne.

FRACHAS (PIERRE), de Lourmarin, porteur de chaise, et plusieurs autres Frachas, Frachasse ou Fracasse, laboureurs, tous réfugiés à Berlin, 1700. — Antoine *Frachet*, de Die, assisté à Genève, 1707. — Jean *Frachot*, de St-Léonard en Nivernais, cordonnier, admis à l'habitation genevoise, 19 nov. 1572. — Abraham *Fradet*, de Salle-Bertrand en Dauphiné, assisté à Genève et à Lausanne d'un viatique pour le pays des Grisons, 1698. — Jacques *Fradet*, étudiant à l'acad. de Genève (Jacobus *Fradetus pictavensis*), 1563.

FRADIN (PIERRE) fils d'un drapier de la Chastaigneraye en Poitou, tué de trois coups d'épée, 1595; — (Etienne), ancien de l'église de Latillé près Poitiers, 1619 (Filleau, Décis. cath., 194); — (Daniel), de Moncontour en Poitou, assisté à Genève, 1693; — (Claude), chirurgien à Mirbeau en Poitou, tenta en 1693 de sortir de France pour aller en Hollande chercher la liberté religieuse. Il se mit en route accompagné de sa fille Henriette, de Marguerite Huet, veuve d'un armurier de Pithiviers et du fils de celle-ci, Louis *Le Roi*; arrivés à Sedan ils furent arrêtés et condamnés, 27 fév., Fradin à la prison perpétuelle et les trois autres aux travaux forcés (M 666). Henriette Fradin, était réfugiée à Londres en 1702 et réduite à l'assistance publique. — Une d^{lle} Fradin enfermée dans les prisons de Thouars en 1715 (E 3401). — Un autre, marié sans confession, à Rochefort, par un aumônier des vaisseaux, mis en prison à Parthenay et sa femme, Louise Fradin, enfermée à l'hôpital de Niort sur la demande de l'évêque de Poitiers, 1730; ils abjurent (E 3567). — Marie, veuve de Jean Fradin, de Mornac en Saintonge, assistée (3 l. 14 sh.) à Londres, avec 3 enf., 1705.

FRAGIER, ministre de Puycasquier, 1651. — Jean *Fraigneau*, marchand, réfugié à Londres en 1690, père de William Fraigneau, professeur royal de grec à l'Université de Cambridge de 1744 à 1750, puis précepteur dans la maison de Bolingbroke et, sur la présentation du 2^me lord de ce nom, nommé vicaire de Raltessea en 1758 et recteur de Beckenham en 1765, bénéfices qu'il garda jusqu'à sa mort arrivée le 12 septemb. 1778 (H. WAGNER; voy. *Agnew*, 3^me éd.). — Catherine *Frainquière*, fille de Jacques, et d'Anne *Bonnefons*, « du lieu des Plans, dioc. d'Uzès, » morte à l'hôpital des réfugiés, à Lausanne, 3 fév. 1693. — Libert *de Fraisme*, né au pays de Liège, écolier, reçu habitant de Genève, 3 nov. 1572. — Guill. *Fraisse*, « cordonnier, natif d'Uxoire en Auvergne, » *id.*, mai 1559; — (Jean), de Milhand, assisté à Genève d'un viatique pour l'Irlande, 1699. M^me Fraisse, dam^{lle} de Privas et Claudine sa fille, assistées à Lausanne, 1711. — Jean *Fraissinet*, « aiguilletier, natif de St-Jean de Gardonnenque, » reçu habitant de Genève, octob. 1559; — (Antoine),

consul de Castres, 1594-1600; — (Abraham), maître chirurgien à Castres, converti en 1685; il avait épousé Anne *Agret* qui lui donna 1^o MARIE, 16 janv. 1646; 2^o ANDRÉ, présenté au baptême par André *Crouzet* secrétaire d'un conseiller en la chambre de l'édit (M. de *Jullien*) et par Marguerite *de Babioul* femme d'Antoine Fraissinet; 3^o MARIE, 10 janv. 1653; 4^o ABRAHAM, présenté par Abraham *Soult* et par Catherine *Maurel* femme d'Isaac *Agret* avocat à la chambre de l'édit. — David Fraissinet, ministre dans les Cévennes (de Bayards 1669-72; de Cardet 1673-85) et d^{lle} *Molery*, son épouse, réfugiés et assistés à Lausanne, 1692; on a de lui : *Le gain du fidèle ou sermon sur ces paroles... Rom. VIII 27*, prononcé à Genève dans l'église de St-Pierre, le dimanche 11 octob. 1691, Genève, J.-P. Muller, 1693, in-12 de 49 pag. — On trouve mentionnés (dans *Erman*) un Fraissinet juge à Brandebourg et un de Fraissinet nommé dans les actes de l'église de Stendal; — (Jacques), de Nîmes, teinturier, assisté à Lausanne allant en Hollande, 1698; — (Pierre et François), de Montagnac (voy. *Bull.* IV, 3), réfugiés en Brandebourg, 1697 et 1700; — (Marc), réfugié du Languedoc, banquier à Amsterdam en 1730; — (François), marchand à Anduze; épisode de son fils qu'on lui enlève pour le mettre aux Jésuites, 1740 (*Bull.* V, 64). — *De Fraissy*, ancien de l'église de Pamiers, à l'assemblée de Saverdun, mars 1598. — Robert *Fraizin*, natif de Nîmes, reçu habitant de Genève, octob. 1556. — Claude *Frajon* (ou *Fralion*) « de Pont-St^e-Maixance, » 71 ans, et sa femme Elizabeth, 68, assistés (3 l. 4.6) à Londres, 1706. — « Le sieur de La Bretesche nommé *Framberge*, 75 ans, » arquebusé à Orléans, 1572 (*Crespin*). Gabriel *Framberge*, échevin d'Orléans, reçu habitant de Genève le 7 mai 1572. — Isabelle et Louise, âgées de 13 et 11 ans, filles du feu sr de *Framerge*, mises d'autorité au couvent de la Propagation de la foi à Poitiers, par arrêt du Conseil du roi, parce qu'elles déclaraient, malgré leur mère, vouloir être catholiques, 1637 (Filleau, Décis. cath., p. 238). — Jacques *Framonet* mis de force dans un couvent d'Alençon, 1716. — « Défense faite au sr *Fran* et à tous autres régens de la R. P. R. de s'immiscer à enseigner dans la ville

de Nérac ; Et enjoint aux Consuls du dit Nérac de faire fermer au dit Fran sa prétendue école, à peine d'en répondre en leurs propres et privez noms ; et inhibitions à tous les habitans de la R. P. R. d'envoyer leurs enfans à la prétendue école du dit Fran à peine de 50 liv. d'amende applicable à l'œuvre de l'église paroissiale de la d. ville, sans espérance de rabais. Fait à Bordeaux en parlement le 24 janv. 1648. »

1. FRANC (BERTRAND), capitaine huguenot [Haag, V 168]. Il était originaire de Teillet en Albigeois. C'est à Castres qu'il arrive pour la première fois sur la scène de nos troubles religieux. En 1562, il fut choisi pour commander une des trois compagnies d'infanterie mises sur pied par les habitans de cette ville, conformément aux ordres de Condé. En 1567, il servit avec le grade de capitaine sous les ordres de *Guillot de Ferrières*, et depuis 1568, sous ceux du vicomte de *Paulin* qu'il suivit dans toutes ses expéditions, notamment à la prise de Gaillac et du château de Lombes, ainsi qu'à l'assemblée de Pierreségade. Il se joignit ensuite aux frères *Bouffard* et contribua à la reprise de Castres. Le 18 déc. 1574, il emporta d'assaut Briatexte. L'année suivante, l'assemblée de Castres le nomma membre du Conseil qu'elle plaça auprès de *Paulin*. En 1577, Franc marcha avec le vicomte au secours de *Châtillon*. En 1580 il passa sous les ordres de *Turenne* qui lui confia la défense de Saint-Paul ; mais les Ligueurs l'en chassèrent bientôt, et ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à leur échapper. Quelques jours après, il livra, avec le capitaine *Moulaires*, un sanglant combat aux catholiques sous les murs du fort de La Balbarège, et les mit en déroute malgré leur supériorité numérique. En 1586, il servit sous *Tanus* au secours de Montesquieu et de Brugairolles. L'année suivante, il fut fait prisonnier près de Cuq, en revenant d'escorter *Montgommery*, qui se rendait dans le Bas-Languedoc (voy. *Mém. de Gaches*, p. 351) ; mais il recouvra bientôt la liberté, puisque, en 1588, il fut chargé, avec *Sabaut* et *Portal*, de conduire les troupes de Castres au secours du Rouergue. C'est la dernière fois qu'il soit parlé de lui comme jouant un rôle actif. Il était mort, lorsque

sa fille, Guillaumette, épousa le 29 janv. 1614 David Stuard, maistre brodeur, fils de Robert Stuard d'Edimbourg et « à présent habitant de Castres. » Un autre capitaine Franc, de l'Albigeois, prénommé Antoine, porta les armes à la même époque. Il est difficile de les distinguer l'un de l'autre. (PRADEL.)

2. FRANC (PIERRE) « de Pers en Provence, ministre de l'église de Marseille, » reçu habitant de Genève, 23 octob. 1572. — Philibert de *Franc*, « drappier de Mascon, » id. 9 septemb. 1572.

3. FRANC (LOUIS), du marquisat de Saluces, proposant, retiré, en 1580, à Lourmarin. Son fils JACQUES y exerça avec honneur la charge de notaire royal pendant 47 ans. Le fils de ce Jacques, nommé JEAN, épousa Honorade de *Poncel*, et en eut plusieurs enfans, entre autres JACQUES, né le 10 août 1663, manufacturier de bas à Lourmarin, qui se réfugia à Berlin, avec sa femme et ses deux enfans, en 1687, et qu'il ne faut pas confondre avec un Jacques *Le Franc*, également réfugié, mais originire de Sedan (Tr 239). C'est peut-être de la même famille que ce dernier, qu'était le pasteur Henri *Le Franc*, qui quitta, en 1691, l'église de Berg-holtz pour celle de Burg, où il succéda à *Le Preux* et où il eut pour collègue *Villars*.

4. FRANC (GUILLAUME), fils de Pierre, de Rouen, fut un musicien [Haag, V 168], de son vivant fort obscur, mais dont les modestes labeurs ont été rehaussés par l'estime des savants de nos jours. C'est par attachement aux idées de la Réforme qu'il dut abandonner sa patrie, puisqu'il s'était retiré à Genève et y obtenait du Conseil de la république, le 17 juin 1541, l'autorisation d'ouvrir dans cette ville une école de musique. Et l'année suivante on lit dans les registres du Conseil : « Payé 40 flor. à maistre Guill. le Franc qui instruit les enfans à chanter. » Peu après, 6 juin 1542, il obtint une place de chantre. Le 16 avril 1543, le Conseil prit cette résolution : « Pour aultant que l'on paracheve les psalmes de David et quil est fort nécessaire de composer un chant gracieux sur iceulx, ordonné que maistre Guillaume le chantre, qui est bien propre pour recorder les enfans, les instruira une heure, le jour qui sera

« fixé, et qu'on parlera de son gage à
 « maistre Calvin. » On en parla sans tar-
 der, car le registre du Conseil, à la date
 du 7 mai 1543, porte la mention suivante :
 « Gages de maistre Guillaume fils de
 « Pierre Franc de Roan, maystre de
 « chant; lequel a esté deputé maystre
 « des escolles pour apprendre la note, et a
 « chanté, les enfans qu'il doybve ¹ chanté
 « les psalmes de David à l'Eglise et luy a
 « esté donné de gage cent florins annuel,
 « a luy payer quartemps par quartemps ;
 « et a promys et juré. » Mais le maltre ne
 tarda pas à trouver trop exigü ce gage de
 cent florins, dont d'autres se contentaient,
 mais qui ne suffisait pas à son entretien,
 avec une femme valétudinaire et des en-
 fants. Il demanda diverses augmentations
 et ayant à la fin essayé un refus, il pria le
 Conseil, le 3 août 1545, de recevoir sa
 démission. Il avait probablement jeté d'a-
 vance les yeux sur un autre asile, car on
 le trouve inscrit dès le 5 janv. 1546
 comme digne de récompense pour les ser-
 vices qu'il a rendus et qu'il doit rendre à
 Messieurs de Lausanne. Le Manual du
 Conseil de cette ville l'appelle en même
 temps « providus Guillelmus Franc can-
 tor, » et lui alloue en présent annuel, savoir
 un muid de froment et un char de vin; de
 plus il recevait de LL. Exc. de Berne
 120 flor. par an et un muid de froment.
 On a longtemps cru, d'après une assertion
 émise à la légère par le pasteur David
 Constant (ci-dessus t. IV 596), que Guil-
 laume Franc fut le premier auteur de la
 musique de nos psaumes; mais après rec-
 tification savamment développée par *Bau-
 lacre* dans le Journal helvétique de 1745
 et par M. *Douen* (au t. I^{er} p. 609 de son
Clément Marot et le psautier, 1878; voy.
 aussi Haag, VII 274 note) il est reconnu
 aujourd'hui que l'excellent musicien, Louis
Bourgeois, qui travaillait à Genève sous
 les yeux de Calvin, n'avait pas achevé de
 composer des mélodies pour tous les psau-
 mes et en avait encore vingt-sept à faire
 lorsque, au mois de juillet 1552, les mi-
 nistres de Lausanne qui ne se souciaient
 pas de musique venue de Genève et qui,
 depuis le régime de la domination ber-
 noise, n'avaient plus d'imprimerie dans
 leur ville, demandèrent aux Genevois la

permission de faire exécuter par une impri-
 merie genevoise (ce qui leur fut accordé)
 les adaptations que Guill. Franc avait in-
 troduites de son chef, tant pour 27 psau-
 mes qui n'avaient pas encore de mélodie
 propre et qui se chantaient sur les mélo-
 dies d'autres psaumes, que pour ceux aux-
 quels Bourgeois avait consacré son talent.
 On ne connaît pas cette édition qui devait
 se faire en 1552, mais c'est probablement
 celle qui parut une douzaine d'années après
 sous ce titre :

*Les psaumes mis en rime françoise par
 Clément Marot et Th. de Bèze, avec le
 chant de l'église de Lausanne.* Psaume IX :
 Chantez au Seigneur qui habite Sion et
 annoncez ses faits au peuple; [Genève]
 Jean Rivery, pour Anthoine Vincent,
 1565; avec privilège tant du Roy que de
 MM. de Genève, in-12 de 15 feuil. non
 paginés et 470 p.

Les 15 feuillets préliminaires sont con-
 sacrés à diverses pièces qui prouvent que
 Guill. Franc était le chef de la petite op-
 position de clocher faite par MM. de Lau-
 sanne à MM. de Genève, au sujet de la
 musique, mais qui prouvent mieux encore
 sa modération, sa piété et sa modestie.
 Nous recueillerons ce précieux témoigna-
 ges qui subsiste de l'œuvre d'un vieil ar-
 tiste à peine connu :

*Guillaume Franc, chanteur en l'église
 de Lausanne, aux lecteurs, Salut.* Mes
 frères, à fin que vous n'ayez occasion de
 penser que par cette nouvelle édition des
 psaumes avec leur propre chant, j'aye
 voulu entreprendre quelque chose par des-
 sus ceux-là qui sur ce ont travaillé très
 fidèlement, ou mesme corriger ce qui a été
 bien fait par eux, j'ay estimé estre neces-
 saire de vous advertir qu'en cest œuvre je
 ne me suis proposé autre but que l'advan-
 cement de l'honneur et gloire de nostre
 Seigneur, en employant le talent qu'il m'a
 donné au service de son Eglise; et en ce
 sens sans avoir esgard qu'à ceste Eglise de
 Lausanne, comme en telles choses exté-
 rieures il est permis de s'accorder aux
 circonstances des lieux sans que pour cela
 il y ait aucune séparation entre les Eglises
 de nostre Seigneur. Outre cela je puis pro-
 tester avoir été incité à ce faire, plus par
 le conseil et sollicitation de ceux qui ont
 charge en icelle que de ma propre volonté,
 aleguans pour raison qu'ils estimoient estre
 chose fort utile si chascun des psaumes

¹ Sic. Voyez notre note 1, t. V, col. 522.

avait son chant particulier. Ce considéré, j'ay choisy tous les meilleurs chants de ceux qui ont esté usitez tant en ceste qu'aux autres Eglises reformées, lesquels j'ay retenus. Et quant à ceux dernièrement traduits qui se chantent sur le chant des premiers pseumes, je leur ay à chacun selon mon petit pouvoir adapté son chant ; pour ce que plusieurs oyans chanter les dits pseumes, prenoyent un texte pour l'autre à cause du chant. Par quoy j'espère qu'il n'y aura personne de ceux qui en cherchent autre chose que l'avancement du règne de nostre Seigneur, qui ne prenne le tout à bonne part et ne s'efforce d'ores en avant (puisque Dieu leur en a fait la grâce) de chanter, en divers chants et mélodies, louanges à Sa Majesté.

Le privilège accordé par la seigneurie de Genève, en date du 1^{er} déc. 1564, porte : « Il est permis à Guill. Franc, chantre en l'église de Lausanne, de faire imprimer les pseumes de David mis en rime françoise par Cl. Marot et Th. de Bèze et y adjoûter les chants qu'il a faits nouveaux sur aucuns d'iceux ; deffendans à tous imprimeurs et libraires nos sujets... jusques à trois ans dès aujourd'huy... » — On ne sait pas autre chose sur ce musicien, si ce n'est qu'il paraît être mort vers le commencement de 1571 (voy. Ern. *Chavannes*, Extraits des *Manuaux* du Cons. de Lausanne ; Mém. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande, 1887 p. 110).

Peut-être Samuel Franc que l'on trouve inscrit dans les *Manuaux*, au 10 juin 1572, comme ministre du Mont-sur-Lausanne, était-il un de ses enfants.

5. FRANC (MICHEL), charpentier de navires, de Marennes en Poitou, réfugié à Londres, 1682. — (Anne, femme de Charles) de près de Bergerac, assistée à Londres, 1706. — (Jean), cultivateur à Canaules [Haag, V 169] ; un de ses ancêtres avait été ancien de l'église de Canaules (Tr 239), et son arrière-petit-fils, Elysée Franc, a été de nos jours maire de cette commune ; ce Jean fut arrêté, en 1754, sous l'inculpation d'avoir donné refuge au malheureux pasteur *Tessier* dit *La Fage*. Faute de preuves suffisantes, il fut remis en liberté après six mois de détention. M. *Hugues*, pasteur d'Anduze, a publié dans le *Bulletin* de l'hist. du protestantisme

(II, 80-88), une *Relation* de sa captivité que cet homme simple et sans lettres a écrite dans sa prison à Montpellier, et qui se conserve dans sa famille.

Conf. Le Franc.

1. FRANCE [Haag, V 169] ; famille établie dans l'Aquitaine et le Montalbanais d'une manière certaine depuis l'année 1550. Une tradition de famille la dit issue d'une famille de l'Artois. Quoi qu'il en soit, le premier des réformés de cette famille qui nous ait laissé sa trace historique est « sire Pierre France, bourgeois de Montauban, » second consul de cette ville en 1577. Il était à cette même époque, sous le nom de « Pierre Defrance, » ancien du consistoire de Montauban et trésorier de l'Eglise réformée de cette ville. Son nom s'écrivait avec la même incertitude que tous les autres dans ce temps où on n'avait pas la moindre idée du besoin d'uniformité que nous avons aujourd'hui et dans son testament retenu par Boigion, notaire royal en 1594, on voit le testateur nommé « sire Pierre France » ses fils « Pierre et Jean Defrances » et ses neveux, fils de son frère Jean : « Pierre et autre Pierre de France. »

Le consul de 1577 le fut de nouveau en 1586 et 1596. Il mourut en 1600. Lui et ses descendants possédèrent les fiefs de La Gravière et de La Mothe-Majouse dans le Montalbanais, noms qui devinrent ceux des deux branches de la famille montalbanaise. Une autre branche se fixa à Castres et prit le nom de la seigneurie de Mandoul près de Lautrec. Plusieurs des membres de cette famille furent consuls de Montauban en 1603, 1610, 1639, 1641, 1668, etc. — *Armes* (enregistrées à l'Armorial général de 1696 (XIV^e f^o 537 n^o 135) au nom de Mariet France de Mandoul) : au 1^{er} et au 4^{me} canton, d'azur à une tour d'or maçonnée de sable, sommée d'un fer de lance d'argent, au 2^{me} et 3^{me} de gueules au lion rampant d'argent.

« Sire JEAN de France seigneur de Lagravière » fut longtemps au service dans les armées du roi de Navarre, et il l'accompagna en presque toutes ses campagnes, dans l'une des compagnies de gens d'armes de ses ordonnances. Il fut blessé à la bataille d'Ivry en 1590 ; il y perdit une jambe. Il se retira à Montauban où on le trouve en 1610 au nombre des consuls,

sous le nom de : « Sire Jean de France, puisné, sieur de Lagravière, gendarme, » comme second consul.

De son mariage avec « demoiselle Catherine de Bonnefoy, » contracté en 1603, naquirent : PIERRE, MARGUERITE, MARIE, JEAN, JOSEPH, JEHAN-LOUIS, CATHERINE, ANNE et autre JEAN.

Plusieurs de ses fils prirent du service dans les troupes huguenottes, ainsi que quelques membres des autres branches de leur famille. Deux d'entre eux étaient capitaines des milices protestantes de la garnison de Montauban pendant le fameux siège de 1621. On les voit figurer dans les différents récits de ce siège sous les noms de « France-Lamothe, » et « France-Lagravière. » Ils se distinguèrent, particulièrement le premier jour du siège, le 17 août, en allant reconnaître (voy. ci-dessus, t. III col. 878) les avant-gardes de l'armée royale qui prenaient position près de la corne Montmurat, et le 17 octobre en soutenant de très grand courage un violent assaut, sur la brèche que l'armée royale venait de pratiquer au même endroit. Avec « dix mousquetaires » à la brèche, et le reste de la compagnie dans les retranchements voisins, « le capitaine France » soutint deux retours offensifs et les repoussa, avant qu'on eut le temps de venir le secourir (*Hist. partic. du siège de Montauban*, par Joly, p. 156).

France-Lamothe fut l'un des députés envoyés par la ville, le 3 nov. 1621, vers le duc de Rohan, avec un sauf-conduit du connétable.

Après le siège, tous les combats qui se livrèrent sous les murs de la ville virent quelque membre de cette famille. JEHAN-LOUIS de France « fils à feu noble Jean de France seigneur de Lagravière, feust tué le mercredi 23 may 1629, au siège du fort de Malefigue (près la ville) et feust sépulturé le lendemain jedy 24 may 1629 à Montauban. » (État civil de Montauban. Décès; 1629 fo 5). On en voit d'autres se distinguer en 1625, pendant les attaques des troupes du duc d'Épernon.

Le capitaine France-Lamothe mourut en 1635. « Le sieur de France-Lamothe, décédé au lieu de La Mothe le 27 mars 1635, fut enseveli en fort belle et honorable compagnie, au cimetière de Montauban. » (État civil de Montauban.) Ajoutons, quoi

qu'il y ait incertitude sur ce nom : Honoré de France, docteur et avocat, qui, premier consul de Castres en 1635 fut nommé, l'année suivante, représentant de cette ville aux États du Languedoc.

Cette famille est éteinte depuis quelques années. Elle était alliée aux familles montalbanaises : de Cassaing, D'Escorbiac, de Bonnefoi, de Garrisson, de Viguier, etc. Elle était restée fidèle aux principes de la Réforme. Jusqu'aux derniers jours, ses membres avaient compté comme anciens des Eglises. On trouve ELIE de France, sr de Lamothe, encore ancien du consistoire de Bruniquel en juin 1685. C'était à ce moment, la seule église de toute la basse Guienne qui eut encore son temple. Cependant aucun membre de cette famille n'ayant abandonné le royaume à la révocation on doit penser qu'elle fit acte d'adhésion à la religion romaine¹. A Montauban, on vit, un d'entre eux figurer, le 23 août 1685, parmi les nouveaux convertis qui allèrent à l'évêché de Montauban faire leur soumission à l'évêque, M. de Colbert. Elle s'empessa d'ailleurs de rentrer dans le protestantisme dès l'établissement de la liberté des cultes.

La branche établie à Castres dès 1640, avait suivi la fortune et les diverses résidences de la chambre de l'édit de Languedoc. Quand celle-ci fut fixée à Castres, « JEAN France procureur en la chambre du parlement séant à Castres » s'y établit, et y acquit en 1651 les seigneuries de Mandoul, Puechnautier et Saint-André, qui donnèrent plus tard leurs noms à divers de ses descendants. Plusieurs prirent du service dans les armées du roi, comme officiers, et l'un d'eux même, « PIERRE De France seigneur de Penautier » chevalier de Saint-Louis dès 1735, parvint au grade d'exempt et sous-aide major des gardes du corps et mestre de camp de cavalerie légère en 1747.

A cette branche appartiennent JEAN France de St-André, étudiant à l'acad. de Genève (Johannes France à St-André castrensis) inscrit le 3 fév. 1672, et plusieurs anciens du consistoire de Castres. L'un d'eux en particulier, député par son église

¹ De la même manière que la famille *Fornier de Clausonne* (ci dessus col. 639) et une foule d'autres, obligées à l'inscription sur les registres du cure.

au synode de Saverdun, en septembre 1678, fut spécialement chargé par cette assemblée, avec *Isarn*, ancien de Castelnau-dary, de faire la répartition entre les églises des sommes à payer par chacune d'elles, en exécution d'un jugement qui avait été rendu récemment (*Hist. de l'Albigeois*, par C. Rabaud, 375).

La branche établie à Castres, alliée à toutes les anciennes familles des officiers de la chambre de l'Edit, les d'Olivier, les de Salady, les Descorbiac, les Bouffard-Madiane, resta confinée dans sa terre de Mandoul depuis la Révocation. Aucun de ses membres ne sortit du royaume, mais elle resta, malgré l'abjuration, attachée de cœur à la religion proscrire. Elle existe encore et a pour chef, actuellement, M. H. de France-Mandoul, propriétaire à Castres, ancien officier de marine, président du comité des Orphelins protestants de Castres et ancien du Consistoire. — Son frère, AUGUSTE, entra dans la marine royale, devint officier, et fut fait prisonnier par le sultan Abd-el-Kader le 11 août 1836, dans les environs d'Arzew. Après une longue captivité il fut échangé et reprit son service, qu'il quitta bientôt, pour se marier à Montauban en 1845. Il fut élu ancien du Consistoire. — Son fils, HENRI, habite cette ville, consacrant ses loisirs à l'étude. Son travail sur l'ancien temple des Huguenots de Montauban (*Bull. archéol. de Tarn et Garonne*, 1880) a permis de connaître un édifice important entièrement disparu et oublié. Son ouvrage sur les victimes de la Révocation intitulé *Les Montalbanais et le Refuge*; Montauban, Forestié, 1887, in-4^o 690 p., fruit de longues recherches et d'un vif sentiment filial, est de la plus grande utilité pour débrouiller les origines de nos exilés du Languedoc.

2. FRANCE. Plusieurs autres protestants de ce nom sortirent de La Rochelle et des îles de la Saintonge pour grossir le refuge [*Haag*, V 169] tels que : Michel et Abel, Jeanne et Rachel France (*M* 667) ; Arnaud France de l'île de Rhé, réfugié à la Caroline en 1685 avec sa femme et deux enfants (*Tr* 247 et Baird, *Les Hug. en Amér.*, p. 257) ; Jacob France mort à Dublin en 1688, etc. — Marthe France de St-Chapt en Languedoc, morte à l'hôpital des réfugiés de Lausanne, à 70 ans, septemb. 1714. — Pierre Franceson, d'Alais, ga-

zier, réfugié à Berlin avec sa femme et 2 enf., 1698 ; autre Pierre, d'Alais, assisté à Genève, 1703. — Pierre Franchar, de Lourmarin, porteur de chaise, réfugié à Berlin avec femme et enf., 1698. — Louis de Franchemont procureur au bailliage de La Ferté-au-Col, marié au temple de Charenton, juill. 1638, avec Louise fille de Théodore Vuyriot, médecin, et de Marie Mauclerc. Marie Franchemont, veuve de Jean Garrigue et sa famille, réfugiés de la sénéchaussée de Périgueux, 1685 (*Tr* 267). Dam^{lle} Charlotte de Franchemont, de La Ferté-au-Col de Brée, réfugiée à Berlin, 1698. — H. de Franchimont, à La Haye, fév. 1607 (*Epist. franç.* par J. de Rives, in-8^o, 1614, p. 88). — Nicolas Franchesquin, contraint à mourir de faim à Cabrières, 1662 (*Crespin*). — Marie de Francheville, enfermée dans un couvent d'Alençon, 1715 (*Tr* 270). — Marie Franchome, de Paris, 81 ans, « veuve d'un marchand de point, » assistée (10 liv.) à Londres, 1706. — David Franchon, lapidaire et sa femme, de Nancy, réfugiés à Berlin, 1698. — Judith Francier [*Haag*, V, 57 note] fille d'Etienne Francier sieur de La Brière et de Marie Moissart, devenue orpheline à sept ans est faite catholique à l'âge de 11 ans, en 1674 ; elle avait été baptisée au temple de Bourg-l'abbé, 2 déc. 1663, par le pasteur Bochart, présentée par Henri du Bourget sr de Bonneval et Marie Hue fille du sr de Carpignat (*M* 675).

FRANCILLON, nom d'une famille domiciliée depuis deux siècles à Genève et surtout à Lausanne, lieu de son principal établissement, où elle s'est acquis et conserve de nos jours une position considérable. Cette famille est originaire de l'Alben, en Dauphiné, d'où Jacques Francillon vint à Genève, au grand refuge, comme disent les registres de la Bourse française de Lausanne, c'est-à-dire en 1685. La tradition porte que ce proscriit vint en Suisse dans le plus grand dénuement, ne possédant que ses vêtements ; mais il transmit à ses descendants les habitudes d'ordre et de travail qui ont été l'apanage et la cause du succès de la famille Francillon, comme de tant d'autres familles huguenottes réfugiées pour cause de religion. Jacques Francillon avait épousé Judith Cellier et en eut deux fils Louis et François, qui s'établirent à Lausanne.

I. Louis Francillon, né à Genève en 1696, acheta en 1726, en même temps que son frère, la bourgeoisie de Coinsins, au Pays de Vaud, et en 1728, celle de Lausanne, où il était marchand drapier et fabricant (Rôle des réfugiés de 1740). Sa femme, Madeleine *Ortet*, du Dauphiné, lui donna six enfants, parmi lesquels nous remarquons :

1^o JEAN-FRANÇOIS, marchand drapier, né en 1731, mort en 1792, pendant 30 ans membre de la direction des pauvres et caissier de la Bourse française de Lausanne. Il eut de sa femme Marie-Anne *Marignac*, deux fils : PIERRE-LOUIS et FRANÇOIS, également membres de la direction de la Bourse française après la mort de leur père ; 2^o ABRAHAM-ISAAC, associé de son frère, aussi époux d'une *Marignac*, et dont le petit-fils, FRANÇOIS Francillon, a fondé un important établissement à Puteaux, près Paris.

FRANÇOIS Francillon, second fils de Jacques, né à Genève en 1698, mort à Lausanne en 1743. Fixé à Lausanne, comme son frère, il y fonda en 1722 un commerce de fers qui existe encore, considérablement développé, sous la raison commerciale Francillon et fils. Il fut aussi membre de la Direction de la Bourse française. Il épousa Marie-Elisabeth, fille de Jean *Candolle* et de Marie-Madeleine *Patron*, qui lui donna quatre filles et deux fils : JACQUES-FRANÇOIS et JACOB.

1^o Jacques-François, né en 1731, bourgeois de Lausanne dès 1768, continua le commerce des fers. Il épousa Anne-Pauline *Aubouin*, également descendante de réfugiés, et en eut une nombreuse famille, entre autres JACOB, directeur de la Bourse française de Lausanne en 1795 et dont la descendance masculine s'est éteinte en 1880 ; plus FRANÇOIS-DAVID-ABRAHAM. Celui-ci, né en 1773, mort en 1848, avait aussi épousé une descendante de réfugiés, nommée Jeanne-Louise *Penserot*, et eut pour fils MARC, né en 1811, chef actuel de la maison de commerce, avec ses fils GUSTAVE et EUGÈNE. Marc Francillon a épousé en 1833 Olympe-Henriette *Agassiz*, sœur de l'illustre naturaliste. Il vit encore, entouré d'une nombreuse famille, savoir : ERNEST, né en 1835, fabricant d'horlogerie à St-Imier et membre du Conseil national suisse ; ÉMILE, né en 1836 ; ADÈLE

femme d'Auguste *Serment*, industriel à Anzin ; GUSTAVE, né en 1841 ; MAURICE, né en 1843 ; AMÉLIE, femme d'Alfred *Cérésiole*, pasteur à Vevey ; EUGÈNE, né en 1851. Tous les fils ont de nombreux rejetons masculins.

2^o JACOB Francillon, second fils de François et de Marie Elisabeth *Candolle*, né à Lausanne en 1732, mort à Genève en 1796, s'établit à Genève dont il acquit la bourgeoisie en 1761. Il avait été consacré au ministère en 1757, et fut pasteur à Chancy en 1762, à Vandœuvres en 1769, et à Genève en 1770. On a de lui les ouvrages suivants : *Theses de suicidio*, Genève, 1755, in-8^o. *L'amour de la patrie, sermon pour l'anniversaire de l'Escalade de Genève*, prononcé au temple neuf, le 12 déc. 1765 ; Genève, Chapuis, 1766, in-8^o, 40 pages. *Histoire de la passion de N.-Seigneur Jésus-Christ*, Genève, 1779, in-8^o ; 2^{me} édit., Genève 1821, in-8^o ; 3^{me} édition, Valence, 1832, in-8^o. Le pasteur Jacob Francillon avait épousé Marie-Elisab. *Marignac* qui lui donna trois filles, dont la cadette, ELISABETH, fut femme de J.-I.-P. Cellerier, l'excellent pasteur de Satory au canton de Genève. (E. CHAVANNES)

A la même famille appartenait probablement [Haag, V 170] : Henri Francillon, de St-Maximin près Grenoble, longtemps détenu à La Bastille à l'époque de la Révocation quoiqu'il se fût converti ; S. Francillon, mentionné par Burn comme pasteur de l'église de St-Jean à Londres et Jean Francillon que le bibliographe Watt cite comme auteur d'une *Description of a rare scarabæus from Potosi in South America*, London, 1795, in-4^o.

FRANCLIEU (M. et M^{me} de), de Paris, enfermés aux Nouv. cathol., 1701 (E 3387).

FRANCO (PIERRE), né à Turriers en Provence [Haag, V 170] dans les premières années du XVI^{me} siècle, fut un des chirurgiens les plus habiles et des auteurs les plus originaux de son temps. Chassé de France par les persécutions, il se retira en Suisse, vers 1546, et fut chargé à Berne de l'enseignement de l'anatomie. Sur la fin de ses jours, il rentra pourtant dans sa patrie et se fixa à Orange. On ignore la date de sa mort. Franco s'est signalé particulièrement dans la lithotomie et la chirurgie des hernies. Entre autres inven-

tions remarquables, on lui doit celle de la taille par-dessus le pubis, qui révèle en lui un génie éminemment chirurgical. Il n'a laissé que deux ouvrages, aussi instructifs par la richesse du fond qu'intéressants par la naïve originalité de la forme. Nous voulons parler de son *Petit traité contenant une des parties principales de la chirurgie laquelle les chirurgiens herniaires exercent* (Lyon 1556, in-8°), et de son *Traité des hernies, contenant une ample description de toutes leurs espèces et autres excellentes parties de la chirurgie* (Lyon, 1561, in-8°). Au jugement de M. Dezeimeris, « ce qui distingue éminemment cet ouvrage des écrits de la même époque, c'est la place qu'y tient l'observation, c'est le bon sens qui en fait le fond, c'est la justesse des jugements portés sur les opérations qui y sont décrites. On admire dans l'auteur, ajoute ce critique, la noble franchise avec laquelle il fait l'aveu de ses fautes ou le récit de ses insuccès. » On ne sait ni la date de sa naissance ni celle de sa mort, mais il avait en 1561 trente-trois années d'exercice de sa profession.

1. FRANÇOIS, capitaine huguenot [Haag, V 170] dans la première guerre civile (1562). Ancien de l'église de Nantes, François était un de ces zélés calvinistes pour qui la présence d'une image dans une église était un sacrilège, et celle d'un autel une profanation. Aussi, l'amiral l'ayant chargé, 13 août 1562, de défendre Châtillon-sur-Loing, où il avait envoyé sa famille à cause de la peste, qui s'était déclarée à Orléans, le premier soin du capitaine fut-il, bien qu'il n'eût qu'une trentaine d'hommes sous ses ordres et que la majorité des habitants fussent catholiques, de faire disparaître autels et images de l'église, dont il mit ses coreligionnaires en possession. *Coligny* ne tarda pas à rappeler auprès de lui ses enfants et ceux de son frère d'Andelot, que François eut ordre d'escorter. Il partit en laissant le sieur de *Gigon* dans le château avec ceux des habitants qui professaient la religion réformée. Délivrés de sa présence et enhardis par le voisinage de l'armée royale, les catholiques reprirent leur église; cependant un accord ne tarda pas à intervenir entre les deux partis, et il fut décidé que le curé et le ministre y célébreraient tour à tour le service divin. La résolution était pleine

de sagesse; mais le traité fut bientôt rompu, et cela par les protestants. *Monta-léon*, chef de l'escorte que *Condé* avait donnée à *Boucart* partant pour l'Allemagne, étant entré dans la ville à son passage, chassa impitoyablement les prêtres catholiques, sans égard pour la modération dont ils avaient donné des preuves. La violence ordinaire aux catholiques fut parfois contagieuse.

2. FRANÇOIS (PIERRE), sieur du Temps¹, quitta l'étude du droit pour embrasser la carrière des armes. Il suivit *Condé* à la prise de La Fère, en 1579, et après la capitulation de cette ville, il se retira à Fontenay-le-Comte, où il fut nommé conseiller du roi et remplit plus tard les fonctions de maire. Il épousa, en 1599, Claude fille de Jean *Du Chasteau*, conseiller du roi, et de Jeanne *Du Pont*, d'où naquit JEANNE, baptisée en 1601, et ÉTIENNE, né en 1603. Sa femme étant morte, il se remaria, en 1604, avec Hélène, fille de Pierre *Choquet*, sieur de Moureau, et de Marie *Bouhier*; de ce mariage il eut encore quatre enfants : PIERRE, qui suit; SIMON, sieur de Chaillezais, qui épousa Gabrielle *Martineau* et en eut, entre autres, FRANÇOIS, sieur de Chaillezais, lequel ne laissa qu'une fille de son mariage avec Marie *Guillon*; MARIE, femme de Jacques *Bigot-teau*, président au conseil de La Rochelle; et MARIE-CATHERINE, mariée à François *Coillardreau*, sieur de Villepréau.

Né à Fontenay, en 1608, Pierre François succéda à son père dans l'office de conseiller du roi en l'élection de cette ville. Sa femme, Françoise *De Jean*, fille de Claude *De Jean*, conseiller en la maison commune de Fontenay, et de Catherine *Pichard*, le rendit père de sept enfants : 1° PIERRE, né en 1644, conseiller du roi en l'élection de Fontenay, qui n'eut pas d'enfants de Jeanne *Brisson*; — 2° MARIE, morte fille; — 3° MARGUERITE, femme de Jacques de Gentet, sieur des Louches; — 4° SIMON, mort sans alliance; — 5° HÉLÈNE, femme de René Vigoureux, sieur de La Saumernière; — 6° JEAN, né en 1632, conseiller du roi, converti à la révocation; — 7° JACQUES, sieur de La Chesnelière, né en 1653, conseiller du roi en la

¹ Conf. d'autres Du Temps, ci-dessus t. V, 1075-81.

sénéchaussée de Fontenay, qui n'eut qu'une fille de son mariage avec Catherine de La Boucherie.

3. La famille FRANÇOIS, de Fontenay, était vraisemblablement apparentée à une famille du même nom établie à La Rochelle. Les registres de l'église réformée de cette dernière ville nous font connaître : Jean FRANÇOIS marié à Marguerite Prevost, parrain en 1561 ; Gilles F., membre du conseil extraordinaire du maire, 1561 ; Madelaine F., femme de Joël de Laurière, 1598 ; Madelaine, femme de Jean Bureau, 1617 ; Marie, femme de Jean Nicolas escuyer, sr de Courcelles ; Marie, marraine, 18 août 1654, avec Ozée Lhommedieu, fugitif pour cause de religion en 1685. — Isaac FRANÇOIS, de La Rochelle, étudiant à Montauban en 1689, peut-être le même qui fut ministre à Surgères, 1674 ; à Gémozac, 1674-85.

4. FRANÇOIS (NICOLAS) était vers 1550 un prêtre catholique, du versant lorrain de la vallée de Sainte-Marie-aux Mines, curé de l'église de Ste-Marie-Madelaine et tonnait contre la Réforme avec une grande âpreté (voy. Muhlenbeck, Hist. de Ste-Marie-aux-Mines, p. 167). Mais au souffle de la discussion, ses idées subirent une transformation complète et lorsque Jean Figon quitta l'église d'Eschery (ci-dessus, col. 531), ce fut à lui qu'on songea pour le remplacer, seulement les fidèles de la contrée voulurent d'abord une enquête sévère sur ses opinions religieuses ; ils le firent examiner par le ministre de Metz, Pierre de Cologne (IV col. 530) et il dut signer, 16 juill. 1562, cette profession de foi qui existe encore ¹ :

Je, Nicolas François, reconnais et certifie que je vivrai et mourrai avec cette pensée en Dieu que tout ce qui est contenu et écrit dans l'ancien et le nouveau Testament et accepté par la sainte église chrétienne que cela même est la vraie parole de Dieu, dictée et confirmée par le saint Esprit, puis transcrite et enregistrée par les prophètes et les évangélistes pour l'édification des saintes églises chrétiennes, et je crois que le Symbole des saints apôtres en est le sommaire d'où vient qu'on les nomme vulgairement la grande déclaration de croyance

¹ En allemand, autographe : Ich Niklaus Franciscus, bekhenne und bestedig will... (Muhlenbeck, p. 169).

et la petite. — Item je crois et reconnais deux sacrements institués par N. S. J.-C, 1^o le baptême qui doit être donné et administré à tous les fidèles, particulièrement aux enfants, comme étant la semence d'Abraham élue de Dieu ; 2^o la sainte Cène dans laquelle les précieux corps et sang du Seigneur Jésus-Christ nous sont donnés spirituellement et matériellement par la foi. — Item je crois et reconnais aussi l'enseignement tel qu'il est institué dans les églises conformément à la parole de Dieu. — Item je reconnais que l'autorité et le magistrat sont d'institution divine et qu'on leur doit respect et obéissance.

Il reçut la consécration au saint ministère dans l'église d'Eschery le 27 juillet suivant et resta attaché à cette église jusqu'en 1565. Sur la fin de 1566, il fut, comme avait été Pierre de Cologne, ministre du comte de Clermont, puis il alla à Metz, et, de cette ville, alla prêcher l'Évangile dans un grand nombre de villages du pays messin : Silly, Lorry-devant-le-Pont, Burtoncourt, Courcelles-Chaussy. Il mourut, en 1580, dans ce dernier lieu où le ministre Claude Leroy le remplaça. Il s'était marié à Metz, car un acte nous apprend qu'il avait deux filles dont l'une, Marie, épousa, le 17 fév. 1585, un Lorrain nommé Gerardin Le Dagu, de Bouxières-sous-Froidmont ¹.

5. FRANÇOIS (RICHARD), dit Vauville, ancien moine augustin, qui devint ministre et fut, au rapport de Théod. de Bèze et Valerand Poullain, un ministre excellent. Il prêcha l'Évangile, avec beaucoup de fruit, à Bourges, puis à Montdidier, en 1547. Il passa en Angleterre et fut, en 1550, un des quatre ministres fondateurs de l'église de Londres. A l'avènement de la reine Marie Tudor (1553), il quitta l'Angleterre et vint s'établir à Strasbourg ; il joua un rôle, comme prédicateur, dans la fâcheuse affaire du ministre Jean Garnier (voy. ce nom), en 1555. De Strasbourg, il se retira à Francfort. — Jehan François « natif de St-Maixans dioc. d'Amiens en Picardie, » reçu habitant de Genève, avril 1557. — François François, « de Gardane dioc. d'Aix au pais de Provence, id. juin 1559. — « Maistre Loys Francoys, tondeur, a pris congé (à Lausanne, de soy retirer en France, voyant le

¹ Notes de M. le p^r O. CUVIER.

florissement de l'Évangile, » 10 mars 1562. — (André), ministre à Berneuil en Saintonge, 1572-76. — Jean François, d'Uzès, étudiant à Genève, 1623. — (Abraham), officier dans l'armée hollandaise, 1700 et 1701. — François dit Germain, pasteur du désert en Guyenne, 1758 (voy. Ch. Coquerel, *Hist. des ég. du désert*, II 253).

6. FRANÇOYS (CLAUDE) « de Metz en Lorraine, mercier et gantier, » reçu habitant de Genève, septemb. 1551. — (Jean), bourgeois de Metz, procureur en la Justice, nommé pensionnaire (100 l. par an) et avocat de la cité le 22 déc. 1582; privé de son office en 1585 avec 86 autres de ses coreligionnaires. « En vertu de lettres patentes du 7 septemb. 1585, le lieutenant général du Roy au gouvernement de Metz, Philippe de Senneton, cita devant lui le maître-échevin avec son Conseil, pour exhorter les réformés ayant charge publique à se réduire à l'union de l'Église cath. apost. et romaine afin d'être maintenus dans leurs offices. Jean François porta la parole au nom des autres, qui tous refusèrent, sauf deux; sur quoi les refusants furent interdits de l'exercice de leurs offices. » Les registres de l'église de Metz mentionnent encore : Anne, fille de Denys François, épousant, 15 janv. 1566, Jean Garnier, ministre de Metz; — Samuel François, fondateur, nommé en 1597 grand-juré des monnoyeurs et graveur de la monnaie de Metz; Joseph Rouppert lui succéda en 1622; — Daniel François, « maître garnisseur de canons, » marié en 1637 à Madeleine Rouppert. A Berlin on trouve Suzanne François, veuve de David Velonne maître d'école à Metz, laquelle se remaria, 1694, avec Isaac Naudé, marchand à Metz. — On lit dans les archives du bailliage de Metz que Jean François, jardinier, et sa femme Elisabeth Halanzy, habitants de Jouy-aux-Arches, quoiqu'ils eussent abjuré le protestantisme méprisaient la religion catholique et instruisaient dans l'hérésie leurs trois enfants qu'ils n'envoyaient ni aux offices ni aux instructions du curé. Dénoncés par celui-ci, ils comparurent au bailliage de Metz qui par sentence du 2 mai 1739 les condamna à 500 liv. d'amende envers le Roy et à 100 l. pour orner l'église de Jouy et la chapelle des prisons royales, leur enjoin-

quant d'envoyer leurs enfants à la messe et à l'instruction, sous peine que les enfants soient enfermés, deux ans, à leurs frais, dans la maison de la Propagation de la foi; dans cette affaire furent saisis chez les condamnés, une vie de Jésus, les Évangiles latin-français et un catéchisme imp. à Francfort en 1734 (O. CUVIER).

FRANCŒUR (Didier), « cordannier natif de Challons en Champagne, » reçu habitant de Genève, juillet 1549. Francœur, de Paris, manufacturier en soie, assisté à Lausanne, décemb. 1689. — J.-Pierre Françon, de Pierregourde en Vivarais, assisté à Genève et à Lausanne, 1699, allant avec sa femme et 4 enf. rejoindre la colonie de Neuhaldensleben en Brandebourg. — Étienne Franconat, de Tonneins en Guyenne, assisté à Lausanne, allant en Hollande, 1698. — Gabriel Franconnet docteur ès lois, ancien de l'église de Pamiers au synode gén. de 1598. — (François) réfugié avec sa famille (4 pers.) à Mannheim, 1700; (Jacques) mort à Londres, 1710, enterré par l'assistance publique. — Francourt, voy. ci-dessus Barbier (I, col. 794). — François Franelle, d'Elbeuf, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1700. — Claude Franjeu aliàs Franjouz, de Gien-sur-Loire, taffetier, ancien prosélyte, fugitif avec sa femme et 3 enf. et une servante, assisté à Genève et à Lausanne, 1692. — Jehan Franq, « du lieu de Turniers en Provence, dioc. d'Embrun, » reçu habitant de Genève, octob. 1554. — Suzanne et Madelaine Franque, de Corps en Dauphiné, assistées à Genève, d'un viatique d'un écu pour passer en Suisse, 1693. — De Franquefort, famille de La Rochelle; en partie réfugiée à Portarlinton (Irlande) en 1685; obtient, en France, un jugement de maintenue de noblesse, daté du 13 juill. 1698. = Armes : d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'un lion couronné et armé. M^{lle} de Franquefort enfermée au couvent de N.-D. de Saintes en 1728. Une partie de la famille se convertit cependant, car Paul de Franquefort, s^r de La Barronière, de La Bange et du sief de La Rochette était capitaine d'infanterie; marié vers 1730, il eut plusieurs enfants parmi lesquels Jacques-Paul, lieutenant-colonel, qui épousa, 29 juill. 1786, Marguerite

Pelloutier. La famille est aujourd'hui rentrée dans le protestantisme. — Jean de *Franqueville*, de Cambrai, marchand à Londres en 1572 (*Ogilvy*); — Renauldine Francville, femme de François de Lettre marchand de Cambrai, retirée à Montdidier en Picardie, pour cause de religion, ainsi qu'Antoine Caron « murquinier et coutelier de toilettes qu'on fait exquis en la même ville (de Cambrai), » et Claudine sa femme, étant un jour allés à Péronne, y furent emprisonnés à la poursuite de l'évêque de Cambrai et brûlés comme hérétiques en juillet 1562. « La sentence de mort fut exécutée en façon et spectacle si horrible que la cruauté des plus félons y deust avoir esté assouvie et rassasiée; une partie du corps estoit bruslée quand l'autre avait encore ses mouvemens, en extrêmes tourmens » (*Crespin*, 636). Léon Francqueville, tailleur à Douai, réfugié avec femme et enf. et un domestique, à Prenzlau, 1698; puis à Neustadt sur Dosse, 1700. — Isaac *Franquiau*, cordonnier à Metz et Anne *Fréminet* sa femme, réfugiés à Berlin, 1686. — Charles *Franquin*, orfèvre, ancien de l'église de Metz, 1597; (Isaac), praticien du palais à Metz épouse, 1609, Esther fille de Paul *Boudaine*, aman; (Anne) abjure en 1686 et s'enfuit du royaume la même année, laissant ses biens qui sont confisqués; (Judith) étant morte relapse en 1702, est condamnée par le Bailliage après sa mort, ses biens confisqués et sa mémoire abolie. — Yvert de *Franrepaire*, assisté à Genève, « 3 fleurons pour lui payer le port de ses hardes, » déc. 1553. — Jean-Joachim *Frantz*, de Strasbourg, auteur d'une *Historia Caroli magni*, publiée avec la Vie de Charlemagne par Eginhard et une préface par J.-P. Bœcler, Argenterati, 1644, in-4° [Haag, V 171]. — Jacq. *Frapert*, de Sedan, réfugié à Berlin, 1698. — De *Frasans*, ancien de Dijon, demande à Genève un ministre pour son église, 1562. — Matt. *Frasche*, tisserand, vaudois, fugitif avec sa femme près d'accoucher, assisté à Lausanne, déc. 1697. — Claude *Frat*, de près Nîmes, « venant des troupes de France, » assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1702. — Isabeau *Frau*, de Quint en Dauphiné, assistée à Lausanne 1689; (Pierre) de Die, avec femme et 2 enf., assisté à Genève, 1693; (Christine) du Dauphiné,

réfugiée à Berlin, 1698; (Pierre) de Quint, *id.*, 1709. — Maurice *Fray*, de Vergèze en Dauphiné, assisté à Genève, 1705. — *Fraydier*, ancien de l'église de Poitiers, 1561 (*Bull.* XIV 329). — Pierre *Fraymont*, de Digne, réfugié à Lausanne, 1569. — Claude *Frayon*, de Pont-St-Maxence, 70 ans et sa femme Elisabeth, 67 ans, assistés (2 l. 16) à Londres, 1702, 1706. — Pierre *Frazié*, de La Ferté en Brie, avec sa femme et 3 enf., et Louis *Frazié*, de La Ferté au Col, avec sa mère et sa sœur, réfugiés à Berlin, 1698.

FREBOUL (M^{lle} de), de Montpellier, avancée en âge et chargée de deux enfants, secourue à Lausanne pour rejoindre son mari, malade, en Piémont, 1692. — Jean *Fréchas*, fugitif de Lourmarin, avec sa mère, sa femme et 2 enf., assisté à Lausanne, 1698. — Louis *Fréchet*, de Grenoble, assisté à Genève, 1704. — Pierre *Fréchon*, du Vivarais, chapelier, réfugié à Stargardt, 1700. — Charles *Fredelin*, de Meaux en Brie, ébéniste, 70 ans et Magdeleine sa femme, 50, assistés (2 l. 2) à Londres, 1705. — Félice *Fredel*, du Poitou, fille de 28 ans, *id.* (5 l.), 1705. — Jean *Fredelinas*, de Pont-de-Veyle, « facturier de bas, » réfugié à Berlin, 1698. — Isaac *Frédérich* est débouté par arrêt du bailliage de Metz du 3 janv. 1663 du droit de tenir école publique ou particulière à Courcelles; cependant sur l'appel de David de *Dompierre* seigneur du lieu, les réformés purent prouver leur droit à tenir cette école et la gardèrent jusqu'en 1685. Jean *Friederic*, lecteur (de l'église) et Sam. *Frederich*, maître d'école, tous deux de Metz, celui-ci avec femme et 3 enf., réfugiés à Halle, 1698. — Loys *Fredet*, « natif de Persac de Poitou en France, » reçu habitant de Genève, avril 1557. — Etienne *Frédier*, de La Voulte en Vivarais, assisté à Genève, avec femme et enfant, 1702. — Antoine *Fregaire*, de St-Etienne en Vivarais, et Jeanne *Fouchier* sa femme, assistés à Lausanne, 1689.

1. FRÉGEVILLE. Nous avons parlé plus haut (V, col. 446) du capitaine Frégeville dont le nom patronymique était Arnaud *Don*, et qui commandait la milice de Castres en 1598 (*Mém. de Gaches*, p. 387). Ses descendants quittèrent le nom de Don pour celui de Frégeville, mais il ne faut pas les confondre avec les Frégeville ou

Frégeville de Réalmont qui appartenait à la famille *Gau* ou *Gaut*. A Réalmont, deux Antoine de Frégeville, père et fils, avaient été condamnés à mort par le parlem. de Toulouse en 1562 (t. II col. 64, 65).

1. FRÉGEVILLE. Le fils d'Arnaud Don fut docteur en médecine et souvent consul de Castres. Il s'appelait JOSIAS et épousa d'abord Olympe de *La Baume*, qui lui donna : 1° RAYMOND, qui suit ; — 2° Louis, sieur de Lastours, présenté au bap. par Jacob Raymond, capitaine, et par Esther de *La Baume*, femme d'Isaac Bernard, bourgeois de Montauban, 25 fév. 1625 ; il y fut avocat au parlement et se maria avec Marguerite *Dusson* ; 3° Jacques, présenté au bap. par Jacques de *La Baume*, écuyer, sgr de *La Laugierie*, frère d'Olympe, 17 mars 1626 ; 7° PAUL, prés. par Paul de *La Baume*, avocat à la chambre de l'édit, 9 sept. 1627 ; 5° MARIE, 17 oct. 1628. — En secondes noces, Josias épousa Suzanne de *Toulet*, veuve de M. de *Malbois*, juge de Sommières, à Castres, le 5 fév. 1635.

Raymond, né en 1616, docteur en médecine, comme son père, mourut coseigneur de Burlats, 30 juill. 1694. Il avait épousé Marie de *Dumas* qui lui donna : 1° JOSIAS, bap., 25 sept. 1643 ; 2° PHILIPPE, 26 janv. 1646 ; 3° LOUISE, 13 juill. 1649 ; 4° MARGUERITE, 27 fév. 1651 ; 5° MARIE, 4 juin 1653 ; 6° PAUL, 26 janv. 1656 ; 7° RAYMOND, bap. 6 mars 1657. — Philippe, second fils de Raymond, était avocat. Il épousa Suzanne *Affre* qui lui donna RAYMOND, le 3 mai 1685. Ce fut un des derniers baptêmes protestants à Castres avant la Révocation.

Le général français Charles-Louis-Joseph, marquis de Frégeville, appartenait sans doute à cette famille (PRADEL).

FRÉGIER (BERTRAND), pendu à Aix en 1562 (*Crespin*). Jacques, Lucrece, Étienne Frégier et leurs familles, fugitifs d'Orange et Jean, de Valence, assistés à Genève, de 1703 à 1709. Étienne Frégier, officier dans l'armée hollandaise, 1742-46. — Étienne de *Frégodière*, officier *id.*, 1696-1752. — André *Frein*, de l'élection d'Alençon, médecin, fugitif avec 2 enfants, 1685 (Tr 270).

FRÉMAUT (PIERRE), pasteur de l'église réformée de Cologne [Haag, V 171], en 1621, fut appelé comme ministre à Emb-

den, en 1626, et mourut dans cette ville, en 1661. On a de lui :

I. *Gods Ondergericht in aller Menschen Herten*, 1648.

II. *Traité de la réformation et dévotion de l'Église de la corruption et servitude de Rome* ; à Embden, par D.-H. de Borckum, 1657 ; pet. in-8°, 649 p. avec une préface (instructive pour l'histoire du temps, adressée à l'Électeur Palatin ; trad. en hollandais, 1658.

III. *Gods toetsteen tot beproevinge van Jobs Lydseheit*, 1658.

IV. *Sentences remarquables et actes héroïques des martyrs qui dès le temps de la réformation ont souffert pour le nom de Jésus : y joints divers jugemens de Dieu sur les persécuteurs* ; qui est une addition au *Traité de la réformation de l'Église* ; Embden, D.-H. de Borcum, 1660, pet. in-8° de 238 pages. Ce volume est un abrégé du martyrologe de *Crespin* précédé d'une épître dédicatoire au seigneur Jean Wolzougen de Missingdorf ; trad. en hollandais, 1671. — Jean *Fremau*, laboureur, réfugié avec sa famille à Prenzlau, 1698. — La baronne de *Fremercourt*, morte à Berlin, 1696 (*Erman*) ; probablement de la même famille que d^{lle} Alexandrine de *Fremicourt*, fugitive de Cambrai établie à Berlin en 1698 (*Dieterici*). — Isaac de *Fremerie*, étudiant à l'univ. de Leyde, 1685. — « Les seigneurs Diacres des pauvres estrangers françois ont payé le 25 mars 1586 dix écus soleil légués à l'ospital par feu noble Jehan de *Fremillion* gentilhomme françois » (Livre des receveurs de l'hop. de Genève, 1579-94, f° 100 v°). — Thierry *Fremin* de Reims, étudiant à Genève, 1624. (Jacques) ancien de l'église de Rouci, 1649 (*Bull.* VIII). Jacques *Fremin*, écuyer, sr de Marsilly, major, fils du grand bailli du comté de Roucy, épouse à Berlin, 12 janv. 1706, Catherine née à Metz, en 1670, fille de Gédéon *Allion* sr de Maizeroy médecin et d'Esther *Le Duchat*, morte en 1763. Madelaine et Marie *Fremin*, fugitives de Rouen, 1686. — *Fréminet*, de Jamets, sellier, établi à Metz, en 1609. Sa descendante Sara *Fréminet* veuve *Malfosse*, née à Metz en 1665, morte à Berlin en 1715. — Mathias de *Fréminet*, de Clermont, étudiant à Genève (*Matthias Fremineti claromontanus*), 1614.

1. FRÉMONT (CHARLES), « natif de

Quainvenielle (Canville ?) en Caux, reçu habitant de Genève, novembre 1559; — (Louis) de Caen, massacré pour avoir refusé d'invoquer la Vierge, 1562 (*Crespin*). — *Frémont du Vigier*, ministre à St-Jean-d'Angely, 1598. Pierre Frémont, imprimeur, et Elisabeth *Aumont* (alias *Osmont*) sa femme font baptiser au temple de Charenton, leur fils Jean-Édouard né le 12 janv. 1627 et leur fils Joël né le 26 septemb. 1630. — Le s^r Frémont, de St-Bonnet en Dauphiné, assisté à Genève d'un viatique pour la Suisse, 1704.

2. FRÉMONT D'ABLANCOURT (JEAN JACOBÉ de), était fils [Haag, V 171] de JEAN JACOBÉ, de Vitry-le-François, et de Marie *Perrot*, sœur de Nicolas *Perrot d'Ablancourt*. Né le 5 septemb. 1621, il mourut à La Haye en 1693; *Bayle* marque dans une de ses lettres que la bibliothèque du défunt fut vendue dans le mois de décemb. de cette année-là. Il paraît qu'il n'avait jamais été marié. On ne doit donc pas le confondre avec Nicolas de Frémont, conseiller secrétaire du roi, qui épousa l'une des filles du célèbre financier *Herwart*, laquelle devint veuve avant 1685. Jean avait un frère cadet, JÉRÉMIE, marié à Sara *Le Goulon*, de Metz, et une sœur JEANNE, mariée à Christophe Boucherat, seigr d'Attrye, qui tous deux moururent sans enfants (*Bull.* XI 375).

Jean et son frère furent élevés par le célèbre *Perrot d'Ablancourt* leur oncle. « Jamais enfans, dit *Patru* dans sa *Vie d'Ablancourt*, n'eurent une éducation plus heureuse. Le second est mort; mais M. de Frémont d'Ablancourt, qui estoit l'ainé des deux, a bien fait voir qu'on n'avoit pas travaillé sur un fonds stérile. » Le grand *Turenne* l'ayant pris sous son patronage, il fut nommé, à sa demande, en 1663, à l'ambassade de Portugal. Les Mémoires qu'il a écrits, prouvent qu'il n'était pas au-dessous de cette dignité. Puis, en 1675, il fut appelé à la Résidence de Strasbourg. Après la mort de *Turenne*, il revint à Paris, où « il vécut tranquillement, nous dit *Bayle*, dans la lecture des bons livres et dans le commerce des gens d'esprit, jusqu'à ce que le dernier coup des persécuteurs, la Révocation, le contraignit à chercher la liberté de conscience dans les pays étrangers. Il s'arrêta à Groningue pendant quelquel temps; après quoi il vint

s'établir à La Haye, et y fut extrêmement considéré de M. le prince et de M^{me} la princesse d'Orange. Il fut même gratifié d'une pension avec le titre d'historiographe. » C'était, au jugement du savant critique qui a dû le connaître personnellement, « un homme de mérite, fort zélé pour la religion protestante et qui ne dédaigna point de composer un *Catéchisme* françois. Il savoit une infinité de ces choses qui sont bonnes à débiter dans une conversation, et il les débitoit de fort bonne grâce. » C'est ce que remarque aussi *Jean Rou* (dans ses *Mém.* II, 128) disant « qu'il se faisoit beaucoup plus goûter par les jolis contes dont il avoit en sa mémoire une source intarrissable que par la solidité d'un véritable et profond savoir. Par ce talent il s'étoit en cent lieux agréablement insinué dans l'esprit des personnes de la plus grande distinction et enfin dans celui de M^{me} la princesse d'Orange, depuis reine d'Angleterre, laquelle n'étoit pas plus aise que quand elle l'avoit auprès d'elle à ses heures de récréation. » Il était en relation avec *Richard Simon* qui le cite souvent dans ses lettres sous le nom de *Caraité*. Elles sont au nombre de 14, adressées « au Caraité, » sous la date de 1692. On voit par l'une d'elles que Frémont l'avait prié de demander au chancelier Boucherat, son parent, l'autorisation de rentrer en France, et que la démarche était restée inutile, Frémont refusant d'abjurer. Frémont a peu écrit; son principal ouvrage n'a même été publié qu'après sa mort. On a de lui :

I. *Nouveau dictionnaire de rimes*, (anonyme), Paris, 1648, in-8°. — Frémont se serait associé dans ce travail *Richelet* qui, voyant le succès de l'ouvrage, le refit sur un nouveau plan et en publia seul [1667] une 2^{me} édit. très augmentée.

II. *Dialogues de la santé*, (anonyme), Amst., 1684, in-12. — Cet ouvrage avait d'abord paru à Paris, où il mérita, au dire de *Bayle*, « l'approbation de MM. les beaux-esprits, parmi lesquels l'auteur tient depuis longtemps un rang très considérable. »

III. *M. Perrot d'Ablancourt vengé, ou Amelot de La Houssaye convaincu de ne pas parler françois et de mal expliquer le latin*, Amst., 1686, in-12. — Frémont établit juge du débat M^{me} de La Haye-

Vantelai; la galanterie ne saurait être plus aimable. Mais la vénération qu'il professait pour son oncle, le fait quelquefois sortir des bornes de la modération. Il s'agissait de la traduction de Tacite, cette *belle infidèle*, comme l'appelait Ménage. Frémont « n'entreprend pas, nous apprend Bayle, de justifier le célèbre M. d'Ablancourt, car il le regarde comme un homme dont la gloire est trop solidement établie pour avoir besoin qu'on descende dans le détail des reproches qui lui sont faits. Il se borne donc à soutenir que M. de La Housaye, qui s'est élevé contre une réputation si générale, écrit très mal en français et ne traduit pas mieux le latin. »

IV. *Mémoires concernant l'histoire de Portugal, depuis le traité des Pyrénées [1659] jusqu'en 1668 avec les révolutions arrivées, pendant ce temps-là, à la cour de Lisbonne*, Paris, 1701, in-12; réimpr., même année, à Amst. — Frémont revit la traduction de la Description de l'Afrique par Marmol-Carvajal, qui est due à son oncle, et ajouta deux morceaux de sa façon à la fin de sa traduction des Œuvres de Lucien : 1^o *Dialogue des Lettres de l'Alphabet où l'Usage et la Grammaire parlent* (pag. 424-60, édit. de Paris, 1707, 3 vol. pet. in-8^o). Ce petit écrit, qui ne serait pas indigne du sophiste grec, n'a été mis là que pour tenir lieu du Jugement des Voyelles que le traducteur n'avait pu rendre dans notre langue, « avec toutes ses naïvetés et ses grâces, » et qu'il avait renoncé à traduire. — 2^o *Supplément de l'Histoire véritable* (pag. 461-522). « Lucien, ayant dit à la fin du second livre de son Histoire véritable qu'il alloit décrire ensuite les merveilles qu'il avoit vues aux Antipodes, et cela ne se trouvant point, soit que les livres ayent été perdus ou autrement, il a pris envie à celui qui a fait le précédent Dialogue, de se jouer, à son exemple, en des aventures étranges et inouïes. Mais comme il n'y a rien de si facile que de feindre des choses qui n'ont aucun fondement dans la raison ni dans la nature, il n'a pas cru le devoir imiter en ce point, et n'a rien dit qui n'ait quelque sens allégorique, ou quelque instruction mêlée avec le plaisir. »

Outre le *Catéchisme* dont parle Bayle, on attribue encore à Frémont l'*Eptre dédicatoire* [à Bossuet] des Cérémonies et Cou-

tumes qui s'observent parmi les Juifs, par Richard Simon.

Une branche collatérale de la famille de Nicolas Frémont fournit aussi son contingent au refuge. Par un rôle de Réfugiés dressé en 1687, nous voyons que Judith *Du Pré*, veuve de Pierre *de Frémont*, secrétaire du roi, réussit à passer en pays étranger avec ses deux fils PIERRE, sieur de Bévanne, et JEAN-FRANÇOIS, sieur de Vaine, abandonnant, nous apprend Quick, une fortune de plus de 200,000 livres. D'une autre branche descend JEAN-CHARLES Frémont, né le 21 janv. 1813, voyageur intrépide et savant distingué, qui en 1861 commanda en chef pendant un temps le principal corps de l'armée fédérale des États-Unis.

FRÉMY (CLAUDE), ministre à Montpellier en 1560 (Haag, X 55); — (Claude), de Sancerre, 60 ans, assisté (18 sh.) à Londres, 1710; — (Jean), de Sedan, 49 ans, *id.* (2 sh. 6), Londres, 1710; condamné en 1736 pour s'être marié à l'étranger (M 668). — Jean *de Fréno*, de Calais, laboureur, réfugié avec sa femme et 5 enf. à Strasbourg en Uckermark, 1698; voy. Dufresne, V 193. — Joseph *de Frennes*, officier dans l'armée hollandaise, 1717-30. — *De Frenoi*, famille bressane, établie dans le pays de Vaud, vers 1560-84; — Louis *Frenoy*, « conseiller inspecteur des manufactures de la ville d'Arras, » réfugié à Berlin avec sa femme, 3 enf. et une servante, 1698; — André *de Frenoy*, officier dans l'armée hollandaise, 1701. — Aubin *Frègue*, « de Pont-d'Aully en Normandie, » reçu habitant de Genève, fév. 1559. — Georges *de Frérart*, ancien de l'église de Vitré, 1641 (Filleau, Décis. cath. p. 246). — *Frère*, ancien de l'église de Chirac, 1601; — Frère, maître des requêtes, commissaire du roi pour l'établissement de l'Édit de Nantes en Bourbonnais, 1603 (*Bull.* XII 388); — (Jean), orfèvre, épouse au temple de Charenton Rachel, fille de Pierre *de France*, architecte et de Marie *Noiret*, août 1640; — (Jean) marchand à Pont-de-Veyle, 1669; (François), de Pont-de-Veyle, étudiant à Genève (Franciscus Frere ponsvillensis), 1682; — (Charles), de La Ferté-sous-Jouarre, fondeur, assisté à Genève et à Lausanne, 1698. (La veuve de Barthélemy), de La Ferté en Brie, serrurier, ré-

fugée (5 pers.) à Berlin, 1700; — (René) fils d'un bourgeois de St-Maixent en Poitou, assisté (6 l.) « pour le mettre en état d'entrer chez un marchand, » Londres, 1706; — Susanne Frère « faisant la prédicante, » enfermée au couvent de l'Union chrétienne à Poitiers, 1722 (E 3560). — *De Frère*, voy. Saluste. — Jean *Fréron*, de l'Agenois, étudiant à l'acad. de Genève (J. Freronus agenensis), en 1564; ministre à Montflanquin, 1578-1617 [Haag, X 271; Tr 313]; — (Jean de) étudiant à Genève (J.-F. vasco, sacræ theol. studens) 1596; ministre à Monheurt, 1597; à Tournon, 1603; — (Josué de), né à Montflanquin, étudiant à Genève (Josue Freronus aquitanus et montflanquinensis), 8 octob. 1616.

FRESCARODE (Jean) né à Bergerac [Haag, V 173], fit ses études de théologie à l'acad. de Genève, où il s'inscrivit (J. Frescarodens brageracensis aquitanus) le 2 juin 1676. Il fut admis au ministère évangélique par le synode provincial tenu à Sainte-Foy en 1681 [VI 379 b], et appelé à exercer les fonctions pastorales dans l'église de Montaud. En 1685 il se réfugia en Hollande (*Bull. des égl. wall.* I, 142) et fut placé dans l'église de Gouda qu'il desservit jusqu'en 1715. Son fils JÉRÉMIE, qui l'avait accompagné dans sa retraite, fut pasteur et professeur à Rotterdam. Il fut élu secrétaire du synode de Gorcum, en 1723 (ci-dessus IV 503) et publia en 1731 une *Apologie pour les synodes et pour M. Saurin*; Rotterdam, in-8° (Catal. de la biblioth. wallonne de Leyde, p. 37). Il s'agit, dans cet ouvrage de Jacques *Saurin* (voy. ce nom) et de la question du Mensonge. — Jean-Étienne Frescarode, pasteur à Campen en 1725, puis à Haarlem jusqu'en 1761, où il est fait pasteur émérite; il meurt dans cette ville le 12 septemb. 1770. — La famille subsiste encore en Hollande.

FRESCHAIN (JEHAN de), « tailleur, natif de Villeneuve sur Verbrye en Picardie, » reçu habitant de Genève, janv. 1558. — Louis de *Fresel*, officier dans l'armée hollandaise, 1714-30. — *Fresens*, seigneurie de la maison de *Chasteauverdun*. « Le sieur de Montesquieu écrit à ses amis, particulièrement aux deux frères de Chasteau-Verdun, Bernard et Corbairan, l'un sr de Fresens, l'autre sr de Lissac,

1586 (*Gaches*, 329). — *Fresnay*, voy. La Taille. — *Fresneau*, de St-Pierre d'Oleron; sa fille lui est enlevée, 1688; une autre d^{lle} Fresneau, du Poitou, accepte, 1715, une pension de 200 l. pour entrer au couvent; famille Fresneau, réfugiée dans l'État de New-York en 1685, à laquelle appartenaient sans doute: Philippe Fresneau, poète américain, secrétaire de Jefferson, le 3^{me} président des États-Unis (1743-1826). — Arnaud *Fressines*, artisan, pendu par ordre de Monluc, 1563. — Le sr *Fressinel*, de Nîmes, assisté à Genève d'un viatique, un écu, pour la Hollande, 1698. — Pierre *Fressinet*, de Montagnac, assisté à Genève, 1704. — *Fressol*, ministre, le même que Frezol ou Frezoul; voy. ce dernier nom. — Jacques *Fret*, de Dieppe, assisté (5 sh.) à Londres, 1710. — Marie *Fretel*, de La Ferté-sous-Jouarre, couturière, réfugiée à Halle, 1710. — « Messire Loys Fretel, chevalier, seigr et baron de Flex en Brie et y demeurant, et estant de présent logé à Paris rue des Prouvelles au logis d'un nommé Loys Massicault, graveur et doreur, amené prisonnier à la Conciergerie de Paris par le capitaine Martin, comme estant de la nouvelle opinion ainsi qu'il a dict et confessé, » 23 juill. 1569; élargi moyennant caution le 12 août. — Madelaine de *Fretel*, 33 ans et Françoise sa sœur, 31 ans, demoiselles de la généralité de Caen (à Longueville), assistées à Londres (12 et 14 liv.), 1702 et années suivantes.

FRETON (Louis) ou *Fretton*, maréchal de camp dans l'armée de Rohan [Haag, V 173], naquit, à ce qu'il paraît, à Calvisson. Porté par un goût naturel vers le métier des armes, Fretton l'embrassa et obtint une compagnie dans le régiment de *Châtillon*, avec qui il passa en Hollande, en 1600. Le 2 juillet, il se trouva à la bataille de Nieuport. De retour en France, vers la fin de l'année, il repassa en Hollande au mois de mai 1606; mais, dès le 15 juin, il revint en France, chargé d'y lever une compagnie d'infanterie. Le 9 sept., il s'embarqua à Dieppe avec 300 hommes qu'il avait recrutés, et arriva, le 20, à La Brille, après avoir été forcé par les vents contraires de relâcher à Portsmouth. Il servit aux sièges de Lochem et de Groll, contribua à la prise d'Erkelens, et assista, en juin 1608, à la défaite de la garnison

de Bois-le-Duc. Un an plus tard, nous le retrouvons en France d'où il fut envoyé en Italie par *Lesdiguières* avec la mission dangereuse de reconnaître le château de Milan et d'en lever le plan, ainsi que ceux d'autres places du Milanais. La mort de Henri IV ayant rompu brusquement les projets de *Lesdiguières*, *Freton* retourna en Hollande; mais il n'y fit pas un long séjour. Il revint auprès de *Lesdiguières* qui l'envoya au secours de Genève. Le duc de Savoie ayant désarmé, il se rendit en Languedoc, de là en Hollande, où il servit, en 1614, aux sièges d'*Emerick* et de *Rées*. A la fin de la même année, il était déjà de retour dans le Languedoc auprès de *Châtillon*, qui l'employa à des négociations avec le duc de Savoie, et qui, en 1616, l'envoya assiéger le château d'*Aimargues* que l'on fortifiait en dépit des édits. *Freton* entra ensuite au service du duc de Savoie, comme colonel d'un régiment d'infanterie, et se signala au combat de *Lucedia* où il fut fait prisonnier. La paix de 1618 lui ayant rendu la liberté, il repassa en Hollande. En 1620, il était déjà de retour dans le Midi. Il fut un des députés que les Privadois envoyèrent porter leurs plaintes au roi. On sait qu'ils ne purent rien obtenir. Il se rendit ensuite à l'assemblée politique de La Rochelle¹, comme représentant du Bas-Languedoc, et dès son arrivée, il fut nommé membre de la commission chargée de travailler à l'ordre général. Au mois d'août, ses collègues lui donnèrent la plus haute marque d'estime en l'élisant président, avec *La Cloche* pour adjoint, *Malleray* et *Guérin* pour secrétaires. Le mois de sa présidence n'offrit rien de particulièrement remarquable. On en était encore aux préparatifs et l'unique préoccupation de l'assemblée était de presser les armements et surtout l'équipement de la flotte, que *Favier*, *Hespéris* et *La Tour* furent spécialement chargés de surveiller. *Freton* servit ensuite avec le grade de maréchal de camp sous les ordres de *Soubise*, et prit part à l'entreprise sur Royan. Au mois d'avril 1622, le maire de La Rochelle le fit arrêter, on ne nous apprend pas sous quel prétexte. Aussitôt, sur la plainte de ses collègues *Favier*

¹ Un sieur *Freton*, nous ne savons si c'est le même, est député, en 1619, à l'assemblée de *Sommières* (Tr 322).

et *Rodil*, l'assemblée envoya de *Loubie*, d'*Espinay* et *La Milletière* du Poitou, demander des explications aux magistrats de La Rochelle sur cette atteinte à l'inviolabilité de ses membres. Après de longs pourparlers, il fut décidé que *Freton* serait renvoyé devant le conseil de justice auquel l'assemblée adjoindrait trois commissaires qui furent les deux *La Milletière* et *Montmesart*. La sentence fut prononcée le 5 août, et *Freton* déclaré innocent. L'assemblée ne se contenta pas de lui en faire témoigner sa joie, elle l'élut une seconde fois président pour protester, autant qu'il était en son pouvoir, contre l'injure qu'on lui avait faite. *Marchat* fut nommé vice-président; *La Grange* et *Masiot* secrétaires. La situation était bien changée, les plus exaltés eux-mêmes ne pouvaient plus songer qu'à conclure la paix aux conditions les plus avantageuses possible. Aussi, lorsque *Rohan* demanda carte blanche pour traiter, l'assemblée lui aurait-elle accordé sans difficulté de pleins pouvoirs, si *Mirande*, *Berthet* et *La Lande* n'étaient venus, au nom du corps de ville, témoigner le mécontentement de ce que le général huguenot avait de son propre chef entamé des négociations pour la paix. « Ils ne pouvoient céler que cette procédure leur sembloit étrange, veu qu'estans sy intéressez en affaire de telle importance, ils croyoient en devoir estre advertis. » L'assemblée promit de ne prendre aucune résolution sans en donner avis à la municipalité rochellose (*Brienne*, vol. 225). Peu de temps après la paix fut signée et *Freton* retourna dans le Languedoc.

La guerre s'étant rallumée en 1625, *Freton* servit sous *Rohan* comme maréchal de camp. Dans la nuit du 5 au 6 juillet, il emporta *Sommières* au moyen d'un pétard; mais les protestants ayant été obligés d'évacuer la ville, il reçut dans la retraite une blessure dont il mourut à *Lezan*, le 29 août, ne laissant de son mariage avec *Madelaine de Montcalm*, fille de *Louis*, sieur de *Saint-Véran* et de *Candiac*, et d'*Anne de Clermont du Bosc*, qu'une fille nommée *MADÉLAINE*, née le 9 fév. 1621 et morte à *Nîmes*, le 8 mars 1690, étant veuve de *François de Rozel*, lieutenant principal au présidial de *Nîmes* qui était lui-même mort à *Paris* en 1675.

Freton a laissé des *Mémoires* remplis de

détails curieux sur sa vie et les événements contemporains. Ils ont été publiés dans les Pièces fugitives d'Aubais.

FRÉVAL DU ROZEL (ANNIBAL DE), de Bernières en Normandie, « prosélyte laïque, » 64 ans, assisté (15 l.) à Londres, 1702; l'est encore en 1706. — *Desaulses de Freycinet* famille dauphinoise originairement protestante, et rentrée récemment dans le protestantisme, à laquelle appartiennent plusieurs navigateurs du commencement de notre siècle dont le plus connu est Louis-Charles Desaulses de Freycinet, auteur du *Voyage autour du monde, exécuté par les corvettes l'Uranie et la Physicienne pendant les années 1817 à 1820*; Paris, Pillot, in-4°; il était né en 1779 et mourut dans sa terre de Freycinet près Loriol le 18 août 1842. Son neveu, Louis-Charles, né le 14 nov. 1828, ingénieur des mines (15 nov. 1848), préfet à Montauban et délégué à la guerre, à Tours et à Bordeaux (en 1870), sénateur en 1876, est devenu quatre fois ministre des affaires étrangères et président du Conseil des ministres de la République française, du 28 déc. 1879 au 7 janvier 1886. — Robert *Freyssac*, rubanier, d'Auvergne, reçu habitant de Genève, août 1554. — Abraham *Fréselles*, maître d'école à Metz, mort en 1677. — *Frézières*, fugitif des Cévennes, assisté à Lausanne, 1688. — *Frézon*, de Castres, « prosélyte, » *id.*, 1707. — Madeleine *Frezonde*, de Mens, *id.* à Genève, 1691. — Pierre *Frezoul*, ministre à Barre en 1568, au Collet de Dèze, 1569-72; à St-Martin de Corconnac et Saumane, 1^{er} janv. 1579-95; à St-Marcel 1596-1606; déchargé en 1606; (Louis) de Lautrec en Languedoc, assisté à Genève, 1706.

FRIAND (ANNE) de Mérindol, dont le mari est allé joindre les Vaudois, assistée à Lausanne, novemb. 1689. — Chrestien *Friart*, de Marsal, apothicaire à Metz, 1579-1603; avait épousé avant 1579 Anne Joly; (Daniel) « apothicaire stipendié » fournisseur de remèdes aux pestiférés, mort en 1632; (Auguste), chirurgien au régiment de Foug en 1658, au régim. d'Arfeld en 1680; Suzanne, sa sœur, née en 1653, épouse en 1674 Pierre *Faisant* sr de La Roche et Grateloup; en 1703, son mari étant colonel des milices du pays Messin, elle est enfermée au couvent de la Propagation de la foi, par ordre de M. de

Varenne, commandant de la Généralité; Auguste *Friard*, de Metz, perruquier, 45 ans, assisté à Londres (5 l.) avec sa femme et 6 enf., 1702; voy. ci-dessus col. 519, lig. 3 en rem. — Isaac *Friau*, de Valence, assisté à Genève, 1705. — Ulrich *Fribergius*, pseudonyme pris par Hubert *Languet*. — Claude *Fribour* « natif de Treschateau auprès de Dijon, » reçu habitant de Genève, avril 1559. — Marie *Fribourg*, retenue au couvent des Nouv. cathol. de Caen en 1781; elle y était depuis 1771 (Tr 302).

FRIED (JEAN-JACQUES), de Strasbourg [Haag, V 174], fut nommé, en 1738, professeur d'accouchement à l'hôpital civil de sa ville natale. Il mourut en sept. 1760, après avoir, pendant trente ans, rempli sa charge avec la plus grande distinction. Fried n'a rien écrit, mais il a fait mieux : il a fondé la première école publique pour l'instruction des sages-femmes, qui ait été établie, soit en France, soit en Allemagne. Son fils, GEORGES-ALBERT, étudia également la médecine et fut reçu docteur, le 13 août 1760, après avoir soutenu une thèse publiée sous le titre de *Dissertatio medico-obstetricalis de foetu intestinis plane nudis extra abdomen propendentibus nato* (Argent., 1760, in-4°). Il fut appelé à Copenhague comme professeur de médecine, puis, à la mort de son père, il fut nommé second professeur de l'école d'accouchement de Strasbourg, place qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée à la fin de sept. 1773. Il est auteur d'un manuel d'accouchement dans lequel il refondit l'ouvrage de Thebesius et qu'il mit au jour sous ce titre : *Anfangsgründe der Geburtshülfe zum Gebrauche seiner Vorlesungen*, Strasb., 1769, in-8°; 2^{me} édit., 1787, in-8°.

FRIES, pasteur dans l'Angoumois vers 1760; un autre, pasteur à Couthenans en Franche-Comté, qui se retira chez les frères moraves (*Bull.* XII 122). — Jean-Pierre *Frigoulier*, d'Anduze, assisté à Genève, 1687. — Abraham *Friollet*, tabatier, réfugié à Manheim, 1700. — Pierre *Friou*, d'Anduze, ayant déserté du service de France, « admis à la paix de l'Église, » et assisté, à Lausanne, 5 déc. 1699; (Jean), de St-Germain en Cévennes, assisté à Genève, 1706. — Samuel *Friot*, de Metz, boulanger, réfugié (4 pers.) à Brandebourg, 1700. — Bernard *Friquat*, « de

Rigent en Gascoigne, » maréchal, habit. de Genève, décemb. 1558. — Jean *Friquet*, pasteur dans la vallée de Pragelas, assisté à Lausanne avec sa famille de 1690 à 1699; ils gagnent l'Allemagne en 1699; (Salomon), de Pragelas, établi à Berlin, 1700; (Étienne), des « Traverses en Prazelas, » assisté à Genève d'un viatique pour les Grisons, 1703; (Jean), officier dans l'armée hollandaise, 1700-1713. Abraham *Friquet*, maître passementier de Nîmes, 40 ans, mort à l'hôpital de Lausanne, avril 1690. Un fils de Jean-Louis *Friquet* de Nîmes et de d^{lle} Marie *Sellon*, id., mai 1693. — Catherine *Frisquet*, de Sauve, assistée à Genève d'un viatique pour la Suisse, 1699. — Pierre *Frise*, étudiant en droit à l'acad. de Genève (P. *Frizius delphinus*), 1584. — Pierre *de Frise*, de Valion, réfugié à Berlin, 1700; Vincent *de Frise* avec sa famille (7 pers.), id., 1700. — Jeanne *Friston*, de Poitiers, « fille infirme de la vue, » 50 ans, assistée (2 l. 10) à Londres, 1702.

FRIT (JEAN). Dans un recueil de vers, manuscrit de la fin du XVI^e siècle et qui semble parisien, nous trouvons la petite pièce que voici :

Icy gist maître Jean Fritas
Qui faisoit fort de l'antitus¹
Et du docteur scientifique;
Mais d'autant qu'il fut hérétique
Il fut jeté vif dans le feu.
Ce n'estoit pour avoir trop ben;
Mais ce fust bien, ne vous desplaise
Pour son sèle chaud comme braise
Qu'il fut bruslé, fricassé, frit
Ainsy mourut maître Jean Frit

Nous n'avons rien trouvé d'autre sur ce malheureux.

FROEREISEN (ISAAC), né en 1590 et mort le 5 juin 1632 [Haag, V 174], docteur et professeur en théologie à l'université de Strasbourg. Il a publié :

I. *De Verbo Dei et Scripturis sacris dissertatio*, Argent., 1621, in-4^o.

II. *Scrutinium Panopliæ Bellarminianæ*, Argent., 1622-30, 3 vol.

III. *Gymnasmata academica*, Argent., 1621, in-4^o.

IV. *Vindiciæ synopticæ pro sacrosancto Genesios codice adv. Rob. Bellarminum*, Argent., 1624, in-4^o; 1634, in-4^o.

V. *Anatomia seu ecauctoratio draconis fanatici*, Argent., 1624.

¹ Opposant, rebelle.

VI. *Anti-Christologia seu Apocalypsis Antichristi*, Argent., 1624.

VII. *De septem verbis novissimis J.-Ch. in cruce*, Luc XXIII, 34; Argent., 1625, in-4^o; 1697, in-4^o. — Attribué par d'autres à *Dannhauer*.

VIII. *De ædificio spirituali ex I Cor. III*, 11-13, Argent., 1627, in-4^o.

IX. *Scutum catholicæ veritatis pro inveniendâ verâ in his terris Ecclesiâ*, *Thomas Henrico ejusque complicitibus Jesuitis prælatum*, Argent., 1628 et 1630.

X. *Dissertationes theologicæ de August. Confessionis materiâ, fundamento et formâ, unâ cum methodicâ singulorum articulorum resolutione*, Argent., 1631. — Ne serait-ce pas le même ouvrage que celui qui est indiqué par Du Pin sous ce titre : *Écrit adressé à Rob. Bellarmin sur son jugement injuste de la Confession d'Augsbourg*, Strassb., 1630 ?

Jöcher mentionne, en outre, sans autre indication :

XI. *Dissertationes contra Weigelianos*.

XII. *Apologeticum contra Carolum Sackium calvinistam*.

XIII. *De angelis bonis, ad Matt. IV, 11*.

Le bibliographe allemand paraît n'avoir eu aucune connaissance des deux écrits suivants, dont Du Pin donne ainsi les titres :

XIV. *Le racloir scholastico-théologique qui racle la paix erronée que Jean Herber a répandue sur toute la théologie dans ses assertions catholiques*, Strassb., 1623; publié en latin, Argent., 1624, in-4^o.

XV. *Dispute du triomphe de J.-Ch. montant au ciel*, Strassb., 1622.

Jöcher, d'accord avec Du Pin, lui attribue encore beaucoup d'autres *Disputes théologiques*; mais ils ne nous en font pas connaître les titres.

FROEREISEN (JEAN-LÉONARD), né le 9 mai 1694 à Brau-Schwickerslein [Haag, V 175], village près de Strasbourg, dont son père était le pasteur, et mort à Strasbourg, le 13 janv. 1761. Il fit ses études dans sa ville natale et fut reçu maître ès arts en 1711. Après avoir suivi, pendant plusieurs années, les cours des universités de Gies-sen et d'Iéna, il revint dans sa patrie, en 1717, et quatre ans plus tard, il fut nommé professeur au gymnase. A la mort de *Pfeffinger*, il obtint la place de quatrième professeur de théologie. En 1727, il prit

le grade de docteur ; en 1731, il fut nommé chanoine de Saint-Thomas et président du consistoire ; en 1741, il devint pasteur du Temple-Neuf ; mais, en 1751, il résigna cette place à son gendre Jean-Philippe *Beyckert*. On ne saurait sans injustice refuser à Frèreisen une grande érudition ; malheureusement il manquait de jugement et de prudence ; il apportait dans sa polémique une âpreté, une violence qui lui firent beaucoup d'ennemis. Voici les titres de ses ouvrages :

I. *Disputatio de ostracismo*, Argent., 1741, in-4°.

II. *Disp. de pœnitentiâ Dei*, Argent., 1744, in-4°.

III. *Disp. de infelici divitis felicitate, ad Luc XVI, 19* ; Gissæ, in-4°.

IV. *Disp. tres de præjudiciis in studiis historicis evitandis*, Ienæ, 1716-17, in-4°.

V. *De characteribus veræ reformationis*, Ienæ, 1717, in-4°.

VI. *Oratio de charlataneriâ theologorum*, Argent., 1735, in-4° ; et souvent depuis, entre autres, Ienæ, 1737, in-4°, avec les nos XIV et XV.

VII. *Leichenpredigt aus Pred. III, 13*, Strab., 1736, in-fol.

VIII. *Disp. de hortulanis spiritualibus in regno gratiæ*, Argent., 1736, in-4°.

IX. *De domesticis pastorum visitationibus*, Argent., 1737, in-4°.

X. *Disp. sistens præcipua momenta articulorum Schmalcaldicorum*, Argent., 1737, in-4°.

XI. *Theses theologicæ*, Argent., 1737, in-4°.

XII. *Friedensrede*, Strab., 1739, in-4°.

XIII. *Rathspredigt*, Frankf., 1741, in-8°.

— Contre Zinzendorf.

XIV. *Disp. theol. de temerariâ provocatione ad primitivam Ecclesiam*, Argent., 1741, in-4°.

XV. *Höchstnæthige und wohlgemeynte Warnung für der heut zu Tage grassirenden Zinzendorfschen Seelenpest*, Frankf., 1742, in-8°.

XVI. *Oratio de misero ecclesiæ Augustanæ Confessioni ad dictæ permultis in locis statu*, Arg., 1743, in-4°. — Cet écrit fut supprimé par ordre du Sénat de Strasbourg ; mais les catholiques s'en emparèrent, le traduisirent et le répandirent en profusion.

XVII. *Abschilderung Mahomeds und*

Zinzendorfs als seines heutigen Affen, Strab., 1747, in-4° ; trad. en latin et en franç.

XVIII. *Lobrede auf dem Grafen Moritz von Sachsen*, Strab., 1751, in-4°.

XIX. *Meletema theologicum judicium continens tam de iis qui seculo præsentè studio exegetico profuerunt, quàm qui eidem nocuerunt*, Argent., 1754, in-4°.

Frèreisen a mis, en outre, des *Préfaces* à deux ouvrages de Kromeyer contre Zinzendorf.

FROGER, de Loudun, étudiant en 1589, ministre à Loudun en 1598 (Tr 232, 236).

— Froger, famille saintongeoise. (Guillaume) parrain au temple de La Rochelle en 1591. (Jean) épouse au préche, en 1602, Magdeleine *Chevreau*. — Michel-Joseph de Froger, sr de l'Eguille, né à Marennes en 1702, de Michel de Froger sr de la Rigaudière et de Catherine Jarry de la Chaume, fut un marin distingué ; il fit sa première campagne en 1722 sur un navire, l'*Apolon*, que son père commandait, et ne cessa de servir glorieusement jusqu'en 1763, époque où il reçut sa retraite étant appelé au commandement de la marine de Rochefort ; il était capitaine de vaisseau depuis 1751 et chef d'escadre depuis 1757 ; sa mort arriva le 5 septemb. 1772. — Jean-André Froger, de Normandie, assisté (51.) à Londres, 1705. — *Frogier*, ministre à Pamiers, 1597-1603 ; mort avant 1607. Autre, ministre à Puycaquier, 1651 ; à Pamiers, 1656. — Jean *Froidefond*, de Siderac près Bergerac, condamné par le bailliage de Metz, en 1670, pour crime d'apostasie, au bannissement à perpétuité du pays messin après amende honorable. — Geoffroi de *Froisyeuux*, de Valère en Dauphiné, habitant de Lausanne en 1565. — Jean *Fromageau*, de Saintonge, assisté (5 liv.) à Londres, avec femme et enfant, 1705. — Renée-Esther *Fromaget* enfermée au couvent des Nouvelles cathol. à Paris, 1727.

FROMENT (ANTOINE), né en 1509 à Mens, dans le val de Trièves en Dauphiné [Haag, V 176], disciple et serviteur, comme il disait, de son compatriote Guillaume *Farel*, fut un des premiers et des plus ardents à répandre les doctrines de la réformation religieuse. Tout jeune encore il assistait *Farel* dans les courses de missionnaire qu'il fit en 1530 à travers le Jura

Bernois et sur les bords du lac de Neuchâtel. M. Herminjard donne même quelques raisons de croire qu'il avait commencé cet apostolat dès 1528 ou 1529 dans le district d'Aigle (cant. de Berne), alors qu'il n'avait encore que 19 ou 20 ans (*Corresp. des Réf.*, t. II p. 132 et 264). Mais en 1530, il paya bravement de sa personne. C'est lui-même qui le raconte :

Et de là s'en allèrent [Farel et lui] à la comté de Neuf-Châstel; et icelui Farel preschoit, à grande difficulté et grand danger de sa personne au milieu des places et des rues : car les prestres ne la Seigneurie ne vouloient permettre dans les temples, ne moins dans la ville. Touttefois luy fut baillé place à prescher, par le commun peuple, en l'hospital : car aussi Jésus-Christ est né en pauvre lieu ! Et en allant prescher çà et là par les villaiges circonvoysins recevoient souventes fois leurs censes, assavoir cops et oltraiges. Et principalement une fois à Valangin, où les femmes et les prestres les battirent tellement que le sang y est demeuré, es pierres d'un petit temple¹, plus de quatre ans. Et vouloient les prestres et les femmes que Farel adourât une ymage de boys en disant « Crie merci à Notre Dame. » Et iceluy disoit « Je crie merci à Dieu et non à aultre ; c'est celui que je ay offensé ; à aultre ne devons demander grace ne merci. » Et alors il le battoient et prenoient sa teste contre les murailles, si que ne se fallut gueres qu'ils ne les tuèrent tous deux... (*Actes et gestes de Genève*, pub. par G. Revilliod, pag. 11)².

Il raconte aussi (p. 5 et suiv.) que Farel, assisté cette fois d'Antoine Saunier et Robert Olivétan, ne fut pas moins rudement accueilli à Genève la première fois qu'il y vint prêcher l'Évangile, en 1532. Farel en effet n'échappa qu'à grand'peine aux mains des prêtres genevois et ne s'arrêta qu'au bord du lac d'Yverdon, à Granson. Là il retrouva Froment à qui les Bernois avaient confié l'église d'un village voisin, Yvonand. Au récit de la déconvenue de son maître, Froment loin de rien craindre, se laissa persuader d'aller à Genève, essayer à son tour. Il y arriva le 3

nov. et n'y trouva d'abord que des adhérens « tant froitz, tant craintifs et si effarouchés de ce qu'on avait fait à Farel » qu'ils n'osoient pas même l'admettre en leurs maisons. Cependant au bout de quelques jours, il fit afficher l'avis suivant dans tous les carrefours de la ville :

- Il est venu ung homme en ceste ville qui veult enseigner à lire et escrire en francoys dans ung mois à tous ceulx et celles qui voudront venir, petis et grandz, hommes et femmes, mesme à ceulx qui jamais ne furent en escolle. Et si dans le dit mois ne scavent lire et escrire ne demander rien de sa peine. Le quel trouveront en la grande salle de Boitet, près du Mollard à l'enseigne de la Croix d'Or. Et si, guérit beaucoup de malladies pour néant.

L'école était en effet un moyen commode pour les novateurs d'insinuer doucement leurs idées dans les esprits. Le succès répondit si bien à la tentative de Froment qu'il osa, le 1^{er} janv. 1533, monter sur un banc dans la principale place publique de Genève, la place du Molard, et prononcer un discours sur ce texte de St-Matthieu : « Donnés vous garde des faux prophètes qui viennent à vous en vêtements de brebis et par dedans sont des loups ravissans³, » paroles qu'il développait en disant : « Nous ne donnons pas à entendre au pauvre peuple qu'il nous apporte de son bien et que le sortirons du purgatoire ; mais les vostres font tout au contraire, en sorte qu'ils ont tiré par telle couleur sous leur patte presque tous les biens de la terre ; et si n'en fault dire mot, car celluy qui parlera sera soudain mis à mort, ou excommunié, ou appelé hérétique ou luthérien. » L'orateur a pris soin de nous conserver sa harangue tout entière (chap. 4 de sa chronique, *Les actes et gestes*, etc.) mais les prêtres et les gens de justice ne la lui laissèrent pas achever ; ils dissipèrent la foule et Froment, ne se sentant plus en sûreté dans ce lieu, s'en retourna peu de jours après, sans bruit, à son village d'Yvonand.

Il reparut à Genève à la fin de la même année, 1533, et prit de nouveau la parole pour réfuter à haute voix dans la cathédrale un dominicain renommé, le docteur Furbity, qui prêchait l'Avent et chargeait

¹ Une chapelle dédiée à la Vierge.

² Un récit plus détaillé de la même journée, tirée de la *Vie de Farel* (ms. de la Biblioth. de Genève n° 147), a été donné par Herminjard, II 270.

³ Conf. t. V col. 248.

d'injures les prédicateurs de l'Évangile. Dès lors il demeura dans la ville, avec Farel et Viret, sous la protection des ambassadeurs de Berne et prit part aux controverses qui aboutirent à l'adoption de la réforme par les Genevois en 1535. Il y devint en 1537 l'un de leurs pasteurs et fut chargé de l'église de St-Gervais; mais il la quitta dès le mois de septembre suivant, ayant été envoyé à Thonon pour y seconder le pasteur Christophe Fabri dit Libertet. Il s'était marié, en 1533, avec une veuve distinguée, Marie d'Ennetières ou Dentière, dont nous avons fait ci-dessus l'histoire (V, 238), mais quoiqu'ils fussent tous deux très ardents pour la religion, le mari ne fit pas beaucoup honneur aux fonctions pastorales. Ses premiers succès de prédicateur étaient plutôt l'effet de l'ardeur juvénile que d'un grand fonds de savoir et de piété. Farel, Viret, Calvin, dans leur correspondance¹, se plaignent amèrement de lui, de ses prétentions exagérées en matière de théologie, de son esprit brouillon, de son peu d'instruction première et de sa mauvaise tenue². Réduit aux abois par la pauvreté, il avait ouvert à Thonon une boutique d'épicerie, ce qui choqua tellement que bien des années plus tard, en 1564, Calvin disait, dans une de ses allocutions : « Ensuite, il y avait ce beau prescheur Froment qui ayant laissé son devancier [son tablier], montoit en chaire, puis s'en retournoit en sa boutique où il jasoit; et ainsi faisoit-il double sermon³. » En effet l'on a une lettre adressée au Consistoire de Berne par

¹ Farel à Calvin, 14 oct. 1538 : Frumentus parum prudens et parum sollicitus de ecclesia. — Farel à Libertet, 11 avril 1539 : De Frumento audimus parum grata... At tanti nos fecit satis contemptim habens omnes undè offendantur. Dominus ipsum dirigat; sanè opus habet insigni admonitione. — Farel à Calvin, 6 fév. 1540 : Triticeus noster primus domi post uxorem in lolium degeneravit; videntur hostium more agere. — Calvin à Farel, 11 août 1547 : Frumentus atrociter me lassit. — Réponse de Farel : Frumentus indoctus... imò quum in uxoris sit protestate. — Calvin à Viret, 19 août 1542 : Il a été tellement transporté d'avoir été admis en présence de la reine (Marguerite de Navarre, à Lyon) qu'il me paraît avoir totalement perdu le peu de cerveau qui lui restait.

² Bien d'autres traits sont épars dans leur correspondance. Voy. notamment l'année 1540, *Opera Calv.* Brunswic; *Thesaurus epistolicus*.

³ Cette curieuse lettre a été publiée par

les pasteurs de Thonon, au mois de décembre 1541, dans laquelle ils dépeignent avec une indignation débordante l'avidité mercantile, tout-à-fait compromettante, de leur collègue qui s'est fait, disent-ils, marchand d'huile, maltôtier et accapareur de vins. Cependant après Thonon, Froment desservit l'église de Massongier près Douvaine, en Chablais, et il occupait encore ce poste en 1548, mais toujours médiocrement content et en médiocre estime (voy. ci-dessus t. V, col. 247-48). Enfin il abandonna la carrière ecclésiastique et se retira à Genève pour trouver quelque moyen honorable d'existence. Précisément, l'historien officiel de la république, Bonivard, avait alors besoin d'un aide pour la transcription de ses Chroniques et il indiqua Froment au Conseil qui l'accepta, 1549. On lui alloua un logis et un modeste gage de deux écus par mois pour ce travail qui l'occupa durant près de cinq années. En 1553, il se fit recevoir au nombre des notaires publics de Genève et les Genevois lui firent hommage en même temps de la bourgeoisie gratuite, « attendu qu'il a été « un des premiers ministres à prêcher la « parole de Dieu. » Cependant il trouva moyen, dès l'année suivante, de mécontenter gravement les magistrats. Sa collaboration aux travaux de Bonivard l'avait amené à rédiger lui-même, de l'assentiment de ceux-ci, une Chronique des « Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève » que, malgré ses instances, la prudente république ne se souciait pas de laisser imprimer. Il pensa enlever l'autorisation en publiant de suite une sorte de prospectus de l'ouvrage sous ce titre :

Deux épîtres préparatives aux histoires et Actes de Genève : L'une dédiée au Sénat ; l'autre, exhortatoire à tout le peuple de Genève. Composées par Antoine Froment. A Genève, de l'imprimerie de Jean Gerard; 27 feuillets format in-18, non paginés.

1^{re} épître (4 pages 1/2) A très magnifiques, redoutez et puissants Seigneurs messieurs les Sindiques et Sénat de Genève, vostre obeysant sujet et humble bourgeois Antoine Froment, salut et honneur. Ayant reçu commandement de vous, très honores seigneurs, de rédiger en escrit les faicts et M. Herminjard, *Corresp. des Ref.*, en français VI, 401 et en latin, VII, 381.

Actes merveilleux par les q. le Seigneur a desployé sa grande vertu admirable en vostre cité de Genève vous ayant retirez du joug infernal de l'Antechrist, soubz la protection de son fils J.-C., j'ay esté de premier assaut comme surpris de crainte d'oser entreprendre tel labeur..... Toutes fois sentant ma volonté sujete à la vostre, j'ose bien dire que si l'eschantillon vous agréé, vous pourrez aussi avoir toute la pièce entière en son temps avec l'aide du Seigneur; le quel je prie, puissans seigneurs, vous faire augmenter en son honneur. De vostre cité de Genève, ce 4^e jour de septembre 1554. — 2^{me} épître : Epistre exhortatoire à tout le peuple de Genève, tant citoyens, bourgeois, qu'habitans, vostre ancien serviteur Antoine Froment désire salut, bien et honneur par nostre S. J.-Christ. Si comme Froment par cy devant vous a semé dans vostre cité de Genève du vray Froment duquel parlent les Prophètes, ayant prins en vous non petite racine..... etc.

La suite de cette seconde épître était une diatribe des plus violentes contre le duc de Savoye et l'ancien évêque. Le Conseil ordonna la suppression du libelle et s'en fit remettre tous les exemplaires déjà tirés. Mais il fut moins disposé que jamais à permettre l'impression des « Actes merveilleux » qui durent attendre trois cents ans avant de passer à la presse et de voir enfin le jour. Un riche et généreux érudit genevois, M. G. Revilliod l'a fait imprimer de nos jours, sous ce titre :

Les actes et gestes merveilleux de la cité de Genève, nouvellement convertie à l'Evangille. Faictz du temps de leur Reformation. Et comment ils l'ont receus; rédigés par escript en fourme de Chroniques, Annales ou Hystoires, commençant l'an 1532, par Anthoine Froment. Mis en lumière par Gustave Revilliod; Genève, J.-G. Fick, 1854, in-8°, X et 250 p.; plus ccix p. d'Extraits des registres publics (1532-36) par Jacques Flournois.

Cependant Froment fut élu membre du Conseil des Deux-Cents en 1559 et il sut obtenir, la même année, une autorisation de faire imprimer un autre livret de sa composition : *Les dix commandements de la loy de Dieu nouvellement translatez d'hébreu en françois.*

Malheureusement cet homme doué de plus d'ardeur que de jugement était le premier à entreprendre les sages prescriptions

qu'il recommandait imprudemment aux autres. Nous avons raconté son mariage avec Marie *D'Ennetières*, ainsi que les premières phases de leur union. Cette union cessa par la mort de la femme ¹ et peu de mois après, en 1561, le mari convola en secondes noces avec une de ses anciennes paroissiennes de Massongier, Mye (ou Marie) *Blanc*.

C'était une femme de 40 ans ² et ce mariage n'avait rien qui dût étonner; mais il était conclu depuis très peu de temps lorsque Froment fut accusé d'entretenir des relations peu convenables avec la servante d'un autre citoyen. La justice lui fit un procès d'adultère, au mois de janvier 1562, et ne le trouva pas très coupable car elle le condamna seulement à trois jours de prison au pain et à l'eau; cependant par précaution contre un homme si léger, elle y ajouta un arrêt de radiation comme membre du Conseil et de bannissement des terres de la République. Dix ans se passèrent, pendant lesquels Froment parait s'être retiré à Vevey, ville qu'habitaient les parents de sa femme. Y étant tombé malade, il fit, le 11 décemb. 1570, un testament par lequel il laissait partie de ses biens à son frère, Claude Froment, habitant de Cornillon du Trièves bailliage de Grenoble « à cause que tant luy que ses enfans ont beaucoup souffert et enduré pour la religion, » partie à sa femme (ceux qui étaient situés à Massongier) et le reste à sa fille Judith.

En 1572 il sollicita la permission de rentrer à Genève et l'obtint « en souvenance des services qu'il a faictz du passé. » Il sollicita aussi, 1573, celle de reprendre son état de notaire, et fut refusé d'abord; mais en 1574, la requête lui fut accordée « pour avoir moyen de vivre en sa vieillesse. » Dans le courant de la même année il se recommanda comme bon citoyen par la remise qu'il fit à l'un des syndics, Chateaufort, d'un mémoire enseignant « plusieurs secretz de feux artificiels

¹ Vers 1548, avons-nous dit (V, 249 l. 16); Amédée Boget, historien genevois très autorisé dit dans ses *Ebrennes genevoises*, qu'elle mourut seulement en 1561.

² Registre des décès; 1588 n° 267. Item Mye relaiassée de feu Anthoine Froment bourgeois est morte d'une défluxion de cerveauz, âgée d'environ 67 ans ce 13 juillet 1588 en la rue du Boule.

pour la défense de la ville. » Il pouvait compter, sans doute, sur la protection de ce Chateauf, car le frère de ce magistrat avait épousé en 1558, Judith Froment, fille de notre Antoine et de Marie d'Ennetières.

Le registre mortuaire de Genève porte : « Ant. Froment, bourgeois, ministre de la parole de Dieu, est mort phthisique avec longue maladie, âgé de 90 ans, le 6 nov. 1581, en la rue du Boule. » C'est un exemple à joindre à bien d'autres pour faire voir que les allégations inscrites dans des actes de l'état civil, rédigés à la hâte, sur les vagues informations fournies par la famille, ont besoin de contrôle. Froment a dit lui-même en racontant ses vertueux efforts à la suite de Farel pour évangéliser le pays de Berne, qu'il était âgé de 22 à 23 ans en 1532, c'est-à-dire qu'il naquit vers 1509, date que confirment les autres données de son histoire et qui porte à 72 seulement le nombre d'années qu'il vécut.

La vie décousue de Froment a beaucoup nui à sa mémoire. Sa position de famille et de fortune furent meilleures qu'il ne semblerait. Il maria, comme on l'a vu, l'une des filles de sa première femme avec un de ces Mestrezat de Thonon qui furent la sonche d'une dynastie protestante très distinguée. Sa propre fille Judith, née de son second mariage, s'allia à la plus pure aristocratie de Genève en épousant Claude de Chateauf. On saisira mieux sa situation en parcourant la série d'actes notariés que voici :

1547, 21 sept. : Ant. Froment, ministre à Massongier, traite pour la vente d'une maison qui lui appartient à Dovaine (Cl. Pyu, I 286). — 1553, 9 mai : François Mestrezat, apothicaire de Thonon, épouse Marie Roberte veuve de feu commendable¹ Martin Fiendaz cit. de Genève, laquelle se constitue en dot une maison assise à Genève au bourg de fors dessoubz la porte du chastel, plus 94 écus d'or, plus etc.; acte passé en la maison d'habitation d'Ant. Froment (P. Duvernay, II 27); le mariage avait eu lieu à Genève le 2 janv. — 1568, 2 septemb. Testament de noble Claude de Chas-

teauf fils de noble Claude et de Marguerite d'Orsières¹; legs nombreux²; il institue son enfant posthume et à défaut ses frères nobles François, Janin et Ami de C. acte passé à Troinex « en la voie publique » (P. Vial, I 246). — 1568, 30 septembre : Testament, passé au même lieu, de Judith Froment femme du précédent, qui institue son enfant ou enfans posthumes dont elle est enceinte, et à défaut, son mari (Id. I 249). — 1570 : Noble Amied de Chateauf fait don de ses biens et maison sis à Ternier à son frère, noble Claude, en échange de la maison de celui-ci sise place de la Fusterie à Genève; acte passé au pont d'Arve, égrège Amé Santeur notaire de Genève se tenant sur le pont et maistre Phil. Vial notaire ducal se tenant auprès, sur terres de S. A. de Savoye. — 1581, 21 janvier : Testament d'Ant. Froment, veuf en premières noces de Marie d'Anthyers (suivant acte de P. Montillet not. de Ballaison) et en 2^{es} noces de Mye Blanc; legs à ses gendres Fr. Mestrezat et noble Claude de Ch. père de Loys (Michel Try not.). — 1581, 13 août : Testament de Mye Blanc veuve d'Ant. Froment; elle institue Brissa Blanc, sa sœur, veuve de Claude Boymont, de St-Julien; témoins noble Pierre Scarron et Nicolas Voutron, peintre (M. Try, V 266). — 1590 : Noble Ennemond Froment, de La Croix de Cornille en Trièves, prête 90 flor. à la veuve de Demelais, libraire à Genève (J. Crespin, III 37). — 1599 : Mariage de Pierre Froment, de La Croix de Cornillon, ci-devant maître passementier, habitant de G., avec Anne fille de Brandano Condelle, bourgeois (Et. de Monthouz LXII, 89). —

¹ On serait porté à croire que c'était une parente de la mère de Farel (col. 394, note 2); mais au lieu d'être du val de Trièves en Dauphiné, les d'Orsières dont elle était venaient de la vallée d'Entremonts, bailliage de St-Maurice en Valais, et avaient été admis à la bourgeoisie genevoise en 1457. Ils avaient pour Armes : un griffon ailé tenant une tour entre ses pattes. Ceux du Dauphiné portaient : = d'argent au chef de gueules à l'ours debout, de sable, tenant de ses patte une couronne d'or.

² Entre autres : à Thierrenin de Lachenal (son associé dans l'exploitation des moulins de Bossey) ung collet de peau de chievre acoustre en chamois bandé de velours jaulne, plus un propoinet de bombasine, plus une chaise de camellot rouge et le cuir d'escarlatine, plus ung chapeau noir fleustré d'Espagne, et à Pierre Portier, de Troynex, unes chausses de peau picquées de soye cramoyisie avec ung propoinet picqué comme les d. chausses, item ung manteau de drapt noir avec les crochets d'argent presque neufts.

¹ Martin Fiendaz était sans doute un descendant de Guillaume, marchand à Turin, reçu gratis bourgeois de Genève en 1506. *Commendable*, titre usité à Genève avant la Réforme, était un intermédiaire entre noble et honorable (Louis DUFOUR).

1617 : Pierre de S. André met Daniel, son fils, en apprentissage chez Pierre Froment, passementier. — 1633, 15 avril : Damoiselle Judith Gallatin, veuve de noble Paul de Chapeaurouge, baille ses filles Marie et Judith, à Anne Condello et à sa fille Pauline Froment, en apprentissage à faire toutes sortes d'attaches, glands, boutous pour fraises et rabats pendant le temps de trois mois, moyennant le salaire de 16 florins (Salomon Gentil, II 63). Etc.

2. De la même famille qu'Ant. Froment descendait, selon le Schweizer. Lexikon de Leu (1747-95), PAUL de Froment, originaire d'Uzès, qui se réfugia dans le Brandebourg avec son frère DENIS, en 1685, s'éleva au grade de colonel et fut nommé, en 1720, par Frédéric-Guillaume, gouverneur de la principauté de Neuchâtel en remplacement de M. de Lange. Il mourut le 12 fév. 1737, à l'âge de 72 ans. Son frère, lieutenant-colonel de dragons, l'avait précédé dans la tombe. Il était décédé, le 22 janv. 1722, à Berlin, ne laissant que des filles de sa femme, Marie Godefroy, de La Rochelle. Un troisième frère, également colonel au service de Prusse, fut gouverneur du margrave de Baireuth, gendre de Frédéric-Guillaume I (peut-être PHILIPPE de Froment, sr de St-Jean-de-Ceizargues). On peut ajouter Jean-Jacques de Froment, inscrit en 1585 sur une liste de fugitifs du Languedoc (Tr 322), et Isabeau de Froment probablement sœur de Paul et Denis, qui épousa, 22 déc. 1667, Jean-Jacques de Brueys dont le fils Philippe de Brueys, réfugié aussi dans le Brandebourg, succéda en 1757 à Paul de Froment dans la charge de gouverneur de la principauté de Neuchâtel. Cette famille existe encore en Prusse.

3. FROMENT (CLAUDE) « natif de Pro vins en Brie, » reçu habitant de Genève, 6 août 1554 ; Racheline Gout, « femme de Claude Froment menuisier, malade, » assistée au mois de décemb. précédent par la Bourse franç. de Genève. — Froment, pasteur à Mazamet, délégué à l'assemblée tenue à Pamiers en 1614. (Paul) épouse au temple de La Rochelle, 29 janv. 1622, Suzanne Montjon ; en 2^{es} noces Marie Giraud. — (Madelaine) veuve de Hector d'Astorg de Montbartier, sr de La Perrière, 66 ans, enterrée au cimetière des SS. Pères, 9 juin 1679. — Froment, ancien de

Viane, député au synode de Réalmont, septemb. 1679. — (François) poursuivi par le parlem. de Grenoble en 1685 (Bull. VII, 136). — (Etienne) « d'Alais, qui vient de Vevey, » assisté à Genève (Bourse franç.), 1696 ; puis reçoit un viatique pour le Brandebourg, 1704. — (Abraham), de Rouen, assisté à Genève d'un viatique pour Magdebourg, 1700. — Plusieurs Froment de Sedan, réfugiés à Berlin avec leurs familles : Jean, armurier avec sa femme et 3 enf. (5 pers.), Pierre, facturier de bas (8 pers.), Samuel, lapidaire (6 personnes).

FROMENTAL (FRANÇOIS), étudiant en théologie, 1763 ; consacré en 1766 ; pasteur à St-Jean-de-Ceizargues, à Bedarieux, 1767 ; à Montagnac, 1768 ; à Garrigues et Moussac, 1770-93 ; à St-Chaptes, 1807. Un Fromental, habitant de Moussac, emprisonné en 1775 pour avoir assisté à un service religieux (P. Rabaut, ses lettres, par Ch. Dardier). — Fromentin, ministre à Moese, 1572-76 ; à Lhoumer, 1590. — Pierre Fromentin, sr de Chatinat, ancien de St-Jean-d'Angely, au synode gén. d'Alais, 1620. — A La Rochelle : Jehan Fromentin, ministre, épouse Marie Lhomme ; d'où David, baptisé le 1^{er} septemb. 1585 ; Sara, 1587 et Pierre, 29 mai 1589 ; Michel Fromentin, reçu en l'église de Dieu le 27 avril 1597. (Salomon) id., 23 mai 1613 ; il épouse, 17 mai 1615, Suzanne Grollier. — (Pierre), d'Uzès, assisté à Genève, 1705.

FROMERY (PIERRE), excellent ouvrier de Sedan [Haag, V 177], réfugié à Berlin avec sa famille (8 pers.) en 1700, possédait une habileté supérieure dans presque toutes les branches des arts mécaniques. Il rendit surtout de grands services à sa patrie adoptive en perfectionnant l'arquebuserie qui était encore fort arriérée dans le Brandebourg, et pour cette spécialité, il eut de dignes émules en Jacques Munier, Daniel Baudesson, Isaac Petitjean, de Metz, et Henoult. Il n'était pas moins habile à travailler toutes sortes de métaux, en sorte qu'à côté de sa profession d'armurier, il exerçait aussi celles de bijoutier et d'orfèvre. On raconte que l'Électrice l'ayant fait appeler un jour pour le charger de remonter ses pierreries, S. A. électorale qui survint ne put s'empêcher de témoigner à la princesse son étonnement au sujet de sa confiance en un homme dont il faisait d'ailleurs grand cas. « Mais

c'est un réfugié, » répondit-elle. Ces quatre mots en disent plus qu'un long panégyrique en faveur de la bonne renommée des vieux protestants.

FROMNT (EMON) « natif du dioc. de Sens, » reçu habitant de Genève, avril 1535. Jehan de Fromont, tailleur, natif de Reims en Champagne, *id.*, mai 1539. A. Fromont, de Lyon, mercier, *id.*, novemb. 1572; (Jean) de Lyon, plumassier, *id.*, octob. 1573; — César Fromont, ingénieur du roi, marié au temple de Charenton, juill. 1669, avec Madeleine Rondot, veuve de David Senegon, chirurgien du roi; — (Pierre et Jean) réfugiés à Grambow avec leurs familles, 1700. — Jérémie Fromy, de Sedan, estaminier, réfugié à Berlin avec sa femme et un apprenti, 1698. Rachel Fromi, de Sedan, venant d'Allemagne, assistée à Genève pour y retourner, 1703. — Marie, veuve de Matthieu Frontain, de Rouen, 40 ans, assistée (9 sh. 6) à Londres, 1710. — Jeanne Fronteau, de Chatillon-sur-Loire, arrêtée fuyant du royaume, emprisonnée à Dieppe, puis à la conciergerie de Rouen, 1688.

FRONTENAC. Nous avons mentionné plus haut (III col. 342) une dame de Frontenac morte en 1618, après avoir abjuré la religion réformée entre les mains d'un père jésuite. Celui-ci s'empressa de publier : *L'heureuse conversion de M^{me} de Frontenac à la religion Cat. Ap. et Rom. sur l'instruction du rév. P. Arnoux, confesseur et prédicateur ordinaire du Roy*; Paris, Antoine Estienne; 1618, in-8° de 36 p. (Biblioth. Maz. n° 26331). On trouve d'intéressants détails sur la famille de Buade de Frontenac dans les Mémoires de Saint-Simon, et aussi dans le Dictionn. critique de Jal.

FRONTIN (ANATOLE), neveu du poète Claude Frontin, était originaire de la Franche-Comté [Haag, V 178]. Il fit ses études dans l'école que Gilbert Cousin, l'ami de son oncle, avait établie à Nozeroy. Ses humanités achevées, il alla suivre les cours de droit à l'université de Bâle; mais, vers 1560, renonçant à la jurisprudence, il se vena à la théologie. M. Weiss, bibliothécaire de Besançon, l'un des meilleurs rédacteurs de la Biogr. Univ. de Michaud, affirme, nous ne savons sur quelle autorité, qu'il fut un des ministres de Coligny et qu'il périt de mort violente dans un

âge peu avancé. Peut-être fut-il une des victimes de la Saint-Barthélemy. Outre des Poésies imp. dans les Œuvres de Cousin, on a de lui un petit manuel intitulé : *Tabellæ oratoris inventionis; hoc est, locorum omnium ex quibus non tractandæ modo verum etiam exaggerandæ orationis materia depromitur, dispositio; quæ ex clarissim. quidem rhetorum præceptis, sed Anatolii Frontini studio et opera absolutum, etc.*, Basil., 1560, mensis augusti, in-8°, 54 p. et 7 feuil. non paginés. En tête sont une lettre de Cælius Secundus Curio adressée à Frontin et une épître dédicatoire de celui-ci Nobilissimis adolescentibus Erasmo et Antonio a Balma fratribus geminis. — Jean Frontin, libraire, fugitif de France en 1685. Son fils, PISAUX, marié à Madelaine Dupuy née en Angleterre, établi à Lisbonne, rentra en France, 1751, porteur d'une autorisation de séjour ainsi conçue : « C'est l'intention de M. le Contrôleur général que l'on accorde toutes sortes de protections au sr Frontin, marchand huguenot, et qu'il soit si bien traité que la connoissance qui en parviendra aux négocians de cette espèce les engage de revenir dans le Royaume. » Ce papier tomba entre les mains de l'évêque d'Agen (Chabanne) qui protesta violemment par une « Lettre à M. le Contrôleur général contre la tolérance des huguenots dans le Royaume. » Antoine Court répondit à cette lettre pleine de fiel par la publication du *Patriote françois et impartial*; voy. ce recueil p. 2 et ci-dessus t. IV col. 815. — JEAN, fils du précédent, né à Lisbonne en 1739, épousa en 1766 Louise de Bellecombe sœur de l'héroïque défenseur de Pondichéry.

FROSSARD, nom fort répandu dans la Suisse romande, au pays de Vaud, et dont les représentants forment une famille notable de la petite ville de Moudon. Cette famille est devenue française vers la fin du XVIII^{me} siècle (Armes de Frossard de Saugy); voy. Mandrot, *Armorial vaudois* : = d'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre molettes de même.

Le plus ancien personnage de ce nom qu'on voie figurer dans les Manuels ou registres municipaux de Moudon est le « provide et vertueux Michael Frossard » mentionné en l'an 1500, clerc et bourgeois de la ville, notaire, conseiller du gouverneur

de Vaud en 1508 et qui signa le 23 mai 1525, comme délégué de la ville, avec un autre notaire, et après noble Fr. de Glanaz, seigneur de Vallardens, un acte solennel de condamnation des opinions de Luther, prononçant trois jours de prison et trois coups d'estrapade contre les contrevenants, plus en cas de récidive le supplice du feu. Mais douze années ne s'étaient pas écoulées que tout le pays de Vaud, y compris les conseillers de Moudon et leurs familles, s'étaient rangés aux doctrines luthériennes. On croit que ce MICHEL était l'un des fils de HUMBERT Frossard, seigneur de Saugy (au canton de Fribourg) et coseigneur de Brenles, reçu bourgeois de Moudon le 10 mai 1498. Quant à remonter plus haut et vouloir établir (comme on l'a fait) un lien entre ces Frossard et ceux qui purent exister dans le pays au temps du duc Pierre de Savoie dit le petit Charlemagne (1203-1268), c'est une tentative d'autant plus vaine, qu'on ne peut pas même savoir par quels liens étaient unis entre eux les nombreux Frossard des XVI^{me} et XVII^{me} siècles (le Manual de 1594 en mentionne plus de 80) en sorte que la filiation sûre et suivie de la famille dont nous parlions en commençant, loin de remonter voire seulement aux Frossard de Saugy, ne part que de JEAN-JACQUES Frossard né à Moudon vers 1660, époux de « honorable Marie Frossard, » de la même ville, dont il eut trois fils. L'aîné JEAN-DANIEL, né vers 1685, fut seigneur banneret (c'est-à-dire maire) de Moudon, et eut pour fils GABRIEL, né en 1725, capitaine dans les troupes bernoises et marié à d^{lle} Jeanne-Fr. Ronzel. Six enfants naquirent de cette union, dont le quatrième fut :

BENJAMIN-SIGISMOND [Haag, V 178], né et baptisé à Nyon, 23 août 1754, mort à Montauban, le 3 janvier 1830. S'il n'appartient pas à la France protestante par sa naissance, il lui appartient incontestablement par tout ce qu'il a fait dans l'intérêt des églises françaises au service desquelles il a non seulement consacré sa vie, mais voué une quote de ses fils.

A peine eût-il terminé ses études à Genève, qu'il fut appelé comme pasteur à Lyon, 1777, et il y continua ses fonctions sans interruption jusqu'à l'époque du siège de cette ville, sauf un voyage qu'il fit en Angleterre dans l'année 1784. Une grande question commençait à préoccuper

beaucoup d'esprits élevés, d'âmes d'élite en Amérique et dans la Grande-Bretagne. Frossard résolut d'associer ses efforts à ceux de ces philanthropes qui réclamaient l'émancipation des Noirs. Il recueillit une foule de renseignements exacts et détaillés sur la traite des Nègres, et dès son retour en France, il publia *La cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée portée au tribunal de la justice, de la religion et de la politique*, Paris, 1788, 2 vol. in-8°. Ce livre, où la question est traitée avec talent, fit une sensation d'autant plus vive qu'à l'exception de quelques lignes du philosophe Raynal et des discours du protestant Necker, la France n'avait pas entendu une seule voix réclamer les droits de l'humanité en faveur des malheureuses victimes de la cupidité des Européens, depuis le synode national d'Alençon, en 1637¹.

Vers le même temps, le pasteur de Lyon entreprit un travail d'un autre genre, la traduction des Sermons de Hugh Blair, qu'il n'avait point encore terminés, quand la Révolution brisa sa carrière. Il voulut chercher dans le commerce des moyens d'existence, mais il n'y réussit pas au milieu des temps orageux qu'il avait à traverser. L'établissement des écoles centrales lui offrit enfin une occupation qui convenait mieux à ses goûts²; il fut nommé

¹ Voici l'article décrété par ce synode :

Quoique les hommes aient un droit d'acheter et de garder des esclaves et que cela ne soit pas condamné par la Parole de Dieu, ni hors d'usage parmi les chrétiens dans la plus grande partie de l'Europe; néanmoins, parce qu'on abuse de ce droit-là et qu'il s'est glissé insensiblement une coutume très inhumaine, surtout parmi les marchands qui en font trafic et qui en disposent comme de leur propre bien et de leur bétail; qui vont même sur les côtes d'Afrique et aux Indes où ce commerce est permis, pour acheter, des Barbares, à prix d'argent ou pour des marchandises, des hommes et des femmes qu'ils vendent dans les marchés publics ou qu'ils troquent pour d'autres choses, — cette assemblée, confirmant le canon fait à cette occasion par le synode provincial de Normandie, exhorte les fidèles de ne pas abuser de cette liberté d'une manière qui soit contraire aux règles de la charité chrétienne, et de ne pas remettre ces infidèles au pouvoir des Barbares qui pourroient les traiter inhumainement ni entre les mains de ceux qui sont cruels; mais de les donner à des chrétiens débonnaires et qui soient en état d'avoir soin de leurs âmes précieuses et immortelles, en tâchant de les instruire dans la religion chrétienne.

² Il a publié un écrit intitulé : *Rapport sur*

professeur de morale à celle de Clermont-Ferrand. En 1802, le gouvernement l'appela avec Rabaut à travailler à la rédaction des Articles organiques du culte réformé. En 1809, il fut chargé de l'exécution du décret qui fonda à Montauban une Faculté de théologie protestante. La tâche était difficile, les obstacles nombreux ; mais à force de prudence et d'énergie, d'esprit d'ordre et de discernement, Frossard, qui fit preuve dans ces circonstances d'une rare capacité administrative, les surmonta tous, en sorte que la Faculté put être installée, en 1810¹. Frossard y remplit les doubles fonctions de doyen et de professeur de morale et d'éloquence de la chaire, fonctions auxquelles il joignit celles de ministre et de président du consistoire.

Un homme qui avait rendu de tels services au protestantisme était désigné pour essayer la malveillance des réactionnaires de 1815. Frossard fut brusquement destitué de ses fonctions de doyen et de pasteur. Plus tard, il est vrai, à la mort du ministre Lescure, le gouvernement de Louis XVIII se montra disposé à revenir sur une mesure inique ; mais sourd aux vœux de la population protestante de Montauban, Frossard refusa de remonter dans sa chaire. « J'ai été jugé par mes pairs, écrivit-il, le 12 janv. 1818, au consistoire, pour le remercier de ses suffrages unanimes, j'ai été déclaré innocent ; je suis assez vengé des fanatiques et des méchants. »

Depuis sa destitution, Frossard se consacra entièrement aux devoirs du professorat, ne se délassant que par des travaux littéraires. Il continua sa traduction des *Sermons de Hugh Blair* (Lyon, 1784, 2 vol. in-8° ; nouv. édit. augm., Paris et Montauban, 1807-24, 5 vol. in-8°), et entreprit celle d'un ouvrage remarquable de Wilberforce, qu'il publia sous ce titre : *Le christianisme des gens du monde mis en opposition avec le véritable christianisme* (Montauban, 1821, 2 vol. in-8°). Cette publication

la formation de 24 écoles primaires dans la ville de Lyon, par le citoyen B.-S. Frossard, administrateur et professeur de droit naturel et français à l'institut ; Lyon, imp. de Vatar-Delaroche, 1793, in-8°, 36 pages.

¹ A cette occasion il fit paraître son discours dans une brochure spéciale : *Installation de la faculté de théol. prot. de Montauban* ; séance publique du 30 nov. 1810 (20 p.).

obtint aussi beaucoup de succès, et l'on ne saurait douter qu'elle n'ait contribué pour sa part au réveil religieux qui commença à se manifester vers cette époque.

On doit encore au même orateur plusieurs éloquentes discours :

Sermon prononcé à Clermont-Ferrand le 15 avril 1792 dans l'église des ci-devant Carmes, accordée aux protestants de cette ville pour y faire l'inauguration de leur culte religieux ; Riom., 1872, in-8°, 40 p.

De l'influence de la liberté sur les mœurs ; Lyon, 30 frimaire, an II (24 p.).

Observations sur les protestants de France, leur population, leur discipline et leur culte, présentées au citoyen Portalis, conseiller d'Etat chargé de tout ce qui concerne les cultes, rédigées par B.-S. Frossard (pub. seulement en 1887, par son petit-fils, Charles F., dans la *Revue de droit et de jurisp. à l'usage des églises prot.*), 14 p.

Sermon d'actions de grâces pour le bienfait de la paix générale, prêché par ordre du gouvernement dans le temple consistorial de Montauban ; Montaub., Fontanel, 1814, 29 p.

Discours sur les talents de l'esprit et les qualités du cœur que doit posséder un aspirant au ministère évangélique, adressé à MM. les étudiants pour l'ouverture des cours ; Montauban, Fontanel, 1817, in-12 de 27 p.

Hommage rendu à la mémoire de J.-F. Pradel, prof. à la fac. de théol. ; Montaub., 1824, in-8°, 20 p.

Nous nous dispensons d'énumérer une foule de brochures de circonstance, principalement des mémoires adressés à quelque une des nombreuses sociétés savantes auxquelles il était agrégé, comme la Société royale d'agriculture de Lyon, dont il était secrétaire pour la correspondance étrangère, la Société d'agriculture de Bath, la Société littéraire et scientifique de Manchester, les Sociétés de Montpellier, de Villefranche et de Bourg-en-Bresse. A son passage à Oxford, la célèbre université de cette ville lui avait conféré le titre honoraire de docteur en droit, distinction rare dont il se montrait fier à juste titre.

Benj.-Sig. Frossard avait épousé à Paris, à l'ambassade de Hollande en 1785, d^{lle} Emmelie Drouin, de Sedan ; mariage d'où naquirent : 1° ANDRÉ, sous-intendant militaire, 1786-1867, auteur d'un *Précis*

historique sur la révolution des provinces unies de l'Amérique du Sud ; Paris, 1819, in-8° et d'une broch. in-4° : *Excursion en Corse* ; Ajaccio, 1833, 49 p. ; 2° LISE, 1788-1838 ; 3° EMMANUEL-Louis-Pierre, né à Lyon, 9 janv. 1791, pasteur à Niort, puis à Clairac, mort à Bagnères-de-Bigorre le 8 oct. 1883 ; 4° JENNY, 1792-1874 ; 5° EMILE, né à Clermont-Ferrand, 3 août 1794, pasteur à Londres, à Jersey, à Amsterdam et pendant 35 ans à Condé-sur-Noireau, où il est mort, 24 juin 1883 ; 6° OLYMPE, 1797-1803 ; 7° LOUIS-François, né à Paris, 12 juill. 1798, pasteur à La Rochelle, St-Pierreville, Privas, Avignon (où il a publié *Avignon et lieux circonvoisins*, 1841, et *Les Vaudois de Provence*, 1848), St-Martin-aux-Antilles et la Guadeloupe, mort à la Basse-Terre (Guadeloupe) le 29 déc. 1873 ; 8° Benoit-Daniel-EMILIE, né à Paris, 26 juin 1802, pasteur à Nîmes, directeur du séminaire protestant à Montauban et pasteur à Bagnères-de-Bigorre, où il mourut le 25 janv. 1881.

Dans le cours d'un ministère qui dura 56 ans, Emilien Frossard s'est montré constamment attaché à la doctrine évangélique ; il a tenu une place honorable dans la chaire ; ses écrits témoignent d'un talent littéraire original. A son activité pastorale il a joint le goût des sciences naturelles et des beaux arts. Nous ne relèverons que trois faits de sa longue carrière ecclésiastique : la fondation de la Maison de santé de Nîmes, en 1842 ; l'organisation de l'aumônerie protestante de l'armée de Crimée en 1855 et, dans les dernières années de sa vie, l'évangélisation des Htes-Pyrénées où il a bâti trois temples et une école. Il a laissé un grand nombre de publications. Voici les principales :

I. *Accord entre le récit de Moïse sur l'âge du genre humain et les phénomènes géologiques*, thèse physico-théologique soutenue dans la faculté de théol. prot. de Montauban le 27 mars 1824 ; in-8° 54 p.

II. *Tableau des diverses religions professées de nos jours*, rédigé d'après les observations les plus récentes ; Nîmes, in-8°, 1827, 59 p.

III. *Vues prises dans les Pyrénées françaises accomp. d'un texte descriptif* ; Paris, 1829, in-fol. (25 planches dessinées par J. Jourdan). Autre édit. en 1839.

IV. *Catéchisme biblique à l'usage de la jeunesse protestante* ; Nîmes, 1831, in-12.

V. *Tableau pittoresque, scientifique et moral de Nîmes et de ses environs* ; 1834-38, 2 vol. in-8° ; 2° éd. 1846 ; 3° éd. 1854.

VI. *La prédication chrétienne proclamée par le choléra* ; méditation religieuse ; Nîmes, 1835, in-8°.

VII. *De l'influence des femmes dans la diffusion de la foi chrét.* ; Nîmes, 1836, in-8°.

VIII. *L'ami de la famille*. Lectures du dimanche soir ; Nîmes, 1837-39, 3 vol. in-4°.

IX. *Archives protestantes* ; recueil d'articles biographiques, etc. ; Nîmes, 1840, in-8°, 240 p.

X. *Le Protestantisme français*. Exposition de l'histoire, des doctrines, des cérémonies, etc... Nîmes, 1840, in-8°, 172 p. ; trad. en allem. ; Heilbron, 1843, in-12.

XI. *Le Pasteur évangélique en présence du rationalisme mod.* ; Nîmes, 1840, in-8°.

XII. *Archives évangéliques* (en collaboration avec M. le pr A. Borrel) ; douze années, en divers formats ; Nîmes, Durand-Belle, 1841-52.

XIII. *Lettres écrites d'Orient par E. F. l'un des pasteurs chargés de commencer l'œuvre des aumôniers protestants auprès de l'armée française* ; Toulouse, 1855, in-8°, 264 p. ; 2° éd. 1856. Traduct. anglaise, Edinburgh, 1856.

XIV. *A summary account of the religions State and progress of protestantism in France* ; Toulouse, 1857, in-12, 48 p.

XV. *Guide du géologue dans les Pyrénées centrales* ; Bagnères, 1858, in-12, 76 p.

XVI. *Le manuel des chrétiens protestants* ; simple exposition des croyances et des pratiques qui les caractérisent ; Toulouse, 1861, in-12, 234 p. ; 2° éd. 1866.

XVII. *Trois conférences. La grandeur morale ; L'influence de la nature sur l'esprit et le cœur ; Les Bohémiens* ; Bagnères, 1868, in-8°, 71 p.

XVIII. *A los Españoles*. Petit écrit de propagande (14 p. in-16) imprimé clandestinement à Madrid en 1869 et réimp. à plusieurs reprises en Espagne.

XIX. *Les origines du protestantisme et de la Réforme* ; Toulouse, 1870, in-12, 132 p.

Le même auteur a fourni un grand nombre d'articles à divers journaux religieux ou scientifiques : le Courrier du Gard, le Midi, le Courrier de Tarn-et-Garonne, la Petite Gazette de Bagnères-de-Bigorre, le

Bulletin de la Société Ramond et le Times de Londres.

Emilien Frossard épousa en Angleterre, 25 juill. 1826, d^{lle} Isabella Trye, dont il eut CHARLES-LOUIS, né à Nîmes le 22 oct. 1827; EMILIEN-SIGISMOND, pasteur anglican, né à Nîmes le 6 mai 1829; MARY-ISABELLA, mariée à M. le pasteur N. Recolin, née à Nîmes, 19 nov. 1830; JEANNE-AMÉLIE, née à Nîmes, 14 août 1835, mariée à M. le pasteur D. Blanc. M. Charles Frossard fut consacré au ministère évangélique après une thèse sur le Livre de Ruth soutenue à la faculté de Montauban en 1854. Il a été pasteur à Lille, agent général de la Société centrale protestante d'évangélisation, pasteur auxiliaire d'Orthez, archiviste du synode général en 1872, secrétaire de la Société biblique. On a de lui un grand nombre de rapports ou mémoires publiés à l'occasion de ses fonctions, et d'articles relatifs à l'histoire ou aux sciences exactes, insérés dans divers recueils tels que les Bulletins de la Société des sciences de Lille, de la Société centrale protestante, de l'Association géologique appelée Société Ramond, de la Société d'histoire du protestantisme français, les Archives évangéliques, l'Espérance, le Christianisme au XIX^{me} siècle, etc., plus divers ouvrages dont les principaux sont : *Catéchisme protestant*; Lille, 1854, in-8°, 156 p.; 2^e édit. 1859; 3^e édit. 1866. — *L'Eglise sous la croix pendant la domination espagnole*; Lille, 1857, in-8°, 352 p. et 20 fig. — *La liturgie ou l'ordre du service divin selon l'usage des églises réf. de France*; Lille, 1859, in-8°, 57 p. — Revision de la version du N.-T. par Osterwald; 13 éditions, 1869-1886. — *Synode général de l'Église réformée de France tenu à Paris en 1872-73*; procès-verbaux et actes pub. par l'ordre du Synode; Paris, Martinet, 1873, in-4° de 659 p. — *Livre généalogique de la famille Frossard*; Paris, Maréchal, pet. in-8° de 76 plus xxxiv pages, tiré à 100 exempl. et non publié.

1. FROTTÉ (JEAN DE) chancelier de la reine Marguerite de Navarre ¹[Haag, V 180]

¹ On conserve dans les archives de la famille, qui existe encore, un « Registre des finances de maistre Jehan de Frotté contrôleur général et secrétaire des finances des roy et reine de Navarre » pour l'année 1548-49; voy. Notice biographique sur M. le M^{re} Charles-Henri-Gabriel

seigneur de Sey du chef de sa femme Jeanne Le Coutelier, de Couterne, Vieuxpont, puis du Mesnil, par acquisition, laissa quatre fils de son mariage célébré en 1536; RENÉ, souche de la branche de Sey; LÉON, sieur de Vieuxpont, mort sans postérité; FRANÇOIS, sieur du Mesnil, et JEAN, sieur de La Rimblière.

Branche de Sey. René de Frotté, seigneur de Sey, né vers 1538, répondit à l'appel de Condé, en 1568, et alla rejoindre Andelot sur les bords de la Loire; mais il ne se signala par aucune action d'éclat dans la longue campagne qui se termina par la paix de Saint-Germain. L'histoire ne nous fait connaître jusque-là aucune particularité de sa vie; il ne commença à se distinguer parmi les chefs huguenots de la Normandie qu'après la St-Barthélemy, à laquelle il échappa grâce à la précaution qu'il avait eue de se loger dans le faubourg Saint-Germain. Deux ans après, il entra dans la conspiration ourdie par La Mole, se saisit de Saint-Lô avec Guitry et Colombières, et averti du départ de Montgommery, qui avait quitté l'Angleterre avec un corps de troupes pour rentrer en France, il alla le recevoir à son débarquement. Nous raconterons ailleurs la funeste issue de cette entreprise qui coûta la vie à ses principaux chefs. Sey qui s'était enfermé dans Domfront avec Chauvigny, Du Breuil et Des Hayes, et qui avait vaillamment secondé Montgommery dans la défense de cette place, survécut à cette malheureuse insurrection; selon La Chenaie des Bois, il prolongea même ses jours jusqu'en 1618; mais il ne prit plus dès lors aucune part aux affaires de la Religion; au moins n'avons-nous trouvé son nom ni dans les actes des assemblées politiques ou des synodes nationaux, ni même parmi ceux des capitaines qui combattirent la Ligue.

René de Frotté avait épousé, en 1570, Françoise Mandat, fille de Guillaume Mandat, secrétaire de la reine de Navarre, et il en eut, outre deux filles, nommées MARIE et ANNE, un fils appelé BENJAMIN. Ce dernier, né en 1571, épousa, en 1600, Su-

de Frotté, ancien préfet de l'Orne, par M. de La Ferrière-Percy dans l'Annuaire normand de 1859. Voyez aussi, du même auteur, le vol. intitulé : Marguerite d'Angoulême : son livre de dépenses, 1540-49; Paris, Aubry, 1862.

sanne fille de Jean de *Refuge*, baron de Gallardon et de Coesmes, et de Claua de *Montgomery*. Ses enfants furent, sans parler de quatre filles, CLAUDINE, SUZANNE, MADELEINE et JUDITH, dont la destinée est inconnue : 1^o GABRIEL, qui suit ; 2^o CHARLES-BENJAMIN, sieur de Vieuxpont qui eut un fils et une fille¹ de ses deux mariages avec Catherine de *Lourneau* et avec Susanne de *Mayerns* ; 3^o DANIEL, sieur de Préaux, père de deux enfants, qui professaient encore la religion réformée en 1685 (Tr 270).

Gabriel, sieur de COUTERNE, anciennement Cotherne, nom que cette branche de la famille Frotté prit dès le XVI^{me} siècle², naquit en 1602 et servit comme capitaine dans le régiment de Montgomery. Il épousa, en 1635, étant en garnison à Verdun, Catherine de *Rivetart*, et resté veuf, en 1650, avec plusieurs enfants, il se remaria avec Susanne de *Baillehache*. Il mourut en 1684. Des neuf enfants qu'il avait eus de son premier mariage, six l'avaient précédé dans la tombe. Le second, nommé GABRIEL, capitaine au régiment de la reine, mourut à Nancy en 1675, et le huitième, BENJAMIN, en 1673. Comme on ignore la postérité de CHARLES, nous n'avons à nous occuper que des descendants de l'aîné, du nom de DANIEL. Ce dernier avait épousé, en 1663, Madeleine de *Calmenil*, qui lui donna trois enfants : GABRIEL, CHARLES et MADELAINE. Nous le trouvons encore porté sur une liste des protestants de l'élection d'Alençon dressée en 1685 (Tr 270) ; mais il paraît qu'il abjura peu de temps après.

Branche de La Rimblière. Jean de Frotté épousa Esther *Troussard*, dont il eut Josias, sieur de L'Etang. Du mariage de ce fils avec Ambroise *Le Prévôt* naquit JEAN, qui prit pour femme Marthe du *Perche* et en eut SAMUEL, marié à Susanne de *Clairay*, laquelle lui donna trois fils : SAMUEL, PIERRE-JEAN et JACQUES.

¹ Cette demoiselle fut enfermée dans un couvent à la Révocation (E 3372).

² Dans les comptes de la reine Marguerite pour 1548, on trouve inscrite parmi ses demoiselles d'honneur : M^{lle} de Cotherne fille de J. Frotté. Y figure aussi : Nicolas Frotté dit Bellefontaine, inscrit aux gages de cent liv. comme étant l'un des quatre huissiers de la chambre de la reine et de plus : Capitaine des château et ville de Creil.

Nous ne savons comment rattacher à cette famille Louise de *Frotté*, dame de Windsor, dont Grégoire Légi fait un brillant éloge dans son « *Italia regnante.* » On a imp. dans le T. VI de la Biblioth. raisonnée la *Lettre* qu'elle écrivit à *Bayle*, au mois de mai 1684, à l'occasion de la mort de son frère.

2. FROTTÉ (PIERRE), chanoine de Ste-Geneviève, prieur-curé de la paroisse de Souilly dans le diocèse de Meaux [Haag, V 181], embrassa la religion protestante en 1689, et se retira à Londres d'où il adressa à Bossuet, en date du 1^{er} février 1690, une *Lettre*, qui parut à Rotterdam, en réponse à la fameuse Lettre pastorale où le célèbre évêque de Meaux se glorifie d'avoir réuni à l'Eglise romaine tous les prétendus Réformés de son diocèse, sans avoir fait souffrir à aucun d'eux la moindre violence. Cette lettre ne nous est connue que par la trad. anglaise qui en a été publiée à Londres, 1691, in-4^o. On nous saura gré d'en citer quelques fragments : « Appellerons-nous douceur, demande Frotté, ce que vous avez fait à Claye ? quand, de votre part, on y défendit à Benjamin *Gode*, chirurgien, d'exercer sa profession ; quand on ôta à la veuve *Tessard* l'aîné de ses deux enfants ; quand on enleva par votre ordre la femme *Boisseleau*, pour cette seule raison qu'elle savait parfaitement son catéchisme et qu'elle encourageait merveilleusement ses compagnes à tenir bon contre vos tentations ? Est-ce encore une grande modération à vous d'avoir fait enfermer dans un couvent le sieur *Monceau* [Maximilien de Monceaux ou Dumonceaux], médecin de La Ferté-sous-Jouarre, âgé de 80 ans, avec des circonstances tout à fait cruelles ? d'avoir envoyé huit ou dix dragons chez le sieur *Laviron*, marchand de bois du même lieu ? d'en avoir mis trente dans le château de M. de *La Sarraoise*, gentilhomme de Brie ? d'avoir fait transporter dans un couvent de Meaux M^{me} sa femme et M^{lle} sa fille ? etc. » — Cependant, ajoute Frotté, l'évêque de Meaux ne déploya jamais plus de *fièvre* que contre Isaac *Cochard* de Claye, qui, ayant refusé de se convertir sur son lit de mort, fut jeté à la voirie par ses ordres.

A ces exemples rapportés par l'ancien curé de Souilly, il nous serait très facile

d'en ajouter d'autres : comme celui de deux petites orphelines, Marie et Madelaine Mirat, filles orphelines de Pierre Mirat et de Charlotte Brouard, âgées l'une de onze ans, l'autre de huit, qui furent, en 1683, enlevées à leur tuteur protestant pour être mises entre les mains de parents catholiques (M 671 ; voy. *Bull.* IX, 65) ; ou bien celui de Fossin de Meaux, qui fut jeté à la Bastille, en 1699, tandis que sa fille était enfermée aux Nouvelles-Catholiques de Paris (M 678). Mais à quoi bon accumuler ici les preuves que le grand Bossuet a trempé, aussi bien que ses collègues, dans les persécutions exercées contre les protestants ? Voy. *Bull.* IX, 350.

FROUMENTEAU (N.), nom qui se lit, comme étant celui de l'auteur, en tête et dans le cours (quelquefois *Fromenteau*) d'un pamphlet célèbre contenant la critique amère de l'administration des finances publiques en France depuis l'année 1549 jusqu'à l'an 1584. Aucun des économistes, des historiens, des biographes [Haag, V 484] qui s'en sont occupés n'a pu admettre que ce fût un vrai nom, parce qu'il n'est aucunement connu d'ailleurs et parce que l'auteur d'un tel livre, surtout un huguenot, qu'il était certainement, aurait couru les plus grands dangers en ne se cachant point¹. Mais venons-en à l'ouvrage en question. Il y en a deux éditions : la première a pour titre :

LE SECRET DES TRÉSORS DE FRANCE, découvert et départi en deux livres, par N. Fromenteau, et maintenant publié pour ouvrir les moyens légitimes et nécessaires de payer les dettes du Roy, descharger ses sujets des subsides imposez depuis 34 ans et recouvrer tous les deniers prins à Sa Majesté. PREMIER LIVRE, contenant tous les deniers que leurs Majestez ont levé et despendu, depuis trente un ans, finis le dernier jour de déc. 1580, avec le Bon d'estat que le Roy a ou doit avoir en ses coffres. MDLXXXI (sans lieu), suit une

¹ Ce nom cependant n'est pas de pure invention. Il y avait des Fromenteau à la Cour même des Valois. On connaît un « François de Fermenteau sieur de La Grange, l'un des cent gentils-hommes de la maison du roi sous la charge de « M. le comte de Sancerre, » en 1564, et une famille Fromenteau du Betoulaz de Caussade qui se fit remarquer au siècle suivant. (Comptes de la Maison du Roi et dossiers bleus du Cabinet des titres n° 7482).

seconde partie, intitulée : *Le second livre du secret des trésors de France*, Représentant par le menu l'estat de tous les deniers tirez des archeveschez, dioceses, sénéchaucées, bailliages, élections, prevostez et chastellenies du Royme de France. — Plus il montre le nombre des archeveschez, eveschés, parroisses, maisons, fiefs et arriere fiefz ; le roolle des ecclésiastiques, nobles, roturiers, soldats françois et estrangers, massacrez et occis durant les troubles, le nombre des femmes et filles violées, des villages et des maisons bruslées et destruites, — Semblablement il représente l'estat des deniers qui y ont esté levez du temps du roy Loys XII, ensemble le revenu du temporel que les ecclésiastiques y possèdent. MDLXXXI. Petit in-8° (grandeur d'un in-16) de 230 pag. pour la 1^{re} partie et 194 pour la seconde.

La question des finances de l'État agitait alors tous les esprits. La misère du roi qui devait cent millions et se trouvait sur le point de n'avoir plus de quoi entretenir sa maison, avait amené la convocation des États généraux qui se réunirent à Blois aux mois de décembre 1576 et janv. 1577 pour porter remède à la situation. L'exposé des affaires qui fut fait au sein de cette assemblée et les débats orageux qui s'ensuivirent mirent le comble aux frayeurs publiques et le seul bien qu'elle produisit fut l'espérance de réformes administratives que devait opérer une nouvelle ordonnance, l'excellente ordonnance de Blois (en 303 articles) signée au mois de mai 1579 et promulguée le 25 janv. 1580. Le petit livre de Fromenteau parut donc au moment le plus opportun et la 2^{me} partie n'était pas encore venue au jour que l'imprimeur travaillait à une seconde édition¹ intitulée :

LE SECRET DES FINANCES DE FRANCE découvert..... en ses coffres. MDLXXXI. [Suit :] LE SECOND LIVRE DES FINANCES DE FRANCE, représentant par le menu..... que les ecclésiastiques y possèdent. MDLXXXI. In-8° ordinaire de 152 pages pour la 1^{re} partie et 472 pour la seconde. — Cette 1^{re}

¹ Commencant par ces mots : Amy lecteur, ce labeur a esté fait et imprimé par manière de dire en poste, tant a esté grande l'importunité de plusieurs gens de bien qui brusloient après, jusques à oster la feuille de dessus la presse à mesure qu'on l'y mettoit.

partie est une exacte reproduction de l'édition première; la 2^{me} partie est complètement refondue et d'une étendue pour le moins triplée. Dans les deux éditions, cette 2^{me} partie expose les faits en les divisant par diocèses; seulement dans l'édition première le premier diocèse cité est celui de Rheims dont l'état financier est décrit en détail comme servant de modèle pour l'appréciation des autres diocèses dont l'état n'est exposé que très succinctement; tandis que dans la 2^{me} édition, le diocèse de Rheims est remis à sa place géographique entre Amiens et Châlons et l'état de tous les diocèses est exposé avec un luxe de détails égal pour tous. Et de plus, dans cette 2^{me} édition, l'énumération des diocèses ayant pris sans doute une dimension inattendue, l'imprimeur l'a coupée, entre les diocèses de Senlis et de Bordeaux, par un titre portant : *LE TROISIÈME LIVRE DU SUJET etc... MDLXXI.* (439 p.) — Il existe une troisième édition, toujours de la même année, que nous n'avons pas vue, mais que De Bure cite, dans sa Biographie instructive, en ces termes : *Le Trésor des Trésors de France ou Préparatif propre et nécessaire pour payer les dettes du Roy, descharger ses sujets et recouvrer les deniers qui ont été dérobés à Sa Majesté; 1584, 3 tom. en 1 vol. in-8o.*

La préface est adressée au roi.

Au Roy de France et de Pologne, Henry troisième de ce Nom, son prince et souverain Seigneur, N. Froumenteau, paix et salut. — Le Royaume qui tousjours, a eu réputation d'estre l'un des plus beau, plus riche et plus opulent du monde, c'est celui, Sire, duquel vous portez la Couronne : sa beauté très exquise gist en ce qu'il est orné d'une parfaite abondance, variété et beauté de toutes choses, ne plus ne moins qu'un grand palais magnifique, bien et richement paré de tout ce qui luy est requis. Car toutes ses Provinces sont si bien et proprement marquées de villes et citez, si bien traversées de fleuves et rivières qu'outre la douce et plaisante navigation d'icelles, le seul regard contente l'homme : arrouasant d'autre costé les prez et héritages qui produisent en leur saison fertilité de fruits, si grande et si heureuse qu'il y a bien peu de pays estrangiers, prochains et lointains, qui ne participent de son abondance.

On voit que le livre est de bon style et

part d'un esprit élevé. Il poursuit en disant au roi, respectueusement, que cette richesse du pays procure à son gouvernement des revenus d'une extrême abondance, mais que par malheur les ménagement et dispensation de ses finances ont marché d'un piteux train, parce qu'elles ont glissé par des mains trop gluantes et faute d'avoir été fermées sous une bonne clef à l'abri des serruriers et crocheteurs, en sorte qu'il se trouve endetté de trente millions d'écus lorsqu'il en devrait avoir 200 millions en ses coffres. Il ajoute :

Le remède est bien tout trouvé qui voudra : car s'il vous plaist de voir d'un bon œil le présent estat, je vous en dresseray un autre par le moyen duquel aurez la porte ouverte pour trouver le nid de ceux qui tiennent aujourd'hui en propriété le bon de cet Estat; c'est-à-dire qu'on particulisera dans une belle liste les noms et surnoms de ceux qui ont touché les 200 millions d'escus... Ou bien, pour ne remuer tant de choses, je suis bien d'avis, sous vostre bon plaisir toutes fois, qu'il vous plaise vous contenter de cent millions de livres que vous pouvez devoir. En quoy faisant on spécifiera seulement 274 familles, les unes riches de cent mille liv. de rente, autres de quatre vingts etc. des quelles, la plus opulente n'estoit riche auparavant de neuf ou dix et telle a esté qui n'en avoit deux ou trois cens et si se trouvera dans leurs coffres 30, 40, 50, 60, et cent mille escus en deniers contans, bagues et joyaux. Dans cette mesme liste on n'y mettra que 338 trésoriers qui s'aideront très volontiers à y contribuer... pour une tant juste et équitable cause. Et j'ay la liste de 36 grandes dames qui d'une bien bonne volonté y contribueront, et si d'aventure les héritiers d'aucunes font des rétifs, on produira papiers et acquits, extraits du registre des parties casuelles et chambre des comptes, pour monstrier et faire apparoir qu'elles ont touché de ce fonds assez pour payer la vingtiesme partie de toutes vos dettes. Mais, Sire, pour ne leur donner l'alarme si chaude il me semble que d'eux-mesmes ils feroient très bien de se cotiser, jusques à la concurrence de 100 millions de livres; cela ne diminuera de beaucoup leur revenu. Je m'offre à faire le département et de les égaler, s'ils veulent et vous me le commandiez, si justement que pas un d'eux n'aura occasion de se plaindre. Ils clorront par ce moyen la bouche à Messieurs des Estats.

Et il termine son épître par cette salutation :

Sire, je supplie le Créateur vous donner en parfaite santé très longue et très heureuse vie. A Paris ce premier jour de janvier, 1581.

L'auteur entre ensuite au cœur de son travail en présentant l'*Estat au vray des deniers ordinaires et extraordinaires, levez tant du domaine du Roy que sur ses sujets et gens des trois estats de son royaume, ensemble des charges et despenses sur ce faites, depuis l'advènement à la Couronne du feu Henri deuxième, jusques au dernier de décembre 1581*. Pendant cette période de trente et un ans (s'arrêtant donc à 1579), les recettes se seraient élevées, au compte de l'auteur, à la somme de 1,453 millions de livres, et les dépenses n'auraient pas dépassé 927 millions 206 milles livres. D'où résulterait un excédent d'un peu plus de 526 millions. Et cependant, dit-il, les caisses sont « vuides et épuisées. » Nous ne saurions le suivre dans les détails infinis de son exposé; mais il termine par un *Estat final*, ou résumé, dont voici la substance : « Nombre des occis, meurtris, massacrez et assassinez durant les troubles : Ecclesiastiques, tant évesques, abbez, prieurs, chanoines, prestres, moynes jacobins, carmes, cordeliers : 8,760. Noblesse françoise : Gentilshommes, tant de l'une que de l'autre religion : 32,950. Massacrez, non compris ceux du Comtat de Venisse et principauté d'Orange : 36,300. Femmes et filles massacrées, estranglées et noyées : 1,235. Soldats et autres, tous naturels françois, occis et tuez durant le temps du présent estat : 656,000. Italiens, Espagnols, Anglois etc., occis : 32,600. Pour tout le nombre des occis : 765,200. Femmes et filles violées [dans la plupart des diocèses, cet état qui n'avait pas encore été dressé, est resté en blanc] : 12,300. Villes bruslées et rasées : 9. Villages bruslez : 252. Maisons bruslées : 4,256. Maisons destruites : 124,000. « Cet estat final, s'écrie-t-il, est une litière sur laquelle sont étendus et morts plus de braves et excellens hommes, que ne perdirent oncques ses prédécesseurs [de Henri III] : avec la quarte partie d'iceux il pouvoit conquérir tout le reste de l'Europe. Sur cette litière, la fleur de la noblesse gist renversée... Mais ce

qui rend la litière fort triste et déplorable, c'est qu'elle est regardée et contemplée de trois millions et tant de personnes, tous appauvris, ruinez et détruits ; ce sont ceux auxquels on a fait payer cette somme immense de 4 milliards 750 millions de livres ; ce sont ceux qui sont journellement travailliez de tailles, subsides et imposts ; ce sont ceux qui sont oppressez et tyrannisez, tant de noblesse qu'autres gens de guerre ; ce sont ceux qui portent et souffrent les concussions et pilleries des ministres de justice ; bref, ce sont ceux qui n'en peuvent plus, sinon de tendre les mains au Ciel et requérir ce bon Dieu d'y pourvoir, puisque ainsi est qu'ils sont si inhumainement abandonnez. »

Nous devons revenir sur l'explication que l'auteur donne, en commençant, de l'origine de son travail. La guerre qui éclata bientôt après la tenue des Etats de Blois, la guerre dite des Amoureux, n'avait pas permis de donner suite au redressement des abus réclamé par les divers ordres. Mais une fois cette guerre terminée par le traité de Fleix, 26 nov. 1580, il se forma des conciliabules où l'on s'occupait des moyens propres à obtenir l'allégement des charges publiques. Sur la question d'argent, au moins, les trois ordres étaient d'accord. Dans une assemblée, tenue à Paris en 1580, il aurait été résolu qu'avant tout on dresserait un état de la situation des finances du royaume. « Cette résolution prise, Tyvère [un des délégués] mit en avant que, pour bien et fidelement dresser un tel estat, falloit y employer le sieur Fromenteau [député de Guyenne], personnage assez expérimenté au fait des finances, s'asseurant que s'il en estoit requis, qu'il accepteroit volontiers ceste charge ; mais ceux du Clergé n'y voulurent consentir, alléguant qu'il estoit de la religion, et comme tel n'avoit que faire qu'il descouvrist rien des affaires du Clergé. Par quoy ayant appelé plusieurs excellents financiers pour mettre la main à si bonne œuvre, tous les renvoyèrent à Fromenteau ; car, outre ce (disoyent-ils) qu'il n'oubliera rien, il le rendra fait et parfaict dans tel temps que vous voudrez. Cela fit changer d'opinion à ceux du Clergé, qui envoyèrent instamment prier Fromenteau d'accepter cette commission ; mais ayant descouvert la défiance que le Clergé avoit de lui, se fit bien tirer

l'oreille avant que de trancher le mot qu'ils désiroient. Finalement, il offrit de dresser l'estat, à la charge toutefois qu'autre que lui ne pourroit le présenter au Roy, non pour gloire et récompense qu'il en puisse espérer, ains seulement afin que si le Roy, Messieurs de son conseil privé, ou bien Intendans des finances y trouvoient quelque difficulté, Fromenteau puisse estre appelé pour en rendre raison, comme il appartiendroit; car, dit-il, si j'y mets la main, je veux répondre en mon propre et privé nom qu'il n'y aura partie, soit en recette, soit en despense, sinon couchée et employée comme il faut. Offre et submission qui donna bien grand contentement à ceux du Clergé, et plus encore à ceux de la Noblesse et du Tiers Estat, entre les mains desquels Fromenteau toucha la main, avec promesse que l'estat serait fait et parfait dans trois mois, pour la vérification duquel, et aussi pour le présenter au Roy, arrestèrent que la compagnie se représenteroit en ce temps-là à Paris, au cloistre Nostre-Damé, en la maison du seigneur Tyvère. » Fromenteau tint parole, dit-il, et il ajoute que trois mois s'étaient à peine écoulés, que son état fut dressé, accepté des Etats malgré les objections et les difficultés soulevées par le seigneur de Béranque « courtisan tout outré, » enfin présenté au roi, « lequel y prit un très singulier plaisir. »

Tel est le cadre léger que s'est tracé l'auteur pour se mouvoir à l'aise au milieu de ces innombrables chiffres. « L'ignorance de son nom ôte malheureusement du prix aux renseignements contenus dans le livre, dit l'économiste Jos. Garnier (Dictionn. de l'économie polit., 1852); on se demande si ces renseignements sont bien exacts et bien authentiques, s'ils ont été recueillis à des sources sûres. Toutefois il est à remarquer que ces relevés sont donnés avec des détails très précis, avec une apparence d'exactitude bien difficile à imiter; et il règne dans l'ouvrage entier une allure vigoureuse, qui semble inspirée par la vérité desservie par une grande intelligence et une haute raison. » Ajoutons qu'un travail si spécial et si complet a été certainement rédigé par un homme du métier, par un clerc ou un conseiller des finances, et qu'il a dû sagement dissimuler son nom, puisqu'il attaquait 274 personnages, 338

trésoriers et 36 très grandes dames; il était assez notoirement un défenseur du bien public et de l'immense majorité du peuple pour ne pas craindre de laisser se soulever un peu le voile dont il se couvrait. Or, on vient de le voir mettre en scène, dans son exposé des faits, deux personnages qu'il affuble de noms déformés; celui qui joue le principal rôle au nom du roi dans les Etats, Béranque, et celui que la foule entoure de plus de considération, Tyvère. Qu'est-ce que ces deux appellatifs bizarres? Le dernier désigne vraisemblablement quelque jurisconsulte hautement honoré qu'on pouvait comparer au magistrat romain Tubero, l'ami de Cicéron, et pour l'autre, MM. Haag ont déjà fait la remarque ingénieuse que le seigneur de Béranque est probablement René de Birague, créature de Catherine de Médicis et chancelier de France de 1572 à 1577. Serait-il trop téméraire de proposer, sous toutes réserves, cette hypothèse que Fromenteau pourrait bien être quelque proche parent de ce Jean Frotté, dont nous avons parlé plus haut (col. 743), sinon ce Frotté lui-même, qui était en 1548 le chef d'une famille très protestante et le secrétaire des finances de la reine Marguerite, la protectrice des huguenots?

Nous avons parlé (t. I col. 851) d'un autre ouvrage que l'on hésite à attribuer soit au prétendu Fromenteau soit à Nic. Barnaud : *Le cabinet du roy de France dans lequel il y a trois perles précieuses*. Ce deuxième pamphlet est exactement disposé comme le premier : Même division en trois livres, mêmes longs titres en tête de chacun d'eux, même accumulation de renseignements et de comptes, même commencement par une épître dédicatoire au Roi; seulement cette épître est signée des initiales N. D. C. et terminée par la date :

Sire je supplie le Créateur vous donner, en parfaite santé, très longue et très heureuse vie. Ce premier Novembre 1581.

C'est dans les initiales N. D. C. que le critique *Le Duchat* et d'autres ont vu *Nicolas (Barnaud) du Crest*. C'est aussi une supposition des plus hasardées. Ce qui semble certain, c'est que malgré une certaine similitude d'aspect, les deux livres diffèrent essentiellement par le fonds. Autant le *Secret des trésors de France* est un mémoire sérieux et d'allure réservée, au-

tant le *Cabinet du roy* est un véritable pamphlet et une satire violente, dirigée surtout contre le clergé catholique¹. Elle n'a pas eu grand résultat, tandis que l'ouvrage de Froumentau, en mettant devant tous les yeux un bilan sincère et effrayant de la dilapidation des finances, a beaucoup fait pour préparer les esprits à la bonne et sage administration de Henri IV.

FRUGÈRE (JONAS DE), capitaine, assistant aux funérailles du margrave de Brandebourg, 1688. Pascal de Frugère, gentilhomme languedocien, remarqué pour la culture du mûrier et du ver à soie en Allemagne (*Erman*). — Caleb *Frumerie* descendant de Josua *Frumerie*, français réfugié en Suède pour la religion. Caleb; né en 1670 en Ostrogothie, prit part aux campagnes du roi Charles XII, assista aux célèbres batailles de Holofzin, Pultawa et Bender, fut anobli en 1748, et mourut en 1736, colonel du régiment de Calmar; mort sans postérité. — Olivier *Fruchard*, réfugié du Poitou, 1681. — James Fruschard, membre du comité de Londres chargé de la distribution des secours aux réfugiés, de 1704 à 1710. — Jean-Michel *Fuchs*, de Strasbourg, étudiant à Genève (J.-M. Fuchs argentinen-sis), déc. 1604. — Pierre *Fueller*, natif de Favorolles en Valois, reçu habitant de Genève, juin 1558. — Jacques *Fumouze*, étudiant à l'université de Leyde, 1694. — *Fulgon*, ministre à Montélimart, 1561 (*Bull.*, VIII, 74). — *Fully*, ministre à St-Jean en bas Languedoc, 1603. — Wilhelm-Richard *de Fumal*, officier dans l'armée hollandaise, 1738-1746; Jacob, *id.*, 1750; Pierre-Richard, *id.* 1750-52. — Jacques *Fumas*, du Vivarais, assisté à Genève, 1706.

FUMÉE (ANTOINE), seigneur de Blandé [Haag, V 186], né en 1511, aux Roches-Saint-Quentin, était le troisième fils d'Adam Fumée et le cousin d'un autre Antoine Fumée, avec qui on l'a souvent confondu. Reçu conseiller au parlement de Paris, 15 déc. 1536, Antoine Fumée acquit « la réputation de bon juge, haïssant les vices, résistant souvent aux grands, » ce qui, lit-on dans les Mémoires de Condé, lui avait

attiré beaucoup d'ennemis. Nous avons parlé ailleurs de la noble indépendance avec laquelle il manifesta son opinion sur la nécessité d'une réforme dans l'Eglise (t. V, col. 571); mais lorsqu'il se vit en face des juges qui avaient condamné Anne Du Bourg, sa fermeté l'abandonna. Aux questions qui lui furent adressées : S'il avait mangé de la chair les jours défendus; s'il n'avait pas marié à un prêtre la chambrière de sa femme; s'il n'avait pas donné asile chez lui à une femme bannie pour cause de religion; s'il n'avait pas assisté aux assemblées des hérétiques, il opposa des dénégations formelles, et comme le vent de la Cour soufflait d'un autre côté, la reine-mère, sur les instances de *Soubise*, ayant daigné écrire elle-même en sa faveur aux juges, le parlement qui, dans d'autres circonstances, n'aurait pas hésité à le faire brûler, l'acquitta honorablement et le rétablit dans ses honneurs et ses dignités. Selon les uns, il fut un des commissaires chargés d'informer sur le tumulte de Saint-Médard, et il essaya vainement d'éveiller la voix de la justice dans le cœur de ses collègues, en leur démontrant que les premiers torts n'étaient pas du côté des huguenots. Selon les autres, il accompagna Antoine de *Crussol* en Provence. Ce qui est certain, c'est que Fumée, après la condamnation d'Anne Du Bourg, s'enfuit de Paris et reçut l'hospitalité au Parc-Soubise. Resté suspect, quoique rentré dans ses charges et président de la Chambre aux enquêtes, il fut de nouveau obligé de sortir de la capitale, en 1562, avec son fils (t. IV, col. 563, note). Il se retira à Orléans, à ce que nous apprend une lettre de condoléance qu'il écrivit à Jeanne d'Albret au sujet de la mort d'Antoine de Bourbon. Après la conclusion de la paix, en 1563, il fut nommé conseiller au parlement de Bretagne¹; mais en 1569, il fut chassé de Rennes et dut chercher un asile à Blain. Cependant il fut rétabli plus tard, et il devint même, en 1572, premier président, honneur qu'il n'aurait apparemment pas obtenu s'il n'avait pas donné des gages de son orthodoxie.

Antoine Fumée était fort instruit et passait pour un bon poète. Draudius attribue à

¹ C'est peut-être cet ouvrage, très hostile aux Couvents, qu'on a appelé un traité de polygamie sacrée, et qu'on a vainement cherché sous ce dernier titre. Voy. Weiss dans la Biogr. univ. de Michaud, art. Froumentau.

¹ Ce parlement comptait d'autres protestants parmi ses membres : Du *Hardas*, François *Loisel*, et Jean *de Martigné*, tous trois conseillers.

un auteur de ce nom deux ouvrages publiés en 1574 et dont nous n'aurions point à nous occuper par conséquent, eussions-nous la certitude qu'ils soient sortis de sa plume. De son mariage avec Françoise *Dufau* naquirent ADAM, sieur de La Grasière, LOUIS sieur de Bourdelles, et JACQUES, chevalier de Malte, ainsi que trois filles. L'un de ses fils, probablement LOUIS, qui fut gentilhomme de l'hôtel du roi de Navarre, a joué un bien triste rôle dans la première guerre civile. C'est celui qui s'était retiré à Orléans avec son père, et avait été condamné avec lui comme criminel de lèse-majesté par le parlement de Paris. C'était un homme à ne pas reculer devant le meurtre, comme il le fit voir en précipitant du haut d'une tour un pauvre vieux chanoine tombé en enfance, après lui avoir volé son argent. L'influence de son père et sa parenté avec *Du Chastellier-Portaut* le sauvèrent du châtement exemplaire qu'il méritait. Non seulement *Condé* lui pardonna, mais il l'envoya même avec sa compagnie à Gien, où il continua à se montrer digne de sa détestable réputation par ses actes de violence, sa mauvaise foi et sa vie dissolue. Fatigués de ses excès, les habitants se plaignirent à *Coligny* qui remplaça Fumée par *La Bichonnière*, gentilhomme des environs, dont la modération et la prudence tinrent la ville en paix jusqu'à l'arrivée des compagnies de *Ciperinne*, *La Gotrinière* et *Blois*. Quant à Fumée, il fut envoyé à Bourges avec sa compagnie d'argoulets pour renforcer la garnison, et durant le siège il donna des preuves d'un grand courage dans plusieurs sorties qu'il commanda. A dater de cette époque nous n'avons plus rencontré son nom. — Gilles Fumée, gouverneur des enfants de ce seigneur de *Longaunay* qui fut tué à la bataille d'Ivry, est auteur d'un livre publié à Paris, 1575, in-8°, sous ce titre : *Le miroir de loyauté ou l'histoire déplorable de Zerbin, prince d'Écosse, et d'Isabelle, infante de Gallice, tirée de l'Arioste et mise en vers*. — Noble homme Adam Fumée, épouse, au temple de La Rochelle, Renée *Muance*, d'où un fils, René, baptisé le 7 juill. 1587.

FUMEL (SALOMON), de Montauban, assisté à Genève, 1693. — *Fumeleau* ou *Fumoleau*, famille du Poitou, à laquelle appartenait Charlotte Fumeleau, femme

d'un marchand, 47 ans, assistée à Londres (4 l.), en 1702. — A deux kilomètres au S.-E. du chef-lieu de la commune de Mouchamps, au hameau de la Boulaie, se trouve une métairie exploitée de nos jours par des protestants, qui fut cultivée de 1695 à 1770 par la famille Fumoleau, laquelle fit forcément acte de catholicisme à l'époque de la Révocation, mais qui n'en resta pas moins protestante. Les registres catholiques de l'église de Mouchamps et les notes des pasteurs du désert, mentionnent : DANIEL, mort le 13 mai 1707, relaps et religionnaire opiniâtre ; SAMUEL, mort à 65 ans, en 1711, *idem* ; JEAN, époux de Jeanne Paquier, mort à 42 ans, en octobre 1719, *id.* ; PIERRE, époux de Charlotte Guion, mort à 46 ans, novemb., 1719, *id.* ; MATHURIN, mort en déc. 1720, *id.* ; Perrine *Flandrois*, femme de ce dernier, morte en avril 1709, *idem*. La famille Fumoleau est encore représentée en Vendée par de nombreux descendants qui tous appartiennent à la religion réformée (B. SARAZIN, secret. du conseil presb. de Mouchamps). — Guillaume *Furège*, pasteur à Vire, 1762. — Marie *Furel*, mise en apprentissage à Londres, 1705. — Le sr *Furet*, de Provence, assisté à Lausanne, 1692. Esprit *Furet*, d'Aigue en Provence, boulanger, et sa femme, réfugiés à Halle, 1698. — *Furigny*, branche de la famille de Lestang. — *Furmeyer*, capitaine dauphinois, voy. Rambaud. — Jean de *Furne*, de Puylaurens, étudiant à Montauban, 1673 ; à Genève, 1675.

FURSTEMBERG (GUILLAUME DE), second fils de Wolfgang de Fürstemberg et d'Elisabeth de Solms, chef protestant en Lorraine et un des plus zélés protecteurs du réformateur *Farel* [Haag, V 17]. Il avait servi en Italie dans les armées de François 1^{er}, et il était en faveur auprès de ce monarque. Nous avons vu plus haut (col. 390, note 2), qu'en 1536, il commandait en Dauphiné un corps de 10,000 reîtres au service du roi. Souvent il intercédait auprès de celui-ci pour les protestants de France et il était en vénération parmi les réformateurs de l'Alsace et de la Suisse ; mais François 1^{er} qui donnait facilement « sa foi de gentilhomme » la tenait rarement (Voy. Herminjard, *Corresp. des réf.*, V, 446).

La Réforme, nous l'avons dit ailleurs

(t. III 327, IV 530 etc.), avait trouvé à Metz beaucoup de sectateurs dès l'instant où elle y avait été prêchée, et le nombre s'en était accru, malgré les persécutions, à tel point que, vers 1542, les partisans des opinions nouvelles avaient osé demander au magistrat l'autorisation de faire venir un prédicateur de l'Évangile. Leurs *Supplications* avaient été rejetées, et ce fut dans ces circonstances que, soit à la prière de ses coreligionnaires, soit de son propre mouvement, Guillaume de Fürstemberg prit en main leur cause.

Le 9 juillet 1542, il entra dans Metz sans opposition ; mais le jour même éclata une émeute qui le força d'en sortir. Il se retira à Gorze où il fit prêcher publiquement *Farel*, et pour punir les habitants de Verdun du secours qu'ils avaient donné aux catholiques de Metz, il mit le siège devant le château de Boinville dont il se rendit maître. Il ne cessait d'ailleurs d'insister auprès des magistrats de Metz afin qu'ils accordassent aux protestants la liberté du culte. Le landgrave de Hesse, les villes de Francfort et de Strasbourg appuyèrent ses réclamations, en sorte qu'après bien des difficultés, un traité fut signé, le 16 mars 1543, entre Fürstemberg et la ville de Metz. Les bannis eurent la permission de rentrer dans leurs foyers, et la chapelle de Saint-Nicolas de Neufbourg leur fut accordée pour l'exercice de leur culte. Dès le 24 juin, le ministre Vautrin *Dubois* commença d'y prêcher¹. A la nouvelle de cet accord, le cardinal de Lorraine supplia son frère, le duc Claude, de venger la religion catholique. Le duc leva des troupes, surprit Gorze, le jour de Pâques 1543, et s'avança sur Metz où le protestantisme venait de perdre son principal appui. *De Heu*, dont la magistrature était expirée, avait été remplacé par un zélé catholique, et déjà l'on s'était adressé à l'empereur qui envoya, au mois d'octobre, à *Dubois* l'ordre de sortir de la ville sous trois jours, et aux magistrats l'invitation de rétablir le catholicisme. En conséquence, l'édit suivant fut rendu, le 15 oct. 1543 : 1° Nonobstant les permissions qui ont été données auparavant de prêcher une nouvelle doctrine, chacun se maintiendra en l'ancienne religion, sans qu'il soit permis

dorenavant de prêcher ni d'enseigner, soit en particulier, soit en public, aucune doctrine qui lui soit contraire ou répugnante, sur peine de bannissement. — 2° Nul des bourgeois n'assistera à de telles prédications, assemblées ou conférences, ni jour ni nuit, ni en particulier ni en public ; nul n'y prêtera faveur ou secours, ni dans ni hors la ville, sur peine de punition corporelle et de confiscation des biens. — 3° Nul ne gardera ni ne composera aucun livre contenant doctrine réprouvée et contraire aux constitutions de l'Église, ni ne chantera les psaumes *Marotines*, sur peine de dix livres de Metz. — 4° Nul ne blasphémera contre les sacrements de l'Église, la messe, le service divin, la Vierge et les Saints, ni ne méprisera ou touchera irrévérencieusement leurs images, sur peine de châtimement imposé par le droit aux blasphémateurs. — 5° Il n'est pas loisible d'user de chair les jours destinés par l'Église aux abstinences, en mémoire des souffrances du Rédempteur, sinon en cas de nécessité connue et permise par les supérieurs légitimes, sur peine d'exil et de bannissement pour dix ans. — 6° Nul n'injuria les catholiques ou personnes ecclésiastiques sur peine de châtimement arbitraire. — 7° Il ne sera loisible de tenir école sans permission expresse, pour obvier aux nouvelles doctrines qui pourraient être enseignées par des précepteurs hérétiques et ennemis de l'Église, sur peine de dix livres de Metz. — 8° Et d'autant que quelques-uns, pour se maintenir plus librement en leurs erreurs, se sont mis sous la protection des princes et des seigneurs qui leur adhèrent, il est ordonné que si, dans quarante jours, ils ne renoncent à cette protection, il seront condamnés à soixante livres de Metz, perdront le nom et le privilège de bourgeoisie et seront privés de leurs offices s'ils en ont. — 9° Il ne sera loisible aux libraires de vendre ni de garder aucun livre contenant doctrine nouvelle et réprouvée, sur peine de confiscation des mêmes livres et de punition corporelle.

A partir de cette époque, nous perdons de vue Guillaume de Fürstemberg ; nous savons seulement qu'il ne laissa pas d'enfant de sa femme *Bonne de Neuchâtel*.

FÜRSTENBERGER (JOSUÉ), secrétaire de la ville libre de Mulhouse [Haag, V 188] pendant 24 ans, et bourgmestre pendant

¹ Voy. son article, ci-dessus V, 528.

32 ans, a rendu d'importants services à ses concitoyens par la sagesse de son administration, comme par l'habileté dont il fit preuve dans les négociations dont il fut chargé. Il avait atteint l'âge de 86 ans lorsqu'il fut assassiné en 1732. On lui doit une *Collection des statuts de Mulhouse* et une *Continuation de la Chronique de Pétri*.

FUSIER ou Fuzier. Pierre Fuzier, de Caunes, étudiant à Genève (Petrus Fuzierus caunensis aquitanus), janv. et à Lausanne, août 1678; Jean Fusier, du Rouergue, réfugié à Magdebourg, 1700; (Catherine), de Beaumont en Dauphiné, assistée à Lausanne, 1690; (Suzanne), de Valence, assistée à Genève, 1708. — Pierre *Fusillat*, de Vans en Languedoc, assisté à Genève, avec femme et enfant, 1693. — Jehan de *Fussemaigne*, secrétaire de Mme d'Apehon, natif de Rochetaillier en Forest, et demeurant à Paris au logis de lad. dame, amené prisonnier à la Conciergerie pour hérésie et pour n'avoir vidé la ville suivant l'édit du Roi; libéré le lendemain 11 fév. 1568. — La veuve de Samson *Fuzille*, de Bonne en Champagne, réfugiée à Berlin, 1698.

FUZY ou Fuzi (ANROINE), né à Nancy [Haag, V 188] dans une famille noble et catholique, fit ses études à l'université de Louvain vers 1590 à 1595 (voir son *Franc-Archer*, p. 870) et se fit admettre dans l'ordre des Jésuites, puis obtint le grade de docteur en Sorbonne. De là il s'éleva successivement aux titres de protonotaire apostolique, prédicateur et confesseur de la maison du roi, enfin de curé d'une paroisse de Paris, celle de Saint-Barthélemy et de St-Leu-St-Gilles. Mais il se prit de querelle avec les marguilliers de cette église, principalement avec un M. de Vivian, maître des comptes; il y eut procès entre eux et combat de factums violents (1689 et ann. suiv.). On l'accusait de penchants hérétiques, de mauvaises mœurs et d'avoir un enfant; mais cette seconde imputation était faiblement articulée au regard de l'autre :

Il y a plus de 16 ans [c'était donc en 1602 ou 1603] que ce misérable semoit une hérésie dans l'Eglise, mesme durant qu'il avoit charge d'âmes, laquelle estoit touchant les enfants morts-nais decédez sans baptesme; soutenant avec un ou deux de ses collègues que les âmes des dits enfants

morts-nez n'estoient aucunement privez de la vision beatifique de Dieu, pour ce qu'estant baptisez, disoit-il, *in fide parentum*, ils estoient habiles à heriter la gloire, hérésie de Calvin, de Du Moulin et de tous les hérétiques en général, condamnée par l'Eglise assemblée, et convaincue de faux par la Parole de Dieu couchée au chap. 3 de S. Jean : « Quiconque ne sera régénéré par l'eau et le saint Esprit ne peut entrer au royaume de Dieu. » Voy. ci-après La banqueroute de M. A. Fuzy, p. 5.

En outre ce curé n'aimait pas ses anciens confrères, les Jésuites. Il refusait de les laisser monter dans sa chaire et disait « qu'il perdrait plutôt sa cure que d'endurer un Jésuite prêchant dans son église » (Lestoile). Aussi les Jésuites surent-ils agir dans son procès, commencé en 1609. L'année suivante, après l'assassinat de Henri IV, il ne se priva pas de faire dans ses sermons des allusions, qui en paroles couvertes et toutefois intelligibles, désignaient comme les instigateurs du forfait les Jésuites et tous ceux qui à leur exemple soutenaient la suprématie du Pape sur les Rois. « Je fis, dit-il, près de 140 prédications après icelle mort, qui ne concluoient qu'à machiner des obstacles pour à l'advenir obvier à tels escandres. » En 1611 et 1612 il aggrava sa situation en prenant parti contre la compagnie de Jésus dans la guerre que celle-ci fit alors au célèbre théologien Edmond Richer qui s'était déclaré, contre elle, le champion de l'université et du parlement.

Il faut tenir grand compte du sentiment de Pierre de Lestoile qui connaissait Fuzy personnellement et qui déclare l'avoir « toujours reconnu pour honnête homme. » Mais il n'en perdit pas moins son procès contre les marguilliers de sa paroisse. Le maître des comptes, Vivian, qu'il avait personnellement pris à partie, obtint contre lui un décret de prise de corps par lequel il le fit arrêter, 12 juillet 1612, et enfermer au grand Châtelet. L'affaire fut portée à l'officialité, qui prononça une sentence par laquelle il fut interdit de toute fonction ecclésiastique, privé pour toujours du pouvoir de dire la messe et condamné au bannissement. Il en appela au métropolitain, l'archevêque de Sens, qui le condamna de nouveau, puis à l'ar-

chevêque de Lyon, primat des Gaules ; mais il perdit encore une fois sa cause (16 mars 1615), après avoir été obligé pour être admis à la soutenir de garder chaque fois la prison. Il eut ainsi quatre ou cinq années d'emprisonnement à supporter (Voy. Nicéron et Moréri). On lui conseillait d'en appeler à Rome, mais il s'en abstint de peur de l'Inquisition, disant, suivant le voyageur La Boullaye le Goux qui le connut beaucoup, qu'il ne fallait qu'un petit fusil pour allumer du bois.

Cet échec définitif le décida. Au lieu de se retirer dans quelque couvent et d'y passer sa vie dans la pénitence, seule ressource qui restait à un prêtre dégradé, s'il eût été vraiment catholique, il préféra donner carrière aux inspirations hérétiques dont son esprit dès longtemps était hanté. On a vu l'horreur qu'avaient excitée, en 1603, ses idées particulières sur le baptême. L'année d'après, il avait dû, comme docteur de Sorbonne (c'était leur charge à tour de rôle) assister et catéchiser un pauvre tondeur de draps de Lyon, nommé *Poussin*, qui fut pendu comme hérétique en place de Grève, le 17 juillet 1604. Monté sur l'échelle fatale, le martyr repoussa rudement les convertisseurs qui s'empresaient encore, en leur criant « arrière Satan ! » puis tirant de ses chausses un psautier, il entonna le psaume VI et le chanta tranquillement jusqu'à la fin sans que personne parmi la foule s'élevât pour le faire cesser. « Ce que chacun trouva étrange, » ajoute Pierre de Lestoile qui raconte le fait. Et Prosper *Marchant*, qui le répète, observe judicieusement : « Une pareille circonstance a très bien pu porter Fuzy à rechercher les raisons d'une semblable fermeté. »

C'est à Genève qu'il les trouva. Il s'y retira vers l'an 1616. En l'année 1619 il y publia son volumineux factum, *Le franc-archer* ; il s'y maria le 11 juillet, et le 20 nov. suivant, il fut l'objet d'un décret par lequel la Sorbonne le raya du nombre de ses membres². Les Genevois lui firent un

¹ Lestoile dit : « Il se prit à chanter le psaume VI, *Ne veuillez pas, ô Sire*, etc. et le chanta tout du long. » — Conf. ci-dessus, col. 588.

² La déclaration et l'arrêt de la Sorbonne de Paris, faite en l'assemblée générale de tous les docteurs contre les impiétés de M. Ant. Fusi,

accueil très favorable. Il y entra par son mariage dans une très bonne famille, originaire de Blois. Le contrat porte que : Noble et respectable Anthoine fils de feu Pierre Fuzy, natif de Nansy en Lorraine, habitant de Genève, épouse Elizabeth, fille d'honorable Isaac Janvier¹ citoyen de Genève et de deffuncte Elizabeth Roset sa mère, assistant au contrat ses deux oncles maternels noble Daniel Roset seigneur conseiller de ceste cité, seigr de Chasteauvieux, et Michel Roset procureur général (P. de Monthoux, not., II, 188). Sa femme avait alors 44 ans, à peu près comme lui². Il reçut, gratuitement, le titre de bourgeois de Genève, le 23 juin 1620 ; mais il ne fut point appelé à exercer le saint ministère dans le pays. Ce fut loin de là, à Romainmotier (Vaud) qu'il devint pasteur ; nous l'y trouvons établi dès l'année 1623 (Phil. Blondel, not., III 133) ; il mourut sur la fin de 1628. Son bien et celui de sa femme étaient fort médiocres, car de leurs deux enfants, la fille, Catherine, mise en apprentissage à 13 ans « comme faisense de cornettes et autres diverses coiffures de femme » (P. Jovenon, not., VIII 966), épousa, vers 1638 (P. Gautier, not., X 57) un horloger nommé J.-B. Du Boule, et le fils, Pierre Fuzy³, fut au même âge que sa sœur mis en apprentissage chez un lapidaire (Is. de Monthoux, not., VII 240). Une partie de leur fortune

1619, in-8°, 13 p. avec le texte latin du décret (Moréri). — Arrêt du parlem. du 21 juill. 1612 et autres procédures contre messire Ant. Fuzy ; Paris, 1620, in-8° (Lelong, IV 5945). — Arrêt de la cour de parlem. contre M^e Ant. Fuzy, à Paris, pour Ant. du Breuil, rue de la Pelleterie, aux Singes, 1620, in-8°, 15 p.

¹ Elle avait un frère, Michel Janvier, pasteur en Dauphiné, à Roybon en 1630 et à Beaurepaire en 1633.

² Le Père Nicéron est bien mal informé lorsqu'il dit : A Genève, « il s'y maria d'abord et épousa une fille âgée de 25 ans, qui étant morte en travail, il en épousa une autre de 17 ans. » Elisabeth Janvier mourut en 1675, à 90 ans. Mais Nicéron n'a fait que copier un très mensonger commentaire ajouté à la suite de l'arrêt de la Cour de parlem. imp. à Paris pour Ant. du Breuil, 1620. — La seule accusation saisissable articulée contre Fuzy dans ces procédures est qu'il avait surchargé et dénaturé cinq actes de baptême sur les registres de sa paroisse.

³ Le voyageur La Boullaye le Goux raconte que ce fils étant à Constantinople se fit Turc, à la suite d'un crime, pour échapper à la juridiction du consul de France.

consistait en une créance de 6000 liv. pour une maison vendue par leur père à un habitant de Bar-le-duc, en 1608, quelques années avant d'avoir quitté la France. Mais il leur fallait compter avec la loi et la magistrature françaises. Les acquéreurs de Fuzy soutinrent que ses enfants n'avaient aucun droit à faire valoir et que le roi seul était son héritier. Et après bien des débats et des appels il fut dit, en parlement de Paris, 25 fév. 1643, que tous enfants nés de prestres, soient catholiques soient religionnaires, sont batards en France et incapables de succession, quoique nés à Genève et réputés légitimes d'après les lois de ce pays (Filleau, Décis. cath., p. 222).

Voici la liste des ouvrages auxquels est attaché le nom d'Antoine Fuzy :

I. *Factum pour M^e Ant. Fusi... contre maître Nicolas Vivian et autres marguilliers de St-Leu-St-Gilles, et Marguerite Riblet*. Sans lien ni date ; in-8^o, 22 pages.

II. *Le Mastigophore ou précurseur du Zodiaque, auquel par manière apologetique sont brisées les brides à veaux de maistre Juvois Solanicque* [anagramme de Nic. Vivian], *pénitent repentant, seigneur de Morddirect et d'Amplademus en partie, du côté de la moüe, traduit du latin en françois par Maître Victor Grevé, géographe microcosmique* ; s. l., 1609, in-8^o, 330 p. — Écrit burlesque dépourvu de sens et d'esprit. Fuzy le désavoua ; mais il en est bien l'auteur.

III. *Le franc-archer de la vraie Eglise, contre les abus et énormités de la fausse, par noble Anthoine Fusi, jadis prothonotaire apostolique, Docteur sorboniste, Prédicateur et Confesseur de la maison du Roy, Curé des églises paroissiales de S. Barthelemi, S. Loup et S. Gilles à Paris, aux despens de l'auteur, 1619*. Petit in-8^o de 932 p. En tête : Au lecteur (10 p.) et Epître apologetique adressée à Jacques 1^{er} roi d'Angleterre. C'est un traité complet de controverse, mais plus rempli de sonnettes que de raisons. « Au reste, dit-il dans son avis au lecteur, je suis phantassin des muses, arbalétrier de Minerve, carrabin de la religion réformée pour tâcher reformer le Pape, car s'il ne vit selon S. Pierre, mais selon Neron ou Domitian, comment vivrons nous selon le Pape ? Il faut ramener le Pape à la papauté ou la Papauté à J.-C. et nous vivrons

dessous l'obéissance de son siège, pourvu qu'il veuille vivre sous J.-C. ; autrement il luy faut faire fermer sa boutique, confisquer ses drogues, renvoyer au billon son plomb, ses balles et tout ce débit illusoire qu'il conclut *sub annulo piscatoris*. Que cela est moquer de restreindre le seu de sa chancellerie sous le cachet d'un pescheur de quoy il scelle toutes ses despaches et ce pendant usurper la tyrannie du souverain monarque de tous les monarques. Il se proclame serviteur des serviteurs de Dieu et toutes les couronnes du monde ne sçauroyent rassasier son ambition... » C'est le même style jusqu'à la dernière phrase que voici : « Je vous verray Messieurs [les moines] aussitôt que me saluerés. Bien assailli, mieux défendu. Je scay que je raseray ceux qui me voudront tondre. J'ay plus à mordre que vous à ronger : je mordray ceux qui m'esgratigneront et accableray de vérités ceux qui voudront m'ensevelir par le mensonge. »

Les réponses ne manquèrent pas. On cite celles-ci : I. La banqueroute de maistre Anthoine Fuzy, cy-devant curé de St-Barthélemy et de St-Leu-St-Gilles à Paris, naguère devenu apostat à Genève, ensemble le jugement donné contre son escrit détestable intitulé *Franc-archer catholique*, à Paris, chez Sylvestre Moreau, au Palais ; jointe la copie imp. à Lyon, 1619, in-8^o 16 p. — La vie d'Antoine Fuzy, cy-devant curé de St-Barthélemy et maintenant Apostat (s. n. ni l.), 1619, in-8^o. C'est une simple traduction du décret de la Sorbonne rendu contre lui. —

III. *Monitorium primum ad Fusium hæreticum*, auctore C. I. M. D., Parisiis, typis Francisci Julliot, 1620, in-8^o, 70 p. C'est le rapport très littéraire, après la lecture duquel la faculté de théologie rendit son décret d'expulsion. — IV. Nous devons ajouter, non sans quelque doute : *La chasse faite aux ministres par les miracles qu'ils ont voulu faire, avec plusieurs autres difficultez éclaircies ; compris par maistre Nicolas Fuzy, maistre es arts en l'université de Paris ; Paris, 1625, in-8^o, 16 p.* (Était naguère à la biblioth. de l' Arsenal).

Voyages et observations du s^r de La Boullaye le Goux, 1653, in-4^o. — Mém. du P. Nicéron, t. XXXIV, p. 304. — Sénobier, Hist. litt. de Genève, II 237. — Dictionn. de Moréri. — Dictionn. de Prosp. Marchand.

GA (GABRIELLE), dame de *La Roche-breuillet*, veuve, 59 ans, réfugiée en Irlande, et assistée par le comité de secours aux protestants français institué à Londres, 1702 ; assistée de nouveau (14 liv.) en 1704. On trouve ailleurs le même nom écrit *Guat* et *du Gua* ; voy. ci-dessus, V, col. 697. — Louis *Ga*, de Ganges en Languedoc, venant d'Allemagne et assisté à Genève d'un viatique pour y retourner, 1699.

GABAIN (DAVID), de Valence en Dauphiné, réfugié de la Révocation, établit l'industrie de la ganterie à Halberstadt (*Erman*). — Autres, originaires de St-Rome-de-Cernon (Aveyron) s'établirent à Metz, Hambourg et Berlin. Georges-Gaspard Gabain, entré au séminaire théologique de Berlin, 23 août 1773, devient pasteur de la colonie de Berkholz, 1779-1781, puis à Altona. Autres, établis à Copenhague. — De Gabain, capitaine au régiment de Hesse-Cassel, vers 1790. — M^{lle} *Gabin*, enfermée au couvent des filles de la foi à Pons, 1746. — *Gabal*, pasteur à La Coste, 1617. — *Gabanon*, de La Salle, en Cévennes, cardeur, assisté à Lausanne, 1695.

GABARET, famille de marins de St-Martin-de-Rhé, d'Oleron et de La Rochelle. — *Armes* : d'azur à une étoile d'argent, accomp. en chef d'une gerbe d'or et en pointe d'un croissant de même. Mathurin Gabaret avait atteint le grade de chef d'escadre. Son fils, noble Jean Gabaret, chevalier, seigr d'Angoulins, de Curzé et de Longèves, capitaine de vaisseau le 26 mars 1653, fut chef d'escadre le 12 décemb. 1673 et abjura, 1^{er} nov. 1689, pour obtenir le grade de lieutenant-général ; il mourut à Rochefort, 26 mars 1697. Dès lors, c'est sur les registres catholiques de St-Barthélemy et de St-Jean-du-Venot qu'il faut chercher l'état-civil de ces nouveaux convertis. Ils l'étaient cependant fort mal. Le prévôt de la maréchaussée, peu de temps après, dénonce une dame de Gabaret « demeurant à Chessons, parr. de St-Just, comme ayant recueilli un prédicant et

comme étant la principale cause de la fréquentation des assemblées dans le pays par son mauvais exemple et ses dangereux conseils, d'autant plus à craindre qu'elle est femme d'esprit. L'ordre étant donné de l'arrêter, elle a pris la fuite, mais étant revenue à La Rochelle, elle y a été détenue quelques mois à l'hôpital. M^{me} de Lussandière (née Pandin), sa fille unique, fit un testament à Marennes par lequel elle léguait son bien de Chessons à son cousin Froger de Bellevillette. Elle est religieuse et l'on soupçonne que n'ayant pas d'autre fonds elle va passer avec cet argent dans les pays étrangers » (Arch. Char.-inf., Intendance, C. 137). — M^{lle} de Gabaret, âgée de 16 ans, mise au couvent de St-Croix à La Rochelle, se noie bientôt après dans le puits du couvent, 1738 (E 3573). — M^{me} Gabaret de La Motte, veuve d'un capitaine de brûlot, enfermée avec sa fille au couvent des dames de St-Claire de La Rochelle, 1745 (E 3580).

1. GABART (PIERRE), de St-George-lez-Montagu en Poitou, sollicitateur de procès, 30 ans, cruellement brûlé à Paris en 1557. *Crespin* rapporte ses interrogatoires et autres détails (*Martyrol.* f^{os} 473 d-475 a).

2. GABART (Jehan), natif d'Azay-le-Faron en Touraine, reçu habitant de Genève, 1^{er} nov. 1557. — Gabard, ministre à Plassac, 1558-76 (Tr 235) ; — à Mornac, 1576. — Autre, médecin réfugié de France à Payerne (Vaud), 1580. — (François), ministre à Meschers, 1585-1607 (Tr 236). — Autre François, ministre à Gemozac, 1603-1611, déchargé de ses fonctions en 1620 (Tr 285). — La reine de Navarre octroie à Guill. *Gabasbielle*, seigr de Luzan, vicomté de Marran, la permission d'exercer le culte dans sa maison de Luzan, 1^{er} mai 1567. — *De Gabaudan*, ministre à Caumont en 1597 (Tr 242). — *Gabe*, ministre au bourg de Les Bordes, délégué au synode de Castres, 1651. — *George Gabel*, ancien de l'église franç. de Copenhague en 1713.

GABET (INNOCENT), juge à Vienne, mar-

tyrisé en 1572, voy. ci-dessus t. V, col. 797. Ses deux fils Claude et Jacques *Gabet*, de Chatonnay, près la Côte-St-André, reçus habit. de Genève, 27 août 1573 et 13 fév. 1586; — Raphaël Gabet, étudiant à Genève (R. Gabetus arausionensis) en 1608, à Die en 1610, pasteur à La Coste en Provence, 1613; puis à Tulette, 1615-22; à Arvieux, 1626; à La Motte-Chalençon, 1634-48; à Ancelon, 1660; — Gaspar Gabet, de Vienne, étudiant en théologie à Genève en 1622. Cette famille dauphinoise était habituée à Genève. On y trouve encore : Mathieu Gabet fils de feu Gaspard, vendant à M^e Jean Gabet, docteur ès droit à Vienne, des immeubles situés à Crémieux, 1570 (Santeur, I, 237); — Alix Gabet, de Vienne, veuve de noble Ant. *Larchier*, d'Orléans, marchand habitant de Genève, épouse en secondes noces Luc fils de feu Guill. Seicher, ministre à Mellery, 1584 (Jovenon, V, 438); François Gabet, « de Chatteauney en Dauphiné » met son fils André en apprentissage de chapelier à Genève, 1625 (Démonthouz, V, 95). — Jean *Gabie*, né en Bourgogne, tisserand de soie, et Jeanne sa femme, naturalisés à Londres en 1567 (*Agnew*).

GABILLON (AUGUSTE). Nous avons parlé plus haut (voy. t. V, col. 288) de la cruelle situation des prosélytes, surtout des prosélytes ecclésiastiques, qui après avoir abandonné par conviction la religion romaine et quitté la France, étaient accueillis à l'étranger parmi leurs nouveaux coreligionnaires par la crainte et la défiance, en même temps que poursuivis par la haine profonde de leurs anciens frères. Quelques-uns, par malheur, ne furent pas exempts des secrets reproches qui se dressaient naturellement contre eux. Auguste Gabillon, né à Paris de maître Jean Gabillon, notaire au Châtelet, et de Geneviève Le Jay, fut baptisé à St-Sulpice, le 20 septemb. 1658, et mis de bonne heure aux études dans diverses maisons religieuses, le collège des Jésuites, le séminaire St-Charles, le collège des Grasnins et le séminaire de St-Sulpice, son père le destinant à l'état ecclésiastique et lui ayant fait obtenir, à ce qu'il dit, « un bénéfice seigneurial qu'on appelait le Prieuré de St^e-Marie de l'Espinassouse situé entre La Rochefoucaut et Angoulême. » Après avoir conquis les grades de maître ès arts et de bachelier en Sorbonne, il se fit religieux de l'ordre des Théatins, et resta

douze ans dans leur couvent de Paris. Il y avait pris le rang d'un savant théologien et d'un habile prédicateur, lorsqu'il disparut tout à coup. Le 3 janv. 1698, il s'était échappé du couvent et avait pris la route de Genève. Un petit écrit publié l'année suivante (*Lettre écrite de Hollande*), raconte ainsi son odyssée : « Le sieur Gabillon était un religieux théatin du couvent de Paris. C'est un grand garçon bien découpé qui est sorti de France et de son couvent depuis 15 ou 18 mois pour embrasser la religion réformée. Il passa en Suisse, à Genève, à Lausanne et à Berne où il fit l'abjuration du Papisme. Dans tous ces lieux-là il a prêché les motifs de sa conversion, satisfait ses auditeurs et remporté des éloges et des témoignages authentiques de sa bonne conduite et de son savoir. Il a aussi prêché en Allemagne, tant à Francfort qu'ailleurs avec le même applaudissement, jusqu'à ce que, arrivé à Wesel, à Clèves et à Nimègue, sa réputation de grand et excellent prédicateur s'est élevée à un point qu'on courroit partout pour l'entendre. Enfin il aborda à La Haye, chargé d'attestations et de lettres de recommandation pour plusieurs honnêtes gens et particulièrement pour M. Jaquelot, ministre réfugié qui s'empressa de le produire... » Et plus haut : « Depuis qu'il est sorti de France on n'a rien trouvé à redire à sa vie ni à sa conduite, quelque perquisition qui en ait été faite par ses ennemis et en Suisse, et en Allemagne, et à La Haye. C'est ce qu'il y a de plus important. » — Les Etats-généraux de Hollande lui avaient accordé comme à un réfugié fort méritant une pension de 400 livres.

Mais le ministre *Jaquelot*, après lui avoir fait quatre ou cinq fois l'honneur de lui céder sa chaire, changea subitement d'attitude et lui devint très hostile. Ceux à qui plaisait le nouveau venu, et Gabillon lui-même, expliquèrent ce revirement par un sentiment de puérile jalousie; mais la vérité est que ce pasteur et d'autres personnes de Hollande avaient reçu de fâcheux renseignements sur l'ancien Théatin. On écrivait de France qu'il avait commencé une carrière dissipée par être soldat aux gardes, qu'il avait déserté à la suite de quelque méfait, s'était sauvé en Angleterre et revenu à Paris avait été placé à grand-peine chez les Théatins, dont son père

gérait les affaires, et où après avoir reçu la consécration et les droits de la prêtrise, il se les était fait interdire par l'archevêque de Paris pour sa conduite peu édifiante et pour sa légèreté dans ses fonctions de confesseur. On ajoutait qu'il était allé jusqu'à la friponnerie et qu'il avait subi de ce chef, à Tours, quelques jours de prison. L'accusé répondit par une :

Lettre à leurs nobles Puissances, messeig. les députés Conseillers de la province de Hollande, pour servir d'Apologie au sr Auguste de Gabillon, ci-devant prédicateur et confesseur de l'Ordre des Théatins et à présent prosélyte de la Religion réformée, contre certaines lettres anonymes répandues depuis quelques temps dans le public pour noircir sa réputation (datée du 3 août 1699); La Haye, Abr. Troyel, 1699, in-4^o 16 p. Le judicieux Bayle, dans sa Correspondance (*Œuvres div.* t. IV, p. 785) dit : « Cette lettre est assez bien écrite et l'auteur garde beaucoup de modération contre ses parties; mais il s'y donne de l'encens. Je viens d'apprendre que MM. les députés ont défendu au libraire d'en distribuer aucun exemplaire, sous de sévères peines. Je n'en sais pas bien la raison; mais je crois que ces messieurs n'ont pas été contents de la liberté que le sr Gabillon a prise de leur écrire ainsi une lettre. Ce sont des souverains et l'on a des mesures à garder avec eux. Ce M. Gabillon est fort imprudent et grand gascon bien qu'il soit de Paris ¹. »

Quoique Bayle eut écrit cela très hâtivement (sa lettre est du 17 août 1699), il avait donc au moins le soupçon que l'Apologie de Gabillon n'était pas exempte de gasconnades. Elle commence : « Tout le monde connaît mon nom à Paris, puisque mon père y a fait sa résidence plusieurs années en qualité de l'un des secrétaires du Roi, maison et couronne de France. Mais il est encore plus connu dans la province de la Marche et dans le bas Poitou, puisque mes parents y sont distinguez et y possèdent une terre considérable qui porte mon nom... » — A chacun de ces premiers mots apparaît le déguisement. Il y avait

bien dans la province qu'il indique une très bonne famille de Gabillon (ou Gabilou; voy. plus bas), mais à laquelle maître Jean Gabillon, tout court sans aucun titre de seigneurie, était probablement étranger et quant à sa qualité de secrétaire du Roi, on sait que beaucoup de ses confrères inscrivait en tête de leurs actes : En présence de moi notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, mais c'était une forme de style et tout autre chose était la haute et importante charge de secrétaire des commandements de Sa Majesté. Il est intéressant de voir comment l'auteur rend compte de sa conversion :

« Etant maître de la bibliothèque (du couvent), je pouvois lire tous les livres défendus tels que sont les *Institutions de maître Jean Calvin* et ses *Commentaires sur l'Écriture sainte*, le *Mystère d'iniquité* de M. Duplessis-Mornay, le *Traité de l'eucharistie* de M. Aubertin, les ouvrages de MM. Daillé, Claude et plusieurs autres. La curiosité me porta d'abord à lire ces livres sans aucun dessein et je ne les ai jamais quittés sans instruction. Plus je lisois ces excellents auteurs et plus j'y trouvois de plaisir; et l'éclat de leur lumière me faisoit entrevoir quelques rayons de vérité. Je trouvois les *Institutions* de Calvin si bien écrites que je les traduisis en françois, ouvrage qui me coûta neuf mois de travail et que je n'ai pu sauver de France. Je dirai même qu'un jour, en lisant Aubertin sur le traité de l'Eucharistie, j'y découvris plusieurs passages de saint Augustin qui combattaient la présence réelle, alors je fus à demi convaincu de la fausseté de la Religion romaine. On s'en doutoit dans la communauté et on m'y regardoit déjà comme un homme suspect. Cependant il fallut me taire... Enfin il arriva cet heureux moment marqué par la Providence où Dieu me fit sortir des ténèbres d'Égypte. Tout le monde sait que je prêchai l'octave dit du saint sacrement en 1698 à l'église St-Paul, l'une des plus célèbres paroisses de Paris. Comme je devois expliquer au peuple le dogme de la présence réelle, j'avançai publiquement en chaire que la Transsubstantiation étoit un dogme des derniers siècles et que les Pères de l'Église n'en avoient point parlé... » Sur ce, dit-il, l'archevêque de Paris s'indigna; il lui commanda d'aller rendre visite à M.

¹ Voy. aussi les *Nouv. de la Rép. des Lettres*, de Jacq. Bernard, 1707, novemb. En même temps que l'Apologie parut (s. l.) l'écrivit que nous avons mentionné : *Lettre écrite de Hollande aux réf. en Angl. sur le sujet du sr Gabillon*, 1699, in-4^o.

Bossuet pour s'instruire et de remonter en chaire pour se rétracter. Gabillon ne craint pas de raconter que Bossuet s'effaça devant ses arguments en alléguant que toute vérité n'est pas bonne à dire, et qu'il remonta en effet dans la chaire, mais pour prêcher sur ces paroles de saint Paul : « Nous avons un avocat auprès du Père qui est Jésus-Christ. » Ces rodomontades se réfutent d'elles-mêmes, car un prédicateur aussi nettement protestant eût été jeté immédiatement à la Bastille ; et en effet, à cette Apologie menteuse, il fut répondu par une *Instruction pour servir de réponse à l'Apologie du sr Gabillon ci-devant religieux théatin* (La Haye, Lhonoré, 1699, in-4^o, 34 p.), dans laquelle on le réfutait de point en point et on produisait contre lui des pièces justificatives accablantes. On rapportait son acte de naissance, on l'invitait à chercher sur la liste officielle de secrétaires du Roi (dom Testereau, *Hist. de la chancellerie*) le nom de son père, on donnait un certificat du clergé de St-Paul attestant que l'octave du saint sacrement y avait été prêché en 1698 par le père Dragon, jésuite, enfin on produisait jusqu'à des pièces judiciaires attestant ses petites escroqueries et son emprisonnement passager. Mais il y a des audacieux auxquels rien ne ferme la bouche et qui trouvent toujours des adhérents pour les soutenir. C'est ce que montre la série de publications que voici :

I. *Thesium in universam Theologiam pars tertia quam, favente Deo, sub presidio plurimum rev. et cl. V. D. a Marck, phil. et S. S. Th. doct. in acad. Lugd. Batav. prof. et ecclesiae ibid. pastoris, publico examini exponit Augustus de Gabillon parisiensis*, ad diem 14 jul. 1700 ; Lugd. Bat. apud Ab. Elzevier ; 1700. Dédié au seigr Fréd. van Reede, baron de Renswood ; 20 p. in-4^o.

II. *La vérité de la Religion réformée prouvée par l'Écriture sainte et par l'antiquité*, pour servir de Réponse à la lettre pastorale de l'archev. de Paris ; La Haye, 1701, in-12, 346 p. Cet ouvrage est examiné dans les *Novo. de la Répub. des lettres*, mai 1701.

III. *Oraison funèbre de Guillaume III, roi d'Angleterre*, etc. (Sur 2 Sam. III, 31-38) prononcée par ordre et en présence de MM. les magistrats de Leyde dans la grande

Eglise française, le 18 may 1702, in-4^o. Réimp. dans les *Laudationes funeb.* (Leipz., 1703, in-8^o).

IV. *Lettre aux Théatins* ; La Haye, 1704, in-8^o (anonyme).

On lit dans les *Nouvelles de la Répub. des Lettres* de Jacq. Bernard (nov. 1707) que Gabillon avait écrit l'année précédente un livre contre M. Le Clerc (le pasteur Jean de Clerc auteur de la *Bibliothèque universelle*). Ce livre contre M. Le Clerc était probablement une réponse à l'écrit de celui-ci intitulé : *Lettre à M. Bernard sur l'Apologie de Frédéric-Auguste Gabillon* ; Amsterdam (réimprimée en 1708, in-8^o). Le Clerc y racontait que Gabillon avait eu l'audace de se présenter chez divers théologiens anglais, sous son propre nom à lui Jean Le Clerc. Et Jacques Bernard ajoute (*Novo. de la R. des L.*, nov. 1707) que cette étrange comédie ayant paru pronostiquer quelque friponnerie, on avait publié deux fois (4-7 oct. 1707) dans une Gazette appelée le *Post-Boy*, un avis invitant les théologiens anglais à se tenir en garde contre le sr Gabillon. — Peut-être est-ce de lui que descendait une honnête personne, Charlotte-Amélie Gabillon, née à Schwerin, qui fut directrice d'un pensionnat à Bützow et publia : I. *Abécédairé avec des exercices à la portée des petits enfans et un recueil des synonymes pour les adolescents*, Rott., 1815, in-8^o. II. *Mehr als ABC und Lesebuch, nebst einer kurzen Anleitung zum richtigen Buchstabiren für meine Schülerinnen* ; Güstow, 1819, in-8^o. — Les *sr de Gabillon*, voy. Hautefort.

GABIOU (FLORENT), de St-Jean d'Angély, reçu habitant de Genève, 3 mai 1585. Jacques Gabiou, maire de Douhet en Saintonge, fait baptiser sa fille Marie, au château de Douhet, par Audibert Durand, ministre du château. — Pierre Gaborit, ministre de l'église de St-Fort-sur-Gironde en 1872 (reg. de l'égl. de Saintes). Peut-être est-ce à son occasion qu'on appelait Marie Bécaudelle, brûlée à Fontenay-le-Comte, en 1534, la Gaborite. — La veuve Gaborin et sa fille, de St-Savignen en Saintonge, assistées d'un viatique à Genève, 1699. — Jeanne Gabourin, de Fontenay-le-Comte, 67 ans, assistée à Londres, 1702 ; et jusqu'en 1710 (1 l. à 1 l. 15).

1. GABRIAC (CLAUDE DE) seigneur de BRAUFORT [Haag, V 189] mestre-de-camp

dans l'armée de Rohan, s'est rendu célèbre dans l'histoire de nos guerres civiles par l'habileté avec laquelle il dirigea, depuis Castres, la marche du secours qui, jeté dans Montauban, détermina Louis XIII à en lever le siège. « Beaufort, gentilhomme des Cévennes, lit-on dans les Mémoires de Richelieu, entreprit d'y faire entrer un secours de 1500 hommes, qu'il mena sûrement jusqu'à Saint-Antonin ; duquel y ayant deux chemins pour aller à Montauban, l'un par une forêt, qui étoit le meilleur pour l'infanterie, l'autre par une plaine découverte, il choisit celui de la plaine, jugeant que, parce qu'il étoit le plus dangereux et qu'on ne jugeroit jamais qu'il l'eût pris, il y seroit aussi moins attendu. Cela lui réussit assez bien. » Divisant sa troupe en trois corps, Beaufort se mit à la tête du premier, fort de 800 hommes environ, et prit, en effet, la route la plus directe pour arriver à Montauban. Quoique le roi, sur l'avis de sa marche, eût fait doubler et renforcer les gardes du camp, Beaufort franchit l'Aveyron sans obstacle, passa près d'une garde qui ne l'aperçut pas ou qu'il força, comme le rapporte le sieur de Pontis, et entra dans la ville. La seconde division, sous la conduite de Lautrec, fut moins heureuse ; elle tomba dans une embuscade dressée par Bassompierre et fut mise en déroute. La troisième, commandée par Pagesy, essaya de gagner la forêt ; mais vivement poursuivie par la cavalerie, elle fut sabrée avant d'y atteindre. Beaufort étoit en sûreté, lorsque, entendant le bruit du combat soutenu par le corps de Lautrec, il voulut aller à son secours. Malheureusement il tomba au milieu des ennemis, fut renversé de son cheval, gravement blessé et fait prisonnier. Selon Castelnaut, il fut envoyé aux galères. Richelieu affirme qu'il fut enfermé à la Bastille. Outre un grand nombre de tués, les protestants perdirent deux ou trois cents prisonniers qui furent tous condamnés aux galères. Le ministre qui accompagnait le secours fut pendu (1622).

La paix ayant été conclue quelque temps après, Beaufort fut remis en liberté. En 1626, il fut député, comme ancien de l'église d'Avèze, au synode national de Castres, qui le porta sur la liste des candidats à la députation générale. En 1627, Rohan le nomma son lieutenant-général

dans les Cévennes, et le chargea de la défense du pays de Foix. Beaufort prit pour base de ses opérations Pamiers, ville assez grande, mais faible, et il faisait travailler avec activité aux fortifications, lorsqu'il fut attaqué par le prince de Condé. Le feu commença le 6 mars 1628 ; deux jours après, la brèche étoit praticable. Les habitants offrirent alors de se rendre, la vie sauve ; mais Condé ne voulut leur accorder aucune capitulation. Beaucoup essayèrent de fuir le sort affreux qui les attendait, entre autres, Beaufort et Auros gouverneur de Mazères ; mais presque tous furent rattrapés. Condé fit pendre 28 habitants de Pamiers, au nombre desquels étoit le premier consul Prat, à qui, dit-on, la vie avoit été promise ; 120 furent envoyés aux galères, les autres furent donnés aux soldats pour être mis à rançon. La ville fut abandonnée au pillage, et, de l'aven des écrivains catholiques, les royaux y exercèrent des violences et des cruautés inouïes. Quant à Beaufort et à Auros, ils ne se rachetèrent point par une abjuration, mais furent livrés au parlement de Toulouse qui les fit exécuter.

Claude de Gabriac laissa de son mariage avec Gabrielle de Vabres deux filles : Louise, née en 1616, et François, née en 1620, baptisées l'une et l'autre dans le temple d'Avèze. La dernière eut pour parrain Tristan de Gabriac, sieur de Gardiac, particularité qui prouve que d'autres branches de la famille de Gabriac professaient aussi la religion réformée. Et cette preuve n'est pas la seule, car nous trouvons sur le rôle des réfugiés assistés à Genève par la Bourse française en 1700 et 1701, un noble Jean de Gabriac, de St-Michel en Cévennes, qui appartenait évidemment à l'une d'elles. Nous ne prendrons pas sur nous de décider si Beaufort qui, selon Bèze, fut nommé, en 1562, gouverneur de Milhau, et qui, sur l'ordre de Crussol, reprit les armes, en 1563, pour marcher avec Bauliné au secours de Florac, étoit un ancêtre de Claude de Gabriac ; mais nous pouvons, sans hésiter, le réclamer pour la France protestante, ainsi que Gabriac, qui en 1562, à la tête de 1500 Cévenols, prit Chanac, emporta d'assaut et mit à feu et à sang Chirac, mais échoua dans une entreprise sur Mende ; le baron de Beaufort, gouverneur du Vigan, en 1573 ; un de Beaufort, député en 1584

à l'assemblée de Montauban par la noblesse du Bas-Languedoc ; Annibal de *Gabriac Du Gros de Ferrières*, qui mourut prisonnier dans la Tour de Constance, en 1686, et quelques autres dont nous avons eu ou aurons l'occasion de parler.

2. GABRIAC (JEAN-PIERRE), pasteur du désert, né en 1717 au Mas dit Combe, paroisse de St-Michel en Hautes-Cévennes ; il entra au séminaire de Lausanne en 1739, obtint la consécration le 8 fév. 1741, et fut dès lors adonné aux périlleux devoirs du ministère jusqu'en 1786. Il exerça principalement dans les Cévennes et quelque temps (1763) en Agenais. Il parvint à créer dans les Cévennes à La Salle-Montvaillant, près de Florac, une école de théologie que les synodes des Hautes-Cévennes (voy. celui de 1764, art. 18) prirent sous leur protection. Son jeune frère, JACQUES, qui suivit la même carrière, écrivait (en 1751) : « Souvent son lit est sous une roche ou dans quelque ancre de la terre, heureux de se garantir des mains de ses ennemis furieux » (*Corr. de Rabaut*, par C. Dardier). En comparant ce que nous avons dit tout à l'heure (col. 776 lig. 40) avec la note de police de l'année 1751 pub. dans le *Bull.* t. VII, p. 464, on voit que ces deux vaillants pasteurs appartenaient à la noble maison de Gabriac.

GABRIEL (DAMIEN) et Jehan son fils, merciers à La Grave, dioc. de Grenoble, admis à l'habitation à Genève, juin 1556 ; — (Estienne), avocat au siège présidial de Saintes, 1571. — Etienne *Gabry*, du Pont de Camarès, 76 ans, condamné aux galères (par contumace ¹) 1754 (M 663). — De *Gachat*, ancien de l'Isle Jourdain au synode de Réalmont, 1658 (Tr 258).

GACHES (PIERRE), né à Castres en 1523 [Haag, V 491] et simple marchand de cette ville, fut un de ses premiers habitants qui embrassèrent les doctrines évangéliques, pour lesquelles il montra un grand zèle durant toute sa vie. Bravant les bûchers de l'inquisition, il osa recevoir chez

¹ Ainsi que nous l'avons indiqué en note, col. 356, notre liste de galériens ci-dessus insérée, col. 213-358, a été presque entièrement composée au moyen des Listes que l'on faisait courir en France et à l'étranger pour appeler l'attention sur les malheureux qui souffraient sur les galères. Ceux qui avaient pu s'échapper, les contumaces, ne s'y trouvent naturellement pas souvent.

lui Geoffroy *Brun*, lorsque celui-ci arriva à Castres en 1560. C'était dans sa maison et dans celle de son voisin Bernard *Giraud* que se tenaient les assemblées des huguenots, mais quelque soin que Brun mit à se cacher, il fut découvert dès le mois d'octobre et dut retourner à Genève. Privés de leur guide spirituel, les protestants castrais persistèrent à se réunir en secret, et ils continuèrent ainsi leurs assemblées clandestines jusqu'à ce que les abominables calomnies de leurs ennemis les forçassent en quelque sorte, l'honneur parlant plus haut que la crainte de la mort, à se montrer au grand jour. Ils firent donc venir de Toulouse Nicolas *Folion*, dit *La Vallée* ; mais les poursuites du parlement mirent promptement un terme à ses prédications. Il eut pour successeur, au mois de février 1561, *Lostan* que Brun envoya de Genève, et qui dut bientôt demander un aide, tant la moisson était abondante. *Barthe* arriva, le 18 avril, pour le seconder. Les conversions se multiplièrent de telle sorte que, peu de mois après, on comptait à Castres 400 familles protestantes, au nombre desquelles figuraient celles des quatre consuls, l'avocat *Deplanis*, le notaire Étienne *Vignevielle*, Pierre *Séguier* et Raimond *Caire*, et celle du procureur du roi *Melou*. L'audace des huguenots croissant avec leur nombre, ils firent revenir Brun et ils osèrent même enterrer publiquement selon le rite calviniste, un enfant de Jacques *Misse*, membre de leur église. Cependant les menaces de Joyeuse les obligèrent à prendre plus de précautions, en attendant des temps meilleurs.

Les progrès des réformés ne se ralentirent pas néanmoins. Dès 1562, ils l'emportèrent sur les catholiques dans les élections pour le consulat. L'année suivante, Pierre Gaches, qui n'avait pas médiocrement contribué à ces succès, fut élu consul avec François *Bouisson*, Bernard *Bourjade* et Jean *Bourdairac*. Il signala sa magistrature par sa charité pendant une peste horrible qui désola Castres, et il fit jeter les premiers fondements d'un temple protestant. C'est lui probablement qui assista, après la Saint-Barthélemy, à l'assemblée de Pierreségade. Élu premier consul en 1585 (ses collègues étaient Jean *Bissol*, François *Alari* et Olivier *Lucas*), il eut, en cette qualité, l'honneur de recevoir chez lui le roi de Navarre,

lorsque ce prince passa par Castres. Il mourut le 29 déc. 1595.

Son fils Jacques, né à Castres¹, suivit la carrière et les exemples de son père. Nommé consul, en 1596, avec Hélias *Le Roi*, Isaac *Bernard* et Pierre *Aiméric*, il fut, une seconde fois, appelé à remplir les mêmes fonctions, en 1604. On ne connaît pas d'autre particularité de sa vie dont la grande préoccupation fut la rédaction d'un livre sur l'histoire de son temps, auquel il attachait une grande importance et qui en effet n'en manque pas. C'est un précieux manuscrit dont l'original s'est perdu, mais dont on a de nombreuses copies et qui a été récemment imprimé avec beaucoup de soin et d'érudition par M. Ch. Pradel. Dès l'année 1625, on s'était occupé d'en préparer l'impression. Le duc de Rohan étant à Castres à cette époque, d'Aubigné le fit prier de lui envoyer à Genève l'histoire du sr J. Gaches, pour corriger sa propre Histoire des fautes qui s'y trouvaient en plusieurs endroits, avec promesse solennelle de restitution dans le temps accordé ; mais le duc de Rohan ne put l'obtenir dudit Gaches qui était fort jaloux de son œuvre et qui consentit seulement à la prêter feuillet après feuillet pour la faire imprimer. Ce projet d'impression n'eut pas de suite.

J. Gaches mourut vers 1646. Quoique fort attaché à sa religion, il a su conserver une grande impartialité dans ses *Mémoires* qui comprennent l'histoire de tout ce qui s'est passé à Castres et aux environs depuis 1555 jusqu'en 1610. Gaches raconte les événements en témoin oculaire, et son récit a un air de bonne foi qui prévient en faveur de sa véracité. Aussi dom Vaissète lui a-t-il accordé ce témoignage : « Cet auteur est un zélé religieux ; mais il rend justice aux catholiques en bien des choses, et il nous a paru exact et assez désintéressé. » Il a inscrit pour titre en tête de son livre : *Mémoires du sieur Jacques Gaches où sont rapportées toutes les choses qui se sont passées et faites en Languedoc, et particulièrement à Castres et ez environs depuis l'année 1555*. L'ouvrage est divisé en trois parties : la première comprend les guerres de religion propre-

ment dites de 1555 à 1575 ; la 2^{me}, les guerres de l'Union ou des Politiques en Languedoc, de 1575 à 1584 ; la 3^{me}, les guerres de la Ligue et le règne de Henri IV, 1585-1610.

Les *Mémoires de Jacques Gaches*, pub. par Ch. Pradel forment un vol. in-8° de 538 p. (Paris, Fischbacher, 1879, in-8°), précédé du portrait de l'auteur et suivi d'une trentaine de pièces et documents inédits.

Un autre Jacques Gaches, contemporain du précédent et son cousin¹ était avocat et occupa longtemps la charge de juge du comté de Lacaze pour le m^{is} de Bourbon-Malauze. Il mourut à Vabre, âgé de 77 ans, le 27 juin 1651. Il eut pour fils un pasteur distingué, Raymond Gaches.

Né à Castres au commencement du XVII^{me} siècle, Raymond Gaches qui exerçait le saint ministère à St-Affrique depuis 1644, fut nommé, en 1649, ministre dans sa ville natale. La réputation qu'il acquit comme prédicateur le fit appeler à Paris, en 1654, et il desservit l'église de Charenton jusqu'à sa mort, arrivée au mois de déc. 1668. Outre un assez grand nombre de sermons où brillent une imagination gracieuse et qui se lisent encore avec plaisir, Gaches, qui était membre de l'académie de Castres, a laissé quelques pièces de vers qui ne nous sont connues que par leurs titres. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Le consolateur promis aux apostres, ou Sermon sur Jean XVI, 7*; Charent., L. Vendosme, 1654, in-8°; 1655, in-8°; — Dédié à M^{me} la princesse de Turenne.

II. *Le triomphe de l'Evangile, ou Sermon sur II Cor. II*, prononcé au synode de Carjac, oct. 1652; Charent., 1654, in-8°; 1655, in-8°, 82 pages. — Dédié à M. de Bourbon-Malauze.

III. *Jésus dans l'Agonie, ou Sermon sur Matt. XXVI, 37, 38*; Charent., 1654, in-8°; 1655, in-8°, 46 p. — Dédié à M^{me} la duchesse de la Trémoille.

IV. *Actions de grâces pour la publication de la paix entre l'Angleterre et les Provin-*

¹ Ils signent ensemble un contrat de mariage de leur cousin Jean Gaches, fils d'Antoine, seig^r de Prades avec Elisabeth de Lacger, le 9 mai 1599 (Ch. Pradel, préf. p. VIII). — Conf. ci dessus, col. 273, p^o 957. On trouve sur la liste des gentilhommes assistés à Londres en 1702 : Jean Antoine Gaches de Prades et sa femme.

¹ Le 14 janvier 1553, suivant les Biographies castraises de Nayral ; vers 1555, suivant M. Ch. Pradel.

ces-Unies, ou Sermon sur Ps. CXXII, 6, prononcé dans l'hostel de Mgr l'ambassadeur des Provinces-Unies; Charent., 1654, in-8°.

V. *L'athéisme confondu, ou Sermon sur ces paroles* : L'insensé a dit en son cœur : Il n'y a point de Dieu; Charent., Samuel Périer, 1655, in-8°.

VI. *Le fondement de l'espérance du chrétien, ou Sermon sur Rom. V, 5*; Charent., L. Vendosme, 1655, in-8°.

VII. *Sermon sur II Pierre I, 12-15*; Charent., 1655, in 8°.

VIII. *Sermon sur Jérémie III, 22*; Charent., 1658, in-8°.

IX. *Discours sur les songes divins, 1659, in-12*. — Cité dans le Catal. de la biblioth. du docteur Williams.

X. *Quinze Sermons sur divers textes de l'Écriture*; Gen., de Tournes, 1660, in-8°.

XI. *Sermon sur la paix*; Charent., 1660, in-8°.

XII. *Le succes de la grâce* ou Sermon sur le Ps. CXXX, v. 4; Charenton, Sam. Périer, 1660, 64 p. in-8°.

XIII. *Sermon sur l'épître de St-Paul aux Rom. (II, v. 45), prononcé à Charenton le jedy 21 juin 1662, jour de jeusne*; Charenton, A. Cellier; 1662, 61 p. in-8°.

XIV. *Préparation à la Sainte-Cène*, publ. avec le *Voyage de Béthel* par Fauquembergue (Voy. ce nom).

XV. *Sonnet sur la mort du maréchal de Gassion*.

XVI. *Recueil d'épigrammes latines*.

XVII. *Stances sur un père affligé de la mort de son fils*.

XVIII. *Sur la détention à Vincennes du prince de Condé*.

XIX. *Sonnet sur un flambeau*.

XX. *Élégie sur la mort de M. Dant*.

XXI. *Trad. du 2^{me} livre de l'Iliade. Trad. du 3^{me} livre des Odes d'Horace*. — N'ont pas été imprimées.

On trouve aussi dans le T. XIV de la Collect. Conrart quelques pièces sorties de plume de notre pasteur : un *Traité pour l'instruction de deux personnes de qualité faisant profession de la religion réformée*; la trad. d'un fragment du *Hieroicoon* de Bochart relatif à la *mâchoire d'âne de Samson*; un *Sermon* sur la 21^{me} section du catéchisme, et une *Lettre* au ministre de Bordeaux Sarrau, datée de Charenton 18 mars 1663.

Raymond Gaches avait épousé Elisabeth de Vignaux, dont il eut plusieurs enfants, notamment un fils, comme lui nommé RAYMOND et ministre, né en 1620 et mort à Paris le 10 nov. 1665. — La Bourse françoise de Genève inscrit au nombre de ses assistés, en 1701 : « François Gache, de Puylaurens, neveu de feu Gache, ministre de Charenton et venant des Iles du Canada où il était officier; » il reçoit un viatique de deux écus pour passer en Hollande. — Pierre Gaches, de Montauban, pendu pour cause de religion, 1686 (Elie Benoist). — (Jean-Jacques et Henry) clerics, naturalisés en Angleterre, 1688 (Agnew). — (Marguerite) de Mens, en Dauphiné, assistée à Lausanne, allant en Allemagne, 1700. — (Joseph), de la Guienne (Nérac?) établi à Staargardt, 1703. — (Samuel), de Bédarioux, assisté à Genève d'un viatique pour le Brandebourg, 1708.

GACHET (BENJAMIN), assisté à Lausanne, 1684. — (André), cordonnier, originaire de Metz, établi à Magdebourg, 1695. — (David), de Fontainebleau, et sa femme, prosélytes, assistés à Londres, 1702. — (Jeanne), 60 ans, femme de Jacques Gachet, de Civray en Poitou, assistée (1 liv. 8) à Londres, 1705. — Gachet, de Marsillargues, admis comme proposant en 1760, consacré à Lausanne, en 1764, exerçant les fonctions pastorales à Sommières, en 1766, à Nîmes et aux environs, 1770-1806.

1. GACHON (JEAN), massacré à Orléans, 1568 (*Crespin*); — (JEAN), pasteur du désert, exerçait à Nîmes dès le milieu du XVIII^{me} siècle et y mourut en 1806. Son fils, JEAN-ANDRÉ, né à Marsillargues, en 1766, mort à Mazères, 29 déc. 1838, fit de brillantes études à Genève et à Lausanne et remplit successivement les fonctions pastorales dans les églises de Vallon, Nages, Codognan, St-Hyppolyte-du-Fort et Mazères. C'était un savant homme qui avait composé pour son usage particulier, un recueil extrait de ses lectures et intitulé : *Succus theologicus ex variis auctoribus depromptus*; mais il n'a rien publié.

2. GACHON (ARNAUD DE), ou Gaschon, sieur de La Mothe [Haag, V 193] avocat au parlement de Bordeaux, fut député, en 1601, par la basse Guienne, à l'assemblée politique de Sainte-Foy. Il y remplit les fonctions de secrétaire, et fut chargé d'une mission à Lyon, où Henri IV se trouvait

alors, pour lui faire entendre les plaintes des églises au sujet des obstacles que le parlement de Bordeaux apportait à l'installation de la Chambre mi-partie (*Brienne*, vol. 209). L'année suivante, par résignation d'Etienne *Trelrier*, il fut pourvu de la charge de conseiller au parlement de Guienne, charge dans laquelle il eut pour successeur son fils *Pierre*, en 1618). Du mariage de ce dernier avec *Sibile de Bacalan*, naquirent deux fils que l'Armorial de Picardie appelle *François* et *Jean*. Le premier, sieur de La Salle et de Contre, du chef de sa femme *Marie de Soyecourt*, fille de *Louis de Soyecourt*, sieur de Contre, et d'*Anne de Martigny*, qu'il avait épousée en juillet 1656 (reg. de Charenton), abandonna le barreau de Bordeaux pour s'établir en Picardie. Ayant fait prêcher, en 1675, dans son château, il fut, à l'instigation de l'évêque d'Amiens, emprisonné par le lieutenant-général de Clermont avec son ministre *Salomon Delbecq* ou *de Le Becque*; mais cet excès précoce de zèle fut réprimé, sur le rapport de Châteauneuf, et l'affaire évoquée au Conseil (Tr 284). A la Révocation cependant, le seigneur de Contre non seulement se convertit avec ses deux filles, *Marie* et *Madelaine*; mais il entra dans les ordres et devint, en 1698, curé de Gueschart. Son frère, au contraire, se retira en Angleterre, lit-on dans l'Armorial. Erman et Réclam parlent en effet, d'un Gachon qui remplissait à Londres, en 1680, les fonctions d'agent de la cour de Berlin, mais il n'est pas sûr qu'il s'agisse de François. Quoi qu'il en soit, le fils de ce dernier, prénommé *Henri*, qui était capitaine de cuirassiers lors de la révocation, ne suivit pas son père sur la terre étrangère.

On doit sans aucun doute rattacher à cette famille le capitaine *La Mothe-Gachon* qui, vaillamment secondé par *Bussac*, *La Serre*, *Grateloup* et *Papus*, défendit, en 1622, Montravail contre le duc d'Elbeuf, et qui se fit tuer sur la brèche, plutôt que de se rendre à discrétion.

GADEAU (Jean), proposant, exerça le ministère en Poitou, vers 1714-1719. — *Jehan Gadoin*, « de Cône en Bourbonnois, ministre de la parole de Dieu, » admis à l'habitation à Genève, 18 déc. 1572, sur le témoignage de *Jehan Hodoïn* et de *Jehan de Launay*, ministre de Vézelay. — *Jean*

Gadon, collaborateur peu connu de *Lefèvre d'Étaples*, mentionné en 1524 (voy. *Hermijnard Corresp.* I, 222). — Deux frères *Gafarel*, de Vals près Embrun, assistés à Genève d'un viatique pour le Wurtemberg, 1706. — *Marie Gaffé*, veuve de *Jean Gaffé*, de Meaux, 72 ans, assistée (1 l. 16) à Londres, 1702. — *Pierre Gaffet*, de Dieppe, ouvrier en soie, 64 ans et *Catherine*, sa femme, 60 ans, assistés (1 l.) à Londres, 1702. — *De Gafinières*, ministre en Anjou, 1581. — *Judith Gage*, de Rouen, 70 ans, assistée (2 l. 9) à Londres, 1705. — *Seigr de Gagemont*, voy. *Prevost*. — *Daniel Gaget*, jardinier du pays messin, réfugié avec sa femme et 4 enfants, à Halle, 1698. — *Jehan Gagnard*, « de Buzançois en Berry, sargier et drappier, » reçu habitant de Genève sous la caution de *Pierre Nostre*, ministre en Poitou, 17 oct. 1572. — *Daniel Gagne*, officier de la marine à Rochefort, forcé à l'abjuration, 1680. — *Jehan Gagnebin*, natif d'Orléans, evesché de Caors, en Quercy, » reçu habitant de Genève, 8 juin 1559. — *Jacques Gagnet*, de Vitry en Champagne, facturier de bas, réfugié à Berlin, 1698; (*Tobie*), arrêté voulant fuir du royaume; grâcié, 1702.

GAGNIER (Jean), savant orientaliste [Haag, V 193], né à Paris, en 1665, d'une famille catholique, semblait destiné à ne pas sortir du cloître où il entra de bonne heure. Son père, employé à la suite de l'ambassade de France en Danemark, étant mort prématurément, sa mère, veuve désolée, se fit religieuse à 24 ans au monastère royal des Filles de *S^{te}-Elisabeth*, et voua ses trois fils à l'ordre des *Génovéfains* où ils entrèrent tous trois. L'aîné mourut peu de temps après. Le second, *Jean Gagnier*, fit ses humanités au collège de Navarre et s'appliqua avec ardeur à l'étude des langues sémitiques. Il devint bientôt chanoine régulier de *Sainte-Geneviève*; mais, peu de temps après, il quitta son couvent, poussé par le dégoût de la vie religieuse, et de plus, amené par la lecture des Livres saints à la connaissance des abus de l'Eglise romaine. A la révocation de l'Edit de Nantes, il se retira en Angleterre et l'on peut lire avec beaucoup de fruit quelques pages éloquentes de son livre *L'Eglise romaine convaincue de dépravation* (p. 8 à 11) sur ce grave événement. « L'engagement où nous nous sommes trouvés nous-mêmes,

dit-il, de travailler à ces belles conversions, ou à instruire ceux, que d'autres missionnaires plus habiles que nous, je veux dire les Dragons, avaient converti bon gré malgré, m'a donné l'occasion de lire les livres de controverse avec plus d'attention en les conférant avec les Saintes Ecritures, les Conciles et les Pères de l'Eglise. » Il est marqué, à Londres, comme assisté (10 l.), dès 1702, en qualité de prosélyte réfugié et il reçoit encore 10 liv., en 1710, au même titre. Mais il avait apporté avec lui une notoriété de savant qui le mit bientôt au-dessus du besoin. L'évêque de Worcester le prit pour chapelain et le mena à Oxford où il enseigna pendant quelques années, l'hébreu, tout en se livrant à d'importants travaux littéraires. En 1715, il fut nommé professeur de langues orientales. Il mourut, le 2 mars 1740. On a de lui :

I. *Historiæ judaicæ lib. V*; trad. latine de Joseph Ben Gorion, enrichie d'une préface et de notes, Oxf. 1706, in-4°.

II. *L'Eglise romaine convaincue de dépravation, d'idolâtrie et d'antichristianisme, en forme de Lettre* par Jean Gagnier, ci-devant prêtre, chanoine régulier de l'abbaye royale de St^e-Geneviève au Mont de Paris, à présent de l'Eglise anglicane et maître ès arts de l'Université de Cambridge, au sieur Germain Gagnier son frère, aussi chanoine régulier, de St-Yvet de Braine-lès-Soissons, de l'ordre dit de Prémontré, et en sa personne à tous les chanoines de l'une et de l'autre congrégation; La Haye, Jean Kitto, 1706, pet. in-8° de XX et 296 p., dédié aux Etats généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas.

III. *Tabula nova et accurata exhibens paradigmata omnium conjugationum hebraicarum*, Oxf., 1710.

IV. *Vindiciæ Kircherianæ, seu defensio Concordantiarum græcarum Conradi Kircheri adv. Abr. Trommii animadversiones*, Oxf., 1718, in-fol. et in-8° — Critique acerbe d'un ouvrage d'ailleurs estimable.

V. *De vitâ et rebus gestis Mahomedis, moslemicæ religionis auctoris et imperii saracenicæ fundatoris, ex cod. msc. Pocockiano Bibliothecæ Bodleianæ textum arabicum primus edidit, latinè vertit, præfatione et notis illustravit J. Gagnier*, Oxf., 1723, in-fol.

VI. *La vie de Mahomet, trad. et compilée de l'Alcoran, des traditions authentiques,*

de la Sonna et des meilleurs auteurs arabes, Amst., 1732, 2 vol. in-8°; 1748, 3 vol. in-12.

On lui doit encore des *Lettres sur les médailles samaritaines*, publiées dans les Nouvelles de la rép. des lettres (1705), et des *Remarques* sur l'édition de Joseph Ben Gorion donnée par Breithaupt, lesquelles ont été ins. dans la Bibl. choisie de Le Clerc (T. XXV). On lui attribue aussi les *Instructions pour les Nicodémites* (Amst., 1700, in-12) que MM. Haag croyent plutôt l'œuvre de F. Graverol. La mort ne lui a pas laissé le temps d'achever une trad. latine de la Géographie d'Abulféda (dont la moitié environ était déjà imprimée), et du Sepher Æmunot du R. Seedadiah. Nous ignorons si le *Traité de la petite vérole* qu'il avait trad. de l'arabe de Rhazis, à la demande du docteur Mead, a vu le jour, en sorte qu'il ne nous reste à ajouter à la liste de ses ouvrages que les *Fragmenta ex Catenâ in Pentateuchum arabicâ, syriacis descripta litteris et latinè versa*, que Fabricius a publiés dans le T. II de son édition de St-Hyppolyte. — Il a laissé un fils qui fut élevé à Oxford, prit le degré de maître ès arts en 1743 et suivit la carrière pastorale.

Voy. l'art. de la Biogr. Univ. de Michaud, rédigé avec beaucoup de soin par M. Jourdain,

GAGNAIRE (D^{lle} DOUCE), native de Champsaur, 38 ans, femme de Daniel Gourbon, bourgeois de Costeville, meurt à l'hôpital des réfugiés, à Lausanne, 1707. — Barnabé Gaignard, vannier à Fontenay-le-Comte, condamné à être pendu pour avoir prêché la Réforme dans une forêt voisine. — Plusieurs Gaigneur ou Le Gaigneur, inscrits sur les registres de l'église de La Rochelle dès l'an 1561. — Ordonné de rescrire à noz souverains seigneurs pour obtenir leur ayde et faveur pour avoir mons^r Gaigneur pour ministre en l'église de Lausanne ou lieu de M^{re} Jacques Langlois, » 22 avril 1572 (manaux de Laus.). — Marguerite Gaigneur, enfermée au couvent des Nouvelles-Catholiques de Châlons, 1686. — Isaac Gagnol, du Crest, étudiant en théologie à Genève (Isaacus Gagnollus, cristenensis delphinus), avril 1661. — Marie Gagnon, de la Bourgogne, assistée à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1693. — Gagnières, Gagnoux, Gagnyaud, famil-

les réfugiées à Morges (Vaud) dès 1588 et 1603. — La veuve de Pierre *Gaidet*, de Montauban, assistée à Genève, 1700. — Thomas *Gailbraith*, écossais de naissance, venu à Montauban en 1616 pour étudier la théologie, y devint un zélé disciple et secrétaire du pasteur Daniel Chamier, et fut nommé, 1619, premier régent et professeur d'éloquence à l'acad. de Montauban. — *Gaillan*, « ancien tailleur d'habits, avec sa femme, 2 belles-sœurs et 2 enfants, très meschant huguenot ; il est étranger à la ville » (Rapport du commandant de Grenoble, 1685).

1. GAILLARD. « Jehan-Ypolite Gaillard, marchand de Sansargue » (Sancerre?) admis à l'habitation à Genève, 28 août 1550. — Genyn Gaillard, charpentier, natif de St-Laurens près Charleux, dioc. de Mascon, *id.*, févr. 1556 ; — (Guillaume) natif de Montségur en Bazadois, *id.* oct. 1557. — (Maurice) mercier à Paris, *id.* 18 juin 1573. — Gaillard, capitaine huguenot qui en 1570 [Haag, V 198] se saisit du bourg de Charmes en Provence pour faciliter à *Montbrun* le passage du Rhône par cette diversion. — Plusieurs familles saintongeaises de ce nom restées fidèles à la Réforme jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, notamment celles que représentaient en 1593, Lancelot Gaillard sieur de Saint-Disant, François Gaillard sieur de Laleu et vers le même temps les Gaillard sieurs de Saint-Marc, tous de l'élection de La Rochelle. — Gaillard, capitaine de corsaire, mort après une lutte désespérée, 30 juin 1617, soutenue dans la rivière de Seudre contre le vice-amiral de Guienne (Arcère, Hist. de la Rochelle, II, 148). Voy. ci-dessus, t. II, col. 610. — Gaillard, ministre à Tournon, 1596 ; à St-Fortunat, 1599. — Gaillard, membre de la Chambre de l'édit à Bordeaux, 1600. — Gaillard du Couso, ministre à Salies de Béarn, 1609 (Arch. B.-Pyr. E 1205). — (Daniel) « sargettier », de Musson en Saintonge, réfugié avec sa famille en Amérique, à Bristol ; 1692. — (Pierre), de Cherveux en Poitou, réfugié vers la même époque à New-York ; (Jochim) de Montpellier, à la Caroline du Sud. — (Charles) « de Carentan en Normandie, » 86 ans, assisté à Londres, 3 l. 6 d. par semaine pour sa nourriture, 1704. — (François) membre du comité de Londres pour la distribution des secours aux réfu-

giés, 1705-1710. — (Etienne), de Gap allant à Berne, assisté à Lausanne, 1694. — (Jacques) tanneur à Grenoble, mort à l'hôpital de Lausanne, oct. 1698. — (Louis), de Metz, chandellier, avec sa femme, deux enfants et une servante ; (Etienne) de Rouen, orfèvre, avec sa femme, quatre enfants, un compagnon et une servante ; (Melchior), de Laon, drapier, avec sa femme et deux enfants, tous établis à Berlin en 1698. — (Madelaine), « femme âgée de La Mure en Dauphiné, » assistée à Genève, 1687 ; (Philippe) dauphinois, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1693 ; (Claude) maître d'école à Chambon en Velay, et Antoine son fils, *id.*, 1700 ; (Pierre), de Chapareillan, avec sa femme et deux enfants, *id.*, 1704. — (Étienne), de Rouen, et Judith *Montier* sa femme, fugitifs ayant abandonné leur maison, 1686 ; (Marie-Madeleine), 18 ans, enfermée aux Nouvelles-cathol, de Rouen, 1772.

2. GAILLARD (AUGER), charron de son état, en même temps ménétrier et poète [Haag, V 195], né à Rabasteins vers 1530. Sa grande facilité à rimer, en langue vulgaire du Midi, des pensées souvent originales, mais plus souvent encore licencieuses, lui avait déjà acquis de la réputation dans le Languedoc, lorsque la première guerre civile éclata. Zélé partisan de la Réforme, Gaillard déposa la tartière pour l'épée et s'enrôla sous les ordres de Guillaume *Lherm*, sans oublier toutefois d'emporter son violon, sa dernière ressource, depuis que les catholiques avaient pillé sa boutique. Dans la seconde guerre, il reprit les armes et marcha avec le vicomte de *Montclar*, jusque sous les murs de Chartres. Le seul butin qu'il rapporta de ses campagnes fut la connaissance du français. Peu de temps après son retour dans sa ville natale, il fut contraint de chercher un asile à Montauban, où son talent le fit accueillir avec empressement par les plus puissants seigneurs des environs. Les *Panat*, les *Terride*, les *Gourdon*, les *Turrenne*, les *Regniés*, les *Caumont-Montbeton*, se déclarèrent ses admirateurs, et *Salluste Du Bartas* ne dédaigna pas de diriger par ses conseils le pauvre *roudié*¹ de Rabasteins. Lorsque les catholiques se rendi-

¹ Charron, *rotarius*, Royer,

rent de nouveau maîtres de Montauban. Gaillard se retira dans le Béarn où son violon et ses vers le firent également rechercher. Le caractère saillant de ses poésies, est une extrême licence unie à une naïveté pleine de charme et à une simplicité de tour et d'expression qui découlait de l'ignorance du poète. Point d'emprunts au grec ni au latin, point d'allusions mythologiques ; seulement abondance de citations historiques souvent très hasardées et force traits de l'école rabelaisienne. Aussi eut-il maille à partir avec le Consistoire de Montauban qui le fit tancer par le pasteur *Bironis* et par un ancien, le licencié *de Capelle*¹. Il vivait encore en 1592, comme on l'apprend par sa requête à *Catherine de Navarre*, de qui il sollicitait une pension² de 50 écus. On ignore la date précise de sa mort. Il a laissé un assez grand nombre de pièces de vers en patois languedocien, et quelques-unes en français. En voici les titres :

I. *Las Obros de Augié Gaillard*, Bordeaux, Jacq. Olivier, 1579, in-8°. — Dédié à François de Caumont, baron de Montbeton.

II. *Lou Libre gras*. — On ne connaît pas un seul exemplaire de ce recueil de poésies plus libres encore que *Las Obros*. Gaillard adopta ce titre singulier, parce que, dit-il, embarrassé des exemplaires qui lui restaient de son premier livre, « quoiqu'il se vendit mieux que la Bible et les Psaumes, » il voulut faire comme les bouchers qui ne donnent du bœuf gras qu'à ceux qui en prennent du maigre. C'est sur cet ouvrage que tomba surtout le juste blâme des pasteurs.

III. *Recommandations d'Augié Gaillard al rey, per estre mez en cabal per la sio magestat*, Lyon, sans date, petit in-4°, orné du portrait sur bois de l'auteur. — Les pièces qui forment ce vol. ont été réimp. avec le n° V.

¹ Voy. le Bull. de la Soc. archéol. de Tarn et Garonne 1872. Notes de M. TAM. de LABROQUE.

² On trouve aussi dans les comptes de la maison du roi de Navarre pour l'an 1585 : « A Augier Gaillard de Babastens 30 liv. t. des quelles le Roy lui a fait don, outre 30 autres que S. M. lui a fait ci-devant bailler. — Au même 30 l. t. desquelles S. M. lui a fait don pour lui donner moyen de faire un voyage en son pays de Béarn. » (Revue d'Aquitaine, 1868, t. XII, p. 418).

IV. *Description du château de Pau et des jardins d'iceluy, et la description de la ville de Lescar*, 1582 (1592), in-8°; 2^e édit., Lyon, 1583, 8°.

V. *Lou Banquet al cal banquet a bel cop de sortes de meises per so que tout lou moun n'es pas d'un goust*, Paris, 1583, in-8°, avec le portrait sur bois de l'auteur. — On ne connaît pas un seul exemplaire de cette première édit. qui avait été pourtant tirée à 1200 exemplaires. Ceux de la seconde (Paris, 1584, in-12), sont eux-mêmes très rares. Les édit. les plus complètes sont celles de Paris, 1592, in-4; Paris 1610; Lyon 1614; 1619.

VI. *Les Amours prodigieuses d'Augier Gaillard, avec six ou sept requestes et autres belles et plaisantes choses*, sans nom de lieu, 1592, petit in-4°, avec le portrait de l'auteur.

Sous le titre de *Poésies languedociennes et françaises d'Auger Gaillard, dit lou roudié de Rabastens*, Albi, 1843, in-18. M. Gustave de Clausade a réimpr. un choix des poésies d'Auger Gaillard. Joli vol. contenant *Las Obros*, *Lou Banquet*, les *Recommandations al rey* et les *Amours prodigieuses*, châtiés et débarrassés de tout ce qui a paru à l'éditeur dépasser les bornes de la décence.

Un de ses sonnets mettra le lecteur à même de juger que ce charron poète n'était pas tout à fait sans talent.

Pour me glorifier je n'ay point fait ce livre.
Ny pour penser aussi mon nom éterniser.
Je l'ay fait seulement pour voir et adviser
Si l'estat de rimeur me donneroit à vivre.
J'ay un autre mestier, lequel je voudrois suivre.
Qu'est l'estat de rodier qu'il ne faut mépriser,
Mais il me cousteroit de faire authoriser,
Et tout le bien que j'ay ne vaut pas une livre.
J'ay garnie boutique à mon pays deux fois,
Que toujours m'ont pillé mes outils et mon bois :
Et me voyant pillé, il faut que je vous die
Que me suis mis à lire et à rimer aussi;
Mais pour autre raison je n'ai point fait ceuy,
Sinon tant seulement que pour gagner ma vie.

Enfin M. Soulice, bibliothéc. de Pau a publié (Paris, 1874, in-8°) une plaquette de 27 p. intitulée : *L'Apocalypse ou Révélation de S. Jean mise en vers français avec les deux premiers psaumes de David, l'Oraison dominicale en langue d'Albigex et autres belles choses*, par Augier Gaillard 1589.

3. GAILLARD (PAUL), de Revel, pasteur à la Bastide-sur-Lers, 1617-22; à Pa-

miers, 1623-36; à Revel, 1637-40 et à Nègrelisse 1641-66. A Pamiers il encourut la disgrâce d'une partie de son église dont le juge *Dutocq* (V, col. 1087) s'était fait l'organe; mais il fut défendu contre ces injustes inimitiés par le synode de Castres, qui maintint de même sa protection au pasteur *Courroi*, de St-Ambroix, contre un parti « dont les passions désordonnées » employaient jusqu'à la calomnie.

JACQUES Gaillard, [Haag, V 196] fils de Paul, né à Montauban vers 1620, y devint pasteur et professeur de théologie. Aussitôt que les catholiques avaient été rétablis dans Montauban, en 1629, l'évêque s'était empressé de réclamer un droit accordé par Henri III à un de ses prédécesseurs, celui de nommer les régents de l'académie. La prétention paraîtra étrange; mais elle ne l'était pas à une époque où les idées les plus extravagantes trouvaient accès auprès des fonctionnaires de l'Etat, pour peu qu'elles tendissent à molester les Réformés. Celle-ci ne fut cependant pas accueillie, non plus que la demande présentée en 1660 par les Dominicains de contraindre les protestants de Montauban à reconstruire l'église de leur couvent démolie un siècle avant, sous Charles IX (Tr 253). Le fameux intendant Foucault imagina un compromis : il proposa aux protestants montalbanais de contribuer aux frais de construction d'un collège pour les enfants catholiques, en très petit nombre, qu'on comptait alors dans la ville. Les protestants, mal inspirés, préférèrent céder la moitié de leur collège aux Jésuites. Ce voisinage ne pouvait manquer d'occasionner des querelles, et les disciples de Loyola, qui se sentaient appuyés par le gouvernement, ne négligeaient rien pour exciter des troubles, sûrs qu'ils étaient d'en profiter. Dès 1660, ils dressèrent dans la cour du collège un théâtre sur lequel leurs élèves devaient représenter une tragédie. Les étudiants protestants en demandèrent avec menaces la démolition. Une émeute éclata. Les consuls qui étaient accourus pour apaiser le tumulte, furent insultés et poursuivis à coups de pierre. L'intendant parvint cependant à mettre la main sur quelques-uns des coupables; mais les portes des prisons furent enfoncées, les détenus délivrés, et l'intendant lui-même, au rapport de Cathala-Couture,

courut risque de la vie. Saint-Luc reçut ordre d'occuper militairement Montauban. Les murailles de la ville furent rasées, l'académie protestante transférée à Puy-Laurens, le nombre des Réformés dans les conseils réduit à dix, et le consulat mi-parti aboli. Deux des chefs de l'émeute furent pendus, deux condamnés aux galères, un autre au fouet; une trentaine furent exécutés en effigie, et le ministre Gaillard qui était accusé, à tort ou à raison, d'avoir fomenté la rébellion, fut banni à perpétuité. Le roi avait fait inviter le synode de Loudun à l'envoyer dans une autre église; mais le synode n'avait pas voulu y consentir, avant de savoir s'il était ou non coupable. Peut-être cette résistance fut-elle la principale cause de son bannissement. Les protestants montalbanais consternés firent partir sur-le-champ *Vicos* et *Pechels* pour Paris, mais Louis XIV resta sourd à leurs prières.

Gaillard se retira en Hollande où il fut, dès 1662, appelé à desservir l'église wallonne de Bois-le-Duc. En 1666, il fut nommé pasteur à Leyde, professeur de théologie et recteur du collège français. Il avait épousé à Montauban, avril 1649, Jeanne fille de Jean *Verdier*, docteur en droit et en médecine; puis en secondes noces, 23 juin 1657, Suzanne fille de Pierre *Lavergne*, bourgeois, et sœur d'Isaac Lavergne pasteur à Mazamet. De ces deux mariages il eut plusieurs enfants dont les uns trop jeunes pour le suivre en exil, restèrent à Montauban et furent élevés par Etienne Gaillard son frère; les autres passèrent aussi en Hollande, notamment sa fille *Sczanne* dont nous avons raconté ci-dessus (I col. 1043) le romanesque mariage. Il mourut à Leyde dans un âge avancé, 17 juill. 1688, laissant la réputation d'un esprit ferme jusqu'à l'opiniâtreté et d'un pasteur plein de zèle pour les églises. On a de lui :

I. *L'homme de Dieu* ou Sermon sur I Timot. VI, 11-14 : prononcé en l'église de langue française de Bois-le-Duc pour donner l'imposition des mains à M. Fr. *Rigail*; Leyden, Abr. Fortié, 1669, in-8° de 52 pages plus la dédicace aux pasteurs, anciens et diacres de Bois-le-Duc.

II. *Collegium logicum Leidense gallo-belgicum, institutiones et disputationes lo-*

gica complectens; Leyde, 1671, in-4° de VI et 113 p.

III. *La généalogie de J.-Ch. avec le démentement des difficultés qui se rencontrent dans cette généalogie*, Leyden, 1683, in-8°.

IV. *Specimen questionum in novum instrumentum, de filio hominis*, Lugd. Bat., 1684, in-4°. — « M. Gaillard, dit Bayle, publie ici une vingtaine de problèmes sur des points de théologie fort considérables, et il en donne la résolution en homme qui en a profondément examiné la matière et qui médite sur ce qu'il dit. »

V. *Melchisedecus Christus unus, rex justitiae, rex pacis, seu Exercitationes XII de Melchisedeco*, Lugd. Bat., 1686, in-8°. — Douze dissertations. Voy, Bayle, *Œuvres div.*, I 430.

PAUL Gaillard fils, pasteur à Négrepelisse de 1648 à 1668; déchargé en 1668.

4. GAILLARD (MICHEL), sieur de LONGJUMEAU, [Haag, V 197] gentilhomme huguenot, habitait à Paris, en 1561, une maison « assise au Prey aux clercs. » On le soupçonnait d'y tenir des assemblées religieuses, et ce furent vraisemblablement ces soupçons qui motivèrent l'arrêt rendu le 26 avril, par le parlement de Paris, pour défendre les assemblées et conventicules, le port d'armes et les rassemblements au Pré aux clercs; car l'ordre fut donné en même temps au sieur de Longjumeau de vider sa maison. Il n'obéit pas assez promptement au gré de la populace qui, dès le lendemain, alla assaillir son logis. Gaillard et ses amis se défendirent courageusement; mais aucun d'eux ne montra plus de bravoure que l'avocat Ruzé qui, nous raconte Bruslart, « frappoit d'une espée bien tranchante sur la pauvre commune, dont il y eust de fort navrés jusques à la mort. » Michel Gaillard porta plainte au parlement; mais la Justice lui répondit, le 29, par un ordre de sortir de Paris avec toute sa famille. Gaillard se retira dans sa terre de Longjumeau, où il ne fut pas plus en sûreté qu'au Pré aux clercs, car lorsque « la pauvre commune » de Paris se mit en campagne contre les châteaux des gentilshommes huguenots des environs, le sien fut un des premiers pillés; bien plus, malgré un sauf-conduit du roi, sa femme fut cruellement maltraitée, même on tua l'instituteur de ses enfants.

Nous ne connaissons pas d'autres particularités de la vie du sieur de Longjumeau; nous savons seulement qu'il avait épousé Louise de Sains, qui mourut à Paris en 1607 (reg. de Charenton) et qu'il en avait eu douze enfants: 1° MICHEL, sieur de Longjumeau, mort en 1607, très vraisemblablement dans la religion romaine; — 2° BENJAMIN, sieur de Raucourt; — 3° CHARLOTTE, femme de Nicolas d'Amale, sieur de Haucourt; — 4° BERNARDE, mariée à Jean de Montmorency, sieur de Bours; — 5° JEANNE, épouse de Claude de Touvigny, du Boulonnais; — 6° RACHEL, alliée à Jacques de Boubers, sieur de Bernâtre, d'une famille protestante de la Picardie; — 7° ESTHER, femme du sieur de Launay en Normandie; — 8° SUZANNE, épouse du sieur Du Puiset; — 9° ELISABETH, femme de Louis Picot, sieur de Centeny; — 10° RENÉE, alliée à Louis de Grailly, sieur de Chalette; — 11° ANNE, qui épousa en secondes nocces Paul Des Champs, sieur d'Aucheville; — 12° LOUIS, baron de Courcy, qui prit pour femme, Marie Le Moine, fille de Daniel, sieur de Vaux, et de Charlotte Teste, et mourut sans postérité.

Selon le Dictionnaire de la Noblesse, un descendant de Michel Gaillard alla s'établir à Aix en Provence et y fonda une branche. Cette branche provençale professait la religion catholique; mais un de ses membres rentra dans le giron de l'Eglise protestante en 1630. Nous voulons parler de GILLES Gaillard, sieur de La Motte-Lussan, qui se retira à Orange où il publia les motifs de sa conversion sous ce titre: *Le prosélyte évangélique, livre auquel le vray christianisme est solidement établi et le papisme clairement réfuté*, par L. S. G. G. P. escuyer, docteur en droicts; Orange, Est. Voysin, 1635, pet. in-4° de xviii f. et 736 p.; 2° édit. *Le prosélyte.... le vray christianisme est très clairement démontré par la Parole de Dieu contre la tradition des hommes*; Genève, P. Chouet, 1642, in-8° de xxxv feuil., 372 et 503 p.; cet ouvrage fut condamné par le parlement d'Aix. On doit aussi à Gilles Gaillard un panégyrique du prince de Nassau, intitulé: *Le Tableau de Frédéric-Henry, prince d'Orange*, Gen., 1644, in-4°; mais c'est à tort qu'on lui a attribué le traité *De supposito*, qui appartient à Derodon.

Gilles Gaillard (sur lequel voy. encore ci-dessus, t. V col. 254 et 257) épousa, en 1639, Catherine *de Colla*, fille du président au parlement d'Orange, dont il n'eut pas d'enfants.

5. GAILLARD (ANNIBAL), dit l'*Allemand* [Haag, V 194]. parce qu'il avait fait les guerres d'Allemagne, était natif de Falguières. Brigadier d'une troupe camisarde, où servait aussi son frère *Alidor*, il avait accompagné *Catinat* dans son expédition du Rouergue et était entré avec empressement dans la conspiration de *Boaton* (II, col. 637). Le 12 avril 1705, il se glissa dans Montpellier pour y préparer le soulèvement. Basville, averti bientôt, mit ses espions en campagne, et leurs rapports venant confirmer les avis qu'il avait reçus il résolut de faire fouiller toutes les maisons capables de receler les conjurés. Une des dernières qu'on visita fut celle de la veuve *Guitard*, dite *Larose*. On y trouva trois étrangers qui parurent suspects. Sur l'ordre que le prévôt leur donna de le suivre chez l'intendant, ils comprirent qu'ils étaient perdus, et l'un d'eux nommé *Flessières*, saisissant des pistolets cachés dans un coffre, fit feu sur le prévôt; mais il le manqua et tomba lui-même percé d'une balle. A la faveur du désordre, ses deux compagnons s'enfuirent. Ils ne tardèrent pas cependant à être arrêtés. Jean-Louis, dit le Genevois, du lieu de sa naissance, racheta sa vie en révélant tout ce qu'il savait de la conspiration. Gaillard montra, au contraire, une héroïque fermeté, et périt sur la roue, le 2 mai 1705.

GALARD DE BÉARN; voy. Béarn, t. II, col. 1.

GAILLARDET (ANDRÉ), d'Ambert en Auvergne, reçu habitant de Genève, 20 juill. 1573. — Louis *Gaillard*, membre du comité de secours de Londres, 1708-10. — Laurent *Gaillet*, de Lyon, reçu habitant de Genève, 19 septemb. 1572. — *Gaillon*, procureur de la communauté de ceux de la Religion réf. de Saintes, 1624 (Filleau, Décis. p. 588).

GAILLIOT (PIERRE), menuisier de Marennes [Haag, V 198]. Arrêté sous la prévention « d'avoir construit avec Pierre *Manseau*, une chaire qu'il sçavoit être destinée pour servir aux prédicants lors des assemblées de religionnaires, comme aussi d'avoir tenu des discours séditieux à l'in-

stant de l'enlèvement de la dite chaire, et violemment soupçonné d'avoir assisté à des assemblées des religionnaires, » Gailliot fut condamné par jugement de l'intendant Barentin, en date du 27 août 1746, « à être battu de verges sur les épaules nues par l'exécuteur de la haute justice, ensuite flétri sur l'épaule dextre d'un fer chaud en forme de fleur-de-lys, » et banni pour neuf ans de l'étendue de la généralité de La Rochelle. Son complice *Manseau*, qui avait travaillé à la chaire et était aussi violemment soupçonné d'avoir assisté à des assemblées, fut également battu de verges, flétri par le bourreau et banni pour sept ans. L'un et l'autre furent, en outre, condamnés à trois livres d'amende au profit du roi, et la chaire confisquée fut donnée à l'hôpital général. L'arrêt est imprimé in extenso dans le *Bull.* t. III, p. 294. — Jacques Gaillot, de Sedan, perruquier, réfugié à Berlin avec sa femme, 4 enf. et 3 ouvriers, 1698. — « La d^{lle} femme du sieur Moïse *Galiot*, officier, de Melle en Poitou, et 5 enfants, *id.* 1698. — Samuel *Galliot*, ancien député de l'église d'Angoulême au synode provincial de Barbezieux, oct. 1682. En 1686, un sr Galliot, d'Angoulême, détérré et jeté à la voirie comme relaps. — *Galiot* de Cambis, baron d'Alais, réfugié de la Sologne, demande la permission de rentrer en France, 1704 (E 3555). — Marie *Gain*, de Barbezieux en Saintonge, 41 ans, assistée à Londres (15 sh), avec 2 enfants, 1702. — Jeanne *de Gaing*, voy. Lescours.

GAL, famille cévenole qui a donné à l'Eglise protestante deux de ses vaillants pasteurs du désert [Haag, V 198]. L'un d'eux, Jean *Gal* dit *Pomaret*, dit aussi *Jonval*, né à St-André de Valborgne, alla faire ses études de théologie à Lausanne en 1745, fut consacré en 1748 et donné aux églises de Ganges et de St-Hippolyte. C'était un homme d'un caractère élevé, d'une érudition étendue, d'un esprit que Voltaire appréciait et d'un caractère qui imposait à *J.-J. Rousseau* une respectueuse sympathie. Il a laissé dans ses montagnes natales la réputation d'un prédicateur éloquent, et il pratiquait largement la tolérance. « S'il est, écrivait-il en 1775, apparemment au sujet des ministres dissidents *Briatte* et *Bellanger*, s'il est dans certains pays du royaume des pasteurs

qui s'y soient établis contre les formes de notre discipline, je ne voudrais pas qu'on les poursuivit comme schismatiques Ceux qui ne sont pas contre nous, sont pour nous, disait notre divin maître, et nous devons nous faire un devoir de parler et d'agir comme lui. » Gal-Pomaret, dont la vie ne présente d'ailleurs aucune circonstance notable, mourut à Ganges, le 17 août 1790, après 47 ans de travaux apostoliques. Dès 1738 il prêchait déjà. Il est l'auteur d'un volume intitulé *Le bon père ou le chrétien protestant*, Neuchâtel, 1786, in-8° et d'une très remarquable *Lettre à Messieurs les évêques de France accompagnée de quelques réflexions sur la tolérance, par un ministre du Désert*; 24 p. in-8°, éloquente admonestation dont l'idée première avait été suggérée par J.-J. Rousseau et qui avait pour but de « faire rougir les évêques de leur intolérance » (*Paul Rabaut* par Ch. Dardier, II, 442). On a imprimé aussi quelques lettres de Gal-Pomaret à Voltaire. Il a laissé, en outre : *Le protestant instruit et fortifié*; *Le catéchumène instruit et admis à la communion*; une *Lettre responsive à M. de Barral, grand-vicaire du diocèse de Montpellier* (1759), et quelques *Sermons*, opuscules inédits qui se sont conservés entre les mains de sa famille.

Frère de Gal-Pomaret, Antoine *Gal-La Devèze* ne possédait pas autant de savoir, mais il avait une piété solide, unie à beaucoup de fermeté, à beaucoup de douceur et à beaucoup de désintéressement. Consacré par son frère, le 19 juin 1757, au ministère, Gal-La Devèze parcourut pendant 39 ans la périlleuse carrière qu'il avait embrassée. Il mourut au Vigan, le 4 mai 1796, à l'âge de 67 ans, avec la réputation d'un prédicateur plein de chaleur et d'unction. Il a laissé quelques dissertations sur les vérités de la religion chrétienne, des lettres et un assez grand nombre de sermons qui sont passés à ses honorables successeurs : son petit-fils, M. Gal-La Devèze, mort pasteur à Meaux en 1865, après 33 ans de ministère, et le fils de ce dernier, pasteur dans l'Orne. — *Gale*, pasteur du Carlo, délégué au synode de Milhau, 1660. — *Gales*, pasteur de Les Bordes, 1651-72.

GALAFRÈS, ancien de l'église de Nîmes, 1604-160; — (Edouard), de Nîmes, maître teinturier de draps, habitant à Ge-

nève, 1663 (Pasteur not. XXXV, 158). — Jacques, de St-Chaptes au diocèse d'Uzès, chirurgien, obtient à Lausanne une attestation de foi pour se rendre à Berlin, 1694; nommé en 1724 l'un des douze chirurgiens reconnus et privilégiés de la colonie française de Berlin (III, col. 760); — (Marguerite), de St-Chaptes, femme de Jacques *Favre*, morte à l'hôp. de Lausanne, 1696. — Galafres, de Nîmes, membre d'un comité dévoué aux affaires protestantes, 1745 (*Paul Rabaut* par C. Dardier, t. I, p. 150, etc.). — Le sieur Tristain *Galafre*, de Nîmes, est recen icy maître teinturier en donnant bonne et suffisante caution pour la bonté de sa teinture, et lui baille-on le logement d'Ouchy avec les chaudières qui y sont pour l'espace de trois ans, après quoy payera nos dits seigneurs, » 25 juin 1688 (manaux de Lausanne). Le sr Estienne *Galaffré*, de Nîmes, boutonnier, réfugié à Berlin avec sa famille (5 pers.), 1698. — David *Galais* ou *Galès*, de Montauban, cordonnier, assisté à Genève, 1693, puis établi, avec sa famille, à Erlangen. — Pierre Galais, mis aux Nouv. Cath. de Paris, 1703. — (Julien), du Mans, 65 ans, infirme, et sa femme, assistés à Londres, 1705. (Elisabeth), de Sumène en Cévennes, dont le mari est [sous les drapeaux] en Portugal, assisté à Londres (2 l. 16 sh.) avec ses 3 enf., 1705. — Maître Jehan *Galet*, avocat à Abbeville, arrêté à Paris et mis à la Conciergerie, comme étant de la nouvelle opinion, mai, 1569. — Jacq. *Gallez*, de Cornau en Bresse, habit. de Genève, mai 1573. — André *Gallais*, procureur, épouse, au temple de La Rochelle, Elisabeth *Sauvignan*, d'une vieille famille municipale. Leur fille, Suzanne, paraît avoir épousé, en 1626, Jacques de Beaumont, sr de La Roche-d'Usseau. — Servais *Gallé*, ministre de l'église wallonne de Haarlem, que Bayle écrit *Galet*, et dont il loue un ouvrage intitulé : *Dissertationes de Sybillis earumque oraculis, cum figuris æneis*, Amstelod., 1688, in-4°, 658 p. *Voy. Nouv. de la Rép. des lettres*, mai, 1688, p. 275. — M^{lle} de *Gallais*, de St-Jean d'Angely, reçoit 150 l. de pension comme nouvelle convertie, 1686. — Amédée *Galbert*, cousin du chevalier Anémond de Coët (IV, col. 487), signalé comme étant un chaud partisan de la Réforme à Grenoble, en 1524 (Herminj., *Corresp. des*

réf. t. I, p. 315). Suzanne Galbert d'Estape de la Villardière, dame noble de Grenoble, réfugiée en Brandebourg, veuve en 1707 (ci-dessus, IV, col. 774 et *Erman*, IX, 128). Le sieur Laurent Galbert, de Grenoble, apothicaire et le sr Charles Galbert, « dessineur, » réfugiés avec leurs familles à Berlin, 1698 (*Dieterici*). — Galbert, seigneur de Fons en Vivarais (voy. Les mesures de l'île Barbe, p. 314). — Antoine Galiber, magistrat de Castres en 1568 (*Mém. de Gaches*). Jean Galibert, de Castres, « jeune homme de fort bonne maison qui a demeuré 3 mois à Genève et vent rejoindre un parent qu'il a en Hollande, » assisté à Lausanne en 1698. A Genève il avait été assisté (1698) de 8 écus « pour s'aider à apprendre l'état de perruquier. » — Gaspard Galibert ou Galiberne, de Mazamet, étudiant à l'acad. de Montauban en 1656; admis au saint ministère par le synode de Réalmont, 1659, pasteur à Espeausses, 1659-61; à Angles, 1661-72. — La dame Galibert, de Montignargues, son mari n'ayant pu être saisi, est emprisonnée à sa place, avec son enfant à la mamelle et enfermée au couvent des Filles de la Croix, à Lavaur, 1745 (E 3506, *Lettres de Rabaut*).

GALATEAU (NICOLAS), médecin bordelais, condamné à mort pour cause de religion par le parlem. de Bordeaux en 1569 (ci-dessus, I, col. 661). Les doctrines du père passèrent au fils qui fut secrétaire du consistoire de l'église de Bordeaux et l'un des signataires de la lettre adressée par les protestants de cette ville au duc de La Force à l'occasion de la mort d'Henri IV. Après la promulgation de l'Edit de Nantes, il avait été élu jurat et fut chargé avec un de ses collègues, le sr de Loyac, de la surveillance des écoles. — Pierre Gally, d'Uzès, assisté à Genève, 1706. — *Galerande*, branche de la maison de Clermont-d'Amboise (ci-dessus, II, col. 430). — Claude *Galleran*, natif de Mormant, marchand à Melun, écroué à la Conciergerie de Paris, 16 juill. 1553, comme appellant du bailli de Melun d'amende honorable et bannissement pour assemblées illicites et crime d'hérésie. Le 5 fév. suivant, condamné par le parlem. aux galères perpétuelles pour le dit crime; mais admis en vertu d'un arrêt du 28 août à jouir du bénéfice du dernier édit de pacification, c'est-à-dire qu'il est libéré.

GALI (TIMOTHÉE), de Loriol, assisté à Genève, 1728. — François *Galy* et sa femme, de Nîmes, *id.* 1706. — Jean de *Galis* (écrit aussi de Gallié et de Gailles), très vieux réfugié du Vivarais, assisté avec sa famille à Lausanne, 1691-93. — Jean *Galli* ou de Gally, sieur de Gaujac [Haag, V 206], avocat à Nîmes, s'étant converti à la Révocation fut le premier chez qui les missionnaires de Louis XIV firent leurs conférences, dans la même maison où jadis avait prêché *Viret* (Ménard, Hist. de Nîmes, VI, 289). Il avait épousé Catherine *Vieu*, de qui il eut un fils, *Pierre-Henri*, qui naquit à Nîmes vers 1655 et fit à l'académie de cette ville des études de théologie qu'il alla compléter à Genève où il s'inscrivit sur le livre du recteur (*Petrus Galli Degaujac nemausensis*) le 19 juin 1676; il fut admis au ministère par le synode des Cévennes qui se tint au Vigan le 26 août 1681 et il fut aussitôt envoyé desservir l'église de Mandagout (Tr 288). Le présidial de Nîmes le condamna, 3 juill. 1684, au supplice de la roue comme ayant pris part à l'affaire de *Brousson*, mais il put se sauver en Angleterre, et en 1720, il fut appelé à y desservir l'église française de Wapping (*Burn*, p. 181). Il mourut à Londres en mars 1742 et eut pour successeur François *Beaupin*. On a de lui une *Relation des sociétés établies en Angleterre et en Irlande pour la réformation des mœurs*, trad. de l'anglais, Rotterd. 1701, in-12, et une histoire de la guerre des Cévennes publiée en anglais sous ce titre : *Memoir of the ward of the Cevennes under colonel Cavalier*, London, 1726, in-8°; 2^{me} édit. London, 1727, in-8°. Cet ouvrage n'est pas, comme on l'a prétendu quelquefois et comme *Ant. Court* l'admet, une traduction en anglais de mémoires rédigés en français par *Cavalier*, mais il a été vraisemblablement composé d'après les conversations que *Galli* avait entendues de la bouche du chef des camisards; toutefois il n'est pas exempt d'erreurs et *Court*, dans son *Histoire des troubles des Cévennes*, en relève quelques-unes (NICOLAS). — Etienne *Gally*, du Rouergue, marchand, assisté à Londres (4 l. 6), 1702. Jacques *Gally*, de Montpellier, 63 ans, condamné à la transportation en Amérique, réfugié et assisté (4 l. 10) à Londres, 1705. — La femme de Jean *Galice*, d'Orange, arrivant des prisons de

Grenoble à Genève avec 4 enf., assistée par la Bourse française de Genève, 1703. — Aaron *Galichon* et sa femme, assistés (4 sh.) à Londres, 1706. — Urbain *Galician*, du lieu de Melgueil, reçu habitant de Genève, 7 déc. 1556. — *Galicien*, min. à Castagnols, 1594-1693. — Jean *Galié*, marchand à Châteauihierry, réfugié avec sa femme à Berlin, 1598. — François *Galier*, étud. en théol. à Saumur, 1648. — Pierre *Galier* ou Gallier, 30 ans, emprisonné à Dieppe, 1688. Autre Pierre, mis au Nouv.-Cath. de Caen, 1781. — François *Gallière*, sr d'Auvila et Marie de Fontanon, sa femme, font baptiser leur fils, Jean, au temple de Charenton, nov. 1632. — Pierre *Gallieuse* ou *Galhoute*, de Montauban, d'abord licencié en droit, puis ministre de la par. de Dieu; il prêche à Albias en 1556, il est ministre à Montauban en 1565, à Cajare en 1576, au Mas Grenier 1597, à Figeac 1598, à Verlhac en 1602. Il épouse, janv. 1565, Françoise de Lassus sœur du ministre Jean de Lassus. Le 14 mars 1594, testament conjoint des deux époux par lequel on voit qu'ils laissèrent trois filles. — Elisabeth *Galimond*, assistée (9 sh.) à Londres, 1702. — Pierre de *Galliné*, de Clairac, étudiant à Montauban, 1647. — Guillaume *Galimier*, « bonnetier, natif de Roquecorbe en Languedoc, » reçu habitant de Genève, 24 avril 1559. — Anne *Galimier* de Roquecourbe, veuve de César *Julie*, emprisonnée à Castres et frappée de 3000 livres d'amende par l'Intendant de Montpellier, J. Lenain, pour avoir exercé, quoique protestante, sa profession d'accoucheuse, octob. 1748. — Mlle *des Gallinières*, enfermée au couvent des Nouv.-Cath. d'Alençon, 1686. — Vincent *Galis*, de Romans, barbier, reçu hab. de Genève, 1572.

GALISSARD (Guill. de), seigr de La Lique, député à l'assemb. politique de Lunel, 1613. — Jean Galissard, sa femme et 2 enf., assistés à Londres, 1702. — Pierre Galissard, fils de Pierre, sr de Marignac, [Haag, V 200], natif d'Alais en 1712 et régent au collège de Genève, fut admis à la bourgeoisie genevoise le 40 juin 1733 avec ses fils, PIERRE, FRANÇOIS et LOUIS. Il est mort en 1780, laissant un grand nombre de vers médiocres et quelques opuscles : I. *Discours sur la dispute*. II. *Lettre critique sur la religion essentielle*. III. *Epttre sur la poésie*. IV. *Le spectateur suisse*.

V. *Epttre critique à M. d'Alembert sur l'article Genève de l'Encyclopédie*. — Mlle Galissard de Marignac, l'une de ses descendantes s'est fait connaître par un petit livre intitulé : *Le fond d'un portefeuille* pub. à Lausanne (1824 in-12) et, de nos jours, son petit-fils, M. CHARLES G. de M., né en 1817, a occupé avec éclat la chaire de professeur de chimie à Genève.

I. GALAND (CHARLES), « de Toraine, valet de chambre de la royne de Navarre, » reçu habitant de Genève le 16 oct. 1572. On ne sait rien de plus sur cet échappé du massacre de la St-Barthélemy [Haag, V 201], si ce n'est que rentré en France, il épousa à Loudun, en 1576, Françoise *Herbelin* (Tr 232). Il avait certainement dans sa parenté, bien qu'on ignore à quel degré, AUGUSTE Galland, procureur général du domaine de Navarre et conseiller d'Etat, né à Tours, vers 1572, et enterré le 17 juin 1641 dans le cimetièrre de Charenton (Reg. de Charent.).

Fils d'un officier de la maison de Navarre, que le Bearnais estimait à cause de sa probité et de ses lumières, Auguste Galland fut destiné au barreau et fit ses études à Paris. Reçu avocat au parlement, il y exerça sa profession avec succès, au moins jusqu'à la mort de son père, à qui il succéda dans ses emplois. On ne sait rien de sa vie jusqu'en 1623¹. A cette époque, il était procureur général du domaine de Navarre et membre des conseils d'Etat et privé. Nous le voyons, pendant quelques années, se mêler d'une manière très active aux affaires de ses coreligionnaires, mais toujours comme l'agent du gouvernement, comme l'homme du roi. C'est ainsi qu'en 1623, il assista, en qualité de commissaire royal, au synode national de Charenton, conformément aux lettres-patentes du 17 avril 1623 qui avaient ordonné qu'à l'avenir les synodes se tiendraient en présence d'un officier de la religion réformée chargé de veiller à ce qu'il ne s'y fit rien de contraire aux édits. Les églises étaient mécontentes d'une mesure qui semblait les mettre en suspicion, et le synode résolut d'adres-

¹ Si ce n'est que sa femme se nommait Marie de Lorme et qu'ils firent baptiser une fille au temple de Charenton, le 23 fév. 1614. — Marguerite *Babuche*, femme du sr Galland, receveur général des tailles à Tours, fut enterrée, 14 juillet 1642, au cimetièrre de Charenton.

ser des plaintes au roi au sujet de cette déclaration. Mais ses remontrances furent aussi inutiles que l'avaient été celles des députés généraux *Montmartin* et *Maniald* ; la déclaration subsista.

Galland fut encore choisi comme commissaire au synode national suivant, qui s'assembla à Castres, en 1626. Dans le discours qu'il adressa aux représentants des églises, il se borna, en quelque sorte, à leur notifier les ordres de Louis XIII. S. M. promettait de maintenir le libre exercice de la religion réformée ; au milieu de la guerre même, loin de songer à abolir les édits, elle n'avait cessé de témoigner aux protestants la même bienveillance et de les employer « dans les affaires les plus importantes de l'Etat ; » elle leur avait enfin accordé une amnistie générale. En retour, le roi demandait que les réformés vécussent en bonne harmonie avec les catholiques ; il exigeait qu'ils n'entretinssent aucun rapport avec l'étranger, et il espérait que le synode national, pour lui donner une preuve de son obéissance, sanctionnerait le canon du synode de Réalmon, portant qu'il serait informé contre tous les ministres qui avaient suivi la faction espagnole, non pas dans l'intention de les exclure de l'amnistie, mais seulement pour faire briller d'un plus vif éclat la réputation de ceux qui avaient persisté dans leur devoir. Enfin S. M. renouvelait la défense déjà faite aux ministres d'assister aux assemblées politiques ou de se mettre au service de princes étrangers. La conduite de Galland vis-à-vis du synode fut d'ailleurs pleine de courtoisie et de déférence ; aussi les meilleurs rapports semblent-ils avoir existé entre eux. C'est ainsi qu'à la prière des députés des églises, le commissaire du roi écrivit au président du parlement de Toulouse en faveur de plusieurs protestants, entre autres l'avocat *Bérard*, qui avait été incarcéré à Sommières parce qu'il avait embrassé la religion réformée. Galland envoya sa lettre par son propre fils et par *Petit*, et le président du parlement y fit la réponse la plus polie.

Rien jusqu'ici, dans la vie publique de Galland, ne justifie les accusations portées contre lui par quelques écrivains protestants, par *Rohan* surtout, qui nous le peint comme un homme habile, mais mercenaire, sans honte et sans conscience. Nous avons

déjà eu l'occasion de le remarquer, les jugements de *Rohan* ne doivent pas être admis sans contrôle, lorsqu'il s'agit des adversaires de sa politique ; or personne peut-être ne se montra plus opposé à ses desseins que Galland, qui, disait-il, lui avait fait plus de tort que les troupes royales. D'un caractère doux et modéré, imbu des doctrines de l'obéissance passive, persuadé que la parole royale est sacrée et que le roi tiendrait toutes ses promesses, Galland devait voir avec chagrin les entreprises de *Rohan* ; aussi ne cessait-il d'insister auprès de ses coreligionnaires pour qu'ils se soumissent absolument aux ordres de Louis XIII. Dans de telles dispositions, on comprend qu'il dut accepter avec empressement, en 1627, la mission d'aller dans le Languedoc combattre les projets du duc. Il déploya dans cette circonstance une activité et une habileté remarquables. Il se mit en route vers la fin de septembre, (son passeport que nous avons eu entre les mains, est daté du 16), porteur de lettres du roi adressées à *Malauze*, *Saint-Germier* sénéchal de Castres, *Picheron d'Entraques* et à d'autres protestants influents (*S. Germ. franç.* 914. 15). Arrivé à Cahors, le 10 octobre, il y trouva une lettre du président du parlement de Toulouse qui lui peignait comme très alarmant l'état des esprits à Montauban. Il pouvait y avoir du danger pour le commissaire royal à entrer dans une ville aussi agitée ; cependant il n'hésita pas à s'y transporter sur-le-champ, et manda les consuls à qui il fit connaître l'objet de sa mission. Une assemblée générale fut convoquée ; Galland s'y rendit et par ses promesses adroitement mêlées de menaces indirectes, il produisit une telle impression sur les esprits que, séance tenante, une adresse fut votée au roi pour lui jurer fidélité. Parmi les signatures, nous citerons comme les plus importantes, celles des consuls *La Bouissonade*, *Arbussy*, *Bardeau*, *Lacaze* et *Solorme*. Le 15, Galland partit pour Briatexte, où il obtint le même succès¹ ; de là il alla à Castres où le parti de la paix, à la tête duquel étaient les quatre consuls, *Pierre de Lacger*, *Pierre Jean*,

¹ La déclaration est signée par *David Aimet* consul, *Gillis*, *Fossat*, *Paul de Garrigues* sieur du Puy, *P. La Garde*, *P. Pelisson*, *Jean Bonfils*, *Pierre Corbière*, avocats, *Loth Finel*, *Godéon Montagut*, etc. (*Brienne*, t. 213).

Jean *Raully* et Jean *Galibert* ; Samuel *de Landes*, Jean *de Landes* sieur de La Gasparie, Samuel *de Bouffard* sieur de La Garrigue, Jean *de Bouffard* sieur de Madiane, Jean *de Thomas* sieur de L'Isle, David *de L'Espinasse*, Jacques *de L'Espinasse* sieur de Lissac, Pierre *Dumas*, Jacob *Raimond*, Jean *Le Roy* sieur de Crennac, et le ministre *Josion*, s'était rendu maître par l'expulsion de *Saint-Germier*, chef de la faction contraire. Comme à Montauban, une adresse fut votée en assemblée générale, le 22 oct. ¹. Les jours suivants, les villes de Pamiers, de Mazères, de Saverdun, du Mas d'Azil, de Contest et de Sorrèze envoyèrent à Castres leurs consuls de *La Fite* et *Bayle*, *Delmas* et *Hubert*, de *Maissonnade* et de *La Porte*, de *Langlois* et de *Gouttes*, *Brugnière*, *Blaquière* et *Raynaud*, pour promettre en leurs noms au commissaire du roi de ne point se joindre à Rohan. Dès le 21, les consuls Jacq. *de Bardin*, David *Pons* et Jean *Pradelles*, avaient invité Galland à venir recevoir le serment de fidélité de Puy-Laurens. Il s'y transporta le 24, et obtint, sans opposition, une déclaration semblable qui fut signée par Jérémie *Dupuy*, conseiller du roi, Jacques *Berthomieu*, Noël *de Collierieu*, Guillard *d'Imbert*, Michel *de Bedos*, Jean *de La Roque*, Philippe *de Gineste*, Jean *de Lacger*, Jean *de*

Barreau, Paul *d'Arnaud*, Jacques *Barbaroux*, et par beaucoup d'autres notables habitants. De Puy-Laurens, Galland prit la route de Réalmont, où il avait été engagé à se rendre par le consul *Raynaud*. Son intention était de visiter aussi Revel, dont les consuls *Durand* et *Dumas*, lui avaient assuré par écrit la fidélité des habitants ; mais son voyage fut interrompu par une douloureuse catastrophe ; son fils qui l'accompagnait se noya au passage du bac de Villemur. Il retourna donc à Castres où les adresses continuèrent à lui arriver, de Roquecourbe et de La Bastide-Saint-Amant, le 4 nov. ; de Mazamet, le 5 ; de La Bastide, le 20 ; de La Cabarède, le 24 ¹. Toutes ces villes se prononcèrent de la manière la plus formelle contre l'entreprise de Rohan, « tellement, lit-on dans ses Mémoires, qu'il fut contraint de venir avec sa cavalerie à Roquecourbe, qui est une petite ville située à une lieue de Castres et à deux de Réalmont, d'où il tenta divers desseins sur toutes ces villes mal affectionnées. A Castres il n'y put rien faire ; à Réalmont ses persuasions y furent mieux reçues, et les portes ayant été fermées au duc de Montmorency, il y mit pour gouverneur *Maugis* qui étoit celui qui principalement l'y avoit servi et qui lui avoit été fidèle en toutes les autres guerres. »

Il est donc évident que la révolte de Rohan n'était point approuvée par la majorité des protestants du haut Languedoc. Ce n'est pas qu'ils n'eussent des plaintes à élever, nous en trouvons la preuve dans l'adresse même de la ville de Castres ; mais leurs griefs n'étaient pas assez graves pour qu'ils crussent nécessaires d'en poursuivre le redressement par les armes. L'impopularité de l'entreprise de Rohan suffit pour expliquer le facile succès de la mission de Galland.

En 1631, Galland qui, à plusieurs reprises depuis 1623, avait été employé comme commissaire du roi auprès de divers synodes provinciaux, notamment auprès de ceux qui se tinrent, le 17 avril 1625 à Charenton, le 30 avril 1626 à Hondan, le 11 mars 1627 à Clermont en Beauvoisis (*Fonds St-Magloire*, n° 39 et 42), assista de nouveau, en la même qualité,

¹ On remarque parmi les signataires : Jacques *Séverac*, avocat, Jean *Malecoré*, Antoine *de Rotolp* sieur de La Devèze, Abel *de Rotolp* sieur de Crespinet, Jean *Du Poncez* trésorier du domaine, Jacques *de Bissol* avocat, Josias *de Frégerville*, Jean *Puyleau* sieur de Roquecaude, Jean *Oles* sieur de La Fontaisie, Daniel *de Ligonnier*, Paul *de La Basse*, Siméon *de La Fontaine*, Pierre *Vieu* et Jean *Cathala*, avocats, Abel et Jacques *de Fos*, médecins, Jean *de Bissol* sieur de Malecan, Des *Pradels*, Jacques *Dutilh*, Pierre *Donnadieu*, J. *Armengaud*, J. *Molinier*, Jacq. *de La Rivoire*, Michel *Péissier*, J. *Cayrol* et Imac *Batailler*, procureurs, P. *Gaches*, Paul *Charles*, Daniel et David *Viala*, notaires, Jean *Boyer* greffier, David *Boyer* apothicaire, Jean et André *Alari*, bourgeois, etc., etc. Tels étaient alors les chefs du parti conservateur à Castres. Au mois de nov. de l'année précédente, les Castrais avaient déjà juré au roi fidélité et obéissance, en protestant qu'ils détestaient les alliances faites avec l'Espagne, et Galland avait été chargé de remettre cette adresse signée par Jean *Dumas* notaire, Pierre *Bonnet* et David *Ricard*, consuls, Jacques *de La Roque* docteur et avocat, Jean *de Raimond* procureur du roi (*Brienne*, t. 212).

¹ Ces adresses sont imp. dans le *Mercur* de 1627.

au synode national de Charenton. Après avoir renouvelé les promesses de sa protection aux églises, si les réformés cessaient de se montrer hostiles à son gouvernement, Louis XIII, par l'organe de son commissaire, réitéra la défense de donner à des étrangers les places de ministres, et aux pasteurs celle de sortir du royaume sans permission ou de se mêler d'affaires politiques; et en réponse aux remontrances qui lui avaient été adressées touchant la présence d'un commissaire royal aux synodes, il défendit absolument de les renouveler. Au lendemain de la guerre qui avait coûté à La Rochelle ses chers privilèges, le moment eût été mal choisi pour protester. Le synode se soumit donc avec humilité, et il se soumit encore lorsque le roi lui ordonna de nommer de concert avec son commissaire, deux députés généraux. Son choix s'arrêta sur *Clermont-Gallrande* et sur le fils d'Auguste Galland. Ce fils, alors âgé de 27 ans, était avocat au parlement et lieutenant au bailliage de Clermont. Il se nommait aussi *Auguste*, comme nous l'apprend un brevet de retenue de conseiller au parlement qui lui fut accordé, en 1631, en récompense des services rendus par son père pendant quarante-trois ans (*St-Magloire*, n° 45). En 1637, le synode national d'Alençon le remplaça dans sa charge de député général. Voilà tout ce que l'on sait de sa vie. Il mourut sans laisser de postérité. Un de ses frères, *Thomas*, également avocat au parlement, remplit, en 1634, les fonctions de commissaire du roi auprès du synode de l'Orléanais assemblé à Mer. Ne serait-il pas identique avec le fils d'Auguste Galland que les mémoires du temps désignent sous le nom de *M. de Gondran*? Quoi qu'il en soit, *Conrart*, qui nous apprend, dans ses Mémoires, qu'Auguste Galland et son fils avaient laissé la meilleure réputation au Palais, nous peint ce *M. de Gondran* comme un garçon brutal, ivrogne et débauché, qui ne voulut jamais travailler au Palais. Il mourut catholique en 1653, sans laisser d'enfants, de *Charlotte Bigot*, sa femme, qui s'était rendue de bonne heure célèbre par la légèreté de sa conduite. Le cinquième fils d'Auguste Galland, nommé *Augustin*, se convertit également et devint prêtre de l'Oratoire. Il vivait encore en 1688.

Nous l'avons déjà dit, la plupart des écrivains protestants, adoptant sans examen les rancunes de Rohan, ont jugé trop sévèrement, à notre avis, la conduite d'Auguste Galland. Nous ne croyons pas, avec *Le Vassor*, qu'on doive le placer parmi ces protestants que l'avarice ou l'ambition rendirent les esclaves de la Cour. Son dévouement absolu à la cause royale déconclait de ses principes, et son royalisme admis, on doit reconnaître qu'il se montra aussi honnête qu'habile à défendre l'autorité du roi. Au reste, quelque opinion qu'on se forme sur son caractère, on ne pourra lui contester une grande érudition. Les ouvrages qu'il a publiés sont :

I. *Discours sur l'état de la ville de La Rochelle et touchant ses anciens privilèges*, Paris, 1626, in-4°; réimp. sous ce titre : *Discours au roy sur la naissance, ancien état, progrès et accroissement de la ville de La Rochelle*, Paris, 1629, in-8°; ins. dans T. XIII du *Mercur* français. — Galland veut prouver que les privilèges dont La Rochelle se montrait jalouse, étaient « des concessions gratuites et bienfaits, » et que le roi pouvait, en conséquence, les révoquer selon son bon plaisir.

II. *Traité du franc-alleu sans titre prétendu par quelques provinces du droit écrit au préjudice du roy; avec le texte des lois données au pays des Albigeois et autres*, par *Simon, comte de Montfort*, Paris, 1629, in-4°; nouv. édit. plus ample sous ce titre : *Du Franc-alleu et de l'origine des droits seigneuriaux*, Paris, 1637, in-4°; trad. en latin et publ. dans le recueil de Schilter.

III. *Des anciennes enseignes et étendarts de France, de la chappe de S. Martin, de l'office de grand sénéchal, etc.*, Paris, 1637, 4°; ins. dans le T. II des *Antiquités* de Paris par Sauval; réimp., Paris, 1782, in-12.

IV. *Mémoires justificatifs pour l'histoire de Navarre et de Flandre, contenant le droit du roi 1° au royaume de Navarre, etc.; 2° comme seigneur de Dunkerque, de Bourbourg et Gravelines en Flandres, etc.*, Paris, 1648, in-fol. — Ouvrage posthume publié par son fils l'oratorien.

V. *Plaidoyers prononcés au parlement de Paris*, Paris, 1656, in-4°.

Les ouvrages imprimés de Galland ne forment que la moindre partie de son bagage littéraire. Il a laissé un très grand nombre de volumes mss. qui, des abbayes

de Saint-Germain et de Saint-Magloire, des Missions étrangères et de la Biblioth. de Coëslin, ont presque tous passé soit à la Bibliothèque nationale, soit à celle de l' Arsenal. En voici le catalogue :

I. *Généalogies des illustres maisons de l'Europe* (Arsenal, *Hist.* 688, et Bibl. nat. St-Germain-fr. aujourd'hui mss. fr. 15409, 3 vol. in-fol.).

II. *Généalogies des principales familles de la ville de Paris* (Arsenal, *Hist.* 758, et St-Germ.-fr. 674, aujourd'hui mss. franç. 18669, 678, 679; en tout cinq vol. in-fol.).

III. *Traité du domaine de la couronne de France* (mss. franç. 18589, in-fol.).

IV. *Traité pour prouver que l'union du domaine privé des rois au domaine public n'est pas de droit* (mss. franç. 16673, in-fol.).

V. *Etat de divers procès concernant l'ancien domaine du roi* (mss. franç. 18587, in-fol.).

VI. *Collections sur le droit* (mss. franç. 16871, in-fol.).

VII. *Recherches des fiefs et autres droits seigneuriaux* (mss. franç. 16176 à 16191, 18 vol. in-fol. et Cinq cents de Colbert, 2 vol. in-fol.). — Matériaux recueillis pour ses ouvrages sur le franc-alleu.

VIII. *Inventaire des titres d'Armagnac, Périgord et Vendôme* (mss. franç. 18558, in-fol.).

IX. *Titres de la ville et seigneurie d'Enghien avec la généalogie des seigneurs d'icelle, le tout recueilli par M. Aug. Galland* (Bib. nat. mss. fr. 24004).

X. *Mémoires de la maison d'Albret* (Coll. DuPuy, vol. 387).

XI. *Traité sur les affaires des Albigeois et des Vaudois, Cabrières et Mérindol* (Bib. nat. mss. franç. 17811, in-fol.).

XII. *Affaires des églises réformées* (mss. fr. 15827 et 28 et St-Magloire, Nos 39, 40, 42; Bib. nat. mss. fr. 20961 et suiv.). — Recueil de pièces relatives aux affaires des églises dans la première moitié du XVII^{me} siècle, et notamment à la mission de Galland dans le Midi.

XIII. *Extraits de divers auteurs* (Bib. nat. mss. 11928, in-fol.).

XIV. *Varia* (St-Germ. franç. 1263, in-fol.). — Ce sont aussi des extraits de divers auteurs.

XV. *Loci communes* (Bib. nat. mss. franç. 13130, in-fol.).

Dans sa *Bibliotheca Bibliothecarum*, Montfaucon signale comme existant dans la Biblioth. Coëslin, le *Livre rouge de Paris*, en 2 vol., et le P. Lelong, dans sa Biblioth. historique, parle d'un *Inventaire du trésor des Chartres de la Sainte-Chapelle*, in-fol., ainsi que d'un volume intitulé : *Titres et mémoires d'état concernant l'Artois, la Franche-Comté, Bourgogne, Brabant et Limbourg*, qui se trouvaient de son temps à la biblioth. de St-Germ.-des-Prés. Galland avait entrepris une *Histoire de la Réforme* en France dans le but de réfuter les Mémoires de Rohan, restée inédite malgré l'engagement pris par son fils de la continuer. Nous n'avons point retrouvé ces divers ouvrages, mais nous avons eu entre les mains trois volumes du Fonds Saint-Germ. franç. qui contiennent des travaux d'un des fils de Galland : n° 299, in-fol. *Mémoire concernant la souveraineté du Béarn et du comté de Foix*, par Georges Galland; n° 1778, in-4° *Collectanea*, et n° 1692, in-fol., *Extraits de Quintillien et d'Yves de Chartres*, par Galland fils. Le British Museum (*Bibl. harleian*, n° 4448. 1), possède un vol. mss. qui porte la suscription d'Auguste Galland fils et ce titre : *Collectiones juridicæ*. Enfin, le P. Lelong indique encore *Traités entre la France et la Hollande* ou *Mémoires de Georges Galland*.

2. GALLAN, pasteur à Romans vers 1660; autre, pasteur à Corps vers 1660. Autre, à Freissinières. Autres pasteurs du même nom, à Chalançon, 1668-69; à Ste-Honorine, 1675-82; au Mesnil-enjonc-du-Plein, 1680-85. Abraham Galland, pasteur à Belleville (Bourgogne) 1654-76 (voy. *Bull.* VII 332); suspendu en 1676, déposé en 1678. — Jacques Galland, pasteur à Schiedam (Hollande) 1688-95, à La Brille, 1695-1715.

3. GALAND (Magdelaine) de Chastillon en Dauphiné, veuve avec trois enfants, réfugiée à Magdebourg, 1698. — Divers artisans de ce nom (chapelier, tisserand, corroyeur) réfugiés de Die, de Minglon, de Valdrôme avec leurs familles, assistés à Genève et à Lausanne de 1697 à 1710. — Pierre Galant et sa femme, Isabeau Constant, réfugiés de Seyne en Provence avec six enfants, et assistés à Lausanne, 1736. — Suzanne Monier, veuve d'Antoine Galant et demeurant à Nions, con-

damnée à être fustigée, rasée, renfermée et sa maison de Nions démolie, pour crime de participation à une assemblée religieuse, mai 1745.

GALLAUDET (PIERRE-ELISÉE) médecin, natif de Mauzé en Aunis, fugitif de France à l'époque de la Révocation, était établi à New-Rochelle dans l'État de New-York en 1711, où ses descendants, parmi lesquels plusieurs pasteurs, se sont illustrés par la fondation du premier institut de sourds-muets qui ait existé en Amérique. — Adrien *Gallemand*, natif de Haultcourt au pays de Normandie, reçu habitant de Genève, 2 oct. 1559. — Samuel *Gallet*, enquêteur pour le Roi en Saintonge et Anne *Jolly* sa femme, membres de l'église de Saintes, 1571. — Marguerite, veuve d'Elie *Gallien*, de Dieppe, 35 ans, assistée (2 sh. 6) avec son enfant, à Londres, 1705. (Isaac), de St-Affrique, assisté à Genève, 1708. — La veuve de François *Galline*, de Chalon, *id.* 1692. — Abraham *Galliné*, natif de Clairac, vers 1630, étudia la théologie à Montauban et fut admis au ministère en octobre 1651; il fut aussitôt placé dans l'église de Libourne en bas Agenais, et y resta jusqu'en 1665 époque vers laquelle il disparaît. On a de lui les deux sermons suivants 1^o *De l'abaissement de J.-C. et de son abandon en la croix* ou Sermon sur Matt. XXVII, 46, prononcé le dernier jour du synode de Monflanquin; à Sedan, J. Jannon impr. 1654, in-8^o de VIII et 99 p., dédié à la vicomtesse de Cabanac; 2^o *De l'élévation de J.-C. et de son exaltation en gloire*, ou Sermon sur Jean V, 5, prononcé au synode de Nérac; Sedan, J. Jannon, 1654, in-8^o de 76 p. — Guill. *Galliot*, de Rouen, reçu habitant de Genève, octob. 1557; — (Esther) assistée (1 l. 10) à Oxford, avec 2 enfants, 1705. Famille Galliot à Cozes en Saintonge, 1650. — Esther *Gallise*, d'Orange, chargée de six enfants, assistée à Genève de 1707 à 1712. — Le sieur Balthazar *Gallix*, de Nîmes, notaire, réfugié avec femme et enfants à Berlin, 1698. — Marguerite et Pierrette *Gallois*, de Bussy en Bourgogne, veuves, l'une de 70 l'autre de 77 ans, mortes à l'hôpital de Lausanne en 1699 et 1700. Jean *Galois*, ministre à Barjac, 1593-1620. *De Gallois*, ministre à Sommières, 1660. — Barthélemy *Galois* de Sedan, assisté à Lausanne, allant en Allemagne, 1693. — Rachel *Galoy*, de

Metz, 52 ans, assistée (2 l. 10) à Londres, 1705. — Israël *de Galopin* sieur d'Aranges, commissaire du roi à l'assemblée de Lunel, 1613. — Isaac *Gallop*, de Pont-de-Veyle, avec sa belle-mère et trois enfants, assisté à Genève, 1686. — Cléophas *Gallot*, ministre à Crocy, 1571-97; à Seex en 1603. Noël Gallot, ministre de St-Silvain, en Poitou, 1620-45. Jean Gallot de la Grave, espinglier, avec sa femme et cinq enfants, assisté à Genève, 1685. Gallot, famille distinguée de médecins et d'écrivains de la Rochelle, inscrite sur les registres de l'Eglise réformée de cette ville dès l'année 1574 et qui a persévéré jusqu'aujourd'hui dans ses sentiments protestants. — *Galloway*, voy. Ruvigny.

GALTIER, noble famille des Cévennes établie dans plusieurs châteaux voisins de la petite ville de Meyrueis, et qui prit une large part, vers le milieu du XVI^{me} siècle, dans les armées protestantes, aux guerres de religion qui agitèrent ce pays. Nous n'en trouvons point trace dans les historiens, mais quelques actes notariés (que nous tirons de la collection des carrés d'Hoziar, Bibl. nat.) mettent le fait en pleine lumière :

Donation par d^{lle} Gabrielle d'Albignac femme de nob. André Galtier seig^r d'Aire à Christophe Galtier son fils, seig^r de Mallevielle en faveur de son mariage avec d^{lle} Marguerite fille de feu Guion de Mandajors seig^r des Plantiers, paroisse de Fontfouillouze, dioc. de Nîmes. Acte passé, le 11 juill. 1584 dans la grande salle du château d'Aires en présence de nob. Antoine d'Albignac seig^r du dit lieu, M. M^e Raimond de Coustaing docteur ès droits, juge du lieu d'Aires, nob. Jean Galtier seig^r de Fontanille, nob. Antoine de Foujols seig^r de Vebron, M. M^e François *Thoron* ministre de l'église de Meyrueis, et M^e Claude Lescot notaire de St-Marcel de Fontfouillouze. — Contrat, après le mariage célébré le 26 janv. 1585 en l'église réformée de St-Marcel entre nob. Christophe Galtier seig^r de Malvielhe, demeurant dans la parr. d'Aires, fils de nob. André Galtier et d^{lle} Marguerite de Mandajors; passé au lieu des Plantiers en présence de nob. Tristan de Tèzan seig^r de Sens, d'Ant. Portallier seig^r d'Arzigues, de nob. Jean de Mondardier seig^r du dit lieu. de nob. Pons de Caladon seig^r de Salvadou etc.

Extrait des délibérations de la ville de

Meirueis portant que le 1^{er} jour de septemb. 1585, M^r Antoine Valgalier, procureur juridictionnel pour le roi de Navarre, s'était présenté devant Jean Galtier seig^r de Fontanilha, lieutenant géⁿl du juge de la baronie de Meyrueis et luy avoit remontré que le seig^r de Pourcaïres capitaine et command^t pour le dit seig^r roi de Nav. au châ^t. de Meyrueis etant allé vers Mg^r de Montmorency pour les affaires communes du dit pays sur le fait de la Religion et ayant été tué en chemin près la ville du Vigan dans les Cévennes, il estoit important pour la conservation de la d. ville de faire choix de quelque personnage d'une maison honorable et de supplier S. M. de le pourvoir de la dite charge de capitaine, Le dit lieutenant après avoir pris les avis des assistants qui estoient entre autres Antoine de Foujol s^r de Vebron, Etienne d'Araïllan consul de la d. ville, Jean Tron min. de la par. de Dieu, etc. tous habitants du dit lieu de Meyrueis, lesquels avoient déclaré unanimement que Sa dite Majesté le roi de Navarre ne pouvoit pourvoir un personnage plus digne d'exercer la d. place de capitaine du chateau et ville de Meyrueis que noble Christol Galtier seig^r de Malavielhe homme de maison fort religieux qui avoit toute sa vie été nourri dans la religion réformée, ayant toujours pris les armes pour sa défense depuis sa jeunesse et toujours accompagné le dit feu de Pourcaïres en toutes les affaires concernant la vertu et qui n'avoit jamais été noté de cris reprochables, et il avoit été délibéré qu'on suppleroit le Roi de pourvoir le dit Galtier de la dite place de capitaine.

2 mars 1589. Testament de noble Jacob Galtier dem^t dans la ville de Meyrueis au pays des Cévennes et gouverneur du chateau de Rives pour le roi de Navarre, par lequel blessé d'un coup d'arquebusade qui lui avoit coupé le bras droit, il veut estre enterré selon l'ordre de l'église réformée. Il donne aux pauvres de Dieu de l'église de Meirueis la somme de 30 liv. et a ceux du chateau de Ribes et del Trueil la somme de 20 liv. Il legue à nobles Jacob, Isaac, Paul et Mathieu Galtier ses enfants de son mariage avec d^{lle} Judith de Monnes, a chacun la somme de 1000 liv. moitié quand ils se marieront et le surplus 5 ans après. Il laisse à noble Christophe Galtier son neveu, seig^r d'Aires lès Meirueis, son cheval d'Espagne, ses armes et son habillement de guerre. Il lègue aux soldats de la garnison de Rives la somme de 15 liv. payables le

jour de son décès.... Il institue son héritière universelle la d^{lle} de Monnes sa femme a condition de remettre le bien de lui testateur a l'un de leurs enfants celui qu'elle voudra nommer. Testament passé au chateau de Rives par du Fieau notaire, en présence de Gabriel de Ribes seig^r de La Vacarresse, de honorable homme M^r maitre Charles de Montarnal min. de la par. de Dieu au dit chateau, maitre Arnaud Armand de Montauban, chirurgien de S^t-Afrique etc. — Pierre de Galtier seig^r d'Ayres, Jean de Galtier s^r de Laval et Jacques de Galtier s^r de Piriniac assistaient à l'assemblée politique de Lunel en 1613. — 27 oct. 1624. Contrat de mariage de noble François de Galtier s^r de Sirgas, demeur. au lieu d'Aires, fils de feu noble Christophe de Galtier s^r du lieu d'Aires et de d^{lle} Marguerite de Mandajors des Plantiers sa veuve, pour être célébré dans l'église réformée, avec d^{lle} Marie d'Isard fille de feu nob. Baptiste d'Isard s^r de Cartenet et de Villefort et de d^{lle} Isabeau de Cambis sa veuve, en faveur duquel mariage la future se constitue en dot la somme de 12000 l. assignée sur les seigneuries de Pontperdu et de Valcrose...

— Testament de noble Pierre de Galtier seig^r de Pontperdu dem^t au chateau d'Aires, fait le 1^{er} aout 1660 par leq. il veut être inhumé dans le cimetière de la ville de Meirueis au tombeau de ses prédécesseurs en attendant la resurrection des fidèles. Il lègue aux pauvres de la Religion prêt. ref. du d. lieu de Meirueis la somme de 50 l. payable un an après son décès. Il donne a dame Marie d'Isard sa mère 10 l. Il legue a nob. Jean de Galtier son fils 3000 l. payable quand il aura atteint l'age de 25 ans, 4000 l. à d^{lle} Madeleine de Galtier sa fille. Il institue son heritier universel Jean de Galtier son oncle seig^r d'Aires, à la charge de remettre son heredité entière a la fin de ses jours au dit Jean de G. fils du testateur, et en cas de prédécès a Madelaine sa fille et en cas que ses dits enfants meurent en bas âge, il veut que tout retourne au d. seig^r d'Aires. Fait au châ^t. d'Aires en présence de M. Pierre de Pages baron de Pourcaïres, nob. Ant. de Vallat seig^r de Lisside, Gabriel de Vallat seig^r de Labrée, Gab. Ginot d^r en medecine, Pierre Colignon s^r de Claux, Louis Quatrefages, de Bréau.

— 1^{er} fév. 1667, testament de Jean de Galtier s^r d'Aires, par lequel il lègue aux pauvres des lieux de Meirueis et d'Aires

faisant profession de la religion prêt. réf. la somme de 150 liv. qui leur seront distribuées par les gens du consistoire de Meirueis. Legs à dame Judith de Valat sa femme, a Madelaine de Galtier sa petite nièce, fille de Pierre s^r de Pontperdu, à Marguerite et Elisabeth, filles de son frère François de Galtier s^r de Sirgas. Institution d'héritier universel en faveur de nob. Jean de Galtier son petit neveu, fils du dit s^r de Pontperdu.

On trouve encore un Galtier assistant en qualité d'ancien de l'église de La Caune au synode de la Haute-Guyenne tenu à St-Antonin en 1682; puis désormais les actes concernant la famille rentrent dans les attributions des autorités catholiques.

GALTIER, ministre à Marguerites, près Nîmes, 1562. — *Galtrin*, ministre à Metz, 1599-1602.

GAMAIN (PIERRE) dit Moynier, dit Lebrun, pasteur du désert en Poitou, exerça ses périlleuses fonctions de 1742 à 1782 époque de sa mort. En 1753, une assemblée qu'il présidait fut poursuivie dans les bois par les dragons et lui-même fut blessé. On a une lettre touchante sur sa vie et ses mérites écrite par son collègue le p^r *Gobinaud* en 1783 (*Bull.* X 82). — Claire *Gaman*, de Die, assistée à Genève, se rendant en Allemagne, 1709. — Pierre *Gamaurès*, de Dieu-le-fit, *id.* 1708.

GAMBIER [Haag V 206]. Longtemps avant la révocation de l'édit de Nantes, une branche de cette famille avait cherché un asile dans la Grande-Bretagne, et s'était établie à Cantorbéry. Dès 1608, JEAN Gambier épousa Judith *Crignon* dans l'église française de cette ville. Son fils GÉDÉON eut de Jeanne *Broche*, sa femme, JACQUES Gambier qui se maria, en 1693, avec Jeanne *Marselle*, fille de François *Marselle* et de Madelaine *Le Roy*. Quelques années plus tard, en 1700, André Gambier fit célébrer dans la même église son mariage avec Madelaine, fille d'Abraham *De Visme* et de Susanne *Le Clerc*, d'une famille originaire de la Picardie, et c'est probablement de cette alliance que naquit Marie Gambier, qui épousa, en 1736, Jean-Baptiste *De Visme*. (*Voy. Burn.*)

D'autres, du même nom, prirent le même chemin, notamment un Gambier, banquier à Caen, qui fut poursuivi en 1686 pour avoir tenté de partir. En 1688, trois d'elles Gambier

étaient enfermées aux Nouvelles-Cathol. de Caen et Henri G., leur frère sans doute, était aux Nouveaux-Convertis et n'en était pas encore sorti en 1693 (Tr 317). Jessé Gambier, aussi de Caen, figure parmi les réfugiés assistés (2 liv.) à Londres, en 1708. Un autre Gambier, NICOLAS, s'était établi en Angleterre en 1690 et y donna naissance à une importante lignée. Il eut deux fils, JAMES, né en 1692, et HENRI. Le premier suivit la carrière de la jurisprudence et commença la fortune de sa maison. Avocat plaidant, il s'ouvrit par son mérite les portes du conseil de la cité de Londres, et les réfugiés lui témoignèrent leur estime en l'élisant, 1729, directeur de leur hôpital. Sa femme Mary Mead lui donna un grand nombre d'enfants, mais la plupart moururent sans postérité, en sorte que nous ne mentionnerons spécialement que SUSANNE, femme de sir Samuel Cornish, MARGUERITE, épouse de lord Barham, JAMES, père de sir JAMES Gambier, consul général dans les Pays-Bas, et surtout JOHN, père d'un illustre amiral.

Second fils de John Gambier et de Débora Stiles des Bermudes, JAMES naquit, le 13 oct. 1756, aux Iles Bahama dont son père était gouverneur. Il débuta fort jeune dans la marine, fut élevé, en 1778, au grade de post-captain, et prit part à la guerre d'Amérique dans laquelle il se signala. Lorsque, en 1793, éclata entre la France et l'Angleterre la lutte terrible qui ne cessa qu'à la chute de Napoléon, Gambier fut placé sous les ordres de lord Howe, et se distingua d'une manière toute particulière à la bataille du 1^{er} juin 1794. Capitaine de *La Défense* il fut le premier qui coupa la ligne ennemie, exploit qui lui valut le grade de colonel de marine et le commandement du *Prince George* de 94 canons. Créé contre-amiral au mois de juin 1795, et vice-amiral au mois de fév. 1799, il quitta, en 1801, l'amirauté où ses talents et son expérience l'avaient fait appeler dès le mois de mars 1795, pour hisser son pavillon sur le *Neptune* et prendre le commandement en troisième de la flotte de la Manche. L'année suivante, il fut nommé gouverneur de Terre-Neuve et commandant de la flotte qui protégeait les côtes de cette importante colonie. En 1804, il rentra à l'amirauté, et fut créé amiral, au mois de nov. 1805. C'est sur

lui que le choix du ministère s'arrêta, en 1807, pour diriger l'expédition qui se préparait contre le Danemark. On sait que cette puissance, sous la pression du gouvernement français, allait se déclarer pour Napoléon et se soumettre au blocus continental. Résolu de s'y opposer à tout prix, le ministère anglais fit partir pour la Baltique l'amiral Gambier à la tête d'une flotte de 22 vaisseaux de ligne et d'un nombre proportionné de frégates et de bâtiments légers. Gambier franchit le Sund, 14 août 1807, jeta l'ancre à Elsenor, et débarqua, le 16, un corps de troupes considérable à Wisbeck, à dix milles au nord de Copenhague. Dès le lendemain, la capitale du Danemark fut investie par terre et par mer, et une proclamation des généraux anglais fit connaître au gouvernement danois le but de l'expédition et les conditions auxquelles la paix serait maintenue. La principale était la remise en dépôt des vaisseaux de ligne danois, dont on craignait que les Français ne s'emparassent. Cette proclamation étant restée sans réponse, l'attaque commença le 19. Après une énergique défense, la citadelle, l'arsenal et la flotte furent livrés aux Anglais, 7 septembre. De retour à Londres, 2 nov., Gambier fut créé baronnet, sous le nom de lord Gambier d'Yver, avec jouissance d'une pension de 2000 livres. Il accepta le titre, mais refusa l'argent ; puis il reprit sa place à l'amirauté qu'il quitta de nouveau, en 1808, pour se mettre à la tête de la flotte de la Manche. L'escadre de Brest ayant trompé sa surveillance et opéré sa jonction avec celles de Toulon et de Rochefort, il rallia le contre-amiral Stropford et jeta l'ancre, 17 mars 1809, dans la rade des Basques. Le 11 au soir, le feu commença, et la flotte française fut presque entièrement détruite. Cochrane, dont les brûlots avaient principalement contribué à la victoire, voulait qu'on anéantît les débris de la flotte française, mais Gambier refusa de suivre son avis et, le 29, il remit à la voile pour l'Angleterre ; aussi fut-il presque accusé de trahison par son lieutenant. Toutefois les chambres lui votèrent des remerciements. En 1811, il rentra dans ses foyers. En 1813, il fut un des commissaires chargés de poser les bases du traité de paix entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Ce fut le dernier service qu'il rendit à sa patrie. Il mourut le 19

avril 1833, ne laissant pas d'enfants de sa femme Louisa Matthew.

Son frère aîné SAMUEL, commissaire de la flotte royale, avait eu, au contraire, une nombreuse postérité : Jane Matthew l'avait rendu père de quatorze enfants, mais aucun d'eux n'a joué un rôle quelque peu considérable. Le plus connu de ses fils est ROBERT, qui fut capitaine de vaisseau et qui épousa, en 1815, Caroline-Gore Browne, fille du gouverneur de Portsmouth. L'aînée des filles, MARY, devint, en 1813, la femme de Thomas Parry. La troisième, EMILY-JANE, se maria, en 1816, avec Edward Morant Gale, et la cinquième, CAROLINE-PÉNÉLOPE, en 1819, avec James Gordon Murdock.

Outre ses deux fils Samuel et James, et sans parler des deux autres morts sans enfants, John Gambier avait laissé quatre filles qui contractèrent de grandes alliances. MARY épousa l'amiral Samuel Cornish ; SUSANNE devint la femme de Richard Sumner ; HARRIET se maria avec Lascelles Iremonger, prébendaire de Winchester, et MARGARET, épouse de William Morton Pitt, membre du parlement, lui donna une fille, nommée MARY, qui s'allia, en 1806, au comte de Romney.

Henri Gambier, né en 1694, ne nous est connu que par un de ses descendants, savoir JAMES-EDWARD Gambier, recteur de Langley dans le Kent, et auteur d'une *Introduction to the study of moral evidences, or of that species of reasoning which relates to matters of fact and practice, with an Appendix on debating for victory and not for truth*, Lond. 1806, 1808, 1810, in-12.

GAMBS, en latin *Gamsius* ou *Gambsius* [Haag, V 208]. Six ou sept auteurs de ce nom se sont fait connaître dans les lettres à divers titres, tous de Strasbourg et probablement parents, mais nous ne saurions dire à quels degrés. Le premier en date est PAUL, juriconsulte, qui a laissé un traité *De usufructu*, Strasb., 1614, in-4^o. Vient ensuite un autre PAUL, docteur en droit, qui vivait en 1641 et qui a publié *Summaria delineatio questionis : Quæ uxor mercatrix sit et propriè dicatur ? et Notæ ad G. Redingii Pandectas camerales*. Un troisième, appelé aussi PAUL, soutint, en 1650, une *Dissert. inauguralis de Pactis adjectis*. Peut-être est-il le même que PAUL Gambs dont Watt mentionne un *Comment. in re-*

cessum Imperii novissimum de anno 1654, imp. à Francf., 1703, in-4°. Vers le même temps florissait JEAN-SÉBASTIEN Gambs qui, selon Lipénus, soutint à Strasbourg, en 1644, sa *Dissert. inauguralis* et qui, selon Jöcher, ne fut reçu docteur en droit qu'en 1654. Ce dernier bibliographe lui attribue : *Dissert. de pisistratismo et phalarismo per Tiberium representatis* ; — *De pace regni Numæ ad Livium lib. I. cap. 21* ; — *De obligationibus in genere* ; — *De pœnitentiâ juris* ; — *Quatenus in contractus nominatos et innominatos incidit* ; — *De contractibus in genere* ; — *De attentatis* ; — *De contractu mutus* ; — *Imperatorum romanorum illustri et liberæ reipublicæ argentinatensi concessorum privilegiorum triga* ; — *De non evocando, de non appellando et de austregis* ; — *Thesaurus locorum communium juris ex axiomatibus A. Barbose et analectis J.-O. Taboris etc.* Lipénus nous apprend, en outre, que Fritsch a inséré une dissert. *De alluvionibus* du même jurisconsulte dans son édit. de Baptiste Aymo (lenæ, 1675, in-4°). JEAN-JACQUES Gambs ne nous est connu que par sa *Dissert. inauguralis de coloribus juris*, Arg. 1683, in-4°, et JEAN-NICOLAS que par l'opuscule qu'il a publié à Strasbourg, en 1715, in-4°, sous le titre : *De pœnitentiâ Ninivitarum, ad Jon. III, 5 et seqq.* C'est probablement de ce dernier que descendait C.-K. Gambs, né à Strasbourg le 6 sept. 1759, chapelain de l'ambassade suédoise à Paris, puis pasteur à Brème, qui fut appelé, en 1814, à desservir l'église de Sainte-Aurèle dans sa ville natale, et dont on a :

I. Trad. allem. des quatre premiers volumes des *Délassements de l'homme sensible*, Strasb., 1782-83, in-8°.

II. *Sermon prononcé à Paris dans la chapelle royale de Suède*, le 19 oct. 1806, Paris, 1806, in-8°.

III. *Predigten gehalten in der St-Ansgarikirche zu Bremen*, Bremen und Aurich, 1809, in-8°.

IV. *Ueber christl. Vervollkommung und Vollkommenheit, drei Predigten*, Brem. und Aurich, 1809, in-8°.

V. *Christl. Geangbuch*, Brem., 1812, in-8°. — Publié avec J.-J. Stolz.

Gambs a été aussi un des collaborateurs du *Morgenblatt*.

GAMEIL (JEAN de), docteur-médecin, en Agenois, 1783 ; voy. P. de La Roque,

médecin. — Alexis Gamel, de Castres, fabricant de parchemin, assisté à Genève d'un viatique pour la Hollande, 1701 ; — Jeanne Gamel, 56 ans, veuve d'un bourgeois de l'Agenois, assistée (10 l.) à Londres, 1702. — Marguerite Gamemel, de Taulignan en Dauphiné, assistée à Lausanne, 1691-96. — Maximilien Gamien, « d'Amian » (Amiens), reçu habitant de Genève, 12 déc. 1558.

GAMON, famille qu'on trouve dès le XV^e siècle établie en Vivarais, au hameau des Chambons, paroisse des Vocances [Haag, V 209]. Un CLAUDE Gamon était notaire à Vocance de 1468 à 1481 et un autre CLAUDE, son fils probablement, dirigea la même étude de 1483 à 1508. Ce dernier eut sept enfants : 1^o FRANÇOIS, mort célibataire ; 2^o ANTOINE, juge et lieutenant général au bailliage du Vivarais ; 3^o LAURENT, sire du Chambon ; 4^o ANDRÉ, notaire à St-Peray, mort en 1547 ; 5^o PIERRE, notaire à Tournon¹ ; 6^o MARIE, épouse en 1508 de noble Julien de Gléou, juge de la terre de Monestier en Vocance ; 7^o BLANCHE, religieuse à Annonay. — Pierre, le notaire de Tournon, épousa dans cette ville, en 1529, Louise Boulot, des Boulot qui devinrent seigneurs de Vaugrenand, et fut le père d'un écrivain protestant digne d'attention : ACHILLE Gamon l'auteur des *Mémoires sur les guerres civiles du Haut-Vivarais* (1558 à 1586) qu'Aubais a publiés en partie dans ses Pièces fugitives. Achille Gamon, né à Tournon le 15 août 1530, fit ses études de droit à Valence et les acheva à Toulouse où il fut admis au grade de licencié, en fév. 1551. Il revint ensuite à Annonay où il épousa la même année, Jeanne, fille d'Etienne Massabœuf, notaire de cette ville. Ce fut un jurisconsulte honoré pour son savoir, son intégrité, sa piété, qui ferme protestant comme on l'était dans cette ville d'Annonay où la Réforme avait été prêchée dès l'année 1528² sut garder cependant au milieu des violences de son temps, une conduite assez modérée et un langage assez impartial pour que MM. Haag l'aient cru resté catholique. Il fut nommé 1^{er} consul d'Annonay en 1559 et assista en cette qualité aux Etats

¹ Ses minutes pour l'an 1511 y existent encore dans l'étude Manoha.

² Par le cordelier *Macheville* ou *Machopolis*.

du Languedoc tenus en 1560. Grâce à la situation qu'il occupait et à la modération de son esprit, ses *Mémoires* restent un document important. On peut y ajouter une Lettre qu'il composa pour placer en tête des Franchises d'Annonay¹ présentées à la municipalité de cette ville en 1568 et un Livre de raison qui commence par cette sage explication des livres de ce genre :

Divitiarum quærendarum non solum rationem habere oportet, sed etiam collocandarum, ut perpetuos sumptus suppeditent, nec solum necessarios sed etiam liberales. Et hoc omnia qualiacumque sint Deo Opt. Max. bonorum omnium largitori accepto ferenda sunt. Cui sit laus summa æternaque gloria, in sæcula. — Livre journal ou de raison des affaires domestiques de maître Achille Gamon, licencié ez droitz².

Achille Gamon mourut à Annonay, le 22 déc. 1597 et fut enterré au cimetière du Champ, encore aujourd'hui le lieu de sépulture des protestants. Sa femme mourut en 1599. Ils s'étaient fait un testament mutuel (Guérin, not. 1587-1615); cette pièce a disparu avec une quantité d'autres dans un déplorable incendie qui a dévoré l'hôtel de ville d'Annonay en 1870. Ils avaient eu 14 enfants, dont 10 morts en bas âge. Les quatre qui ont vécu furent : 1^o BLANCHE; 2^o MONDON, marié, janvier 1588, à Catherine de La Rivoire (deux petits-fils de Mondon, tous deux nommés Christophe se firent condamner en 1698, comme usurpateurs de noblesse); 3^o THÉODORE, sieur de La Lombardière, avocat au bailliage, consul d'Annonay en 1607, marié le 30 mai 1596 à Madelaine de Gurin (acte signé par le min. Jérôme Salve), mort en 1620; cette branche de La Lombardière portait pour Armes : d'azur au chevron d'or accompagné de 2 étoiles en chef et d'un arbre en pointe; elle s'est continuée jusqu'à nos jours et eut pour dernier représentant un lieutenant-colonel mort à Seurre (Côte d'Or) en 1842; 4^o CHRISTO-

PHLE, poète dont nous avons plus longuement à parler.

Vainement ce poète nous a laissé un bagage de plus de 25,000 vers; on n'y trouve pas à relever un seul trait de sa vie. Heureusement nous savons d'ailleurs (surtout par l'excellente notice de M. A. Mazon) qu'il naquit à Annonay sur la fin de 1574, que son père l'envoya faire ses études à Nîmes et que de là il passa « à la pratique des finances, à Montpellier. » On peut donc penser qu'il fut un fonctionnaire dépendant de la Cour des aides ou du Bureau des finances de cette dernière ville; mais si telle fut sa profession officielle, il tira surtout profit de son séjour dans cette cité savante pour se familiariser avec les connaissances qu'y enseignait la Faculté de médecine. A chaque pas dans ses poésies on en trouve le témoignage. Quelques-uns disent cependant qu'il était avocat, comme son père. En 1607, il représenta sa ville natale au synode de La Rochelle, comme ancien de l'église réformée, et se rencontra dans cette assemblée avec le pasteur P. Perrin, auteur de l'Histoire des Vandois. Il lui fit présent d'une longue et belle ode pour imprimer en tête de son livre (édit. de Genève, 1618, in-12). On ne sait plus rien de lui, si ce n'est qu'il mourut à Annonay en 1621.

Christ. de Gamon fut un de ces heureux esprits donés naturellement du génie poétique, mais entraînés par la mode à tous les écarts du plus mauvais goût de leur temps, aveuglés qu'ils étaient par les louanges de la foule et leur haute opinion d'eux-mêmes. Les jeux de mots, les antithèses forcées, les syllabes bissées, les diminutifs affectés, tout le néologisme ridicule reproché à Ronsard et à *Du Bartas*, est encore exagéré par lui au point que ses vers demeurent souvent inintelligibles. Il commença à publier quelques pièces sous le voile de l'anonyme, puis s'enhardit à en composer plusieurs recueils. « Quelques unes des pièces de vers que j'étaie icy, dit-il, (préf. du *Jardinnet*) ont esté autres fois imprimées et m'ont occasionné de les reveoir et tascher de mieux faire; que si tu as bien daigné les veoir seules, sans aveu et rudes, ne desdaignes maintenant de les reveoir accompagnées, avouées et mieux polies... » Ce sont des pièces légères, des odes à la nature, des bucoliques, ton qu'il

¹ Reproduites dans les Monuments histor. sur Annonay et le Vivarais, par Poncer; Lyon, Perrin, 1835, et de nouveau, en ce moment même par les soins de M. Brun-Durand dans le Bull. de la Société d'archéol. de la Drôme.

² Ce volume a été donné par un descendant collatéral des Gamon, le baron de La Roque, à la biblioth. pub. d'Annonay en 1865.

garde dans des sujets plus graves, par exemple quand voulant célébrer « l'esjouissance du retour de la paix avec l'Espagne, » sans doute le traité de Vervins, il commence ainsi :

Mais je te pry, Georget, au frals de ces ondettes
Reposons nos soucis et nos jambes lassettes.

Il publia un autre poème du même genre, *La Muse divine*, et aussi un poème didactique sur les poissons, intitulé *Les pescheries*. Au cours de ces différentes compositions, l'on rencontre nombre d'épisodes ou mêmes des pièces entières inspirées seulement par la muse chrétienne aux inspirations de laquelle il puise cet anagramme de son nom, qu'il met en vedette aux beaux endroits, particulièrement lorsque en terminant son plus grand ouvrage, la *Semaine*, il prend congé des lecteurs, dit-il,

Pour voler au repos où CHRIST FONDE MA LOGE¹.

Ce grand ouvrage qui ne compte pas moins de 8600 vers, et qui s'intitule audacieusement « La semaine de la création, contre celle du sieur du Bartas, » mérite à Christophe de Gamon, malgré ses erreurs, malgré ses tirades obscures et ses vers rocailleux, un très honorable souvenir. Le génie de Du Bartas avait fait naître à sa suite une foule d'admirateurs, d'imitateurs, de traducteurs; Gamon se montra le plus ardent, tout en se posant comme contradicteur. Son idée était que pour peindre le sublime travail de la Création, l'œuvre de Dieu lui-même, Du Bartas aurait dû se contraindre à ne pas laisser échapper la moindre inexactitude; or l'amant de la nature, le minutieux ichtyologiste, le zélé chrétien, trouvant chez Du Bartas des notions erronées en matière d'histoire naturelle aussi bien que de théologie (il le reprend longuement sur la définition de la Trinité), entreprit de refaire lui-même une Semaine pure de pareilles taches. Inutile de dire que c'était une puérite et vaine entreprise, et que s'il corrige en effet quelques assertions du maître, lui-même était si loin de pouvoir se dire supérieur à la science de son temps qu'il s'adonnait aux mystères de l'alchimie et de la transmutation des métaux. Il reste des vers qui ne manquent

pas de feu, ni de couleur, ceux-ci par exemple, au commencement de la 5^{me} semaine :

Quand le docte tourneur eut arrondi les cieux
Sa dextre les sema de flambeaux radieux :
Quand l'univers naissant se forme bame eut eüe,
Il y fit surgoonner mainte race feülliee :
De même ayant assis l'Amphitrite et les airs
Il les veut ce jourd'huy peupler d'hostes divers.
Divers, mais qui pourtant ont certain parentage :
Le poisson a son alle et l'oïseau son plumage ;
L'un fend l'air transparent, l'autre un cristal ondeux,
L'un court, l'autre va vite et tous naissent des euf.
Mais ô Dieu que d'erreurs, ô vral Dieu que de fables,
Par dedans maints ecrits trompement affables,
Des différents troupeaux des enfans de la mer
Et des peuples ramants es campagnes de l'air.
Ma Muse, il est certain, jeune encoore, s'est bien veüe
Suivant leur sente ombreuse avoir esté deceüe ;
Mon son cell qui plus mür darde un ray plus ardent
Va d'un plus ferme aspect la clairté regardant.
Tant que l'aigle est jeune chevachant les nuages
Il tourne fois à fois ses yeux vers les ombages :
Mais quand l'Age plus ferme a renforcé ses yeux
Fixe il va contemplant le soleil radieux.
Ainsi mon esprit ore à la clarté s'attache
Content pour toute gloire au moins qu'un jour on sache
Combien mieux vaut le vray que l'ecrit afroateur
Et combien un Gamon recherchra la candeur !

Voici la série de ses œuvres :

I. *Les pescheries, divisées en deux parties, où sont contenus par un nouveau genre d'écrire et sous des aussi beaux que divers enseignemens, les plaisirs innocens de la mer et de l'eau douce*, Lyon, 1599, in-12; portrait de l'auteur représenté à l'âge de 24 ans.

II. *Le Jardin de poésies de Chr. de G. avec sa Muse divine, dans lequel se trouvent des monologues servant d'addition aux Pescheries*, Lyon, 1600, in-12. — On trouve, en outre, dans cette édition, le poème sur l'alchimie intitulé *le Trésor des Trésors*.

III. *La Semaine ou Création du Monde, contre celle du sieur du Bartas*, Lyon, 1609, in-12; Genève, par Gédéon Petit, 1609, in-12; Niort, 1615, in-12. Avec cette épigraphe : *O Seigneur, que tes œuvres sont diverses ! Tu les a toutes faites avec sapience. La terre est pleine de ton domaine*. Pseaume 104. Dédié au duc de Vantadour, lieutenant-général en la province du Languedoc, sous la date du 1^{er} sept. 1608; 242 p., sans les pièces préliminaires. Poème, en vers alexandrins, divisé en sept chants ou journées.

IV. *Commentaire de Henri de Linthaut, sieur de Mont-Lion, doct. en médecine, sur le Trésor des Trésors de Chr. de Gamon*,

¹ Il y joint la devise : Virtus mihi carior auro.

revenu et augm. par l'auteur, Lyon, 1610. in-12, 177 p., sans les pièces prélim. ; dédié au roi d'Angleterre. Le commentaire, d'un fort bon style, est intercalé dans le corps même du poème, sans doute pour reposer l'esprit du lecteur. Dans sa préface, Linthaut de Mont-Lion nous apprend que Gamon a revu son poème qu'il a augmenté « et repurgé des fautes nées sous ceux qui l'ayant arraché de son *Jardin de poésie*, pour le transplanter dans les Muses r'alliées, et depuis dans le Parnasse des Poètes, ont changé l'intitulation de la pièce, cédé le nom de l'auteur, et corrompu les vers en une infinité de lieux : faute jointe à la malice et cousine du sacrilège. » La génération de l'or et autres métaux, tel est le sujet du poème.

La famille Gamon compta quelques protestants qui ont souffert. Sur une liste de fugitifs (M 667) se lit le nom d'ANTOINE Gamon, d'Annonay. Un autre, ANNIBAL Gamon, réfugié en Angleterre exerçait le saint ministère. Le bibliographe Watt cite de lui un *Sermon on Isaiah*, I, 3, London, 1689, in-4°. — Jacques Gamon, notaire à Antraigues en 1630, issu d'André Gamon, notaire à St-Peray, l'un des oncles d'Achille Gamon, eut pour arrière-petit-fils, FRANÇOIS-JOSEPH Gamon, député à la Convention, condamné à mort comme Girondin mais qui put s'échapper. Il était poète à ses heures et a laissé, outre trois tragédies, quelques poésies plus légères ; mais rien ne nous fait savoir s'il était encore protestant.

Bayle. — Colletat. — L'abbé Goujot. — A. M. — A. Mason, *Notice sur la vie et les œuvres d'Achille Gamon et de Christophe de Gamon, d'Annonay en Vivarais*; Lyon et Paris, 1885, in-8°.

GAMOND (BLANCHE) était une pieuse jeune fille, habitant avec son père, sa mère, et son plus jeune frère à Saint-Paul-trois-Châteaux en Dauphiné. C'étaient des bourgeois aisés ayant maison à la ville et divers biens à la campagne. Blanche atteignait ses 21 ans lorsqu'au mois de février 1683, six compagnies de soldats appelés par l'évêque, furent logés à discrétion chez les protestants, le culte réformé ayant été interdit l'année précédente à St-Paul par un arrêté du parlement. Ces soldats furent là ce qu'ils étaient partout ; ils s'appliquaient à tourmenter leurs hôtes, à les

ruiner, et quelquefois à les mettre à la torture, par exemple en les pendant aux chainettes de la cheminée ou en leur passant les pieds nus sur les charbons ardents. Les Gamond eurent leur part de ces douleurs, mais lorsque le même spectacle, au mois de septemb. 1685, s'apprêtait à recommencer de plus belle en l'honneur de la Révocation, ils s'enfuirent à Orange où ils avaient des parents ; mais les soldats envahirent Orange à son tour et cette fois les malheureux fugitifs durent se cacher dans les bois. Ils y vécurent un mois à la belle étoile. Enfin Blanche, sa mère et son frère prirent la résolution de quitter ce funeste pays ; ils gagnèrent Grenoble et s'étant joints à deux autres fugitifs, un ministre de la basse Guyenne nommé *Casagne* et sa sœur, ils prirent la route de Genève ; mais à peine avaient-ils franchi une faible distance qu'une escouade de dragons se jeta sur eux ; les hommes purent s'échapper¹ ; les femmes furent ramenées à Grenoble et jetées au cachot (2 avril 1686).

On nous fit descendre dans la basse fosse et on nous y ferma. Nous étions 9 ou 10 femmes de la religion ou filles ; pour des bêtes, il n'y en manquoit pas, principalement des souris. Il faisoit froid ; de plus, il étoit extrêmement humide ; il y avoit plusieurs fenêtres sans être fermées d'aucune chose, tellement que nous souffrions beaucoup du froid et le geolier avoit enfermé toutes nos hardes au cachot ; ils ne voulerent pas nous les donner. Le lendemain il nous fallut demeurer sans manger jusqu'au soir. Et comme on n'avoit pas fait de « nécessaire, » on nous donna seulement un sceau de bois, et quand la seille étoit pleine, on ne permettoit pas de la vuidier ; on la laissoit des fois deux ou trois jours tellement que la puanteur nous empestoit..... Les papistes ne manquoient pas à nous venir persécuter et nous dire de mauvaises

¹ Le jeune Gamond gagna la Suisse ; « à Joas Gamon, de S. Paul-trois-Châteaux, en charité 4 flor. 3 sols pour luy ayder à passer chemin. » (*Manuscr. de Lausanne*, 2 juill. 1684). En 1687 il étoit domicilié dans les Grisons. — Bourne franç. de Genève, en 1699 : « La femme de J.-J. Gamon, de S. Paul trois châteaux, qui revient de Hanovre avec un jeune garçon qui y est né ; on ne peut s'en charger vu qu'il est né en Allemagne ; quant à elle on lui accorde diverses assistances. »

nouvelles. Une d^{lle} Guichard me tira à part et me dit : « Je suis extrêmement touchée de vous voir, car on va vous faire souffrir de grands maux puisqu'il n'y a rien qui puisse vous faire quitter votre religion, ny cachot, ny basse fosse, ny autres choses semblables. On va vous faire raser par la main d'un bourreau ; ensuite on va vous mettre la fleur de lys en chaque joue ¹ ; plus on vous donnera le fouet par toute la ville..... » — 16 juill. 1686 : ...Alors le guichetier et monsieur le greffier avec un grand papier à la main entrèrent en nous disant : Voici votre arrest ; vous avez été des rebelles, aussi vous souffrirez toute votre vie. « Je leur dis d'un air riant : C'est peu de chose que les souffrances de cette vie. » Alors il se mit à lire mon arrest qui portoit que nous étions jugées aux prisons perpétuelles et tous nos biens confisqués, 20 liv. d'amende entre toutes deux ², rasées, mises à l'hôpital general de Grenoble jusques à ce que le parlement eut trouvé un lieu pour nous y mettre le reste de nos jours, mais qu'on nous donneroit le pain du Roi. — ... Comme la basse fosse étoit un mauvais séjour extrêmement humide, je tirai du venin, tellement que je tombai dans une grande maladie... Me voyant extrêmement mal je priai le geolier qu'ils eussent la bonté de me laisser voir ma mère, que je voulois luy demander pardon. Trois jours après on vint me rapporter que si je voulois changer de religion, on laisseroit entrer ma mère, mais hormis cela que je ne la verrois jamais. Je leur dis : « Si vous m'empêchez de voir ma mère dans ce monde, je la verrai un jour dans le ciel avec l'aide de mon Dieu..... » Et comme j'étais assise sur le lict, je vis entrer M. le greffier et après luy trois chirurgiens. Il me dit : Voici les chirurgiens qui viennent exécuter l'arrest..... Je leur dis comment voulez vous que je me mette ? Ils me dirent mettez vous à genoux. Et on me décoiffa en me disant : « Vos cheveux sont bien épais. » Et un des chirurgiens lia mes cheveux, et l'autre les tira de toute sa force ;

¹ Ce n'étaient point de feintes menaces. Le ministre Louvois écrivait à un commandant du Languedoc : Sur ce que j'ai représenté au Roi du peu de cas que font les femmes du pays où vous êtes des peines ordonnées contre celles qui se trouvent à des assemblées, Sa Majesté ordonne que celles qui ne seront pas damoiselles seront condamnées par M. de Basville au fouet et à la fleur de lys (Lettre du 10 août 1686).

² Marthe Cassagne avec Blanche Gamond.

ainsi je croyois qu'on m'arracheroit la tête : l'un coupoit et l'autre continuoit de tirer. Quand on eut achevé de couper mes cheveux et qu'on les eut mis dans leurs poches, je commençai à mettre mes coëffes sur la tête à cause de la rigueur du temps ; car il geloit et tomboit de la neige. Un des chirurgiens me dit : « Ne vous coëffez pas car nous avons ordre du parlement de vous raser. » A même temps, il sortit des rasoirs qui étoient tout rouillés, à cause qu'il y avoit long temps qu'il n'en avoit rien fait. On passa le rasoir sur ma tête ; je ne saurois assez dire les douleurs que je sentois, car ma tête étoit extrêmement tendre, à cause de la grande maladie que j'avois eue ; en outre de cela, on me coupa en deux ou trois parties, à la tête ou au col. C'étoit au mois de novemb. 1686. — Ce fut le 23^e mai 1687 que nous entrâmes dans l'hôpital de Valence conduit par La Rapine.

Nous avons eu déjà l'occasion ¹ de parler de ce scélérat, Guichard, dit de La Rapine ou d'Hérapine, et de décrire une faible partie des horreurs qu'avec une douzaine de serviteurs et servantes catholiques, il exerçait sur ses prisonniers et prisonnières. Il faudroit reproduire en entier le journal de Blanche Gamond pour s'imaginer une telle barbarie. Il suffira de citer un dernier épisode. Sans autre prétexte que son obstination à rester protestante, on lui avoit donné les étrivières, c'est-à-dire qu'on l'avoit attachée nue jusqu'à la ceinture à une poutre de la cuisine, et que six servantes armées de baguettes d'osier longues d'une aune, l'avoient fustigée non pas seulement jusqu'au sang, mais jusqu'à ce qu'elle tombât sans connaissance. Elle continue :

Depuis les étrivières j'étois devenue comme ladre ; j'avois par tout mon corps des ampoules qui étoient de la grosseur d'un pois ; ce n'étoit pas de la gale, mais du sang meurtry. Je ne dois pas laisser passer ce qui m'étoit arrivé lorsque j'étois les poux qui m'avoient entamée. C'étoit à la pointe du jour pendant que les papistes étoient dans le lict. Je croyois que personne ne me voyoit ni ne me pouvoit voir ; mais sitôt que je fus à la fenêtre et que je commençois d'oter les poux de ma chemise, il vint une de ces papistes [une des servantes]. Elle me donna un si grand coup sur le dos

¹ Voy. tome V, col. 665 et 748.

qu'il m'ôta les croûtes des plaies de mes épaules. Je m'écriai « mon Dieu, » puis je me retournay vers elle en luy disant : « Pourquoi me frappez vous ? Quel mal ai-je fait ? » — « Quoy me dit elle, ne vous a-t-on pas defendu avec menaces de vous ôter les poux ? Il faut que la vermine vous mange, puisque vous ne voulez pas changer. Tout à l'heure vous aurez les écrivains, car je m'en vay le rapporter à M. de La Rapine. » Tout cela achevoit de m'affliger car je ne pouvois plus me baisser pour balayer. Cette meurtrière Marie [autre servante] vint, portant un paquet de clefs à la main ; elle me dit : « Tu n'as pas encore achevé de torcher ces coffres, gueuse d'huguenotte ! » Elle n'eut pas plutôt dit cela qu'elle leva la main pour me donner des clefs au visage ; mais par un don de Dieu, la muraille reçut le coup, qui emporta le mortier ; je vous donne à penser s'il ne m'eut défait la face.

Ce martyr diminua d'intensité lorsqu'au moment le plus inattendu (11 juillet) d'Hérapine disparut tout d'un coup. Le parlement de Grenoble avait rendu contre lui un décret de prise de corps, non pas à cause de ses cruautés, mais à cause d'autres crimes que cet aventurier avait commis. Les prisonnières eurent encore beaucoup à souffrir ; mais il semble que la conduite de d'Hérapine ait réveillé la pudeur et soulevé dans tout le pays une secrète indignation. On fut bien aise de laisser une partie d'entre elles s'évader ; à d'autres on offrit ouvertement la liberté moyennant quelque somme d'argent. Blanche Gamond fut de ces dernières. Elle sortit de cet enfer le 26 nov. 1687. C'était le soir. Le nouveau recteur de l'hôpital vint la trouver encore toute malade et lui demander si elle se sentait la force de sortir de l'hôpital. Lui-même s'offrit pour l'aider à s'habiller. « Je ferais venir une personne de l'hôpital, dit-il, mais je suis bien aise qu'aucun ne vous voye sortir, ni qu'on le sçache. Vous seriez sortie plutôt mais votre mère ne baille pas assez d'argent. » Et lui-même la conduisit jusqu'à la porte avec la chandelle pour l'éclairer. Elle resta quelques semaines à Valence et à Grenoble afin de réparer sa santé et elle était à Genève au mois de février 1688 ; elle se retira définitivement à Berne au mois de novembre suivant. C'est là qu'elle rédigea son journal sur la demande

de « Madame Scherer, à Saint-Gall ¹, » à qui elle en fit la dédicace. Plus tard elle passa de Berne à Zurich, mais dans quelle triste situation ! On lit dans les registres de cette dernière ville : « 1717, don de 9 flor. à Bl. Gamond qui a beaucoup souffert pour sa foi. On lui permet de passer l'hiver ici. — 1718, elle reçoit par mois un secours de 2 florins 6 shellings ; elle est maintenant hydropisique. Morte d'hydropisie (1718 sans autre date) ; elle a été ensevelie à Zurich. » (*Bull.* 1885, p. 140).

Jules Chavannes, *Récit des persécutions de B. Gamond* (le Chrétien évangélique, août 1867). — *Deux héroïnes de la foi* Bl. G. et Jeanne Terrasson ; par Th. Claparède et F.d. Goty, 1880, in-12.

GAMONET (ANTOINE) de St-Bonet en Auvergne et Jean Montagne, du même lieu, reçus habitants de Genève, sous la caution d'Ant. Beringer ministre. Autre Antoine Gamonet, marchand à St-Bonet, *id.*, mai 1585. — Gamonet, protestant fort riche et fort religieux [Haag, V 212], originaire de Gascogne, mais établi à Rennes avec sa sœur, fut accusé faussement d'avoir un jour de procession du St-Sacrement, 4 juin 1654, fait tomber des ordures à quelques pas d'un reposoir. C'était un bruit de la foule ; aucun témoin n'avait vu cela. Le parlement de Rennes n'en condamna pas moins le frère à 1600 liv. d'amende et la sœur à être pendue. Ce jugement inique fut cassé par la chambre de l'édit et le temple qui avait été brûlé par le peuple fut rétabli aux frais de la ville. Le frère et la sœur allèrent s'établir à Paris. Rien n'indique qu'ils fussent parents de Jacques Gamonet lapidaire à Paris, fils d'Étienne Gamonet libraire et marié au temple de Charenton, juin 1661, avec Anne Bourgeois. — (Jean), de Privas, assisté à Genève d'un viatique pour le Brandebourg.

GAND (de), prédicant à Antibes, 1642 ; il est interdit de faire aucune fonction de ministre, sur la plainte portée au Conseil du roi par l'évêque de Grasse, Ant. Godéan, en ces termes : Encores que par les edits de pacification faits en faveur de ceux la R. P. P., soit defendu qu'aucun exercice d'icelle se fasse aux villes où il n'est point accordé expressément, toute-

¹ Ascendante directe de notre éminent écrivain, M. Edmond Scherer, sénateur.

fois dans la ville d'Antibes il se fait des assemblées ordinaires chez un nommé Augustin Serrat où un nommé Gand se mesle de prescher à ceux qui s'y ramassent tant des habitants de la d. ville, soldats et officiers de la garnison, ce qui cause un grand scandale parmy les catholiques ; davantage que les consuls de la d. ville ayant esté condamnez a donner un cimetièrre aux dits de la R. P., ils leur en ont assigné un proche de l'église, et l'un ny l'autre n'estant point clos, les os des fidèles chrestiens sont meslez souventes fois avec ceux des hérétiques, ce qui est tout a fait contre la piété et les bonnes mœurs, etc. (Filleau, Décis. cath., p. 303). — Marie-Moeste Gand, mise aux Nouv.-cath. de Rouen, 1779. — Pierre Gandil, manufacturier en tapisserie et teinturier, originaire de Burniquel en Guyenne, établi en 1692 à Magdebourg, avec ses fils Abraham et Pierre, nés dans cette ville. — Ganneron, famille parisienne de brodeurs sur étoffe, signalée dans le recueil de Thoisy (impr. Bibl. nat.; Matières ecclésiast. in-4°, t. LXI) comme ayant été inquiétée pour la religion en 1669, en la personne d'Abraham Ganneron maître brodeur et Magdeleine Berny sa femme. — Elizabeth Ganneron, de Paris, femme d'un brodeur, confesseuse, assistée (31.) à Londres, 1705. — J. Ganot, lapidé à Forcalquier, 1562.

GANTOIS, nom d'une famille champenoise qui a donné plusieurs pasteurs aux églises de Sedan et de Sancerre [Haag, V 243]. Eusèbe Gantois, né à Chalon, étud. à Genève (E. Gantellus Chatalaunensis), juin 1583, ministre de Sedan, 1601-1630. Il fut député en 1601, au synode national de Gergerau. En 1603, il fut envoyé à celui de Gap pour demander, au nom de son église, d'être détachée de la province de l'Isle-de-France, la longueur des chemins occasionnant des frais trop considérables pour qu'elle pût se faire représenter aux synodes provinciaux. Sa demande lui fut accordée. Nous avons déjà eu l'occasion de parler (I, III, col. 726), de quelques Sermons de Gantois. Dans une liasse de reçus, signés des ministres et des régents de Sedan, qui leur a été communiquée, MM. Haag en ont trouvé d'Eusèbe Gantois jusqu'en 1630.

Pierre Gantois, de Sedan ; étud. à l'acad. de cette ville en 1622.

Parmi les Theses sedanenses, on en re-

marque une *De homine* soutenue par Pierre Gantois, en 1622, sous la présidence d'Abraham Rambours. Treize ans plus tard, au nombre des étudiants de la même académie se trouvait Jacques Gantois, qui fut répondant à deux thèses de Pierre Du Moulin, l'une *De reliquiis sanctorum et eorum cultu*, et l'autre *De fundamento fidei ecclesie romanæ*. Tous deux étaient de Sedan, et probablement fils de notre Eusèbe. Nous ne connaissons aucune particularité de la vie du premier ; mais nous savons que Jacques desservit, avec Paul Allard, l'église de Sancerre jusqu'en 1644, que Condé lui ordonna de sortir de la ville. Il retourna à Sedan, d'où les Sancerrois le rappelèrent, en 1650, pensant que la captivité de Condé leur fournissait une occasion favorable pour rétablir leur exercice ; mais ils avaient compté sans l'archevêque de Bourges qui, se fondant sur l'article 5 des Articles secrets, porta plainte au roi et fit de nouveau fermer le temple, le 22 oct. 1651. Les habitants protestants, au nombre desquels figuraient Dargent, Grené, David Perrinet, Minot, Paul Renouard, Lèveillé, Dubois, Bourgeois, Lauerjat, etc. demandèrent alors et obtinrent la permission de réédifier leur ancien temple à la porte Oyson. Jacques Gantois put donc continuer sans nouvelle interruption les fonctions de son ministère jusqu'à sa mort arrivée en 1667. La seule publication que nous connaissions de lui, outre les thèses citées plus haut, est un *Sermon sur I Cor. 10, prononcé à Charenton, le 6 juillet 1664*, Sedan, Franç. Chayer, 1664, in-4° de 77 p. Il avait épousé Rachel Renouard, dont la sœur Esther avait été mariée à François de Fougères, ministre d'Henrichemont (voy. ci-dessus col. 655).

A la révocation de l'édit de Nantes, Pierre Gantois se retira en Hollande, ainsi que son fils et Jean Le Fèvre, le collègue de ce dernier, qui plus tard rentra en France, où il continua ses prédications dans des assemblées secrètes en dépit des dragons et des archers qui le traquaient. Bientôt après son arrivée, Gantois fut appelé à desservir l'église de Gorcum, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1731 et dans lesquelles il eut pour compagnon d'œuvre, de 1686 à 1692, Jacques Gantois, son cousin sans doute. Ce dernier avait été ministre à Sedan, et c'est lui qui, lors de la signi-

fication de l'Avertissement du clergé, y avait répondu avec beaucoup de dignité et de convenance (*Fontette*, Portef. 19).

GAPIAN, « ci-devant potier d'étain à Grenoble, veuf avec 4 enfants, et à présent commis de M. de La Tour d'Alliés pour ses mines de cuivre et de plomb ; ne va point à l'église et est meschant huguenot, » 1685 (Rapport du command. de Grenoble). — Pierre *Garachon*, de St-Amour en Bourgogne, reçu habitant de Genève, mai 1573. — J. *Garacol*, ministre à Florac, 1620. — Jehan *Garaman*, de Nègrepelice, id. juill. 1555. — Jean *Garatte*, du Rouergue, réfugié à Magdebourg, 1708. — Suzanne *Garaud*, de Vitré, 46 ans, assistée (2 sh.) à Londres, 1708. — Jean *Garaulois*, précédemment nommé *Garembois*, déposé au synode de 1572. — Clément *Garcher*, natif de Fromentières, au pays d'Anjou, reçu habitant de Genève, mai 1559. — Suzanne *Garrault*, 63 ans, femme de Charles de La Haye, sr de la Jarie, inhumée au cimet. des SS.-Pères, 3 juin 1652. — Daniel *Garreau*, de Luzignan, 57 ans, menuisier, et sa femme, assistés (10 sh.) à Chelsey, 1705.

I. GARCIN (LAURENT), docteur en médecine de la Faculté de Reims [Haag, V 214], né à Grenoble et mort à Neuchâtel. Comme médecin au service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales, Garcin fit plusieurs voyages dans les Iles de l'Océanie. Au retour de l'une de ses navigations, il s'arrêta au Cap de Bonne-Espérance où il passa quelques années, et il profita de son séjour dans cette magnifique colonie pour étudier l'histoire naturelle du pays et en particulier la flore de ces contrées presque inconnues. A son arrivée en Europe, ses travaux furent récompensés par les diplômes de membre de la Société royale de Londres, de l'Institut de Bologne et de membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Il passa les dernières années de sa vie à Neuchâtel, où il obtint, en 1732, les droits de bourgeoisie.

Laurent Garcin a été un actif collaborateur du Dictionnaire du commerce, de la Bibliothèque raisonnée, du Journal helvétique, et l'on trouve aussi plusieurs de ses dissertations dans les Transactions philosophiques. Il suffira d'indiquer les plus remarquables de ses productions ; elles n'offrent plus aujourd'hui un grand intérêt. Il

a inséré dans le Journal helvétique, outre des *Tables météorologiques*, deux *Lettres sur la cause des principales descentes du mercure dans le baromètre* (sept. 1735 et janv. 1736) ; — des *Lettres à Mme P. contenant diverses particularités sur les bains chauds, spécialement sur ceux d'Aix en Savoie, et par occasion sur les causes et la guérison du rhumatisme* (1736) ; — *Lettre à l'occasion de quelques remèdes nouveaux et expérimentés* (1744) ; — *Lettre sur les œufs philosophiques* (1745) ; — *Lettre sur le phénomène des grains trouvés dans le canton de Berne, que l'on prétendait être tombés du ciel* (1746) ; — *Remarques sur la lettre d'un anonyme contenant quelques observations sur le système de Telliamed* (1751). Les Mémoires de Garcin, publiés dans les *Transact. philos.*, traitent tous des sujets de botanique ; en voici les titres : *A new family of plants, called caryodes* (1730) ; — *Remarks on a family of plants named musa* (1730) ; — *The hirudinella marina or sea-leech* (1730) ; — *The settling of a new genus of plants called, after the Malayans, mangostans* (1734) ; — *On the cypress of the ancients* (1748) ; — *Of a new genus of plants called salvadora* (1748).

Garcin laissa un fils nommé aussi LAURENT et né à Neuchâtel, en 1734, qui s'est également fait connaître par quelques œuvres littéraires, dont voici la liste :

I. *Le pouvoir de l'éloquence*, petit poème ins. dans l'Année littéraire (1759) avec une lettre à Fréron.

II. *La Ruillière, épître à M^{re}*, Paris, 1760, in-12.

III. *Traité du mélodrame ou Réflexions sur la musique dramatique*, Paris, 1772, in-8°.

IV. *Discours sur les romans et sur le choix des amis*, trad. du latin du P. Porée et ins. dans le Choix littéraire de Vernes et dans le Choix des anciens Mercurus.

V. *Odes sacrées ou les psaumes de David en vers français*, trad. nouv. par divers auteurs, avec un discours préliminaire, Amst. 1764, in-8° ; Yverdun, 1784, in-12.

Il est assez vraisemblable que Jacques Garcin, qui ne nous est connu d'ailleurs que par son *Oratio inauguralis de utilitate linguæ gallicæ, habita Francoeræ* (Franeq., 1757, in-4°) appartenait à la même famille, originaire du Dauphiné, d'où trois mar-

chands de ce nom, Philippe, Etienne et Pierre *Garcin*, allèrent, après la Révocation, s'établir à Lausanne avec leurs femmes Marie *Alberge*, Madelaine *David* et Marie *Jaquet*. Si nous hésitons à l'y rattacher, c'est que parmi les pasteurs réfugiés en Hollande en 1686 se trouvait un Jacob *Garcin*, d'Orthez en Béarn.

2. GARCIN (JEAN), ministre à Abriez, Ristolas et Aiguitte dans l'Embrunois en 1620, puis à La Terrasse, non loin de Grenoble, et déposé en 1626 par le synode de Castres; — Jean *Garcin*, de la Charité, étud. à Genève (J. *Garcinus Charitensis*), 1679; past. à Nyons 1682; abjure et se relève; puis en 1686 passe en Hollande où il mourut en 1689.

GARD (PIERRE DE), marchand de tabac, réfugié à Francfort, 1700. — Marie *Gardail*, de Clérac, assistée à Genève, 1701. — Amiet [*Garde*], coutelier de Lyon, reçu habitant de Genève, 15 déc. 1572; (Antoine), ministre à Calmont et Gibel, 1577; à Alets, 1585. — Jean *Gardes*, dit *Armand*, pasteur du désert dans le haut Languedoc, présenté au synode du bas Languedoc du 1^{er} juin 1763. — Jean *Gardés*, de Montauban, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1700; (autre Jean), de Saint-Quentin en Picardie, gazier, réfugié à Halberstadt, 1700.

GARDELLE. Dans une famille de ce nom réfugiée du Languedoc à Genève, étaient quatre frères, tous quatre plus ou moins artistes; l'aîné fut un peintre médiocre, qui faisait de la miniature et des paysages d'invention, à la gouache. Il eut peu de succès à Genève et s'établit en Angleterre, où il mourut.

Le second, ROBERT [Haag, V 215] eut au contraire une carrière brillante. Né à Genève en 1682, il abandonna les études classiques, auxquelles ses parents l'avaient destiné, pour se livrer au dessin. Il se rendit en Allemagne, s'arrêta à Cassel et, accueilli à la cour de Hesse, il y fit quelques portraits. A Berlin où il alla ensuite, il eut le même bonheur et peignit plusieurs membres de la famille royale; il y fit aussi des copies de deux portraits de Charles XII et d'Auguste, roi de Pologne, qui sont à la Bibliothèque publique de Genève. En repassant à Cassel, il peignit le landgrave de Hesse et rentra à Genève en 1712. Mais il sentit le besoin d'aller se

perfectionner à Paris dans la peinture à l'huile et travailla toute une année dans l'atelier du célèbre Largillière; il copia plusieurs ouvrages du maître avec un talent remarquable. De retour dans sa ville natale, il y devint le peintre de toutes les familles aisées et exécuta un nombre infini de portraits dont beaucoup subsistent encore. Il parcourut aussi les pays de Vand, de Neuchâtel, de Berne, le pinceau à la main, laissant partout, au rapport de son premier et principal biographe (J. -C. Fueslin; *Gesch. der besten Künstler in der Schweiz*, 5 vol. in-8°, 1769-79) des témoignages de son habileté. Cependant ses ouvrages sont généralement négligés, parce que n'exigeant qu'une faible rémunération, il expédiait rapidement son travail. Trois jours lui suffisaient pour peindre de buste un personnage de grandeur naturelle. Aussi se contentait-il de 3 louis. Peu de peintres ont autant travaillé, d'autant plus qu'il avait l'habitude de garder une copie de presque tout ce qu'il livrait. Il travaillait encore à 84 ans, lorsqu'il mourut à la suite d'une chute (1766). Un certain nombre de ses portraits ont été gravés, et plusieurs par lui-même, notamment trois grands théologiens de son temps: Alph. Turretini, de Genève; Osterwald, de Neuchâtel et Wehrenfels de Bâle. Il peignit aussi, médiocrement, quelques paysages, deux grandes vues de Genève et des environs, publiées dans l'édit. in-4° de l'Hist. de Genève par Spon (1730) ont été gravées d'après lui par Ant. Chopy (voy. IV, col. 350). A sa biographie de Gardelle, Fueslin a joint (t. IV, p. 105) un joli portrait de ce laborieux portraitiste.

GARDESY (JEAN), ministre à Metz. Arrivé en 1575, il exerça son ministère dans l'église de Burtoncourt, et commença en 1578 à Montoy où s'assemblaient alors les réformés messins, auxquels l'exercice était interdit dans la ville. Cette même année, après la Pentecôte, il alla se marier à Montauban. Soit qu'il fût originaire du midi, soit à cause de son mariage, il quitta Metz, ayant obtenu son congé le 17 déc. 1580. En 1585, il était à Castres (*Mém. de Gaches*, 298); en 1592 à St-Antonin (*Bull. XXV*, 551); en 1598-1601 à Villemur (*Bull. XXXI*, 307) à l'assemblée de Castres; le 25 déc. 1600, il signe le règlement de l'acad. de Montauban (*Bull. IX*, 407); en

1640, il était à Mauvesin où se trouvait le château de Tinel appartenant à une famille réformée. Appelé à Metz, en 1611, pour succéder à *Buffet*, il refuse. Sur son refus le consist. de Metz adressa vocation à Paul *Ferry* qui venait de terminer ses études et n'avait pas encore quitté Montauban. Il assista aussi à divers synodes, fut adjoint du président au XXI^{me} et secrétaire au XIII^{me} (CUIVIER).

GARDICHAT (PIERRE), maître chirurgien de Vitry en Champagne, avec 2 enf. et une servante, réfugié à Cologne, 1698. — Jean *Gardien-Givry* était allé, de la Tierrache, faire ses études de théologie (Joannes Gardien vervinensis thierarchinus) en 1670. Il commença d'exercer les fonctions pastorales quelque temps avant la Révocation, et d'abord pendant sept ans au château de St-Loup-au-Bois, terre appartenant à M. de *Briquemaux*, à cinq lieues de Sedan; puis il parcourut le midi et six mois après la Révocation il fut s'embarquer à Bordeaux d'où il gagna l'Angleterre et y étant arrivé il fut préposé par l'évêque d'Exeter à l'église française de Plymouth dont il fut le pasteur durant cinq ans et demi. Il revint en France en 1691 et prêcha courageusement dans le désert en diverses provinces, notamment en Champagne; il finit par être arrêté en mai 1692, et fut mis momentanément à la Bastille (Archiv. de la B., vol. IX). — « *Anthoine Gardillon*, tailleur d'habit, natif de Valloire en Auvergne, amené à la Conciergerie de Paris comme étant de la nouvelle opinion et pour avoir été au camp du prince de Condé et porté les armes, ainsi qu'il a confessé, » 4 juin 1569.

GARDIN, capitaine huguenot [Haag, V 215]: Gardin commandait avec *Ladout* à Rabasteins, lorsque cette ville fut assiégée par Monluc en 1570. Le farouche Monluc nous apprend lui-même, dans ses Mémoires, que Rabasteins était voué à la destruction et que son parti était pris d'en passer tous les habitants au fil de l'épée. Une blessure grave qu'il reçut en conduisant ses soldats à l'assaut, augmenta encore sa soif de sang. Laissons parler maintenant l'abbé Poeydavant, qui ne peut être suspect de partialité: « De tous les habitans pris dans Rabastens, il n'en étoit échappé que quatre, dont deux étoient marchands catholiques; les deux autres rachetèrent

leur vie par des présens: la plupart des autres du parti huguenot, y compris les femmes qui périrent sur la brèche en jetant des pierres sur les assiégeans, fut immolé sans compassion. Cinquante ou soixante personnes, parmi lesquelles étoient des ministres et gens de consistoire, s'étoient réfugiées au haut de la grande tour. Les soldats les firent sauter de haut en bas, en sorte qu'ils tombèrent dans la profondeur des fossés remplis d'eau, où ils se noyèrent. » En fait de barbaries, *Des Adrets*, comme on voit, était inférieur à Monluc. — Six chefs de famille du nom de *Gardiol*, fugitifs d'Orange, assistés à Genève allant en Allemagne, 1703; et un septième, Barthélemy *Gardiol*, d'Aignières en Provence, *id.* 1707. — César *Gardon*, d'Orange, et sa femme, assistés à Lausanne d'un viatique pour Schaffhouse, 1693. — Injonction signifiée par le parlement de Grenoble à *Jacques Gardy*, de Pont en Royans, d'abjurer le protestantisme dans trois mois à compter de la signification sous peine d'expulsion par les mains de la maréchaulsée, 1729 (*Bull.* XI, 242). — Thomas et *Jacques Garel*, manufacturiers d'Uzès, établis vers 1680 à Magdebourg. Jean *Garel*, du Vivarais, assisté à Lausanne, 1704. *Jacob Garel*, de Montauban, assisté à Genève, 1706.

GARENCIÈRES (THÉOPHILE DE), né à Paris d'une famille catholique [Haag, V 216], se fit recevoir docteur en médecine à Caen vers 1635. A l'âge de 20 ans, il suivit à Londres, en qualité de médecin, l'ambassadeur de France. Il embrassa en Angleterre la religion protestante à la persuasion du pasteur *Jean d'Espagne*, fut admis dans le collège médical de Londres et mourut, après 1676, dans une situation peu fortunée. On a de lui:

I. *Flagellum Angliæ, seu tabes anglica numeris omnibus absoluta*, Lond., 1647, in-4^o et in-18.

II. *A discourse concerning the nature of the plague*, Lond., 1665, 1666, in-4^o.

III. *The true prophecies or prognostics of Michel Nostradamus*, 1672, in-fol.

IV. *Of the virtues and effects of the tincture of corals in physick*, Lond., 1676, in-8^o.

Un de ses descendants, nommé aussi *Théophile*, nous est connu par la publication suivante; *General instructions, divi-*

ne, moral, historical, etc., showing the progress of religion from the creation to this time and to the end of the world, Yorck, 1728, in-8o.

Vers 1694, un dénonciateur anonyme signala au gouvernement deux habitants d'Alençon, *Garencières* et *Chemin-Taunay*, comme tenant chez eux des assemblées religieuses et y recevant des ministres (M 670).

GARENJAUD (PIERRE), « natif de Montbelinard en Dauphiné, cordainier, » reçu habitant de Genève, 25 août 1551; Jacques *Garinjaud*, « cordainier, nat. de Montellimard, » *id.*, 31 août. — Pierre *Garesniol*, « de Tours en Touraine, veloutier, » *id.*, juill. 1558. — Esaïe *Garès*, de La Motte Chalçon, assisté à Genève, 1702, pour gagner la Suisse. — Nicolas *Garet*, de Sauvigny en Lorraine, reçu habitant de Genève, 5 septemb. 1572.

GARESCHÉ, famille notable de négociants et de marins de la Rochelle. Nathan Garesché, religionnaire fugitif en 1685; ses biens furent confisqués. Isaac Garesché et ses quatre filles, Jeanne, Marie, Suzanne et Esther Garesché enfermés comme religionnaires par lettre de cachet, 1727; celles-ci au couvent des Filles de Notre-Dame à Saintes. En 1727, l'intendant Bignon autorisa un jeune Garesché à se rendre en Hollande pour y apprendre la langue et le commerce, conformément à l'avis du subdélégué que trois enfants de cette famille avaient déjà été en Hollande dans ce but, en étaient repartis régulièrement et étaient devenus d'habiles et riches négociants (RICHEMOND).

GARGOULLEAU, honorable famille de la Rochelle à laquelle appartenait un échevin de la ville, Louis Gargouilleau, qui mourut en 1566. Ce fut dans sa maison que se firent les premières assemblées religieuses tenues parmi les Rochellois partisans de la Réforme. Son fils, également nommé Louis, échevin à son tour, fut tué pendant le siège de 1572. Un troisième Louis Gargouilleau, maire en 1583, se montra vaillant capitaine [Haag, V 116]. Il s'était déjà distingué sous *Puyviaut*, au siège de Niort, où il avait été blessé, lorsque, en 1572, il fut nommé capitaine d'une des huit compagnies de volontaires levées par la Rochelle, après le massacre de la Saint-Barthélemy, Les sept autres étaient

commandées par Jacques *David*, Pierre *Portier*, Jean *Collin*, Charles *Chalmot*, *Méridi Marie*, tous cinq pairs, et par Mathurin *Le Grand* et *Bonnault*¹. En 1573, il entra dans le conseil de guerre, alors composé, sous la présidence du maire, de *La Noue*, *Languillier*, *La Roche-Esnard*, *Des Essarts*, *Champagné* et *Le Grand*, C'est lui qui fut chargé d'arrêter le traître *Du Lion* qui se fit tuer en se défendant (t. v, col. 737). Après la retraite de la *Noue*, il continua à faire partie du conseil de guerre avec *Des Essarts*, *Normand*, *La Rivière-le-Lys*. Le capitaine *Sauvage* ayant été tué, il le remplaça comme sergent-major, et contribua vaillamment à l'héroïque défense de la Rochelle. On sait que le duc d'Anjou, renonçant enfin à l'espoir de soumettre le boulevard du protestantisme, consentit à un traité de paix (au bas duquel Gargouilleau eut l'honneur d'apposer son nom).

En 1575, Gargouilleau fut chargé, avec *Tesier* et *Choisy*, de porter au duc d'Alençon le subsidé qui avait été imposé sur La Rochelle, pour la solde de l'armée de Jean-Casimir. En 1577, nous le trouvons qui occupait Rochefort avec une faible garnison. Instruit de la prise de Tonny-Charente par Mayenne, et ne se sentant pas en état de résister avec quelques hommes à une armée victorieuse, il prit le parti d'évacuer la ville et de se retirer à la Rochelle. La même année, le prince de *Condé* essaya, mais inutilement, de le faire nommer maire, les habitants ne voulant pas pour leur premier magistrat d'un homme dévoué à la noblesse. En 1586, Gargouilleau fut de l'expédition commandée par *Saint-Gelais*, laquelle avait pour but de fermer le port de Brouage, et en 1588, il tenta sans succès de conduire des secours à *La Jarrie* et à *Bois-du-Lys*, assiégés dans Marans. La même année, il fut élu maire, et ce fut en cette qualité qu'il assista avec Mathurin *Renauld* et Jean *de Bourdigalle* à l'assemblée politique de la Rochelle.

A partir de cette époque, l'histoire de la Rochelle ne parle plus de Gargouilleau. Nous n'avons rien à ajouter aux renseignements qui nous sont fournis par Ar-

¹ Les Mémoires de Charles IX substituent les noms de *Sauvage*, *Bobineau* et *Pinaut* à ceux de *Portier*, *Collin* et *Marie*.

cère, si ce n'est qu'une demoiselle Gargoulleau sortit de France à la Révocation (Tr 247), tandis que Josué Gargoulleau, sieur des Loges, fils de Louis Gargoulleau sieur du Payault, né en 1600 mort en 1669, et de Catherine du Tronchay, abjura la religion protestante, le 7 janv. 1686, avec sa femme Marguerite *Barbot* fille de Pierre *Barbot* et de Marie *Elle*, qu'il avait épousée en 1666 dans le temple de Charenton. Cet apostat avait un frère, nommé Michel (reg. de Char.) qui suivit probablement son exemple, tandis que leur belle-mère Judith *Benot* passa dans les pays étrangers.

GARILLIAN, marchand de Grenoble, réfugié avec sa femme à Lausanne 1697; il légua 6 liv. aux autres réfugiés de cette ville, 1712. — Françoise *Garimond*, de St-Mamet, dioc. d'Uzès, morte à Lausanne 1692. David *Garimon*, de Nîmes, assisté à Genève de 40 s. de France et une chemise, 1700. Pierre *Garimon* ouvrier dans une fabrique d'indiennes, assisté à Genève d'habits et d'un viatique de 4 écus pour Berlin, 1709. — André *Garin*, ministre à Donzère en Dauphiné, 1609-12; — Jehan *Garin*, de Cadanet en Provence, dioc. d'Aix, reçu habit. de Genève, novemb. 1552. Sidrac *Garin*, de Gap, assisté à Genève, allant en Irlande avec sa femme et deux enf., 1693; assisté de nouveau en y repassant, 1697. Jean *Garin* de Bousset en Vivarais, *id.*, 1703. — *Gariot*, famille originaire de Belfort, établie à Payerne (Vaud) dès 1644. Jean *Gariot* « de la juridiction de Montauban, » allant en Brandebourg, mais obligé de rebrousser chemin à cause des guerres, est assisté, 1689, à Lausanne.

GARIPUY, famille de Fezensaguet dont plusieurs membres se distinguèrent dans l'armée et la magistrature. Vers 1580 un P. de *Garipuy* épousa une des filles de Dominique de *Lascostes* Sr de Barjeau. Plus tard un autre Pierre de *Garipuy* fut procureur au présidial d'Auch. Au milieu du XVIII^{me} siècle, nous trouvons à Mauvezin un Sébastien *Garipuy* marié à D^{lle} de Bigos et par là alliée à la famille d'Astugne d'Engalin, et un Pierre *Garipuy* lieutenant au régiment de Guyenne, qui épouse Marie de Bridiers de la maison des Bridiers Villemor. Il existe encore des *Garipuy*, mais dont nous ne pouvons établir la parenté avec les précédents (BARJEAU).

GARISSOLES ou Garrisoles (ANTOINE), pasteur et professeur de théologie à Montauban [Haag, V 216], naquit dans cette ville, de Guillaume Garissoles, marchand, et de Marie *Gauside*, au mois de juin 1587. Après avoir fait ses études dans sa ville natale, il fut donné pour pasteur, en 1610, à l'église de Puylaurens et la desservit jusqu'en 1620. A cette époque se tint à Alais le synode national auquel les églises du haut Languedoc l'envoyèrent pour les représenter. Montauban, depuis quelques années déjà, désirait l'avoir pour pasteur et obtint du synode d'Alais qu'il lui serait prêté pour six mois. Au bout des six mois, les Montalbanais ne voulurent pas le laisser partir et obtinrent du synode du haut Languedoc que Garissoles fût attaché définitivement à leur église. Mais sur l'appel de Puylaurens et malgré les efforts de leur député, *Dubois*, le synode national de Charenton leur ordonna, en 1623, de le rendre à son ancien troupeau. Ne renonçant pas toutefois à l'espoir d'enlever définitivement un de leurs concitoyens qui jouissait d'une légitime réputation de science et d'éloquence, ils envoyèrent les consuls *Roques* et *Lacresse* au synode national de Castres, 1626, pour le demander comme second professeur de théologie, et cette fois, la requête leur fut accordée, bien que Garissoles insistât pour rester à Puylaurens où l'attachaient des liens de famille. Cette translation, confirmée par le synode national de Charenton, en 1631, était déjà un fait accompli, car le nouveau professeur avait pris possession de sa chaire au mois d'octobre 1627.

Il montra dans son professorat un caractère et des vertus bien rares. La guerre civile désolait le Languedoc et Montauban était entouré des troupes royales qui le menaçaient sans que son académie songeât à suspendre ses leçons; mais le gouvernement ayant supprimé les allocations, les professeurs n'avaient plus de traitement et il était impossible de pourvoir au remplacement de ceux d'entre eux qui décédaient. Garissoles remplit à lui seul les deux lacunes: à ses leçons de théologie il ajouta bénévolement l'hébreu et la philosophie en remplacement de collègues décedés et il paya de sa bourse, d'ailleurs richement pourvue, les traitements de ceux que l'État ne payait plus. M. Michel Ni-

colas mentionne (*Hist. de l'acad. de Mont.*, 1885, p. 171), cinq actes notariés par lesquels cinq professeurs de l'académie, reconnaissent avoir reçu leurs traitements des deniers de Garissoles montant à 500, à 800 et pour trois d'entre eux à plus de mille livres. Enfin, il lui arriva plusieurs fois, de 1630 à 1645, de se trouver le seul professeur de l'académie enseignant à la fois le grec, l'hébreu, la théologie et la philosophie.

Garissoles, qui avait été député, en 1614, à l'assemblée de Pamiers avec d'Imbert et de Fournes par l'église de Puylaurens, le fut, en 1645, au synode national de Charenton par le haut Languedoc; il en fut élu modérateur, et en cette qualité, il répondit au discours du commissaire royal (voy. IV, col. 975). Après s'être félicité de l'avènement de Louis XIV au trône « cette étoile d'Orient qui a paru avec un éclat qui fait revivre toutes les espérances de ses fideles sujets, et qui a rempli d'étonnement et d'admiration tous les peuples du christianisme, » il se contente de paraphraser le discours d'Abimélec de Cumont. Il promet, au nom du synode, de se soumettre à toutes les volontés du roi, seulement il prie S. M. de bien vouloir arrêter les entreprises du clergé catholique; il la supplie de se souvenir que la Confession de foi des églises réformées de France date de cent ans et qu'on n'y peut rien changer sans prévarication; il proteste que le synode ne saurait y toucher sans se rendre coupable d'impostures et sans trahir la foi réformée. Quant aux accusations portées contre ses coreligionnaires, il les repousse avec force, sans sortir des bornes de la modération, et prouve qu'elles sont mal fondées ou au moins entachées d'une singulière exagération. Sa réponse au reproche relatif aux écoles est surtout pleine d'habileté et d'adresse: Si nous nous opposons, dit-il, à ce que les protestants envoient leurs enfants chez les jésuites, c'est pour qu'ils ne sucent pas ces maudits principes de certains casuistes romains qui ont plongé le royaume dans une mer de pleurs et d'amertumes. Nous ne sommes pas, au reste, les seuls coupables, puisqu'à l'heure même l'Université de Paris vient d'intenter un procès aux jésuites pour avoir corrompu la jeunesse et l'avoir empoisonnée de leur moralé. Le discours se termine

par une prière adressée au gouvernement de ne pas se montrer plus sévère envers les protestants qu'envers les autres Français, et de ne pas défendre aux uns d'aller étudier à Genève, tandis qu'il permet aux autres de suivre les cours des Universités de Padoue ou de Bologne. Rien dans cette réponse ne justifie le bruit dont un historien, Cathala-Couture, s'est fait l'écho, que Garissoles et son collègue Timothée Delon, ancien pasteur de Montreuil-Bonnin qui desservait depuis plus de vingt ans l'église de Montauban, avaient promis d'appuyer le fameux projet de réunion imaginé par Richelieu, qui les aurait en conséquence gratifiés de pensions.

Le synode députa au nouveau roi les pasteurs Vincent et Chabrol et les anciens de Pagnières ou Pannieuers et de Cléré, pour lui offrir ses félicitations sur son avènement et le remercier d'avoir permis la tenue d'un synode national. Le jeune Louis XIV, la régente, le duc d'Orléans, les principaux fonctionnaires firent à l'envi les plus belles promesses, ce qui n'empêcha pas le gouvernement de porter, fort peu de jours après, une grave atteinte aux privilèges des réformés, en nommant directement, sans l'intervention des églises, le baron d'Arzilliers pour remplacer le marquis de Clermont dans la charge de député général. Le synode, qui ne s'était point encore séparé, « requit très humblement S. M. d'accorder le rétablissement de l'ancienne pratique. » Il s'occupa ensuite à dresser le cahier des plaintes; mais cette fois, sur l'ordre du roi, il dut y travailler en comité secret. De L'Angle, Cottiby, Morande et Pellevé furent chargés de le mettre entre les mains du prince. Au reste le synode ne fit aucune addition à la Confession, et il introduisit seulement quelques modifications dans la Discipline. La plus importante fut de permettre les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs et entre beaux-fils et belles-mères. On trouve aussi au nombre de ses décrets un formulaire de baptême pour les païens, les juifs et les mahométans qui se convertiraient.

La session close, Garissoles retourna à Montauban où il continua à s'acquitter de ses doubles fonctions avec un zèle remarquable, jusqu'à sa mort, arrivée le 20 mars 1651.

Voici la liste de ses ouvrages. Nous avons dit qu'il passait, de son temps, pour un prédicateur habile; nous ajouterons qu'il cultiva aussi la poésie avec quelque succès.

I. *La voye du salut exposé en huit sermons*, Montauban, 1637, in-12.

II. *Decreti synodici Carentoniensis, de imputatione primi peccati Adæ, explicatio et defensio*, Montalb., 1646, in-4°; 1648, in-8°.

III. *Theses theolog. de religione et cultu sive adoratione religiosâ*, Montalb., 1648, in-4°.

IV. *Adolphidos, sive de Bello germanico quod incomparabilis heros Gustavus Adolphus, magnus Suecorum, Gothorum, Vandalorumque rex, pro Germanis procerum et statuum libertate gessit*, Montalb., 1649, in-4°. — Garissoles dédia ce poème héroïque en douze chants à la reine Christine, à qui il le fit présenter par son fils.

V. *Theses theolog. ado. cultum sive adorationem religiosam creaturarum*, Montalb., 1649, in-4°.

VI. *Disputationes elencticæ de capitibus fidei inter Reformatos et Pontificios controversis in acad. Montalbanensi habitæ, sub præsid. Ant. Garissolii et Joan. Verdierii*, Montalb., 1650, in-12. — Quatre de ces dissert. appartiennent à Jean Verdier, les autres à Garissoles.

VII. *Panegyricus super triumphalis coronationis pompæ serenissimæ potentissimæque Christianæ Augustæ*, Amst., 1650, in-fol.

VIII. *Poème latin en l'honneur des cantons protestans de la Suisse*. — Cité par Watt, sans autre indication.

IX. *Catecheses ecclesiarum in Galliâ reformatarum explicatio*, Gen., P. Chouet, 1656, in-4°. — Ouv. posthume commencé par son collègue Paul Charles que la mort empêcha d'aller plus loin, et continué par Garissoles depuis la 30^{me} section du catéchisme.

X. *Tractatus de Christo mediatore*; Genève, sumptibus P. Chouet, 1662, in-4° de VI et 752 p., plus deux index. — M. Michel Nicolas qui a refait toute cette bibliographie de Garissoles avec un luxe de détails où nous ne pouvons nous engager, mais qu'on fera bien de voir dans son *Hist. de l'acad. de Montauban*, p. 182-84, a publié dans le *Bull.*, t. XXV, p. 93, un

acte notarié passé à Montauban, le 8 juin 1659, par lequel le libraire genevois Chouet achète d'Antoine Garissoles, avocat, fils aîné de l'auteur, ce *Tractatus de C. mediat.* moyennant une somme de 300 liv. et deux exemplaires.

Garissoles avait épousé, juillet 1612, Esther de Terson, de Puylaurens, qui mourut peu de temps après son mariage, laissant un fils ABEL, mort jeune; il se maria avec Catherine de Bissol, veuve d'Ant. Sabatier, avocat à Castres et en eut cinq enfants: 1° ANTOINE, avocat, marié en 1653 à Esther Bardon et mort en mars 1681; 2° ABEL, mort en nov. 1668; 3° JACQUES, né le 22 janv. 1636, étud. à Genève en 1649, ministre de l'église de Castelmoron, puis de la maison du duc de La Force, puis de Bergerac et retiré lors de la Révocation en Hollande où il fut l'un des pasteurs de l'église wallonne d'Amsterdam; 4° PAULE, mariée à nob. Jean Coderc, de Montauban, escuyer, morte en oct. 1663; 5° FRANÇOISE, mariée d'abord à Jean d'Amalvy sr de Farinières et secondement, mars 1661, au médecin Pierre de Bédé sr de Cheru; cette dernière paraît avoir abjuré, avec son mari, en 1667 (Nicolas, *Acad. de Montaub.*, p. 182).

GARLAU, de Chalon-sur-Saône, voy. Garlot. — Joannes *Garlharsus* vapincensis, theolog. stud. Genève, 21 nov. 1654. — Charles *Garlin*, de Clermont en Beauvaisis, manufacturier de bas, 1698; autre Ch. G. de Clerm. en Beauv., charron, réfugié à Berlin, 1700. — Susanne *Garlot* mise à l'hôpital général de Dijon, 1688. Antoine Garlot de Bussy en Bourgogne et Olympe sa femme, assistés à Lausanne, 1691; (Théophile), marchand à Chalon-sur-Saône, et sa femme Suzanne *Lambert* sont assistés à Lausanne, 1697, et y obtiennent une attestation de foi, 9 juin 1699, pour se rendre en Allemagne; Théophile Garlau (pour Garlot) et Pierre Garlaut, Bourguignon, sont établis à Berlin en 1700.

1. GARNAUD, ministre dans l'Angoumois en 1579. — Jean Garnaud, de Châtellerault, fut le premier proposant français examiné et admis au saint ministère à Berlin où il reçut l'imposition des mains, le 28 oct. 1687. D'abord aumônier de l'ambassade de Prusse à Stockholm il fut appelé, en octobre 1691,

à remplir la charge de troisième pasteur de la colonie de Francfort-sur-Oder, en remplacement de *Bancelin* fils. C'était un homme bien doué et instruit, excellent père de famille, prédicateur de talent, mais peu propre à la cure d'âmes. Il était lié avec plusieurs Messins, le général de Streif, le conseiller d'ambassade Le Goullon sr de Régnier et autres. Le 11 sept. 1692, éclatèrent dans l'Église, des dissensions dont il ne fut peut-être pas innocent et qui ne cessèrent que le 17 fév. 1695. La longue maladie, et la mort de sa femme *Esther de Vallay*, fille d'un orfèvre de Metz, la perte de deux de ses enfants qui suivirent de près leur mère, altérèrent sa santé et l'obligèrent à se décharger d'une partie de ses fonctions qu'il ne reprit entièrement qu'en 1705. Il quitta Francfort en 1710 pour desservir l'église française de Magdebourg où il mourut en 1734. Il s'était remarié en 1705 à Berlin avec *Suzanne Noché*, de Metz (O. CUVIER).

A la même famille appartenait *Anne Garnault de La Maillardière*, 59 ans, veuve d'un officier, et demeurant à Chatellerault, assistée à Londres, 1702 et années suiv. ; et *Mlle Garnault des Marsins*, mise au couvent des religieuses de Chatellerault en 1730, convertie en 1731 (E 3567).

2. GARNAUD (JOACHIM), ci-devant lieutenant au régiment de Champagne, et sa femme, assistés à Genève d'un viatique de 6 écus pour aller en Hollande, 1691. — *Jacob Garnichat*, maître chirurgien, né à Vitry-le-François en 1647, réfugié à Lausanne en 1688 et mort dans cette ville en 1694.

1. GARNIER (JEAN), successeur du martyr *Pierre Brully* (t. III, col. 327), dans la chaire de l'église française de Strasbourg (Haag, V 219), fut digne d'une telle place par son zèle et sa piété. Il avait été d'abord religieux jacobin au couvent des cordeliers d'Avignon. Plus tard, il s'accusait lui-même d'avoir été plongé « jusques oreilles » dans les superstitions papistiques et d'avoir persécuté, voire jusqu'à la mort, ceux qui outrageaient l'Église romaine. Sa conversion l'ayant forcé de prendre la fuite, il se retira à Strasbourg et y remplit dès 1544 les fonctions pastorales après *Brully* qui périt l'année suivante à Tournay. En 1549, il fut de ceux qui repoussèrent l'Interim, c'est-à-dire le

mode de conciliation institué par *Charles-Quint* et dut quitter Strasbourg, mais il y revint quand l'Église eut repris sa liberté en 1552, et dut la quitter encore en 1555, par suite de l'opposition qu'il avait à subir de la part des pasteurs luthériens. Malheureusement le tolérant *Bucer* et ses collègues avaient été remplacés par des luthériens fanatiques, qui, s'il faut en croire une lettre de *Calvin*¹, eurent recours à d'indignes machinations pour le contraindre à s'éloigner de nouveau. Peut-être *Garnier*, de son côté, ne mit-il pas assez de ménagements dans sa polémique contre les doctrines luthériennes; ce qui est certain, c'est qu'il se fit des ennemis dans son troupeau même, en essayant de maintenir avec trop de rigueur la sévère discipline introduite par *Calvin*. Le conseil ecclésiastique le somma de se justifier d'avoir proféré des injures contre plusieurs membres de son église et principalement d'avoir des idées erronées sur le dogme de la présence réelle. *Garnier* promit de s'en tenir sur cette question à la Confession d'Augsbourg, et probablement, l'affaire en serait demeurée là sans l'imprudence de *Richard François*, dit *Vauxville*, son collègue, qui devait bientôt devenir son parent par alliance; celui-ci prit trop vivement sa défense et ne craignit pas de signaler en chaire les accusateurs de *Garnier* comme des perturbateurs du repos public. Le magistrat ne voulut pas souffrir cette licence, et il le fit mettre en prison. *Garnier* consentit alors à un accommodement, qui fut lu en chaire, le 25 mars 1555, par les délégués du magistrat; mais soit qu'il se repentit de sa condescendance, soit que l'accord eût été réellement altéré dans quelqu'un de ses articles, il osa se plaindre de ce qu'on l'avait falsifié, et il n'échappa à un procès criminel qu'en donnant sa démission. Vers cette époque (1555-62) il fut professeur de théologie à la Marbourg et prédicateur à la cour de Cassel (Strieder, Hist. litt. de la Hesse). Il eut pour successeur à Strasbourg *Pierre Boquin*, qui fut remplacé, la même année, par *Pierre Alexandre*, anglais réfugié à Strasbourg depuis 1554, et par *Jean Loquet*, qui, comme *Garnier*, eurent beaucoup à souffrir de l'intolérance

¹ Plusieurs lettres de *Calvin* qu'on trouve dans les *Opera Calv.* témoignent des relations étroites de *J. Garnier* avec le réformateur.

du clergé luthérien ; toutefois la guerre n'éclata entre les deux communions que pendant le ministère de Guillaume *Olbrac* ou *Holbrach*, appelé aussi *Aulprecht*, élève de Calvin, qui avait desservi pendant quelque temps l'église française de Francfort-sur-le-Mein. Dès l'année 1562, Olbrac fut exclu du consistoire, et l'année suivante, son église fut fermée.

Le 23 mai de cette même année 1562, Jean Garnier arriva à Metz. L'église de cette ville avait pris un tel accroissement qu'il fallut à ses deux pasteurs Pierre de Cologne et Jean Tassin, en adjoindre deux nouveaux qui furent Louis *Desmazures* et Garnier sans compter plusieurs autres « de moindre étoffe » : J. *Poliander*, Cl. *Gautier*, le procureur Fr. *Christophe*, un instant *Holbraque* (en 1563) et Jean Albinus qui exerçait encore en 1568. « Garnier arriva, sans doute de la Hesse, et commença de suite à prêcher, faisant sa semaine comme ses collègues. Au mois de juillet il fit une courte absence pour se rendre dans le comtat Venaisin auprès de la comtesse de Sérignan, et il était de retour à Metz le 8 novemb., après avoir passé par Sedan. Ses prédications eurent le plus grand succès auprès des Messins. » Le dimanche 5 septemb. 1563, jour de Cène, et le lendemain, le grand ministre du Retranchement¹ prêcha sur la messe et la Cène. Le livre des drappiers de Metz ajoute à ce témoignage : « En ceste présente année fut presché en public les grands et merveilleux abus qui sont faits en la messe par les prêtres et moines. Il fut desclairé, au jour de Cène, au temple des évangélistes, par un ministre nommé Jehan Guernier et fust desclairés hantement les abus et idolâtries qui sont fait devant tout l'assemblée². » C'est à l'occasion de cette prédication que Garnier fit imprimer son *Goliath, Conférence de la Messe et de la Cène*, 1565. A la Cène de l'année suivante (septemb. 1566), il renouvela ses attaques, dont le clergé catholique s'émut cette fois au point d'obtenir du gouverneur de la ville, le sire d'Ausance, l'expulsion du prédicateur, malgré les instances de ses partisans. Il avait épousé (en secondes noces) au commencement de l'année (24

janv. 1566) Anne fille de feu Denys *François*.

Jean Garnier se montra plus conciliant dans une dernière phase de son ministère qui se passa à Strasbourg de 1569 à 1574. Le nombre des réformés dans cette ville s'était considérablement accru. « Par commisération, » est-il dit, le Conseil, en 1569, permit à Jean Garnier de leur prêcher la Parole de Dieu, à condition qu'il ne toucherait point aux questions controversées, qu'il n'administrerait pas les sacrements, qu'il ne célébrerait aucun mariage, etc. Encore cette permission ne fut-elle accordée que pour un hiver ; mais, comme le ministre eut soin de se renfermer dans les bornes prescrites, le magistrat ferma les yeux, et l'église continua à s'assembler. Garnier eut pour successeur en 1575, Jean *Grenon*, qui, moins prudent, s'opposa ouvertement aux pasteurs allemands. Sur la plainte de ces derniers, le Conseil intervint et ferma de nouveau l'église française, le 20 février 1577.

De Strasbourg, Jean Garnier s'en revint à Cassel, où il mourut le 6 janv. 1574. Voici la liste de ce qu'il a écrit :

I. *Briève et claire confession de la Foy chrestienne, contenant cent articles, selon l'ordre du symbole des Apostres, faite et déclarée en l'église française de Strasbourg, par Jan Garnier* ; préface datée du 24 juill. 1549 ; on n'en connaît pas d'édition datée de cette année-là, mais cette préface est reproduite dans l'édition suivante, 1552, s. l., petit in-8°, marque de Nic. Paris, imprimeur à Troyes ; réimpr. en 1555, Strasbourg, chez Jacques Poullain et René Haudouyn ; 1558, Strash., Poullain et Ant. Reboul., in-16 ; 1562, traduction anglaise, imp. à Londres, in-8°. — Ces cent articles forment l'exposé de la doctrine des pasteurs attachés aux idées de Calvin. Deux discours adressés par l'auteur à son troupeau, l'un en tête l'autre à la suite de ses cent articles ont été reproduits par M. Ch. Schmidt, dans le *Bull.* VI, 180 ; avec ces mots pour terminer *Quand sera-ce ?* C'était sa devise.

II. *Institutio linguæ gallicæ in usum juventutis Germaniæ*, Genève, ap. J. Crispinum, 1558 ; autre, 1591, in-8°.

III. *De Epistola S. Pauli ad Hebræos declamatio*, Marbourg, 1559, in-8°. Dis-

¹ Le Retranchement de Guise, lieu où était situé le temple réformé de Metz.

² Notes de M. O. CUVIER.

cours qu'il prononça en prenant possession de sa chaire de théologie.

IV. *Le Goliath, Conférence de la Messe et de la Sainte-Cène du Seigneur*, Metz, 1566, in-8° (2^{me} édition, est-il dit, avec épître dédicatoire du 3 mars 1565); trad. en allemand, Amberg, 1558, in-8°. — Un de ses adversaires catholiques, Fremin Capitis, lui répondit d'abord en chaire; puis par un livre intitulé : Triomphe de la Sainte Messe, contre la conférence de la dite Messe et de la Cène faite par Jean Garnier, mal garny de la foy, qui a délaissé son état monachal et l'a conspué et gasté par faulses et incestueuses noces. — Autres exemplaires : ... par J. Garnier, ministre des calvinistes de Metz avec ample démonstration que la diversité des cérémonies n'empesche l'efficace de la dicte messe; par frère Fremin Capitis, dr en théol., de l'ordre de S. François; à Verdun, par V. Bacquenois, 1566, in-12, 39 feuil. avec dédicace à Nic. Psaulme, év. de Verdun.

Peut-être ISAAC Garnier, de Strasbourg, étudiant à Genève en 1564 (Is. Garnerius argentinensis), était-il fils de Jean.

2. GARNIER (ISAAC), de Châteaudun [Haag, V 220], étudiant en théologie, en 1614, consacré en 1618, pasteur de Marchenoir de 1618 à 1643. On a de lui un petit ouvrage de controverse intitulé :

Réfutation de la procédure que tiennent les nouveaux méthodistes ou Traité montrant l'injustice et l'impertinence de la Méthode qu'employent quelques Docteurs de l'Église Romaine, soit en leurs Ecrits, soit es Conférences qu'ils ont avec les Pasteurs des Églises Réformées, par Is. Garnier, min. de la p. de D. en l'Église de Marchenoir et Lorges; Saumur, Is. Desbordes, 1644. In-8° de 40 et 67 p., précédé d'une approbation des collègues de l'auteur, savoir *Himbert* (Jacq. Imbert-Durand), min. à Orléans, *J. Taby*, min. à la Charité, *des Ears Bédé*, min. à Issoudun. Isaac Garnier laissa de son mariage avec Marie *Morin*, un fils, nommé DANIEL sieur de Monzay, né en 1626, et une fille, ANNE, qui épousa Samuel *Racicot* sieur de Baudouin, et lui donna six enfants : DANIEL en 1653, SAMUEL-JEAN en 1657, ISAAC en 1658, JACQUES en 1660, ANNE en 1655, et JUDITH, née posthume en 1663.

3. GARNIER (PHILIPPE), natif d'Orléans

[Haag, V 220] maître de langue française à Giessen, en 1608, et plus tard, à Leipzig, a publié :

I. *Præcepta gallici sermonis*, Straab., 1607, in-8°; 1618, in-8°; Orléans, 1621, in-8°; Straab., 1624, in-8°.

II. *Gemmulae gallicæ linguae*, Straab., 1610, 1625, 1628, in-8°; augment., Francf., 1644, in-8°; Leyde, 1648, in-8°.

III. *Thesaurus adagiorum gallico-latinarum*, Francf., 1612, 1625, in-12.

IV. *Gemmulae linguarum lat., gallic., italic. et hispanic.*, Amstel., 1636, in-8°.

V. *Gemmulae linguarum lat., gall., ital. et german.*, Lugd. Bat., 1637, in-8°.

VI. *Dialogues en cinq langues espagnole, italienne, latine, française et allemande*, nouv. édit. revue et augm., Straab., 1659, in-8°.

4. GARNIER de Saint-Marsault, ministre de l'église de La Jaudonnière en Poitou, 1572; c'était une annexe de l'égl. de Mouilleron; le culte y fut interdit en 1665.

— Garnier, ministre à Vandré, 1573; autres à Château d'Oléron et à Tonny-Charente, 1576; à la Charité, 1582. — Autre, ministre à Sancerre en 1580, déchargé en 1603. — (Louis) fils d'Isaac, chirurgien; natif de Vitry en Champagne, étudiant à Genève en 1661, et à Die, pasteur de Chauny, 1667-69; d'Ay, 1679-81. Les Garnier, de Vitry-le-François, auxquels appartenait ce dernier pasteur, étaient une famille notable du pays, remontant aux Garnier sieurs du Trou, gens de robe, dont la généalogie est en partie détaillée dans le *Bull.* XI, 361. — « Le lieutenant-colonel Garnier, originaire de Vitry et bourgeois de la républ. de Basle, meurt à Lausanne, 26 nov. 1739, léguant 60 liv. aux réfugiés (Manuaux de Laus.).

5. GARNIER. « Réception de commandable Francoys Garnier, marchant de Sancerre, » à l'habitation Genevoise, 24 juin 1550. — (Bartholomy), « arquebutier de Beauregard en Dauphiné, » *id.*, août 1551. — (André), « natif de Villeloing en Touraine, » *id.*, oct. 1557. — (Anthoine), orfèvre, de Vitry en Perthis, *id.*, nov. 1557. — (Morise), « du lieu de Sezut Monoyse en Languedoc, » *id.*, déc. 1559. — (Pierre), de Bouchevine en Anjou, » *id.*, avril 1559. — (Jehan), de la ville d'Angoulesme, » *id.*, avril 1559. — (Guillaume), cordonnier, natif de Cause en Nor-

mandie, *id.*, mai 1559. — (Pierre), de Roignie près Chastillon, *id.*, 14 oct. 1572. — (Étienne), de Besançon, couturier, *id.*, 18 oct. 1572. — (François), de Verdun, cordonnier, *id.*, 4 mai 1573. — (Sylvain), de Gien-sur-Loire, coutellier, *id.*, 19 mars 1574.

6. GARNIER (PHILIPPE), gentilhomme, marié à Loudun, 1570, avec Marie Grenet, de La Rochelle. — Garnier, famille notable de Saintes, dont les Garnier sieurs de La Cour (1651), et les sieurs de Chante-loup (1667); Jean Garnier, sr de Montignac, ancien de l'église de Pons, 1678. — Daniel Garnier, marchand, Elisabeth Fun-ton sa femme, Daniel Horry leur gendre, et un grand nombre d'autres personnes des mêmes noms réfugiés de l'île de Rhé dans la Caroline du Sud et à New-York, à l'époque de la Révocation (Baird, *Réfug. huguen. en Amérique*, p. 256). — La veuve Garnier, emprisonnée à Cognac et Marie-Suzanne Garnier, enfermée au couvent de N.-D. de Saintes, en 1746. — Isaac et Daniel Garnier, fugitifs de La Rochelle en 1692, gagnent l'Amérique. — L'Intendant de La Rochelle lance un ordre interdisant à Charles Garnier, chapelier à Charente et à Marguerite Glemet d'habiter ensemble sous peine de prison, comme ayant été mariés au désert par un pasteur, 8 nov. 1752. — (Jean et Abraham son fils), de Mâcon, marchands confiseurs, assistés à Lausanne en 1688, puis réfugiés à Magdebourg avec divers parents du même nom en 1699. — (La veuve de Jacques), d'Alais, assistée à Genève, 1693. — (Samuel), de Vassy, 42 ans, aveugle, assisté à Londres, 1705. — Pierre Garnon, « de Provins en Brie, praticien, » reçu habitant de Genève, 5 nov. 1572. — Jean Garmy, « de Neufchastel près Clervaux, couturier, » *id.*, 23 août 1574.

GAROSTE (HENRY DE), sr de Russas, ancien de l'égl. de La Rochefoucauld, au syn. de Barbezieux, oct. 1682. — De Garotte, famille de l'Angoumois persécutée, 1686. — Mathieu Garousse, de Revel, assisté à Genève, 1692. — Pierre Garouste, menuisier, réfugié à Müncheberg, 1700. — Garreau, nom protestant de La Rochelle et de la côte de Saintonge. Un lieu de culte datant des premiers temps de la Réforme existait dans ces contrées et s'appelait « Chez Garreau. » On trouve aussi

dans les reg. de l'égl. réformée, en 1587, Pierre Garreau sr de la Parentère, témoin au mariage d'Isaac de Culant avec Anne Ballanger. Mais dès lors, il faut passer à la fin du XVIII^{me} siècle pour retrouver dans l'histoire le nom de Garreau, glorieusement représenté par plusieurs administrateurs rocheleis et un marin célèbre, Pierre-Élie Garreau, né en 1766, mort peu après 1815. — Jacques Garrel, imprimeur et libraire à Montauban, sa ville natale, où il avait épousé, 19 janv. 1653, Marguerite Poncet. On connaît un assez bon nombre de livres sortis de ses presses notamment celui-ci : *Pensées chrétiennes composées par Jos. Hall... et mises en beau françois par M. D. G. B. sur la copie de Quevilly*; à Montaub. par Jacq. Garrel, 1685, in-16 de 16 feuil. et 371 p. Son fils, Jean, retiré en Allemagne dès 1669, établi imprimeur et libraire à Amsterdam avant 1691. — Charles Garretier, prévôt provincial de MM. les mareschaux de France au gouvernem. de Metz, Toul et Verdun, 1593-1608; Garretier sr de Beaulieu, 1614. — Jehan Gary, « orfèvre, natif d'Orléans, reçu habitant de Genève, août 1559. » — Autre Jean Gary (alias Garin), de Montauban, pasteur à St-Antoin, 1611-1620, plus tard au Mas-saintes-Puelles; auteur d'un *Portrait de l'Église militante*, Castres, 1616, in-8°. — Nicolas Garry, de Caen, 74 ans, et sa femme, assistés à Londres, 1702. — Jean Garrigon, « cardeur de layne, natif de Castel neufz en Gratecambe, parlem. de Bordeaux, » reçu habitant de Genève, avril 1559.

GARRIGUES (JACQUES), de Pézenas en Languedoc, cordonnier, admis à l'habitation à Genève, juill. 1559. — (Centurion) fils de Pierre et d'Anne de La Beaume, baptisé au temple de Charenton (parr. M. de Clermont d'Amboise, marr. M^{lle} de Lisle de Lespichelière), fév. 1615. — Garrigues, de Nîmes, proposant en 1652, apostat pensionné en 1675. — (Jean), du Périgord, sorti de France à la Révocation avec Marie de Franchemont sa femme et Rachel Garrigue, femme du ministre Maturin. — (Moïse), marchand joaillier, originaire de Mazamet, réfugié en Prusse et mort à Magdebourg en 1688. — (Marc-Antoine), consacré en 1681, pasteur à Batin en Brandebourg, 1697-1703; à Berlin, 1703-1704, année de sa mort. Un autre

pasteur Garrigues, peut-être fils de ce dernier, a trad. de l'anglais de Wollaston un ouvrage intitulé *Ébauche de la religion naturelle*, avec des additions considérables (La Haye, 1726, in-4° ; 1756, 3 vol. in-12). — (Barthélemy), de Lodève, admis à la bourgeoisie genevoise avec ses fils, en 1706. — Garrigues, directeur des construct. navales à La Rochelle, décédé en 1836.

GARRISSON (PIERRE DE), fils de Pierre et de sa seconde femme Anne *Latreille* qu'il avait épousée en 1637, était lieutenant particulier au présidial de Montauban lorsqu'il reçut signification d'un arrêt du Conseil d'État conçu en ces termes :

Le Roy ayant été informé que dans le corps du présidial de Montauban il y a quatre officiers faisant profession de la R. P. R. sçavoir le s^r *Garrisson*, lieut.-part., les s^{rs} *Delon* et *Darassus*, conseillers et le s^r de *Rieupeyroux*, avocat de sa S. M. et estimant à propos pour le bien de son service et de ses sujets... ordonne qu'ils seront tenus de se demettre de leurs offices en faveur de personnes catholiques capables de les exercer, sinon à faute de ce faire... leurs offices seront déclarés vacants et impétrables. Donné à Versailles, le 14 septemb. 1682.

Garrisson se soumit d'abord, mais le remords l'assiégea bientôt et il s'enfuit du royaume. Son fils PIERRE, avocat, resta à Montauban, converti et bientôt conseiller au Sénéchal, reçut du pasteur Thomas *Satur* une lettre datée de Londres juill. 1687, dans laquelle on lui racontait que le digne magistrat était mort le 23 juin, huit jours après être arrivé à Cantorbéry et que les ministres de cette ville, MM. *George* et *Frouillard*, rendaient témoignage « des actes d'une humiliation, d'une résignation et d'une confiance admirables » au Seigneur, qu'il avait faits en leur présence.

Ce deuxième Pierre, conseiller, eut pour fils aîné ÉTIENNE de Garrisson, né à Montauban, 13 oct. 1669, qui suivit l'exemple donné par son grand-père et s'expatria aussi, sur la fin de l'année 1691. On a de lui une belle et curieuse lettre datée de Berlin, 12 juill. 1692, dans laquelle il explique à son père les dures nécessités de sa fuite et en implore le pardon. Cet Étienne s'établit à Amsterdam où il fonda une maison de commerce de vins et de

grains qui avait ses navires à elle. Il mourut le 5 avril 1740. Il avait épousé (18 juin 1700) une d^{lle} *Delacruz* qui lui donna de nombreux enfants par lesquels cette famille se continua en Hollande jusqu'à la fin du dernier siècle, ainsi qu'on peut le voir en détail dans *Les Montalbanais et le Refuge* par H. de France (1887, in-8°, p. 276-292). A la même famille appartenait Jonathan Garrisson, avocat, lequel figure sur une liste de convertis de Montauban, du 24 août 1685 (Tr 253) et plusieurs Garrisson réfugiés à l'époque de la Révocation en Angleterre, à Dublin, puis (1708) à New-York (voy. Baird). — A Amsterdam existait aussi une autre famille du même nom, ayant la même origine montalbanaise, mais différente en réalité, et pauvre, au sujet de laquelle il est plaisant de voir le gros négociant d'Amsterdam, Étienne, écrire (15 septemb. 1732) en parlant d'un nommé Jean Garrisson, simple courtier de commerce : « La conformité de nom est chose déplorable, car il est bien difficile de faire comprendre aux gens du pays qu'il n'y a pas de parenté entre personnes du même nom et de la même ville. » (*Les Montalb.*, p. 291.) — De tous ces Garrisson de Montauban, un seul, JACOB, étudia la théologie ; encore l'abandonna-t-il (en 1669) pour se faire avocat.

GARROS (PIERRE), poète gascon [Haag, V 221], né à Lectoure, étudia le droit et la théologie à Toulouse, et se rendit assez habile en hébreu pour comprendre le texte sacré dans la langue originale. Cette étude ne lui fit pas négliger toutefois la poésie, qu'il cultiva avec succès. Admirateur passionné de Clémence Isaure, il ne laissait presque point se passer une seule année sans adresser quelque pièce de vers à l'Académie des Jeux floraux. Sa religion l'ayant forcé de quitter Toulouse, il regagna sa ville natale où il mourut dans un âge très avancé. On a de lui *Psalmes de David, virats en rime gasconne*, Toulouse, 1565, in-8°, et *Poesias gasconas*, Toulouse, 1567, petit in-4°, dédiées au prince de Navarre comme les *Psalmes* l'avaient été à Jeanné d'Albret. Ce sont de grandes raretés bibliographiques. — Hubert Garrot, ministre de l'église de Cotantin près Morat (pays de Vaud) en 1536 (Herminj., *Corr. des R.*, IV 63).

GARSAULT (ЖЕАН), « cardeur, natif de Nemours au pais de France, » reçu habitant de Genève, juill. 1559. — *De Garsault*, famille notable du Poitou : (M^{lle} de), emprisonnée pour refus de se convertir, quoique son père eut obéi, 1686; — « M. de Garsault, ci-devant commissaire de la marine, quoique né catholique, veut faire élever ses enfants dans la religion de sa femme qui est protestante; sera mis à la Bastille; il doit être arrivé du Poitou depuis quelques jours; je ne sais où il loge, mais il est frère de feu M. de Garsault, écuyer du roi, » 10 juin 1700. (Lett. de M. de Pontchartrain, dans les Arch. de la Bastille, X 255). La résistance de M. de Garsault ne dura que deux mois. L'ordre de le remettre en liberté est du 4 août, mais accompagné de ce billet : « Dites-lui, s. v. p., qu'il me fasse savoir où il se retirera, afin qu'on puisse être informé de la conduite qu'il tiendra et s'il exécutera les promesses qu'il a faites de vivre en bon catholique. » (*Ibid.*, p. 257); — Renée de Garsault, veuve de Pierre Civile (t. IV, col. 380, lig. 9), demande la permission de vendre des biens protestants séquestrés, 1712 (E 3398); — Garsault, de Poitiers, son fils lui est retiré pour être mis au collège des jésuites de Chatelleraut, 1723. — Pierre Garsaud (Garsand ?) incarcéré aux prisons de Thourars, 1700. — *Garsi*, notaire à Pont-de-Veyle, tiré du tombeau et traîné à la voirie comme relaps, 1686. — René *Garsin*, originaire de Provence (voy. t. III, col. 692) prêche la réforme à Mâcon en 1560 (Th. de Bèze); — (Jean), proposant en 1674, pasteur à Nyons en 1685, réfugié en Hollande en 1686, mort à Zwolle, 13 oct. 1697; peut-être le même que J. Garcin ci-dessus col. 835, lig. 13 à 17? — (Jacob), consacré en 1665, pasteur à Orthez, 1676-85, déposé en 1684 pour avoir mal parlé en chaire de l'église romaine; à Amsterdam, 1688-1709; (Jacques), pasteur à Veere en Hollande, 1753; à Franeken, 17...-1796; — Marguerite Garsin, de Romorantin, morte à l'hôpital de Lausanne, 1691; André Garsin, de Grenoble, menuisier, réfugié avec sa femme, sa fille et un compagnon, à Berlin, 1698. — Maurice de *Gartoule*, notable huguenot de Castres, vers 1573 (*Mém. de Gaches*).

GASAGNE, étudiant à Nîmes en 1610,

pasteur à Navacelle, 1620; à Milhand, 1623-31; à Bernis, 1637; à Vergèze, 1638; — (Salomon), pasteur à Beauvoisin, 1654; à Milhand jusqu'en 1664; à Bernis, 1664-75; — (autre), fils de Salomon, pasteur à Caveirac, 1552-62; — autre, pasteur à Faugères, 1669-70; — autre, pasteur à Caveirac, 1676-81. — *Gasaignes*, député de Nîmes à l'assemblée de Sommières, 1619 (Tr 322); — Paul Gasaignes, de Brinon en Languedoc, poursuivi dans l'affaire du pasteur *Roman*, 1699; — (Marguerite), de Brinon, assistée à Lausanne, allant à Cassel, 1699. — « David *Gasan*, des Plantiers en Cévennes, jeune homme que Dieu par sa grâce, a appelé dans ce temps difficile et de persécution, à fortifier par ses exhortations et exercices de piété, nos frères de Languedoc et de Guyenne... Arrivé ces jours passés en cette ville, il désire s'appliquer aux études jusqu'à se rendre capable d'être reçu ministre, » 1698 (Man. de Lausanne). — Hylaïre *Gasault*, « sargier, natif de Chasteaurenard en Provence, » reçu habitant de Genève, juill. 1554.

GASC, pasteur à Figeac, 1626. — (Jean), de Revel en Languedoc, réfugié à Emmenrich en 1698. — (Abraham), de St-Jean de Gardonnenque, assisté à Genève d'un viatique pour la Suisse, 1700. — (Jacques), d'Alais, assisté d'un justaucorps; Genève, 1705. — (Ésaïe), né à Genève en 1748, dans une famille de réfugiés français, fut l'un des pasteurs de cette ville. Il se donna d'abord tout entier à la politique genevoise dans les rangs des libéraux avancés, carrière qui prit nécessairement fin lorsque Genève fut annexé à la France (15 avril 1798). Il fut bientôt après nommé professeur de théologie à la faculté nouvellement fondée de Montauban. La son esprit, aussi libéral en théologie qu'en politique, lui suscita de graves conflits, dont il se tira d'une manière brillante, mais pour un court espace de temps, car il mourut, le 28 oct. 1813, à Montauban. Voy. le vol. intitulé : *Ésaïe Gasc, sa politique et sa théologie*, par Ch. Dardier, Paris, 1876, in-8° de 500 p. — *De Gasques*, sr de Barjac, voy. Barjac, t. I, col. 835; — de Gasques, ancien de l'église de Lamelouze, 1666; — Jacques Gasques, sa femme et 2 enfants, assistés à Londres, 1702. — Joseph *Gaches*, de Guyenne, boulanger, réfugié à Staargardt, 1698.

GASCHER ou **Gaschier** (SIMÉON), originaire d'Auvergne, étudiant à Genève (Sim. Gaschius gergoviensis arvernus) en 1624 et à Sedan en 1632; pasteur au Plessis-Marly en 1636, à Vitry en 1637, à Fontainebleau en 1646, à Sezanne en 1649. — *Gascherie de Virxon* et Étienne Gascherie, fugitifs de l'île d'Oleron, 1686. — René *Gaschet*, ancien de l'église de Latillé près Poitiers, 1619 (Filleau, *Décis.* 294). — Henri de *Gaschon*, conseiller à la chambre de Guyenne, épouse à Charenton Jeanne *Marbault*, 1662. Défense au sr François de Gaschon seigr de Contre (Picardie) de faire célébrer le préche au dit lieu, 1665. Antoine et Anne Gaschons, « du pays d'Auvergne, » admis à l'habitation genevoise, novemb. 1557. — Pierre *Gascon*, procureur du roi au siège royal de Saint-Maixent, interdit de sa charge comme étant de la religion, 1641 (Filleau, p. 531).

GASCHOT, notable famille de La Rochelle. = *Armes* : mi-parti d'argent et d'azur à deux croissants de l'un dans l'autre. **JEHAN** Gaschot seigr de Vuhé fut l'un des députés qui, après le siège de 1573, prêtèrent serment au duc d'Anjou au nom de la ville. Son fils **JEAN**, avocat, sr de Vuhé, remplaça son père au corps de ville en 1574 et conserva son mandat jusqu'en 1601. Un écrivain de ses compatriotes, l'appelle « un luminaire de littérature en ce pays. » Il épousa, dans l'un des temples de La Rochelle, Marie *Thevenin*, dont il eut entre autres enfants. **JEHAN** et **ESTIENNE**. Ce dernier, baptisé au préche, le 4 juill. 1594, fut nommé pair en 1626 et commandant de la « galiote neuve, » le jour même où son frère **JEAN** était appelé à la tête de la flotte rochelaise. Ce Jean, baptisé au préche, le 22 déc. 1590, pair en 1613, commandant des galères, mai 1622, fut procureur de la ville en 1624, secrétaire des Conseils en 1628; il épousa au temple Judith *Mignonneau*, 27 déc. 1620 et mourut le 7 juin 1661. De son mariage naquirent six enfants dont le dernier, **MICHEL**, né le 11 juill. 1634, après avoir passé six ans (1666-72) aux Indes orientales, revenu dans sa patrie, abjura pendant les dragonnades. — Un Estienne Gaschot sr de la Maisonneuve, marié le 2 oct. 1618 à Judith, fille du pasteur P. *Merlin*, acheta en 1628 son titre de pair au prix des grains qu'il avait tenus en ré-

serve pendant le siège. Une de ses filles, **JUDITH**, née en 1629, épousa Jean Gascherie, procureur; une autre, **SUZANNE**, née en 1638, épousa Élie **NICOLAS sr** du Caillaud en Saint-Just; un de ses fils, aussi nommé **ÉTIENNE**, né le 1^{er} avril 1641, occupait à La Rochelle le double emploi municipal de directeur et receveur des droits de marque sur les chapeaux fabriqués dans la ville et de commis ambulants au bureau des vivres de la marine. Il avait épousé au temple Suzanne *Fontaine*; mais il abjura la foi réformée durant les dragonnades (RICHMOND).

GASCOIN DE VAIR (**MARIE**), fille noble de Normandie, 50 ans, réfugiée à Jersey et assistée par le comité de Londres (6 liv., 10 liv., etc.), 1702; l'est encore en 1710. — *Dés Gascongnolles*, ancien de Mougou, délégué au synode de St-Maixent, 1598. — *M. de Gasconnière*, emprisonné à Niort, se convertit, 1698. — Marie *Gasfé*, assistée (1 l. 6) à Londres, 1710. — « René *Gasille*, cidevant contrôleur génl de l'artillerie, natif de Mirebeau, demeurant à Paris, rue des quatre filz Edmond, et d^{lle} Marie *Myrier*, femme de M^e Pierre Berthrand, naguères trésorier de France en la généralité de Languedoc, amenés prisonniers à la Conciergerie de Paris comme estant de la nouvelle opinion ainsy qu'ilz ont dict et confessé, pour ester adroit, » 25 septemb. 1569. Le dit Gasille mis hors, à la charge de vivre catholiquement, le 2 mai 1570. — Lucie *Gaspard*, d^{lle} Beaumont près Valence, femme de Jacques Chevalier, assistée à Lausanne, 1691; — Pierre Gaspard, de Nîmes, assisté à Genève d'habits et d'un viatique, 1703.

GASPARI, famille originaire de la Corse [Haag, V 221] et constituant une branche cadette de l'illustre maison de Gaspari, établie vers le milieu du XVI^{me} siècle, avec Ornano de Gaspari, dans la principauté d'Orange et devenue protestante par le mariage du même Ornano avec une fille de Jean de Serres, l'historiographe de Henri IV, nièce d'Olivier de Serres, le célèbre agronome. Elle possède encore, au cap Corse, la *torre dei Gaspari*, qui lui a été transmise en 1840 lors de l'extinction de la branche aînée en la personne du comte Luce de Gaspari-Belleval. L'église de Morsiglia renferme plusieurs tombeaux de ses aïeux.

Le premier Gasparin que mentionne l'histoire, THOMAS-AUGUSTIN, naquit en 1750 à Orange, embrassa la carrière militaire et remplissait en 1789 les fonctions de capitaine au régiment de Picardie. La Révolution, loin de le froisser, fut saluée par lui comme l'aurore d'un nouvel et meilleur ordre de choses. En 1791, ses soldats qui tenaient garnison à Saarlouis en Lorraine et réclamaient vainement le lourd arriéré de leur solde, étaient sur le point de se révolter, lorsqu'il engagea, pour les maintenir dans le devoir, sa fortune personnelle. Cette même année 1791, le département des Bouches-du-Rhône envoya Gasparin siéger à l'Assemblée législative et le choisit en 1792 pour l'un de ses représentants à la Convention nationale. Nommé dans l'un et l'autre corps membre du comité militaire, il y présenta et y fit adopter diverses motions relatives à la composition des conseils de guerre et à l'assimilation des officiers des volontaires nationaux aux officiers de l'armée régulière (8 mai 1792). Le tact et la fermeté dont il avait fait preuve dès les débuts de sa carrière, le servirent avantageusement au cours des délicates missions dont il fut investi par le pouvoir exécutif : en avril 1792, au camp de Soissons, où il prévint un soulèvement de troupes ; le 24 septembre de la même année, à l'armée des Alpes, pour annoncer au général Montesquiou sa révocation ; en avril 1793, à l'armée du Nord, où il rendit la confiance aux soldats un moment ébranlés par la défection de Dumouriez. L'énergie qu'il déploya dans cette occasion critique, lui ouvrit en juin 1793 les portes du Comité du Salut public où il remplaça Treilhard, mais le 27 juillet il cédait déjà sa place à Robespierre, pour ne pas encourir la responsabilité des condamnations prononcées par ses collègues. Dans les assemblées elles-mêmes, ses votes furent constamment acquis aux Montagnards ; le 3 janvier 1792 il accusa les Girondins d'entretenir de coupables intelligences avec le monarque ; le 17 et le 19 il se prononçait pour la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. En 1794 la Convention envoya Gasparin sur sa demande à Toulon, auprès de l'armée des Alpes, pour surveiller les opérations du siège en qualité de commissaire. Avec une perspicacité qui lui fait honneur, il devina

les talents stratégiques de Bonaparte, alors simple lieutenant d'artillerie, et le fit nommer commandant en chef, en lieu et place de l'incapable Carteaux. « C'est au représentant Gasparin, dit Las-Cases dans le premier volume des Mémoires de Sainte-Hélène, que Napoléon devait d'avoir vu son plan, celui qui donna Toulon, triompher des objections des comités de la Convention. Il en conservait un souvenir reconnaissant : c'était Gasparin, disait-il, qui avait ouvert sa carrière. » Les dernières dispositions de l'empereur témoignèrent de sa gratitude. « Nous léguons, » dit-il dans le quatrième codicille de son testament en date du 21 avril 1821 à Longwood, « cent mille francs aux fils ou petits-fils du député à la Convention Gasparin, représentant du peuple à l'armée de Toulon, pour avoir protégé et sanctionné de son autorité le plan que nous avons donné, qui a valu la prise de cette ville et qui était contraire à celui envoyé par le Comité du Salut public. Gasparin nous a mis par sa protection à l'abri des persécutions de l'ignorance des états-majors qui commandaient l'armée avant l'arrivée de mon ami Dugommier. » Le représentant du peuple ne vécut pas assez longtemps pour assister au succès des intelligentes mesures prises par lui devant Toulon. Une fluxion de poitrine contractée pendant les fatigues du siège l'emporta dans sa maison d'Orange le 7 nov. 1793. De solennelles funérailles lui furent faites dans sa ville natale, mais son cœur fut envoyé à la Convention qui décréta de le déposer au Panthéon. L'arrêt ne fut pas exécuté et le cœur d'Augustin-Thomas de Gasparin est demeuré aux Archives (voy. pour plus de détails : le *Moniteur universel*, année 1792, Nos 129-139, 162, 263, 269 ; An premier, Nos 5 et 72).

ADRIEN-ÉTIENNE-PIERRE, comte de Gasparin, fils aîné du précédent, né à Orange le 29 juin 1783, embrassa à l'exemple de son père la carrière militaire, fut attaché en qualité d'officier de cavalerie à l'état-major de Murat et se signala en 1806 par sa bravoure dans la campagne de Pologne, mais il fut obligé par une blessure de quitter prématurément l'armée et se retira dans ses terres de la Vaucluse où, sollicité par l'exemple d'Olivier de Serres, son illustre aïeul, il se livra à d'ingénieuses

recherches agronomiques et rédigea une série de mémoires la plupart couronnés par l'Institut.

Pendant toute la durée de la Restauration, ses propres convictions politiques, tout autant que le souvenir de son père, le retinrent dans l'opposition, mais la révolution de juillet lui ouvrit la carrière des fonctions publiques. Successivement préfet de la Loire (août-septembre 1830), de l'Isère (20 sept. 1830-28 nov. 1831), du Rhône (28 nov. 1831-4 avril 1835), Adrien de Gasparin déploya dans ces différents postes, pendant une période troublée, des qualités administratives de premier ordre. En 1831 il arrêta près de Voiron dans l'Isère un corps de révolutionnaires italiens qui se disposait à envahir la Savoie ; en 1834 (14-22 fév.) il réprima à Lyon une redoutable insurrection socialiste, dite des mutualistes. Le gouvernement le récompensa de la fermeté dont il avait fait preuve dans cette crise terrible en l'élevant, le 19 avril 1834, à la pairie.

De Lyon il fut appelé en 1835 à Paris en qualité de secrétaire du ministère de l'intérieur. Le 6 septembre 1836, il en devint titulaire dans le cabinet présidé par M. Molé. M. de Gasparin apporta dans les discussions parlementaires une parole nette et facile, sinon brillante, et justifia les espérances administratives qu'avait fait concevoir sa gestion préfectorale par la suppression de la chaîne des forçats et son remplacement par le transport dans les voitures cellulaires, par l'ouverture de nombreuses routes en Corse, par l'introduction de plusieurs réformes pratiques dans l'organisation des hospices, la législation des aliénés, le régime des prisons. La loi dite de disjonction, en vertu de laquelle les militaires étaient soustraits à la juridiction civile pour les crimes de droit commun, amena malheureusement, le 15 avril 1837, sa retraite des affaires publiques et son remplacement par M. de Montalivet. Le 31 mars 1839 le roi lui rendait son ancien portefeuille avec l'interim de celui du commerce et des travaux publics dans le cabinet de transition formé par M. de Montebello, cabinet qui ne survécut pas à l'émeute provoquée par Barbès, Blanqui et Martial Bernard (12 mai 1839). L'arrivée au pouvoir de M. Thiers (1^{er} mars 1840) détermina M. de Gasparin à une re-

traite complète de la vie politique. La deuxième république, désireuse de s'assurer le concours d'un administrateur aussi expert, l'appela dès les premiers mois de 1848 à la direction de l'institut agronomique nouvellement créé à Versailles, un poste qu'il conserva jusqu'à la suppression de cet établissement, le 7 septembre 1852, et pour lequel il rédigea un premier volume d'*Annales*.

Si importants qu'aient été les services rendus par le comte Adrien de Gasparin en qualité de préfet et de ministre de l'intérieur, la meilleure partie de son activité fut consacrée au développement de l'agriculture, regardée par lui comme la source la plus sûre et la plus abondante de richesses pour un État. Très érudit dans ce domaine et personnellement renseigné par de nombreux voyages sur les meilleures méthodes adoptées à l'étranger, il travailla, plus qu'aucun autre de ses contemporains, à engager sa science favorite dans les voies positives de l'expérimentation, en la mettant d'une part en étroites relations avec l'économie politique, en la faisant bénéficier de l'autre des découvertes les plus solidement attestées de la géologie et de la météorologie, de la physique et de la chimie. Grâce à sa courageuse initiative et à ses persévérants efforts, la France et surtout la région du Midi entrèrent dans une voie d'améliorations et de progrès continus. De flatteuses distinctions prouvèrent à M. de Gasparin l'estime dans laquelle étaient tenues ses recherches par les corps compétents. L'acad. des sciences l'admit en 1840 dans sa section d'économie rurale en remplacement de Turpin, la Société pour l'encouragement de l'agriculture le choisit en 1845 pour l'un de ses vice-présidents. Sa vigoureuse vieillesse s'écoula à Orange où la mort vint le chercher le 7 septembre 1862. Une statue lui a été élevée dans sa ville natale en 1864.

Voici l'énumération aussi complète que possible des ouvrages et mémoires dus à la plume féconde du comte Adrien de Gasparin : I. *Du croisement des races*, couronné par la Société d'agriculture de Lyon, Lyon, 1810. — II. *De la gourme des chevaux*, mémoire qui obtint la médaille d'or donnée par la Société d'agriculture de la Seine, Lyon 1811. — III. *De la culture de la garance*, Lyon, 1815. — IV. *Histoire*

de la ville d'Orange et de ses antiquités, 1815. — V. *Manuel de l'art vétérinaire à l'usage des officiers de cavalerie, des agriculteurs et des artistes vétérinaires*, Paris, 1817, in-8°, un ouvrage dans lequel M. de Gasparin a réuni toutes les observations faites par lui sur les chevaux malades dans les dépôts dont il avait eu l'inspection pendant sa carrière militaire. — VI. *Des maladies contagieuses des bêtes à laine*, mémoire qui remporta le prix proposé par la Société d'agricult. de Lyon, 1821. — VII. *Des petites propriétés considérées dans leurs rapports avec l'agriculture et le sort des ouvriers*, Paris, 1821. — VIII. *Guide des propriétaires de biens ruraux affermés*, Paris, 1829, un ouvrage couronné en 1828 par la Société royale d'agriculture. — IX. *Recueil de Mémoires d'agriculture et d'économie rurale*, 3 vol. in-8°, Paris, 1829-1841, reproduisant la plupart des travaux ci-dessus indiqués et en contenant d'autres relatifs aux biens soumis au métayage, à la culture du safran et de l'olivier, à l'introduction des vers-à-soie en Europe. — X. *Cours d'agriculture*, 5 vol. in-8°, Paris, 1843-1849, un ouvrage qui a fait longtemps et justement autorité. — XI. *Principes d'agronomie*, Paris, 1854, in-8°. En dehors de ces ouvrages de longue haleine, M. de Gasparin a fréquemment inséré des articles dans les *Mémoires de la Société centrale d'agriculture de France*, l'*Annuaire météorologique*, la *Bibliothèque universelle de Genève*, la *Maison rustique au XIX^{me} siècle*, les *Mémoires de l'académie du Gard*, les *Annales de voyage de Malte-Brun*.

AUGUSTE de Gasparin, deuxième fils d'Augustin-Thomas, naquit à Orange le 9 décembre 1787. Capitaine de la garde nationale dans sa ville natale en 1815, il se prononça en faveur des Bourbons lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe. Sous la monarchie de juillet il fut maire d'Orange et député de Montélimart (1837-1842). On cite de lui différentes brochures de mécanique et d'économie agricole insérées dans diverses revues départementales. M. Auguste de Gasparin est mort à Orange en 1857.

AGÉNOR-ÉTIENNE, comte de Gasparin, fils aîné du comte Adrien, né à Orange le 12 juillet 1810. Par sa mère, Adèle de Daunant, il se trouvait apparenté à une des familles protestantes les plus considé-

rées de Nîmes. Son éducation, d'abord commencée par un précepteur alsacien, M. Scheffer, se continua depuis 1822 à Paris au lycée Louis-le-Grand; ensuite les Facultés de Droit et des Lettres le comptèrent parmi leurs plus brillants élèves. Agénor de Gasparin appartient à cette jeunesse enthousiaste de la Restauration qui fut nourrie des Odes de Victor Hugo, des lambes de Barbier, des Messéniennes de Casimir Delavigne, se pressa à la Sorbonne au pied des chaires de Victor Cousin, Guizot, Villemain, applaudit à la chambre des députés, les discours de Royer-Collard, du général Foy, du duc de Broglie. Lorsque éclata la révolution de 1830, il fit le coup de feu en qualité de garde national, mais protégea, avec sa générosité native, des prisonniers que, dans l'exaspération de la lutte, ses compagnons se disposaient à massacrer.

Le titre de licencié en droit ouvrit en 1834 à M. de Gasparin la carrière administrative. En 1836 son père le choisit pour chef de cabinet au ministère de l'intérieur, en 1837 il fut nommé maître des requêtes au Conseil d'État. En 1842 les électeurs de Bastia, le district corse d'où sa famille était originaire, l'éluèrent pour leur représentant à la Chambre des députés. M. de Gasparin y conquist bientôt une place distinguée par sa parole impétueuse et convaincue, dénonçant tous les abus de pouvoir, revendiquant toutes les libertés, n'obéissant qu'à sa conscience. Malgré de vives oppositions, ses collègues de toutes les fractions de la Chambre se plurent à rendre hommage à la droiture de son caractère et à la noblesse de ses pensées. Ses principes conservateurs ne l'empêchèrent nullement de signer avec MM. Saint-Marc Girardin et d'Haussonville, contre le système de corruption reproché à M. Guizot, un amendement qui réglait l'admission aux fonctions publiques.

La liberté religieuse posséda en lui un infatigable champion. En toute occasion il prit à la tribune la défense des Églises réformées de France dont une administration hostile ou timorée méconnaissait les justes griefs, des évangélistes illégalement condamnés, des colporteurs frappés de lourdes amendes. « Songez y, » s'écriait-il le 6 avril 1846, « je vous le dis avec calme et sérieux, parce que j'exprime ici une

résolution bien arrêtée : si l'on nous refuse la liberté que nous demandons, si l'on oppose de nouvelles entraves à l'exercice d'un droit nécessaire, eh bien ! nous prendrons sur notre dos la balle du colporteur, nous irons vendre des bibles, affronter vos procès et nous faire jeter en prison ! »

La question de la traite des nègres et du droit de visite passionnait sous la monarchie de juillet les esprits, moins par philanthropie que par lutte de politique intérieure et antagonisme contre la Grande-Bretagne. A. de Gasparin, dans son livre *Esclavage et Traite* (1 vol. in-8°, Paris, 1838) se prononça en faveur de l'émancipation immédiate et combattit aux côtés du duc de Broglie qui travaillait officiellement à la suppression de la servitude des noirs dans les colonies. A cette période de sa vie politique appartiennent également deux brochures : *De l'amortissement* (Paris, 1834). *La France doit-elle conserver Alger ?* (Paris, 1835) sous le pseudonyme d'un « auditeur au Conseil d'État. »

Les loisirs que fit en 1846 à M. de Gasparin son éloignement des affaires publiques furent mis par lui à profit pour un voyage de plusieurs mois en Égypte et en Syrie. Ce fut à Jérusalem que lui parvint la nouvelle de la révolution de 1848. Il écrivit des lieux mêmes une touchante protestation de fidélité à la dynastie déchue, un vigoureux refus aux offres qui lui étaient faites de coopérer à la nouvelle constitution de la France, mais après son retour en Europe, au lieu d'habiter Paris, il se fixa en Suisse où il se sentait attiré depuis son mariage avec M^{lle} Valérie Boissier et où se passèrent les vingt-trois dernières années de sa vie. Ses amis de l'autre côté du Jura cherchèrent à de fréquentes reprises, mais inutilement, à le rappeler auprès d'eux. Le régime du deuxième empire était odieux à son âme avide d'indépendance et il avait besoin de vivre dans un pays libre pour travailler fructueusement, par la parole et par la plume, au triomphe des causes qui lui étaient chères.

Les débats ecclésiastiques et théologiques qui agitaient l'Église réformée de France, sollicitèrent de bonne heure son attention. M. de Gasparin combattit dès sa jeunesse aux premiers rangs de l'extrême droite et souligna la nécessité, en matière de foi, d'une

règle infaillible avec la sincérité passionnée qu'il apportait en toute chose, un courage qui ne connut ni les hésitations ni les défaillances, une soumission absolue à ce qu'il croyait être la vérité divine, mais aussi, nous sommes contraints de l'ajouter, avec une érudition des plus contestables et des plus fantaisistes, une instinctive aversion pour toute méthode scientifique rigoureuse, une entière incapacité à comprendre les arguments inverses.

« Le clairon de Jésus » avait-il coutume de dire, « ne sonne jamais la retraite. »

Secrétaire, en 1843, de la *Société pour les intérêts généraux du protestantisme français*, il entreprit de grouper les fidèles sous l'étendard d'un formulaire dogmatique, plus simple, il est vrai, et plus conforme à l'Évangile que celui de La Rochelle et ne recula pas devant l'exclusion des récalcitrants (*Lettre à M. Ath. Coquerel*, broch., Paris, 1840). *Lettre sur une question posée par l'Espérance*, broch., Paris, 1843. *Intérêts généraux du protestantisme français*, 1 vol. in-8°, Paris, 1848). La crise d'intolérance qui sévit en 1846 sur le canton de Vaud, lui permit de formuler en toute netteté dans son livre intitulé : *Christianisme et paganisme* (2 vol. in-8°, Genève, 1846) le principe de la séparation de l'Église et de l'État. Le synode officieux qui se réunit à Paris en 1848 retrouva A. de Gasparin à côté de Frédéric Monod pour réclamer la réorganisation de l'Église réformée sur une base positive. Lorsque l'assemblée eut constaté « l'impossibilité dans les circonstances actuelles de rédiger une profession de foi, » eux seuls, parmi les membres de la droite, donnèrent leur démission et se retirèrent d'une Église tenue par eux pour infidèle à sa mission (Réponse à la brochure de M. Adolphe Monod : *Pourquoi je reste dans l'Église ?* Broch., Paris, 1849).

En 1850 la lutte se transporta du domaine pratique dans la sphère théorique. M. de Gasparin défendit dans les colonnes des *Archives du Christianisme*, avec une chevaleresque intrépidité, l'inspiration plénière des Saintes-Écritures et se flatta d'avoir répondu dans son livre : *les Écoles du doute et l'École de la foi* (1 vol. in-8°, Genève, 1854. 2^{me} édition, in-18, Paris,

1874) à toutes les objections développées dans la *Revue de Strasbourg* par MM. Colani et Edm. Scherer. (Voir également : *La Bible défendue contre ceux qui ne sont ni disciples ni adversaires de M. Scherer*, broch., Paris, 1854). Au printemps de 1870, à la suite de conférences données par M. F. Buisson, un mouvement populaire s'organisa en faveur du christianisme libéral dans la Suisse romande. L'athlète, quelque peu brisé par l'âge, mais toujours jeune de cœur, n'hésita pas à redescendre dans l'arène et à opposer, aux maux dont souffre actuellement le protestantisme, son remède favori de la séparation, ce qui lui attira, au nom de l'Église nationale, une verte réplique du pasteur Oltramare. (*Le Christianisme libéral et la séparation de l'Église et de l'État*, broch., Lausanne, 1869.)

Dans la retraite volontaire qu'il s'était choisie en Suisse, soit aux portes de Genève dans la belle villa du *Rivage*, soit dans la solitude romantique de Valleyres près d'Orbe au pied du Jura, le comte Agénor de Gasparin, loin de rester inactif, suivait avec une perspicace curiosité toutes les phases de la politique européenne. Travailleur infatigable, doué d'une forte mémoire et d'une brillante facilité de rédaction, se sentant, comme chrétien, citoyen de l'univers et estimant que rien ne devait lui demeurer étranger, tantôt il entassait des matériaux sans nombre pour de futurs ouvrages, tantôt il écrivait dans les colonnes d'un journal une série d'articles sur un sujet religieux, politique ou économique, tantôt il se sentait forcé en quelque sorte par un grand événement à publier un de ces livres vibrants d'enthousiasme, qui gagnait à une noble cause toutes les sympathies.

En 1852, les époux Madiā ayant été condamnés aux galères par le grand-duc de Toscane pour avoir lu et distribué la bible, M. de Gasparin se rendit avec une députation de l'Alliance évangélique à Florence pour intercéder en leur faveur et réclamer les droits de la liberté de conscience. Lorsque en 1857 la Suisse fut menacée par la Prusse à propos de la souveraineté de Neuchâtel, le châtelain de Valleyres prit immédiatement la plume pour défendre sa patrie d'adoption (*La question de Neuchâtel. Un mot de plus sur... Der-*

nières remarques, Genève, 1857). En 1860 éclatait de l'autre côté de l'Atlantique la guerre de la sécession américaine : l'ancien avocat de l'émancipation à la Chambre des députés tint à honneur de redresser l'opinion publique un peu hésitante au début de la crise et publia coup sur coup ses beaux livres : *Un grand peuple qui se relève* (1 vol. in-8°, Paris, 1^{re} édition, 1866. 6 éditions). *L'Amérique devant l'Europe* (1 vol. in-8°, 1862, 2 éditions). *Une parole de paix sur le différend entre l'Angleterre et les États-Unis* (Paris, 1862, broch.).

Enfin l'année 1870 l'appela à passer par les poignantes douleurs qu'éprouvèrent tous les Français attachés à leur pays. Loin de partager les illusions que se faisait au début de la lutte la majorité de ses compatriotes, il condamna avec sa sincérité et sa vaillance accoutumées les errements diplomatiques de Napoléon III (*La déclaration de guerre*, broch., Paris, 1870, 2 éditions). Après les premières victoires de l'Allemagne et la prise de Strasbourg, la neutralisation de l'Alsace et de la Lorraine fut proposée par lui comme la solution la plus équitable du conflit (*La république neutre d'Alsace*, broch., Genève, 1870, 2 éditions, d'abord publiée dans les colonnes du *Journal de Genève*). Son dernier cri de douleur, pour arrêter une effusion de sang désormais inutile, fut adressée à ses compatriotes sous le titre d'*Appel au patriotisme et au bon sens* (broch., Genève, 1870, 2 éditions). Après sa mort parut son testament politique, un modèle de générosité et de sagesse : *La France, nos fautes, nos périls, notre avenir* (2 vol. in-18, Paris, 4 éditions, 1872). M. de Gasparin ne s'était pas dissimulé les difficultés de la tâche qu'il avait entreprise. « Pour prendre en main, écrivait-il en 1870, les causes qui compromettent, pour se brôiller avec les oracles, pour se refuser aux petites servitudes courantes, il faut avoir pris son parti à l'avance de beaucoup de douleurs et de beaucoup d'injustices. Un homme libre, c'est l'ennemi ; à son aspect, notre moutonnerie s'alarme, nos camaraderies menacées s'apprentent au combat. C'est un rude métier que celui de redresseur des torts et d'apôtre de la vérité : le monde n'avance qu'aux dépens de celui qui le pousse. »

Les livres de M. de Gasparin, quels que

soient leur nombre et leur mérite, ne représentent qu'une faible part de l'activité incessante déployée par lui en faveur de ce qu'il croyait être le bien et le vrai. L'orateur l'emportait de beaucoup chez lui sur l'écrivain. Depuis qu'il se fut fixé à Genève, il donna chaque hiver, devant des auditoires de plusieurs milliers de personnes, d'où l'élément ouvrier n'était point absent, des conférences dont le thème était emprunté tour à tour à la religion, à l'histoire, à l'économie sociale. La sincérité de ses convictions, l'entraînement de sa parole, son irréprochable courtoisie vis-à-vis de ses adversaires, l'art infini avec lequel s'entremêlaient les raisonnements et les anecdotes, les saillies humoristiques et les appels partis du plus profond du cœur, lui valurent de splendides triomphes, sans qu'il eut jamais fait la moindre concession aux préjugés et aux passions populaires, et ont laissé d'impérissables souvenirs. La plupart de ces conférences ont été publiées, mais, dépouillées du charme inhérent à la personne de M. de Gasparin, elles ont perdu quelque peu de leur attrait : *Innocent III* (1 vol. in-18, Paris, 1859, 4 éditions). *Les perspectives du temps présent* (1 vol. in-18, Paris, 1860). *Le Bonheur* (1 vol. in-18, Paris, 1862, 7 éditions). *La Famille* (2 vol. in-18, Paris, 1865, 11 éditions). *La liberté morale* (2 vol. in-18, Paris, 1868, 4 éditions). *L'Égalité* (1 vol. in-12, Paris, 1869, 4 éditions). *La Conscience* (1 vol. in-18, Paris, 1872, 6 éditions). *Luther et la Réforme* (1 vol. in-18, Paris, 1873, 5 éditions). *Le bon vieux temps* (1 vol. in-18, Paris, 1873, 3 éditions). *L'ennemi de la famille* (1 vol. in-18, Paris, 1874, 5 éditions). *Pensées de liberté* (1 vol. in-18, Paris, 1876, 3 éditions). *Paroles de vérité* (1 vol. in-8°, Paris, 1876, 2 éditions). *Les droits du cœur* (1 vol. in-18, Paris, 1878, 3 éditions). *L'Église selon l'Évangile* (2 vol. in-18, 1879). *La Bible* (2 vol. in-18, 1879).

La Providence réservait au comte de Gasparin la mort du soldat de Christ. Témoins à Valleyres de la retraite lamentable de l'armée de l'Est, il reçut chez lui de nombreux internés et les soigna avec le plus admirable dévouement. Les poignantes impressions qu'il ressentit de cet effroyable désastre achevèrent de ruiner sa santé déjà fort affaiblie depuis quelques

années. Un mal contagieux, contracté dans les ambulances, l'emporta à sa villa du Rivage, le 14 mai 1871.

Adrien Naville-Rigaud. Journal de Genève du 16 mai 1871. Th. Borel : *Le comte Agénor de Gasparin*, 1 vol. in-12 de 147 pages, Paris, 1879.

CATHERINE-VALÉRIE Boissier, comtesse de Gasparin, née à Genève, le 15 sept. 1813, d'une riche famille patricienne, originaire d'Anduze et émigrée à l'époque de la Révocation de l'édit de Nantes, petite-fille du médecin Butini, sœur du botaniste Edmond Boissier, parente rapprochée du physicien Auguste de la Rive et de M. de Rocca, le second mari de M^{me} de Staël, fut élevée en majeure partie par sa mère, reçut pendant dix années l'enseignement de M. Louis Vallette, plus tard pasteur luthérien à Paris, joignit à ses précoces dispositions littéraires des goûts artistiques non moins prononcés et se livra avec ardeur à l'étude du piano sous la direction de Listz. Son mariage en 1837 lui donna vingt-quatre années non interrompues d'intimité et de bonheur. Les dix années qui suivirent s'écoulèrent à Paris ; en 1847, M. et M^{me} de Gasparin s'embarquèrent pour l'Orient et visitèrent la Grèce, l'Égypte, la péninsule du Sinaï, la Palestine, la Syrie ; à partir de 1848, ils se fixèrent dans la Suisse romande. Depuis la mort du comte Agénor, M^{me} de Gasparin s'est condamnée à une profonde retraite dans sa campagne du Rivage et s'occupe soit d'œuvres de bienfaisance, soit de la publication et de la diffusion des livres de son mari.

M^{me} de Gasparin qui n'a signé de son vrai nom presque aucun de ses nombreux ouvrages, débuta fort jeune dans la carrière des lettres. A l'âge de vingt ans, en 1833, elle faisait paraître, sous le pseudonyme d'Antoine Goru, trois *Nouvelles* (2^{me} édition, 1845) et en 1835 sous le titre de *Voyage d'une Ignorante*, ses impressions de touriste sur le Midi de la France et l'Italie, deux volumes suivis en 1848 de trois autres : *Journal d'un voyage dans le Levant* (4 éditions). Les sujets les plus graves de la morale attirèrent d'abord son attention et furent abordés par elle dans le *Mariage au point de vue chrétien* (3 vol., 1842, 3 éditions, abrégé et popularisé en 1845 dans : un *Livre pour les Femmes mariées*), un ouvrage qui valut à son au-

teur la grande médaille d'or de l'*Académie française* et dans lequel les convictions théologiques les plus arrêtées, voire même les plus agressives, s'unissent avec une singulière liberté de ton et d'allures. Sa vaillante franchise à l'égard de ses amis les plus chers et son impérieux besoin d'indépendance lui dictèrent deux livres de polémique dans lesquels elle s'éleva tour à tour avec une spirituelle vivacité contre quelques-uns des travers les plus choquants des communautés issues du Réveil : *Quelques défauts des Chrétiens d'aujourd'hui* (1853, 2 éditions) et condamna l'institution des diaconesses protestantes comme entachée de romanisme : *Des corporations monastiques au sein du Protestantisme* (2 vol., 1845). A cette même période appartiennent quelques récits saisissants dans leur simplicité : *Allons faire fortune à Paris* (1844). *Il y a des pauvres à Paris et ailleurs* (1846, plusieurs éditions).

En 1858 s'ouvrit pour M^{me} de Gasparin une voie des plus nouvelles et des plus originales avec la publication d'esquisses et récits fortement marqués du caractère biblique, pleins d'élévation et de cordialité, dont les héros sont le plus souvent des vachers, des bûcherons, des villageoises, et d'où la verve humoristique n'exclut aucunement la compassion pour toutes les souffrances humaines, des tableaux tout pénétrés des saveurs agrestes des forêts et des prairies, traduits dans une langue pittoresque, savoureuse, éblouissante de coloris, savante et raffinée sous son apparente naïveté, « le Protestantisme dans la nature et dans l'art au XIX^{me} siècle, » comme l'a dit Sainte-Beuve. En voici la série : *les Horizons prochains* (1858, 8 éditions); *les Horizons célestes* (1859, 9 éditions); *Vesper* (1861, 5 éditions); *les Tristesses humaines* (1863, 5 éditions); *Dans les prés et sous les bois* (1887). Un roman : *Camille* discute au point de vue protestant orthodoxe la même thèse que Sybille d'Octave Feuillet au point de vue catholique mondain : l'impossibilité de l'union entre une chrétienne et un libre-penseur (1866, 3 éditions). Tous ces ouvrages sont signés : l'auteur des *Horizons prochains*.

La même imagination primesautière et la même vitalité poétique dans la descrip-

tion animent une deuxième série de productions réunie par M^{me} de Gasparin sous le titre séduisant des *Prouesses de la Bande du Jura*, d'aimables et joviales réminiscences de voyages entrepris en commun avec quelques bons voisins de Valleyres, des récits dont l'imprévu dégénère quelquefois en bizarrerie et dont la facilité n'est point exempte de désinvolture : *la Bande du Jura* (4 vol., 1865-1866). *Au bord de la mer* (1866). *A Constantinople* (1867). *A travers les Espagnes* (1868). La guerre franco-allemande inspira à M^{me} de Gasparin deux poèmes indignés : *La chanson des Vautours* (1870). *Le fait accompli* (1870). Il convient parmi les nombreux livres de l'auteur des *Horizons prochains* d'assigner une place à part au volume intitulé : *Jésus, quelques scènes de sa vie terrestre* (1885). *Andalousie et Portugal* (1886).

Pendant les premières années de son veuvage, M^{me} de Gasparin ne sortit de sa retraite que pour écrire quelques brochures populaires contre l'ivrognerie ou la prostitution légale et pour adapter d'anglais en français des œuvres d'imagination nées sur le sol de la Grande-Bretagne ou des États-Unis. En 1883, elle est intervenue avec éclat dans les controverses suscitées par l'apparition à Genève de l'*armée du salut* et a, d'un vigoureux coup de foinet, expulsé les vendeurs du temple : *Lisez et jugez. Armée (soi-disant) du salut, conseils extraits des ordres et règlements*. Brochures populaires : *La lèpre sociale. A toi* (1871, contre la prostitution légale). *Sept hommes* (1871, contre l'ivrognerie). Traductions : *La grande armée des misérables* (1878). *L'Homme et la bête* (1879). *Jennett Cragg* (1879). *Les hauts faits d'une année bissextile* par Macrie (1879). *Les Américains chez eux* par Macrie (1880). *Quatre ans de prison* (1881). *Cinq fleurs transportées dans le ciel* par Mistress Tait (1881). *Dot de Dieu* (1881). *Le Masque arraché par Talmage* (1881). *Un homme de cœur*, biographie du révérend Charles Kingsley (1886). *Pures amours* (1885).

Charles de Rémusat, *Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1864. — Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, 9 janvier 1865. — Edmond Scherer, *Études sur la littérature contemporaine*, 3^{me} série, 1865. — Jules Levallois, *La Piété au XIX^{me} siècle*, 1864. — Armand Pommier, *M^{me} la com-*

Essai de Gasparin, écrivain calviniste, 1864. — *de Littérature*, 1859. — A de Pontmartin, *Nouveaux Samedis*, troisième série, 1865.
Ph. Godet, *Revue Chrétienne*, novembre 1885. —
Cuvillier Fleury, *Dernières études d'Histoire et* (STROEHLIN).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

TOME II

Colonne 220, *ajouter* : **BELLARDEL** (**JEAN**) dit Crespin, soldat huguenot pendu à Provins en 1572. « Requis et admonesté de se retirer de sa prétendue religion huguenotique et de se confesser à Dieu devant le prestre qui luy fut présenté, ce qu'il ne voulut faire ains persista en sa folle opinion... (Mém. de Haton, p. 704). Le curé Haton ajoute à ce fait le récit du zèle avec lequel une centaine d'enfants de la ville s'emparèrent du cadavre et par manière de jeu firent entre eux le simulacre d'un procès d'appel intenté au condamné, se fondant sur ce que la qualité de huguenot aurait dû le faire mettre non pas à la potence, mais au feu. Et ils le brûlèrent avec mille indignités.

Colonne 245, **BELRIEU**. On trouve ce nom cité en 1289 dans un acte d'arrentement, fait par Arnaud de Belrieu, fils de Guillaume de Belrieu (Périgord), et l'on croit pouvoir, de cet ancêtre, descendre par une suite d'actes authentiques jusqu'en 1852, où le nom a disparu avec Jean de Belrieu qui ne laissait qu'une fille mariée à M. Louis de Brugière¹.

Tout porte à croire que la famille de Belrieu dont nous avons signalé ci-dessus (II, 245) quelques membres, embrassa la Réforme avec JEAN de Belrieu, écuyer, baillif de Bergerac, qui épousa Agnès de Frontus, le 5 octobre 1515. Il en eut deux fils. L'aîné, JEAN de Belrieu, écuyer, seigneur de Saint-Dizier, qui succéda à son père dans l'office de baillif de

¹ Cependant les Armes de la famille de Belrieu, qui sont des armes parlantes avec une allusion recherchée, ne confirment nullement cette ancienneté = : d'azur au croissant d'argent, issant d'un ruisseau de même, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'argent. (H. B.)

Bergerac, par lettres de provision du 16 juin 1544 ; le cadet, JACQUES, marié à Marguerite Lecomte. Ici la famille se divise en trois branches :

- 1° La branche aînée, celle des sieurs de Saint-Dizier qui se continue par Jean de Belrieu et ses descendants mâles jusqu'en 1852 ; 2° la branche cadette qui se divise en deux : celle des barons de Virazel et Tiregant, et celle des marquis de Belrieu.

Les archives d'où ces notes sont tirées étant celles de la branche aînée, des sieurs de Saint-Dizier, ne contiennent que peu de renseignements sur la branche cadette qui, d'ailleurs, est certainement revenue au catholicisme. Voici tout ce qu'on y trouve sur cette dernière :

Barons de Virazel et Tiregant. Jacques de Belrieu eut de son mariage avec Marguerite Lecomte deux fils : l'aîné, Jean de Belrieu, baron de Virazel (*alias* Virasol) et Tiregant, dont le fils, CHARLES, baron de V. et T. fut conseiller au parlem. de Bordeaux ; Il eut lui-même un fils, JACQUES, baron de V. et T., qui fut président au parlem. de Bordeaux. Ce dernier n'eut qu'une fille mariée au président d'Augeard. Tous ces magistrats étaient catholiques.

Marquis de Belrieu. Le cadet des enfants de Jacques de Belrieu, DAVID, donna naissance à la branche des marquis de Belrieu (Est-ce lui qui, exilé de Bergerac, prit part à une entreprise contre cette ville en 1621 ? Les archives de la famille ne disent rien de ce fait). — David eut pour fils, ALEXANDRE, vicomte de Dammartin, marquis de Belrieu, maréchal de camp, dont les longs et brillants états de service aux armées de Louis XIV, sont très connus. Il mourut au mois d'octobre 1733. Ses deux fils, PIERRE et JEAN, sont morts, jeunes encore, au service

du roi. Sa veuve, la marquise de Belrieu, vivait encore en 1779. Il est de toute évidence que ces derniers avaient passé au catholicisme. Le seul fait d'avoir des grades dans les armées de Louis XIV dispense d'autres preuves.

Branche aînée : — *Les sieurs de Saint-Dizier*. La branche aînée est toujours restée fidèle à la Réforme pour laquelle plusieurs de ses membres ont fait preuve d'un grand dévouement. Le premier seigneur de Saint-Dizier, JEAN de Belrieu, qui succéda à son père dans la charge de baillif de Bergerac, fut nommé, plus tard, lieutenant-général de Bergerac par lettres de provision du 22 août 1586, données par Henri de Navarre, premier prince du sang. De son mariage avec Marie de Bergues (voy. II, 330), 18 décembre 1608, il eut deux fils dont l'aîné JEAN-JACQUES, eut lui-même un fils, FRANÇOIS, qui mourut sans enfants, et fut le dernier des Saint-Dizier.

La branche aînée continue avec le fils cadet : JEAN-PIERRE de Belrieu, sr de la Borie, qui épousa Marguerite de Castelnaud, 24 mai 1653. De ce mariage naquirent : PHILIPPE de Belrieu, sieur de la Borie qui épousa Elisabeth de Vincens de Bourgognade, le 26 juill. 1682; et PIERRE, capitaine de dragons, mort célibataire à Valenciennes, en 1702. Philippe eut un fils, JEAN, né le 16 juin 1683, baptisé par Vedris, ministre de l'église de Montau de Biron; et 9 filles, dont deux seulement furent baptisées protestantes : une par Gros, ministre de Castelnaud, et une par Royal, ministre de Sainte-Foy. Les autres furent baptisées, de force, par les curés de Saint-Dizier et du Canet. Toutes sont mortes jeunes.

Jean épousa, 8 juillet 1725, Elisabeth Bayle de la Charbonnière. De 6 enfants qui naquirent de ce mariage, trois seulement ont survécu : 1^o JEAN de Belrieu de la Grâce, sieur de Couin, né le 23 octobre 1729, marié à Marie Masmontet des Réaux, le 8 sept. 1749. Ce fut lui qui, après bien des années de réclamations opiniâtres, finit par obtenir un arrêt du parlem. de Bordeaux enjoignant au curé de Vélines

d'effacer de ses registres de baptême, la qualification de « naturels » qu'il avait donnée aux enfants de Jean de Belrieu, et d'y substituer celle de « légitimes. » (*Bull.* août 1884, où l'arrêt est reproduit). Ses enfants avaient déjà été baptisés par les pasteurs : l'une, GRACILLE, par *Gibert*, ainsi qu'ISAAC; JEANNE, par *Dugas*, pasteur de Sainte-Foy. Pierre est le seul qui ait survécu, né le 15 janv. 1762, il est mort en 1843; il avait épousé Mlle de Méric. Ils n'eurent qu'une fille, morte sans enfants de son mariage avec M. de Luchet.

2^o JEAN-DANIEL de Belrieu de la Grâce, né le 6 septembre 1731, qui se fit tuer à Pons, le 22 fév. 1755, pour sauver le pasteur *Gibert* qu'il accompagnait dans une tournée pastorale. (Voir dans le *Bull.* août 1884, le récit de cette affaire, écrit par *Gentelot* qui faisait partie de l'escorte de *Gibert*).

3^o JEAN-ISAAC de Belrieu de la Grâce, né le 28 juin 1744. Il épousa Marie (*alias* Jeanne) de Boyer, le 16 mars 1778 et en eut 2 enfants; une fille morte célibataire en 1852; et un fils, JEAN, né le 4 août 1777 et mort en 1852, quelques jours après sa sœur. Le 23 mai 1804, il avait épousé Marthe-Andrée de Bommartin dont il eut deux enfants : un fils JEAN-JACQUES, mort jeune (en 1831) et une fille : JEANNE-CÉLINA, née le 17 mars 1805, décédée le 6 mars 1871. Elle avait épousé, le 19 janvier 1830, M. Pierre-Louis de Brugière. C'est avec le père de Jeanne-Céline, Jean, mort en 1852, que le nom de Belrieu et la branche aînée perdent leur dernier représentant mâle. La branche cadette était éteinte depuis le milieu du XVIII^{me} siècle. Aujourd'hui la famille est représentée par le fils de Jeanne-Céline, petit-fils de Jean, M. D. de Brugière, conseiller général de la Gironde, qui a demandé et obtenu l'autorisation de joindre à son nom le nom de Belrieu. Ce nom restera attaché aux descendants de la branche aînée, par les femmes, dans la personne de M. de Brugière et de ses deux fils qui appartiennent à l'église réformée.

Dans le *Bulletin de l'histoire du Prot.* (août 1844), on a dit que Marguerite de Castelnau avait été renfermée dans un couvent de Libourne. C'est une erreur que les archives de la famille de Belrieu nous permettent de rectifier. La prisonnière est la mère du chevalier de Belrieu tué à Pons en 1755, Elisabeth Bayle de la Charbonnière. Elle fut renfermée dans le couvent des Ursulines de Libourne, et elle y est morte vers 1766. Son testament, en date du 4 août 1758, a été remis à Chaperon, notaire royal, à travers la grille du parloir, ainsi que le constate l'acte de dépôt. Il ne devait être ouvert qu'après sa mort, or l'acte d'ouverture porte la date du 3 avril 1766. Son corps fut, dit-on, traîné sur la claie.

Il existe dans les archives de la famille de Belrieu des cahiers appelés « *Livres de raison*, » qui contiennent de curieux renseignements. En voici un, entre autres, qui intéresse l'histoire de la Réformation. Il est copié textuellement dans le livre de raison tenu par Jean Bayle de la Charbonnière, frère d'Elisabeth ci-dessus nommée : « aujourd'hui, 21 février 1745, « il s'y est tenu une assemblée devant « le Fugat le long de la rivière de « Dourdogne. Dieu nous a fait la « grâce de nous faire annoncer son « Evangile par un ministre qui nous « a distribué sa manne. Et la dite « assemblée pouvait être d'environ « douze à quatorze mille âmes. » Ce chiffre est sans doute exagéré ; mais de quelque façon qu'on le voudrât réduire, il en ressortirait encore une preuve magnifique que, malgré les peines sévères portées contre leurs assemblées, les huguenots savaient tout braver pour assister au culte du désert. (D. CHARRUAUD).

Colonne 606, lig. 38-41 : BLANCHON (Jean), ci-devant pasteur en Dauphiné (il doit sans doute être identifié avec l'étudiant de Genève de 1657 et le pasteur de Vinsobres de 1663-66) obtient en 1671 du gouvernement de Berne un « brevet » ordonnant aux *classes* du Pays de Vaud de le nommer au premier poste vacant. Il est établi la même

année diacre à Morges, place très convoitée, quoique pénible et rendue moins attrayante encore par la présence d'un collègue difficile à vivre. Des conflits ne tardent pas à se produire, soit au sujet de certains abus que Blanchon avait entrepris de réformer, soit à cause d'une série de prédications sur le Cantique des Cantiques qui n'étaient, paraît-il, pas du goût du pasteur en titre. Celui-ci ne voyait pas non plus de bon œil que son diacre suivit la mode, nouvelle alors, de porter en chaire la « grande robe. » En 1677 Blanchon est promu au poste de Crassier. C'était une des « cures » les mieux rentées de la classe de Morges, mais les fonctions pastorales y étaient difficiles et, pour un ministre réfugié surtout, elles n'étaient même pas exemptes de péril, à cause du voisinage du Pays de Gex. Les protestants de cette contrée, privés de leurs lieux de culte et de la plupart de leurs conducteurs spirituels, recouraient souvent en secret au ministère du pasteur de Crassier, et celui-ci, n'écoutant que son zèle et sa charité, allait visiter leurs malades. Pendant 43 ans, Blanchon demeura fidèle à son poste, aidé, il est vrai, les six ou sept dernières années de sa vie, par un suffragant qui était son fils, *François-Louis*. Il est mort en 1720. Son fils est mort à St-Cergues en 1729 au moment où il allait occuper à son tour, comme pasteur titulaire, le poste de Crassier. (H. VUILLEUMER).

Colonne 880 : BOQUIN (Pierre) Cet article a besoin d'être complété sur un point qui n'est pas sans intérêt, et qui a sans doute été omis parce que l'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze a commis à ce propos une erreur de nom en attribuant à *Jean B.* une mission dont fut chargé *Pierre B.* Il s'agit de l'envoi, par l'Electeur palatin, de Boquin et de Diller, le prédicateur de la cour, au colloque de Poissy en 1561 (voir sur le but de cette mission et le rôle qu'on fit jouer à Boquin, le travail de M. Delaborde sur *les Protestants de la cour de St-Germain.*, Paris, 1874, p. 44 sq. 48 sq., 60 sq., 66 sq.). — Avant d'être

appelé à Lausanne, où il ne vint qu'en 1580, Pierre Boquin fut pendant deux années pasteur à Payerne.

(H. VUILLEUMIER).

Aux deux précédents on doit ajouter Boquin (Abraham) inscrit au Livre du recteur de Genève en 1600 avec l'indication *Heidelbergensis*, d'où l'on peut inférer qu'il était fils de Pierre Boquin, professeur à Heidelberg de 1557 à 1577. Après avoir rempli des fonctions pastorales dans le Dauphiné de 1602 à 1627, Abraham B. passa en Suisse et, en vertu de lettres patentes des seigneurs de Berne, fut admis dans les rangs du clergé de Vaud. Diacre à Montreux 1627, pasteur à Crassier 1628, à Vullierens 1629; il est mort l'année suivante.

Colonne 920 : DE BOSQUE (Jean). — Ce qui est dit vers la fin du premier alinéa d'un ancien cordelier Bosque, qu'il fut mené prisonnier à Toulouse et qu'il y mourut empoisonné, ne peut guère se rapporter à Jean de Bosque, le pasteur de Thonon, de Lausanne et de Castres. Celui-ci n'avait pas été cordelier, mais jacobin, et d'après les mémoires de Gaches il est mort à Castres de mort naturelle. Ne faut-il pas identifier plutôt cet autre Bosque avec le nommé de Bosco, ministre, qui figure (tome II, 54) dans la liste des protestants condamnés par arrêt du parlem. de Toulouse, du 10 juin 1562?

C'est sans doute à l'ancien pasteur de Thonon et de Lausanne qu'il faut rattacher *Nazarien* et *Charles* de Bosco, qui reçoivent en 1559-60 un subside du bailli de Lausanne. Le premier reparait en 1571 dans le Livre du recteur de Genève sous le nom de Nazarenus Boscanus Thononiensis. Le second fit, dans la suite, partie du clergé du pays de Vaud. Il était, vers la fin du XVII^e siècle, pasteur à Gingins, en 1602 doyen de la classe de Morges, et fut mis à la retraite pour cause d'âge en 1617.

(VUILLEUMIER).

Colonne 1105 : « Le vœu de ce digne homme ne fut pas exaucé. » — On doit ajouter que Charles BOURDIN, par ordre de LL. EE. de Berne, daté du

6 juin 1701, fut établi pour être le premier ministre de la paroisse nouvellement constituée de Laysin. Ce village le plus élevé des Alpes vaudoises, avait été desservi jusqu'alors par le diacre d'Aigle. Voici comment la classe de Lausanne régla l'office du nouveau pasteur : « Tous les dimanches le prêche et le catéchisme; les jours de cène et de jeûne deux prêches; tous les vendredis le catéchisme de semaine, sauf le vendredi avant chaque seconde cène, où le catéchisme sera remplacé par un prêche de préparation; en cas de besoin, subsidier les ministres voisins d'Ormont-dessous et d'Ormont-dessus; en hiver il ne sera pas obligé de faire l'action du soir le dimanche, non plus que le jour où il prêchera pour ses voisins. » (VUILLEUMIER).

TOME III

Colonne 6, lig. 37-44 : BOURGUET. Dans ce passage sont mentionnées, sans aucune observation, trois dissertations du savant Louis Bourguet sur la langue étrusque. Il faut ajouter qu'elles avaient été provoquées par l'attention, et le souci, inspirés à plusieurs générations d'antiquaires, depuis l'année 1520, par sept tablettes de bronze appelées *Tables Eugubines* du nom de la ville de Gubbio, dans les Apennins, où elles avaient été découvertes et, sur lesquelles étaient gravées des inscriptions en lettres étrusques et en lettres latines. Nous devons rendre à Louis Bourguet la justice qui lui est due et qui ne peut mieux être exprimée qu'en empruntant les paroles d'un philologue des plus compétents, M. Michel Bréal, qui dans un résumé de l'histoire des longs tâtonnements que les Tables eugubines ont subi (*Revue des Deux-Mondes*, nov. 1875, p. 62), s'exprime ainsi :

« Dès l'année 1726, il se fonda dans « l'antique ville de Cortone, une académie étrusque » dont les Tables eugubines attirèrent particulièrement l'attention. Un groupe d'érudits s'en occupa et parmi eux Bourguet tient une place importante. Sous le pseudo-

nyme de *Philaète*, il publia d'abord sur les tables II et VI un travail qui n'est qu'un roman ; mais peu de temps après, il eut la bonne fortune de faire une découverte qui a été d'une importance capitale dans l'histoire du déchiffrement. Il reconnut que la table VI (en caractères latins) et la table I (en caractères étrusques) donnent le même texte. On devine le secours qui pouvait dès lors être tiré de cette coïncidence : en s'aidant de la transcription en lettres latines, on arrivait beaucoup plus facilement à une lecture correcte de la table en écriture étrusque. Bourguet réussit à établir la vraie valeur de la plupart des caractères. Quelques-unes de ses identifications auraient même mérité plus d'attention que les contemporains ne parurent leur accorder. »

Colonne 443, *ajoutez* : CAILHAUD (Suzanne-Marie et Marguerite de), de Vieille-vigne, condamnées à la prison perpétuelle et rasées pour avoir été trouvées sur un navire anglais en dessein de fuir à l'étranger, 1687.

Eglises réf. de Bretagne par Vaurigaud, t. III, p. LXXII.

Colonne 683, *ajoutez* : CAMUSAT (Jaques-Olivier) nommé en 1639 diacre à Nyon (Suisse). Dans une plainte adressée en 1642 aux seigneurs de Berne par la *Classe* de Morges au sujet de « l'ordinaire insolence des Bourguignons réfugiés [c'est-à-dire habitants] en ce pays, » de leurs « discours hautains contre la religion et des scandales qu'ils donnent, » est reproduit comme pièce à l'appui un *pasquil* « lequel de nuit a été affiché à la porte du sieur Camusat, diacre à Nyon, avec cire jaune. » Ce libelle diffamatoire se compose de quatre huitains, dont voici le second :

Diacre, tu es beau prescher,
Nous buttons tous à empescher
Que tes sermons n'aynt efficace.
Nostre aura bien plus de vertu ;
Car il nous entretient en grace
En ce pays. Maudit sois-tu
De prescher contre nous sans cesse,
Disant tant de mal de la messe!

L'auteur anonyme de ce placard se vante d'avoir prévenu, lui et ses compagnons, un édit leur enjoignant de « changer de pays, » et d'avoir,

en dépit du ministre, fait des prosélytes parmi les huguenots. En 1642, Camusat est nommé pasteur à Pampigny, près Cossonay. Ce ministre, « d'heureuse mémoire, » est mort en 1654. (VUILLEUMIER).

Colonne 839-44 : CASTELNAU de La Mauvissière en Touraine, *ajoutez* : La famille des Castelnau est originaire du comté de Bigorre et tire son nom de la forteresse de Castelnau en Azun, au bailliage de Lavedan, dans les Pyrénées. Elle a formé plusieurs branches dont les principales sont : de la Loubère, de Coarraze, de Miélan, de Rouvres, de la Princerie, de Lévis, de Bochetel, de la Mauvissière, et d'autres encore. = *Armes* : Ecartelé au 1^{er} et 4^{me} d'azur au château ouvert d'argent, maçonné de sable, crénelé et sommé de trois donjons pavillonnés avec leurs girouettes ; au 2^{me} et 3^{me} d'or à deux loups passants de sable qui sont la Loubère, et sur le tout l'écusson des Lévis qui est d'or à trois chevrons de sable.

Les branches de la Loubère et de Lévis ont-elles eu de leurs représentants parmi les partisans de la Réforme ? C'est probable, et c'est sûr si Jean-Claude de Lévis, baron d'Andon et son frère, Gaston de Lévis, sieur de Léran appartiennent à cette famille. Le petit-fils de ce dernier, Jean-Claude, avait épousé, en 1629, Angélique de Castelnau, fille d'Etienne, baron de la Loubère, leurs trois enfants étaient protestants, car ils se convertirent au catholicisme après la Révocation.

En tout cas une partie de la branche de la Mauvissière embrassa la Réforme au XVII^{me} siècle. Le premier qui fait acte de protestantisme est un petit neveu du fameux Michel de Castelnau de la Mauvissière dont les curieux « *Mémoires* » ont été édités et commentés par le Laboureur. Ce neveu s'appelait Louis de Castelnau ; il se maria, le 2 décembre 1624, à St^e-Foy, avec Marguerite de Tours, dame de la Grâce, fille de Jean de Tours et de Marguerite de Belriague, deux familles huguenotes ; le mariage fut exclusivement protestant. Il en sortit 3 enfants : CHRISTOPHE, GABRIEL et MARGUERITE.

Celle-ci épousa, 24 mai 1653, à Bergerac, Jean-Pierre de Belrieu, seigneur de la Borie, sieur de St-Dizier (voir t. II, col. 245). Christophe ne s'est pas marié. Au moment de partir pour l'armée, appelé par le service du roi, le 5 février 1654, il fait son testament par lequel il lègue aux pauvres de l'Eglise réformée la somme de 20 liv. qu'il veut être payées au syndic du Consistoire et distribuées par lui suivant la prudence et l'avis dudit Consistoire et de son héritier qui est Gabriel de Castelneau, son frère. Pour des causes qu'il ne fait pas connaître et que nous ignorons, Christophe, fait un autre testament, le 28 sept. 1666, où il déclare qu'il veut être inhumé comme vrai catholique, et désire mourir dans cette foi; il lègue 30 liv. pour réparer l'église du Canet, à la convenance du curé; il déshérite son frère Gabriel et institue pour héritière sa sœur Marguerite. Gabriel épousa Jeanne Charpentier. Le contrat de mariage, en date du 27 mai 1660, porte que « les futurs époux feront bénir leur mariage en l'Eglise réformée de Dieu. » Le 6 juin 1670, Marguerite, leur sœur, épouse de Jean-Pierre de Belrieu, fait son testament par lequel elle veut que « son corps soit enseveli dans les formes que messieurs de la Religion réformée ont accoutumé de faire et à l'endroit que désignera son mari. » Le 18 mars 1675, son mari, Jean-Pierre de Belrieu fait la même recommandation dans son testament. De son mariage avec Jeanne Charpentier, Gabriel eut un fils, PIERRE, qui épousa Jeanne Dauroux dont il n'eut pas d'enfant. Il mourut vers 1724, car le 11 juillet 1724 sa mère fait un testament par lequel elle institue pour son héritier Jean de Belrieu, sieur de la Grâce, ce qu'elle n'eût pas fait si son fils eut vécu à cette date. Ces documents démontrent évidemment qu'un rameau de la branche des Castelneau de la Mauvissière avait adopté la Réforme. Il a fourni tout juste un siècle de protestantisme, commençant avec Louis de Castelneau par son alliance avec les familles de Tours et de Belrieu, en 1624, et finis-

sant avec Pierre de Castelneau mort sans postérité, vers 1724.

Notes tirées des archives de la famille de Belrieu.
(CHARRUAUD).

TOME IV

- Colonne 141, lig. 31, Jean Colmet, lisez Colinet, et voy. VI, col. 20, note.
- Colonne 313, ajoutez : Le sieur Pierre Chevalier, d'Orléans, se présente en 1651 devant le vén. colloque de Nyon, requérant d'être reçu pour maître d'école à Crassier; ce qui lui est accordé, comme aussi de pouvoir faire quelquefois les prières publiques, vu les bons témoignages qu'on a reçus de lui.
(H. VUILLEUMIER).
- Colonne 332, ajoutez : CHIQUELLE (JEAN), originaire d'Ampilly-le-Sec en Bourgogne, reçu bourgeois de Genève le 26 janvier 1579, imprimait en 1587, à Lausanne, le *De fide catholica apostolica romana* de Claude Aubéry (v. Th. Dufour, Notice bibliog. sur le catéchisme de Calvin, etc. Genève, 1878, pag. CXCVIII). — Un autre (?) Jean Chiquelle meurt en 1632 comme pasteur à Gimel (Vaud), après avoir rempli successivement, depuis 1613, les fonctions pastorales à Nyon, comme diacre, à Coppet, Begnins, ^{et} Livres, Etoy, Bursins. La tempérance ne paraît pas avoir été sa vertu.
(VUILLEUMIER).
- Colonne 403, ligne 12 : du Rouvre, lisez du Roure.
- Colonne 403, ligne 26 : d'Arzeliers, lisez d'Aigaliers.
- Colonne 505 : COLLINET (Pierre). Il faut distinguer deux Pierre Collinet, le père et le fils. Le père fut de 1621 à 1625, année de sa mort, le premier pasteur de la paroisse de Rolle, détachée de celle de Perroy. Le fils, avant d'être nommé en 1633 pasteur à Morges, avait également rempli les fonctions pastorales à Rolle.
(VUILLEUMIER).
- Colonne 735, ajoutez : COSTE (FRANÇOIS), ministre français réfugié, après avoir desservi plusieurs postes, depuis 1763, à titre de suffragant, obtient des seigneurs de Berne un « brevet » daté du 21 mai 1765, portant qu'il est

apte à être nommé pour un « poste d'entrée » dans les cinq Classes du pays de Vaud. Malgré les représentations de quelques-unes des Classes qui énoncent des doutes sur la suffisance de ses études, et sur sa doctrine, et craignant les conséquences de semblables « brevets », cette lettre de faveur est confirmée en suite du témoignage favorable qui lui est rendu par les seigneurs baillis des lieux où il avait fonctionné. De plus, les Excellences de Berne expriment leur mécontentement de ce que, dans cette occasion, les dites Classes « ont fait passer l'intérêt particulier avant l'intérêt pour l'Eglise. » Reçu bourgeois d'Aubonne, le ministre Coste est nommé diacre de Cossonay en 1765, et dix ans plus tard pasteur à Grancy (non loin de cette petite ville). C'est là qu'il est mort en 1796.

(VUILLEUMIER).

TOME V

Colonne 163 : Jean DAVANT, ministre d'Aranjuzon. Lors de son abjuration, il publia : *Déclaration véritable des raisons qui ont induit maître Jean de Davant, cy-devant ministre en Béarn, de quitter la R. P. R. pour embrasser la R. C. A. et Romaine. Le 21^{me} jour de mars 1627.* A Paris ; en la paroisse de St-Benoist, entre les mains du R. P. Athanase Molé, capucin, prédicateur apostolique, après son sermon fait le jour de Feste du dit saint. Paris, Seb. Cramoisy, 1628 ; 40 p. à la fin desquelles est une attestation délivrée à J. de Devant, par les anciens de l'église d'Aranjuzon (J. de Lachallet, de Menbielle, Decazère, P. Mouquet) comme ayant été leur ministre avec grande édification depuis l'an 1605.

Omis à la colonne 188 : DECOURT, famille originaire de Blois, établie dès le XVI^{me} siècle à La Rochelle. François Decourt aurait, vers cette époque, épousé Marie Depignes, d'où une nombreuse descendance dont on suit çà et là les traces dans les registres de l'église réformée à La Rochelle, à Marennes et plus tard en Hollande, à

Dordrecht. Voici les plus notables ; Guy Decourt épouse à La Rochelle, 4 fév. 1606, Marie Joubert ; François, épouse à Marennes, 4 fév. 1631, Anne Villeneuve ; autre François, épouse à Marennes, 1^o le 2 déc. 1665, Madelaine Chaboisseau ; 2^o Marie Filastreau de Boisrousseau ; autre François, épouse à Dordrecht, 30 oct. 1668, Cornelia van den Linden ; d'où Jean, marié à Catherine van Steenberger ; puis Henri-François, marié à Marguerite Coignon ; puis Etienne-Jean, marié à W. van Meeteren et aïeul de M. Orderwater Decourt, habitant anjour d'hui Dordrecht. Peu après la révocation de l'Edit de Nantes, le curé de l'église St-Nicolas de La Rochelle constatait que la famille Decourt était restée protestante, car en inscrivant la naissance d'un fils de François Decourt, banquier de cette ville, et de Marie-Elisabeth Jamin, il ajoutait : « qui se disent mariés, ce qui ne nous est pas apparu. »

Colonne 201 : DELACOURT (Gervais), de Soissons. Permission lui est donnée en 1571 d'habiter pour quelque temps la ville de Lausanne. Il est qualifié de « maître d'écriture, chiffrer et conter, aussi en l'art de géométrie, soit au regard de la théorie ou de la pratique, aussi en astrologie et aultres parties des sciences mathématiques. » Dans deux opuscules astronomiques d'Elie de Molery, pasteur et astronome, parus l'un et l'autre en 1606, Delacourt est mentionné sous le nom de *Gervasius Curianus*, comme « très docte professeur de mathématiques dans la célèbre académie de Lausanne. »

(H. VUILLEUMIER).

Colonne 232, ajoutez à : DENFERT-ROCHEREAU, que ses prénoms étaient Jean-Marie-Philippe-Aristide, ce dernier étant celui qu'on lui donnait exclusivement dans les relations sociales. Le 9 mai 1855 à la suite d'une blessure grave reçue en Crimée, Denfert, alors capitaine, fut décoré sur le champ de bataille et revint en France. A la fin de cette même année, il fut nommé professeur à l'Ecole d'application de Metz, pour le *Cours de construction*. C'est alors qu'il composa son « Mé-

moire sur les voûtes en berceau, » qui fut présenté à l'Institut par le maréchal Vaillant et publié en 1860, dans la « *Revue d'architecture*, » de M. César Daly.

Envoyé en Algérie, Denfert eut l'occasion d'appliquer les idées contenues dans son « *Mémoire* » en faisant construire sur le Tigeout, à Orléansville, un pont passerelle, d'une seule arche avec 27 mètres de portée, et d'une solidité à toute épreuve. D'autres travaux importants ont été également exécutés, en Algérie, sous sa direction. Il a publié dans la « *Revue politique et littéraire* » (n° du 13 déc. 1873), un travail qui a pour titre : « *Des droits politiques des militaires*, » ou, à l'encontre d'une proposition faite à la Chambre des députés tendant à exclure de la représentation nationale, les militaires en activité de service, il demande pour eux l'électorat et l'éligibilité. A la même « *Revue* » (n° du 2 mai 1874), il a donné une longue étude sur : « *Les militaires et le droit commun et sur La liberté d'écrire dans l'armée.* »

Denfert avait épousé M^{lle} Surleau, fille du pasteur de Montbéliard ; union d'où sont nés deux enfants : MARIE, l'aînée, qui a épousé M. Sabouraud, capitaine du génie ; et un fils, ARISTIDE, capitaine du génie, qui après avoir renoncé à la carrière militaire, a épousé M^{lle} Goquel, fille d'un banquier de Paris.

Quant aux origines de la famille Denfert-Rochereau ; d'après les recherches de M. de Richemond, elle serait originaire de la Vendée. Le « *Rochereau* » qui leur a donné son nom serait un fief aux portes de Fontenay-le-Comte. Cet ancien fief s'appelle aujourd'hui « *Rouchereau*. » D'après des recherches spéciales et récentes, de M. Denis de Thezan, les Denfert, qui sont appelés dans quelques actes, « *Denfert de Rochereau* » et « *sieur de Rouchereau*, » auraient été des premiers, à Fontenay-le-Comte, à embrasser la Réforme, vers 1562. Vers 1730, un autre Denfert pour échapper aux persécutions qui sévissaient dans le Poitou, vint se fixer à

Jarnac. Les Denfert ont, en effet, été tenus en haute estime dans le Consistoire de Jarnac pendant le XVIII^{me} siècle. Enfin, de Jarnac, ils sont venus se fixer à St-Maixent.

(D. CHARRUAUD).

Colonne 237, ajoutez : Nicolle DENISE, conseiller au présidial de Provins, déposé de sa charge comme étant « de la Luthérierie, » en 1556 (Mém. de Cl. Haton, p. 41 et 54).

Colonne 355, DES OUCHES, ministre à Montargis en 1568. Peut-être est-il le même que Annet *des Olches*, ministre à Ollon (Vaud) en 1557 ; démissionnaire en 1559 avec les ministres et professeurs calvinistes ; reçu habitant à Genève le 27 mars de la même année. (VUILLEUMIER).

Colonne 380, lig. 6 : DE VAUD (Gilbert).

Le pays dont il dit qu'il est sorti, est le pays de Vaud. En effet, dans ses comptes de 1562, le bailli de Lausanne dit qu'il a payé 40 flor. 6 sols à Gillebert de Vaulx pour des prédications qu'il avait faites par intérim à Villette (paroisse entre Lausanne et Vevey, (VUILLEUMIER).

Colonne 482 : DRAGON. — Un M. de Chomiane (sic), jadis ministre en Dauphiné, est recommandé en 1635 à la classe de Morges par les seigneurs de Berne et présenté pour le poste de Vich par le seigneur de Prangins, en vertu de son droit de patronat sur cette église. La classe le nomme « par obéissance. » Mais la maison « ministériale » étant en fort mauvais état, et le dit seigneur un patron des plus difficiles, toujours en retard pour le payement de la pension, M. de Chomiane obtient dès 1637 d'être transféré à Perroy (entre Rolle et Aubonne). Ce ministre paraît avoir été bien en cour à Berne ; aussi ne tarde-t-il pas à devenir un des membres influents de sa classe. On le charge de missions de confiance auprès du Souverain et lui remet les fonctions parfois délicates de secrétaire. Il est mort à Perroy en 1645.

(VUILLEUMIER).

Colonne 501 : DRELINCOURT. Il a été dit, à cet endroit, que le 4^{me} fils du pasteur Charles Drelincourt, baptisé le 5 mai

1644, reçut le prénom d'ANTOINE, étudia la médecine et la pratique d'abord à Genève, où il reçut la bourgeoisie gratuitement le 5 juin 1678, puis à Orbe, en Suisse, où il mourut sans postérité.

Cette dernière assertion nécessite une rectification.

Antoine Drelincourt, docteur en médecine, est titré par LL. EE. de Berne; *antistes des médecins bernois et fribourgeois*. Il avait épousé Anne-Marguerite *Burlamachi*, de Genève, fille de noble Jacques *Burlamachi* et et de Anne *Diodati*; elle lui donna trois enfants: 1^o MARGUERITE-ELISABETH-EVE, née à Genève le 15 juillet 1676, mariée à Etienne de *Martines*, fils de Jean-François de *Martines*, seigneur de Bézenas et de Anne de *Pierrefleury*; 2^o CHARLES, né à Orbe, le 4 décembre 1679, et 3^o MARIE, née à Orbe le 3 août 1684.

Il est assez probable que ce *Charles*, fils du docteur *Antoine*, alla s'établir à Paris et devint l'auteur d'une branche des Drelincourt qui, durant tout le XVIII^{me} siècle, subsistait honorablement à Montreux, canton de Vaud. Cette branche remonte par titres à JEAN-PIERRE Drelincourt, victime de la révocation de l'Edit de Nantes et natif de Paris. Le 4 avril 1738, il obtint des seigneurs de Berne la naturalisation dans le Pays-de-Vaud et le droit de bourgeoisie de Bussigny près Oron. C'est à Charnex, hameau de la paroisse de Montreux, qu'il fixa sa demeure. Son fils unique, JEAN-ANTOINE, qui s'était occupé tout particulièrement d'agriculture et de botanique, laissa un fils et une fille. Ce fils, JEAN-FRANÇOIS, fut en Suisse le dernier descendant mâle de la famille Drelincourt; né en 1777, il mourut à Veytaux en mai 1853, après une vie consacrée à l'enseignement. Susanne *Talon*, de Vernex, sa femme, lui donna une fille unique, SUSANNE-FRANÇOISE, née en 1806, qui épousa Jean-Jacques-Vincent *Masson*, de Veytaux, elle vit aujourd'hui (mars 1886) à Montreux. La fille de Jean-Antoine Drelincourt fut LOUISE-FRANÇOISE, née en 1775 et mariée en 1794 à Jean-

Pierre-David *Dufour*, qui mourut à Veytaux, le 4 avril 1830. Elle fut la grand-mère de Charles *Dufour*, professeur à Morges, Louis *Dufour*, ancien professeur à Lausanne et Marc *Dufour*, docteur-médecin et directeur de l'Asile des aveugles à Lausanne.

(A. DU MONT).

Colonne 510, ajoutez: Adrien DUBAN, d'Autun, inscrit en 1564 au livre du recteur de Genève. Il a été pasteur dans le pays de Vaud; en dernier lieu, 1598 à 1610, à Aubonne, où il eut plus d'une fois maille à partir soit avec la baronne du lieu, qui se permettait de venir à la Cène « avec les mitons » et se comportait peu modestement avec ses ministres, soit avec son diacre Jérôme *Viard*, qui soutenait « que les petits enfants n'ont point la foi. » Duban mourut en 1610, tandis que la *classe* de Morges était en instance auprès de LL. EE. de Berne pour obtenir qu'il fût « déchargé, » vu son âge et ses infirmités.

(VUILLEUMIER).

Colonne 569: Anne du BOURG. Vers 1520, il fut nommé professeur de droit civil à l'Université d'Orléans. Ajoutez que depuis notre article sur cet illustre martyr, il a paru une « Notice sur Anne du Bourg » à l'Université d'Orléans (Mém. de la Soc. archéologique de l'Orléanais, t. XVIII), par M. Jules Doinel, archiviste du Loiret.

Colonne 595, lig. 4 et suiv.: CONSTANT. Corrigez la fin de cette généalogie d'après la note que voici dont nous remercions l'honorable auteur.

Le 14 novembre 1567, est la date de l'inscription dans le Registre de l'Eglise italienne de Genève du mariage de hon. Augustino Costante (Augustin Constant) de la ville d'Ayre en Artois, habitant de Genève, avec Elisabeth, fille de noble Nicolas Pellissari aussi habitant de Genève.

Le 5 février 1570, ces époux firent dresser leur contrat de mariage, au bourg de saint Gervais, en la rue de Coustance, par maître Jacques Bienvenu, notaire. L'épouse apportait une dot de mille écus d'Italie, dits pistolets.

La vraie position sociale d'*Augustin Constant*, de la ville d'Ayre, est demeurée jusqu'ici inconnue, mais rien ne fait supposer qu'elle fût brillante. On n'est pas mieux informé par des documents historiques des motifs qui décidèrent cet *habitant de Genève* à quitter cette ville pour aller s'établir à Lausanne, en 1590, avec ses deux fils et cinq filles.

Hon. *Augustin Constant*, allié Pellissari, termina sa carrière à Lausanne, le 14 mai 1593. Les registres de l'état civil de cette ville apprennent que sa veuve mourut le 3 janvier 1611.

Hon. *David Constant*, né à Genève, le 15 janvier 1587, est qualifié épicier dans sa lettre de bourgeoisie de Lausanne (du 31 octobre 1614). Il épousa à Lausanne Jeanne Marion, fille de hon. Jacques Marion, apothicaire d'Angers et de Marie Gazeau, de Mérindol. Il acquit une certaine aisance dans le commerce d'épicerie; industrie continuée avec succès par son fils, hon. *Philibert Constant*.

Ce sont les fils de ce dernier qui, en faisant suivre leur nom de celui de *Rebecque*, affichèrent pour la première fois la prétention de descendre des nobles Constant, seigneurs de Rebecque (dans les environs d'Ayre).

David Constant, pendant 59 ans professeur à l'Académie de Lausanne, employa tous les moyens imaginables, à Berne et à Genève pour anoblir son nom en cherchant à l'identifier avec celui d'une famille illustre.

Les deux Augustin Constant ne doivent pas être confondus. L'un soutint avec éclat en France la cause du protestantisme et ne séjourna point à Genève; le second, originaire de la ville d'Ayre en Artois, habita Genève de 1567 à 1587, puis se fixa à Lausanne en 1590, il y mourut en 1593. Tandis qu'Augustin Constant, seigneur de Rebecque vivait encore en 1621.

(A. DU MONT).

Colonne 625 : DU CHAT (Eudothée), ministre à Claye, 1617-19. Il y a grande apparence que ce ministre doit être identifié avec Timothée *du Chat*, précédemment pasteur « es Clex près Paris, » qui fut le premier pasteur de

l'église française de Berne. Cette église fut établie en 1623, à la demande des habitants du pays de Vaud, et surtout sur les instances du comte *de la Saue*, le constructeur des fortifications de Berne. La population française de cette ville s'étant considérablement accrue par suite de l'établissement de nombreux réfugiés français, un second pasteur, ayant le titre de *diacre*, fut établi en 1714. Les deux pasteurs ne furent mis sur le même pied que par une loi de 1860. Voici la liste des *pasteurs*, parmi lesquels figurent plusieurs noms d'origine française : 1624, Timothée *Du Chat*; 1629, Adam Du Crest; 1646, Jean-Louis *de Rouvray*; 1648, Rodolphe *Clerc*; 1681, George *Thorman*; 1684, Marc-Elie *de Sausure*; 1688, Moïse *Hollard*; 1720, César-Auguste *de Frey*; 1756, Elie *Bertrand*; 1765, Jean-Philippe *Dutoit*; 1775, Henri-François *Vullymoz*; 1788 Jean-François *Réal*; 1799, Louis-Auguste *Curtat*; 1800, Elie *d'Antun*; 1816, Auguste *Schaffter*. Depuis la loi de 1860, Timothée *Delhorbe*, précédemment diacre, et auparavant pasteur à Auxerre; 1861, Edouard *Luder*; 1862, Louis-Ang. *Bernard*; 1863, Victor *Gross*. Les deux derniers nommés sont les pasteurs actuels. Un Antoine *Du Chat* était en 1636 « actuel » de la classe de Lausanne, et 1634 à 1646, pasteur à Bex.

(VUILLEUMIER).

Colonne 717 : DU JON; lig. 11 : « juillet 1562, » lisez 1568. Lig. 20 : « Otterburg, » lisez Otterberg, église française près Kaiserslautern.

A la liste que nous avons donnée, col. 718-726 des ouvrages du ministre Franç. Du Jon, pasteur à Metz et professeur à Heidelberg, il convient d'ajouter que le « Catalogue des livres condamnés par l'archev. de Paris, le 1^{er} septemb. 1685, » mentionne ainsi notre n° VIII : *Francisci Junii Indices expurgatorii duo, testes fraudum ac falsationum pontificiarum*. Prior jussu Philippi II regis Hisp. et Albani ducis consilio concinnatus in Belgio; posterior editus jussu Gasp. Guiroga cardinalis, adjecto indice librorum prohibitorum concilii Tridentini. —

Une sœur de Du Jon, JEANNE, fut la 2^{me} femme de nob. Antoine de Serrières, d'une ancienne famille messine. Elle mourut à Metz, le 20 mars 1632.

(O. CUVIER).

Colonne 742, lig. 25 : DUMARCHÉ (Pierre), ministre réfugié à Vevey. Il fut appelé en 1685 à occuper le poste de sous-diacre, fondé la même année par M. de Montlune dans le double but de procurer un aide aux pasteurs de Vevey et de fournir à un pasteur français réfugié, victime de la persécution, un asile honorable. Ce ministère a été exercé jusqu'à la fin du XVIII^{me} siècle par les ecclésiastiques suivants ; 1685, Pierre Dumarché ; 1712, Fleury Robert ; 1719, Jaques-Samuel Dufresne ; 1721, Abel Gilliard, puis N. Hurtault ; 1728, Jean-Pierre Secretan ; 1734, Jean-François Jayet ; 1738, Abraham-Louis Decoppet ; 1739, Antoine Maroger ; 1774, François Chavannes ; 1784, Charles Morin. Par un décret de l'an 1837, le diocèse de la fondation Montlune a été converti en un poste de 3^{me} pasteur. Voy. Jules Chavannes, *Les réfugiés français dans le Pays de Vaud*, Lausanne, 1874, page 148.

(VUILLEUMIER).

Colonne 783, ligne 5 : Ce n'est pas à La Neuveville (Neuchâtel) que Guillaume du MOULIN fut ministre, mais à Noville, dans le gouvernement (aujourd'hui district) d'Aigle. Lignes 9 et suiv. En 1536 (lisez : en 1533), Du M. avait remplacé son ami (lisez : Simon Robert) dans sa chaire d'Aigle, et en 1527 (lisez : 1536) il exerçait le ministère pastoral à Vevey (ajoutez : qu'il quitta dès 1537). (VUILLEUMIER).

Colonne 854, lig. 24 : Ant. PIGNET et Ant. DU PINET sont-ils le même ? Nous le croyons sans en pouvoir donner la preuve. Nous aurions dû ajouter que cette assimilation est rendue fort vraisemblable par la correspondance de Calvin, où, il apparaît encore aux dates des 15 sept. 1544 (*Opera Calv.* Brunsw. t. XXI, 343) ; oct. 1545 (*ibid.* 363) ; mars 1548 (t. XII, 667 et cf. XXI, 422 et suiv.) ; janv. 1549 (t. XIII, 140) ; juin 1562 (t. XIX, 474). La même correspon-

dance, 1544-49, montre qu'il avait pris parti contre Calvin.

(VUILLEUMIER).

Colonne 875, DUPLESSIS, Charles et A. c'est-à-dire Accasse ou Achats, sont les deux frères Du Plessis d'ALBIAC, dont il avait été déjà amplement question au t. 1^{er} col. 87-92. Cette répétition malheureuse nous a cependant permis de mieux faire connaître le talent de celui qui était poète, et nous pouvons ajouter aujourd'hui d'après les notes de M. VUILLEUMIER, que Charles figure en 1552-53 et 1556-57 dans les comptes du bailli de Lausanne parmi les pensionnaires de LL. EE. de Berne.

Colonne 906 ; lig. 7 en rem. : DUPRÉ. « Autre, pasteur à Divonne 1637-63. » Cet autre est Jean-Louis Dupré. Obligé cette année-là (1663) de quitter le pays de Gex, il vint offrir ses services à la classe de Morges. A la recommandation de M. de Balthazar, seigneur de Prangins, il fut nommé, 1664, suffragant du pasteur de Vich, de qui dépendait l'église de Prangins, et il paraît avoir rempli ces modestes fonctions environ dix ans. En 1673, les pasteurs de la classe font entre eux une collecte en faveur du sr Dupré, suffragant, pressé de maladie et de pauvreté. (VUILLEUMIER).

DUPUY. Parmi les nombreuses familles de ce nom énumérées col. 910 à 951, nous avons omis une famille Dupuy de la Grange, qui s'écrivit aujourd'hui *du Pui*, et qui réfugiée de la Guyenne lors de la Révocation, s'établit à Leyde où elle a été et est encore florissante. Nous avons cependant cité plusieurs de ses alliés, notamment Nicolas Bucaille (III, 343) et un Clignet (IV, 478). Le premier connu de ces Dupuy était consul de Vicq en basse Guyenne, et avait deux fils : JEAN, également consul de Vicq, et CHARLES, docteur en médecine. Le premier épousa Suzanne Delapierre, d'où un fils unique, ANTOINE, né le 26 septembre 1665, qui s'expatria en 1687 et après une longue pérégrination par la France, la Suisse et l'Allemagne, arriva dénué de tout en Hollande vers 1689. Sur les instances d'un ami, le pasteur

Ronfange, qui avait été pasteur en Guyenne et qui l'était alors de l'église française d'Enkhuisen, il s'établit dans cette ville de la Hollande septentrionale. Il épousa à Amsterdam, en 1690, Marie, fille de David de *Montsarrat*, consul de Castres et de Catherine *Tabariés*, mariage d'où sont issus dix enfants. Le seul de ceux-ci qui ait laissé des descendants est PIERRE (1710-67), reçu docteur en médecine en 1737, élu en 1763 représentant de sa ville natale aux Etats-généraux de Hollande, et après sa législature (qui durait deux ans) membre du Conseil d'Etat. De son mariage contracté en 1747 avec Marie *Monsieur* il laissa quatre enfants, dont un seul MEINARD-SIMON (1754-1834) professeur en médecine à l'Univ. de Leyde eut une postérité. Il avait épousé en 1783, Marthe-Digna Balhman, fille du premier magistrat de la ville de Kampen (Over-Yssel) seul nom hollandais qu'on voie dans la famille en l'espace de deux siècles. Cette union lui donna deux filles et un fils, PIERRE-ANTOINE (1785-1838), docteur en droit, secrétaire de l'administration de la ville de Leyde, marié en 1818 à Marianne-Louise, fille de Nicolas *Bucaille*, receveur général des contributions à Leyde, et de Rose-Céline *Clingnet*; union d'où sont nés sept enfants, dont trois fils; les deux aînés morts célibataires en service aux Indes orientales; le cadet, JEAN-CORNEILLE, docteur en droit, est greffier du tribunal de police de Haarlem (charge qui en Hollande est donnée par nomination du roi et non achetée). Il a épousé d^{lle} Ursule-Hortense, fille de Petrus-Isaacus de *Fremery* (voy. ci-dessus, col. 740, lig. 32), d'où deux enfants, Marianne-Louise et Petrus Isaacus.

Colonne 950, lig. 2 et suiv. : « CHARLES (du Puy de Montbrun), se retira en Hollande avec son fils ETIENNE. Ce dernier, né en 1718 dans le Languedoc et mort à Maëstricht, 28 mars 1785, est l'humble auteur d'un *Recueil de cantiques sacrez et d'Elémens de la lecture pour apprendre à épeler et à lire correctement*, 1769,

« in-8°. » — Ces mots « l'humble auteur » prouvent que nous étions très étonnés de voir une famille héroïque de guerriers transformée tout d'un coup en la personne d'un petit maître d'école. Cependant nous n'avions pas de raison suffisante pour contester des renseignements fournis par un descendant de ce dernier et admis par MM. Haag. Mais aujourd'hui nous croyons que MM. Haag ont été induits en erreur par ce descendant, M. Etienne du Puy, résidant en 1857 au Honberg près Lobith en Hollande (V, 951, note 2), lequel s'est mépris en ce que son ancêtre, Etienne du Puy, l'auteur du *Recueil de Cantiques* n'était nullement le même que Etienne du Puy de Montbrun. Il était seulement son homonyme. C'est ce que rend évident l'extrait (qui nous a été communiqué depuis) du « *Uittreksel uit een registergetiteld : Livre des fiançailles et des mariages de l'église wallonne de Zée depuis l'an 1760*, » extrait ainsi conçu :

Novemb. 1763. Il y a promesse de mariage entre Etienne Dupuy, veuf, natif du Vigan en Languedoc et consolateur à Maëstricht d'une part et Suzanne Lambermont, veuve de Charles Guyot, native d'Amsterdam d'autre part.

Un du Puy de Montbrun n'a pas pu être inscrit sans autre désignation et en cette forme sommaire dans un acte officiel. De plus, sauf la rencontre fortuite des deux Etienne, la série des prénoms dans les deux familles est toute différente et en troisième lieu nous avons eu communication d'un cachet des Du Puy de Maëstricht qui n'a aucun rapport avec le lion de gueules en champ d'or des Montbrun, car il porte deux écus juxtaposés, à dextre un arbre sur sa terrasse; à senestre coupé, au 1^{er} de quatre X (2et2), au 2^{me} d'un oiseau passant à droite. Les deux familles étaient donc parfaitement étrangères l'une à l'autre ce qui explique très bien pourquoi le correspondant de MM. Haag, en 1857, s'excusait de n'avoir aucun titre entre les mains qui justifiait sa filiation. L'Etienne auteur du *Recueil de Can-*

tiques après avoir tenu un pensionnat de jeunes gens à Maëstricht, devint proposant-consolateur de l'église wallonne de cette ville. Il aspirait au titre de ministre, non sans quelque droit car il prêchait fort bien, mais le synode de la province ne voulut jamais l'admettre qu'à l'office de consolateur parce qu'il n'avait pas suivi de cours de théologie et n'avait pas de grade académique. Sur la fin de sa vie il obtint la charge d'échevin de la cour féodale de Dalhem (Limbourg de Belgique).

Colonne 1014 : DURAND, n° 13, Addition : Jean Durand, pasteur d'Is-sur-Tille, c'est-à-dire de Dijon, au XVII^me siècle, était allié de la famille de *Campredon* (t. III, col. 680, n° 2). C'est ce qu'on voit dans une série d'actes qui ont été analysés par M. Louis Paris dans son recueil intitulé le Cabinet historique, t. IX (1863), page 289, savoir :

Contrat de mariage de noble Jacques de Campredon, écuyer, fils de Jean, seigneur du dit lieu (Le Dictionn. des postes indique six villages de ce nom dans l'Ariège, la Dordogne, l'Hérault et le Var), fils de nob. Jean et de d^{lle} Alix de Bayars, avec Jeanne, fille de nob. Guillaume Le Noir sr de La Roque et de d^{lle} Marguerite Le Gras, passé à Castres le 15 janvier 1590. — Contrat de mariage de nob. Jacques de C., fils de Jacques et de d^{lle} Le Noir, accordé le 1^{er} nov. 1630, avec d^{lle} Judith, fille de nob. David de Durand, écuyer, et de d^{lle} Jeanne de La Fage de la ville d'Anduse. — Baptême en l'église réformée d'Anduse, de Jacques de C., fils de Jacques et de Judith de Durand, né le 23 octob. et bapt. le 3 nov. 1646. — Extrait du registre des baptêmes de l'égl. P. R. d'Issurtille, M^e Jean Durant étant ministre, portant que Jacques, fils de sr Jacques de C., sr de Passavant et d^{lle} Anne-Marie Durant, né le 7 juin 1672; marraine d^{lle} Anne d'Aussy, femme du dit Durant ministre. — Contrat de mariage de Jacques de C., écuyer, seigr de Passavant (puis de Lironcourt et de Vaugecourt), conseiller du roi en ses conseils, fils

de Jacques de C. et de Anne-Marie Durant, accordé le 11 avril 1711 à Stockholm. Ce dernier, Jacques de Campredon, arrivé à l'âge d'homme abandonna la religion où il avait été baptisé pour entrer brillamment dans la carrière diplomatique. Dès 1693, il servait en qualité de secrétaire à la suite de M. de Bonrepos, ambassadeur en Danemark et Hollande. En 1698, le mis. de Bonac, neveu de ce dernier, chargé des affaires du roi à La Haye, se l'attacha et l'emmena avec lui en 1700 lorsqu'il fut nommé ambassadeur auprès du roi de Suède, Charles XII. M. de Campredon continua de servir la diplomatie française dans les Etats du nord et particulièrement en 1719 comme secrétaire principal du comte de Senecterre, ambassadeur en Hanovre, et il a laissé sur sa carrière jusqu'à cette année un intéressant mémoire, mais trop court (40 p.), qui était resté en la possession d'une famille de Dijon (les de Bretagne, conseillers au parlem. de Bourgogne) et qui a été imprimé dans le Cabinet historique. (DANNREUTHER).

Colonne 1031 : • DURRIL, ministre à Bradeyrac, *lisez* à Bergerac. On trouve dans les registres du Conseil de Genève, 6 déc. 1558 • : M^{es} François de Durreil, Lucas Aube et Gilles partent de Genève pour la Guyenne chacun à l'endroit de l'élection de la compagnie ; Durreil à Bergerac, Aube à St^e-Foy, Gilles à Bordeaux.

Colonne 1074, lig. 3 en rem. : • DU TEIL, ministre à Lausanne, 1670 ; à Prilly, près Lausanne, 1696. • A compléter et à corriger : Bernard Du Teil (*Tiliacus*), fut diacre à Lausanne de 1636 à 1644. Il était disciple de Pierre Dumoulin et avait été nommé à la demande expresse du Conseil de la ville. Vu ses mérites, les seigneurs de Berne lui permirent de prendre le titre de troisième pasteur. — Du Teil (Samuel), pasteur à Prangins 1674, à Ecublens 1676, à Prilly près Lausanne 1685 ; mort en 1709. (VUILLEUMIER).

Colonne 1112 : DUVOISIN (François-Samuel) n'était pas pasteur en Provence, mais à Provence, paroisse du bailliage (aujourd'hui district) de Grandson, Vaud.

Il n'était pas Français, mais il fit un séjour à Paris en 1774 comme aide temporaire de son oncle, le chapelain de l'ambassade de Hollande, qui avait épousé la fille du malheureux *Calas*. Voy. Tome III, col. 477, ligne 23.

(VUILLEUMIER).

TOME VI

Colonne 126-127 : ESTIENNE. A l'indication des travaux bibliques de Robert Estienne il eut convenu d'ajouter l'indication des principales études du même ordre qui ont été publiées en ces derniers temps. Ce sont principalement :

Bibliotheca novi Testamenti græci; Brunswick, in-8°, 1872. Par Ed. Reuss.

Novum Testamentum textus Stephanici; A. D. 1550; edidit F. H. A. Scrivener; Cambridge, 1877, in-18.

J. H. A. Scrivener; a plain introduction to the criticism of the N. T.; 3^{me} édit.; Cambridge, in-8°. 1883.

J. Wordsworth, Old latin biblical texts; I; Oxford, 1883, in-4°.

(S. BERGER.)

Colonne 375, ajoutez : FALC (PIERRE), conseiller du roi, receveur et payeur des officiers de la chambre mi-partie, de Castres, dès 1596; puis trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Languedoc (habitant Montpellier), mourut à Roquecourbe, le 15 oct. 1630. Son fils, Jean, secrétaire ordinaire de la chambre du roi, bourgeois de Castres, épousa Rachel de *Ferret* dont la sœur, Marguerite, était mariée avec Etienne *Cros*, écuyer. De l'union de Jean Falc naquirent à Castres : 1° Daniel, qui suit, présenté au baptême par Jean de *Seguin*, sieur Des Homs et par Jeanne Falc, le 17 sept. 1642; — 2° Louis, présenté par Paul de Falc et par Suzanne de *Froumen*, le 18 septemb. 1659; — 3° Jean, sieur de Calmont, qui épousa Suzanne, fille d'Abel *Dejean* et de Suzanne de *Massias*, le 13 juillet 1700, et qui mourut sans postérité le 17 août 1729, laissant ses biens à son neveu, Noble N. de Falc, sieur de Puechberton. — Daniel, avocat au parlement, épousa Rachel de *Vernoux* qui lui donna Jean, né le 18 mai 1665. —

(Jean), lieutenant en la judicature et baronnie de Montredon, 1602, meurt étant premier consul de Roquecourbe, le 8 mars 1624. — (Jacques), docteur et avocat, mourut aussi à Roquecourbe, 25 novembre 1668.

(PRADEL).

Colonne 379, lig. 14 en rem., FALQUET (Pierre), pasteur à Aubusson.

Colonne 376-78 : FALGUEROLLES, famille languedocienne. Ajoutez :

Ses Armes étaient = d'argent au phénix de sable, les ailes éployées, au chef d'azur chargé de trois molettes d'or. HIPPOLYTE était fils d'Etienne et de Catherine de Laversa. SAUVEUR, habitant de Monoblet détenait le bénéfice de S. Romain de La Cadière, vignerie de Sauve, en 1574, d'après le curieux journal de *Barthélemy*, publié à Montpellier à la suite de l'Hist. des deux sièges de Sommières. DAVID épousa Marguerite de *Pelet* (non de Valet). JEAN, galérien, 1692-1695. Sa femme, enfermée dans un convent, était Anne de *Solier*. Leur fils, CHARLES, avait épousé une d^{lle} de *Moularen* et laissa une fille, LOUISE. Le pasteur de Nîmes, CLAUDE de Falguerolles, desservait aussi l'église de St-Brez, vignerie d'Anduze, en 1574, et celle de Cognac l'année suivante (Journ. de Barthélemy). Son fils, PIERRE, qui mourut jeune, était procureur à la chambre de l'édit en 1596; JEAN alla étudier à Genève; le troisième, JACQUES, fut pourvu de l'office de conseiller référendaire des chancelleries de France pour servir à la chambre de l'édit, par lettres patentes de 1595, confirmées plusieurs fois, la dernière le 26 déc. 1607.

(PRADEL).

Colonne 380 : FANJEAUX ou Fanjaux (Antoine de), ajoutez : pasteur de Puylaurens. Il est signalé sous le nom de « Jean *Gineste* dit Fanjeaux ou le médecin de Lavour, » dans un arrêt du parlem. de Toulouse qui le condamne à mort, 10 juin 1562; voy. t. II, col. 51. Il était, dit-on, originaire de Verfeil, ce qui n'est pas improbable, plusieurs huguenots de cette ville, chef-lieu de la temporalité des archevêques de Toulouse, s'étant réfugiés à Puylaurens après

l'anéantissement de l'église de Verfeil (Mém. de l'acad. des sc. de Toulouse, 1880). L'un de ces réfugiés, Arnaud *Bodet*, lieutenant du juge de Verfeil en 1561, prévôt du diocèse de Castres en 1569, devint notaire à Puylaurens et reçut le généreux testament de son compatriote Fanjeaux. Celui-ci présida plusieurs colloques et synodes, en particulier contre *Olaxe*. Il fut un de ces pionniers inconnus qui sacrifièrent leur vie à établir la Réforme dans le haut Languedoc. Peut-être même est-ce lui qui fut essorillé en pleine paix par les très catholiques seigneurs de Garrevaques (voy. *Journal de Faurin*, p. 104). En 1596, il avait deux frères, *GASPARD* et *JEAN*, et quatre enfants de sa femme *Gaillard* d'Imbert, fille de *Jean d'Imbert* et de *Sabine Chambert*. Il mourut le 16 déc. 1607, laissant une belle bibliothèque composée d'ouvrages de théologie, de médecine et de droit que son fils, *PAUL*, vendit pour la somme considérable de 6000 livres.

Fanjeaux eut deux filles dont l'une, *ANNE*, épousa *Pierre Fournes*, et l'autre, *MARIE*, un bourgeois de Sorèze nommé *Nathanaël David*. Il eut aussi deux fils, *Paul*, le plus jeune, dont on a un diplôme de maître ès arts, daté de Montauban, 9 septemb. 1610 (Biblioth. du Protestantisme Fr.), mourut sans enfants en 1665. L'aîné, *BARNABAS*, docteur en médecine et plusieurs fois consul de Puylaurens, décéda le 22 janvier 1655. Il avait épousé *Marie de Nupces*, morte le 8 mai 1666, qui lui avait donné : 1^o *GAILLARDE*, mariée avec *Noël de Périer*, sieur de Saint-Alens en 1655 et qui mourut le 8 oct. 1672 : (... ayant rendu l'esprit avec beaucoup de douceur, en la consolation et assistance de *M. David*, escolier genevois, proposant en l'acad. de Puylaurens); — 2^o *ANTOINE*, né le 27 mars 1627, avocat, longtemps membre du consistoire de Puylaurens et qui eut à souffrir à ce sujet au moment de la Révocation. De son mariage avec d^{lle} *Marthe*, fille de *Jacques Barrau* et d'*Anne Rey*, 2 avril 1654, il n'eut que deux filles. *MARIE*, l'aînée, épousa

François de Terson, sieur de Lajonquière, fils d'*Abel* et de *Paule de Bouffard*, mariage béni par *Th. Arbussy*, professeur à l'académie de Puylaurens, le 8 déc. 1675. La seconde fille d'*Antoine de Fanjeaux* s'appelait *ANNE*. Elle avait épousé *Philippe de Bedos*, sieur de *Mirabel*, d'une famille très attachée au protestantisme et qui mérita cette note remise à l'Intendant du Languedoc vers 1700 : « *M. de Bedos*, soixante ans, catholique fort ambigu; *M. de Mirabel*, père, quatre-vingts ans, faux catholique et très obstiné dans ses préjugés; *M. de Mirabel*, fils, trente ans, catholique fort suspect; *M. de Fonbas*, son oncle, est fugitif. C'est le caractère de cette famille d'être distinguée en mal dans Puylaurens, » Archiv. de l'Hérault, c. 273.

(PRADEL).

Colonne 418, ajoutez : *FARGIS (JEAN DE)*, lieutenant-général de Lisle-en-Jourdain, sénéchaussée d'Armagnac, condamné à une amende de mille livres, en faveur de divers convents, par arrêt du parl. de Toulouse du 5 avril 1570.

(PRADEL).

Colonne 420, ajoutez : *FARGUES (JEAN)*, notaire, consul et membre du consistoire de Puylaurens, en 1628 et plus tard, était fils de *GÉRAUD Fargues* et de *Peyronne Roques*. Il mourut le 28 mai 1660 laissant deux fils : *ANDRÉ*, notaire, qui épousa *Suzanne Favard* dont l'une des filles, *Marguerite*, se maria à Castres avec *Abel Pelissier*; et *JEAN*, consul de Puylaurens en 1667, et autres années, marié en Suisse, à Neuchâtel, en 1671, avec *Barbely de Guy d'Audanger*, originaire de la Champagne. C'est de lui, très probablement, que parle *Pierre Bayle* dans ses lettres à son père du 27 sept. 1671 et 2 juill. 1672. Il mourut en 1681. Sa femme se remaria avec *Philippe de Bedos*, sieur de Fonbas, 16 janv. 1687, et se réfugia à La Haye. Il laissa trois fils : *ANDRÉ*, qui épousa *Olympe de Bonvilar*, fille de *Pierre*, seigr de Lavernède et de *Marguerite de Gautran* en 1711; *PAUL*, mort militaire; et *JEAN-HENRY*, né le 27 oct. 1664, présenté au baptême par Jean-

Henry *d'Audanger*, baron de Sorcy, capitaine d'une compagnie franche Suisse, frère de M^{me} Fargues. — Jean-Henry Fargues, avocat au parlement, épousa Elisabeth *de Lacger d'Algans*. FRANÇOIS, marié avec Anne *Terson*, fille de Jacques et de Madeleine *Quinquiry*, de St-Paul, au Désert, le 19 mars 1754; — JEAN, militaire; MARIE-ESTHER, enlevée une première fois à ses parents (mauvais catholiques) et conduite, ainsi que Marthe *Lafon*, l'une dans le couvent de la Visitation, l'autre dans celui des Ursulines, à Toulouse, mars 1723. — Marie-Esther fut relâchée quelque temps après, puis de nouveau conduite à la Visitation par lettre de cachet du 21 juill. 1731. Transférée de Toulouse à Lavour, elle fut enfermée aux Filles de La Croix, par une nouvelle lettre de cachet du 14 oct. 1731. Elle écrivait de là à l'Intendant du Languedoc, un mois après : «... Quel sort plus triste que le mien ! A l'âge de vingt-sept ans enlevée pour la seconde fois d'entre les bras de mes tendres père et mère, réduite à ne plus leur parler, à ne plus écrire et à verser des larmes continuelles à la suite de l'inhumanité de pareils enlèvements qui n'ont d'autres causes, je suis obligée de le dire dans mon désespoir, que la haine que M. Lacoste, doctrinaire et curé de Puylaurens, a conçue depuis sept ou huit ans contre mon père, et c'est moi, innocente et malheureuse, qui sers d'objet à cette vexation, tant par les 180 livres par an qu'on oblige mon père à fournir au couvent, que par

mon exil, ne pouvant ni être servie de mes parents, ni leur être utile. » Ensuite, Marie-Esther réclame une liberté qu'elle retrouva un peu tard, sans doute, si l'on s'en rapporte à l'époque de son mariage avec François *de Terson*, fils d'Abel, sieur de Lajonnière et de Louise *de Gineste*. Il fut célébré au Désert par le pasteur Michel *Viala*, le 29 oct. 1744. Le troisième fils de Jean-Henry Fargues, appelé PAUL, épousa Jeanne *Estaurnié*, au Désert, le 22 nov. 1744. Il mourut en 1775, âgé de 78 ans. — Un autre Paul Fargues, son proche parent, avait épousé Elisabeth-Marie-Anne-Judith *d'Imbert* dont il eut de nombreux enfants. L'une de leurs filles, Victoire-Marie-Benjaminne, épousa le baron Jean-Pierre-Antoine *Rey*, maréchal de camp, le 18 avril 1818. Leur fils, Henry-David, s'était marié avec Jeanne-Philippine *de Gineste*, le 7 juillet 1808, qui lui donna Paul-Emile, le 7 juillet 1808, père de M^{me} la comtesse actuelle de *Bouffard-Madiane*. (PRADEL).

Colonne 498, Omis : FERRIER (MICHEL), de Cahors, musicien dont on a un volume intitulé : *Quarante et neuf Psalmes de David avec le cantique de Siméon et les commandemens de Dieu, traduits en rithmes françaises par Clément Marot et mis en musique à trois parties selon le chant vulgaire, par Michel Ferrier, de Cahors en Quercy*; Paris, Nicolas Du Chemin, 1568, in-16. C'est tout ce qu'on sait de cet artiste. Voy. Haag, V, 97 et M. O. Douen, dans son *Clément Marot*, II, 54.

COLLABORATEURS AU PRÉSENT VOLUME

- ARNAUD (M. le pasteur), à Crest, 605.
 BARJEAU (M. J. Philip de), étudiant en théologie, 841.
 BERGER (M. Sam.), pasteur et professeur, 903.
 CAZALIS DE FONDOUCE (M.), à Montpellier, 453, 674.
 CHARRCAUD (M. le past. Dés.), à Saint-Maixent, 881, 888, 892.
 CHAVANNES (M. Ern.), à Lausanne, 358.
 CUVIER (M. le past. Othon), à Nancy, 486, 553, 569, 704, 706, 837, 849, 897.
 DANNREUTHER (M. le past.), à Bar-le-Duc, 902, 903.
 DARDIER (M. le past. Ch.), à Nîmes, 490, 492.
 DOUEN (M. le past. O.), 358.
 DU MONT (M. A.), bibliothécaire de Lausanne, 894, 895.
 ENSCHEDÉ (M.), bibliothécaire de Haarlem, 358.
 FONBONNE-BERBINAU (M. le past.), 358.
 MAILLART (M. le past. Th.), 364.
 NICOLAS (feu M. le prof. Michel), 597, 800.
 PLAN (feu M. Philippe), à Genève, et M^{lle} PLAN, 209.
 PRADEL (M. Charles), à Toulouse, 106, 107, 522, 566, 570, 680, 690, 904, 906, 908.
 RICHEMOND (M. de), archiviste de la Charente-Inférieure, 1, 54, 839, 860.
 SAGNIER (M. Charles), à Nîmes, 358, 497.
 STRÆHLIN (M. Ern.), professeur à l'Acad. de Genève, 876.
 TAMIZEY DE LARROQUE (M.), à Gontaud, 54.
 TEISSIER (M. Ferd.), 26.
 VUILLEUMIER (M. Henri), prof. à l'Acad. de Lausanne, 883, 884, 886, 888, 889, 890, 892, 894, 896, 897, 898, 902.
 WEISS (M. N.), pasteur et bibliothécaire, 358.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to support informed decision-making.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and reporting, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and privacy. It provides strategies to mitigate these risks and ensure that data is handled responsibly and in compliance with relevant regulations.

5. The fifth part of the document discusses the importance of data governance and the establishment of clear policies and procedures. It stresses that a strong governance framework is essential for maximizing the value of data while minimizing potential risks.

6. The sixth part of the document explores the role of data in strategic planning and performance management. It illustrates how data-driven insights can help organizations identify trends, set goals, and track progress effectively.

7. The seventh part of the document discusses the importance of data literacy and training for all employees. It emphasizes that having a data-driven culture is essential for organizations to thrive in a competitive market.

8. The eighth part of the document provides a summary of the key points discussed and offers recommendations for further action. It encourages organizations to regularly review and update their data management practices to stay current and effective.

9. The ninth part of the document includes a list of references and resources for further reading. It provides a comprehensive overview of the topics covered and offers additional information for those interested in the subject.

10. The tenth part of the document concludes with a final statement on the importance of data in the modern business landscape. It reiterates that data is a valuable asset that, when managed properly, can drive significant growth and success for any organization.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

A

Abbaye de S^t-Sulpice près Bourg (*lises Bourges*) possédée, 1602-1611, par un huguenot, 56. — Abbaye en Béarn hypothéquée, 1627, pour acheter un grade dans l'armée hollandaise. — Voy. Gorze.

Abbé converti (1720) mis à Charenton comme fou, 32.

Académiciens exclus comme protestants, 482.

Académie de Nîmes en 1603; col. 490.

Académie ou pension de jeunes gens, 61.

Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève, 729.

Adolphidos, poème en l'honneur de Gustave-Adolphe, roi de Suède, 845.

Adulation (modèle d'), 612.

Aigle, ville du pays de Vaud, convertie en 1528 à la Réforme, 394.

Aloat, notaire à Gap, parent de Farel, 398.

Aiguafonde (seigneurs et château d'), 105.

Ambassadeurs des puissances protestantes; rieurs (1720) au sujet du service divin célébré dans leurs demeures, 32.

Ames diverses de l'enfant avant sa naissance, 196.

Amour de la patrie (Sermon, en 1776, sur l'), col. 37; en 1765, col. 700.

Anatomia seu exauctoratio draconis fanatici, 1624; col. 721.

Angoulême (Église d'), 559.

Angrogne (Synode, en 1532, du val d'), 398.

Antechrist (Thèses sur l'), 489, 497.

Anti-Duel (L'), 86.

Aphorismi doctrinae christianae, 544.

Apologie pour les Réformés, 524.

Apologie pour les synodes et pour M. Saurin, 1731; col. 715.

Apostolique (*Histoire du siècle*), 590.

Appel d'un chrétien aux gens de lettres, 471.

Argoulets huguenots à la bataille de Dreux, 535.

Aristote et Ramus, 194, 199.

Armoiries de Genève, 21.

Artillerie française, 173.

Assemblées pour prier Dieu, punies des galères et de la potence, 48.

Assemblée de 12 à 14,000 fidèles au désert en 1745, col. 881.

Athanase Molé, capucin (1621), prédicateur du roi, 113; 528 note.

Athéisme (*La folie de l'*), 363.

A tous cours affamés du désir de la prédication du S. Évangile, 413.

Aux pères et aux mères, sur l'éducation, 471.

B

Banque de France (Contre le privilège de la), 465.

Baptizoir de toile de Hollande, 23.

Bâton blanc porté à la main par des assiégés sortant la vie sauve, 59.

Bavière (Dernier pasteur français, en 1810, des églises de Swabach et Erlangen en), 1.

Béarn (Poème du Calvinisme en), 576.

Béarnais (Acte, de 1623, en langage), 92.

Berlin (Église française de), 37. — Voy. Collège.

Bertrami presbiteri de corpore et sanguine Domini, 526.

Besse en Dauphiné. Trois hommes et quatre-vingt-dix-sept femmes de ce lieu, condamnés ceux-là aux galères, celles-ci au couvent, pour avoir voulu fuir du royaume, 132.

Bévues littéraires, 38.

Bible de Robert Estienne, cause de ses graves démêlés avec la Sorbonne, 118, 126.

Bible allemande de Piscator, 545.

Blaisois (*La Réforme en*), 472.

Bois-Malesherbes, château servant de retraite en 1526 à quelques huguenots, 26.

Bonheur (*Le système du vrai*), 621.

Bossuet; prétendues conversions qu'il a faites, 512.

Botanique des anciens, 16.

Boucacous ou l'S et le T, comédie; 15.

Bouche d'or, surnom donné au ministre Paul Ferry, 513.
Briève déclaration d'aucuns lieux nécessaires à un chrétien, par Farel, 411.
 Brûlement horrible, 707.
 Bugeaud (Le maréchal) duo d'Isly, 479.
 Burtoncourt (Église de), 39.

C

Cabinet inestimable de la femme, 196.
Cata, mystère dramatique en trois actes, 205.
 Calepin (Dictionn. de), 128.
 Calotte, chambre haute et torture dans une prison, 420, lig. 9 en rem.
Calvin et l'église de Genève, 470.
 Camisards, 564.
 Canons (Maître garnisseur de), 705, lig. 37.
Captivité (Récit de la) de Jeanne Faisses, 365.
 Caractères d'imprimerie, le gothique et le romain, 116.
Caracte (Lettres au), 712.
 Carme (Meurtre commis par un), 61.
 Caroli, adversaire des Réformateurs, 402-405, 412.
 Casanbon, 135, 138, 141.
 Castres (Chambre de l'édit maintenue, 1615, s), 1504; supprimée en 1679, col. 72.
 Castres (Église de), 555.
Catechèse universelle, 636.
Catecheses ecclesiarum in Gallia reformatarum explicatio, 845.
Catechisme de Christophe Fabri, 359.
Catechisme évangélique, par Ferd. Fontanès, 591.
Catechisme général de la Réformation, 517.
Catherine de Médicis (Discours merveilleux de la vie de), 153.
 Catherine de Bourbon, 185.
Catholique (Le) d'État ou Discours politique des alliances, 497.
 Cène (La), 35-36.
 Céocyre, poème (1578), col. 25.
Cérémonies anciennes (Traité des), 86.
 Chaise-Dieu (Prise de l'abbaye de la), 606.
 Chambrière, ancien temple de Metz, 518 note.
 Chamier, son traité de la Cène, 436 lig. 31.
Charlataneria theologorum, 723.
 Chrestien (Florent), 147.
Christiade poème contenant l'histoire sainte (de Jésus), 69.
 Christianisme (Le) libéral, 590, 593.
Christus mediator, 845.
 Cinq (Les), sous le deuxième Empire, 455.
 Cœuvres (Prêche au château de), en Picardie, établi vers 1563, col. 171.
 Collège français de Berlin, 39.
 Colmar (Consistoire de), 6.

Colonies françaises dans les États du roi de Prusse, 38.
 Comique écrivain, voy. Fischart, 540.
 Commendable, titre honorifique, 731.
Communicata homini potestas a Christo, 436.
Confession de la foy que tous habitants de Genève doivent garder, 412.
 Confiscation des biens; exemple des moyens par lesquels les huguenots pouvaient (vers 1550) y échapper, 22.
 Conversions de prêtres catholiques chargés de convertir, 91.
Correspondance fraternelle des pasteurs, 1763: col. 13.
 Cotton (Le père) jésuite, 489.
 Courcelles (École interdite à) près Metz, 1663, col. 708.
 Couvent (Toutes les religieuses d'un) devenues protestantes, 594.
 Craincallier, 9 lig. 30; quinquilleur, 602.
 Création. *Le vrai système du monde comparé avec le récit de Moïse*, par D. Encontre, pasteur et mathématicien, 15.
 Curé marié, 539.
 Curiosités (Pasteurs amateurs de), 498, 551.
 Curtius (Dévouement digne de), 597.

D

Décalogue (Observations sur le), 88.
Découverte d'un bibliophile, sur un scandaleux *Guide du confesseur*, 5.
Défaut de la foi catholique, 179.
 « Deïstes » (Une secte de) en 1574 à Castres, 106.
 Dépopulation de la France en 1664, au profit de pays étrangers, 71.
Dernier désespoir de la Tradition contre l'Écriture, 515.
Diabolo (De), 438.
Dialogi duo pueriles, 602.
 Discours pompeux, 475.
Discours véritable en forme de dialogue touchant la religion, 427.
 Divinité de Jésus niée par un des premiers réformateurs de Strasbourg, 2; — passée sous silence de 1761 à 1815, par l'église de Genève, 12.
 « Divins » sermons de Farel, mais il n'en reste rien, 410.
 Dogmes (Les), insignifiants aux yeux de Farel, 409.
 Duelliste qui se battit vingt-deux fois, chaque fois tuant son adversaire (vers 1600-1620), col. 58.
 Du Faur de Pibrac, 61.

E

École (Savants maîtres d'), 20.

École protestante (Annonce d'une) déguisée, 726.
 Édité de Nantes; plaintes en 1623 sur son inexécution, 475.
 Édité de tolérance de 1777, sujet d'un poème, 586.
 Église Réformée; défense d'en parler sans ajouter « Prétendue », 107.
Entretiens des voyageurs sur la mer, 567.
 Épiciers (Scandale d'un pasteur se livrant au commerce d'), 727.
Épître à tous seigneurs et peuples, 1530, par Farel, 411.
Épître au duc de Lorraine, 1513, par Farel, 412.
Épître exhortatoire, 1544, par Farel, 413.
Épîtres préparatoires aux histoires et Actes de Genève, 728.
 Érasme; sa haine de Farel, 392.
Erreurs populaires concernant la religion, 86.
 Eschery (Église d'), 530 et suiv.
 Esclavage des nègres (Sur l'abolition de), 471.
Écoliers (Tragédie des cinq) de Berne, 21.
 Évêque de Gap converti à la Réforme, 408.
 Évêque (Débat entre un) et un galérien, 460.
 Excommunication d'un ministre apostat, 495.
Exorcismes divins ou chrétiens propositions, 425.
Extramundana præsentia Dei in spatiis imaginariis, 436.

F

Faneuil-Hall, édifice, berceau de l'indépendance américaine, donné à la ville de Boston par un réfugié français huguenot, 380.
 Fex (Église du château du), 523.
 Femmes résistant à main armée aux édits du roi, 615. — Autres femmes vaillantes, 534, 569.
Flammes chrétiennes, 519.
 « Foi opérante par la charité », principe de Farel, 409.
Foy chrétienne (Briève et claire confession de la), 850.
 Forçats et galériens (Liste de 2224) pour la foi, 214-358.
 Forges françaises portées en Suède, 559.
Forme d'oraison pour demander à Dieu, 414.
Fraction et distribution du pain dans la sainte Cène, 88.
 « Fraichaille », viande fraîche, 168.
Franc-arbitre (Considérations sur les questions du), 525.
 France protestante (Division et organisation de la) en dix provinces, 1594; col. 80-82.
 Fugger (Typographe des), 131; voy. 140, 143.
 Furbity, docteur catholique, 401.
 Fustigé (Constance d'un), 458.

G

Galères; raisons du gouvernement, en 1763, pour y maintenir les protestants, 209-213.
 Galiffe, 124.
 Gap (Église réformée établie, 1561, à), 407.
 Gascon (Langage), 441, 860.
 Gaspari (Ornano de), 860.
Gemitus creaturarum, 437.
 Généalogies erronées: Erard, 40; Estienne, 115; Eynard, 188; Fontaine, 578; Constant de Rebecque, 894; Du Puy de Montbrun, 899.
 Genève, 27 août 1535, vote l'adoption de la Réforme, 403.
 Genevois (Langage), 50 note.
 Gens-pille-hommes (gentilshommes), 184.
Gérontocratie (De la), 465.
Glaive de la parole véritable, 413.
 Gloria immutabilitatis spiritus sancti, 436.
Goliath, conférence de la Messe et de la Cène, 849, 851.
 Gorze (Prédications en 1543 à l'abbaye de), 405.
 Grâce (Dissertations sur la), 177, 515.
 Grec (Amour d'H. Estienne pour le), 129.
 Grecs (Musique des), 206.
 Grenoble (Église réformée, en 1561, à), 407.
 Guides de fugitifs, exécutés à mort, 182.
 Guillotiné (Pasteur de Strasbourg) en 1793, col. 547.

H

Heliodorus, ein schön neu comædia, 1.
 Henri IV. Ruses de publicité qu'il emploie, 67.
 — Aimable lettre de lui, 83.
Histoire Sainte par demandes et par réponses, 591.
Histoire des protestants, 1767, par Formey, 626.
 Hollande; ses relations avec le Brandebourg, 38.
 Holomètre, instrument pour mesurer, 658.
 Honnête (L') criminel, 207.
 Honnêteté proverbiale des Réfugiés, 734.

I

Illuminé (Un), 1623-1644, col. 16.
 Images (Culte des), 530.
Immortalité (De) primi hominis, 437.
 Imprimeurs anciens; leur étonnante activité, 115, 131, 139.
 Ingénieur militaire de Henri IV, voy. Errard, col. 39-44.
 Instituteurs protestants, interdits, 512.
 Instruction des enfants (Livres, vers 1546-55, pour l'), col. 24.
Instruction (Briève et utile) pour enseigner la grammaire, 602.

Interrogatoire ordinaire des hérétiques, 9.
Isoudun (Église réformée d'), voy. Enoch.

J

Jésuites (Menées des), 491; voy. encore 516.
Jésus (Controverse sur les mérites de), 543.
Jeux floraux de Toulouse, 529.
Journal de Jean Faurin, 435.
Jours fataux en bien et en mal, 89.
Joye (Le père) jésuite, 557.
Jubilé (Le grand) évangélique, 429. — Les Jubilés, 527.
Juges catholiques; plaintes d'un magistrat protestant contre leur iniquité, 1664; col. 71.
Jupiter et Europe, poème, 21.
Justificatio hominis peccatoris, 544, n° XVI.

K

Kiribina, nom latin de l'église d'Eschery, 531.

L

« Laisse m'en paiz, » 102 lig. 27.
Lamartine (Le) de la théologie, 472.
Lampes (Invention des) à air inflammable, 6.
Langue (La) hébraïque restituée, 205.
La Rochelle, ses dissensions avec Favas vicomte de Castets, 445 et suiv.
La Rochelle. Sa bibliothèque ouverte en 1606, col. 111.
Latine (La langue), usuelle dans la famille des Estienne imprimeurs, 117. — Ses différentes prononciations, 392.
Le Havre aux mains des Anglais, 477, 501.
Lettres sincères d'un gentilhomme français, 567.
L'Évangéliste, 590.
Leyde (Université de), 526, 527 n° IV.
Libertet (Libertetus, Libertenus) sobriquet de Christophe Fabri, ministre à Thonon, à Neuchâtel etc., 358.
Libertins (Parti des) de Genève, 404, 406.
Ligne (Charles de Bourbon, roi de la), 51.
Lithographie et chromolithographie, 18-19.
Lucques et les Burlamachi, 191.
Lyon en 1562, col. 44-46; attaqué en 1560 par les huguenots, 505.

M

Mâcon (Siège, en 1562, de), 27 et suiv.
Maladie nobiliaire, 115.
Malcontents (Discours consolatoires pour les), 113.
Malines (Famille d'artistes parisiens originaire de) 3.
Manducation (La) du corps de Christ, 87.

Manière de former le cœur et l'esprit des enfants, 489.

Mantes (Assemblée religieuse en 1593 à), 77-80.
Mariages et baptêmes du Désert (Rigueurs contre les), 47.
Marins (Une famille de), voy. Forant, 597-600.
Martyre des Foucaudes, 649.
Mathématiques transcendantes (Pasteur nommé au concours professeur de), 14.
Mazamet, 73 note 3.
Menasseh ben Israel, 89.
Mer (Église réformée de), 472.
Merveilles de Dieu en l'harmonie des temps, 88.
Messa. Profectio missæ sacrificio argumenta erronea, 1551; col. 33.
Messie (Les merveilles du), 636.
Méthodistes (Réfutation de la procédure que tiennent les), 851.
Metz (Magistrats et ministres de), voy. Ferry, col. 510 et suiv.
Metz (Église réformée de), 404, 407, 409.
Ministère évangélique (Du), 471.
Ministres (Pauvreté des), 426.
Mitons (gants) défendus pour venir à la Cène, 894.
Montbéliard (Le comté de) converti à la Réforme, 393.
Monheurt (Siège en 1617 de), 59.
Monluc; ses cruautés, 838.
Monnaie (Concession vers 1595 d'un privilège de battre), 42.
Montauban. Sa faculté de théologie, 14, 16. — Désordres en 1628, col. 68. — Assemblée protestante tenue en 1581, col. 76; voy. 562, 595.
Montbéliard (La réforme dans le comté de), 35-36.
Monts (Josserand de) gentilhomme dauphinois, 533, n° IV.
Müllhenbeck (M. Eug.), historien inexact, 531.
Murquinier et coultier de toilettes, 707.
Mutualistes (Les), socialistes de Lyon, 863.

N

Nérac (École protestante à) supprimée, 1648; col. 688-89.
Neuchâtel, en 1530, adopte la Réforme, 397, 404.
Nîmes (Troubles religieux à), 493-96.
Noms; la femme de Rob. Étienne, appelée indifféremment Des Champs et Du Chemin, 120.
Nom; du droit (en 1557) de changer son nom. 362; ressemblance des noms de famille, 856.

O

Observations sur le symbole de la foi, 87.
Observations sur le Décalogue, 88.
Olivier (l') de Robert Estienne, 117.

Oculorum defectus, 486.
Oraison dominicale (Traité sur l'), 1524, par Farel, 410; *La très sainte oraison et Oraison très dévote*, 413.
Oraison dominicale (Usage de l'), 87.
 Orange (Ville et château d') vers 1580, col. 608.
 Orléans, 1568; brutalité du peuple débordé contre les huguenots, 27.
 Orsières (d'), familles diverses de ce nom, 732.
 Ossau (Val d'), 92.

P

Palais Eynard, à Genève, 191.
 Papier sans fin, 678. — La papeterie française portée à l'étranger, 554.
 Paschal, poète toulousain, 529 note.
 Pasteur et professeur (Garisoles) payant de sa bourse le traitement de ses collègues, 842. — Commandant, de même ses soldats, 861.
 Pasteurs et leurs veuves; pourquoi ils se remariaient promptement, 9.
Pastorum de domesticis visitationibus, 723.
 Paulo, originaire de St-Paul-en-Ternois, 522.
 Peintre refusant de travailler pour Louis XIV, col. 604.
 Pendue (femme) la tête en bas, 175.
Pensées chrétiennes, par Jos. Hall, 854.
 Pensionnat normal des jeunes filles, à Nîmes, 590.
 Pentecôte (Traité de la), 438.
Pétrification de l'enfant vertueux, 533.
Perfection (L'idée, la règle et le modèle de la), 621.
 Périn (Léon) jésuite, 516 n° VI.
 Pétards ou masques, 10.
 Philhellène (Un), 190.
 Pilonia, femme d'Henri Estienne, 180.
 Placard biblique imprimé par Rob. Estienne, 119 et note.
 Placards de 1534, col. 488.
Planctus penitentialis Davides, 6.
 Poésie française au XVI^e siècle; sa faiblesse, 529, 533.
 Porentruy; la Réforme y échoue, 406.
Portrait de l'Église militante, 854.
 Portraits en buste à l'huile, à 3 louis par portrait, 836.
Pourtrait de l'homme mis à son jour, 200.
Position (De la) d'un corps en plusieurs lieux à la fois par la puissance de Dieu, 181.
 Postdam (Église française de), 39.
 Poste. Plainte contre son peu de sûreté, en 1628, pour les lettres, col. 68.
 Précipités du haut d'une tour, 1563; col. 201.
Prédicante (La) des Cévannes, 534.
Prima rerum creatio, 436.
 Prisonniers de guerre (Traitement des) entre protestants et catholiques en 1562, col. 29-30.

Professeurs en théologie élus par honneur, sans examen, 490.
 Profession de foi imposée au pasteur de St-Marie-aux-Mines, 703.
 Prophètes camisards, 96, 361.
Propheticæ et apostolicæ id est totius scripturæ Thesaurus, 526.
 Protecteur des églises, 80.
Protestantis (Histoire des) de France depuis l'origine, 471.
 Protestants disséminés (Œuvre des), 590.
 Prénoms rares : Abdenago, 183, 468; Allard, 46; Andiette, 507; Bernarde, 104; Centurion, 527; Gatien, 247; Gratiane, 509; Josias, 562; Magnus, 64; Mine, 602; Rostan, 221; Silas, 18; Simondine, 183; Suffrenète, 425.
Providentia quatenus à natura innotescit, 436.
Psalmes de David virats en rime gasconne, et Poésies gasconnes, 856.
Psalmes mis en rime française, 692.
 Psaume VI, col. 537 lig. 32, 588.
 Publicité (Manœuvres de Henri IV pour faire de la), 67.
Puissance légitime du prince sur le peuple et du peuple sur le prince, 165.

Q

Quintuplex psalterium, 116.

R

Rabelais interné, août 1537, à Lyon, 400 note.
Racloir (Le) scholastico-théologique, 722.
Raison (Emploi de la) dans les études théologiques, 588.
 Ramus, voy. Aristote; ajouter 544 n° IV.
 Rationalisme. *De fanaticis in rectam rationem injuriis*, 479.
Réformation (L'esprit de la), 593.
Reformationis (De characteribus vera), 723.
Reformatos inter et Pontificios, de capitibus fidei, 845.
 Refuge en Prusse (Histoire du), 37.
Regum principumque institutio, 65.
Remonstrance aux princes chrétiens de donner secours à l'égl. de Dieu et roy^m de France; Londres, 1586; col. 46.
Réponse à la demande que Rome nous fait : Où étoit votre église avant Luther? 180.
Réponses généreuses de quatre gentilhommes protestants, 567.
Resurrections (De) non credentium, 437.
 Rétractation solennelle (acte de), en 1543, d'un catholique qui s'était converti, 98.
 Retranchement (Le), temple de Metz, 849.
 Réunion (Projets de) des églises catholique et protestante, 514.
 Réveil (Le), 12.

Reveille-Matin des François traduit en allemand, 541.
 Révocation. Malheurs de l'année 1685, col. 368.
 Robe de pasteur. Porter en chaire « la grande robe », 882.
 Rohan (Benjamin de) duc de Soubise; son baptême, 1583, col. 110.
 Roma (Jean de) persécuteur des Vaudois, 412.
 Rousseau (Un admirateur de J.-J.), 186. — Voy. 463.

S

Saint-Barthélemy; J. des Ursières, gouverneur de Montpellier, sauve les protestants de cette ville.
 Saint-Loup-au-bois (Église de), 524.
Saint-Paul (Notion de la foi d'après), 472.
 Sainte-Catherine (M^r de), agent français vers 1620 à Heidelberg, 552 note.
 Sainte-Foy (Assemblée de), 1594, pour les affaires de religion, col. 80-82.
 Saint-Loup-au-bois (Château et prêche de), 837.
 Sainte-Marie-aux-Mines (Commencements de l'église de), 8. — Ouvrage sur son histoire, 530 et suiv.
Sainte-Cène (De la) de N. S. Jésus-Christ, par Farel, 419.
Sainte liberté des enfants de Dieu, 178.
Saints enthousiasmes, 519.
Salut (La voie du), 845.
Sanctæ Scripturæ claritas, perfectio et certitudo, 437.
 Sauve (Baron de), 547.
 Schad (Collection) à Strasbourg, 2.
Scholastique (La) orthodoxe, traité de notre salut, 515.
Sentences remarquables et actes héroïques des martyrs dès le temps de la Réformation, 1660; col. 710.
Septem verba novissima J. Christi in cruce, 722.
 Serres (Jean de), 143 n° XVIII.
 Servet, assisté avant de mourir par Farel, 405.
Shibboleth ou réformation de quelques passages de la Bible, 88.
 Solchiers (Les) de l'évêché de Metz, 510.
Sonnets mis en musique par J. Castro (1611), col. 25.
 Stephanos. Deux vers grecs sur ce nom, 146.
 Strasbourg (Eckard, un des premiers réformateurs de), 1 et 2. — (Luthériens et calvinistes à), 848.
 Symbole des apôtres, 592.
Synodes nationaux (Hist. des) de France, 471.

T

Tableaux de la Vie et de la Mort, 25.
Tableau philosophique de la religion chrétienne, 469.

Tables Engubines, 884.
 Talmont (Siège de), 532.
 Taschereau de Baudry, lieutenant du roi, 1685, à Tours, 84.
 Taux des pensions accordées aux nouveaux convertis, 575.
 Tavannes (Le maréchal de), 28-31.
Thesaurus de Rob. Estienne, 122, 127, 149.
 Thonon (Prédications protestantes en 1537 à), 403.
 Tinel (Château de), 837.
 Tour de Constance, 74.
 Tournon (Lettres du cardinal de), 400.
Traicté de la Cène et de la Messe (1563), col. 33.
Traité de la Réformation et délivrance de l'Église, 1657; col. 710.
 Traître (P. de Boisse) assassiné (1620), col. 58.
Triomphe de J.-Christ montant au ciel, 722.
 Typographe royal, 118.

U

Ubiquité (Doctrine de l'), 542.
 Union (Projet d') des luthériens et des calvinistes, 1577, à Francfort, col. 76.
 Upsal (Bibliothèque d'), 65.
 Ursin, nom pris par Farel d'après celui de sa mère, 394.
Usage de l'oraison dominicale, 87.

V

Vals en Vivarais (Église de), 32.
 Vaudois (Opinions religieuses des), 399.
 Veron, controversiste catholique, 426.
Veronique ou remède contre la morsure du serpent, 426.
Vieillesse (Les avantages de la), 624.
Vindiciæ synopticæ pro sacrosancto Genesios cordice, 721.
Vision du Ciel et de l'Enfer; Divine Vision et Révélation (vers 1625): col. 17.
Voix du colporteur biblique, 471.
Voyage de Béthel ou devoirs de l'âme fidèle, 429.
 Voyageurs: Jacques Esprinichard, 110.
Vraie (La) gloire du bon précheur, 550.
Vraie réunion des chrétiens en J.-C., 438.
Vray usage de la croix de J.-C., 1560, par Farel, 414.

W

Wolfenne (La belle) ou abrégé de la philosophie de Wolf, 619.

Z

Zacharie ou la sainteté du mariage des ecclésiastiques, 426.

TABLE DES PERSONNES

- A**
- Ablancourt, 711.
 Abauzit, 213.
 Abos, 213.
 Abric, 14.
 Abzac (d'), 424.
 Achard, 213.
 Acher, 429.
 Acou (d'), 184.
 Affre, 709.
 Agard, 610.
 Agassiz, 699.
 Agier, 213.
 Agret, 688.
 Agulhon, 213.
 Agulhonet (d'), 498.
 Aiguefonde, 104.
 Airebaudouze, 498.
 Alary, 680, 805.
 Alauzi, 213.
 Alberic, 213.
 Albert, 213.
 Albigez, 47, 214.
 Albos, 213.
 Albouy, 107.
 Alcais, 214.
 Alby, 647.
 Aleanne, 41.
 Allamand, 214.
 Allard, 214.
 Allebant, 214.
 Allégre, 214.
 Allemans (d') 60.
 Alleyrac (d'), 610.
 Alliez, 214.
 Allin, 214.
 Allion de Maizeroy, 710.
 Allix, 214.
 Alma, 215.
 Alméras, 202.
 Aloa, 398.
 Alquier, 215.
 Amadine, 75.
 Amblard, 10.
 Améric (d'), 167.
 Amic, 215.
 Amour, 215.
 Anastaze, 125.
 Ancillon, 513, 553.
 Andabre, 215.
 Andoze, 22.
 André, 215, 409, 674.
- Andrie (F.-J.-D.) 39.
 Anglas, 215.
 Anglicus, 19.
 Annet, 167.
 Anno, 215.
 Anthoine, 517.
 Anton, 215.
 Antraigues, 26.
 Apeillyz (d'), 309.
 Apolis, 216.
 Apostoly, 216.
 Appelvoisin (d'), 49, 84, 216.
 Aramon (d'), 609.
 Arbret, 216.
 Archibaud, 216.
 Ardent, 216.
 Arembert, 53.
 Argence (d'), 610.
 Armand, 216, 611, 835.
 Armengaud, 354.
 Armentier, 216.
 Arnafre (d'), 369.
 Arnaasson, 217.
 Arnail, 216.
 Arnal, 216.
 Arnaud, 217.
 Arros, (d') 94.
 Artigues, 217.
 Artoul (d'), 378.
 Arveys (d'), 675.
 Aseldon, 217.
 Aspremont, 54, 391.
 Astier, 217.
 Astruc, 217.
 Aubert, 218.
 Aubier, 218.
 Aubin, 218.
 Aubouin, 699.
 Audemard, 611.
 Audet, 354.
 Audibert, 218.
 Audignay, 354.
 Audoyer, 218.
 Andra, 218.
 Augereau, 218.
 Augier, 218.
 Augière, 218.
 Augy (d'), 137.
 Aulet, (d') 257.
 Aumédès, 218.
 Aumont, 711.
 Aunan, 218.
 Auradour, 55.
- Aurèle, 219.
 Aurenches, 219.
 Aurès, 219.
 Aurivel, 219.
 Ausin, (d'), 73.
 Ausières ou Ausières, 219.
 Aussy, 50, 219.
 Austry, 219.
 Auvergne, 219.
 Auzeneau, 219.
 Averly (d'), 184.
 Avon, 219.
 Aymar, 185.
 Aymin, 186.
- B**
- Babela, 219.
 Babioul, 688.
 Bachasse, 219.
 Baconnet, 82.
 Bagat, 506.
 Bahen, 219.
 Bahuche, 802.
 Baille, 219.
 Baillehache, 745.
 Baine (de), 74.
 Baldine, 638.
 Balzac, 26.
 Ban, 219.
 Bancilhon, 219.
 Bangeon, 354.
 Banier, 220.
 Banques, 220.
 Bar (de), 433.
 Baradon ou Barrandon, 220.
 Barsfort, 220.
 Baraques, 220.
 Barathon, 220.
 Barbasuc, 220.
 Barbier, 220, 381.
 Barbot, 484.
 Barbnse, 220.
 Barbut, 220.
 Barohon, 221.
 Bard, 221.
 Bardon, 431.
 Bardonin, 60.
 Bareire, 207.
 Barely, 221.
 Barentin, 370.
 Baret, 485.
 Bargeton, 103.

- Bargin, 221.
 Bargoin, 221.
 Barrière, 221.
 Barillot, 221.
 Barin, 84.
 Barjac (de), 377.
 Barlon ou Barton, 221.
 Barnata (de), 221.
 Barnaud, 221.
 Barnavon, 221.
 Barnier, 221.
 Barque, 221.
 Barral, 221.
 Barran, 47.
 Barran, 221.
 Barrault, 10.
 Barraut, 561.
 Barre, 46.
 Barré, 685.
 Barreiron, 222.
 Barret, 222.
 Barricave, 374.
 Barrière, 222, 452.
 Barry, 222.
 Bartaragon, 222.
 Barthal, 222.
 Barthe, 61, 222.
 Barthès, 222, 646.
 Bas, 222.
 Basoul, 222.
 Basque, 222.
 Bastide, 204, 222.
 Batal, 222.
 Battie, 222.
 Baud, 223.
 Baudan, 498.
 Baudoin, 223.
 Baudry, 90.
 Baumelle, 223.
 Baumes, 223.
 Baunier, 223.
 Baurain, 223.
 Bautias, dit Ystrain ou Estrain, 223.
 Baux, 223.
 Bayard, 223.
 Baymon, 223.
 Bayonnette, 67.
 Bearn (de), 93.
 Beau, 223.
 Beauchamp, 223.
 Beaud, 223.
 Beaufort, 776.
 Beaulieu, 223.
 Beaumier, 223.
 Beaumont, 11, 223, 354.
 Beaurepaire, 672.
 Beautbias, 223.
 Beauvaine, 224.
 Beauvais (de), 387.
 Beauvière, 224.
 Beauxhostes, 433.
 Béchard, 224.
 Bédard, 224.
 Bedon, 224.
 Bedos-Fonbas, 680.
 Begnicour, 474.
 Begon, 224.
 Bejary, 654.
 Bel, 224.
 Belbèche, 224.
 Belet, 224.
 Bellardel, 877.
 Bellefleur, 106.
 Belenové, 164.
 Bellucil, 366.
 Belremon, 224.
 Belrieu, 877.
 Benachèse, 435.
 Benech, 224.
 Beneteau ou Benton, 224.
 Benique, 224.
 Bennelle, 521.
 Bennet, 225.
 Benoit, 11, 225.
 Benquet (de), 61.
 Bentajon, 225.
 Benys, 225.
 Béranger, 225, 383.
 Berard, 225.
 Béraud, 76.
 Beraudin, 381.
 Beray, 225.
 Berbigiers, 225.
 Berbiguiers, 225.
 Bergeon, 225.
 Berger, 162, 177, 225.
 Bergevin (Yves), 23.
 Bergillac, 226.
 Bérias, 226.
 Bérion, 226.
 Berle, 226.
 Berlin, 226.
 Berna, 226.
 Bernabon, 226.
 Bernadou, 226, 647.
 Bernard, 176, 182, 226, 334.
 Bernaton, 227.
 Bernon (de), 653.
 Bernouville, 10.
 Berral, 674.
 Berru, 227.
 Bersot, 227.
 Bertaud, 227.
 Bertault, 378.
 Bertezène, 227.
 Berthet, 227.
 Berti, 227.
 Bertin, 227.
 Bertoud, 227.
 Bertrand, 227.
 Béru, 228.
 Bessède, 228.
 Besset, 228.
 Besonnet, 261.
 Bets, 228.
 Beuni, 228.
 Beuniol, 224.
 Bevetéau, 228.
 Reynac (de), 506.
 Bezan, 228.
 Bèze, 228.
 Bèze (Théodore de), 154.
 Bia, 228.
 Bias, 228.
 Bie, 229.
 Bigot, 229.
 Bigotteau, 702.
 Bileaird, 229.
 Biliaud, 229.
 Billard, 229.
 Bioro, 229.
 Biozet, 229.
 Bissol (de), 104, 805, 846.
 Bissot, 229.
 Bite, 228.
 Bitre, 229.
 Bizeul, 381.
 Blache, 229.
 Blacons (de), 605.
 Blain, 229.
 Blanc, 229.
 Blancard, 312.
 Blanchard, 230.
 Blancher, 230.
 Blanchet, 230.
 Blanchon, 881.
 Blauzac (Thabaud de), 644.
 Boc, 230.
 Boibelean, 230.
 Boine, 230.
 Bois, 230.
 Bois-Cargois, 653.
 Bois-de-la-Tour, 230.
 Boisebart, 673.
 Boigelin (de), 383.
 Boishardy (Fouquier de), 654.
 Bois-Joly, 372.
 Boisse (de), 54.
 Boisselean, 746.
 Boisselier 367.
 Boissier, 230, 872.
 Boisson, 73, 231, 369.
 Boissy, 231.
 Boistigier, 617.
 Bonelle, 231.
 Bon fils, 231.
 Bonhoste, 231.
 Boniface-de-Saint-Aignan, 109.
 Bonijol, 231.
 Bonin, 231.
 Boniol, 231.
 Bonnabel, 355.
 Bonnadiéu, 231, 260.
 Bonnafous, 628.
 Bonnafoux, 231.
 Bonnaud, 232, 644.
 Bonneau, 232.
 Bonnechose (de), 109.
 Bonnefoi (de), 83, 695.
 Bonnefous, 507.
 Bonnet, 232, 355.
 Bonneval, 673.
 Bonniard, 233.
 Bonniol, 233.
 Fontoux, 233.
 Bonvilar, 410.
 Boquin, 882.

Borel, 167, 233.
 Borgne, 233.
 Bornizeau, 673.
 Borrean, 233.
 Borrel, 355.
 Borrelly, 233.
 Bosc, 355.
 Bosque (de), 883.
 Bosquet, 233.
 Bottian, 233.
 Boubers (de), 794.
 Boucairan, 233.
 Boucarut, 233.
 Boucheis, 233.
 Boucher, 233.
 Boucherat, 711.
 Bouchet, 234, 355.
 Boucheyer, 355.
 Bouchiac, 422.
 Boudet, 234.
 Boudon, 234.
 Bouet, 234, 310.
 Bouffard, 234.
 Bouffard-Lagrange, 112.
 Bouffard-Madiane, 645.
 Bouillanne, 234.
 Bouillet, 234.
 Bonin, 234.
 Boulade, 234.
 Boulard, 234.
 Boule, 235, 610.
 Boulrier, 359.
 Boulogne, 235.
 Boulonnois, 235.
 Bouneau, 235.
 Bourbon (Catherine de), 171.
 Bourbon-Malanze, 60.
 Bourchenin, 14.
 Bourdrier, 235.
 Bourdeaux, 235.
 Bourdier, 235.
 Bourdil, 647.
 Bourdin, 884.
 Bourdy, 235.
 Boureli, 355.
 Bourelly, 235.
 Bourgault, 235.
 Bourguay, 235.
 Bourguet, 235, 884.
 Bouri, 236.
 Bourlier, 236.
 Bourray, 256.
 Bourrel, 236.
 Bourrier, 236.
 Bourrillon, 236.
 Bourry, 236.
 Boursiquot, 583.
 Bourthoumieu, 236.
 Bourzollès, 55.
 Bousigues, 237.
 Bousqueneau, 237.
 Bousquet, 237, 435, 509.
 Boutaric, 685.
 Boutant, 82.
 Boutou, 237.
 Bouvène, 237.

Bouverin, 237.
 Bouvet, 237.
 Bouvier, 237.
 Bouvilla, 238.
 Bovet, 238.
 Boyer, 238, 355.
 Braconnier, 238.
 Brageon, 238.
 Braucourt, 238.
 Bréal, 238.
 Bregeon, 238.
 Bregnard, 238.
 Bremand, 203.
 Bretauville, 76.
 Bretinauld, 60.
 Bretinauld de Plassay, 663.
 Breton, 238, 239.
 Brevais, 239.
 Breville, 239.
 Breynard, 239.
 Brezun, 239.
 Brian, 239.
 Briançon, 239.
 Bridon, 239.
 Bridonneau, 239.
 Bridyès (de), 96.
 Brier, 239.
 Briesse, 239.
 Briest (de), 667.
 Briguel, 239.
 Brinhol, 239.
 Briot, 3.
 Briquemault, 523, 538.
 Brisac, 239.
 Broc, 355.
 Brochon, 239.
 Broscote, 240.
 Brouard, 747.
 Broussan, 240.
 Brouzet, 103.
 Bruc, 309.
 Brueis, 498.
 Brunet (de), 58.
 Brueys, 733.
 Brugier, 240.
 Brugière, 880.
 Brugueirolle, 240.
 Brugière, 240.
 Brujat, 240.
 Brully (Pierre), 8.
 Brun, 240.
 Brunel, 240.
 Brunes, 241.
 Brunet, 241.
 Bruneteau, 685.
 Bruniquel de Térondet, 680.
 Brus (de), 680.
 Brusses (de), 371.
 Bruyère, 647.
 Bruzun, 241.
 Buade (de), 735.
 Buat, 241.
 Buch, 4.
 Bugeaud, 479.
 Bugun, 241.
 Buis, 241.

Buissier, 241.
 Buisson, 241.
 Buquet, 241.
 Bureau, 703.
 Busselot, 520.
 Bussy-Cornet, 558.
 Buteau, 241.
 Butlerie, 50.
 Butler, 241.
 Buzac, 241.

C

Cabane, 241.
 Cabanis, 242, 369.
 Cabé, 242.
 Cabernoux, 242.
 Cabot, 242.
 Cabrol, 242.
 Cadur, 242.
 Cafarel, 242.
 Caget, 381.
 Cagny, 84.
 Caillaud, 885.
 Cailloué (de), 430.
 Calas, 242, 903.
 Caldesaigue, 356.
 Caldié, 242.
 Callor, 228.
 Calme, 242.
 Calmenil, 745.
 Calvet, 242.
 Calvière, 416.
 Camanes (de), 94.
 Cambette, 243.
 Cambis, 167.
 Cambon, 243.
 Camic, 215.
 Camoetes, 243.
 Camont d'Ansins, 628.
 Campdonmerc, 680.
 Campet, 243.
 Campion, 243.
 Campronx, 243.
 Camusat, 243, 885.
 Can, 243.
 Candolle, 699.
 Canilhère, 243.
 Canonge, 243.
 Capdepy, 112.
 Capdu, 242.
 Capelain, 243.
 Capelle, 243.
 Capellier, 244.
 Capiou, 244.
 Cappelle, 57.
 Carcabanes, 423.
 Cardaillac, 563.
 Cardenau, 96.
 Careyron, 366.
 Cariat, 356.
 Carles, 174, 646.
 Carlinas, 167.
 Carlot (de), 434.
 Carnic, 244.
 Carny, 259.

- Caroly, 402.
 Caron, 707.
 Carpignet, 698.
 Carra, 244.
 Carrière, 244.
 Cartier, 244.
 Casailot, 75.
 Casaubon, 135.
 Caseaux (de), 94.
 Casenet, 276.
 Cassan, 244.
 Cassiau, 244.
 Casson, 244.
 Castagner, 245.
 Castalion, 20.
 Castan, 245.
 Castel, 245.
 Castelnaud, 886.
 Castet (de), 373.
 Castets, 60.
 Cattaigne, 46.
 Cattier, 483.
 Caumont, 245, 450.
 Caussade, 245.
 Caussard, 366.
 Cauvin, 245.
 Cavailles, 47.
 Cavaliés, 48, 245.
 Cave, 166.
 Cazalés, 245.
 Cazallet, 245.
 Cazemajor, 245.
 Cazenave, 246.
 Celce, 246.
 Céliér, 356.
 Cellier, 246.
 Cestayrols, 434.
 Chabert, 246, 609.
 Chabrier, 246.
 Chabrières, 246.
 Chabris, 246.
 Chabrol, 246.
 Chabry, 246.
 Chaigneau, 246.
 Chaillet, 359.
 Chaillezais, 702.
 Chaillon, 58.
 Chaisière, 247.
 Chalamon, 611.
 Chaliac, 610.
 Chamailard, 247.
 Chambon, 247.
 Chambrun, 494.
 Champdolent, 52.
 Champfleury, 654.
 Champlouis, 479.
 Champstes, 498.
 Chanas, 247.
 Changuion, 247.
 Changy, 458, 506.
 Chanson, 84, 247.
 Chantar, 247.
 Chantegrel, 247.
 Chapeaurouge, 733.
 Chapel, 356.
 Chapelier, 247.
 Chapelle, 247.
 Chapon, 248.
 Chapoulon, 248.
 Chapponneaux, 409.
 Chardenon, 248.
 Charéard, 883.
 Charles, 248.
 Charlet, 248.
 Charmasson, 97.
 Charpentier, 485.
 Charreaux, 248.
 Charrières, 248.
 Chartier, 248, 371.
 Chassaigne (de), 442.
 Chassebœuf, 356.
 Chasteaumur, 50.
 Chasteauneuf, 732.
 Chastel, 248.
 Chastillon (Jér. de), 155.
 Chastrefou des Foulleries, 656.
 Châteauvieux (Lullin de), 191.
 Chatillon-d'Availles, 53.
 Chatonnet, 248.
 Chau, 248.
 Chauffer, 248.
 Chaulet, 248.
 Chaumont, 248.
 Chaussegros, 166.
 Chautard, 249.
 Chauvet (de), 105.
 Chauvin de Varengeville, 372.
 Chavernange, 486.
 Ché, 249.
 Chebert, 249.
 Chemin, 356.
 Cheminon, 249.
 Chenot, 249.
 Chertier, 249.
 Chérugue, 249.
 Chesnevert, 538.
 Chessier, 366.
 Chevalier, 249, 888.
 Cheverat, 249.
 Chevet, 249.
 Chevillon, 458.
 Chezelles (de), 672.
 Chion, 249.
 Chiquelles, 888.
 Chiraud, 249.
 Choquet, sieur de Moureau, 702.
 Choubert, 367.
 Chouet, 249.
 Chouppes, 76.
 Chrestien (Florent), 147.
 Ciany, 250.
 Civile, 76, 527.
 Clairay (de), 745.
 Claissa, 250.
 Claris, 250.
 Claude, 250.
 Clausel, 177.
 Clausonne (de), 637.
 Clave, 250.
 Clavel, 250.
 Claverie (de), 94.
 Clavet, 250.
 Claveyrolles, 250.
 Clèles, 167.
 Clémenceau, 439.
 Clément, 250.
 Clerc, 250.
 Clergues, 250.
 Cléricy, 103.
 Clérisse, 425.
 Clermont du Bosc, 718.
 Clos, 290.
 Clot (de), 105.
 Cochard, 746.
 Cochefer, 107.
 Cocheffet, 52.
 Cochet, 250.
 Cochinard, 251.
 Codonel, 251.
 Cœuvres, 170.
 Coignée (de), 84.
 Coing, 251.
 Colas, 251.
 Colibet, 251.
 Colignon, 251.
 Colinet, 20, 162.
 Collardeau, 702.
 Colle, 683.
 Collerieu, 805.
 Collinet, 888.
 Collorgue, 251.
 Colomb, 251.
 Combalasse, 610.
 Combazon, 251.
 Combe, 251.
 Combet, 251, 357.
 Combernoux, 242, 251.
 Combet, 252.
 Combettes, 252.
 Commerc, 252.
 Comminges-Péguilhem, 61.
 Compan, 252.
 Comte, 104, 252.
 Conches (de), 610.
 Concoules, 611.
 Condorcet, 609.
 Connillière, 252.
 Constans, 498.
 Constant, 52, 252, 894.
 Contac, 252.
 Conté, 252.
 Contre (de), 783.
 Contryres (de), 113.
 Coppe, 605.
 Coquerel, 5.
 Corbier, 252.
 Corbière, 253.
 Cordelle, 253.
 Cordier, 128, 253.
 Cordil, 253.
 Coréard, 253.
 Corguilleray, sieur du Pont, 165.
 Coriolis, 167.
 Corneillan, 432.
 Cornuau, 253.
 Corny (de), 510.
 Corps, 253.
 Corsage, 253.

Cosson, 244.
 Costa, 253.
 Coste, 253, 888.
 Cottarel, 254.
 Cottin, 254.
 Coudrai, 254.
 Couet, 485, 521.
 Coulaines (de), 84.
 Coulas, 254.
 Coulet, 254.
 Couliers, 254.
 Coullin, 254.
 Coullard, 254.
 Courbart, 603.
 Courche, 254.
 Courdire, 254.
 Coursange, 253.
 Courteis, 255.
 Courteserre, 254.
 Courtin, 427.
 Courtisère, 254.
 Courtois, 169, 255, 357.
 Couze, 255.
 Cousin, 255.
 Couslet, 255.
 Coutarel, 255.
 Couterne (de), 745
 Coutin, 255.
 Couton, 255.
 Couvert, 255.
 Coyault, 255.
 Crapers, 367.
 Crespo, 255.
 Crespin (Théodore), 89.
 Crignon, 815.
 Crinquer, 255.
 Cristol, 255.
 Cros, 255.
 Crouzet, 256, 688.
 Cuillé (de), 383.
 Cumenge, 647.
 Curson, 256.
 Curvalle (de), 106.
 Cussac (de), 82.

D

Dablin, 256.
 Dairés, 256.
 Dalençon, 256.
 Dalgues, 256.
 Dallemagne, 482.
 Damouin, 256.
 Dangean, 76.
 Danton, 256.
 Dardier, 13.
 Dariat, 67.
 Darnier, 256.
 Dasnières, 439.
 Daubigny, 256.
 Daudé, 256.
 Daudet, 256, 257.
 Daunis, 257.
 Dauphin, 257.
 Daure, 74.
 Dautun, 204.

Davant, 889.
 Davias, 257.
 David, 257, 483.
 Dayque, 371.
 Dayre, 257.
 Days, 507.
 Debean, 257.
 Debled, 257.
 Decourt, 889.
 Defaux, 257.
 Defer, 257.
 Defrance, 694.
 De Jean, 702.
 Delascour, 257, 890.
 Delaurens, 257.
 Delcauzé, 257.
 Delcruzet, 856.
 Deleuze, 257.
 Delo, 258.
 Delon, 258.
 Delor, 258.
 Delpon, 258.
 Delrien, 258.
 Delux, 258.
 Demars, 258.
 Denfert-Rochereau, 890.
 Denis, 423.
 Denise, 892.
 Denys, 258.
 Deplanis, 778.
 Depris, 258.
 Deproux, 258.
 Des Abreuvoirs, 430.
 Desaulses, 719.
 Descams, 258.
 Des Cerisiers, 109.
 Des Champs, 120.
 Descostels, 258.
 Des Essarts, 112.
 Des Fareaux, 387.
 Des Fougerais, 655.
 Desgroulx, 259.
 Desjoux, 259.
 Des Micheaux, 610.
 Des Pilliers, 677.
 Despinay, 109.
 Despoir, 109.
 Despolette, 97.
 Des Pradels.
 Destampes, 259.
 Destiou, 259.
 Desvignes, 259.
 Détats, 259.
 Detemps, 259.
 Devèse, 259.
 Devigne, 259.
 Didier, 259.
 Dincamps, 93.
 Dintres, 259.
 Dioville, 259.
 Disié, 259.
 Dissere, 259.
 Dizon, 260.
 Doalette, 260.
 Dobigny, 260.
 Dock, 260.
 Dombre, 260.
 Don, 708.
 Donadien, 74, 260, 440.
 Donel, 260.
 Donzel, 260.
 Dorcenne, 23.
 Dorince, 260.
 Dormond, 260.
 Dorthe, 260.
 Dortal, 96.
 Dossy, 260.
 Doubigny, 260.
 Douchon, 260.
 Douvesseau, 381.
 Donlès, 260.
 Doulette, 260.
 Douliac, 260.
 Douseau, 559.
 Douvier, 260.
 Doyer, 260.
 Dozet, 260.
 Dragon de Chomiane, 892.
 Drelincourt, 176, 892.
 Drillaud, 261.
 Drouin, 740.
 Druet, 261.
 Dubans, 894.
 Dubédar, 261.
 Dubéron, 391.
 Dubesson, 261.
 Dublet, 261.
 Dubois, 261.
 Du Bort, 261.
 Du Bourg, 894.
 Du Bourget, 698.
 Du Bonsquet, 432.
 Du Breil, 383.
 Dubreuil, 261.
 Dubriol, 261.
 Dubuy, 261.
 Ducayla, 261.
 Du Chasteau, 702.
 Du Chat, 895.
 Du Chemin, 120.
 Duchesne, 261.
 Duclaux, 261.
 Duclos, 261, 537.
 Du Clusel, 262.
 Du Condut, 262.
 Du Couret, 53.
 Ducros, 262.
 Dufagne, 262.
 Dufan, 757.
 Dufesc, 262.
 Du Fou du Vigean, 52.
 Dufour, 61, 262, 371.
 Dugres, 262.
 Du Jardin, 498.
 Du Jon, 546, 896.
 Dulac, 262.
 Duloup, 262.
 Dumarché, 897.
 Dumas, 262.
 Du Mesnil, 393.
 Dumets, 263.
 Dumont, 384.

Dumoulard, 263.
 Du Moulin, 172, 263, 393, 897.
 Dunis, 263.
 Du Parc d'Archias, 653.
 Du Perche, 745.
 Du Perron, 109.
 Du Pinet, 397.
 Duplan, 263, 367.
 Duplessis, 263.
 Du Plessis d'Albiac, 898.
 Du Plessy-Bellay, 673.
 Du Poncet, 805.
 Dupont, 263.
 Du Pré, 714, 898.
 Dupré de Pomarède, 647.
 Du puy, 263.
 Du Puy-Montbrun, 417, 612, 898.
 Dur, 264.
 Du Ramet, 54.
 Durand, 264, 369, 901.
 Durand de Cominges, 62.
 Durant (de), 432.
 Dureil, 902.
 Durieux, 264.
 Du Riou, 264.
 Dusaux, 264.
 Dussaut, 264.
 Dussion, 474, 709.
 Du Teil, 902.
 Du Temps, 702.
 Du Terrail, 488.
 Dutille, 264.
 Du Val (François), 22.
 Duvaux, 264.
 Du Verger, 382.
 Du Vigneux, 91.
 Duvoisin, 902.

E

Easme, 1.
 Eberard, 1.
 Ebray, 1.
 Ebrui dit St-Paul, 1.
 Eccard de Drubel, 1.
 Echard, 1.
 Eck, 1.
 Eoman, 3.
 Ecrivain, 3.
 Ecroleau, 4.
 Edeline, 4.
 Ediene, 4.
 Edon, 4.
 Effrie, 4.
 Egly, 265.
 Egouin, 4.
 Egoulan, 4.
 Eguisier, 4.
 Egulionne, 4.
 Ehrlen, 4.
 Ehrmann, 6.
 Eimery, 265.
 Eisen, 6.
 Eisenmann, 6.
 Eisenschmid, 7.
 Eissen, 5.

Eliale, 8.
 Elie ou Ely, 8.
 Eliézer, 9.
 Elin, 10.
 Elinck, 9.
 Eliot, 10.
 Elizant, 10.
 Elle, 10, 480.
 Elliers, 10.
 Ellosposclerus, 541.
 Ellyn, 10.
 Elot, 10.
 Eloy, 10.
 Elzier, 10.
 Elzière, 10.
 Emar, 10.
 Emblard, 10.
 Emeric, 10.
 Emeris, 10.
 Emerson, 265.
 Emery, 11.
 Emmanuel, 265.
 Emonon, 11.
 Emonet, 11.
 Emontre (Encontre ?), 11.
 Empaytas, 11.
 Empeyta, 11.
 Enard, 12.
 Enardon, 13.
 Enard, 13.
 Enault, 13.
 Encontre, 13.
 Engel, 6.
 Engelbert, 16.
 Engelmann, 18.
 Engelras, 19.
 Englisch, 19.
 Enguerrand, 19.
 Enjaleras, 265.
 Ennetières (d'), 730.
 Enoch, 20.
 Fnouf, 265.
 Enterieu, 25.
 Enton, 265.
 Entragues, 26.
 Entremont, 33.
 Entrevaux (d'), 610.
 Epicime, 33.
 Epinac (d'), 34.
 Epine, 35.
 Epinel, 35.
 Erant, 35.
 Erard, 39.
 Erault, 35.
 Erb, 35.
 Erbaud, 36.
 Erby (d'), 36.
 Erasmus, 3.
 Erconteau, 36.
 Erdier, 36.
 Erien (d'), ou Eyrieu ou Her-
 rieu, 36.
 Erignet, 37.
 Erioud, 37.
 Erman, 37.
 Ermet, 46.
 Ernal, 46.
 Ernaudon, 46.
 Ernault, 46.
 Erne (d'), 46.
 Ernot, 46.
 Erondelle, 46.
 Erpase, 265.
 Errain, 44.
 Errard, 39.
 Ersigny (d'), 46.
 Erval (d'), 47.
 Ervan, 265.
 Ervieux, 47.
 Ervin, 47.
 Escaff, 47.
 Escaffre de la Veissière, 47.
 Escaig (d'), 373.
 Escalé, 47, 434, 646.
 Escallier, 48.
 Escamboux, 47.
 Escande, 48.
 Escaphit, 47.
 Escarcel, 49.
 Escarman, 49.
 Escayrac, 49.
 Esch (d'), 49.
 Eschallier, 49.
 Eschallard, 49.
 Eschalon (d'), 49.
 Eschard, 53.
 Eschasseriaux, 53.
 Eschanzier, 54.
 Esclaud (d'), 51.
 Escodéca (d'), 54.
 Escouffier, 62, 265.
 Escuire (d'), 82.
 Escolliers (d'), 62.
 Escom, 63.
 Escomelt, 63.
 Escoperies (d'), 63.
 Escorbiac, 65.
 Escoset, 74.
 Escot, 74.
 Escoulers, 74.
 Escout (d'), 74.
 Escroignard, 74.
 Escudier, 75.
 Escudier (d'), 201.
 Escuyer, 75.
 Esguillon (d'), 75.
 Eslard, 75.
 Eslayas, 75.
 Esmein, 75.
 Esmieu, 75.
 Esmieux, 75.
 Esnard, 75, 79, 82, 265.
 Esnauld, 24.
 Esné, 82.
 Esneau, 82.
 Esnout, 82.
 Espagnac, 82, 367.
 Espagne (d.), 82.
 Espagnet (d'), 90.
 Espagnol ou Lespagnol, 91.
 Espagnon, 91.
 Espaignac, 82, 91.

Espaignet, 91.
 Espains (d'), 91.
 Espalunque (d'), 91.
 Esparbès, 95.
 Espardailleur, 96.
 Esparron, 96.
 Espars (d'), 96.
 Esparvais, 96.
 Espelette, 97.
 Espence (d'), 97.
 Espenouse (d'), 97.
 Espérandieu, 102, 265.
 Espérandieu (d'), 433.
 Espère, 107.
 Esperou, 106.
 Espert ou Expert, 107.
 Espeyruc (d'), 422.
 Espiard, 107.
 Espic (d'), 107.
 Espié (d'), 108.
 Espierre (d'), 169.
 Espinas, 108, 265,
 Espinasse, 108.
 Espinasson, 108.
 Espinay, 109.
 Espinoux, 108.
 Espion, 265.
 Esply (d') d'Hencourt, 168.
 Espondeilhban (d'), 110.
 Esprinohard, 110.
 Esqualel, 112.
 Esquiro, 112.
 Esquirol, 112.
 Estade, 169.
 Estadieu, 112.
 Estagne, 112.
 Estailard, 112.
 Estain, 112.
 Estaive, 113.
 Estampes-Valencay (d'), 175.
 Estandau (d'), 94.
 Estandeau, 112.
 Estaunié, 112.
 Esteinville (d'), 113.
 Ester, 113.
 Esteran, 170.
 Estergou, 113.
 Estève, 113, 266.
 Estevous, 113.
 Estienne, 118, 266, 674, 903.
 Estienne (d'), 167.
 Estienvrot, 168.
 Estier, 266.
 Estignol, 168.
 Estimeur, 168.
 Estiot (d'), 168.
 Estival (d'), 168.
 Estivallet, 169.
 Estivals, 168.
 Estive, 169.
 Estoard ou Astoard (d'), 169.
 Estoc, 169.
 Estoi, 169.
 Estoile, 266.
 Estoille, 169.
 Estot, 169.

Estoubie, 169.
 Estouneau, 169.
 Estoupignan, 169.
 Estourneau, 169.
 Estrà, 169.
 Estran, 170.
 Estrave, 266.
 Estre, 170.
 Estrées, 170.
 Estreman, 174.
 Estuart, 174.
 Esveillard, 174.
 Etchequepar, 175.
 Etienne, 266.
 Eude, 175.
 Eudelin, 176.
 Eudeline, 176.
 Endelot, 176.
 Eurre (d'), 176.
 Eustache, 176.
 Enzière, 266.
 Evenot, 266.
 Evêque, 266.
 Everly, 184.
 Evesque, 185.
 Evrard, 185.
 Exaget, 185.
 Exchaquet, 185.
 Expert, 185.
 Eydiou, 185.
 Eyma, 185.
 Eymar, 185, 186.
 Eymat, 186.
 Eymier, 186.
 Eymeri, 266.
 Eymery (d'), 424.
 Eymet, 186.
 Eymmin, 186.
 Eynard, 188.
 Eynardon, 192.
 Eynesse (d'), 58.
 Eyrard, 39.
 Eyrant, 192.
 Eyriou, 192.
 Eysenberg, 541.

F

Fabas, 193, 440, 450.
 Faber ou Le Fèvre, 193.
 Fabre, 200, 266.
 Fabrega, 358.
 Fabrègue, 358.
 Fabri, 198, 267, 358, 398.
 Fabri dit Libertet, 727.
 Fabrice, 358.
 Fage, 360.
 Fageau, 267.
 Fagelles, 361.
 Fagès, 361.
 Faget, 362.
 Fagnier, 363.
 Fàte, 363.
 Faigaux, 363.
 Faily, 364.
 Faisan, 365.
 Faisant, 719.
 Faisses, 365.
 Falais, 370.
 Falaïse, 370, 477.
 Falaïseau, 370.
 Falaiz, 370.
 Falantin, 373.
 Falavel, 375.
 Falavin, 375.
 Falc, 903.
 Falch, 375.
 Falcon, 375.
 Falconet, 375.
 Falenty, 373.
 Falesche, 375.
 Falgarette, 375.
 Falgons, 375.
 Falgueras, 375.
 Falgueret, 375.
 Falguerolles, 267, 376, 901.
 Falguières, 378.
 Falipon, 379.
 Fallet, 379.
 Fallot, 379.
 Fallou, 379.
 Falon, 267.
 Faloquier, 379,
 Falot, 267.
 Falque, 379.
 Falquet, 379.
 Famars, 379.
 Famier, 379.
 Famy, 379.
 Fanchon, 268.
 Fanet, 379.
 Faneuil, 380.
 Fangan, 379.
 Fanger, 379.
 Fangou, 380.
 Fanier, 380.
 Fanjeaux, 380, 680, 904.
 Fanjoux, 380.
 Fanlac, 424.
 Fanlac (de), 422.
 Fanton, 380.
 Faranges, 380.
 Faravel, 380,
 Faravelon, 380.
 Farci, 267.
 Farcy, 380.
 Fardeau, 385.
 Farel, 385.
 Faret, 418.
 Farette, 549.
 Farettes, 417.
 Fargé, 418.
 Farges, 418.
 Fargia, 418.
 Fargier, 267, 418.
 Fargis (de), 906.
 Fargot, 418.
 Fargue, 418.
 Fargues, 112, 267, 906.
 Farie, 420.
 Farignin, 421.
 Farin, 421.

- Farinière, 267.
 Farinières, 421.
 Farjon, 267, 421.
 Farjot (de), 421.
 Farley, 421.
 Farnac, 421.
 Farnex, 421.
 Farnoux-la-Clocherie, 664.
 Faron, 421.
 Faronville, 421.
 Faroy, 421.
 Farreau, 421.
 Farregie, 421.
 Fasquet, 421.
 Fasquoy, 421.
 Fassion, 421.
 Fastre, 422.
 Fasvenque, 422.
 Fatouville, 422.
 Fau, 422.
 Faubares (de), 422.
 Faubert, 422.
 Faubournet, 422.
 Fauché, 267.
 Fauche-Borel, 424.
 Faucher, 425, 493.
 Fauchereau, 427.
 Fauchères, 427.
 Fauchet, 427.
 Faucheur, 427.
 Faucheux, 427.
 Fauchon, 268, 427.
 Faucillon, 427.
 Faucon, 427.
 Fauconnet, 428.
 Fauconnier, 428.
 Fauquenot, 428.
 Fauquereau, 428.
 Fauger, 7, 428.
 Faugère, 428.
 Faugères, 268.
 Faugeron, 368.
 Faugiere de Bussy, 428.
 Faugneroles, 428.
 Faujean, 428.
 Faulcheron, 427.
 Faullet, 268.
 Faunex, 575.
 Fauquembegue, 428.
 Fauquier, 430.
 Faur, 268.
 Faure, 104, 268, 431.
 Faureau, 434.
 Fauret, 268.
 Faurette, 434.
 Fauri, 434.
 Fauriau, 434.
 Fauriel, 74, 434.
 Fauriés, 434.
 Faurin, 435.
 Fauris, 434.
 Fauron, 435.
 Faussetelle, 435.
 Faust, 435.
 Fauterel, 438.
 Fautrard, 438.
 Fautrier, 439.
 Fauvart, 439.
 Fauveau, 439.
 Fauvety, 439.
 Fauvite, 439.
 Fauvre, 439.
 Faux (de), 439.
 Fauxolle, 439.
 Favau, 268.
 Favat, 112, 439.
 Favarel, 440.
 Favarger, 440.
 Favargier, 409.
 Favart, 440.
 Favas, 268, 440.
 Favalier, 451.
 Favel, 268, 451.
 Favelles, 451.
 Faventines, 202, 451.
 Favereau, 451.
 Faverge, 451.
 Faverolles, 268, 451.
 Favette, 268.
 Favie, 451.
 Favier, 451.
 Favier (de), 433.
 Favières, 453.
 Favin, 453.
 Faviol, 686.
 Favolles, 453.
 Favon, 453.
 Favoux, 454.
 Favre, 266, 454.
 Fay, 269, 457.
 Fayau, 269, 459.
 Fayard, 461.
 Faye, 459.
 Fayel, 461.
 Fayes (de), 459.
 Fayet, 461.
 Fayole, 462.
 Fayolle, 269.
 Fayon, 462.
 Fayot, 462.
 Fayse, 269.
 Fazi, 462.
 Fébure, 468.
 Febvre, 468.
 Fédon, 468.
 Fégonex, 468.
 Feitrier, 468.
 Feizan, 468.
 Félice, 469.
 Félician, 473.
 Félinard, 473.
 Féline, 473.
 Felip, 473.
 Félix, 472.
 Felles, 473.
 Fellet, 473.
 Felleu, 473.
 Fellon, 473.
 Felonnière, 473.
 Felot, 473.
 Feloz, 473.
 Feneste (de), 474.
 Fenet, 474.
 Fenne (de), 474.
 Fenouillet, 269.
 Fer, 269.
 Fer (de), 487.
 Féral, 269.
 Ferand, 474.
 Férauderie (de), 474.
 Férat, 476.
 Féras, 476.
 Férat, 476.
 Féraud, 477.
 Féraut, 476.
 Féray, 477.
 Ferber, 479.
 Ferdinand, 480.
 Fère, 483.
 Féré, 483.
 Fériet, 485.
 Ferin, 486.
 Ferlont, 616.
 Fermandy, 486.
 Fermant, 486.
 Fermaud, 269.
 Fermie, 486.
 Fermin, 486.
 Ferminet, 486.
 Fermineau (de), 201.
 Fermineau, 486.
 Fernay, 486.
 Fernes (de), 486.
 Fernet, 486.
 Fernez, 486.
 Fernier, 486.
 Fernouillet, 486.
 Feron, 486.
 Feronce, 486.
 Férondet, 486.
 Ferragut, 486.
 Ferraline, 486.
 Ferranche, 486.
 Ferrand, 61, 269.
 Ferrant, 474, 559.
 Ferrari, 488.
 Ferrat, 487.
 Ferronat, 487.
 Ferraulx, 487.
 Ferraut, 477.
 Ferré, 483, 487.
 Ferret, 484, 487.
 Ferrier, 269, 487.
 Ferrier (Michel), 908.
 Ferrières, 498.
 Ferron, 509.
 Ferrond, 486.
 Ferrus, 487.
 Ferruyau, 510.
 Ferry, 510.
 Ferry de Locre, 522.
 Fert, 269.
 Féru, 487.
 Fésier, 269.
 Fesques (de), 522.
 Fesquet, 269, 522, 547.
 Fessier, 523.
 Festineau, 523, 654.
 Feszant, 523.

Fétan (de), 523.
 Fétizon, 523.
 Feugerai, 525.
 Feugère, 525.
 Feugerolles, 526.
 Feugière, 525.
 Feugueray, 526.
 Feuilhade, 527.
 Feuillet, 527.
 Feuilletéan, 527.
 Feuillot, 527.
 Feutrier, 527.
 Févot, 527.
 Fèvre, 528.
 Feydeau, 77, 528.
 Fesan, 528.
 Fesandier, 528.
 Fiac, 528.
 Fiales, 270.
 Fichet, 528.
 Fiefbrun, 528.
 Fiefclos, 528.
 Fiendas, 731.
 Fienne, 528.
 Fieret, 528.
 Fierville, 528.
 Fiés, 528.
 Fiétet, 528.
 Figaret, 270, 528.
 Figarol, 528.
 Figeac, 529.
 Fignels, 529.
 Figol, 529.
 Figon, 529.
 Fignés, 533.
 Figuier, 270, 533.
 Figière, 534.
 Filhet, 535.
 Filleul, 537.
 Filliol, 270.
 Fillion, 537.
 Fillon, 365, 538.
 Fillonnière, 538.
 Fillot, 538.
 Filon, 270.
 Filosel, 538.
 Filsant, 538.
 Filteau, 538.
 Fine, 538.
 Finel, 538.
 Finguerlin, 539.
 Finiels, 675.
 Finot (de), 201.
 Fiquel, 539.
 Fiquet, 539.
 Firminy, 539.
 Firn, 539.
 Firon, 539.
 Fischart, 540.
 Fischer, 270, 542, 546.
 Fise, 270.
 Fisquet, 547.
 Fistaine, 547.
 Fitis, 547.
 Fitte, 547.
 Fixes, 547.

Fizes (de), 376.
 Flaissières, 553.
 Flamant, 549.
 Flamarre, 550.
 Flambart, 550.
 Flamens, 549.
 Flammand, 549.
 Flamoyre, 550.
 Flanc, 550.
 Flandin, 551.
 Flandreau, 551.
 Flandrin, 551.
 Flandrois, 758.
 Flandry, 551.
 Flarenc, 551.
 Flauger, 552.
 Flavard, 552.
 Flavart, 270.
 Flavigny, 552.
 Fleaud, 553.
 Fleché, 553.
 Fléchier, 553.
 Fléchon, 553.
 Fleisière, 270.
 Flemme, 553.
 Flennières, 553.
 Flessières, 795.
 Fleur, 553.
 Fleurand, 553.
 Fleurean, 553.
 Fleuret, 554.
 Fleureton, 554.
 Fleuriau, 553.
 Fleurigny, 555.
 Fleurisson, 555.
 Fleuron (de), 555.
 Fleurus, 555.
 Fleury, 52, 555.
 Flie (de), 559.
 Flon, 559.
 Floquet, 559.
 Florac, 559.
 Florentin, 561.
 Floret, 270, 562.
 Florian, 547.
 Floriet, 562.
 Floris, 562.
 Flot, 562.
 Floté, 565.
 Flottard, 562.
 Flotte, 270, 565.
 Flottier, 562.
 Flottière, 566.
 Floureaux, 566.
 Floureux, 566.
 Flournois, 566.
 Flovy, 568.
 Flumas, 568.
 Flutot, 568.
 Fobert, 569.
 Fobier, 569.
 Focart, 569.
 Fœz, 569.
 Foglarin, 569.
 Foie (de), 569.
 Foin, 569.

Foinche, 569.
 Foissac, 569, 686.
 Foissard, 570.
 Foisseau, 570.
 Foissiat, 570.
 Foissin, 570.
 Foix (de), 570.
 Fol, 573, 655.
 Folcher, 270.
 Folchier, 573.
 Folens, 573.
 Folio, 574.
 Folion, 574.
 Folleville, 574.
 Follon, 574.
 Folville, 574.
 Fomboine, 575.
 Fompatour, 574.
 Fonbas, 575.
 Fonbel, 574.
 Fonblanche, 271.
 Fonbonne, 574.
 Foncés, 575.
 Fondeville, 575.
 Fonds, 577.
 Fongrave, 576.
 Fonnereau, 577.
 Fonnes, 577.
 Fonquignon, 577.
 Fons (de), 576.
 Fonsset, 577.
 Fontable, 577.
 Fontagneu, 577.
 Fontaine, 271, 577.
 Fontalier, 577.
 Fontanel, 271.
 Fontanes, 584.
 Fontanés, 587.
 Fontanier, 432, 593.
 Fontanieu, 594.
 Fontanille, 594.
 Fontanon, 801.
 Fontarèche, 594.
 Fontaynevive, 594.
 Fontbonne, 271.
 Fontconverte, 594.
 Fontenelles, 653.
 Fontfrède, 596.
 Fontfroide, 597.
 Fontjulianne, 597.
 Fonton (de), 597.
 Fontrailles, 597.
 Fontenay, 594.
 Fonteneau, 595.
 Fontenel, 595.
 Fontenelle, 428.
 Fontenotte, 595.
 Fontès (de), 595.
 Fontte, 271.
 Fontvieille, 597.
 Foram, 271.
 Forant, 597.
 Forcade, 601.
 Forchère, 601.
 Fordrin, 601.
 Fore, 601.

- Forel, 602.
 Forési, 602.
 Forest, 602.
 Forestier, 581, 612.
 Forgeais, 614.
 Forgeol, 614.
 Forgeron, 614.
 Forget, 614.
 Forgue (de), 614.
 Forgues, 614.
 Fori, 614.
 Forie, 614.
 Forin, 614.
 Foris, 616.
 Formalaguer, 616.
 Forman, 616.
 Formerez, 616.
 Formey, 616.
 Formy, 631.
 Fornel, 633.
 Fornely, 634.
 Fornerel, 634.
 Forneret, 634.
 Fornerod, 635.
 Fornery, 637.
 Fornes, 637.
 Fornet, 637.
 Fornier, 637.
 Foron, 642.
 Forres, 602.
 Fors (de), 642.
 Forstner, 642.
 Fort, 268, 271, 642.
 Fortanjen, 642.
 Forteau, 642.
 Fortier, 643.
 Fortin, 643.
 Fortineau, 643.
 Forton, 643.
 Forton (de), 202.
 Fortry, 643.
 Fortune, 643.
 Forval, 643.
 Fos, 643.
 Fos (de), 643.
 Fossal, 645.
 Fossaty, 271.
 Fosse, 272, 645.
 Fosses (de), 645.
 Fossin, 747.
 Fossy, 648.
 Fouasse, 648.
 Fouasseau, 648.
 Fouassin, 648.
 Foubert, 648.
 Foucarand, 648.
 Foucard, 272, 648.
 Foucault, 649.
 Fouchard, 652.
 Foucher, 653.
 Fouchereau, 654.
 Fouchet, 654.
 Fouclinay, 655.
 Foucquert, 654.
 Foucques, 654.
 Foucre, 655.
 Foudrol, 655.
 Foue, 655.
 Fouet, 655;
 Fougère, 272.
 Fougère de Prinsay, 655.
 Fougères, 655.
 Fougereux de Grand'bois, 655.
 Fougerson, 655.
 Fouget, 656.
 Fougier, 656.
 Fouillot, 656.
 Fouilloux (de), 656.
 Fouilly, 656.
 Foujon, 656.
 Foulard, 656.
 Foulcarand, 369.
 Foulchier, 656.
 Foule, 272.
 Foulet (de), 656.
 Foulle, 656.
 Foulle, 656.
 Foulon, 656.
 Foulque, 660.
 Foulques de Boisabert, 661.
 Foulquier, 272, 376.
 Foully, 661.
 Fouqué, 272, 661.
 Fouquerolles, 672.
 Fouquet, 672.
 Fouquier, 661.
 Four, 272, 676.
 Fouray, 677.
 Fourdrain, 677.
 Fourdrinier, 677.
 Fouré (de), 677.
 Fourgeau, 678.
 Fourgeron, 678.
 Fourges, 679.
 Fourgon, 678.
 Fourjon, 678.
 Fourmaud, 679.
 Fourment, 679.
 Fournaise, 679.
 Fournaton, 272.
 Fournneau 272, 679.
 Fournel 272, 679.
 Fournolet, 633, 679.
 Fourneron, 679.
 Fournes, 417, 679.
 Fournet, 272, 680.
 Fournier, 681.
 Fourniere (de), 685.
 Fournol, 685.
 Fourque, 685.
 Fourquié, 685.
 Fourquin, 685.
 Fourre, 685.
 Fourreau, 685.
 Fourrier, 686.
 Foursinel, 686.
 Foussa, 272.
 Foussart, 686.
 Foussier, 686.
 Foussoles, 686.
 Fouzillac, 686.
 Foy (de), 686.
 Foyart, 686.
 Foy, 686.
 Frachas, 686.
 Frache, 272.
 Frachet, 686.
 Frachot, 686.
 Fradel, 686.
 Fraëet, 686.
 Fradin, 273, 687.
 Frasier, 687.
 Fraigneau, 687.
 Frainquière, 687.
 Fraisme (de), 687.
 Fraisse, 273, 687.
 Fraisse (de), 177.
 Fraissinet, 687.
 Fraissy (de), 688.
 Fraizin, 688.
 Frajon, 688.
 Framberge, 688.
 Framerge (de), 688.
 Framonet, 688.
 Fran, 688.
 Franc, 174, 391, 689.
 France, 68, 694.
 France (de), 696, 714.
 Francesson, 697.
 Franchar, 698.
 Franchement (de), 698.
 Franchesquin, 698.
 Francheville, 698.
 Franchome, 698.
 Franchon, 698.
 Francier, 381, 698.
 Francillon, 698.
 Franclicu, 700.
 Franco, 700.
 Francœur, 706.
 François, 1, 46, 273, 701.
 Françon, 706.
 Franconat, 706.
 Franconnet, 706.
 Francourt, 706.
 Francqueville, 707.
 Franelle, 706.
 Franq, 706.
 Franquefort, 706.
 Franquian, 707.
 Franquin, 707.
 Franrepaire, 707.
 Frantz, 707.
 Frapert, 707.
 Frasans, 707.
 Frasche, 707.
 Frat, 707.
 Frau, 707.
 Fray, 708.
 Fraydier, 708.
 Fraymont, 708.
 Frayon, 788.
 Frazie, 708.
 Freboul, 708.
 Fréchas, 708.
 Fréchet, 708.
 Frechon, 708.
 Fredein, 708.

Fredel, 708.
 Fredelinas, 708.
 Frédéric, 708.
 Fredet, 708.
 Frédier, 708.
 Frégaire, 708.
 Frégeville, 433, 708, 805.
 Frégier, 709.
 Frégodière, 709.
 Fregon, 273.
 Freiman, 273.
 Frein, 709.
 Frémaut, 709.
 Freneau, 710.
 Fremecourt, 710.
 Fremerie, 710.
 Fremillion, 710.
 Fremin, 710.
 Freminet, 707, 710.
 Frémont, 710.
 Frémy, 714.
 Frêne (de), 714.
 Fremoi (de), 714.
 Fréon, 273.
 Fréque, 714.
 Frérart, 714.
 Frère, 273, 714.
 Fréron, 715.
 Frescarode, 715.
 Freschain, 715.
 Fresel, 715.
 Fresens, 715.
 Fresneau, 716.
 Fresnel, 716.
 Fresnines, 716.
 Fressinet, 716.
 Freszol, 716.
 Fret, 716.
 Fretel, 716.
 Freton, 716.
 Freval du Rozel, 719.
 Freycinet (de), 719.
 Freyasse, 719.
 Frézelles, 719.
 Frézières, 719.
 Frézon, 510, 719.
 Frezondes, 719.
 Frezoul, 719.
 Friand, 719.
 Friart, 519, 719.
 Friaux, 720.
 Fribergius, 720.
 Fribour, 720.
 Fried, 720.
 Frier, 273.
 Fries, 720.
 Frigoulier, 720.
 Friolet, 720.
 Frion, 720.
 Friot, 720.
 Friou, 273.
 Friquat, 720.
 Friquet, 272, 317, 721.
 Frise, 721.
 Frisquet, 721.
 Friston, 721.

Frit, 721.
 Frøreisen, 721.
 Froger, 724.
 Frogier, 724.
 Froidefond, 724.
 Froisyieux (de), 724.
 Fromageau, 724.
 Froment, 397, 724.
 Fromental, 273, 734.
 Fromentin, 734.
 Fromery, 734.
 Fromont, 735.
 Fromy, 735.
 Frontain, 735.
 Fronteau, 735.
 Frontenas, 735.
 Frontin, 735.
 Frossard, 736.
 Frotin, 273.
 Frotté, 63.
 Frotté, 743.
 Froumenteau, 747.
 Fruchard, 755.
 Frugère, 755.
 Frumerie, 755.
 Fuchs, 755.
 Fueiller, 755.
 Fuemoise, 755.
 Fulgon, 755.
 Fully, 755.
 Fumal (de), 755.
 Fumas, 755.
 Fumée, 755.
 Fumel, 757.
 Fumeleau, 757.
 Furège, 758.
 Furel, 758.
 Furet, 758.
 Furigny, 758.
 Furmeyer, 387, 758.
 Furne (de), 758.
 Fürstemberg, 405, 758.
 Furstenberger, 760.
 Fusier, 273.
 Fusillat, 761.
 Fussemaigne, 761.
 Fuxier, 761.
 Fuzille, 761.
 Fuzy, 761.

G

Ga, 767.
 Gabain, 767.
 Gabal, 767.
 Gabanon, 767.
 Gabaret, 767.
 Gabart, 768.
 Gabasbielle, 768.
 Gabandon, 768.
 Gabe, 768.
 Gabel, 768.
 Gabet, 768.
 Gabie, 769.
 Gabillon, 769.
 Gabillon (de), 774.

Gabinand, 815.
 Gabiou, 774.
 Gaborin, 774.
 Gaborit, 774.
 Gabre (de), 374.
 Gabriac de Beaufort, 774.
 Gabriel, 777.
 Gabry, 777.
 Gachat, 777.
 Gaches, 273, 680, 777, 858.
 Gachet, 782.
 Gachon, 273, 782.
 Gachot, 581.
 Gadal, 274.
 Gadeau, 783.
 Gadille, 274.
 Gadoin, 783.
 Gadon, 784.
 Gafarel, 784.
 Gaffé, 784.
 Gaffet, 784.
 Gaînières, 784.
 Gage, 784.
 Gagemont, 784.
 Gagnard, 784.
 Gagne, 784.
 Gagnebin, 784.
 Gagnet, 784.
 Gagnier, 784.
 Gagnières, 786.
 Gagnol, 786.
 Gagnon, 786.
 Gagnoux, 786.
 Gagnyaud, 786.
 Gaicher, 274.
 Gaidan, 274.
 Gaidet, 787.
 Gaignaire, 786.
 Gaigneur, 786.
 Gaigneux, 274.
 Gailbrailh, 787.
 Gaillan, 787.
 Gaillard, 106, 274; 787, 795.
 Gaillard de Loussanes, 77.
 Gaillardet, 795.
 Gaillardy, 795.
 Gaillet, 795.
 Gailliot, 796.
 Gaillon, 795.
 Gain, 796.
 Gaing (de), 796.
 Gal, 796.
 Galabert, 274, 287.
 Galafres, 797.
 Galais, 798.
 Galafre, 798.
 Galaffré, 798.
 Galan, 274.
 Galand, 802.
 Galary, 274.
 Galateau, 799.
 Galbert, 798.
 Galdy, 799.
 Gale, 797.
 Galerande, 799.
 Gallet, 798.

- Galbonets, 801.
 Gali, 800.
 Galiberna, 799.
 Galibert, 274, 799.
 Galice, 274, 800.
 Galissan, 801.
 Galibon, 801.
 Galié, 801.
 Galien, 274.
 Gallier, 801. Gallier, 275.
 Galimond, 801.
 Galimé (P. de), 801.
 Galimier, 801.
 Galis, 801.
 Galissan, 275.
 Galissard de Mariguac, 801.
 Galland, 67, 275, 802-811.
 Gallatin, 733.
 Gallaudet, 811.
 Gallé, 798.
 Gallemand, 811.
 Galleran, 799.
 Gallet, 811.
 Gallen, 798.
 Gallien, 811.
 Gallière, 801.
 Gallieuse, 801.
 Galline, 811.
 Galline, 811.
 Gallinières, 801.
 Galliot, 811.
 Gallise, 811.
 Gallois, 811.
 Gallon, 812.
 Gally (de), 800.
 Galopin (de), 812.
 Galoy, 811.
 Galtier, 812.
 Galtrin, 815.
 Galsy, 275.
 Gamain, 815.
 Gaman, 815.
 Gamant, 404.
 Gamaures, 815.
 Gambier, 275, 815.
 Gamba, 818.
 Gameil, 819.
 Gamemel, 819.
 Gamien, 819.
 Gamon, 820.
 Gamond, 826.
 Gamonet, 830.
 Gan, 275.
 Gancillon, 275.
 Gand (de), 830.
 Gandil, 831.
 Gandouin, 275.
 Ganneron, 831.
 Ganot, 831.
 Gantier, 275.
 Gantois, 831.
 Gapian, 833.
 Garachon, 833.
 Garaol, 833.
 Garagnon, 275.
 Garaman, 833.
 Garatte, 833.
 Garalois, 833.
 Garber, 833.
 Garcin, 182, 275, 833.
 Gard (de), 835.
 Garde, 835.
 Gardes, 275.
 Gardail, 835.
 Gardella, 835.
 Gardepuy, 362.
 Gardés, 835.
 Gardesy, 836.
 Gardichat, 837.
 Gardien, 837.
 Gardillon, 837.
 Gardin, 837.
 Gardiol, 838.
 Gardon, 610, 838.
 Gardy, 838.
 Garel, 838.
 Garencières, 86, 838.
 Garenjand, 839.
 Garesché, 839.
 Garet, 839.
 Gargoulleau, 839.
 Garillan, 841.
 Garimond, 841.
 Garin, 841.
 Garlot, 841.
 Garipuy, 841.
 Garissoles, 842.
 Garlan et Garlot, 846.
 Garlin, 420, 846.
 Garnand, 846.
 Garnichat, 847.
 Garnier, 847-853.
 Garnier, 275, 587, 705.
 Garnon, 853.
 Garny, 853.
 Garoste, 853.
 Garotte, 853.
 Garrault, 833.
 Garreau, 276, 833, 853.
 Garrel, 854.
 Garretier, 854.
 Garrigues, 276, 854.
 Garrisson, 855.
 Garros, 856.
 Garsault, 857.
 Garni, 857.
 Garuin, 857.
 Gartoule, 857.
 Gary, 276, 854.
 Gas, 276.
 Gasaignes, 858.
 Gasajel, 276.
 Gasan, 276, 858.
 Gasanlt, 858.
 Gasc, 858.
 Gascherie, 859.
 Gaschet, 859.
 Gaschier, 859.
 Gaschinard, 673.
 Gaschon, 859.
 Gaschot, 859.
 Gasconnière (de), 860.
 Gascongnolles, 860.
 Gascois du Vair, 860.
 Gasuel, 276.
 Gasé, 860.
 Gasilles, 860.
 Gaspard, 860.
 Gasparin, 860-876.
 Gasques (de), 79, 858.
 Gasquet, 276.
 Gastion, 94.
 Gas, 709.
 Gascherat, 276.
 Gaschon, 276.
 Gaud, 276.
 Gaudoyer, 109.
 Gaudy, 277.
 Gault, 277.
 Gaudat, 277.
 Gausse, 277.
 Gausson, 277.
 Gauthier (de), sieur de Cambon, 450.
 Gautier, 277.
 Gauthrand (de), 647.
 Gaurin, 673.
 Gausorgues, 277.
 Gaseau, 278.
 Gay, 277.
 Gayden, 277.
 Galafra, 203.
 Gallyer, 52.
 Gémard, 278.
 Gémy, 278.
 Géme, 166.
 Gendro, 278.
 Gendron, 551.
 Geneste, 278.
 Genes (de), 381.
 Gentelot, 278.
 George, 371.
 Gerard, 278.
 Germain, 278.
 Gervais, 278.
 Gerrières, 278.
 Geulard, 278.
 Gibert, 278.
 Gille, 279.
 Gillot, 41.
 Gimbal, 279.
 Ginac, 279.
 Gineste (de), 440.
 Ginoux, 279.
 Girard, 279, 641.
 Giraut, 279.
 Girod, 279.
 Givord, 367.
 Glaude, 279.
 Gleise, 279.
 Glémet, 853.
 Gobaille, 525.
 Gode, 746.
 Godafroy, 110, 733.
 Godin, 3.
 Goffin, 512, 521.
 Goiran, 279.
 Goudouin, 280.

Gonnal, 279.
 Gontard, 279.
 Gontaud (de), 450.
 Gonyon, 84.
 Gorbière, 279.
 Gosse, 279.
 Got, 73.
 Goudin, 279.
 Gouin, 280.
 Goujon, 280.
 Goulard, 280.
 Goulart, 111.
 Gourdon (de), 562.
 Gourjault, 53.
 Gourtol, 280.
 Gout, 280, 733.
 Gouvernet, 610.
 Gouse, 280.
 Goselin, 280.
 Graindorge, 11.
 Gramond, 280.
 Gran, 280.
 Grandis, 169.
 Grandjean, 280.
 Graneau, 280.
 Grange de la Ménardière, 280.
 Grangier, 280, 281.
 Granier, 281.
 Gras, 281.
 Grasse, 281.
 Grassy, 281.
 Gratian, 92.
 Grau, 280.
 Graveau, 281.
 Gravelle du Pin, 138.
 Gravier, 281.
 Grefuhle, 281.
 Grenier, 281.
 Grenon, 850.
 Gresse, 282.
 Gresse, 282.
 Greste, 282.
 Griger, 282.
 Grimal, 282.
 Grimaldi, 416.
 Grimaudet, 282, 371, 381.
 Grimault, 282.
 Griolet, 282.
 Grisel, 282.
 Grisot, 282.
 Gristel, 285.
 Grollier, 734.
 Gros, 255, 282.
 Grosjean, 282.
 Groesse, 75.
 Gruas, 366.
 Gruger, 283.
 Gubert, 366.
 Gublair, 283.
 Gueidan, 283.
 Guelie, 367.
 Guérard, 283.
 Guerdil, 283.
 Gueri, 417.
 Gueribald, 41.
 Guerin, 283.

Guerre, 283.
 Gueyle, 283.
 Guichard, 367.
 Guicharet, 283.
 Guichenon, 367.
 Guiennot, 580.
 Guignard, 283.
 Guigniard, 57.
 Guigner, 283.
 Guillaume, 283.
 Guillebert, 11.
 Guillemot, 283.
 Guillerane, 27.
 Guillon, 384.
 Guillot, 283, 383, 429.
 Guilloton, 284.
 Guimard, 284.
 Guimbel, 284.
 Guimeneil, 284.
 Guinebault, 673.
 Guinedy, 284.
 Guiot, 284.
 Guiraud, 284.
 Guiraud (de), 497.
 Guiringuier, 284.
 Guisard, 284.
 Guitard, 284, 795.
 Gumeny, 285.
 Guyot, 357.

H

Haichelin, 285.
 Hais, 285.
 Halansy, 705.
 Hanat, 285.
 Hautcastel, 54, 60.
 Hautefort (de), 424.
 Hauvart, 677.
 Heesli, 285.
 Heinsselein, 285.
 Hellin, 171.
 Helmond, 285.
 Holy, 9.
 Hempte, 285.
 Henrigué, 453.
 Herbelin, 802.
 Hersart, 285.
 Hervieux, 47.
 Hesnard, 75.
 Hess, 285.
 Hilaire, 285.
 Hoche, 285.
 Holeron, 285.
 Hollier, (d'), 374.
 Holmann, 139.
 Homas, 285.
 Honguent, 285.
 Honnaud, 285.
 Honnim, 285.
 Honoré, 285.
 Honta (de), 75.
 Horison, 286.
 Hostin, 286.
 Houmeau, 286.
 Huet, 687.

Huet-Du Passage, 653.
 Hugon, 286.
 Hugues, 286.
 Hulain, 286.
 Hurault, 52.
 Husson, 286.
 Hymel, 286.

I

Illiers (d'), 109.
 Imbert, 286, 484.
 Irlande, 286.
 Isaac, 286.
 Isarn, 697.
 Isard, 286.
 Issoire, 286.
 Itier, 287.

J

Jacques, 287.
 Jadot, 287.
 Jalabert, 287.
 Jalaguier, 287.
 Jaminieux, 672.
 Janoir, 287.
 Japi, 287.
 Jaquelin, 126.
 Jaquelot, 770.
 Jaques, 287.
 Jaquet, 287.
 Jaquinot (de), 440.
 Jarjaye, 610.
 Javel, 287.
 Jean, 287.
 Jenar, 287, 345.
 Jensei, 287.
 Jesuwald Pikhart, 541.
 Job, 288.
 Johanneau, 53.
 Jolicour, 97.
 Jolly, Sr d'Esnaux, 82.
 Joly, 67, 511, 519.
 Jonchères, 288.
 Jonquet, 288.
 Jonquète, 367.
 Joram, 271.
 Joret, 370.
 Josué, 288.
 Jouan (de), 507.
 Jouard, 371.
 Joubert, 503.
 Jouglas, 288.
 Jouguet, 288.
 Jourdan, 112, 288.
 Joussaud, 288.
 Joustean, 288.
 Joyeux, 288.
 Judges (de), 433.
 Julien, 288.
 Julien (de), 378.
 Jullien (de), 688.
 Jullin, 109.
 Jumet, 289.
 Juventin, 289.

K

Kerveno de Laubonnière, 289.
Krtüdnr (M^{me} de), 11.

L

La Baig (de), de Vialla, 59.
La Barthe de Lahaye, 61.
La Barthe (Thomas (de)), 378.
La Bastide, 611.
La Baubinière, 75.
La Baume, 709.
La Bergerie, 289.
Labes, 289.
La Bichonnière, 757.
La Blache, 610.
La Boissonnade, 67.
Laborde, 289.
Labouchère, 478.
La Boucherie, 703.
La Boulaye, 49.
La Boutarié, 106.
La Broquière, 174.
La Brossa, 506, 678.
Labrous, 59.
La Burgade, 507.
Labuscagne, 289.
La Cascardière, 522.
La Cam, 290.
Lacanna, 569.
La Casagne, 104.
La Casis, 290.
Laeger (de), 378.
Laeger du Roc, 680.
Laehard, 290.
La Chaume, 47, 290.
La Clau, 290.
La Colombie, 290.
La Combe, 290.
La Corne, 367.
La Coste, 290.
La Cour-Forestier, 618.
La Cressonnière, 653.
La Croisette, 290.
Lacroix, 290.
La Croix (de), 1, 366.
La Curée, 535.
La Daguerie, 383.
La Donespe, 384.
Ladnye, 290.
La Fareille, 641.
La Ferté-Imbault, 175.
Lafin (de), 506.
La Fin (de), 500.
La Flèche, 28.
Lafon, 290.
Lafont, 291.
La Forest, 57.
La Foucaudie, 173.
La Fourcade, 601.
La Garde, 291, 610.
La Gardie, 63.
Laget, 291.
Lagravère, 291.

Lagravière, 694.
La Grosnière, 391.
Laguerra, 291.
Lagut, 422.
La Haye, 833.
Laigneau, 376.
Laire, 291.
Lajonie, 57.
Lalondès, 202.
Lalouette, 75.
Lamarque, 75.
Lambastier, 291.
Lambert, 291, 366.
Lamberton, 292.
Lamberville, 427.
Lambrois, 292.
Lamente, 367.
La Meschinière, 25.
Lamière, 292.
Lamigue, 684.
La Montagne, 163.
Lamothe, 292.
La Mothe-Gachon, 783.
La Mothe-Pujols, 418.
La Motte, 369.
La Motte-Fouqué, 661.
Lampion, 292.
L'Amy, 215.
Langlois, 19.
Languet, 155, 185.
Lannery (de), 503.
La Nouaille, 653.
Lanquet, 292.
Lant, 292.
Lantayres, 292.
Lantheaume, 292.
Lapareille, 595.
Lapelle, 292.
La Pise, 292, 610.
La Piste, 292.
La Place, 292.
La Place (de), 643.
La Planche, 610.
La Plenne, 53.
Laporte, 293.
La Porte, 423.
La Porte (de), 59.
La Poupelière, 91.
Lapra, 74.
Lapras, 108.
La Primaudaye, 653.
La Ramière, 424.
Larbie, 293.
Larchier, 769.
Lardent, 293.
La Rimblière, 745.
Larique, 293.
Lariverole, 293.
La Rivière (de), 374.
La Roche, 359, 367.
La Roche Breuillet, 767.
La Rochefoucaud, 59.
La Roche-Lambert, 202.
La Ronda, 372.
Laroque du Buisson, 647.
La Rue, 244.

La Salle, 94, 293.
La Sarraoise, 746.
Las Costes de Barjan, 91.
La Serre, 293.
La Serve, 424.
Lassus (de), 801.
Latard, 293.
Lataune, 293.
Latalle, 167, 293.
La Tour de Poinasac, 610.
La Tour-Gouvernet, 611.
La Tour-Nageat, 293.
La Tournelle, 682.
Laubert, 293.
Laubonnière, 82.
Lauhay (de), 381, 783.
Lauze, 293.
Lauré, 417.
Lauré, 293.
Laurent, 294, 483.
Lauré, 294.
Laurière (de), 703.
Lauron, 294.
Lautras, 294.
Lauze, 294.
Lavabre, 647.
Lavail, 294.
La Vallée, 574.
La Vallière, 76, 77.
Lavedan, 563.
La Venue, 294.
Lavergne (de), 59.
La Vigne, 294.
La Vignole, 385.
La Ville-du-Bois, 382.
Laviros, 746.
Le Bachellé, 8.
Le Barbier, 294.
Le Bat, 294.
Le Bouf, 294.
Le Boec de Brejou, 295.
Le Bouché, 295.
Le Brun, 295.
Lebusius, 542.
Le Capelain, 295.
L'Echevin, 1.
Le Clero (Jean), 774.
Le Comte, 295.
Le Coq, 295.
Le Coutelier, 744.
Le Dagu, 704.
Lédemon, 638.
Ledoux, 295.
Le Drapier, 405.
Ledrinton, 295.
Le Duchat, 710.
Le Fevre, 295.
Le Forestier, 372.
Le Fort, 643.
Le Franc, 690.
Le Gagneur, 295.
Legris, 296.
Le Gaigneur, 786.
Le Jeune, 176.
Le Juge, 483.
Le Maître, 672.

Leneuf, 295.
 Lengevin, 295.
 Lenoir, 295.
 Lenteyres, 292.
 Lenud, 295.
 Léonard, 296.
 Leper, 296.
 Lepicier, 296.
 Le Pin, 429.
 Lépine, 483.
 Lépine (de), 380.
 Le Poivre, 46.
 Leporc, 296.
 Leport, 296.
 Le Poy, 423.
 Le Preux, 137.
 Le Prévôt, 745.
 Lequel, 296.
 Lequés, 296.
 Le Roi, 687.
 Le Roux, 296.
 Le Royer, 92, 385.
 Lars (de), 424.
 Lescours (de), 55.
 L'espée, 33.
 Lespinagre, 108.
 Lespinasse, 108.
 Lespinay, 109.
 Lespine, 34.
 Lespingal, 485.
 Lestang, 112.
 Lestauchat, 296.
 Lestoile, 286.
 L'Estourneau de Beaumortier, 169.
 Lestrade, 169.
 Letier, 296.
 L'Etoile, 296.
 Lenton, 296.
 Lenze (de), 204.
 Le Vasseur, 84.
 Levat, 294.
 Leverrier, 507.
 L'Evesque, 382.
 Lesai, 610.
 Lhomme, 734.
 L'Hommeau, 580.
 Lhommedieu, 703.
 L'Hostalet, 298.
 L'Hostier, 296.
 Liais, 382.
 Libertet, 358.
 Libourel, 603.
 Liège, 554.
 Liepvre, 296.
 Lieutart, 297.
 Lientaud, 297.
 Ligonnier, 69.
 Liorac, 297.
 Liotard, 297.
 Liron, 297.
 Litre, 229.
 Livas, 297.
 Lodenot, 297.
 Loirs (de), 654.
 Lombard, 366.

Lome (de), 430.
 Lommer, 297.
 Longe, 297.
 Longet, 297.
 Longueville, 297.
 Longjumeau (S^r de), 793.
 Longueval (de), 173.
 Lopin, 366.
 Lorier, 297.
 Lorme (de), 802.
 Lorphelin, 297.
 Losses (de), 677.
 Lostanges, 654.
 Loubié, 298.
 Louche, 298.
 Loudrière, 653.
 Loudrière (de), 52.
 Loup, 298.
 Lourmean, 745.
 Loustalet, 298.
 Lozinginé, 298.
 Lucas, 176, 298.
 Luguay, 553.
 Lunadier, 298.
 Lunan, 298.
 Luppé, 91.
 Luquot, 31.
 Lusignac, 423.
 Lussan (de), 94, 95.
 Luya, 299.

M

Machault (de), 165.
 Madre, 301.
 Mafre, 299.
 Mage, 299.
 Mageron, 511.
 Magnan, 299.
 Magne, 299.
 Mahias, 299.
 Mailhasson, 299.
 Mailhé, 299.
 Maille, 299.
 Maillefaud, 299.
 Maillet, 299.
 Mailley, 300.
 Mainette, 521.
 Majou, 384.
 Malabion, 113.
 Malbois, 709.
 Malabrou, 96.
 Malarte, 300.
 Malausse, 804.
 Malaval, 300.
 Malblanc, 300.
 Malchar, 485.
 Maldanet, 300.
 Malefosse, 300.
 Malet, 300.
 Malet de Graville, 26.
 Maligny, 498.
 Malinas, 300.
 Malleret de Feuillas, 58.
 Malnoé (de), 382.
 Malortie, 451.

Mandat, 440, 741.
 Mandoul (de), 694.
 Manes, 300.
 Manuel, 300.
 Maraval, 13.
 Maravat, 77.
 Marbaut, 378.
 Marc, 301.
 Marc (de), 682.
 Marcé (de), 84.
 Marcel, 301.
 Marcelin, 301.
 Marchais, 54, 301.
 Marche, 301.
 Marcheval, 367.
 Marcilly, 484.
 Marcodon, 301.
 Marcombe, 367.
 Marconnay, 673.
 Marcourt, 397.
 Marcous (de), 507.
 Margarot, 301.
 Mariette, 301.
 Marignac, 699.
 Marin, 48, 302.
 Marionneau, 302.
 Marles, 302.
 Marlié, 302.
 Marnay, 367.
 Marolles, 302.
 Marthe, 302.
 Marron, 12.
 Mars, 302.
 Marsan, 185.
 Marteilhe, 302.
 Martel, 302, 303.
 Martel (de), 73.
 Martigny, 783.
 Martin, 103, 109, 303.
 Martineau, 303, 702.
 Martinenques, 304.
 Martinet, 304.
 Maruège, 304.
 Masbernard, 304.
 Massieu, 478.
 Massip, 304, 433.
 Masson, 304, 666.
 Massy (de), 60.
 Mathieu, 304.
 Mathurain, 304.
 Matieu, 46.
 Maubernard, 304.
 Mauclerc, 428, 698.
 Maurel, 305.
 Mauriès, 48, 305.
 Mauriès (de), 105.
 Maurin, 305.
 Mauru, 305.
 Maury, 305, 583.
 Maussie, 305.
 Mauvesin, 59.
 Mauvesin, 54.
 Mauzac, 433, 507.
 Maximilien, 305.
 Mayerne, 745.
 Maynadier, 305.

Mayor, 300.
 Maystre, 305.
 Massandier, 498.
 Massaris, 306.
 Masel, 306.
 Masel (de), 644.
 Maselier, 306.
 Maest, 306.
 Mégé, 308.
 Mégoud, 306.
 Melhard, 306.
 Melnier, 306.
 Méjanal, 306.
 Méjean, 306.
 Melgues, 306.
 Melier, 306.
 Mellon, 306.
 Menant, 376.
 Ménard, 306.
 Menen, 307.
 Menut, 307.
 Mercier, 103, 307.
 Mercier dit Descombes, 97.
 Merle, 307.
 Merlet, 307.
 Mesebergue, 307.
 Mestayer, 427.
 Mestre, 307.
 Mestrenat, 731.
 Metz, 306.
 Meunier, 308.
 Meunier, 2.
 Meunas, 308.
 Meynadier, 308.
 Miaille, 308.
 Mienalt, 308.
 Michal, 308.
 Mialgues, 308.
 Migault, 308.
 Mignonneau, 859.
 Millet, 309.
 Millon, 309.
 Mimet, 187.
 Minet, 20, 23.
 Mingau, 309.
 Mirabel-Blacons, 608.
 Mirambeau, 54, 57.
 Miramont, 309, 374.
 Mirat, 747.
 Miremont (Bernard de), 139.
 Miroir, 309.
 Misanle, 309.
 Moinier, 309.
 Moissart, 698.
 Moitié, 309.
 Molery, 688.
 Molines, 309.
 Molinier, 309.
 Molle, 309.
 Mommas, 309.
 Monain, 94.
 Monbartier, 440.
 Monceau, 746.
 Mondelange, 485.
 Monastet, 309.
 Monfageon, 309.

Monfort, 310.
 Monnet, 310.
 Mounier, 310.
 Monpoullan, 423, 450.
 Monsarrat, 646.
 Montagnac, 417.
 Montagut, 310.
 Montaniel, 310.
 Montansier (Mago de), 684.
 Montarnal, 314.
 Montastier, 310.
 Montansier, 653.
 Montbarot, 653.
 Montbartier, 733.
 Montberon, 23.
 Montblanc (de), 61.
 Montboucher, 610.
 Montcalm, 718.
 Montelus, 70.
 Montell, 310.
 Montesson, 310.
 Montfarrat, 310.
 Montferrand (de), 422.
 Montjon, 733.
 Montlaurens, 484.
 Montlouet, 77.
 Montoroier, 337.
 Montosoir, 52.
 Montpaon, 432.
 Monpoullan, 612.
 Montredon, 229.
 Montrond, 610.
 Montsavignac, 55.
 Montyaillant, 202.
 Moran, 310.
 Moreau, 310, 371.
 Morel, 310, 383.
 Morel, S^r de Villiers-L'Orme, 553.
 Morembert, 616.
 Morier, 311.
 Morin, 305, 311.
 Morlat, 311.
 Morlot, 311.
 Marnac (de), 168.
 Mortier, 311.
 Moucha, 311.
 Moulaires, 689.
 Moulin, 311.
 Moulines, 311.
 Moulinier, 311.
 Moulon, 311.
 Mouraille, 311.
 Mourret, 312.
 Mourgues, 312.
 Mours, 312.
 Mousnier, 312.
 Mousson, 312.
 Mouton, 312.
 Moynier de Fourques, 685.
 Mose, 610.
 Muchet, 312.
 Muletier, 310.
 Mulier, 312.
 Munier, 312.
 Muret, 312.
 Musseton, 312.

Nassy, 312.
 Nauton, 408.
 Myrignaux, 54.

N

Nadal, 312, 432, 685.
 Nadeu, 313.
 Nandé, 705.
 Nandy, 313.
 Nantery, 313.
 Nantonnier, 47, 313.
 Nansa, 58.
 Neau, 313.
 Nébaude, 313.
 Nebous, 313.
 Nègre, 313.
 Nerbousson, 313.
 Nerna, 313.
 Nerville (de), 109.
 Nevra, 682.
 Neyrat, 539.
 Neys (de), de Coaraze, 92.
 Nicolas, 313, 703, 860.
 Nicolan, 112.
 Niret, 314.
 Nissolas, 314.
 Noéré, 847.
 Noel, 314.
 Noguet, 314.
 Noguer, 314.
 Noguer (de), 103.
 Noireau, 314.
 Noirat, 714.
 Nollibois, 314.
 Nonpart de Camout, 55, 59.
 Normandie (de), 189.
 Nostre, 784.
 Nouail, 385.
 Nougardé, 314.
 Nougier, 315.
 Nouvelle, 314.
 Nouy, 315.
 Novis, 315.

O

Oberkampff, 479.
 Obie, 315.
 Oddes, 315.
 Odet, 315.
 Odon, 315.
 Ogier, 315.
 Oles de la Fontaisie, 305.
 Olivet (d'), 204.
 Olivier, 315.
 Ollier, 366.
 Ornières (d'), 337.
 Oralle (d'), 315.
 Orges, 555.
 Orillon, 315.
 Orsanne (d'), 23.
 Ornières (d'), 394, 732.
 Ortet, 699.
 Ostali (d'), 202.
 Ouche (Des), 892.

Oudet, 316.
 Oules, 316.
 Oulès, 174.
 Oullivier, 316.
 Oult, 316.
 Ourches (d'), Sr de Broussey,
 48.

P

Pabion, 316.
 Pachon, 250.
 Pages-Poucaires (de), 202.
 Pagot, 316.
 Painal, 316, 381.
 Palayer, 316.
 Paledan, 316.
 Palisse, 316.
 Paly, 112.
 Panassou, 508.
 Panson, 316, 317.
 Pape, 169.
 Parat, 316.
 Paraut, 316.
 Pardailan, 54.
 Pardier (de), 94.
 Pardiès (de), 432.
 Paris, 316.
 Parisson (de), 644.
 Pascal, 316.
 Pascaud, 317.
 Pasquier, 317.
 Pastel, 317.
 Pastoureaux, 62.
 Pastre, 317.
 Patonnier, 317.
 Patrie, 60.
 Patron, 699.
 Pau, 317.
 Paul, 317.
 Paulet, 317.
 Pausier, 317.
 Pavis, 317.
 Peaujé, 318.
 Pechadergue, 318.
 Pechou, 318.
 Peiregourde, 434.
 Peirenc, 318.
 Peirolle, 318.
 Peladan, 318.
 Pelanchon, 318.
 Pelat, 318.
 Pelegrin, 318.
 Pelet, 318.
 Pelissier, 318.
 Pelissier-Tanon, 357.
 Pelisson, 73.
 Pellecour, 318.
 Pellerin, 318.
 Pelletan, 319.
 Pellican, 392.
 Pellière, 319.
 Penailh, 319.
 Penchinade, 319.
 Penserot, 699.
 Pepin, 319.

Perschon, 521.
 Perand, 319.
 Péraut (de), 457.
 Perche, 319.
 Perher, 319.
 Périquier, 319.
 Périer, 319.
 Périssac, 385.
 Pérols, 320.
 Perpetuel, 367.
 Peschier, 320.
 Petel, 320.
 Petit, 320, 633, 682.
 Petur, 320.
 Peyre, 320.
 Peyre (de), 644.
 Peyrebrune, 422.
 Peyrobella, 321.
 Peyront, 592.
 Philarète, 524.
 Piallat, 321.
 Pic, 321.
 Pichard, 702.
 Picheron d'Entragues, 804.
 Pichot, 321.
 Picoron, 321.
 Piednoel, 321.
 Piémarin, 321.
 Pierre, 321.
 Pierre-Buffière, 450.
 Pierret, 427.
 Pigeon, 321.
 Pigeot, 321.
 Pignan, 321.
 Pignat, 321.
 Pilliet, 321.
 Pillot, 130, 137, 146.
 Piloty, 321.
 Pin, 322.
 Pinard, 322.
 Pineau, 322, 372, 384.
 Pinet, 322.
 Pintard, 322.
 Picot, 322.
 Piquemil, 322.
 Piquet, 322.
 Piron, 322.
 Piscator, 542.
 Pitel, 322.
 Pitet, 322.
 Pitorre, 107.
 Plan, 323.
 Planchon-Cantobré, 674.
 Plaigne, 323.
 Planque, 323.
 Plantat, 323.
 Plantefève, 323.
 Plantier, 323.
 Platon, 323.
 Pleurs (de), 109.
 Ploce, 323.
 Poydarrer d'Arthex (de), 94.
 Poissant, 323.
 Poincin, 323.
 Poitevin, 323.
 Polet, 323.
 Polge, 323.
 Polis, 323.
 Pomier de la Roquette, 647.
 Pommier, 323.
 Poncel (de), 690.
 Ponceat, 324.
 Ponchat, 57.
 Pons, 324.
 Pons (de), 59, 84.
 Ponsenat, 31.
 Pont-Farcy, 383.
 Pontié, 324.
 Pontier, 324.
 Pontlevoy, 654.
 Pontovy, 324.
 Porbère, 324.
 Porcheron, 324.
 Portelier, 324.
 Portes, 106.
 Pousac (de), 415.
 Pottier, 324.
 Poudenac (de), 450.
 Poudrel, 324.
 Pouget, 324.
 Pougneau, 324.
 Pougnot, 324.
 Poulat, 325.
 Pommier, 325.
 Poupart, 138.
 Pourat, 325.
 Pourtaud, 325.
 Pouscard, 325.
 Pousart, 652.
 Poviouas, 325.
 Poyan, 611.
 Prades, 325.
 Pradilles, 167.
 Prat, 325.
 Pratiste, 325.
 Pravièr, 325.
 Premier, 325.
 Prépétit, 325.
 Pressac (de), 84.
 Pressoir, 325.
 Preval, 325.
 Prevost, 387.
 Prevost (Claude), 22, 24.
 Priam, 609.
 Prim, 325.
 Priuce, 325.
 Privat, 325.
 Prouvère (de), 381.
 Prujat, 326.
 Pruneau, 326.
 Prunier, 326.
 Puech, 326.
 Puget, 326.
 Pugnet, 326.
 Pujolas, 103.
 Pujols, 418.
 Puyguyon, 50.
 Py, 326.

Q

Quémot, 327.

Quantin, 327.
 Quass, 327.
 Quest, 327.
 Quet, 327.

R

Rabat (de), 570.
 Rabaut, 13.
 Rabreau, 327.
 Raehas, 327.
 Racolet, 327.
 Racoule, 327.
 Radret, 10.
 Raffin, 327.
 Rafnesque, 327.
 Ragats, 357.
 Raques, 327.
 Rallian, 327.
 Ralliance, 327.
 Ralliat, 327.
 Rallon, 328.
 Raimbault, 677.
 Raimbert, 328.
 Rambaud, 387, 408.
 Ramé, 328.
 Ramel, 328.
 Ramon, 328.
 Rampon, 328.
 Rame, 328.
 Randon, 328.
 Raspelin (de), 202.
 Raspailh, 328.
 Rassar, 328.
 Rat, 328.
 Ranchin, 597.
 Ravaille, 375.
 Ravenel (de), 382.
 Raymond, 329, 709.
 Raynard, 329.
 Raynaud, 329.
 Reboul, 329.
 Rech de Laval, 440.
 Réchias, 329.
 Réclam, 37, 38.
 Refuge, 745.
 Rége (de), 329.
 Regnaud, 329.
 Regoumier, 451.
 Reince (de), 40.
 Remigieux, 53.
 Rémigoux (de), 110.
 Renaud, 383, 384.
 Rendau, 330.
 Renée de Ferrare, 26.
 Renée de France, 21.
 Renouard, 655.
 Renty, 62.
 Renvoy, 512.
 Récomal, 330.
 Repen, 367.
 Reselas, 330.
 Retel, 330.
 Revolte, 330.
 Rey, 330.
 Reynard, 330.

Reynaud, 330, 408.
 Reynol, 330.
 Riaille, 330.
 Rialhon, 330.
 Ribbites, 164.
 Ribery, 331.
 Ribes, 331.
 Riblet, 331.
 Ribou, 331.
 Ricard, 331.
 Ricart (de), 177.
 Richard, 331.
 Richaud, 331.
 Richère, 638.
 Ricéaud, 331.
 Rieu, 331.
 Rigal, 331.
 Rigand, 331, 367.
 Riou, 332.
 Rioufol (de), 610.
 Rioumal, 332.
 Rioux (de), 653.
 Rioux, 332.
 Riquetti, 387.
 Riredebras, 332.
 Rivault, 332.
 Rivet, 20.
 Rivetart, 745.
 Rivoire, 332.
 Robais (Van), 478.
 Robeline, 333.
 Robert, 333.
 Robert (de), 301.
 Robert (Duboss de), 440.
 Robertet, 52.
 Robillard (de), 664.
 Rocayrol, 333.
 Roche, 333.
 Rochebilière, 333.
 Rocheblave, 638.
 Rochebois, 333.
 Rochechouart, 53.
 Rochefort, 59.
 Rodes, 333.
 Rodon (de), 372.
 Rodot, 333.
 Roger, 333.
 Rohan (Jacqueline de), 21.
 Roland, 334.
 Roleron, 334.
 Rollet (de), 643.
 Rols, 334.
 Romat, 334.
 Romesi, 610.
 Rondeau, 334.
 Rondot, 735.
 Roque, 334.
 Roqueosière (de), 75.
 Roquépine, 55.
 Roques, 112, 384.
 Roquette, 177, 334.
 Roquevidal, 680.
 Rosier, 334.
 Rossel, 335.
 Rossel (de), 103.
 Rosselet, 177.

Rossio, 62.
 Rossière, 335.
 Rougnol, 335.
 Rostain, 335.
 Rostang, 335.
 Rotap (de), 680, 805.
 Rou, 483.
 Roubaud, 335.
 Roubin, 335.
 Roubineau, 335.
 Rouch, 374.
 Rouergat, 335.
 Rouffias, 335.
 Rouget (Claude), 8.
 Rougier, 335.
 Roumain, 335.
 Roumègeon, 335.
 Roumiou, 336.
 Rouphe, 161.
 Rouques, 67.
 Rouquette, 336.
 Roure, 336.
 Roura, 336.
 Rousseau, 336.
 Rousseil, 336.
 Roussein, 336.
 Rousseon, 307.
 Rouverand, 337.
 Rouvier, 337.
 Rouvière, 73, 103, 337, 367.
 Rouville (Garvais de), 641.
 Roux, 337.
 Rousseran, 338.
 Rouvargis, 338.
 Royan (de), 580.
 Royer, 338.
 Roy, Sieur de la Rollandière, 109.
 Rozier, 338.
 Rust, 338.
 Rudelle, 374.
 Ruelle, 338.
 Rujol, 509.
 Ruland, 338.
 Ruvignan (de), 485.

S

Sabarot, 338.
 Sabatier, 338.
 Sablairoille, 357.
 Sabourin, 339.
 Sagnier, 339.
 Saillens, 339.
 Sainoian, 339.
 Sains (de), 794.
 Saint-Alby, 105.
 Sainte-Colombe (de), 94.
 Sainte-Rhuc-Calmot, 76.
 Saint-Faust (de), 91, 684.
 Saint-Georges, 53.
 Saint-Germain (de), 382.
 Saint-Germier, 804.

Saint-Jean, 96, 339.
 Saint-Julien, 610.
 Saint-Laurent, 382.
 Saint-Leger, 58.
 Saint-Martin-de-La Coudre, 661.
 Saint-Michel, 74.
 Saint-Orse, 422.
 Saint-Privat, 416, 417.
 Saint-Quentin, 610.
 Saint-Seurin, 661.
 Saix, 339.
 Salbert, 484.
 Sales, 339.
 Sallet, 339.
 Salque, 339.
 Saltet, 339.
 Saluste, 69.
 Salvandy, 479.
 Samson, 48, 340.
 Sanadas, 340.
 Sancy, 77.
 Sanseau, 645.
 Sapin, 685.
 Sarne (de), 162.
 Sarrau, 41.
 Sarret, 358.
 Sasserie, 109.
 Saucou, 340.
 Saudrin, 340.
 Saulcy (de), 75.
 Saulnier, 3.
 Saumade, 340.
 Saunier, Sieur de Lamourat, 424.
 Saurice, 340.
 Sauseau, 340.
 Sausse, 340.
 Sausseine, 340.
 Sausure (de), 137.
 Sausure (de), Seigneur de Vernant, 23.
 Sautel, 610.
 Sauvabois, 340.
 Sauvot, 340.
 Sauzet, 13, 340.
 Savignac, 55, 58.
 Savilet, 340.
 Savouret, 174.
 Say, 340.
 Sayn, 341.
 Schints, 341.
 Schmoy, 341.
 Schweighauser, 4.
 Scorbiac, 66.
 Sechat, 341.
 Second, 341.
 Séguier, 778.
 Sègnr, S^r de Pardaillan, 59.
 Sel, 341.
 Sellier, 341.
 Sellon, 721.
 Semeynes, 341.
 Semire, 341.
 Senarpont, 171.
 Senegat, 341.
 Senegon, 735.
 Sentenac, 374.

Sentouch (de), 373.
 Serguières, 341.
 Serrières (de), 368.
 Serment, 700.
 Sermox, 341.
 Serrat, 831.
 Serre, 341.
 Serres, 341.
 Serrette, 342.
 Serrière, 342.
 Serven, 342.
 Servier, 204.
 Servièrre, 342.
 Serville, 342.
 Servin, 126.
 Séverac, 342, 644.
 Sevin, 376.
 Sey (de), 744.
 Seyte, 342.
 Shebert, 342.
 Sibleyras, 342, 610, 611.
 Signier, 342.
 Simars, 683.
 Simon, 342.
 Sitène, 342.
 Sivart, 342.
 Soleirol, 343.
 Solier, 342.
 Sorbier, 343.
 Souage, 343.
 Soubeiran, 343.
 Souchon, 343.
 Soulages, 343.
 Soulègre, 680.
 Souleyrol, 343.
 Soulier, 343.
 Soullié, 343.
 Soult, 688.
 Soussens (de), 684.
 Soussignac, 59.
 Soustelle, 344.
 Soyecourt, 733.
 Stangier, 383.
 Steck, 344.
 Stuart, 174.
 Suaulx, 53.
 Suel, 344.
 Suffrein, 494.
 Suffren, 498.
 Sugla, 344.
 Suleman, 344.
 Sunneine, 344.
 Suord, 344.
 Snreau, 649.
 Surville (de), 114.

T

Tachard, 334.
 Taillard, 344.
 Talensac, 52.
 Talin, 344.
 Talon, 244.
 Taradel, 344.
 Tardien, 344.
 Targuet, 75.

Tarquair, 110.
 Taschereau, S^r de Baudry, 84.
 Tasserand, 344.
 Tassy, 344.
 Taureau, 344.
 Tavernier, 344.
 Tavernol, 610.
 Tavert, 345.
 Teaulé, 345.
 Teissier, 345.
 Tempé, 345.
 Tenar, 345.
 Terasson, 357.
 Termin, 472.
 Terrasson, 345.
 Terson (de), 846.
 Tessard, 746.
 Tenlet, 709.
 Teulon, 345.
 Teyssonnière, 345.
 Thaulier, 345.
 Théobon, 58, 59.
 Théron, 346.
 Thessan (de), 486.
 Thiéri, 346.
 Thiers, 346.
 Thollon, 611.
 Tholozan (de) de Remoulon, 96.
 Thomas, 67, 104, 346.
 Thomas (de), 73.
 Thompson, 346.
 Thoron (Tiron?), 812, 813.
 Tibaute, 357.
 Ticoulet, 346.
 Tiffine, 346.
 Tilhos, 538.
 Tiolet, 385.
 Tiregant, 878.
 Tissot, 191.
 Tixean, 346.
 Tœule, 346.
 Toffin, 346.
 Tortel, 346.
 Toucheronde, 685.
 Toulouse-Lautrec (de), 434.
 Tourchaires, 346.
 Tournemine, 553.
 Tourreil, 346.
 Tourtelot, 347.
 Tourtereau, 347.
 Tourtoulon, 347.
 Toussain, 26.
 Toussaint, 347.
 Touvenin, 347.
 Trapier, 347.
 Traversier, 347.
 Treboulon, 347.
 Tregon, 347.
 Trémellius, 645.
 Trial, 347.
 Tribes, 347.
 Tribut, 347.
 Tridon, 347.
 Trinques, 347.
 Trinquier, 348.
 Tromparent, 348.

Trouchand, 366.
 Trouillet, 348.
 Troussard, 745.
 Troussal (de), 547.
 Truchet, 22.
 Ture, 348.
 Turel, 348.
 Turge, 307.
 Turges, 348.
 Turpin, 348.

U

Uehard, 367.
 Urdes (d'), 109.
 Urainna, 394.
 Usou (d'), 374, 432.
 Usin, 348.
 Usille, 382, 383.

V

Vabres, 348, 776.
 Vacher, 348.
 Vachery, 349.
 Vachet, 348.
 Val, 349.
 Valadier, 349.
 Valadan, 52.
 Valasseur, 349.
 Valasseur (Tourtoulon de), 376.
 Valet (de), 376.
 Valette, 349.
 Valgarnier, 349.
 Vallat, 349.
 Vallay (de), 347.
 Vals, 349.
 Vandeleur, 349.
 Varay, 457.
 Vardot, 349.
 Vareilles, 349.
 Varnède, 415.
 Varnier, 349.
 Vassal, 349.
 Vasserot, 350.
 Vauborel (de), 381.
 Vaucienne, 350.
 Vaud (de), 392.
 Vaupilière, 350.
 Vauvert (de), 177.
 Vauville, 704.

Vau, 350.
 Veante, 647.
 Védal, 208.
 Veillon, 595.
 Veirrier, 350.
 Velaur, 350.
 Velonne, 705.
 Velten, 455.
 Ven, 350.
 Venelles, 166.
 Venet, 350.
 Vénévalles (de), 83.
 Ventouroux, 350.
 Verohant (de), 377.
 Verdailhan, 350.
 Verdier, 350.
 Verdier-Allut, 641.
 Verdman, 61.
 Verger, 350.
 Vergnes (de), 77.
 Vergnol, 351.
 Verhaas, 62, 351.
 Vermeil, 361.
 Vernède, 688.
 Vernejouls, 351.
 Vernes, 351, 610.
 Vernes (Jacob), 12.
 Vernoux, 74.
 Versel, 351.
 Vestrie (de), 451.
 Veules (de), 175.
 Vey, 351.
 Vénat, 351.
 Vial, 351.
 Viale, 352.
 Vialard, 352.
 Viano, 352.
 Viaud, 352.
 Viçose, 73.
 Viçose (de), 104.
 Viçose (de), 450.
 Vidal, 352, 357.
 Vieljeux, 352.
 Vielsen, 352.
 Vierme, 352.
 Vieme, 352.
 Viette, 481.
 Vieu, 647.
 Vieux, 366.
 Vieuxpont, 744.
 Vigier, 352.

Vignaux, 352, 782.
 Vignes, 352.
 Vigneuilles, 520, 553.
 Vignevielle, 778.
 Vignolles, 50.
 Vignolles de Saint-Bonnet 376.
 Vignon, 353.
 Vuiguiar, 353.
 Villardon, 685.
 Villar, 353.
 Villaret, 353.
 Villebas, 56.
 Villebas (de), 169.
 Villeneuve, 371.
 Villepessant, 432.
 Villet, 31.
 Villette-Montlédia, 106.
 Villette-Montlédier (de), 74.
 Villevain, 353.
 Villom, 353.
 Vilmat, 353.
 Vilosse, 353.
 Vinatier, 353.
 Vinay, 353.
 Vincent, 353.
 Virasal, 378.
 Viret, 34, 401.
 Virieu, 457.
 Virvot, 428.
 Visme (de), 815.
 Vitron, 354.
 Vole, 354.
 Volpellières, 350.
 Vosières, 354.
 Voyer, S^r de Moyne-Gabet, 384.
 Voyon de la Popelinière, 110.
 Vuyriot, 698.

W

Web, 354.
 Wille-le-predhon, 137.
 Wiltman, 5.
 Woalle, 354.

Y

Yon, 341.

Z

Zell, 19.





6550 19









3 2044 052 747 144

